University of London

SHL
WITHDRAWN

PR [Bd - Revue]

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/revue-histoire-litteraire-de-la-france_1905_12

Revue

d'Histoire littéraire

de la France

COULOMMIERS

Imprimerie Paul Brodard.

Revue

d'Histoire littéraire

de la France

PUBLIÉE

par la Société d'Histoire littéraire de la France

12e Année. — 1905.

PARIS
LIBRAIRIE ARMAND COLIN
5, RUE DE MÉZIÈRES

1905

SHL
WITHDRAWN

SHL
WITHDRAWN
LONDON
UNIV.

Revue
d'Histoire littéraire
de la France

LA MISE EN SCÈNE DANS LES TRAGÉDIES DU XVI^e SIÈCLE

Cette étude était, depuis longtemps déjà, déposée dans les bureaux de la *Revue d'Histoire littéraire de la France*, quand a paru dans ce recueil (numéro d'octobre à décembre 1904, p. 680 à 686) l'article où M. Haraszti a combattu les conclusions de mes divers écrits sur le théâtre en ce qui concerne la représentation ou la non-représentation des tragédies du XVI^e siècle. J'aurais beaucoup à répondre à cet article, et je me suis un moment demandé si je n'y répondrais pas en effet, en remaniant pour cela la présente étude. Réflexion faite, il m'a paru meilleur de m'abstenir et de laisser à ces pages « de bonne foi » leur forme originale. Ceux que le sujet intéresse verront ce qu'ils en doivent retenir; les recherches de M. Lanson apporteront encore des lumières nouvelles; et la vérité — que nous cherchons tous — finira sans doute par apparaître avec une indiscutable certitude.

Je ne relèverai ici qu'une assertion de M. Haraszti, précisément parce qu'elle ne touche pas au fond même de la question traitée.

Contrairement à ce que j'ai avancé dans l'*Histoire de la Langue et de la Littérature française* publiée par M. Petit de Julleville (t. III, p. 282), M. Haraszti pense que la formule célèbre de Jean de La Taille : « Il faut tousiours representer l'histoire ou le ieu en un mesme iour, en un mesme temps, et en un mesme lieu » doit être interprétée comme elle l'était antérieurement : « M. Rigal pense que notre auteur n'a point oublié ici, comme on le croit, de parler de l'unité d'action, car *jour* signifierait ici *journée* — traduisez : drame en cinq actes; — cependant tous les écrivains qui parlent des unités, Vauquelin, de l'Audun des Aigaliers, Ogier, etc., jusqu'à Boileau, entendent par *jour* vingt-quatre heures. Nous devons donc persister à ne voir dans l'expression citée qu'un pléonasme tel que, par exemple, dans cette phrase relative à l'unité de lieu : « Il se tient aujourd'hui à même heure et en même temps un conseil de guerre à Paris et à Constantinople. » *Traité de la disposition du poème dramatique* (1637, cité par M. Rigal).

On peut faire sur ce passage plusieurs remarques.

1° La façon dont le mot *jour* a été entendu par les théoriciens postérieurs à La Taille n'implique pas du tout que Jean de La Taille, placé dans de tout autres conditions, l'ait entendu comme eux.

2° L'auteur du *Traité de la disposition du poème dramatique* avait ses raisons pour commettre le pléonasme relevé dans son texte, et qui est même plus complet que ne le dit M. Haraszti. Il tenait à justifier la mise en scène simultanée, en montrant qu'un dramaturge pouvait avoir à représenter sans aucun intervalle de temps des actions accomplies en des lieux éloignés l'un de l'autre; nulle insistance ne devait donc lui paraître excessive : « Il se tient *aujourd'hui, à même heure* et *en même temps*, à Paris et à Constantinople, un conseil de guerre. C'est à savoir, le roi de France délibère d'aller mettre le siège devant quelque ville du grand seigneur, et le grand seigneur se prépare au contraire.... Il faudra pratiquer dessus le théâtre la ville de Paris et de Constantinople, et il ne sera pas inconvénient de faire sortir des Turcs d'un côté et des Français de l'autre. Il est vrai que ces Turcs et ces Français ne se parleront pas. » (*Le théâtre français avant la période classique*, p. 246-247.) — Mais quel motif avait Jean de la La Taille, s'il ne songeait qu'à la règle des vingt-quatre heures, pour écrire : *en un mesme temps* après avoir écrit : *en un mesme jour?*

3° M. Haraszti néglige complètement d'indiquer sur quel argument j'ai fondé mon interprétation du passage controversé. La Taille vante le sujet de *Saül le furieux* traité par lui; il critique celui de *David combattant* traité par Des-Masures, il oppose ainsi son art à celui de l'auteur des *David*, pièces encore en partie conformes aux traditions du moyen âge et qui demandent trois jours pour être représentées; puis, *immédiatement après*, il ajoute (en employant les mots mêmes du moyen âge : *histoire* et *jeu*) : « Il faut touiours representer l'histoire ou le ieu en un mesme iour, en un mesme temps.... » N'est-il pas dès lors naturel d'admettre que *en un mesme iour* vise l'unité de pièce ou d'action, *en un mesme temps* l'unité de temps, et que le pléonasme bizarre toujours dénoncé dans ce passage n'y a pas été mis par l'écrivain?

Quand M. Haraszti ajoute que le souci des unités ne se peut comprendre chez les novateurs du XVI^e^ siècle que s'ils se préoccupaient aussi des exigences scéniques, il méconnaît le côté pédantesque et théorique des discussions instituées par les Scaliger, les Castelvetro et les Jean de La Taille, comme plus tard par les Mairet et les d'Aubignac. « J'ai vu », dit d'Aubignac (*Pratique du théâtre*, l. II, ch. II), « j'ai vu des gens qui travaillaient depuis longtemps au théâtre lire ou voir un poème par plusieurs fois sans reconnaître ni la durée du temps, ni le lieu de la scène, ni la plupart des circonstances les plus importantes, pour en découvrir la vraisemblance. » Et cependant ces *gens* tenaient fermement aux unités, bien qu'il n'en reconnussent pas dans les œuvres l'observation ou l'inobservation; et d'Aubignac y tenait plus que personne, bien qu'il sût combien la peine prise pour les appliquer risquait d'être prise en pure perte. Lorsque les *classiques* du XVI^e^ siècle, beaucoup plus inexpérimentés certes que les *gens* dont parle d'Aubignac, préconisaient les unités, ils obéissaient donc peu à cette conviction raisonnée, et fondée sur la pratique de la scène, que « la loi des unités émane de l'essence de la tragédie française »; ils voulaient simplement que leurs pièces (et c'est Jean de La Taille qui le dit) fussent *faictes selon l'art et à la mode des vieux autheurs tragiques*, au lieu d'être construites sur le modèle méprisé des œuvres dramatiques du moyen âge; il ne faut pas dire de leurs tragédies : « S'il ne s'était agi que de lectures, il eût été aussi indifférent que pour n'importe quel roman contemporain que l'action changeât de lieu ou non, qu'elle durât vingt-quatre heures ou vingt-quatre ans. »

E. R.

Les savantes recherches de M. Lanson sur la manière dont « s'est opérée la substitution de la tragédie aux Mystères et aux

Moralités » et les conclusions si importantes auxquelles ces recherches l'ont amené m'ont inspiré le désir de travailler avec lui à élucider un des plus difficiles problèmes qui se posent à propos de la tragédie du XVI^e siècle : celui de la mise en scène. Quelques œuvres des nouveaux tragiques ont été jouées sous leurs yeux, et sans doute d'après leurs indications : comment l'ont-elles été? D'autres n'ont été jouées que plus tard ou ne l'ont point été du tout, mais leurs auteurs les destinaient à être représentées : comment les avaient-ils conçues à cet effet? Et si quelques-unes ont été écrites par des auteurs qui, désespérant de les faire monter sur une scène, ne se sont aucunement préoccupés de les rendre *jouables*, à quoi peut-on les reconnaître? Ces questions, je me les suis déjà posées d'autres fois. Mais, en pareille matière, l'absence de renseignements sûrs, l'influence des hypothèses antérieurement hasardées, la tendance si naturelle à conclure trop tôt en assimilant des choses différentes, peuvent toujours induire en erreur. Je veux oublier tout ce que j'ai pu penser et dire sur le sujet; je veux relire à nouveau les tragédies du XVI^e siècle et simplement soumettre au lecteur les réflexions qu'elles m'auront suggérées.

Je laisserai de côté les œuvres — comme l'*Abraham sacrifiant* de Théodore de Bèze et les trois *David* de Des-Masures — dont les auteurs ont cherché à concilier les traditions du moyen âge avec les nouvelles tendances : leur mise en scène ne prouverait rien pour celle des tragédies pures. Je ne chercherai pas non plus à faire une enquête complète, qui serait trop longue et peut-être, par suite de la complexité et de l'obscurité des faits dont il faudrait tenir compte, moins instructive. Je m'en tiendrai aux tragédies de Jodelle, de Grévin, de Jean de la Taille, de Garnier et de Montchrestien, en joignant aux tragédies de Garnier — parce qu'elle n'en est guère séparable et parce que, si elle en diffère pour la mise en scène, il doit être intéressant de se demander en quoi et pourquoi — la tragi-comédie de *Bradamante*.

I

Quelques remarques préliminaires paraissent indispensables.

Les recherches de M. Lanson n'ont pas sensiblement allongé la liste des représentations tragiques auxquelles les auteurs ont pu eux-mêmes veiller ou collaborer; en particulier, pour Jodelle, Grévin, La Taille, Garnier et Montchrestien, nous en restons à ce

qui était connu antérieurement et qui témoignait du lamentable échec auquel avaient abouti tant d'ambitieuses espérances. *Cléopâtre* est jouée à l'Hôtel de Reims d'abord, au collège de Boncour ensuite, en 1552 ou 1553; mais déjà Jodelle ne parvient point à faire représenter *Didon* et les autres tragédies qu'il avait « pendues au croc ». Le *César* de Grévin est joué au collège de Beauvais en 1561; mais les deux tragédies de La Taille et les huit de Garnier (y compris *Bradamante*) sont moins heureuses. Des six tragédies de Montchrestien, une seule, la *Sophonisbe*, est représentée à Caen devant la femme du gouverneur, M^me^ de La Vérune, vers 1596. Nous n'aurons donc pas beaucoup d'occasions de nous demander comment les auteurs ont pratiquement réglé la mise en scène de leurs œuvres.

En revanche, plus souvent qu'on n'était tenté de le supposer, des tragédies ont, à une date plus ou moins tardive, à l'insu ou même après la mort de leurs auteurs, été « montées » par des comédiens, ou des écoliers, ou des amateurs de tout ordre. Des représentations de tragédies de Jodelle ont été données « chez l'archevêque de Dol ou, à ses frais, dans quelque collège » entre 1552 et 1573[1]. *Cléopâtre* a été jouée à Champigny en 1579 et sans doute ailleurs avant 1582. En 1578 à Saint-Maixent, et en 1594 ou 1595, chez les religieuses de Saint-Antoine, c'est encore la *Cléopâtre* de Jodelle que l'on joue, à moins que ce ne soit l'œuvre d'un inconnu dans le premier cas et, dans le second, ou dans tous deux, le *Marc Antoine* de Robert Garnier. — Le *Jules César* de Saint-Maixent, en 1580, et *La Mort de César* d'Annecy, en 1621, doivent-ils être attribués à Grévin? — *Les Gabaonites* de Béthune, en 1601, doivent-ils être identifiés avec *La Famine* de Jean de la Taille? — Garnier peut-il revendiquer les deux *Cléopâtre* dont il a été question tout à l'heure et aussi l'*Hippolyte* de Saint-Maixent (1576), et aussi le *Sédécias prisonnier* d'Annecy (1617)? En tous cas ce sont ses *Juives* que jouait une confrérie, en Angoumois, vers 1600. — Et c'est *L'Écossaise* de Montchrestien que donnait La Vallée à Orléans en 1603[2].

Mais de ces faits, à tout prendre assez peu nombreux, et dont la

1. Pour tous ces faits, je renvoie au premier article de M. Lanson, *Rev. d'Hist. litt. Fr.*, avril à juin 1903.

2. Dans sa conclusion (*Rev. d'Hist. litt. Fr.*, juillet-septembre 1903, p. 413), M. Lanson écrit : « *Cléopâtre captive*, *Aman*, *Les Juives*, *L'Écossaise* se sont joués ». Il ne s'agit pas de l'*Aman* de Montchrestien, mais de celui de Rivaudeau, joué en 1561 (*Rev. d'Hist. litt. Fr.*, avril-juin 1903, p. 200). — Le passage suivant, que M. Lanson n'a pas relevé, pourrait, à la rigueur, faire allusion, ou à des représentations de pièces de Garnier, ou à des représentations quelconques dont Garnier aurait été

plupart, on le voit, sont insuffisamment précis, il n'y a rien à conclure pour le caractère scénique des tragédies du XVI^e siècle. Quand les pièces d'Alfred de Musset ont été portées à la scène, elles ont subi d'importantes modifications; en un temps où on avait beaucoup moins de respect pour les œuvres littéraires, les tragédies jouées ainsi après coup ont pu être l'objet de coupures, d'additions, d'altérations de toute sorte. Même après ces arrangements, la mise en scène pouvait médiocrement convenir aux œuvres sans qu'on songeât trop à se scandaliser. J'ai vu récemment, dans une grande ville, *Hernani* représenté par une troupe en tournée, dont l'affiche, où flamboyait le nom d'un sociétaire de la Comédie-Française, promettait longuement une décoration soignée et parfaite : or, la scène des portraits se jouait dans un salon où trois vagues chevaliers et trois vagues châtelaines étaient debout sur des colonnes et dans des niches; quand don Ruy Gomez a eu successivement montré à don Carlos les trois chevaliers qu'il appelait don Silvius, don Blas et don Jorge, et les trois châtelaines, qu'il appelait doña Galceran, Christoval et Ruy Gomez de Silva, il a cherché avec inquiétude un moyen de caser les autres ancêtres, et, avisant une porte ouverte, il nous a signifié par une série de gestes qu'au delà de cette porte, dans un couloir sans doute, se tenaient pêle-mêle, et don Gil, et don Gaspard, et don Vasquez dit le Sage, et don Jayme dit le Fort, et son propre aïeul, et son père, et lui-même, ainsi tristement relégués. Si la pièce avait été présentée avec ce sans-gêne par son auteur même, elle eût certainement été sifflée. Par égard pour la mémoire de Victor Hugo, qui n'en pouvait mais, le public s'est contenté de sourire. C'est ainsi qu'au XVI^e siècle les absurdités scéniques pouvaient être mises au compte des acteurs et de leur insuffisant outillage, lorsque les spectateurs en prenaient conscience; et que de fois les absurdités devaient passer, sans qu'un public inexpérimenté s'en aperçût!

Reste que ces représentations, si rares et si imparfaites fussent-elles, pouvaient mettre au cœur des poètes tragiques l'espoir que, elles aussi, leurs œuvres parviendraient à être jouées. Peut-être se sont-ils très rarement résignés à écrire en vue de la seule lecture, sans se préoccuper ni de spectateurs ni de mise en scène.

acteur. Le poète dit à M^gr de Pibrac, en lui dédiant son *Marc Antoine* (1578) : si vous l'approuvez « les autres ouurages qui viennent apres, encouragez de ceste faueur, se hasteront de voir le iour, pour marcher en toute hardiesse sur le theatre François, que vous m'auez iadis fait animer au bord de vostre Garomne ». (*Robert Garnier, Les Tragédies*, éd. W. Fœrster, vol. I, p. 148.)

Est-ce à dire cependant que la mise en scène conçue par eux était aussi précise qu'elle le serait aujourd'hui? Les représentations dont ils rêvaient ressemblaient-elles essentiellement à celles de nos théâtres? ou n'était-ce pas plutôt quelque chose comme les « lectures dialoguées » de nos universités populaires, véritables représentations en ce que chaque rôle des pièces interprétées est *tenu* par un acteur distinct, mais nettement différentes des représentations données sur les scènes publiques en ce que les décors manquent, et les jeux de scène, et tout ce qui parlerait aux yeux? A une pareille question on ne peut guère se flatter de faire une réponse péremptoire, et surtout il faut bien se garder de faire une réponse qui prétende avoir la même valeur pour tous les moments et pour tous les héros de cette histoire de la tragédie soi-disant classique. Ce qui importe seulement, c'est de se souvenir qu'entre une représentation exacte, précise, réaliste, et le simple appel aux lecteurs, il y a pour une œuvre dramatique des intermédiaires dont on a pu faire grand cas au XVI^e^ siècle. Pierard Poulet, en 1595, dédie sa *Charite* à quelqu'un qui a vu *réciter* cette tragédie au collège de Justice à Béthune; Antoine de Montchrestien, en 1596, dédie sa *Sophonisbe* à une dame qui a pris la peine d'assister à la *représentation* de sa tragédie à Caen : la *représentation* de *Sophonisbe* différait-elle beaucoup de la *récitation* de *Charite?* et la *récitation* de *Charite* différait-elle beaucoup de nos *lectures dialoguées?*

Telles sont les réflexions qu'il paraissait utile de faire tout d'abord. Maintenant que nos précautions sont prises, nous pouvons aborder les œuvres dont nous nous proposons l'étude.

II

Si nous avions quelques renseignements précis sur la manière dont a été *montée* la *Cléopâtre*, notre premier devoir serait de les examiner avec grand soin. Malheureusement, le prologue d'*Eugène* se contente de nous dire que le théâtre des collèges n'est pas « en demi-rond » comme celui de la cour, et qu'on n'y trouve point *l'exquis de ce vieil ornement* qui *ores se voue seulement aux princes;* Sainte-Marthe nous déclare qu'à la cour d'Henri II *Cléopâtre* a été entourée *magnifico veteris scenæ apparatu.*[1] Mais qu'est-ce pour Sainte-Marthe et Jodelle que « le

1. Lanson, *Rev. d'Hist. litt. Fr.*, juillet à septembre 1903, p. 421.

magnifique appareil de la scène antique »? C'est justement ce qu'il importerait de savoir, et c'est ce qu'ils n'ont pas songé à nous apprendre. Le conjecturer d'après les représentations somptueuses données en 1564 et en 1565, à Fontainebleau et à Bayonne, d'une tragi-comédie et d'une comédie serait peut-être hasardeux; mais même les comptes rendus de ces représentations[1], s'ils insistent sur l'éclairage et les costumes, ne disent mot des décorations. Enfin M. Lanson, après avoir remarqué qu'à la cour les décors de ballets dérivaient du décor satyrique ou pastoral de l'Italien Serlio, ajoute : « il devient plausible que le décor tragique de Serlio — une place entourée de façades magnifiques — devait servir aux tragédies[2] »; l'hypothèse sera intéressante si elle n'est pas en désaccord avec les textes, mais ce ne sera jamais qu'une hypothèse. Au surplus, de toutes les pièces que nous avons à examiner, une seule, *Cléopâtre captive*, a été jouée devant la cour.

Lorsque Jodelle a écrit cette pièce, il peut avoir obéi à l'une ou à l'autre de ces deux tendances contraires : ou bien, habitué à voir les mystères et les moralités joués sur une scène aux mansions multiples, il a, d'instinct, disposé son œuvre pour une scène analogue; ou bien, guidé par l'unité ordinaire des tragédies antiques, sentant vaguement le lien logique qui unissait la règle, non encore formulée, de l'unité de lieu à la règle par lui appliquée de l'unité de temps, et surtout désireux, comme tous les révolutionnaires, de prendre le contre-pied de ce qui se faisait avant lui, il a plus ou moins heureusement enfermé son action dans un lieu unique. Quelle est celle de ces deux tendances dont le texte nous montre le triomphe? Quel est celui des deux procédés dont le texte nous montre l'application[3]?

Si nous faisons abstraction du chœur, le premier acte de *Cléopâtre* est rempli par les lamentations et les prédictions de l'ombre d'Antoine, puis par les discussions de Cléopâtre avec ses confidentes Eras et Charmium. — Le second acte est formé par une délibération d'Octavien César avec Agrippe et Proculée. — Au troisième, Cléopâtre offre ses trésors à Octavien, est accusée par Seleuque d'en avoir dissimulé une partie, et frappe le malencontreux dénonciateur. — Au quatrième, la reine se rend au « clos des Tombeaux » où est enseveli Antoine. — Au cin-

1. Lanson, *Rev. d'Hist. litt. Fr.*, juillet à sept. 1903, p. 423 et 424.
2. *Ibid.*, p. 426.
3. Pour les deux tragédies de Jodelle, je me sers de l'édition Marty-Laveaux : *La Pléiade françoise. Les Œuures et Meslanges Poetiques d'Estienne Iodelle*, t. I; Paris, Lemerre, 1868, in-8°.

quième, Proculée fait le récit de la mort de Cléopâtre. Il n'est certes pas vraisemblable qu'Octavien révèle ses secrets à ses lieutenants là même où Cléopâtre révèle les siens à ses confidentes; il l'est moins encore que le « clos des Tombeaux », où se trouve la tombe d'Antoine, touche la salle où se tient d'ordinaire la reine; enfin, quand la reine a frappé Seleuque et que celui-ci s'enfuit, le chœur lui demande où il va, montrant ainsi qu'il ignore tout ce qui vient de se passer, et nous faisant supposer qu'il y a eu au milieu du troisième acte un changement de lieu :

« Où courez-vous, Seleuque, où courez-vous?
— Je cours, fuyant l'enuenimé courroux.
— Mais quel courroux? hé Dieu, si nous en sommes!
— Je ne fuy pas ny Cesar ny ses hommes.
— Qu'y a t'il donc que peut plus la fortune?
— Il n'y a rien, sinon l'offense d'vne.
— Auroit on bien nostre Roine blessee?
— Non non, mais i'ay nostre Roine offensee.
— Quel malheur donc a causé ton offense?
— Que sert ma faute, ou bien mon innocence?
— Mais dy le nous, dy, il ne nuira rien.
— Dit, il n'apporte à la ville aucun bien.
— Mais tant y a que tu as gaigné l'huis. »

(P. 134-135.)

Si l'on portait aujourd'hui la pièce au théâtre, on lui donnerait quatre décorations différentes, représentant : 1° l'appartement de Cléopâtre, — 2° une salle (pour la scène dont nous venons de parler) contiguë à cet appartement, — 3° une salle, au palais ou ailleurs, où s'est installé Octavien, — et 4° un lieu funèbre[1]. Devons-nous donc admettre que la pièce de Jodelle se jouait aussi dans quatre décorations de ce genre? et, comme on ne savait pas alors faire se succéder les décorations, devons-nous penser que Jodelle avait installé sur la scène de l'Hôtel de Reims un décor à quatre compartiments?

Après le conciliabule que tiennent, à l'acte II, Octavien, Agrippe et Proculée, le chœur disserte sur le sujet qui a été le plus abordé par eux, les malheurs que cause l'orgueil : il assistait donc à ce conciliabule. En tout état de cause, la chose est bizarre, puisque ce chœur est composé de femmes alexandrines; mais elle est plus

1. Et voici comment seraient répartis entre ces quatre lieux les diverses parties de la pièce : 1° acte I; acte III, début et fin; acte IV, début et fin; acte V; — 2° milieu de l'acte III; — 3° acte II; — 4° milieu de l'acte IV.

que bizarre, elle est impossible, si les chefs romains sont dans un compartiment spécial de la scène, ce qui équivaut, dans nos idées, à être dans une salle particulière où les femmes alexandrines ne pourraient pénétrer[1].

A l'acte IV, Cléopâtre et ses confidentes annoncent qu'elles vont voir le « clos des Sepulchres » pour rendre leurs devoirs à Antoine. « Que seiournons-nous donc? » dit le chœur, « suiuons nostre maistresse ». Mais Eras l'arrête par ces paroles :

Suiure vous ne pouuez, sans suiure la destresse.
(P. 141);

et le chœur, ne bougeant de la scène, se contente d'exprimer de tristes pensées. On pourrait croire que, pendant ce temps, la reine a changé de compartiment, ce qui équivaut pour nous à changer de lieu. Mais voici que le chœur s'accuse lui-même d'indiscrétion et met fin à ses chants :

Ia la Roine se couche
Pres du tombeau,
Elle ouure ia sa bouche :
Sus donc tout beau.
(P. 142.)

Et aussitôt Cléopâtre prend la parole. La reine n'est donc pas dans un lieu distinct de celui où se tient le chœur, elle est à une extrémité de ce même lieu. Elle s'y tient tant qu'elle n'a que des plaintes à exhaler; et, lorsqu'elle a des cérémonies à accomplir qui ne peuvent plus se faire *près* du tombeau, mais *sur* le tombeau, elle disparaît. Vois-la, dit le chœur,

1. A ce que je dis, ici et ailleurs, du rôle du chœur dans les tragédies du XVI^e siècle on pourrait objecter que le chœur doit peut-être être supposé *hors de la scène* et qu'il est chargé d'exprimer l'opinion de l'auteur, conformément à un texte erroné d'Horace :

Authoris partes chorus officiumque virile
Defendat

(voir l'article de M. Lanson, publié après la composition de la présente étude, sur *l'Idée de la tragédie en France avant Jodelle*, *Rev. d'Hist. litt. Fr.*, octobre à décembre 1904, p. 564). Mais comment, en ce cas, expliquer le soin que prennent souvent les poètes de changer la composition de leurs chœurs, afin de rendre leur présence vraisemblable, aux divers moments des actions dramatiques? Comment expliquer la précaution qu'a prise Grévin — et dont il se vante — de faire « la troupe interlocutoire de Gensdarmes des vieilles bandes de besar, et non de quelques chantres, ou autres »? Comment expliquer que le chœur (par exemple au cinquième acte de l'*Aman* de Montchrestien) *pousse au devant* d'un messager et l'*arrête* pour l'interroger? Quelque hypothèse que l'on émette, cette question du rôle du chœur est, je l'avoue, embarrassante; mais ma façon de la résoudre m'a, tout compte fait, paru la meilleure; et, même à qui voudra tenter de la résoudre autrement, j'espère que mes remarques ne seront pas tout à fait inutiles.

Voila pleurant elle entre en ce clos des tombeaux.
Rien ne voyent de tel les tournoyans flambeaux.
(P. 143.)

On entend ses lamentations :

Est-il (dit Eras) si ferme esprit, qui presque ne s'enuole
Au piteux escouter de si triste parole?

Puis Cléopâtre reparaît et s'en va; le chœur reprend ses chants.

L'acte III est embarrassant. Au début, le chœur assiste à l'entretien d'Octavien et de Cléopâtre; à la fin, il accueille Seleuque avec l'étonnement que nous avons signalé; et l'on est donc tenté d'admettre qu'après avoir promis à César de lui « deceler tout l'or, l'argent, les biens, qu'*elle* tient en thresor », la reine a entraîné Octavien dans un lieu particulier où ses trésors sont, en effet, enfermés. Malheureusement, après la promesse de la reine, le chœur n'a que le temps de prononcer seize vers de cinq syllabes jusqu'à ce qu'Octavien s'écrie :

L'ample thresor, l'ancienne richesse
Que vous nommez, tesmoigne la hautesse
De vostre race,

et que Proculée réplique :

Comment peux tu ce thresor estimer?...
Cuides tu bien, si accuser ie l'ose,
Que son thresor tienne si peu de chose?
(P. 131.)

Si Octavien s'est transporté lui-même dans un lieu spécial et y a examiné les richesses de Cléopâtre, vraiment il a été bien expéditif; et, de plus, comment le public, puisqu'on a mis sous ses yeux la salle aux trésors, n'a-t-il pas été mis au courant de ce qui s'y faisait? et enfin, pourquoi Octavien et Séleuque ne disent-ils nulle part que la reine a *montré* ses richesses, mais qu'elle les a *nommées?*

L'ample thresor, l'ancienne richesse
Que vous *nommez...*,

dit Octavien;

Comment peux tu ce thresor estimer,
Que ma Princesse a voulu te *nommer?*

reprend Séleuque. Ou bien, pendant que le chœur prononçait ses seize petits vers, Cléopâtre, sans quitter la scène, a parlé bas à

Octavien, ou bien, plus probablement, elle a, *comme dans Plutarque*, remis au Romain un mémoire, que celui-ci a eu le temps de parcourir[1]. Ainsi tout l'acte III se passe dans un même lieu, et, si le chœur n'a pas vu les coups reçus par Seleuque, c'est que le chœur — ou plutôt Jodelle — a été distrait.

Dès lors, que représentait la scène à l'Hôtel de Reims le jour où fut jouée la *Cléopâtre?* un lieu vague, un vestibule, « une place entourée de façades » peut-être, avec, tout au plus, un tombeau peint à une de ses extrémités. Au collège de Boncour, il est même probable que la scène ne représentait rien du tout, mais était fermée par des tapis aux trois côtés qui ne regardaient pas le spectateur.

III

La *Didon* de Jodelle, publiée en 1574, c'est-à-dire un an après la mort de son auteur, n'a pas été représentée, sauf peut-être chez l'archevêque de Dol. A quelle date en pourrait-on placer la composition? on ne le sait, et cette ignorance est fâcheuse, car, comme il paraît difficile de retrouver ici l'unité de lieu que Jodelle avait péniblement obtenue dans la *Cléopâtre*, il y aurait intérêt à savoir si le temps écoulé avait découragé le poète, ou si la différence entre les deux œuvres tient uniquement à la différence des sujets et à l'indécision qui régnait encore dans les esprits. Quoi qu'il en soit, il semble que les indications scéniques soient nettes et impliquent l'existence sur le théâtre de deux lieux distincts, où se tiennent deux chœurs distincts : 1° l'endroit du port où, en plein air, les Troyens font leurs préparatifs de départ; 2° un espace, en plein air aussi, devant le palais ou « château » de Didon.

1° C'est sans doute sur le port que se passe le premier acte, où Achate s'entretient avec Ascaigne et Palinure :

> Encor que nostre Enee au haure nous enuoye
> Apprester au depart les restes de la Troye,
> Encor que nous suiuions ses redoutez oracles...
>
> (P. 155.)

1. « A la fin *elle luy bailla un bordereau* des bagues et finances qu'elle pouuoit auoir. Mais il se trouua là d'aduenture l'un de ses thresoriers nommé Seleucus, qui la uint deuant Cesar conuaincre, pour faire du bon ualet, qu'elle n'y auoit pas tout mis, et qu'elle en receloit sciemment et retenoit quelques choses : dont elle fut si fort pressee d'impatience de cholere, qu'elle l'alla prendre aux cheveux, et luy donna plusieurs coups du poing sur le uisage. Cœsar s'en prit à rire, et la feit cesser. » *Vie de J. César*, traduction d'Amyot.

Haston sans aucun bruit au labeur nostre troupe :
Que tout se trousse au port, que les rameaux on coupe
Pour couronner les masts...

(P. 160.)

Mais tourne l'œil, Ascaigne, et voy l'estrange peine
Où ton pere tout morne à l'ecart se pourmene.

(P. 160-161.)

Après un long discours d'Énée, le « chœur des Troyens » se fait entendre.

2° C'est au contraire le « chœur des Phéniciennes » qui se fait entendre aux actes II, IV et V; et ces Phéniciennes s'écartent pour laisser Énée approcher de Didon (acte II, p. 168), accablent Énée de reproches quand Didon évanouie a été ramenée au palais

En quelle pasmoison la conduit-on dedans?

dit Énée, acte II, p. 183), ou interpelle Barce quand celle-ci entre au palais et en sort :

Dy nous Barce, où vas tu? — Au chasteau ie retourne.
— La Roine y vient d'entrer.

(Acte V, p. 223.)

Quel trouble espouuentable,
T'a fait si tost sortir (ô Barce)?

(Acte V, p. 223.)

1° et 2°. L'acte III commence devant le palais, où Didon, accablée de douleur, supplie Anne d'aller trouver Énée; mais il continue sur le port, car, après que Didon restée seule a parlé longtemps, brusquement on entend Énée qui exprime à Anne ses regrets de ne pouvoir rester à Carthage. La colère d'Anne se donne libre carrière :

Sans l'ire enflamee
Qui m'aigrist et soustient, on me verroit pasmee.
Ie m'en vais, ie le laisse, ô rigueur incroyable!
Que cest homme inconstant en nos malheurs est stable!

(P. 199.)

Suit un dialogue d'Énée avec Achate, qui *a peur qu'on tarde trop dans ce havre* (p. 203), et un chant du chœur des Troyens.

Une petite bizarrerie, analogue à celle que nous avons signalée dans la *Cléopâtre*, mais cependant moins forte, se remarque dans le rôle des Phéniciennes. Comme il ne faut pas que le chœur s'op-

pose au suicide de Didon, il est supposé trop éloigné de la reine au 4^e et au 5^e acte pour entendre ce qu'elle dit de ses funestes projets. (Cf. acte IV, p. 216, acte V, p. 222, et acte V, p. 223.)

Une façade de château d'un côté ou au fond, et ailleurs un endroit plus ou moins nettement caractérisé : telle est donc la disposition scénique, inspirée par l'*Énéide*, que Jodelle paraît avoir imaginée pour sa tragédie [1].

IV

Celle que Grévin avait adoptée pour son *César* [2], quand il le fit jouer en 1561 au Collège de Beauvais, était plus simple et, s'il faut en croire le principal biographe de Grévin, plus évidente encore. « Les unités se trouvent respectées, dit M. Pinvert [3], l'unité de lieu avec une facilité née du choix de la scène (une place publique devant la maison de César), l'unité de temps avec une rigueur à laquelle fait allusion un des personnages du drame » ; et il renvoie (nous laissons de côté ce qui concerne l'unité de temps) à ces vers que la nourrice de Calpurnie adresse à sa maîtresse :

> Madame, entrons dedans, craignant que la furie
> N'enaigrisse tousiours leur audace ennemie
> Contre nostre maison : n'arrestons plus icy.
>
> (Acte IV, p. 36.)

Que l'action, au IV^e acte, se déroule devant la maison de César, ces vers le prouvent, en effet; mais qu'elle s'y tienne pendant

1. Disons cependant qu'avec beaucoup, avec infiniment de bonne volonté, on pourrait peut-être ramener la *Didon* à une certaine unité de lieu. Les paroles citées au début de notre analyse ne prouvent pas nécessairement que les personnages sont au port; elles peuvent, à la rigueur, signifier qu'ils vont y aller et y conduire le chœur des Troyens. Ils seraient donc devant le château où Didon a logé Énée et ses compagnons, c'est-à-dire sans doute devant une aile de son propre château. — Le mot d'Achate cité plus loin est beaucoup plus précis; mais, en disant qu'il « a peur qu'on tarde trop dans ce havre », Achate désigne-t-il le lieu où il est ou bien celui où est la flotte? — Le « château », d'ailleurs, est peut-être, dans la pensée de Jodelle, sur le bord de la mer.

Les allées et venues d'Anne, la présence des deux chœurs distincts et surtout le fait que le dialogue d'Anne et d'Énée au troisième acte est suivi d'un chœur de Troyens, non d'un chœur de Phéniciennes, impliquent une réelle dualité de lieux; mais les deux lieux pouvaient être assez voisins, pour qu'aux yeux de Jodelle la règle appliquée dans la *Cléopâtre* fût encore ici observée.

2. *Le Theatre de Iaques Greuin de Cler-mont en Beauuaisis*... A Paris, M.D.LXII, avec privilège, in-8°.

3. Lucien Pinvert, *Jacques Grévin (1538-1570), sa vie, ses écrits, ses amis*... Paris, 1898, in-8°, thèse, p. 151.

toute la durée de la pièce, c'est ce qui est moins évident, et c'est ce que, pour ma part, j'aurais su gré à M. Pinvert de me montrer avec quelque détail.

Car, pour *César* comme pour *Cléopâtre*, et à vrai dire pour *César* beaucoup plus que pour *Cléopâtre*, on est d'abord porté à admettre que la scène était divisée en plusieurs compartiments. Calpurnie, qui, au quatrième acte, entend *devant* sa maison le récit de la mort de César, y était sans doute aussi à l'acte précédent, quand elle faisait part à sa nourrice du songe et des pressentiments qui l'agitaient, ou quand elle interpellait son époux, déjà sorti et entouré de sénateurs :

> Mais ne le uoy-ie pas?
> Si est-ce qu'il me fault l'arrester de ce pas.
> Mes prieres, helas! n'ont elles la puissance
> De uous tenir un iour?
>
> (Acte III, p. 28.)

Mais pourquoi César serait-il aussi devant sa maison au premier acte, quand il se promène en monologuant sur son trouble secret ou en écoutant les réflexions que fait aussi tout haut Marc Antoine, et quand Marc Antoine l'aperçoit enfin :

> Hé, ne l'est-ce pas ci qui songeart se promeine?
> Il ne sera fasché de uoir son Marc Antoine.
> Mais dites Empereur....
>
> (Acte I, p. 6.)

— Pourquoi surtout, à l'acte II, les conjurés, voulant mystérieusement comploter la mort de César, se réuniraient-ils devant la maison de leur future victime? — Pourquoi enfin, à l'acte V, après que le meurtre a été accompli au Sénat, les conjurés et Antoine haranqueraient-ils la foule devant la maison de César, au lieu de parler devant le Sénat même ou au forum, d'après les indications de Plutarque?

Je ne crois pas à la division de la scène en compartiments, parce qu'on ne comprendrait pas la présence en tous ces lieux divers d'un même et unique chœur ou, pour ne blesser pas Grévin (lequel tient beaucoup à son innovation [1]), d'une même « troupe interlocutoire de Gensdarmes des vieilles bandes de Cesar ». Je ne la juge pas non plus indispensable, car le poète qui a fait exprimer de si graves confidences dans la rue et en présence d'une troupe

1. Voir, en tête du volume de Grévin, le *Brief discours* (non paginé) *pour l'intelligence de ce Theatre.*

de soldats n'était pas pour être choqué de quelques invraisemblances de plus. Mais on voit que l'unité de lieu, dans *César*, n'a pas été obtenue avec autant de « facilité » qu'on nous le dit.

Si la pièce, au lieu d'être représentée dans un collège, l'avait été à la cour avec ce qu'on croyait être « le magnifique appareil de la scène antique », il se pourrait aussi que le décor italien eût été largement mis à profit. Par une hardiesse topographique, Grévin aurait supposé que les diverses façades de Serlio représentaient la maison de César, celle d'un des conjurés, le Sénat...; les divers personnages se seraient tenus, sinon tout à fait où ils auraient dû être, du moins à proximité; et les soldats de César auraient aussi trouvé un moyen d'expliquer leur présence au centre même de l'action [1]. Mais le collège de Beauvais s'était-il ainsi mis en frais, et Grévin avait-il songé à tout cela? Je crains que la scène de *César* n'ait été ce lieu public, où chacun est chez soi et ne rencontre que ceux qu'il a intérêt à rencontrer, dont se sont contentées tant de tragédies; et si la maison de César est nommée, c'est peut-être, tout simplement, pour légitimer à deux reprises une sortie de Calpurnie.

V

Moins heureux que le *César* dont il était sensiblement le contemporain, le *Saül* de Jean de la Taille ne put trouver de scène où se produire. En 1562, il était achevé, puisque Jean de la Taille priait Charles IX de le faire représenter [2]; dix ans plus tard, en 1572, son auteur se décidait à le faire au moins connaître au public par l'impression. Mais il avait été destiné à la scène, et il y a un intérêt particulier à voir comment il était conçu.

Au premier et au second acte, l'action est nettement placée dans le camp israélite, devant le « pavillon » de Saül, au pied du mont Gelboé.

Or voila l'insensé
Qui dans son pauillon tout à coup s'est lancé,

dit au premier acte Jonathe; « voyons donc nostre Camp », dit

1. Noter que la troupe des soldats, dont les réflexions se rapportent à ce qui vient d'être dit ou fait aux actes I, III, IV et V, ne paraît pas avoir entendu ce qu'ont dit les conjurés au second acte.

2. Dans la préface de la *Remonstrance pour le Roy*, 1563, privilège du 15 octobre 1562.

Melchis; et Jonathe termine l'acte en disant au « chœur des Presbtres Leuites » :

Et vous, ô sacré Chœur,
Priez Dieu cependant qu'Israël soit vainqueur[1].

Au second acte, le « premier escuyer de Saül » raconte les folies du roi, qui a fait un massacre des siens :

Mais or ie l'ay laissé de sang tout escumant,
Cheut dans son pauillon, où sa fureur lassee
Luy a quelque relasche à la parfin causee,
Et dort aucunement, d'icy ie l'oy ronfler,
Ie l'oy bien en resuant sa furie souffler....
Mais le voicy leué, voyez comme ces yeux
Estincellent encor d'vn regard furieux!

Peu à peu Saül reprend ses esprits :

Est-ce mon Escuyer, et la trouppe Leuite
Que ie voy?
D'où sont ces Pauillons? Quel pais est-ce icy?
Mais dy moy où ie suis, mon Escuyer fidele?
— Ne vous souuient il plus, ô Sire, qu'on appelle
Ce mont cy Gelboé, où vous auez assis
Votre camp d'Israël pour marcher contre Achis[2]?....

Comme il a suivi la Bible en plaçant à Gelboé le camp de Saül, Jean de la Taille a tenu à lui rester fidèle encore en plaçant à Endor la pythonisse que Saül doit consulter, en faisant prendre au roi un déguisement, et en lui donnant seulement deux hommes comme escorte[3]. Un second écuyer, que Saül a envoyé à la recherche d'une nécromancienne, revient en effet en disant :

On m'a, Sire, aduerty qu'icy pres est encor
Vne dame sorciere au lieu qu'on dit Endor....

Et Saül :

Allons nous trois chez elle, et faut, quoi qu'il aduienne,
Que ie conduise à chef ceste entreprise mienne,
Puis que i'ay par son art à me rendre aduisé,
Allons pour l'asseurer en habit desguisé.

1. *Saul le furieux, Tragedie prise de la Bible. Faicte selon l'art et à la mode des vieux Autheurs tragiques.* A Paris, chez Fed. Morel... M.D.IIC, auec priuilege du Roy, in-8°, f^os 8 v°, 10 v° et 11 r°.
2. F° 12 r° et v°, f° 13 r°.
3. Voir le premier livre des *Rois* (ou de *Samuel*), XXVIII, 7 et 8.

Mais, dès lors, une grave difficulté se présente. Si les deux premiers actes se déroulaient à Gelboé et si le troisième doit se dérouler à Endor, un changement de lieu est nécessaire. Or, Jean de la Taille, qui a prétendu écrire sa pièce « selon l'art et à la mode des vieux Autheurs tragiques », l'a fait précéder d'un traité « de l'Art de la tragédie » où on lit la formule fameuse : « Il faut tousiours representer l'histoire ou le ieu en un mesme iour, en un mesme temps, et en un mesme lieu ». Comment le théoricien qui a proclamé cette loi, et qui s'y est conformé, soit en enfermant son action dans une *journée* de cinq actes [1], soit en en bornant la durée (non sans peine et sans invraisemblance) à une douzaine d'heures [2], comment ce théoricien a-t-il osé, à quelques pages de distance, et affirmer qu'il fallait « representer l'histoire en un mesme lieu » et transporter la sienne en deux lieux différents?

M. Faguet, qui du reste ne s'est pas posé cette question, ne s'est pas contenté de déplacer l'action de la tragédie; il a vu dans sa mise en scène un pittoresque tout romantique : « Au troisième acte, dit-il, nous trouvons Saül, accompagné de quelques fidèles, devant le repaire de la pythonisse d'Endor. Remarquons en passant que Jean de la Taille a un instinct qui manque à la plupart de ses contemporains et qui, à notre avis, est essentiel chez le tragique. Il aime parler aux yeux. Il connaît la valeur du *Segnius irritant animos*... Ce n'est pas lui qui dissimule un tableau dramatique dans la coulisse. La scène de la pythonisse comporte toute la grandeur pittoresque de décors et de mise en scène qu'on peut souhaiter. Paysage sinistre, rochers et forêts, au fond la caverne; la majesté déchue de Saül dans cette espèce

1. Sur cette interprétation de la formule citée, voir l'avant-propos de la présente étude.

2. « Aions tous *auiourd'huy* la victoire ou la mort », dit Melchis au premier acte (f° 10 v°); et le « soldat amalechite » qui, à l'acte V, offre à David la couronne de Saül, lui dit que ce roi, son « beau-pere » et son « hayneux », vient de mourir

> En la bataille en laquelle *au iourd'huy*
> Tout Israël est mort avecques luy.
> (F° 30 r°.)

Ainsi Saül a consulté la pythonisse pendant que ses fils se battaient (commencement du 4[e] acte, f° 25 r°); David a taillé en pièces les Amalécites le jour même où Saül était vaincu par les Philistins

> (Tant qu'il a *ce iourd'huy* nos gents en pieces mis,

dit « le soldat amalechite », acte III, f° 18 v°); le soir même de cette victoire David peut et ose (lui proscrit) se trouver au camp de Saül, que les Philistins viennent de forcer; les nombreux intervalles de temps indiqués par la Bible (dans les ch. XXVIII, XXIX, XXX, XXXI, du 1[er] livre des *Rois*, ainsi que dans le ch. I du second livre), ont été supprimés hardiment; et ces invraisemblances énormes, cette infidélité au texte sacré ont eu pour unique objet d'observer la règle de *l'Art de la tragédie!*

de coupe-gorge, et, sur le devant de la scène, la pythonisse, génie du mal, étonnée et furieuse de son impuissance, luttant en vain contre un génie supérieur au sien[1].... » La scène se poursuit, et M. Faguet reprend : « Détail touchant encore, la pythonisse, émue de pitié, s'empresse autour du malheureux et l'oblige à entrer dans son antre pour y prendre quelque aliment.... Tous deux s'éloignent, se perdent dans l'ombre du sinistre repaire, et je ne sais quelle horreur mystérieuse descend et plane sur la scène vide[2]. »

Je suis désolé d'abattre le décor que M. Faguet a si lestement et si joliment dressé devant nous; mais il n'est question, dans le texte de Jean de la Taille, ni de rochers, ni de forêts, ni même de caverne; en revanche, nous y trouvons le chœur, le chœur des lévites qui, tout à l'heure, maudissaient avec force la magie et rappelaient les supplices infligés par Saül lui-même aux magiciens. Ne semble-t-il pas, à consulter le bon sens, que, puisque la pythonisse a grand'peur d'être trahie et puisque le roi, pour la rassurer ou pour n'être pas surpris en flagrant délit de désobéissance à ses propres lois, a pris la précaution de se déguiser, ni l'un ni l'autre ne devraient parler et se livrer à leurs abominables pratiques en présence du chœur des lévites? et, même si le chœur a voulu surveiller le roi sans être vu (auquel cas il ne ferait pas mal de nous avertir), ne semble-t-il pas, et qu'il a dû lui être difficile de se transporter secrètement à Endor en même temps que Saül, et qu'il doit lui être difficile maintenant de dissimuler sa présence? Le chœur est pourtant là et mêle sans cesse ses réflexions à l'action. Vous figurez-vous des sorcières du moyen âge procédant mystérieusement à leurs évocations devant un chœur de prêtres ou de moines? et des voleurs forçant tout doucement des coffres-forts devant un chœur de juges ou de gendarmes! Mais « il faut qu'il y ait un chœur, c'est-à-dire une assemblée d'hommes ou de femmes, qui à la fin de l'acte discourent sur ce qui aura été dit devant[3] ». Pour Jean de la Taille et pour ses émules, voilà qui répond à toutes les objections : c'est le *sans dot* d'Harpagon, c'est la *tarte à la crème* du Marquis.

Que Jean de la Taille ait admis cette étrange présence des lévites à la consultation de la pythonisse par Saül, cela pourrait nous amener à supposer que le chœur est toujours là où nous l'avons vu pendant les premiers actes; que la scène est à la fois devant le

1. É. Faguet, *La Tragédie française au* XVI^e^ *siècle (1550-1600)*, Paris, 1883, in-8°, p. 148.
2. *Ibid.*, p. 150.
3. *De l'art de la tragédie*, f^os^ 3 v° et 4 r°.

pavillon de Saül et devant la maison de la pythonisse[1], sans que ni pavillon ni antre soient d'ailleurs représentés; que la scène, enfin, a le don d'ubiquité, conformément à un des mystères de la religion classique au XVI^e siècle. Mais divers passages montrent que le chœur lui-même n'est plus au camp des Israélites, et que Jean de la Taille suppose représentée la maison de la pythonisse. Comment tout cela se concilie-t-il? de la façon suivante peut-être. Endor et le Gelboé étaient à une vingtaine de kilomètres l'un de l'autre, mais La Taille a abrégé la distance; au pied du Gelboé il a fait dire par le second écuyer qu'Endor était « icy pres »; à Endor, il fera dire de même par le chœur que le camp est « icy aupres »; les deux endroits, étant rapprochés, peuvent tenir sur la même scène et constituer « un mesme lieu » : c'est ainsi qu'on interprétera longtemps une règle gênante au commencement du XVII^e siècle.

Il est bon de donner, soit à titre de pièces justificatives, soit comme moyens de vérification, les passages essentiels de ce troisième acte.

Un « soldat amalechite » se précipite d'abord sur la scène et répond aux lévites qui l'interrogent :

Ie suis Amalechite, et si ne viens point or
De vostre camp Hebreu qui n'a desastre encor.
Mais ie viens lás d'vn camp, non plus camp, mais deffaite,
Que sur ceux d'Amalec David n'aguere a faicte....

LES LEVITES. — Mais où veux tu soldat t'en aller à cest'heure?

LE SOLDAT. — Chercher en vostre camp la fortune meilleure.

LES LEVITES. — Tu y peus donc aller, car les deux camps sont prests
De se charger l'vn l'autre, et sont icy aupres.
Voicy auec le Roy vestu d'estrange guize
La dame Phitonisse, ô damnable entreprise[2]!

Entrent « la Phythonisse, Saul, le premier et second Escuyer », et la pythonisse prend la parole :

Quiconques sois, Seigneur, qui viens, comme tu dis,
Au secours de mon art d'vn estrange pais,
Quel tort t'auroy-ie fait, que tu viens icy tendre
Vn tel laqs à ma vie, à fin de me surprendre[3]?

1. La Pythonisse ayant une *maison* dans la Bible (*Les Rois*, I, XXVIII, 24), il n'y a pas de raison pour lui donner un *antre* dans la tragédie.
2. F^os 18 v° et 19 r°.
3. F° 19 r°.

Saül lui demande d'évoquer l'esprit de Samuel, et la pythonisse y consent :

Aiant donc fait icy les inuocations,
I'iray faire à l'escart nos coniurations[1].

Les invocations faites, elle s'en va, en effet (sans doute dans sa maison), car les Lévites disent :

Mais où s'en court sans le Roy
Ceste Dame enchanteresse,
Qui de murmurer en soy
Des vers furieux ne cesse,
Et toute decheuelée,
Où va elle ainsi troublée?

SAUL. — Helas quelle horreur i'ay! ia tout mon poil s'herisse
Des hurlements que fait leans la Phitonisse
Qui veut faire en secret ses coniurations[2]!

La pythonisse reparaît et reproche à Saül de lui avoir caché qui il était : elle vient de voir Samuel, qui s'est d'abord montré à elle seule, mais qui, bientôt, au grand effroi des écuyers et des lévites, obéit aux sommations de la sorcière, s'avance devant le roi et lui prophétise sa perte toute prochaine. Saül s'évanouit, puis revient à lui et se lamente.

LA PHITONISSE. — Ores ne m'esconduy d'vne seule requeste :
Fay moy ceste faueur d'entrer chez moy, à fin
De te renforcer mieux en y prenant ton vin....
O vous ses seruiteurs taschez à le flechir
Pour le faire chez moy quelque peu rafreschir.

SAUL. — Celuy ne doit manger à qui la mort est douce.
Mais où est-ce qu'ainsi maugré moy lon me pousse?

LES LEVITES. — . . . . . .
La faim, le long ieune, et l'horreur
De ta mort proche auec la peur
Ont affoibly tes sens si fort,
Qu'on te méne helas comme mort[3].

L'acte IV commence au moment où Saül sort de chez la pythonisse, et ne comporte donc pas de changement de lieu :

SAUL. — Tu m'as doncques, Seigneur, tu m'as donc oublié....
Mais ie vas, puisqu'ainsi en mes maulx tu te plais,

1. F° 19 v°.
2. F° 20 v°.
3. F° 23 r° et v°.

Finir au camp mes iours, mon malheur et ta haine.
Mais que veut ce Gendarme accourant hors d'haleine?
LE GENDARME. — Sire, tout vostre camp par les Incirconcis
Est rompu et deffait, et vos trois Fils occis.

Au cinquième acte, Saül est mort, le soldat amalécite vient du camp hébreu où il s'est chargé de butin. Il n'y a pas de raison non plus d'admettre que la scène s'est déplacée.

Un lieu unique, mais assez vaste, aux deux extrémités duquel se trouvent, figurés (s'il est possible), supposés (si les moyens décoratifs manquent), le pavillon de Saül et la maison de la sorcière, telle me paraît donc être la mise en scène de *Saül le furieux*, telle que l'avait conçue Jean de La Taille.

VI

Pour *la Famine ou les Gabéonites*, comme pour *Saül*, M. Faguet nous indique quelques détails de mise en scène : au second acte, le tombeau de Saül se referme sur ses enfants que leur mère vient d'y cacher ; au troisième, les soldats écartent du tombeau Rezèfe qui veut le défendre contre leur profanation. Ces indications sont bien discrètes, et on pourrait aller beaucoup plus loin, si, à toute force, on voulait montrer que la pièce a été conçue pour une véritable représentation.

On diviserait la scène en trois compartiments, représentant : 1° le palais de David; 2° la demeure de Rezèfe et de Mérobe, femme et fille de Saül; 3° le tombeau de Saül lui-même.

1° C'est dans ou devant le palais de David que se passerait tout le premier acte, où David, accablé par les maux de son peuple affamé, envoie son « cousin et connestable » Joabe consulter le prophète Nathan, — et le début du troisième, où, après que Joabe a rapporté la réponse du prophète, le prince de Gabéon demande qu'on lui livre les deux fils de Rezèfe et les cinq fils de Mérobe.

2° C'est dans ou devant leur demeure que Rezèfe et Mérobe, au début du second acte, s'entretiendraient du songe affreux où Saül apparu a annoncé la mort des derniers descendants de sa race, et décideraient de cacher leurs enfants dans le tombeau du roi maudit; là encore qu'à l'acte V Mérobe apprendrait de la bouche du messager le supplice de ceux qui lui étaient chers.

3° Enfin, c'est devant le tombeau de Saül que les deux femmes

se transporteraient, pour exécuter leur projet, au milieu du second acte; c'est là que Joabe, dans la seconde moitié du troisième et pendant le quatrième tout entier, s'efforcerait de faire révéler leur secret aux deux mères, menacerait de faire fouiller le tombeau, le ferait fouiller, en effet, et s'emparerait enfin des enfants qu'il doit livrer à la mort[1].

Mais cette disposition de la scène, qui plus tard eût sans doute été adoptée par un Hardy, si la marche même de l'action la fait concevoir, aucune indication du texte n'en confirme la réalité. Comme si, cette fois, il ne s'adressait plus qu'à des lecteurs, Jean de la Taille a prodigué dans les marges de son volume les renvois aux diverses parties de la Bible : « *Voy. le 8 ch. des Iuges; Exode 16; Nombres 11*[2] »; il a expliqué ses allusions; il a noté quelque part que le langage de Rezèfe était ironique; mais ni les marges ni les vers mêmes ne disent jamais où sont David, le prince de Gabéon, le messager. Le tombeau est nommé à plusieurs reprises, et les mouvements des personnages autour du tombeau sont plusieurs fois décrits; mais sans cela y eût-il eu une pièce? et pour cela Jean de la Taille avait-il autre chose à faire que de traduire Sénèque, son modèle?

REZEFE

Doncques venez, venez mes chers enfans
Vous enterrer, à fin que vous viuiez.
Mais qu'auez vous? ie voy que vous fuiez
D'entrer dedans une tombe si laide...
(Acte II, f° 14 r°.)

REZEFE.

Or voila le cercueil qui nostre gage céle.

MÉROBE

Mais à fin que la peur nos larcins ne reuéle
Retiron nous en ça. — R. Celuy la ne craint pas
Si fort qui craint de pres. Mais retiron nos pas
Ailleurs si vous voulez. — M. Mot mot, voicy [ce semble
Venir le faux Ioabe. Ah de frayeur ie tremble!
Creuasse toy ô terre, et cache à ma priere
Ce que tu as en garde. — R. Allez vous en arriere
Deuant que vostre peur trahisse nostre fait,
Cependant pour nous deux ie feray cy le guet.
M. Ie ne puis cy durer, Ie me retire ailleurs.
(Acte II, f° 18 r° et v°.)

ANDROMACHA

Succede tumulo, nate. Quid retro fugis,
Turpesque latebras spernis?
(*Les Troyennes*, III, 1, v. 504-505.)

SENEX.

Claustra commissum tegunt.
Quem ne tuus producat in medium timor,
Procul hinc recede, teque diversam amove.

ANDROM.

Levius solet timere, qui propius timet.
Sed, si placet, referamus hinc alio pedem.

SENEX.

Cohibe parumper ora, questusque opprime.
Gressus nefandos dux Cephallenum admovet.

ANDROM.

Dehisce, tellus, tuque, conjux, ultimo
Specu revulsam scinde tellurem, et Stygis
Sinu profundo conde depositum meum.
Adest Ulysses, et quidem dubio gradu
Vultuque : nectit pectore astus callidos.
(III, 1, v. 513-524.)

Pourquoi Mérobe se retire-t-elle? l'explication est bien simple : jusqu'ici Jean de la Taille a pu mettre dans sa bouche ce que

1. On pourrait aussi réduire les compartiments à deux, en mettant tout le second acte et le cinquième devant le tombeau, ou en mettant le second devant le tombeau et le cinquième en un endroit indéterminé.

2. *La Famine, ou les Gabeonites, Tragedie prise de la Bible... Ensemble plusieurs œuvres poëtiques*, Paris, Fed. Morel, 1573, p. 8°.

disait le vieillard des *Troyennes*; maintenant que Sénèque va faire dialoguer Andromaque et Ulysse, il faut que Jean de la Taille n'ait qu'une seule femme à opposer à Joabe.

Et voici que, peu à peu, Ulysse et Joabe devinent le secret de la mère et veulent chercher dans le tombeau la proie que le tombeau leur dérobe.

REZEFE.
He que voulez vous faire ?
IOABE.
Ie veux aller ouurir la tombe mortuaire
Où gizent vos ayeux. — R. O la chose cruelle!
I. — Ie fouilleray partout. — R. Dieu, ton aide
I. — Sus sus depechez-vous... [i'appelle...]
Faites ce que ie dy : donc estes vous retifs ?
Pour sa vaine fureur et ses propos pleintifs ?
R. — Ah ie ne souffriray : que ta main sacrilege
Touche à ces lieux sacrez : plutost plutost [mourray-ie].
Mais las, que veus-ie faire ? ilz s'en vont demolir
La tombe, et mes enfants ilz vont desseuelir,
D'vne seulle ruine !....
Ah que mes fils plutost voisent mourir arriere
Du tombeau paternel, que le pere ne face,
En lieu de la sauuer, mourir enfin sa race.
(Acte III, f^os 20 v° et 21 r°.)

ANDR.
Quidnam facis ?...
UL. Responsa peragam : funditus busta eruam.
B. Quae vendidistis ? — O. Pergam, et e summo aggere [mo aggere
Traham sepulcra. — A. Cœlitum appello fidem....
U. Cessatis ? et vos flebilis clamor movet,
Furorque cassus feminae ? jussa ocius
Peragite. — A. Me, me sternite hic ferro prius.
Repellor ? heu me ! rumpe fatorum moras !...
U. Funditus cuncta erue.
A. Quid agis ? ruina mater et natum et virum
Prosternis una !.....
... Conditum elidet statim
Immane busti pondus : intereat miser
Ubicumque potius, ne pater natum obruat,
Prematque patrem natus.
(III, 1, v. 662-692.)

Enfin Andromaque et Rezèfe comprennent qu'elles ne peuvent plus cacher leurs fils :

Sortez, sortez ô mes enfans arriere
De ces tombeaux, venez à la lumiere.
(Acte IV, f° 22 r°.)

Huc e latebris procede tuis
Flebile matris furtum miserae.
(III, 1, v. 706-707.)

J'ai cité *tous* les vers de *La Famine* dont on pouvait être tenté de conclure que Jean de la Taille avait vu, en composant sa pièce, le décor dans lequel il la ferait mouvoir, et *tous* ces vers sont simplement traduits de Sénèque. Mais il faut regarder de plus près encore, car l'imitation de Sénèque, qui donne çà et là à *La Famine* une apparence de vie scénique, y a introduit ailleurs des absurdités, des impossibilités scéniques évidentes.

Pourquoi, au second acte, ne pouvons-nous comprendre ni où sont Rezèfe et Mérobe, quand Rezèfe raconte le songe où lui est apparu Saül, — ni comment les deux femmes se transportent ensuite devant le tombeau du roi? C'est parce que Jean de la Taille ne se l'est pas demandé lui-même, occupé qu'il était à suivre l'acte III, scène I, des *Troyennes*, où aucun changement de lieu n'est indiqué.

Pourquoi les enfants, qui parleront une fois sortis du tombeau, ne disent-ils rien avant d'y entrer? C'est parce qu'ainsi fait Astyanax.

Pourquoi Mérobe abandonne-t-elle Rezèfe alors que se présente

Joabe? C'est, nous l'avons vu, parce que Mérobe remplace le vieillard des *Troyennes* et doit disparaître quand disparaît le vieillard.

Pourquoi Rezèfe, qui est décidée à faire sortir ses fils du tombeau à la fin du troisième acte, ne leur dit-elle « sortez » qu'au début du quatrième? Parce que La Taille, ayant besoin de faire deux actes avec ce qui n'en donnait qu'un chez Sénèque, a séparé par un chœur des paroles qui se suivaient immédiatement dans l'œuvre latine. Mais que font Joabe et les soldats pendant le chœur? Continuent-ils à démolir le tombeau? ou attendent-ils patiemment que le chant soit terminé?

Au second acte, c'est Mérobe qui a proposé et qui a fait accepter non sans peine à Rezèfe l'idée d'enfermer dans le tombeau les fils et les petits-fils de Saül. Nous croyons jusqu'à la fin du quatrième acte que les cinq fils de Mérobe ont, dans le tombeau et hors du tombeau, accompagné les deux fils de Rezèfe. Pourquoi donc, après la longue scène où Rezèfe a vainement cherché à faire supplier Joabe par Armon et Mifibozet, entendons-nous Joabe dire à ses soldats :

> Or sus allons : qu'on aille de Merobe
> Saisir les fils, et qu'on les meine pendre
> Auec ceux-cy. Ie ne puis plus attendre[1]?

Ces enfants sont-ils restés au fond du tombeau pendant toute la scène précédente? sont-ils au contraire restés, sans se cacher, à la disposition de leurs bourreaux? — Peut-être eût-il été inutile de poser ces questions à Jean de la Taille. Tant que Rezèfe a pu jouer le rôle d'Andromaque, il a fallu que ses fils jouassent à peu près le rôle d'Astyanax. Après quoi, le poète s'est aperçu qu'il avait oublié les fils de Mérobe et il les a fait rentrer dans l'action du moins mal qu'il lui a été possible.

Rien de scénique, à ce qu'il semble, rien de vraiment acceptable pour des spectateurs dans tout cela. Mais Jean de la Taille, en 1573, pouvait-il encore espérer des spectateurs? Dans un poème dialogué, il s'est seulement efforcé de suivre à la fois la Bible et *Les Troyennes;* et, comme il était trop malaisé de fondre les deux imitations, il les a de son mieux juxtaposées, en se ménageant des occasions d'exprimer des sentiments nobles ou pathétiques[2].

1. F° 27 r°.

2. Signalons une autre difficulté. Si les personnages étaient dans des lieux réels, il y aurait certainement un changement au troisième acte, puisque David envoie Joabe à la recherche de Rezèfe et de Mérobe, que Rezèfe et Mérobe sont ensuite mises sous nos yeux, et que Joabe les rejoint seulement au bout d'un instant. Et

Si, sous le nom de *Gabaonites*, c'est l'œuvre de La Taille que des écoliers ont fait entendre à Béthune en 1601, il est probable qu'ils ont récité ce poème sans prendre la peine de le modifier pour en faire une vraie tragédie.

VII

Robert Garnier, dont la première œuvre dramatique paraît en 1568, pouvait-il, plus que Jean de la Taille, nourrir l'espoir de faire jouer ses pièces? Devait-il, plus que lui, les disposer en vue de la représentation?

Le premier acte de *Porcie*, rempli par un monologue de Mégère, n'a pas besoin d'être localisé; la scène est alors... sur le théâtre, s'il doit jamais y avoir un théâtre pour *Porcie;* ou plutôt, puisque l'acte est terminé par un « chœur de Romaines », la scène est au même lieu que dans les actes suivants.

Les actes II, IV et V se placent sans difficulté devant la maison de l'héroïne. Mais voici, au quatrième acte, une bizarrerie notable. Un messager vient de faire le récit de la bataille de Philippes; il dit qu'Antoine a fait chercher le corps de Brutus :

> En fin l'ayant trouué luy mesme eut le souci
> De le faire embasmer pour l'apporter icy,
> Le voulant aux tombeaux de ses ancestres rendre,
> Et vous gratifier d'vne si chere cendre[1].

Porcie se lamente; elle apostrophe les flots qui ont emporté Brutus vivant et qui ne rendent qu'un cadavre; elle apostrophe Romulus et le premier Brutus. Et brusquement, sans que rien puisse faire supposer qu'on a apporté le corps :

> Sus donc il faut mourir, il faut mourir mon cœur,
> Il faut auecq' le corps despouiller ta langueur.
> Mon cœur qu'attens-tu plus? qu'attens-tu d'auantage.
> Que tu ne suis ton Brute au tenebreux riuage?
> *Ton Brute que voicy*, ton Brute *dont le corps*
> *Gist ici*, et son ame en la plaine des morts?...
> Las! Brute, mon cher Brute, aumoins reçoy ces pleurs,
> Reçoy ces durs regrets tesmoings de mes douleurs,

alors le même chœur chanterait dans le palais de David au I^er^ acte et dans le cimetière où se tiennent les victimes aux actes II, III et IV. — Ce qu'on peut être tenté de prendre pour un changement de lieu n'est que le passage de l'imitation de la Bible à l'imitation des *Troyennes*.

1. Robert Garnier, *Les Tragédies*, éd. W. Fœrster, t. I, p. 65, v. 1598-1601.

Reçoy ces moites pleurs *que ie te viens espandre*,
Pour arrouser tes os et ta future cendre....
Or Brute, ie te suy, mais reçoy cependant
Ces larmes que ie viens sur ton corps respandant :
Reçoy, mon cher mary, deuant que ie descende,
Ces funebres baisers, dont ie te fais offrande [1].

Le récit de la nourrice, au cinquième acte, revient sur cette scène et nous la présente d'une façon tout autre :

Quand ma pauure maitresse
Eut entendu que Brute, auecque la noblesse
Qui combatoit pour luy d'vn si louable cueur
Auoit esté desfaict, et qu'Antoine vainqueur,
Luy renuoyoit son corps, qu'à grand' sollicitude
Il auoit recherché parmi la multitude :
Apres force regrets qu'elle fit sur sa mort,
Apres qu'elle eut longtemps ploré son triste sort,
Retiree en sa chambre, entreprit, demy-morte,
De borner ses langueurs par quelque briesue sorte [2].

Décidément, la nourrice n'a pas vu le corps de Brutus ; elle ne s'est même pas aperçue que sa maîtresse fût en proie à une hallucination [3].

Mais c'est le troisième acte surtout qu'il est difficile de se figurer mis en scène. Le philosophe Arée le commence par un monologue de 96 vers. — Suit immédiatement un discours d'Oc-

1. P. 69 et 70, v. 1712-1716, 1720-1723, 1760-1764.
2. P. 74 et 75, v. 1881-1889.
3. Mon savant collègue et ami Vianey, lisant tout ce passage, me dit : « La *bizarrerie* n'est peut-être pas si *notable*. On peut admettre, à la rigueur, que les paroles du messager contiennent l'indication que le corps est apporté ou va l'être. L'indication serait bien vague ; mais les poètes du XVI^e^ siècle ont souvent tant de peine à s'exprimer ! — Si le corps est apporté au moment où parle le messager, il est singulier que Porcie n'adresse pas immédiatement la parole à son Brutus ; mais dans leurs développements les poètes du XVI^e^ siècle ne sont pas toujours naturels. — Plus loin, la nourrice ne dit pas sans doute que Porcie a vu le corps de Brutus ; mais elle ne dit pas que Porcie ne l'a pas vu ; on peut admettre, à la rigueur, que par ces paroles vagues : « Après force regrets qu'elle fit sur sa mort, etc. » la nourrice résume la scène de l'acte IV ; il y a absence d'indication précise plutôt que contradiction. — Ce qu'on peut reprocher ici peut-être à Garnier, c'est donc, non pas de n'avoir pas su se représenter la scène, mais d'avoir manqué de naturel dans le développement des sentiments de Porcie et manqué de clarté dans les paroles du messager et de la nourrice : le psychologue et l'écrivain seraient plus coupables que le dramaturge. — Reste cette difficulté : la scène de l'acte IV se passe *devant* la maison de Porcie ; or la nourrice dit que Porcie entreprit de « borner sa langueur... *retirée en sa chambre* ». Il est vrai ; mais, d'après la nourrice, Porcie ne s'est retirée en sa chambre qu'après avoir longtemps pleuré, c'est-à-dire après la scène de l'acte IV. »
Ces arguments ne m'ont pas convaincu ; mais ils sont ingénieux, d'autres peuvent les trouver topiques, et j'ai cru n'en devoir pas priver le lecteur.

tave, qui commence par une apostrophe à César et où la parole n'est jamais adressée à Arée. Après 50 vers, Arée interpelle Octave en lui disant :

Iamais donc entre vous ne verray-ie la paix[1] ?

Le philosophe était donc là encore? Il faut le croire. — Le dialogue entre les deux personnages terminé, le chœur fait des réflexions générales. Quel chœur? celui des femmes romaines, pompéiennes, républicaines; il assistait aux confidences d'Octave, ce qui ne laisse pas d'être étrange. — Voici maintenant M. Antoine, qui prononce 52 vers et, soulagé, discute ensuite avec son lieutenant Vintidie. Le lieu a dû changer : nous étions à Rome avec Octave et les femmes romaines, nous voici près de Philippes avec M. Antoine et ses troupes, d'autant que l'acte va se terminer par un « chœur de soudars » des triumvirs, d'autant que le messager chargé d'apporter à Rome des nouvelles du champ de bataille n'arrivera qu'à l'acte suivant! Pas du tout : le même Octave qui était tout à l'heure avec les femmes romaines est maintenant avec Antoine, Lépide et leurs « soudars »; ne fallait-il pas que nous eussions une scène des triumvirs! — Et comment Octave et Lépide sont-ils entrés? comment Ventidie est-il sorti? — Il serait fort inutile de le demander au texte.

Où sommes-nous donc? Nulle part. De la vraisemblance, de la possibilité scénique de sa pièce Robert Garnier n'a eu cure; il n'a tenu qu'à faire disserter sur une même situation politique triumvirs et pompéiens, politiques et philosophes, soldats et femmes, et jusqu'à une des puissances infernales. *La pièce, dans la pensée de l'auteur, pourrait avoir pour titre : Réflexions de diverses personnes sur Rome au temps de Philippes*[2].

VIII

Je viens, en remplaçant « Thapsa » par « Philippes », d'emprunter à M. Faguet la formule dont il se sert pour caractériser *Cornélie*[3]. C'est dire que les deux œuvres sont conçues d'une façon analogue, et je vais donc examiner tout de suite *Cornélie*, bien que postérieure d'un an à *Hippolyte* (1574, 1573).

1. P. 42, v. 841.
2. On peut, sans y attacher cependant trop d'importance, noter aussi l'inégalité très grande des actes : le 1[er] a 198 vers, le 4[e] 381, le 3[e] 718.
3. *La Trag. fr. au XVI[e] s.*, p. 187.

Cette fois l'action — si l'on peut ici parler d'action — ne sort pas de la ville de Rome. On peut la placer chez César, où se fait entendre un « chœur de Cesariens », à la fin du quatrième acte. Elle est devant la maison de Cornélie, où se fait entendre un chœur de Pompéiens, au cinquième, et sans doute aussi au second et au troisième actes. Pourquoi Cassie et Décime Brutus délibéreraient-ils chez Cornélie au début du quatrième? Pourquoi Cicéron serait-il chez Cornélie quand il prononce le monologue de 150 vers qui forme le premier acte? on ne le voit guère, mais la présence du même chœur de Pompéiens nous invite à ne pas déplacer la scène.

Le début du cinquième acte est conforme à la poétique traditionnelle beaucoup plus qu'il n'est vraisemblable. « Malheureux que ie suis! » dit le messager, qui prononce 12 vers sur la défaite subie. — « Hé Dieux, tout est perdu! » dit Cornélie, qui échange quatre vers avec le chœur. — « Et encore il me faut en porter la nouuelle! » dit le messager (3 vers). — En 9 vers s'expriment les craintes de Cornélie et du chœur. — Et c'est alors seulement que le messager se doute de la présence de Cornélie :

> Mais n'entendé-ie pas la fille de mon maistre[1]?

Au second acte, Cornélie commence par s'accuser, en 112 vers, d'avoir causé la perte de ses deux époux, Crassus et Pompée. Cicéron est-il là? comment le croire? pourtant le voici qui adresse la parole à Cornélie :

> Quelle fin à vos pleurs donra la destinee,
> Race des Scipions[2]?

Au troisième acte, la bienveillance et l'imagination de M. Faguet lui ont fait voir *une belle scène*. « Dans un théâtre ainsi conçu il ne peut rien y avoir de dramatique; mais il peut y avoir des choses théâtrales, des tableaux. L'acte III est un assez bon tableau. Cornélie est au milieu de la scène, tremblante et en larmes. L'esprit plein de pressentiments sombres, elle raconte le songe où elle a revu Pompée. Le chœur circule autour des dieux du foyer, invoquant les puissances protectrices de l'illustre maison. C'est au milieu de ce deuil domestique qu'un messager apporte les cendres de Pompée qu'il semble qu'on attendait, qu'on sentait être proches.

1. P. 136, v. 1562.
2. P. 96, v. 335.

Comme tableau, voilà qui est bien conçu, bien ordonné et d'un effet assez grand[1]. »

Reprenons cet acte. Cornélie raconte en effet au chœur le songe qui l'a effrayée; mais le chœur ne prend la parole ensuite que pour se livrer à l'éternelle dissertation sur l'inanité des songes; Cicéron, qui ne paraît pas avoir assisté à la scène précédente, et dont le nom ne figurait pas dans la liste des personnages de cette scène, Cicéron fait un discours de 86 vers, où il n'adresse la parole à personne sauf à César (qui est absent) et à Rome, et où il n'émet que des considérations générales; Philippes arrive avec les restes de Pompée, mais ni Cicéron, ni Cornélie, ni (croirait-on) le chœur ne sont plus là, car il explique très nettement en 22 vers quel est l'objet de sa mission, et, après cela, Cornélie — qui reparaît — ne sait rien, n'a rien entendu, et interpelle seule le messager :

> Las qu'est-ce que ie voy! — Ce sont les tendres os
> De vostre grand Pompé dans ces vrnes enclos[2].

Il aurait pu à coup sûr y avoir un bon tableau dans ce troisième acte; mais il n'y a, comme partout, que de la rhétorique ou de la poésie désordonnée et un manque de réalité scénique peu contestable.

IX

La tragédie d'*Hippolyte* est beaucoup mieux conçue pour le théâtre; tout s'y passe, d'une façon visible et suffisamment naturelle, devant le palais de Thésée, où habitent Phèdre et Hippolyte; les entrées, les sorties, les mouvements des personnages sont généralement indiqués en quelques mots; et, si l'œuvre appartenait en propre à Robert Garnier, elle prouverait quelque préoccupation et quelque entente de la scène. Malheureusement l'*Hippolyte* de Garnier n'est guère qu'une traduction libre de l'*Hippolyte* de Sénèque, et c'est à Sénèque qu'appartient — dans l'ordre d'idées qui nous occupe — tout ce dont nous aurions à féliciter le poète français.

Au troisième acte, la nourrice *voit* entrer Phèdre; mais c'est qu'elle en faisait autant dans la pièce latine :

1. *La Trag. fr. au XVI[e] s.*, p. 187-188.
2. P. 112, v. 853-854.

Sed en patescunt regiae fastigia.
Reclinis ipsa sedis auratae toro,
Solitos amictus mente non sana abnuit.
(II, I, v. 384-6; cf. Garnier, t. II, p. 42; acte III, v. 1123-4.)

Après avoir prié Hécate, et comme si la déesse l'exauçait, elle *voit* venir Hippolyte et s'avance à sa rencontre :

Madame c'est assez, elle oit vostre oraison :
Taisez-vous, ie le voy sortir de la maison.
Retirez-vous à part, l'heure m'est opportune.
C'est luy, c'est luy sans doute, et si n'a suitte aucune.

HIPPOLYTE.

Où dressez-vous vos pas, Nourrice? et quel souci
Trouble vostre visage et l'appalist ainsi?
Madame est-elle saine? et sa plus chere cure,
Ses deux petits enfans, Royale nourriture?

mais ainsi se passaient les choses dans l'*Hippolyte* latin :

Ades invocata. Jam faves votis, dea.
Ipsum intueor sollemne venerantem sacrum,
Nullo latus comitante. Quid dubitas? dedit
Tempus locumque casus....

HIPPOLYTUS.

Quid huc seniles fessa moliris gradus,
O fida nutrix, turbidam frontem gerens,
Et maesta vultus? sospes est certe parens,
Sospesque Phaedra, stirpis et geminae jugum[1].

Le même acte contient encore quelques vers expressifs; mais comparons-les à ceux de Sénèque :

Mais ne voy-ie pas Phedre ?...
Helas elle est tombee ! hé bons Dieux qu'est-ce ci ?
Ma maistresse m'amie. Elle a le cœur transi,
Le visage luy glace, ò passion maudite !
Madame, esueillez-vous, voici vostre Hippolyte,...
PHEDRE.
Qui m'a rendu mes pleurs et mes cruelles [plaintes ?
(V. 1299 et 1303-1307.)

Sed Phaedra praeceps graditur...
Terrae repente corpus exanimum accidit,
Et ora morti similis obduxit color.
Attolle vultus, dimove vocis moras :
Tuus en, alumna, temet Hippolytus tenet.
— Quis me dolori reddit, atque aestus graves
Reponit animo ?
. . . (II, 2 et 3, v. 583 et 585-590.)

Au quatrième acte, le rôle de Thésée fournit une indication précise, mais qui n'appartient pas davantage à Garnier :

1. Garnier, t. II, p. 43, acte III, v. 1151-1158; Sénèque, II, I, v. 423-426 et 431-434.

Entrons soudainement, entrons, il n'est pas heure
De faire, en perdant temps, icy longue demeure.
(*Phèdre paraît, l'air égarée, un coutelas à la main.*)
Quoy? ma chère compagne, est-ce ainsi qu'il [vous faut
Receuoir vostre époux ? etc...

(P. 58-59, v. 1657-1660.)

NUTRIX.
Jam perge, quaeso, perge : properato est opus.
THESEUS.
Reserate clusos regii postes laris.
O socia thalami, siccine adventum viri,
Et expetiti conjugis vultum excipis ?
(III, 1 et 2, v. 862-865.)

Enfin, au cinquième acte, Garnier a quelque peu modifié les sentiments de Phèdre; mais c'est à l'imitation de Sénèque et parfois avec les expressions mêmes de Sénèque qu'il a montré Phèdre se lamentant sur le cadavre de celui qu'elle a aimé.

N'y a-t-il donc plus dans l'*Hippolyte* aucune de ces bizarreries, aucune de ces difficultés scéniques auxquelles *Porcie* et *Cornélie* nous ont habitués? Il y en a trois ou quatre encore. Et voici qui est digne de réflexion : ces trois ou quatre bizarreries, je les ai notées avant d'ouvrir Sénèque; Sénèque ouvert, j'ai constaté qu'elles provenaient toutes de ce qu'exceptionnellement Garnier s'était écarté de son modèle.

Le troisième acte commence par un monologue de Phèdre (96 vers) et continue par un monologue de la nourrice (60). Les deux monologues ne se tiennent point; il n'y a entre les deux scènes aucune des *liaisons* qu'étudiera plus tard Corneille. Pourquoi cela? parce que le premier monologue, d'ailleurs fort inutile, est de l'invention de Garnier, et parce que notre poète n'a pas su lier cette pièce de rapport au monologue de la nourrice par lequel commençait l'acte correspondant (acte II) de Sénèque. Au contraire ce dernier monologue est très bien lié à la scène suivante dans les deux pièces.

Dans le même acte III, Phèdre s'étant pâmée en présence d'Hippolyte, la nourrice la supplie de se ranimer et de confesser son amour à celui qui en est l'objet et qui se trouve devant elle :

Madame, esueillez-vous, voici vostre Hippolyte :
Voulez-vous pas le voir? vous n'aurez plus d'ennuy,
Sus, sus, ouurez les yeux et deuisez à luy.

Phèdre résiste; 24 vers sont échangés. Enfin nous lisons :

PHEDRE. — Nourrice le voy-cy.
NOURRICE. — Montrez vostre asseurance.
PHEDRE. — Efforce toy, mon cœur, aye bonne esperance,
Commence à l'aborder.

Hippolyte était-il parti, et vient-il seulement de rentrer? Était-il là, mais Phèdre ne l'avait-elle pas aperçu? Quelque hypothèse qu'on

adopte, elle paraît en désaccord avec le contexte. Le passage de Sénèque est très clair, au contraire, et Garnier en a presque tout reproduit; mais un scrupule de décence lui ayant fait mettre dans la bouche de la nourrice quelques vers de la Phèdre latine, cette modification a suffi pour le dérouter[1].

A la fin de l'acte IV, il n'y a aucune liaison entre le monologue de Thésée maudissant son fils et le monologue de la nourrice gémissant sur les malheurs de la famille royale : ce dernier monologue a été ajouté par Robert Garnier.

Au cinquième acte, le messager termine ainsi son récit de la mort d'Hippolyte :

> Nous luy disons adieu, maudissant le destin,
> Le char, les limonniers, et le monstre marin,
> Causes de son malheur : puis dessur nos epaules
> L'apportons veuf de vie estendu sur des gaules[2].

Ce dernier trait, qui n'est pas exactement traduit de Sénèque (Passim ad supremos ille colligitur rogos, Et funeri confertur[3]), pourrait bien être une précaution louable de Garnier; mais c'est une précaution poétique, non une précaution dramatique. Le cadavre a-t-il été apporté sur la scène? rien ne le fait croire, car le messager continue en ces termes :

> Or ie me suis hasté pour vous venir *conter*
> Ce piteux accident, qu'il vous conuient domter[4];

car Thésée, dans les paroles qu'il prononce ensuite, n'indique nullement qu'il voie son fils; car Phèdre ne nous indique pas davantage qu'elle voie Hippolyte au début de la scène suivante. Brusquement elle lui parle, elle lui demande pardon, elle l'embrasse. Pourquoi? parce qu'au cours de son imitation, Garnier en est arrivé à l'endroit où ainsi agissait la Phèdre de Sénèque. Seulement, dans Sénèque, Phèdre est en face du cadavre dès le premier vers du cinquième acte, et l'on peut supposer que le cadavre a été apporté dans le palais entre l'acte IV et l'acte V; aucune explication de ce genre n'est de mise pour la pièce française, où l'acte IV et l'acte V ont été réunis en un seul.

Ainsi l'*Hippolyte* de Garnier s'accommoderait d'une représen-

1. Cf. Garnier, t. II, p. 47-48, III, v. 1305-1336; et Sénèque, II, 2 et 3, v. 587-600.
2. P. 73, v. 2145-2148.
3. IV, 1, v. 1113-1114.
4. P. 73, v. 2149-2150.

tation partout où il reproduit l'*Hippolyte* de Sénèque; mais, dès que Garnier montre quelque originalité, le caractère scénique de l'œuvre s'atténue ou disparaît.

X

Il y a quelques indications précises dans *Marc Antoine* (1578). La seconde partie du deuxième acte où se fait entendre un chœur d'Égyptiens se passe devant le tombeau que s'était fait construire Cléopâtre. Après avoir chargé Diomède de se rendre auprès d'Antoine, la reine ajoute :

> Mais ce pendant entrons en ce sepulcre morne,
> Attendant que la mort nos desplaisances borne [1].

L'acte IV, terminé par un chœur de soldats césariens, doit se passer au camp d'Octave, hors d'Alexandrie. L' « archer des gardes d'Antoine », Dircet, a couru trouver Octave après que son maître s'est frappé de son épée :

> Or ma poitrine estant d'vn si grand dueil frapee,
> *De la ville ie sors* auecque ceste espee
> Que ie leuay de terre, ainsi que lon sortoit
> De la chambre d'Antoine, et que lon le portoit.
> *Expres ie vous l'apporte*, à fin que plus notoire
> Sa mort vous soit par elle, et que me puissiez croire.

« Entrons dedans la ville [2] », dit Agrippe à Octave, qui ne sait que gémir.

Le cinquième acte, où ne figure pas de chœur, nous transporte dans le sépulcre même où Cléopâtre s'est retirée et où elle a fait descendre Antoine mourant. Déjà Dircet et Agrippe nous ont prévenus que la reine s'est enfermée dans cette sombre demeure. Antoine, disait Dircet,

> Entre seul au palais, se debat, se tourmente...
> Mais elle d'autre part, redoutant sa fureur,
> Se retire aux tombeaux, habitacles d'horreur,
> Fait les portes serrer, et les herses abatre,
> Puis outree en douleur commence à se débatre [3].

1. T. I, p. 173, v. 687-688.
2. P. 203, v. 1672-1677 et v. 1690.
3. P. 200, v. 1564 et 1570-1573.

Puis il a raconté comment, avec une corde, Cléopâtre a hissé jusqu'à elle Antoine tout sanglant, et Agrippe a conclu, s'adressant à Octave :

> Envoyez donc vers elle, et faites qu'on essaye
> De retenir sa vie auecques quelque baye,
> Quelque vaine promesse, et qu'on auise bien
> Si l'on pourroit entrer par quelque fin moyen
> Dans ces riches tombeaux.

« Envoyons Proculee[1] », a dit enfin Octave. — Et maintenant Cléopâtre, à son tour, nous révèle sa retraite, quand elle gémit en ces termes sur ses malheurs et sur ceux d'Antoine :

> Encore n'est-ce rien, las! ce n'est rien au prix
> De vous mon cher espous, par mes amorces pris,
> De vous que i'infortune, et que de main sanglante
> Ie contrains deualer dans la tombe relante....
> O dommageable femme! hé puis-ie viure encore
> En ce larual sepulchre où ie me fais enclorre[2]?

L'acte I, où M. Antoine, en un long monologue, se plaint de Cléopâtre, et l'acte III, où il continue à gémir, cette fois en compagnie de Lucile, ne sont pas localisés par le texte, mais se placent naturellement dans ce *palais* où Dircet tout à l'heure nous montrait les lamentations du triumvir : un chœur d'Égyptiens se fait entendre à la fin de ces deux actes. Et il se fait entendre aussi après le monologue du philosophe Philostrate, par lequel est constituée la première partie de l'acte II; si bien que ce monologue est prononcé, soit dans la salle où se tient Antoine aux actes I et III, soit devant le tombeau de Cléopâtre, où se passe la fin de l'acte.

Ainsi le camp d'Octave hors d'Alexandrie, — le palais de Cléopâtre, — les abords et l'intérieur du sépulcre, tels sont les quatre compartiments qui forment la décoration de *Marc Antoine*, s'il faut admettre que cette tragédie éloquente, mais mal conçue, « le type même de la pièce où les *scènes à faire* ne sont pas faites[3] », a jamais eu, fût-ce dans l'esprit de son auteur, une véritable décoration. Mais, précisément, qu'il faille l'admettre, rien ne le prouve, en vérité.

Car, même dans l'hypothèse où Garnier n'a aucunement songé

1. P. 204, v. 1700-1704.
2. P. 207, v. 1806-1809 et 1612-13; cf. p. 211, v. 1907.
3. *Hist. de la L. et de la Litt. fr.*, t. III, p. 292.

à la mise en scène de son poème, il a dû être amené, par la simple imitation de Plutarque et de Dion, à donner les indications que nous avons relevées. Parcourons Plutarque : « Si approcha tant (Octave) qu'*il uint planter son camp tout ioignant la uille* dedans les lices, ou lon auoit accoustumé de piquer et manier les chevaulx.... — Adonc elle craignant sa fureur et sa desesperance, *s'enfouit dedans la sepulture qu'elle auoit fait bastir*, là où *elle feit serrer les portes et abattre les grilles et les harses* qui se fermoyent à grosses serrures et fortes barrieres.... — Il (Antonius) *entra en une chambre* et deslaça le corps de sa cuirace.... — Cleopatra ne uoulut pas ouurir les portes, mais elle se uint mettre à des fenestres haultes, et *deualla en bas quelques chaisnes et cordes*, dedans lesquelles on empacqueta Antonius, et elle avec deux de ses femmes seulement, qu'elle auoit souffert entrer avec elle dedans ces sepultures, le tira amont.... *Apres qu'elle l'eut en ceste sorte tiré amont, et couché dessus un lict*, elle desrompit et deschira adonc ses habillemens sur luy.... — Apres que Antonius se fut frappé, ainsi comme on le portoit dedans les sepulchres à Cleopatra, l'un de ses gardes nommé Dercetæus prit l'espee de laquelle il s'estoit frappé, et la cacha : puis se desroba secrettement, et fut le premier qui porta la nouuelle de la mort à Cæsar, et en montra l'espee encore toute teinte de sang... — Cela fait, il (Octave) y enuoya Proculeius, luy commandant qu'il feist tout devoir et toute diligence de saisir Cleopatra uiue, s'il pouuoit, pourautant qu'il craignoit que son tresor ne fust perdu. — Cæsar... feit ce pendant son entree en la uille d'Alexandrie[1] ».

Ainsi Plutarque imposait à son imitateur la distribution des principales scènes de sa pièce, mais il est douteux que son imitateur ait sérieusement songé à en régler en conséquence la mise en scène. Et si, ce qui n'est pas probable, le *Marc Antoine et Cléopâtre* représenté à Saint-Maixent l'année même où paraissait le *Marc Antoine* de Garnier, en 1578, ne forme avec lui qu'une seule et même œuvre; si la « tragedie de Garnier appelée *Cleopatre* » jouée en 1594 ou 1595 dans un couvent de religieuses n'a pas été confondue avec la *Cléopâtre* de Jodelle, il est plus douteux encore que les organisateurs de ces spectacles aient eu à cœur de réaliser la mise en scène assez compliquée que nous avons indiquée plus haut.

1. *Vie de Marc Antoine.*

XI

La plus grande partie de *La Troade* (1579) se passe devant les tentes des Troyennes captives, et notamment devant la tente d'Hécube, où l'on entre et d'où l'on sort à plusieurs reprises. « Portons-la dans sa tente », dit le chœur quand la vieille reine s'est *pâmée* (acte I, v. 443);

Rentrons dedans la tente et la reconfortons,

dit-il de nouveau à l'acte III, v. 1321 ; — « Allons, filles, entrons », lisons-nous à la fin de l'acte IV, v. 2297; — et quand Hécube a excité l'avarice de Polymestor en lui promettant les richesses qui restent de Troie, elle échange avec lui le dialogue suivant :

Vous garderez aussi
L'or qu'auec moy ie porte. — Où l'auez-vous? — Ici.
— Dessous vos vestemens? — Non, mais dedans nos tentes.
— Qui maintenant y est? — Des femmes gemissantes.
Entrez, tout y est seur, despeschez[1].

Le lieu où se déroulent ainsi l'acte I, la première et la troisième partie de l'acte III, l'acte IV et l'acte V, n'est pas seulement caractérisé par le détail de mise en scène que plusieurs passages viennent de nous signaler. Garnier nous avertit encore qu'il fait partie du rivage, du port de Troie :

Encore n'est-ce assez, on va iettant le sort
Sur chacune de nous qui sommes sur ce port :
On nous va partageant comme quelque bagage[2].

Il est vrai qu'au quatrième acte, ce lieu, qui était « sur le port », est supposé plus ou moins éloigné du port, où se tiennent les Grecs :

Agamemnon le Roy
Et l'exercite Grec, qui marche sous sa loy,
Vous mande qu'enuoyez au port vostre famille,
Pour faire enseuelir le corps de vostre fille[3].

Mais il est facile d'entendre que les Grecs sont au port même, et les Troyennes près du port.

1 Acte V, t. II, p. 161, v. 2433-2437.
2. Acte I, p. 88, v. 107-109.
3. P. 149, v. 2057-2060.

Toute cette partie de la pièce a donc un incontestable caractère de réalité scénique, — à un détail près peut-être. Hécube exhorte les femmes troyennes qui composent le chœur à se dévêtir pour pouvoir mieux se meurtrir dans leur affliction :

> Vos espaules albastrines
> Despouillez, et vos bras blancs,
> Et vos honnestes poitrines
> Découurez iusques aux flancs :
> Vos robes soyent aualees.
> Aussi bien pour quel espoux,
> Esclaues, garderez-vous
> Vos pudicitez volees?....
> Que vostre sein soit declos,
> Que vos habits iusqu'aux hanches
> Vous tombent dessur le dos [1].

Les femmes troyennes obéissent; et l'on se figure malaisément que ceci ait été vu sur la scène, ou même que l'auteur ait voulu l'y faire voir.

Le second acte suit immédiatement l'acte premier et débute nettement au lieu où les Troyennes se meurtrissent et se lamentent. Pourquoi, dit Andromaque,

> Pourquoy, Troyenne tourbe, auecques mains sanglantes
> Arrachez-vous ainsy vos tresses blondissantes?
> Pourquoy vostre estomach allez-vous trauaillant [2]?

Aucun déplacement de l'action n'est indiqué, et Andromaque, qui joue ici le rôle que jouait Rezèfe dans *La Famine* de Jean de La Taille, se trouve cependant devant le sépulcre d'Hector, où elle veut cacher Astyanax :

> Le sepulchre est icy, que Priam fist construire
> Pour les manes d'Hector, on ne l'ose destruire,
> L'ennemi le reuere, et a peur d'y toucher,
> Il me faut là mon fils Astyanax cacher....
> Las! le poil me herisse, et i'ay le cœur tout froid,
> Pour l'effroyable abord de ce terrible endroit [3].

Comme dans *La Famine*, l'enfant entre dans le tombeau. Ulysse — qui remplace Joabe — veut détruire le monument. Andromaque

1. Acte I, p. 89-90, v. 165-172 et 189-191.
2. P. 102, v. 557-559.
3. P. 106, v. 693-696 et 699-700.

en est réduite à faire sortir son fils, qui est emmené. Et le chœur reprend ses lamentations. Quelque invraisemblable que la chose puisse paraître, il faut ici admettre que le tombeau d'Hector touche les tentes des captives.

Malheureusement le quatrième acte est complètement en désaccord avec le second. Un messager y raconte aux captives la mort d'Astyanax, qui a été précipité du haut d'une tour de la ville; la foule se pressait autour de ce spectacle funeste; l'armée grecque était groupée à distance sur un coteau; le tout était loin des Troyennes, qui n'en ont pu rien voir; et cependant c'est là qu'était le tombeau d'Hector :

> Cestuy-cy veut grauir au haut d'vn precipice,
> Cestuy-là sur le toict d'vn fumeux edifice,
> Ou sur un pan de mur à demy consommé,
> Reliques d'Ilion par les Grecs enflammé :
> Mesmes aucuns (forfait!) se vont planter sans crainte
> Sur la tombe d'Hector, inuiolable et sainte [1].

Cette fois nous nous heurtons à une impossibilité scénique évidente.

Et il y en a une autre au troisième acte.

Cet acte se compose de trois parties. 1° Hécube raconte un songe où elle a vu Achille demander qu'on lui sacrifie une vierge. Hécube craint pour sa fille Polyxène, et aussi pour Polydore. Arrive Talthybie : Achille est vraiment apparu pour réclamer la mort de Polyxène. Exclamations d'Hécube. « Rentrons dedans la tente », dit le chœur. — 2° L'action se déplace, et nous sommes maintenant au camp des Grecs, où Agamemnon, en dépit de la colère de Pyrrhe, refuse d'immoler Polyxène. Il consent néanmoins à consulter Calchas, qui conclut à la nécessité du sacrifice. — 3° Brusquement, on lit en tête d'une scène nouvelle cette liste de personnages : « Pyrrhe, Hecube, Polyxene ».

> Pyrrhe.
> Allez, soldats, allez, que soudain on l'amene.
> C'est tardé trop long temps, amenez Polyxene :
> Ia de son tiede sang deust fumer le tombeau,
> Ia dans sa gorge deust plonger le saint couteau :
> Nous sommes par trop lens au merité salaire,
> Que requierent de nous les vertus de mon pere.
> Attrainez, arrachez.

1. P. 144, v. 1886-1890.

HECUBE.

Mechans que faites-vous?
A l'aide, Citoyens, venez, secourez-nous.

PYRRHE.

Hecube, pour neant vous faites resistance [1].

Pyrrhe, qui était avec Agamemnon et Calchas au camp des Grecs, se trouve donc subitement transporté avec des soldats devant la tente d'Hécube : et déjà le rapt de Polyxène est commencé. — Même avec un changement de décoration à vue, ce jeu de scène serait difficilement explicable.

Comment se fait-il donc que Garnier, dans sa *Troade*, donne des indications scéniques, tantôt si naturelles, tantôt si contradictoires? Il suffit, pour le comprendre, de voir comment il a composé sa pièce.

La Troade de Garnier est, d'un bout à l'autre, une imitation de ces trois modèles : *Les Troyennes* de Sénèque, l'*Hécube* et *Les Troyennes* d'Euripide; et voici un petit tableau qui montrera comment s'y succèdent ou s'y combinent les emprunts.

Acte I, 1° (Hécube).	— Sénèque, I, 1.
— 2° (Hécube et le chœur).	— Sénèque, I, 2.
— 3° (Hécube, le chœur, Talthybie, Cassandre)	— Euripide, *Les Troyennes*, v. 235-465.
Acte II (Andromaque, Helen, Ulysse, le chœur, Astyanax).	— Sénèque, III (le vieillard de Sénèque est remplacé par Helen).
Acte III, 1° (Hécube, le chœur, Talthybie).	— Euripide, *Hécube*, v. p. 59-97, et Sénèque, II, 1.
— 2° (Pyrrhe, Agamemnon, Calchas).	— Sénèque II, 2 (Garnier a supprimé à la fin l'indication de la mort d'Astyanax).
— 3° (Pyrrhe, Hécube, Polyxène).	— Euripide, *Hécube*, v. 216-437 (Ulysse est remplacé par Pyrrhe.)
Acte IV, 1° (Messager, Andromaque, Hécube).	— Sénèque, V, 1 (seulement ce qui concerne Astyanax).
— 2° (Talthybie, Hécube, le chœur).	— Euripide, *Hécube*, v. 488-582, et la fin de l'acte V, de Sénèque (le messager étant remplacé par Talthybie).
— 3° (Le chœur annonçant la découverte du cadavre de Polydore).	— Euripide, *Hécube*, v. 766 à la fin.
Acte V (Polymestor, le chœur, Hécube, Agamemnon).	— Id.

L'action d'*Hécube* se passe sur le bord de la mer et devant la tente des captives; celle des *Troyennes* de Sénèque, ou tout au moins d'une partie des *Troyennes*, se déroule « sur le port » (quam longa Danais semper in portu mora! v. 164). De là les indications les plus répétées de Garnier.

C'est à Sénèque que Garnier doit l'idée de faire déshabiller plus qu'à moitié ses femmes troyennes :

1. P. 133, v. 1529-1537.

... Veste remissa
Substringe sinus, uteroque tenus
Pateant artus. Cui conjugio
Pectora velas, captive pudor?
(I, 2, v. 87-90.)

C'est aussi de Sénèque que vient la contradiction entre l'acte II et l'acte IV. Garnier n'a fait que traduire les vers d'Andromaque, par lesquels l'acte II se lie intimement à l'acte I :

Quid maesta, Phrygiæ, turba laceratis comas,
Miserumque tunsæ pectus, effuso genas
Fletu rigatis?
(III, 1, v. 410-412.)

Il a traduit les vers d'Andromaque sur le tombeau d'Hector :

Quo lateat infans! quem locum fraudi legam?
Est tumulus ingens conjugis cari sacer,
Verendus hosti; mole quem immensa parens
Opibusque magnis struxit, in luctus suos
Rex non avarus. Optime credam patri.
Sudor per artus frigidus totos cadit.
Omen tremisco misera feralis loci.
(III, 1, v. 483-489.)

Et plus loin, enfin, il a traduit les vers du messager sur la mort d'Astyanax :

Extrema montis ille prærupti petit,
Semiusta at ille tecta, vel saxum imminens
Muri cadentis pressit; atque aliquis (nefas!)
Tumulo ferus spectator hectoreo sedet.
(V, 1, v. 1085-8.)

Ici donc Garnier ne s'est pas aperçu que la mise en scène du philosophe Sénèque manquait de réalité, et il l'a reproduite étourdiment. Au troisième acte, au contraire, c'est pour avoir voulu modifier son modèle principal et pour avoir mêlé à l'imitation de Sénèque celle d'Euripide, qu'il est arrivé à une mise en scène irréalisable.

Il venait de traduire la scène de Sénèque entre Pyrrhus, Agamemnon et Calchas (II, 2). « Que faire maintenant? » s'est-il demandé. « Achever mon acte III par un chœur, comme l'auteur latin? Mais cet acte sera beaucoup plus vide et froid que les précédents! Mettre ici le quatrième acte de Sénèque? Mais, dans cet acte

l'intervention d'Hélène est peu intéressante, et ce qui en aurait dû être l'essentiel, l'enlèvement de Polyxène, au lieu d'être placé sous nos yeux, fournit uniquement à quelques vers d'Hécube :

> Sed incitato Pyrrhus accurrit gradu,
> Vultuque torvo. Pyrrhe, quid cessas? age....
> Et hic decet te sanguis : abreptam trahe[1].

« Tout autrement intéressante est la scène d'Euripide entre Ulysse, Mérobe et Polyxène. C'est elle que je vais reproduire, mais avec une modification heureuse. Ulysse, qui est moins intéressé dans l'action et qui d'ailleurs a déjà figuré dans mon second acte, sera remplacé par Pyrrhus. Au sortir de sa discussion avec Agamemnon, Pyrrhus se livrera à l'acte de violence qu'a autorisé Calchas; et, entre la scène de Sénèque et la scène d'Euripide, c'est encore Sénèque qui me fournira le raccord nécessaire : ce qu'Hécube dit à Pyrrhus dans ses *Troyennes*, Pyrrhus le dira lui-même dans ma *Troade :*

> Allez, soldats, allez, que soudain on l'amene,
> C'est tardé trop long temps...
> Attrainez, arrachez. »

Le raccord est ingénieux, en effet, et la modification est heureuse, à la condition toutefois que l'on ne songe point à mettre en scène *La Troade*. Sinon, une impossibilité surgit, qui n'était ni dans Euripide ni dans Sénèque[2].

XII

Si, au contraire, on voulait mettre en scène *Antigone* (1580) sur un théâtre disposé comme celui de Hardy, on y arriverait sans difficulté sérieuse. L'action se transporterait dans cinq *mansions*, autrement dit dans cinq compartiments différents.

1° Au premier acte, Edipe, qui désire mourir et qui ne se résigne à vivre que sur les sollicitations de sa fille, arrive en un endroit sauvage et solitaire :

1. IV, 1, v. 1000-1001 et 1004.
2. Peut-être n'est-il pas inutile de remarquer que *La Troade* et *Antigone* sont d'une longueur démesurée : 2666 et 2741 vers; *Cornélie* n'en a que 1934, et *Bradamante* 1924. Il est vrai que, *Bradamante* n'ayant pas de chœur, tous les vers y sont de douze syllabes.

Ie me veux reposer en cet antre caué,
Dans ces horribles monts tristement enclaué,
Qu'vn fort buisson encerne, et d'vne ondeuse source
Le beau crystal errant en eternelle course.
Là sur vn tuf assis, et du coude appuyé
I'entretiendray d'espoir mon esprit ennuyé,
Que la mort secourable en brief me viendra prendre[1].

2° Où sont Jocaste et Antigone, quand, au second acte, un messager vient leur appendre que la bataille va s'engager entre les troupes d'Étéocle et celles de Polynice? Rien dans le texte ne le dit. Mais Edipe « s'est ecarté » des deux femmes (acte III, p. 43, v. 1207), et il n'y a aucune raison pour que cette scène se passe au même endroit que l'acte précédent.

3° Antigone insiste pour que sa mère aille empêcher un fratricide :

Ils marchent pesamment, vous les aurez atteints
Deuant qu'entre-affrontez ils soyent venus aux mains.
IOCASTE. — Les camps vont lentement, mais les deux capitaines
Ont pour se rencontrer les démarches soudaines.
Quel tourbillon de vent me portera dans l'air[2]?

Elle part, elle « court furieuse » pour arriver à temps sur le champ de bataille. Quand elle sera, après un chant du chœur, arrivée en présence d'Étéocle et de Polynice, nous aurons donc sous les yeux un troisième lieu de l'action.

4° L'acte III, où un messager raconte la mort des deux frères ennemis, où Jocaste se tue, où Hémon essaie de consoler Antigone, peut se placer au même endroit que la première partie de l'acte II; et de même la première scène de l'acte IV, où la timide Ismène n'ose braver la défense de Créon et refuse d'aller avec Antigone ensevelir le corps de Polynice[3]. Mais la série de scènes suivante, où Créon réitère sa défense; où il punit Antigone, convaincue d'un crime pieux, et Ismène, qui maintenant lutte de générosité avec sa sœur; où enfin il repousse les prières de son fils Hémon, cette série se place naturellement devant le *palais* ou *château* de Créon. Devant ce palais, en tout cas, retentissent les lamentations

1. T. III, p. 18, v. 391-397.
2. P. 24, v. 576-580.
3. Je doute qu'en tout état de cause il faille voir une indication scénique dans ces vers d'Antigone :

Ne bougez donc, ma Sœur, ne vous auanturez,
Seule dans la maison en repos demeurez.

(P. 55, v. 1578-1579.)

qui, après la mort d'Antigone et d'Hémon, remplissent l'acte cinquième :

LE MESSAGER. — Tout est plein de soupirs et de pleurs là dedans.
LE CHŒUR. — Est-ce dans le chasteau que tombe cet esclandre?
LE MESSAGER. — Sur le chef de Creon vient ce malheur descendre....
LE CHŒUR. — Mais i'entreuoy, ce semble, Eurydice qui sort :
Auroit-elle entendu nouuelle de sa mort,
Ou bien si par Fortune elle seroit sortie?
EURYDICE. — O Thebains, mes amis, ie me suis diuertie
Du seruice des Dieux, pour vn bruit effroyant,
Qui sortant du chasteau m'a troublee en l'oyant.
I'allois au sacré temple où Pallas on adore,
Et à peine en la rue estoy-ie entree encore,
Quand i'entens la rumeur du peuple espouuanté [1]....

Quand elle s'est fait raconter la mort d'Hémon, Eurydice part, « troublee ainsi qu'une Bacchante », et le messager suppose qu'elle est allée exhaler librement ses plaintes « dans le chasteau » :

Allons dedans la ville, on pourra nous apprendre
Si le deuil lui a fait sur sa vie entreprendre [2].

5° Il nous reste à signaler un cinquième lieu encore, celui où Antigone est emmenée, par l'ordre de Créon, à la fin du quatrième acte. Créon avait dit :

En vn obscur desert elle sera menee,
Sauuage, inhabité, puis sous vn antre creux
On l'enfermera viue en vn roc tenebreux [3];

et des vers très précis d'Antigone nous montrent ensuite comment est exécuté cet ordre barbare [4].

Conclurons-nous de toutes ces constatations que Garnier a vraiment conçu *Antigone* en vue d'une scène à la décoration multiple? Nous ne croyons pas en avoir le droit.

Car, d'abord, l'auteur d'*Antigone* est en même temps celui d'*Hippolyte*, où la règle de l'unité de lieu est respectée; et ici même il semble avoir voulu nous faire croire à la régularité de son

1. P. 85-86, v. 2443-2445; 2458-2466.
2. P. 90, v. 2616-2617.
3. Acte IV, p. 75, v. 2077-2079.
4. P. 76, v. 2158-2166, et p. 78, v. 2212-2214. Cf. : Le monologue d'Hémon voulant délivrer Antigone, p. 80-81.

œuvre, quand il a écrit dans l'*argument :* « la representation en est hors les portes de la ville de Thebes ».

Ensuite, une scène étrange nous montre que l'auteur de ces œuvres aux impossibilités scéniques si accusées : *Porcie* et *Cornélie*, continue à se représenter assez mal ce que deviendraient ses pièces au théâtre. Jocaste, essayant de réconcilier ses fils, dans *Les Phéniciennes* de Sénèque, discutait surtout avec Polynice; mais enfin quelques répliques étaient placées par le tragique latin dans la bouche d'Étéocle. Ces répliques ont gêné Garnier, qui ne connaît guère que trois procédés pour faire parler ses personnages : le monologue, les longs discours alternés, et le dialogue antithétique; autrement dit, qui ne sait faire parler qu'un ou deux personnages, mais non pas trois à la fois. Il a supprimé les répliques d'Étéocle, qui, dans une scène de près de 300 vers, devient ainsi un personnage muet et ne se permet plus que des gestes, commentés par sa mère :

> Eteocle a fiché sa hache contre terre,
> Ietté sa targue bas[1]...

Enfin, ici comme dans *La Troade*, Garnier a eu plusieurs modèles[2]. Comme il n'a pas essayé de fondre les imitations qu'il en tirait, il n'a pas eu l'occasion de faire des raccords maladroits. Il a, au contraire, profité, peut-être sans y attacher beaucoup d'importance, des indications scéniques qu'ils lui offraient.

Le paysage du premier acte vient de Sénèque. Garnier l'a seulement enjolivé (et un peu trop pour la scène), peut-être d'après quelque tableau où était représenté Œdipe sur le Cithéron :

> Nemo me ex his eruat
> Silvis; latebo rupis exesae cavo,
> Aut sepe densa corpus abstrusum tegam.
> Hinc aucupabor verba rumoris vagi[3].

De Sénèque aussi vient le jeu de scène du second acte :

> Antigone. — Procedit acies tarda, sed properant duces.
> Jocasta. — Quis me, procellae turbine insanae vehens,
> Veloces per auras ventus aetherius aget[4]?

C'est à Sénèque, dont *Les Phéniciennes* sont incomplètes, que sont

1. Acte II, p. 28, v. 730-731.
2. Voyez S. Bernage, *Étude sur Robert Garnier*, Paris, 1880, 8°, p. 92-94.
3. Acte II, v. 358-361.
4. Acte III, v. 419-420.

empruntés la marche et tous les détails importants des deux premiers actes, y compris les gestes d'Étéocle :

> Accede propius : clude vagina impium
> Ensem, et trementem jamque cupientem excuti
> Hastam solo defige...
> ... Hic ferrum abdidit
> Reclinis hastae, et arma defixa incubat [1].

Le quatrième et le cinquième acte reproduisent, en l'abrégeant, l'*Antigone* de Sophocle. De là l'antre d'Antigone : « Je la conduirai en un lieu que le pied des mortels n'ait jamais foulé, et je l'enfermerai vivante dans un antre souterrain, etc. » Et de là aussi le palais, ou château, de Créon : « LE CHŒUR. Mais je vois ici près la malheureuse Eurydice, l'épouse de Créon. Est-ce la nouvelle du destin de son fils ou le hasard qui la fait sortir du palais? — EURYDICE. O vous tous, mes concitoyens, j'ai entendu vos paroles, au moment où je sortais pour adresser des supplications à la divine Pallas. J'enlevais la barrière qui fermait cette porte, quand le bruit d'un malheur domestique a frappé mes oreilles... — LE CHŒUR. Que faut-il augurer? La reine a disparu sans avoir dit une seule parole, bonne ou mauvaise. — LE MESSAGER. J'en suis étonné comme toi. Mais j'aime à croire qu'en apprenant le malheur de son fils elle n'aura pas voulu gémir en présence de la cité, mais, se renfermant dans son palais, elle va prescrire à ses femmes de pleurer avec elle son deuil domestique... Nous apprendrons, en pénétrant dans le palais, si dans son désespoir elle nourrit en secret quelque sombre dessein [2]. »

De tels rapprochements suffisent largement à expliquer ce qu'il y a de précision dans les indications scéniques de Garnier; la multiplicité des lieux où il transporte son action, c'est la diversité même des lieux où se passent *Les Phéniciennes* latines et l'*Antigone* grecque; et, à coup sûr, nous avons fait œuvre vaine, quand nous avons *planté*, pour en encadrer un pur exercice d'humaniste, un décor multiple comme le théâtre populaire en comportait seul.

XIII

Si, dans aucun document, il n'est question de représentation de *La Troade* et d'*Antigone*, nous savons, au contraire, que *Bra-*

1. Acte IV, v. 467-469 et 498-499.
2. *Théâtre de Sophocle*, traduction Pessonneaux, Paris, Charpentier, in-12, p. 33 et 47-48. Sophocle, *Antigone*, v. 771-772 et 1174 et suiv.

damante a paru sur le théâtre au XVII^e^ siècle et que, dès 1582, quand il publiait sa « tragecomedie », Garnier se préoccupait des conditions dans lesquelles elle pourrait être jouée : « Et parce qu'il n'y a point de Chœurs, comme aux Tragedies precedentes, pour la distinction des Actes : Celuy qui voudroit faire representer cette Bradamante, sera s'il luy plaist adverty d'vser d'entremets, et les interposer entre les Actes pour ne les confondre, et ne mettre en continuation de propos ce qui requiert quelque distance de temps [1]. » Ces renseignements ont leur intérêt et confirment ce que la lecture de *Bradamante* nous apprenait déjà : que cette œuvre, assez heureusement inspirée du *Roland furieux*, est la plus dramatique de toutes celles que Garnier a écrites. Mais nous ne savons pas quelle mise en scène on lui consacrait au XVII^e^ siècle, et nous ne savons pas davantage quelle mise en scène rêvait pour elle son auteur, ni quelle valeur exacte il donnait à cette expression : *représenter cette Bradamante*. Il nous faut donc parcourir la pièce, en recueillir les indications scéniques, et voir en quel lieu — ou en quels lieux — les diverses parties de l'action peuvent être situées.

Les indications précises sont rares, et nous ne manquerons pas de les reproduire, chemin faisant. Mais la plupart des scènes (cette fois numérotées) de la pièce se laissent répartir sans aucune peine entre cinq ou six lieux différents.

1° C'est premièrement la cour de Charlemagne, où l'empereur, seul d'abord, puis avec « Nymes, duc de Bavière », s'entretient, et de l'état de son empire, et du futur mariage de Bradamante (I, 1 et 2). — Léon, prince de Grèce, est amoureux de cette belle guerrière, mais ne pourra l'épouser que s'il commence par la vaincre en combat singulier : c'est à la cour de Charlemagne que sont réglées les conditions de ce combat (III, 3 et 4). — Vainqueur, parce que Roger, qui est l'amant et le fiancé de Bradamante mais qui doit la vie à Léon, a combattu pour son rival, Léon va réclamer à Charlemagne le prix de sa victoire; sur une sommation de la sœur de Roger, Marphise, il promet de se battre avec Roger lui-même (IV, 5). — Mais Léon ignorait que son vaillant champion n'était autre que Roger, et Roger, navré de s'être enlevé Bradamante, est allé gémir au fond d'un bois. Éclairé enfin, Léon amène Roger devant l'empereur et réclame pour ce généreux chevalier la main de Bradamante. Des ambassadeurs de Bulgarie viennent justement d'arriver pour offrir à Roger la couronne de

1. T. IV, p. 5, *Argument*.

leur pays. Tous les personnages sont réunis et heureux au dénouement (V, 2, 3, 4 et 7). — La cour de Charlemagne, c'est pour Garnier « le Louvre » et « le château » (IV, 6, 1468, et V, 1, 1540, ou V, 5, 1832). Victor Hugo devait donner plus tard à Charlemagne la Sorbonne; en attendant, Garnier lui donne le Louvre : les poètes sont généreux.

2° Le père et la mère de Bradamante, Aymon et Béatrix, fort ambitieux pour leur fille et charmés à l'idée qu'elle pourra être impératrice, n'acceptent volontiers Roger pour gendre que quand il est devenu roi de Bulgarie. Auparavant, nous les voyons se plaindre de l'humeur trop indépendante de leur fille (II, 1) et accueillir avec joie la nouvelle de la victoire de Léon (IV, 1). Où sont-ils? dans leur logis, ou plutôt devant leur logis.

3° Les scènes où Bradamante s'entretient avec sa mère, déplore l'absence de Roger et se promet de tuer Léon, si elle le peut, ne peuvent se passer que chez Bradamante (II, 3; III, 2; III, 6).

4° C'est dans la demeure de Léon que Léon et Roger s'entretiennent avant le combat, que Roger décide de parer les coups de Bradamante sans lui en porter aucun lui-même; et enfin que, vainqueur, il vient déposer les funestes instruments du combat (III, 1; III, 5; IV, 2). Cette demeure est appelée deux fois « le logis » (V, 1, 1539 et V, 4, 1716), deux fois elle est appelée « la tente » (III, 1, 775 et III, 3, 883) : c'est le mot le plus précis qu'il convient évidemment de retenir.

5° Le lieu de la scène V, 1 (entre Roger et Léon) est une solitaire retraite, que caractérise très nettement Léon dans le récit qu'il fait ensuite à Charlemagne :

> Il entre dans la lice, il combat, il surmonte,
> Retourne en mon logis, et sur son cheual monte,
> S'en part secrettement, entre en un bois espais,
> Voulant s'y confiner et n'en sortir iamais.
> Or ayant malgré moy la bataille entreprise,
> Pour maintenir mon droit, contre sa sœur Marphise,
> Ne le retrouuant plus, fasché, ie cours apres,
> Et le trouue en ce fort confit en durs regrets,
> Resolu de mourir d'une faim languissante [1].

6° Enfin, la courte scène V, 6, où la magicienne Mélisse tire, en quelque façon, la conclusion de la pièce, peut, ou se placer en un lieu spécial, ou mieux encore, en sa qualité d'épilogue,

1. V. 4, v. 1715-1723; t. IV, p. 68.

s'adresser au spectateur et ne se situer vraiment que « sur le théâtre ».

Le relevé qui précède a omis trois ou quatre scènes, parce qu'elles offrent d'abord quelque difficulté.

Dans la scène IV, 6, Léon, qui vient de s'entretenir avec Charlemagne, Aymon, Béatrix et Marphise, commence par prononcer un monologue de 8 vers; puis il s'écrie :

> Mais voyla pas Basile, honneur de nostre Grece,
> A qui tous mes secrets fidellement i'addresse[1]?

et il raconte à son ami tout ce qui vient de se passer. Est-il resté au « chasteau » après le départ de Charlemagne et de ses autres interlocuteurs? C'est peu probable; mais il peut être dans la rue, à quelques pas de ce château.

La conversation entre Aymon et Béatrix à l'acte II (scène 1) est suivie d'une conversation entre Aymon et son fils Renaud. Il serait naturel que les deux scènes fussent placées dans le même lieu. Mais à la fin de la première, nous voyons que Béatrix n'est plus avec Aymon; elle dit :

> Mais las! voyla mon fils l'honneur de nostre race,
> L'inuincible Renaud des guerriers l'outrepasse!
> Il va trouuer Aymon : las! pauurette ie crains
> Qu'il ait autre dessein que ne sont nos desseins[2];

suivent six vers encore, et brusquement Renaud interpelle Aymon, sans qu'il soit plus question de Béatrix : où Renaud est-il *allé trouver* son père? — Peut-être est-il allé le *trouver* dans l'intérieur de la maison et l'amène-t-il à l'extérieur, parce que là seulement ils pourront être entendus du spectateur. Peut-être aussi Aymon s'était-il simplement écarté de Béatrix : Renaud a abordé son père et lui a parlé à voix basse pendant que Béatrix achevait son monologue; c'est Béatrix partie que le père de Bradamante dit enfin à haute voix :

> Quoi? monsieur, voulez-vous forcer vne amitié?
> Estes-vous maintenant vn pere sans pitié[3]?

La scène IV, 3, où Bradamante, seule d'abord puis avec son amie Hippalque, déplore sa défaite et l'absence de son cher Roger,

1. P. 57, v. 1435-6.
2. P. 16-17, v. 276-279.
3. II, 2, p. 17, v. 286-287.

ne peut se passer que chez Bradamante. A la fin, Hippalque s'écrie :

> Ie voy Marphise seule, allons par deuers elle :
> Elle en pourra possible auoir quelque nouuelle [1].

Immédiatement, la scène 4 commence par un monologue de Marphise, et c'est seulement quand celle-ci a prononcé 12 vers, qu'elle est abordée par Bradamante. — Le jeu de scène n'est pas des plus vraisemblables; mais rien n'empêche que les personnages soient et restent devant le logis de Bradamante.

Enfin la scène v, 5, où la confidente de Bradamante, Hippalque, manifeste d'abord seule sa joie des heureux événements survenus et en informe ensuite son amie, devrait être placée chez celle-ci; seulement, avant l'arrivée de Bradamante, Hippalque dit :

> Mais ie la voy venir : helas quelle pitié!
> Qu'elle est deconfortee! ô cruelle amitié!
> Elle croise les bras, et tourne au ciel la veuë,
> Elle soupire, helas! ie m'en sens toute esmeuë :
> Ie m'en vay l'aborder; car ma foy ie ne puis,
> Ie ne puis plus la veoir en de si durs ennuis [2].

Où sont-elles? — Encore devant le logis de Bradamante : celle-ci en sort, à moins que, venant du dehors, elle ne se prépare, au contraire, à y entrer.

Il résulte de notre minutieux examen que toutes les scènes de la pièce se laissent localiser sur un théâtre divisé en compartiments; et, comme Garnier écrit cette fois une « tragecomedie », il se peut qu'il ait emprunté à l'art méprisé du moyen âge son système décoratif. Cependant, si la chose est possible, il ne me paraît nullement nécessaire de l'admettre. Une analyse comparée de *Bradamante* et des trois derniers chants du *Roland furieux* montrerait, s'il n'y avait trop d'indiscrétion à la placer ici [3], que Garnier a suivi de très près le récit de l'Arioste; qu'il y a trouvé, plus ou moins détaillée, l'indication des scènes qu'il nous présente, et à peu près dans l'ordre où il nous les présente; qu'il ne pouvait ainsi, quel que fût son dessein, s'empêcher d'écrire une œuvre analogue par sa disposition à celles d'un Alexandre Hardy. C'est dans le poème italien qu'il a trouvé tout ce qu'il y a de précis dans ses

1. P. 49, v. 1223-1224.
2. P. 70, v. 1803-1808.
3. On peut tout au moins voir Bernage, *Ét. sur R. Garnier*, p. 125-128.

indications scéniques : « *Renaud*, qu'arrête moins le respect filial..., *se plaint vivement de son père* et ne craint point de blâmer hautement sa conduite. Celui-ci ne s'inquiète guère de ses propos, et prétend disposer de sa fille comme il lui plaira. — Léon ne voulut pas entrer dans cette cité (Paris) ; *il fit tendre ses pavillons dans la campagne*, et le jour même envoya prévenir par ses ambassadeurs le roi de France de son arrivée. — Charles déclare que la bataille est terminée, que Bradamante doit prendre Léon pour époux, et qu'aucune objection ne peut être faite par elle à ce mariage : Roger, sans s'arrêter, sans ôter son casque ou se débarrasser de son armure, quitte la lice, monte sur un petit cheval et *se rend en hâte aux pavillons* où Léon l'attend. — Elle (Mélisse) vit que Roger, dominé par une douleur que rien ne pouvait calmer, *s'était retiré au fond d'un bois obscur*, déterminé à ne prendre aucune nourriture et à se laisser mourir de faim. — Roger entra dans la ville par une route détournée et sans être aperçu de personne. Le lendemain matin *il alla, en compagnie de Léon, se présenter à Charlemagne*. — Pendant ce temps la malheureuse jeune fille, *retirée dans sa chambre*, ne sachant si elle devait vivre ou mourir, s'abandonnait à son désespoir, lorsque des cris joyeux pénétrèrent jusqu'à elle[1]. »

Ce dernier détail est intéressant. Bradamante, que le poète italien nous représente *retirée dans sa chambre*, ne pouvait être représentée de même par un dramaturge songeant à une représentation, quelle que fût la mise en scène (classique ou populaire) à laquelle il s'attendait pour sa pièce. Garnier, qui a fait aborder la jeune fille par Hippalque dans la rue, a donc ici, comme en d'autres endroits, montré qu'il avait un certain souci de la scène. Mais nous ne pouvons aller beaucoup plus loin dans nos conclusions sur la tragi-comédie de *Bradamante*.

E. Rigal.

(*A suivre.*)

1. *Roland furieux*, trad. C. Hippeau, XLIV, 75; XLV, 61; XLV, 82; XLVI, 21 XLVI, 51; XLVI, 65.

LA COMPOSITION D'UNE « MÉDITATION » DE LAMARTINE : « LE PASSÉ »

(Étude critique d'après les manuscrits et la correspondance.)

Le 30 août 1821, Lamartine écrivait d'Aix à son ami Virieu : « Je n'ai produit que des avortons plus pâles que mes joues décolorées. Je t'avais commencé enfin un ode à toi-même en personne; j'en avais esquissé 8 ou 10 strophes. Je les ai relues hier en me sentant glacé. J'ai tout brûlé. Je ne veux plus faire un vers, et je ne rêve que poésie plus que jamais. Le sujet de ton ode c'était toi et moi. Je te disais que nous touchions à ce moment où il faut s'arrêter dans la vie et regarder ce qu'on a parcouru, ce qu'on va parcourir. Je repassais sur le passé avec toi, et puis, prenant un ton plus solennel, je t'engageais décidément à devenir vertueux, pieux, à la grande manière platonique et chrétienne. C'était chaud dans mon âme : cela se glaçait en traversant mon cerveau fatigué. Cependant je vais encore le reprendre deux ou trois fois. »

Le 26 février 1822, il écrivait de Mâcon au même Virieu : « Tu demandes des vers. Voici à ce sujet deux strophes de l'*Ode à Virieu :*

En vain sur la route fatale
Dont les cyprès tracent les bords,
Quelques tombeaux par intervalle
Nous avertissaient de la mort;
Ces monuments mélancoliques
Nous semblaient, comme aux temps antiques,
Un vain ornement du chemin;
Nous nous asseyions sous leur ombre,
Et nous rêvions des jours sans nombre,
Sans être sûrs du lendemain.

Ce n'est plus le temps de répandre
Notre âme en désirs superflus,
De compter, d'appeler, d'attendre
Des jours qui ne renaîtront plus;
De semer de nos mains tardives
Tant d'espérances fugitives
Vains jouets des vents ou du sort,
A qui l'heure qui nous dévore
Ne laisse pas le temps d'éclore
Entre la naissance et la mort.

« Les vers m'ennuient quand ils sont mauvais comme ceux-là, et me plaisent trop, quand ils sont bons. Il en sera bientôt comme de la musique, que je ne puis souffrir d'aucune espèce. »

De ces deux lettres à Virieu, la première contient « un sujet d'ode », qui est celui du *Passé*, — la seconde nous apporte deux strophes, qui reparaîtront plus tard dans ce même *Passé*, après avoir subi quelques métamorphoses. Voilà donc une *Méditation* que Lamartine a portée en lui plus de six mois, puisque au 30 août 1821 il en avait déjà « esquissé 8 ou 10 strophes » et qu'au 26 février 1822 les plus achevées de ces strophes n'étaient pas encore arrivées à leur forme dernière. Si j'ajoute, comme je le montrerai plus loin, que toutes les lettres de cette période renferment, à l'état flottant et diffus, les sentiments qui se précisent et se concentrent dans *Le Passé*, on pourra dire, je crois, que la vie et l'âme lamartiniennes durant ces six mois viennent se résumer dans la « complainte » du *Passé*.

Par une bonne fortune très rare, les manuscrits de Lamartine, qui ne nous ont conservé le plus souvent qu'un texte très voisin de l'impression, nous permettent cette fois de reconstituer les principales étapes d'une *Méditation*. En feuilletant les petits albums de la Bibliothèque Nationale j'ai pu y retrouver, éparses dans le premier et dans le troisième, toutes les strophes du *Passé*, ébauchées d'abord au crayon ici et là, reprises à l'encre un peu plus tard, et recopiées enfin d'une seule venue, dans un ordre et dans des termes, qui seront presque ceux du texte imprimé. Je ne prétends pas que nous ayons là toutes les rédactions du *Passé :* certains couplets y ont déjà une maturité de forme, qui suppose, sans aucun doute, des tâtonnements antérieurs; et nous pouvons admettre du reste, sur la parole du poète, qu'il a jeté au feu quelques-uns de ses brouillons. Mais, pour la plupart des strophes, les manuscrits nous en racontent l'histoire intégrale, depuis les premiers mots jetés sur le papier jusqu'au texte définitif.

Ainsi la *Correspondance* et les *Manuscrits* se réunissent pour éclairer cette *Méditation* exquise, qui ne connaîtra jamais la vulgarisation, toujours un peu profanatrice, de la célébrité, mais où les délicats se complaisent avec prédilection[1]. La *Correspondance* fournit le cadre du commentaire, et les *Manuscrits* viennent très heureusement le remplir : nous avons donc ici un texte privilégié, dont l'étude critique ne nous révélera pas, il est vrai, l'insaisissable secret de la poésie lamartinienne, mais nous permettra du

1. Jules Lemaître, *Les Contemporains*, II[e] série, 1896, p. 117-118.

moins d'en goûter plus sûrement le charme et de pénétrer plus avant dans sa vie intérieure. Pour faciliter cette étude, je reproduis parallèlement le texte de la première édition et le texte des manuscrits. Je publie ce dernier, pour chaque strophe, non dans l'ordre de la pagination actuelle des albums, mais dans l'ordre de composition, que j'ai essayé de retrouver. On pourra suivre ainsi le développement chronologique de la *Méditation*.

1re Édition [1]	Manuscrits [1]
Titre	*Titre*
Méditation sixième [2] Le Passé A. M. de V***.	Vol. III, f° 29 (au crayon). [2] *Psaume*(?) 14 A M. Aymon de V. [3] *Majoresque cadunt altis de* etc.
	Id., f° 1 (au crayon) A M. Ay. de Virieu *Majoresque cadunt*, etc.
	Vol. I, f° 9 (à l'encre). *Suite de l'Ode à Virieu* *à la page 1re.*
	Id., f° 1 verso (à l'encre). *Majoresque cadunt altis de montibus* *umbrae Virgilius*
	Id., f° 2 (à l'encre) *2e Livre. A. Virieu, Méditation 3e.*
	Id., f° 21 v° et 22 (au crayon). *La tristesse et* le passé.
Strophe I	*Strophe I*
Arrêtons-nous sur la colline A l'heure où, partageant les jours, L'astre du matin qui décline, Semble précipiter son cours! En avançant dans sa carrière, Plus foible il rejette en arrière	Arrêtons-nous sur la colline A l'heure où *le flambeau des* jours *Laisse* *Vois-tu* Id., f° 3 (au crayon).

1. *Nouvelles Méditations poétiques*, par Alphonse de Lamartine. Paris, Urbain Canel, libraire, rue Hautefeuille, n° 5; Audin, quai des Augustins, n° 25, MDCCCXXIII, n-8° de II-179 p. Cette première édition manque à la Bibliothèque Nationale. J'ai pu la trouver à la Bibliothèque municipale de Nancy. La Bibliothèque Nationale ne possède aucune édition des *Nouvelles Méditations* avant la septième : Paris, Gosselin, 1830, in-32. De cette septième édition, on trouvera en note les quelques variantes, qui ont toutes subsisté, — sauf exceptions, que je signalerai, — dans les éditions successives des *Œuvres complètes*.

2. Édition 1830 et suiv. : *Première Méditation*.

1. Dans cette reproduction des manuscrits, je n'ai pu sauvegarder la disposition topographique des premières ébauches, jetées au hasard sur la feuille; et, après quelques hésitations, je n'ai cru devoir conserver ni l'orthographe, ni l'accentuation originales. Lamartine écrit : « jettant, fanné, yvresse, hyver, se pancher, éspérer, étérnel, etc. ». En ne respectant pas ces particularités, d'ailleurs insignifiantes, j'ai voulu ne pas rendre ce texte trop hirsute, et en faciliter la lecture. Pour des raisons analogues, j'ai ajouté quelques signes de ponctuation à ceux — très rares — du manuscrit.

2. Quelques lettres illisibles.

3. Un mot illisible.

1re Edition

L'ombre terrestre qui le suit,
Et de l'horizon qu'il colore,
Une moitié le voit encore,
L'autre se plonge dans la nuit!

Strophe II

C'est l'heure où, sous l'ombre inclinée,
Le laboureur dans le vallon,

Manuscrits

1er

Arrêtons-nous sur la colline
A l'heure où[1] partageant (?) les jours
L'astre *céleste* qui décline,
Semble précipiter son cours!
En avançant dans sa carrière
Vois! comme il rejette en arrière
L'ombre *qui tombe des forêts*,
Et de *la nature*[2] *plus sombre*,
Une moitié *se plonge dans l'ombre*,
L'autre

1

Arrêtons-nous sur la colline
A l'heure où partageant les jours
L'astre *céleste* qui décline,
Semble précipiter son cours!
En avançant dans sa carrière
Plus *pâle*[3] il rejette en arrière
L'ombre terrestre qui le suit,
Et de *la scène* qu'il colore
Une moitié le voit encore
L'autre *s'efface* dans la nuit!

Id., f° 1 (au crayon).

Arrêtons-nous sur la colline
A l'heure où partageant les jours
Le *char céleste* qui décline
Semble précipiter son cours!
Plus foible *au bout* de sa carrière
Il rejette *à peine* en arrière
L'ombre terrestre qui le suit,
Et *des bords*[4] *d'où partit l'aurore*,
Une moitié le voit encore,
L'autre se plonge dans la nuit!

Vol. I, f° 2 (à l'encre).

Arrêtons-nous sur la colline
A l'heure où partageant les jours,
L'astre *céleste* qui décline
Semble précipiter son cours,
En avançant dans sa carrière
Plus *pâle* il rejette en arrière
L'ombre terrestre qui le suit,
Et de l'horizon qu'il colore,
Une moitié le voit encore
L'autre *s'efface* dans la nuit!

Strophe II[5]

Vol. III, f° 31 (au crayon).
C'est l'heure où

1. En surcharge; au-dessous : *qui.*
2. En surcharge: au-dessous : *montagne.*
3. En surcharge; au-dessous : *foible.*
4. En surcharge; au-dessous : un mot illisible.
5. La IIIe dans la dernière rédaction des manuscrits.

1re Édition

Suspend un moment sa journée,
Et s'assied aux bords [1] du sillon!
C'est l'heure où, près de la fontaine,
Le voyageur reprend haleine.
Après sa course du matin!
Et c'est l'heure où l'âme qui pense,
Se retourne et voit l'espérance
Qui l'abandonne en son chemin!

1. Édition de 1830 et suiv. : *au bord.*

Manuscrits

S'assied sur la borne rustique
Du champ,
C'est l'heure où sous *le doux ombrage*
Près du sillon *qu'il a tracé* [1]
Le laboureur *s'asseoit*
Et [2] *respire du poids du jour*
C'est l'heure où
A
F

C'est l'heure où l'âme [3] qui pense,
Se retourne et voit l'espérance
La laisser seule en son [4] chemin!

Id., f° 32 (au crayon).

C'est l'heure
Le laboureur *avant le retour*
Au bout du sillon *qu'il*
Respire un peu du poids du jour!

C'est l'heure où sous le *doux ombrage* [5]
Avant de songer au retour
Le laboureur *après l'ouvrage*,
Respire un peu du poids du jour!

C'est l'heure où *le pasteur*,
Laissant reposer l'aiguillon,
Laisse le taureau domestique
Respirer au bout du sillon

C'est l'heure où sous l'ombre inclinée
Le laboureur dans le vallon,
Suspend un moment sa journée
Et *respire au bout* du sillon!
C'est l'heure où près de la fontaine,
Le voyageur reprend haleine
Après *les sueurs* du matin,
Et c'est l'heure où l'âme qui pense,
Se retourne et voit l'espérance
La laisser seule en son chemin!

Vol. I, f° 2 v° (à l'encre).

C'est l'heure où sous l'ombre inclinée
Le laboureur dans le vallon,
Suspend un moment sa journée
Et s'assied aux bords du sillon,
C'est l'heure où près de la fontaine
Le voyageur reprend haleine
Après *la* course du matin,
Et c'est l'heure où l'âme qui pense
Se retourne et voit l'espérance
Qui l'abandonne en son chemin!

1. Suit un vers barré :
Suspend le sillon commencé!
2. En surcharge ; au-dessous : *p.*
3. En surcharge ; au-dessous : *homme.*
4. En surcharge ; au-dessous : *dans le.*
5. En surcharge ; au-dessous : *le bouvier* (?).

1re Édition

Strophe III

Ainsi notre étoile pâlie,
Jetant de mourantes lueurs
Sur le midi de notre vie,
Brille à peine à travers nos pleurs.
De notre rapide existence,
L'ombre de la mort qui s'avance
Obscurcit déjà la moitié!
Et près de ce terme funeste,
Comme à l'aurore il ne nous reste
Que l'espérance et l'amitié!

Manuscrits

Strophe III [1]

Vol. III, f° 29 (au crayon).

Ainsi *le flambeau de la vie*
Jetant d'*inégales* lueurs
Sur
Brille à peine à travers nos pleurs!
Ne rouvrons plus notre paupière
Vers ce berceau de la lumière
Que fuit nos v
Mais recouvrons des yeux de l'âme
Vers cette pure et chaste flamme

Id., f° 1 (au crayon).

Ainsi notre étoile pâlie [2]
Jetant de mourantes [3] (?) lueurs
Sur *le couchant* de notre vie
Brille à peine à travers nos pleurs!
De notre existence *abrégée*
L'ombre de la mort *prolongée*
Obscurcit déjà l'*horizon* [4]
Et

Id., f° 31 (au crayon).

2

Ainsi l'astre de notre vie
Jetant d'inégales lueurs
Sur le midi de notre vie
Brille à peine à travers nos pleurs!
De notre rapide [5] existence
L'ombre de la mort qui s'avance
Obscurcit déjà la moitié,
Et de ce naufrage funeste
Comme au départ il ne nous reste
Que l'espérance et l'amitié!

Vol. I, f° 2 r° et v° (à l'encre).

Ainsi notre étoile pâlie
Jetant de mourantes lueurs
Sur le midi de notre vie
Brille à peine à travers nos pleurs!
De notre rapide existence
L'ombre de la mort qui s'avance
Obscurcit déjà la moitié,
Et près de ce terme funeste,
Comme *au départ* il ne nous reste
Que l'espérance et l'amitié!

1. La IIe dans la dernière rédaction des manuscrits.
2. En surcharge; au-dessous : *le flambeau de la vie.*
3. En surcharge; au-dessous : *inég* (?).
4. En surcharge; au-dessous : *la moitié.*
5. En surcharge; au-dessous : *avide.*

1re Édition

Strophe IV

Ami, qu'un même jour vit naître,
Compagnon depuis le berceau,
Et qu'un même jour doit peut-être
Endormir au même tombeau!
Voici la borne qui partage
Ce douloureux pèlerinage,
Qu'un même sort nous a tracé!
De ce sommet qui nous rassemble,
Viens, jetons un regard ensemble
Sur l'avenir et le passé!

Strophe V

Repassons nos jours, si tu l'oses!
Jamais l'espoir des matelots
Couronna-t-il d'autant de roses
Le navire qu'on lance aux flots?
Jamais d'une teinte plus belle
L'aube en riant colora-t-elle
Le front rayonnant du matin?
Jamais d'un œil perçant d'audace
L'aigle embrassa-t-il plus d'espace
Que nous en ouvroit le destin?

Manuscrits

Strophe IV

Vol. III, f° 33 (au crayon).

Ami! qu'un même jour vit naître!
Compagnon depuis le berceau
Et qu'un même jour doit peut-être
Clore dans un même tombeau!
Voici la borne qui partage
Le douloureux pèlerinage
Qu'un même sort nous a tracé!
De ce sommet qui nous rassemble
Viens, jetons un regard ensemble
Sur l'avenir et le passé!

Vol. I, f° 3 (à l'encre).

Ami qu'un même jour vit naître,
Compagnon depuis le berceau
Et qu'un même jour doit peut-être
Réunir au même tombeau!
Voici la borne qui partage
Ce douloureux pèlerinage
Qu'un même sort nous a tracé!
De ce sommet qui nous rassemble,
Viens, jetons un regard ensemble
Sur l'avenir et le passé!

Strophe V

Vol. III, f° 33 (au crayon).

Jamais les[poir] (?)
Du vaisseau lancé sur les mers!
Non jamais
Non jamais *le pilote en délire*
Jamais couronna-t-il
D'autant de *fleurs* que la *Jeunesse*
En avoit couronné son départ!

Id., f° 34 (au crayon).

Non jamais [1]
Ami, regardes si tu l'oses!
Repassons nos jours
Ami, souviens-toi [2] si tu l'oses!
Jamais l'espoir des matelots
Couronna-t-il d'autant de roses
Le navire qu'*il* lance aux flots?
Jamais l'aigle *aux sommets* [3]
Embrassa-t-il *autant* d'espace
Que n'en dévoroient nos désirs?
Jamais des *sommets de l'Épire* [4] (?)
L'aigle *que le soleil attire* [5]
Prenant son essor dans
S'arrêtant au sommet des airs

1. Ces deux mots ont été barrés.
2. Ces trois mots ont été barrés.
3. Ces deux mots ont été rajoutés d'une écriture ultérieure.
4. En surcharge; au-dessous : *du Cau*[*case*] (?).
5. Ces trois mots ont été rajoutés d'une écriture ultérieure.

1re Édition	Manuscrits
	D'un regard Embrassa-t-il *autant* d'espace *Que n'en dévoroient nos désirs* [1] ?
	Id., f° 35 (au crayon).
	Repassons nos jours! si tu l'oses! Jamais l'espoir des matelots Couronna-t-il d'autant de roses Le navire qu'*il* lance aux flots? Jamais *dévorant l'étendue* L'aigle *qui plane sur la nue* *D'un œil que rien ne peut ternir* *Brûlant d'une invincible audace* Embrassa-t-il *autant* d'espace Que nous en ouvroit l'avenir? Jamais de *couleurs plus riantes* *L'iris aux changeantes* Colora-t-elle les
	Id., f° 18 v° (au crayon).
	Remontons nos jours, si tu l'oses! Jamais l'espoir des matelots Couronna-t-il d'autant de roses Le navire qu'on lance aux flots? Jamais l'aigle *aux champs de l'Aurore* *Du sommet qui le vit éclore* *Volant pour ne plus revenir,* *De son œil enflammé d'audace* Embrassa-t-il *autant* d'espace Que nous en ouvroit l'*avenir?*
	Vol. I, f° 3 r° et v° (à l'encre).
	Repassons *ces* jours, si tu l'oses! Jamais l'espoir des matelots Couronna-t-il d'autant de roses Le navire qu'on lance aux flots, Jamais d'une teinte plus belle L'aube en riant colora-t-elle Le front rayonnant du matin? Jamais d'un œil perçant d'audace L'aigle embrassa-t-il plus d'espace Que nous en ouvroit le destin?
Strophe VI	*Strophe VI*
	Vol. III, f° 18 r° (au crayon).
En vain sur la route fatale, Dont les cyprès tracent le bord Quelques tombeaux par intervalle Nous avertissoient de la mort! Ces monuments mélancoliques Nous sembloient, comme aux jours anti- [ques, Un vain ornement du chemin! Nous nous asseyons [1] sous leur ombre, Et nous rêvions des jours sans nombre, Hélas! entre hier et demain!	(?) En vain *roses* [2] En vain sur *les bords de la route* *Où l'espoir entraînoit nos pas* En vain sur *ce ch* *Nos yeux aux deux bords du chemin* En vain sur la route fatale *Tristes* Les [3] tombeaux *semés sur la route* Nous avertissoient de la mort!
1. Édition de 1830 et suiv. : *asseyions.*	1. Ces deux derniers mots d'une écriture ultérieure. 2. Ces trois mots ont été barrés. 3. En surcharge; au-dessous : *des.*

1re Edition

Manuscrits

Id., f° 19 (au crayon).

En vain sur la route fatale
En vain
Cette triste leçon des âges
De ces redoutables images
son
Et nous *nos de*
Ou dans l'amour ou dans la gloire
Une (?)
Notre âme refusoit de croire

En vain sur la route fatale
Dont les cyprès *bordent* le bord
Quelques tombeaux par intervalle [1]
Nous avertissoient de la mort [2]
Et [3] *ces bornes* mélancoliques [4]
Qui dans les [5] jours antiques
Un vain ornement du chemin [6]
Sembla[ient] [7]
Un ornement [8]
Nous nous asseyons sous leur ombre
Et nous *comptions les* jours sans nombre
Et l'espoir assis sous leur ombre
Leur promettoit des jours sans nombre

Lettre à Virieu du 26 février 1822.

En vain sur la route fatale
Dont les cyprès tracent le bord,
Quelques tombeaux par intervalle
Nous avertissaient de la mort;
Ces monuments mélancoliques
Nous semblaient, comme aux *temps* anti-
Un vain ornement du chemin; [ques,
Nous nous asseyions sous leur ombre,
Et nous rêvions des jours sans nombre,
Sans être sûrs du lendemain.

Mss, vol. III, f° 19 v° (au crayon).

En vain sur la route fatale
Dont les cyprès tracent le bord
Quelques tombeaux par intervalle,
Nous avertissoient de la mort!
Hélas! ces bornes prophétiques [9]

1. Ce mot et les deux précédents sont d'une écriture ultérieure.
2. Ce mot et les trois précédents sont d'une écriture ultérieure.
3. En surcharge; au-dessous : *de* (?).
4. En surcharge; au-dessous : *qui*.
5. Ce mot et les deux précédents ont été barrés : au-dessus, dans l'interligne : *nous sembloient*.
6. Ce mot et les trois précédents sont d'une écriture ultérieure.
7. Ce mot a été barré.
8. Ces deux mots ont été barrés.
9. Ce mot et les deux précédents ont été barrés. Addition marginale : *ces monuments mélancoliques*.

1re Édition	Manuscrits
	Nous sembloient, comme aux jours anti- Un vain ornement du chemin! [ques, Nous nous asseyons sous leur ombre Et nous rêvions *les* [1] jours sans nombre Hélas! entre hier et demain!
	Vol. I, f° 9 v° (à l'encre).
	En vain sur la route fatale Dont les cyprès tracent *les bords* Quelques tombeaux par intervalle Nous avertissoient de la mort Ces monuments mélancoliques Nous sembloient comme aux jours anti- Un vain ornement du chemin! [ques, Nous nous asseyons sous leur ombre, Et nous rêvions des jours sans nombre Hélas! entre hier et demain!
Strophe VI bis Manque	*Strophe VI bis*
	Vol. III, f° 19 v° (au crayon).
	Mais quand l'âme ivre de jeunesse *Comme une coupe* *Mais quand notre âme ivre de vie* *Comme une coupe trop remplie* *Déborde*
	Id., f° 2° (au crayon).
	Mais quand la jeunesse colore *Les premiers songes du matin,* *Quand la maîtresse qu'on adore* *Enflammé d'un double délire* *Quand la gloire nous (?) la lyre* *Que l'on à l'amour*
	Mais quand l'âme ivre de jeunesse *Voit dans un horizon* [2] *lointain*
	Mais quand la jeunesse colore *La vague horizon du matin,* *Quand chaque pas (?) de cette aurore* *Nous ouvre un plus vaste* [3] *lointain,* *Mais* [4] *quand une syrène* [5] *adorée* *Murmure à l'oreille enivrée* *Les doux noms de gloire et d'amour,* *Qui pourroit croire* *Que* *Quand dans les yeux d'une maîtresse* *On lit la brillante promesse* *D'une* *Qui peut croire que* [6]

1. En surcharge; au-dessous : *des*.
2. En surcharge sur un mot illisible.
3. Un mot illisible en surcharge.
4. Mot barré.
5. En surcharge; au-dessous : *bouche*.
6. Ces deux dernières lignes et les trois derniers mots des vers précédents sont d'une écriture ultérieure.

1re Édition

Strophe VII

Combien de fois près du rivage,
Où Nisida dort sur les mers,
La beauté crédule ou volage,
Accourut à nos doux concerts!

Manuscrits

Id., f° 20 v° (au crayon).

Mais quand l'homme étonné de vivre
Des mains de l'amour s'enivre
D'amour et d'immortalité,
Quand dans les yeux d'une maîtresse
On lit l'enivrante promesse
D'un siècle de gloire et d'amour [1]
Mais quand la jeunesse colore
Les premiers songes d
Quand la maîtresse qu'on adore

Qui peut douter dans son ivresse [2]
Que l'amour [3]
Possèdent pas?

Id., f° 21 (au crayon).

Mais quand la jeunesse colore
Le vague horizon du matin
Quand le fantôme [4] *qu'on adore*
Nous apparoît dans le lointain!
Quand [5] *une maîtresse adorée*
Murmure à l'oreille ennuyée
Le doux nom de gloire et d'amour?
Dieu, pardonnez! Qui pourroit croire
Qu'un cœur plein d'amour et de gloire
Ne possède pas même un jour?

Vous ne vous donnâtes (?) *qu'un jour?*

Hélas! ne les possèdent pas?

Ne possède pas ce qu'il promet?

Id., f° 21 v° (au crayon).

Mais quand etc.
Comme deux harpes pareilles
Mais comme deux lyres pareilles
Comme deux harpes accordées
Par ? du [6]

Strophe VII

Vol. III, f° 21 v° (au crayon).

Combien de fois *sur les* rivages
Où Nisida
Combien de fois *sur*
Combien de fois *sur les* rivages

1. Ce vers et les quatre précédents sont d'une écriture ultérieure.
2. Ce mot et les trois précédents sont d'une écriture ultérieure.
3. Ce mot est d'une écriture ultérieure.
4. En surcharge; au-dessous : *une* et un mot illisible.
5. La fin du vers et les deux vers suivants sont d'une écriture ultérieure.
6. Il ne me paraît pas certain que le brouillon de ces quatre derniers vers dût se rapporter à la strophe VI bis.

1re Édition	Manuscrits
Combien de fois la barque errante, Berça sur l'onde transparente Deux couples par l'Amour conduits! Tandis qu'une déesse amie Jetoit sur la vague endormie Le voile parfumé des nuits!	Où Nisida *brise* les mers *En voluptueuses images* [1] *Couchés sous d'éternels ombrages* Combien (sic) *sur* [2] *les* rivages Où Nisida *brise* les mers *L'amoureux écho des Bocages* *Répéta nos avides* concerts! Combien de fois la barque errante Berça sur la *vague attirante* (?) Des couples d'*amants fortunés* Tandis que *la lune* [3] amie [4] *Résidoit* (?) *sur l'onde* endormie! Id., f° 22 (au crayon). Combien de fois près du [5] rivage Où Nisida dort sur les mers La beauté crédule ou volage *Vole dans nos bras entr'ouverts!* Combien de fois la barque errante Berça sur l'onde caressante *Ou nos songes ou nos amours* [6], Tandis qu'une déesse [7] amie Jetoit [8] sur la vague endormie Le voile *argenté de la nuit* [9]! *transparent* des nuits [10] Vol. II, f° 4 (à l'encre). Combien de fois près du rivage Où Nisida dort sur les mers, La Beauté crédule ou volage *Tomba dans nos bras entr'ouverts?* Combien de fois la barque errante Berça sur l'onde *caressante* Deux couples par l'amour conduits, Tandis qu'une déesse amie Jetoit sur la vague endormie Le voile *transparent* des nuits?
Strophe VIII	*Strophe VIII*
Combien de fois dans le délire Qui succédoit à nos festins,	Vol. III, f° 22 v° (au crayon). Combien de fois

1. Vers barré.
2. En surcharge; au-dessous : *de*.
3. En surcharge; au-dessous : un mot illisible.
4. D'une écriture ultérieure.
5. En surcharge; au-dessous : *des*.
6. Vers barré; en marge.

Deux couples par l'amour conduits.

7. En surcharge; au-dessous : *un génie* (?)
8. En surcharge; au-dessous : un mot illisible.
9. Les quatre derniers mots du vers ont été barrés.
10. D'une écriture ultérieure.

1re Édition

Aux sons antiques de la lyre
J'évoquoi des songes divins!
Aux parfums des roses mourantes,
Aux vapeurs des coupes fumantes,
Ils voloient à nous tour à tour!
Et sur leurs ailes nuancées,
Égaroient nos molles pensées
Dans les dédales de l'Amour!

Strophe IX

Mais dans leur insensible pente,
Les jours qui succédoient aux jours,
Entraînoient comme une eau courante

1. Édition de 1830 et suiv. : *Pareil.*

Manuscrits

N'as-tu le front couronné d'amaranthe
Combien de fois
Combien de fois *la main*
Combien de fois dans *notre ivresse* [1]
Combien de fois dans ce délire
Qui succédoit à nos festins
N'ai-je pas aux sons de la lyre
Évoqué des songes divins?
Aux *festons* [2] des roses mourantes,
Aux cheveux [3] *de nos amantes*
Ils entrelaçoient leurs pavots.
Aux parfums des roses mourantes
Aux
Aux *parfums* des coupes fumantes
Ils accouroient à nos accords
Et comme la coupe remplie!

Id., f° 23 (au crayon).

Combien de fois dans *ce* délire
Qui succédoit à nos festins,
N'ai-je pas aux sons de la lyre
Évoqué des songes divins?
Aux vapeurs [4] des coupes fumantes
Aux parfums des roses mourantes
Ils voloient à nous tour à tour
Et lassés du monde visible
Dans les régions du possible
Ils nous ravissoient jusqu'au jour [5] *!*

Vol. I, f° 4 (encre).

Combien de fois dans le délire
Qui succédoit à nos festins,
Aux sons *attirants* de *ma* lyre
J'évoquoi des songes divins?
Aux parfums des roses mourantes,
Aux vapeurs des coupes fumantes,
Ils voloient à nous tour à tour!
Et sur leurs ailes nuancées
Égaroient nos molles pensées
Dans les *régions* de l'Amour!

Strophe IX

Vol. III, f° 23 (au crayon).

Mais dans leur insensible pente
Les jours qui succédoient aux jours [6]

1. Ce vers et les deux précédents ont été barrés.
2. En surcharge; au-dessous : *parfums.*
3. En surcharge; au-dessous : *doux baisers.*
4. En surcharge; au-dessous : *parfums.*
5. Ce vers et les trois précédents sont d'une écriture ultérieure.
6. Vers barré; en marge :

Les heures poursuivant leur cours.

1re Édition	Manuscrits
Et nos songes et nos amours; Pareille [1] à la fleur fugitive Qui du front joyeux d'un convive Tombe avant l'heure du festin! Ce bonheur que l'ivresse cueille, De nos fronts, tombant feuille à feuille, Jonchoit le lugubre chemin!	Entraînoient *vers l* *Nos jeux, nos soins* et nos amours! *Comme ces roses* fugitives Qui du front joyeux *des* convive*s* *Tombent au milieu* du festin, *Ces fleurs que la jeunesse* cueille De nos fronts tombant feuille à feuille [1] *Jonchoient* (?) le lugubre chemin.
	Vol. I, f° 4 v° (à l'encre). Mais dans leur insensible pente Les jours qui succédoient aux jours Entraînoient comme une eau courante Et nos songes et nos amours, Pareille à la fleur fugitive Qui du front joyeux d'un convive Tombe avant l'heure du festin, *Ces fleurs que la jeunesse* cueille De nos fronts tombant feuille à feuille *Jonchoient* le lugubre chemin!
Strophe X	*Strophe X*
Et maintenant sur cet espace Que nos pas ont déjà quitté, Retourne-toi! cherchons la trace De l'amour, de la volupté! En foulant leurs rives fanées, Remontons le cours des années, Tandis qu'un souvenir glacé, Comme l'astre adouci des ombres, Éclaire encore de teintes sombres La scène vide du passé!	Vol. I, f° 4 v° (à l'encre). Et maintenant, sur cet espace Que nos pas ont déjà quitté, Retourne-toi [2]. Cherchons la trace *De nos rapides* voluptés! En foulant leurs rives fanées, Remontons le cours des années, Tandis qu'un souvenir glacé, Comme l'astre adouci des ombres Éclaire encore de teintes sombres *Les vains fantômes* [3] du passé!
Strophe XI	*Strophe XI*
Ici sur la scène du monde Se leva ton premier soleil! Regarde! quelle nuit profonde A remplacé ce jour vermeil! Tout sous les cieux sembloit sourire La feuille, l'onde, le zéphire Murmuroient des accords charmants! Écoute! la feuille est flétrie! Et les vents sur l'onde tarie, Rendent de sourds gémissements!	Vol. I, f° 5 (à l'encre). Ici sur la scène du monde Se leva ton premier soleil, Regarde! quelle nuit profonde A remplacé ce jour vermeil? Tout sous les cieux sembloit sourire, La feuille, l'onde, le zéphyre Murmuroient des accords charmants! Écoute! la feuille est flétrie, Et les vents sur l'onde tarie Rendent de sourds gémissements!
Strophe XII	*Strophe XII*
Reconnois-tu ce beau rivage? Cette mer aux flots argentés,	Vol. I, f° 5 r° et v° (à l'encre). Reconnois-tu ce beau rivage

1. Œuvres complètes. Édition de 1875 (Paris, Hachette, Furne et Pagnerre), in-8°, tome I. *Premières et Nouvelles Méditations* : *ces*.

1. Ce mot et les trois précédents sont d'une écriture ultérieure.

2. En surcharge; au-dessous : *Retournons-nous*.

3. En surcharge; au-dessous : *la scène vide* (?).

1re Édition

Qui ne fait que bercer l'image
Des bords dans son sein répétés?
Un nom chéri vole sur l'onde!...
Mais pas une voix qui réponde,
Que le flot grondant sur l'écueil!
Malheureux! quel nom tu prononces!
Ne vois-tu pas parmi ces ronces
Ce nom gravé sur un cercueil?...

Strophe XIII

Plus loin sur la rive où s'épanche
Un fleuve épris de ses [1] coteaux,
Vois-tu ce palais qui se penche
Et jette une ombre au sein des eaux!
Là, sous une forme étrangère,
Un ange exilé de sa sphère
D'un céleste amour s'enflamma!
Pourquoi trembler? Quel bruit t'étonne?
Ce n'est qu'une ombre qui frissonne
Aux pas du mortel qu'elle aima!

Strophe XIV

Hélas! partout où tu repasses,
C'est le deuil, le vide ou la mort,
Et rien n'a germé sur nos traces
Que la douleur ou le remord!
Voilà ce cœur où ta tendresse
Sema des fruits que ta vieillesse
Hélas ne recueillera pas!
Là, l'oubli perdit ta mémoire!
Là, l'envie étouffa ta gloire!
Là, ta vertu fit des ingrats!

Strophe XV

Là, l'illusion éclipsée
S'enfuit sous [1] un nuage obscur!

1. L'édition de 1830 et toutes les éditions suivantes, sauf celles de 1875, portent : *sur*. C'est encore le texte de la vulgate dans l'édition Hachette. Il me paraît évident qu'avec les manuscrits et l'édition princeps, il faut lire : *sous*.

Manuscrits

Cette mer aux flots *veloutés*
Qui ne fait que bercer l'image
Des bords dans son sein répétés [1]?
Un nom chéri vole sur l'onde!
Mais pas une voix qui réponde
Que le flot grondant sur l'écueil!
Insensé! Quel nom tu prononces!
Ne vois-tu pas parmi ces ronces
Ce nom gravé sur un cercueil!

Strophe XIII

Vol. I, f° 6 (à l'encre).

Plus loin sur la rive où s'épanche
Un fleuve *parmi des coteaux*,
Vois-tu ce palais qui se penche
Et jette un ombre au sein des eaux?
Là sous une forme étrangère
Un ange exilé de sa sphère
D'un céleste amour t'enflamma?
Pourquoi trembler? Quel bruit t'étonne?
Ce n'est qu'une ombre qui frissonne
Aux pas du mortel qu'elle aima!

Strophe XIV

Vol. I, f° 6 (à l'encre).

Hélas partout où tu repasses
C'est le deuil, le vide ou la mort,
Et rien n'a germé sur nos traces
Que la douleur *et* le remord!
Tel quand des rives étrangères
Vers la demeure de ses pères
L'Exilé reporte ses pas
Il voit de loin sur ses collines
Un amas confus de ruines
Que son cœur ne reconnoit pas!

Vol. I, f° 6 v° (à l'encre).

Hélas! partout où tu repasses,
C'est le deuil, le vide ou la mort!
Et rien n'a germé sur nos traces
Que la douleur ou le remord!
Voilà ce cœur où ta tendresse
Sema des fruits que ta vieillesse
Hélas ne recueillera pas!
Là l'oubli perdit ta mémoire,
Là l'envie étouffa ta gloire,
Là ta vertu fit des ingrats!

Strophe XV [2]

Vol. I, f° 6 (à l'encre).

Là l'illusion éclipsée

1. Ce mot et les trois précédents sont d'une écriture ultérieure.

2. En marge de la seconde rédaction de cette strophe, Lamartine a écrit « *transposition* ». La strophe XV devait ainsi devenir la strophe XVI. Cf. la note suivante.

1re Édition

Ici, l'espérance lassée
Replia ses ailes d'azur!
Là, sous la douleur qui le glace,
Ton sourire perdit sa grâce,
Ta voix oublia ses concerts!
Tes sens épuisés se plaignirent
Et tes blonds cheveux se teignirent
Au souffle argenté des hivers!

Manuscrits

S'enfuit sous un nuage obscur!
Ici l'espérance lassée
Replia ses ailes d'azur!
Là sous la douleur qui le glace
Ton sourire perdit sa grâce
L'oreille oublia ses concerts,
Tes sens épuisés se plaignirent,
Et tes blonds cheveux se teignirent,
Au souffle argenté des hivers!

Id., f° 6 v°-7 (à l'encre).

Là l'illusion éclipsée
S'enfuit sous un nuage obscur,
Ici l'espérance lassée
Replia ses ailes d'azur,
Là sous la douleur qui le glace
Ton sourire perdit sa grâce
Et ton oreille ses concerts,
Tes sens épuisés se plaignirent
Et tes blonds cheveux se teignirent
Au souffle argenté des hivers.

Thème inutilisé

Projet d'une
Strophe XV bis

Vol. I, f° 7 (au crayon, en marge et d'une écriture ultérieure).

Tu as été dans les deux mondes?
Est-on mieux sous cet autre ciel?
?

Strophe XVI

Ainsi des rives étrangères,
Quand l'homme à l'insu des tyrans
Vers la demeure de ses pères
Porte en secret ses pas errants,
L'ivraie a couvert ses collines,
Son toit sacré pend en ruines,
Dans ses jardins l'onde a tari,
Et sur le seuil qui fut sa joie,
Dans l'ombre un chien féroce aboie
Contre les mains qui l'ont nourri!

Strophe XVI[1]

Vol. I, f° 1 (à l'encre).

Tel quand des rives étrangères
Vers la demeure etc.
[Cf. les 6 derniers vers de la première rédaction manuscrite de la strophe XIV].

Vol. I, f° 7 (à l'encre).

Ainsi des rives étrangères,
Quand l'homme à l'insu des tyrans
Vers la demeure de ses pères
Porte en secret ses pas errants,
L'ivraie a couvert ses collines,
Son toit sacré pend en ruines,
Dans ses jardins l'onde a tari!
Et sur le seuil qui fut sa joie,
Dans l'ombre un chien féroce aboie
Contre les mains qui l'ont nourri!

1. En marge de la seconde rédaction de cette strophe, Lamartine a écrit : « *celle-ci avant la précédente* ».

1re Édition

Strophe XVII

Mais ces sens qui s'appesantissent
Et du temps subissent la loi,
Ces yeux, ce cœur qui se ternissent,
Cette ombre enfin, ce n'est pas toi!
Sans regret, au flot des années
Livre ces dépouilles fanées
Qu'enlève le souffle des jours;
Comme on jette au courant de l'onde,
La feuille aride et vagabonde
Que l'onde entraîne dans son cours!

Strophe XVII bis

Manque

Strophe XVIII

Ce n'est plus le temps de sourire
A ces roses de peu de jours!
De mêler aux sons de la lyre
Les tendres soupirs des amours!
De semer sur des fonds stériles
Ces vœux, ces projets inutiles,
Par les vents du ciel emportés,
A qui le temps qui nous dévore,
Ne donne pas l'heure d'éclore
Pendant nos rapides étés!

Manuscrits

Strophe XVII

Vol. I, f° 7 r° et v°.

Mais ces sens qui s'appesantissent
Et du temps subissent la loi
Ces yeux, ce cœur qui se ternissent
Cette ombre enfin, ce n'est pas toi!
Sans regret, au flot des années
Livre ces dépouilles fanées
Qu'enlè*vent* (sic) le souffle des jours,
Comme on jette au courant de l'onde
La feuille aride et vagabonde
Que l'onde entraîne dans son cours!

Strophe XVII bis

Id., f° 7 (à l'encre).

Ce corps que la tombe réclame
Ce cœur de désirs épuisé
C'est un vêtement que notre âme
Rejette après l'avoir usé!
Mais sous ces lambeaux jeune (?) encor[1]
Au feu divin qui la dévore
A sa jeunesse à ses transports!
Je sens que mon âme immortelle
Au moment où son corps chancelle
Pourroit user un autre corps?

Strophe XVIII

Vol. I, f° 9 (à l'encre).

Suite de l'Ode à Virieu à la page 1re

Ce n'est plus le temps de *suspendre*

Vol. III, f° 33 (au crayon et barré).

Ce n'est plus le temps

Vol. III, f° 23 v° (au crayon).

Ce n'est plus le temps de
Ce n'est plus le temps d'*espérer*
Ce n'est plus le temps
Ce n'est plus le temps de *répandre*
Des pleurs perdus sur le passé

1. J'ai reproduit pour cette strophe la ponctuation et l'accentuation du manuscrit, parce que la construction n'en apparaît pas très clairement. Ma lecture n'est d'ailleurs pas certaine; et peut-être au vers 5 peut-on hésiter entre *l'âme* et *jeune*. Si, comme je le crois, la lecture *jeune* est exacte, il faudrait ainsi ponctuer et accentuer ces vers :

Mais, sous ces lambeaux jeune encor,
Au feu divin qui la dévore,
A sa jeunesse, à ses transports,
Je sens que, etc.

Manuscrits

Ce n'est plus le temps de *répandre*
Son âme en désirs superflus
Ce n'est plus le temps de sourire
Ce n'est plus le temps d'*espérer*[1].

Id., f° 28 (au crayon).

Ce n'est plus le temps de *répandre*
Notre âme en désirs superflus
De craindre, d'espérer, d'attendre
Des heures qui ne viendront plus!
De jeter sur[2] *un* fond stérile
Nos[3] *espérances* inutiles
Dissipées par les vents
Ni ces projets pressés d'éclore
Hélas qui ne doivent éclore
Qu
Ne donne
A qui le temps qui nous dévore
Ne donne pas *le temps* d'éclore
Ce n'est plus le temps de *répandre*
Notre âme en désirs superflus
De craindre, d'espérer, d'attendre
Des jours que nous ne verrons plus,
De semer *dans des champs* stériles
Ces[4] *espérances* inutiles
Par les vents *d'hiver* emportés!
A qui le temps qui nous dévore
Ne *laisse* pas le *temps* d'éclore
Pendant nos rapides étés!

Vol. III, f° 31 (à l'encre).

Ce n'est plus le temps, etc.
De semer de *nos mains tardives*
Tant d'espérances fugitives
Vains jouets des vents ou du sort
A qui l'*heure* qui nous dévore
Ne laisse pas le *temps* d'éclore
Entre la naissance et la mort!

Lettre à Virieu du 26 février 1822.

Ce n'est plus le temps de *répandre*
Notre âme en désirs superflus,
De compter, d'appeler, d'attendre
Des jours qui ne renaîtront plus;
De semer de *nos mains tardives*
Tant d'espérances fugitives,
Vains jouets des vents ou du sort,
A qui l'*heure* qui nous dévore
Ne *laisse* pas le *temps* d'éclore
Entre la naissance et la mort.

Mss., vol. III, f° 36 (au crayon)

Ce n'est plus le temps de *répandre*
Notre âme en désirs superflus

1. A côté, dessiné au crayon, profil napoléonien (?), lauré.
2. En surcharge; au-dessous : *dans.*
3. En surcharge; au-dessous : *ces* (?)
4. En surcharge; au-dessous : *nos.*

1re Édition

Strophe XIX

Levons les yeux vers la colline
Où luit l'étoile du matin!
Saluons la splendeur divine,
Qui se lève dans le lointain!
Cette clarté pure et féconde
Aux yeux de l'âme éclaire un monde
Où la foi monte sans effort!
D'un saint espoir ton cœur palpite;
Ami! pour y monter plus vite,
Prenons les ailes de la mort!

Manuscrits

De craindre, d'espérer, d'attendre
Des jours qui ne reviendront plus!
De semer sur *ces* fonds [1] stériles
Ces vœux, ces projets inutiles
Par les vents *d'automne* [2] emportés
A qui *la nuit* [3] qui nous dévore
Ne *laisse* pas le *temps* d'éclore
Pendant nos rapides étés!
Ce n'est plus le temps de *répandre* [5]
Ce n'est plus le temps de sourire
Ce n'est plus le temps *d'espérer*
Ce n'est plus le temps
De semer sur *un* fonds stérile
Ces *espérances* inutiles
Ces vœux ces projets *avortés*
A qui
Ne donne *plus le temps* d'éclore

Strophe XIX

Vol. I, f° 17 (au crayon).

Levons les yeux vers la col

Vol. I, f° 22 (au crayon).

Levons les yeux vers la colline
Où brille l'astre du matin [6]
Contemplons la splendeur divine
Qui n'a ni zénith ni déclin [7]
Qui se lève dans le lointain.
Cette clarté *sainte* et féconde
Aux yeux de l'âme éclaire un monde
Que la mort viendra nous ouvrir [8]
Que la foi [9] *va nous découvrir* [10].
Avant l'heure
Où sensible (?) *à notre*
La mort viendra nous l'ouvrir [11]
Prenons les ailes de la mort!
Où la foi monte sans effort.

1. Ce mot et les deux précédents sont écrits en surcharge; au-dessous : *dans des champs.*
2. Écrit dans l'interligne; au-dessous : *toujours* barré.
3. En surcharge; au-dessous : un mot illisible.
4. En surcharge; au-dessous : *plus.*
5. Toute la fin du brouillon de cette strophe est écrite au crayon en caractères minuscules.
6. Vers barré; en marge :

Où luit l'étoile du matin

7. Vers barré.
8. Vers barré.
9. En surcharge; au-dessous : la *mort.*
10. Vers barré.
11. Vers barré.

1re Édition	Manuscrits
	Quittant la terre qui nous quitte [1] Ami, pour y voler plus vite Prenons les ailes de la mort [2].
Strophe XX	*Strophe XX*
En vain dans ce désert aride, Sous nos pas tout s'est effacé! Viens! où l'éternité réside, On retrouve jusqu'au passé! Là, sont nos rêves pleins de charmes, Et nos adieux trempés de larmes, Nos vœux et nos soupirs perdus! Là, refleuriront nos jeunesses; Et les objets de nos tristesses A nos regrets seront rendus!	Vol. III, f° 33 (au crayon). Le passé! que Vol. I, f° 22 (au crayon). En vain *sur cette terre* aride *Ton court bonheur* est effacé *Le passé n'est rien qu'un mot vide* *Au sein du* où l'éternité réside [3] *Nous retrouver* jusqu'au passé! En vain dans ce désert aride Sous nos pas tout s'est effacé, Viens, où l'éternité réside, On retrouve jusqu'au passé. Là Id., f° 21 v° (à l'encre). En vain dans ce désert aride Sous nos pas tout s'est effacé Viens! où l'éternité réside On retrouve jusqu'au passé! Là sont mes rêves pleins de charmes, Là de *l'amour les douces larmes*, Ces soupirs *que l'on croit* perdus. Là refleuriront nos jeunesses Et les objets de nos tristesses A nos regrets [4] seront rendus!
Strophe XXI	*Strophe XXI*
Ainsi, quand les vents de l'Automne Ont balayé [1] l'ombre des bois, L'hirondelle agile abandonne Le faîte des [2] palais des rois! Suivant le soleil dans sa course, Elle remonte vers la source D'où l'astre nous répand les jours; Et sur ses pas retrouve encore Un autre ciel, une autre aurore, Un autre nid pour ses amours!	Vol. I, f° 7 v° (en marge et à l'encre). Partons! Faisons comme l'hirondelle! Prions! Id., f° 21 (à l'encre). Ainsi quand les vents de l'automne *Balayent* l'ombre de *nos* bois, L'hirondelle agile abandonne Le faîte des palais des rois, Suivant le soleil dans sa course, Elle remonte vers la source D'où l'astre répand les jours,
1. Édition de 1830 et suiv. : *dissipé*. 2. *Id.* : *du*.	1. Entre cette ligne et la suivante, mais d'une écriture différente, on lit : *Pars* (?) *sans*. 2. Ce groupe de quatre vers a été rajouté en marge des précédents. 3. Ce vers et les deux précédents ont été barrés. 4. En surcharge; au-dessous : *transports*.

1re Édition

Strophe XXII

Ce roi, dont la sainte tristesse
Immortalisa ses [1] douleurs
Vit ainsi sa verte jeunesse
Se renouveler sous ses pleurs!
Sa harpe, à l'ombre de la tombe,
Soupiroit comme la colombe
Sous les verts cyprès du Carmel!
Et son cœur, qu'une lampe éclaire
Résonnoit comme un sanctuaire
Où retentit l'hymne éternel!

1. Édition de 1830 et suiv. : *les*.

Manuscrits

Et sur ses pas retrouve encore
Une autre *terre*, une autre aurore
Un autre nid pour ses amours!

Strophe XXII

Vol. I, f° 20 v° (à l'encre).

Ce roi dont la sainte tristesse
Immortalisa ses douleurs
Vit ainsi sa verte jeunesse
Se renouveler sous ses pleurs!
Sa harpe *aux bords* de la tombe [1]
Soupiroit comme la colombe
Sous [2] les *torrents* du Carmel!
Et son cœur que l'*espoir* [3] éclaire
Résonnoit [4] comme un sanctuaire
Où [5] retentit l'hymne éternel!

1. Ce mot et les trois précédents sont d'une écriture ultérieure.
2. En surcharge; au-dessous : un mot illisible.
3. En surcharge; au-dessous : *plein d'es*[*poirs*].
4. En surcharge; au-dessous, un mot illisible.
5. Entre ce mot et le suivant : *le* barré.

Mais les Manuscrits ne nous laissent qu'imparfaitement deviner le travail intérieur, d'où est sortie la *Méditation*. Il faut recourir aux lettres de Lamartine durant cette période, pour saisir toutes ces transformations ou ces enrichissements de la pensée et du sentiment, qui se traduisent sur le papier par des ratures, des reprises ou des additions.

Dans les mois qui précèdent la première annonce de l'*Ode à Virieu*, la Correspondance nous fait entrevoir un arrêt dans la vie de l'âme lamartinienne : c'est un moment de « reflux » [1], d'existence « végétative » [2], où « quelques vers virgiliens coulent » encore, mais « à flots rares et silencieux » [3]. Ainsi reployée sur elle-même en un demi-anéantissement très doux, l'âme du poète ne demande plus qu'à s'y abandonner et qu'à entraîner avec elle son ami le plus cher dans cette solitude apaisée : « Je *voudrais causer avec toi*, ombre de moi-même, mais je ne puis écrire. Je suis tel que tu m'as vu à Paris jadis, dans mon plus bas temps. Malgré cela *la paix intérieure*, l'admiration pour ma femme, le contentement de l'âme, une affection heureuse *me remplissent d'une grande félicité intime, spirituelle*. J'y joins la résignation, vieille vertu apprise par habitude, et

1. Lettre à Virieu, Aix, 12 juin 1821.
2. A la marquise de Raigecourt, Aix, 14 juillet 1821.
3. A Virieu, Aix, 5 août 1821.

l'acceptation, nouvelle vertu, que la bonne religion préfère à tout. Laissons le monde imbécile.... *Vivons selon nous et non pas selon lui*[1]. » Ce besoin de confidence est déjà un désir de *Méditation*. Et en effet, nous la voyons s'ébaucher quelques jours après dans une épître en vers adressée à ce même Virieu : Le spectacle du soleil qui décline sur les montagnes d'Aix, l'invitation muette des flots du lac reportent son souvenir vers les amours d'autrefois, vers tout le *passé* de sa jeunesse, qui décline elle aussi :

A l'heure où le soleil, glissant vers la colline,
Vers le mont Colombier obliquement décline,
Et, cessant d'éclairer les créneaux de Bordeaux
Jette son ombre immense au vaste sein des eaux,
Le dîner... mais passons, courons, courons plus vite
Sur le bord de ce lac dont le flot nous invite,
Et que la barque, errante au gré de nos rameurs,
Nous promène au hasard vers ses bords enchanteurs.
Alors, oh! Revenez, songes de notre vie,
Regrets, désir, espoir, amour, gloire, folie
Sur l'aile des zéphirs venez, comme jadis,
Secouer vos grelots sur nos yeux engourdis,
Et, pour dernier bienfait, *laissez-nous voir en rêve*
Ce que le temps, hélas! à jamais nous enlève[2]*!*

Ces derniers vers serviront de « thème » à plusieurs strophes du *Passé* et toute la première partie de cette « ode » se résumera en cette sensation mélancolique de la fuite des jours. Deux semaines plus tard, la *Méditation* est arrêtée dans ses grandes lignes[3], et il ne reste plus qu'à trouver des mots, pour y « extravaser » ce qui est si « chaud dans l'âme » du poète. Six mois se passent dans cette lente et sourde adaptation de la parole à la pensée. Mais, durant ces six mois, l'âme lamartinienne continue à vivre de ces mêmes sentiments, dont elle cherche la traduction. C'est ainsi que la grande lettre à Virieu du 5 février 1822 peut être considérée comme la transposition, en une prose un peu longue et sinueuse, de la seconde partie du *Passé :* « Je vois par la pente de tes sentiments actuels, que *tu arrives aussi au vrai point d'où l'on voit la vie comme elle est*, d'où l'on rend hommage au créateur par le sacrifice qui lui plaît, la résignation dans la souffrance. *L'homme se compose de deux éléments : le temps et l'éternité.* Je ne sais pourquoi je suis porté à m'effrayer sur ceux pour qui le temps est

1. A Virieu, août 7, Aix encore.
2. A Virieu, Aix, 11 août 1821.
3. Cf. la lettre citée au début de cet article : A Virieu, Aix, 30 août 1821.

trop bon. La bonne fortune est un piège du destin. La mauvaise est une leçon. Profitons-en tous les deux. *Tournons les yeux vers le seul bien impérissable*, vers celui qu'on ne peut arracher aux malheureux. Il est temps de se dépêtrer des vanités de ce misérable séjour » ; et la lettre se termine par une invitation à chercher « le repos dans la vertu et dans les affections légitimes. Tu te reposerais ainsi trois, quatre ou cinq ans ; tu te retrouverais peut-être alors *une seconde jeunesse qui est la bonne* ». C'est parce qu'il se sent « *arrivé, lui aussi, au vrai point d'où l'on voit la vie comme elle est* », qu'il dira à son ami :

Arrêtons-nous sur la colline ;

ce bel élan d'idéalisme, « à la grande manière platonique et chrétienne » : « *Tournons les yeux vers le seul bien impérissable* » deviendra dans le poème :

Levons les yeux vers la colline
Où luit l'étoile du matin, etc. ;

et c'est en pensant à cette « *seconde jeunesse qui est la bonne* » qu'il écrira la dernière strophe de sa *Méditation :*

Ce roi dont la sainte tristesse
Immortalisa ses douleurs,
Vit ainsi sa verte jeunesse
Se renouveler sous les pleurs.

Il me semble qu'ainsi complétés l'un par l'autre, le manuscrit et la *Correspondance* nous commentent le *Passé* avec plus de précision et de sincérité que les deux « *Commentaires* » ultérieurs de Lamartine, et qu'ils apportent en même temps pour la connaissance de l'âme et du génie lamartiniens quelques documents ou témoignages qu'on chercherait vainement ailleurs.

D'après le second « *Commentaire* », Lamartine aurait écrit cette ode « dans un de ces moments où la vie devient sombre sous le passage de quelque nuée » ; le premier « *Commentaire* » dit de même : « Un jour qu'il revenait sur son passé, « il adressa ces vers » à l'ami découragé, « qui prirent, en s'adressant à lui, l'accent de son propre découragement ». En réalité, nous l'avons vu, ce « *jour* » ce « *moment* » a duré des mois, peut-être même une année. Je reviendrai plus loin sur cette longueur inusitée des « jours » lamartiniens. Mais je voudrais d'abord insister sur ce contresens rétrospectif du « *Commentaire* » que la *Correspondance* nous permet de rectifier : cette méditation a-t-elle « l'accent de décou-

ragement » que le poète crut y retrouver trente ans plus tard? N'est-elle pas au contraire à sa façon un chant d'espérance? Une certaine tristesse y passe, mais résignée, acceptée et qui s'allie sans peine à « une grande félicité intime, spirituelle », à la paix intérieure et au « contentement de l'âme »[1]. « Tous mes vers de cette époque, dira-t-il ailleurs, ont un caractère de repos, et de piété, heureux reflet et retentissement de mon cœur[2]. » *Le Passé* appartient, lui aussi, à ces années 1821 et 1822[3], où « l'admiration pour sa femme », et « une affection heureuse[4] » le pacifient en l'assainissant, et où il essaie d'étouffer les inquiétudes de l'esprit par le désir de la foi, en redevenant « le bon chrétien[5] » effectif et pieux que sa mère jadis avait formé. De cette orientation nouvelle, nulle pièce n'est plus représentative que *Le Passé*. C'est vraiment un « arrêt sur la colline », une halte entre deux versants. Derrière lui, ce sont toutes ces amours de jeunesse, qui n'ont fait « germer sur leurs traces que la douleur ou le remords » ; c'est l'amour d'Elvire, rappelé en quelques vers obscurs, volontairement mystérieux et discrets (strophe 13). Mais déjà dans ce « céleste amour » la gravité toute religieuse de la tendresse faisait pressentir une conversion, et les « chants d'amour » y prenaient peu à peu l'accent de la prière. Aussi dans ce retour sur « le passé », ce dont il rappelle surtout les joies vaines, c'est « l'ivresse des festins », ce sont ces fêtes amoureuses, assez vulgairement sensuelles où

> La beauté crédule et volage
> Tombait dans leurs bras entr'ouverts[6],

et où ils berçaient sur les mers d'Italie leurs rêves « d'amants fortunés[7] », je veux dire en bonne fortune. A cette évocation des souvenirs lointains, tout ce qu'il y a en lui de volupté légère et frivole, à la façon du XVIIIe siècle, reparaît une dernière fois. Le disciple de Bertin et de Parny se réveille, et il écrit ces strophes délicieuses qui ne dépareraient point les *Élégies* ou la *Journée champêtre*[8].

1. Lettre à Virieu du 7 août 1821.
2. *Nouvelles méditations; Consolation* : commentaire.
3. Ce sont, comme on l'a vu, les dates fournies par la *Correspondance*. Je ne sais pourquoi, dans son *Commentaire*, Lamartine recule la composition du *Passé* jusqu'en 1824. Il fait de même pour les *Adieux à la poésie* et pour le *Poète mourant* qu'il place en 1825, oubliant sans doute que ces trois *méditations* appartenaient à la première édition du recueil qui est de 1823.
4. Lettre à Virieu du 7 août 1821.
5. Lettre à Virieu du samedi saint 1821 et à M. de Fontenay du 18 août 1821.
6. Variante du manuscrit pour la strophe VII.
7. *Id.*
8. Sur cette parenté de Lamartine avec les élégiaques du XVIIIe siècle, cf. une de mes leçons sur *La jeunesse de Lamartine* (*Revue des cours et conférences*, 16 juin 1904).

Combien de fois près du rivage
Où Nisida dort sur les mers,
La beauté crédule ou volage
Accourut à nos doux concerts!
Combien de fois la barque errante
Berça sur l'onde transparente
Deux couples par l'amour conduits,
Tandis qu'une déesse assise
Jetait sur la vague endormie
Le voile parfumé des nuits!
. . . . . .
Aux parfums des roses mourantes,
Aux vapeurs des coupes fumantes,
Ils volaient à nous tour à tour,
Et sur leurs ailes nuancées
Égaraient nos molles pensées
Dans les dédales de l'Amour!

Ou celle-ci encore, qu'il crut devoir supprimer :

Mais quand la jeunesse colore
Le vague horizon du matin,
Quand le fantôme qu'on adore
Nous apparaît dans le lointain,
Quand une maîtresse adorée
Murmure à l'oreille ennuyée
Les doux noms de gloire et d'amour,
Dieux! pardonnez! qui pourrait croire
Qu'un cœur plein d'amour et de gloire
Ne possède pas même un jour[1]!

Toutes ces délices fugitives sont maintenant dans « le Passé ». Devant le poète recueilli surgissent les saints espoirs; et cette ode de mélancolie d'abord un peu payenne, se soulève sur « les ailes de la mort », pour s'achever dans les clartés de la foi.

Les manuscrits nous permettent de suivre les étapes de cette transformation : La pièce s'est d'abord arrêtée à la strophe XVIII. C'étaient des regrets attendris et résignés sur la succession des jours et leurs « rapides voluptés[2] ». Mais bientôt, « prenant un ton plus solennel[3] »,

Quittant la terre qui le quitte[4],

le poète

1. Strophe VI bis.
2. Variante du manuscrit pour la strophe X.
3. Lettre à Virieu du 30 août 1821.
4. Variante du manuscrit pour la strophe XIX.

Salue la splendeur divine
Qui se lève dans le lointain,

et, plein d'espoir dans la mort, monte vers cette éternité, où il « retrouvera jusqu'au passé ». Enfin, après un dernier arrêt, ou plutôt une dernière pose[1], il écrit en marge de son album : « Partons, faisons comme l'hirondelle ! Prions[2] ! » et, dans les deux strophes finales de son ode, il suspend sa lyre « aux cyprès du Carmel » et, de son cœur, purifié « comme un sanctuaire », il consacre « l'hymne éternel »

Au seul digne, au seul saint, au seul grand, au seul bon[3].

C'est déjà le programme, déjà « la grande manière platonique et chrétienne »[4] des *Harmonies*. C'est la même « lassitude du monde visible », la même ardeur d'élancement « dans les régions du possible »[5], la même force ascensionnelle d'idéalisme, le même besoin de rouvrir « les yeux de l'âme » vers le soleil mystique[6], la même fusion de toutes les pensées et de tous les sentiments dans l'idée de Dieu. Au bas d'une page de ce manuscrit[7], souligné par de gros traits de plume aux lourds enlacements, le poète a écrit en grandes lettres ce mot solitaire : *DIEU*, comme si toutes ses aspirations et méditations venaient converger en lui. Nous ne serons donc pas étonnés qu'il ait repris plus tard dans ses *Harmonies* quelques-uns des thèmes nouveaux, qu'il indiquait ici pour la première fois : N'est-ce pas déjà le *Cri de l'Ame* que cette conscience robuste de son inépuisable vitalité ?

Au feu divin qui la dévore,
A sa jeunesse, à ses transports,
Je sens que mon âme immortelle
Au moment où mon corps chancelle
Pourrait user un autre corps[8] !

Ces beaux vers de foi ardente sont restés inutilisés sur la page de l'album, mais ils étaient trop vivants, pour ne pas ressusciter sous une autre forme :

1. Cette pose dans la composition du *Passé* nous est attestée par la liste du nombre des vers contenus dans chacune des *Nouvelles Méditations* (Mss, vol. II, f° 27 v°). La pièce *Vir*[*ieu*] y est marquée pour 200 vers (= 20 strophes).
2. Mss, vol. I, folio 7 v°.
3. *Harmonies*, I, 1.
4. A Virieu, lettre du 30 août 1821.
5. Variante du manuscrit pour la strophe VIII.
6. Variante du manuscrit pour la strophe III.
7. Mss, vol. III, f° 34.
8. Strophe XVII bis.

... je sens qu'un soupir de mon âme oppressée
Pourrait créer un monde en son brûlant essor
Que ma vie userait le temps, que ma pensée,
En remplissant le ciel déborderait encor[1] !

La *Pensée des morts*[2], n'est-elle pas elle aussi, avec plus de tendresse pieuse, une seconde évocation du « Passé »? Enfin l'*Hymne de la mort*[3] tout entier n'est-il pas le développement du distique :

Ami, pour y voler plus vite,
Prenons les ailes de la mort?

Et pour redire les mêmes espérances dans la douceur de la mort, n'a-t-il pas retrouvé, comme d'instinct, les mêmes dizains d'octosyllabes, si fluides et si glissants?

Là sont tant de larmes versées
Pendant ton exil sous les cieux,
Tant de prières élancées
Du fond d'un cœur tendre et pieux;
Là tant de soupirs de tristesse,
Tant de beaux songes de jeunesse!
Là les amis qui t'ont quitté,
Épiant ta dernière haleine
Te tendent leur main déjà pleine
Des dons de l'immortalité !

Faut-il rappeler maintenant la strophe du *Passé*, dont ces vers ne sont que la reprise et, pour ainsi dire, le calque?

Là sont nos rêves pleins de charmes,
Et nos adieux trempés de larmes,
Nos vœux et nos soupirs perdus.
Là refleuriront nos jeunesses,
Et les objets de nos tristesses
A nos regrets seront rendus.

Lamartine a si bien senti l'affinité de cette *Méditation* avec les hymnes pieux de sa maturité, qu'il a pris soin lui-même de la mettre en relief. Dans les premières éditions des *Nouvelles Méditations*, *Le Passé* occupait la sixième place entre *Le Papillon* et *Tristesse*. Dans l'édition de 1830, qui coïncide avec l'apparition des *Harmonies*, c'est *Le Passé* qui ouvre le recueil, comme s'il devait

1. *Harmonies*, III, 4, Le cri de l'âme.
2. *Id.*, II, 1.
3. *Id.*, IV, 1.

lui donner sa tonalité et marquer ainsi l'acheminement des *Méditations* vers les *Harmonies*[1].

Mais plus encore peut être que l'intelligence de quelques strophes, si exquises soient-elles, c'est l'intelligence même du génie lamartinien que nous devons chercher, plus exacte et plus intime, dans les manuscrits du *Passé* et dans la *Correspondance* qui les encadre.

Nous avons vu plus haut avec quelle charmante désinvolture le poète avait ramassé en « un jour » et même en « un moment » tout le travail ininterrompu de six ou sept mois. Ce que nous constatons ici avec certitude, nous pouvons le soupçonner en toute vraisemblance, là où les moyens de contrôle nous font défaut. Chacun sait que Lamartine a mis une coquetterie persistante et un peu puérile à nous conter l'étonnante facilité de ses improvisations en de « fugitives » minutes d'émotion : strophes jetées hâtivement en marge d'un vieux Pétrarque ou crayonnées sur le genou au bord d'un étang, méditations composées de toutes pièces dans une promenade à cheval, odes « chantées d'une seule haleine » un beau matin au réveil, toute son œuvre n'aurait été, à l'entendre, qu'une série de générations instantanées[2]. Ces trop naïves inexactitudes, si elles venaient à être crues, et si les manuscrits n'en dévoilaient l'excessive candeur, risqueraient d'enlever à cette poésie quelque chose de sa profondeur et de sa force enveloppante. La « Méditation » lamartinienne traduit au contraire un sentiment longtemps couvé, qui d'abord ne trouve pas de mots pour s'exprimer, et qui très chaud dans l'âme, se glace en traversant le cerveau[1], sentiment très profond, mais encore indistinct, qui se murmure confusément au dedans de l'âme durant des semaines ou des mois entiers, jusqu'au jour, où, par une poussée très forte, il « s'extravase » de lui-même dans des rythmes et dans des mots. Cette fermentation et, si j'ose dire, cette cuvée intérieure de la poésie lamartinienne lui communique une vigueur d'élan dont témoigne le manuscrit. Au premier contact avec le papier, la strophe jaillit d'abord toute spontanée par un vers agile et puissant, qui en marque le ton, et en contient déjà tout le sentiment :

Arrêtons-nous sur la colline...
C'est l'heure où sous l'ombre inclinée...
Combien de fois près des rivages...
En vain sur la route fatale...

1. Je ne saurais affirmer que ce changement ait été fait pour la première fois dans l'édition de 1830, car je n'ai pu me procurer les cinq éditions intermédiaires.
2. Cf. les *Commentaires* et, par exemple, *Nouvelles Méditations*, ceux de *L'Esprit de Dieu*, *Le Poète mourant*, etc., etc.

Ce n'est plus le temps de sourire...
Levons les yeux vers la colline...

Ces vers d'amorce, — le manuscrit nous l'atteste — ont été écrits tels ou presque tels, lors de la première ébauche au crayon. La plupart sont restés quelque temps solitaires sur la page blanche de l'album. C'étaient comme des mouvements d'âme inachevés, qu'il a suffi au poète de recommencer avec un peu d'élan pour les mener enfin à leur terme. Aussi, le plus souvent, la strophe n'est-elle pas arrivée à sa forme définitive par des apports successifs et par des retouches de détail, mais par des « reprises » intégrales et d'une seule poussée, où la force initiale du premier vers faisait sourdre, pour ainsi dire, les autres derrière lui. De là, cette aisance tout aérienne dans le détachement des strophes, cette allure élancée, qui entraîne le lecteur dans une ascension légère et jamais fatiguée.

Les quelques retouches ou corrections du manuscrit méritent pourtant qu'on s'y arrête, et achèvent, je crois, de nous initier à la lente élaboration de cette poésie. Elles me paraissent tendre presque toutes à l'atténuation du pittoresque, du particulier, du sensuel, et concourir ainsi à une spiritualisation plus raffinée de l'âme sentante et de la nature sentie.

Les premières sensations de Lamartine ne sont pas toujours très chastes et s'expriment parfois en des images d'une vivacité ardente. *La Chute d'un ange*, qu'il écrivit à la diable dans les mois d'hiver, à demi éveillé, entre quatre et six heures du matin, et qu'il publia sans l'avoir relue[1], nécessita ultérieurement, comme on sait, « cinq mille corrections de chasteté »[2]. Dans un des manuscrits de *Jocelyn*, les jeunes filles du village, regardant passer le bel adolescent devenu séminariste,

Disaient : lui, jeune et beau ! Dieu, pouvez-vous le croire !
Préfère à nos corsets une soutane noire[3].

Les « corsets » ont disparu à l'impression. — Les manuscrits du *Passé* nous offrent des atténuations moins fortes, mais également significatives. Tout ce qui aurait pu éveiller des images quelque peu sensuelles a été supprimé par le poète, en retravaillant ses esquisses. Relisons, par exemple, les premières rédactions de la strophe VI bis :

1. Lettre à Virieu du 12 avril 1838.
2. Lettres à Virieu des 28 juillet et 19 août 1838.
3. B. N. manuscrits de Lamartine, vol. XI, f° 15. Le texte imprimé est :

Préfère à *notre amour* une soutane noire.

... Quand une *bouche* adorée
Murmure à *l'oreille* enivrée
Les doux noms de gloire et d'amour.
. . . . . .
Quand dans les *yeux* d'une maîtresse
On lit l'enivrante promesse
D'un siècle de gloire et d'amour...

Cette *bouche*, cette *oreille*, ces *yeux*, tous ces détails faisaient naître des visions trop précises de femme. Le poète les atténua d'abord, puis, trouvant que la strophe conservait encore trop de couleur, il la sacrifia complètement. Un peu plus loin, et pour les mêmes raisons il a supprimé « les couples *d'amants fortunés*[1] », *les doux baisers de nos amantes*[2] et, dans la strophe VI, après avoir écrit deux fois

La beauté crédule ou volage
Vola dans nos bras entr'ouverts,
Tomba dans nos bras entr'ouverts,

il n'a pas fait grâce à ce dernier vers, si joliment XVIII^e^ siècle, mais un peu trop évocateur.

Nous surprendrons des tendances analogues dans la genèse du paysage lamartinien[3]. Notons immédiatement que le paysage sort ici tout entier d'une pensée : Avant d'avoir *vu* « *la colline* où le voyageur s'arrête », le poète *a senti* « *le moment* où il faut s'arrêter dans la vie[4] ». Il commence un tableau de la campagne à l'heure de midi :

C'est l'heure où sous le doux ombrage...

mais les vers descriptifs restent inachevés, il laisse des « blancs » dans sa strophe et va droit aux derniers vers, à ceux qui traduisent le paysage en formules sentimentales et qui l'élargissent en symbole :

Et c'est l'heure où l'âme qui pense
Se retourne, et voit l'Espérance
Qui l'abandonne en son chemin.

1. Variante du manuscrit pour la strophe VII.
2. Variante du manuscrit pour la strophe VIII.
3. Il va sans dire que cette étude du paysage lamartinien ne saurait valoir que pour les *Méditations*. Il n'y a pas que des paysages « intérieurs » chez Lamartine. Il a connu — vers le tard, — mais il a connu le paysage « pittoresque ». Sur cette transformation du paysage lamartinien, cf. une de mes leçons sur « le développement de l'inspiration chez Lamartine » (*Revue des Cours et Conférences*, 10 novembre 1904).
4. Lettre à Virieu du 30 août 1821.

Ces vers sont les derniers de la strophe; dans la réalité psychologique ils en sont les premiers : ce sont eux qui ont fait surgir le paysage et qui en expliquent la disposition [1]. Mais pour peindre ce paysage symbolique, qui baigne dans la pensée et le sentiment comme dans un ciel, il faut procéder, si l'on ose ainsi dire, à des estompages de formes et à des lavages de couleur; il faut, en effet, que l'œil ne se laisse pas distraire par un dessin trop net ou par des tons trop vifs, mais que l'esprit puisse s'abandonner tout entier à la suggestion du symbole, qui se dégage des grandes lignes simplifiées. Reprenons le tableautin rustique de la deuxième strophe. Certaines images familières se présentent à l'esprit du poète : les attelages de « taureaux domestiques » le « bouvier » et son « aiguillon », le voyageur trempé de « sueur » sur la route ensoleillée. Il note ces images dans ses vers d'essai. A la reprise, tous ces détails lui semblent trop particuliers : le bouvier et les taureaux disparaissent, le voyageur ne sue plus. — En revoyant dans ses souvenirs la petite île de Nisida, il écrit d'abord :

Combien de fois sur les rivages
Où Nisida *brise* les mers...

C'était *vu;* il retouche; et voici, qui est *senti :*

Combien de fois près du rivage
Où Nisida *dort sur* les mers [2]...

Il regarde le fleuve qui « s'épanche *parmi* des coteaux »; en coulant devant lui, le fleuve prend une âme et devient « *épris* de ses coteaux » [3]. Il se rappelle « la *lune* amie » protégeant ses « erreurs » amoureuses; mais il la sent bientôt si « amie », qu'il en fait une « *déesse* amie »

Jetant sur la vague endormie
Le voile parfumé des nuits [4].

Ce paysage, ainsi atténué, estompé et humanisé, n'est plus qu'une vision morale. Les vents qui y soufflent et les torrents qui y coulent sont moins des forces de la nature que des pensées errantes : c'est « le flot des années » et c'est « le souffle des jours » [5]. *Le*

1. Cf. la première rédaction manuscrite de la strophe II (vol. III, f° 31).
2. Correction de la strophe VII.
3. Correction de la strophe XIII.
4. Correction de la strophe VII. Dans cette même strophe, l'onde est devenue « *transparente* », de « *caressante* » qu'elle était, pour éviter une rime trop pauvre.
5. Strophe XVII.

laboureur qui y creuse *le* sillon, *le* voyageur qui y gravit *le* chemin de *la* colline, n'est plus *un* laboureur ou *un* voyageur de rencontre : le sillon, c'est le sillon de la journée humaine; le voyageur, c'est l'éternel voyageur de l'éternel chemin : le chemin de la vie. Alors dans cette nature spiritualisée, il ne reste plus que quelques grandes images symboliques, qui trouvent leur grandeur même dans leur irréalité : les hommes rêvant assis à l'ombre des tombeaux[1],

Ou semant de leurs mains tardives
Leurs espérances fugitives[2];

« la douleur et le remords germant sur les traces[3] » de nos pas. Quelques mots incolores et doux, repris avec la monotonie d'un refrain, les mots d'« onde », de « flots », de « vents », de « souffle », d'« eaux courantes », — rendues plus courantes encore par la profusion des rimes féminines, — achèvent de donner au paysage quelque chose d'instable et de flottant. Sur cette instabilité imprécise dort une demi-lumière confuse, dont on ne saurait dire si elle est faite de soleil couchant, d'étoile matutinale ou de lune « adoucie ». A vouloir d'ailleurs trop minutieusement l'analyser, l'incohérence de ce paysage apparaîtrait manifeste. « Arrêtons-nous sur la colline », dit le poète en commençant,

Arrêtons-nous sur la colline
A l'heure où, partageant les jours,
L'astre du matin qui décline,
Semble précipiter son cours.

Et pour finir :

Levons les yeux vers la colline
Où luit *l'étoile du matin!*

Mais cette incohérence du paysage est toute superficielle. L'effet général n'est pas désharmonique parce que, de la première strophe à la dix-neuvième, l'évolution des sentiments a préparé le renouvellement du décor. L'ensemble, dans sa fluidité légère, offre une traduction subtile de cet état d'âme en mouvement qui commence par la lassitude et qui finit dans la confiance. La mélancolie du passé s'arrête sur la colline pour regarder ces jours de joie, rapides et fugaces, disparaître vers le couchant. L'espérance

1. Strophe VI.
2. Première rédaction de la strophe XVIII.
3. Strophe XIV.

de l'éternité s'arrête au pied de la colline pour contempler le lever de l'aube, l'aube de cette splendeur divine

Qui n'a ni zénith ni déclin[1].

Et le paysage lamartinien retrouve son unité dans l'unité même du cœur : « ce cœur de désirs épuisé »[2] mais « que l'espoir éclaire »[3].

MAURICE MASSON.

1. Variante du manuscrit pour la strophe XIX.
2. Strophe XVII bis.
3. Variante du manuscrit pour la strophe XXII.

BOSSUET ET JOSEPH DE MAISTRE D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

DEUXIÈME PARTIE

Le rôle historique de Bossuet jugé par J. de Maistre.

J. de Maistre a surtout attaqué le rôle joué par Bossuet dans l'assemblée de 1682 et dans les querelles qui furent la préface de la *Bulle Unigenitus*. Mais l'insuffisance de son information et sa partialité affaiblissent singulièrement la valeur des accusations de gallicanisme et de jansénisme qu'il a portées contre son adversaire.

I. — *Le Gallicanisme de Bossuet.*

Déjà dans *Le Pape*, J. de Maistre avait pris à partie Bossuet et les évêques qui participèrent à la fameuse assemblée de 1682; il disait (texte du Ms.) :

Qu'une poignée d'évêques assemblés, animés, égarés par la passion, et de plus, effrayés par l'autorité, s'avisent de prononcer sur les bornes de la souveraineté qui a droit de les juger eux-mêmes, ce libertinage d'orgueil et de déraison ne saurait avoir d'autre importance que celle du mal qu'il a fait et ne mérite d'ailleurs que le plus profond mépris. Ceux qui prononcèrent ces prétendus oracles, ne sont pas même ce qu'ils disent être : ils n'ont point de nom, et pour leur honneur même, il ne faut pas les connaître [2].

Mais isolons Bossuet de ses collègues, et étudions non la Déclaration elle-même, mais les responsabilités encourues par Bossuet à son propos.

D'abord il semble que J. de Maistre affecte de diminuer ces responsabilités : le chapitre VIII de la II[e] partie de l'*Église gallicane* était primitivement intitulé : *Autorité de Bossuet faussement invoquée en faveur des IV articles*. On voit où tendait le raisonne-

1. Voir la *Revue d'Histoire littéraire* d'avril-juin 1904, p. 263.

2. *Pape*, I, VIII. Quelques-unes de ces vivacités ont disparu, sur les conseils de Guy-Marie de Place, qui lui disait : « Personne plus que moi ne gémit sur le mal qu'a causé l'assemblée de 1682. Personne moins que moi ne songe à défendre les *meneurs;* mais tous ne furent pas ce que l'auteur veut qu'ils aient été. Les évêques étaient au nombre de 34. La majeure partie n'eut pas à s'imputer un *libertinage d'orgueil et de déraison*, quoiqu'ils aient fait une déclaration qui favorisera jusqu'à la fin le *libertinage de l'orgueil et de la déraison*. Je suis fâché d'être obligé de le dire : cet alinéa aigrira mal à propos des hommes qu'il faudrait calmer afin qu'ils fussent plus accessibles à la raison. »

ment de l'auteur : les IV articles, contrairement à l'opinion d'une foule d'écrivains estimables, ne sont pas l'ouvrage de Bossuet. Sans doute le rôle de Bossuet doit être réduit à ses véritables proportions; avant J. de Maistre, l'abbé Émery déjà s'était attaché à prouver que « Bossuet est l'évêque qui montra peut-être le plus de modération dans l'assemblée, qu'il a rendu à l'Église romaine, et encore plus à l'Église gallicane, le service le plus signalé, en empêchant que l'assemblée ne gardât point dans ses déterminations assez de mesure[1] »; cependant peut-on nier que les articles aient été rédigés par Bossuet? Il ne fut pas le promoteur de l'assemblée; c'est Colbert, comme on le sait, qui inspira le dessein des propositions du clergé; mais la part de Bossuet dans l'œuvre accomplie en 1682 est encore bien forte. J. de Maistre ne veut pas en convenir, « laissant, dit-il à de Place, à la divine Providence le soin de faire à chacun sa part ».

Ces propositions, continue J. de Maistre, Bossuet les a jugées *odieuses*, et « ce mot décisif contient l'absolution de Bossuet » (p. 189). J. de Maistre triomphe de cette épithète appliquée par Bossuet lui-même aux maximes gallicanes; mais l'adjectif *odieux* ne paraît pas, sous la plume de Bossuet, entraîner les conséquences que les ultramontains en ont tirées. Ainsi Bossuet écrivait le 1er décembre 1681 au cardinal d'Estrées : « Il me semble qu'il n'y a rien de plus *odieux* que les opinions des ultramontains, ni qui puisse apporter un plus grand obstacle à la conversion des rois hérétiques ou infidèles ». Voilà, si nous ne nous trompons, qui précise le sens du mot : les propositions de 1682 étaient faites pour déplaire, elles étaient inopportunes, de même que les maximes ultramontaines, qui excitent la haine des hétérodoxes contre Rome, et qui sont maladroites[2]. Puis, il n'est pas sans intérêt d'observer que Bossuet qualifiait d'*odieuses* non pas les propositions de 1682, mais celles qu'il prévoyait devoir être adoptées par une assemblée, où quelques-uns voulaient, suivant l'expression de Le Dieu, « porter les choses à une extrémité dangereuse »[3]. Le choix que l'on fit de l'évêque de Tournai comme rapporteur était significatif, et c'est bien pour atténuer les excès qu'il redoutait, que Bossuet se mit en avant, et se chargea lui-même de rédiger la déclaration. Aussi les propositions de 1682 ne

1. *Corrections et additions pour les nouveaux opuscules de M. l'abbé Fleury*, p. 20.
2. « L'évêque de Meaux répugnait à voir cette question (de l'autorité du pape) traitée, il la croyait *hors de saison* » : Notes de Fleury, développées par l'abbé Émery, *Nouv. Opusc.*, p. 141.
3. *Mémoires*, p. 175.

pouvaient-elles être *odieuses* pour celui qui les avait rédigées; tout ce qu'il a fait, tout ce qu'il a dit, tout ce qu'il a écrit, prouve qu'il n'y avait que les circonstances qui, selon lui, imprimassent aux propositions un caractère *odieux*.

Nul doute que Bossuet soit entré dans l'assemblée comme *modérateur;* mais il ne faut pas y voir une preuve de la faiblesse de son caractère : « Il ne voulait point, dit J. de Maistre, qu'on y traitât de l'autorité du Pape; cette épouvantable imprudence devait choquer à l'excès un homme dont la qualité la plus saillante était la crainte de se compromettre avec aucune autorité, avec aucune influence même, un peu marquante ». Non : Bossuet n'avait pas cette timidité; il montra, au contraire, beaucoup de décision, et, loin de fuir les responsabilités, il les chercha. Son aversion pour le projet de Colbert venait de ce qu'il lui semblait inopportun; comme St François de Sales, il jugeait que le problème de l'infaillibilité est de ceux qu'il ne faut pas soulever témérairement, car les solutions qu'on en propose divisent les meilleurs esprits; cependant, quand il vit l'assemblée résolue à marcher de l'avant, il se mit à sa tête, non pour précipiter, mais pour modérer son allure : « Tout ce qu'on pourrait dire en toute rigueur, écrivait-il au cardinal d'Estrées, c'est qu'il n'est pas besoin de remuer si souvent ces matières surtout devant le peuple, et sur cela je me condamnerais moi-même si la conjoncture ne m'y avait forcé, et si je n'avais parlé d'une manière qui assurément loin de scandaliser le peuple l'a édifié[1] ».

Il parla en effet, et il prononça cet admirable *Sermon sur l'unité*, que Maury appelait « un prodige d'érudition, d'éloquence, de sagesse et de génie ». J. de Maistre le juge avec moins d'enthousiasme : « La gêne extrême, dit-il, où se trouvait l'illustre orateur, l'empêche souvent d'employer les termes avec cette rigueur qui nous aurait contentés, s'il n'avait pas craint d'en mécontenter d'autres[2] ». Pour *contenter* J. de Maistre, il aurait fallu que Bossuet n'exprimât pas, comme il le fait, son attachement bien franc et bien réel aux doctrines gallicanes. Rien de plus vrai aussi qu'il craignît *d'en mécontenter d'autres :* par cette raison il mesurait ses *termes*, mais cette mesure doit lui faire honneur, même aux yeux des ultramontains; car il ne voulait pas que ses collègues allassent trop loin contre le Saint-Siège. Il se trouvait dans une position fausse, non par ses propres principes, mais par la conduite

1. Lettre du 1er décembre 1681.
2. *Pape*, I, chap. XIII.

des autres prélats. S'il y a de l'embarras et s'il y a des ménagements dans ce discours, il faut en accuser les seules circonstances [1]. Bossuet a parlé, comme il devait le faire devant un pareil auditoire; il proclama hautement la vérité, *tempérant* son discours par la *discrétion* et l'*animant* par la *charité* [2].

L'effet produit sur ses auditeurs fut excellent, et dans la lettre que l'assemblée rédigea pour les archevêques et les évêques de France (19 mars 1682), l'archevêque de Tournai, Gilbert de Choiseul, s'exprimait ainsi : « Le pressant besoin d'unité, de concorde, de paix, de mutuel amour, si vrai, si vif au cœur du vénéré pontife, de l'insigne orateur, nous ayant touchés tous et pénétrés jusqu'au fond de l'âme, nous osâmes alors tout espérer des résolutions d'une assemblée qu'inauguraient de telles paroles, doctes, pieuses, éloquentes, pathétiques, au delà de ce que le monde avait entendu jamais ». L'orateur emporta tous les suffrages, car on sait qu'à Rome, le pape, les cardinaux et les docteurs *approuvèrent tout d'une voix* le *Sermon sur l'unité* [3]; ce discours était mieux qu'une belle page d'éloquence, il était un acte, et un acte qu'un homme moins courageux n'aurait pas osé entreprendre et qu'un moins habile n'aurait pas réussi.

J. de Maistre consent encore à pardonner le *Sermon sur l'unité* à Bossuet, car si les titres d'honneur de l'Église gallicane y sont rappelés avec éloquence, il sait bien que l'Église romaine y est exaltée dans des morceaux d'un lyrisme incomparable. Mais le crime de Bossuet commence au lendemain de ce discours : « Bossuet, dit-il, aurait dû mourir après le *Sermon sur l'unité*, comme Scipion l'Africain après la bataille de Zama. Depuis l'époque de 1682, l'évêque de Meaux déchoit de ce haut point d'élévation où l'avaient placé tant de merveilleux travaux [4]. »

Bossuet, dit J. de Maistre, est coupable, d'abord parce qu'il a rédigé la Déclaration de 1682. Or les *pères* de ce concile, que le manuscrit qualifiait de *burlesque*, ont manqué à la logique et à la

1. M. Brunetière juge ainsi le *Sermon sur l'unité* : « Quiconque sera franc avec soi-même reconnaîtra qu'il y a de la subtilité dans ce célèbre discours, et sinon de l'artifice, car il n'y a pas de mot qui convienne moins à Bossuet, du moins de la gêne et de la difficulté. » Oui, mais cette *gêne* et cette *difficulté* s'expliquent parfaitement.

2. Cf. Lettre de Bossuet à Dirois, 10 novembre 1681.

3. Lettre de l'abbé Servien à Colbert de Croissy (Rome, 21 février 1682), citée par Floquet, *Bossuet précepteur du Dauphin*, p. 553.

4. *Église gallicane*, liv. II, chap. XII. Les admirateurs de J. de Maistre devraient avoir la pudeur de faire le silence sur cette impertinence, si éloquemment réfutée par M. Brunetière (*Grande Encyclopédie*, art. Bossuet); que penser de M. Gérin, qui en fait l'épigraphe d'un chapitre de son ouvrage, *Recherches historiques sur l'assemblée du clergé de France de 1682*?

vérité, lorsqu'ils ont dit, dans le préambule de la Déclaration, qu'ils étaient « assemblés pour réprimer des hommes également téméraires en sens opposé[1] ». Rien de plus faux encore que cette assertion solennelle du début, qu' « ils défendent l'antique tradition de l'Église gallicane »; Bossuet nous en impose, quand il cite « en mille endroits, *la doctrine des anciens docteurs*, comme un oracle ». Les anciens docteurs, loin d'être unanimes, ont souvent abandonné les maximes gallicanes; même en 1626, le clergé de France professa solennellement l'infaillibilité du Souverain Pontife. Bossuet a répondu d'avance à cette objection : nul mieux que lui ne savait l'histoire des libertés gallicanes, qui, obscurcies sous la Ligue, vainement défendues par Edmond Richer, que le crédit du cardinal du Perron fit persécuter pendant vingt ans, méconnues par Duval, partisan des prérogatives du Pape, avaient enfin reparu, avec le gouvernement personnel de Louis XIV[2]. Fallait-il énumérer les titres de cette doctrine de l'École de Paris? C'est une tradition noble et glorieuse qu'il évoquait aussitôt : « Nous entendons, par l'ancienne Sorbonne, celle qui, dans les conciles de Pise et de Constance, étouffa le schisme affreux qui ravageait l'Église; celle dont, du temps de nos pères, Pie II, pour ne point parler des autres Papes, loua l'orthodoxie dans l'assemblée de Mantoue, quoiqu'elle défendît vigoureusement la supériorité des conciles, et qu'elle persistât dans son sentiment; celle dont l'autorité est si respectable, selon les plus habiles théologiens, qu'on ne peut sans témérité s'écarter de ses décisions, celle qui, dans le concile de Trente, acquit tant d'honneur et de gloire[3] ».

1. « En disant la vérité, ils se seraient déshonorés » : *Ms.*

2. Cf. *Journal de l'abbé Le Dieu*, t. I, p. 10. — *Histoire de l'Université*, par Ch. Jourdain, p. 46 et sqq.

3. *Defens. declarat.*, IX, 15. — Sur cette identité de la doctrine des IV articles et de celle des docteurs de Paris, nous trouvons dans le Ms. de J. de Maistre une page que nous croyons devoir reproduire : Bossuet soutient que les IV articles « ne sont que l'*exposition de la doctrine antique et invariable de l'Église gallicane*, tandis que tout le monde sait au contraire que cette *antique doctrine* (de quelques docteurs de Paris et non de l'Eglise gallicane) dont il nous parle comme d'un dogme, n'était rien moins que générale, qu'elle était *tolérée* en France plutôt qu'*approuvée*; et que la plupart des docteurs français s'en moquaient*. Nous avons vu ce qu'en disait Tournely, docteur distingué de cette école**, et nous avons vu encore que la Sorbonne même qu'on nous cite comme l'imperturbable gardienne de ces maximes, refuse cependant d'enregistrer les IV articles. Le Parlement les fit transcrire d'autorité dans les registres de cette maison célèbre; mais ce qu'on écrit par force, n'est pas écrit. Il se présente d'ailleurs une réflexion bien simple. Si la doctrine des articles était celle de l'Église gallicane en général, comment tous les évêques de concert n'auraient-ils pas répondu à l'appel de l'assemblée, par les adhésions les plus claires et les plus solennelles à sa lettre ency-

* *Marca in observ. sup. thes. clarom.* XXI (note de J. de M.).

** Sans doute dans *Le Pape*, liv. I, chap. VII.

J. de Maistre affecte de confondre cette ancienne doctrine de la Sorbonne avec la doctrine du Parlement; ce qui est une erreur. Car Bossuet a toujours protesté qu'il expliquait les maximes gallicanes « de la manière que les entendent les évêques et non pas de la manière que les entendent nos magistrats »[1].

Quoi qu'il en soit, J. de Maistre nie que la rédaction des IV articles honore son auteur : « Des hommes du premier ordre, dit-il, Bossuet lui-même tenant la plume, pourront fort bien produire une déclaration aussi sage que celle des *Droits de l'homme*, et c'est ce qui est arrivé[2] ». Nous n'étudierons pas ici la doctrine des IV articles, car nous nous éloignerions trop de Bossuet; il nous suffit d'indiquer cette assimilation de Bossuet avec les constituants de 1789, et dans la pensée de J. de Maistre, rien n'est plus outrageant.

Cette œuvre détestable, Bossuet l'a défendue. Mais avant d'insister sur la *Defensio declarationis*, à laquelle J. de Maistre a consacré tout un chapitre, nous indiquerons rapidement quelles conséquences eut pour l'attitude et pour les idées de Bossuet cette *funeste* assemblée de 1682.

J. de Maistre nous le montre d'abord cherchant l'unité que la déclaration battait en brèche : « Fertile en distinctions propres à étayer la cause qu'il était chargé de soutenir, Bossuet substituait à l'*infaillibilité du souverain pontife* l'indéfectibilité du Saint-Siège, sans laquelle le système catholique lui paraissait crouler, de manière qu'il établissait *un Pontificat infaillible formé d'une série de pontifes faillibles*, merveille mille fois supérieure à celle de l'infaillibilité[3] ».

clique? Cependant l'observateur attentif *n'entend que le silence*. Fénelon se prévalut-il dans son affaire de la doctrine des IV articles? il avait beau jeu, puisque le bref du Pape était un *motu proprio* que les Parlements ne voulaient pas reconnaître : on sait cependant comment il se conduisit. Il faut même rendre cette justice aux Évêques français qu'à mesure qu'ils ont été grands en doctrine et en vertu, ils ont constamment négligé les IV articles, et ne s'en sont jamais prévalus, seule manière dont la sagesse sacerdotale pouvait proscrire sans bruit et sans inconvénient une doctrine que la puissance temporelle soutenait aveuglément avec toutes ses forces. »

1. Lettre au cardinal d'Estrées, décembre 1681.

2. *Église gallicane*, II, IV, p. 144. — Il a exprimé la même idée, *id*, chap. VIII, p. 193 : « Les quatre articles sans doute n'auraient jamais dû être écrits; mais puisqu'on voulait qu'ils le fussent, la plume de Bossuet n'y pouvait rien changer. Ils sont ce qu'ils sont. Le plus grand homme de France n'en pouvait faire rien de mieux, ni le scribe le plus vulgaire rien de pire. »

3. *Ms.* Il y joignait cette note, également inédite : « On peut voir dans les *Opuscules* de Fleury une conversation très intéressante entre Bossuet et l'évêque de Tournay sur le sujet en question, et dont Fénelon rendit compte en latin. On y verra avec plaisir comment l'évêque de Tournay pressait son illustre collègue

Cette distinction du *siège* et de la *personne*, que Bossuet avait déjà présentée dans son *Sermon sur l'unité*, paraît à J. de Maistre bien insuffisante pour sauver l'unité de foi. Dans *Le Pape*, parmi les témoignages protestants rendus à cette unité, il citait les paroles suivantes de Luther, d'après l'*Histoire des Variations* : « Je rends grâces à Jésus-Christ de ce qu'il conserve sur la terre une église unique par un grand miracle, en sorte que jamais elle ne s'est éloignée de la vraie foi par aucun décret »; et il ajoutait dans une note parfaitement injurieuse, mais qui prouve en quel mépris il tenait l'*indéfectibilité* : « Bossuet, en écrivant cette histoire, ne prévoyait pas qu'un jour Louis XIV le condamnerait à contredire ce texte de Luther »[1]. En réalité, cette subtile distinction mérite un examen plus sérieux. Bossuet a beaucoup écrit pour la justifier (*Defensio*, lib. IX, cap. 23 et 24; lib. X, cap. 5, où sont rapportées ces paroles du pape saint Léon : *aliud sunt sedes, aliud sunt praesidentes*). Bien que la distinction ne soit pas plus convaincante que celle qui s'acharne à distinguer dans le pape le docteur particulier d'avec le pontife parlant *ex cathedra*, cependant les arguments et les exemples qu'il apporte sont assez graves, pour mériter qu'on le traite d'une manière moins leste. J. de Maistre dépassait les bornes de la violence, quand il écrivait (texte du Ms.) : « Cette distinction inventée par des sophistes est inconnue à la noble simplicité de l'antique église gallicane; elle avait trop de vertu, de savoir et de sagesse, pour avoir tant d'esprit »; le trait frappait directement contre la *vertu*, le *savoir* et la *sagesse* de Bossuet[2].

Une autre distinction que J. de Maistre reproche amèrement à Bossuet, c'est d'avoir nié que l'assemblée de 1682 ait entendu prononcer des décisions dogmatiques. Les historiens ne sont pas d'accord sur le sens de cette fameuse lettre de 1693, où les uns voient une rétractation, et les autres une simple démarche d'*honnêteté*, une lettre d'*excuse*. J. de Maistre, naturellement, conclut que les évêques de 1693 ont révoqué la Déclaration, et il incrimine

et l'amenait par force de l'*indéfectibilité* à l'*infaillibilité*. Quelques Jansénistes modérés, tels que Nicole par exemple, admettaient aussi cette *indéfectibilité*. C'est que tout esprit logique est conduit par la nature même des choses à considérer l'Église catholique comme ce gland de verre allongé qu'on appelle dans les cabinets de physique *larme batavique* : si vous cassez la pointe, le tout s'en va en fumée. »

1. La théorie de l'*indéfectibilité* est soutenue par Bossuet en 1682, et l'*Histoire des variations* est de 1688 : toujours l'inexactitude matérielle, sans parler de la fausseté de la pensée.

2. *Église gallicane*, liv. II, chap. IV. Il a modifié ainsi : « Mais cette distinction subtile, inventée par de modernes opposans poussés à bout, fut toujours inconnue à l'antiquité qui n'avait pas tant d'esprit. »

Bossuet d'avoir soutenu qu'en 1682 *l'assemblée n'a rien décrété*, et que par suite elle n'avait pas à rétracter des décrets qu'elle n'avait pas prononcés. Il avance même que Bossuet ne prit ce parti qu'après coup [1]. Or il est prouvé que cette idée qu'on ne décrétait rien était commune à plusieurs membres de l'assemblée; et le cardinal de Bausset nous a rappelé ce qui se passa pour l'archevêque de Cambrai, qui refusa d'abord de souscrire à la déclaration, mais après les explications des commissaires, au nombre desquels était Bossuet, accéda, en disant « qu'il y entrait d'autant plus volontiers qu'on ne prétendait pas en faire une décision de foi, mais seulement en adopter l'opinion » [2].

Sur ce point, Bossuet n'a jamais varié [3]. Un adversaire de bonne foi aurait pu contester la justesse de cette distinction entre un décret de foi et une simple déclaration, et soutenir que Bossuet s'était fait illusion comme plusieurs de ses collègues. J. de Maistre trouve plus simple de l'accuser d'avoir menti : cette alternative est si injurieuse pour un tel homme, qu'il ne faudrait la formuler que si elle était amplement démontrée.

Cependant, pour éviter l'odieux d'une pareille accusation, J. de Maistre a choisi le parti de faire rire aux dépens de Bossuet : il a rapporté cette jolie anecdote de Lord Mansfield, interdisant aux jurés prêts à juger un libelliste de déclarer *si ce livre était un libelle*, et les invitant à *prononcer purement et simplement si l'accusé avait composé ou non le livre dont il s'agissait.* « Les jurés, dit-il, ainsi acculés par le despotique lord, prononcèrent, *sur leur honneur, que l'accusé n'avait pas composé le livre*, en présence même de l'accusé qui déclarait le contraire [4]. » Tel Bossuet, qui sachant que l'assemblée de 1682 *a prononcé sur la foi et sur la conscience*, déclare qu'elle n'a rien décrété qui touche à la foi. Le lecteur regretterait de perdre l'anecdote de Lord Mansfield, mais il voudrait que l'application n'en fût pas impertinente, et surtout fausse.

Quel parti J. de Maistre n'a-t-il pas tiré, pour sa thèse, de la fameuse phrase de Bossuet, appliquée à la déclaration : *abeat quo*

1. *Église gallicane*, liv. II, chap. VIII, p. 203.
2. *Hist. de Bossuet*, liv. VI, n° XIV.
3. Il a dit au chap. VI de sa *Defensio* : « Rien n'y fut décidé comme appartenant à la foi; on n'y dit rien qui pût faire entendre qu'on prétendait, ou lier les consciences, ou proscrire le sentiment contraire; et nos évêques étaient si éloignés de cette pensée, que, quand ils surent qu'on les soupçonnait d'avoir entrepris de faire un décret de foi, ils se hâtèrent de justifier le clergé de France, et de témoigner qu'ils étaient fâchés qu'on eût pris en ce sens leur déclaration. »
4. Liv. II, VIII, p. 203.

libuerit [1]. Mais il n'a jamais lu ou n'a jamais voulu comprendre la phrase qui venait ensuite : « Manet inconcussa, et censuræ omnis expers, prisca illa sententia Parisiensium [2]. » Bossuet a renoncé à la Déclaration, puisque le roi avait donné ordre de ne plus la mentionner; mais jamais il n'a rejeté la doctrine de Sorbonne, en laquelle il avait été nourri dès ses premières années d'études théologiques, doctrine qu'il défendait déjà dans sa thèse, en 1651, et qu « 'il développera plus tard, comme dit le P. Gazeau, depuis son *Oraison funèbre du P. Bourgoing* (1662), jusqu'à sa *Défense de la Déclaration du clergé de France* [3] ».

Ce qui devrait dominer dans cette partie de l'étude de J. de Maistre, c'est la distinction entre la *Déclaration* et la *Doctrine*. S'il l'avait faite, il ne serait pas tombé dans cette exagération coupable qui lui faisait dire de Bossuet, abandonnant la déclaration et continuant à soutenir la doctrine des IV articles : « Cette profession de foi serait celle d'un comédien » Non, mille fois non : Bossuet renonçait aux IV articles comme canons, et ne défendait pas moins ces mêmes IV articles comme thèse, et soutenait que sous ce rapport ils étaient tolérés et même innocents.

G.-M. de Place posa la question très nettement : « Nous soutenons, diront les gallicans, la doctrine des IV articles, uniquement comme *thèse*, comme *opinion de l'école de Paris*, comme nous la soutenions avant la Déclaration, et pour qu'on ne nous condamne pas, pour que notre *thèse innocentée* ne devienne pas un crime, nous ne la changeons pas en *canon*, nous ne la donnons pas pour règle de foi. Si l'on nous objecte la Déclaration, nous répondrons d'abord que *nous n'avons pas voulu faire un décret*, et par surérogation nous ajoutons *abeat quo libuerit.* »

J. de Maistre ripostait :

Nous répliquerons aux Gallicans : sans doute qu'on pouvait regarder comme innocente ou tolérable une doctrine scholastique renfermée dans des murs enfumés et suffisamment neutralisée par une foule de contradicteurs; mais depuis qu'elle sortit du collège pour monter en chaire, elle devint *canon*, *loi de l'État*, et par conséquent *criminelle*. Avec la permission de mon censeur, je ne change rien ici.

1. Ce que J. de Maistre traduisait par : « qu'elle aille se promener », ajoutant qu' « il serait difficile de rendre à la déclaration *en style sacerdotal* une justice plus parfaite »; les mots bizarres que nous venons de souligner ont disparu dans l'imprimé; ils dénotent en J. de Maistre une certaine verdeur d'expression, qui, paraît-il, lui était familière.

2. *Gallia orthodoxa*, par. 10.

3. *Études des Pères de la compagnie de Jésus*, 1869, juin, p. 912.

Et il se borna à rejeter la qualification de *comédien* infligée à Bossuet, sans modifier en rien l'allure générale de la discussion : « Je prie M. de Place, écrivait-il un jour, après une nouvelle tentative de son collaborateur, de trouver bon que je ne revienne plus sur cette distinction éternelle de la doctrine et des articles. J'ai dit sur ce point tout ce que je pouvais, tout ce que je savais. »

Pourquoi n'en croyait-il pas son correspondant mieux informé? il s'obstinait :

J'ai fait remarquer, écrivait-il encore, après de nouvelles observations, que l'épithète *odieuse* est appliquée par Bossuet aux propositions mêmes (*ce qui est faux*, comme nous l'avons vu). J'ai constamment rejeté la distinction de la doctrine et des propositions, cette distinction sophistique n'ayant été inventée que pour écarter l'anathème qui frappe également et la doctrine et les propositions. Je confesse mon obstination à M. de Place.

L'*Observateur* revint à la charge, et il écrivit cette page si ferme et si lumineuse :

L'auteur m'a dit dans une de ses réponses : *J'ai constamment rejeté la distinction de la doctrine et des propositions; je confesse mon obstination à M. de Place.*

Et moi aussi, je l'ai rejetée et peut-être avec autant d'*obstination* que M. de Maistre. Mais je *m'obstine* à dire que Bossuet ne la rejetait pas, qu'au lieu de la rejeter, il a fait ce qu'il a pu pour l'établir; qu'en *envoyant promener* la déclaration, il a *défendu* comme simple thèse la doctrine déclarée, et j'en conclus que s'il y avait un chapitre essentiel à faire dans un ouvrage de la nature de celui dont il s'agit, c'est celui de la *vaine distinction* entre la déclaration et la thèse. L'auteur a dit là-dessus des choses très solides et très belles. Je l'avoue, je voulais plus, je voulais un chapitre, et un chapitre dans lequel je ne prétends pas qu'on eût dû *reconnaître* la distinction, mais où l'on eût *reconnu* qu'elle avait été avancée, comme une chose *reconnue*.

J. de Maistre ne se rendit pas; faut-il le regretter? Ce passionné ne serait plus lui-même, s'il avait froidement envisagé la vérité, et s'il ne s'était pas complu à calomnier ses adversaires. D'après lui, Bossuet est un *sophiste*, un *comédien*, et il a écrit pendant vingt ans en faveur d'une doctrine qu'il *méprisait*.

Bossuet n'a pas seulement été, en 1682, le rédacteur des maximes gallicanes ; mais encore il a voulu mettre au service de cette cause ses hautes facultés de polémiste et d'historien. Il a

écrit sa fameuse *Défense de la Déclaration*, livre beaucoup moins connu que son *Histoire des Variations* ou son *Instruction sur les états d'oraison;* et pourtant dans cette attaque de l'ultramontanisme, Bossuet apporte le même génie lumineux et irrésistible, que dans sa controverse contre les protestants ou contre le quiétisme. J. de Maistre s'en est longuement occupé.

Dans quel esprit? Un fragment d'une de ses lettres va nous renseigner. Pendant une maladie de son collaborateur de Place, il écrit à l'abbé Besson, leur ami commun : « A l'égard de Bossuet, en particulier, je ne refuserai point d'affaiblir tout ce qui n'affaiblira pas ma cause. Sur la *Défense de la Déclaration*, je céderai peu, car ce livre étant un des plus dangereux qu'on ait publiés dans ce genre, je doute qu'on l'ait encore attaqué aussi vigoureusement que je l'ai fait[1]. » Nous sommes prévenus : la science et la modération de G.-M. de Place ne serviront de rien, pour atténuer les inexactitudes et les violences de J. de Maistre : *son siège est fait!*

Fidèle à la tactique déjà suivie à l'égard des IV articles, J. de Maistre commence par déclarer que la *Défense* « n'appartient pas à Bossuet, et ne saurait être mise au rang de ses ouvrages[2] ». Si pour condescendre à un scrupule de son *Observateur*, il consent à ajouter un membre de phrase restrictif : « dans un sens très vrai, la *Défense de la Déclaration* n'appartient pas à Bossuet, etc. », le reste de ce chapitre est consacré à prouver cette proposition telle qu'il l'avait formulée dans le manuscrit.

Son premier argument, c'est que tout ouvrage posthume est suspect. Alors pourquoi ne pas rejeter la *Politique tirée de l'Ecriture sainte*, les *Élévations sur les mystères*, les *Méditations sur l'évangile*, etc., tous livres posthumes eux aussi, et sur lesquels repose une partie de la gloire de Bossuet[3]?

Cette *Défense*, qu'est-elle? Un ouvrage de commande, au dire de J. de Maistre. Que de fois il l'affirmait au cours de son manuscrit! Ici, il disait : « Bossuet reçut l'ordre de travailler à la *Défense* » ; ailleurs : « Mais Bossuet disait ce qu'il pouvait, chargé

1. Lettre du 22 juin 1819.
2. *Église gallicane*, II, IX, p. 212.
3. Le célèbre anatomiste Winslow, protestant converti par Bossuet en 1699, est plus conséquent que J. de Maistre, et met en doute l'authenticité de *tous* les ouvrages posthumes de Bossuet : « J'ai pris le parti, disait-il, d'appliquer à ces ouvrages posthumes ce que feu M. l'archevêque de Cambray, M. de Fénelon, a marqué dans son testament, savoir qu'il ne reconnaissait point pour le sien ce qu'on pourrait publier en son nom après sa mort, parce que les éditeurs, en suivant leur propre goût, peuvent souvent y faire des changements qui ne répondent pas aux vrais et derniers sentiments des auteurs. »

par son maître... » ; ailleurs encore, et cette fois il n'a pas modifié l'expression : « On conçoit maintenant comment Bossuet ne présenta jamais à Louis XIV un ouvrage entrepris cependant par les ordres de ce prince », etc.

Dans quelle mesure peut-on retenir cette opinion? La question est obscure. Il est certain que les auteurs gallicans inclinent en général à montrer Bossuet *écrivant par ordre.* L'abbé Bossuet a plusieurs fois affirmé que la *Défense* avait été composée *par ordre du roi* [1]. Un texte de l'abbé Le Dieu sert de preuve principale au fait dont il s'agit; le voici : « M. de Meaux travaillait fortement à son ouvrage des *Variations* dès 1682 et 1683, et tout d'un coup il le sursit pour faire, par ordre du roi, sa grande Défense des propositions de l'assemblée de 1682. Ce prodigieux travail l'occupa toute l'année 1684 et 1685. » Mais, parlant de la revision de 1696, Le Dieu dit : « M. de Meaux reprit cet ouvrage... M. de Reims était de concert, et le roi même apparemment. » Cet *apparemment* suggère quelque doute, et permet de supposer que, comme on avait grande envie d'obtenir un *ordre* pour imprimer, on alléguait volontiers qu'on avait écrit *par ordre.*

Le cardinal de Bausset n'est pas plus affirmatif. D'après lui, l'ordre, si ordre il y eut, daterait tantôt de 1683, tantôt de 1695. Ainsi, il dit à propos du livre de Roccaberti contre la Déclaration, paru en 1695 : « On ne peut douter que ce fut à cette occasion que Louis XIV autorisa Bossuet à prendre la défense de l'église gallicane ». *Prendre la défense de l'église gallicane*, c'est évidemment la même chose qu'écrire *la défense des IV articles :* donc, en 1683, Bossuet n'avait pas sollicité d'*autorisation.*

Bausset, d'ailleurs, qui, en plus d'un endroit, parle d'*ordres formels*, emploie souvent les mots de *permission* ou d'*autorisation.* Et même après avoir cité les écrivains célèbres qui attaquèrent la Déclaration, il ajoute : « Bossuet pensa qu'il lui appartenait plus qu'à tout autre de défendre son propre ouvrage ».

Ces doutes sont encore fortifiés par quelques assertions, que Bausset lui-même nous a transmises. Il nous dit que Bossuet voulait, en 1682, accompagner les IV articles d'une *Exposition justificative, d'une espèce d'apologie, fondée sur les autorités les plus irrécusables;* ce travail était déjà fait ; il était, dit Le Dieu, « court, mais précis et fort, et il avait pour titre : *Propositiones cleri gallicani 19 martii 1682* ». C'est de lui-même que Bossuet songeait à une défense de la déclaration.

1. Cf. Bausset, *Pièces justificatives du livre VI.*

Ensuite, à l'occasion du livre de Roccaberti, Bossuet adressa *motu proprio* un *Mémoire* au roi pour lui indiquer *quel remède on pourrait apporter à ce livre injurieux;* et il proposait à S. M. trois choses, dont l'une est d'employer la plume des savants, pour *faire voir l'injustice des censures, et montrer à l'archevêque et à ses semblables leur ignorance et leur emportement* [1]. A cette occasion, comme nous l'avons vu, Louis XIV autorisa Bossuet à écrire en faveur de la Déclaration : Bossuet n'a-t-il pas l'air d'avoir provoqué la *commande*, la *permission* ou l'*autorisation?*

En somme, une certaine obscurité enveloppe les origines de ce livre, il n'y a de clair qu'une sorte de *laisser-faire* de la part de Louis XIV, mais Bossuet de lui-même y avait songé probablement.

G.-M. de Place ayant élevé quelques doutes sur l'ordre exprès de Louis XIV, J. de Maistre lui répondit :

Quant à l'ordre de travailler à la *Défense*, j'ai pour moi Bossuet le neveu, Le Dieu et M. de Bausset. M. de Place est arrêté par la contradiction qui se trouve entre eux relativement à la date de l'ordre; mais sans examiner jusqu'à quel point il est possible de les ramener à la même époque, j'observe qu'une variation dans les dates ne blesse pas nécessairement le consentement dans les faits; autrement on pourrait dire que les Évangélistes ne sont pas tous d'accord sur la mort de Jésus-Christ, parce que deux d'entre eux se contredisent directement sur l'heure de cette mort. Ces réflexions m'engagent à laisser le texte comme il est, malgré l'envie que j'aurais de faire mieux.

Cependant, admettons que Louis XIV ait formellement demandé la *Défense* à Bossuet, il resterait encore que J. de Maistre a tort d'appuyer son opinion sur des textes qu'il prend à contresens; il écrit en effet :

On doit recueillir précieusement la confession naïve de l'homme supérieur qui nous a transmis ces détails (Bausset). *Le changement des circonstances politiques, dit-il, détermina ces changements. — Bossuet reçut probablement ordre*, etc. [2].

Et il renvoie à l'*Histoire de Bossuet*, en négligeant de nous dire que la citation est tronquée; ces mots « Bossuet reçut probablement ordre, etc. » laissent le lecteur dans l'incertitude sur le

1. Bausset, *loc. cit.*

2. *Église gallicane*, II, VIII, p. 195. — Dans le texte imprimé, *confession naïve* a été remplacé par *conjecture*, sur l'invitation de l'observateur.

sens qu'ils doivent présenter; or rien n'est plus clair que le texte intégral :

Louis XIV, dit Bausset, était convenu avec Innocent XII de ne plus rappeler les IV articles, et Bossuet reçut probablement ordre de se conformer à cette disposition, sans abandonner toutefois la doctrine de ces articles.

J. de Maistre était-il, par ce texte, autorisé à conclure que la *Défense* est une œuvre politique, née de la collaboration du roi et de l'écrivain?

Sans doute, dit-il, à mesure que Louis XIV était plus ou moins bien, plus ou moins mal avec le Pape; à mesure qu'il était plus ou moins influencé par tel ou tel ministre ou magistrat; à mesure qu'il était plus ou moins maître de lui-même; à mesure qu'il était plus ou moins dominé par des pensées sages ou religieuses, il envoyait l'ordre à Bossuet de restreindre ou d'étendre les dimensions de la foi gallicane.

De Place déclare cet alinéa très *suspect*. J. de Maistre lui répond qu'il est *immodifiable*, et il ajoute : « Si ce paragraphe (qui serait cependant d'un grand effet) ainsi que le précédent (*on doit recueillir...*), qui en est inséparable, choquent M. de Place, je les sacrifierai volontiers à son jugement. » Les deux alinéas sont restés; pourtant à la fin du second l'auteur a supprimé deux mots et s'est contenté d'écrire : « Il envoyait l'ordre de restreindre ou d'étendre les dimensions de la foi gallicane. » Il croyait probablement s'être mis en règle ainsi avec les lois de l'histoire [1].

Après avoir lu ces phrases, G.-M de Place écrivait : « C'est trop dégrader Bossuet. Il ne sacrifia jamais sa conscience. En supposant la réalité des *ordres*, il défendit par *obéissance* une doctrine qui malheureusement n'était que trop la sienne. » Voilà discrètement exprimé le regret d'un ultramontain respectueux avant tout de la vérité.

1. Quelques lignes plus loin, il citait cette phrase de Bausset : « C'est encore par respect pour Louis XIV que Bossuet affecta de dire, dans le chapitre de sa dissertation : *que la déclaration devienne ce qu'elle voudra!* » et il la commentait en des termes très inconvenants : « Sans doute encore, dit-il, *c'est toujours comme il plaira à Votre Majesté*. Or si on l'avait absolument résolu, il serait possible de trouver dans la langue française quelque mot plus propre que celui de *respect* à caractériser ce genre de complaisance qui sur l'ordre du souverain *envoie promener* aujourd'hui le décret d'hier. Mais Bossuet, qui méprisait profondément les IV articles, et qui les avait déclarés formellement odieux, cédait volontiers au respect qui l'autorisait *à leur manquer de respect*. » G.-M. de Place obtint quelques atténuations (cf. *id.*, chap. VII, p. 196), et l'auteur lui écrivait : « Il me semble qu'au moyen de ces corrections j'ai satisfait au scrupule de M. de Place sur la complaisance réelle ou prétendue de Bossuet. »

Cette œuvre, que J. de Maistre croit avoir été, si faussement, conçue et exécutée contre la volonté de son auteur, est non moins faussement rejetée par le bouillant ultramontain, parce que, dit-il, « Bossuet a vécu vingt-deux ans depuis la déclaration, sans nous avoir prouvé une seule fois le dessein arrêté d'en publier la défense ». C'est ici qu'il faudrait se souvenir que Bossuet n'eut à aucun degré la passion d'auteur, et rappeler le renseignement donné par Le Dieu : « Il (Bossuet) nous a dit cent fois : Je ne comprends pas comment un homme d'esprit a la patience de faire un livre pour le seul plaisir d'écrire.... Il n'écrivait donc pas qu'il n'y fût forcé par quelque nécessité ou quelque grande utilité, et quand il avait composé son ouvrage, si la raison de le publier cessait, il le supprimait[1]. »

Or la première version du livre était achevée en 1685; mais l'heure semblait venue de la réconciliation entre le Pape et Louis XIV. De plus, un certain nombre d'écrivains hostiles à la Déclaration l'avaient déjà contestée et attaquée dans des livres, surtout un Bénédictin espagnol, Saenz d'Aguirre, plus tard cardinal, et l'abbé Charlas, prêtre français réfugié à Rome, en attendant que Sfondrate, Thyrso Gonzalez et Roccaberti vinssent à leur tour se jeter dans la mêlée. Rien de plus naturel que Bossuet ait voulu tenir sa *Défense* au courant, reprendre la bataille contre les nouveaux adversaires qui se sont déclarés depuis 1682, être toujours sur la brèche et faire face à tous les ennemis. Quel est celui de ses grands livres, non publiés immédiatement, qu'il n'ait ainsi pris et repris pour l'approcher de la perfection? Ainsi, pendant son préceptorat, il n'avait achevé que la première partie de la *Politique;* à la fin de 1693, il reprend son ouvrage, et compte l'achever en un an; mais le quiétisme l'empêcha d'exécuter son projet; puis ce fut l'assemblée de 1700 qui absorba tout son temps; deux jours seulement après la clôture de cette assemblée, Bossuet, nous dit Le Dieu, se remit à travailler à son ouvrage de la *Politique*, pour y mettre la dernière main. Sa correspondance avec Leibniz et sa lutte avec Richard Simon retardèrent de nouveau l'achèvement du livre auquel il travaillait encore le 16 août 1703, la veille du jour où il fut frappé d'une maladie qui le conduisit aux portes du tombeau, si bien que la *Politique* est restée inachevée.

Il en est de même de la *Défense*, que Bossuet cependant eut l'intention de publier en 1696, contrairement à ce que dit J. de

1. *Mémoires*, p. 133.

Maistre. En effet son ami Pierre de la Broüe, évêque de Mirepoix, lui ayant exprimé ses craintes sur cette publication, Bossuet lui répondit :

Je vois tout ce que vous voyez. Mais Dieu m'a, de tout temps, mis dans le cœur qu'il faut, en toute occasion convenable, défendre la vérité pour elle-même, sans aucune vue de récompense sur la terre; et que cela même vaut mieux que toutes les récompenses... Voilà ce que je ressens que Dieu me demande; et, tout résolu que je suis, j'avoue que la faiblesse humaine a besoin d'être fortifiée dans cet état[1].

En vue de cette publication, Bossuet fit donc une revision de son ouvrage en 1696. S'inspirant des intentions de Louis XIV réconcilié avec le Pape, et des polémiques récentes engagées autour de la Déclaration, il changea le titre de *Defensio declarationis cleri gallicani*, en *Gallia orthodoxa seu vindiciae scholae Parisiensis totiusque cleri gallicani*[2]; et il remplaça les trois premiers livres par une *Dissertatio praevia*, qui les résume et les complète en mentionnant les livres ultramontains, parus entre 1685 et 1695. Quant aux revisions de 1700, de 1701 et de 1702, elles semblent n'avoir entraîné que des changements sans importance; car l'abbé Le Dieu nous dit que, « chargé en 1702, par M. de Meaux, de faire la revision des papiers de son cabinet, il profita de l'occasion pour examiner l'état de son ouvrage *De Ecclesiastica Potestate*, depuis la revision qu'il venait d'en faire; qu'il n'y trouva aucun changement dans la forme, mais seulement des additions et des corrections[3] ». L'opinion de l'abbé Lequeux, que Bossuet voulait *changer son ouvrage tout entier*, repose sur des brouillons qui ne nous sont pas parvenus; on peut, avec M. Griveau, un adversaire pourtant de Bossuet et de la *Défense*, croire à une erreur de Lequeux; car le journal de l'abbé Le Dieu, qui suit jour par jour la vie de Bossuet, ne parle de cette revision que dans les termes cités plus haut.

Aussi M. Urbain, qui récemment a étudié cette question de

1. Lettre du 18 février 1696.

2. « C'est ici le lieu d'observer, dit J. de Maistre, que le titre de ce livre, tel que nous le voyons aujourd'hui, à la tête de l'ouvrage (*Défense de la déclaration*) est un faux incontestable » (p. 214). Sans doute il faudrait respecter les intentions de Bossuet; mais pour calmer un si scrupuleux adversaire, il suffit d'observer que Bossuet n'a modifié le titre que pour se conformer à l'accord survenu entre Louis XIV et Innocent XII, qui étaient convenus de ne plus rappeler les IV articles; de même, au lieu de dire : « Voilà ce que le clergé de France enseigne dans sa déclaration », il a substitué ces mots : « Voilà ce que le clergé de France et l'école de Paris ont cru dans tous les temps. » Les modifications sont faites dans cet esprit, mais ne changent aucunement la thèse.

3. Cité par Bausset, Pièces justificatives du livre VI.

l'authenticité de la *Défense*, a-t-il pu conclure : « La *Défense de la Déclaration* n'est sans doute pas sous la forme que son auteur lui aurait donnée, s'il l'avait publiée lui-même; mais quoi qu'on en ait dit, tout ce qu'elle contient en son état actuel est bien l'œuvre de Bossuet, et l'expression fidèle, sinon définitive, de sa propre pensée[1] ».

Pour affaiblir l'autorité de ce livre, J. de Maistre s'empare de toutes les circonstances qui en ont précédé la publication. Il croit voir une preuve de l'indifférence ou mieux de l'hostilité de Louis XIV contre la *Défense*, dans ce fait qu'elle ne parut pas sous son règne : « Louis XIV, dit-il, se refusait à laisser paraître *un ouvrage entrepris par ses ordres* ».

Cependant il a toléré qu'on imprimât en 1708 le traité de Ellies Dupin, intitulé *De la puissance ecclésiastique et temporelle*, autrement agressif que celui de Bossuet, et qui avait pour objet direct, dit Bausset, « l'enseignement public des quatre propositions »; et à la même date, le chancelier de Pontchartrain voulait absolument que l'abbé Bossuet fît imprimer l'ouvrage de son oncle. L'obstacle vint de l'abbé Bossuet, celui que J. de Maistre appelle dédaigneusement *le petit neveu d'un grand oncle*, et qui, dans la circonstance, fit preuve de bon sens : il représenta au Roi, nous dit Le Dieu, « qu'il n'était point à propos de le faire en ce temps-ci; qu'il y avait bien d'autres ouvrages de feu M. de Meaux à imprimer; qu'il les fallait donner au public auparavant, afin qu'ils méritassent l'approbation de tout le monde, et de Rome même; au lieu qu'en commençant par un ouvrage odieux, on révolterait Rome et tous ses partisans; et peut-être attirerait-on ses censures; ce qui rendrait au moins les ouvrages de M. de Meaux suspects, et en ferait perdre le profit à l'Église même[2] ».

En parlant ainsi, l'abbé Bossuet était fidèle aux dernières volontés de son oncle, « qu'il ne devait jamais y avoir qu'une utilité évidente, en un mot, qu'une nécessité absolue qui dût obliger S. M. à consentir qu'on publiât un ouvrage de cette nature ».

Bossuet avait eu raison de craindre les foudres de Rome; lorsqu'en 1730, la *Défense* parut à Luxembourg, d'après le manuscrit de 1685, Rome s'émut : « Il n'est pas vrai, lit-on dans une lettre envoyée de Rome à la *Bibliothèque italique* (mai-août 1730); il n'est pas vrai que le livre de feu M. de Meaux sur les libertés de l'Église gallicane soit déjà censuré; mais il va l'être incessamment,

1. *Bulletin du Bibliophile*, 15 février et 15 mars 1902.
2. *Hist. de Bossuet*, Pièces justificatives du livre VI.

car, dans les règles, il ne peut l'échapper. C'est une sorte de protestation qu'il faut toujours faire, ne fût-ce que pour empêcher la prescription. On croit cependant que cela se fera sans grand éclat, à cause du grand nom de l'auteur[1]. »

La publication détestable, faite en 1730 à Luxembourg sur une copie du manuscrit de 1685, engagea l'abbé Bossuet à publier le manuscrit de 1696; le livre ne parut qu'en 1745, par les soins de l'abbé Leroy, qui fut, d'après M. Urbain, « un éditeur consciencieux ». Ce long intervalle surprend J. de Maistre, qui y voit un nouveau motif de blâmer *le petit neveu;* mais les *Élévations* et les *Méditations*, pour lesquelles un privilège avait été obtenu dès 1708, ne parurent qu'en 1727 et en 1731.

La *Défense* n'est-elle, comme le dit J. de Maistre, qu'un recueil de « criminelles erreurs », qu'il ne faut pas mettre sur le compte de Bossuet? G.-M. de Place sent bien que l'étude du cardinal de Bausset sur l'authenticité de la *Défense* est irréfutable, et il n'approuve pas le procédé de discussion, suivi par J. de Maistre. « Lors même, lui écrit-il, qu'il serait clair comme le jour que Bossuet est l'auteur de tout ce qu'on lui attribue, quand il eût lui-même publié son livre, qu'en résulterait-il? qu'un grand homme s'est laissé égarer par les préjugés de l'école célèbre dans laquelle il a été élevé, et qu'il est resté *gallican*, avec tout son génie, comme avec tout son génie Leibniz est resté luthérien : voilà tout. »

Aussi craint-il qu'on accuse l'auteur de *partialité*, et que quelques adversaires même crient à l'*acharnement*. Il ajoute : « La meilleure manière d'attaquer la *Défense* et de prouver que, telle qu'elle est, elle ne saurait appartenir à Bossuet, c'est de l'opposer aux autres écrits de ce grand homme. Ce travail a été parfois indiqué; il n'a jamais été fait, que je sache. »

Ce travail est esquissé dans une lettre de Winslow, publiée récemment[2], et la thèse a été reprise de nos jours avec une plus grande abondance de preuves par M. Griveau, dans un livre substantiel, intitulé *Étude sur la condamnation du livre des Maximes des Saints*[3]. M. Griveau soutient que Bossuet, dans des œuvres postérieures à 1682, est venu à l'ultramontanisme; il ne croit pas que J. de Maistre puisse s'autoriser de la déclaration de l'abbé Lequeux, pour supposer une revision de la *Gallia orthodoxa*

1. Cité par Jovy, *Biographie inédite de J.-B. Bossuet, évêque de Troyes* (1901), p. 289.
2. Par M. Urbain, dans le *Bulletin du Bibliophile*, 1902, p. 113 et sqq.
3. Éditeur Poussielgue, 1879, 2 vol.

faite dans le sens romain; mais il s'appuie sur certains passages du troisième *Avertissement aux protestants*, des *Méditations sur l'Évangile*, de la *Lettre au Pape Innocent* XII, écrite le 17 mars 1697, et surtout du *De Professoribus*, traité écrit en vue d'amener la réunion des protestants d'Allemagne. Or voici le passage capital du *De Professoribus* invoqué par M. Griveau : « Quant à d'autres points dont on a disputé sans mal depuis tant de siècles dans les écoles catholiques, nous n'avons pas ici à en faire mention, puisqu'ils ne regardent pas l'intérêt de la foi et de la communion ecclésiastique, ainsi que l'ont démontré, entre autres auteurs, le cardinal Du Perron, Duval lui-même, défenseur très vif de l'autorité de Rome, et pour ne pas citer, etc.[1]... » On croirait lire une page de l'*Exposition de la foi*, ce livre que Bossuet rappelle avec orgueil dans sa *Défense;* non, il ne s'est pas converti à l'ultramontanisme[2] : jusqu'à la dernière heure, il a cru que l'infaillibilité papale était le grand obstacle à la conciliation avec les protestants; jusqu'à la fin il a proclamé la supériorité du concile, l'indépendance des puissances temporelles, et l'un de ses derniers actes est un *Mémoire* dirigé contre des thèses ultramontaines soutenues à Louvain : son extrême vieillesse rejoint l'heure de sa jeunesse, quand, faisant ses débuts dans ces disputes théologiques où il devait passer maître, il se portait avec conviction à la défense du gallicanisme.

J. de Maistre méconnaissait cette vérité, que la *Défense* tenait ainsi au plus profond des idées de Bossuet, lorsqu'il écrivait dans son manuscrit :

Qu'on se représente Bossuet condamné à défendre une œuvre étrangère qu'il n'avait jamais approuvée, à descendre jusqu'à des subtilités indignes de son génie et de sa franchise, à nier l'évidence enfin. Imagine-t-on un supplice égal pour un tel homme?

A cette phrase, de Place répondait :

Non sans doute on ne l'imagine pas. Mais ce qu'on imagine sans peine, c'est qu'un tel homme, s'il eût été réellement condamné à défendre contre sa propre conviction une œuvre étrangère, et à nier

1. Édit. Lachat, t. XXVIII, p. 42-44. — M. Griveau lui-même reconnaît que, dans plusieurs autres citations apportées par lui, « l'opinion de Bossuet se dissimule et s'exhale seulement en une vague et nébuleuse aspiration » (p. 517, t. II).

2. M. Rébelliau accepte pour sa part la thèse de M. Griveau : cf. *Bossuet* (Coll. des Gr. Écriv.), p. 184 et 185. — M. Urbain, au contraire, n'admet pas cette conversion (*loc. cit.*).

l'évidence, n'eût jamais subi l'arrêt de sa condamnation; il eût mieux aimé subir un arrêt de mort.

L'œuvre dont il s'agit lui était-elle donc totalement *étrangère?* Si Bossuet ne fut pas le promoteur des IV articles, il en fut le rédacteur, comme nous l'avons vu, et c'en est assez pour que, sous plus d'un rapport, l'œuvre devînt sienne.

Que vient-on parler de subtilités indignes de son génie! Tout n'est pas de génie dans les actions et dans les écrits d'un homme de génie. Bossuet avait été élevé dans les opinions gallicanes; des hommes de génie les avaient professées avant lui; il a repris les *subtilités* de saint Augustin, de saint Thomas et de tant d'autres.

Mais de la meilleure foi du monde, il croyait avoir l'évidence pour lui. C'est ainsi qu'il adresse fréquemment à ses adversaires le reproche que lui fait Joseph de Maistre; il les accuse de ne se soutenir que par des *absurdités*. Mentait-il à sa conscience? Certes non, car l'évidence est chose relative : telle idée à une époque ne sera pas évidente pour de grands génies, qui, dans une autre époque, le devient pour des esprits très ordinaires. Le temps, sur les matières que Bossuet a traitées, est un grand maître d'évidence.

Le gallicanisme n'est plus qu'une opinion historique; il n'est donc pas difficile d'échapper aujourd'hui aux préventions de J. de Maistre, qui concluait : « Je ne vois rien d'aussi nul que cet ouvrage. » Tout lecteur impartial de la *Défense* retrouve dans ce livre le génie du dernier *Père de l'Église;* et l'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, de la science, de la puissance d'argumentation ou de la modération de Bossuet.

La *Défense* est un monument prodigieux d'érudition : « L'abbé Le Dieu, nous dit Bausset, nous a conservé la liste de ces écrivains, dont la Bibliothèque du Roi et celle de l'archevêque de Reims fournirent les ouvrages à Bossuet pour son travail. On est effrayé de leur nombre et, en y ajoutant tous les ouvrages que Bossuet fut obligé de consulter et d'étudier, pour y puiser ses autorités et ses raisonnements, on pourra se former une idée des recherches immenses qu'a dû coûter à Bossuet la belle *Défense de la Déclaration du Clergé de France* ». A lui seul, ce livre s'oppose à la vaste collection des ouvrages des théologiens favorables au Pape, réunie par Roccarberti, sous le titre de *Bibliotheca pontificia* (Romae, 1695-1699, 21 vol. in-fol.).

Bossuet, esprit lumineux, est toujours préoccupé de débrous-

sailler son sujet, d'aller droit à l'essentiel et de mépriser les « chicanes sans fin »; ainsi le chapitre LVII de sa *Dissertatio praevia* traite le fait d'Honorius, « dont Roccaberti a mis trois cents pages à embrouiller la question »[1].

Il excelle à sérier les difficultés : souvent, il ne discute pas une objection à fond, parce que le travail serait déplacé, et il se contente de tirer la conclusion adaptée au moment précis de l'argumentation, renvoyant à plus tard un examen détaillé[2]. L'argumentation suit un progrès insensible; l'auteur va de déduction en déduction avec une sûreté magistrale : à première vue, c'est un chaos; Bossuet ne suit ni ordre chronologique, ni ordre logique en apparence : ainsi il passe en revue d'abord quelques-uns des modernes apologistes de l'ultramontanisme, pour remonter ensuite la série des témoignages plus anciens, en faisant des excursions sur les décrets des papes, sur les décisions des conciles. Mais grâce à cette méthode discursive, toutes les objections tombent les unes après les autres; les réponses qu'il leur fait semblent venir à la meilleure place, et l'on n'imagine pas qu'un autre ordre eût été préférable. Les 97 chapitres de la *Dissertatio praevia* paraissent poussés d'un seul jet[3]. Au centre du raisonnement (chap. XXXVIII et suivants), se trouve le concile de Constance, véritable nœud de la question, puisqu'il a proclamé la supériorité du concile sur les Papes. Tous les autres s'y rapportent, et Bossuet ne manque pas de nous en avertir : « Passons maintenant, dit-il, à la tradition constante des siècles antérieurs au concile de Constance » (chap. XLVI); et plus loin : « Vous voyez par là que tous les conciles œcuméniques et ceux mêmes des premiers siècles ont servi de guide et de flambeau au concile de Constance » (chap. LXIV).

Le concile de Constance sert ainsi de fil conducteur à la science et à la logique de Bossuet; de là, résulte une merveilleuse unité, une puissance d'argumentation, que J. de Maistre, génie primesautier et dégagé des documents, ne pouvait pas apprécier[4].

1. Voir le chapitre LXVII, intitulé : *Dispute entre saint Étienne et saint Cyprien au sujet de la rebaptisation : on met à l'écart les incidents qui ne sont propres qu'à embrouiller cette question.*

2. Cf. chapitre XLVI : « Ne nous mettons pas en peine d'examiner quel était le point précis de cette dispute... »; chapitre XLIII; chapitre LXV, etc.

3. Au chapitre LXXVIII, Bossuet écrit : « L'on vient aussi d'entendre déclarer au docteur Duval... »; ceci nous reporte au chapitre XXI. Au chapitre LXXIX, on lit : « Ceci nous fournit un moyen très lumineux et puisé dans le vrai, de justifier pleinement saint Cyprien »; or la question avait été examinée au chapitre LXXVI, et Bossuet l'avait suspendue par un long développement sur la forme du gouvernement ecclésiastique aux premiers siècles.

4. On trouvera au chapitre LXXI un modèle de discussion serrée, appliquée à un fait déterminé et délimité.

Enfin, la vigueur de la pensée s'allie en Bossuet à la modération du ton. Il a une telle confiance en la clarté de ses raisonnements, qu'il n'éprouve pas le besoin d'injurier ses adversaires : « D'Aguirre, dit-il quelque part, s'il conférait avec nous, se rendrait à l'évidence de nos preuves » (chap. xxxvi). Nulle part, il n'imitera ce Roccaberti, archevêque de Valence, qui, écrivant en 1695, alors que la paix est intervenue entre la France et Rome, s'abandonne à l'intempérance imaginative de sa race et à l'intolérance du pays de l'Inquisition : « Rien, dit Bossuet, ne montre mieux la dureté des Espagnols, qui, dans une dispute purement ecclésiastique, témoignent toute la passion et toute l'animosité d'ennemis déclarés, et emploient les moyens les plus odieux pour troubler la paix de l'Église[1]. » Bossuet garde envers ses adversaires tous les égards et tous les ménagements; il dit au début (chap. xii) :

Posons donc d'abord pour principe fixe et constant : qu'il ne nous est pas permis de dissimuler les accusations très graves intentées contre notre foi; puisque l'honneur du saint Siège et de Louis le Grand s'y trouve considérablement intéressé. Il ne nous reste qu'à demander à Dieu la grâce de plaider notre cause en présence du souverain pontife et de tout l'univers chrétien, avec d'autant plus de modération et d'équité, que nous sommes attaqués avec plus d'emportement et d'insolence. C'est pourquoi nous conjurons les Italiens, les Espagnols, les Flamands et singulièrement le cardinal d'Aguirre que nous aimons, que nous estimons, que nous respectons; et qui, quoique avec de bonnes intentions s'est néanmoins extrêmement échauffé contre nous : nous les conjurons, dis-je, de ne pas croire, qu'en prenant la défense de notre ancienne doctrine, comme nous allons le faire, sans insulter personne, ce soit blesser ou altérer la charité et l'amitié chrétienne.

Bossuet disait noblement, en parlant de sa *Défense* et de son rôle en 1682 : « Je porte sans crainte et avec confiance cette cause devant le tribunal de Jésus-Christ. » J. de Maistre était moins rassuré pour Bossuet; avec le ton d'un moderne inquisiteur, instruisant un procès d'hérésie, il disait : « Saint Augustin en convenant franchement des torts de saint Cyprien, *espère que le martyre de ce saint personnage les a tous expiés;* espérons aussi qu'une longue vie, consacrée tout entière au service de la Religion, et

1. Chap. v. — Roccaberti traitait sans façon les Français d'hérétiques, et les vouait au feu : « Le souffle séditieux des erreurs qu'ils répandent, donne à l'Église de terribles secousses; la barque de Pierre et son autorité infaillible sont cruellement agitées par les vagues infernales de leurs hérésies; ces monstres d'erreur doivent être exterminés de tout le monde chrétien » (Épître dédicatoire).

tant de nobles ouvrages qui ont illustré l'Église autant que la France, auront effacé les fautes de la politique, de la complaisance et de l'irritation [1] ».

(*A suivre.*) C. LATREILLE.

1. *Pape*, manuscrit. Le texte imprimé (liv. I, chap. VIII, vers la fin) est moins dur : «... auront effacé quelques fautes, ou, si l'on veut, quelques mouvements involontaires, *quos humana parum cavit natura* ».

MÉLANGES

CORRESPONDANCE DE SAINTE-BEUVE AVEC LES HELLÉNISTES DEHÈQUE ET EGGER

Sainte-Beuve ayant parlé plus d'une fois de l'antiquité grecque avec cette science pénétrante qui a fait la fortune de ses études de littérature moderne, il est intéressant de savoir en quelle haute estime le tenaient les hellénistes, quelles étaient avec eux ses relations, et quels secours il tirait, au besoin, soit de leurs fonctions officielles, soit de leur science variée et souvent prête à l'aider dans des questions étrangères à l'hellénisme. Déjà M. Chambon a présenté aux lecteurs de la *Revue d'Histoire littéraire de la France* cinq lettres de Sainte-Beuve à Boissonade[1]. Aujourd'hui je présenterai les lettres adressées à deux élèves de Boissonade, ses continuateurs et ses émules, Dehèque et Egger. Petit-fils de l'un et fils de l'autre, j'ai recueilli ces lettres dans les papiers de ma famille. En outre, M. le vicomte de Spœlberch de Lovenjoul m'a fort obligeamment procuré copie des lettres adressées à Sainte-Beuve par mon grand-père et par mon père, et ce très libéral collectionneur m'a donné licence d'en faire tel usage qui me conviendrait. Les unes et les autres se complètent mutuellement : je les publierai donc *in extenso* dans leur ordre chronologique en y joignant les explications nécessaires, et je commencerai par la correspondance entre Sainte-Beuve et Dehèque.

*
* *

Félix-Désiré Dehèque, né à Paris le 9 octobre 1794, mort à Étretat (Seine-Inférieure) le 17 décembre 1870, fut helléniste par vocation et non par état[2]. D'abord précepteur, puis secrétaire dans la famille de Montesquiou, il publia en juin 1825, un *Dictionnaire grec moderne français*, et conquit en octobre de la même année, à Bourges[3], le titre d'Agrégé des classes de Grammaire. N'ayant pas obtenu de l'Université un poste qui répondît à ses goûts, il accepta, le 1er septembre 1826, et à titre provisoire, les fonctions de « chef des bureaux » ou secrétaire à la mairie du Xe arrondissement de Paris, devenu le VIIe en 1860. Sans doute, ces fonctions étaient un peu étranges pour un homme destiné à l'enseignement public; mais on pouvait y faire beaucoup de bien, et elles laissaient des loisirs pour l'étude libre et désintéressée. Mon grand-père s'y

1. Cf. *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 8e année, 1901, p. 484-487.

2. Sur F.-D. Dehèque, cf. Albert Dumont, *Revue des cours littéraires*, n° du 19 août 1871, et Léon Heuzey, *Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France*, année 1871, p. 180-200.

3. Les concours d'agrégation de l'enseignement secondaire, centralisés à Paris en 1831, eurent lieu, de 1821 (année de leur institution) à 1830 inclus, dans certaines Académies désignées chaque année par le Conseil de l'Université.

attacha, et il ne les quitta qu'en 1868, lorsque la retraite lui fut imposée. C'est donc au secrétaire d'une des mairies de Paris que les lettrés furent redevables, entre autres travaux, des traductions de l'*Alexandra* de Lycophron (1853), de l'*Oraison funèbre* d'Hypéride (1858), et surtout de l'*Anthologie grecque* (1863). Mais ce ne fut point tout d'abord « l'amour du grec » qui rapprocha Sainte-Beuve de Dehèque : c'est par ses fonctions administratives que le secrétaire de mairie fit la connaissance du critique, et voici comment.

En 1840, Sainte-Beuve, nommé conservateur à la Bibliothèque Mazarine par Cousin, alors ministre de l'Instruction publique, allait quitter les « deux chambres d'étudiant [1] » qu'il occupait à l'hôtel de Rouen, dans la Cour du Commerce, pour habiter un des appartements de l'Institut [2]. Mais en changeant de domicile il entrait dans une autre légion de la garde nationale, institution dont le service n'était pas moins contraire à sa santé qu'à ses habitudes de travail. Heureusement pour lui, Silvestre de Sacy, dont il devenait le voisin à l'Institut en devenant son collègue à la Bibliothèque Mazarine, s'empressa de le recommander à l'indulgence de Dehèque, son ancien condisciple du Lycée Napoléon (depuis Lycée Henri IV), par une lettre qui sera la meilleure introduction à celles que Sainte-Beuve écrivit dans la suite à l'administrateur helléniste.

SILVESTRE DE SACY A DEHÈQUE [3].

Monsieur
Monsieur Dehecque (*sic*), *Secrétaire de la Mairie*
du 10^e^ arrondissement.

Mon cher camarade,

Je vous adresse mon collègue, M. Sainte-Beuve, dont je n'ai pas besoin de vous faire l'éloge. Il va devenir mon voisin, ayant un logement à l'Institut, et sera, par conséquent, de notre légion. Or il s'agit de continuer à le faire jouir d'un privilège auquel sa mauvaise santé lui donne droit, celui de ne pas faire le service. Je pense que vous arrangerez cela sans bruit et à l'amiable. Un volume de Port-Royal ne vaut-il bien (*sic*) quelques méchantes nuits passées au corps de garde [4]? Je vous l'adresse donc avec confiance et vous le recommande de toutes mes forces.

Tout à vous de cœur,

S. DE SACY.

Le service de la garde nationale fut épargné à Sainte-Beuve par Dehèque, comme le prouve une des lettres que je publie un peu plus loin (celle du 10 février 1851), et les relations nouées sous les auspices de la célèbre institution devaient être durables. Deux ans après, j'en trouve la trace, rapide mais sûre, dans un exemplaire d'un recueil de divers articles de Sainte-Beuve, recueil fait, comme le dit la Préface, « non pas pour le public, mais pour

1. Sainte-Beuve, *Ma biographie* (*Nouveaux Lundis*, t. XIII, p. 16).

2. Sur l'entrée de Sainte-Beuve à la Bibliothèque Mazarine, cf. ses lettres de 1840 et 1841 à M. et M^me^ Just Olivier : on y voit qu'il n'emménagea à l'Institut que pendant l'automne de 1841.

3. Lettre non datée, pliée en trois, non cachetée, avec l'adresse au dos, évidemment destinée à être remise par Sainte-Beuve lui-même à Dehèque.

4. Le t. I de *Port-Royal* avait paru en avril 1840; le t. II parut en février 1842.

quelques amis particuliers », et qui porte pour titre, sans nom d'auteur : *La Bruyère et La Rochefoucauld, Mme de La Fayette et Mme de Longueville*, Paris, Imprimerie de H. Fournier et Cie, rue Saint-Benoît, 7, 1842 [1]. L'exemplaire que j'ai sous les yeux est accompagné de cette dédicace : « Offert à Monsieur Dehecque (*sic*), Sainte-Beuve. » L'année suivante, en 1843, c'est encore une question d'ordre administratif qui rapproche les deux érudits : Sainte-Beuve s'occupe de faciliter et de hâter un mariage, le mariage de sa domestique.

SAINTE-BEUVE A DEHÈQUE.

Monsieur
Monsieur Dehèque, Secrétaire général
à la Mairie du 10e arrondissement.

Ce jeudi 9 novembre [1843] [2].

Vous m'avez tellement permis, Monsieur, de compter sur votre obligeance, que j'en viens user encore aujourd'hui : ma domestique, qui est une très honnête fille (Céleste Marquet), se marie ; il y a eu un retard dans l'arrivée des papiers. Elle ne les a que d'aujourd'hui, et elle voudrait se marier samedi prochain, le jour ayant déjà été retardé plusieurs fois. Si votre aimable intervention y peut quelque chose, je vous en serai reconnaissant comme d'un service personnel à joindre à ceux que je vous dois déjà.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentimens très distingués et dévoués.

Ste-BEUVE.

Dans le même temps, le savant grec Minoïde Minas, rapportait d'Orient les fables de Babrius, découvertes par lui dans la bibliothèque du monastère Laura au Mont Athos, et, vers la fin de 1844, Boissonade en publiait chez Didot l'édition *princeps*. Dehèque présenta au public ce magistral travail dans deux articles de la *Gazette de l'Instruction publique* (10 et 20 novembre 1844). Le second de ces articles contenait une allusion délicate à une étude de Sainte-Beuve [3], qui remercia par ce bref mais aimable billet :

1. In-12, 284 p. Sainte-Beuve avait joint à ce recueil, sans les mentionner sur le titre, le morceau intitulé : *Une ruelle poétique sous Louis XIV, Pavillon, Saint-Savin, Hesnault, Madame Des Houlières*, etc., et une petite nouvelle : *Christel*.

2. Cette lettre sans millésime ne peut être que de 1843. L'écriture et le papier témoignent d'une date reculée. D'autre part le 9 novembre tombe un jeudi en 1843 et en 1848. Mais entre ces deux années le choix ne peut être douteux, car en novembre 1848 Sainte-Beuve était depuis un mois à Liège où il devait rester pendant une année entière en qualité de professeur à l'Université de cette ville.

3. « On joindra, disait Dehèque, à l'*editio major* de M. Boissonade les *animadversiones* [de Fr. Dübner], et cette union rappellera la poétique image de ces barques de pilote qui, après avoir accompagné le grand vaisseau à la sortie périlleuse, sont reprises à son bord et traversent par lui l'Océan ». Et en note, mon grand-père renvoyait aux « *Portraits littéraires*, de M. Sainte-Beuve, t. II, p. 252 » [Réimpression non poursuivie des deux articles sur Fontanes publiés dans la *Revue des Deux Mondes* des 1er et 15 décembre 1838 ; cf. G. MICHAUT, *Revue d'Hist. litt. de la France*, 1903, p. 305]. Voici le passage de Sainte-Beuve auquel mon grand-père se contentait de renvoyer, sans citer : « Fontanes appuya par deux extraits le *Génie du christianisme* qui se lançait enfin : son suffrage frappait juste plutôt que fort,

SAINTE-BEUVE A DEHÈQUE.

Monsieur
Monsieur Dehèque à la Mairie du 11e (sic) arrondissement
7 rue de Grenelle Saint-Germain.

Ce 22 novembre [1844].

Mille remerciemens, cher Monsieur, de vos excellents articles, et de toutes vos indications instructives, et de tant d'attentions auxquelles je suis sensible, croyez le bien, comme je le dois,

votre dévoué
Ste-BEUVE.

Cependant, Sainte-Beuve ne resta point toujours au nombre des administrés de Dehèque : il habita l'Institut jusqu'à son départ pour Liège (octobre 1848), et à son retour de Belgique (septembre 1849), il demeura encore sur le Xe arrondissement, chez son ami le Dr Armand Paulin, 5, rue Saint-Benoît. Mais bientôt, le 17 novembre 1850, il perdit sa mère, hérita de la maison où elle venait de mourir, rue du Mont-Parnasse n° 11, sur le XIe arrondissement, et décida de venir s'y fixer[1]. Ici se place une lettre où il explique à Dehèque sa décision, lui confie ses inquiétudes au sujet du service de la garde nationale, et lui demande un bienveillant appui auprès de sa nouvelle mairie.

SAINTE-BEUVE A DEHÈQUE,

Ce 10 février 1851.

Cher Monsieur,

Occupé et à la tâche comme je suis, me permettrez-vous de vous parler ici d'une chose qu'il serait mieux de vous dire de vive voix? Mais votre bienveillance entendra à demi-mot.

Je suis sur le point, dans les premiers jours de ce Printems (*sic*), d'aller habiter une petite maison qu'avait ma mère rue *Mont-Parnasse* n° 11 :

comme il convient à un ami. La critique en une main habile et puissante, à ce moment décisif de la sortie, est comme ce dieu Portunus des anciens qui poussait le vaisseau hors du port :

Et pater ipse manu magna Portunus euntem
Impulit ».

1. Sur l'*Annuaire* de l'Institut, Sainte-Beuve est mentionné comme habitant en 1849 « rue Montparnasse 1 ter » (*sic*) et en 1850 « rue du mont Parnasse n° 11 » (*sic*) : la même maison aura changé de numéro d'une année à l'autre par suite de constructions nouvelles (Cf. la photographie publiée dans *Le livre d'or de Sainte-Beuve*, Paris, 1904, en regard de la p. 328). Sainte-Beuve a dû donner cette adresse au moment de son départ pour Liège, et, de retour à Paris il se considéra sans doute chez le Dr Paulin comme un hôte de passage. — Dans une lettre à Mme Cornu (collection Spoelberch de Lovenjoul), datée du 24 juillet 1850, il donne pour adresse « 5 rue Saint-Benoît », et dans la lettre à Dehèque du 10 février 1851, que je publie ici-même, il parle de « l'excellent ami le Docteur avec lequel je fais si bon ménage depuis près de deux ans ». Il ne peut s'agir ici que du Dr Paulin, médecin de l'École Normale supérieure, décédé le 7 septembre 1857 et dont les obsèques furent célébrées à l'église Saint-Germain des Prés, paroisse dont dépend la rue Saint-Benoît : cf. le discours prononcé par Sainte-Beuve sur la tombe de Paulin et l'extrait du *Moniteur* du 10 septembre 1857 insérés dans les *Nouveaux Lundis*, t. VI, p. 454-461.

elle est vacante, elle est assez spacieuse pour tous les livres que j'aurai jamais. Elle est le dernier nid que je veux avoir pour les années du déclin. — Il faut tout cela pour que je me sépare de l'excellent ami le Docteur, avec qui je fais si bon ménage depuis près de deux ans.

Mais en changeant d'arrondissement, j'échappe à votre indulgente surveillance et à votre plus indulgent oubli : et je retombe dans les ennuis d'enrôlement à éviter pour la garde nationale, mon plus grand effroi. Car je ne veux que vivre et habiter *dans ma chambre*, n'en plus sortir, et rien n'en fait plus sortir que cette excellente et terrible Institution.

Ce que je veux donc vous aller demander un de ces jours, c'est votre conseil en ceci, sur les moyens de me mettre en mesure avec ma future mairie (11e arrondissement) : si quelque parole de vous pouvait m'y assister, ce serait un vrai bienfait pour moi : car ce dernier écueil une fois doublé, je n'ai plus qu'à me tenir tranquille entre mes livres, le coin de mon feu, et en été, deux ou trois petits arbres d'un tout petit jardin dont on peut compter les fruits, comme Pline le Jeune le désirait, je crois[1], pour le jardin de Suétone et de l'homme de Lettres en général.

Ne me répondez pas, cher Monsieur, et veuillez seulement vous souvenir de moi pour m'orienter quand je vous verrai.

Tout à vous,
Ste-Beuve.

Après l'installation de Sainte-Beuve, rue du Mont-Parnasse, huit années se passent sans que je retrouve trace écrite de ses relations avec mon grand-père. Mais le 18 novembre 1859, Dehèque est nommé membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et quelques jours après, en réponse peut-être à une lettre où il remerciait Sainte-Beuve de l'avoir appuyé auprès de tel ou tel de ses nouveaux confrères, il reçoit ce billet flatteur et gracieux :

Sainte-Beuve a Dehèque.

Comment mon suffrage (puisque vous voulez bien l'appeler ainsi) pourrait-il manquer, cher Monsieur, à celui dont le suffrage m'a toujours été si précieux et si doux à obtenir, à l'homme qui, au milieu des soins de l'administration, n'a cessé de cultiver et de *tenir* la source la plus élevée et la plus pure de savoir antique? *nunc... ad aquae lene caput sacrae*[2].

Agréez encore une fois mon compliment pour vous et pour vos confrères, et mille amitiés.

Ste-Beuve.
Ce 29 novembre 1859.

1. Cf. Pline le Jeune, I, 24 : « ... Scholasticis porro dominis, ut hic est, sufficit abunde tantum soli ut relevare caput, reficere oculos, reptare per limitem, unamque semitam terere, omnesque viticulas suas nosse et numerare arbusculas possint. » On voit qu'il n'est pas précisément question de *fruits* dans ce passage; mais, à ce détail près, le souvenir de Sainte-Beuve est exact.

2. Citation d'Horace, *Odes*, I, 1, 22. Mais pourquoi ces points de suspension après *nunc*? Il n'y a aucun mot dans le texte d'Horace entre *nunc* et *ad*.

Enfin, en 1863, Dehèque livre à l'imprimeur la traduction de l'*Anthologie grecque* : les 7 mai et 15 juillet il paie en deux fois à Émile Zola, alors modeste employé de librairie, les honoraires dont il est convenu avec lui pour la rédaction de la Table analytique [1] ; l'impression s'achève dans le courant de l'été, l'ouvrage paraît chez Hachette en septembre, et le traducteur envoie à Sainte-Beuve un exemplaire qu'il accompagne de la lettre suivante :

DEHÈQUE A SAINTE-BEUVE.

A Monsieur Sainte-Beuve.

VILLE DE PARIS

Septième arrondissement
MAIRIE DU PALAIS-BOURBON
Rue de Grenelle-Saint-Germain, 7.

26 septembre 1863.

Monsieur,

J'ai été assez heureux autrefois pour vous rendre quelques services administratifs, et vous m'avez souvent prouvé que vous en avez conservé le souvenir ; mais vous, vous m'avez rendu bien d'autres services : vous avez entretenu mon goût pour les lettres ; vous m'avez procuré de très douces jouissances par vos œuvres ; vos études sur Apollonius, sur Théocrite, sur Virgile, sur Méléagre, m'ont été si profitables, que je ne cesse de me dire :

Quas dicere grates
Quasve referre queam [2] *?*

Comme un bien faible hommage de cette reconnaissance et de la haute estime que m'inspirent votre personne et vos ouvrages, je vous prie d'agréer un exemplaire de ma traduction de l'*Anthologie*.

Cette œuvre délicate et charmante méritait de trouver, pour être bien traduite, André Chénier ou vous. A votre défaut je me suis lancé dans l'arène ; mais ai-je atteint le but? Je n'ose m'en flatter. Toutefois, si j'obtenais votre approbation, j'hésiterais moins à croire que j'ai parcouru avec les Grâces le stade de Minerve,

Ἀθηναίης σὺν Χάρισιν δόλιχον [3].

1. J'ai retrouvé la quittance de Zola dans mes papiers de famille. Elle est ainsi conçue :

« Je soussigné Émile Zola, employé chez M. Hachette, reconnais avoir reçu de M. Dehèque, traducteur de l'Anthologie, la somme de soixante francs à valoir sur celle de cent-vingt francs, prix convenu pour la Table des matières ou Index général de la dite Anthologie, dont la rédaction m'a été confiée.

Paris, le 7 mai 63.

ÉMILE ZOLA.

Reçu 60 fr. pour solde de tout compte.

15 juillet 63.

ÉMILE ZOLA. »

2. Souvenir et imitation de Virgile, *Enéide*, XI, 508-509. Dans Virgile, au lieu de *queam* il y a *parem*.

3. *Anth. pal.*, VII, 726 [Note de Dehèque].

Recevez, Monsieur, la nouvelle assurance de mon respectueux et cordial dévouement,

DEHÈQUE.

Quelques jours après, Sainte-Beuve remerciait Dehèque et laissait entrevoir qu'il présenterait l'*Anthologie* aux lecteurs du *Constitutionnel*.

SAINTE-BEUVE A DEHÈQUE.

Ce 4 octobre 1863.

Cher et aimable Confrère,

Je vous aurais déjà remercié et du précieux envoi et de la lettre si aimable qui l'accompagnait, si je n'avais été cette semaine plus confisqué encore que de coutume. Voilà donc, grâce à vous, le charme rompu, l'Anthologie ouverte désormais, le parc des Muses devenu un jardin à notre usage. Que de savoir, que de patience, et de courage (de plus d'une sorte) il vous a fallu pour cela : le but est atteint et obtenu. Tous profiteront désormais du résultat. Quelques-uns des savans mêmes et des érudits qui vous maudiront d'avoir divulgué les mystères, ne seront pas les derniers à vous consulter pour les mieux comprendre. Je vais voir sous quelle forme je pourrai vous exprimer la reconnaissance de tous : comme je viens de *gréciser* un peu plus que de raison dans le *Constitutionnel*[1], je devrai attendre un peu pour un article; si cela tardait trop, je mettrais une note signée.

Agréez, en particulier, mes remercimens pour cette manière si flatteuse dont il est question de moi dans ces volumes[2]; cela va me donner un air de savant et d'helléniste que je ne mérite nullement et qui me confond : je n'étais qu'un philhellène.

Croyez moi tout à vous, cher et aimable Confrère,

Ste-BEUVE.

Sainte-Beuve ne fit pas attendre son remerciement public. L'un des derniers jours de 1863, ou l'un des tout premiers de 1864, il l'annonçait à Dehèque sur sa carte de visite par ces quelques mots :

SAINTE-BEUVE A DEHÈQUE.

Mille vœux. — J'en suis à l'Anthologie! c'est pour Lundi prochain.

Il y eut même deux articles sur l'*Anthologie :* ils parurent le 4 et le 11 janvier 1864, et furent réimprimés au tome VII des *Nouveaux Lundis*.

Ici s'arrêtent les souvenirs que j'ai pu récolter sur les relations de Sainte-Beuve et de mon grand-père. Si la moisson n'a pas été abondante, on jugera du moins, je l'espère, qu'elle n'est pas sans quelque valeur.

1. Cf. *Nouveaux Lundis*, IV, 96 et suiv. (article du 29 décembre 1862 sur Daphnis et Chloé); V, 308 et suiv. (article du 27 juillet 1863 sur *La Grèce en 1863*, par A. Grenier); VI, 82 et suiv. (article du 28 septembre 1863 sur Boissonade).

2. Cf. en particulier, t. I, p. XI, et t. II, p. 19, 381 et 417.

La correspondance de Sainte-Beuve avec mon père fut plus active que celle qu'il entretint avec mon grand-père : des deux côtés les lettres sont plus nombreuses, et les questions purement littéraires y occupent une plus grande place. Aussi bien, mon père fut-il un helléniste et un lettré de profession, toujours étranger aux occupations administratives [1]. Né à Paris le 18 juillet 1813, il conquit, de 1831 à 1834, ses titres et grades universitaires, et après un stage dans les lycées de Paris il était nommé, en 1839, maître de conférences de Grammaire à l'École Normale supérieure, enseignement qu'il n'abandonna qu'en 1861. En 1840, il est reçu Agrégé des Facultés, dans un concours mémorable, entre Ozanam, classé premier, et Berger, classé troisième. Alors commence son enseignement de quarante-quatre années (1840-1884) à la Faculté des Lettres de Paris, d'abord comme suppléant de Boissonade, puis comme titulaire (1855), jusqu'au jour où, aveugle depuis cinq ans, il se fait suppléer par M. Alfred Croiset, aujourd'hui Doyen de la Faculté. En 1854, il était entré à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et depuis 1833, date de son Doctorat, jusqu'à sa mort, survenue à Royat (Puy-de-Dôme), le 30 août 1885, il n'avait cessé de produire articles de Revues, mémoires académiques et livres de toute sorte qui l'avaient mis au premier rang des philologues et des hellénistes français. Comme Sainte-Beuve, il était de ceux chez qui une vaste curiosité d'esprit n'altère point l'horreur du vague et de l'à peu près. Sainte-Beuve appréciait en lui « l'érudit exact, l'homme des choses utiles et précises » [2], et ce jugement explique en partie la correspondance que je vais publier.

Il m'est impossible de fixer l'origine des relations d'Émile Egger avec Sainte-Beuve. La première trace que j'en retrouve ne donne sur ce point aucune indication. C'est une lettre de Sainte-Beuve, relative aux articles qu'il venait de faire paraître sur Fauriel dans la *Revue des Deux Mondes* (numéros du 15 mai et du 1er juin 1845). Mon père s'était de bonne heure attiré les sympathies de Fauriel en publiant une analyse de ses leçons sur l'épopée homérique professées à la Faculté des Lettres de Paris durant l'année classique 1835-1836 [3]. En 1838, Fauriel lui offrait de lui confier, à titre de suppléant, sa chaire de littérature étrangère, et en 1840 il était l'un de ses juges au concours pour l'agrégation des Facultés. Enfin, en 1843, il rendait compte dans la *Revue indépendante* (n° du 25 juillet) de la publication faite par mon père des textes primitifs de la langue latine : *Latini sermonis vetustioris reliquiæ selectæ*. Mon père avait donc des raisons multiples de s'intéresser à une étude sur le savant qui avait encouragé ses débuts et que, trente-cinq ans plus tard, il appela « l'un des esprits les plus originaux et l'un des plus grands érudits de notre siècle [4] ». Il écrivit à Sainte-Beuve pour lui demander un tirage à part, et il reçut cette réponse.

1. Sur Émile Egger, cf. l'excellente *Notice* d'Anatole Bailly, Orléans, 1886, in-8 de 242 p. La notice proprement dite (p. 1-124) est suivie d'un Appendice littéraire et bibliographique.

2. Lettres du 21 juin 1860 et du 7 mai 1865. Cf. *infra*, p. 128 et 131.

3. Cf. *Journal général de l'Instruction publique*, années 1836 et 1837, numéros des 10 et 28 avril, 9 et 30 juin, 14 juillet, 7 août, 4 et 15 septembre, 9 octobre, 27 novembre, 25 décembre et 22 janvier. Un résumé de ces leçons, dû aux soins de M. Eugène Talbot, et précédé d'une préface de mon père, a paru dans l'*Annuaire de l'Association pour l'encouragement des Études grecques en France*, 14e année, 1880, p. 1-59.

4. *Annuaire de l'Association... des Études grecques...* 1880, p. 3.

Sainte-Beuve a Émile Egger.

Monsieur
Monsieur É. Egger, Professeur à la Faculté des Lettres,
rue de l'Odéon, 36.

Ce 9 juin [1845].

Monsieur,

Je ne puis qu'être infiniment flatté et honoré de votre désir au sujet de ces articles; le suffrage des amis de M. Fauriel m'est bien précieux, et le vôtre a particulièrement son poids. J'ai par malheur négligé le soin d'un *tirage à part*, et ne me suis réservé aucun exemplaire en sus du mien. J'espère que cela sera réparé par quelque réimpression qui ne tardera peut-être pas trop longtemps; si une telle chose avait lieu, soyez sûr, Monsieur, que vous ne seriez pas oublié, et que je considérerais ce travail comme arrivé à son vrai but s'il avait place dans votre bibliothèque et dans celle de quelques amis de ce savant et excellent homme.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentimens les plus distingués et les plus dévoués,

Ste-Beuve.

Un an après, mon père étudiait une question à laquelle Sainte-Beuve ne pouvait manquer de s'intéresser : il s'agissait d'Homère et de ses traducteurs français. Sainte-Beuve, les 27 janvier et 22 février 1843, avait publié dans le *Journal des Débats* deux articles sur Homère à l'occasion de la traduction de l'*Iliade* par Eugène Bareste [1] : à la fin du second de ces articles, il indiquait les qualités que devait réunir « une traduction littéraire et toute fidèle de l'*Iliade* [2] », et aussi les défauts que présentait l'œuvre du nouveau traducteur. Plus récemment, dans son étude sur Méléagre [3], il avait de nouveau abordé le problème de la traduction des textes de l'antiquité classique. Il y souhaitait « des traductions senties, fidèles, fidèles à l'esprit non moins qu'à la lettre des textes, et légèrement combinées avec les nécessités comme aussi avec les ressources de notre propre langue » ; et il allait jusqu'à dire : « Il est bien certain pour moi qu'une traduction d'Homère, par exemple, qui serait ce qu'elle n'a pu être jusqu'à ce jour, et telle qu'on peut l'oser avec goût aujourd'hui, aurait son action encore et sa nouveauté vive. La poésie française, qui fait, à travers tout, l'objet favori de mes pensées, et dont la régénération n'a cessé, à aucun instant, de m'être présente, y gagnerait peut-être plus qu'il ne semble [4]. » Mon père envoya donc à Sainte-Beuve un tirage à part de sa *Revue des traductions françaises d'Homère* [5]. Ce travail contenait l'éloge d'une traduction de l'*Iliade* parue en 1810, et « tentée, disait mon père, par trois littérateurs dont le nom semble aujourd'hui bien oublié, MM. Thomas, Renouvier, et de Cambis. » Mon père ajoutait : « Le livre eut si peu de succès, que l'édition fut, à ce qu'on assure, mise au pilon; il n'en reste aujourd'hui qu'un fort petit nombre

1. Articles réimprimés au t. V, des *Portraits contemporains*, p. 325-358.
2. *Portraits contemporains*, t. V, p. 356.
3. *Revue des Deux Mondes* du 15 décembre 1845, étude réimprimée dans les *Portraits contemporains*, t. V, p. 407-444.
4. *Portraits contemporains*, t. V, p. 410 et 411.
5. Publiée dans la *Nouvelle revue encyclopédique*, numéros d'août et de septembre 1846, réimprimée dans les *Mémoires de littérature ancienne*, p. 164-217.

d'exemplaires. C'est pourtant de toutes les traductions françaises d'Homère celle qui répond le mieux à l'idée que nous nous sommes faite d'un tel travail[1]. » Sainte-Beuve remarqua-t-il de lui-même ce passage, ou bien mon père, en envoyant le tirage à part, demanda-t-il au critique quelques renseignements complémentaires sur cette traduction des *triumvirs* (comme mon père l'appelait quelquefois dans la conversation)? Je l'ignore, ne sachant s'il y eut une lettre d'envoi ou une simple dédicace. Toujours est-il que Sainte-Beuve répondit avec son amabilité ordinaire, et que sa réponse contient des renseignements sur les traducteurs, dont l'un, le marquis de Cambis (nous savons ce détail par un témoignage postérieur de Sainte-Beuve[2]), avait fréquenté en même temps que lui, sous la Restauration, les cours de Guizot, de Cousin et de Villemain.

SAINTE-BEUVE A ÉMILE EGGER.

Ce 5 [septembre ou octobre 1846].

Je suis bien sensible, Monsieur, à l'envoi que vous me faites et que vous entourez d'une nouvelle bonne grâce. Je tiens, croyez-le, à vos présens comme à vos demandes, et je mets grand prix à ces marques d'attention qui me viennent de la part de ceux qui savent si bien les choses dont je parle quelquefois. La traduction d'Homère que vous signalez (1810) est de M. Renouvier, ancien député, et de M. de Cambis, aujourd'hui membre de la Chambre des pairs. Ce dernier a retiré le plus qu'il a pu d'exemplaires, considérant sans doute cette traduction comme un péché de jeunesse. Quand je le rencontrerai, je me promets bien de tâcher de lui en extorquer un, et je m'armerai de votre suffrage pour le convaincre.

Agréez, Monsieur, l'expression de mes sentimens les plus distingués et dévoués,

Ste-BEUVE.

En 1847, c'est encore Homère qui rapproche mon père et Sainte-Beuve. Mon père venait de publier ses *Conclusions sur les poèmes homériques*[3], où, s'inspirant des opinions nouvelles, il préférait à « l'Homère de la tradition classique », auteur unique de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, « l'Homère multiple et vivant de Wolf et de Vico ». C'étaient là des idées que Sainte-Beuve ne partageait pas encore, comme en témoignent ses articles de 1843 sur Homère. Aussi pourrait-on croire qu'après avoir reçu le tirage à part des *Conclusions*, il répondit à mon père en émettant sur ce sujet quelques impressions intéressantes. Malheureusement la lettre que voici ne répond à l'envoi que d'une manière évasive, et Sainte-Beuve s'y montre plus heureux de posséder la traduction de l'*Iliade* par les triumvirs que soucieux de discuter sur la question homérique.

SAINTE-BEUVE A ÉMILE EGGER.

Ce 29 avril [1847].

Vous êtes mille fois aimable, Monsieur. Je lis vos Conclusions homé-

1. *Mémoires de littérature ancienne*, p. 212.
2. Cf. *Nouveaux Lundis*, t. II, p. 2 (article sur M. de Pontmartin).
3. Dernière leçon du cours de 1845-46, publiée dans le *Journal général de l'Instruction publique* du 31 mars 1847 et réimprimée dans les *Mémoires de littérature ancienne*, p. 96-109.

riques avec l'intérêt qu'inspirent et le sujet et le savoir de celui qui le traite. — J'ai dû à votre flatteuse intervention la faveur d'obtenir un exemplaire de cette traduction introuvable et qu'a eu peine à se procurer l'un des auteurs lui-même : il a bien voulu m'en gratifier.

Agréez, Monsieur, l'expression de mes sentimens reconnaissans et dévoués,

Ste-Beuve.

Après ces menues courtoisies et nouvelles, voici un véritable échange d'idées suggestives et de faits d'un intérêt plus général. Sainte-Beuve vient de commencer ses *Lundis*; mon père lui écrit, à propos de l'article du 17 novembre 1849 sur les *Mémoires* de Napoléon, une lettre qui complète ou rectifie sur quelques points cet article, et qui se termine par des compliments mêlés au souhait de figurer un jour parmi les justiciables du critique.

Émile Egger à Sainte-Beuve.

22 décembre 1849.

Monsieur,

Je suis de ceux qui jouissent avec bonheur de votre retour à la publicité périodique, et qui lisent fort attentivement ces excellents articles dont *Le Constitutionnel* régale chaque Lundi ses lecteurs. Plus d'une fois cette lecture m'a suggéré des scrupules ou rappelé des souvenirs que je me serais permis de vous confier, si je n'avais voulu respecter vos loisirs si bien occupés. Aujourd'hui, pardonnez-moi de céder à la tentation. Votre jugement sur le style de Napoléon m'a fait penser à quelques pages de Fronton où celui-ci adresse à son noble élève des préceptes sur l'éloquence qui convient à un empereur, à un général d'armée. Il y a là des traits de goût mesquin et de mauvais goût, certains traits aussi qui méritent d'être relevés : « C. Caesari facultatem dicendi video imperatoriam fuisse; Augustum vero sæculi residui elegantia (?) et latinæ[1] linguæ etiam tum integro lepore potiusquam dicendi ubertate præditum puto. Post Augustum nonnihil reliquiarum jam et vietarum et tabescentium Tiberio illi superfuisse. Imperatores autem deinceps ad Vespasianum usque ejusmodi omnes ut non minus verborum puderet, quam pigeret morum et misereret facinorum.... Imperium autem non potestatis tantummodo vocabulum, sed etiam orationis est. Quippe vis imperandi jubendo vetandoque exercetur » (p. 181, 182, éd. Rom., 1823). A propos de Xénophon, je trouve aussi que [vous] ne signalez pas assez nettement un vrai mérite de naïveté toute militaire que n'ont pas tout à fait recouvert les élégances de l'atticisme. Ainsi, je me souviens qu'un jour en présence d'un gros de barbares qui leur bouchent les défilés d'une montagne, Xénophon dit à ses hommes qu'il faut avoir raison de cette canaille, dussent-ils la manger crue (καταφαγεῖν ὠμούς)[2].

1. L'édition d'Angelo Maï, d'après laquelle mon père transcrit ces lignes, porte : *eleganter et latine.* C'est le texte des manuscrits, mais il est inintelligible. De là, la correction de mon père : *elegantia et latinae.*

2. *Anabase*, IV, 8, § 14.

Quand les pauvres gens, après tant de fatigues, arrivent sur des montagnes en vue du Pont-Euxin, leur joie est si grande qu'ils se mettent à courir, à gambader, à faire des culbutes le long des pentes qui conduisent vers la mer [1]. Tout cela est décrit du ton le plus simple et le plus vrai : si c'est de l'atticisme, ce n'est sans doute pas de l'atticisme en toilette.

Enfin, Monsieur, puisque j'ai osé une fois toucher en critique à vos critiques, si larges à la fois et si ingénieuses, permettez-moi encore un regret. Le volume publié par Marchand [2] contient quelques pages de Napoléon sur Homère et sur Virgile qui méritaient peut-être une mention spéciale dans cette revue des titres littéraires du grand homme. Il est vrai que pour en parler il eût fallu reconnaître combien Napoléon s'entendait mieux à la poésie des faits qu'à celle des livres. Mais là, comme dans vos autres articles, n'avez-vous pas su concilier le sentiment et l'adoration du beau avec la plus parfaite justice?

Au reste, tous ces morceaux d'exquise critique ont pour moi, mais pour moi seulement, un défaut grave : c'est que tous ils traitent de bien grands personnages, ce qui m'ôte beaucoup l'espoir de figurer jamais à leur suite dans votre revue hebdomadaire. Entre Lamartine, Chateaubriand et Napoléon, entre Villemain, Cousin et M. Joubert, quelle place pour un commentateur de Platon et d'Aristote, même quand M. Véron voudrait bien ne pas gêner votre indulgence à son égard? Je ne veux pourtant pas désespérer encore, et je m'assure dans cette pensée que si les grands hommes ont plus droit aux louanges, les petits ont plus besoin d'appui et d'encouragement, ce qui doit bien aussi les recommander à votre bon cœur.

Agréez, je vous prie, Monsieur, tous les sentiments affectueux que vous me permettrez de joindre à l'expression de mon respect,

É. Egger.

A cette lettre Sainte-Beuve répondit en s'expliquant sur le caractère de sa collaboration au *Constitutionnel* et sur la comparaison qu'il avait esquissée entre le style militaire de Napoléon et celui de Xénophon. Il n'est donc pas inutile, avant de publier sa réponse, de reproduire le passage des *Lundis* visé par mon père, et que l'auteur va lui-même commenter. « Napoléon, disait Sainte-Beuve, est simple et nu. Son style militaire offre un digne pendant aux styles les plus parfaits de l'antiquité en ce genre, à Xénophon et à César. Mais, chez ces deux capitaines si polis, la ligne du récit est plus fine, ou du moins plus légère, plus élégante. Napoléon est plus brusque, je dirais plus sec, si de temps en temps les grands traits de son imagination ne faisaient clarté. Il a reçu, on le sent, une éducation moins attique, et il sait plus d'algèbre que ces deux illustres anciens. Sa brièveté a un cachet de positif. En général la volonté se marque dans son style [3]. » Voici maintenant, sans plus de préambules, la réponse de Sainte-Beuve à mon père.

1. *Anabase*, IV, 7, § 21 et suiv. Je ne vois pas trace, dans ce passage (d'ailleurs plein de mouvement et de vie), de « culbutes le long des pentes qui conduisent vers la mer ». Mais on trouve ce détail un peu plus loin (IV, 8, § 28) dans le curieux récit d'une course de chevaux à Trapézonte.

2. Sur les guerres de Jules César. Cf. *Causeries du Lundi*, t. I, p. 196.

3. *Causeries du Lundi*, t. I, p. 182.

Sainte-Beuve a Émile Egger [1].

Ce 25 décembre [1849].

Monsieur,

Je suis bien sensible à votre flatteuse attention, et je vous en aurais déjà remercié si je n'étais plus occupé que je ne puis dire. — Vous avez bien deviné en pensant que je n'avais voulu que toucher les différences qui séparent Napoléon écrivain des anciens que vous connaissez si bien. Ceux mêmes qui n'ont fait que les entrevoir ne peuvent méconnaître ces différences. Pour Xénophon, en parlant de son atticisme, je n'ai nullement entendu exclure par ce mot la simplicité, la familiarité, et au besoin même la crudité de l'expression. Mais l'atticisme de diction, selon moi, réside plutôt dans le tour, dans la manière de dire, dans une certaine façon à la fois négligente, aisée et choisie. Xénophon si simple est tout plein de ces petits mots qui donnent à la pensée toutes ses nuances, et au fait toutes ses circonstances. Napoléon est plus positif et si brusque qu'il a même supprimé, pour ainsi dire, la conjonction *et*.

Vous n'êtes pas trop *petit*, Monsieur, pour venir dans ces essais d'analyses; vous n'êtes que trop fort et trop savant : là est pour nous la difficulté. Je ne choisis point absolument mes sujets; je les concerte avec la direction du *Constitutionnel*; je propose, j'insiste, j'ajourne; j'obéis enfin aux conditions nouvelles du mode de publication que j'ai accepté et où j'ai à vaincre des difficultés d'un nouveau genre. J'ai donc besoin de votre indulgence non seulement pour ce que je dis, mais aussi pour ce que je diffère et que j'ajourne.

Agréez, je vous prie, l'expression de mes sentimens les plus distingués et les plus obligés,

Ste-Beuve.

Sainte-Beuve ne consacra jamais à mon père un de ses *Lundis*, mais il trouva quelques occasions de parler de lui incidemment en termes flatteurs, et dès l'année suivante, au début de son article du 22 avril 1850 sur la traduction de Pline l'Ancien par Littré [2], il signala son *Essai sur l'histoire de la critique chez les Grecs*. Mon père écrivit sans doute à Sainte-Beuve pour le remercier, mais cette lettre n'a pas été conservée, pas plus qu'une autre, dont je retrouve la trace certaine, écrite le dimanche 17 novembre 1850, et à laquelle Sainte-Beuve répondit le 9 décembre, en même temps qu'à deux lettres postérieures. Dans la lettre du 17 novembre mon père proposait deux sujets d'articles, l'un sur une collection de *Mémoires*, je ne sais laquelle, l'autre sur Augustin Thierry qui venait de faire paraître (1850) son *Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du Tiers-État*. Or, ce même jour, Mme Sainte-Beuve, la mère du critique, mourait à l'âge de quatre-vingt-six ans [3] : dès qu'il eut connaissance du deuil qui frappait Sainte-Beuve, mon père lui envoya ses excuses et ses condoléances.

1. Lettre déjà publiée par Anatole Bailly, *Notice sur Émile Egger*, p. 152-153.
2. *Causeries du Lundi*, t. II, p. 44.
3. Cf. *Nouveaux Lundis*, t. XIII, p. 34, note 1.

ÉMILE EGGER A SAINTE-BEUVE.

22 novembre [1850].

Monsieur,

Quand j'avais l'honneur de vous écrire, Dimanche dernier, j'étais loin de prévoir, malgré le grand âge de Madame votre mère, le malheur qui vient de vous frapper à ce moment même. Aussi ai-je besoin de joindre des excuses aux sentiments de vive condoléance dont je vous prie d'agréer l'hommage.

Un fils unique, qui a encore le bonheur de posséder sa mère, sent mieux que personne, vous pouvez le croire, l'étendue de la perte sur laquelle vous pleurez aujourd'hui.

Recevez, je vous prie, Monsieur, l'expression de mon très humble dévouement.

É. EGGER.

La mort de Mme Sainte-Beuve n'avait guère ralenti l'activité de son fils : si le *Moniteur* du 25 novembre ne publia point l'article hebdomadaire du maître, celui-ci ne tarda pas à reprendre la plume, car le 2 décembre paraissait son étude sur les *Œuvres de Frédéric le Grand* (*Berlin 1846-1850*) [1]. Mon père y trouva matière à quelques rapprochements, et le 8 décembre il en faisait part à Sainte-Beuve.

ÉMILE EGGER A SAINTE-BEUVE.

8 décembre 1850.

Monsieur,

Voulez-vous me permettre quelques réflexions et une petite communication au sujet de votre excellent chapitre sur *Frédéric II?*

J'avais précisément feuilleté l'année dernière quelques volumes de la splendide édition sur laquelle vous venez de renouveler vos lectures, et je l'avais fait en m'occupant de Polybe, un des auteurs favoris de Frédéric, un de ceux qu'il rappelle le plus souvent par l'impartialité, par la finesse des analyses politiques et militaires. Un ouvrage surtout me frappait vivement, c'est l'*Anti-Machiavel*, dont le titre contraste, ainsi que l'intention, avec le caractère que nous prêtons volontiers à l'auteur. Si vous revenez un jour sur ce sujet, je souhaite bien que le Prussien vous ramène à mes Grecs, notamment à Polybe. Il est incroyable à quel point ils se ressemblent. La dernière page que vous citez, par exemple, on la dirait traduite. A deux mille ans de distance, c'est la même façon de juger les vicissitudes humaines, et de les expliquer par des jeux d'habileté, mêlés à des jeux de *fortune*. Je ne sais même si le parallèle n'est pas plus vrai avec mon vieil historien qu'avec Julien l'Apostat, soit dit en toute humilité et malgré la grande autorité de M. Villemain [2].

1. *Causeries du Lundi*, t. III, p. 144-164.

2. Allusion à l'étude de Villemain intitulée *De l'empereur Julien* (dans son *Tableau de l'éloquence chrétienne au IVe siècle*, p. 514-519) : les deux dernières pages de cette courte étude sont un parallèle entre Frédéric II et Julien.

Mais cela me rappelle qu'il a paru en 1847, lors des grands déchirements religieux de la Prusse, une brochure du célèbre docteur Strauss (celui même qui a écrit *La Vie de Jésus*), intitulée : *Le romantique sur le trône des Césars, ou Julien l'Apostat*, où les souvenirs de Julien deviennent de l'histoire encore plus contemporaine.

Pour ne pas abuser de votre temps ni de votre indulgence, voici un morceau dont la forme vous charmera peu, mais qui, pour le fond, vous offrira quelque intérêt. C'est l'abrégé d'une lecture académique d'A. Boeckh sur l'érudition littéraire de Frédéric II [1]. L'abréviateur n'a pas la prétention d'écrire bien notre langue; il la comprend bien, du moins; et au besoin, je pourrais vous le recommander si vous aviez quelque envie d'étudier Frédéric II par le côté allemand de sa figure. Je lui ai fait faire, pour notre petit journal [2], plusieurs analyses du même genre, où il n'a jamais mis assez d'élégance, mais où il a fait preuve d'une science très sûre et très variée.

Agréez, je vous prie, Monsieur, mes bien affectueux hommages,

É. Egger.

Le lendemain Sainte-Beuve écrivait à mon père la lettre que j'ai annoncée plus haut et qui répond à celles des 17 et 22 novembre en même temps qu'à celle du 8 décembre. A dire vrai, puisque Sainte-Beuve fut sensible, on le sait [3], aux rares témoignages d'amitié qu'il reçut à l'occasion de son deuil, les condoléances de mon père méritaient peut-être un souvenir moins vague et moins sec que celui qu'on entrevoit dans la première phrase. Quoiqu'il en soit, la lettre est intéressante par le jugement, bien sévère, porté sur Augustin Thierry, et par divers détails sur Frédéric.

Sainte-Beuve a Émile Egger.

Ce 9 décembre [1850].

Vous êtes mille fois bon, Monsieur, et je vous remercie trop peu. Votre communication sur Frédéric me vient bien à point, car je m'en occupe en ce moment. — Je vous devrais bien des réponses sur le passé : je n'ai point suivi votre indication sur les *Mémoires* parce que le sujet était trop vaste et avait besoin de plus de temps que je ne puis en mettre dans une semaine. Augustin Thierry serait un beau sujet si l'on était libre à son sujet et s'il n'était le grand Lama. Son état le rend

1. *Ueber Friedrichs des Grossen klassische Studien*. On trouve le texte original et in-extenso de cette lecture académique, faite à Berlin le 29 janvier 1846, dans August Boeckh's, *Gesammelte kleine Schriften*, zweiter Band, Reden, p. 336-350 (Leipzig, Teubner, 1859).

2. Mon père était un des plus assidus collaborateurs du *Journal général de l'Instruction publique*, et c'est sans doute à ce recueil qu'il fait ici allusion. Mais les recherches y sont difficiles, faute de tables alphabétiques, et, après avoir compulsé les volumes de plusieurs années, j'ai dû renoncer à éclairer par une référence exacte et par le nom de l'abréviateur de Boeckh ce passage de la lettre de mon père. La note précédente, en renvoyant les lecteurs à l'original même de Boeckh, rend d'ailleurs cet éclaircissement à peu près inutile.

3. Cf. *Nouveaux Lundis*, t. XIII, p. 46, note 1.

sacré, et ses écrits n'en font, selon moi, qu'un homme très distingué mais non à ce degré de supériorité qu'on lui accorde généralement. Ces allemands sont vraiment singuliers sur Frédéric, et peu s'en faut qu'à force de discourir sur sa Bibliothèque ils n'embrouillent ce qui est fort clair quand on se borne à n'écouter que lui. Ainsi il appelle en passant d'Alembert, *mon cher Anagore* (*sic*) [1]. Ils en concluent que Frédéric avait une prédilection marquée pour la philosophie d'Anaxagoras. — C'était (lui Frédéric) un esprit bien français et tourné à la pratique. — Votre rapprochement avec Polybe me plaît fort.

Tout à vous avec mille sentimens de gratitude.

Ste-Beuve.

Le 16 décembre, Sainte-Beuve revenait à Frédéric dans l'article intitulé *Frédéric le Grand littérateur*. Il y tenait compte des observations de mon père : « Un critique d'un vrai mérite (M. Egger), disait-il, me fait remarquer qu'il y a entre Frédéric historien et Polybe des rapports réels et assez frappants. Les réflexions par lesquelles Frédéric termine son récit de la guerre de Sept ans ressemblent très bien à une page de Polybe : « A deux mille ans de distance, « c'est la même façon de juger les vicissitudes humaines, et de les expliquer « par des jeux d'habileté mêlés à des jeux de fortune. » Seulement l'historien-roi est, en général, plus sobre de réflexions [2]. » Mon père remercia et joignit encore ce qu'il appelle « un lambeau d'annotation » sur Frédéric, avec quelques souvenirs sur Droz, auquel Sainte-Beuve avait consacré son article du 9 décembre [3].

Émile Egger a Sainte-Beuve.

[Fin décembre 1850.]

Monsieur,

Vous ne m'accuserez pas cette fois si je viens vous distraire encore. Je suis provoqué. Vous avez de ces trahisons aimables qui ne sauraient passer sans remerciment. Combien j'étais loin de croire que j'écrivais pour vos cent mille lecteurs ces lignes citées par vous avec tant de bienveillance! *Quod si me lyricis vatibus inseres, etc.*

Au risque de me ranger dans le chœur moins glorieux des commentateurs (après tout on ne serait pas en mauvaise compagnie à côté de M. Boeckh, car ce Boeckh n'est rien moins qu'un Letronne Berlinois), il faut que je couse un lambeau d'annotation à votre dernier article. Ici, c'est une véritable confidence, et dussiez-vous parler une troisième fois de Frédéric II, je réclame votre discrétion.

Les éditeurs officiels de Berlin ont voulu comprendre dans leur recueil toute l'œuvre de Frédéric. Je ne vois pas cependant qu'il y soit question de certaine traduction francaise de la vie d'Apollonius de Tyane par Philostrate, la seule traduction qui existe en notre langue, publiée en quatre volumes à Berlin en 1774, avec de longs extraits d'un com-

1. Je respecte scrupuleusement ce *lapsus* de Sainte-Beuve. Cf. pour tout ce passage *Causeries du Lundi*, t. III, p. 192-193.
2. *Causeries du Lundi*, t. III, p. 193.
3. *Causeries du Lundi*, t. III, p. 165-184. Droz était mort le 9 novembre.

mentateur anglais, nommé Blount [1]. C'est un livre curieux, ne fût-ce que par l'intention toute Voltairienne. Il est précédé d'une préface ou plutôt d'une dédicace, évidemment ironique, à Clément XIV : on attribue, je crois, ce travail aux commis du bureau d'érudition sceptique que Frédéric avait près de lui à Berlin ; je ne sais même si on ne lui fait pas honneur de la dédicace. Au reste, ayant chez moi le livre, que j'ai acquis il y a quelques années en Allemagne, je le tiens à votre service.

Un mot maintenant, si vous le permettez, sur le bon Droz. Il y a quelques mois, en société passablement *historique*, chez un de vos confrères, on parlait des historiens de la révolution française. Un savant historien Allemand était là, qui connaît assez bien la France (surtout l'ancienne) et assez mal le français [2]. On lui demanda auquel des écrivains qui ont parlé de notre révolution il donnait la préférence ; il répondit, *à M. Droz*, et il justifiait tant bien que mal ce jugement en soutenant que M. Droz était à ses yeux le seul historien vraiment impartial de cette époque. Qu'en dites-vous?

Adieu, Monsieur, je suis toujours très humblement votre empressé serviteur.

É. Egger.

45, rue Madame.

P.-S. Je m'aperçois que j'ai l'air de vous demander une réponse, mais votre jugement sur Droz me répond assez; et d'ailleurs il est bien entendu que je ne veux pas, sur tout propos, vous mettre la plume à la main.

Avant que Sainte-Beuve reprenne la plume pour écrire à mon père, un temps assez long s'écoule, car la première lettre que j'ai maintenant à publier est de 1857. Il s'agit de Taine et de son *Essai sur Tite-Live :* bien court billet, mais qui donne une haute idée de la conscience critique de Sainte-Beuve.

Sainte-Beuve a Émile Egger.

Ce 11 mars 1857.

Mon cher Confrère,

M. Dehecque (*sic*) m'encourage à vous demander si vous n'auriez pas le travail de Lachmann, *de Fontibus Titi Livii*; j'aimerais à en prendre connaissance en lisant l'ouvrage de M. Taine. Si vous l'aviez, vous seriez bien aimable de me le prêter pour deux ou trois jours. — Je ne l'ai pu trouver dans aucune Bibliothèque publique.

Agréez, mon cher Confrère, l'expression de mes sentimens dévoués.

Ste-Beuve.

n° 11, rue Mont Parnasse.

1. Sur cette traduction, cf. A. Chassang, *Apollonius de Tyane*, etc., Paris, Didier, 1862, p. XII, note 2. A. Chassang donne à tort comme date 1779 au lieu de 1774.

2. Chez quel académicien mon père avait-il rencontré le « savant historien allemand », et quel était ce dernier? Il me serait impossible de répondre à ces deux questions autrement que par des conjectures dont le détail serait infini : les recherches que j'ai faites ne m'ont donné aucun résultat satisfaisant.

Nous touchons ici à l'époque où Sainte-Beuve devient le collègue de mon père à l'École Normale supérieure. Il y enseigne la littérature française et, au début de sa seconde année d'enseignement, le 30 novembre 1858, il traite : *Du point de départ et des origines de la littérature française*, dans une leçon que publie la *Revue Contemporaine* (n° du 8 décembre) : cette publication amène la lettre suivante.

ÉMILE EGGER A SAINTE-BEUVE.

Paris, vendredi 17 décembre 1858.

Cher confrère et collègue,

Je viens de lire avec grand intérêt et grand plaisir votre leçon d'ouverture de cette année. Cela m'a fait naître un remords. Puisque vous vous occupiez si curieusement des origines de notre langue, j'aurais dû vous envoyer plus tôt le petit volume que voici[1]. Vous y auriez vu que je prépare de mon mieux, dans mon laboratoire de grammairien, nos jeunes chimistes à manipuler avec méthode la matière de l'étymologie. Par exemple (p. 17 et 96; cf. p. 164), peut-être auriez-vous remarqué que la loi de l'accent latin et sa persistance dans notre langue y est déjà signalée, trop brièvement sans doute, mais avec précision. Or, je me crois (sauf erreur), le premier qui ait fait nettement voir ce phénomène curieux, du moins à nos lecteurs français, car Diez avait déjà analysé avec beaucoup de finesse dans les langues romanes les altérations produites par l'accent, et les altérations de l'accent même (tome I, p. 111 et suiv.). Dès 1846, j'ai fourni là-dessus quelques additions au *Dict[ionnaire] des difficultés de la langue française* de Laveaux, que réimprimait alors son petit-fils (p. 233). M. Littré aurait pu se souvenir au moins des *Notions élémentaires* qu'il a eues sous la main lorsqu'il a écrit ses excellents articles que vous louez avec tant de raison.

Mais, n'est-ce pas que mes remords semblent des regrets, et mes regrets une piqûre de vanité? Il est temps donc que je finisse. Mais ce ne sera pas sans me recommander à vous, si, comme je l'espère, vous avez un tirage à part de cette première leçon; j'aimerais fort la joindre à mes κειμήλια sur ce sujet.

Agréez, je vous prie, mes très humbles compliments, et ne me faites pas, par trop de souci pour mes demandes, plus indiscret que je ne veux être.

É. EGGER.

Sainte-Beuve exprima dès le lendemain à mon père des regrets et des remerciments.

1. *Notions élémentaires de grammaire comparée pour servir à l'étude des trois langues classiques,* Paris, Auguste Durand, in-12. La 5e édition de cet ouvrage avait paru en 1857.

Sainte-Beuve a Émile Egger.

Ce 18 décembre [1858].

Merci, cher Confrère, de votre excellent et utile cadeau. J'y apprendrai bien des choses. J'aurais voulu le connaître plus tôt, ce petit livre, pour rendre justice à qui de droit : c'est mon plus grand plaisir. Au lieu de vous citer une fois, j'aurais eu à vous citer deux et trois, — c'est une douce obligation. J'ai dû, dans cette première leçon et pour un tel sujet, m'en rapporter aux autorités; et j'y ai puisé amplement. Rien de moi. Mon érudition y est toute de seconde main; j'ai tâché seulement de ne m'adresser qu'à de bonnes et sûres *premières mains*. Vous auriez été de celles-là, si j'avais été mieux informé. Excusez-moi.

Tout à vous,
Ste-Beuve.

Je n'ai pas fait faire de tirage à part; si je puis me procurer un numéro en sus du petit nombre qu'on m'a accordés et qui sont déjà distribués, je penserai à vous et à votre désir si honorable pour moi.

C'était bien là une « obligeante et gracieuse réponse » comme le dit mon père dans une lettre du 21 décembre où il revient à la leçon d'ouverture du 30 novembre. Cette lettre signale à Sainte-Beuve comment il a été induit en erreur sur un texte d'Apulée par le livre d'Abel de Chevallet, dont la deuxième édition avait paru justement en 1858, et qui était alors, au jugement de mon père, « l'ouvrage le plus complet et le plus méthodique sur l'origine et la formation de notre langue » [1]. Bien que la lettre du 21 décembre ait été insérée par M. Troubat aux *Premiers Lundis* (t. III, p. 91-92), je la reproduis ici, car, sans elle, la réponse de Sainte-Beuve en date du 23 serait difficile à comprendre.

Émile Egger a Sainte-Beuve.

A Monsieur Sainte-Beuve, Membre de l'Institut,
rue du Mont-Parnasse 11, Paris.

21 décembre 1858.

Monsieur et cher collègue,

Je vous remercie d'abord de votre obligeante et gracieuse réponse. Puis, votre article devant un jour ou l'autre être réimprimé, au grand profit de ceux qui aiment l'érudition curieuse unie à une fine critique, je m'encourage par cet espoir à vous signaler un passage où la *première main* (je la connais, cette première main, mais à quoi bon la nommer?) vous a trompé. Le texte d'Apulée qu'elle cite comme relatif à la dégradation du latin parmi les paysans, n'a aucun rapport à cette langue. Apulée raconte (*Métam.* : IX, 39) qu'un soldat romain parlant à un jardinier grec et lui parlant latin, ne fut pas compris, ce que voyant, il répéta sa question en grec (*græce*); et alors le paysan

1. É. Egger, *Notions élémentaires de grammaire comparée*, note 8 (notes de la fin du volume, p. 195 de la 8e et dernière édition, parue en 1880).

comprit à merveille. Dans tout cela rien de ce qu'on y a vu. Quant à la différence de leçon *ubi* et *quorsum*, elle est apparemment un pur accident sous la plume d'Apulée. Sinon, Apulée seul est en défaut comme latiniste.

Voilà, cher confrère, mon écot de philologue. Prenez-le pour ce qu'il vaut, c'est-à-dire pour fort peu de chose; mais attachez-y, je vous prie, le souvenir de mes sentiments bien dévoués.

É. EGGER.

Sainte-Beuve en remerciant mon père s'expliqua sur l'origine de son erreur, et cette nouvelle lettre est encore un témoignage significatif de sa conscience critique.

SAINTE-BEUVE A ÉMILE EGGER.

Cher Confrère, merci de la rectification et de toutes celles qui pourraient me venir de vous. J'ai trop l'habitude, dans les travaux qui me sont propres, et je sens trop le besoin d'une vérification perpétuelle, pour ne pas craindre que, dans un travail où j'ai dû citer plus d'une fois de confiance, il ne se soit glissé des inexactitudes. — C'est dans le livre de M. Chevallet que j'ai trouvé le passage d'Apulée, y compris le texte latin. Comment, citant le texte latin, a-t-il négligé le *græce*? Il y a un *aegre* dans son texte (si je m'en souviens bien), qui pourrait bien être une mauvaise leçon. — Mais cela sera rectifié en temps et lieu, et avec remerciemens à qui de droit.

Tout à vous,
Ste-BEUVE.

Ce 23 décembre [1858].

J'arrive ici à une lettre qui éclaircit un minuscule, mais curieux problème d'histoire littéraire.

Dans le *Port-Royal*, au livre V, chapitre v (t. IV, p. 216-217), on lisait une note sur le dédain des jansénistes pour la beauté extérieure en matière religieuse, note qui se terminait ainsi : « Le sentiment janséniste strict, et qui, excessif à sa manière, a pour principe de se tout retrancher, est le plus opposé possible à ce sentiment chrétien d'après Chateaubriand, ou même d'après Michel-Ange et Raphaël; il est tout l'opposé du sentiment hellénique, qui jouissait de reconnaître et d'adorer deux fois ses Dieux quand ils sortaient de dessous le ciseau de Phidias :

... Bis sacra templa, Deorum
Numine et artificum; bis relligiosa voluptas
Cernere Phidiaco spirantes marmore Divos! »

Les vers latins que je viens de transcrire d'après la citation de Sainte-Beuve n'étaient accompagnés d'aucune référence, et leur tour si classique donnait l'illusion de quelque extrait d'un grand poète de l'antiquité. J'ajoute tout de suite que Sainte-Beuve a persisté dans les éditions postérieures, à laisser à sa citation le caractère d'anonymat [1], en sorte que les lecteurs d'aujourd'hui peuvent se poser la même question que se posèrent les premiers lecteurs. L'un de ceux-ci, M. Collet, Inspecteur d'Académie à Beauvais, désireux de savoir à

1. *Port-Royal*. Cf. édition de 1867, t. IV, p. 322-323.

qui rapporter des vers si excellents, et quelque peu confus de ne pas reconnaître leur auteur, écrivit timidement à mon père dans une lettre du 23 janvier 1860 : « Voulez-vous bien me rappeler où se rencontrent ces vers très connus que citait dernièrement Sainte-Beuve [1]?... Je vous demande pardon de cette ignorance qui sent son latiniste de province. » Mon père ne connaissait pas plus que M. Collet les vers « très connus » cités par Sainte-Beuve. Il s'adressa à son beau-père M. Dehèque, dont l'érudition fut également en défaut. Enfin, de guerre lasse, il demanda à Sainte-Beuve le mot de l'énigme, en couvrant et en excusant sa demande, que le critique, si occupé, pouvait juger importune, par l'envoi d'un récent opuscule, sans doute le mémoire intitulé *De l'idée de l'histoire dans l'antiquité grecque*, qui venait de paraître dans la *Revue Européenne* du 15 janvier [2]. La lettre de mon père n'a pas été conservée, mais voici la réponse de Sainte-Beuve.

Sainte-Beuve a Émile Egger.

Merci, mon cher Confrère, de votre excellent présent. — Votre érudition classique, ni celle de M. Dehèque, n'est en défaut au sujet de ces vers. J'ai été hardi et timide à la fois en les citant. Ce sont des vers latins d'*About*, dans sa pièce de vers de l'agrégation (une Épître d'Horace, censé alors à Athènes).

En toute hâte et avec mille sentimens affectueux et obligés.

Ste-Beuve.

Ce [26 janvier 1850].

Les vers d'About, pris pour ceux d'un classique du siècle d'Auguste, non seulement par l'Inspecteur d'Académie de Beauvais, mais par Egger et Dehèque, et cela grâce à une sorte de mystification de Sainte-Beuve, voilà qui est assez piquant. Et de fait, toute la pièce d'About est fort remarquable : P.-F. Dubois, président du concours d'agrégation des Lettres, l'avait signalée comme « rappelant les meilleurs jours des études classiques », et elle avait été imprimée à la suite de son rapport dans le *Journal général de l'Instruction publique* du 15 octobre 1851.

Franchissons quelques mois. Sainte-Beuve préparait la 2e édition du tome III de *Port-Royal*, lorsqu'il lut dans le *Journal général de l'Instruction publique* du 16 mai l'article par lequel Eugène Talbot rendait compte de la séance où M. Moët avait soutenu en Sorbonne sa thèse latine de Doctorat intitulée : *Bossuetius et Fenelo, quatenus regiorum alumnorum praeceptores, inter se comparantur*. Dans le compte rendu d'Eugène Talbot, le passage qui reproduit l'argumentation de mon père excita la curiosité de Sainte-Beuve sans la satisfaire entièrement, et ce fut l'origine d'une nouvelle lettre.

1. La 1e édition du t. IV de *Port-Royal* parut en 1858; la 2e édition parut tout à la fin de 1859 ou au commencement de 1860 (elle est mentionnée au *Journal de la Librairie* du 7 janvier 1860 avec la 2e édition des t. I et V). Peu importe l'exemplaire que M. Collet avait sous les yeux : cette 2e édition des t. IV et V n'est que l'édition même de 1858 avec les indications de couverture et de titres changées. Cf. ce qu'en dit Sainte-Beuve en tête de l'édition (la 3e) de 1867 : « Cette troisième édition de *Port-Royal* (troisième édition pour les trois premiers volumes, et deuxième pour les deux derniers) contient des perfectionnements et des additions. »

2. Réimprimé dans les *Mémoires de Littérature ancienne*, p. 316-335.

SAINTE-BEUVE A ÉMILE EGGER.

Ce 21 juin 1860.

Monsieur et cher Confrère,

Je m'occupe de Bossuet; je recherche ce qui concerne son royal précepteurat. — Il m'est arrivé autrefois de citer les *Mémoires du valet de chambre Dubois*, mais ma citation ne m'apprend rien de plus, sinon qu'ils existent. Je vois qu'à propos d'une thèse récente qui roulait sur la comparaison de Bossuet et de Fénelon précepteurs des Princes, vous avez cité ces mémoires, que vous en avez lu quelque chose en Sorbonne; et je viens vous prier, vous l'Érudit exact, de vouloir bien me donner l'indication bibliographique précise : où et quand ont-ils été publiés?

Agréez avec mes excuses, mes remerciemens et l'expression de mes sentimens dévoués.

Ste-BEUVE.

Je n'ai point la réponse que fit mon père à cette lettre. Mais au mois d'août 1860 paraissait la 2e édition du t. III du *Port Royal* [1], et l'on y voyait à la p. 490 une note qui ne faisait point partie de la 1e édition et qui commençait ainsi : « On lit dans les fragments de Mémoires du valet de chambre Dubois que j'ai déjà cités (Bibliothèque de l'École des Chartes, 2e série, t. IV, p. 35) [2] ». L' « Érudit exact » avait donc entièrement satisfait au désir du très scrupuleux critique.

En 1862 mon père fit hommage à Sainte-Beuve d'un exemplaire de ses *Mémoires de littérature ancienne* [3]. Il joignit à l'envoi quelques lignes pour se recommander à la bienveillance du critique.

ÉMILE EGGER A SAINTE-BEUVE.

De Trouville-sur-mer

3 septembre [1862].

Cher confrère,

Voici un volume de littérature dont je vous dois l'hommage. Si vous pouviez y mordre (et n'y point trop mordre!) je serais heureux qu'il obtînt de vous l'honneur d'un examen dans *Le Constitutionnel*. Mais c'est ce que j'ose à peine vous demander. Lisez-moi d'abord avec bienveillance; puis, aidez-moi à me corriger par vos bons avis; vous me trouverez, en tous cas, bien reconnaissant, comme je vous suis dévoué en très humble confrère.

É. EGGER.

Sainte-Beuve mordit (sans trop y mordre!) aux *Mémoires de littérature ancienne* : il en parla avec bienveillance, en même temps que de quelques

1. Cf. *Journal de la librairie*, 18 août 1860. La 2e édition du t. II avait paru en mars (*Ibid.*, 31 mars 1860). Pour la deuxième édition des t. I, IV, V, cf. ci-dessus, p. 127, note 1.

2. Cf. t. III, p. 562, note, dans l'édition de 1867.

3. Paris, Auguste Durand, 1862, in-8.

autres ouvrages relatifs à l'antiquité grecque, dans le second article sur l'*Anthologie* (11 janvier 1864) [1]. Il n'avait pas encore fait paraître cet article quand mon père lui écrivit au sujet du premier : mon père lui signalait une erreur sur l'helléniste berlinois Meineke, placé à tort dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle (il ne mourut qu'en 1870!); il y suggérait en outre une addition sur le sens du mot *épigramme*. Dans la réimpression au t. VII des *Nouveaux Lundis*, Meineke [2] est resté un homme du XVIII[e] siècle, mais l'épigramme a bénéficié des observations de mon père sous la forme d'une note, que l'on peut lire au bas de la page 8, et qui reproduit presque textuellement une partie de sa lettre.

ÉMILE EGGER A SAINTE-BEUVE.

Paris 6 janvier 1864.

A Monsieur Sainte-Beuve, de l'Académie Française, 11, rue du Mont-Parnasse.

Cher critique,

Soyez averti, en vue de la réimpression de votre charmante étude sur l'*Anthologie*, que M. Meineke vit encore, à Berlin, où il n'a pas cessé d'enseigner, je crois, certainement de produire, car il publiait un *Callimaque* en 1861, un *Edipe (sic) à Colone* en 1863, et j'ai vu hier chez M. Dehèque le 1[er] volume au moins des ἐκλογαὶ de Stobée signées du nom de cet infatigable éditeur. Il pourra donc jouir de votre hommage et je l'en félicite. Nous avons plusieurs fois songé à lui pour nos honneurs Académiques; mais je ne sais comment nous n'avons pas réussi jusqu'à ce jour à lui faire donner une place de correspondant, et moins encore une place d'associé étranger; raison de plus pour que des jugements aussi flatteurs que le vôtre lui portent le témoignage de l'estime qu'il mérite de ce côté du Rhin comme de l'autre.

A propos de l'épigramme, vous dites : « c'était une inscription, etc. »; permettez que je vous suggère d'ajouter : « c'était *d'abord et surtout* », puisque tel est le sens primitif d'ἐπιγράφειν et d'ἐπίγραμμα, et que les plus anciennes *épigrammes* connues sont précisément celles que nous ont transmises les marbres de l'ancienne Grèce.

Que ces discrets avis vous soient le cordial remercîment que vous doit, pour sa part, votre confrère très humble et dévoué.

É. EGGER.

Dans une correspondance avec mon père, professeur en Sorbonne, et par suite examinateur, ce serait merveille si l'on ne rencontrait point la lettre traditionnelle de recommandation... au Baccalauréat.

A ce genre de lettres, si fréquentes et souvent si banales, Sainte-Beuve ne put pas échapper, mais il sut orner sa matière d'un tour aimable et spirituel.

1. Cf. *Nouveaux Lundis*, t. VII, p. 44-45.

2. Et non Meinecke, comme l'a imprimé Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, t. VII, p. 12. L'erreur de date sur ce savant est d'autant plus bizarre que dans les *Portraits contemporains*, t. V, p. 446 (article du 1[er] septembre 1843 sur Euphorion) Meineke est bien mentionné comme un helléniste contemporain.

SAINTE-BEUVE A ÉMILE EGGER.

Ce 15 avril 1865.

Cher confrère,

Me permettrez-vous de venir recommander à l'examinateur en Sorbonne un jeune candidat bachelier qui doit passer mardi 18 et qui est porteur d'un beau nom : M. d'Almeida, un Brésilien-portugais.

Gratior et pulchro veniens in nomine *virtus*[1].

C'est ainsi que Saint-Marc[2] a un jour retouché le vers : mais *virtus* me paraît un peu fort, avant que vous ne l'ayez dit.

Agréez, cher confrère, l'expression de mes sentimens dévoués.

Ste-BEUVE.

Ce même mois, par décret impérial en date du 28, Sainte-Beuve était nommé sénateur; le 3 mai mon père lui adresse avec ses félicitations quelques renseignements sur un projet qui ne pouvait manquer de l'intéresser.

ÉMILE EGGER A SAINTE-BEUVE.

3 mai 1865.

Monsieur et cher confrère,

Voici une bonne nouvelle que je vous envoie en manière de félicitations sur votre nouvelle dignité. C'est le succès même d'un de vos conseils. Wolf a trouvé enfin un traducteur, et ce traducteur s'appelle Campaux. Vous le connaissez, puisque l'Académie, en ce moment même, va, m'assure-t-on, couronner de lui quelques beaux vers. Il traduira donc les *Prolégomènes*, avec les Préfaces qui en sont le complément naturel. Quelques notes pour avertir le lecteur des progrès que la critique a faits, sur chaque partie de cette question complexe, achèveront un juste volume.

M. C. a été mon élève à l'École normale, nous avons réglé ce projet ensemble pendant ses vacances de Pâques. J'espère qu'il ne tardera pas à remplir sa promesse. Le manuscrit une fois rédigé, je pense qu'il ne sera pas trop difficile de trouver un libraire. Au besoin, vous n'oublierez pas, j'en [suis] sûr, que ce travail relève de votre inspiration, et vous voudriez (*sic*) bien soutenir d'un peu d'aide le courageux philologue auprès de messieurs les éditeurs.

Agréez, je vous prie, les compliments de votre très humble et dévoué confrère.

É. EGGER.

L'Académie française couronna *Les Legs de Marc-Antoine* par Antoine Campaux[3], mais l'auteur ne traduisit point les *Prolégomènes* de Wolf[4]. L'approbation de Sainte-Beuve ne lui eût cependant point manqué, comme le

1. Virgile, *Énéide*, V, 344. Dans Virgile il y a *corpore* au lieu de *nomine*.
2. Probablement Saint-Marc Girardin,... ou Saint-Marc, l'éditeur de Boileau.
3. Cf. *Causeries du Lundi*, t. XIV, p. 281, et *Nouveaux Lundis*, t. X, p. 127.
4. Ils ont été fort bien analysés, à défaut d'une traduction, par Alexis Pierron dans un des Appendices de son édition de l'*Iliade* (Paris, Hachette, 1869, in-8°).

prouve cette réponse du critique qui venait de se rallier ouvertement aux idées de Wolf dans son article sur l'*Histoire de la Grèce, par M. Grote*[1].

Sainte-Beuve a Émile Egger.

Ce 7 mai 1865.

Cher confrère,

Vous ne pouviez m'adresser de félicitations sous une forme plus agréable; vous êtes l'homme des choses utiles et précises. M. Campaux que j'ai le plaisir de connaître pour l'avoir eu à l'École normale comme un de nos collaborateurs [2] dans le même temps que vous y étiez aussi, me paraît réunir les qualités de solidité et de hardiesse nécessaires pour ce travail qui doit devenir le manuel de l'érudition homérique à l'usage des Français. Nous avons fort à faire. J'ai reçu, à propos de mon article, des lettres furieuses ou plaintives, l'une d'un homériste irrité, l'autre d'un homériste affligé : ce ne serait pas plus fort pour Littré ou pour Strauss. — Agréez, cher confrère, l'expression de mes sentimens les plus distingués et dévoués.

S^te^-Beuve.

Trois ans après, Sainte-Beuve envoyait à mon père deux jolies et récentes publications faites par lui pour l'Académie des Bibliophiles : l'une était la réimpression de ses articles sur le comte de Clermont[3]; dans l'autre, il se faisait l'éditeur de la *Préface aux Annales de Tacite par Sénac de Meilhan* et d'une *Lettre du prince de Ligne à M. de Meilhan*[4]. Mon père remercia en annonçant qu'il préparait son ouvrage sur l'*Hellénisme en France* et en faisant hommage de deux de ses opuscules, une *Notice historique sur le Duc de Clermont-Tonnerre, traducteur et commentateur d'Isocrate* (2^e^ édition, Paris, 1866), et une *Note sur une stèle en marbre*, note qui venait de paraître à Rome au tome XI des *Annales de l'Institut de Correspondance archéologique*. Voici la lettre de mon père et la réponse de Sainte-Beuve.

Émile Egger a Sainte-Beuve.

Dimanche 21 juin [1868].

Monsieur et honoré confrère,

Combien je vous remercie pour ce double et gracieux cadeau! Je n'ai jamais fait profession de bibliophile : c'est un goût trop coûteux pour les petites bourses, et qui peut égarer les meilleurs esprits. Mais le moyen de savoir mauvais gré à un bon livre de ce qu'il a, en même temps, bonne mine?

1. Article du lundi 10 avril 1865. Cf. *Nouveaux Lundis*, t. X, p. 46-69.

2. Antoine Campaux fut *surveillant* à l'École Normale supérieure d'octobre 1855 à novembre 1858. Sur cet aimable esprit, qui fut en même temps une belle âme, cf., outre l'article que Sainte-Beuve consacra à son étude sur *Villon, sa vie et ses œuvres* (*Causeries du Lundi*, t. XIV), une Notice de A. Perroud dans l'*Annuaire* de l'Association amicale des anciens élèves de l'École Normale supérieure, année 1903, p. 16-26.

3. Articles des 4, 11, 18 novembre 1867; cf. *Nouveaux Lundis*, t. XI, p. 113-173.

4. L'Avertissement qui précédait cette édition a été réimprimé dans *Premiers Lundis*, t. III, p. 239-242. — Cf. sur ces deux publications *Nouveaux Lundis*, t. XIII, p. 36, dans la Note.

Au reste, ces deux bijoux ont eu pour moi un véritable à propos. D'abord la Faculté des lettres examinera demain en séance publique deux thèses pour le doctorat dont l'une traite de Sénac de Meilhan [1]. Puis, je vis cette année en étroit commerce avec l'auteur de la *Poésie Française* au XVI^e^ siècle. M'étant donné pour sujet de mes leçons en Sorbonne une sorte d'histoire de l'Hellénisme dans notre pays, vous devinez que j'ai à vous lire, à vous relire sans cesse; et quel plaisir je trouve à m'appuyer de votre autorité, toujours si scrupuleuse, et de votre critique si pénétrante. Demain, ces leçons se termineront par un aperçu rapide sur l'œuvre poétique d'A. Chénier. Chose plus hardie, j'ai tant bien que mal rédigé, complété, annoté au fur et à mesure les leçons de mon cours. Dans quelques mois d'ici, cela fera peut-être un volume, peut-être deux, où j'aurai mis tout mon cœur, toute ma conscience d'helléniste. En un temps où les études grecques sont atteintes, je devrais dire plutôt menacées de quelque discrédit, l'ouvrage sera peut-être opportun. Je m'empresserai de vous en faire juge [2]. En attendant, voici deux opuscules que je me permets de vous adresser à titre de modeste ἀντίδωρον.

Le héros de ma notice a eu moins d'aventures dramatiques que le comte de Clermont, mais c'était un plus honnête homme et un grand ami des lettres grecques; par ce côté du moins il touchait à votre diocèse. Quant à l'épigramme grecque inédite, vous la trouverez barbare, et vous aurez raison : c'est la dernière dégradation de l'art que vous savez si bien apprécier dans les petits chefs-d'œuvre de l'*Anthologie*. J'ai lu des vers comme ceux-là sur des tombes de village; ils ne font que mieux ressortir les épitaphes rédigées par un Santeul ou un Boileau.

Mais, pardon, je me suis promis de vous remercier, et j'oublie que le dimanche vous corrigez les épreuves de vos inépuisables *Lundis*.

Excusez moi, et croyez à mon repentir comme à ma sincère reconnaissance.

É. EGGER.

SAINTE-BEUVE A ÉMILE EGGER

Ce 22 juin 1868.

Cher et savant Confrère,

Troc pour troc, et je n'y perds pas! Je suis curieux, tout comme si je pouvais espérer de devenir savant à mon tour. Je suis charmé de ce que vous me dites que vous publierez ce cours sur l'histoire de l'hellénisme dans notre littérature. Permettez-moi de vous signaler (ce que vous savez peut-être aussi bien que moi, mais qu'un hasard m'a fait

1. Thèse française de Louis Legrand : *Sénac de Meilhan et l'intendance du Hainaut et du Cambrésis sous Louis XVI*, in-8, 486 pages.

2. *L'Hellénisme en France* ne parut qu'après la mort de Sainte-Beuve, en 1869 (2 vol. in-8, Paris, Didier).

retrouver récemment) le point *minimum* de cet hellénisme en la personne de Suard qui *n'avait jamais pu lire Homère en entier*, ni en grec, cela va sans dire, ni en français, mais seulement dans Pope. On trouve cela dans les *Mémoires de Garat sur Suard*[1].

Tout à vous, SAINTE-BEUVE[2].

Moins de trois mois se passent, et, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er septembre, Sainte-Beuve publie une Étude sur Jean-Jacques Ampère[3]. Mon père, qui avait beaucoup connu l'auteur de l'*Histoire romaine à Rome*, prit un intérêt particulier à la lecture de cette Étude, et il écrivit à Sainte-Beuve pour lui confier quelques « scrupules » et « souvenirs accessoires ».

ÉMILE EGGER A SAINTE-BEUVE.

Étretat, 29 septembre 1868.

Cher et honoré confrère,

Puisque vous n'avez peur ni des scholies, ni même des critiques, permettez que j'attache quelques notes à votre excellente notice sur J. J. Ampère. Vous en userez comme il vous plaira pour la prochaine réimpression, ou vous n'en userez pas. Sur l'ensemble de votre portrait, rien à dire qui ne soit un éloge et un remercîment. Sur le détail voici mes scrupules et mes souvenirs accessoires.

Ampère n'était pas un bon académicien; il avait trop peu les goûts d'exactitude et de régularité qui sont ou doivent être notre vertu élémentaire. Il négligeait fort notre Académie des Belles-Lettres, et, chose singulière, durant ses longs et nombreux séjours à Rome, il n'eut pas une fois l'idée de nous écrire une lettre, le moindre renseignement, sur les découvertes intéressantes qui se faisaient autour de lui. Nous n'avions pas même en sa personne un bon *correspondant*.

Vous avez bien touché un de ses travers en disant qu'il était fort sensible à la critique, et plus prêt à s'en offenser qu'à en tirer profit. Toutefois, au moment de sa mort, il préparait une seconde édition de sa *Formation du français*. Je lui avais, sur sa demande, communiqué bon nombre d'observations recueillies dans cette lecture quand je m'y instruisais moi-même pour mes conférences à l'École normale. — A ce propos, combien aussi j'approuve le trait à l'adresse de MM. les *Chartistes*[4]!

Pour revenir à notre confrère, il m'avait demandé un article sur ses deux premiers volumes d'*Histoire Romaine*. Mais, l'article fait, il en fut

1. Cf. *Nouveaux Lundis*, t. XI, p. 288 (article du 29 juin 1868 sur les *Mémoires* de Malouet) : « Chabanon... lisant en grec Homère, que Suard n'avait jamais pu lire en entier, même en français ».

2. Ce jour-là, exceptionnellement, Sainte-Beuve a signé son nom en toutes lettres.

3. Cf. *Nouveaux Lundis*, t. XIII, p. 183-265.

4. *Nouveaux Lundis*, t. XIII, p. 231: « L'École des chartes est une forte école, comme l'École normale, comme l'École polytechnique : c'est aussi une école jalouse. Mal en prend à ceux qui vont chasser sur ses terres sans avoir un permis en bonne forme ».

mécontent; je ne le louais pas sans réserve, et, l'ayant surpris deux ou trois fois en faute, je le disais avec douceur, avec respect pour un ancien. L'ancien mit six mois à me le pardonner. Les succès de salon troublaient un peu la justesse de sa raison, d'ailleurs si délicate et si ferme.

C'est dans le *Journal Général de l'Instruction Publique* que fut publié le dit article. Je le retrouverais au besoin [1].

Autre travers de cet aimable esprit et de son activité un peu aventureuse; il n'a jamais eu, que je sache, une bibliothèque proprement dite. En quittant Paris et le Collège de France, il laissa le peu de livres qu'il avait chez le Docteur Daremberg, un de ses bons amis, qui peut-être mériterait une petite mention dans votre notice, peut-être aussi vous aiderait à l'enrichir de quelques détails piquants.

Est-ce avec intention que vous n'avez parlé ni de son petit volume sur *Ballanche*, ni de sa publication des *Mémoires Philosophiques* de son père? J'ai lu le premier de ces deux volumes, qui est charmant. J'avoue que je ne connais pas le second.

Un autre épisode de son odyssée (odyssée qui n'a guère eu que des épisodes, sans action principale), ce fut en 1851, ou 1852, le projet d'une collection des *Chants populaires de la France*. Fauriel l'avait nommé Président de cette commission, qui n'alla pas, je crois, au delà d'un *Plan* et d'un *Rapport*, insérés au *Moniteur*. Vous avez dû savoir ces choses et peut-être même y avez-vous pris quelque part. Ne trouverez-vous pas bon d'en parler?

Voilà beaucoup de questions, auxquelles, en vérité, vous n'êtes pas tenu de répondre, du moins à mon adresse. J'ai voulu me rappeler à votre souvenir, et témoigner une fois de plus du profit que je trouve à vous lire. Jamais année ne m'en a offert plus d'occasions agréables, car j'achève de revoir en ce moment tout un cours fait en Sorbonne sur l'*Histoire de l'Hellénisme dans notre pays* : c'est vous dire combien de fois j'avais à m'autoriser de vos recherches et de vos jugements sur les imitateurs français des auteurs grecs. Je n'oublie pas une note opportune, que je vous dois sur M. Suard. S'il vous revient quelque autre souvenir utile, je me recommande à votre charité.

Agréez, je vous prie, mes bien dévoués hommages.

É. Egger.

En tête de cette lettre, Sainte-Beuve écrivit ces mots : « Sur Ampère. A mettre », et il répondit immédiatement.

Sainte-Beuve a Émile Egger.

Ce 30 septembre 1868.

Cher et savant Confrère,

Je vous remercie de votre Lettre-Appendice. Je crois que le mieux

1. « Il y a même deux articles, du 29 juillet et du 1er août 1863 » (Note manuscrite de Sainte-Beuve sur la lettre même de mon père).

sera d'en insérer une bonne partie lors de ma réimpression en livre. J'aimerais à savoir la date de votre article du *Journal de l'Instruction publique*. — C'est par difficulté de placer cette mention et par pur oubli que j'ai négligé la plaquette d'Ampère sur Ballanche. — J'ai réparé pour la réimpression l'omission, également fortuite, de ses *Instructions*, fort bien faites, pour la collection des *Chants Populaires* [1].

Pellisson avait fait sur *Homère* une conférence dans la petite académie du Président de La Moignon, pour laquelle le Père Rapin a fait aussi plusieurs de ses dissertations et parallèles [2].

Tout à vous, cher Confrère,

Ste-Beuve.

Aux lettres qu'on vient de lire, je puis ajouter quelques détails inédits sur l'amour-propre d'Ampère si « sensible à la critique ». En 1857, à la suite des articles de la *Revue des Deux Mondes* sur *L'Histoire romaine à Rome*, mon père lui avait fait parvenir, par l'intermédiaire de leur ami commun, Ch. Daremberg, une Note contenant divers doutes et remarques en vue de la réimpression en volume. Ampère répondit par la même voie, et sa Note-réponse se terminait par ces mots : « Je remercie M. Egger de ce bon avertissement où je vois une preuve de son amitié; s'il eût été moins mon ami et plus courtisan, il me l'aurait envoyé par un journal ». Six ans plus tard, quand mon père eut rendu compte — dans un journal cette fois — des deux premiers volumes de l'*Histoire romaine*, le remercîment se fit attendre quelques semaines et manqua tout à fait de cordialité : « Si je ne vous ai pas encore remercié de ce que vos articles contiennent d'obligeant pour l'auteur et pour le livre en général, écrivait Ampère, c'est que j'ai toujours cru aller à l'Académie et vous dire cela de vive voix... mais je ne veux pas que vous pensiez que mon silence tient à un mécontentement d'auteur. Les auteurs ne sont jamais contents. Si le livre eût été de vous, il me semble que j'eusse plus caractérisé ce qu'il y a de nouveau dans cette manière de faire l'histoire et dans un certain nombre de résultats. » Comme on le voit, Ampère aurait pu prendre modèle sur Sainte-Beuve, si déférent devant les observations qui lui venaient d'un confrère plus jeune et beaucoup moins célèbre que lui.

Il ne me reste plus à publier que deux lettres. Dans l'une, mon père remercie Sainte-Beuve pour le renseignement sur Pellisson et lui promet l'envoi de ses articles sur Ampère, ou tout au moins une indication exacte de leur date; puis, il se défend d'imposer sa prose aux lecteurs du maître, et il termine par de courtes réflexions sur Lamennais auquel Sainte-Beuve venait de consacrer deux de ses *Lundis* [3].

Émile Egger a Sainte-Beuve.

[Étretat] 3 octobre 1868.

Grand merci à mon illustre confrère pour son obligeant et opportun ἀντίδωρον.

Dès que je serai de retour, je lui enverrai au moins l'indication précise, sinon un exemplaire de l'article sur l'*Histoire de Rome*.

1. Cf. *Nouveaux Lundis*, t. XIII, p. 250.
2. Cf. *Port-Royal*, t. III, p. 624 (édition de 1867), note sur « Le Père Vavassor et le Père Rapin ».
3. Articles des 7 et 14 septembre 1868. Cf. *Nouveaux Lundis*, t. XI, p. 347-399.

Quant à mes autres annotations, il est bien entendu qu'elles lui appartiennent, ne fût-ce qu'à titre de légitime échange, et que je n'ai nulle prétention de figurer en personne au bas des pages, si honorable qu'il soit pour un disciple d'Aristarque de relire sa prose imprimée au-dessous de la prose du maître [1].

Combien je comprends la difficulté de ce travail de mosaïque pour un critique scrupuleux comme vous l'êtes, et que j'aime ces scrupules d'absolue sincérité! Aussi, je me fais un devoir de vous communiquer, chaque fois que l'occasion s'en présente, ce qui peut intéresser votre conscience d'historien.

Quant à Lamennais, je n'ai qu'à le plaindre d'être si triste à voir dans un portrait si ressemblant. Singulier prêtre, singulier philosophe et singulier tribun, avec ce fond natif et incurable de mélancolie.

Mais vous avez mieux à faire que de lire mes réflexions, après les les vôtres, et je vous supplie surtout de n'y pas répondre.

Agréez tout mon dévouement et mon respect.

É. EGGER.

Les articles sur Ampère furent en effet communiqués à Sainte-Beuve, et il remercia par ce billet, le dernier qu'il ait écrit à mon père.

SAINTE-BEUVE A ÉMILE EGGER.

Ce 19 novembre 1868.

Mille remerciemens. — Ils sont excellens ces articles et touchent bien aux points vulnérables et en même temps chatouilleux.

T. à v. (*sic*),
S^te^-BEUVE.

***

Arrivé au terme de cette publication, et nouveau venu dans le champ des études sur Sainte-Beuve, je laisserai volontiers à de plus compétents le soin de conclure. Je crois du moins pouvoir dire que les lettres ci-dessus publiées, si elles ne font pas de Sainte-Beuve un héros des vertus civiques (j'aimerais mieux lui voir témoigner quelque regret de ne pouvoir être un bon serviteur de la garde nationale comme il a été un bon serviteur des lettres), donneront une idée assez vivante, et à certains égards peut-être assez neuve, de la manière dont il préparait et revisait les *Lundis*. Quant aux lettres, soit de mon grand-père, soit de mon père, il ne m'appartient pas d'en juger; cependant on estimera sans doute avec moi qu'elles soutiennent et expliquent celles de Sainte-Beuve, et que quelques-unes ont même apporté une utile contribution à l'œuvre du critique.

MAX. EGGER.

1. Aucune partie de la lettre de mon père ne fut imprimée au t. XIII des *Nouveaux Lundis*.

NOTES LEXICOLOGIQUES

(*Suite.*)

Épisynalèphe :

1644. *Episynalephe*, comme qui diroit une seconde espece de synalephe.

(Lancelot, *Gramm. latine*, 759, édit. 1704.)

Epithalame :

1536. *Epithalame* ou vers nuptiaulx pour les nopces du serenissime roy d'Ecosse, et madame Magdelaine de France.

(*Anc. Poés. fr.*, IX, 184, bibl. elz.)

Épitomé, *Epitome* :

XIV^e^ s. Florus au premier livre de son *epithome*.

(Raoul de Presles, *Cité de Dieu*, III, Exp. sur le chap. XVI, édit. 1534.)

Épitrite :

1644. L'*epitrite* premier une breve et trois longues.

(Lancelot, *Gramm. latine*, 748, édit. 1704.)

Éponger :

1582. Il les faut *spongier* avec une bonne esponge pour leur tirer tout le suc qui sera provenu de leurs volleries.

(Montaud, *Mir. des Français*, 131.)

Époutier :

XIV^e^ s. Pour icelluy drap avoir *espoutié*, mouillié, tondu, appresté et mis a point.

(*Industrie aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles*, 236, Fagniez.)

Épulon :

1560. ... Et je pense
Qu'il n'y eust onc ni *epulons*
Ni lupercaux, ni helluons.

(Viret, *Cuisine papale*, 89, Fick.)

XVI^e^ s. Les *epulons* ou banqueteurs et les augurs.

(Du Verdier, *Div. leçons*, 87, édit. 1610.)

Équilatéral :

1529. Superficie ou plaine *equilateralle*.

(Geofroy Tory, *Champ fleury*, 15 r°.)

Équilibrer :

1529. Une superficie équilateralle, divisee en onze lignes perpendiculaires, et en onze autres lignes traversantes et *equilibrees*.

(*Id.*, 12 v°.)

Équipollent :

1230. Bien en raront l'*equipollent*.

(G. de Coincy, *Mir. de Notre-Dame*, 624, Poquet.)

Équitable :

Vers 1512. Thobie, homme *equitable*.

(Cité ap. Fabri, *Rhétorique*, 11, II, 107, Héron.)

1517. Le prince doibt estre *equitable*.

(Jeh. Bouchet, *Mir. hist. de France*, 44 v°.)

Équitablement :

XV-XVI^e^ s. Escolliers loyaulment et *equitablement* vaquans à l'estude des lettres.

(Pierre Desrey, *Mer du chron.*, 225 v°.)

Équitation :

1550. Le jeu de palme, getter la barre, la pierre ou plomb, *equitation* et tout exercice de guerre.

(Hervé Fierabras, *Méthode chirurgicale*, liv. II.)

Éradication :

1550. Maladies de teste longues et de difficile *erradication*.

(*Id.*, liv. II.)

Érafler :

1447. Et atant s'entreprindrent au corps l'un l'autre et cheirent a terre l'un sur l'autre, sans s'entrefaire aucun mal, sinon que le dit Barbier eut au choir un peu la joe escorchee ou *esraflee*.

(*Chron. du Mont-Saint-Michel*, 15, 201, Luce.)

Ère :

XIV^e^ s. Les ungz comptent par chiliades qui font mille ans..., les aultres par *ere* qui vault autant comme chascun an.

(Raoul de Presles, *Cité de Dieu*, Exp. sur le chap. XV, édit. 1531.)

Érèbe :

XV^e^ s. Elle invoqua Heccate tergemine,
Chaos, *Erebe* et la face virgine
De Dyana.

(Oct. de Sainct-Gelays, *Énéide*, 36 r°, édit. 1540.)

Ériger :

XIV^e^ s. Dresser et *eriger* les murs en héritage d'autruy.

(J. de Vignay, *Mir. hist.*, XXXI, 1, édit. 1531.)

1462. Ne pourront les dis de l'hospital faire *erigier* cloquier, ne y pendre cloches sans l'exprès consentement des doyen et chapitre de la dite église.

(*Cart. de l'église Saint-Pierre de Lille*, 1036, Hautcœur.)

2. *Errant* :

1372. Lesquelles planettes sont appelees estoiles *errans*.

(Corbichon, *Propr. des choses*, VIII, 21, édit. 1522.)

Errata :

Vers 1620. Et pour cela avons couru a l'*errata* de la fin du livre.

(D'Aubigné, *Œuvres*, I, 410, Réaume et Caussade.)

Erroné :

Vers 1330. Lesquelles *erronees* conclusions, ceulx qui le soustenoient et qui aymoient ses livres (d'Origène) n'osoient deffendre.

(Jeh. de Vignay, *Mir. hist.*, XIX, 11, édit. 1531.)

XIV^e^ s. Et si comme par force de leur opinion *erronee* les maine, ilz saillent et resaillent puis ça, puis la.

(Raoul de Presles, *Cité de Dieu*, VII, 16, édit. 1531.)

1389. Conclusions...
Diffamables et *erronees*.

Jean le Petit, *Livre du champ d'or*, p. 21, Le Verdier.)

Éructation :

XIII^e^ s. Ie (olibanum) est bon... encontre indigestion et ameres *eructations*.

(Cité dans la *Romania*, XXXII, 87.)

Érudit :

XIV^e^ s. Ceulx qui se cuydoient estre fort *eruditz* en sciences.

(Jeh. de Vignay, *Mir. hist.*, X, 23 édit. 1531.)

XV^e^ s. Lors l'une d'elles Cymodocee dite
Qui en parler estoit plus *erudite*.

(Oct. de Saint-Gelays, *Énéide*, 93 r°, édit. 1540.)

1504. Elle ayma gens *erudits*, c'est-à-dire savans et entendus.

(J. Le Maire, *Œuvres*, IV, 111, Stecher.)

Escabelle :

1372. La terre... est appellee *escabelle* des piedz de Dieu.

(Corbichon, *Propr. des choses*, XIV, 1, édit. 1522.)

1387. Et lors se assirent sur une *scabelle* devant l'autel.

(Jeh. d'Arras, *Mélusine*, 385, bibl. elz.)

Escalade :

1427. En ce mesme temps les Anglois prirent d'*escalade* une place nommée Reinefort, en Anjou.

(Cousinot, *Chron. de la Pucelle*, 241, Vallet de Viriville.)

Escalader :

1603. Ressemblant aux geans qui a force de bras
Roulerent de gros monts, cuidant d'un tel amas
Escalader le ciel.

(De Champ-Repus, *Poés.*, 60, édit. 1864.)

Escale :

XIII^e^ s. Et tous siaus quy faizeent *escale* par Pize, la firent par Jene, pour naveger en mer.

(*Gestes des chyprois*, 226 (texte franco-italien), Raynaud.)

1366. Que les diz maistres et maronniers puissent tousjours trouver espace vuide à la largeche de deux batiauls à l'*escale* Saint-Georges, et à la grand *escale* pour venir a terre a tout leur cokes et batiauls.

(*Rel. commerciales entre la Flandre et l'Espagne*, 339, Finot.)

Escarcelle :

XIII^e^ s. L'*escarcelle* m'a resoiet.

(Guill. d'Amiens, *Dits d'amour*, Romania, XXII, 59.)

Escarmoucher :

Vers 1330. Et en ce chemin ilz furent aucunement *escarmouchez* des Sarrazins.

(J. de Vignay, *Mir. hist.*, XXXII, 99, édit. 1531.)

Escarole :

XIII^e^ s. Semence de porpié, *scariole*, jus de riquelice.

(*Antidotaire Nicolas*, 9, Dorveaux.)

2. *Escarpe* :

Ce mot est un néologisme. Au XVI^e^ s. on trouve « Escarpier » :

1584. Ce maistre mouche, abusant de la qualité qu'il a, doibt estre aussi peu estimé en ses actions que le plus vif *escarpier*, outrepassant les règles.

(Jean Duret, *Const. du Bourbonnois*, 263.)

Esclave :

XII^e^ s. Sosjet, *esclave* e tributaire.

(Beneeil, *Ducs de Normandie*, 14 488, Michel.)

Escopette :

1517. Item avons deffendu et deffendons arbalestres, arcs, *eschopettes* ou haquebutes.

(*Ord. de François I^er^ sur le fait des chasses*, édit. 1534.)

Escopettier :

1519. Les *choppetiers* et arbalestriers tiroient de loin quasi demi-heure en vain.

(*Voy. d'Ant. Pigaphetta*, 322, Schefer.)

Escorte :

XV-XVI^e^ s. Il avoit tousjours ses gens de pied, et une partie de cheval en bataille pour faire l'*escorte*.

(Seyssel, *Trad. d'Appion*, 56, édit. 1544.)

Escorter :

1530. A l'occasion des petits et mauvais logis la court s'est departye

et *escortée* tant en ce lieu qu'ailleurs sur chemyn par commandement du roy.

(Texte cité dans *La mère des Guises*, 351, Pimodan.)

Escrime :

XIV^e^ s. Vous certes ne estes pas mis aussi comme juges *d'escrimes* a frapper, mais aussi comme juges pour guérir les maladies.

(J. de Vignay, *Mir. hist.*, XXVII, 99, édit. 1531.)

Escrimeur :

XV^e^ s. Encore suis de maint autre mestier...,
Pescheur, pipeur, hasardeur, *escrimeur*.

(*Les ditz de maistre Aliboron*, Anc. poés. fr., I, 37.)

Espion :

XIII-XIV^e^ s. Sire, dist li priox, entendés ma raison,
Car cha outre est passés a guise *d'espion*.
Li rois de Jursalem.

(*Chanson du Chevalier au Cygne*, II, 2979, Hippeau.)

XIV^e^ s. Se tu doubtes qu'aucune espie
De ton adversaire partie
Ne soit dedans ton ost entree,
Fay par jour que sanz demouree
Chascun a sa tente se tire ;
Lors pourras l'*espionz* eslire.

(*Notice d'une trad. de Végèce*, Romania, XXV, 397.)

Espionner :

1482. Je viens d'*espionner* la tyracle
Sur la place de Maul Conseil.

(Flameng, *Passion de S. Didier*, 87, Carnaudet.)

Esquif.

XV-XVI^e^ s. Après les prebstres montèrent sur la mer, et illec feirent leur sacrifices, e iceulx faicts allèrent avec les chefz sur des *esquifz*.

(Seyssel, *Appian, Guerres civiles*, 592, édit. 1544.)

Id. Iceulx Flamands sortirent de la nef, et prindrent un *esquif* ou se meirent.

(D'Auton, *Hist. de Louis XII*, 361, Godefroy.)

1529. Le mardi matin... nous vint une *esquife* de terre, et trois hommes dedans.

(Journal de J. Parmentier, dans *Les navigateurs normands*, 294, Estancelin.)

Estacade :

1566. Quand deux hommes, par la permission du prince ou de leur capitaine, se sont donnez et assignez le combat en camp clos et enfermé de piques, qu'on appelle *enstacatte*.

(Chaumeau, *Hist. de Berry*, 239).

Estocade :

1548. Entrez d'une *estocade* avec trois pas en arrière.

Noël du Fail, *Propos rustiques*, 81, Guichard.)

1566. Le prince... repoussoit l'ours a force *estoccades*.

(Paradin, *Annales de Bourgogne*, 171.)

Estramaçon :

1565. Achaquia... luy donna un si grand coup sur la teste en *estamasson* que l'escrimeur fut contraint de plier le genou.

(*Chron. bordelaise*, I, 133, Delpit.)

Estrapade :

1482. Mettre en l'*estrapade*.

(Flameng, *Passion de S. Didier*, 288, Carnaudet.)

Estropier :

XV^e^ s. Tous les defauts de ses freres *estropiez*.

(Nic. de Valois, *Œuv.*, Ms de l'Arsenal, p. 134.)

Étalage :

1225. Chascune charretee de pein qui vient ou marchié doit... 1 obole d'*estalaige*.

(*Péages de Sens*, 36. Lecoy.)

1255. Les hales et li *estalage* de le vile.

(*Recueil d'actes*, 216, Tailliar.)

Étalonnage :

1458. Pour faire tous *estalonnages* sur iceulx estalons, et pour adjuster toutes mesures de bois, est requis aux dictz mesureurs avoir, quérir et livrer grain de seigle sec en quantité souffisant.

(*Ordonn. royaulx*, 90 r°, édit. 1534.)

Étamerie :

1544. Nul de quelque estat qu'il soit ne pourra... faire et vendre aucun ouvrage du mestier d'*estaymerie* et plomberie, s'il n'est maistre juré du dit estat.

(*Statuts des étaimiers*, Anc. corporations de Rouen, 642, Ouin-Lacroix.)

Ce mot qui est encore en usage a été recueilli par Littré dans le Supplément à son Dictionnaire. Godefroy en cite un exemple à la date de 1694.

2. *Etanche* :

1341. Pour faire floter les preys Monsgr... pour faire ruiss et *estankes* ou il appartenoit pour tourner l'yaue sur les preys (*Thierry d'Hireçon*, 26, J. Richard.)

1556. Bastardeaux et *estanches*.

(*Archives de Chenonceau*, 24, Chevalier.)

Éterniser :

1544. Onques nul jour estre tant ne requit
Marqué de blanc, pour devoir et acquit
D'*eterniser* si grand esjouissance.

(Melin de Sainct-Gelays, *Poés.*, I, 291, bibl. elz.)

Éthéré :

XV^e^ s. Et quand l'âme est sans vice demeurée
Toute pure et de sens *etheree*.

(Oct. de Sainct-Gelays, *Énéide*, 58 r°, édit. 1540.)

Ethnarchie :

1569. L'*etnarchie* d'Archelaus comprenoit Idumée et toute la Judée.

(Jean Le Frère, *Trad. de Josephe*, 72.)

Ethnarque :

1569. Auguste leur a permis que, quand leur *etnarche* mourroit, ils en pourroient eslire un autre en sa place.

(*Id.*, 1558.)

Étincelant :

XII^e^ s. Et li autre XX, ont les aigles d'or luisant,
Dont les campaignes sont d'azur *estincelant*.

(*Naiss. du Chev. au cygne*, 3149, Todd.)

Étiologie :

1550. La pathologie autrement dicte *aitiologie*.

(Hervé Fierabras, *Méthode chirurgicale*, liv. I.)

Étoupillon :

1373. On ne le doit point laisser respirer (le vin), et face l'en ung *estoupillon* de saule vert privé de l'escorce.

(*Trad. de P. des Crescens*, 4^e^ livre des prouffitz champestres, 60, Fleurot.)

Étourdissant :

1549. Narcotiques, c'est-à-dire stupéfactifs ou *estourdissants*.

(Tagault, *Chirurgie*, 809, édit. 1645.)

1615. Cest oiseau (l'oie) par son *estourdissante* crierie ne cesse de perretter.

(Montlyard, *Héroglyphiques de Jean-Pierre-Valérian*, XXIV, 33.)

1613. Elle (la peste) rampe par tant de violente ardeur, de maison en maison, sous la faveur d'une *estourdissante* coqueluche.

(César Nostradame, *Chron. de Provence*, 831, édit. 1624.)

Étranglement :

Vers 1330. Cette vie donne aux gloutons *estranglement*.

(J. de Vignay, *Mir. hist.*, XIII, 11, édit. 1531.)

Étrave et *Étable* :

1370. Et en auront les dits vendeurs (du bateau) avant les mains VIII l. XV^e^ s. et quant le fons en sera joingt et les *estables*, autant.

(*Bull. de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. VIII, 372.)

Étresse :

1723. Deux feuilles de mainbrune ou une feuille d'*étresse* sangle, peinte d'inde ou de vermillon.

(*Statuts des cartiers*, Anc. corporation de Rouen, 586, Ouin-Lacroix.)

Étudiant :

1261. Tous les *estudians* de Paris... en théologie, decret, médecine, ars et grammaire.

(*Doc. hist. inédits*, II, 68, Champollion-Figeac.)

1349. Par les docteurs et par la paine des *estudians* les diverses Escriptures et les ystores sont registrees.

(Gilles Li Muisis, *Œuvres*, I, 105, Kervyn.)

Étymologiste :

1578. Ce mot de Coronne, comme veulent quelques *etymologistes* est descendu de Corne.

(Vigenère, *Tabl. de Philostrate*, 339, édit. 1611.)

1584. Selon l'avis d'autres *etymologistes*.

(Simon Goulart, *Trad. des Devins de Pencer*, 646.)

Eucharistie :

XIV^e^ s. Par le sacrement de *Eucharistie* est souverainement assimilée l'Église militante à la triomphante.

(Jeh. de Vignay, *Mir. hist.*, IX, 33, édit. 1531.)

1518. Berangier diacre de l'église d'Angiers... disoit que au sacrement de l'autel et *eucharistie* n'estoit le vray corps nostre Seigneur.

(*Trad. de Platine*, Faictz et gestes des Saincts Pères, 122 r°.)

Eucharistique :

1577. Quelques-uns... traictans le Saint-Sacrement *eucharistique* irréligieusement.

(P. de La Coste, *Catholiques expositions*, 312 v°.)

1584. La réalité du sacrement *eucharistique*.

(Thévet, *Vies des hommes illustres*, 127.)

Eulogie :

1584. Ce mot d'euphemie, qui vaut autant à dire que bénédiction ou *eulogie*.

(Ant. Loysel, *Remonstrances*, 238, édit. 1605.)

1586. C'estoit ce qu'on nommoit en la premitive Église *eulogies*, pain et indulgences.

(Le Loyer, *Hist. des Spectres*, 644, édit. 1605.)

Eunuque :

XIII^e^ s. Anciennement ceulx estoient nommez *euniques* a qui les roys et les princes bailloient la garde des Dames, et estoient en leur jeunesse castrez.

(Brunet Latin, *Trésors*, Appendice, 630, Chabaille.)

1314. Cors moites, si com es fames, es *eunuches*.

(Mondeville, *Chirurgie*, I, 283, A. T.)

Euphonie :

1561. La consonance et *euphonie* des voix.

(Collange, *Polygraphie*, 215 v°.)

Euphorbe :

XIII^e^ s. Nitre, *euforbe*, castor, ache.

(*Antidotaire Nicolas*, 5, Dorveaux.)

1304. Un poi de *euforbe* ou de serapion.

(Mondeville, *Chirurgie*, I, 211, A. T.)

Évacuation :

1314. Environ l'*évacuation* du sanc, 3 choses sont à entendre.

(*Id.*, I, 186.)

Évagation :

XIV^e^ s. Et est le courage a estre inhibé de tout decours et de *evagation* lubricque.

(J. de Vignay, *Mir. hist.*, XX, 66, édit. 1531.)

Chascun aussi qui ploye les genoulx ne aore pas quant par aucune *evagation* de cueur il est distrait.

(*Id.*, XX, 73.)

Évaluer :

1366. Compte... liquelz se fait de toutes monnoies *esvaluees* a gros de Flandres pour XII d. et escus pour XX gros.

(*Arch. hospitalières de Béthune*, 56, H. Loriquet.)

Évangélique :

XIII^e^ s. Liquele histoire de Jehan... est commenchemens et fondemens du commenchement de l'istoire *euvangélique*.

(Guyart Desmoulins, ap. Berger, *Bibl. fr. au moyen âge*, 172.)

Éviter :

Vers 1350. Affin de eviter le soleil qu'ils avoient aux yeux.

(*Chron. de Flandre*, I, 617, Kervyn.)

1389. Ainsi *evitera* les vices
Les mauvaistiés et les malices.

(J. Le Petit, *Livre du champ d'or*, 2 983, Le Verdier.)

Évocatoire :

XIV^e^ s. Si la commission peche en riens, qu'elle soit trop dure selon le cas... ou qu'elle soit par commandement ou executoire et elle ne doive estre qu'*evocatoire*.

(Bouteiller, *Somme rural*, 21 r°, édit. 1537.)

Excédent :

XIV-XV^e^ s. Et si qu'om retient l'appetit
Sanz trop vouloir ne po mangier,
Afin qu'om ne chee en dangier
De phisique par l'*excedent*,
Doit-on aussy par consequent
Son estat moyen retenir.

(Eust. Deschamps, *Œuvres*, IX, 297, A. T.)

Excès :

XII-XIII^e^ s. Por lor pechié, por lor *excès*
Emporterent si grief colee
Qu'andous furent ocis d'espée.

(Nicole, *Règle de S. Benoît*, 466, Héron.)

XIII^e s. Ce sera ung *excez* moult grant, et sans faulte se il te pardonne, je ne te empescheray désormais que tu ne faches plainement à ta voulenté.

(*Les Sept Sages de Rome*, 27, G. Paris.)

Exclamer (s') :

XIV^e s. A donc tous *exclamans* et gectans grans gemissemens retournèrent arrière.

(Jeh. de Vignay, *Mir. hist.*, XXV, 20, édit. 1531.)

1516. Lors Melibeus apres qu'il a ses miseres et elegieuses calamitez chantees, il pronostique *soy exclamant* : O Tytirus, tu es en la grace des Dieux.

(Guill. Michel, *Eglog. de Virgile*, 4 r°, édit. 1540.)

Exclusif :

1453. Moyen justicier par sa justice peut... garder les malfaicteurs et les pugnir jusques au suplice de mort *exclusive*.

(*Cout. de Touraine*, 224, D'Espinay.)

Exclusivement :

XIV^e s. Il y a variations... comment l'en compte les temps des servitudes du peuple d'Ysrael ou inclusivement ou *exclusivement* avec les temps des divers juges.

(Raoul de Presles, *Cité de Dieu*, XV, édit. 1531.)

Excuse :

XIV^e s. Elle coloroit sa tardance et demeure avecque faulses et mauvaises *excuses*.

(Beauvau, *Rom. de Troïlus*, 294, bibl. elz.)

Exécrer :

XIV^e s. Celluy qui ayme miséricorde et jugement les *exsecre* disant : Ego dominus diligam jus, etc.

(J. de Vignay, *Mir. hist.*, XX, 110, édit. 1531.)

Exécutoirement :

1454. La ditte rente estoit due *executorement* sur tous les biens et héritages des bourgoiz et habitans de la dicte ville.

(*Cart. de Louviers*, III, 9, Bonnin.)

Exempter :

1320. Lesquelles acquestes devant dites toutes sans rien *essenter*, ensi que dit est, li dis Masires Ottes, de se franke volempté, a donné.

(*Cart. de Flines*, 525, Hautcœur.)

Exhérédation :

1437. *Exheredacions* d'enfans et successions.

(*Cout. d'Anjou et du Maine*, II, 300, B-B.)

Exhéréder :

XIV^e^ s. La coulpe d'Adam est trouvee
De tel crime et de tel outrage
Qu'il confisca son heritage
Pour ses enfans *exhereder*.

(J. Le Fèvre, *Matheolus*, III, 2442, Van Hamel.)

Exigible :

1603. Ce n'estoit pas assez que la rente fust deue, mais il fallait qu'elle fust *exigible* et perceptible.

(Peleus, *Actions forenses*, 570.)

1605. Rente qu'on promet toujours faire valable, c'est-à-dire *exigible*.

(Delommeau, *Jurisprudence française*, 325.)

Exigu :

XIV^e^ s. Celle tres petite *exigue* viande qu'il fault pour nature soustenir.

(J. de Vignay, *Mir. hist.*, XX, 81, édit. 1531.)

Exorciste :

XIV^e^ s. Lecteurs, *exorcistes*, acolites, soubz diacres.

(*Id.*, IX, 60.)

Expansion :

1584. Encores donc que l'*expansion* du ciel en la naissance de l'enfant ne semble pas creer nature ou abolir la premiere corpulence pour en produire une autre : toutesfois elle fait que le corps est mené a perfection par une convenable configuration du ciel qui est espandu a l'entour.

(Simon Goulart, *Trad. des devins de Peucer*, 627.)

Expatriation :

XIV^e^ s. Prescription ne se acquiert... ne contre pupilles ne expatriez par l'*expatriation* que les drois escris appreuvent.

(Bouteiller, *Somme rural*, 78 v°, édit. 1537.)

Legitime *expatriation*.

(*Id.*, 83 v°.)

Expectoration :

1611. Ils retardent l'*expectoration* ou nettoyement de la poictrine.

(Jan du Val, *Thresor general des préservatifs*, 124.)

Expérimental :

1611. Nul ne peut il cognoistre d'une certitude infaillible, par *ce sens experimental*, ce qui est en l'entendement d'autruy.

(André du Chesne, *Controverses magiques*, 517.)

Expiatoire :

1562. Paroles apotrophees et *expiatoires*.

(*Pantagruel*, V, 4, Burgaud.)

Explicatif :

1587. Paraphrases *explicatives*.

(Vigenère, *Traité des chiffres*, 298 v°.)

Explication :

1322. L'*explication* de si tres haus secrès.

(Geoffroy de Picquigny, ap. Berger, *Bibles fr. au moyen âge*, 268.)

XIV^e^ s. Celle *explication* de l'ordre temporel.

(Raoul de Presles, *Cité de Dieu*, V, Exp. sur le chap. I, édit. 1531.)

1504. La clere *explication* du fleuron huitième de celle glorieuse couronne.

(J. Le Maire, *Œuvres*. IV, 121, Stecher.)

Ex-professo :

1612. Nonobstant qu'il n'aye traicté *ex-professo* des hermaphrodits.

(Jacques Duval, *Traité des hermaphrodites*, 295, Liseux.)

Expurger :

1437. S'il allegue aucunes raisons a *expurger* son innocence.

(*Cout. d'Anjou et du Maine*, II, 469, B-B.)

1519. Pour *expurger* des bons fromens la graine.

(Guill. Michel, *Géorg. de Virgile*, 74 r°, édit. 1540.)

Exquis :

1393. Et en a bien extorqué et levé le dit Giffart environ mil et cinq cents francs par voies *exquises* et damnables.

(Cité ap. Joubert, *Baronnie de Craon*, 557.)

Exquisement :

1507. Laquelle (dame) m'a commandé iceulx recorriger et ampliier bien *exquisement*, ains les mettre en lumière.

(J. Le Maire, *Œuvres*, IV, 322, Stecher.)

Exsangue :

XV^e^ s. Ombres *exangues*,

(Oct. de Sainct-Gelays, *Énéide*, 53 v°, édit. 1540.)

Laissant le corps *exangue*, froit et pasle.

(*Id.*, 101 r°.)

Extase :

Vers 1330. Par volonté de Dieu je fuz ravy en *eustaze*.

(Jeh. de Vignay, *Mir. hist.*, XXV, 25, édit. 1531.)

XIV^e^ s. Une *extaze* en laquelle il fut ravy en la souveraine court.

(Raoul de Presles, *Cité de Dieu*, XV, Exp. sur le chap. XIX, édit. 1531.)

Extensif :

Le Dict. général donne un ex. de cet adjectif (XVI^e^ s.) comme se trouvant dans le *Complément* de Godefroy. Je l'y ai vainement cherché;

en tout cas, *extensif* est antérieur au XVI^e^ s., comme le prouve cet exemple :

XIV^e^ s. Sainct-Augustin parle cy largement et *extensivement* et appelle ce sang qui nettoye et purifie flux menstrueux.

(Raoul de Presles, *Cité de Dieu*, VII, Exp. sur le chap. III, édit. 1531.)

Exténuer :

XIV^e^ s. Un fol profere incontinent son yre, mais le sage... par maturité de conseil et de moderation l'*extenue* et expelle.

(Jeh. de Vignay, *Mir. hist.*, XX, 93, édit. 1531.)

Exterminateur :

XIII^e^ s. Et avaient rei sur euls l'angele de abyme, l'angele *exterminator*.

(*Apocalypse en français*, 43, A. T.)

Extraordinaire :

XIII^e^ s. Que il soit souvent a oïr les *extraordinaires* querelles.

(Brunet Latin, *Trésors*, 603, Chabaille.)

Extraordinairement :

1313. A Philippot le tailleur pour la façon de VI pare de robes..., II faites à Paris entre la Penthecouste et la Toussains *extraordinairement*.

(*Comtesse Mahaut*, 180, J. Richard.)

Extrinsèquement :

XV-XVI^e^ s. Ceux (de tous ces cas infortunez) qui ont esté congnuz et manifestez *extrinsequement*.

(J. Le Maire, *Œuvres*, IV, 137, Stecher.)

Ex-voto :

1643. Pourveu qu'un autel soit orné
De maint *ex-voto* griffonné
Un saint leur en doit bien de reste.

(Saint-Amant, *Poés.*, II, 419, bibl. elz.)

A. DELBOULLE.

(*A suivre.*)

COMPTES RENDUS

Chateaubriand. *Études littéraires*, par Victor Giraud; Paris, Hachette, 1904, in-16, xix-323 p. [1].

M. Victor Giraud aurait-il craint d'effaroucher quelques lecteurs, en donnant à ce livre son véritable sous-titre : *Études bibliographiques?* Nul du reste, plus que Chateaubriand, ne méritait de telles études, lui qui a eu comme personne le respect amoureux de ses œuvres et qui les a retouchées sans fin, avec des scrupules d'artiste toujours plus exigeant.

Le livre de M. Giraud nous expose donc, dans leur actuelle complexité, les principaux problèmes bibliographiques relatifs à Chateaubriand : *Problèmes des « Mémoires d'outre-tombe »*. Quelle en était l'ordonnance primitive? Sur quelles bases devrait s'établir une édition vraiment critique, l'édition Biré n'en étant qu'un essai? Quelles ont été les transformations du livre à ses différentes étapes, 1809 (?), 1826, 1834, 1850? Comment peut-on les suivre à l'aide des divers manuscrits partiels des « Mémoires »? — *Problème du « Génie du Christianisme »*. Quel en était d'abord le titre? Ballanche peut-il revendiquer celui que Chateaubriand a définitivement adopté? Comment les lettres et documents contemporains peuvent-ils nous aider à reconstituer les plans successifs du « Génie »? Que sont devenues les éditions avortées de 1798-1799 et de 1800-1801? Que pouvons-nous en apprendre par leurs fragments « perdus » ou plutôt retrouvés? etc., etc. Toutes ces questions bibliographiques, si peu attrayantes, à ne regarder que la *table des matières*, M. Giraud a su leur rendre la vie, tant il a mis d'intelligence à les poser et de zèle patient à les résoudre. Avec lui, on se passionne pour l'*édition de Londres* comme pour une héroïne de roman; et la seconde édition d'*Atala* devient aussi intéressante qu'une orpheline mise aux Enfants-Trouvés. D'ailleurs, sans parler des plaisirs rares que nous procure toute cette ingéniosité d'érudition, rien n'est plus instructif, pour suivre l'allure progressive de la pensée et de l'art de Chateaubriand entre 1797 et 1802, que l'analyse minutieuse de ces remaniements, où l'on voit disparaître un à un les petits « glaçons mythologiques », et où le grand Maître du Romantisme dépouille peu à peu le vieil homme du xviii[e] siècle. M. Giraud a fait toutes ces constatations en homme de goût; et c'est en cela que ses *Études* sont vraiment « littéraires ».

Le chapitre sur « les Variantes des *Martyrs* » est d'une belle austérité, nulle part égayée; mais les recherches sur « la correspondance de Chateaubriand » sont du plus vif intérêt. M. Giraud y montre quelle serait l'ampleur et l'importance historique de cette correspondance, si elle était intégralement recueillie; et, en attendant l'édition générale promise par M. Louis Thomas, il y apporte sa contribution en publiant une quarantaine de lettres inédites ou « perdues ». Quelques-unes contiennent de très heureuses formules, et toujours nouvelles, où le René vieilli caractérise avec une complaisance inlassée son ennui chré-

1. En même temps qu'il publiait ce *Chateaubriand*, M. Victor Giraud donnait à la librairie Fontemoing la 3[e] édition de son *Pascal*. Tous ceux qui ont pratiqué cet excellent « Manuel du pascalisant » seront heureux de le retrouver « revu, corrigé, et considérablement augmenté ».

tien. Ce sont les lettres à Béranger du 16 septembre 1832, à une inconnue du 9 mars 1833, à Alfred Michiels du 8 février 1841, à Mme Hamelin du 1er décembre 1844.

Enfin sous le titre : *L'Influence de Chateaubriand*, le livre de M. Giraud contient une étude critique sur les sources « chateaubrianesques » de l'*Expiation* de Victor Hugo. Je ne crois pas que le pamphlet *De Buonaparte et des Bourbons* soit une de ces « sources ». Les rapprochements faits par M. Giraud ne me convainquent pas. Il n'y a aucun détail dans *Buonaparte*, qui ne se retrouve soit dans l'ouvrage de Ségur[1], soit dans les *Mémoires d'outre-tombe*, que M. Giraud signale avec infiniment plus de raison comme étant la seconde « source » de Hugo. Là est en effet le fragment d'épopée qui a servi de thème évocateur au poète des *Châtiments* et dont le style éclatant a dû le fasciner. Les textes cités ici par M. Giraud sont décisifs; ils prouvent une fois de plus combien tardivement s'est prolongé sur les hommes du Romantisme l'influence de leur « Sachem » et qu'aucune œuvre peut-être n'a agi aussi puisamment sur la poésie de la seconde moitié du XIXe siècle que les *Mémoires d'outre-tombe*.

*
* *

Tous ceux qui ont lu le livre de M. Giraud se sont arrêtés avec une complaisance très marquée sur la « Confession » amoureuse de Chateaubriand vieillissant (p. 13-23) : c'est « la perle de ce volume », dit M. Faguet[2]; et, comme ces quelques pages ne contiennent que des révélations anonymes, ce secret à demi dévoilé a irrité la curiosité des chercheurs et suggéré d'ingénieuses explications, qui pourtant ne me satisfont pas.

Le manuscrit publié par M. Giraud se trouve à la Bibliothèque Nationale et occupe dans le recueil 12454 du fonds français les folios 23 à 36. De ce long morceau, tout entier autographe, — ce qui s'explique par l'intimité de la confidence, — Sainte-Beuve avait déjà donné quelques extraits dans un article des *Nouveaux Lundis*, où l'on ne s'attendait guère à les lire[3]. M. Giraud nous rend aujourd'hui cette « confession » dans son intégrité. L'écriture de Chateaubriand, d'ordinaire si tourmentée, semble s'être faite plus illisible encore dans ce brouillon tumultueux. Une copie que M. Giraud appelle « excellente » (p. 15. n.) avec une bienveillance peut-être excessive avait été prise jadis par un certain Edouard Bricon, qui avait reçu ce manuscrit en 1845 d'un des secrétaires de Chateaubriand, Edouard L'Agneau. Cette copie se trouve également au fonds français de la Bibliothèque Nationale, sous la cote 12455. M. Giraud tout en utilisant la copie de Bricon en a corrigé quelques inexactitudes et comblé plusieurs lacunes. Le texte qu'il nous offre n'est

1. *Histoire de Napoléon et de la Grande Armée pendant l'année 1812*, Paris, 1824; cf. liv. XI, chap. XI, et liv. XII, chap. I et surtout II : « *leur barbe, leurs cheveux étaient hérissés de glaçons*... A la lueur de ces feux, accouraient toute la nuit de *nouveaux fantômes qui repoussaient les premiers venus*... Bientôt la mort les surprit autour de ces arbres *dans toutes les attitudes*... *C'était là cette armée*... naguère si brillante... [maintenant] couverts de lambeaux, les *pieds nus* et déchirés, appuyés sur les branches de pin, etc. » Il serait trop long de reprendre par le menu cette comparaison; mais qu'on rapproche cette page de Ségur du fragment de *Buonaparte* cité par M. Giraud, p. 303, et l'on verra que Ségur est plus riche en détails pittoresques utilisés par Hugo. Au reste, M. Giraud (p. 307, n.) avait déjà indiqué cette page de Ségur comme *une* des sources probables de *L'Expiation*; elle est, je crois, *la* source.

2. *Revue latine*, 25 décembre 1904 : Chateaubriand inconnu, p. 750.

3. T. II, p. 258-260 (dans l'article sur le *Poème des Champs*, par M. Calemard de Lafayette).

pourtant pas encore parfait. Je l'ai revu à mon tour; et, sans être arrivé à en résoudre toutes les difficultés, voici néanmoins quelques passages où il faut, je crois, rectifier la lecture de M. Giraud. Je néglige ici, pour ne pas surcharger ce compte rendu, quelques détails sans grande importance.

P. 14, lignes 24-5 (f° 23 du mss) : M. Giraud lit : « je me créai un fantôme de femme pour l'adorer, je *m'épousais* avec cette créature *imaginaire* ». — M. Faguet (*loc. cit.*, p. 755) conjecture : « je *m'épuisais* » (?!). Il faut lire : « je *me pensai* avec cette créature *imaginée* ».

P. 15, l. 9 (f° 23) : « *J'en voyais la fin* et m'en prenais à moi-même de mon ennui. » — Édouard Bricon avait lu : « *J'en croyais l'enfer* ». Il faut lire : « *j'invoquais l'enfer* ». Cette lecture se justifie paléographiquement par un passage du folio 25, ligne 10, où l'on lit avec certitude : « *j'invoquerai* le néant ».

P. 17, l. 7 (f° 27) : « Le vent dans la cime des pins nous faisait entendre le *secret* de la mer. » — Bricon avait lu : « le *bruit* de la mer ». Le manuscrit porte en effet : « *le bruit* ».

P. 19, l. 7 (f° 32 r°) : « A cette heure où *elle me* [*parlait*], *elle meurt* de volupté dans les bras d'un autre; elle lui redit ces mots tendres, etc. ». — « *parlait* » n'est pas dans le manuscrit. M. Giraud a accepté la conjecture de la copie. Dans l'autographe « *elle me* » termine la ligne, et « *elle meurt* », écrit comme par une plume retrempée dans l'encre, commence la ligne suivante. Il y a ici une dittographie [1] : « A cette heure, où *elle me* [*urt*] *elle meurt*, etc. » Il faut donc lire : « A cette heure où *elle meurt* de volupté dans les bras d'un autre, elle lui redit ces mots tendres, etc. »

P. 20, l. 3-4 (f° 33 r°) : « L'amour enivre, mais l'ivresse passe. Il ne vit pas de *pureté* et ne se nourrit pas de gloire. » Toute cette phrase est très incertaine. Une chose est sûre pourtant, c'est que la lecture « *pureté* » est inadmissible. Il y a dans le manuscrit un mot terminé par « *ie* » ou « *ée* », peut-être « pensée » (?). « Je me suis mis à plusieurs, pour ne pas réussir » à lire ce mot indéchiffrable. Je soumets à d'autres plus heureux ou plus habiles ce petit problème de paléographie.

P. 20, l. 12 (f° 34 r°) : « Elle n'avait pas l'air *d'en être une*... mais elle avait l'air de la mélodie elle-même, etc. » Il faut, je crois, combler ainsi la lacune : « Elle n'avait pas l'air *d'être mise en mouvement par les sons*, mais elle avait l'air de la *médolie* (sic) elle-même, etc. »

Au reste, ces quelques rectifications de lecture, — en rendant le texte plus intelligible, — laissent subsister tout entière l'indiscrète question : Quelle était cette « Fleur charmante » à qui Chateaubriand adressait « ces derniers chants de tristesse »? D'après Bricon, il s'agirait de cette jeune « Occitanienne » qui « écrivait depuis deux ans » à Chateaubriand « sans qu'il l'eût jamais vue » et qu'il rencontra pour la première fois à Cauterets en 1830 : « Un soir qu'elle m'accompagnait lorsque je me retirais, nous racontent les *Mémoires* [2], elle me voulut suivre; je fus obligé de la reporter chez elle dans mes bras. Jamais je n'ai été si honteux. Inspirer une espèce d'attachement à mon âge me semblait une véritable dérision, etc. » M. Giraud et M. Faguet acceptent la conjecture de Bricon.

M. de Vogüé, dans un article du *Gaulois* (2 décembre 1904), propose d'identifier l'Occitanienne « de seize ans » avec une femme de cinquante et un ans, la marquise de Vichet, qui entretint précisément avec Chateaubriand, sans l'avoir jamais vu, de 1827 à 1829, une exquise correspondance, mi-amoureuse, mi-amicale, qui a été publiée il y a deux ans [3]. Quand on connaît René, de

1. Cette élégante conjecture m'a été suggérée par M. Adolphe Terracher. Elle me paraît devoir s'imposer.

2. Édit. Biré, V, p. 237-8.

3. *Correspondance de Chateaubriand avec la marquise de V.*; Paris, Perrin, 1903, 1 vol. in-16.

pareilles « transpositions imaginatives » ne surprennent qu'à peine. M. de Vogüé reporte donc la « Confession » de la Bibliothèque Nationale, à une autre époque de la vie de Chateaubriand, à cette année 1823, où il était pris tout entier par l'amour d'une « Inconnue » que les *Annales romantiques* viennent de nous révéler [1]. Ces explications sont très séduisantes : la seconde surtout, comme je le montrerai plus loin, semble trouver sa confirmation dans quelques détails qui ont échappé à M. de Vogüé. Mais l'examen du manuscrit les rend toutes deux inacceptables, du moins pour l'ensemble du morceau.

Car cette « Confession » amoureuse n'a pas été écrite en une seule fois : l'écriture et l'encre y ont changé; et — détail plus facile à constater — les feuillets qui la composent ne sont pas tous du même papier : la couleur, le grain, le format et l'état de conservation diffèrent. Ces signes tout extérieurs permettent de répartir les feuillets du manuscrit en plusieurs fragments ou groupes de fragments [2].

I. — α) Folios 23 et 24 : papier tirant sur le jaune, d'assez grand format, et très fortement piqué; encre plus brune, écriture plus petite que dans le reste de l'autographe. Le fragment débute par ces mots : « Il faut remonter haut, etc. », et se termine par ceux-ci : « Je vis passer devant moi. » Les pages qui précèdent le folio 23 et celle qui suit le folio 24 nous ont été conservées par la copie.

β) Folio 34, écrit au recto et au verso : même papier, mêmes piqûres, même encre; écriture un peu différente. Début du folio, recto : « Il y a dans une femme une émanation, etc. »; fin, verso : « de t'avoir abusée sur (?) l'état de », puis cinq ou six mots illisibles; mais il est impossible d'en raccorder le sens avec le début du folio 35, qui devait appartenir à un autre développement.

II. — Folios 25 à 30 : morceau d'une seule venue; écriture hautaine et violente; papier d'un plus petit format, blanc et rayé dans le sens de la hauteur. Début du folio 25 : « Vois-tu : quand je me laisserais aller, etc. »; fin du folio 30 : « dans une confusion effroyable ».

III. — Folios 31 à 33 [le folio 32 est écrit au recto et au verso] : même papier que dans le précédent fragment; même écriture, mais moins appuyée et comme d'une autre plume. Début du folio 31 : « Si tu te laissais aller aux caprices, etc. »; fin du f° 33 : « la gloire ne rajeunit que notre nom. »

IV. — Folios 35 et 36 : autre papier et autre écriture que dans les trois groupes précédents. Début du folio 35 : un mot illisible, « s'il était » (?), un autre mot illisible, puis : « le temps de te serrer dans mes bras, etc. »; fin du folio 36 : « quand j'aurai réuni ma vie au faisceau des lyres brisées ».

Si maintenant l'on examine le contenu de ces différents fragments, ainsi répartis, on s'apercevra qu'ils représentent des états d'âme et des moments de passion, différents eux aussi, et peut-être très espacés : Le fragment α du groupe I (folios 23 et 24) ne contient que des réflexions générales sur l'amour et la vieillesse, sans qu'une vision particulière de femme vienne en préciser l'émotion et la mélancolie; le fragment β du même groupe (folio 34), qui semble dater de la même époque [3], n'est qu'une série de courtes notations amoureuses. On y sent une passion très ardente, mais sans cette violence

1. *Annales romantiques*, 1904, fasc. II, p. 166-170, lettres inédites publiées par XXX.

2. Sainte-Beuve (*art. cit.*) ne semble pas avoir connu les fragments I et IV, ce qui serait une nouvelle preuve en faveur de leur indépendance respective.

3. Cf., en effet, la similitude de quelques détails; fragment α : « quand... de *la natte de ma couche*, je promène mes regards sur les arbres de la forêt à travers *ma fenêtre rustique*, etc. »; fragment β : « je ne souffrirai jamais que tu entres dans *ma chaumière*... Que serait-ce, si tu t'étais assise sur la *natte* qui me sert de *couche?* etc. »

perverse qui caractérise les deux fragments suivants. Le fragment II (folios 25 à 30) forme un tout : la brusque apostrophe : « Vois-tu ! quand je me laisserais aller à une folie, etc. » marque avec une netteté brutale une irruption de passion : c'est un dialogue haletant avec une femme réelle toute proche de son imagination et de ses sens. — Le fragment III paraîtra sans doute d'une tonalité amoureuse très voisine; pourtant, un sentiment nouveau y apparaît, qui lui donne sa nuance propre : celui de l'inanité de la gloire pour rajeunir l'amour : « les passions ne rendent point ce que le temps efface : la gloire ne rajeunit que notre nom ». Ces deux dernières phrases se retrouvent presque textuellement dans une poésie de Chateaubriand, intitulée : *A Lydie* [1]. Cette pièce, qui parut pour la première fois dans l'édition des Œuvres complètes de 1828, se présente au lecteur comme un essai de jeunesse, imitation d'Alcée, écrite à Londres en 1797. Cette date est fausse. La pièce fut composée en 1823 pour une jeune « Inconnue » qu'il adorait. On en a publié tout récemment [2] deux strophes inédites, que Chateaubriand supprima sans doute à l'impression, comme trop ardentes. De ces stances amoureuses, ainsi complétées, je détache les quelques vers suivants :

Au matin de tes ans, de la foule chérie,
Tout est pour toi joie, espérance, amour :
Et moi, *vieux voyageur*, sur ta route fleurie
Je marche seul et vois finir le jour.

Tout à la fois honteux et fier de *ton caprice*,
Sans croire en toi, je m'en laisse enivrer.
J'adore tes attraits, mais je me rends justice :
Je sens l'amour et ne puis l'inspirer.

Irais-je me flattant dans mes tendres folies,
Quand tout me fuit, que tu me resteras;
Vénus échappe aux mains par le temps affaiblies;
Pour l'enchaîner, il faut de *jeunes bras* [3].

Le talent ne rend point ce que le temps efface;
La gloire, hélas! ne rajeunit qu'un nom.

Qu'on relise le fragment III : « Si tu te laissais aller *aux caprices* où tombe quelquefois l'imagination d'une jeune femme etc., tu irois te purifier dans *des jeunes bras* d'avoir été pressée dans les miens.... Te devais-je autre chose que la plus vive reconnaissance pour t'être un moment arrêtée auprès du *vieux voyageur?... Les passions ne rendent point ce que le temps efface : la gloire ne rajeunit que notre nom.* » Ce sont les mêmes préoccupations d'amour, s'exprimant presque par les mêmes mots. Si l'on considère que toutes ces analogies verbales avec les stances *A Lydie* se concentrent dans ce seul fragment III et que ce sentiment de la vanité de la gloire reparaît dans toutes les lettres à l' « Inconnue » de 1823, on admettra sans peine que le fragment III doit se rattacher, lui aussi, à la même période amoureuse [4].

Je n'essaierai pas de dater les autres fragments; mais je ferai remarquer que le fragment II, s'il appartient peut-être au même roman que le fragment III, — ce qui serait très vraisemblable, puisqu'ils appartiennent tous deux à la même rame de papier, — représente sans doute un autre moment de cette histoire sentimentale : Le passage : « Hier, lorsque tu étais assise

1. *Œuvres complètes*, édition Pourrat, 1835, in-8, t. X, p. 323-4.
2. *Annales romantiques*, *loc. cit.*, p. 168.
3. Cette strophe est empruntée aux *Annales romantiques*, *loc. cit.*; les autres vers se trouvent dans l'édition de 1835, *loc. cit.*
4. On comprend maintenant que Charlotte, venant à Paris en 1823, « se soit montrée blessée de la froideur de la réception » de René. Il n'était pas seulement « préoccupé » de « sa guerre » (*Mémoires*, édit. Biré, IV, p. 282).

avec moi sur la pierre, et que le vent dans la cime des pins nous faisait entendre le bruit de la mer », ce passage et la fin du paragraphe : « Que t'importeront les paroles sur la bruyère? » supposent un voyage dans la montagne ou dans la lande. Or si ma démonstration a été exacte et si le fragment III est bien contemporain des lettres amoureuses de l'automne 1823, il a dû, comme elles, être écrit à Paris. L'excellent érudit qui se dissimule imparfaitement derrière les trois X des *Annales romantiques* pourra peut-être, s'il le veut, nous donner la clef de cette minuscule énigme.

Ainsi les pages autographes de la Bibliothèque Nationale appartiennent très vraisemblablement à des moments et peut-être à des romans divers. A ceux qui s'étonneraient de voir Chateaubriand retrouver à plusieurs reprises des sentiments presque identiques, je rappellerai que cette vieillesse, jamais résignée, a rencontré entre cinquante et soixante ans bien des amours ou des commencements d'amour. C'est, en 1823, l' « Inconnue » des *Annales romantiques*; en 1827, la marquise de Vichet, qu'il croyait jeune alors; en 1828 et 1829, les trois belles jeunes femmes de Rome, Mme D., la Del Drago et cette « très séduisante » Hortense Allart, l'habitante de la *Via delle Quattro-Fontane* qui a voulu se cacher sous le pseudonyme de Mme de Saman (cf. les *Enchantements de Prudence*, Paris, Hurteau, 1873, et *Ma Jeunesse*, du comte d'Haussonville, Paris, Lévy, 1885); en 1830, l' « Occitanienne » de Cauterets. Et ce sont celles seulement que nous entrevoyons avec quelque précision [1]. Combien d'autres ont dû passer dans cette vie finissante, qui ne se lassait pas de désirer l'amour et d'en souffrir! Que de fois, dans les derniers livres des *Mémoires*, apparaissent furtivement des silhouettes de « femmes du printemps » [2], servantes d'auberge, petites paysannes, « brillantes italiennes », « jolies musiciennes », filles des rues, jeunes voyageuses [3]! Et comme ces visions rapides font passer en lui un frisson mélancolique de volupté! « J'ai peur maintenant des sensations, disait-il en ses jours de vieillesse; le temps, en m'enlevant mes jeunes années, m'a rendu semblable à ces soldats dont les membres sont restés sur les champs de bataille; mon sang, ayant un chemin moins long à parcourir, se précipite dans mon cœur avec une affluence si rapide que *ce vieil organe de mes plaisirs et de mes douleurs palpite comme prêt à se briser* [4]. » C'est cette sensation d'ardente jeunesse amoureuse dans un « vieil organe », qui se traduit avec violence dans les fragments de la Bibliothèque Nationale, et c'est elle aussi que nous retrouvons à plusieurs reprises, — un peu plus atténuée, il est vrai, — dans les « Chants d'automne » de René. Je me contente de renvoyer ici à quelques pages des *Mémoires d'outre-tombe* [5] (édit. Biré, II, 103-104; VI, 197; VI, 181-2) [6] et aux stances sur *Clarisse* [7], qui, comme celles *A Lydie*, sont datées de Londres, 1797, par un innocent subterfuge qui ne trompera plus personne. Peut-être enfin convient-il de signaler que cette mysticité amoureuse, où l'imagination et les sens s'associent dans je ne sais quelle inquiétante exaltation, ne nous a pas été révélée pour la première fois chez Chateaubriand par les fragments

1. Je nomme pas ici Mme de Cottens, avec qui Chateaubriand entretient de 1826 à 1836 une correspondance fidèle, récemment publiée (*Correspondant*, 25 août 1901); car la note d'affection y reste purement amicale.
2. *Mémoires d'outre-tombe*, édit. Biré, t. V, p. 197.
3. *Id.*, V, 197, 523, 575; VI, 60, 167, 181-2, etc.
4. *Id.*, IV, p. 282-3; cf. encore *Lettres à la marquise de V...*, édit. cit., p. 30, 184.
5. Il conviendrait d'y ajouter le fragment inédit publié par M. Giraud, p. 89 : *Départ pour la dernière ambassade de Rome*, et plusieurs pages très significatives des *Enchantements de Prudence*, cf. plus loin.
6. La plupart de ces textes avaient déjà été soulignés par Sainte-Beuve à sa première lecture des *Mémoires*. Cf. ses *Notes* publiées par M. Jules Troubat dans la *Revue d'H. L. F.*, VII, 1900, p. 386-408.
7. *Œuvres complètes*, édit. cit., t. X, p. 329-330.

qu'a publiés M. Giraud : faut-il rappeler la lettre de René à Celuta [1]? La même bizarrerie de passion, presque la même « folie [2] » transparaît dans les nombreuses évocations de ce « fantôme de femme » « créé à l'aurore de sa jeunesse [3] et qui revenait le visiter aux heures de rêverie solitaire [4]. » Voici en particulier une méditation d'amour écrite sur les routes de Suisse en 1832 et qu'on croirait détachée du manuscrit de la Bibliothèque Nationale, tant sont précises les analogies de sentiment et d'expression : « Que de vie cependant je sens au fond de mon âme! Jamais, quand le sang le plus ardent coulait de mon cœur dans mes veines, je n'ai parlé le langage des passions avec autant d'énergie que je pourrais le faire en ce moment... Me viens-tu retrouver, charmant fantôme de ma jeunesse? As-tu pitié de moi? Tu le vois, je ne suis changé que de visage; toujours chimérique, dévoré d'un feu sans cause et sans aliment. Je sors du monde et j'y entrais quand je te créai dans un moment d'extase et de délire... Viens t'asseoir sur mes genoux; n'aie pas peur de mes cheveux, caresse-les de tes doigts de fée ou d'ombre; qu'ils rembrunissent sous tes baisers. Cette tête, que ces cheveux qui tombent n'assagissent point, est tout aussi folle qu'elle l'était, lorsque je te donnai l'être, fille aînée des mes illusions, doux fruit des mystérieuses amours avec ma première solitude! *Viens, nous monterons encore ensemble sur nos nuages* [5]; nous irons avec la foudre sillonner, illuminer, embraser les précipices où je passerai demain. *Viens, emporte-moi comme autrefois, mais ne me rapporte plus* [6]. » C'est sous une forme plus adoucie, parce que plus littéraire, les mêmes élancements amoureux [7].

Toutes ces citations n'étaient pas, je crois, inutiles. Elles achèvent de prouver, — et par leur nombre même, — que les confidences du manuscrit n° 12454 n'appartiennent pas toutes à la même crise passionnelle. Et s'il fallait encore un dernier argument, je le trouverais dans le livre même de M. Giraud. Les fragments autographes qu'il a publiés se terminent ainsi : « Fleur charmante que je ne veux point cueillir, *je t'adresse ces derniers chants* de tristesse; *tu ne les entendras* qu'après ma mort, *quand j'aurai réuni ma vie au faisceau des lyres brisées* [8] ». Or, parmi les autres *fragments inédits des Mémoires d'outre-tombe* « qu'il a recueillis dans ce même manuscrit et publiés en appendice dans son livre, je lis sur Mme Tastu une page charmante dont voici la fin : « J'adresse ces *derniers chants* A DES FEMMES INCONNUES : *elles ne les entendront* qu'au delà de ma tombe, *quand j'aurai réuni ma vie au faisceau des lyres brisées* [9] ». Ces quelques lignes ne pouvaient clore une étude sur la seule Mme Tastu. Elles faisaient sans doute allusion à toutes ces « femmes du printemps »

1. *Natchez*, 2e partie : « *Un modèle de femme* était devant moi dont rien ne pouvait approcher... Elle me disait : *Viens échanger des feux avec moi et perdre la vie. Mêlons des voluptés à la mort;* que la voûte du ciel nous cache en tombant sur nous!... *J'aurais voulu vous poignarder pour fixer le bonheur dans votre sein*, et pour me punir de vous avoir donné ce bonheur. »

2. C'est le terme même employé par Chateaubriand, en parlant de cette lettre, dont il dit excellemment qu'*elle reproduit tout René* (*Mémoires*, éd. Biré, III, 57-8).

3. *Manuscrit de la B. N.*, ap. *Giraud*, p. 14.

4. *Mémoires*, édit. Biré, I, 150 sqq.; II, 145; VI, 162-5, etc. *Lettres à la marquise de V...*, édit. cit., p. 18. *Lettre à l' « Inconnue »*, *Annales romantiques*, *loc. cit.*, p. 167.

5. Cf. *Manuscrit de la B. N.*, ap. *Giraud*, p. 18 : « Viens, ma bien-aimée, *montons sur ce nuage*. Que le vent nous porte dans le ciel, etc. »

6. *Mémoires*, édit. Biré, V, p. 558-9.

7. C'est en lisant de telles pages qu'on trouve très légitime le désir de M. Giraud, p. 47, note, demandant qu' « un physiologiste de profession vînt reprendre la question » de la maladie et des hallucinations de Chateaubriand « comme l'a fait, par exemple, le docteur Möbius pour Jean-Jacques Rousseau ».

8. *Manuscrit de la B. N.*, f° 36, ap. *Giraud*, p. 23.

9. *Manuscrit de la B. N.*, fragment non autographe, f° 61, ap. *Giraud*, p. 83.

entrevues en des heures de vieillesse, ou à ces femmes véritablement « *inconnues* » et à peine devinées derrière des lettres admiratives et dévotes, comme la marquise de Vichet ou la jeune « Occitanienne ». Elles devaient terminer, si je ne me trompe, un autre chapitre sur « Quelques femmes »[1], sorte de testament amoureux, mémento passionné de toutes celles qu'il avait aimées, désirées, rêvées, ou imaginées, « derniers chants de tristesse » qu'elles ne devaient entendre « qu'au delà de sa tombe, quand il aurait réuni sa vie au faisceau des lyres brisées[2] ».

Peut-être même ce « chapitre » fût-il devenu un livre à la *René*, où, sous la fantaisie du roman, il aurait conté plus à l'aise l'histoire sentimentale de sa vieillesse. Dans ses conversations avec *Prudence*, où il revient si volontiers sur la tristesse de l'âge, en désharmonie avec un amour toujours plus jeune et plus inassouvi[3], je vois poindre un projet, qui nous expliquerait tout ce mystère : « Souvent, raconte Mme de Saman, en me parlant de mes jeunes ans et de son imprudence, de son inquiétude, du charme qu'il trouvait en moi, et de l'entraînement qu'il subissait sans s'aveugler, disait-il, sur lui-même et sur l'avenir, *il me parlait d'un roman qu'il projetait, où il voulait peindre cet amour et le caractère que lui prêtait cet âge.* Il y mettrait la passion, la vérité; souvent je le vis plein de son sujet et de son talent[4]. Les fragments de la Bibliothèque Nationale ne seraient-ils pas les ébauches, rédigées en des années différentes, de ce roman d'amour « inquiet » et « imprudent » ? Et, ce qui achèverait de me confirmer dans cette dernière hypothèse, c'est que ces fragments semblent par endroits déjà tout prêts pour l'impression : « Quand... de *la natte de ma couche* je promène mes regards sur les arbres de la forêt *à travers ma fenêtre rustique*... Non! je ne souffrirai jamais que tu entres dans *ma chaumière*... Que serait-ce, si tu t'étais assise sur *la natte* qui me sert de *couche!* » On n'écrit pas ainsi dans une « confession » qu'on veut garder pour soi ou dans un chapitre de *Mémoires*. Ce sont des formules littéraires, qui trahissent déjà la transposition romanesque. Nous aurions donc là les morceaux épars d'un second *René* inachevé, où il aurait mis toute sa vieillesse ardente et triste, comme le premier *René* nous avait livré à demi-mot le secret de ses jeunes amours ennuyées.

*
* *

Je me suis attardé un peu longuement à cette confession amoureuse de Chateaubriand, parce qu'il m'a semblé que le livre de M. Giraud laissait peut-être ici sans réponse quelques-unes de nos curiosités. Partout ailleurs ces

1. Il y a un chapitre « *De quelques femmes* », dans le livre IX de la 4e partie des *Mémoires* (édit. Biré, t. VI, p. 402 sqq.

2. Il resterait une question à se poser, dont la réponse viendrait sans doute fortifier mon hypothèse : Comment en *1845* [cf. *Giraud*, p. 83 (note 2)], ces pages confidentielles pouvaient-elles se trouver entre les mains d'Édouard l'Agneau, un ancien secrétaire de Chateaubriand, alors que celui-ci avait mille bonnes raisons de les garder avec soi ? Ne seraient-ce pas là des manuscrits dérobés par un secrétaire « infidèle » ? Cette supposition expliquerait alors leur caractère « *fragmentaire* », et comment la copie contient des passages dont le manuscrit ne nous est pas parvenu.

3. *Les enchantements de Prudence*, 3e édit., avec préfaces de George Sand. Paris, Lévy, 1873, p. 148, 164-165, 220, 227, etc. — Je ne puis discuter ici l'authenticité du récit de *Prudence*; je l'accepte, quant à moi, dans ses grandes lignes : pour la suspecter, MM. Bertin (*La sincérité religieuse de Chateaubriand*, Paris, 1900, p. 329) et Biré (*Mémoires d'outre-tombe*, t. VI, p. 405, note 1) n'apportent d'autres raisons que leurs sentiments. Cf. Jules Troubat, *R. H. L. F.*, 1900, VII, p. 382-385, et C. Latreille, *Minerva*. 1er décembre 1902, p. 404.

4. *Enchantements*, édit. cit. p. 155.

Études si fouillées s'imposeront aux plus exigeants par leur sagacité scrupuleuse et la minutie, presque toujours impeccable [1], de leur documentation. Tous ceux désormais qui voudront par quelque endroit aborder Chateaubriant devront y chercher une initiation préliminaire. Ce n'est au reste qu'un livre d'attente et, si j'ose dire, de déblaiement. C'est en même temps la promesse d'un autre livre, plus considérable, où, reprenant l'analyse aigrelette et volontairement insuffisante de Sainte-Beuve, M. Giraud nous rendra avec une sympathie érudite un Chateaubriand intégral. De ce livre qu'il nous doit et qu'il nous laisse espérer, nous tenons aujourd'hui la préface critique. C'est une de ces rares préfaces qui se lisent pour elles-mêmes et font désirer le livre.

MAURICE MASSON.

JOACHIM DU BELLAY. **La Deffence et illustration de la langue françoyse.** Édition critique par HENRI CHAMARD, maître de conférences de littérature française à l'École normale supérieure. Paris, Fontemoing, in-8°, XXI-381 pages.

Le manifeste de la Pléiade est un des textes qui ont été le plus souvent réimprimés. M. Chamard, dans la *Bibliographie* qu'il a faite avec beaucoup de soin, mentionne vingt éditions antérieures à la sienne. Onze se sont succédé de 1549 à 1597, et neuf de 1839 à 1901. Encore l'une des éditions modernes, celle de Person, publiée en 1878, a-t-elle été réimprimée en 1892. Il faut féliciter M. Chamard d'avoir augmenté cette longue liste, car il a beaucoup amélioré le texte, et l'a éclairci par un commentaire très riche et très intéressant.

Le texte est celui de 1549. C'était celui qui s'imposait. Une autre édition a paru du vivant de l'auteur, en 1557, mais il est possible que Du Bellay n'ait pris aucune part à cette publication. En tout cas, il avait donné du premier coup à son œuvre une forme définitive. M. Chamard a reproduit scrupuleusement ce texte, en corrigeant les fautes d'impression évidentes. Il l'a rendu plus lisible en renonçant à certaines particularités de l'édition originale : l'emploi arbitraire des majuscules, les abréviations paléographiques, la ponctuation fantaisiste, la confusion de l'*i* et du *j*, de l'*u* et du *v*. Personne ne lui reprochera ces modifications.

Au texte original, M. Chamard a joint toutes les variantes des éditions du XVI^e^ siècle. C'est un immense travail, dont on ne peut nier l'intérêt. Mais ce relevé serait-il beaucoup moins utile s'il était moins complet? Il me semble que M. Chamard aurait pu, sans scrupule, laisser de côté les variantes qui attestent simplement l'incertitude orthographique du temps. Il aurait suffi peut-être de noter ce qui concerne la prononciation, les formes grammaticales, le vocabulaire et la syntaxe. Mais je me garderai bien de blâmer M. Chamard

1. P. 59. Sur l'invisible et presque inaccessible manuscrit Champion, il convient de citer les nombreuses « variantes » qu'en a données M. Antoine Albalat : *Le travail du style enseigné par les corrections manuscrites des grands écrivains*, Colin, 1903, p. 32-44, — 105. L'édition Furne n'est pas la seule à reproduire les variantes de l'édition de Londres. Elles se trouvent aussi dans l'édition Garnier, in-8°, t. VIII, p. 525-602, — p. 211. L'auteur du *Manuel de l'amateur de livres au XIX^e^ siècle* s'appelle *Georges* Vicaire; *Gabriel* fut le poète, — p. 252, note. L'édition Houssiaux des *Œuvres* de Rousseau (Paris, 1853, 4 vol. in-4°) n'est pas la plus complète de toutes pour la *Correspondance*. Elle ne donne que 854 lettres, alors que la vulgate de la petite édition Hachette en renferme déjà 1082, — p. 280. La lettre « à un ami inconnu » est adressée à M^me^ Hamelin (cf. *Annales romantiques*, I, 1904, p. 268).

d'avoir voulu tout relever. Il est bon qu'un travail aussi complet soit fait au moins pour quelques textes. Ce recueil de variantes sera un témoignage décisif auquel pourront toujours se reporter les historiens de l'orthographe. Il devrait faire réfléchir ceux qui défendent sans concession toutes les bizarreries de l'usage actuel.

Le commentaire historique ajoute beaucoup à celui des éditions précédentes. Une foule d'emprunts, insoupçonnés jusqu'ici, ont été découverts par M. Chamard, qui pourtant ne se flatte pas d'avoir retrouvé toutes les sources où Du Bellay a puisé non seulement ses idées, mais ses expressions. Je doute qu'il ait laissé beaucoup à glaner aux éditeurs futurs. En outre, dans les notes historiques, il établit un constant rapprochement entre l'œuvre de Du Bellay et celles de ses contemporains. Il éclaircit la plupart des allusions, si nombreuses et souvent si obscures. Peu de textes sont aussi énigmatiques que celui de la *Deffence*. Le nouveau commentateur ne prétend pas avoir absolument tout expliqué, mais, même dans les cas qui restent douteux, la question est nettement posée et la difficulté bien définie. On peut maintenant lire la *Deffence* sans être arrêté à chaque pas.

Le commentaire philologique contribue grandement à cette clarté. Il ne se borne pas à traduire le mot ou la tournure qui peuvent embarrasser le lecteur : il explique et justifie la traduction par des comparaisons avec les textes contemporains. Les travaux sur la langue du XVI^e^ siècle sont encore peu nombreux. Le lexique de cette époque est encore à faire. M. Chamard a tiré le meilleur parti possible des répertoires qu'il a pu consulter. Sa modestie ne lui a pas permis de dire tout ce que ses recherches personnelles ont ajouté aux dépouillements antérieurs. Malheureusement, la disposition qu'il avait adoptée a restreint forcément son commentaire. Nous trouvons dans ses notes toutes les remarques indispensables, nous n'y trouvons pas toutes celles qui seraient utiles, toutes celles qu'il ferait certainement dans une explication orale. C'est le défaut à peu près obligatoire des éditions où les observations grammaticales accompagnent le texte : il faut se contenter d'un choix de remarques, sous peine d'avoir des bas de pages beaucoup trop chargés. M. Chamard a très bien choisi, mais l'excellence de ses remarques fait regretter qu'il n'ait pu en faire davantage. Quand le texte nécessite un commentaire grammatical abondant, il vaut mieux se résigner à composer un lexique. Des astérisques placés dans le texte pour indiquer un renvoi guideraient les lecteurs inexpérimentés. C'est le procédé qu'a employé M. Clément dans son édition des *Fables* de La Fontaine. M. Chamard aurait pu facilement transformer en lexique sa très commode *Table des mots*.

Les regrets que j'exprime ne sont pas de vraies critiques. La nouvelle édition de la *Deffence* ne mérite que des éloges. Je terminerai par deux souhaits. Le premier, c'est que M. Chamard fasse pour toutes les œuvres de Joachim Du Bellay ce qu'il a fait pour son manifeste. Le second, c'est qu'il ait des imitateurs nombreux. La nouvelle organisation du doctorat ès lettres fera certainement naître des éditions critiques de textes français : le travail de M. Chamard est un des meilleurs modèles que puissent trouver les futurs docteurs.

Edmond Huguet.

PÉRIODIQUES

L'Amateur d'autographes. — 15 novembre : *Les honoraires d'un médecin au XVIII^e siècle* (Lettre de P.-J. Barthez). — Paul Bonnefon, *Souvenirs inédits sur Jacques Delille par sa veuve* (Fin). — 15 novembre et 15 décembre : Raoul Bonnet, *Isographie de l'Académie française* (Suite).

Les Annales romantiques. — Octobre-novembre : Léon Séché, *La mère d'Alfred de Vigny* (documents inédits). — Jacques Langlais, *Alfred de Vigny critique de Corneille* (documents inédits). — XXX, *Chateaubriand : l'homme politique; diplomatie; folies d'amour; ami; ennemi; vengeance; la catastrophe; les responsabilités; repentir* (lettres inédites). — Olivier de Gourcuff, *Un romantique de la première heure : Evariste Boulay-Paty et son « Elie Mariaker ». — Ulric Guttinguer et ses correspondants. — Varia : Victor Cousin et Louise Colet*, par C. Latreille. — *Le grenier de Béranger. — La maison de Flaubert. — Le collège de Vannes en 1830. — Le centenaire de Sainte-Beuve.*

Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire. — 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre : Henry Martin, *Les miniaturistes à l'Exposition des « Primitifs français »* (Suite). — Paul Cottin, *Lorédan Larchey* (1831-1902), *étude bio-bibliographique* (Suite). — F. Meunié, *Bibliographie de quelques almanachs illustrés des XVIII^e et XIX^e siècles* (Suite). — Georges Vicaire, *Revue de publications nouvelles.* — 15 octobre : Le vicomte de Savigny de Moncorps, *Deux lettres inédites d'Alfred de Vigny.* — Le baron Roger Portalis, *Bernard de Requeleyne, baron de Longepierre* (1659-1721) (Fin). — Henry Harrisse, *Les De Thou et leur célèbre bibliothèque* (1573-1680-1789), *d'après des documents inédits* (Fin). — 15 novembre et 15 décembre : le vicomte de Savigny de Moncorps, *Petits métiers et cris de Paris, causerie biblio-iconographique.* — Louis Morin, *Les Adenets dits aussi « Maillet », imprimeurs, libraires et relieurs* (Suite). — 15 novembre : *Les souvenirs d'enfance et de jeunesse de Rabelais.* — 15 décembre : Félix Chambon, *Nécrologie : Jules de Chantepie* (1838-1904).

Le Correspondant. — 10 octobre : Henri Cochin, *Le jubilé de François Pétrarque.* — François Descostes, *Joseph de Maistre inconnu : Venise, Cagliari, Rome* (1797-1803), *d'après des documents inédits.* — Apolline de Gourlet, *Deux polytechniciens : Auguste Comte et Alphonse Gratry.* — 25 octobre : François Coppée, *Trois poètes* (Ch. de Pomairols; Frédéric Plessis; Gauthier-Ferrières). — G. de Lamarzelle, *Un roman à thèse : « Un divorce », par M. Paul Bourget.* — 10 novembre : Henry Bordeaux, *Les origines du journalisme.* — 25 novembre et 10 décembre : *Quelques lettres de L. Cornudet et de Ch. de Montalembert.* — 10 décembre : Félicien Pascal, *Le centenaire d'Eugène Süe.* — 25 décembre : Louis Arnould, *Sainte-Beuve et sa méthode littéraire.* — 25 octobre, 25 novembre, 25 décembre : Édouard Trogan, *Les œuvres et les hommes, chronique mensuelle du monde, des lettres, des arts et du théâtre.*

La Grande Revue. — 15 juillet : Jules Bois, *Catulle Mendès librettiste.* — N. Teneo, *Le Malibran* (documents inédits). — R. Clauzel, *Études contemporaines : Georges Beaume.* — Gilbert Stenger, *M^me de Staël et Chateaubriand.* — G. Boissy, *L'amour dans la tragédie.* — 15 août : Maffert, *La censure théâtrale en Allemagne et en Italie.* — Robert de Machiels, *Études contemporaines : Jean Jullien.* — 15 septembre : Emile Besse, *La littérature sociale.* — 15 octobre : J. Joseph Renaud, *Le théâtre de Shakespeare en France.* — Gilbert Stenger,

Le théâtre sous le Consulat. — 15 novembre : Albert-Émile Sorel, *Madame Le Bargy.* — Maurice Pellisson, *La rénovation des idées morales au XVIII^e siècle.* — 15 décembre : Martial Douël, *Un problème psychologique : Gœthe et Beethoven.* — Paul de Reul, *Swinburne et la France.* — Robert de Machiels, *Études contemporaines : Octave Mirbeau.* — Louis Madelin, *Lorenzaccio ou la rhétorique homicide.* — 15 juillet, 15 août, 15 septembre, 15 octobre, 15 novembre, 15 décembre : Paul Dupray, *Revue des livres.* — Henri Château, *Revue des revues étrangères.* — Stéfane-Pol, *Revue des revues françaises.* — Ch. Formentin, *Critique dramatique.*

Journal des débats politiques et littéraires. — 2 octobre : André Chaumeix, *Notes de littérature : les deux « Itinéraires ».* — 3 octobre : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — 5 octobre : Arvède Barine, *Un roman sarde* (Cendre, par M^me^ Deledda). — 8 octobre : G. D. F., *De Rabelais à Flaubert.* — 9 octobre : André Chaumeix, *Notes de littérature : M. Henri de Régnier et les libertins.* — 10 octobre : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — Michel Salomon, *Au pays de Charles Nodier.* — 14 octobre : Maurice Muret, *Notes de littérature étrangère : Trilussa.* — 16 octobre : André Chaumeix, *Notes de littérature : M. Barrès expliqué par lui-même.* — 17 octobre : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — 22 octobre : Henri Bidou, *Une correspondance militaire au XVIII^e siècle.* — 23 octobre : André Chaumeix, *Notes de littérature : le style impressionniste.* — 24 octobre : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — *Quelques lettres inédites d'Alfred de Vigny.* — 26 octobre (supplément), *Séance publique annuelle des cinq Académies.* — 28 octobre : Maurice Muret, *Notes de littérature étrangère : Henrik Ibsen critique dramatique.* — 30 octobre : André Chaumeix, *Notes de littérature : M. Marcel Prévost moraliste.* — J. Bourdeau, *Le testament de Renouvier.* — 31 octobre : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — 2 novembre : Arvède Barine, *Une biographie d'Edgar Poë.* — 5 novembre : Henri Bidou, *Notes de littérature : M. Olier.* — 7 novembre : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — 9 novembre : Émile Gebhart, *Erasme et Rabelais.* — 11 novembre : Maurice Muret, *Notes de littérature étrangère : Frédéric Nietzsche, la France et les Français.* — 13 novembre : André Chaumeix, *« L'ombre de la maison », par Ivan Strannik.* — 14 novembre : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — 16 novembre : F. B., *M. Wallon.* — 20 novembre : G. D. F., *Les mémoires de Richelieu.* — André Chaumeix, *« Les Centaures », par M. André Lichtenberger.* — 21 novembre : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — 23 novembre : Augustin Filon, *Les poètes français de l'étranger.* — 25 novembre : Maurice Muret, *Le deuxième centenaire de la « Gazette de Voss ».* — (Supplément.) *Académie française : séance publique annuelle.* — 26 novembre : Henri Chantavoine, *A l'Académie française.* — 28 novembre : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — 3 décembre : J. Bourdeau, *Heckel et M. Homais.* — 4 décembre : *Le monument Gavarni.* — 5 décembre : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — 9 décembre (supplément) : Hyrvoix de Landosle, *Correspondance inédite de Saint-Simon avec le cardinal Dubois et l'évêque de Fréjus* (1723). — 11 décembre (supplément) : Paul Bourget, *Sainte-Beuve poète.* — 12 décembre : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — 13 décembre : André Chaumeix, *La philosophie de M. Haraucourt.* — 16 décembre : André Hallays, *Les mémoires du duc de Choiseul.* — 19 décembre : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — (Supplément), *Célébration du centenaire de Sainte-Beuve à Boulogne-sur-Mer.* — 20 décembre : S., *A Boulogne.* — André Chaumeix, *La société française d'après les romans.* — 21 décembre : Augustin Filon, *Les poètes français de l'étranger.* II. — 23 décembre : André Hallays, *Saint-Cyran.* — 25 décembre : Z., *Sainte-Beuve et l'éducation.* — 26 décembre : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — 28 décembre : Maurice Muret, *Le centenaire de Sainte-Beuve à Lausanne.* — 30 décembre : Louis Fabulet, *Le pavillon de Gustave Flaubert.*

Journal des savants. — Janvier 1904 : A. Barth, *De l'origine et de la pro-*

pagation des fables. — Février et avril : H. Wallon, *Les événements de 1709, d'après Saint-Simon.* — Mars : H. Dehérain, *Les manuscrits scientifiques de Georges Cuvier.* — Septembre : A. Rambaud, *Victor Duruy.*

Mercure de France. — Octobre : Remy de Gourmont, *Les racines de l'Idéalisme.* — Marcel Réja, *H.-G. Wells et le merveilleux scientifique.* — Novembre : Édouard Maynial, *Guy de Maupassant et Gabriel d'Annunzio.* — Eugène Morel, *Le public et la Bibliothèque nationale.* — Jean Morel, *Aux confins de deux cultures : le Théâtre alsacien.* — Léon Séché, *Une préface : Sainte-Beuve.* — Décembre : Paul Bjerre, *La folie géniale.* — Chateaubriand, *Lettres inédites* (publiées par M. Louis Thomas).

Nouvelle Revue. — 1er octobre : Eugène Morel, *Le catalogue de la Bibliothèque nationale.* — Maurice Pellisson, *Les lectures publiques du soir* (1848-1850). — Robert Eude, *Un salon provincial au XVIIIe siècle.* — Gustave Kahn, *La langue littéraire et les écrivains.* — 15 octobre : Gustave Kahn, *De Talma à Jolidan.* — 1er novembre : Eugène Lintilhac, *La genèse du drame moderne.* — Gustave Kahn, *Les voyageurs.* — 15 novembre : Léon Séché, *Sainte-Beuve et Chateaubriand.* — Gustave Kahn, *L'école lyonnaise.* — 15 décembre : Gilbert Stenger, *Le théâtre sous le Consulat.* — Armand Charpentier, *L'œuvre des bibliothèques scolaires.* — Gustave Kahn, *Des romans de la vie quotidienne.*

La Quinzaine. — 1er octobre : Victor Giraud, *Chateaubriand et la critique.* — Anatole Le Braz, *Les copistes de Mystères en Bretagne.* — 16 octobre : Ernest Tissot, *Les romans parisiens de M. Paul Bourget.* — Raoul Narsy, *Art et littérature.* — 1er novembre : Henri Lardanchet, *Les enfants perdus du Romantisme : Charles Lasailly.* — Jean Lionnet, *Chronique littéraire : « Un divorce », par M. Paul Bourget.* — Raoul Narsy, *Art et littérature.* — Georges Grappe, *Figures du XVIIIe siècle : Louis XV et Mme de Pompadour* (d'après M. de Nolhac). — 1er décembre : Ch. M. Des Granges, *Deux ouvrages sur le Romantisme* (*Une forme du mal du siècle*, par M. René Canat, *Le style poétique et la révolution romantique*, par M. Ern. Barat). — 16 décembre : Jean Teincey, *Impressions d'art : Tolstoï et Ruskin.* — Raoul Narsy, *Art et littérature.* — Abbé Ph. Ponsard, *Verlaine poète chrétien.* — Émile de Saint-Auban, *Chronique dramatique.*

La Renaissance latine. — 15 octobre : Léon Séché, *Sainte-Beuve et Port-Royal.* — Henry Bordeaux, *Balzac et Mme de Hanska.* — Gaston Rageot, *Un psychologue du sentiment : Th. Ribot.* — 15 novembre : Fr. de Nion et S. Roca, *Les chroniques chantées du XVIIe siècle.* — Gaston Rageot, *Le roman de la morale : Marcel Prévost.* — 15 décembre : Louis Haugmard, *Un gentilhomme du XVIIe siècle : C. de Sévigné.* — Gaston Rageot, *Les Livres* (Poésies). — 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre : Andre Rivoire, *Les théâtres.*

La Revue. — 1er juillet : Léon Séché, *Lettres inédites de George Sand et de Sainte-Beuve.* — E. Faguet, *Marquises et Conventionnels.* — Louis Forest, *Le monopole des auteurs et l'avenir de notre art dramatique* (Fin). — 15 juillet : Georges Pellissier, *George Sand.* — 15 juillet et 1er août : P. de Pardiellan et J. Vernier, *La Cour et la Ville* (1762-1790) ; *documents inédits.* — 1er août : H. Monin, *Lettres inédites d'Edgar Quinet.* — Émile Faguet, *Le chevalier d'Eon.* — 15 août : Marie Krysinska, *Les cénacles artistiques et littéraires.* — 1er septembre : Émile Faguet, *Le centenaire de Sainte-Beuve.* — Pierre Giffard, *La fin d'un genre* (Le journalisme aux armées). — H. Paris, *Un roman allemand sur la Pologne.* — 15 septembre : G. Pellissier, *La langue littéraire contemporaine.* — Léon Séché, *Les amies de Sainte-Beuve : Madame Victor Hugo* (documents nouveaux et inédits). — Marquis Paulucci di Calboli, *Le mouvement littéraire en Italie.* — Gabriel Trarieux, *L'idéal du drame français moderne.* — 1er octobre : Léon Séché, *Les amies de Sainte-Beuve : Madame Victor Hugo* (Fin). — E. Faguet, *Hugo et Vigny.* — 15 octobre : Georges Pellissier, *La littérature à thèse.* — 1er novembre, 15 novembre et 1er décembre : Camille Lemonnier, *La vie belge : souvenirs inédits.* — 1er novembre : Émile Faguet,

Passion et logique. — Gabriel Trarieux, *Le mouvement dramatique.* — 15 novembre : Georges Pellissier, *A propos du « Visage émerveillé ».* — C. Barnicoat, *Derniers livres anglais sur la France.* — 1er décembre : Émile Faguet, *Morale physiologique.* — G. Ferry, *Balzac et la société parisienne.* — Gustave Abel, *Sainte-Beuve et le labeur de la prose.* — 15 décembre : Marius Ary Leblond, *La poésie scientifique contemporaine.* — Pierre Lalande, *L'ironie à l'Académie française.* — Georges Pellissier, *Deux romans* (*La princesse d'Erminges*, par M. Marcel Prévost, et *les Centaures*, par M. André Lichtenberger). — 15 novembre, 1er décembre, 15 décembre : Gabriel Trarieux, *Le mouvement dramatique.*

Revue biblio-iconographique. — Juillet, octobre, novembre et décembre : Gustave Mouravit, *Napoléon bibliophile* (Suite). — Juillet-octobre et novembre : Nauroy, *Cinquante ans d'une maison célèbre : les Didot.* — Novembre et décembre : Firmin Maillard, *Ombres et fantômes, profils disparus : Hippolyte Babou* (Suite).

Revue Bleue (Revue politique et littéraire). — 1er octobre : J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : littérature sociale.* — Alphonse Séché et J. Bertaut, *Les femmes auteurs dramatiques* (Fin). — 8 octobre : J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : Ernest Hello.* — 15 octobre : Paul Flat, *Théâtres : Comédie-Française, une reprise du « Demi-Monde ».* — J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : Roosevelt.* — 22 octobre : Léon Séché, *Les amies de Sainte-Beuve.* — J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : les souvenirs du comte de Hubner.* — Paul Flat, *Théâtres : Théâtre Antoine, « la Main de Singe », « Discipline », « l'Asile de nuit ».* — Fernand Caussy, *Sénac de Meilhan.* — 29 octobre : Léon Séché, *Les amies de Sainte-Beuve* (Fin). — J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : « Itinéraire de Paris à Jérusalem », par Julien.* — Paul Flat, *Théâtres : Odéon, « La Déserteuse »; Théâtre Sarah-Bernhardt, « Par le fer et par le feu ».* — C. Latreille, *Les Martyrs de Chateaubriand à Lyon.* — 5 novembre : J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : quelques silhouettes.* — 12 novembre : Paul Flat, *Théâtres : Renaissance, « l'Escalade », de M. Donnay.* — J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : « les Malheurs d'une grande dame », par Ch. de Coynart.* — Francis de Miomandre, *Une crise intellectuelle.* — 19 novembre : J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : Souvenirs du comte de Plancy* (1798-1816). — Paul Flat, *Théâtres : Vaudeville, « Maman Colibri », par M. Henry Bataille.* — Edmond Pilon, *Deux Savoisiennes passionnées : de Mme de Chantal à Mme de Warens.* — 26 novembre : J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : Charles-Louis Philippe.* — Paul Flat, *Théâtres : Comédie-Française, « Notre Jeunesse », par M. Alfred Capus.* — 3 décembre : René Boylesve, *Mme de Sévigné aux Rochers.* — J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : l'avenir de la langue française.* — Émile Berr, *Autour d'une statue : Gavarni.* — Maurice Dumoulin, *Ernest Lavisse.* — 10 décembre : J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : « l'Europe et la Révolution française », par M. Albert Sorel.* — Raymond Bouyer, *Le centenaire oublié d'Obermann.* — 17 décembre : Albert Sorel, *Sainte-Beuve : les années d'apprentissage.* — J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : Paul Harel.* — Paul Flat, *Théâtres : Théâtre-Antoine, « Le Roi Lear ».* — Edmond Pilon, *Le centenaire d'Eugène Sue.* — 24 décembre : Albert Sorel, *Sainte-Beuve : les Portraits.* — Abel Lefranc, *La langue et la littérature française au Collège de France.* — J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : Ivan Strannik.* — 31 décembre : Abel Lefranc, *La langue et la littérature française au Collège de France* (Fin). — Samuel Cornut, *L'idylle vaudoise de Sainte-Beuve.* — J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : André Rivoire.* — Paul Flat, *Théâtres : Vaudeville, « Le Bercail », de M. Bernstein.*

Revue Bossuet. — 25 octobre : J. Thomas, *Lettres de Bossuet à Mme Cornuau : nouveau manuscrit et notes inédites de Ledieu.* — J. B. Vanel, *Bossuet et les Bénédictins de Saint-Maur* : III, *Quelques notes et lettres inédites.* — E. Levesque, *Lettres de Bossuet de la collection de M. le baron H. de Rothschild* (Fin). — *Extrait du recueil Raveneau sur Bossuet.* — *Notes et documents :*

1° *Une lettre de Bossuet à M. Tronson.* — 2° *Lettre de Bossuet à M. de Valbelle.* — 3° *Lettre d'Antoine Bossuet à son fils l'abbé Bossuet.* — 4° *Un portrait de Bossuet peint par Rigaud.* — *Variétés bibliographiques :* 1° *Un exemplaire du tirage d'essai de « l'Histoire des variations ».* — 2° *Un dictionnaire latin-français du Dauphin.* — (La *Revue Bossuet* cesse sa publication; elle sera continuée par des *Suppléments* qui paraîtront à des intervalles irréguliers.)

Revue Bourdaloue. — 1er octobre : Ferdinand Castets, *Deux sermons de Bourdaloue sur « l'Ambition ».* — H. C., *Le vingtième autographe de Bourdaloue.* — Blaise Gisbert, *Histoire critique de la Chaire française, manuscrit inédit* (Suite). — J. B. van Meurs, *États annuels et triennaux du personnel dans les maisons où résida Bourdaloue.* — Henri Chérot, *Bourdaloue à Rennes.* — André Girodie, *Une supercherie iconographique.* — Vte de Langardière, *Bourdaloue et les épigrammes latines du P. de Fourcroy* (Suite). — Joseph Dargent, *Sermons de Bourdaloue sur « la Messe ».* — 1er décembre (supplément) : Eugène Griselle, *Sermon inédit de Bourdaloue sur « l'Immaculée Conception ».* — Abbé F. Vilaire, *Contrat de mariage des père et mère de Bourdaloue : rectification de texte.* (La *Revue Bourdaloue* cesse sa publication.)

Revue de Paris. — 1er et 15 octobre : Paul Stapfer, *Victor Hugo à Guernesey* (suite et fin). — 15 octobre : Michel Corday, *L'Image scientifique en Littérature.* — 1er décembre : Gabriel Monod, *Michelet et George Sand : documents inédits.* — Émile Dard, *Choderlos de Laclos.* — 15 décembre : Sainte-Beuve, *Lettres à Victor Hugo et à Madame Victor Hugo.* I.

Revue des bibliothèques. — Janvier 1904 : H. Omont, *Voyage littéraire de Paris à Rome en 1698 : notes du Dr Paul Briois, compagnon de Montfaucon.* — Mai : Léon Dorez, *Rabelaisiana.* I. *Le catalogue rabelaisien de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor et le « Dialogus Epithalamicus », de Henri Geldorp.* II. *« Romipètes » et « Torcouls »; Janus Pannonius, Erasme et Rabelais.* — Novembre : Louis Thuasne, *Rabelaisiana.* I. *Note sur une lettre autographe de Rabelais.* II. *Un passage de la correspondance d'Erasme rapproché de passages similaires de Rabelais.* — Supplément : Paulin Teste, *Table des matières contenues dans le* « Cabinet historique ».

Revue des Deux Mondes. — 1er octobre : Édouard Rod, *Un nouveau volume d'Ada Negri : « Maternité ».* — 15 octobre : Ferdinand Brunetière, *L'œuvre de Pierre de Ronsard.* — René Doumic, *Revue littéraire : Shakespeare et la critique française.* — T. de Wyzewa, *Revues étrangères : la fille du poète Vincenzo Monti.* — 15 novembre : René Doumic, *Revue dramatique : « La Déserteuse » à l'Odéon; « L'Escalade », à la Renaissance; « Maman Colibri », au Vaudeville.* — T. de Wyzewa, *Revues étrangères : deux romans anglais.* — 1er décembre : Augustin Filon, *Romancier, prophète et réformateur : H. G. Wells.* — 15 décembre : Pompiliu Eliade, *Un poète roumain : Grégoire Alexandresco et ses maîtres français.* — René Doumic, *Revue dramatique : « Notre Jeunesse » à la Comédie-Française; « Armide et Gildis » à l'Odéon.* — J. Bertrand, *Les livres d'étrennes.*

Revue des études rabelaisiennes. — 1904, 4e fasc., Jacques Boulenger, *Rabelais et Victor Hugo.* — E. Langlois, *Note pour l'édition de Rabelais.* — Henri Clouzot, *Topographie rabelaisienne* (Fin.) — J. de la Perrière et W.-F. Smith, *Notes pour le commentaire.* — Hugues Vaganay, *De Rabelais à Montaigne : les adverbes terminés en* ment (suite). — Et. Clouzot, *Rabelais au théâtre* (ce fascicule est accompagné des 2 premières feuilles de la réimpression de l'*Isle sonante*, 1562).

Revue latine. — 25 janvier 1904 : le vicomte de Vogüé, *Lettre sur le « Maître de la mer ».* — Dauphin Meunier, *Remarques sur l'Iphigénie de Jean Moréas.* — Ida Sée, *Le centenaire d'Alfieri.* — G. Truc, *Les comédies de Corneille.* — 25 février : Émile Faguet, « *L'eau profonde* » (par M. Paul Bourget); « *L'enfant à la balustrade* » (par M. René Boylesve). — Hippolyte Taine, *Lettre inédite.* — Mirabeau, *Vers inédits.* — Maurice Muret, *M. Giannino Antona-Traversi.* —

G. Fanton, *Matilde Serao.* — Wilmotte, *Le sentiment de la nature au moyen âge.* — 25 mars : Émile Faguet, *Guizot amoureux; Jean-Jacques Rousseau scolaire.* — Lionel Dauriac, *Henri Ouvré.* — Martinenche, « *Marincha* » (par Perez Galdos). — 25 avril : *Deux billets inédits de Chateaubriand.* — Émile Faguet, « *Essai sur l'éducation des femmes* » (par Mme de Rémusat); « *la Conquête de Jérusalem* » (par Myriam Harry); *Index des* « *Nouveaux Lundis* » (par M. V. Giraud); « *Théories et impressions* » (par M. Jules Lemaître); « *Ernest Renan en Bretagne* » (par René d'Ys). — Georges Grappe, *Silvio Pellico* (à propos du cinquantenaire de sa mort). — Victor Giraud, *Le mouvement littéraire dans la Suisse Française.* — Julien Luchaire, *Les* « *Louanges* » *de Gabriel d'Annunzio.* — Michel Salomon, *Une lettre inédite de Mme Campan.* — 25 mai : Émile Faguet, « *L'orgueil humain* » (par M. Zyromski); « *le Troisième sexe* » (par Ernest von Wolzogen). — Martinenche, *A propos des refundiciones* (adaptations) *de comedias espagnoles de l'âge d'or.* — Jacques Duval, *Sur les amoureuses dans les classiques.* — 25 juin : Zyromski, *Réponse à l'article sur* « *l'Orgueil humain* ». — Émile Faguet, *Mérimée amoureux;* « *Le Lac noir* » (par M. Henry Bordeaux). — Lionel Dauriac, *Le philosophe Charles Renouvier.* — 25 juillet : Émile Faguet, *La Rochefoucauld et ses sources;* « *Le Visage émerveillé* » (par Mme de Noailles). — Victor Giraud, *Chateaubriand et Victor Hugo : une des sources de* « *l'Expiation* ». — Jacques Duval, *Un Cinna romantique : Hernani.* — Julien Luchaire, *Éditeurs italiens du XIXe siècle.* — 25 août : Émile Faguet, *Les amants de Venise* (Alfred de Musset et George Sand); « *L'abbé Fidus* » (par M. Louis Roguelin). — Julien Luchaire, *Un* « *Hamlet* » *moderne* (par M. Alfred Oriani). — 25 septembre : Émile Faguet, *Les lettres spirituelles de Saint-François de Sales.* — Charles Dejob, « *Cenere* » (par Mme Deledda). — 25 septembre et 15 octobre : Victor Giraud, *Lettres inédites de Lamennais.* — 25 octobre : Émile Faguet, *Pascal amoureux.* — S. Martinenche, *La littérature du jour en Espagne.* — Gustave Amiot, *Chopin et la légende.* — 25 novembre : Émile Faguet, « *Sur les chemins de la croyance* » (par M. Brunetière). — Maurice Muret, *Auteurs italiens d'aujourd'hui.* — 25 décembre : Ferdinand Brunetière, *Réponse à l'article de M. Faguet.* — Sainte-Beuve, *Lettres inédites* (recueillies et commentées par G. Michaut). — Émile Faguet, *Chateaubriand inconnu.*

Revue universelle. — 1er avril : W. Thomas, *Les maîtres de la pensée contemporaine.* — 15 avril : Henri Welschinger, *Le voyage de Thiers à travers l'Europe et la libération du territoire.* — *Nécrologie : Elie Reclus; Léon Lavedan.* — 1er mai : Marius-Ary Leblond, *Gustave Geffroy.* — Paul Souday, *Théâtre :* « *Le Mannequin d'osier* »; « *L'Esbroufe* »; « *Oiseaux de passage* ». — 15 mai : *Académie française : réception de M. René Bazin.* — *Nécrologie : Alcide Bonneau.* — 1er juin : *Nécrologie : Gréard.* — 15 juin : G. Treffel, *La réorganisation de l'École normale supérieure.* — *Nécrologie : Gabriel Tarde; Auguste Molinier.* — 1er juillet : Samuel Rocheblave, *Centenaire de George Sand : l'œuvre de George Sand; George Sand intime, Nohant; George Sand et le Berry.* — André Baudrillart, *La suppression du Concours général.* — 15 juillet : *Nécrologie : Léon Cléry.* — Desdevises du Dézert, *La Littérature espagnole contemporaine.* — *Comptes rendus :* « *Vers Ispahan* », *par Pierre Loti;* « *La Commune* », *par les frères Margueritte.* — 1er août : Paul Beurdeley, *L'imagerie populaire.* — W. Thomas, *Enquête sur la décentralisation artistique et littéraire.* — Gaston Deschamps, *Le régionalisme poétique.* — 15 août : Paul Souday, *Théâtre :* « *Le Paon* »; « *On n'oublie pas* »; « *Electra* ». — 15 septembre : Ernest Gaubert et Carle Dauriac, *Théâtre : spectacles de plein air* (Arènes de Nîmes; Théâtre antique d'Orange; Théâtre de la nature de Cauterets; Arènes de Béziers). — 15 octobre : P. Beurdeley, *L'imagerie populaire.* — Paul Souday et E. Gaubert, *Théâtre :* « *La Passion de Jeanne d'Arc* »; « *A chacun sa destinée* »; « *Le Père Lebonnard* »; « *Les Trois Anabaptistes* »; « *Le Grillon du foyer* ». — 1er novembre : Léon Dorez, *Les manuscrits de Brantôme.* — L. D.,

Le « Pantagruel » de Dresde. — 1er décembre : Paul Souday, *Théâtre : « Notre jeunesse »; « L'Escalade »; « Maman Colibri »; « La Déserteuse »; « Discipline »*, etc. — Nécrologie : *Henri Wallon; Paul de Cassagnac.*

Le Temps. — 2 octobre : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : le tourisme et la littérature.* — 3 octobre : Albert Giraud, *Le théâtre français en Belgique.* — 5 octobre : Joseph Galtier, *Promenades et visites : M. Alexandre Bisson ou trente ans de vaudeville.* — 9 octobre : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : « Les Français de mon temps », par le vicomte d'Avenel; généalogies littéraires.* — 10 octobre : X., *Chronique théâtrale.* — 13 et 15 octobre : Henry Roujon, *Souvenirs d'art et de littérature : revues littéraires.* — 16 octobre : Gaston Deschamps, *La vie littéraire* (livres sur l'Angleterre). — 17 octobre : Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale.* — 19 octobre : Joseph Galtier, *Promenades et visites : le détour de M. Jules Lemaître.* — 23 octobre : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : « Picrate et Siméon », par André Beaunier.* — 24 octobre : Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale.* — Alfred Mézières, *Le chevalier d'Eon.* — 30 octobre : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : cycles littéraires.* — 31 octobre : Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale.* — *Le monument d'Armand Silvestre.* — 4 novembre : *Le directeur de l'École normale* (M. Ernest Lavisse). — 6 novembre : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : M. Ferdinand Brunetière.* — Supplément, Henry Roujon, *Notice sur Gustave Larroumet.* — 7 novembre : Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale.* — 9 novembre : Joseph Galtier, *Promenades et visites : les tentatives de M. Antoine, « Le roi Lear ».* — *La Faculté des Lettres et l'École normale.* — 13 novembre : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : livres où il est question d'amour.* — 14 novembre : Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale.* — 15 novembre : Alfred Mézières, *Henri Wallon.* — 17 novembre : Joseph Galtier, *Promenades et visites : Ce que Donnay dit de ses pièces.* — 20 novembre : Gaston Deschamps, *La vie littéraire* (M. Claude Anet, M. André Rivoire). — 21 novembre : Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale.* — 24 novembre : Joseph Galtier, *Promenades et visites : l'amour et la science.* — 25 novembre (supplément) : *Académie française : les prix de vertu* (discours de M. Paul Hervieu et rapport de M. Gaston Boissier). — 26 novembre : Paul Souday, *Académie française : séance publique annuelle.* — 27 novembre : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : l'Académie française et l'Académie Goncourt.* — 28 novembre : Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale.* — 2 décembre : Jules Claretie, *Le monument à Gavarni.* — 4 décembre : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : livres en l'honneur de Sainte-Beuve.* — *Le monument de Gavarni.* — 5 décembre : Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale.* — Jules Claretie, *L'hôtel de Rohan et l'Imprimerie nationale.* — 11 décembre : Gaston Deschamps, *La vie littéraire.* — 12 décembre : Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale.* — Albert Sorel, *Les souvenirs de Championnet.* — 13 décembre : Maurice Dumoulin, *La mort du marquis de Condorcet.* — 15 décembre : Joseph Galtier, *Promenades et visites : le théâtre populaire de M. Albert Carré.* — L. Lévy-Bruhl, *Henry Michel.* — 18 décembre : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : propos de table.* — 19 décembre : Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale.* — (Supplément) *Le centenaire de Sainte-Beuve.* — 21 décembre : Henry Roujon, *Souvenirs d'art et de littérature : Alexandre Dumas.* — 25 décembre : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : « La Bretagne », par Gustave Geffroy.* — 26 décembre : Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale.* — *Le centenaire de Sainte-Beuve en Suisse.*

LIVRES NOUVEAUX

Acker (Paul). — *Petites confessions.* Visites et Portraits (Puccini; Émile Faguet; Pierre de Nolhac; Charles Dupuy; Henry Marcel, etc.) 2e série. *Paris, Fontemoing.* Petit in-8 de 290 p. (*Collection Minerva*).

Ader (Guillaume). — *Lou Catounet gascoun.* Nouvelle édition, publiée par la Société archéologique du Gers. *Auch, Cocharaux.* In-8 de 71 p. (*Œuvres des anciens poètes gascons du Gers.*)

Albert (Henri). — *Willy.* Biographie précédée d'un portrait frontispice, illustrée de divers dessins et d'un autographe, suivie d'opinions et d'une bibliographie. *Paris, Sansot.* In-18 jésus de 48 p. Prix 1 fr. (*Les Célébrités contemporaines.*)

Alméras (Henri d') et Paul d'**Estrée**. — *Les Théâtres libertins au XVIIIe siècle* (l'Amour sur la scène et dans les coulisses; Spectacles des petits appartements; Théâtres de société de Collé à Laujon et de la Du Barry à la Guimard; Répertoires galants; Parades et Pièces badines). *Paris, Daragon.* In-8 de 365 p. et 8 planches. Prix : 15 fr. (*Bibliothèque du vieux Paris.*)

Archives *de la Bastille.* Documents inédits, recueillis par François Ravaisson-Mollien, et publiés par Louis Ravaisson-Mollien. Règne de Louis XV (1757 à 1767). *Paris, Pedone.* In-8 de VI-584 p. Prix : 10 fr.

Aubrun (René-Georges). — *Péladan.* Biographie précédée d'un portrait frontispice, illustrée de divers dessins et d'un autographe, suivie d'opinions et d'une bibliographie. *Paris, Sansot.* In-18 jésus de 50 p. Prix : 1 fr. (*Les Célébrités d'aujourd'hui.*)

Barbot (J.). — *Francisco Sanchez, médecin de l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques et régent de la Faculté de médecine de Toulouse* (1582-1623). *Toulouse, Marquès.* In-8 de 23 p. avec portrait. (Extrait des *Archives médicales de Toulouse.*)

Baudrier (J.). — *Bibliographie lyonnaise.* Recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVIe siècle. *Paris, Picard.* 6e série. In-8 de 496 p. avec 1 portrait et 155 reproductions en fac-similés. Prix : 20 fr.

Boulenger (Jacques). — *La Supplicatio pro apostasia et le Bref de 1536. Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.* In-8 de 27 p. (Extrait de *la Revue des études rabelaisiennes.*)

Bourgeois (Armand). — *Le Comédien Baron, l'Abbé d'Allainval et Adrienne Le Couvreur. Paris, éditions de la Pensée,* 28, rue Berthollet. In-8 de 34 p. avec un portrait. Prix : 1 fr.

Bourgin (Georges). — *L'incendie de la Bibliothèque nationale et universitaire de Turin. Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.* In-8 de 11 p. (Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes.*)

Broussolle (J. C.). — *Le Christ de la Légende dorée. Paris, Féron-Vrau.* Grand in-8 de 482 p. avec commentaire artistique et 407 grav.

Calmette (Joseph). — *Contribution à la critique des Mémoires de Commynes.* Les Ambassades françaises en Espagne et la Mort de D. Juan de Castille, en 1497. *Paris, Bouillon.* In-8, de 7 p. (Extrait du *Moyen Age.*)

Candel (Jules). — *Les Prédicateurs français dans la première moitié du XVIIIe siècle, de la Régence à l'Encyclopédie* (1715-1750). *Paris, Picard.* In-8 de XLV-697 p.

Catalogue *général de la librairie française.* Continuation de l'ouvrage d'Otto Lorenz (Période de 1840 à 1885 : 11 volumes). T. XV (Période de 1891 à 1899), rédigé par D. Jordell. 4e fascicule : Rolland-Zyromski. *Paris, Per Lamm.* In-8 à 2 col., de 721 à 1059 p.

Catalogue *général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale.* (Auteurs.) T. XVIII (Bouron-Brauzi). *Paris, Imprimerie nationale.* In-8 à 2 col., col. de 1 à 1238.

Chabot (de). — *Une cour huguenote en Bas-Poitou.* Catherine de Parthenay, duchesse de Rohan. *Paris, Revue de la Renaissance,* 18, rue Nicole. Petit in-4 de 23 p.

Charreyron (Jules). — *De la propriété littéraire et artistique;* Des droits de l'auteur sur son œuvre; Comment ils se transmettent; Comment ils se comportent sous les divers régimes matrimoniaux. *Paris, Giard.* In-8 de 168 p.

Chateaubriand. — *Lettres inédites. Publiées par Louis* Thomas. *Poitiers, Blais et Roy.* In-8 de 12 p.

Choiseul (de). — *Mémoires du duc de Choiseul* (1719-1785). *Paris, Plon-Nourrit.* In-8 de XIX-472 p. avec un fac-similé.

Comte (Auguste). — *Correspondance inédite.* 4e série. *Paris, 10, rue Monsieur-le-Prince.* In-8 de 345 p. Prix : 7 fr. 50.

Coubé (Stéphen). — *Bourdaloue orateur,* conférence prononcée le 30 avril 1804, à la salle d'horticulture (Paris), à l'occasion du deuxième centenaire de la mort de Bourdaloue (13 mai 1704). *Paris, Retaux.* In-18 jésus de 71 p. Prix : 1 fr. 25.

Courbet (Ernest). — *Jeanne d'Albret et l'Heptaméron. Paris, Leclerc.* In-8 de 19 p. (Extrait du *Bulletin du bibliophile.*)

Croiset (Maurice). — *Notice sur la vie et les travaux de M. Gaston Paris. Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.* In-8 de 35 p. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes.*)

Davignon (Henri). — *Molière et la vie* (Molière et les femmes; Molière et la bourgeoisie; Molière et les petites gens; le Drame dans Molière). *Paris, Fontemoing.* Petit in-8 de 307 p. Prix : 3 fr. 50. (*Collection Minerva.*)

Decauville-Lachênée (Abel). — *Notes sur les annalistes et auteurs de journaux de la ville de Caen,* et en particulier sur le « Journal d'un bourgeois de Caen », indûment attribué à Lamarre, et celui du conseiller Jacques Lemarchand. *Caen, Delesque.* In-8 de 16 p. (Extrait des *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.*)

Delfour (L. C.). — *Catholicisme et Romantisme. Paris, Société française d'impr. et de libr.* In-18 jésus, de XVI-341 p.

Delmont (T.). — *Le Deuxième Centenaire de Bossuet* (12 avril 1704-12 avril 1904). *Paris, Sueur-Charruey.* In-8 de 50 p. (Extrait de la *Revue de Lille.*)

Delmont (T.). — *Le « Voltaire » de M. Crouslé. Paris, Sueur-Charruey.* In-8 de 95 p. (Extrait de la *Revue de Lille.*)

Delplanque (A.). — *Comment Bossuet traitait une âme. Paris, Sueur-Charruey.* In-8 de 32 p. (Extrait de la *Revue de Lille.*)

Descartes. — *Principes de la philosophie.* Première partie, publiée avec une préface et une table de Descartes, une introduction et des notes par T. V. Charpentier. *Paris, Hachette.* Petit in-16 de 179 p. Prix : 1 fr. 50.

Dillon (le comte). — *Essai sur les influences étrangères dans la langue et la littérature japonaises. Paris, Pedone.* In-8, de 46 p.

Dorlisheim. — *Le Comte de Falloux* (Lettres, Notes et Souvenirs) (1811-1886). *Paris, Picard.* In-8 de 58 p.

Dreyfus-Brisac (Edmond). — *La Clef des Maximes de La Rochefoucauld* (Études littéraires comparées). *Paris, l'auteur, 6, rue de Tocqueville.* In-18 jésus de 351 p.

Duval-Arnould (L.). — *Étienne Dolet* (étude historique). *Paris, Féron-Vrau.* Petit in-8 de 31 p.

Écrivains (les) *politiques du XVIIIe siècle.* Extraits, avec une introduction et des notes, par Albert Bayet, et François Albert. *Paris, Colin.* In-16 de LII-451 p. Prix : 3 fr.

Elie (l'abbé Raphaël). — *Eugène Spuller et ses études d'histoire religieuse. Dijon, Pillu-Roland.* In-8 de 15 p. (Extrait du *Bulletin d'histoire, de littérature et d'art religieux du diocèse de Dijon.*)

Floquet (Charles). — *Choix de discours. Paris, Armand Colin.* 2 vol. in-8, avec portrait et fac-similés d'autographe. T. I (1885-1889), de 426 p., t. II (1889-1896), de 279 p. Prix : 12 fr.

Foujols (Antoine). — *Alessandro Berti* (1593-1608). *Lyon, Paquet.* In-32 de 95 p. et portrait.

Fruges (G. M. de). — *J. J. Olier* (1608-1657), *curé de Saint-Sulpice et fondateurs des séminaires* (Essai d'histoire religieuse sur le XVII^e^ siècle). *Paris, l'auteur, rue de la Verrerie.* Petit in-8 de 458 p.

Fuzet (Mgr.). — *Pétrarque à Vaucluse. Rouen, Cacheux.* In-18 jésus, de 175 p.

Gautier (Théophile). — *La Morte amoureuse.* Compositions de P. A. Laurens, gravées en couleurs par Eugène Decisy. *Paris, Romagnol.* Petit in-4, de 85 p.

Girard (Victor). — *Chateaubriand.* Études littéraires. *Paris, Hachette.* In-16, de XIX-324 p. Prix : 3 fr. 50.

Glachant (Victor). — *Causerie sur Fontenelle* (Dialogue des morts). *Paris, Plon-Nourrit.* In-8 de 93 p. Prix : 2 fr.

Gourmont (Remy de). — *Esthétique de la langue française* (la Déformation; la Métaphore; le Cliché; le Vers libre; le Vers populaire). *Paris, Société du Mercure de France.* In-18 jésus de 345 p. Prix : 3 fr. 50.

Granges de Surgères (de). — *Répertoire historique et biographique de la Gazette de France*, depuis l'origine jusqu'à la Révolution (1631-1790). T. III (Laage-Puzols). *Paris, Leclerc.* In-4 à 2 col., de 899 p.

Griselle (Eugène). — *Fénelon métaphysicien. Paris, Beauchesne.* In-8, de 77 p. (Extrait de la *Revue de philosophie.*)

Halden (Charles de). — *Études de littérature canadienne française.* Précédées d'une introduction, « la Langue et la Littérature française au Canada, la Famille française et la Nation canadienne », par M. Louis Herbette. *Paris, Rudeval.* In-18 jésus de CIV-358 p. Prix : 4 fr.

Harmand (Georges). — *Le Droit d'auteur dans les articles de presse, les recueils périodiques et les encyclopédies. Paris, Imprimerie nationale.* In-8 de 20 p. (Extrait du *Bulletin des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques* (année 1903).

Harrisse (Henri). — *Derniers moments et Obsèques de George Sand.* Souvenirs d'un ami. *Paris, Renouard.* Petit in-4 de 31 p. et grav. (Publié à l'occasion du centenaire de l'illustre écrivain.)

Huguet (Edmond). — *Les Métaphores et les Comparaisons dans l'œuvre de Victor Hugo :* le Sens de la forme dans les métaphores de Victor Hugo. *Paris, Hachette.* In-8 de VIII-393 p.

Jovignot. — *Précis de littérature française*, précédé de notions de grammaire historique. *Paris, Paclot.* In-18 de 148 p. (*Le Livre économique, à l'usage de l'enseignement primaire.*)

Julien. — *Itinéraire de Paris à Jérusalem;* publié d'après le manuscrit original, appartenant à M. Lesouëf. Avec introduction et notes par Édouard Champion. *Paris, Champion.* Grand in-16 de VIII-128 p. et fac-similés.

Jusserand (J.-J.). — *Histoire littéraire du peuple anglais.* T. II : De la Renaissance à la guerre civile. *Paris, Firmin-Didot.* In-8 de 998 p.

Labande (L. H.). — *Antoine de la Salle.* Nouveaux documents sur sa vie et ses relations avec la maison d'Anjou. *Paris, Picard.* In-8 de 82 p. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes.*)

Laborde-Milaà (A.). — *Un élégiaque béarnais. J. L. Boudat* (1820-1896). *Pau, Empérauger.* In-8 de 22 p. (Extrait de la *Revue du Béarn et du pays basque.*)

Langlois (M.). — « *Le fonds d'État* » *de la bibliothèque de Chartres* (Formation; Restitutions et Aliénations), d'après les papiers de la bibliothèque. *Paris, Imprimerie nationale.* In-8 de 15 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique.*)

Lasteyrie (Robert de) et Alexandre **Vidier**. — *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France. Paris, Leroux.* In-4 de VIII-287 p.

Laurent (Pierre). — *Brizeux et Marie; Marie et sa famille* (documents authentiques inédits). *Vannes, Lafolye.* In-8 de 26 p. (Extrait de la *Revue morbihannaise.*)

Lefranc (Abel). — *Le Tiers Livre du « Pantagruel » et la « Querelle des femmes ». Paris, Champion.* In-8 de 43 p. (Extrait de la *Revue des études rabelaisiennes.*)

Lhoste (Antoine). — *Les Harangues de M. Antoine Lhoste, lieutenant général civil et criminel à Montargis.* Publiées par Adrien Dupont. *Fontainebleau, Bourges.* In-8 de 20 p. avec portrait. (Extrait des *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais.*)

Louis (l'abbé). — *Lacordaire éducateur*, discours prononcé à la distribution des prix du petit séminaire de Paris (Saint-Nicolas-du Chardonnet), le 27 juillet 1904. *Paris, Mersch.* In-8 de 16 p.

Maigret (F.). — *P. J. Béranger. Paris, Sueur-Charruey.* In-8, de 16 p. (Extrait de la *Revue de Lille.*)

Malherbe (Émile). — *La Jeunesse de M^me^ de Sévigné*, d'après des documents nouveaux. *Rouen, Gy.* In-8 de 71 p.

Mérimée (Prosper). — *Colomba;* 63 compositions originales de Daniel Vierge, gravées sur bois par Noël et Paillard. Préface de Maurice Tourneux. *Paris, Carteret.* In-8 de VIII-299 p.

Mérimée (Prosper). — *Lettres de Prosper Mérimée aux Lagrené. Mâcon, Protat.* In-8 de LXIV-153 p. avec grav. et fac-similés d'autographes.

Monod (Gabriel). — *Michelet et les Mémoires de M^me^ Adam. Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.* In-8 de 7 p. (Extrait de la *Revue historique.*)

Musset (Alfred de). — *Histoire d'un merle blanc.* Compositions originales de H. Giacomelli, gravées au burin et à l'eau-forte par L. Boisson. *Paris, Carteret.* In-8 de 74 p.

Pellot (Paul). — *Les Ascendants maternels de la famille Taine. Paris, Picard.* In-8, de 38 p. (Extrait de la *Revue historique ardennaise.*)

Plan (Pierre-Paul). — *Les Éditions de Rabelais de 1532 à 1711.* Catalogue raisonné, descriptif et figuré. *Paris, Imprimerie nationale.* In-8 de XIII-280 p. avec 166 fac-similés (titres, variantes, pages de texte, portraits). (*Bibliographie rabelaisienne.*)

Planté (Adrien). — *Cazalet, avocat-poète* (1743-1817); sa vie, son œuvre, d'après les documents recueillis par Amédée de Paul. *Pau, Empérauger.* In-8 de 162 p. (Extrait du *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, 2^e^ série, t. XXXII).

Plattard (Jean). — *Les Publications savantes de Rabelais. Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.* In-8 de 13 p. (Extrait de la *Revue des études rabelaisiennes.*)

Pontis (de). — *Mémoires du sieur de Pontis, officier des armées du roy, contenant plusieurs circonstances des guerres et du gouvernement sous les règnes des rois Henri IV, Louis XIII et Louis XIV.* Publiés d'après l'édition originale, par J. Servier. *Paris, Hachette.* Grand in-8 de 358 p. avec illustrations de Julien Le Blanc et A. Giraldon. Prix : 4 fr. 50.

Porcher (J.). A. **Bessou**, A. **Perrin** et J. **Vaudouer**. — *Précis d'histoire de la littérature française*, des origines à nos jours. *Paris, Kaan.* In-18 jésus de 576 p. Prix : 3 fr.

Regnaud-Warin. — *Mémoires sur Talma.* Avec notice et notes par Henri

d'Alméras. *Paris, Société parisienne d'édition*, 5, rue de Savoie. In-18 jésus de 340 p. et portrait. Prix : 3 fr. 50.

Reynaud (L.). — *N. Lenau, poète lyrique. Paris, Bellais.* In-18 jésus de XVI-464 p. Prix : 3 fr. 50.

Reynaud (Louis). — *Recherches sur la date des poésies lyriques de Lenau* (thèse auxiliaire). *Paris, 17, rue Cujas.* In-8 de 63 p.

Rodrigues (Gustave). — *L'existence du monde extérieur, d'après Descartes* (thèse). *Paris, Société nouvelle de librairie*, 17, rue Cujas. In-8 de 67 p.

Roy (Émile). — *Le Mystère de la Passion en France, du XIV^e^ et XVI^e^ siècle.* Etude sur les sources et le classement des mystères de la Passion, accompagnée de texte inédits (la Passion d'Autun; la Passion bourguignonne de Semur; la Passion d'Auvergne; la Passion secundum legem debet mori). *Paris, Champion.* 2 vol. in-8, première partie, de VIII-204 p.; deuxième partie, de 205 à 512, p. Prix : 6 fr. le vol. (*Revue bourguignonne.*)

Sainte-Beuve (C. A.). — *Livre d'amour* (vers). Préface par Jules Troubat. *Paris, Durel*, Petit in-8 de XV-190 p Prix : 25 fr.

Sales (saint François de). — *Œuvres de saint François de Sales, évêque et prince de Genève, et docteur de l'Église.* Édition complétée d'après les autographes et les éditions originales, enrichie de nombreuses pièces inédites. T. XIII : Lettres. *Paris, Vitte.* In-8 de XXIII-464 p. et fac-similé d'autographe. Prix : 8 fr.

Sand (George) et Gustave **Flaubert**. — *Correspondance entre George Sand et Gustave Flaubert.* Préface d'Henri Amic. *Paris, Calmann-Lévy.* In-18 jésus de VII-469 p. Prix : 3 fr. 50.

Serre (Joseph). — *Ernest Hello* (l'Homme; le Penseur; l'Écrivain). *Paris, Féron-Vrau.* In-16 de VII-413 p. avec portrait.

Simon (Gustave). — L'*Enfance de Victor Hugo*, avec une analyse complète et des fragments d' « Irtamène » et de ses premières poésies inédites. *Paris, Hachette.* In-16 de VIII-282 p. Prix : 3 fr. 50. (*Bibliothèque variée.*)

Simon (Gustave). — *Victor Hugo, Années d'enfance. Paris, Hachette.* In-8 de 188 p. avec 10 grav. Prix : 2 fr. (*Bibliothèque des écoles et des familles.*)

Souriau (Maurice). — *Bernardin de Saint-Pierre.* Le Texte authentique des « Harmonies de la nature ». *Caen, Delesques.* In-8 de 71 p. (Extrait des *Mémoires de l'Académie nationales des sciences, arts et belles-lettres de Caen.*)

Stéfane-Pol. — *A propos du centenaire de George Sand.* (1^er^-10 juillet 1904.) Pèlerinage au Berry des légendes. *Le Châtre, Montu.* In-18 jésus de 44 p. Prix : 25 cent. (Extrait du *Journal des Débats.*)

Tchernoff (I.). — *Louis Blanc. Paris, Bellais.* In-16 de 112 p. Prix : 50 cent. (*Bibliothèque socialiste*, n° 26.)

Teneo (Martial). — *La Malibran*, d'après des documents inédits. *Paris, 15, rue Pierre-Charron.* In-8 de 16 p. (Extrait de la *Grande Revue.*)

Toussaint (F. V.). *Anecdotes curieuses de la cour de France sous le règne de Louis XV.* Texte original, publié pour la première fois, avec une notice et annotations, par P. Fould. *Paris, Plon-Nourrit.* 2 v. in-4. Première partie (Notice : Pièces justificatives; Bibliographie), de CXXIV-70 p.; deuxième partie de 245 p. et 32 héliograv. Prix : 100 fr.

Vaganay (Hugues). — *Trois lecteurs de Rabelais au XVI^e^ siècle. Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.* In-8 de 6 p. et portrait. (Extrait de la *Revue des études rabelaisiennes.*)

Vicaire (Georges). — *Manuel de l'amateur de livres du XIX^e^ siècle* (1801-1893). Préface de Maurice Tourneux. Fascicule 15. *Paris, Rouquette.* In-8 à 2 col., col. de 1001 à 1324. Prix : 10 fr. le fascicule.

Vitel (Jean de). — *Les Premiers Exercices poétiques.* Publiés avec une introduction par Ch. A. de Robillard de Beaurepaire. *Rouen, Gy.* In-8 carré de XLVIII-205 p.

Young (Bert-Edward). — *Michel Baron, acteur et auteur dramatique. Paris, Fontemoing.* In-8 de 332 p. et portrait.

CHRONIQUE

— Dans son opuscule intitulé *Rabeleasiana* M. Louis Thuasne examine successivement deux questions qui touchent à Rabelais. D'abord, il montre que la lettre adressée de Metz, le 6 février 1547, par Rabelais au cardinal Jean du Bellay et publiée pour la première fois par Libri, l'a été, non pas d'après la copie de Bouhier, comme Libri le prétend, mais d'après l'original lui-même de Rabelais, qui se trouvait alors à la Bibliothèque nationale et qui en a disparu depuis.

Dans le second essai sur *Un passage de la correspondance d'Érasme rapproché des passages similaires de Rabelais*, M. L. Thuasne commence par justifier Érasme de l'emploi d'une expression scatologique insérée par lui dans une lettre à Fausto Andrelini — expression qui était de celui-ci, — et il en prend occasion de rappeler et d'expliquer certains passages de même sorte qui se rencontrent abondamment dans la prose de Rabelais.

— Dans son article sur *Rabelais et Victor Hugo* (*Revue des études rabelaisiennes* 1904, 4e fasc.) M. Jacques Boulenger montre que si Victor Hugo parle très souvent de Rabelais, il ne semble pas qu'il l'ait beaucoup pratiqué ni bien connu. Car s'il prononce maintes fois son nom, il n'a jamais porté aucun jugement motivé sur son œuvre ni fait une allusion précise à ce qu'elle contient. Si Hugo lut jamais Rabelais, ce fut sans doute vers 1837, mais ce qu'il en dit reste toujours vague et indirect.

— Dans l'étude qu'il vient de publier sur *le Poète courtisan de Joachim du Bellay*, M. Louis Clément s'efforce de résoudre le problème que soulève encore ce petit poème fameux. Contre qui fut-il dirigé et à quelle date fut-il composé? D'un examen attentif du texte, M. Clément conclut que Du Bellay a visé directement l'œuvre poétique de Charles Fontaine et qu'il a tiré la substance de sa critique des *Ruisseaux* parus en 1555 et des *Odes, énigmes et épigrammes* de 1557. Par conséquent, la satire de Du Bellay ne saurait être, suivant M. Clément, antérieure à 1557, et elle fut écrite et publiée au retour de Rome, après *Les Regrets*, c'est-à-dire entre 1558 et 1559. Mais, comme M. Clément en fait la remarque, nous sommes beaucoup plus frappés maintenant de ce qu'elle a de général, que de ce qu'elle pouvait présenter de particulier contre Charles Fontaine ou tel autre écrivain de son temps.

— M. Paul Laumonier vient de réimprimer un rarissime *Discours de Jacques Peletier du Mans, poète, médecin, mathématicien* (1579) dont un exemplaire de l'édition originale est conservé actuellement à la Bibliothèque municipale de Poitiers (*Jacobi Peletarii medici et mathematici oratio Pictavii habita, in praelectiones mathematicas*, 1579, in-4° de 30 p.). C'est une leçon d'ouverture du cours de mathématique de Peletier, et, au milieu de développements oiseux, on y trouve nombre de détails autobiographiques et les traits d'une apologie personnelle.

— On annonce dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1904, livraison 5-6, p. 687) que le musée Condé, à Chantilly, possède le manuscrit, tout entier

de la main de Brantôme, du fragment de la vie de son père, François de Bourdeille, publié pour la première fois dans le tome XIII de l'édition de 1740 et reproduit dans celle de Ludovic Lalanne (t. X, p. 31-37). C'est un mince cahier de 18 feuillets de papier in-folio de mêmes dimensions que les manuscrits autographes de Brantôme, entrés récemment à la Bibliothèque Nationale.

— L'élégant recueil que M. Ad. Van Bever vient de publier sous ce titre : *Les gaillardises du sieur de Mont-Gaillard, Dauphinois*, est un choix de poésies prises dans l'édition originale rarissime de ce poète (1606) et le titre sous lequel elles sont mises indique bien le choix qui en a été fait. Les amateurs de la verve gauloise y trouveront donc quelques échantillons peu connus de l'esprit d'un contemporain de Mathurin Régnier. La notice dont l'éditeur les a fait précéder est très bien informée et on y apprend tout ce qu'on sait actuellement sur Faucherand de Mont-Gaillard, c'est-à-dire peu de chose.

— Le troisième volume de l'importante *Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700*, que M. Frédéric Lachèvre a menée à bien si rapidement, vient de paraître ces temps-ci et il termine cet ouvrage considérable. On y trouvera le relevé des recueils de Robert Ballard, de Claude Barbin, de Pierre Le Petit, de Pierre Marteau, d'Adrien Moëtjens, de Gabriel Quinet, de Jean Ribou, etc., et des pièces non relevées par les éditeurs de Charleval, Claude Le Petit, François Maynard, Montplaisir, Racan, Théophile et Tristan. C'est dire que ce volume est digne en tous points de ceux qui le précédèrent et qu'il rendra aux travailleurs les mêmes services qu'eux. C'est un instrument d'information indispensable pour bien connaître la production littéraire du XVII^e^ siècle et qu'un prochain volume de supplément (additions, corrections, tables générales) rendra plus précieux encore.

— *Pour quelle raison et à quelle date La Fontaine cessa-t-il d'être « maître des eaux et forêts »?* Telle est la double question que se pose M. Ernest Jovy dans une brochure qui a ce titre et de laquelle il résulte que, lorsque le duc de Bouillon prit possession du duché de Château-Thierry, les offices qu'y avait créés la royauté se trouvèrent éteints par ordre du roi, et en particulier la maîtrise des eaux et forêts de Château-Thierry (1566). Le duc de Bouillon devait rembourser aux officiers de cette maîtrise le prix de leurs charges, qu'ils continuèrent à exercer et dont ils tirèrent les avantages jusqu'au paiement de la somme qui leur était due ainsi. D'après un état du 3 février 1666, découvert et cité par M. Jovy, il fut alloué à Jean de la Fontaine 14 000 livres pour prix de sa charge de « maître particulier ancien » et 12 667 livres 13 sols 4 deniers pour prix de celle de « maître particulier triennal »; soit, au total, 26 667 l., 13 s. 4 d., somme qui fut réduite de 9 300 l. « à cause des jouissances abusives du détenteur », ainsi que le fait connaître un autre document inédit cité par M. Jovy. Pendant l'intervalle qui sépara cette suppression du parfait paiement, c'est-à-dire jusqu'en décembre 1668 ou juin 1669, La Fontaine continua cependant d'exercer sa charge, mais plus mollement encore, s'il est possible, qu'il ne l'avait jamais fait. On a publié quelques-unes des quittances données par lui successivement au duc de Bouillon; mais le règlement total et définitif ne semble être intervenu entre eux qu'à la date du 31 janvier 1671.

— Le Musée de la Comédie-Française s'est enrichi récemment de la reproduction d'un portrait de Molière, attribué à Charles Le Brun et dont l'original fait partie de la collection du duc de Portland.

— Les lettres de Saint Simon qui ont été conservées ne sont pas en grand nombre. Aussi convient-il de signaler ici celles que M. Hyrvoix de Landosle a publiées dans le *Journal des Débats* (9 décembre, supplément), sous ce titre :

Correspondance inédite de Saint-Simon avec le cardinal Dubois et l'évêque de Fréjus (1723). Saint-Simon écrit à Dubois au sujet de son gendre, le marquis de la Veere, de la maison de Henin, et il le fait avec une extrême courtoisie qui contraste avec la façon dont il s'exprime dans ses mémoires sur le compte du favori du Régent. Il en est de même dans la lettre qu'il écrit à Fleury, évêque de Fréjus, pour le même objet et aussi à l'occasion de la perte de ses grandes entrées auprès du roi. Saint-Simon s'y montre encore sous un jour condescendant et traitable, fort différent en somme de ce qu'il est dans ses autres écrits.

— Le duc d'Arenberg vient de faire don au musée de Gand et à celui de Lille du moulage du buste de Voltaire par Pierre Verschaffelt, dit Pietro Flamengo, dont l'original lui appartient. Ce buste est daté de 1760. Il est donc antérieur d'une vingtaine d'années aux diverses effigies de Voltaire que l'on doit à Houdon. Il montre le grand écrivain drapé à l'antique, et portant sur sa tête, qui n'est pas encore dégarnie de cheveux, une couronne de lauriers.

— Jean-Jacques Rousseau, qui avait fait, en 1737, à Chambéry, chez M^me^ de Warens, des expériences chimiques qui faillirent lui être fatales, revint à l'étude théorique de cette science, lorsqu'il fut, en 1747, le secrétaire de M^me^ Dupin et aussi celui M. de Francueil, qui se piquait de science. Il fit alors, soit d'après les cours de Rouelle, soit d'après ses propres idées, un énorme travail qu'on croyait perdu et que M. Théophile Dufour a retrouvé parmi les papiers laissés par Paul Moultou à son arrière-petite-fille, M^lle^ Suzanne Nicole. C'est une mise au net autographe, très soignée et très régulière, dont l'original a disparu, non sans qu'on en connaisse au moins un fragment. Ce volume fait actuellement partie de la Bibliothèque municipale de Genève, à laquelle il a été donné par M^lle^ Nicole, et M. Théophile Dufour en a signalé l'existence et décrit la teneur dans une brochure intitulée : *Les institutions chimiques de Jean-Jacques Rousseau*, qui reproduit également en fac-similé un fragment du manuscrit.

— Notons encore qu'un certain nombre de morceaux de musique copiés ou composés par Jean-Jacques Rousseau ont figuré dans une vente aux enchères le 1^er^ mars, à l'hôtel Drouot. La plupart des airs dont Rousseau est l'auteur se trouvent déjà dans un important recueil d'autographes musicaux possédé par la Bibliothèque nationale.

— La période de la vie de Joseph de Maistre que M. François Descostes étudie dans le travail intitulé : *Joseph de Maistre inconnu — Venise, Cagliari, Rome* (1797-1803) — (extrait du *Correspondant* du 10 octobre), est surtout la période que de Maistre passa en Sardaigne en qualité de régent provisoire de la chancellerie du royaume. On l'avait confiné dans cette île, auprès du vice-roi, pour que son action ne se fît pas trop sentir sur Charles-Emmanuel IV qui s'était réfugié à Rome à la nouvelle des victoires de Souvarow. De Maistre n'avait reçu ce poste que contre son gré; il s'efforça cependant de le remplir avec une scrupuleuse conscience, et il y avait pris goût quand la volonté royale le nomma aussi inopinément ministre plénipotentiaire à Pétersbourg. Sur tous ces revirements, sur toutes les intrigues qui les provoquèrent, et aussi sur l'attitude de De Maistre depuis qu'il avait quitté son pays natal envahi, on trouvera d'utiles renseignements dans l'ingénieuse étude de M. Descostes.

— Signalons, à titre de curiosité, que le musée Carnavalet a reçu, l'an passé, un tableau exécuté avec des cheveux de Chateaubriand, par M. Pâques, qui fut, pendant de longues années, le barbier de l'écrivain. Ce tableau représente la chambre dans laquelle Chateaubriand naquit à Saint-Malo. Il est accompagné

de lettres de Chateaubriand, et de Béranger attestant son authenticité et d'une lettre de Chateaubriand à un destinataire inconnu, par laquelle il manifeste l'intention de demander au conseil municipal de sa ville natale la concession à perpétuité de sa tombe à la pointe occidentale du Grand-Bé, à l'endroit où ses restes reposent actuellement.

— L'étude de MM. L. Desternes et G. Galland sur *La souscription pour l'acquisition du château de Chambord d'après le « Simple discours »* (1821) *et d'après des documents contemporains inédits* (*Révolution française*, mars 1904), passe en revue les circonstances qui donnèrent lieu au célèbre pamphlet de Paul-Louis Courier. En vivifiant l'histoire, en la dramatisant et surtout en la rendant accessible à tous, Paul-Louis ne l'a pas sensiblement altérée : il expose les faits avec véracité et raisonne habilement, comme pourrait le faire un paysan sensé que la passion royaliste n'eût pas aveuglé. Il est encore d'accord avec ses contemporains quand il parle comme il le fait de la grande propriété improductive et qu'il méprise les monuments de l'ancienne France, considérés comme les vestiges de l'ancien régime.

— Les *Quelques lettres inédites d'Alfred de Vigny*, publiées dans le *Journal des Débats* du 24 octobre dernier, sont au nombre de quatre et proviennent du cabinet de M. de Spoelberch de Lovenjoul. La première, datée du 14 février 1835, est adressée à Buloz et offre une loge à George Sand pour la seconde représentation de *Chatterton*. La deuxième (19 octobre 1835), adressée à Sainte-Beuve, est longue et importante; elle a trait à l'article que le critique venait de consacrer à Vigny dans la *Revue des Deux Mondes*. La troisième, du 14 janvier 1861, à Amédée Pommier, est pessimiste et éloquente. Le quatrième, à Mme de Balzac (2 septembre 1863), précède de quinze jours à peine la mort de Vigny.

— L'un des premiers logis habités, en 1828, par Victor-Hugo, 27, rue Notre-Dame-des-Champs, devant bientôt disparaître par suite du percement du boulevard Raspail, un tableau représentant ce logis sera offert au musée Victor-Hugo de la Place-Royale, sur l'initiative de la commission du Vieux-Paris.

— Sous ce titre : *Michelet et George Sand, d'après le Journal inédit de Michelet et leur correspondance*, M. Gabriel Monod retrace, dans la *Revue de Paris* du 1er décembre, ce que furent au vrai les relations de ces deux grands esprits. On pourrait croire, à certaines analogies de leur caractère, qu'ils furent attirés l'un vers l'autre par une force irrésistible qui les retint attachés pendant leur existence. Il n'en fut rien, et bien qu'ils aient éprouvé l'un pour l'autre une vive admiration, ils demeurèrent toujours entre eux sur une certaine réserve et leurs relations ne furent jamais que littéraires. Elles ne datent guère que de 1845, et on n'a pas retrouvé de lettres postérieures à 1862. Celles que M. Monod a publiées, ainsi que les emprunts qu'il a faits au journal intime de Michelet, aident bien à faire connaître les raisons qui pouvaient rapprocher de lui George Sand et aussi les divergences qui devaient toujours les maintenir malgré tout assez distants l'une de l'autre.

— Les *Notes bibliographiques sur « l'Histoire de la Révolution française » de Thiers* que M. Marcellin Pellet a publiées dans la *Révolution française* de janvier 1904, serviront à établir les véritables origines de cet ouvrage retentissant. Tout d'abord, ce devait être un simple résumé des événements, en quatre volumes, que Thiers devait signer avec un autre publiciste, Félix Bodin; mais le plan fut bien vite changé et c'est Thiers seul qui se chargea de l'exécuter. On a dit que, dans les éditions successives de son ouvrage, Thiers avait com-

plètement revu son texte primitif. M. Pellet s'élève contre cette assertion qu'il déclare erronée et dont il démontre l'inexactitude par des exemples caractéristiques.

— Dans le volume qui renferme les communications faites à la 28e session de la réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements (avril 1904), trois mémoires sont relatifs à l'histoire du théâtre.

M. E. Thoison a parlé (p. 371) sur *Le Théâtre à Fontainebleau* de 1810 à 1870. C'est du théâtre de la ville qu'il s'agit, et non de celui du château, et Fontainebleau n'eut guère, en ce genre de délassements, que quelques représentations des acteurs parisiens. Seul, le nom d'un directeur, Belfort-Devaux, tour à tour administrateur, acteur, auteur, mérite d'être signalé ici comme l'incarnation d'un de ces personnages pleins d'audace et de ressources qui devaient suffire à tout et surmonter tous les déboires.

M. Émile Biais a retracé sommairement (p. 279) l'histoire du *Théâtre à Angoulême* depuis le xvie siècle jusqu'à nos jours. Chemin faisant, M. Biais se pose la question si Molière est venu à Angoulême, et il avoue n'avoir rien trouvé pour la résoudre. Si ce passage avait été démontré, c'eût été à coup sûr l'épisode le plus digne de remarque d'une histoire assez terne en elle-même.

Enfin, M. Albert Jacquot a dressé (p. 467) un *Essai de répertoire des artistes lorrains* qui comprend les comédiens, les auteurs dramatiques, les poètes et les littérateurs lorrains et l'énumération des ouvrages de ceux-ci.

— On a commémoré en diverses localités, en France et à l'étranger, le centième anniversaire de la naissance de Sainte-Beuve. A Boulogne-sur-Mer, sa ville natale, des fêtes ont été organisées à son honneur, le dimanche 18 décembre dernier, et une plaque de marbre a été placée sur la maison où il vit le jour. M. Arthur Chuquet, membre de l'Institut, a pris la parole, à cette occasion, au nom du Collège de France et de la Société d'histoire littéraire de la France.

A Liège, le même jour, M. Gustave Lanson fit une conférence sur Sainte-Beuve, tandis que M. Albert Sorel parlait à Bruxelles sur le même sujet.

Enfin, cinq jours après, le 23 décembre, la ville de Lausanne célébrait le même anniversaire par l'apposition d'une plaque sur les murs de l'Université, commémorative du passage qu'y fit Sainte-Beuve, et aussi par diverses manifestations oratoires, dont un discours de M. Léon Séché.

Le Gérant : **Paul Bonnefon.**

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

Revue
d'Histoire littéraire
de la France

UN « PORTRAIT LITTÉRAIRE » DE SAINTE-BEUVE

NOTES HISTORIQUES ET CRITIQUES

Sainte-Beuve a publié dans la *Revue des Deux Mondes*, le 15 avril 1844, sur *Benjamin Constant et M^me^ de Charrière*, un article qu'il a reproduit plus tard à deux reprises : la première fois, en 1845, dans son édition de *Caliste*; la seconde, en 1852, dans ses *Derniers Portraits*; ceux-ci sont devenus en fin de compte le tome III^e^ des *Portraits Littéraires* (déc. 1862), et c'est là qu'on lit de préférence aujourd'hui cet article — dont la lettre s'est maintenue identique dans toutes ses rééditions.

Or Sainte-Beuve, tantôt par légèreté personnelle, tantôt — plus souvent — par insuffisance de critique, y a faussé les textes, mal restitué les dates, présenté les faits inexactement. Nous nous proposons de relever ses erreurs, manuscrits en mains. Nous en devons la communication à M. Philippe Godet, ancien professeur à l'Académie de Neuchâtel, l'un des hommes — poète, critique, publiciste — qui sont aujourd'hui l'honneur de la Suisse; nous sommes heureux de lui en exprimer notre gratitude.

L'article de Sainte-Beuve fut *fort remarqué*; c'est lui-même qui le dit dans l'avant propos de sa *Caliste*[1]. Il ne s'en lit guère en effet dans ses œuvres qui fût à sa date plus neuf et plus curieux. Sainte-Beuve y racontait en détail au public la liaison, peu connue jusqu'alors, et pourtant si essentielle, de Benjamin Constant avec

1. *Caliste, ou Lettres écrites de Lausanne*, roman par Madame de Charrière *Paris, Jules Labitte*, 1845. — Bibl. Nat., Y^2^ 22410.

Mme de Charrière; il révélait par les textes l'homme, son esprit, son accent, son âme, en cette première expérience sentimentale sérieuse de sa vie; il pouvait se flatter d'avoir dit l'important sur « cette avant-scène de la biographie de Benj. Constant », la seule dont il fût encore piquant de s'enquérir[1].

Sainte-Beuve en devait les matériaux à M. Gaullieur, alors rédacteur du *Nouvelliste Vaudois*, de Lausanne, et qui devait être nommé bientôt professeur de droit romain à l'Académie de cette ville. Sainte-Beuve ne l'y avait pas connu, quand il y était allé, en 1837, professer son cours sur Port-Royal; Gaullieur ne faisait que d'y arriver, si même il n'était encore à La Chaux-de-Fonds[2]; nulle part, dans la correspondance qu'ils échangèrent à propos de cet article, les deux hommes n'évoquent le souvenir d'une rencontre passée, qui eût pu servir à Gaullieur d'entrée en matière auprès de Sainte-Beuve. La négociation s'entama par l'entremise d'un ami commun, M. Monnard; elle se poursuivit entre eux par un échange de lettres qu'a publiées M. Ritter, l'érudit bien connu, professeur à l'Université de Genève[3]. Ces lettres sont au nombre de trente[4], dont vingt de Sainte-Beuve à Gaullieur. Elles débordent de beaucoup notre article et par les dates et par les sujets; nous nous bornerons à celles qui nous intéressent directement.

Gaullieur ne pouvait que sourire à l'idée de produire son premier travail sous le patronage de Sainte-Beuve (Ritter, *L. IV, 8 mars 1844, p. 10*), mais il n'est pas douteux que celui-ci ait dû la bonne fortune de cette communication à l'article qu'il avait publié, le 15 mars 1839, dans la *Revue des Deux Mondes*, sur Mme de Charrière[5]. « L'ambition littéraire ne me domine pas », lui écrivait Gaullieur (*ibid.*); elle n'était pourtant pas sans le guider;

1. S.-B., *P. Litt.* (Édit. 1878), III, 188. Citation de Gaullieur.

2. Sur Gaullieur voir surtout la *Biographie neuchateloise*, de Jeanneret et Bonhôte, 2 vol. in-8, 1863. — Je dois cette indication et plusieurs autres à M. Ritter. Voir la note suivante.

3. *Lettres de Sainte-Beuve au Professeur Gaullieur (1844-1852)*. Dans le *Bulletin de l'Institut National Genevois*, tome XXXIII, et en tirage à part, sans nom d'éditeur, 1895. — M. Ritter a fait don des lettres de Sainte-Beuve à la Bibliothèque de Genève : j'ai pu y collationner les manuscrits et y prendre copie des pièces ou parties de pièces que M. Ritter n'avait pas publiées. C'est un plaisir pour moi d'en exprimer tous mes remerciements à son très distingué directeur, M. H.-A. Aubert. — Les lettres de Gaullieur appartiennent à M. Le Vicomte Spœlberch de Lovenjoul. — Sur Monnard, voir Ritter, p. 3 et Lettre I, p. 5; Seippel, *La Suisse au XIXe siècle*, II, 352-53 (art. de M. Godet).

4. Non compris le n° IX *bis*, du duc de Broglie à Gaullieur.

5. On peut l'induire de la 1re lettre de S.-B. à G. et de son Portrait littéraire lui-même (III, 185). Sainte-Beuve avait dit de Mme de Charrière dans son portrait de 1839 qu'elle avait été la *marraine* de B. Constant; Gaullieur avait confondu le monde et l'Église, et S.-B. dut lui expliquer (Let. 1), ce qu'était une marraine depuis Chérubin.

mais il voulait aussi servir la réputation de Mme de Charrière, dont il possédait par héritage tous les papiers. Sa mère, Mlle L'Hardy, avait été l'amie et l'exécutrice testamentaire de Mme de Charrière (Ritter, *L. II, 5 mars 1844*), de qui elle avait reçu, lorsqu'elle était attachée à la Comtesse Dönhoff, femme morganatique de Frédéric-Guillaume II, les plus jolis conseils de pensée, de style et de vie dans les lettres les plus exquises[1]. Elle avait conquis aussi, semble-t-il, l'amitié de M. de Charrière; elle eut « mille peines à ne pas l'épouser », quand il devint veuf, en 1805; c'est son fils qui le dit (Ritter, *L. II., 5 mars 1844*). Le piquant, c'est qu'elle n'avait pas déplu jadis, en idée, à Benj. Constant; on peut l'ajouter à la liste déjà longue des jeunes filles sur lesquelles Constant éleva des vues d'ailleurs éphémères. Il prenait bien son temps, cette fois! Il n'était pas encore délivré de Mlle de Cramm, et déjà, avec son inconséquence habituelle, il aspirait à un nouveau joug! Ce fut là l'une de ses faiblesses, et peut-être provient-elle de sa tendresse, ou si le mot choque avant justification, de sa mollesse de cœur : il ne sut jamais se dégager d'un mariage, légitime ou non, que par un autre. Du moins n'était-il jamais qu'à demi la dupe de son idée. « On m'a proposé ou plutôt indiqué, écrivait-il le 4 mai 1794 à Mme de Charrière[2], un moyen de divorce qui ne produirait nul éclat et satisferait Mme de C. aussi bien que moi. Si je me décide et qu'il réussisse, voulez-vous me marier avec Mlle L'Hardy, et voudra-t-elle de moi? C'est moitié en plaisantant, moitié sérieusement que je vous le demande. En écrivant ceci, je réfléchis qu'elle a une mère, des frères, des oncles, des tantes. Je ne veux pas épouser tout cela; ainsi je me rétracte. » Un mois après, le 6 juin, il mollit : « Si Mlle L'Hardy veut faire un sot mariage, ce n'est pas ma faute. Je ne la connais pas encore assez pour être sûr que je l'épouserai. Je l'aime parce que vous l'aimez plus que pour aucune autre raison, car elle a toujours été silencieuse et même un peu sèche devant moi. Mais vous m'en avez dit du bien, et je ne puis pas ne pas aimer ce que vous aimez. » Et le lendemain, dans un coup de réflexion, il renonce : « Quant à Mlle L'Hardy, je la connais trop peu. Elle m'est agréable, mais dans le fond je ne l'aime que parce que vous l'aimez ». L'idée s'était fanée, Constant désenchanté.

Mlle Henriette L'Hardy épousa un autre homme, bien différent : il était pasteur. Eusèbe-Henri-Allan Gaullieur, leur fils, naquit à

1. Gaullieur en a publié, trop souvent sans date, dans la *Revue Suisse*, 1857, tome XX, p. 696 et sqq., 770 et sqq. Cette correspondance va de 1791 à 1795 environ.
2. Ces fragments de lettres sont inédits.

Auvernier, près Neuchâtel, le 21 janvier 1808. Il « passa son enfance » dans la maison de Mme de Charrière, à Colombier (Ritter, *L. III, 7 mars 1844, p. 8*). « C'est dans ses livres, écrit-il (*ibid.*), que j'ai appris à lire. Sa bibliothèque et ses manuscrits sont ma propriété. Trop jeune pour avoir pu la connaître[1], j'ai recueilli de la bouche de sa belle-sœur, Mlle Louise de Charrière, et de tous les membres de sa famille et de la mienne, mille détails la concernant... »

De ces manuscrits, Gaullieur a tiré un grand nombre de publications[2]; la plus intéressante est sans aucun doute celle dont il a fourni les matériaux à Sainte-Beuve.

Il ne lui offrit pas seulement les lettres de Constant, mais aussi un travail à lui, dont il désirait que Sainte-Beuve fît les honneurs au public parisien. Il envoya d'abord des échantillons — quatre lettres, deux en original, deux en copie (Ritter, *L. IV, 8 mars 1844, p. 9*; *L. I, 2 mars, p. 5*), et une partie de son travail. Sainte-Beuve lui en réclama bientôt le reste (Ritter, *L. I, p. 6*). Je vous demande, lui disait-il, « d'en agir avec ce que vous confiez comme avec un livre dont on rendrait compte, en citant non pas la totalité, mais[3] tout ce qui paraîtrait intéressant au point de vue de notre public. Votre nom y serait mentionné à chaque endroit convenable, et l'honneur de la publication vous serait tout à fait acquis et maintenu. Des passages de votre introduction seraient cités entre guillemets, comme de vous; puis viendraient les lettres avec vos notes; je me permettrais seulement d'ajouter quelques considérations sur Benjamin Constant ». (*L. I*, Ritter, *p. 5.*) Enfin le prix d'insertion devait revenir à Gaullieur pour toute la partie

1. L'expression est modeste. Mme de Charrière mourut en déc. 1805, Gaullieur naquit en janvier 1808. Il ne connut pas non plus M. de Charrière, mort l'année de sa naissance.

2. En voici la liste approximative.

1° *Revue Suisse*, t. VII, p. 181, mars 1844 : quatre lettres ou fragments de lettres de Benjamin Constant à Mme de Charrière.

2° *Bibliothèque universelle de Genève*, 1847, t. VI (2 articles), et 1848 t. VIII (2 articles). Gaullieur y a repris et complété la publication de textes commencée par S.-B. dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 avril 1844.

3° *Bibliothèque universelle de Genève*, 1849 (série IV, t. XII), deux articles sur la Csse Dönhoff. Lettres de la Csse et de Mme de Charrière.

4° *Étrennes Nationales*, 1854, p. 96-139. Choix de lettres de Constant à Mme de Charrière, déjà éditées dans la *Bibliothèque universelle.*

5° *Études sur l'histoire littéraire de la Suisse française*, 1855, dans le *Bulletin de l'Institut Genevois*, t. III tout entier (sur Mme de Charrière, p. 116 et sqq.) et en tirage à part (1856).

6° *Revue Suisse*, 1857, nos de mars, mai, août, septembre, novembre, décembre (t. XX), six articles intitulés inexactement *Lettres-Mémoires de Mme de Charrière.*

On trouverait encore ailleurs, peut-être, d'autres publications.

3. Ms. : Mais presque tout : *presque* est barré. — Je cite d'après les manuscrits.

qui serait de lui ou qui serait le texte même des lettres[1]. La propriété lui en resterait entièrement.

Gaullieur accepta ces conditions avec plaisir, avec joie, avec transport (*L. II, 5 mars*; Ritter, *p. 7. L. IV, 8 mars*; Ritter, *p. 10*). Le jour même, 5 mars, il se mit à l'œuvre pour envoyer à Sainte-Beuve le reste des documents. Il ne copierait que les lettres tellement en loques qu'elles ne pourraient sans péril quitter son cabinet[2]; il lui enverrait toutes les autres en original, avec prière de les lui réserver une fois qu'il en aurait fait usage. Le 7 mars (*L. III*, Ritter, *p. 9*), il annonçait à Sainte-Beuve l'envoi du dossier; le 8, son départ, et il en donnait sommairement l'inventaire (*L. IV, 8 mars*, Ritter, *p. 9*). Le dossier comprenait cent quatre lettres, en comptant les quatre que Sainte-Beuve avait déjà[3], sans préjudice de quelques lettres de M^me^ de Charrière, de M^me^ de Staël et de plusieurs autres personnes[4].

Il arrivait hors de propos. Sainte-Beuve en accuse hâtivement réception le 15 mars (*L. V*, Ritter, *p. 10-11*); la veille même, il avait été élu de l'Académie (Ritter, *p. 10, n. 1*). Dès qu'il retrouverait un peu de liberté, il se mettrait au travail. Le 24 mars seulement (*L. VI, p. 11*), « à peine remis du torrent académique qui *l'*avait emporté », il revenait à *leur* travail, espérant être prêt pour le 15 avril. Il le fut en effet. De sorte que la lecture de cette

1. Sainte-Beuve lui envoya 400 fr. (L. IX, 25 avril 44, Ritter, p. 16). La *Revue des Deux Mondes* payait 200 fr. (ou 100?) la feuille (L. XX, 25 nov. 1845, Ritter, p. 30). Passé deux feuilles, Buloz ne payait plus.

2. Je ne me rappelle pas en avoir vu de telles dans le dossier actuel. Il n'est plus complet, à vrai dire; une partie s'en est allée à M^lle^ Melegari. Mais Gaullieur a gardé l'original de plusieurs lettres dont il n'a envoyé qu'une copie à S.-B., et dont le manuscrit est en bon état. Il faisait collection d'autographes : peut-être craignait-il de se démunir entièrement, au cas où le paquet se perdrait en route. Les lettres publiées par M^lle^ Melegari (souvent déjà publiées par Gaullieur avant elle) sont longues, nettes, et supposent en général un manuscrit intact.

3. Aujourd'hui le dossier de M. Godet ne compte plus, si je ne me trompe, que 82 lettres (non compris une lettre de M^lle^ Marin (la future belle-mère de Benj. Constant), et une de M^me^ de Charrière. De son côté M^lle^ Melegari en a publié trente, dont les originaux ont primitivement appartenu à Gaullieur; la preuve en est qu'il les a publiées lui-même le premier, au moins en partie, dans la *Bibliothèque Universelle de Genève* de 1847 et 1848. Nous arrivons donc à 112 lettres, auxquelles il faut en joindre une 113^e^, publiée par Gaullieur seul dans la *Bibliothèque Universelle*, et dont le manuscrit doit être jusqu'à nouvel ordre considéré comme perdu. Nous aurions donc neuf lettres de plus que n'en accuse l'inventaire de Gaullieur. Mais a-t-il envoyé tout son dossier à S.-B.? Son dossier était-il dès lors en ordre et complet? etc.

4. Dans le « millier » de lettres que possédait Gaullieur de M^me^ de Charrière (L. IV, 8 mars, p. 10), il est impossible de savoir lesquelles il envoya à S.-B. — Quant aux lettres de M^me^ de Staël, le duc de Broglie écrivit à Gaullieur (Ritter, IX *bis*, p. 17) pour le remercier d'avoir sur sa prière renoncé à leur publication. Sont-ce les mêmes que Gaullieur communiqua à S.-B. pour son édition de *Caliste* (1845, p. 329 et sqq.), et qu'il reprit lui-même à deux reprises en 1855 (*Bulletin de l'Inst. National Genevois*, III, 155 sqq.), et en 1857 (*Revue Suisse*, XX, p. 767 et sqq.)?

grosse correspondance, le choix, la copie et la distribution des citations, la méditation et l'écriture du commentaire que la citation déborde, il est vrai, de beaucoup, l'envoi de l'article à l'imprimerie, sa composition, la correction des épreuves, la mise en pages et le brochage des numéros, en un mot toutes les opérations qui séparent le moment où l'écrivain songe à son sujet pour la première fois de celui où il voit sa pensée vivre sur le papier, toutes ces opérations tinrent entre le 24 mars et le 15 avril, soit en vingt-deux jours. On ne peut qu'admirer, certes, la promptitude de coup d'œil, l'acuité de talent, l'aisance à manier cette masse de feuilles in-folio, la science du raccourci de Sainte-Beuve; mais toute cette puissance serait plus admirable encore, si l'exactitude n'en avait, et chèrement, fait les frais[1].

Il convient d'observer que Sainte-Beuve n'écrivait pas pleinement d'original; il travaillait sur le travail de Gaullieur. Sa mauvaise fortune — si le mot n'est pas un peu gros — voulut que ce travail fût mal fait; son tort fut de ne le critiquer à peu près pas, et d'ajouter sans compter à ses erreurs propres celles de Gaullieur.

Gaullieur lui envoyait trois choses : une introduction, les lettres mises en ordre, et des notes.

Les notes sont trop souvent bourrées d'erreurs : Sainte-Beuve les a admises les yeux fermés, en y mettant seulement quelquefois, ce semble, les ondoiements de sa forme.

Le classement était arbitraire, inintelligible[2]; l'invraisemblance, l'impossibilité en sautent aux yeux. Sainte-Beuve n'y a rien changé. Il n'a eu de doute que sur un point, où il avait tort. Pour le reste, on dirait qu'il a seulement visé à détacher de cette correspondance le morceau significatif ou brillant. Sa lecture a été toute littéraire, nullement historique; il ne s'est pas soucié un instant de rétablir la suite exacte des lettres, content de grappiller de-ci de-là un fragment, une impression, et de bâtir là-dessus ses jugements.

De l'introduction, enfin, il est assez délicat de fixer dans quelle mesure Sainte-Beuve s'est servi. Il l'a utilisée. « (Vous trouverez, écrit-il à Gaullieur [*L. VII, 14 avril 41*; Ritter, *p. 14*], les feuilles de votre manuscrit, de votre *introduction*, très en mauvais état : j'en ai coupé quelques-unes en effet pour envoyer à l'imprimerie,

1. Plus tard, la composition d'un *Lundi* devait coûter presque trois fois moins de temps à Ste-Beuve, une semaine environ. Mais aussi les *Lundis* sont-ils à peu près trois fois plus courts que ce *Portrait littéraire*, long de près de cent pages, et la documentation, préparée de longue main, en était bien plus facile à manier.

2. Les numéros d'ordre de Gaullieur subsistent encore sur les lettres.

mais presque tous les morceaux s'y retrouveront.) » Il ne semble pas que Sainte-Beuve en ait coupé beaucoup. Sans compter les allusions ou les rappels pour mémoire, il cite quatre fois quelques lignes de Gaullieur (p. 186, 188, 190) au début de son article : c'est peu[1]. Chose curieuse, Gaullieur n'a pas reproduit, que je me souvienne, dans la *Bibliothèque Universelle*, ces fragments cités par Sainte-Beuve; ils sont du reste insignifiants. Par contre, Gaullieur a redonné par-ci par-là quelques phrases de Sainte-Beuve; les lui a-t-il empruntées, ou n'a-t-il fait que reprendre son bien[2]? En l'absence du manuscrit de Gaullieur, la question est insoluble. On peut lire, d'ailleurs, dans la suite de leur correspondance, les efforts trois fois infructueux tentés par Gaullieur pour faire passer à la *Revue des Deux Mondes* un article sur Léopold Robert. De triples retouches ne purent fléchir Buloz qui ne trouvait pas à ces pages le « ragoût » (le mot est de Sainte-Beuve) réclamé par les lecteurs parisiens. Nous serions surpris que Sainte-Beuve n'eût pas été *in petto* de cet avis[3], et qu'il eût trouvé grand'chose à détacher dans le travail simple et sain[4] de Gaullieur pour l'enchâsser dans sa prose coquette et raffinée. En tout cas, il en a déplacé le centre, il a transporté la lumière de M^me^ de Charrière à Benjamin Constant[5]. Rien de plus naturel, ni de plus nécessaire; les lettres étaient de Benj. Constant, non de M^me^ de Charrière. Mais Sainte-Beuve n'en donnait à Gaullieur qu'une raison polie, quand il écrivait : « On aime dans ce pays à entendre parler de ce qu'on sait, de ce qu'on croit savoir ». (*L. VII, 14 avril 1844*; Ritter, *p. 12*). Toute cette lettre VII laisse entrevoir chez Sainte-Beuve, si je ne me trompe, quelque inquiétude de n'avoir pas fait à la prose de Gaullieur toute la place désirée[6]. Les éloges s'étaient substitués aux citations[7]. Gaullieur ne s'en déclara pas moins content[8].

Sainte-Beuve avait dû se mettre d'accord avec lui sur les règles

1. Il lui écrivait (L. V, 15 mars, Ritter, p. 10-11) : « Je me mettrai au travail que vous m'aurez rendu si facile et qui consistera dans le choix et la bordure. » Mais le choix et la bordure, c'est tout l'article. — Sans citer Gaullieur, S.-B. a pu le suivre; peut-être l'a-t-il fait dans sa division de la carrière de Constant (p. 186-188); mais on ne peut rien affirmer.

2. J'ai négligé de les relever, mais elles sont brèves, peu nombreuses, et semblent appartenir à S.-B.

3. On peut le comprendre dans sa lettre.

4. Je parle du style. — Ce sont ces qualités que S.-B. trouve à son article sur Robert.

5. « Vous auriez droit de la rattacher (cette correspondance) plus expressément à la personne de M^me^ de Charrière, de faire de celle-ci un centre plus que je ne l'ai dû (faire : barré), moi-même » (L. VII, Ritter, p. 15). Et peu après, S.-B. redemandait à Gaullieur pour son Édition de *Caliste* « quelques-unes mêmes de *ses* pages de début qu'il *avait dû* négliger » (relativement à la jeunesse de M^me^ de Charrière).

6. Voir Ritter, p. 14-15.

7. Au début de l'article.

8. L. IX, 25 avril 1844, Ritter, p. 16 (Lettre de S.-B.).

directrices de ce qu'il appelait obligeamment « leur » travail. Il affirma dès l'abord la nécessité de supprimer tout ce qui concernait *Charlotte*, la seconde femme de Benjamin Constant, encore vivante à cette date (*L. VI, 24 mars 1844*; Ritter, *p. 11 — VII, 14 (avril)*; Ritter, *p. 13 — XII, 30 juillet*; Ritter, *p. 21*). Même précaution pour ce qui *atteignait* M^me^ de Staël[1]; d'ailleurs ses relations avec la famille lui interdisaient toute publication de ce genre. Enfin, pour terminer avec les éliminations nécessaires, les lettres de Constant présentaient « bien des *choses cyniques* qu'il fallait absolument supprimer, dût-on les indiquer une fois pour toutes. » (*L. VI*, Ritter, *p. 12*). Rien n'est plus légitime que ces ménagements; ils s'imposent à tous les biographes moralistes. Sainte-Beuve n'a fait là que son devoir, et délicatement. Il trace avec tact la règle à suivre en ces matières : supprimer, en indiquant. Ce qui dépasse le droit du critique, c'est de corriger, d'atténuer. Sainte-Beuve se l'est pourtant permis deux fois; il s'explique auprès de Gaullieur (*L. VII, 14 avril*; Ritter, *p. 13*), sur deux altérations que lui a imposées, dit-il, la grossièreté de l'idée[2]; n'appelant pas d'ailleurs « altérations, les suppressions indiquées par des points, et qui laissent subsister le texte aux endroits qu'on reproduit ».

Mais de ce texte, au moins, le critique est tenu à une reproduction saine et pure. Sainte-Beuve ne l'ignore pas, comme on pense! mais la tâche n'est pas toujours aisée. « Il y a bien des difficultés d'impression à cause de la mauvaise écriture; je m'en tirerai comme je pourrai[3], mais vous aurez fort à faire pour la publication définitive. » (*L. VI, 24 mars*, Ritter, *p. 11-12*.) Il a du moins pris toutes ses précautions : « J'ai tâché d'être tout à fait exact moi-même dans la reproduction du texte... Quant aux lettres originales, aucune n'est sortie de mes mains; j'ai fait copier, mais j'ai vérifié soigneusement, original en main. » (*L. VIII, 14 avril 44*; Ritter, *p. 13 et 14*).

On va juger par le relevé des fautes de Sainte-Beuve si ces déclarations ne sont pas un peu ambitieuses[4].

1. Mais rien n'*atteint* M^me^ de Staël, au moins la femme, dans cette correspondance, et Constant n'égratigne ou ne frappe l'auteur que deux ou trois fois. S.-B. est venu à résipiscence sur ce point dans sa lettre XII, du 30 juillet 1844, Ritter, p. 21.

2. Ce sont deux altérations de détail que nous signalerons à leur place. S.-B. a discrètement indiqué l'une d'elles par des italiques (P. 246 l. 21-22). Rien n'annonce l'autre (P. 219 l. 6); les points de suspension qui la précèdent répondent à une coupure.

3. L'écriture est en effet difficile; mais sauf de rares exceptions, on s'en tire toujours.

4. Toutes mes références se rapportent à l'édition des *Portraits Littéraires* de 1878. La première édition est généralement en retard sur elle d'une page à peu près. — Je ne crois pas nécessaire de donner les leçons inexactes de Sainte-Beuve :

P. 191 : le ms. donne la suscription *Douvres... etc.*, en fin de lettre.
P. 193 l. 19 : *habits.* — L. 26 : *j'ai.*

P. 194 l. 20 : *je le fais.* — L. 24 : *Mrs* (*non Mistriss*). — N. 1. La note est vraisemblablement de Gaullieur; elle est inexacte et semble provenir d'un contre-sens sur le texte. C'est Constant qui veut proposer à son père de le marier, non son père qui a voulu lui faire contracter un mariage à Lausanne; je ne sache pas que Constant ait eu *encore* à cette date (vers 1787, à vingt ans!) une tribulation matrimoniale. Il fait simplement allusion au mariage récent (1785) de sa cousine germaine d'Hermenches avec M. de Cazenove, que la famille n'avait pas approuvé. La famille de Cazenove était-elle *à peu près* éteinte en 1844? je l'ignore, mais elle ne l'est pas de nos jours, et l'un de ses membres vient de publier un journal de M^lle^ d'Hermenches, précisément [1]. — P. 195 l. 7 et n. 3. La note est à vérifier; le détail m'en échappe. Le texte ne signifie pas nécessairement que M^me^ de Charrière ait engagé Constant à traduire Paoli. C'est elle, jadis, en 1768, qui en avait eu l'intention et qui s'était même mise à l'œuvre (voir *Bibl. de Genève*, MCC. 37, Lettres de M^lle^ de Tuyll à Constant d'Hermenches, n^os^ 133 [27 mars 1768, elle reçoit le livre] — 134 [28 avril 1768, elle commence la traduction] — 135, 136 *bis*, 137, 139 *bis*, 140, 141, 149). L'exclamation de Constant peut se référer aussi bien à un propos coutumier de M^me^ de Charrière qu'à un projet personnel de traduction.

P. 196. Avec cette page commence une seconde lettre. — L. 1-2 : *dernière.* — L. 17 : *90.* — L. 20 : *... si je l'imprime. J'ai...* — N. 1. Je ne sais rien de ce roman que par cette note. J'ignore si les feuilles mises au net et le brouillon signalés par Gaullieur s'en sont conservés.

P. 198 l. 11 : *en delà.* — Au milieu de la même page commence la troisième lettre, avec les mots Westmoreland... etc. *Ms. : le 29 août...* (Par une rencontre singulière, Gaullieur, dans la *Revue Suisse* de mars 1844, donne sous la même date inexacte du 27 août des fragments de cette même lettre, avec corrections pudiques et coupures édifiantes).
P. 199 l. 13 : *du Norfolk.*

P. 200 l. 10 : Il est inutile d'avertir que la parenthèse (*M^me^ de Charrière de Zoel*) n'est pas dans le texte. S.-B. l'a empruntée à l'adresse de la lettre du 22 juillet (p. 196) : « *A Madame* | *Madame de Charrière de Zoel* | *chez Messieurs Girardot* | *et Haller banquiers* | *Rue Vivienne n° 23* | *à Paris* | (avec timbre : 62 Newmarket). Le nom de Zoel est, je crois, tout à fait insolite. M^me^ de Charrière était née de Tuyll; la terre de ses parents était à Zuylen [2]. — L. 18 : la lacune indiquée par

le lecteur voudra bien rapprocher de son texte la leçon du manuscrit, que je donne en italiques. Enfin j'ai négligé les broutilles : mots écrits en surligne, orthographe, ponctuation, etc.

1. *Deux mois à Paris et à Lyon sous le Consulat* (février et avril 1803), par A. de Cazenove, *Picard et fils*, 1904. — Voir mon compte rendu dans la *Revue d'Histoire Moderne*, 15 avril 1904.

2. La même adresse se retrouve dans la lettre du 4 oct. 1787. Mais Sainte-Beuve ne l'a pas eue entre les mains. Voir plus loin.

les points de suspension se réduit à quelques lignes du ms. — P. 201 l. 7 : *ou une orgue*. Gaullieur (*Rev. Suisse*, mars 1844, p. 183) présente la même leçon fautive que S.-B. — L. 12 : *C'est une singulière...* — L. 16 (et Gaullieur, *ibid.* p. 183) : *à faire et je vous...* — L. 18 (et Gaullieur p. 184) ... *le défaire. — Je vous...*

P. 202 l. 2 (et Gaullieur p. 184) : *d'Henri Benj. de Constant Rebecque.* — Au-dessous des vers se voit, en guise de trait final, une gauche accolade à extrémités recourbées vers le haut. — Dern. l. : *l'épitaphe* (sans point de suspension). — N. 1. S.-B. a modernisé et abrégé l'extrait de baptême. — P. 203 Suscription de la lettre (et Gaullieur, *ibid.* p. 184) : *Lancaster, même jour.* — L. 3 : *printemps. — J'ai parlé... — .... au fait. — Je compte...* — L. 5 : *informations; — et si...* — L. 10 : *Sévery* —, *huit mille...* — L. 11 : *Virginie. — N'est-il...* — L. 12 : *Sols...* — L. 17 : *parle — Je...* — L. 20 : *connaisse. — Si je...* — L. 21 : *louer — Pardon...* — L. 22 : *Madame, revenons...* Ces tirets ne sont pas indifférents à l'allure du texte; Sainte-Beuve en donnait assez pour les donner tous.

P. 204. Les mots *Même date au soir*, n'existent pas dans le ms. L'écriture change simplement et se fait plus écrasée, l'encre plus sale. — L. 1 : *Je relis ma lettre, Madame, après souper...* — L. 10 : Les points de suspension représentent une très longue suppression. — L. 18 : La lettre datée de Londres, du 12 septembre, n'existe plus dans le dossier. — P. 205 n. 1. Sainte-Beuve a été mal renseigné. La lettre n'est pas un pastiche (dern. ligne de la note, p. 207); elle existe à Genève (MCC 35 A), de la propre main de Benjamin. *Ms. : Bruxelles, le 19 nbre 1779.* — L. 8 (de la lettre) : *appliqua* (?). — P. 206 l. 2 (de la note) : *Je voudrais pouvoir... (et à la ligne).* — L. 9 : *adagio, largo non soulignés.* — L. 11 : *ces airs.* — L. 16 : *si son œuvre...* — L. 18 : *dans le monde.* — L. 25 : *fantaisie.* — P. 207 l. 2 (de la note) : *Je ne sais quand...* — L. 3 : *que l'on craint...* — L. 8 : la lettre est signée « Benjamin ». — Mlle Menos l'a rééditée, plus fautivement que Sainte-Beuve, p. 84-86 de son recueil [1].

P. 206 lignes 3-4 : « Il y arriva *à pied, à huit heures du soir, le 3 octobre 1787.* » Allusion à une lettre du 8 [septembre 1788], voir plus bas, p. 254; mais le manuscrit ne porte pas de date. — L. 5 : Le lendemain 4... Sainte-Beuve a eu un doute sur la date de cette lettre. On lit en tête de la première des pièces inédites [2] qui accompagnent les lettres de Sainte-Beuve à Gaullieur : « 1° Vouloir bien demander à M. Gaullieur sans perdre de temps si la lettre (la 1re que B. C. écrit de Lausanne après son retour d'Angleterre) est bien du 4 octobre 1787, « Enfin m'y voici, etc. ». Vérifier cette date du 4 octobre et me la confirmer s'il y a lieu. M. Gaullieur a gardé l'original ». Et en marge il ajoute : « Ce n'est qu'un détail, mais j'ai une petite raison pour avoir

1. J.-H. Menos, *Lettres de Benjamin Constant à sa famille, Paris, Savine*, 1888.

2. Elles sont trois, paginées A. B. C. Nous les utiliserons dans notre travail, en négligeant ce qui ne nous intéresse pas. — Je ne sais plus si les abréviations sont de S.-B. ou de moi.

besoin d'être confirmé dans cette date. — Remerciez-le bien et dites-lui que je ferai en sorte de le satisfaire pour tous les détails qu'il me recommande » [1]. — Le doute de Sainte-Beuve n'était pas fondé. Le manuscrit porte en propres lettres et chiffres « BeauSoleil, le 4 8bre 1787. — Gaullieur a transmis à S.-B. un texte altéré. P. 206 l. 7 : *vous écrire beaucoup sur mes nouveaux amis, parents, etc., mais...* — P. 207 ligne et note 2. La note contient une erreur souvent commise et souvent dénoncée. L'oncle de Benjamin dont il s'agit ici, Samuel de Constant, n'a jamais été général, ni par conséquent sa femme générale. Gaullieur (ou Sainte-Beuve?) confond ici le fils et le père [2], qui s'appelait aussi Samuel. C'est la grand'mere de Benjamin qu'on appelait la générale de Constant. C'est à elle, disons-le entre parenthèses, que sont adressées les lettres de Benjamin Constant enfant (*Biblioth. de Genève*, MCC 35 A), et non à sa grand'mère de Chandieu, comme le veut Mlle Menos [3] qui, par une erreur semblable, je crois, fait de Mme de Chandieu une générale. Du moins l'extrait de baptême de Benjamin ne donne à son mari que le grade de colonel. — L. 5-6 : S.-B. : Mon manoir de Beausoleil... Le ms. porte humblement *Beau Soleil*. On se réjouit que cette correction romantique ne soit pas du cru de Sainte-Beuve. — On ne voit d'ailleurs pas pourquoi Gaullieur n'a envoyé qu'une copie de cette lettre à S.-B. Le manuscrit n'est nullement en loques : il ne présente non plus rien de secret. — L. 11-12. L'assertion de S.-B. (ou de Gaullieur) est à vérifier en ce qui concerne Mme de Charrière.

P. 208. La lettre dont S.-B. donne ici la primeur a été reprise plus tard et reproduite deux fois par Gaullieur, d'abord dans ses *Études sur l'histoire littéraire de la Suisse française* (*Bulletin de l'Institut Genevois*, t. III, p. 150 et sqq., 1855), ensuite dans ses articles de la *Revue Suisse*, tome XX, p. 695, 1857. Naturellement, ses deux versions ne concordent pas. Quant à Sainte-Beuve (coupures à part), il paraît un composé d'elles deux, mais qui se rapproche toutefois davantage de celle de 1857. Je ne sais si Gaullieur lui avait communiqué l'original ou une copie. — P. 209 § 1 et note 1. Il serait curieux de comparer S.-B. avec Gaullieur (*Bulletin*, etc., p. 152, note 1). On verrait Gaullieur tomber dans l'invraisemblance sur des faits que S.-B. tourne agréablement en plaisanterie. Il est visible qu'ici c'est S.-B. qui a documenté Gaullieur. Il tenait sans doute l'histoire, à Paris même, de tel ou tel *ami* de B. Constant.

P. 211 note 1. « Benjamin Constant *s'était laissé marier...* » Il y eut

1. A qui s'adressent ces lignes? Est-ce à Juste Olivier à qui S.-B. « écrit souvent » (L. XIII, 25 oct. 1844, Ritter, p. 23)? En tout cas elles semblent avoir été jointes à la lettre VI « — Je joins ici la demande de deux ou trois petits éclaircissements de texte pour des lettres dont je n'ai que la copie » (inédit).

2. Car, des frères, l'aîné, Constant d'Hermenches, brigadier au service de France, était mort en 1785. Juste (père de Benjamin) n'était encore que colonel, et ne devait passer général qu'en février 1796, comme réparation du tort que lui avaient injustement fait subir ses ennemis dans son grand procès.

3. P. 77 et sqq.

en effet de cela; on fit miroiter à ses yeux les avantages de cour que lui procurerait ce mariage. Mais Constant *voulut* aussi épouser M^lle^ de Cramm, qu'il eut quelque temps, très sérieusement et presque violemment, l'illusion d'aimer, qu'il aima, donc, avec sérieux et force. — « Il cherchait à faire partager à M^me^ de Charrière, sur son mariage, des illusions... ». Oui, pour s'éviter ses railleries, et peut-être sa joie, et la divulgation de démêlés qu'il ne voulait pas faire connaître en Suisse. — Note 2. La forme en est de Sainte-Beuve, dont on reconnaît les atermoiements et les raffinements; mais le fond en revient sans aucun doute à Gaullieur. Or, il est faux presque de tous points. Il n'est pas vrai, 1° que le père de B. C. eût été *dénoncé* (si ce n'est aux autorités de Berne) par plusieurs officiers de son régiment. Il avait sollicité lui-même la réunion d'un conseil de guerre, devant lequel il était à la fois demandeur et défendeur, 2° qu'il y eût dans les faits qu'on lui imputait une « malversation réelle », ni même du « désordre ». J'ai lu à fond les volumineux dossiers que possèdent M. d'Estournelles de Constant et la Bibliothèque de Genève (MCC 26) sur cette affaire; j'en ai même à peu près écrit l'histoire. Nulle part, dans une seule pièce, dans une seule ligne, ne figure aucune accusation ni insinuation de malversation. L'affaire du colonel Constant est, strictement, d'ordre militaire. Par conséquent il n'est pas vrai, 3° « que le gouvernement hollandais, financier rigide, *ait exigé* des comptes » — il n'a jamais été question de rien de pareil —, ni pris « l'hésitation à les produire pour un indice de culpabilité ». En réalité le colonel, rendu par ses officiers responsable d'une sédition qui avait éclaté dans son régiment, et averti des sentences presque toujours iniques dont il allait être écrasé, n'attendit pas qu'elles fussent prononcées et quitta La Haye. Cette sorte de désertion fut exploitée contre lui comme on pense. S'il est donc exact que le colonel « perdit un moment la tête et crut devoir se dérober par une fuite momentanée à la haine de ses ennemis », ce n'est nullement parce que « des mémoires scandaleux furent publiés contre lui ». Il n'y eut point de mémoires « scandaleux », ni même violents, si ce n'est à froid. Enfin, Constant se montra bien parfait (ou à peu près) de dévouement filial en cette rude circonstance; mais la fuite du colonel eut lieu le 17 août 1788; Constant accourut en septembre à La Haye *avant son mariage* (nouvelle erreur de Sainte-Beuve), il y retourna un an après (septembre 89-fin mai 90), et c'est au retour de ce second voyage, fait cette fois avec sa femme, qu'il écrivit la lettre du 4 juin 1790. — S.-B. ne pouvait pas être renseigné sur cette affaire ardue et obscure. Ses informations lui sont à n'en pas douter venues de Gaullieur, qui a repris dans ses articles de la *Bibliothèque Universelle de Genève*, 1847 (t. VI, p. 347 notamment) les mêmes imputations erronées.

P. 213 l. *11 : des 1^er^, 6^e^ et 18^e^ siècles.*

P. 214 l. 17 : « à son oncle ou à son père ». C'est son oncle Constant d'Hermenches. Il est assez souvent question de Voltaire dans sa correspondance avec M^lle^ de Tuyll. Voir *Revue Suisse*, 1857, tome XX, p. 171

et sqq., une lettre de d'Hermenches — il y en a très peu de publiées — et dans les lettres de Mlle de Tuyll (Genève, MCC 37), les nos 9, 10, 13, 26, 88, 89, 122, 123 *bis*, 163 *bis*, 167. Voir aussi et surtout les lettres de Mme de Charrière à Mlle L'Hardy (*Rev. Suisse*, 1857, XX, p. 698, 710 (essentiel), et une lettre de B. Constant (S.-B., *P. Litt.* III, p. 261). Mme de Charrière n'aimait pas Voltaire; elle trouvait l'homme comédien et méchant, l'écrivain précieux et chargé; elle le comparait à Fontenelle et à Lamotte! — P. 215 l. 1-2. Les mots en italiques font allusion à un premier billet, sans date, où Constant demande à M. de Charrière de lui envoyer quelques tomes de Rétif chaque jour (car on dévore du Rétif).

P. 215-216. Les fragments donnés par S.-B. sur Rétif, appartiennent à trois billets différents, et l'on voit, par ce qui est dit de Rétif dans chacun d'eux, que S.-B. ne les a pas donnés dans l'ordre. Il aurait du citer : 1° le passage qui commence vers le bas de la page 215 : « Je me porte bien, Madame... » et qui se termine p. 216 avec « grand bien leur fasse! » Il constitue dans le ms. un billet complet, distinct (sans date); S.-B. le donne à peu près en entier. — 2° le passage qui suit : « Quant à moi... » (p. 216, la fin de la page). Il constitue un second billet, également sans date; S.-B. le donne en entier aussi, mais avec de graves altérations. — 3° le passage par lequel commence S.-B., p. 215 : « Je n'ai pu hier... » Il est détaché d'une lettre datée « du 2 de janvier » (1788). Nous avons là sans doute trois de ces billets échangés porte à porte, lit à lit (S.-B., 214 l. 21), entre Constant et Mme de Charrière. Le 1er et le second peuvent se suivre; entre le second et le 3e, il y a une autre lettre [1]. S.-B., on le verra plus bas, n'a pas eu l'original de ces lettres — du moins de l'une d'elles; il lui était pourtant facile de les classer exactement.

Cela dit, nous revenons à l'examen du texte dans l'ordre de S.-B.

P. 215 l. 5 : *les C.* — L. 14-15 : *éternellement, pauvres...* — L. 16 : *et plus je crois...* — L. 18 : *Ce n'est pas des lèvres...* — L. 19 : *à Colombier. Le 2 de Janvier* (la date au-dessous). — *La signature H. B. est enveloppée largement d'un grand C, initiale de Constant (ou de Charrière)*. L. 21 : *oser vous aller voir.* — L. 22 : *Mon Esculape a tout plein d'attentions pour moi. Je vous remercie du Poème Épique et puis vous assurer...* ». *Puis des phrases omises par S.-B., sans intérêt d'ailleurs.* — L. 26-27 : *aux femmes à coucher avec leurs maris la première nuit des noces et qui pour prévenir.... permettre, et pour...*

P. 216 l. 2 et n. 1. Sainte-Beuve propose une correction élégante, mais qui ne s'impose pas. On lit dans la pièce inédite B du dossier Ritter (Corresp. S.-B.-Gaull.) : « Quelques lettres sont assez mal copiées et *il y a* [2] des fautes. Ainsi la lettre VIII sur Rétif de la Bretonne : « Et qui pour les empêcher de tomber dans l'indécence entre dans des

1. Je reviendrai sur ceci dans la Bibliographie Critique que je prépare des œuvres de Benjamin Constant.

2. Ces trois mots sont récrits sur les mots « pleines de ».

détails très *intéressants* (indécents?) et (un mot sauté) tous les mouvements, etc. Ce ne doit pas être ainsi. » Gaullieur a en effet sauté un mot (décrit), mais le ms. porte bien « intéressants », et le texte s'en peut très bien défendre. — L. 4 : *débitées publiquement.* — L. 5 : *des mœurs. Voilà.* — L. 7 : *leur fasse. Il n'y a pas une phrase dans ma lettre.* Mme de Charrière était si ennemie des phrases qu'elle en trouvait jusque dans Voltaire. — L. 8 et suivantes... J'aurai plus tôt fait de transcrire l'original que de corriger Sainte-Beuve.

« *C'est précisément parce que Rétif écrit pour Caton* (ainsi débute le billet. Nous avons là le dialogue par lettres tout au vif) *que je suis si rétif à l'admirer. Ma délicate sagesse n'aime l'indécence que lorsqu'elle mène à quelque chose, et lorsque Rétif m'aura dit vingt fois que les époux par une ardeur trop peu modérée effrayaient souvent mal à propos leurs chastes épouses par un spectacle et des objets auxquels leur vue était peu accoutumée, qu'une nouvelle mariée, pour conserver l'affection de son mari, ne doit rien accorder qu'au devoir, dans la plus profonde obscurité, en refusant tout au tact et aux yeux, je me dirai : Voilà un fou bien dégoûtant qu'on devrait bien enfermer avec Ezéchiel qui mangeait de...* (sic) *par ordre de Dieu et les fous de Bicêtre qui en mangent parce qu'ils sont fous. Et quand on me dira : L'original R. de la B...* » La suite dans S.-B.

La forme est grossière, assurément; et si l'on ne savait que S.-B. n'a pas eu les originaux — du moins de l'autre billet — on verrait là de ces traits cyniques qu'il a supprimés délibérément. Mais depuis (et même avant), on en a lu bien d'autres; et après tout cette grossière « diatribe » témoigne chez Constant d'une vivacité de bon sens, d'une probité et d'une propreté d'esprit qui lui font honneur. — L. 19 et sqq : *La mienne a été moins bonne qu'hier parce que j'avais dormi hier depuis 9 heures jusqu'à midi. Du reste, tout va bien.* (A la ligne.) *Imaginez, Madame, que je fais des feuilles* [1]. *Les vôtres...* La suite dans S.-B. — L. 27 : *Cinq exemplaires à Brunswick.* — Dans la signature, le C enveloppe aussi à demi l'H. et le B.

P. 218 l. 16 : La lettre qui finit au milieu de la page est signée B. C. — P. 219 l. 6 : S.-B. : « Jugez de ce que j'aurais souffert si, comme le voulaient mes parents alarmés sur ma chasteté..., j'étais parti coûte que coûte. » *Le ms. porte : « sur ma chasteté, et plus en peine de ma continence que de ma vie, j'étais parti au milieu de mes remèdes.* » Nous avons ici la seconde des deux altérations volontaires que signale S.-B. lui-même (Lettres à Gaullieur, VII, 14 avril 1844, Ritter, p. 13) : « au lieu de dire qu'il était parti ou qu'on voulait le *faire partir au milieu de ses remèdes*, j'ai mis qu'on voulait le faire partir *coûte que coûte.* Il fallait éloigner l'idée de cette vilaine maladie ». — L. 12 : *et C°.* — On lit

1. Je verrais volontiers la main de Gaullieur dans la glose « que je fais aussi des feuilles politiques ou des pamphlets à l'anglaise » (!!); il est coutumier du fait; il intercale des explications dans le texte pour faciliter la lecture : d'où l'on conclurait que de ce billet aussi S.-B. n'a eu qu'une copie.

encore dans le manuscrit, de la main de S.-B., les chiffres 1 et 2 aux endroits qui correspondent à ses notes de la page 219.

P. 220 l. 4 : *With. Ahrend.* — L. 4 et n. 1. On lit dans les lettres de Mme de Charrière à Mlle L'Hardy (*Revue Suisse*, XX, p. 711, 1857) : « Que tout ce qui veut chanter apprenne l'italien, que tout ce qui veut dire et faire des vers apprenne le français. Ne restera-t-il pas aux Allemands et aux Hollandais un champ assez vaste dans les sciences, la morale, les Wilhelmina Arend, les Hermann und Ulrika... » Ce sont sans doute ces derniers mots qui ont suggéré sa note à Gaullieur, lequel l'a passée à S.-B. Elle reste à vérifier. — L. 10-11. Ici encore le H.-B. est à demi entouré d'un C. — L. 11 : Les .... représentent une coupure insignifiante à tous égards. — *Ms. : Rastadt le 23* en fin de lettre. — P. 221 l. 20 : *par un f—*. — L. 24 : *s'ils ne se taisent pas pour mieux s'occuper.* — L. 25 : la citation anglaise continue, à peu près illisible : my ennui interee? damen?? them.

P. 222. *Ms. : même signature* après la l. 14. — Même remarque p. 224.

P. 225. Nous arrivons à la lettre la plus gravement altérée, non pas toutefois par S.-B. On lit dans la pièce inédite B du dossier Ritter, comme second exemple de « lettres assez mal copiées » (le 1er est celui de la lettre VIII sur Rétif) : « Lettre XI de Göttingue. Est-ce bien : *une chambre tapissée de rose?...* [1] ... bien blanche *à petites roses?* — Il faut toujours faire des Allevances (cf. l. 21). Quel est ce mot? » Sainte-Beuve n'a donc eu qu'une copie à sa disposition [2]. Elle est plus que fautive.

1° La date est fausse, et jamais Gaullieur n'a pu la lire sur cette lettre, par plusieurs raisons. D'abord, il y est question de Charlotte, la future seconde femme de B. Constant; or, en 1788, il ignorait jusqu'à son existence; aussi Gaullieur a-t-il supprimé ce passage. Ensuite les allusions à Mataliuski et Kosciusko placent cette lettre en 1794. J'incline à penser, et j'en donnerai les raisons dans ma Bibliographie critique, qu'elle est du 18 avril. Constant passa par Gœttingue en retournant de Colombier à Brunswick; il y était le 19 avril (Melegari [3] p. 209) et le 20 (Dossier Godet).

2° Les huit premières lignes du texte de Gaull.-S.-B. manquent dans le ms., dont le premier feuillet est perdu; il commence aujourd'hui avec le mot *écritoire* (l. 9). Rien ne permet de décider si Gaullieur a forgé ces lignes de toutes pièces, ou s'il les a seulement transposées d'une autre lettre à celle-ci; ces deux pratiques lui sont également familières. Les deux premières lignes me paraissent assez invraisemblables, à cette date, sous la plume de Benjamin Constant; le reste est plus probablement authentique.

3° Le texte n'est pas toujours correct. L. 17 lire *: Ms. : dans un coin;*

1. Mot illisible.
2. Je l'avais inféré déjà de la page 155 n. 1, des *Études sur l'histoire littéraire de la Suisse française* (*Bull. de l'Institut Genevois*, t. III).
3. *Journal intime de Benj. Constant, etc.*, Ollendorf, 1895.

enfin je me suis retrouvé chez Charlotte, avec cette différence que la personne n'était point ce que cet assemblage promettait, mais m'a paru assez spirituelle et assez sensée. Il faut toujours... (sans mettre à la ligne). — L. 23 : *plaintes.* — L. 24 : *et monotone.* — L. 25 : *prétentions.*

L. 27 : *prévenue sur ma visite — le (?) mettre —*

P. 226 l. 1 : *semblables. J'irai la revoir avant de partir ainsi que son père...* suivent des détails sur un ami du père de Benjamin et les nouvelles politiques; Gaullieur les supprime; mais il *ajoute, en revanche, la phrase sur Rousseau*, qui n'existe pas dans le manuscrit, qui daterait en effet la lettre de 1788, si elle existait, qui a trompé S.-B., et que Gaullieur a dû puiser dans une autre lettre disparue, si je ne me trompe, aujourd'hui. La dernière phrase est également controuvée [1]. — P. 226-27 : Le 1^er^ § de cette lettre (date comprise) n'existe plus aujourd'hui. La première feuille manque, la première actuelle est numérotée 2 de la main de Constant : elle commence ainsi :

Well dwell in silent happiness and love
And careless, wait till age, disgust or death.

Mais où est-elle, cette fille imparadisante? J'ai beau chercher, le paradis n'est pas de ce monde.

le 3

Extrait de la Gazette de Brunswick.

etc. S.-B. p. 227. — Même page, écrire 1^t^ 2^t^ 3^t^, etc.

P. 230 l. 6 : *un clavecin, mauvais.* — P. 231 n. 1. La sédition du Régiment de May avait éclaté le 29 octobre 1787. Dès le lendemain, les officiers se déchaînèrent contre le colonel Constant, l'amenèrent à quitter la présidence du Conseil de guerre, et en son absence, instruisirent son procès presque plus que celui des soldats coupables. Le 3 mars, le colonel et son fils pouvaient assurément prévoir de graves ennuis. — La cause assignée par S.-B. à cette révolte du corps d'officiers est exacte, si elle n'est pas la seule. — Enfin le régiment de May avait pour colonel propriétaire M. May, général Major, largement octogénaire, et qui vivait à Berne; pour colonel commandant le colonel Constant; et pour lieutenant-colonel M. Steiguer, l'un de ses ennemis les plus animés. La note est de Gaullieur, si toutefois les mots suivants s'y rapportent (on les dit dans la pièce B, du dossier Ritter; ils sont d'ailleurs barrés) : « du régiment suisse de May. Est-ce cela. »

P. 232 l. 5 : *pâ.* — L. 14-15 : *Le 6 soir.* — P. 233 l. 17 : *aussi longuement.* — L. 20-21 : La phrase entre parenthèses a été écrite après coup; elle est de l'écriture et de l'encre du 7.

P. 236 l. 6-7. Il l'écrit une fois à M^me^ de Charrière, le 5 novembre 1792, dans de tout autres conditions et en un tout autre sens que

1. Il existait alors à Bôle, près Neuchâtel, une M^lle^ Heyne, qui, mariée à Georges Forster, l'avait quitté pour suivre Huber. Constant allait précisément s'entremettre auprès du père, le philologue Heyne, pour adoucir sa sévérité. Cf. la lettre de M^me^ de Charrière à M^lle^ L'Hardy [sous la date encore inexacte du 10 mai 1793 — mais nous voilà loin de 1788!], dans la *Revue Suisse* (t. XX, p. 775, 1857), où il est fait allusion à cette visite en termes très honorables pour Constant.

ne le dit S.-B.; il s'agit d'une lettre lyrique, échevelée, écrite dans le premier feu de paille de son amour pour Charlotte (?) — L. 14 : S.-B., ici et dans la suite, fait d'énormes coupures. — N. 2. La citation se trouve dans l'une des lettres de Mme de Charrière à Benj. Constant que venait de publier la *Revue Suisse*, dans son no d'avril (1844), tome VII, p. 246 et sqq. La citation se trouve p. 249. La lettre, sans date, est adressée au citoyen Benjamin Constant, membre du Tribunat[1]. — P. 237 l. 6 : *Ms.* : *pourront.*

P. 239 l. 15 : « *pendant deux grands mois* » écrit dans l'interligne au-dessus de « dire ».

P. 240 l. 12 : *Mais vous, Madame, vous...* — P. 241 l. 16 : *gratified.*

P. 242 l. 25 : *bien ennuyeux.* — N. 1. S.-B. a donné dans sa *Caliste* (1845), p. 339, et Gaullieur a repris dans ses *Études sur l'histoire littéraire de la Suisse Française* (*Bull. de l'Inst. Genev.*, III, 166) une jolie fable de Mme de Charrière, qui a pour titre *Le Barbet*. S.-B. écrivait à ce propos à Gaul. (Dossier Ritter, pièce C) : « Dans la fable du Barbet, n'est-ce pas? il s'agit de B. Constant, Mme de Charrière et Mme de Staël qui est le *bichon*, levrette, etc. »

P. 245 l. 4 : *Il avoir* (*ou avait, mais pas afait*). — L. 5 : *il afoir.*

P. 246 l. 13-14 : *La lettre est signée C. H. B., le C enveloppant toujours plus ou moins les deux autres lettres.* — L. 21-22. « Que bénie soit l'*influence* perfide... ». Nous avons ici la première altération que signale S.-B. Lettres à Gaullieur, VII, 14 avril 1844, dans Ritter, p. 13 : « En deux endroits seulement j'ai altéré à cause de la grossièreté de l'idée; — il s'agissait de cette V. qu'il avait eue : j'ai substitué à *la beauté*[2] *perfide qui l'a rendu malade*[3] le mot *influence* perfide. » — L. 27 : *de Crousaz.*

P. 247 l. 13 : *que j'étouffâs.*

P. 250 l. 13 : « jouant au tricette (?)... ». On lit dans le dossier Ritter pièce A : « 2o) qu'est-ce qu'un jeu qu'on jouait dans ce temps-là en compagnie? à Neuchâtel ou à Lausanne. « Je me figure vous voir, Madame, dans une grande assemblée, jouant au *tricette*, etc. » Tel est le mot, comme qui dirait jouant au loto, au pharaon — j'ai copié et *calqué* exactement sans comprendre, cela a l'air d'être *tricette*, mais je ne crois pas qu'il y ait un tel jeu. Ce ne peut être une ariette. Enfin, dites si vous savez — un jeu local? » Gaullieur proposa tritrille, et il l'a imprimé depuis[4]; S.-B. ne se rendit pas et récrivit dans sa lettre XII :

1. La communication de ces lettres, faite par M. d'H. (serait-ce un Constant d'Hermenches?) fut provoquée par celles de Benjamin Constant (Même Revue, mars 1844, p. 181). — Juste Olivier ou Gaullieur firent sans doute diligence pour les envoyer soit en copie, soit en épreuves à S.-B., qui put les utiliser pour son article paru le même jour (15 avril).

2. Au lieu de beauté, M. Ritter a lu et imprimé *charité*. Le texte de S.-B. porte bien beauté. — Il s'en faut d'ailleurs que cette édition soit rigoureusement exacte.

3. *Qui l'a rendu malade* et *la* (beauté) en surligne.

4. Dans les *Etudes sur l'histoire littéraire*, etc. (*Bulletin de l'Inst. genev.*, III, p. 126); et Gaullieur ajoute même bravement en note : « Sorte de jeu de cartes alors à la mode. » Il est vrai que Gaullieur cite ici non plus B. Constant, mais Mme de

« Il m'a été impossible avec la meilleure volonté du monde de lire tritrille, j'ai mis *tricette* en exprimant mon doute; il n'y a pas tritrille certainement. » — P. 251 l. 17. Le manuscrit s'arrête avec la dernière ligne de la citation; la seconde feuille de la lettre est perdue.

P. 252 l. 5 et sqq. : La citation de S.-B. est empruntée à une longue lettre des 13-14 avril. — P. 253 l. 2 : Il en est de même de cette citation, qui termine la lettre. — L. 8 : « La lettre suivante. » Non. Entre les lettres des 13-14 avril et du 9 juin, il s'en intercale une, peut-être deux. — L. 19 : *quoi qu'on die* : *non souligné.* — L. 26 : *Virginibus puerisque canto. Vous, je vous aime, je voudrais être près de vous, moi, mon fidèle de Crousaz et surtout mon tout aimable Jaman qui a plus d'esprit que tout B*** (Brunswick) *ensemble, le modèle des chiens et des amis....* » Sainte-Beuve arrête sa citation après les mots latins, et représente la suite, capitale cependant pour l'appréciation du sentiment, par un vague commentaire sans date : « Qu'il lui répète, après cela, qu'il l'aime... » Il me paraît indéniable que S.-B. a ici sollicité le texte, oh! avec sa finesse ordinaire, et qu'il charge ainsi d'une méchanceté plus dure B. Constant. Ce n'est pas tout. — P. 254, la note 1 appartient à la lettre des 13-14 avril, elle en est même le début. Or S.-B. la donne, sans prévenir, à l'appui d'un propos qui se réfère à une lettre du 9 juin. Peut-être l'arrête-t-il aussi trop tôt. La phrase citée par S.-B. est suivie dans le manuscrit de cette autre : « *Car mentir est mentir et défiance est défiance, en petit comme en grand et malgré les distinctions.* » Elle ne nous semble pas indifférente au sens de celle qui la précède, ni sans intérêt pour la moralité de B. Constant. Puisque S.-B. donnait l'une, il eût été, croyons-nous, équitable de donner l'autre aussi. Elle est, à vrai dire, en surligne, mais il n'y avait qu'à le dire. — Ce n'est pas encore tout. La citation de la même page 254 l. 8 appartient à une lettre très postérieure (du 8 [septembre]); de même celle de la p. 255 l. 8. Ainsi S.-B. mêle les mois, prélève de côté et d'autre des bribes de textes et en fait un étrange embrouillamini, le tout sans avertir; et cela, au moment de l'une des crises les plus profondes de B. Constant, quand les défiances de M^me^ de Charrière — car c'est d'elle que vient le refroidissement, et S.-B. insinue partout le contraire —, les difficultés de son mariage, la condamnation écrasante, la fuite, peut-être la mort de son père achèvent de détraquer sa santé et ses nerfs. Les pages 253-54-55 donnent une idée très insuffisante et très infidèle de Benj. Constant à cette date. Au mépris toujours de la méthode historique, elles essaient de définir des états de sentiment en négligeant les événements qui les motivent et les expliquent. Le raccourci en est tellement violent qu'il en est faux.

Avec cela le texte en est incertain une fois, et une fois inexact.

Charrière; et il emprunte sa citation à la *Revue Suisse* (avril 1844, p. 247) qui porte également tritrille dans le texte, et une note analogue : « espèce de jeu alors fort à la mode à Lausanne, Neuchatel ». — S.-B. a peut-être tort sur le mot lui-même, mais non sur le texte de Benj. Constant. Le mot est illisible : j'ai lu comme S.-B.

P. 254 n. 1 S.-B. « Je veux faire rougir une personne que j'aime de sa disposition à prendre ma plus simple, ma plus naïve pensée »; ms. : « *toujours pour un mensonge prémédité. Car mentir, etc.* » Ainsi débute aujourd'hui le ms.; le reste, un feuillet, une ou plusieurs feuilles, s'est perdu. Ne l'était-il pas du temps de S.-B.? Gaullieur (*Bibl. Univ. de Genève*, 1847, tome VI, p. 263), donne exactement le même texte que S.-B.; mais il le raccroche au texte d'une pièce précédente[1], dont il supprime la fin, par ces phrases de raccord. « Il faut bien que je me console de vos rigueurs, ou plutôt je ne veux pas m'en consoler. *Non, je continue à vous écrire* (!!). Je veux faire rougir, etc. » La phrase du milieu est assurément forgée, et avec une gaucherie insigne. Mais les autres? Quoi qu'il en soit, si l'on observe que Gaullieur soude avec la fin d'une autre lettre le début actuel de la nôtre, on sera tenté de conclure que de son temps déjà le vrai début, le feuillet ou la feuille initiale, avait disparu. On se demandera encore si Gaullieur a communiqué l'original ou une copie à S.-B. Je remarque que tous deux suppriment le mot *toujours* (toujours pour un mensonge), favorable pourtant aux tendances de S.-B., mais qui, il est vrai, gêne et alourdit la phrase. L'indice est sans doute bien faible pour conclure que S.-B. n'a eu qu'une copie entre les mains. Ce serait à souhaiter.

Page 254 l. 15-16, le texte est décidément altéré. Le manuscrit ne porte pas la date « le 3 octobre 1787 ». C'est Gaullieur qui l'a ajoutée de sa main au crayon; et il a écrit en marge, ingénument : Combiner cela avec la lettre de Lausanne du 4 octobre. Rien ne dit que S.-B. lut cette note sur l'original, si Gaullieur le lui communiqua; elle pouvait n'y pas être encore; elle aurait soulevé, je l'espère, sa conscience, et les mots « à combiner » n'eussent pas pris place dans son texte. Mais S.-B. a-t-il eu l'original? Il est difficile d'en décider. S'il l'avait eu, il n'aurait pu douter que la date y manquât. Or il ne doute pas qu'elle y soit. Il écrit en effet p. 206 : Constant arriva à Colombier « *à pied, à huit heures du soir, le 3 octobre 1787* : lui-même a noté presque religieusement cet anniversaire ». Et il fait vérifier, nous l'avons vu, près de Gaullieur (Dossier Ritter, pièce A), l'exactitude de la date du 4 octobre pour la première lettre écrite de Lausanne. Évidemment il s'étonne que Constant, arrivé le 3 au soir à Colombier, soit dès le 4 à Lausanne[2] et en écrive à M^me^ de Charrière. Et des deux dates, c'est celle du 4 qu'il suspecte. On peut s'en étonner. S'il a eu l'original, il a vu que la date du 3 octobre ne se trouvait pas dans le texte; ainsi aucune difficulté ne s'élevait contre celle du 4. S'il n'a eu, de notre lettre comme de celle du 4, qu'une copie procurée par Gaullieur, pour-

1. A laquelle appartient la note de S.-B., p. 241. Elle est sans autre date que « ce 28 ». — Rien ne permet de la dater sûrement. Elle peut être de mai 88 ou postérieure.

2. J'ai eu plus d'une fois le même étonnement. Il n'est pas fondé. Mainte fois Constant a fait le voyage de Neuchâtel à Lausanne, sans passer par Yverdon, en une demi-journée, à cheval.

quoi accorde-t-il à l'une la confiance qu'il marchande à l'autre? Pourquoi accepte-t-il la date du 3 sans difficulté, et se renseigne-t-il sur celle du 4? Une erreur de lecture sur la date initiale d'une lettre n'est-elle pas moins vraisemblable que la même erreur dans le corps de la lettre? Je ne sais que conclure, sinon que S.-B. a manqué d'exactitude ou de défiance [1].

P. 255 l. 8. La citation est du « 8 [7bre] matin à 9 heures. » — L. 12 et l. 16 : les deux citations se trouvent vers la fin et à la fin d'une lettre de M^me^ de Charrière à Benj. Constant, datée du mardi 30 août 1790 (*Rev. Suisse*, avril 1844, t. VII, p. 248). Dans la seconde, M^me^ de Charrière désigne par *on* non B. Constant, mais sa belle-sœur, « la bonne M^lle^ Louise » de Charrière, qui lui avait tenu un propos pénible sur le séjour de Constant à Colombier.

P. 256 l. 5. A ce moment, non. S.-B. — mais ses citations sont d'une chronologie si incohérente — en est au mois de septembre 1788. Or l'affaire du colonel Constant était née, nous l'avons dit, d'une sédition éclatée le 29 octobre 1787. Ses officiers lui avaient déclaré la guerre dès le lendemain. A la suite de nombreux incidents, le colonel avait dû, pour se faire juger et rendre justice, réclamer la convocation d'un haut conseil de guerre national, qui tint sa première séance le 17 juin et rédigea ses treize sentences les 11, 15, 16 et 25 août 1788. Elles étaient scandaleusement faibles pour les officiers révoltés et écrasantes pour le colonel. Celui-ci s'était enfui le 17 août 1788; il fit une grave maladie à Bruges et n'arriva en Suisse que vers la mi-septembre. Par conséquent, à ce moment-là, toute la première phase de l'affaire est terminée. — L. 15. J'ai déjà dit que Constant fit deux voyages en Hollande : l'un, au reçu de la nouvelle, en 7bre 1788; l'autre plus tard, quand son père retourna en Hollande pour obtenir la revision de son procès au commencement de septembre 1789. — L. 20 et sqq. : cette lettre marque le terme de démêlés assez longs entre B. Constant et M^me^ de Charrière, dont S.-B. supprime l'histoire; je la raconterai ailleurs. — L. 24 : *celui ou l'envie de...* — Même ligne : S.-B. supprime deux lignes d'injures sur le Col. May, l'âme du conseil de guerre. — L. 31 : La lettre est signée B. C. — P. 257 l. 2-3 : S.-B. veut dire sans doute plus de détails que le lecteur n'en pourrait désirer pour son plaisir; car la lettre obscure et entortillée de M^me^ de Charrière ne renferme rien qui porte atteinte à l'honorabilité de Constant ni de son père; ses insinuations sont incompréhensibles à force d'être vagues, et M^me^ de Charrière les donne elle-même pour peu sûres; enfin, s'il fallait les interpréter dans le sens de Gaullieur, elles seraient démenties par toutes les pièces que je connais. — L. 3-4 : « Elle garda cette réponse... » S.-B. doit ce détail à M^me^ de Charrière elle-même. Elle écrivait à Constant, le mardi 30 août 1790 :

1. Une erreur de S.-B. se comprendrait p. 206, quand il cite de mémoire; l'inadvertance serait forte d'ajouter une date p. 254, quand il transcrit le texte. Encore en a-t-il peut-être fait faire la copie par un secrétaire, qui ne peut mettre de dates là où il n'en lit pas.

« Je fus très blessée d'une certaine lettre de La Haye que je n'avais méritée en aucune façon. Je vous écrivis en conséquence; mais je gardai ma lettre. Vous m'avez écrit au nouvel an : j'ai été transportée de plaisir. » (*Revue Suisse*, avril 1844, t. VII, p. 246). S.-B. a relevé aussi ces derniers mots dans les lignes qui suivent. — N. 1. Je n'ai pas trouvé à la Bibliothèque Nationale cette édition de 1847. L'Édition de 1845 reproduit déjà les trois lettres de la *Revue Suisse* (avril 1844). S.-B. y intercale p. 326 une rectification au portrait de Mme de Charrière par elle-même que Gaullieur a reprise en 1855 (*Bulletin de l'Inst. Genev.*, III, 147 en note).

P. 259 l. 11-12. Ces deux mots sont du 5 novembre 1792; mais en effet, dès juillet 1791 (lettre du 6) Constant reconnaissait son erreur devant Mme de Charrière. Il y avait déjà du temps qu'il se l'était avouée à lui-même. — L. 15 et sqq. : la citation est du 17 mai 1793; voir plus bas à la p. 269. — L. 17 : Constant ne recourut pas de suite au divorce, mais, sans doute pour aller plus vite, à un compromis sans valeur légale (lettre du 31 mars 1793) qui devint le divorce seulement le 18 nov. 1795. — L. 18 : sa citation est prise dans une lettre du 17 mai 1793; elle est postérieure par conséquent aux deux suivantes. Gaullieur (*Bibl. Univ. de Genève*, 1848, t. 8, p. 70 et sqq.) date la lettre dont elle fait partie de 1792; de là sans aucun doute sa place dans S.-B. — L. 33-34. L'allure moralisante et l'élégance de ces deux lignes a dû plaire à Gaullieur : il les a reprises, je ne sais plus où. Nul doute pourtant qu'elles n'appartiennent à S.-B.; elles portent sa marque.

P. 260 l. 26 : *Comme vous sentez bien.* — P. 261. Le millésime de la lettre a disparu dans une déchirure du papier. Elle est bien de 1790. Voir sur cette lettre (ou une analogue), *Revue Suisse*, 1857, tome XX, p. 697-698, Mme de Charrière à Mlle L'Hardy.

P. 262 l. 1 : *je pourrai bien...* — L. 14-15 : Orthographe du ms. : *Mirabeaux*, *Barnaves*, *Sartine*, *Breteuil.* — L. 19 : *personnage avec mes Pour.* (Pourras), *mes ctesse de Lin.* (Linden), *etc.*, *etc.* — L. 25. Constant appelle Mme Saurin, quelques lignes plus haut, dans le passage supprimé par S.-B., Mme Saurin-Schabaham. Ici, l. 24, le ms. porte Schaabaham. — P. 263 l. 18. La citation est empruntée à la lettre de Mme de Charrière, datée du 30 août 1790 (*Rev. Suisse*, avril 1844, p. 246); et S.-B. la donne — toujours sans date! — pour appuyer sur l'analyse d'un état d'esprit dont il demande les preuves à des lettres de décembre 1790, septembre 1790, fin 1791! — La n. 2 est tirée d'une lettre ainsi datée dans le ms. : « B. (Brunswick) Ce 21 1791. » S.-B. a pris 21 pour 2 j. (uin). La lettre est en tout cas antérieure au mois d'octobre [1].

P. 264 l. 7-8 : *de deviner le* cui bono *de cette sottise.* — L. 17. Sur les mémoires de Noailles, comparer Mme de Charrière à Mlle L'Hardy, *Revue Suisse*, 1857, tome XX, p. 707. — L. 19 : *24 000 000.* — L. 22 : *24 millions.* — L. 30 : *une fois pour toutes.* — P. 265 l. 11 : La citation

1. Constant y dit qu'il aura bientôt vingt-quatre ans. Il est né le 25 oct. 1767.

est prise dans la lettre du 6 juillet 1791 : « *Je vois que la morale est vague, que l'homme est méchant, faible, sot et vil, et je crois qu'il n'est destiné qu'à être tel.* »

P. 266 l. 9 : La citation que S.-B., d'après Gaullieur, donne sous la date de 1792, est en réalité de 1794, probablement du 12 mai [*Ms. : B. ce 12.*]. — La suivante (l. 18. Ms. : *si nous causons...*) est du 17 mai 1793, non 1792. Ici encore S.-B. se trompe sur la foi de Gaullieur [1]. L'année 1792 est à peu près vide; Gaullieur n'a pas hésité à la meubler en lui attribuant, souvent contre l'évidence, des lettres de 1793 et 1794. C'est ainsi que le fragment de lettre de la p. 267 l. 18, n'est pas du 4 mai 1792, mais du 4 mai 1794 (dans une lettre des 2-3-4 mai). Il en est encore de même de la lettre qui suit p. 268 l. 3; elle est du 7 juin 1794, non 1792 [2]; et la citation de la p. 269 l. 14, est du 17 mai, non pas 1793, mais 1792 [3]! S.-B. a donc tort de constater p. 270 l. 12 et sqq., une rechute de pessimisme à la fin de 1792, puisque toutes ses citations antérieures, sauf une, dépassent en réalité cette date; et il se trompe encore sur la date de la lettre suivante, qui est bien, celle-ci, de 1792, mais de septembre, non de décembre [4]. Allez donc vous reconnaître dans cet incroyable dédale!

P. 271 l. 19. Sa première lettre de Lausanne est du 18 juin. — L. 21 et sqq. la citation est du 17 mai 1793. — L. 24 : ms. : *de heimweh.* — L. 24-25. Il a revu M^me^ de Charrière avant de rentrer à Lausanne.

P. 272 l. 15 et sqq. Sa correspondance ne porte aucune trace de ce départ pour Brunswick — dont Constant parle, il est vrai, vingt fois, mais qui n'eut pas lieu. — Constant passa tout son mois de novembre à Lausanne, quitta cette ville pour Colombier au commencement de décembre [5], et Colombier pour Brunswick le 2 ou le 3 avril 1794. S.-B. s'est trompé. — N. 1. La citation est du 12 octobre 1793. Gaullieur (*Bibl. Univ. de Genève*, 1848, tome VIII, p. 273) et M^lle^ Melegari (p. 408) donnent tous deux ce passage, dont le manuscrit n'est plus dans le

1. Toutes celles de ces lettres que Gaullieur a reprises dans la Bibl. Univ. de Genève sont publiées sous les mêmes dates que dans S.-B.

2. P. 268, l. 32 : *de l'expliquer.* — P. 269, n. 1, l. 15 : *je ne parle que des écrivains.* — La lettre n'est d'ailleurs pas plus pleine d'aveux que les autres.

3. S.-B. en a allégé le texte. Le ms. porte : « Soyez bien sûre que de manière ou d'autre je n'aurai rien à me reprocher, qu'une longue expérience ... et que je combats.... »

4. Le manuscrit ne s'en trouve plus aujourd'hui dans le dossier Godet, comme de toutes les lettres publiées par M^lle^ Melegari. On lit celle-ci dans son recueil, p. 302. Elle et S.-B. ne diffèrent dans l'espace de ces quelques lignes que sept fois : Sauf le premier et le dernier détail, S.-B. semble avoir partout raison. Voici les différences de leur texte :

S.-B. p. 270, l. 18 : 26; Meleg. p. 393, l. 20 : 25. En septembre 1792, Constant a près de 25 ans : en décembre, il a 25 ans passés : il n'aura 26 ans qu'en 1793; ce détail date la lettre. — S.-B. l. 27 : tant parce que ... que parce que ...; Mel. 394, l. 2 supprime *tant* et *que*. — S.-B. l. 28 : les ridicules; Mel. 3 : le ridicule ... — S.-B. 271, l. 1 : ma faute; Mel. 5 : de ma faute. — S.-B. 3 : fol.; Mel. 8 : sot. — S.-B. l. 7 supprime Meleg. l. 12-13. — S.-B. 10 : les malheurs; Mel. 16 : tous les malheurs. — S.-B. 11 mises; Mel. 17 : mis.

5. Je m'expliquerai sur ces points dans ma Bibliographie critique.

dossier Godet. S.-B. et Gaullieur diffèrent sur la première phrase et sur des détails. Mlle Melegari se rencontre avec S.-B. sur l'essentiel [1], et leur accord condamne Gaullieur. — P. 273 l. 1. Constant fut de retour en Suisse au mois d'août 1794. — L. 2. La date du 19 septembre ne ressort pas de la correspondance de Constant. C'est dans la lettre du 30 septembre qu'il raconte à Mme de Charrière sa première visite. — L. 25 : *son ennemie pendant.* — N. 1. Ces lettres se trouvent à la p. 329 et sqq. Gaullieur les a reprises en 1855 (*Bull. de l'Inst. Gen.*, III, 163 et sqq., voir aussi 155 et sqq.) et en 1857 (*Rev. Suisse*, XX, 768 et sqq.). Gaullieur ne s'accorde toujours pas ni avec lui-même ni avec S.-B.

P. 274 l. 20 : *et aussi active.* — L. 29-30 : *le sien. Elle...*

P. 276 l. 3 : *de Loise.* — L. 17-18. Il arrive à Paris le 29 mai 1795, ou à peu près (Melegari, p. 233); il revient en Suisse au mois de mars 1796 (Mel. 252), sauf une brève apparition en décembre-janvier. — L. 25-26. En 1795, le 11 messidor tombe le 29 et non le 30 juin; il en est de même en 1796. La lettre semble bien de 1795. — L'émigré auteur de ces lettres ne serait-il pas l'un des MM. de Roussillon, dont le nom revient fréquemment dans la correspondance de B. Constant? — N. 2. S.-B. donne dans une lettre à Gaullieur (IX, Ritter, p. 17), la source et la date de ce propos : il l'a tenu quelques jours auparavant, de M. de Barante. Gaullieur l'a utilisé plusieurs fois. On peut voir dans Mme de Charrière elle-même, des propos analogues (*Revue Suisse*, XX, p. 772, 1857). — P. 277 dern. l. : cette silhouette s'est conservée.

P. 278 l. 26 : « les derniers mois » : entendez fin décembre. — P. 279 l. 6. La dernière que nous connaissions a été donnée par la *Revue Suisse*, 1844, VII, p. 248; elle est adressée à Constant tribun. — L. 11 et sqq. Allusion à la même lettre. — L. 14-15 : Lettre de Gaullieur à S.-B. (Ritter, l. III, p. 8). Il dit avoir porté à B. Constant, entre 1825 et 1830, quand il faisait ses études de droit à Paris, un volumineux manuscrit de Mme de Charrière intitulé : Azychis ou le Prince d'Égypte. Constant voulut le publier et se chargea d'en écrire la préface, mais il l'égara. Gaullieur dit ailleurs (*Bulletin de l'Inst. Genevois*, III, 171-2) que Mme de Charrière avait elle-même envoyé ce roman à B. Constant pour le faire imprimer, mais que Constant n'en trouva ni le temps ni l'occasion. Ces deux assertions ne sont assurément pas inconciliables... — L. 16. C'est encore la dernière lettre du dossier Godet. — N. 1. Elle les a donnés dans des conditions telles que, sans les manuscrits, l'histoire de Benjamin Constant serait à tout jamais impossible.

1. Elle donne pourtant *le malade* en italiques (S.-B. l. 45 de la note); mais je ne suis point fâché (S.-B. l. 7 : pas); est-ce une faute (S.-B. 8 : ma faute); pas prudents ... (S.-B. l. 10 pas de points de suspension); Ferrand et Mallet, Mallet et Ferrand (S.-B. l, 1, M. et F., F. et M.); un seul *etc.* (S.-B. 13 en a deux); apparus (S.-B. 14 aperçus). — Tout cela (des vétilles sans doute) en quatorze lignes!

Nous bornons notre étude au relevé des erreurs matérielles commises ou admises par Sainte-Beuve. Nous n'examinerons pas l'appareil de ses citations — si elles sont bien choisies, commencées et arrêtées à point, toujours équitables —, nous ne critiquerons pas ses jugements. « Vous verrez aussi, écrivait-il à Gaullieur (*L. VII, 14 avril 1844*; Ritter, *p. 12* sqq.), que j'ai cru devoir *escorter*, en quelque sorte, *convoyer* chaque lettre presque, en expliquant ce que j'y voyais : c'est le plus sûr moyen pour que le lecteur y voie quelque chose. » C'est le plus sûr aussi pour qu'il y voie ce qu'y met le critique. En tout cas nous avons montré, croyons-nous, qu'à partir du moment où Sainte-Beuve abandonne la citation suivie et en masse, — sur les points les plus délicats de son étude : ruptures avec M^me^ de Charrière, mariage, affaire de Hollande, pessimisme, ligne politique, l'incorrection des dates, l'incohérence et la brièveté des citations suffisent à infirmer en partie son article. Il présente de larges trous, des raccourcis excessifs. Les bases de ses jugements sont souvent précaires. Nous croyons qu'ici comme partout Sainte-Beuve a manqué de justice envers Benjamin Constant[1] : il a tracé de lui un portrait tendancieux, incomplet, infidèle, qui exige des retouches. Nous essaierons de les apporter ailleurs[2]. Nous ne voulons ici que conclure sur les erreurs dont nous avons fait le compte.

Qui se serait attendu à trouver tant de fautes dans l'exact, dans le scrupuleux Sainte-Beuve? Les unes, à vrai dire, ne sont que des vétilles, comme il en échappe à tout éditeur. Mais encore sont-elles remarquables par leur nombre ; elles suffiraient à perdre cinq ou six malheureux de lettres. Les autres sont sérieuses ou graves, et engagent — à des degrés divers — la responsabilité de Sainte-Beuve.

Quand il a le manuscrit en main, il cite en général correctement — aux détails, aux nombreux détails près.

Quand il cite d'après copie, il est encore correct, ou à peu près; et c'est son tort.

Lors même que sa bonne foi aurait été surprise, on pourrait encore demander compte à Sainte-Beuve de sa confiance. La défiance est le premier devoir du critique. Il faut de la hardiesse pour reproduire aveuglément des copies, à moins d'être sûr de la personne qui les a procurées. Or Sainte-Beuve connaissait Gaul-

1. Sur les raisons (mystérieuses) de son animosité, voir un article très fin de M. Émile Faguet, *La Revue*, n° du 1^er^ mars 1904.
2. Dans notre thèse sur *Benjamin Constant*.

lieur. Il avait reçu de lui, si l'on s'en souvient, deux copies comme échantillons. En les conférant avec les originaux, il s'aperçut qu'elles étaient fautives, et le fit observer à Gaullieur[1]. Il lui recommande aussi trois ou quatre fois, pour la publication définitive, l'exactitude et — conseil piquant! — la lenteur[2]. Il était donc averti. Comment se fier à un homme qui vous envoie deux échantillons d'une correspondance pour amorcer un travail, et vous les envoie inexacts? Sainte-Beuve n'en accepta pas moins avec une rare indifférence son texte, ses notes et son classement.

Sur le texte, on est édifié. Des notes, je ne dirai rien, sinon que Sainte-Beuve devait ou les abandonner ou les vérifier. Mais le classement! Pour établir la chronologie de cette correspondance, on a deux guides faciles, sûrs, presque toujours suffisants : les allusions politiques, les affaires matrimoniales. Il est impossible que Sainte-Beuve ait seulement parcouru ces lettres, aux années 1792 et suivantes, sans voir en moins d'une heure l'inanité du classement qui lui était proposé. En a-t-il donc confié la lecture à un secrétaire, chargé uniquement de lui noter d'un trait à la marge[3] les passages saillants et importants en tout genre? Ou s'il les a lues, comment, avec quelle légèreté, quelle insouciance, quel mépris du public et de la vérité les a-t-il lues?

Je cherche en vain des explications à cet étrange procédé. La mondanité de l'article[4]? Mais au monde lui-même, surtout au monde, il importe d'offrir de bon, solide et méthodique travail. L'agrément et le talent, choses si nécessaires, ne doivent être que la parure de l'œuvre et sa fleur. La célérité de sa confection? Mais la hâte n'est jamais une excuse. Qui forçait Sainte-Beuve, au surplus, à tant de précipitation? Ce n'était pas la publication par la *Revue Suisse* de quatre lettres de Benjamin Constant[5]. Le modeste périodique vaudois ne pouvait porter ombrage à la puis-

1. Lettre VII, 14 avril 44, Ritter p. 13 : « Les 2 (*le chiffre en surligne*) copies que j'ai eues entre les mains et que j'ai pu conférer avec les 2 lettres originales ne me paraissent pas suffisamment exactes. »

2. Notamment VII, p. 13 et p. 14.

3. Les manuscrits n'en portent pas.

4. L. VII, 14 avril 1844; Ritter p. 14. « Je vous le répète, j'ai tâché de concilier tout ce que j'ai cru dans vos intentions avec la célérité qu'il m'a fallu y mettre, avec les exigences de la Revue, et aussi avec les dispositions de notre monde. »

5. Gaullieur les avait promises à Juste Olivier. Il y voyait une « annonce avantageuse de la publication générale ». (L. II, 5 mars 1844; Ritter p. 8). Tel n'était pas l'avis de Sainte-Beuve (L. VI, 24 mars; Ritter p. 8) : « J'ai eu, écrivait-il, un moment de peur en voyant dans la *Revue Suisse* une annonce de la publication : j'aurais mieux aimé que la *Revue Suisse* attendît un peu que nous fussions prêts ici. » — Les lettres avaient paru le 15 mars 1844. La même revue a appelé l'attention du public suisse sur l'article de Sainte-Beuve en citant sa conclusion et un jugement de Vinet sur Benjamin Constant (même tome VII, p. 327).

sante *Revue des Deux Mondes*, et les quelques pages dont il avait eu la primeur ne formaient qu'un imperceptible fragment de cette vaste correspondance. Enfin Sainte-Beuve n'ignorait pas que, quoi qu'il fît pour reporter l'honneur de son article à Gaullieur, cet honneur lui resterait à lui-même. Aussi est-il juste qu'il garde les responsabilités. Un critique de son autorité et de son illustration couvre tout ce qu'il adopte et signe : il en est comptable devant la critique.

Mais si cet article témoigne en lui d'une singulière légèreté, il ne permet pas d'élever un doute formel contre sa méthode générale. Il fait exception dans son œuvre; il est peut-être unique en son genre; Sainte-Beuve a-t-il une seconde fois travaillé à ce point sur le travail d'autrui? Cependant nous pousserons un peu plus loin nos conclusions. Une méthode habituellement sévère ne peut avoir de ces défaillances profondes. Un si étonnant bâclage ne promet pas toujours du soin. Tant d'incorrection, une fois, en passant, est à tout le moins une indication inquiétante. Nous pensons que la légendaire réputation d'exactitude de Sainte-Beuve doit être soumise à examen. Elle sortira de l'épreuve, nous le supposons, sans trop de dommage; on distinguera pourtant, croyons-nous, entre les moments et les sujets. On reconnaîtra peut-être une époque mondaine et une époque scientifique, comme on sait déjà que les vivants n'ont pas obtenu de lui la même justice que les morts, ni ses ennemis ou ses victimes la même impartialité que ses amis[1]. Il garda trop d'humanité pour un critique. Son esprit aussi a eu ses limites, beaucoup plus larges heureusement que son cœur. Peut-être aurons-nous contribué au tracé futur de l'une d'elles.

G. Rudler.

1. Voir la pénétrante étude de M. Ernest Dupuy, L'amitié d'A. de Vigny et de V. Hugo, *Revue d'histoire littéraire de la France*, avril-juin 1904, p. 189.

LA MISE EN SCÈNE DANS LES TRAGÉDIES DU XVI[e] SIÈCLE

(*Suite et fin*[1].)

XIV

Avec *Les Juifves*, qui vont être sa dernière œuvre, Garnier, en 1583, revient à la tragédie; mais il y apporte un talent assoupli et une expérience consommée, sinon de la scène hélas!, au moins de la poésie dramatique, telle qu'il était en situation de la comprendre. *Les Juifves* sont encore inspirées par des tragédies de Sénèque, notamment par le *Thyeste*; mais elles le sont d'une façon beaucoup moins servile que les précédentes tragédies. *Les Juifves* sont encore une élégie; mais une élégie bien composée, une élégie émouvante, une élégie qui semble vivre comme un drame. Est-ce à dire que nous allons pouvoir aisément reconnaître et montrer comment cette œuvre est disposée pour le théâtre?

Sur le caractère scénique des *Juifves* M. Faguet est très affirmatif :

« L'acte quatrième est tout entier dramatique. Sédécie et Sarrée[2], le grand pontife, enfermés dans un cachot, se préparent à la mort. Nabuchodonosor vient jouir de leur infortune...

« Quant aux parties qui semblent lentes à la lecture, et où l'action s'arrête, faites attention encore : ce sont des *tableaux*. Tableau au milieu du second acte.... Tableau encore et mêlé d'action à la fin du second acte.... Tableau au quatrième acte, quand, au milieu de toutes ces femmes pleines d'angoisse et se serrant autour de leur vieille reine, « *atra ceu tempestate* », l'exécuteur paraît, et arrache les petits enfants de leurs bras. Voyez-vous l'exécuteur s'en allant par le fond du théâtre lentement, traînant les enfants muets de crainte, et ici, les femmes qui pleurent, les femmes qui prient, les mains jointes, les bras tendus. J'en mets du mien, sans doute; mais c'est que je ne puis me figurer que ces pièces n'aient point été faites pour être représentées. En l'absence

1. Voir la *Revue d'Histoire littéraire* de janvier-mars 1905, p. 1.
2. Et non « Sanée ».

de documents des deux parts, on imaginerait plutôt que les pièces du XVII[e] siècle, sauf *Athalie*, n'ont point été composées en vue de la représentation, tant elles peuvent, à la rigueur, se passer de la scène.

« Le *Saül* de La Taille, *Les Juives* de Garnier semblent réclamer le théâtre, au contraire, et le supposent par leur disposition. Ne voit-on pas que ces tableaux sont bien *voulus* par l'auteur, qu'il les a bien imaginés à titre de tableaux, qu'il les *voit* lui-même par avance? Il les souligne pour ainsi dire, et indique dans son texte même que ce sont des tableaux, en effet. Ce tableau du second acte, le texte en indique l'arrangement matériel : — La reine[1] entre en scène avec sa gouvernante; elle voit arriver les Juives vers elle :

> Mais *qu'est-ce que je vois*? — C'est la tourbe étrangère
> Des filles de Judas qui pleurent leur misère.
> — Hélas! quelle pitié! j'ai le cœur tout ému;
> Je voudrais n'avoir point un tel désastre vu.
> *Elles viennent vers nous. — Cette ancienne femme*
> *Qui marche la première* est quelque grande dame :
> *Je vois qu'on la respecte*. . . . . .

« Le tableau n'est-il pas décrit dans tous ses détails? Le metteur en scène n'est-il pas comme prévu et appelé? Il n'a qu'à venir; son office est tracé. Un peu plus loin la reine dit aux Juives :

> Ma mère, levez-vous; et vous dames aussi
> Qu'un désastre commun fait lamenter ici.

« L'attitude et les mouvements des personnages en scène ne sont-ils point nettement indiqués[2]? »

M. Faguet a raison de louer les traits intéressants qu'il relève : mais n'attache-t-il point à ces détails trop d'importance? Si l'on y peut voir des attitudes indiquées à des acteurs par un auteur dramatique, il faut avouer aussi qu'on n'y trouve rien de plus que dans les indications dont tout romancier est prodigue[3]; il faut surtout reconnaître que la fréquentation des tragiques anciens devait inspirer à leur imitateur français des réminiscences toutes semblables. Quand Amital dit aux Reines, femmes de Sédécie :

1. Femme de Nabuchodonosor.
2. *La Trag. franç. au XVI[e] s.*, p. 238 et 239-241.
3. Qu'on lise, au cinquième acte (v. 1891 sqq.), le récit fait par le prophète de l'exécution des enfants royaux, de Sédécie et de Sarrée. C'est de beaucoup ce qu'il y a de plus précis dans la pièce comme description des lieux et des hommes, et pourtant il n'y a aucune indication pour les acteurs ni pour le metteur en scène.

Approchez donc, mes Brus, laschez la bonde aux larmes,...
Guerroyez vos cheueux, n'espargnez vostre teint,
Que vostre sein d'albastre en vostre sang soit teint[1],

nous nous rappelons avoir déjà lu ces détails dans *Les Troyennes* de Sénèque et dans *La Troade* de Garnier. Quand le grand pontife Sarrée dit à Sédécie :

Mais voici le tyran! ô Dieu le sang me glace
De voir son fier regard et sa tetrique face[2],

il parle à peu près comme Hécube :

Sed incitato Pyrrhus accurrit gradu,
Vultuque torvo.

Et quand Nabuchodonosor, qui déjà a pris à Atrée ses deux fameux monologues :

Pareil aux Dieux ie marche...
Aequalis astris gradior...
Ie le tiens, ie le tiens, ie tiens la beste prise...
Plagis tenetur clusis dispositis fera[3],

lance rageusement ses soldats sur les vaincus :

Mais ne les voy-ie pas? les voila mes rebelles,...
Amenez, attrainez[4]....,

il se souvient du Pyrrhus de Sénèque et de celui de *La Troade* de Garnier :

Allez, soldats, allez, que soudain on l'amene...
Attrainez, arrachez.

Les passages de ce genre que l'on pourrait noter dans *Les Juifves* sont en assez petit nombre[5] et ne sont pas plus caractéristiques :

1. T. III, p. 132, acte III, v. 979-982.
2. P. 144, acte IV, v. 1351-1352.
3. Cf. *Juifves*, II, v. 181 sqq. et *Thyeste*, v. 1, 884 sqq.; — *Juifves*, III, v. 887 sqq. et *Thyeste*, III, 2, v. 490 sqq.
4. P. 145; acte IV, v. 1371 et 1373.
5. Outre ceux que j'ai déjà cités, je trouve seulement :

Acte II, p. 118, v. 565-566, LE CHŒUR :

Madame leuons-nous, leuons-nous, car voici
La Royne auec son train qui s'approche d'ici;

— Acte III, p. 132, v. 971-974, NABUCHODONOSOR :

Mais qu'est-ce que i'entens? Qui sont ces voix plaintiues?
D'où part ceste tristesse? hà sont ces tourbes Iuifues,

c'est le plus remarquable de beaucoup qui a été habilement cité par M. Faguet.

Si la pièce est vraiment faite pour la représentation — pour une représentation au sens où nous entendons aujourd'hui ce mot — nous devons pouvoir reconnaître à quel système décoratif elle est adaptée. Portons de ce côté nos investigations.

Au début du quatrième acte, Sédécie, dans une prosopopée aux « Peuples », s'écrie :

> Voyez comme enchaisnez en des prisons obscures,
> Nous souffrons iour et nuit de cruelles tortures,
> Comme on nous tient en serre estroittement liez,
> Le col en vne chaisne, et les bras et les pieds [1].

D'où la phrase de M. Faguet : « Sédécie et Sarrée, le grand pontife, enfermés dans un cachot, se préparent à la mort. Nabuchodonosor vient jouir de leur infortune. »

La mère et les femmes de Sédécie ne sont pas avec lui dans son cachot, puisqu'elles ignorent ensuite ce qui s'est passé entre le roi Israélite et le roi Assyrien. La fin de l'acte IV, où le prévôt de l'Hôtel va enlever aux Reines leurs enfants ne peut se placer que dans un autre lieu, un lieu que Garnier n'a nulle part pris la peine de caractériser, mais où sont installées les Juives captives. — Pour ne pas multiplier inutilement les lieux de l'action, nous placerons là aussi le premier acte, formé par des lamentations du prophète, mais que termine un chœur des Juives; — la plus grande partie du second acte, avec le dialogue d'Amital et du chœur, et la visite (sans doute involontaire) faite aux captives par la Reine

> Elles viennent vers moy, c'est en vain : par leurs cris
> Les malheurs qu'elles ont ne seront desaigris ;

— Acte III, p. 133, v. 1009, NABUCHODONOSOR :

> Leuez-vous, ie ne veux que vous soyez ainsi ;

— Acte IV, p. 152, v. 1587-1588 et 1597-1600.

> LES ROYNES. — Qui est ce gentilhomme, ayant le front si sombre?
> AMITAL. — Las! ie crains qu'il ne vienne annoncer quelque encombre...
> LES ROYNES. — Abordez-le Madame. — AMITAL. — Hé la peur me retient.
> LES ROYNES. — De leur rebellion plus il ne luy souuient.
> Ne voy-ie pas la Royne? — AMITAL. — Et quel nouuel affaire
> Vous ameine vers nous?

— Enfin acte V, p. 169, v. 2085-2086 et 2089-2092, LE PROPHETE :

> Mais quoy? ne voy-ie pas
> Nostre infortuné Roy tourner icy ses pas?...
> Comme ses yeux estaints vont decoulant à val
> Le sang au lieu de pleurs, par leur double canal!
> Las que c'est grand pitié! vray Dieu comme il soupire.
> Hà qu'il souffre, hà qu'il souffre vn angoisseux martyre!

1. P. 142, v. 1283-1286.

femme de Nabuchodonosor; — le cinquième acte, enfin, avec l'émouvant récit du prophète et la saisissante apparition de Sédécie, maintenant aveugle.

Il faut sans doute un endroit spécial — un château[1] — pour la scène où Nabuchodonosor s'entretient avec son lieutenant général Nabuzardan (acte II, début), et pour l'acte où Nabuchodonosor est exhorté à la clémence par la Reine sa femme et reçoit ensuite la visite des Reines Juives, qui viennent le supplier d'épargner Sédécie (acte III).

Si donc il y a une prison au quatrième acte, il faut attribuer à la tragédie de Garnier une scène ornée d'une décoration à trois compartiments.

Mais comment croire à la prison du quatrième acte?

Au vers 1351, Sarrée dit : « Voici le tyran », et ce mot est suivi d'abord de dix vers des prisonniers, puis de dix vers de Nabuchodonosor, avant que le roi Assyrien dise à son tour : « Mais ne les voy-ie pas? » : pourquoi les voit-il si tard après son entrée dans le cachot? et quelle surprise peut-il éprouver en les voyant, puisqu'il est venu exprès pour cela? — « Amenez, attrainez », crie-t-il ensuite à ses soldats : pourquoi veut-il qu'on les *amène* et qu'on les *attraîne* jusqu'à lui, puisqu'ils sont enchaînés à ses pieds? — « Empoignez-le, soudars, et le tirez d'ici », commande-t-il après une injure de Sédécie : pourquoi tirerait-on Sédécie hors de sa prison? Après cette explication violente, le chœur des Juives se fait entendre, et la disposition du texte indique que ce chant appartient à la scène que nous étudions, non à la scène où paraît le prévôt de l'Hôtel : or nous avons vu que ni les Juives ni les Reines ne pouvaient être alors dans la prison. — Enfin, Nabuchodonosor, à l'acte précédent (v. 959-960), a feint de céder aux prières de sa femme et a demandé qu'on lui amène Sédécie :

> Ie veux voir son maintien et ses raisons entendre.
> Sus, amenez-le moy.

Ce n'est donc pas dans une prison, c'est à l'endroit où se tient d'ordinaire Nabuchodonosor que se passe le début du quatrième acte, et, de la sorte, tout devient beaucoup plus clair.

Seulement, faut-il distinguer encore deux compartiments? Si les Juives ont leur demeure et Nabuchodonosor son château, comment

1. Derrière le *chasteau* où le bruyant Oronte
Coule en le trauersant d'une carriere promte.

Acte V, v. 1891-2, p. 163 (récit du prophète). Ainsi que nous l'apprend l'*argument*, l'action se passe « en la ville de Reblate, qui est Antioche de Syrie ».

Amital, à la fin du quatrième acte, n'attend-elle pas d'avoir quitté le château et d'être revenue chez elle pour dire aux Juives de chanter leur Dieu? comment le chœur des Juives peut-il assister à l'entretien de Nabuchodonosor et de Nabuzardan et, ceux-ci ayant parlé de l'alliance faite par Sédécie avec l'Egypte, s'écrier :

> Helas ce n'est pas de ceste heure,
> Hé ce n'est pas de ce iourd'huy,
> Que tu es cause que ie pleure,
> Et que ie sanglote d'ennuy,
> Egypte[1]!

Évidemment c'est ici M. Bernage qui a raison contre M. Faguet : « Les trois unités d'action, de lieu, de temps sont observées[2]. » Mais on voit quel singulier lieu c'est que ce lieu unique des *Juifves*, qui n'a pas l'air d'appartenir moins aux captifs et aux captives du féroce roi d'Assyrie qu'à ce féroce roi lui-même. C'est un lieu, à vrai dire, tout irréel. Car revenons à ce quatrième acte, que nous analysions tout à l'heure : si Sédécie et Sarrée ne sont pas en prison et s'ils ont été mandés par le roi (comme, au fait, ils paraissent le dire eux-mêmes :

> Or sus allons mourir, que ce prince infidelle
> Estanche en nous la soif de son ame cruelle[3])

comment les laisse-t-on épancher seuls leurs sentiments avec tant de liberté? Puis, quand le roi les a fait emmener et qu'il est sorti lui-même, comment le chœur des Juives peut-il être là pour entonner un chant de deuil? Comment le prévôt peut-il venir chercher là les Reines? à quel moment les Reines entrent-elles?...

Dans cette scène, d'ailleurs, les bizarreries scéniques abondent. D'abord, le prévôt prononce 22 vers avant que les Reines s'aperçoivent de sa présence; il feint, pour tromper les pauvres femmes, de se dire à haute voix que son roi est décidé à épargner les vaincus; 32 vers ont été prononcés quand les Reines disent à Amital : « Abordez-le Madame », on en a entendu 34 quand le prévôt s'écrie : « Ne voy-ie pas la Royne? » — Ensuite, les Reines, personnage collectif assez difficile à représenter sur le théâtre, prennent souvent la parole et deux fois débitent jusqu'à douze

1. Acte II, v. 287-291, p. 110. Noter qu'ici encore la disposition du texte rattache nettement le chœur à la scène qui le précède.
2. *Ét. sur R. Garnier*, p. 111.
3. P. 144, v. 1339-1340.

vers de suite. — Enfin, les enfants, que le récit du cinquième acte nous montrera plus tard « criant et lamentant » et « priant les bourreaux de deferrer leur pere[1] », sont ici exhortés, suppliés, embrassés, entraînés, sans dire un seul mot, sans faire un seul geste qu'on nous décrive pendant toute cette scène.

En somme, Garnier, quand il écrivait *Les Juifves*, ne manquait pas d'imagination visuelle et se figurait assez souvent les personnages qu'il faisait parler. Mais ce « Traitté », comme il l'appelait assez étrangement dans sa dédicace à M[gr] de Joyeuse[2], n'était pas encore pour lui une œuvre de théâtre vivant d'une vie nette dans un milieu scénique bien déterminé. La confrérie angoumoisine qui l'a fait monter sur la scène vers 1600, ou l'a remanié, en a tiré moins une action qu'une déclamation dramatique et dialoguée.

XV

De la dernière tragédie de Garnier à la première de Montchrestien il ne s'écoule pas moins de treize années. *Sophonisbe* paraît pour la première fois, sous ce titre, en 1596, puis, très remaniée, sous le titre de *La Cartaginoise ou la Liberté*, en 1601. De 1601 également datent *La Reine d'Écosse* ou *L'Écossaise*, *Les Lacènes*, *David*, *Aman*. *Hector* ne figure que dans une nouvelle édition du théâtre de Montchrestien, en 1604. Prenons la date moyenne de 1601 : il y avait deux ans alors que les confrères de la Passion étaient définitivement descendus de leur scène de l'Hôtel de Bourgogne et qu'Alexandre Hardy avait commencé à donner au vrai public parisien des tragédies *dramatiques*; il y en avait huit environ que Hardy avait commencé à courir les provinces. Peut-être Montchrestien n'ignorait-il pas ces faits; peut-être avait-il assisté à Rouen (où s'imprimaient ses œuvres) ou dans quelque autre ville de la Normandie à des représentations données par Valleran le Comte et divers comédiens nomades. On peut donc, en abordant ses tragédies, s'attendre également, et à les trouver conformes à la tradition étudiée dans cet article, et à les voir conçues d'une manière toute nouvelle.

Petit de Julleville a écrit dans la *Notice* de sa réimpression de Montchrestien[3] :

1. P. 164, v. 1919 et 1924.
2. P. 96.
3. *Les Tragédies de Montchrestien, Nouvelle édition d'après l'édition de 1604 avec notice et commentaire*, Paris, Plon, 1891, in-16 (*Bibliothèque elzévirienne*); p. xxj à xxij.

« Les tragédies de Montchrestien furent-elles représentées publiquement? Nous n'en savons absolument rien; mais il est certain que l'auteur les destinait à l'être; ses préfaces ne laissent là-dessus aucun doute. On s'est trompé en prétendant prouver par ce qu'on a nommé des « impossibilités scéniques » [1] que Montchrestien ne fut jamais joué. Ces « impossibilités » n'existent pas. A la vérité, la disposition des scènes dans ses tragédies est incompatible avec les habitudes du théâtre moderne; mais, sans entrer dans de longs détails, rappelons qu'il est aujourd'hui bien démontré que la Renaissance et les premières années du XVII^e^ siècle (jusqu'à 1640 environ) avaient conservé la mise en scène des *Mystères* du moyen âge; c'est-à-dire que la scène, à la fois complexe et immuable, renfermait encore dans un cadre unique et dans un décor permanent tous les lieux différents où l'action devait se passer successivement. L'unité de lieu dramatique s'est établie, non pas (comme on le croit généralement) par une brusque révolution de l'art théâtral, mais par une simplification progressive de la multiplicité primitive; l'action d'un mystère se déroule parfois dans trente ou quarante lieux différents; il n'y en eut plus que cinq ou six dans le théâtre tragique de Hardy; il n'y en eut plus que trois dans le *Cid* et deux dans *Cinna*. Il n'y en a plus qu'un seul dans la tragédie de Racine. Mais rien ne serait plus aisé que de jouer Montchrestien sur la scène multiple et immuable où l'on représentait Hardy. »

Ce passage appelle plusieurs réflexions.

D'abord, je n'ai pas vu dans les préfaces de Montchrestien ce qu'y trouvait Petit de Julleville. Celle qui précède la *Sophonisbe* de 1596 dit — et nous l'avons vu — à la femme du gouverneur de Caen, M^me^ de la Vérune : « Il vous plut prendre la peine d'assister à la representation de cette tragedie »; mais partout ailleurs les expressions du poète peuvent s'entendre d'un théâtre *livresque* aussi bien que d'un théâtre destiné à des spectateurs.

En second lieu, Petit de Julleville admet que le théâtre de la Renaissance avait gardé la mise en scène des mystères, et ceci ne s'accorde guère, ni avec ce qu'il croit avoir été « bien démontré » — par moi, sans doute — avant 1891, ni avec mes recherches actuelles : Petit de Julleville paraît avoir ici confondu le théâtre à tendances classiques avec le théâtre populaire, lequel en effet suivait toujours les traditions du moyen âge.

Enfin, en ce qui concerne particulièrement Montchrestien, l'as-

1. V.-A. Joly, *Antoine de Montchrestien*, Caen, 1865, in-8.

sertion de Petit de Julleville n'a, a priori, rien d'absurde. Vers 1596, des comédiens nomades avaient peut-être déjà repris quelques-unes des tragédies de l'école classique en les accommodant au système décoratif des mystères; et Montchrestien, à son tour, pouvait s'être rallié à ce système, tout en gardant précieusement celles des habitudes de Grévin, de La Taille et de Garnier auxquelles ce genre de mise en scène ne le forçait pas de renoncer. Mais, ce qu'il pouvait faire, l'a-t-il fait? et rien ne serait-il « plus aisé que de jouer Montchrestien sur la scène multiple et immuable où l'on représentait Hardy »? C'est ce qu'il ne faut pas affirmer à la légère; c'est ce qu'il faut au contraire vérifier par un examen minutieux.

XVI

Si la scène de *Sophonisbe* était une scène « multiple et immuable », elle comprenait quatre compartiments ou *mansions* :

1° Le « chasteau », ou plutôt le devant du château de Sophonisbe. C'est là que la Reine, au premier acte, s'accuse d'avoir causé la perte de Syphax, raconte un songe à sa nourrice, apprend la prise de Cirtha et l'approche de Massinisse, enfin se résout à gagner, si elle le peut, les bonnes grâces de son vainqueur :

> Mais, Nourrice, vois-tu cet homme qui s'auance?
> — Madame, il vient à nous, monstrez plus de constance.
> — Où vas-tu si soudain? dy le moy, messager.
> — C'est pour vous aduertir que vous courez danger.
> Cyrthe est prise, Madame. . . . . .
> Voila comme est entré le Prince Massinisse.
> — De quel costé va-il? — Il vient droit au chasteau. (p. 123 et 125.)

— Dans la seconde partie du cinquième acte, alors que le drame touche à sa fin, c'est là encore que Sophonisbe reçoit des mains d'Hiempsal le poison que lui envoie son nouvel époux.

2° Est-ce là aussi que se passe le second acte? Rien, dans le texte de Montchrestien, ne permet de l'affirmer. Massinisse se félicite longuement de sa victoire; la Reine arrive :

> Grand Roy, ie te saluë, ô Guerrier indonté,
> Qui portes maint signal d'auguste maiesté,
> Trois fois ie te saluë (p. 128.);

elle prie Massinisse de ne ne pas la livrer aux Romains, et il lui demande d'être son époux. Où sont-ils? peut-être devant le châ-

teau, où le roi numide est arrivé pendant l'entr'acte; peut-être en un endroit tout autre, par exemple dans une tente, où il s'est installé et où Sophonisbe est venu le voir.

C'est plutôt dans une tente qu'il paraît être au début du cinquième acte, quand il gémit, maudit Scipion, et finit par confier à Hiempsal le poison que celui-ci devra porter à Sophonisbe.

3° Ne nous demandons pas où se trouve Mégère quand elle prononce un prologue tardif au début du troisième acte : elle est simplement « sur le théâtre ». Mais, aussitôt après, Lélie paraît bien être dans sa tente, quand il déplore, en un monologue de près de cent vers, le nouvel amour qui s'est emparé de Massinisse. Massinisse arrive et prie Lélie de le recommander à Scipion. « Je vous conseille encor », dit Lélie,

> Ie vous conseille encor d'inuoquer la franchise
> Pour detacher vos fers : sinon, allon trouuer
> Notre sage Empereur, là ie veux esprouuer
> Ce que peut mon credit, afin de vous complaire
> Autant que mon honneur permettra de le faire.
> — Desia vostre promesse allege mon souci.
> Nous partiron bien tost. — Me voilà prest aussi. (p. 139.)

Il semble que Lélie parte immédiatement; mais Massinisse ne le fait qu'après avoir eu le temps de voir venir Sophonisbe et de combattre ses craintes :

> Ie vay vers Scipion; aussi bien il me mande...
> Attachez vostre espoir à l'ancre de ma foy. (p. 140.)

4° Ainsi l'« empereur » Scipion ne peut être que dans sa tente de général en chef, quand, au quatrième acte, on lui amène Syphax enchaîné et quand il reçoit la visite de Massinisse :

> O qu'il vient à propos. Çà çà, mon Massinisse,
> Qui nous rens tous les iours maint glorieux seruice;
> Ie discourois de toy : tu sois le bien-venu. (p. 145.)

N'avons-nous donc plus aucun doute à concevoir? et la scène où *Sophonisbe* fut représentée devant M^me^ de la Vérune était-elle divisée ainsi que je viens de l'indiquer [1]? De graves difficultés

1. Je n'ai pu voir l'édition de 1596, et Petit de Julleville, dans son volume de la *Bibliothèque elzévirienne*, ne tient compte que de l'édition de 1604, qu'il reproduit, et de celle de 1601, dont il donne quelques variantes. — Il y a tout lieu cependant d'admettre que, Montchrestien ne retouchant dans ses tragédies que le style, le texte de 1596 ne nous apprendrait rien de vraiment utile pour notre étude.

s'y opposent. Le chœur, composé de sujets de Sophonisbe [1], est fort naturellement placé devant le château de la Reine; mais comment concevoir sa présence chez Massinisse, chez Lélie et chez Scipion? Pourquoi Sophonisbe, au troisième acte, se tiendrait-elle chez Lélie, sans être mandée par lui, sans avoir rien à lui dire, sans lui parler en effet? Pourquoi les indications de lieu, sauf au premier acte, manquent-elles d'une façon aussi complète?

Un détail montre avec quel soin il faut se méfier des conclusions hâtives. Le cinquième acte, tel que nous l'avons d'abord conçu, comporte un changement de lieu, et le chœur, chantant au milieu de l'acte, semble être là pour rendre ce changement moins brusque et plus naturel. Mais regardons bien : le chœur chante chez Massinisse, où sa place ne saurait être; et il ne chante pas chez Sophonisbe, tout simplement parce qu'il n'y a jamais de chœur à la fin d'une tragédie : ainsi le voulait une tradition empruntée machinalement aux Grecs.

Toute explication de *Sophonisbe* par le système décoratif du moyen âge étant ainsi légitimement suspecte, devons-nous supposer que Montchrestien a voulu soumettre sa pièce à une rigoureuse unité de lieu et que tout s'y passe devant le « chasteau » de Cirtha?

Trissino, en 1515, avait fait en ce sens un sérieux effort. Il ne nous laissait pas la peine de nous demander où était d'abord Massinissa :

MESSO. — Ecco i nimici qui presso a la piaza.
SOPHONISBA. — Mostrami Massinissa. — Quel d'auanti,
Che sopra l'elmo ha tre purpuree penne. (10 r°.)

Il ne nous laissait pas la peine de nous demander où était d'abord Lélie :

LELIO. — Però uò dimandarne a queste donne,
Che di lor mi diran qualche nouella.
Donne, chi siete uoi, che ragionando
Vi state insieme sconsolate in uista?
CHORO. — Cittadine sian noi di questa terra,
Che presa hauete, nominata Cirta....
LELIO. — Voi deuete sapere, oue si truoue
Il nuovo Re, che'ntrò con la sua gente

1. Ou plus précisement de dames de Cirta, comme dans la tragédie du Trissin : « Il Choro e di donne Cirtensi ». Voy. *La Sofonisba di Giangiorgio Trissino con note di Torq^to Tasso edite a cura di Franco Paglierani*, Bologna, 1884, in-16.

Poc'hora fa qui ne la terra uostra;
Però ui piaccia d'insegnarlo a noi.
CHORO. — Dentr'al palazo andò non è gran tempo
Con molta gente il Re, che uoi chïedete. (15 v°.)
. . . . . .
MESSO. — Guardate Massinissa, che vien fuori. (18 v°.)

Enfin, il ne nous laissait pas la peine de chercher où était Scipion; quand le chef Romain avait longuement endoctriné Massinissa, celui-ci concluait ainsi l'entretien :

Anderò dentro, e penserò d'un modo,
Che serui il voler uostro, e la mia fede. (27 v°.)

Suivant de près le récit de Tite-Live[1], Trissino avait donc eu soin de l'accommoder à l'unité de lieu.

Montchrestien, à coup sûr, y a regardé de moins près. Il s'est contenté de suivre Tite-Live et Trissino, en retranchant quelques personnages qui l'eussent gêné, en ajoutant celui de Mégère consacré par le prologue de la *Porcie*, et en faisant intervenir au troisième acte Sophonisbe par une intention dramatique assez méritoire. Mais du lieu — ou des lieux — où se trouvaient ses personnages il s'est soucié médiocrement. « Le voici venir »; « la voy-je pas venir? »; « mais voy-je pas Siphax? »; « O qu'il vient à propos »; « qui m'a donc accosté? » Ces formules lui paraissaient largement suffire pour mettre en présence les interlocuteurs; et, de fait, il n'en fallait pas davantage, si la représentation n'était qu'une récitation dialoguée.

XVII

Quand Thomas Poirier, dit La Vallée, a joué *L'Écossaise* à Orléans en 1603, il a peut-être divisé sa scène en deux ou trois compartiments :

1° C'était d'abord le palais d'Élisabeth : la reine d'Angleterre y délibérait aux deux premiers actes sur le sort qu'elle devait réserver à Marie Stuart.

2° C'était ensuite la prison de la Reine d'Écosse : Marie y entendait sa sentence dans la seconde partie de l'acte III, et y disait adieu à la vie à l'acte IV; son « maistre d'hostel » et ses suivantes y apprenaient sa mort à l'acte V.

1. L. XXX, chap. XII-XV.

3° Était-ce enfin un endroit spécial que celui où Davison hésitait, au début du troisième acte, avant de se faire l'instrument des rancunes d'Élisabeth? — Faut-il admettre, au contraire, que Davison est dans le palais même de sa Reine?

A vrai dire, la prison de Marie n'est pas très facile à concevoir sur la scène. Au troisième acte, Montchrestien, qui s'inspire sans doute de quelque relation contemporaine, fait dire au Page :

> Voici des Gens, Madame, assez bien assistez,
> Qui descendus là bas demeurent arrestez :
> Ie n'ay peu rien sçauoir du suiet qui les meine,
> Mais ils sont pour le vray de la part de la Reine.
>
> REINE.
>
> Bien, s'ils viennent à nous, il nous les faudra voir. (p. 95.)

Au cinquième acte, le « maistre d'hostel » explique pourquoi il n'a pas voulu accompagner sa maîtresse au supplice; et, par suite, il est resté dans la prison avec le chœur. Cependant le chœur s'écrie :

> Mais voici pas quelqu'vn qui s'en vient deuers nous?
> Marchons viste au deuant, mes sœurs, auancez-vous.
>
> MESSAGER.
>
> Vous venez à propos, dolentes Damoiselles,
> Pour entendre par moy de piteuses nouvelles. (p. 107.)

De telles difficultés n'étaient pas pour émouvoir des acteurs et des spectateurs aussi naïfs que devaient l'être ceux de 1603. Mais La Vallée, comme Hardy, supprimait certainement les chœurs aux représentations[1], et bien lui en prenait, car toute représentation véritable eût sans cela été impossible. Le chœur est formé de « Damoiselles », suivantes de Marie Stuart; il encourage la prisonnière; il dit d'elle : « notre reine ». Or, ce chœur chante chez Élisabeth au premier et au second acte; ce chœur — du moins dans l'édition de 1604[2] — assiste au monologue de Davison et commente les hésitations de ce personnage :

> Que l'ame a de peine a mal faire!
> Elle sent dix mille combats.... (p. 89.)

1. « Les chœurs y sont omis, comme superflus à la représentation ». Hardy, *Théâtre*, I, *Au lecteur*, p. 6.

2. « Le chœur manque dans l'édition de 1601 », dit Petit de Julleville dans son commentaire, p. 289. Voir, en effet, *Les Tragédies..*, A Rouen, chez Jean Petit, p. 24.

Qu'elle qu'ait été la mise en scène de *L'Écossaise* dans les représentations d'Orléans, Montchrestien, lui, n'avait conçu sa pièce que pour une récitation dialoguée.

XVIII

Des quatre tragédies de Montchrestien qu'il nous reste à étudier, nous ne sachons pas qu'aucune ait jamais paru sur un théâtre.

Donnons d'abord une idée du sujet traité dans *Les Lacènes*.

Plutarque, dans sa vie de Cléomène, raconte comment ce dernier roi de Sparte, définitivement battu par Antigone, roi de Macédoine, s'était refugié auprès de Ptolémée, roi d'Égypte, à la cour duquel se trouvaient déjà sa mère Cratésiclée, sa femme Archidamie et ses enfants. Ptolémée lui avait promis des secours pour rentrer à Sparte et y ressaisir son pouvoir; mais il était mort, et son fils, inactif et débauché, n'avait plus prêté aucune attention aux prières de Cléomène. Même, à la suite d'une parole imprudente de l'exilé, il l'avait emprisonné dans une maison avec ses compagnons d'infortune et l'y faisait garder étroitement. Cléomène donc, désespérant de jamais rentrer en grâce auprès du roi, s'avise d'un stratagème. Un jour que Ptolémée était loin d'Alexandrie, il fait courir le bruit que le roi a décidé de le remettre en liberté et, comme il était d'usage en pareil cas, va lui envoyer des présents et un festin. Le festin est apporté; les gardes trompés en acceptent une bonne partie et s'enivrent. Cléomène et ses compagnons les désarment et se répandent par la ville en appelant le peuple à la liberté. Le peuple les admire et ne bouge pas, si bien qu'après plusieurs exploits les Spartiates comprennent qu'il faut mourir.

« Cleomenes doncques... acheua ses jours en ceste sorte : dequoy le bruit s'estant incontinent espandu par toute la uille, Cratesiclea sa mere, encore qu'elle fust au demourant femme magnanime, oublia neantmoins un peu lors sa generosité, pour l'excessive douleur qu'elle sentit de ce grand accident, et embrassant les enfans de Cleomenes se prit à lamenter : mais l'aisné des enfans, sans que personne s'en fust iamais doubté, trouua moyen de se despestrer de ses mains, et montant dessus la couuerture de la maison, se ietta du hault en bas, la teste la premiere, dont il fut tout froissé, mais il n'en mourut pas pourtant, ains fut emporté criant et se courrouceant de ce que lon ne le vouloit pas laisser mourir. Le

Roy Ptolomeus ayant entendu ceste nouuelle, commanda que lon pendist le corps de Cleomenes l'ayant deuant conroyé, et que lon feist mourir ses enfans, sa mere et toutes les femmes qui estoyent auec elle, entre lesquelles estoit la femme de Panteus, l'une des plus belles Dames de son temps et de plus gentil cueur[1]. »

Un Shakespeare aurait pu reproduire la partie tumultueuse et militaire de ce drame : Montchrestien n'y a pas songé un seul instant, et, supprimant à vrai dire l'action, il s'est contenté d'écrire des monologues, des dialogues et des récits. Cléomène expose à son fidèle Panthée le stratagème qu'il a conçu : et c'est le premier acte, après lequel il disparaît. Puis l'écho de ses actions retentit dans la demeure des femmes; de Cratésicléa sa mère, d'Archidamie sa femme, de Stratonice femme de Panthée. Elles espèrent ou se découragent : c'est l'acte II. Elles apprennent la mort des héros : c'est l'acte III. — Les actes IV et V suivent exactement le récit d'Amyot que nous avons cité. Acte IV, Cratésicléa et l'aîné de ses enfants. Acte V, fureur de Ptolémée; courage de Stratonice et des autres Lacédémoniennes.

Il résulte de cette disposition que la demeure de Cléomène et celle des femmes devraient être distinctes, la première servant pour le I^er acte, la seconde pour les actes II, III et IV et pour la deuxième partie de l'acte V. Sur la première, pas d'indication précise, car je doute qu'il faille voir plus qu'une métaphore dans les vers suivants :

> A cette fois Panthée il nous faut faire en sorte
> Que par le fer tranchant ie m'ouure cette porte. (p. 165.)

Sur la seconde je ne trouve que cette imitation d'Amyot :

> CRATESICLEA. — Quel bruit oy-ie là-bas? que pourroit-ce bien estre?
> DAMOISELLE. — Agis s'est eslancé d'une haute fenestre
> La teste la premiere; envoyez-le querir;
> Ie croy que s'il n'est mort il va bien tost mourir....
> CRATESICLEA. — Courez viste, courez, et l'apportez ici
> En quelque estat qu'il soit; car ie le veux ainsi. (p. 190.)

A ces deux lieux il faudrait ajouter, pour le début du dernier acte, le palais du roi Ptolémée.

Mais les compartiments que nous jugeons nécessaires ont-ils paru tels à Montchrestien? Rien ne paraît moins évident. Le chœur, composé de jeunes filles spartiates captives, n'assiste pas

1. Plutarque, *Vie de Cléomène*; trad. d'Amyot.

seulement aux scènes où paraissent les reines; il entend et il loue l'héroïque résolution de Cléomène [1]; il entend et il maudit les ordres cruels de Ptolémée :

> Fay mon commandement, Preuost, despesche toy.
> Mais non, attend vn peu : la mere de ce Roy,
> Ses tendres enfançons, les femmes miserables
> De ceux qu'à son dessein il trouua secourables,
> Sont elles pas encor'au pouuoir de mes mains?
> Va t'en les déliurer aux Bourreaux inhumains. (p. 194.)

Il y a mieux; et Stratonice aussi doit entendre ce que dit Ptolémée et ce que dit le chœur :

> Eh bien! nous en mourron; ce n'est point si grand cas.
> Nos maris genereux ont ià passé le pas.
> Libres ils sont allez, et l'ennemi nous traine... (p. 195.)

A moins qu'on ne dise que le chant du chœur a donné au prévôt le temps d'informer Stratonice dans la coulisse; mais pourquoi ne dit-elle rien qui puisse justifier cette hypothèse? et pourquoi le chœur est-il aussi bien là pour commenter les paroles de Stratonice que pour commenter celles du roi d'Égypte?

En vain faisons-nous effort pour la repousser : l'explication la plus simple de la disposition des *Lacènes* est celle que nous avons dû accepter déjà pour la disposition de *L'Ecossaise* et de *Sophonisbe*.

XIX

Pour la tragédie de *David*, on est d'abord tenté d'imaginer une scène à trois compartiments. 1° C'est dans — ou plutôt *devant* — le palais du Roi que se déroulent les quatre premiers actes. — 2° Au commencement de l'acte V, il serait naturel que Bethsabée fût chez elle pour déplorer la mort d'Urie. — 3° Dans la scène suivante, Nathan serait d'abord chez lui, puis se transporterait chez David :

> Transgresseur orgueilleux de la celeste loy,
> Vien icy m'escouter, non parlant de par moy,
> Mais de par l'Eternel qui darde le tonnerre,
> Qui le sceptre des Roys establit sur la terre.
> Quoi? ie t'appelle en vain, il faut t'aller trouuer,
> Ma charge ne se peut autrement acheuer.... (p. 230.)

1. Qu'il a d'ailleurs l'air d'avoir oubliée au second acte.

Seulement, il faut toujours, quand on étudie les poètes du XVI^e siècle, s'informer de ce qu'ils ont pu emprunter, sans intention précise, à leurs modèles. Montchrestien suit pas à pas le second livre des *Rois* (ou de *Samuel*), en se contentant de créer un personnage nécessaire de confident, celui de Nadab, et de donner à Urie la connaissance de son déshonneur. Tant que la Bible raconte les faits comme se passant chez David, la tragédie paraît se dérouler ainsi chez David. Quand la Bible porte : « La femme d'Urie, avant appris que son mari était mort le pleura » (ch. XI, 26), Montchrestien met en vers les plaintes de Bethsabée et paraît ainsi nous transporter chez elle. Quand la Bible ajoute : « Le Seigneur envoya donc Nathan vers David, et Nathan, étant venu le trouver, lui dit... » (ch. XII, 1), Montchrestien suit de son mieux les indications du livre saint et semble déplacer aussi son action. Mais Bethsabée est-elle vraiment chez elle au début du troisième acte? Il suffit, pour répondre non, de voir que David la console, et surtout que la conclusion morale de la situation est tirée par le chœur, dont nous avons jusqu'ici constaté la présence chez David. — Nathan se transporte-t-il de sa demeure dans celle du Roi? Outre qu'il eût été assez inutile de représenter la maison du prophète pour la faire quitter immédiatement par celui qui l'habite, la fin même du passage que j'ai cité ne suppose guère un déplacement de Nathan :

> Quoi? ie t'appelle en vain, il faut t'aller trouuer,
> Ma charge ne se peut autrement acheuer;
> Il faut que sur vn poinct, ayant eu ta response,
> Ce iuste arrest de Dieu contre toy ie prononce.
> Ie m'en vay l'aborder; à propos ie le voy.

Nous n'avons donc plus qu'un lieu pour la scène de *David*, et ce n'est pas dès lors l'étroitesse des compartiments, des *mansions*, qui oblige les personnages à parler devant leur demeure. S'ils le font, c'est pour que les personnages puissent s'aborder plus aisément, et c'est parce que le poète s'inquiète médiocrement de la vraisemblance scénique. A l'acte III, David vient de se résoudre à charger Urie d'une lettre pour le chef de l'armée, Joab, et cette lettre ordonnera à Joab de faire périr Urie dans un assaut :

> Mais mot, mon cher Nadab, retiron nous d'ici,
> Ce soldat nous orroit, regarde, le voici :
> Allons viste, couron luy dresser sa despesche. (p. 217.)

Sans doute Urie vient trouver le roi; mais il n'a garde de le dire. Pendant cinquante vers il se répand en reproches contre Bethsabée et contre David; et c'est au bout de ces cinquante vers qu'il s'écrie :

Mais voici le Tyran,

(David vient de reparaître)

Allon le retrouver, couron y prontement,
Pour ne plus differer nostre departement.

David.

I'accorde ton congé, desloge, mon Vrie. (p. 219.)

Ce passage est caractéristique du degré de précision auquel peuvent atteindre les indications de Montchrestien.

XX

La tragédie d'*Aman* est une de celles dont on est le plus tenté, au premier abord, d'expliquer la disposition par le système décoratif du moyen âge. Au troisième acte, Mardochée apprend à Esther la proscription des Juifs et la prie d'aller demander leur grâce à Assuérus. Celle-ci hésite, sachant qu'il est interdit d'aller trouver le roi sans avoir été mandé par lui. Mardochée insiste, et Esther finira bientôt par se résoudre. Dans l'*Esther* de Racine, tout cela se passe dans une scène entre Mardochée et sa nièce. Dans l'*Aman* de Montchrestien, nous voyons d'abord Mardochée seul qui gémit et prie. Puis il disparaît, non sans avoir été vu par Sara et Rachel, filles d'honneur de la reine, et celles-ci rapportent à Esther dans quel état elles ont trouvé Mardochée. Esther les envoie s'enquérir auprès de lui de la cause de son affliction, elles reviennent sans rien savoir et Esther envoie à leur place un de ses serviteurs, Athac. Nouveau changement. Mardochée reçoit Athac, le charge de sa prière pour la reine, reçoit la réponse de celle-ci et insiste encore auprès de son envoyé. Ne semble-t-il pas que, si ces allées et venues sont possibles et nécessaires, c'est parce qu'Esther et Mardochée sont dans des compartiments distincts de la scène, l'une dans un appartement du palais royal, l'autre à la porte même du palais?

Mais voici qu'immédiatement les objections se pressent : nous n'en présenterons que deux.

Si Esther et Mardochée étaient dans des compartiments distincts, ils ne pourraient pas communiquer entre eux, soit; mais ils pourraient toujours communiquer avec les personnages subalternes chargés des allées et venues que nous venons d'indiquer. Il n'y aurait pas de raison pour qu'Esther seule conversât avec eux pendant la première moitié de l'acte, et Mardochée seul pendant la seconde moitié.

De plus, voyons ce qui se passe au début de l'acte. Aussitôt après le premier monologue de Mardochée, Sara dit à Rachel :

> Le puis-ie reconnoistre en cet accoustrement?
> Est-ce donc Mardochee? ô Dieu, quel changement!
> Le vois-tu, chere sœur?....

Et Rachel de répondre :

> O l'estrange pitié! mais i'aperçoy la Reine,
> Haston de luy conter son incroyable peine. (p. 255.)

Ainsi Esther ne voit pas et ne peut pas voir Mardochée; mais ses filles d'honneur nous disent presque simultanément qu'elles voient Mardochée et Esther.

Conclusion : la scène n'est pas divisée en compartiments; Mardochée se retire dès que Sara et Rachel l'ont vu, et avant l'entrée de la reine; plus loin au contraire, c'est la reine qui se retire, dès qu'elle a chargé Athac d'aller parler à Mardochée. Cette disposition est froide et nullement dramatique; mais Montchrestien est gauchement resté fidèle au récit de la Bible, où en effet Esther ne communiquait avec Mardochée que par l'intermédiaire de ses femmes et de ses eunuques [1].

1. Citons la Bible (traduction Lemaistre de Sacy), et voyons comment les indications en ont été suivies par Montchrestien dans son troisième acte :

Esther, IV, 1 : « Mardochée, à cette nouvelle, déchira ses vêtements, se revêtit d'un sac, et se couvrit la tête de cendre et, jetant de grands cris au milieu de la place de la ville, il faisait éclater l'amertume de son cœur. — 2. Et il vint en se lamentant jusqu'à la porte du palais; car il n'était pas permis d'entrer, revêtu d'un sac, dans le palais du roi. — 3. Dans toutes les provinces et les villes, et dans tous les lieux où ce cruel édit du roi avait été envoyé, les Juifs faisaient éclater leur extrême affliction par les jeûnes, les cris et les larmes, plusieurs se servant de sac et de cendre au lieu de lit (*Aman*, monologue de Mardochée, p. 252-255, v. 1-134).

4. Or, les filles d'Esther et ses eunuques vinrent (*Aman*, dialogue de Sara et de Rachel, p. 255, v. 135-142)

et le lui annoncèrent. Elle fut consternée à cette nouvelle; elle envoya un habit pour en revêtir Mardochée, au lieu du sac dont il était couvert (*Aman*, scène entre Esther et Rachel, p. 255-256, v. 143-174; puis monologue d'Esther pour attendre le retour des jeunes filles, p. 256-257, v. 175-238);

mais il ne voulut point les recevoir (*Aman*, scène entre Esther et Sara, p. 257-258, v. 239-260).

5. Elle appela donc l'eunuque Athach, que le roi lui avait donné pour la servir,

De même au cinquième acte, nous voyons successivement : 1° Aman s'entretenir avec sa femme Sarès (et non pas dans les jardins d'Esther, comme chez Racine, car il n'est ici question de rien de ce genre); 2° Assuérus songeant au service que lui a rendu Mardochée et chargeant Aman de récompenser ce sujet fidèle; — 3° Esther appelant le ciel à son aide, puis, comme Assuérus arrive « fort à propos », priant le roi de mander Aman et s'expliquant devant ce ministre sanguinaire. Il semble d'abord qu'il faille admettre ici trois compartiments distincts : la maison d'Aman, l'appartement d'Assuérus, et celui d'Esther. Mais, après chacune des scènes que nous venons d'indiquer, le chœur fait des réflexions, d'où il résulte nettement qu'il a assisté à cette scène. La décoration simultanée est-elle compatible avec la présence d'un chœur qui est supposé placé à la fois dans tous les compartiments?

D'ailleurs, le chœur, au cinquième acte, ne se contenterait pas d'être dans trois compartiments; il serait encore dans un quatrième endroit, dans une place publique, par exemple. Entre la scène chez Assuérus et la scène chez Esther, nous voyons le chœur, resté seul, remarquer et interpeller de la façon suivante un messager :

Mais voy-ie pas quelqu'un courir de grand vitesse?
Pousson droit au deuant et sachon qui le presse.
Arreste, mon ami, nous desiron sçauoir,
Qui te fait au chemin si prontement mouuoir.

MESSAGER.

Ie cours deuers Esther nostre grande Princesse,
Pour luy dire qu'Aman suiui de grosse presse,

et lui commanda d'aller vers Mardochée, et de savoir de lui pourquoi il agissait ainsi (*Aman* : la reine, Athac, quelques vers du chœur, p. 258, v. 260-270).

6. Athach étant sorti alla vers Mardochée, qui se tenoit dans la place de la ville, devant la porte du palais (*Aman*, monologue de Mardochée, arrivée et communication d'Athac, p. 258-259, v. 271-336).

7. Celui-ci lui raconta tout ce qui était arrivé, et lui dit comment Aman avait promis de remplir d'argent les trésors du roi, pour le massacre des Juifs. — 8. Il lui donna aussi une copie de l'édit qui était affiché dans Suse, pour le faire voir à la reine, et pour l'avertir d'aller auprès du roi, afin d'intercéder pour son peuple (*Aman*, discours de Mardochée, p. 259-261, v. 337-388).

9. Athach étant retourné, rapporta à Esther tout ce que Mardochée lui avoit dit. — 10. Esther, pour réponse, lui ordonna de dire ceci à Mardochée..... — 11. Mardochée ayant entendu cette réponse, — 13. manda encore ceci à Esther.... (Dans *Aman*, Montchrestien a senti qu'il suffisait largement d'avoir, sur sa scène unique et vague, fait paraître d'abord Mardochée, puis Esther, et une fois encore Mardochée; il n'a pas osé nous montrer Esther recevant Athac, et Mardochée reparaissant une troisième fois pour parler à l'ennuque. Mardochée prononce donc un monologue pour attendre le retour d'Athac, p. 261-262, v. 389-446; Athac revient et répète ce que lui a dit Esther, p. 262, 447-461; Mardochée le renvoie auprès de la reine, p. 262-263, v. 462-468.)

Promene par la ville en honneur souuerain
Mardochee, et conduit son cheual par le frain....
Puis que vous le sçauez ie poursuy mon voyage;
Il me faut à la Reine aporter ce message. (p. 272-273.)

Ici encore Montchrestien a suivi la Bible, en ayant soin de supprimer les indications de lieux[1]; ici encore la scène est supposée indivise, et les personnages y entrent ou en sortent selon les besoins de l'auteur, le chœur seul s'y tenant en permanence. La vraisemblance scénique dans la tragédie se borne à l'emploi des formules bien connues : « Mais ne le voy-ie pas arriuer deuers moy? », « mais voy-ie pas Aman? », « Le Roy fort à propos pour mon repos aproche ». Encore Montchrestien ne s'y asservit-il pas, et les allées et venues des personnages restent-elles obscures en maints endroits. A la fin du cinquième acte, Mardochée n'est pas avec Esther et Assuérus, et nous ne voyons pas bien comment il y pourrait être; mais brusquement le poète trouve dans la Bible qu'Aman fut remplacé au pouvoir par Mardochée, et il fait dire par Assuérus à Mardochée, qui ne doit pas être devant ses yeux et qui cependant va lui répondre :

Et toy, vieillard fidelle, ornement de ta race,
Occupe ses honneurs et tiens rang en sa place. (p. 275.)

XXI

La prétendue tragédie d'*Hector*, où se mêlent languissamment la matière d'un récit épique et la matière d'une élégie, est deux fois plus étendue que la plus courte des tragédies antérieurement publiées par Montchrestien; elle est plus étendue d'un bon tiers que la plus longue de ses pièces. Et peut-être pourrait-on voir là un indice que le poète, en 1604, ne songeait guère à faire représenter sa nouvelle œuvre.

Au dernier acte cependant, se trouve une indication décorative. « Andromaque », s'écrie le chœur,

1. *Esther*, V, 10 : « Et dissimulant sa colère, il (Aman) retourna *chez lui*, et fit assembler ses amis avec sa femme Zarès »; rien ne rappelle les mots *chez lui* dans la tragédie de Montchrestien; *Esther*, VI, 4 et 5 : « Le roi ajouta, en même temps : Qui est là *dans l'antichambre?* Car Aman était entré dans l'antichambre la plus proche de la chambre du roi, pour le prier de commander que Mardochée fût attaché à la potence qui lui avait été préparée. Ses officiers lui répondirent : Aman est dans l'antichambre. Le roi dit : qu'il entre ». Montchrestien, n'ayant à sa disposition ni chambre, ni antichambre, fait simplement dire au roi : « Mais voy-je pas Aman? »

Andromache, Andromache, elle est en pasmoison;
Retiron-la, mes sœurs, dedans ceste maison. (p. 61.)

La veuve d'Hector s'évanouissait de même à la fin du livre XXII de l'*Iliade*; mais elle restait au milieu de ses compagnes troyennes.

Au second acte il semble qu'Andromaque se transporte de sa maison dans celle de Priam. Nous l'entendons dire à sa nourrice :

... Courons à Priam pour essayer encor
Si son authorité peut retenir Hector...
Allons l'en supplier, mais vite hastons nous.
Ie crains qu'il soit desia dans la presse des coups. (p. 19.)

Et quelques vers plus loin Priam lui dit :

Andromache ma fille, et qui vous meine ici?

Il n'en faut pas moins admettre, à notre avis, qu'Andromaque ne s'est pas déplacée, et, que Priam, au contraire, vient de la rejoindre; s'il lui demande : « qui vous meine ici? », c'est que la scène est supposée placée en un endroit quelconque où Andromaque ne devait pas être, parce que « Hector au combat se dispose » et qu'il faudrait l'aider à s'armer. Ce qui justifie notre opinion, c'est qu'immédiatement avant le moment où Priam prend la parole, la nourrice s'écrie :

Voyez Priam à temps auec deux de vos freres,

ce qui semble indiquer l'approche de Priam; et c'est surtout que *partout ailleurs* dans la pièce Montchrestien a pris soin de lier ses scènes de façon que l'action ne se déplace dans aucun acte. Le premier, par exemple, se compose de deux scènes bien distinctes, l'une entre Cassandre et le chœur, l'autre entre Andromaque et Hector : le chœur pourtant nous dit à la fin de la conversation avec Cassandre :

Mais voici pas Hector? c'est sans doute luy-mesme,
Qu'Andromache poursuit escheuelée et blesme. (p. 7.)

A la fin de l'acte III se place un monologue d'Hélène qui ne se lie aucunement à ce qui précède; le chœur ne nous en dit pas moins :

Mais voila pas Heleine? elle approche vers nous. (p. 39.)

Partout les personnages sont annoncés par des formules de ce genre : « Voici l'vn de nos gens qui nous vient au deuant » (37); « voici venir Priam » (46); « voy-je pas Antenor qui deuers nous s'approche? » (52); « Arrestez, Andromache arriue deuers nous » (60). Andromaque pourrait être chez elle au premier acte : elle n'y est pas; Hécube et Priam pourraient être chez eux au quatrième : ils n'y sont pas. Pourquoi la scène d'*Hector* serait-elle divisée en compartiments, si de ces compartiments il n'était jamais fait usage?

XXII

Cette étude est déjà bien longue, et je me reprocherais de l'allonger encore en la faisant suivre d'une conclusion étendue. Au reste cette conclusion est-elle vraiment indispensable?

J'ai voulu fournir des matériaux à ceux qui entreprendront d'édifier une théorie complète et rigoureuse de notre tragédie du XVI^e siècle : ces matériaux ont été consciencieusement amassés et classés dans les paragraphes qui précèdent.

J'espérais aussi que de mes recherches et de mes réflexions finirait par se dégager une idée assez nette de ce qu'a été la mise en scène pour les tragiques de la Renaissance : et peut-être mon espoir n'a-t-il pas été déçu.

Avec une décision singulière, Jodelle, en 1552, a voulu prendre le contre-pied de l'art dramatique populaire, et, non sans risquer de notables invraisemblances, à la règle de l'unité de temps, déjà formulée par de nombreux théoriciens, il a ajouté, pour se l'imposer, une règle toute nouvelle de l'unité de lieu. De 1552 à 1604, de la *Cléopâtre* à *Hector*, aucun poète notable de la même école ne s'est délibérément écarté de la voie que Jodelle avait ainsi ouverte.

Mais ils sont loin de l'avoir tous, et toujours, suivie de la même façon. Plus devenait évidente l'inanité des ambitions que les fougueux fondateurs du théâtre tragique avaient conçues, plus insuffisants et plus vagues devenaient les efforts des poètes pour réaliser une unité de lieu véritable : il y a loin de la *Cléopâtre* à *Aman*; il y a loin même de *Saül le furieux* aux *Gabéonites*. Dans la plupart des tragédies il suffit, aux yeux des poètes, de formules comme : « mais ne le voy-je pas? » pour expliquer la liaison des scènes, et de la présence continue du chœur pour ramener à l'unité les lieux les plus essentiellement différents.

Souvent même, l'auteur ne se demande pas où se passe son action et ne s'inquiète pas des contradictions que contient son

texte. Orateur et poète élégiaque avant tout, imitateur assez gauche des modèles que lui fournissent la Bible, Euripide, Sénèque, Plutarque, l'Arioste..., il s'occupe de ses effets oratoires et poétiques, il veut faire passer dans sa langue les beautés qu'il admire chez ses devanciers. Les indications scéniques qu'il y trouve, il les reproduit; il les reproduit même quand, les sources où il puise étant multiples, ces indications deviennent inconciliables, ou quand une modification apportée par lui à ses modèles les a rendues inopportunes. S'avise-t-il d'être original, les indications précises disparaissent, et l'action — d'ailleurs lente et peu animée — se meut dans un milieu tout irréel.

Que ces pièces aient ou n'aient pas paru sur une scène, à vrai dire il n'importe guère. Ce qui importe, c'est que la plupart de celles qui ont paru sur le théâtre n'ont pu y être que récitées; c'est que leurs auteurs n'avaient pas l'idée de ce qu'est une véritable représentation.

Et cette constatation a sa valeur pour qui veut bien comprendre le caractère des poèmes tragiques de la Renaissance; elle a sa valeur aussi pour qui veut apprécier l'œuvre des Hardy, des Mairet, des Tristan et des Corneille, ces restituteurs ou plutôt ces fondateurs de la tragédie classique au XVII^e^ siècle.

Eugène Rigal.

LA COMPOSITION DE LA FABLE DE LA FONTAINE « LE VIEILLARD ET LES TROIS JEUNES HOMMES »

C'est une fable d'Abstemius[1] qui a fourni à La Fontaine le sujet de la fable 8 du livre XI, *Le Vieillard et les trois Jeunes hommes*. Les commentateurs[2] notent en outre des ressemblances entre quelques vers de la fable de La Fontaine et des passages de Cicéron, Horace, Phèdre, Sénèque, Virgile, sans indiquer nettement s'ils y voient le résultat d'emprunts ou d'imitations volontaires, de souvenirs conscients, de vagues réminiscences ou de simples rencontres.

On est tenté d'écarter toute idée d'emprunt direct ou même de souvenir précis, quand on constate que les ressemblances signalées portent le plus souvent sur des expressions banales pour un homme de culture classique ou sur des formules de lieux communs. Nous ne pouvons pas assurer *a priori* que La Fontaine ait emprunté à Horace son « long espoir », puisque *spes longa* est aussi dans Salluste, dans Sénèque, sans parler de Stace; nous ne saurions davantage trouver dans Cicéron le modèle des vers

.... Est-il aucun moment
Qui vous puisse assurer d'un second seulement?

cette même pensée reparaissant dans Horace et Sénèque et sans doute ailleurs encore. Il n'est pas jusqu'au vers

Mes arrière-neveux me devront cet ombrage,

sûrement traduit de Virgile, que La Fontaine n'ait pu prendre ailleurs que dans les *Géorgiques*, puisque la *Lettre LXXXVI à Lucilius* en citait déjà l'original latin.

Je crois cependant que La Fontaine a beaucoup emprunté pour

1. Fab. 167, *De Viro decrepito arbores inserente*, cf. La Fontaine, coll. des *Grands Écrivains*, III, p. 154 et 155, n. 2. Elle est assez courte pour que je la reproduise ici : Vir decrepitæ senectutis irridebatur a juvene quodam, ut delirus, quod arbores insereret, quarum non esset poma visurus. Cui Senex : « Nec tu, inquit, ex iis quos nunc inserere paras, fructus fortasse decerpes. » Nec mora : juvenis ex arbore, quam surculos decerpturus ascenderat, ruens collum fregit. Fabula indicat mortem omni ætati esse communem.

2. Cf. outre l'édition citée ci-dessus, Delboulle, *Les fables de La Fontaine*, p. 159.

transformer, comme il l'a fait, la fable d'Abstemius, mais qu'il a emprunté surtout, sinon exclusivement[1], aux *Lettres à Lucilius* de Sénèque. Si les commentateurs de La Fontaine n'ont pas déjà émis cette hypothèse, pour l'accepter ou la combattre, c'est, me semble-t-il, que leur recherche des sources n'a pas été assez méthodique.

Ils se sont contentés de cueillir, de-ci, de-là, dans les œuvres les plus diverses, le *De Senectute*, le *De Finibus*, Sénèque, Horace, etc., quelques sentences banales plus ou moins semblables à celles de La Fontaine, rapprochements sans valeur probante, parce qu'ils sont isolés. Pour nous faire admettre une imitation, il leur aurait fallu montrer, chez le poète français et l'un ou l'autre des modèles qu'ils lui supposaient, non seulement les mêmes lieux communs, mais des analogies dans la combinaison particulière de ces lieux communs.

Ils se sont aussi tenus à la partie morale et banale de la fable; ils ont négligé les détails du récit. Pourtant La Fontaine ne les a pas tous pris à Abstemius. Chez celui-ci, il n'y a qu'un jeune homme pour railler le vieillard « et sa mort ne tarde pas »; La Fontaine a mis en scène trois jouvenceaux, qui ne meurent qu'au début de leur vie d'homme, après avoir conçu à leur tour « le long espoir et les vastes pensées », et, par exemple, tenté les voyages lointains et la carrière des armes. Si nous retrouvions, chez un auteur que La Fontaine ait pu connaître, la matière de cette addition, nous pourrions à bon droit parler d'emprunt direct.

Lisons maintenant la *Lettre CI à Lucilius*[2] :

Omnis dies, omnis hora, quam nihil simus ostendit, et aliquo argumento recenti admonet fragilitatis oblitos; cum *æterna meditantes* respicere cogit ad mortem.... Senecionem Cornelium, equitem Romanum, splendidum et officiosum, noveras : ex tenui principio se ipse promoverat et jam illi declivis erat cursus ad cetera. *Facilius enim crescit dignitas quam incipit. Pecunia quoque circa paupertatem plurimum morae habet, dum ex illa ereptat...* Hic homo,... cum me ex consuetudine mane vidisset, cum per totum diem *amico graviter affecto, et sine spe jacenti* usque in noctem assedisset, cum hilaris cenasset, genere vale-

1. Le vers

Quel fruit de ce labeur pouvez-vous recueillir?

vient-il vraiment du *quem fructum capis Hoc ex labore* de Phèdre? Y a-t-il réminiscence ou rencontre? Pour les autres rapprochements indiqués par les commentateurs, il n'en est pas un que nous ne puissions remplacer par un rapprochement avec Sénèque.

2. Le texte de Sénèque que je reproduis en partie est celui de l'édition d'Anvers, 1632.

tudinis præcipiti abreptus, angina, vix compressum arctatis faucibus spiritum traxit in lucem.... *In ipso actu bene cedentium rerum, in ipso procurrentis pecuniæ impetu raptus est* . « Insere nunc, Melibœe, piros, pone ordine vites. »

Quam stultum est ætatem disponere, *ne crastino quidem dominamur*! *O quanta dementia est spes longas inchoantium*!... Omnia, mihi crede, etiam felicibus dubia sunt. Nihil sibi quisquam de futuro debet promittere. Id quoque, quod tenetur, per manus exit et ipsam, quam premimus, horam casus incidit. Volvitur tempus, rata quidem lege, sed per obscurum : quid autem ad me, an naturæ certum sit quod mihi incertum est? *Navigationes longas et, pererratis littoribus alienis, seros in patriam reditus proponimus, militiam et castrensium laborum tarda manupretia, procurationes officiorumque per officia processus*, cum interim *ad latus mors est.... Stat quidem terminus* nobis, ubi illum *inexorabilis fatorum necessitas* fixit, sed nemo scit nostrum *quam prope versetur*. Sic itaque formemus animum tamquam ad extrema ventum sit, etc.

L'on ne peut contester que l'histoire de Sénécion, emporté par un coup imprévu, aux portes de la fortune, avant l'ami mourant qu'il était venu voir, soit au moins un excellent exemple à l'appui de la fable. Je pense qu'on doit aller plus loin et voir la source principale des idées de La Fontaine dans les réflexions qu'inspire à Sénèque la mort de son ami.

Sénèque nous donne des exemples de ces longs projets que rend vains l'incertitude de notre vie : longs voyages maritimes vers des terres étrangères, carrière des armes et attente de tardives récompenses, emplois publics où l'on monte de charge en charge. Ce sont précisément les desseins que La Fontaine prête, et dans le même ordre, aux deux jeunes gens qu'il a introduits dans son récit aux côtés de l'amateur de jardins d'Abstemius, desseins que la mort, ici encore, rendra sans effets; il semble seulement que La Fontaine ait mêlé les deux derniers projets imaginés par Sénèque, sans doute de propos délibéré et faute de voir ce que pourraient être, pour son temps, des récompenses de services militaires qui ne seraient pas des charges ou dignités toujours plus hautes :

L'un des trois jouvenceaux
Se noya dès le port, *allant à l'Amérique.*
L'autre, *afin de monter aux grandes dignités,*
Dans les emplois de Mars servant la République,
Par un coup imprévu vit ses jours emportés.

Admettra-t-on qu'il y ait ici rencontre fortuite?

Laissons là le récit et revenons au dialogue. Voici une phrase

embarrassante (v. 14-15) : « Tout établissement vient tard et dure peu », dit l'octogénaire, prétendant expliquer par là que « le long espoir » ne convient même pas aux jeunes gens. L'édition des *Grands Écrivains* entend : « Tout ce que l'homme établit et fonde *vient tard*, vu le peu de temps qu'à tout âge il a devant lui ». Ainsi La Fontaine aurait sous-entendu : 1° « vient tard *pour celui qui le fonde* »; 2° « *celui-ci n'ayant jamais que peu de jours à vivre* »; il aurait aussi détourné le sens de *venir*, qui, d'ordinaire, s'applique à des faits indépendants, au moins en partie, de la volonté de ceux qui en profitent ou les subissent, fortune, considération, malheur, etc. : une fondation *vient* trop tard pour ceux à qui elle est destinée, mais peut-on dire qu'elle *vient* trop tard pour son fondateur? La Fontaine aurait enfin pu se dispenser d'ajouter « et dure peu » qui ne fait que répéter l'idée exprimée par « vient tard »; en voilà assez pour mettre en péril une réputation d'écrivain.

Je crois la phrase beaucoup plus simple et j'entends : « *Toute situation bien assise* (point de départ nécessaire des longs espoirs et qu'il ne dépend pas de nous seuls d'obtenir) *est lente à venir* (autrement dit : les commencements sont difficiles) *et prompte à disparaître* (par notre mort en particulier); les vastes pensées se trouvent ainsi limitées également pour les jeunes gens et pour les vieillards ». Rien à sous-entendre, pas de mot à torturer; quant au sens que je donne à *établissement*, il est au XVII^e^ siècle le plus fréquent[1].

La phrase étant ainsi comprise, l'idée de La Fontaine, peu originale, mais étrangère au groupe des réflexions communes sur l'imminence de la mort, est singulièrement voisine de la remarque de Sénèque : « Une situation grandit plus aisément qu'elle ne commence; la fortune s'attarde autour de la pauvreté, avant de nous en tirer », surtout si on complète cette pensée par l'histoire de Sénécion, « enlevé dans sa marche heureuse vers la fortune ».

Ce n'est pas tout encore. Autour de ces traits, nous retrouvons groupées, chez Sénèque et chez La Fontaine, des expressions, des pensées très analogues et parfois identiques; je les rapproche ci-dessous[2] :

1. Cf., outre les dictionnaires, les exemples de La Bruyère entre autres; ainsi (I, 262) : « Avec un visage flétri et des jambes déjà faibles, l'on dit : « Ma fortune, mon *établissement* ».

2. On pourrait se demander encore si La Fontaine ne doit pas à Sénèque au moins l'idée du

Je puis enfin compter l'aurore
Plus d'une fois sur vos tombeaux,

la seconde partie de la lettre CI revient en effet sur cette nécessité de compter

Quittez *le long espoir*...
...et *les vastes pensées*.
... *La main des Parques* blêmes.
Nos termes sont pareils par *leur courte durée*.

... Est-il aucun moment
Qui vous puisse *assurer d'un second seulement* ?

O quanta dementia est *spes longas* inchoantium !
Æterna meditantes respicere cogit ad mortem.
Stat quidem *terminus nobis*, ubi illum *inexorabilis fatorum necessitas* fixit, sed nemo nescit *nostrum quam prope versetur* [1].

... *Ne crastino quidem dominamur*.
... *Ipsam, quam preminus, horam*, casus incidit.

Le thème de la mort imminente revient plusieurs fois chez Sénèque, et La Fontaine pouvait puiser dans d'autres lettres que la CI[e]. Voici les rapprochements que je crois légitimes :

Ne songez désormais qu'à vos erreurs passées.

LETT. LXI, 1 :

Desinamus quod voluimus velle. Ego certe id ago *senex* non eadem velle quæ puer volui. *In hoc unum* eunt dies, in hoc noctes, hoc opus meum est, haec *cogitatio*, imponere *veteribus malis* finem.

La main des Parques blêmes
De vos jours et des miens se joue également.
J'en puis jouir demain...

LETT. XII, 6

(Mors) *tam juveni* ante oculos debet esse *quam seni* [2].

Nemo tam senex est ut *improbe unum diem speret*.

Mes arrière-neveux me devront cet ombrage :
Eh bien ! défendez-vous au sage
De se donner des *soins pour le plaisir d'autrui* ?

LETT. LXXXVI, 14 :

... Nobis senibus,... quorum nemo non olivetum [3] *alteri ponit*...

Te quoque proteget illa quæ « tarda venit *seris factura nepotibus umbram* », ut ait Virgilius noster.

Devrons-nous donc mettre les *Lettres à Lucilius* au nombre des sources ordinaires de La Fontaine ? Il faudrait pour répondre à cette question un examen de toutes les fables que je n'ai pas tenté. Les rapprochements ne se présentent pas bien nombreux, et je ne pense pas qu'il faille faire grand état de la fable 15 du livre I, où La Fontaine paraphrase des vers de Mécène que nous a conservés précisément la lettre CI, puisque, avant lui, Montaigne avait déjà cité et commenté ces vers.

Je croirais plus volontiers que l'imitation de Sénèque dans la

chaque jour comme une vie nouvelle obtenue du destin, pensée développée abondamment dans la lettre XII : « Crastinum si adjecerit Deus, læti recipiamus, etc. »

1. Cf. aussi lett. XXX : A quo enim (prope) non est (mors)?
2. Cf. aussi lett. XXX : Mors necessitatem habet æquam et invictam.
3. Dans la traduction en vers français des citations poétiques des *Lettres à Lucilius*, dont nous parlons plus bas, La Fontaine a traduit le vers

Insere nunc, Melibœe, piros; pone ordine vites,

cité dans la lettre CI, par

Et puis allez planter la vigne et *l'olivier*.

Ne pensait-il pas, pour commettre une inexactitude aussi inutile, à *l'olivetum* de la lettre LXXXVI? Cela nous le montrerait gardant des souvenirs de sa lecture d'une lettre à l'autre.

fable 8 du livre XI est tout accidentelle; j'y vois le résultat d'une lecture récente des *Lettres à Lucilius*, et d'une lecture d'ensemble, ce qui nous expliquerait comment La Fontaine a pu avoir simultanément présentes à l'esprit des pensées empruntées à des lettres fort distantes dans le recueil[1].

La Fontaine a pu faire cette lecture à toute époque de sa vie, mais il est certain qu'il l'a faite une fois aux environs de 1680. En effet il fit paraître en 1681 (avec privilège du 17 juillet et achevé d'imprimer du 1er août) une traduction des *Lettres à Lucilius*, œuvre de feu son ami Pintrel; il avait revu cette traduction et il y avait mis en vers français les citations de poètes latins faites par Sénèque. J'ignore malheureusement la date de composition de la fable *Le Vieillard et les trois Jeunes hommes*, qui parut pour la première fois dans le recueil de 1679, la date de la mort de Pintrel et de la remise de ses papiers à La Fontaine; j'ignore enfin si La Fontaine ne s'était pas occupé de la traduction de Pintrel avant la mort de son vieil ami. Je ne puis donc rien assurer en aucun sens sur une relation possible de la traduction publiée en 1681 et de l'imitation de 1679. Toutefois la coïncidence m'a paru notable[2].

Si l'on accordait quelque valeur aux rapprochements que nous avons indiqués, ils nous feraient connaître un intéressant procédé de composition de La Fontaine : une méditation après lecture de Sénèque venant s'insérer naturellement dans un apologue étroit et sec d'Abstemius pour l'élargir, l'embellir, le rendre plus humain.

Mario Roques.

1. Cela nous expliquerait encore la longue réponse de l'octogénaire aux jeunes gens et ce qu'elle a d'un peu décousu. Ce peut être un effet de l'art et qui donne bien une impression de causerie; mais cela pourrait aussi venir de la multiplicité des réflexions sur le même sujet que La Fontaine avait recueillies en diverses lettres de Sénèque et conservées en masse.

2. L'imitation de La Fontaine est parfois plus voisine du texte de Sénèque que la traduction de Pintrel : *longas spes* (lett. CI) est mieux traduit par *long espoir* que par le *longs desseins* de Pintrel. — Par contre *vos erreurs passées* rappelle *désordres passés*, par quoi Pintrel traduit *veteribus malis* (lett. LXI).

CHRONOLOGIE ET VARIANTES DES POÉSIES DE PIERRE DE RONSART

(*Suite*[1])

Nous avons fait connaître dans le précédent article les variantes des trois premières pièces du *Cinquième livre des Odes* (édition princeps de septembre 1552). Voici celles des pièces qui les suivent (toujours par comparaison avec le texte de l'édition Blanchemain). Les nos IV, V, VI et VII avaient déjà paru dans le *Tombeau de Marguerite de Valois* en mars 1551.

IV. Aux troys sœurs Anne, Margueritte, Jane de Seymour: Princesses Angloyses, sur leurs Distiques du trespas de Marguerite de Valoys Royne de Navarre (Bl., II, 308).

Strophe *a*. Mêmes variantes qu'en 1551 (cf. *Rev. d'Hist. Litt.*, 1904, p. 448) sauf pour les derniers vers :

7. Et les Soudards de Jason
Apres leur emprise faitte
Ramer la barque prophette[2].

c. 7. Des *Heroës* de la Grece[3]...

d. 2. *Pres* de tomber en servage[4]...

e, *f*, *h*, *i j*, *l*, *m*. Mêmes variantes qu'en 1551[5].

V. Traduction d'une ode latine de Jan Dorat Lymosin, sur le trespas de la Royne de Navarre (Bl., II, 312).

Strophe *b*. 6. Loin derriere en *chevrons* ardans[6]

c. 5. Par le *vague* une longue suitte[7]

e et *f*. Mêmes variantes qu'en 1551[8].

1. Voyez *Rev. d'Hist. Litt. de la France*, 1902, p. 29; 1903, p. 63 et 256; 1904, p. 436.
2. Même remarque et même texte pour les vers 7, 8 et 9, en 1553.
3. 1553, même texte:
4. 1553, *id.*
5. 1553, *id.* pour les strophes *e*, *i*, *l*, *m*.
6. 1553, *id.*
7. 1553, *id.*
8. 1553, stro. *f*. vers 4 et 5 :

Qu'ores elle embrasse et contemple
Royne *du* monde bien plus ample...

VI. Hymne triumphal sur le trespas de Margueritte de Valoys Royne de Navarre (Bl., II, 313).

Strophe *a*. Mêmes variantes qu'en 1551[1].

b. 11. Quand plein *d'orgueil il* s'efforce[2]...
e. 1. *Sa* chair tentant le moyen...
g. 3. Flottoient d'ordre *ces* souldars...
8. Sur la *couz* d'Ire, acerée,[3]...
h. 3. En lieu *d'armet elle* estoit...
9. *Pour les pousser* en avant[4]...

i, *j*, *n*. Mêmes variantes qu'en 1551[5].

o. 11. Tant *vostre* premiere audace...

p et *q*. Mêmes variantes qu'en 1551[6].

r. 11. *Là*, d'une lance brandie
u. 8. Que la *volonté* divine...
12. *Dans* les miens pour la venger?

v, *z*, *b'*. Mêmes variantes qu'en 1551[7].

c' 9. Mont que l'orage cruel
D'une eternelle tempeste
Ceint, luy blanchissant le feste[8]
D'un frimas perpetuel.

d' e'. Mêmes variantes qu'en 1551, moins le vers 6 de la strophe *é'* qui devient :

Puis la chargeant sur le dos.
g' 8. *Reflotte* dessus *sa* teste...
h' 3. Pour voller dessus *nos* vers...
i' 10. Ne te *donnent* plus de crainte
l' 5. Ains *voulenteux* de gesir[9]...

m' n'. Mêmes variantes qu'en 1551.

o' 8. De toute langue ennemie

1. 1553, *id.*
2. 1553, *id.*
3. 1553, *id.* C'est en 1560 seulement que R. remplace cette vieille forme, *couz*, par le mot *queux* (cf. table des *errata* de 1560). Du latin *cautes*, pierre à aiguiser.
4. 1553, même var.
5. En 1553, on trouve encore au vers 10 de la stro. *n* :

Queue à queue d'une tire.

6. En 1553, on trouve encore pour la stro. *q* les même variantes qu'en 1551.
7. En 1553, on trouve encore pour la stro. *b'* la même var. qu'en 1551.
8. 1553, même var. pour ce vers et le précédent.
9. 1553, même var.

Teinte en venin odieux
Et fay que devant mon Prince
Desormais plus ne me pince
Le caquet des envieux[1].

VII. Aux cendres de Marguerite de Valoys, Royne de Navarre. Ode pastorale (Bl., IV, 115).

Strophe *c*. 3. Tu fuz *certes tout* l'honneur[2]...
j. 1. Aux *raix cornuz* de la Lune[3]...
k. 6. Aille sa *fosse* emmurant[4].
l. 3. Gaingnez (*sic*) l'ombre de *ce* bois;
m. 1. *Dittes*, *à* tout jamais tumbe[5]...
o. 6. Les Indes et son *tesor* (*sic*).
q. 4. Il le *sera* sans qu'il ronge[6]...
t. 6. Et favorise *à ses* chants[7].

VIII. Ode à Michel de l'Hospital, chancelier de Madame Margueritte (Bl., II, 68[8]).

1. Var. publiée par Blanchemain (II, 326). Noter que le nom de Mellin disparaît de ce vers final dès 1552, bien que dans ce même recueil R. ait publié des strophes qui racontent la scène où Mellin chercha à le perdre dans l'esprit d'Henri II, et contiennent ce vers :

Mon œuvre fut Mellinisé.

(Cf. *Rev. d'Hist. Litt.*, 1904, p. 464.) Le texte adopté en 1552 fut conservé dans toutes les éditions postérieures.

2. 1553, même texte.
3. 1553, *id.*
4. 1553, *id.*
5. 1553, *id.*
6. 1553, *id.*
7. 1553, *id.* Cf. pour toute cette pièce les notes de la page 452 de la *Rev. d'Hist-Litt.*, 1904.
8. C'est Jean de Morel, gentilhomme de la reine et maître d'hôtel du roi, qui avait présenté à Madame Marguerite, sœur de Henri II, Michel de l'Hôpital quand celui-ci fut revenu de son ambassade de Bologne, à la fin de 1548. — La mort de la Reine de Navarre en décembre 1549 ayant laissé vacant l'usufruit du duché de Berry, Henri II départit cet apanage à sa sœur le 19 avril 1550, et celle-ci prit aussitôt Michel de l'Hospital comme chancelier. Les registres du Parlement indiquent sans la préciser la date de cette investiture : le 29 novembre 1550, L'Hospital exhiba au Parlement des lettres du roi notifiant en ces termes sa nouvelle qualité : Maitre Michel de L'Hospital, président du Conseil de nostre sœur unique la duchesse de Berry. » — Ronsard rappelle cette nomination dans la strophe 24 :

Pour cela nostre Marguerite,
L'unique sœur de ce grand roi,
De loin espiant ton merite
Bonne a tiré le bon à soi. —.

Marguerite ne lui confia pas seulement le maniement de ses propres intérêts; elle l'associa à ses projets divers; comme elle employait toute son autorité à soutenir et à guider les savants et les écrivains, son chancelier devint une sorte de ministre des sciences et des lettres françaises. Et c'est à ce titre qu'il gagna Madame Marguerite à la cause des poètes novateurs et de Ronsard en particulier. Celui-ci lui avait été présenté dans une des brillantes réunions que donnaient, en leur hôtel

STROPHE 1

4. *Le tesor* (*sic*) des plus *riches* fleurs...
10. *Du plus heureux Mignon* des Dieux[1]

STROPHE 2

2. *Glissante* avec les paz du temps...
6. De voir *noz* parens, vint saisir...
8. Chatouillé d'un *pieteux* desir[2]...
12. *Et repriant de voir* leur Pere[3].

ANTISTROPHE

4. Et les *rechauffe dans* son sein[4].
Hors des *pommons* a lente peine...
12. *De leur Pere et de* leur naissance.

EPODE

5. *Ayant aussi* proprement...

STROPHE 3

5. Et *presque cheurent en* arriere
Tant *l'horreur les plyoit adonc*,
Comme on voit dans *une* riviere
Soubz le vent se courber un jonc;
10. De voir leur sein qui *babatoit*[5]...

ANTISTROPHE

3. Qui *dedans* sa main immortelle[6]...
5. Ne craignez point les *riddes* creuses...

de la rue Saint-André des Arcs, Jean de Morel et sa femme Antoinette De Loynes (R. exprime ingénieusement sa gratitude à cet aimable couple dans l'antistrophe 21). L'Hospital prit hautement sa défense contre Mellin de Saint-Gelais et répondit aux critiques des poètes marotiques de la Cour par une élégie en vers latins :

Magnificis aulae cultoribus atque Poetis...

où il fit parler le poète en personne. On en trouvera le texte dans l'éd. Blanchemain, t. IV, p. 361, et le résumé dans l'ouvrage de Dupré-Lasalle, t. I, p. 166. Claude Binet (*Vie de Ronsard*) nous dit que c'est en retour de cette élégie que R. adressa à son défenseur cette fameuse ode pindarique de 816 vers qui fut portée aux nues (cf. Dupré-Lasalle, *Michel de l'Hospital avant son élévation au poste de Chancelier de France*, 1875; Henri Chamard, *Thèse sur Joachim du Bellay*, 1900; Royer Peyre, *Marguerite de France duchesse de Berry*, 1902; *Bulletin du Protestantisme fr.*, de janvier 1904, art. de Patry sur Marguerite de France).

1. 1553, même var. pour les vers 4 et 10.
2. 1553, *id.* pour les vers 2, 6, 8.
3. 1553 : De voir *qui se ventait* leur père.
4. 1553, même texte.
5. Ce mot, qui forme onomatopée, comme *floflotant* (Bl., II, 348), existe encore en 1553, 1560, 1567.
6. 1553, même texte.

9. Mais dedaignez *son ire humide...*
11. Que *promptes vous ne veniez voyr* [1]
Vostre Pere, desoubz ma guide.

EPODE

4. *Ou comme l'arc de la* hault,
Lequel voûté parmy l'air,
Grand, se laissant devaller...
9. *L'envoyant* porter la bas [2]...

ANTISTROPHE 4

7. *Le desir qui les pousse et* pousse [3]...
10. *Tant qu'elles vindrent au* Chasteau...

EPODE

3. *Sourdoient* (*sic*) *des* vives fontaines
Le vif *sourgeon parannel...*
6. Lambrissé *de* verd email,...

STROPHE 5

6. *Dans* la terre les escouloient...
8. Puis *soudain ilz* les r'apelloient [4]...

ANTISTROPHE

10. Qu'*empreinte sur le front portoit*

EPODE

6. Dedans *le beau* de leur teinct...
9. *Le chant* il voulut ouyr [5]...

ANTISTROPHE 6

8. *Sa grand longueur* d'un triple tour.
12. *Dresse son poix* (*sic*) *d'une* main forte [6].

STROPHE 7

2. Sont les racines *au profond* [7]
De la gorge la plus profonde [8]
De ce ventre le plus profond.

1. 1553, Que *mon mari vous n'ailliés* voir.
2. 1553, *Lorsqu'il va* porter la bas.
3. 1553, même texte.
4. 1553, même var. pour les vers 6 et 8.
5. 1553, *id.*
6. 1553, *id.* pour les vers 8 et 12.
7. Faute d'impression, relevée dans la table d'Errata de 1552. Il faut lire : *jusqu'au fond*, comme dans Blanchemain.
8. 1553, même var.

STROPHE 8

Phebus souillé de la *poudriere*[1]
Lunoit *du bras* son arc voulté...

ANTISTROPHE

En son poing elle enta *sa* hache...

EPODE

Sur ses rougnons la Secille.

STROPHE 9

A l'abborder *de* divers lieux;
Les pouldres *de* leurs piedz monterent[2]...

ANTISTROPHE

Ici, Phebus d'un traict *qui* jette[3]
Fit Encelade trebucher,
Et là Porphyr luy feit broncher[4]...

EPODE

Sifloit *aigu, tournoyant*[5]
Comme un fuzeau, sus leur teste.

ANTISTROPHE 10

Puis à ses filles il commande
De luy *supplier*, pour guerdon

STROPHE 11

Donne-nous, mon Pere, dit-elle,
Qui le ciel regis de tes loix,
Que nostre chanson immortelle
Paisse les Dieux de nostre voix[6] :

1. 1553, *id.*

2. En 1553, les vers 10 et 11 sont intervertis; mais c'est évidemment une faute d'impression, car on lit en 1560 et dans toutes les autres éditions le même texte qu'en 1552 :

Othrye en bruit, la mer tressaut
Tout le ciel en mugle là-haut.

3. *Qui* = qu'il (cf. *Rev. d'Hist. Litt.* d'avril 1903, p. 257, note 4). C'est également la leçon de 1553, 1560, 1567.

4. 1553, même var.

5. C'est également la leçon de 1553 et des éditions postérieures jusqu'en 1578 inclus. La faute d'impression :

Sifloit, aigu-tournoyant,

apparaît en 1584 (cf. *Rev. d'Hist. Litt.* de 1902, p. 33, et de 1904, p. 465, note 4).

6. *De nostre voix* venant après *nostre chanson*, platitude qui disparaît dès 1553; mais on lit encore en 1553 :

Paisse les Dieux d'un sucre dous,

qui devient en 1560 :

Passe en douceur le sucre dous,

STROPHE 12

11. *Enfante* ou des monstres boyteux...

EPODE 13

8. « Jamais les Dieux *saincts et* bons [1]
« Ne repandent leurs saincts dons
« *Dans* une ame vicieuse [2].

STROPHE 14

5. Et *endurez qu'ell'* vous secoüe [3]

ANTISTROPHE

3. Mes presents *dans* un cuœur qui garde...
6. Purgez le de vostre *doulce* eau...
11. *Un beau vers qui contentera*
Sa parenté posterieure.

EPODE

9. « Que les vers viennent de Dieu,
« Non de l'humaine puissance [4].

STROPHE 15

11. *Diligentement* aura soin [5].

EPODE

9. *Et* trenchant l'onde, elles font
Ronfler la campaigne humide.

STROPHE 16

4. Au *mieux* de leur perfection...

ANTISTROPHE

5. *Où* dardant leurs flammes subtiles [6]...
10. D'un son *horriblement* obscur,...

1. Remplissage par accumulation d'adjectifs synonymes qui disparaît dès 1553, ainsi que la répétition inutile du mot *saint*.

2. *Dans* au lieu de *en*, c'est également la leçon de 1553 et de 1560. Du reste, R. emploie *dans* au lieu de *en* presque partout à cette époque-là. — Ces 3 vers, qui expriment une idée générale, sont entre « » en 1552 et dans toutes les éditions suivantes jusqu'en 1584 inclus.

3. Licence de versific. qui existe encore ici en 1553, mais disparaît en 1560 par ce vers :

Et soufrés qu'elle vous secoue.

4. Ces deux vers, qui expriment une idée générale, sont entre « » en 1552. Mais ces « » disparaissent en 1553 et 1560. On les retrouve en 1567 et dans les éditions postérieures.

5. Lourdeur par l'adverbe en *ment* et pléonasme qui disparaissent dès 1553.

6. 1553, même var.

STROPHE 17

12. Dressant *pour les Grecz* un trophée.

ANTISTROPHE

2. Dont ces *Femmes* les tourmentoient[1]
D'un *demoniacle* courage[2]...
12. *Et leur aprenoyent les* mysteres.

EPODE

2. Avec une *suitte* grande[3]...
4. *Des vieux* Poëtes humains[4] :
8. *Trahissoyent* avec grand soing
Leurs vers, esloignez bien loing...

STROPHE 18

10. L'un au ciel *darda* les debatz
Des Roys chetifz, l'autre plus bas
Traina *sa chanson* plus joyeuse[5].

ANTISTROPHE

11. Qu'encor *les fredons* de leurs voix
Jusqu'aujourd'huy l'on entent bruire[6].

EPODE

5. Ja *desja* les enserroit,....

STROPHE 19

4. *Ses traictz, sa fouldre et son* pouvoyr[7].

ANTISTROPHE

8. De leur chef *hideument* (*sic*) vieillard[8] :
12. *Et les yeulx retournez vers elles.*

STROPHE 20

6. Ces deux vers mascha *par* neuf fois[9] :
« Je retors la plus belle vie
Que jamais tordirent mes doigs...

1. 1553, même var.
2. 1553, *id.*
3. 1553, *id.*
4. 1553, *id.*
5. Ce vers manque dans l'éd. de 1553.
6. R. évite autant que possible le mot *bruire* dès 1553, probablement parce qu'il est difficile de faire admettre à l'oreille *ui* pour une seule syllabe dans cet infinitif, tandis qu'elle l'admet très bien dans *bruit, aujourd'hui, séduit, buis.*
7. 1553, même var.
8. 1553, *id.*
9. C'est la vraie leçon au lieu de *pour* (texte de Blanchemain), qui ne signifie rien. On lit *par* dans toutes les éditions du XVI^e^ siècle.

11. *Le Temps la jecta dans* la main...

ANTISTROPHE

6. Et *l'*achevant de l'imprimer
Soufla *dans* sa bouche divine...

EPODE

10. Les souldars de l'Ignorance [1].

STROPHE 21

1. Lors à *val* il poussa leur guide [2].

EPODE

8. *Plus elle* nous veult plonger,
Plus elle nous faict nager...

STROPHE 22

3. « C'est grand mal d'estre miserable,
« Mais c'est grand bien d'estre envié [3].
Je scay que tes peines *sucrées*
Par l'heur de la fatalité [4]...

ANTISTROPHE

7. Que pres *du Bon* il ne s'approche
Courant pour chanter *son* honneur.

STROPHE 23

2. Ont ramené *dans* l'univers...

EPODE

4. Le riche but de *ton* loz [5].

STROPHE 24

2. L'autre *par l'autre* est surmonté [6];...

1. On lit *Ignorance* avec une initiale majuscule dans toutes les éditions du XVI[e] siècle, ainsi qu'au vers 7 de l'antistro. 15 et au vers 1 de l'épode 18. C'est une abstraction personnifiée comme dans l'expression qui revient si souvent chez les poètes de la Pléiade : Le vilain ou le superbe monstre Ignorance.

2. 1553, même var.

3. Ces deux vers qui expriment une idée générale, sont entre « » dans toutes les éditions du XVI[e] siècle.

4. 1553, même var. pour les vers 5 et 6.

5. C'est la vraie leçon qu'on lit dans toutes les éditions du XVI[e] siècle, de 1552 à 1584, inclus, au lieu de *son* qui est équivoque (cf. *Rev. d'Hist. Litt.* de janv. 1902, p. 33).

6. Cacophonie par accumulation d'*r*, qu'on trouve encore en 1553, mais qui disparaît en 1560 par ce vers :

L'autre d'une autre est surmonté.

« Telle est, dit Dupré-Lasalle après une consciencieuse analyse (p. 172 à 176) cette ode où de grandes pensées et de beaux vers se font encore admirer au milieu

IX. Contr'estrene, Au Seigneur Robert de la Haye [1] (Bl., II, 332).

Strophe *a*. 1. Ceulx qui semoyent *par sus le* dôs [2]...
b. 1. Mais bien *quelque fois ilz* ruoyent..
c. 1. Ton beau rayon qui *luit* icy,
Monstre qu'un Diamant *aussi*...
6. Comme fut ce *dur* populaire.
d. 1. Il a l'esprit *gros* et plombé...
e. 2. De *ce* Palais tumultueux
f. 3. *Le doulx miel de ta* poësie ?
Doulcement ne surmonte il pas
Par sa doulceur les doulx apas
Du Nectar et de l'*Abrosie* ? [3]
g. 4. *Comme les Muses* tu poursuis,
Comme d'un pied leger tu suis
Le trac de ces doulces Mignonnes [4].
h. 5. Ne mieux *avec ell'* se baignant [5]...
j. 6. Qui s'egaye *dessoubz* la lyre [6].

des locutions vieillies, comme un antique monument à demi caché sous des ruines. On conçoit que dans sa nouveauté cette pièce ait enlevé tous les suffrages de la Renaissance. Par ses défauts comme par ses qualités elle convenait merveilleusement à une époque éprise d'érudition et portée aux passions sérieuses. La France entière la proclama un chef-d'œuvre : immense succès qui, entourant le poète et son protecteur des mêmes applaudissements, grandit la renommée de l'Hôpital autant que celle de Ronsard. » — On saisit l'enthousiasme des contemporains à la fin de la dédicace que Du Bellay adressa à Morel en tête de ses traductions (1552).

1. Ce personnage ne doit pas être confondu avec Jean de la Haye, valet de chambre de Marg. I de Navarre, ni avec Maclou de la Haye, poète picard. Il est assez connu, quoi qu'en ait dit Frank dans son *Introd.* à l'édition des *Marguerites de la Marguerite*, p. XCVI. — Avocat, puis (seulement en 1555) Conseiller au Parlement de Paris, il a collaboré au *Tombeau de Marguerite* (1550-51), adressé des vers latins à Ronsard et Du Bellay, qui répondirent (1552; la réponse de Ronsard est l'Ode que nous annotons), écrit des vers latins à la louange de Ronsard dans l'édition des *Odes* de 1555, et collaboré au *Tombeau de Du Bellay* (1560). Il se fit huguenot et devint intendant de Louis de Condé en Picardie. Voir sur Robert de la Haye une élégie que Ronsard lui adressa en 1560 (éd. Bl. IV, 291); Le Laboureur, *Additions aux Mémoires de Castelnau*, II, 10; H. Chamard, *Thèse française*, pp. 250, 254, 354, 389, 481, 489.

2. 1553, même var.

3. La répétition voulue de doulx (au 1er vers), de doulx (au 3e vers), de doulcement, doulceur et doulx (aux vers 4 et 5) existe encore en 1553, mais se transforme ainsi en 1560 :

Qu'est-il rien aussi de plus dous ?
A quel suore egalerons-nous
Le dous miel de ta poësie ?
Il surmonte les dous apas
Et du miel et du dous repas
Du Nectar et de l'Ambrosie.

4. 1553, même var.

5. Licence de versific. qui existe encore ici en 1553, mais disparaît en 1560 par ce vers :

Ne mieus pres d'elles se baignant.

Le vers de l'éd. Blanchemain contient une faute d'impression.

6. *Dessoubz*, terme impropre pour *dessus*; on le trouve encore ici en 1553 et 1560. On lit : *au son de la lyre*, à partir de 1567. Blanchemain a reproduit en note

l. 1. *Bien que la France ait avoué*
Le premier vers que j'ai joué,
Cela ne m'eust donné l'audace...
n. 5. Qui roulent *luisantement* blonds
Dans l'eau que la Phrygie honore [1].
o. 4. Mon art t'offriroit *ses* presens,...
p. 5. Qui d'*offres* chargent leurs autelz
Bien que de rien ilz n'ayent faute [2].

X. A Claude de Ligneri [3]. Ode (cf. Bl., II, 335).

Strophe *a.* 1. Qui par gloyre *et* par mauvaistié
Et par nonchallante paresse...
4. *Le noud qui doulcement nous* presse [4]:
A celuy *de rigueur* expresse [5]...
7. Ne *s'eberge* dans ma maison [6]...
15. *Souffre* la vengeresse Peine
D'une jambe boiteuse et vaine
Le mechant *galloper* devant [7].
b. 16. *Ou* quand paisible, sus la lyre...
c. 7. *Esgrouller*, ne ruer *en* bas...
e. 3. Ne te soyent durs *ne* violents
Et l'eau qui par ravinnes coulle...
9. Et *l'aquatique* Lybienne [8]...
f. 2. Des *plaines grasses* d'Italie [9]...
16. Ne congnoissoyent rien que *leur* rive [10]
Et les flancz de leurs prochains bordz.
g. 3. *Leschent les murs d'un demy* tour
De tant et tant de villes fieres [11]...

de la stro. *i* une remarque de Richelet qui est une erreur. Ronsard en 1552 n'appelle pas Du Bellay « l'Alcée angevin » à cause de ses *Regrets*, puisque les Regrets ne parurent qu'en 1558. Dès le mois d'octobre 1550, Du Bellay lui-même se donnait ce titre dans sa *Musagnœomachie* :

Sur les ailes de ton nom
Guinde bien haut le renom
De la guerre commencée
Par moi l'Angevin Alcée.

1. 1553, mêmes var. pour les vers 5 et 6.
2. 1553, mêmes var. pour les vers 5 et 6.
3. Fils d'un Président au Parlement de Paris (cf. Blanchard, *Les Présidents à mortier du Parlement de Paris*); camarade de Ronsart au collège de Coqueret (Bl., VI, 362); mort à dix-huit ans vers la fin de 1552.
4. 1553 : Le *noud qui les amitiés* presse.
5. 1553, même var.
6. 1553, *id.*
7. 1553, mêmes var. pour les vers 16 et 17.
8. Au lieu de ce terme impropre, équivoque, on lit en 1553 et 1560, *l'apluieuse* (*sic*); en 1567, 1571, 1573, *la pluvieuse*; en 1578 et 1584, *la pluyeuse*.
9. 1553, même var. *Grasses*, terme équivoque, supprimé en 1560.
10. Cacophonie par l'accumulation des *r* qui disparaît dès 1553.
11. 1553, mêmes var. pour les vers 3 et 4.

9. Si *Phebus* meurit ma pensée :
Tandis sur le Loyr *je* suivray[1]...

XI. Au Conte d'Alsinois, Nicolas Denisot du Mans (cf. Bl., II, 338).

Strophe *a*. 6. Que les *Graces* ont en soing,
De ceulx-là qui *m'ont veu* naistre
Ne se bornent pas *bien* loing[2].
b. 7. Nostre amytié *ne fut* digne...
c. 2. *La corde* qui nous joignit[3]...
d. 2. A *des enfance* animé[4]...
h. 4. N'*eslargist* pas à chascun...
i. 4. Pour mieux *decevoir* les yeulx[5].
Asseure toy pour ne craindre...
j. 2. En vain l'arc elle *bandroit*...
5. Car le *pinceau* et la plume[6]...
k. 4. Par *ces armes* l'assaillant[7] :
n. 5. *Las, mais elle* accoustumée
De me *retromper* souvent
Me fuit comme une fumée[8]
Qui se joue avec le vent.

Fin du Cinqiesme (*sic*) livre des Odes de P. de Ronsard Vandomoys.

De la page 214 à la page 217 vient, en manière d'épilogue, une longue pièce lyrique intitulée : *Les Bacchanales, ou le folatrissime voyage d'Hercueil, prés Paris, dedié à la joyeuse trouppe de ses compaignons. Faict l'an 1549*[9]. Voici les différences qui existent

1. Tel est le texte de tous les éditions contemporaines de Ronsart. *Je* est la vraie leçon au lieu de *te*.

2. 1553, mêmes var. pour les vers 6, 7 et 8. L'amphibologie du vers 7 disparut en 1560 par ce vers :

Des chams qui me virent naistre.

3. 1553 même var.

4. 1553, même var.

5. 1553, même var.

6. Hiatus qui existe encore en 1553, mais fut évité en 1560 par ce vers : Car le pincel et la plume. (Cf. *Rev. d'Hist. Litt.* de janvier 1902, p. 35, remarque sur *oisel* au lieu d'*oiseau*.)

7. 1553, même var.

8. 1553 :

Las ! mais elle acoutumée
De *m'echaper* si souvent
Est devenüe en fumée...

9. Ce titre devient dans l'éd. de 1553 : « Les Bacanales. Ou le *folâtrime* voiage d'Hercueil près Paris, dedié à la joieuse troupe de ses compagnons ». — Pas de date. Le superlatif contracté en *ime* se retrouve dans trois autres passages du recueil de 1553 : *reverendime*, au titre de la Harangue du duc de Guise; *excelentime* dans l'ode à Mad. Marguerite; *crüelimes* dans l'élégie sur la mort d'A. Chasteigner. Ces termes ont disparu en 1560.

entre le texte de 1552 et celui de l'édition Blanchemain, qui est au tome VI ; j'indique en parenthèses la page de ce tome, et dans chaque page le numéro du vers :

Ombragez *des* saules verts (p. 360, v. 13)
Je voy derriere *Peccate* (361, 13) [1]
C'est le *Conte d'Alcinoys* (*id.*, 24) [2]
Iö voyci *Harteloyre* (*sic*) (362, 17) [3]
Laisson au logis *ces* femmes ;
Par *les* flammes... (363, 19-20)
Que *ses* rives escumeuses (364, 19)
Armez de feuilles vos testes (365, 31) [4]
Avallez bas la bottine (*id.*, 34) [5]
Pour *aller* plus fraischement (*id.*, 36) [6]
Nos cuœurs bien hault, Eldean ! (366, 9)
A ton *autel* Lenean (*id.*, 12) [7]
Chasse *des* hommes bien loing (367, 27) [8]
Leur front en *deux traitz* se fend (368,9) [9]
Plus tost pour le devancer (*id.*, 36) [10]
Festia le mol Rommain (373, 30) [11]

1. En 1553, toute la strophe où figure le nom de Peccate est supprimée. D'autre part on trouve de nouvelles variantes dans les vers qui précèdent :

Sus qu'on porte (p. 359, v. 26).
Esperons à picquer vin (360, 4)
Lunapreslautrés vos vers (id., 16)
Ou se plongent (id., 27)
Plus *tardis* dedans la mer (id., 28)
Son flacon gros de vin blanc (361, 12).

2. 1553 : C'est le *bon Thenot Guilois*.

3. 1553 : Io voici *Harteloire* (*sic*). Faute d'impression; il s'agit de la Hurteloire. On trouve en outre les nouvelles var. que voici :

Voire et daigne (362, 21)
Les chams *nous seront plaisans* (363, 15)
De son front les rais cuisans (id., 18)
Et la coife et le chapeau
De peur que la Canicule
Ne vous brule
La trop delicate peau (365, 27 à 30).

4. 1553 : *Armés* de fueilles vôs testes. C'est toujours la 2e personne du pluriel.

5. 1553 : *Avalés* bas la botine. Même remarque.

6. 1553, même var.

7. 1553, *id.* Au vers 15 de la p. 366, on lit : Toujours *vilant* Evoé; de même en 1550: c'est probablement un erratum pour : *vaillant*.

8. 1553, même var.

9. 1553, même var.

10. 1553, même var. On trouve en outre les nouvelles var. que voici :

Qui *s'est moqué* de ma main (369,6)
Tant en courant il s'elance
Et s'avance
Pour l'afronter par devant (369, 22 à 24)
Cité tienne... (371, 23)
Et les *vins* dont l'ancienne... (373, 28).

11. 1553, même var.

Iö qu'on *boive*, *qu'on* chante (374, 19)
Que l'on charge *toute pleine*
La fontaine (374, 31-32) [1]
Yvre sus le *hault* de l'eau (375, 9) [2]
De Dorat la voix *sucrée* (*id.*, 22) [3]
Ne luy permet *rien de* dire (*id.*, 34) [4]
Ta grand vouste de *ses* yeulx (376, 24) [5]

Le volume se termine par un sonnet de Ronsard *A son livre* :

Va, livre, va, déboucle la barrière,

que Blanchemain a reproduit à la fin de son tome V, moins l'orthographe [6]; un ἐπίγραμμα de trois distiques, signé Ῥενάτος Γυλλόνιος (René Goullu [7]); une table d'errata, qui contient elle-même quelques erreurs et n'offre qu'un médiocre intérêt [8]; l'extrait du privilège et son enregistrement au Parlement, datés du 6 septembre; enfin 32 feuillets contenant la musique polyphonique de Certon, Goudimel, Jannequin et M. A. Muret avec un *Avertissement* au lecteur par A. D. L. P., c'est-à-dire Ambroise de la Porte, le fils aîné de la veuve Maurice de La Porte, éditeur de Ronsart [9].

1. En 1553, même var. Plus tard, les mots *toute pleine* sont rapprochés de leur complément :

Toute pleine
De gros flacons surnoüans.

2. Hiatus et homophonie désagréables, qui existent encore en 1553, mais disparaissent en 1560 par ce simple changement :

Yvre sur le bord de l'eau.

3. C'est la vraie leçon, qu'on trouve encore en 1553 et dans toutes les réimpressions du xvi^e^ siècle jusqu'en 1584 inclusivement. Cf. *Rev. d'Hist. Litt.*, 1902, p. 34.

4. Inversion inutile, dure, sans doute incorrecte, qui disparaît dès 1553.

5. Tel quel ce vers n'offre pas de sens avec le contexte; il existe encore en 1553. Plus tard la correction

Sa grand vouste de tes yeux

améliora le vers, en faisant rapporter *sa* à *voile* qui embrunit *les cieux*. — Dans cette même page 376 de Bl. il faut lire *Soubs la terre*, au lieu de *Souls la terre*.

6. Non seulement Bl. n'a pas reproduit l'orthog. de 1552, mais il a substitué *leur* à *leurs* dans le 10^e^ vers; pourquoi donc avoir écrit en note de ce sonnet : Le voici tel qu'il a paru d'abord en 1552?

7. Ce personnage est tout à fait inconnu. Peut-être appartient-il à la famille des Goulu, qui s'allia au poète Dorat par le mariage de sa fille Madeleine avec l'helléniste Nicolas Goullu en 1567. Dans ce cas René Goullu serait un frère de Nicolas, lequel est né en 1530. Cf. éd. des *Œuvres de Dorat* par Marty-Laveaux, *Notice*, pp. xxviii et lxvii; *Appendice de la Pléiade*, t. II p. 566. Cependant Nicolas Goulu signe en grec Γουλονιος, en latin *Gulonius*.

8. Nous avons relevé au passage les seuls *errata* intéressants.

9. Sur cette musique et pour le texte de l'*Avertissement de A. D. L. P.* nous nous permettons de renvoyer à la *Rev. d'Hist. Litt.* de 1900, pp. 345 et 349.

*
* *

La 2e édition des *Amours* parut au mois de mai 1553 (l'achevé d'imprimer est du 24 mai) avec les commentaires de Marc Antoine Muret[1]. Elle contenait parmi 220 sonnets trois chansons : *D'un gosier masche-laurier* (à la p. 111); *Las, je n'eusse jamais pensé* (à la p. 162); *Petite nymphe folastre* (à la p. 235). Nous avons fait connaître plus haut les variantes des deux dernières, publiées en 1552. Voici celles de la nouvelle.

Chanson (cf. Bl., I, p. 130).

Couplet *a*. 6. Qui les *tapiront* en cendre
b. 3. Pour ne croire a *ma* Sibylle
6. *Forcenés* parmi leur ville
c. 2. De *leur* main.

Les couplets sont séparés les uns des autres par un blanc qu'on regrette de ne pas retrouver dans l'éd. Blanchemain.

Le volume se terminait par les quatre pièces suivantes, « Odes non encore imprimées ».

I. A Melin de Saint Gelais (cf. Bl., II, 278)[2].

La strophe *c* mise entre crochets par Blanchemain existe dans toutes les éditions contemporaines de Ronsart (1553-1584).

Strophe *f*. 6. La raison *pour* juste compas.
h. 4. Sans elle qui *dans* son navire...
j. 4. D'un grand caillou froissa *la* porte
Et, *de l'autre*, du feu qu'il porte...

1. Entre la préface de M. A. Muret sur ses Commentaires, dédiés à Adam Fumée, et le premier sonnet des *Amours* se trouvent insérés trois sonnets liminaires, le premier de Mellin de Saint-Gelais, qui avait fait la paix avec Ronsart :

D'un seul malheur se peut lamenter celle...

le second de Jan Antoine de Baïf :

Quand deux unis suivent une entreprise...

le troisième d'Etienne Jodelle :

Sur le patron de tous les dieus ensemble...

2. C'est à cette ode que Ronsard fait allusion dans une lettre qu'il adressa vers la fin de décembre 1552 à son ami et protecteur Jean de Morel : « L'ode de Sainct Gelays est faite et ne veux la lui faire tenir sans vous l'avoir premièrement communiquée. » Cf. A. Rochambeau, *Recherches sur la famille de Ronsart*, p. 185 (Paris, Frank, 1869). Michel de l'Hospital et Jean de Morel désiraient vivement la réconciliation de R. et de S. G. et c'est à leurs instances que céda notre poète en écrivant cette ode; cf. *Rev. d'Hist. Litt.* de juillet 1899, art. de P. de Nolhac, pp. 353-355.

l. 4. Le trempant *dans* l'eau stygienne
Et *dans* la rage libyenne...
n. 5. Le *choc* armé de deux grans princes...
o. 2. Pour crainte *de* guerres civiles...

La strophe *p* mise entre crochets par Bl. existe dans tous les éditions contemporaines de Ronsart.

q. 1. L'Ire cause des Tragedies
Les vois chetivement hardies
Des rois tremblans sous le danger,
Et *que* les execrables meres
Presentent les fils à leurs peres...

Les strophes *r* et *s* mises entre crochets par Bl. existent dans toutes les éditions contemporaines de Ronsart.

y. 5. Ni *faus rapport*, ni la Mort blesme
b' 4. De l'un *ses armes*, et encore...

II. Les Isles fortunées. A Marc Antoine Muret (cf. Bl., VI, 170-178. J'indique en parenthèses la page de ce tome et le n° du vers dans cette page)[1].

Joieus de meurtre, or' le *soudart* François (170, dernier vers)
Le separant comme une ourse cruelle
De cent *chameaus* sépare la querelle (171, v. 6-7)
Par *l'Etranger* qui desja la mâtine (172, 12)
Fuyon, fuyon, quelque part ou *les* piés (*id.*, 17).
Tant que l'on voie en un mesme troupeau (*id.*, 25).
Croi mon conseil et laisse *demeurant*
En *tant de maus* le vulgaire *ignorant* (*id.*, 28-29)
Que n'est la mienne, a cette heure, à cette heure (173, 1)
Te tient musard? Regarde quelle presse (*id.*, 5)
Je voy Baif, Denizot, *Tahureau*,
Mesme, du Parc, Bellai, Dorat et celle
Troupe de gens *que devance* Jodelle [2].

1. M. Dejob a fait remarquer avec raison que cette pièce était la juste récompense des Commentaires de Muret parus pour la première fois dans cette édition des *Amours* (*Thèse française sur Muret*, p. 28). Mais déjà dans le recueil des *Folastries* paru le 20 avril 1553 R. avait dédié à Muret la traduction de 17 « epigrammes grecs » (cf. *Revue de la Renaissance* de juillet 1902, où j'ai décrit en détail le contenu des *Folastries*).

2. Nous avons déjà parlé de Nicolas Denisot du Mans (cf. *Rev. d'Hist. Litt.* de 1902, p. 67, note 5; de 1904, pp. 447-448 et 455). C'est en 1553 qu'il publia ses *Cantiques du premier avènement de J.-C.* Voir Hauréau, *Histoire litt. du Maine*, t. III. — Jacques Tahureau était aussi du Mans; il fit paraître à Poitiers en 1554 deux vol. de vers : les *Premières poésies*, et les *Sonnets, Odes et Mignardises de l'Admirée*; il a encore écrit des *Dialogues* en prose; grand admirateur de Ronsart et ami de A. Baïf; mourut en 1555 à peine âgé de vingt-neuf ans. Voir H. Chardon, *Vie de*

Ici *Maclou*, *là Castaigne* conduit
Et la j'avise un grand peuple qui suit
Nôtre *Paschal*, et parmi la campaipne
Un escadron qui Maumont accompaigne [1]...
Voici *Beleau*, voici d'une autre part
Ton Fremiot, Des Autels et Tiard [2].
Ici *La Fare*, ici Colet arrive
Et la Gruget *s'egaie* sur la rive
Avec Navière et Peruse et Tagault [3].
Ja ja montés, *ja* ja tirent en haut... (173, vers 11 à 23)

Tahureau (A. Picard, 1885). — Jean-Pierre de Mesme, Parisien, a écrit une grammaire italienne en 1548, collaboré en italien et en français au *Tombeau de Marguerite de Valois*, sous les initiales I. P. D. M. et la signature Cœlum non solum; il publia en 1552 la comédie des *Supposés*, traduite des *Suppositi* de l'Arioste. On trouve de lui plusieurs sonnets français et italiens en tête des livres 9, 10 et 11 de la traduction d'*Amadis* (1551-1554). En 1560, son nom fut ici remplacé par celui de Buttet. — Du Parc, c'est Denys Sauvage, sieur du Parc, Champenois, qui fut historiographe de Henri II. C'est un des interlocuteurs du *Dialogue sur l'ortografe* de J. Peletier (1550); il a traduit des ouvrages italiens et les *Dialogues d'Amour* de Léon Hebrieu (1550-1553); il a édité Froissard et Commines.

1. Maclou, c'est Maclou de la Haye, poète de Montreuil en Picardie, et valet de chambre de Henri II. Il publia ses *Œuvres* en 1553 (privil. du 1er juin). Ce petit volume contient des chants, énigmes, blasons, vœux, épigrammes et sonnets, où il célèbre une « beauté vendômoise » qu'il épousa. Plusieurs des odes de Ronsart parues en 1550 lui sont adressées (cf. *Rev. d'Hist. Litt.* de 1902, p. 77, note 4). — Jean de Castaigne est un poète bordelais, dont on trouve un sonnet en tête des *Amours* de Magny (1553), et auquel Magny adresse une ode dans ce recueil. — Pierre de Paschal, gentilhomme du Bas-Languedoc, dont le nom revient souvent, non seulement dans les œuvres de Ronsart, mais surtout dans celles d'Olivier de Magny, fut historiographe de Henri II. Voir sur ce personnage une monographie de P. Bonnefon (Paris, Techener, 1883), Chamard, *Th. fr.*, pp. 415-418, Clément, *Th. lat.*, pp. 57-69 et Marty-Laveaux, *Notice sur Ronsard*, début (cf. *Rev. d'Hist. Litt.*, 1902, p. 69). En 1560 son nom fut remplacé ici par celui de Magny. — Jean de Maumont, érudit Limousin, principal du collège Saint-Michel à Paris, a publié les *Œuvres de saint Justin* (1538), les *Histoires et chroniques du monde* (1563), les *Remontrances* de l'empereur Ferdinand au pape Pie IV (1563). On trouve des vers latins de lui dans les *Œuvres de Salel* (1540). Voir encore les *Amours* de Magny, *passim*, et le recueil de Salel qui parut en appendice de ces *Amours* en 1553.

2. Frémiot, Dijonnais, qui signe Lucius Memmius Fremiotus, était disciple de Muret; on lit de lui cinq distiques latins en tête du dixième livre d'*Amadis*, traduit par Jacques Gohory (1552), et un quatrain latin au-dessous du portrait de Muret gravé en tête des *Amours* de 1553 (Bl. l'a reproduit dans son édit. de Ronsard, I, p. xxvii). Il n'était pas encore à ce moment-là accusé de sodomie avec son cher maître. On trouve quelques vers de lui dans les éditions de Muret et dans les *Deliciae poetarum Gallorum*. Muret lui a dédié la traduction du septième livre des *Topiques* d'Aristote (juillet 1554). Cf. Dejob, *Thèse française* sur Muret, p. 27, 51, 52, 58. — Guillaume Des Autels, poète Charrolais, a écrit une curieuse réfutation du système orthographique de Louis Meigret (1550), et, entre autres choses, quatre recueils d'épigrammes, de sonnets et d'odes, intitulés *Repos de plus grand travail* (1550), *Suite du Repos* (1551), l'*Amoureux repos* et les *Façons lyriques* (1553); il y célèbre une dauphinoise de Romans, sous le nom de Sainte; c'est dans sa dixième *façon lyrique* qu'il a chanté « l'accord de MM. Saingelais et Ronsart ». Il a été vraiment le trait d'union entre les novateurs et les survivants de l'ancienne école. — Pontus de Tiard (ou Thyard), cousin de Des Autels, est trop connu comme membre de la Pléiade pour que nous en parlions, ainsi que Baïf, Du Bellay, Dorat, Jodelle et Belleau nommés dans les vers précédents.

3. La Fare est l'auteur d'un sonnet à la louange de Ronsart, paru à la fin des *Odes* de 1550 (cf. *Rev. d'Hist. Litt.*, 1903, p. 274). Ce nom fut remplacé en 1560 par

Ramon la nef *dans les chams* bienheureus (*id.*, 31)
Que l'Ocean de ses eaus *asseurées* (174, 2) [1]
Pour *nous*, *pour nous* emmure de ses bras (*id.*, 4)
Se *montreront* fidelles a nos yeus (*id.*, 8)
De mile fleurs *se* peinturent les prés (*id.*, 24)
Tousjours *aval* gazouillent les fontaines (*id.*, 26)
Au peuple oisif ne *predisent* les guerres (175, 12).
La pâle fievre et la triste famine,
Le mal de Naple', et la langueur qui mine
Le cœur malade, et le souci qui point
Les plus grans Rois ne s'i heberge point [2].
. . . . . .
Et la maratre injustement cruelle
A son beau fils l'aconite ne melle
Mortel bruvage, ou l'accusant a tort
Comme une Fedre, est cause de sa mort [3].
. . . . . .
La si quelqu'un d'un desir curieus
Veut estre poete, ou rechercheur des cieus,
Ou bien-disant, sans globe ni sans sphère,
Sans invoquer les Muses ni leur frère

celui de Grevin, qui lui-même fit place en 1567 à celui de Turrin. — Claude Colet, Champenois, publia un volume de vers en 1548, puis traduisit le neuvième livre d'*Amadis* en 1551 (l'édit. de 1553 contient de nombreuses pièces liminaires, signées A. de Baïf, Jodelle, Magny, F. Charbonnier, Gruget, A. Vignon, J.-P. de Mesme, E. Pasquier). Colet assista à la « pompe du bouc de Jodelle » en février 1553; Muret lui adressa une épigramme dans ses *Juvenilia* (1553). Enfin Colet a encore publié une traduction de l'*Histoire Palladienne* (1555, avec préface d'Et. Jodelle). Cf. Marty-Laveaux, *Appendice de la Pléiade française* II, p. 405. — Claude Gruget, Parisien, a traduit les *Epîtres de Phalaris* (1550), les *Dialogues* de l'Italien Sperone Speroni (1551), les *Diverses leçons* de l'Italien Pierre Messie (1554), les *Dialogues* de l'Italien Possevin (1557); il a enfin édité l'*Heptameron* de la reine de Navarre (1559). Voir pour Colet et Gruget les sonnets liminaires des *Amours* de Magny (1553). — Pour Étienne de Navières, voir les pièces liminaires de la traduction de l'*Iliade* par Salel, et des *Amours* de Magny. Voir encore les *Gayetez* (1554) et les *Soupirs* (1557) de Magny, *passim*. Ne pas le confondre avec le poète protestant Charles de Navières né en 1544. — Sur J. de la Péruse, Angoumois, cf. *infra*, p. 255 note 2. — Tagault, ce n'est pas Barthélemi Tagaut, l'auteur du *Ravissement d'Orythie* paru seulement en 1558, mais Jean Tagault qui a écrit dans le *Tombeau de Marguerite de Valois* (1551) quatre pages de distiques latins et un sonnet; il les a signés τῆς Αρητου Τοκέτος. Le même recueil contient une ode de 54 strophes « à l'imitation des vers latins de Jean Tagault », par G. Bouguier Angevin; aussi Ronsart a-t-il réuni ces deux noms dans le même sonnet flatteur *Va, livre, va deboucle la barrière*, qui parut en 1552 (voir éd. Blanchemain, V, 368, et la note 2, doublement erronée).

1. *Asseurées* est également le texte de 1560. On lit *azurées* en 1571 et 1584.

2. Ces quatre vers n'ont jamais été réimprimés depuis 1553. Ronsard les supprima en 1560 sans les remplacer. Ils étaient insérés immédiatement avant ce vers :

Là les enfans n'enterrent point leurs pères...

3. Ces quatre vers, réimprimés jusqu'en 1573 inclus, disparurent en 1578 sans être remplacés. Marty-Lav. les a réédités au tome V, p. 458, de son éd. de Ronsard. Ils étaient insérés immédiatement avant ce vers :

Car leurs beaus ans entrecassez n'arrivent...

Ni sans avoir Ciceron dans la main,
Il sera fait bon poete tout soudain,
Et filosofe, et comme un Demosthene
De miel Attic aura sa langue plene [1].
D'un seul Jesus reconnoissent la loi (176, 12)
Ovide, Galle et Properce et Tibulle,
Ou tu joindras au Sistre Teien
Le vers mignard du harpeur Lesbien (176, 22 à 24)
Et les Sylvains *autre effroi* des Naïades (177, 8)
Luiteront nus, les autres aus balons
Parmi les prés, d'une partie egale
Jouront ensemble, *ou courront* a la bale (*id.*, 14 à 16)
Telles, Muret, telles *mannes* divines... (*id.*, 35).

III. Ode sur les Miseres des hommes, à Ambroise de la Porte Parisien [2] (Bl., II, 152).

Strophe *a*. 5. *Puis dessous, l'Autonne suivant,*
Seiches, *sous l'arbre* n'apparoissent...
b. 2. *Toujours mechante elle* deçoit...
c. 8. *Ja ja* lui pend dessus le chef.
d. 2. *Miserable, et* ne scai tu pas...
e. 2. *Devant* le tans sillant nos yeus...
i. 1. Des ce jour *la fut* enledie...

IV. Ode à Cassandre (Bl., II, 117) [3].

Elle ne presente que les variantes orthographiques : *allon*, *declose*, *voiés* (p. voyez), *vraiment*, *maratre*, *croiés*, *cueillés*, *vôtre* (p. vostre).

Suivent les « Annotations sur les 4 odes précédentes ». Nous croyons devoir les reproduire ici, parce qu'elles n'ont jamais reparu depuis 1553, tandis que les commentaires de Muret sur les *Amours* figurent dans toutes les éditions du XVI[e] et du XVII[e] siècle. Lorsque Nicolas Richelet écrivit ses commentaires sur les cinq

1. Ces huit vers n'ont jamais été réimprimés depuis 1553. Ronsard les supprima en 1560 sans les remplacer. Ils étaient insérés immédiatement avant ce vers :

Le faus témoin ni l'Avocat menteur...

2. Sur ce personnage, cf. *supra*, p. 46 et note 9. — Ronsard lui adressa encore dans son *Bocage* de 1554, l'épître sur les plaisirs rustiques (Bl., VI, 345). — Une *Gayeté* d'O. de Magny lui est également adressée. — Enfin nous le connaissons par son frère cadet Maurice de la Porte, auteur des *Épithètes françaises* (Paris, G. Buon, 1571). Il mourut en 1555, à 28 ans (Voir dédicace des *Dialogues* de Tahureau).

3. C'est la fameuse ode : *Mignonne, allon voir si la rose.* Remarquons qu'elle est peut-être la seule œuvre que Ronsard ait conservée sans la remanier. Il la trouva parfaite du premier coup et il eut raison.

livres d'*Odes* pour l'édition de 1604, il ne recueillit pas ces « annotations », probablement parce qu'il en ignorait l'existence, comme il semble avoir ignoré l'existence des notes de Jean Martin (1550) et des notes de Nicolas Denisot (1551). Enfin elles n'ont été signalées ni par Blanchemain, ni par Marty-Laveaux[1].

Sur l'Ode à M. de S. G.

Sourcilleuses), élevées en haut. — *Pirrhe*), femme de Deucalion, lesquels par le get de leurs pierres restaurèrent la première race des hommes. Voi le premier de la métamorphose[2]. — *Ide gazouillante en ruisseaus*), Ide est une montaigne pres de Troie fort abondante en eaus, et à raison de ce, elle est appelée d'Homere πολυπιδαξ. — *Promethée*), qui premierement faignit les images des dieus et des hommes d'argille ou terre de potier, retatée et remollie par plusieurs fois entre ses dois. — *Pallas la sage guerrière*), ici Pallas ce (*sic*) prend pour la raison. — *L'héritier d'Atrée*), Agamemnon roi de Mycenes. — *Xanthe*), fleuve qui passe par la plene de Troie, autrement nommé Scamendre. — *Pharsalie*), est une plene ainsi nommée en Thesalie où Jules César defit Pompée. — *Curetes*), Muret en a parlé devant aus annotations des Amours. — *Artisan de faus visages*), vestant maintenant un visage, maintenant l'autre, pour plus facilement decevoir quelque pauvre sot. — *Le fils d'Iocaste*), Polynice. — *Tidée, Adraste*), voi le premier livre de la Thebaïde de Stace. — *Le prophète*), Amphiaras qui tout vif et tout armé dans son char descendit aus enfers. Voi le commencement du huitième livre de Stace.

Sur les Isles Fortunées.

Enyon), la déesse furieuse de la Guerre. — *Demarer*), departir hors du port, mot de marine. — *Fideles à nos yeus*), constans et fermes sans se changer. — *Nostre ayeule*), la terre. — *Les presens de Cerès*), les blés. — *La rouge pluie*), les pluies sanglantes sont signes de quelque meschef advenir. — *Phedre*), fut seconde femme de Thesée, laquelle accusa à

1. Au reste tout me porte à croire qu'elles ne sont pas de Muret, et c'est ce qui en augmente l'intérêt : 1° D'après le titre du recueil, Muret ne s'est chargé que de commenter les *Amours* et non pas de commenter cette sorte de supplément ou d'appendice formé par ces quatres odes « non encore imprimées »; 2° pour le mot « Curetes » l'annotateur renvoie à une note des *Amours* en disant : « Muret en a parlé devant... » au lieu de « J'en ai parlé devant... » façon de s'exprimer dont use très bien Muret dans son commentaire des *Amours*; 3° dans les *Amours*, chaque commentaire de Muret est toujours surmonté de son nom, isolé et très apparent; ce qui n'a pas lieu dans les annotations des *Odes*; 4° dans les commentaires des *Amours* à tout instant il est fait allusion au poète : « Il se plaint des soupirs qu'il jette... Il amplifie la douceur de son amour... etc.; » au contraire dans les annotations des *Odes*, rien qu'une note sèche. Mais alors, si ces annotations ne sont pas de Muret, ne seraient-elles pas de Ronsard lui-même qui aurait senti le besoin d'éclairer ses lecteurs ou cédé aux instances de ses meilleurs amis? C'est vraisemblable à cette date de 1553, quoiqu'on ne puisse en donner aucune preuve certaine.

2. C'est-à-dire le premier livre des *Métamorphoses* d'Ovide.

tort son fillatre Ippolite fuiant l'ire de son pere Thesée; deschiré par ses chevaus mesmes mourut sur le bord de la mer. Voi Oppian au livre qu'il a fait des poissons. — *Biblis*), fille de Menandre, fut tellement amoureuse de son frere Caunus, que laissant toute vergongne requise et à une sœur et à une pucelle, osa bien solliciter son frère Caunus de son deshonneur, lequel la refusant, de dépit elle quitta le païs et s'enfuit en Phrygie, où elle fut muée en fontaine, qui porte encore aujourd'hui son nom. Voi le neuvième livre de la métamorphose d'Ovide. — *Léandre*), pour jouir de s'amie Eron, passait toutes les nuits le destroit d'Ellesponte nommé aujourd'hui le bras Saint-George. Et advint que, comme il passait l'yver par là, pressé des vens et de la tempeste il fut noïé. Voi ce qu'en a escript Musée.

Sur l'Ode d'Ambroise de la Porte.

La race des hommes), les hommes ressemblent aux feuilles des arbres. Voi Homère au sisième livre de l'Iliade et au vint et uniéme. — *Jouvence*), jeunesse, viel mot françois. — *L'ânesse*), voi la fable dans les Theriaques de Nicandre, de l'ânesse qui portait la déesse Jeunesse sur son dos, et comme à la fin elle la donna à un serpent nommé διψὰς, pour lui enseigner quelque ruisseau pour boire. — *Le mauvais tonneau*), voi le dernier livre de l'Iliade d'Homere et Pindare en ses Pythies.

Sur la IV^e^ Ode.

Les plis de sa robe pourprée), les feuilles vermeilles repliées l'une pres de l'autre, comme les plis d'un beau vestement.

Fin.

Quant au *Cinquième livre des Odes* il fut réédité à part au mois d'août 1553 (l'achevé d'imprimer est du 8 août). Les douze odes de l'édition 1552 reparaissent (y compris la pièce des *Bacanâles*) avec des variantes que nous avons fait connaître plus haut dans les notes relatives à l'édition princeps. Elles étaient suivies d'un sonnet à Guillaume des Autelz, Charrolois :

Sur un autel sacré je veus sacrer ton lôs (Bl., VIII, 145);

d'une élégie à M. A. Muret :

Non, Muret, non, ce n'est pas dujourdui (Bl., I, 127);

de deux nouvelles odes, dont voici les variantes :

1. Des Roses et des violetes de mars (Bl., II, 342).

Vers 3. Et *la senteur de celle* fleur
Qui de sa premiere couleur

Pare la terre, *qui commence*
De s'engrosser en sa semence...
Vers 9. Et le bel *aimal* qui varie...
— 24. Jamais *la froideur quand* tu pars
— 27. Ains toujours maugré *sa rigueur*
Puisses-tu de ta *belle fleur*
Nous annoncer que l'an se vire...

II. A la fonteine Bélerie (*sic*) (Bl., II, 343).

Vers 24. Ou *Cassandre* toute nue
A mile fois remiré
Son front des Dieus admiré.
— 56. *Treluisantement gréletes*
— 79. C'est toi qui *tâtes* sa hanche
Sa greve et sa cuisse blanche
Et son, qui ne fait encor...
— 94. *Ralenter*, et puis renfler...
— 98. *Se n'estoit* que ses cheveus...
— 111. Qui tombent *d'une eau menüe...*
— 134. *Non indine de* ton lôs;
Et de recevoir ces roses
Que je verse à mains decloses...
— 140. Au bord que *ta source* lave...
— 175. Vous *courés* perpétuelle
D'une *fuite paranelle...*
— 184. *Pourira* desous la terre...
Vers final. *Dans vôtre belle* ondelete.

Le recueil se terminait par un sonnet à Cassandre :

Prenés mon cœur, dame, prenés mon cœur (Bl., I, 152);

une élégie sur le trepas d'Antoine Chateigner, poëte élégiaque[1] :

Si quelquefois le dueil et les grieves tristesses (Bl., VII, 202);

1. Le titre complet ajoute : « fils de M. de La Roche de Posé, maître d'hôtel du roi, qui mourut à l'assaut de Térouane, l'an 1553, au mois de juin ». C'est le même personnage que celui auquel Ronsard avait adressé en 1552 l'ode XXIII du livre III; il était abbé de Nanteuil et prieur de Marignac. Blanchemain a donc commis une erreur dans sa table des noms propres, t. VIII, p. 319. Bien qu'il mourût très jeune, à vingt-trois ans et demi, le 23 juin 1553, il a laissé un *Livre de Poësies françoises*, contenant plusieurs odes et sonnets au connétable de Montmorency, trois odes à Ronsard, la traduction d'un psaume et des « estrennes » aux dames de la Cour; la plus grande partie de son recueil est consacrée à louer la valeur des Français qui faisaient la guerre en Italie et dont il avait été le compagnon d'armes de 1550 à 1552. Cf. André Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison des Chasteigner, de la Rocheposay* (Paris, Cramoisy, 1634), et Dreux du Radier, *Bibliothèque historique du Poitou.*

l'épitaphe de Jean Martin[1] :

Tandis qu'à tes édifices (Bl., VII, 261);

un sonnet de Jean de la Peruse « à P. de Ronsard prince des poètes françois » :

D'où vient, Ronsard, que la depite envie [2]...,

enfin l'élégie à Jean de la Peruse :

Encore Dieu, dit Arate, n'a pas (Bl., VI, 43).

Cette dernière pièce offre un grand intérêt historique. Elle nous fait connaître en effet les noms de ceux que Ronsard distinguait dans la *Brigade* et qui formaient déjà dans son esprit un groupe comparable à celui de la *Pléiade* alexandrine, à savoir : lui d'abord, que toute la jeune école reconnaissait pour chef, puis Du Bellay, Tyard, Baïf, Des Autels, Jodelle et La Péruse. Ce dernier étant mort en 1554, Belleau le remplaça, « qui vint en la brigade

Des bons, pour accomplir la septiesme Pleïade. » [3]

On voit quels étaient les membres de la Pléiade au début de 1555. Dorat n'en faisait pas partie, pour cette raison bien simple qu'il écrivait presque toujours en grec et en latin; on le mettait en dehors et au-dessus; on lui réservait le titre, d'ailleurs

1. C'est l'architecte, poète, traducteur des traités de Vitruve et d'Alberti, des *Azolains* de Bembo, de l'*Arcadie* de Sannazar, et auteur de la *Brève exposition* sur le premier livre des Odes de Ronsard (cf. *Rev. d'Hist. Litt.* d'avril 1903, pp. 267 et suiv.)

2. Ce La Péruse est l'auteur de la tragédie de *Médée*, publiée avec quelques autres poésies et son *tombeau* en 1555, par les soins de ses amis de Poitiers. Il composa aussi des Odes, Etrennes, Élégies et Sonnets que Claude Binet publia en tête de ses propres œuvres en 1573. Réédité par Gellibert des Seguins (Jouaust, 1867). Il mourut dès 1554, et Ronsard lui consacra une épitaphe (cf. Bl., VII, 240), qui parut en janvier 1555 dans la troisième édition des *Quatre premiers livres d'Odes*. Voici le sonnet que La Péruse adressait au « prince des poètes français » en 1553 :

Dou vient, Ronsard, que la depite envie
N'assaut jamais les homes ocieus
Et que la dent des malins envieus
Contre les bons n'est jamais assouvie ?

Dou vient, Ronsard, que l'homme qui devie
De la vertu, n'est jamais odieus,
Et que l'on voit les homes vitieus
Heureusement prosperer en leur vie ?

Seroit-ce point que les espris bien nés
Dedans les cieus saintement façonnés
Des cieus aussi attendent leur salaire ?

Ou que Jupin méme veut guerdonner
Les dons heureux qu'il lui a pleu donner ?
Ou que le bien aus mauvais ne peut plaire ?

3. Élégie à Christofle de Choiseul (Bl., VI, 202).

très mérité, de « père des poètes [1] ». Mais ce qui est surtout curieux, c'est que Ronsard voulant y faire entrer Peletier après la publication de l'*Art Poétique*, lui sacrifia des Autels, qu'il estimait pourtant de façon toute particulière. Nous avons la preuve de cette substitution dans huit vers de l'*Hymne de Henri II*, qui parurent dans la deuxième moitié de 1555 et furent conservés dans l'édition collective de 1560. Reproduisons-les ici, car ils n'ont pas été réimprimés depuis plus de trois siècles :

Non je ne suis tout seul, non, tout seul je ne suis,
Non je ne le suis pas qui par mes œuvres puis
Donner aux grands Seigneurs une gloire eternelle :
Autres le peuvent faire, un Bellay, un Jodelle,
Un Baïf, Pelletier, un Belleau et Tiard,
Qui des neuf Sœurs en don ont reçu le bel art
De faire par les vers les grands Seigneurs revivre,
Mieux que leurs bastiments, ou leurs fontes de cuivre [2].

Telle fut la vraie composition de la Pléiade de 1555 à 1560.

(*A suivre*). PAUL LAUMONIER.

1. Baïf, éd. Marty-Laveaux, II, 440.
2. Ces vers étaient insérés immédiatement avant celui-ci :

Mais quoi? Prince, on dira que je suis demandeur (Bl., V, 79).

BOSSUET ET JOSEPH DE MAISTRE D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

(*Suite*[1].)

II. — *Le Jansénisme de Bossuet.*

Bossuet gallican est encore, aux yeux de J. de Maistre, suspect de jansénisme : les deux accusations se confondent pour l'auteur de l'*Église gallicane*, et dans une note supprimée de son manuscrit, il montrait la Déclaration de 1682 conduisant directement à l'hérésie janséniste : Bossuet voulant, dans le corollaire de la *Défense* (§ VIII) nous révéler ce qu'il appelle *le mystère de la déclaration gallicane* (*gallicanæ declarationis arcanum*), J. de Maistre l'interrompt en ces termes : « Pourquoi donc ce mystère ? La foi professe sans *mystère* des dogmes *mystérieux*; jamais elle ne s'enveloppe; jamais elle ne déguise sa croyance; jamais elle ne dit ni *plus*, ni *moins*, ni *autrement* qu'elle ne pense. Le grand *mystère* dont il s'agit ici n'est que le jansénisme pur et simple[2]. » L'Observateur ayant fait remarquer que le mot *arcanum* était innocent de cette terrible imputation, et que Bossuet voulait tout naturellement éclaircir une notion obscure et cachée pour ceux qui ne lisent pas avec assez d'attention, J. de Maistre consentit à suspendre sa grande colère, à laquelle d'ailleurs il allait, quelques pages plus loin, donner un libre cours.

Il convient pourtant de faire remarquer que si le manuscrit accuse formellement Bossuet d'avoir participé à l'hérésie janséniste, le texte imprimé admet des réserves. Pourquoi donc ce mystère ? dirons-nous à notre tour. Lisez le manuscrit : il ne contient pas une seule phrase relative à l'orthodoxie de Bossuet, et le reproche d'hérésie s'y trouve nettement formulé : « Sans me permettre, disait J. de Maistre, de confondre des choses qui

1. Voir la *Revue d'Histoire littéraire* d'avril-juin 1904, p. 268 et de janvier-mars 1905, p. 84.

2. Un autre passage du *Ms.* était encore plus catégorique : « Tout défenseur des IV articles, disait J. de Maistre, penche nécessairement, plus ou moins, vers le jansénisme, et je ne crois pas qu'il puisse écrire dix pages sur ces matières sans en donner des preuves, quelque profession qu'il fasse d'ailleurs, et même de très bonne foi. »

doivent être distinguées, je ne vois pas moins clairement que la *doctrine* de ce grand homme avait quelques points de contact avec celle de Port-Royal, et puisqu'il ne dénonçait aux censures du clergé *que les excès outrés du jansénisme*, il est permis de croire qu'un *jansénisme modéré* ne lui semblait pas extrêmement condamnable. »

Au contraire, dans le chapitre XI de l'*Église gallicane*, l'orthodoxie de Bossuet est affirmée : « Si l'on n'examine que ses principes, dit l'auteur, personne n'a le moindre droit d'en douter; j'oserais dire même qu'on ne saurait les mettre en question sans commettre une injustice qui pourrait s'appeler *crime*. Non seulement il est convenu, et a dit et a prouvé que les cinq propositions trop fameuses étaient dans le livre de l'évêque d'Ypres, mais il a ajouté, comme le savent tous les théologiens, *que le livre entier n'était que les cinq propositions*. »

J. de Maistre fait parade, ici, de sa science toute fraîche, puisée à la source ordinaire, c'est-à-dire dans les observations de Guy-Marie de Place[1]. Faudrait-il en conclure que sur cette question très délicate, et que la critique moderne est loin d'avoir tranchée, J. de Maistre a été converti par les réflexions de son collaborateur, et qu'il leur a sacrifié tout un développement passionné, incisif et paradoxal? Non; car il aime trop ses défauts, quoi qu'il en dise, pour s'en détacher, dût-il par là sortir de l'erreur et rentrer dans la vérité. Les circonstances, ici, faisaient vraiment à J. de Maistre la partie belle, et il n'aurait pas manqué de raisons, plus ou moins solides, pour affronter une érudition supérieure à la sienne, car le problème n'est pas de ceux où l'on puisse se flatter d'apporter une opinion tout à fait sûre.

J. de Maistre obéissait à d'autres motifs quand il consentait à modifier sa rédaction primitive. Les voici :

La première partie de l'*Église gallicane* est, comme on sait, consacrée presque tout entière au jansénisme. Dans la conclusion, il cherchait pourquoi cette hérésie avait surmonté tant de condamnations, et il en rejetait la responsabilité sur le seul Bossuet : « Bossuet, disait-il, ayant refusé de l'écraser dans le XVII[e] siècle[2]... »; son Observateur avait aussitôt protesté : « Je

1. C'est encore de Place qui lui a fourni ce passage du journal de l'abbé Le Dieu, où le secrétaire rapporte des paroles intéressantes de Bossuet : « Ce sont les jansénistes qui ont accoutumé le monde, et surtout les docteurs, à avoir peu de respect pour les censures de l'Église, et non seulement pour celles des évêques, mais encore pour celles de Rome même » (ch. XI, p. 267).

2. Cette expression rappelle le mot de Louis XIV, refusant à Bossuet l'évêché de Beauvais, parce qu' « il n'y voudrait pas écraser tous les jansénistes » (cf. Gazier, *Revue politique et littéraire*, 12 juin 1875).

doute, disait-il, que cette manière de parler, outrageante pour Bossuet, soit bien juste. Je comprends très bien à quoi elle s'applique. Mais une conséquence si rigoureuse est-elle bien dans le principe d'où on la fait découler? Et puis je crois pouvoir assurer qu'il y a plus à perdre qu'à gagner pour la bonne cause en parlant ainsi[1]. »

Nul doute que dans ses lettres, G.-M. de Place ne soit revenu sur la nécessité de renoncer à cette accusation de jansénisme portée contre Bossuet; ses observations contiennent encore, ailleurs, ce passage curieux : « Des considérations de la plus haute importance pourraient me faire désirer que sur certains points, celui du jansénisme entre autres, l'auteur voulût bien affaiblir certains traits, plutôt que de livrer aux sectaires un homme qu'ils seraient si jaloux de voir dans leurs rangs. »

J. de Maistre se rendit à de si puissantes raisons, non sans murmurer une parole de regret : « J'excepte de ma *rébellion*, écrivait-il, l'article du jansénisme. Il faut ôter aux jansénistes le plaisir de leur donner Bossuet. *Quanquam ô!!...*[2] »

C'est ainsi que, modifiant sa tactique, J. de Maistre s'empresse de reprendre Bossuet, que les jansénistes ont voulu parfois accaparer; il s'écrie : « Jamais Bossuet ne leur a appartenu, et l'on ne pourrait, sans manquer de respect et même de justice envers la mémoire de l'un des plus grands hommes du siècle, élever le moindre doute sur la sincérité de ses sentiments et de ses déclarations[3]. »

Quanquam ô!! disait J. de Maistre : aussi n'ayant pas refait son chapitre primitif, il n'a pas réussi, malgré son habileté, à fondre les deux thèses : la sienne et celle qu'il adoptait d'après le conseil de G.-M. de Place. On sent que ce chapitre n'a pas été coulé d'un seul jet, que les idées s'y heurtent légèrement. Lorsque de nombreuses retouches eurent été faites, G.-M. de Place écrivait : « L'auteur a bien adouci ce qui concerne la conduite de Bossuet à l'égard des jansénistes, et je trouve les corrections bien supérieures aux morceaux qu'elles ont remplacés. Néanmoins je lui prédis que nos jansénistes seront beaucoup plus satisfaits de cette partie de son ouvrage que les catholiques. Ceux-ci, en supposant

1. Le texte porte : « N'ayant point été écrasée dans le XVII^e^ siècle (la secte janséniste)... etc. »

2. Lettre du 22 juin 1819.

3. Ch. XI, p. 273. — Cette phrase était représentée dans le manuscrit par cette autre : « Bossuet voyait la religion exposée à deux périls *extrêmes* : le *jansénisme* et *la morale relâchée*; on comprend donc difficilement comment ce prélat si *extrême* contre Fénelon était si peu *extrême* dans un péril *extrême*. »

qu'ils reconnaissent la vérité des reproches faits à l'évêque de Meaux, trouveront ces reproches *impolitiques* et les blâmeront comme *tels*. »

Ainsi G.-M. de Place avait été choqué par la thèse du manuscrit; ne pouvant espérer convaincre J. de Maistre par la discussion scientifique, il cherchait des raisons extrinsèques, justifiées d'ailleurs par les circonstances. Aux différentes époques de notre histoire religieuse, le nom de Bossuet a été compromis dans les polémiques doctrinales; en 1820, lorsque la Restauration cherchait ses assises religieuses et politiques, on comprend de quelle importance il était pour un parti de pouvoir inscrire sur son drapeau le nom de Bossuet. J. de Maistre, partagé entre le désir d'arracher aux jansénistes le plus grand de leurs alliés, et sa haine déterminée pour le fauteur du gallicanisme, ne se prononça pas nettement; à ses défauts ordinaires d'inexactitude et de partialité, il joignit encore celui de l'indécision.

A dire le vrai, la question est des plus complexes qu'on puisse envisager : au cours de l'histoire, les appellations de *jansénistes* ont été prodiguées à des esprits très différents.

Les jésuites du XVII^e^ siècle étaient portés à voir des jansénistes dans tous ceux qui n'acceptaient pas leurs théories, et qui contestaient leur suprématie doctrinale. « La grande ressource du quiétisme, disait le cardinal de Noailles, fut d'introduire le jansénisme sur la scène dans cette question. » Les accusations de jansénisme étaient, en ce temps-là, une arme perfide, dont la passion se servait sans scrupule : le successeur de Bossuet à Meaux, le futur cardinal de Bissy, fut lui-même dénoncé comme janséniste alors qu'il penchait nettement vers les jésuites et l'infaillibilité[1]. La définition de l'hérésie janséniste est difficile à formuler; J. de Maistre en convient; pour lui « un homme du monde, étranger à ces terribles subtilités », n'est pas apte à comprendre la question. Supposons que nous rencontrions isolément, et sans avoir étudié préalablement la question de la grâce, une définition, comme celle-ci : « Le juste peut observer les commandements, puisque si quelquefois il ne peut pas, comme le concile de Trente l'a décidé, il peut du moins, en faisant ce qu'il peut, demander ce

1. Cf. *Mandement et instruction pastorale sur le Jansénisme portant condamnation des Institutions théologiques du P. Juenin*, 1710, in-4°, 624 pages. Une lettre d'un docteur avait circulé, disant : « M^gr^ de Bissy avait établi les *Institutions théologiques* du P. Juenin de l'édition de Paris en 1700 dans son séminaire de Toul, où par ses ordres elles ont été enseignées pendant les cinq dernières années qu'il a gouverné ce diocèse » (voir p. 6).

qu'il ne peut pas, et qu'il est par ce moyen aidé pour le pouvoir. Voilà une première vérité »; ne serons-nous pas tenté de lui appliquer la qualification de *galimatias théologique*[1]. Et pourtant la phrase est de Bossuet, qui l'a écrite dans son *Avertissement aux réflexions morales* du P. Quesnel (paragr. XIV). Comme on comprend l'exclamation d'un théologien de valeur, l'abbé Gillet, aux prises avec ces problèmes de la grâce : « Mon Dieu! qu'on a besoin de théologie complète et exacte avant d'écrire sur ces matières, et qu'elle est rare de nos jours[2]! »

J. de Maistre n'avait pas une *théologie complète et exacte*, cela va sans dire; pourtant il était en droit de dire son mot dans la question, surtout s'il avait fait effort pour comprendre Bossuet. Il semble s'y être appliqué.

Dans un passage supprimé du manuscrit, nous lisons ce qui suit :

> M. de Bausset nous a conservé la doctrine de Bossuet sur la grâce. La voici en très peu de mots : nul homme ne peut être sauvé que par une grâce *efficace;* celui qui ne l'a pas reçue n'a point à se plaindre, par la raison *toute simple* que Dieu ne la doit à personne; à ceux qui n'ont pas reçu cette grâce efficace, Dieu ne refuse pas les grâces *absolument nécessaires* pour se sauver, de sorte que s'ils se perdent, ils ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes. Mais, dira-t-on, en quoi consiste donc cette grâce qui ne produit jamais son effet? Bossuet répond : *Ne me le demandez pas, et si vous êtes sages, ne prétendez pas le trouver* (*Hist. de Bossuet*, t. IV, pièces justificatives du XII[e] livre). Arnaud aurait signé.

N'insistons pas à nouveau sur ce procédé qui consiste à recourir à l'historien de Bossuet; si les écrits de Bossuet sur la grâce avaient disparu, on pourrait dire que Bausset nous a *conservé* sa doctrine; mais n'est-il pas plus facile de se renseigner dans Bausset que dans l'original!

Signalons encore que le texte cité de Bausset n'est pas exactement transcrit. J. de Maistre dit : « Celui qui ne l'a pas reçue n'a point à se plaindre par la raison toute simple que Dieu ne la doit à personne »; or Bausset avait écrit : « Ceux à qui Dieu ne donne pas ces grâces singulières qui mènent infailliblement ou à la foi ou même au salut et à la persévérance finale, n'ont point à se plaindre : la raison est, dit saint Augustin, qu'il ne la doit à personne ». On voit la différence : Bossuet se met à la suite d'un

1. L'expression est de M. A. Le Roy, *La France et Rome de 1700 à 1715*, p. 37.
2. Cité par le P. Ingold, *Bossuet et le Jansénisme*, p. 84, note.

Père de l'Église; il parle comme saint Augustin, et comme tous les augustiniens.

Arnauld aurait-il signé? Non, certainement : Bossuet est thomiste, augustinien, prémotionnaire, et non janséniste. Les deux systèmes ont des affinités, tous les théologiens en conviennent, et même des théologiens de profession, aux prises avec ce problème, s'abritent derrière ce passage de J. de Maistre : « Je ne dis pas qu'un thomiste rigide, ou ce qu'on appelle un *prémotionnaire*, soit janséniste : le contraire est même expressément décidé; mais qu'il y ait une grande affinité entre les deux doctrines, c'est ce qui ne saurait être nié par aucune personne instruite : elle est telle que l'homme qui a le plus de sagacité, s'il n'est pas exercé particulièrement à ces sortes d'études, ne sait pas distinguer les deux systèmes[1]. »

Qu'un laïque se contente de poser ainsi la question, nous l'admettons, et même M. Rébelliau, se basant sur des pages semblables à celle-ci, a pu, dans une étude sur le *Jansénisme de Bossuet*, dire de J. de Maistre qu'il est « très pénétrant, il faut le reconnaître, quand il s'agit de démêler des tendances, des intentions, des conséquences[2] ».

Cependant sur ce terrain glissant qui mène à l'hérésie, il faut éviter de faire un pas de trop; et au lieu de consulter J. de Maistre sur le degré de jansénisme de Bossuet, il serait meilleur assurément de s'en référer à des théologiens[3]; leurs subtilités ne doivent pas nous paraître misérables, puisque de très grands hommes, un saint Augustin, un saint Thomas, un Bossuet s'y sont appliqués de toute la pénétration de leur génie.

Ce qui est plus regrettable, c'est que J. de Maistre parte de cette vue superficielle des choses, pour faire à Bossuet un procès de tendance : « Un augustinien ou thomiste rigide, dit-il, pourra bien condamner le jansénisme, mais non le haïr. Quand il l'a déclaré *étranger*, il se croit en règle. Jamais il ne le poursuivra comme *ennemi* ». Accusation purement gratuite, et contre laquelle le P. Ingold a raison de s'élever[4]; car la vie entière de Bossuet

1. *Église gallicane*, II, XI, p. 274. M. l'abbé Urbain donne ce témoignage pour une autorité (*Revue du clergé français*, 15 septembre 1899, p. 132, article intitulé du *Jansénisme de Bossuet*).

2. *Revue de l'Histoire des religions*, 1898, p. 354.

3. Le P. Ingold renvoie pour la question des affinités entre le thomisme et le jansénisme à Montagne, *Cursus théolog.* Migne. X, 333.

4. *Op. cit.*, p. 79 et sqq. — Le P. Ingold convient « en toute franchise et simplicité que Bossuet avait, en effet, sur plusieurs points, des sentiments que des personnes exagérées condamnaient comme doctrines baïanistes et jansénistes » (p. 94). Fénelon et son ami l'abbé de Langeron ne croyaient-ils pas, avant la con-

proteste contre cette conclusion, comme nous allons le voir. Mais J. de Maistre qui, si on l'eût poussé, eût rangé saint Augustin parmi les protestants[1], n'est pas très sûr de l'orthodoxie de Bossuet : « Bossuet disait lui-même, nous apprend-il dans son manuscrit, *Je ne suis ni jésuite ni oratorien*; c'était un chiffre qui signifiait : je ne suis ni *janséniste*, ni *moliniste*, et c'est comme si l'on disait : *je ne suis ni calviniste ni catholique*[2] ». Bossuet voulait dire qu'il était thomiste, et comme le thomisme est une doctrine autorisée, il est faux de prétendre que Bossuet ne fut pas *catholique*.

Sur la question de la grâce, il se séparait des jansénistes et des molinistes. Les jansénistes enseignent la nécessité de la *grâce efficace* pour tout acte méritoire en vue du salut; Bossuet croit que la *grâce suffisante* est seule nécessaire pour prier; or, par la prière, nous demandons la *grâce efficace*, que nous pouvons ne pas avoir. Le molinisme consiste à étendre ce domaine de la *grâce suffisante*, et à soutenir que celle-ci seule est indispensable dans quantité d'actes nécessaires au salut. Bossuet a donc suivi une ligne intermédiaire entre ceux qui nient la liberté humaine et ceux qui n'accordent pas assez à l'action divine. Il ne nous appartient pas de pousser plus loin ces distinctions, et de chercher la source de cette *grâce suffisante*; toute la théologie de Bossuet n'a pu élucider ce mystère, et G.-M. de Place, très versé dans la science ecclésiastique, confessait à J. de Maistre son impuissance à comprendre : « Sur ce point, je me tais, je m'incline et j'adore. »

Il est une autre manière de poser le problème du jansénisme à laquelle J. de Maistre ne s'est pas arrêté. « La définition de l'hérésie janséniennne, dit l'oratorien Tabaraud, dépend principalement de l'idée qu'on doit avoir de l'autorité qui appartient à l'Église dans la décision des faits non révélés, ou qui n'ont pas une liaison essentielle avec le dogme[3]. » Là encore, nous trouvons les deux opinions opposées des molinistes et des jansénistes : les molinistes, d'une part, exigent que l'on croie ces jugements ecclésiastiques d'une *foi divine*, comme provenant

damnation de Quesnel, que certaines propositions de son livre pouvaient être entendues dans un sens orthodoxe? (*Correspondance, Lettres diverses*, t. III, p. 176, n° 153).

1. *Église gallicane*, II, VIII, p. 207.

2. Le mot est resté (p. 256), mais il ne vise plus Bossuet, et il est atténué par une note. Néanmoins, la formule semble dire que pour être *catholique* il faut être *moliniste*, et cette proposition est la condamnation formelle du thomisme et de l'augustinianisme.

3. *Supplément aux Histoires de Fénelon et de Bossuet*, p. 339.

d'une autorité infaillible; d'autre part, Arnauld et l'école de Port-Royal admettent que l'on peut se contenter d'accueillir les décisions du Souverain Pontife par le *silence respectueux*, sans que cela implique aucune adhésion intérieure de l'esprit. Bossuet n'est encore ni avec les molinistes, ni avec les Port-Royalistes. D'après lui, le fidèle doit à ces décisions de l'autorité ecclésiastique, une soumission de *foi humaine*, car la *foi divine* n'est exigée que pour les définitions dogmatiques; mais cette *foi humaine* implique une adhésion intérieure à la décision, parce que « les lumières de l'Église sont toujours au-dessus de celles des *particuliers*[1] ». Cependant il respectait les scrupules de ceux qui croyaient devoir se borner au *silence respectueux* sur le fait, et en cela il était fidèle à l'esprit dans lequel avait été conclue la paix de Clément IX : « Comme pourtant, écrit-il au maréchal de Bellefonds, la chose était à un point qu'on ne pouvait pas pousser la signature du formulaire sans causer un schisme, l'Église a fait selon sa prudence, d'accommoder cette affaire, et de supporter, par charité et condescendance, les scrupules que de saints évêques et des prêtres attachés à l'Église, ont eu sur le fait. »

Telle a été la doctrine constante de Bossuet : il ne fut jamais moliniste, cela est certain; mais jamais non plus les nécrologes de Port-Royal ne l'ont admis dans la liste des « amis de la vérité ». Il n'est pas plus juste d'en faire un ultramontain que de le traiter, suivant l'heureuse expression de M. Gazier, « de janséniste honteux ».

Il va sans dire que J. de Maistre n'a pas gardé cette attitude de juste milieu; les reproches qu'il adresse à Bossuet, sur ce point, se réduisent à deux : 1° Bossuet fut l'ennemi des jésuites; 2° il n'a jamais écrit contre les jansénistes.

Que Bossuet n'ait pas aimé les jésuites, personne n'en doute; pourtant G.-M. de Place aurait voulu que J. de Maistre mît une sourdine à cette opinion, car « les jansénistes, dit-il, ont fait de vains efforts pour découvrir dans les œuvres de Bossuet quelques

1. Cf. *Mémoires et Journal de Le Dieu*, t. III, p. 165 : « Je lui dis (à l'abbé de Beaumont) que depuis la publication du *cas*, il (Bossuet) s'était appliqué à cette matière, et avait relu la lettre aux religieuses de Port-Royal; que depuis encore, en conformité de cette lettre, il avait recueilli des extraits de tous les conciles qu'il avait poussés jusqu'à celui de Constance; qu'il avait beaucoup médité sur la matière, et qu'il croyait être en état de faire la démonstration de la soumission que l'on doit à l'Église dans ses décisions sur les faits, sans néanmoins croire ces décisions infaillibles; ce qu'il espérait aussi démontrer. » — Voir aussi, dans les pièces justificatives du livre XIII de l'*Histoire de Bossuet*, le fragment du travail de Bossuet sur l'*Autorité des jugements ecclésiastiques*.

passages, où il fût dit du mal des jésuites, et jusqu'ici les catholiques se sont attachés à leur ôter Bossuet, qu'ils tirent à eux autant qu'ils peuvent ». Cette considération, importante à une époque où la question du rétablissement des jésuites commençait en France à devenir aiguë, ne compte pas devant la vérité historique, et nous comprenons que J. de Maistre, si délicat à l'endroit des jésuites, n'ait pu se résoudre *à tirer à lui* Bossuet.

Cependant certains passages de son manuscrit ont été modifiés, celui-ci par exemple, qui aide à l'explication du texte imprimé :

> En sa qualité d'augustinien rigide, il (Bossuet) ne pouvait aimer les jésuites, mais ces religieux étant alors fort protégés (en 1682), il se gardait bien de les attaquer de front. Il imagina donc de faire un recueil de propositions condamnables extraites de quelques vieux livres oubliés, mais partis de cet ordre, et de les mettre en regard avec des propositions jansénistes, pour faire censurer ensemble les unes et les autres; mettant ainsi en opposition les jansénistes et les jésuites, comme deux factions opposées et également coupables, ou également éloignées de la vérité. Rien n'était plus injuste sans doute, mais rien n'est plus clairement démontré par chaque ligne de l'histoire relative à cette affaire.

L'histoire de cette affaire, à savoir la condamnation de la morale relâchée, J. de Maistre la présente avec de nombreuses inexactitudes. D'abord, en 1682, « Bossuet, dit-il (*Ms.*) voulut profiter d'une assemblée où il régnait pour y examiner la morale », et il se mit à recueillir les propositions répréhensibles, plaçant son travail sous le patronage des papes Alexandre VII et Innocent XI, qu'il portait aux nues, parce qu'ils avaient condamné les casuistes : « Malheureusement, ajoute-t-il, ces brillants éloges couvraient un mépris formel du Saint Siège, qu'à Rome on aurait bien pu appeler *impertinence* sans violer la langue. » *Impertinence*, d'abord parce que les décrets des papes étaient suffisants, et ensuite parce que « les auteurs censurés appartenant à différentes nations, il était bien plus dans l'ordre qu'ils fussent condamnés par le pasteur universel que par une assemblée d'évêques particuliers, qui n'étaient pas même mandataires prouvés de leur propre Église, et qui, dans tous les cas, n'étaient nullement chargés de faire la police dans l'Église catholique ».

Le récit est spécieux; en réalité, ce fut une lettre de Bossuet à Innocent XI qui prépara la condamnation de la morale relâchée, et Bossuet ne voulait pas manquer de respect au Pape; il voulait obtenir que le Pape confirmât les censures que prononcerait

l'assemblée, et qu'il changeât en bulles les décrets de l'Inquisition. Ce n'était pas sa faute si l'Inquisition et ses décrets n'étaient pas reconnus en France; il en était ainsi avant qu'il fût au monde, et il est loyal de reconnaître des intentions droites dans le vœu que Bossuet exprimait à M. Dirois : « Vous pouvez être certain que nous irons très modérément, tâchant de parler de sorte que le Saint Siège puisse confirmer ce que nous ferons et changer en bulles les décrets de l'Inquisition[1]. » Comment voir en tout cela du *mépris* ou de l'*impertinence*?

J. de Maistre a maintenu dans son livre ce reproche que nous venons de le voir adresser aux prélats faisant, sans mandat, la police dans l'Église catholique; or, ce principe conduirait fort loin. Les évêques des nations étrangères ont souvent censuré des propositions soutenues par des théologiens français. De plus, il n'est pas nécessaire que des évêques soient assemblés ou qu'ils aient un mandat pour prononcer des censures; et, dans tous les temps, les facultés de théologie ont censuré des propositions extraites de livres ou de thèses parus en tous les pays indistinctement; J. de Maistre, pour s'en convaincre, n'avait qu'à jeter les yeux sur l'immense collection de ces sortes de jugements, faite par d'Argentré. Où voit-on qu'il soit question de *faire la police dans l'Église catholique*?

Mais en 1682 la censure n'aboutit pas; et Bossuet reprit son projet dans l'assemblée de 1700. Le texte de l'*Église gallicane* rejette sur l'assemblée elle-même la responsabilité d'avoir montré l'Église « mise en danger par les attaques de deux partis opposés, le jansénisme et la morale relâchée »; le manuscrit était plus agressif contre Bossuet. Nous en détachons quelques passages :

> L'assemblée de 1700 avec tout son extérieur plausible n'avait cependant d'autre but, dans l'esprit des chefs, que de consoler les jansénistes en mortifiant les jésuites et même le Pape...
>
> L'histoire entière de Bossuet nous le montre toujours regardant ou donnant les jésuites et les jansénistes comme deux factions qu'il fallait également réprimer... Et nous savons d'ailleurs que Bossuet craignait beaucoup dans cette assemblée les ménagements et les hésitations d'un grand nombre d'évêques favorables aux jésuites. C'était donc aux jésuites seuls qu'en voulait la censure.

Toutes ces inexactitudes ont disparu du texte; mais l'esprit qui les avait inspirées à l'auteur continue à circuler dans ce chapitre.

1. *Hist. de Bossuet*, l. VI, n° XXIV.

J. de Maistre n'admet pas que l'on soit simplement impartial, à l'égard des jésuites; il faut les aimer, les défendre, partager leurs préjugés, et croire, avec eux, que les doctrines de l'Église se confondent avec leurs opinions théologiques. Or, Bossuet déniait aux seuls jésuites le monopole de l'orthodoxie et d'un enseignement pur de toute erreur dogmatique; mais dans sa probité de polémiste, il ne censura jamais le molinisme, bien que Molina eût voulu ruiner le système de saint Augustin sur la grâce, et même il défendit contre les protestants les théories molinistes. J. de Maistre ne veut pas en convenir; parlant du rôle de Bossuet dans l'assemblée de 1700, il lui reproche d'avoir fait condamner *comme semi-pélagiennes* des propositions soutenues par des jésuites[1]. Mais ce n'est pas le molinisme que Bossuet confond ici avec le semi-pélagianisme; le molinisme est une opinion libre, que Bossuet rejette, mais ne censure pas; il critique « le semi-pélagianisme des derniers temps », c'est-à-dire celui du cardinal Sfondrate, dans son livre *Nodus prædestinationis dissolutus*, que les évêques de Reims, de Meaux, de Paris, d'Arras et d'Amiens dénonçaient à Innocent XII, en 1697, comme suspect de semi-pélagianisme[2].

Quant à la morale relâchée, Bossuet l'a poursuivie de tout l'effort de sa dialectique; mais il a dit dans son *Mémoire de 1700*, que cette morale relâchée avait pour auteurs des prêtres et des religieux *de tous ordres et de tous habits*. Les jésuites furent, dans l'assemblée de 1700, beaucoup plus ménagés que leurs adversaires n'auraient voulu, et ils en furent redevables à Bossuet. De plus, les propositions de Bossuet n'avaient rien d'hostile pour les jésuites, car les nombreux prélats, favorables aux jésuites, votèrent pourtant la condamnation qui fut prononcée à l'unanimité.

1. Le manuscrit porte ici une note piquante :

« Ceux qu'on appelle *semi-pélagiens* dans le dictionnaire de certains hommes, sont, comme personne ne l'ignore, ceux qui ne refusent point un peu de compassion à cette malheureuse statue de Malebranche, disant à son maître qui lui demande le salut : *Tire la corde!*

« Je demande à un homme qui a plus de talent, plus de connaissance, et surtout plus d'autorité que moi, la permission d'observer que puisqu'il a dit *ceux qu'on appelle jansénistes*, un humble laïque semble avoir le droit de dire de son côté : *ceux qu'on appelle semi-pélagiens.*

« S'il en juge autrement, j'effacerai cette note. »

Vraisemblablement, Bausset ne fut pas interrogé; mais l'*Observateur* était là, et la note fut effacée.

2. J. de Maistre reproche aussi à Bossuet d'avoir demandé la condamnation du cardinal Sfondrate : « Cette proposition, dit-il, digne de l'abbé Bossuet, fut à la vérité repoussée par l'assemblée, mais elle ne fut pas moins faite, et l'on peut juger par cet exemple de l'idée que se formait Bossuet et de lui-même et de son Église. » Le texte imprimé (p. 263) est moins dur pour Bossuet, mais l'idée reste la même.

C'est ainsi que Bossuet réussissait à garder envers des hommes qu'il n'aimait pas une attitude loyale; les jésuites, dont il réprouvait l'esprit de finesse et d'intrigue, les jésuites qui ont entravé sa carrière, et qui l'ont empêché d'être cardinal et archevêque de Paris, ne peuvent donc lui reprocher aucune animosité personnelle : quand la doctrine ou la morale étaient en cause, il n'avait plus en vue que les intérêts supérieurs de l'Église. Or, en 1700, comme en 1682, quoi qu'en dise J. de Maistre, la condamnation du laxisme était opportune : en effet, la morale relâchée continuait à trouver des défenseurs; les protestants le reprochaient à l'Église de France, coupable à leurs yeux de ne pas s'être associée aux condamnations portées contre les casuistes, parce que les décrets de l'Inquisition n'avaient pas force de loi en France[1]. Bossuet s'éleva contre ce danger : là encore, il restait fidèle à son rôle de défenseur de la foi, de Père de l'Église. L'abbé Le Dieu pouvait écrire : « Il ne faut donc pas s'étonner que ce grand homme, sans autre parti que celui de la vérité, avec de si rares talents et un si grand zèle pour l'Église, fût également chéri et honoré de toutes parts. Il avait ses amis aux jésuites : le P. Cossart, ce bel esprit, le P. Ferrier, confesseur du roi, lui furent toujours fidèles jusqu'à la mort, sans parler de ceux de la même compagnie qui ont depuis pris leur place en son amitié[2]. » J. de Maistre aurait voulu des sympathies plus actives, dût la vérité en souffrir.

Pendant que Bossuet, au dire de J. de Maistre, maltraitait ainsi les jésuites, il n'est pas d'égards qu'il n'eût pour leurs adversaires : les jansénistes ont trouvé en lui un ami et un complice : « Quel motif, s'écrie-t-il, quel ressort secret agissait sur l'esprit du grand évêque de Meaux, et semblait le priver de ses forces en face du jansénisme? C'est ce qu'il est bien difficile de deviner; mais le fait est incontestable. Il peut se faire que je ne me rappelle pas distinctement, et même que je n'aie pas lu tous ses ouvrages un à un; cependant je ne crois pas qu'ils contiennent aucune attaque vigoureuse et solennelle sur les grands athlètes de la secte[3] ».

Notons d'abord cet aveu d'ignorance que fait ici J. de Maistre; c'est pour lui une manière de répondre à l'une des observations

1. Voir le 2e *avertissement aux protestants*, n° 20.

2. *Mémoires*, p. 83. Il fut aussi lié avec Bourdaloue et le P. de la Rue, qui prononça son oraison funèbre. Nous avons perdu un panégyrique de saint Ignace, prononcé par Bossuet, et qui contenait, dit-on, un bel éloge des jésuites.

3. Chap. xi, p. 272, passage ajouté. M. Brunetière est du même avis : « On s'est étonné, dit-il, que pendant sa longue existence Bossuet ne soit pas intervenu plus activement qu'il n'a fait dans les affaires du jansénisme », *Études critiques*, 6e série, p. 229.

de G.-M. de Place, qui lui énumérait les sorties nombreuses et vives de Bossuet contre les jansénistes; s'il avait voulu tenir compte de ces détails, il eût dû réformer la plus grande partie de son chapitre, et, vraiment, c'eût été dommage d'affaiblir son réquisitoire.

En réalité, la conduite de Bossuet à l'égard des jansénistes est aussi nette qu'on peut le désirer.

Au début de sa carrière (1662), il se prononce avec éclat contre le jansénisme; le chanoine Hermant nous a conservé les échos de la colère que son parti éprouva, lorsqu'on entendit, dans l'oraison funèbre du P. Bourgoing, Bossuet soutenir que « les propositions étaient dans tout le livre de (Jansénius), et que tout le livre n'était que les cinq propositions[1] ».

En 1663, il fait l'éloge funèbre de Nicolas Cornet, grand maître de Navarre, adversaire acharné du jansénisme, puisqu'il avait extrait de l'*Augustinus* les cinq propositions condamnées par Rome.

En 1664-65, il écrit une *Lettre aux religieuses de Port-Royal*, pour les amener à signer le Formulaire.

Puis la paix est jurée; Clément IX défend de donner le nom de jansénistes à ceux qui souscrivaient à la condamnation de la doctrine des cinq propositions. Bossuet garde le silence, par respect pour l'accommodement. Il n'est pas le seul à se taire; en faisant allusion aux querelles religieuses de 1700, M. de Bissy écrivait : « Il y avait plus de vingt ans qu'il ne paraissait presque plus d'écrits contre eux (les jansénistes), et on se flattait que cette hérésie se dissipait peu à peu, quand ils ont renouvelé toutes les fausses maximes que nous venons d'exposer, et qu'ils ont inondé le monde de livres propres à séduire tous les états et tous les âges[2]. » Bossuet exprime la même idée dans son *Mémoire sur l'état présent de l'Église* (1700) : « Le jansénisme, dit-il, paraît par une infinité d'écrits latins et français. On y demande ouvertement la revision de l'affaire de Jansénius et des constitutions. On y blâme les évêques de France de les avoir acceptées... On y renouvelle les propositions les plus condamnées du même Jansénius avec des tours plus artificieux et plus dangereux que jamais. » Donc en 1700 le péril janséniste venait de renaître, et comme nous le verrons, Bossuet ne faillit pas à son devoir.

Faute d'avoir consulté les dates, on a incriminé le silence,

1. Le passage a été cité par M. Gazier, dans la *Revue politique et littéraire*, 12 juin 1875.
2. *Mandement et instruction pastorale sur le Jansénisme*, p. 4.

d'ailleurs relatif[1], de Bossuet. G.-M. de Place, mieux avisé, sentait l'injustice du reproche, et, bien qu'il ne soit pas tendre pour le jansénisme, il n'en veut pas à Bossuet : « N'oublions pas, écrivait-il à J. de Maistre, que nous voyons le jansénisme, après que le temps en a fait ressortir la fourberie et l'iniquité... La perfidie était certainement moins visible à l'époque où vivait Bossuet. La paix de Clément IX laissait respirer la secte. De grandes apparences de vertus, jointes à beaucoup de science, cachaient l'hérésie de l'orgueil, et le pape lui-même était trompé[2]. »

M. Rébelliau, qui soutient que Bossuet a favorisé le jansénisme, est lui-même obligé de reconnaître qu'à partir de 1696, Bossuet a combattu les jansénistes, et que c'est justement à cette époque que ce parti, « par son orgueil, par ses prétentions, ses manœuvres, prend des allures factieuses[3] ». La belle étude de M. A. Le Roy (*La France et Rome, de 1701 à 1715*), démontre combien il y eut, à partir de 1695, de colère, d'aigreur, de violence polémique dans la conduite des jansénistes. Une fois de plus, se vérifie ici la remarque faite sur la tactique de Bossuet à l'adresse des ennemis de l'Église :

Tant que les jansénistes se tinrent cois, Bossuet les ménagea ; il les accepta même comme auxiliaires dans la grande lutte du catholicisme contre les protestants ; il n'eut pas l'imprudence de les ajouter comme ennemis à tous les incrédules et à tous les hérétiques, qu'il prenait directement à partie. Ils se sont soumis, au moins extérieurement ; qu'exiger de plus? Ils sont, eux aussi, soldats dans cette armée que Bossuet conduit à l'assaut des erreurs. Ah! quand ils réveilleront les querelles éteintes, Bossuet se tournera contre eux, et, avec le regret de perdre des alliés fidèles, il reprend la lutte au point où l'avait laissée son ancien maître Nicolas Cornet. Dans l'assemblée, le 26 août 1700, il

1. M. l'abbé Delmont a relevé avec une érudition très avisée la série d'attaques dirigées par Bossuet contre le jansénisme entre 1669 et 1699 (cf. *Autour de Bossuet*, t. I, p. 207 et sqq.). — Nul doute d'ailleurs que Bossuet n'eût fait beaucoup plus, s'il avait été libre de ses mouvements ; dans une conversation de 1703, que Le Dieu nous rapporte, il disait « qu'il faudrait faire un livre sur la question de Jansénius, que la difficulté était d'en trouver une occasion nouvelle, sans laquelle on s'exposait à donner de la jalousie à ceux qui sont en place ; que cette jalousie avait été cause que, du temps de feu M. de Harlay, archevêque de Paris, on avait perdu bien des occasions de donner des instructions importantes au public, parce qu'il n'était pas capable de les donner et qu'il ne pouvait souffrir que d'autres le fissent ; de là le désordre et la révolte ouverte des religionnaires d'aujourd'hui, à laquelle on les a poussés par trop de rigueur, au lieu de les attirer par douceur et insinuation, et par de solides instructions comme faisaient les Pères ». *Journal*, I, p. 405.

2. Le théologien allemand Döllinger fait aussi remarquer que les jansénistes « ne se posèrent publiquement en parti schismatique qu'après la mort de *Bossuet* » (*Encyclopédie*, art. Bossuet).

3. *Revue de l'Histoire des religions*, 1898, p. 358.

s'exprime ainsi : « On doit regarder comme un malheur la nécessité de rentrer dans des matières tant de fois décidées et d'avoir à nommer seulement le jansénisme, mais puisqu'on ne se lassait point de renouveler ouvertement les disputes par des écrits répandus de toute part avec tant d'affectation..., l'Église aussi devait se rendre attentive à en arrêter le cours. »

J. de Maistre, qui connaissait fort mal ces polémiques, en a jugé bien différemment. Il oppose avec malice les déclarations théoriques de Bossuet contre le jansénisme et sa conduite : « Ne s'agit-il que de la théorie? Bourdaloue ne pourrait être ni plus clair, ni plus sévère : *Dans quel pays*, nous dit-il, *et dans quelle partie de l'univers la Bulle d'Innocent X et les autres constitutions des Papes contre le jansénisme ont-elles été reçues avec plus de respect, ou exécutées avec plus de rigueur?... en vain les partisans soit secrets, soit déclarés de Jansénius interjetteraient cent appels au futur concile œcuménique*, etc.[1]...

« Il semble que rien n'est plus clair et que d'après une déclaration aussi solennelle, Bossuet va foudroyer le jansénisme; cependant, il n'ose pas le toucher. »

Les preuves qu'il cite à l'appui d'une opinion si inexacte sont fausses; discutons-les[2].

« *D'abord*, dit-il, *il prend feu*, mais voit-il un de ses amis pencher vers la nouvelle opinion, *tout de suite il affecte de garder le silence et ne veut plus s'expliquer.* »

Le texte de Bausset qui sert de référence à ce premier fait est altéré : J. de Maistre substitue au mot *ensuite* ceux-ci *tout de suite*; il remplace : *éviter de s'expliquer* par : *il ne veut plus s'expliquer.* Le lecteur de l'*Église gallicane* croit que Bossuet ne veut plus s'expliquer sur le jansénisme; d'après Bausset, il s'agit du fameux *Cas de conscience*, dans lequel on pouvait voir un piège du jansénisme, ou des jésuites. S'il *évitait* de s'expliquer, il avait pour cela de fort bonnes raisons : car pendant qu'il *affectait de garder le silence*, il travaillait « en secret à répandre la clarté sur cette nouvelle controverse »; il relisait les écrits de sa jeunesse sur

1. Dans le *Ms.*, la citation continuait ainsi : « on n'y aurait aucun égard, parce que la constitution qui les condamne étant une fois publiée et acceptée par toutes les Églises, est désormais un jugement irréfragable, que le Souverain Pontife a droit d'exécuter avec une autorité souveraine ». Les principes gallicans énoncés dans cette fin de la citation ont empêché J. de Maistre de la maintenir. Le paragraphe du texte qui vient ensuite (p. 267) : « dans la conversation intime, etc... » reproduit une observation de G.-M. de Place.

2. Son Observateur lui écrivait : « Je me crois obligé de dire que tout cela n'est pas exact, qu'on en fera un *crime* à l'auteur, et qu'on le jugera avec d'autant plus de sévérité qu'il se montre lui-même plus rigoureux envers Bossuet. »

cette matière, notamment sa lettre aux religieuses de Port-Royal; et en attendant qu'il pût traiter la question avec étendue, il *s'expliquait* sommairement dans les *Réflexions sur le cas de conscience* qu'il envoyait le 12 janvier 1703 au cardinal de Noailles, et il contribuait à la rétraction des signataires du *Cas de conscience*.

J. de Maistre continue :

« Il déclare à un maréchal de France, son ami, que *rien ne peut excuser le jansénisme*, mais il ajoute : *Vous pouvez sans difficulté dire ma pensée à ceux à qui vous le jugerez à propos, toutefois avec quelque réserve.* »

J. de Maistre fait allusion à la fameuse lettre de Bossuet au maréchal de Bellefonds; mais comme il ne la connaît que par Bausset, il ne peut que s'en servir très inexactement; car Bausset lui-même ne l'a pas citée intégralement. Celui-ci a pris la précaution de renvoyer son lecteur à l'édition de D. Deforis (t. I, p. 132); mais il a retranché deux phrases capitales, qui modifient beaucoup l'interprétation de ces dernières lignes : « Vous pouvez sans difficulté dire ma pensée à ceux à qui vous le jugerez à propos, toutefois avec quelque réserve ». Au début, Bossuet assure son ami que les cinq propositions sont véritablement dans Jansénius; et que tout ce qu'on a dit au contraire n'était qu'une chicane[1]; puis il continue : « Comme pourtant la chose était à un point qu'on ne pouvait pas pousser la signature du formulaire sans causer un schisme, l'Église a fait selon sa prudence, d'accommoder cette affaire, et de supporter par charité et condescendance les scrupules que de saints évêques et des prêtres attachés à l'Église, ont eu sur le fait. Voilà ce que je crois pouvoir établir par des raisons invincibles; mais cette discussion vous est, à mon avis, fort peu nécessaire. » Cette *réserve* à laquelle Bossuet invite son correspondant peut fort bien s'appliquer à cette *condescendance* et à ces *raisons invincibles*, aussi bien qu'à l'affirmation du début, que les cinq propositions sont véritablement dans Jansénius. Ajoutons enfin que l'arrangement connu sous le nom de paix de Clément IX invitait à la *réserve* sur tous les points de cette question désormais réglée. L'interprétation de J. de Maistre semble absurde : comment supposer que Bossuet, après avoir dit publiquement en tant de circonstances que le jansénisme était une hérésie, recommandât de ne faire connaître sa pensée qu'avec *réserve?*

J. de Maistre relève ensuite cette expression que Le Dieu met

1. Remarquons que ces mots de J. de Maistre : *rien ne peut excuser le jansénisme* ne sont pas dans la lettre en question, et, par conséquent, le *toutefois* ne s'y rapporte pas.

dans la bouche de Bossuet : *Ceux qu'on appelle communément jansénistes.* « Comme il les caresse ! s'écrie-t-il dans le manuscrit ; comme il les caresse ! même en parlant à un confident, il refuse de leur donner un nom qui fait naître l'idée d'un schisme. » En réalité, Le Dieu rapportait au style indirect ce discours de Bossuet, et rien ne nous garantit l'authenticité des termes employés ; la construction même de la phrase est telle, que ces mots coupables *ceux qu'on appelle communément jansénistes* peuvent tout aussi bien appartenir au rédacteur qu'à Bossuet ; ensuite, d'après l'accommodement de Clément IX, il était défendu de donner le nom de jansénistes à ceux qui souscrivaient à la condamnation de la doctrine. Mais surtout quelle *caresse* que celle qui n'arrive pas jusqu'à la personne qui en est l'objet ! quelle *caresse* qu'un mot caché dans un journal inédit ! Les molinistes, qui n'ont jamais ménagé ni caressé les partisans de Jansénius se sont plus d'une fois servi de la même expression ; et Bossuet, quand il parlait non plus à son secrétaire, mais publiquement, comme dans son *Mémoire à Louis XIV*, disait *jansénistes* tout court[1].

Enfin nous relevons dans le manuscrit une appréciation intéressante de cette assertion de Bossuet, se refusant à voir des hérétiques dans les jansénistes qui condamnent les propositions condamnées par l'Église ; « mais, ajoutait-il, on a droit de leur reprocher de se montrer favorables à un schisme et à des erreurs condamnées, deux qualifications que j'avais données exprès à leur secte dans la dernière assemblée de 1700 ». La réserve de Bossuet est suspecte à J. de Maistre, qui dit :

Si les jansénistes forment une *secte*, ils sont donc schismatiques, car les mots de *schisme* et de *secte* sont synonymes, et il n'importe pas, je crois, qu'on parle grec ou latin. Or j'aurais bien désiré que Bossuet nous eût dit *où* et *quand* il avait vu un schisme sans hérésie. Il y a d'ailleurs deux inexactitudes dans cette phrase, telle que la rapporte l'abbé Ledieu ; car les deux qualifications de *favorisant le schisme* et *les erreurs condamnées* ne furent point données par l'assemblée de 1700 à

1. Cette note a été changée par J. de Maistre. La suivante également a reçu des modifications ; elle était relative à cette parole de Bossuet qu'on ne peut dire des jansénistes qu'ils soient hérétiques, « puisqu'ils condamnent les cinq propositions condamnées par l'Église » : « On désirerait, écrivait J. de Maistre, plus de franchise dans cette assertion. Quel homme sensé a jamais pu croire à la déclaration des jansénistes, *qu'ils condamnent les cinq propositions partout où elles se trouvent* ? En premier lieu, il n'y a rien de si rusé, de si enveloppé, de si menteur que cette secte : quels faux-fuyants n'ont pas employés les jansénistes pour échapper aux anathèmes des deux autorités ! et de nos jours encore parlent-ils avec respect et soumission des décrets qui ont frappé leur secte ? Pour être trompé par eux, il faut vouloir l'être. »

la secte des jansénistes, mais aux propositions censurées (*erroribus condemnatis faventes*). Il n'est pas vrai d'ailleurs que ces propositions aient été appelées simplement *favorables au schisme*, mais bien expressément *schismatiques*, et de plus *favorables à des erreurs condamnées* (*schismaticae et erroribus condemnatis faventes*). Si donc le janséniste doit être qualifié comme les propositions, il n'est pas seulement *favorable au schisme*, mais *schismatique*, etc. Bossuet parle comme un avocat qui défendrait à la barre un accusé de ses amis.

On voit l'injustice du reproche : Bossuet faisant une confidence à son secrétaire pouvait-il être appelé un « avocat défendant à la barre un accusé de ses amis »?

Quant à l'inexactitude sur laquelle J. de Maistre appuie avec tant d'insistance, il devrait se souvenir qu'elle n'est pas le fait de Bossuet, mais de son secrétaire, et, qui plus est, d'un secrétaire qui, d'après J. de Maistre lui-même, ne sait pas le français. Avec ce procédé de discussion, malheur aux hommes qui auraient des secrétaires! Pourtant cet écrivain si pointilleux quand il s'agit de Bossuet, avait dans le *Pape*, vigoureusement défendu le secrétaire, plus coupable certes, d'un homme qui *caressait* bien autrement des hérétiques, nous voulons dire Jean Sympon, secrétaire du pape Honorius, et très indulgent aux monothélites. Si quelques phrases, recueillies par un secrétaire suffisent, par l'interprétation dont elles sont susceptibles, pour attirer à Bossuet le reproche d'avoir ménagé et *caressé* le jansénisme, une déclaration expresse de ce même secrétaire ne doit-elle pas être d'un tout autre poids? Or Le Dieu, en vingt endroits, nous a montré Bossuet prenant l'offensive contre les jansénistes : pour ne prendre qu'une citation, n'est-ce pas lui qui écrivait : « M. de Meaux, loin d'être favorable aux jansénistes, a été, au contraire, très opposé de tous temps à leurs maximes [1]. »

Ainsi à la lumière des faits et d'une interprétation modérée tombent les insinuations dirigées par J. de Maistre contre le prétendu jansénisme de Bossuet. A partir de 1696, c'est-à-dire quand le péril janséniste reparut, Bossuet fut toujours sur la brèche, faisant front à la fois contre les jansénistes et les semi-pélagiens : en 1696, il inspire l'*Instruction pastorale* de l'archevêque de Paris contre le livre de Barcos, *Exposition de la foi catholique touchant la grâce*; il écrit à Noailles le 12 janvier 1699 : « Si la doctrine contraire à saint Augustin s'établit jusque dans l'épiscopat, comme je vois qu'on y travaille, tout est perdu :

1. *Journal*, 15 janvier 1703.

C'est à vous qu'il est réservé de détruire cette doctrine; j'y emploierai, sous vos ordres, tout ce qui sera jamais en mon pouvoir, et je consacre à cet ouvrage important tout le reste de ma vie[1] »; en 1699, il déclare qu'il n'est pas satisfait de la *Préface* à l'édition bénédictine de saint Augustin, écrite par Mabillon : « Le but de ce discours, écrit-il en marge de cette *Préface*, doit être de faire paraître dans une telle évidence la saine doctrine, également opposée à Jansénius et à Molina, que la calomnie demeure confondue et sans réplique[2]. » On sait quel fut son rôle dans l'assemblée de 1700[3]. En 1702, dans l'affaire du *Cas de conscience*, il obtient la rétractation de 40 docteurs, qui interrogés sur la nature de la soumission qu'on devait avoir pour les constitutions des Papes contre le jansénisme, trouvaient suffisant le *silence respectueux* à l'égard de la question de *fait*. Dans les intervalles de ses occupations et de ses maladies, il écrivait le XIII[e] livre de la *Défense, de la tradition et des saints Pères*[4], et surtout son écrit sur l'*Autorité des jugements ecclésiastiques*[5].

Qu'on n'aille pas se méprendre pourtant sur la portée de ces livres : Bossuet n'y abandonne pas les sentiments qu'il avait professés antérieurement. Pas plus qu'il n'a trahi, vers la fin de sa vie, le gallicanisme pour l'ultramontanisme, pas plus il n'a accepté le système des jésuites et de Fénelon, qui concluaient à l'infaillibilité de l'Église dans les faits dogmatiques. Il est resté fidèle à l'enseignement de toute sa vie : comme dans sa *Lettre aux religieuses de Port-Royal*, il exige en plus du silence respectueux, cher à Port-Royal, une adhésion intérieure aux décisions de l'Église sur les faits, « sans néanmoins croire ces décisions infaillibles[6] »; et quand Fénelon publie contre les 40 docteurs du *Cas de conscience* une ordonnance, qui soutient l'infaillibilité dans les faits doctrinaux, Bossuet dit « que M. de Cambrai était un esprit extrême qui outrait tout[7] ». Comme l'a dit Le Dieu « sa conduite et sa doctrine ont toujours été invariables en ce point[8] ».

1. *Œuvres*, t. XVII, p. 367.
2. Cité par le P. Ingold, *Bossuet et l'édition bénédictine de Saint Augustin*, dans la *Revue Bossuet*, 25 juillet 1900.
3. Cf. Delmont, *op. cit.*, p. 210 et 211.
4. Ce XIII[e] livre n'a été publié qu'en 1862 par Lachat.
5. Nous n'en avons que des fragments : cf. Bausset, *pièces justificatives du livre XIII*, et livre XIII, paragr. 2.
6. *Mémoires et Journal de Le Dieu*, t. III, p. 165.
7. *Journal*, 27 mars, t. III, p. 89, 1704.
8. « Dans la chaleur de l'affaire du *Cas*, sentant le besoin qu'avait l'Église d'une instruction à fond en cette matière, il recueillit des mémoires de l'histoire ecclésiastique et des conciles, qu'il poussa jusqu'à celui de Constance (auquel il travaillait encore à Versailles, au mois d'août, quand il fut attaqué de la pierre), pour

Ainsi le chapitre de J. de Maistre, complété par les citations que nous avons faites du manuscrit, apparaît comme un pamphlet, inexact, violent, injuste. Il ne contient qu'une idée qu'il faille retenir : Bossuet ne s'est pas porté contre les jansénistes avec autant de vigueur que contre Fénelon.

Mais dans l'affaire du quiétisme, Bossuet combattait le chef de l'erreur; nous ne savons pas ce qu'il eût fait en présence de Jansénius. Il s'est glissé un peu de passion dans la manière dont fut poursuivie l'affaire de Fénelon : est-ce une raison pour désirer que Bossuet en eût mis dans celle du jansénisme? Il est constant, par l'histoire, que tous ceux qui ont attaqué une erreur à son origine, l'ont fait avec beaucoup plus d'énergie et de violence, ou, si l'on veut, avec beaucoup moins de calme, que les défenseurs de la vérité n'en ont montré par la suite. A l'égard des jansénistes, Bossuet pratiqua ce principe posé par lui-même dans sa lettre au maréchal de Bellefonds : *J'ai appris de l'apôtre à ne point trahir la vérité, et aussi à ne point donner d'occasions de troubles à ceux qui en cherchent.*

III. — *Conséquences politiques du gallicanisme et du jansénisme de Bossuet.*

Le gallicanisme et le jansénisme de Bossuet choquaient en J. de Maistre le chrétien; cependant il ne serait pas inexact de dire qu'une arrière-pensée politique anime le pamphlet que nous venons d'étudier.

Deux passages, l'un inédit, l'autre imprimé, nous serviront de preuves; les voici :

J. de Maistre ayant déclaré que Bossuet détestait cette *Défense de l'Église gallicane*, entreprise sur l'ordre de Louis XIV, ajoutait dans une note très instructive, et supprimée plus tard :

J'excepte un seul article sur lequel Bossuet était réellement et parfaitement décidé : c'est celui de la *temporalité des souverains*. Ami du pouvoir absolu, et pour ainsi dire ivre de son maître, il était de très bonne foi, lorsqu'il écrivait contre le *pouvoir indirect*; il était encore

prouver par la pratique de tous les siècles, en suivant les principes de sa lettre aux religieuses de Port-Royal, la nécessité de la soumission entière de jugement et de la persuasion, absolue dans les décisions de l'Église contre les erreurs aussi bien que contre les auteurs et les livres qui les enseignent, sans néanmoins croire que ces sortes de définitions concernant les faits fussent infaillibles, comme il s'en est souvent expliqué à ses amis, et voulait en faire la preuve au long dans l'écrit qu'il méditait. » *Mémoires*, p. 77 et 78.

de très bonne foi lorsqu'il craignait que cette considération n'éloignât du catholicisme les princes protestants : ils craignaient eux-mêmes de se donner un maître en retournant à la foi antique (lettre du 13 juillet 1682, dans l'*Histoire de Bossuet*, liv. VI, n° XVII). Bossuet, sans doute, était fait par son génie pour s'élever aux plus hautes conceptions, mais dans ce cas il les a manquées, parce que les esprits n'étaient pas encore tournés d'un certain côté, et que le sien surtout ébloui par le soleil ne voyait que le soleil : *nec pluribus impar.* — Il est tout à fait aisé de dire : *Le Pape ne peut rien sur les Rois; rendez à César ce qui est à César*; *mon royaume n'est pas de ce monde*, etc. *Si l'on admet le pouvoir même indirect du Pape sur les souverains, les princes protestants se garderont bien de venir à nous*, etc. Un écolier saurait dire tout cela; mais lorsqu'on réfléchit qu'il ne peut y avoir de souveraineté sans limites et qu'il s'agit de les poser, lorsqu'on met en regard une insurrection et une dispense, un poignard et un jugement, qu'on distingue l'action sur le souverain de l'action sur la souveraineté, qu'on fait entrer dans le problème le temps comme un élément nécessaire, et qu'on se demande combien, dans l'espace de trois ou quatre siècles, par exemple, il y a de chances pour tel ou tel événement contraire au cours ordinaire de la souveraineté; lorsque sortant du cercle des théories, on songe que *dans le siècle de la philosophie*, quatre souverains ont été égorgés en Europe, qu'un autre fut touché par le fer d'un assassin, qu'un dernier enfin fut tranquillement déposé et chassé avec toute sa famille (forfait que l'ignorance a pu croire au-dessous des autres, parce qu'il a fait moins de bruit), de la hauteur où l'on s'est élevé pour contempler l'immense circuit de l'épouvantable question, tout ce que Bossuet a compilé sur ce sujet dans l'ouvrage appelé *Défense de la déclaration* ne semble plus qu'un fatras de collège, — et il faut recommencer.

Quant aux princes protestants, puisqu'ils sont amenés ici, le temps n'est pas éloigné où ils sentiront que leurs trônes ébranlés jusque dans les fondements ne peuvent être raffermis que par la main du Pape qui est le grand promoteur des idées divines, le grand ennemi de l'esprit particulier et de la révolte, le grand soutien de l'unité et de sa sœur l'obéissance, et qui est, de l'aveu de tous les hommes, incontestablement infaillible *sur la souveraineté*, quoi qu'il en puisse être des rares questions avec les *souverains*.

Ce n'est pas le lieu de discuter ici cet exposé systématique de la thèse qui sert de fondement au *Pape*; nous ne voulons en retenir que ce qui concerne Bossuet, et nous demander en quoi le gallicanisme de Bossuet rendait sa politique caduque et superficielle.

Mais auparavant, nous citerons ces quelques lignes de J. de Maistre, relatives au jansénisme de Bossuet : « En raisonnant sur

cette secte, il ne parle jamais que des cinq propositions; tandis que les cinq propositions sont la peccadille du jansénisme. C'est surtout par son côté politique qu'il doit être examiné; mais à l'époque de Bossuet, il n'avait pas encore fait toutes ses preuves, et la meilleure vue d'ailleurs ne peut tout *voir*, par la raison toute simple que le temps lui manque pour *regarder* tout [1] ».

Ainsi les jansénistes ont favorisé l'esprit d'examen et d'insubordination; ils ont, dans la sphère de leur action, compromis l'unité; leur hérésie tient moins à quelques propositions obscures sur la grâce qu'à cet ébranlement de l'autorité, auquel ils ont travaillé.

Le gallicanisme et le jansénisme ont, à des titres divers, et dans une mesure différente, ruiné le principe d'obéissance; ils ont eu des effets révolutionnaires, et la politique à courte vue de Bossuet n'a pas combattu ces dangereux auxiliaires de l'esprit de révolte.

Les principes politiques de Bossuet et de J. de Maistre ne semblent pas, à première vue, aussi opposés que le dit l'auteur de l'*Église gallicane*. N'ont-ils pas l'un et l'autre combattu le sens individuel? Et même s'il fallait choisir entre les deux champions de l'autorité, Bossuet devrait peut-être passer en première ligne; car nous ne sachons pas que dans toute l'œuvre de J. de Maistre, il y ait un effort de dialectique comparable à celui dont témoignent l'*Histoire des Variations*, ou les *Avertissements aux protestants*, ou la *Conférence avec M. Claude*. Avec quelle abondance d'arguments, il a, contre tous ceux qui élèvent des doutes sur l'autorité de l'Église, établi la nécessité de « l'obéissance sans examiner après la décision »; c'est un « bonheur, s'écrie-t-il, d'être dans un corps qui, conduit par le Saint Esprit, ne se puisse jamais tromper, et d'être délivré par là du péril d'un examen dont la fin serait peut-être l'erreur [2] ». Le *V^e^ Avertissement aux protestants*, que Bausset déclarait « le plus beau traité de politique qui ait peut-être jamais été offert à la méditation des hommes d'État », traite avec une hauteur de vue magistrale cette question de la souveraineté du peuple, sur laquelle J. de Maistre devait à son tour disserter abondamment [3]. Celui-ci n'a pas combattu plus énergiquement

1. Ch. XI, p. 273, note.
2. *Conférence avec M. Claude sur la matière de l'Église*, édit. de 1682, p. 139.
3. De Bonald le jugeait ainsi : « C'est cette prétendue souveraineté de l'homme ou du peuple dont nous avons fait une si terrible expérience que Bossuet combat dans ce *V^e^ Avertissement* avec une telle puissance de raison et de talent que, lorsqu'on compare ce qu'il en dit avec ce que les philosophes de notre temps ont écrit en faveur de cette opinion, on est humilié pour son siècle et pour sa nation, que le bel esprit ait pu remporter une si honteuse victoire sur le génie, et les passions sur le bon sens ». *Mélanges littéraires*, t. II, p. 339.

que Bossuet « le principe de rébellion caché dans le cœur des peuples ». Est-ce l'auteur du *Pape*, est-ce Bossuet qui faisait cette déclaration : « J'ai vengé les droits des rois et de toutes les puissances souveraines, car elles sont toutes également attaquées, s'il est vrai, comme on le prétend, que le peuple domine partout, et que l'état populaire, qui est le pire de tous, soit le fond de tous les États [1]. »

Mais, et c'est en cela que ces deux théoriciens de la monarchie absolue, diffèrent, lorsque Bossuet proscrit l'*état populaire*, ce n'est pas la démocratie, ou la république, contre laquelle il porte cette accusation d'être le pire de tous les gouvernements : à ses yeux, l'autorité est de droit divin, découle immédiatement de Dieu, et il n'importe pas que Dieu soit représenté par un homme, ou par un corps plus ou moins nombreux d'individus; pourvu qu'ils reconnaissent le grand principe de la délégation divine, cela suffit. Il ne croit même pas à la légitimité, c'est-à-dire à la persistance du droit au pouvoir, indépendamment de la possession effective de ce pouvoir : « On doit, dit-il, s'attacher à la forme de gouvernement qu'on trouve établie en son pays. Il n'y a aucune forme de gouvernement, ni aucun établissement humain, qui n'ait ses inconvénients, de sorte qu'il faut demeurer dans l'État auquel un long temps a accoutumé le peuple. C'est pourquoi Dieu prend en sa protection tous les gouvernements légitimes, en quelque forme qu'ils soient établis : qui entreprend de les renverser n'est pas seulement ennemi public, mais encore ennemi de Dieu [2]. »

Bossuet se sépare plus nettement encore de J. de Maistre, en ce qu'il rejette la théocratie. Il affranchit radicalement le trône de l'autel; il nie la souveraineté temporelle du pape sur les états chrétiens; il élève le roi jusqu'à Dieu, et dans cette délégation que Dieu fait de son autorité aux souverains terrestres, il n'introduit pas un intermédiaire, le Pape, souverain à la fois spirituel et temporel, tenant à Dieu d'une main, aux rois de l'autre, appesantissant sur ceux-ci l'autorité qu'il tient immédiatement de celui-là.

De là sa faiblesse, au dire de J. de Maistre. Si l'on ne regarde que les événements, il est incontestable, en effet, que Bossuet s'est trompé. Le gallicanisme a puissamment servi la cause de l'émancipation de l'esprit laïque; le jansénisme, aussi, a déshabitué les esprits de cette obéissance passive à laquelle la théorie de l'infaillibilité pontificale pliait les consciences.

1. *V^e Avertissement.*
2. *Politique tirée de l'Écriture Sainte*, II, 1, 12. — M. G. Lanson a écrit un excellent chapitre sur la politique de Bossuet (*Bossuet*, ch. v : *Les idées politiques de Bossuet*.

Bossuet était un théologien et un historien, plus qu'un esprit spéculatif et métaphysique. Quand il défendait les IV articles, il avait les yeux sur le passé, et dans cette direction, il se peut que certains nuages lui aient dérobé la vérité. Pour que son système n'eût pas vieilli, il eût fallu qu'il portât aussi ses regards sur l'avenir. Dans cette question, qui lui paraît avant tout relever de l'histoire, il interroge minutieusement la tradition; il fouille tous les monuments du passé, avec la piété d'un théologien, fidèle à l'enseignement séculaire de l'Église, et avec la conscience d'un historien, préoccupé avant tout de fonder une doctrine sur des preuves authentiques.

De même, quand il conteste aux jansénistes l'orthodoxie des cinq propositions, il veut étudier théologiquement et historiquement la question redoutable de la grâce; il ne pouvait pas prévoir que du jansénisme mal entendu et du gallicanisme exagéré, pouvait sortir un jour la constitution civile du clergé.

Il n'a vu que les dangers immédiats, et il y a paré avec un succès qui pouvait lui faire illusion. Grâce à lui, le gallicanisme de 1682 n'est pas tombé dans le schisme; grâce à lui, s'il eût vécu, la question de la bulle *Unigenitus* n'eût probablement pas existé.

Mais si grands que soient les résultats de son œuvre, Bossuet n'a pas enchaîné l'avenir. Lui disparu, les partis extrêmes ont pris leur revanche. Le gallicanisme parlementaire a supplanté le gallicanisme juste-milieu de 1682; le jansénisme d'Arnauld ou même de Quesnel, entendu dans un sens orthodoxe, et se permettant tout au plus quelques libertés compatibles avec l'enseignement général de l'Église, a dévié et s'est orienté vers l'hérésie. Les maladresses et les passions des hommes ont ainsi corrompu ces deux principes, que la forte main de Bossuet avait disciplinés; et ainsi le grand athlète travailla moins pour l'avenir que pour son temps. « Génie sensé, a dit de lui Sainte-Beuve, génie clairvoyant mais pratique avant tout, il se préoccupait des difficultés présentes; avec une haute prudence pour le temps, il avait peut-être une moins perçante prévoyance et moins soucieuse de l'avenir[1]. »

C'est, par un détour, revenir à la conclusion de J. de Maistre; mais ce n'est pas légitimer les erreurs et les violences, sur lesquelles il a échafaudé ses raisonnements. Il a défiguré l'histoire, il a calomnié Bossuet, il a mis en doute l'orthodoxie de sa doctrine : ce sont des procédés que le pamphlet autorise, mais que la cri-

1. *Port-Royal*, t. II, p. 154.

tique réprouve. J. de Maistre triomphe d'être venu plus d'un siècle après Bossuet : y a-t-il là de quoi beaucoup s'enorgueillir? Bossuet a été vaincu par les événements, et non par l'auteur de l'*Église gallicane*.

(*A suivre.*) C. LATREILLE.

MÉLANGES

PROJET DE SAISIE DES PAPIERS DE VOLTAIRE AU DÉBUT DU RÈGNE DE LOUIS XVI

Il ne semble pas qu'aucun des biographes de Voltaire ait jusqu'ici fait allusion à un projet de saisie, au début du règne de Louis XVI, des papiers du célèbre écrivain, projet subordonné à la mort de Voltaire, laquelle ne devait survenir que quatre ans plus tard[1], et qui paraît avoir coïncidé avec le retour de Maurepas au ministère. Par un des ces hasards singuliers, dont il y a plus d'un exemple, alors que la préparation de cette saisie éventuelle avait été entourée du plus grand secret, et que l'on avait cru faire disparaître, quelques mois après et pour toujours, les moindres traces de ce projet, toutes les pièces qui s'y rapportent ont échappé à la destruction[2] et permettent d'en reconstituer aujourd'hui le détail et les phases successives.

Vers le milieu de juillet 1774, deux mois seulement après l'avènement de Louis XVI, le ministre d'état Bertin, qui faisait alors l'intérim des Affaires étrangères depuis la retraite du duc d'Aiguillon, envoyait à l'un de ses commis un projet circonstancié, minuté tout entier de sa main, pour procéder à une saisie éventuelle des papiers de Voltaire. L'affaire était pressante et Bertin demandait instamment la remise de toutes les pièces préparées à cet effet pour le 18 juillet. Le lendemain 19, les lettres, instructions et ordres nécessaires étaient signés à Marly par le roi et le ministre, puis aussitôt expédiés au résident de France à Genève, M. Hennin, à l'intendant de Bourgogne, M. Amelot, à M. Aubry, subdélégué de l'intendant à Gex, voisin de Voltaire et qui devait être chargé de toutes les opérations destinées à assurer et effectuer la saisie au château de Ferney.

Les rôles avaient été soigneusement arrêtés à l'avance : l'intendant de Bourgogne avait reçu et transmis à son subdélégué un paquet clos contenant des ordres du roi, dont ils ignoraient l'un et l'autre l'objet ; celui-ci, aussitôt la réception d'une lettre du ministre, de l'intendant ou du résident de France à Genève, lui prescrivant d'ouvrir les ordres cachetés qu'il avait, devait alors, toute affaire cessante, se rendre à Ferney. Si les scellés, après la mort de Voltaire, y avaient été apposés, il lui était enjoint de les faire lever en sa présence, de faire une perquisition exacte et de réclamer, suivant les termes exprès de l'ordre du roi, la remise de « tous les ouvrages et manuscrits... qui pouroient concerner les rois, princes et autres souverains, leurs cours, leurs

1. A Paris, le 30 mai 1778.

2. Toutes ces pièces ont été réunies en un mince volume in-folio, qui a reçu le n° 1000 des nouvelles acquisitions du fonds français de la Bibliothèque nationale. Sur la chemise du dossier, qui forme aujourd'hui le premier feuillet du manuscrit, on lit : « *Affaires étrangères*, 30 janvier 1775. — Voltaire (M. de). Projet d'ordre et d'instruction pour les recherches des papiers de M. de Voltaire après sa mort. Il paroist que cet ordre n'a pas eu d'exécution. — 22 pièces. »

ministres ou le gouvernement de leurs états, et en particulier la cour et le gouvernement de France, comme aussi tous les ouvrages, écrits ou manuscrits concernants la religion et les mœurs, même ceux d'histoire, de philosophie et de toute espèce de littérature ».

Six mois après, Voltaire était toujours vivant, le subdélégué de Gex avait toujours les ordres cachetés, que lui avait transmis l'intendant de Bourgogne; il n'avait reçu de lettre ni du ministre, ni de l'intendant, ni du résident de France à Genève, et on paraissait à Paris, avoir abandonné ce projet dès le début de 1775. Quelques années après, il était totalement oublié, si bien qu'à une question de Bréquigny sur ce sujet, Bertin lui pouvait faire répondre par un de ses secrétaires : « Il n'est pas vray, Monsieur, qu'il y ait eu des ordres pour mettre les scellés sur les papiers de Voltaire à Ferney. Et si cela eût été, ç'auroit été M. Amelot que cela eût regardé et non M. Bertin, qui me charge de vous le dire[1]. »

H. Omont.

I

Projet de saisie des papiers de Voltaire. Minute de la main de Bertin.

Mr. de La B[arberye][2].

Le Roy désire que, si Voltaire vient à mourir, on fasse sur le champ mettre le scellé sur ses papiers, ou qu'au moins on en distraye tout ce qui pourra concerner toutes correspondances ou écrits concernants les princes et leurs cours, ministres ou gouvernement, et en particulier la cour ou gouvernement de France, comme aussi tout écrit ou manuscript concernant la religion et les mœurs, même ceux d'histoire, de littérature ou de philosophie, dans lesquels il larde toujours du sien.

M. de L[a] [Barberye] sent que, pour cet effet, il faut envoyer les ordres dès à présent et que cependant ils soient secrets. Voicy ce que j'ai imaginé :

1° Une lettre à M. l'intendant de Bourgogne, qui luy donne ordre d'envoyer à son subdélégué de Gex, s'il est le plus voisin de Genève, un paquet cacheté avec ordre de la garder ainsi cacheté, jusqu'à ce que ledit subdélégué reçoive de M. l'intendant ou *de moy* l'ordre de le décacheter; le tout pour une affaire importante.

2° Dans le paquet, une lettre pour le subdélégué, avec les ordres nécessaires, *et une instruction.*

1. Ce billet forme la dernière pièce du volume; une note, de la main de Champollion-Figeac, apprend qu'il a été tiré des cartons de Bréquigny, en 1838, pour être joint à ce dossier. Au dos, on lit l'adresse : « A monsieur monsieur de Bréquigni, « rue St-Honnoré, à Paris »; et, de la main de Bréquigny, la mention, sans date : Pour les scellés à Ferney ». Ce petit billet est daté à la fin : « Ce mardi, à 5 heures », et n'est pas signé, mais il porte un élégant cachet de cire rouge, aux armes accolées du vicomte Louis de Noë et de sa femme Madeleine-Élisabeth-Flavie de Cohorn. Je dois l'identification de ce cachet à l'obligeante érudition de mon confrère M. Max. Prinet.

2. En marge : « Si Mr d[e] L[a] B[arberye] peut tenir tout prêt pour lundy au soir. »

On dit une instruction : 1° parce qu'en province on n'y entend rien. M. de La Barberye peut se souvenir de la façon dont les officiers de maréchaussée, d'ailleurs instruits, se sont comportés en semblable occasion; 2° parce qu'il faut prévoir le cas, où il n'y aura aucun juge ou officier de justice appellé pour apposer les scellés; et en ce cas il fera la recherche des papiers partout, les fera mettre à part dans une malle ou plusieurs, en dressera procès-verbal, qu'il fera signer à l'héritier, ou représentant, ou autre concierge et remettra la malle et le scellé à la garde d'un homme sûr [1], sauf à en faire ensuite inventaire, avec cotte et paraphe, plus de loisir et toujours contradictoirement, où le juge sera appellé et en fonctions; et en ce cas le subdélégué requerera la distraction des papiers en question pour en être ordonné par Sa Majesté, et il les recevra, en en dressant, s'il veut, de son côté, procès-verbal [2], donnant son reçu au bas du verbal du juge ou au bas de l'inventaire, qui en sera fait en même tems, ou après et à loisir, et remettra en même [temps] l'ordre au [juge]; enfin, s'il trouve le scellé mis, il le croisera [3], examinera s'il n'y avoit pas quelque endroit où fûssent des papiers et où il n'y eut pas de scellé pour l'y mettre, dressera son verbal et nous l'addressera.

4° Ma lettre d'envoy du paquet au subdélégué, qui luy dit de le garder jusqu'à nouvel ordre, de la part de M. l'intendant, ou de moy, ou de M[r] Henin, notre résident à Genève; le tout sous le secret.

5° Une lettre à M[r] Henin, pour lui addresser une lettre de moy au subdélégué de Gex, qui luy donne ordre d'ouvrir son paquet, et par laquelle je demanderay à M[r] Henin de n'envoyer ma lettre au dit subdélégué qu'au moment où M. de Voltaire décéderoit, ou seroit sans ressource; mais de la luy faire passer alors tout au plustôt et d'en garder le secret.

II

Mémoire pour la saisie des papiers de Voltaire, approuvé par le Roi.

LION. — DÉPARTEMENT. — *Demande.* — *Décision.*

Sa Majesté ayant désiré que tous les ouvrages et autres écrits qui se trouveront dans les maisons du S[r] de Voltaire lors de son déceds, soient mis sous les yeux de Sa Majesté pour les examiner, il a été expédié un Mémoire d'instruction sur la conduite que doit tenir le subdélégué de l'intendant de Bourgogne pour que ces papiers lui soient remis, après qu'il en aura été dressé un procès-verbal et un inventaire.

Il a aussi été expédié trois ordres à l'effet de cette opération :

1. En marge : « Pour cet article des ordres particuliers. »
2. En marge : « Autres ordres différents. »
3. En marge : « Autres ordres. »

Le 1er enjoint à l'officier de justice, qui seroit appellé pour apposer des scellés dans les maisons du Sr de Voltaire, de remettre au subdélégué de M. l'intendant de Bourgogne tous les ouvrages et manuscrits qui s'y trouveront, après que ces papiers auront été cottés et paraphés, et qu'il en aura été dressé procès-verbal.

Le 2e, qui servira dans le cas où les scellés auroient déjà été apposés dans les maisons du Sr de Voltaire, lorsque le subdélégué de l'intendant y sera arrivé, enjoint aux héritiers du Sr de Voltaire ou à leurs représentans, ou, au deffaut des uns et des autres, aux concierges de ses maisons, de lui ouvrir les dites maisons, de lui faire voir tous les scellés qui auront été apposés, afin qu'il les croise par les siens, et qu'il puisse en apposer d'autres dans les autres endroits où il le jugeroit nécessaire. Cet ordre fait deffenses à tous officiers de justice de lever les scellés sans y appeller le subdélégué de l'intendant qui les aura croisés, et ordonne que tous les ouvrages, écrits, manuscrits et autres papiers, dont il requerera la distraction, lui soient remis, après qu'il en aura été dressé inventaire et qu'ils auront été cottés et paraphés.

Le 3e ordre ordonne que, dans le cas où il n'y auroit point d'officier de justice appellé pour apposer les scellés, les héritiers du Sr de Voltaire, ou leurs representans et à leur deffaut les concierges des maisons, seront tenus d'ouvrir au subdélégué de l'intendant toutes les chambres et cabinets, armoires et autres endroits des maisons du Sr de Voltaire; dans lesquels il peut se trouver des papiers et de remettre au subdélégué tous ceux dont il requerera la distraction, après qu'il en aura été dressé procès-verbal, et qu'ils auront été cottés et paraphés en leur présence.

Votre Majesté est suppliée d'approuver et d'authoriser l'expédition du mémoire d'instruction et des ordres cy dessus.

Bon[1].

III

Instruction du Roi pour la saisie des papiers de Voltaire.

Instruction. — De par le Roy.

Sa Majesté, désirant examiner par elle-même les ouvrages et autres écrits qui se trouveront dans les maisons du Sr de Voltaire, lors de son déceds, a ordonné et ordonne au subdélégué de l'intendant de Bourgogne, résidant à Gex, de se transporter dans les maisons du Sr de Voltaire, aussitôt qu'il aura ouvert le paquet dans lequel est enfermé le présent mémoire d'instruction.

Si, lorsque ledit subdélégué y sera arrivé, le juge du lieu ou autre officier de justice a été appellé pour apposer les scellés, ledit subdélégué

1. De la main du roi.

lui remettra l'ordre du Roy cotté n° 1, dont il se fera donner un reçu, et il requérera la distraction de tous les ouvrages, manuscrits et autres papiers écrits de la main du S^r^ de Voltaire ou de quelqu'autre que ce soit, qui pouroient concerner les roys, princes et autres souverains, leur cour, leurs ministres ou le gouvernement de leurs états, et en particulier la cour et le gouvernement de France, ainsy que les lettres et correspondances avec lesdits rois, princes et ministres, comme aussy tous ouvrages, écrits ou manuscrits concernans la religion et les mœurs, même ceux d'histoire, de philosophie et de toute espèce de littérature.

Il se fera remettre lesdits papiers, dont il sera dressé procès-verbal et fait inventaire par l'officier de justice, qui aura été appelé pour mettre les scellés, et par ledit subdélégué, en présence des héritiers du S^r^ de Voltaire ou de leurs représentans, ou en leur absence du procureur du Roy, soit dans l'instant même, soit dans un autre tems plus commode.

Dans ce dernier cas les papiers cy-dessus seront mis dans une ou plusieurs malles, qui seront scellées du cachet de l'officier de justice et de celui du subdélégué, et lesdittes malles seront remises à la garde d'un homme sûr, qui en donnera son recepissé; les scellés ne seront levés qu'en présence du juge et du subdélégué, qui les auront apposés, ainsy que des héritiers ou leurs représentans, ou en leur absence du procureur du Roy, et l'inventaire desdits papiers sera fait en présence et signé des uns et des autres.

Si, lors de l'arrivée du subdélégué, les scellés étoient déjà mis, ledit subdélégué remettra aux parens, héritiers du S^r^ de Voltaire, ou à leurs représentans, ou, au deffaut des uns et des autres, aux concierges de ses maisons ou autres gardiens des scellés, l'ordre cotté n° 2, dont il constatera la remise, afin que tous les appartemens lui soient ouverts; il croisera les scellés, qui auront déjà été apposés, et il examinera s'il n'y auroit pas quelqu'endroit où il y eût des papiers, et où le scellé n'eût pas été mis, dans ce cas il le mettra lui-même en présence de l'héritier ou de son représentant, s'il se trouve sur le lieu, ou au deffaut en présence du concierge de la maison, ou autre gardien des scellés; il en dressera son procès-verbal qu'il fera signer par l'héritier ou autre personne qui aura assisté au scellé.

Dans le cas où il n'y auroit point d'officier de justice appellé pour apposer les scellés, ledit subdélégué remettra l'ordre cotté n° 3 aux parens, héritiers du S^r^ de Voltaire, ou a leurs représentans, ou, au deffaut des uns et des autres, aux concierges des maisons, afin qu'elles lui soient ouvertes, et il en constatera la remise; il fera lui-même la recherche la plus exacte des papiers cy-dessus désignés en présence de l'héritier ou de son représentant, ou enfin au deffaut de l'un et de l'autre en présence du concierge ou autre personne convenable. Il fera mettre tous lesdits papiers dans une ou plusieurs malles, auxquelles il apposera son scellé, et fera apposer celui de l'héritier ou de son repré-

sentant, ou en leur absence celui du concierge ou autre personne dont il se sera fait assister dans la recherche des papiers, et il remettra lesdittes malles à la garde d'un homme sûr, qui en donnera son recepissé, sauf à faire ensuite l'inventaire desdits papiers plus à loisir, avec cottes et paraphes en présence de l'héritier ou de la personne qui l'aura assisté dans la recherche desdits papiers, par laquelle il fera signer ledit inventaire. Il dressera du tout procès-verbal, qu'il signera et fera signer par laditte personne. Il addressera ledit procès-verbal au S[r] Bertin, ministre et secrétaire d'État, en l'informant de tout ce qu'il aura fait.

Fait à Marly, le 19 juillet 1774.

LOUIS

BERTIN.

IV

ORDRES DU ROI POUR LA SAISIE DES PAPIERS DE VOLTAIRE.

N° 1.

De par le Roy.

Il est enjoint au juge, notaire, ou autre officier de justice, chargé d'apposer les scellés dans les maisons du S[r] de Voltaire, de remettre au subdélégué de l'intendant de Bourgogne, qui luy montrera le présent ordre, tous les ouvrages et manuscrits qui se trouveront dans les maisons dudit S[r] de Voltaire, et qui pouroient concerner les roys, princes et autres souverains, leur cour, leurs ministres, ou le gouvernement de leurs États, et en particulier la cour et le gouvernement de France, comme aussy tous ouvrages, écrits ou manuscrits concernant la religion et les mœurs, même ceux d'histoire, de philosophie et de toute espèce de littérature. Ordonne Sa Majesté audit officier de justice de dresser procès-verbal et de faire inventaire desdits papiers, après qu'ils auront été cottés et paraphés tant par luy que par ledit subdélégué, qui signera aussy ledit procès-verbal et inventaire.

Fait à Marly, le 19 juillet 1774.

LOUIS

BERTIN.

N° 2.

De par le Roy.

Il est enjoint aux parens et héritiers du S[r] de Voltaire, ou leurs représentans, ou au deffaut des uns et des autres, aux concierges de ses maisons, d'ouvrir lesdittes maisons au subdélégué de l'intendant de la province de Bourgogne, chargé du présent ordre, de lui faire voir tous les scellés qui auront été apposés, lesquels scellés seront croisés par ledit subdélégué, en présence de la personne à laquelle le présent

ordre aura été remis, et dans le cas où ledit subdélégué jugeroit convenable d'apposer des scellés dans quelqu'endroit où il n'y en auroit pas été mis, ordonne Sa Majesté qu'ils seront par luy apposés, en présence de ladite personne, qui signera conjointement avec ledit subdélégué le procès-verbal qui sera dressé de cette opération. Fait Sa Majesté deffenses au juge ou autres officiers de justice, qui auront apposé les premiers scellés, et à tous autres, de les lever sans y appeler le subdélégué de l'intendant qui les aura croisés. Ordonne Sa Majesté audit officier de justice de remettre audit subdélégué tous les ouvrages, écrits, manuscrits et autres papiers, dont il requérera la distraction lors de la levée desdits scellés; desquels papiers il sera fait inventaire après qu'ils auront été cottés et paraphés, tant par l'officier de justice que par le subdélégué, lesquels procès-verbal et inventaire seront signés de l'un et de l'autre.

Fait à Marly, le dix-neuf juillet 1774.

LOUIS

BERTIN.

N° 3[1].

De par le Roy.

Il est enjoint aux parens héritiers du S[r] de Voltaire, ou à leurs représentans, ou, au deffaut des uns et des autres, aux concierges de ses maisons, d'ouvrir au subdélégué de l'intendant de la province de Bourgogne, chargé du présent ordre, toutes les chambres, cabinets, armoires et autres endroits des dittes maisons dans lesquelles il peut se trouver des papiers, et de remettre au dit subdélégué tous ceux dont il requérera la distraction; desquels papiers, après qu'ils auront été cottés et paraphés, tant par ledit subdélégué que par l'héritier dudit S[r] de Voltaire, son représentant ou autre personne qui aura accompagné ledit subdélégué, il sera fait inventaire et procès-verbal par ledit subdélégué, en présence de la personne qui l'aura accompagné dans la recherche qu'il en aura faitte, et qui seront signés par l'un et par l'autre.

Fait à Marly, le 19 juillet 1774.

LOUIS

BERTIN.

V

LETTRE DU MINISTRE A L'INTENDANT DE BOURGOGNE.

Marly, [19] juillet 1774.

Le Roi, Monsieur, m'a ordonné de vous adresser le paquet cy-joint, que vous aurés agréable d'envoyer, cacheté comme il est, à celuy de vos

1. En haut de cet ordre, de la main de Bertin : « Le Roy m'a ordonné verbalement de retirer ces papiers. — M. d[e] L[a] B[arberye]; m'en parler. »

subdélégués qui est le plus voisin de Genève. L'intention de Sa Majesté est que vous donniés ordre à ce subdélégué de garder le paquet cacheté et de ne l'ouvrir que lorsqu'il recevra, soit de vous ou de moy, l'ordre de le décacheter. Ce paquet concerne une affaire importante et vous aurés soin de recommander à votre subdélégué d'exécuter, lorsqu'il en sera temps, les ordres qu'il contient, toute autre affaire cessante.

Je suis, etc.

P.-S. Je joins au paquet une lettre pour votre subdélégué, que vous lui enverrés en même tems que le paquet, par laquelle je luy marque de ne l'ouvrir que lorsqu'il en recevra les ordres. Vous concevés qu'il est nécessaire de garder le secret sur la réception et l'envoy de ce paquet.

[BERTIN.]

M. l'intendant de Bourgogne.

VI

LETTRE DU MINISTRE AU RÉSIDENT DE FRANCE A GENÈVE.

Marly, [19] juillet 1774.

Je vous envoye, Monsieur, une lettre pour le subdélégué de M. l'intendant de Bourgogne à ....., que je vous prie de ne luy envoyer que dans le moment où M. de Voltaire viendra à mourir, ou sera sans aucunes ressources; mais, aussitôt qu'il sera dans cet état, je vous prie de faire passer, le plus promptement qu'il sera possible, ma lettre à ce subdélégué [1]. Jusqu'à ce que vous en fassiez usage, vous voudrés bien garder le secret sur ce que je vous marque.

Je suis, etc.

[BERTIN.]

M. Henin.

VII

LETTRE DU MINISTRE AU SUUDÉLÉGUÉ DE GEX.

Marly, [19] juillet 1774.

Monsieur l'intendant de Bourgogne, Monsieur, qui vous fera passer ma lettre, vous enverra en même tems un paquet cacheté, que vous

1. Voici le texte de cette lettre, qui est également jointe au dossier :

Marly, 19 juillet 1774.

Aussitôt, Monsieur, que vous recevrez la présente lettre, que j'ai chargé M. Henin de vous faire passer, vous aurés agréable d'ouvrir le paquet que je vous ay addressé le 19 juillet, et d'exécuter les ordres du Roy contenus dans le mémoire d'instruction que vous trouverés dans ledit paquet. Vous ne perdrés aucun temps pour cela, et vous vous conformerés, s'il vous plaît, exactement à ce qui est porté dans ce mémoire.

Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

BERTIN.

M. le subdélégué de M. l'intendant à Gex.

garderés, sans l'ouvrir, jusqu'à ce que vous en receviés l'ordre, soit de M. l'intendant, soit de M. Henin, résidant de France à Genève, ou de moy-même. Aussitôt que vous aurés reçu l'ordre de l'ouvrir, vous lirés avec attention ce qu'il contient et vous exécuterés les ordres qui vous seront donnés, toute autre affaire cessante. Je n'ay pas besoin de vous dire qu'il est nécessaire que vous gardiés le secret sur la réception de ce paquet, jusqu'à ce que vous ayez reçu l'ordre de l'ouvrir.

Je suis, etc.

[BERTIN.]

M....., subdélégué de M. l'intendant de Bourgogne, à .....

VIII

RÉPONSE DE L'INTENDANT DE BOURGOGNE AU MINISTRE.

A Dijon, ce 23 juillet 1774.

Monsieur,

J'ai reçu par le courier d'hier la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en datte du 19 de ce mois, ainsi que le pacquet et la lettre qui y était jointe, adressée à mon subdélégué du pays de Gex, qui est effectivement le plus voisin de Genève, n'en étant éloigné que de trois petites lieues. Je lui fais passer, par le courier de ce soir, le pacquet cacheté, tel que je l'ai reçu, et je lui donne ordre de le garder cacheté et de ne l'ouvrir que lorsqu'il recevra, soit de vous, Monsieur, soit de M. Hennin, résident du Roi à Genève, soit de moi, l'ordre de le décacheter et je lui recommande d'exécuter, lorsqu'il en sera tems, les ordres qu'il contient, toute autre affaire cessante. Je lui recommande également de garder le secret sur la réception de ce pacquet. Je vous prie aussi, Monsieur, d'être bien persuadé de ma discrétion à cet égard.

Je suis, avec un profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

AMELOT.

M. Bertin.

IX

RÉPONSE DU SUBDÉLÉGUÉ DE GEX AU MINISTRE.

Monseigneur,

M. l'intendant de Bourgogne m'a fait passer la lettre, que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 19 du présent mois, avec le paquet cachetté, que vous m'y annoncés et que je ne dois ouvrir que lorsque j'y serais autorisé par vous, Monseigneur, par M. l'intendant ou par M. Hennin. Je vous prie, Monseigneur, d'être persuadé de mon exactitude à me conformer à ce que vous me faites l'honneur de m'écrire relativement à ce paquet et de mon zèle à exécuter les ordres qu'il renferme.

Je suis avec un profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

AUBRY.

A Gex, le 31 juillet 1774.

X

SECONDE LETTRE DU MINISTRE AU RÉSIDENT DE FRANCE A GENÈVE.

Fontainebleau, 17 octobre [1774].

J'ai eu l'honneur de vous écrire, Monsieur, de la part du Roy, pendant le voyage de Compiègne, pour vous confier l'objet des ordres dont vous êtes dépositaire et de vous inviter à me faire part de vos observations sur cet objet, et surtout sur les démarches et précautions ultérieures, que l'on pourroit avoir à prendre, si vous en aviés quelqu'une à me faire. Je n'ay point reçu de réponse. J'ay eu l'occasion d'en dire, il y a quelques jours, un mot à Sa Majesté et je luy ajoutay que je vous écrirois. Je vous prie donc de me faire réponse, ne fût-ce que pour accuser la réception de ma première lettre et de celle-cy, en cas que vous n'ayés aucune réflexion à me proposer à ce sujet, et de mettre votre réponse sous double enveloppe. Au surplus, je dois vous prévenir que, s'il y avoit quelque démarche à faire en pays étranger sur cet objet, le Roy n'est point dans l'intention, du moins quant à présent, que son nom paroisse; ainsy je vous prie de vous régler sur cela, en cas d'événement et jusqu'à ce que vous eussiés des ordres contraires.

Je suis avec un parfait attachement, Monsieur, votre, etc.

[BERTIN.]

M. Henin, résidant de France à Genève.

XI

DERNIÈRE LETTRE DE L'INTENDANT DE BOURGOGNE AU MINISTRE.

A Paris, le 15 janvier 1775.

Monsieur,

Vous avez adressé, le 19 juillet de l'année dernière, à M. Amelot, mon prédécesseur à l'intendance de Bourgogne, un paquet cacheté pour le faire passer au subdélégué le plus voisin de Genève, avec ordre de le garder et de ne l'ouvrir que lorsqu'il recevroit, soit de vous, Monsieur, soit de M. Henin, résident de France à Genève, soit de M. Amelot, l'ordre de le décacheter. M. Amelot s'est conformé à vos intentions, ainsi que le subdélégué de Gex, à qui le paquet a été envoyé. Comme il s'est écoulé six mois depuis cette époque, et que M. Henin, sans s'ouvrir sur l'objet dont il s'agit, a fait entendre à mon subdélégué, que l'affaire relative au paquet n'auroit pas lieu, je vous prie, Monsieur, de me mander, s'il doit toujours garder ce paquet ou

s'il convient qu'il me le renvoye pour vous être remis. Je me conformerai à ce que vous croirez devoir prescrire à cet égard.

Je suis, avec un profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

DUPLEIX.

M. Bertin [1].

1. En tête, l'annotation suivante : « M. Duplex, au sujet du paquet envoyé à M. Amelot au sujet de M. de V***. — Répondu le 30. »

UN CORRESPONDANT INCONNU DE LAMENNAIS

LETTRES INÉDITES DE LAMENNAIS A Mme CLÉMENT

Le lecteur curieux de se renseigner sur Mme Clément, à laquelle sont adressées les lettres inédites qui suivent, devra consulter la *Correspondance inédite entre Lamennais et le baron de Vitrolles*[1], publiée en 1886 par M. Eugène Forgues, la *Correspondance de Béranger*[2], et surtout le petit volume de souvenirs que fit paraître en 1862 le pasteur Napoléon Peyrat sous le titre *Béranger et Lamennais*[3]. Quoique Mme Clément ne soit pas nommément désignée dans ce dernier ouvrage, la confrontation des textes ne permet pas de garder le moindre doute sur l'identité de cette Mme X., qui tient sa place dans le volume de Peyrat. Quand nous aurons rappelé une note de Sainte-Beuve dans les *Portraits Contemporains*[4], un passage des *Confidences de Lamennais*[5], une lettre publiée dans la *Revue Latine* du 25 octobre 1904[6], et, s'il m'est permis de me citer ici, mes articles de *La Quinzaine* sur *Lamennais et Béranger*[7], nous aurons, à peu de choses près, épuisé la bibliographie du sujet.

Les relations de Lamennais avec Mme Clément datent selon toute vraisemblance des premiers jours de 1836. Béranger fut l'intermédiaire. Il s'était pris d'affection pour un jeune protestant, Napoléon Peyrat, nature méditative et sauvage, arraché brusquement à son pays natal et, de l'Ariège où s'était passée son enfance, jeté sans ressources à Paris. Le chansonnier l'avait présenté à Sainte-Beuve qui, par l'entremise de M. F. Denis, l'avait introduit comme précepteur à la fin de 1832 chez Mme Clément[8]. A son tour, Peyrat avait fait connaître son protecteur à ses hôtes. Béranger se préoccupait alors d'assurer à Lamennais, de plus en plus éloigné de son ancienne sphère par son attitude à l'égard du Saint-Siège, des amitiés sérieuses, et qui ne compromissent pas la dignité de son caractère. Les Clément lui parurent en cela satisfaire aux plus exigeantes délicatesses de son affection.

Nous savons peu de choses de M. Clément. Il avait fait lui-même sa fortune en achetant et mettant en valeur des terrains et des immeubles qu'il revendait ensuite. Ses affaires, qui l'obligeaient à voyager, le tenaient souvent éloigné des siens. Sa femme, au contraire, d'un tempérament maladif, d'une excessive nervosité, menait cette existence sédentaire et toute repliée sur soi qu'exigeait sa santé. Cet état qui eût éloigné tout autre que Lamennais, eut plutôt sur lui quelque attrait : sa nature frêle et souffrante se plaisait à retrouver en Mme Clément comme un écho des inquiétudes et des angoisses du corps dont il fut tourmenté toute sa vie. Du reste, avec une intelligence moyenne et qui ne s'élevait guère aux spéculations du philosophe, Mme Clément avait un cœur excellent, naïf, simple, et tout ardent à se dévouer.

1. Paris, Charpentier, 1886, in-8.
2. Paris, Garnier, in-8, t. III et IV.
3. Paris, Meyrueis, éd. 1862, in-12.
4. *Port. Cont.*, I, 274, n. 1.
5. *Confidences de Lamennais*, lettres inédites de 1821 à 1848 publiées par Arthur du Bois de la Villerabel; Paris, Perrin, 1886, in-12, p. 141.
6. P. 613.
7. 16 avril et 1er mai 1905.
8. *Béranger et Lamennais*, p. 46.

Ainsi, par les lacunes de son esprit ou les faiblesses de son tempérament, comme par les richesses d'une nature spontanément généreuse, elle devait s'attirer la confiance et l'amitié d'un génie qui plaça toujours les qualités de l'âme bien au-dessus de celles de l'esprit, qui ne supportait guère les prétentions littéraires chez les femmes, et qui, douloureusement sevré de ces joies du foyer dont il cherchait partout l'image, passait tout à l'humanité, hors les vices du cœur.

A partir de juillet 1836 les relations entre elle et Lamennais prirent un caractère d'intimité véritable. Elle habitait alors rue d'Alger avec son mari, leur fils Charles, âgé de treize à quatorze ans, et le jeune précepteur que nous connaissons déjà. Elle réunissait à sa table quelques-uns des hommes les plus en vue du temps : Mignet, Lafayette, Ampère, Charles Didier, Mauguin, député, plus tard avocat de Lamennais dans son procès de 1840. Lamennais figura plus d'une fois à ces dîners où il ne se montrait jamais, paraît-il, qu'assisté de Charles Didier, le jeune auteur de *Rome souterraine*, qui semblait alors, nous dit un contemporain, l'écuyer du guerrier Breton. La publication des *Paroles d'un Croyant* en 1834, la rupture pressentie ou récente des *Affaires de Rome*[1], la direction du *Monde* qu'il assumait[2], faisaient de lui le plus illustre et le plus écouté des convives. Objet des prévenances de la maîtresse de maison et le voisinage aidant — il habitait alors au coin de la rue du 29-Juillet et de la rue de Rivoli — il prit si bien ses habitudes chez elle, qu'il se laissa persuader, en quittant Trémignon, d'aller passer auprès d'elle les mois de juillet et d'août 1837 au château de Frescu ou de Sans-Souci, près de Sézanne, dans la Marne. C'est là, dans ces grandes plaines de la Champagne crayeuse, à moitié stériles bien que cultivées, humides sans verdure, désertes sans être agrestes, « l'un des pays les plus désagréables qu'on puisse habiter[3], mais dont la désolation lui rappelait du moins ses landes bretonnes, c'est là, dis-je, qu'il composa le *Livre du Peuple*. Chaque soir, au retour de la promenade, à la clarté d'une lampe, il lisait à ses hôtes son travail du jour : soirées qu'il convient d'évoquer dans leur intimité discrète, où tout s'offre à souhait pour encadrer ces pages modestes, mais fécondes, ces pages qu'il faudrait lire ainsi, près de la lampe familiale, au déclin du jour finissant.

M. et Mme Clément entouraient Lamennais de soins presque religieux[4], et lui-même, avec un dévouement qui n'était pas sans lui peser un peu, remplissait à l'occasion auprès d'eux le rôle de garde-malade[5]. Le rêve fut, naturellement, de reprendre cette vie de famille à Paris, et quand Lamennais s'y rendit le 25 août 1837, ramenant ses hôtes rue d'Alger, il était déjà convenu en principe qu'il habiterait le plus tôt possible avec eux un hôtel qu'ils devaient louer aux Champs-Elysées. Il partit, laissant Mme Clément la tête pleine de ce projet qui la charmait, pour aller au Faîte, en Bourgogne, chez sa cousine Mme Champy-Boiserand, passer le mois de septembre 1837.

J'ai dit ailleurs[6] comment Lamennais renonça brusquement à ces projets de vie commune, au grand désespoir de Mme Clément, et comment Béranger s'entremit pour lui expliquer son illustre ami et pour apaiser son chagrin. Je n'y reviendrai pas ici. Leur amitié sut résister à cette épreuve.

Avec les années, il semble même qu'elle se fasse plus profonde et mieux assise. Lamennais devient le conseiller auquel Mme Clément fait appel dans toutes les circonstances graves de la vie : c'est par son entremise qu'elle dis-

1. Elles parurent en novembre 1836.
2. A partir de février 1837.
3. *Confidences de Lamennais*, p. 141.
4. *Béranger et Lamennais*, p. 112.
5. *Correspondance inédite entre Lamennais et le baron de Vitrolles*, p. 296, et *Confidences de Lamennais*, p. 141.
6. *Quinzaine*, 16 avril 1905.

pense ses charités; il lui adresse des consolations pour un deuil récent; il lui conseille — le 20 avril 1840 — et j'attire l'attention sur cette lettre bien curieuse et si importante, de faire faire à son fils Charles, à celui qu'il appelle ailleurs « son bien-aimé petit Charles », sa première communion; et quand des revers de fortune viennent frapper Mme Clément[1], quand la perte de sa sœur qui laisse deux enfants orphelins ajoute encore à la ruine un deuil irréparable[2], il redouble d'attentions et de soins, et lui, le prisonnier de Sainte-Pélagie, trouve les paroles qui calmeront ses douleurs. C'est encore lui que Mme Clément consulte, s'il s'agit de choisir une carrière pour son fils[3], ou même une position pour son mari[4]. Et jusqu'aux approches de la mort, il lui parle le même langage d'affectueuse et grave intimité.

Plusieurs de ces lettres sont donc, au fond, des lettres de direction. Mais c'est une direction intime, familiale et paternelle, qui descend aux menus détails de la vie de chaque jour, qui montre à l'occasion ses misères et ses faiblesses, qui même sur les événements et les personnages du temps, qu'il s'agisse de Louis-Philippe, de Thiers ou de la princesse Belgioso, dit librement et sans ménagement — avec violence quelquefois — sa pensée; c'est une direction qui n'empêche pas l'homme de se montrer tout entier, j'oserai dire dans un absolu négligé : peut-être n'en est-elle que plus efficace. Si le lecteur veut bien se rappeler maintenant que cette correspondance s'ouvre à la veille de la rupture de Lamennais avec l'Église, et s'achève quelques mois à peine avant sa mort, qu'elle s'étend par conséquent sur toute la période où ce *directeur* a cessé d'être un *prêtre*, il comprendra, j'espère, l'intérêt et l'originalité que je ne crois pas exagérer ici, de ces lettres si modestes et par cela même si riches[5].

CHRISTIAN MARECHAL.

I

Lamennais à Mme Clément[6].

Samedi 21 janvier[7].

Je me souviendrai que c'est le mercredi 1er février que j'aurai l'honneur de dîner chez Madame Clément. Je suis heureux d'apprendre qu'elle n'a pas été trop fatiguée hier, et je la prie d'agréer l'assurance de mon respect.

F. DE LA MENNAIS.

II

1er janvier[8].

[9] Je vous remercie de vos vœux de nouvel an, et je vous prie d'agréer les miens qui s'étendent à tous ceux qui vous entourent. Si

1. 31 juillet 1841.
2. 18 octobre 1841.
3. 13 décembre 1842.
4. 11 août 1843.
5. L'original de ces lettres se trouve à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (ms. 3232) où elles ont été déposées en 1878, en exécution des volontés de Mme Clément. Je rétablis l'ordre chronologique altéré dans le brochage du manuscrit.
6. N° 5 du ms.
7. Antérieure à 1837 d'après la signature.
8. 1837, sans doute, d'après le texte.
9. N° 11 du ms.

une affection aussi vraie que respectueuse pouvait vous être agréable et douce ne doutez pas de la mienne.

Vous ne devez consulter que vous-même sur le point au sujet duquel vous voulez bien me demander ce que je pense. Partout où vous serez, je trouverai toujours le temps d'aller vous réitérer l'assurance de mon attachement bien dévoué.

F. L.

III

13 février.

[1] Est-ce bien aujourd'hui, Madame, que je dois avoir l'honneur de dîner chez vous? Deux mots de réponse, s'il vous plaît.

Vous m'avez permis de vous parler quelquefois des profondes misères qui m'entourent. En ce moment, une honnête famille, composée de plusieurs petits enfants, d'un père malade, d'une grand'mère âgée de quatre-vingt-quatre ans et grabataire, est sur le point d'être jetée dans la rue, faute de payer un terme de 20 francs. Daignez venir à son aide, Madame; Dieu vous bénira, et, si j'ose parler de moi, j'en serai pénétré de reconnaissance.

Agréez l'expression de mon respect. F. Lamennais.

IV

Lamennais à M^me^ Clément [2].

Dimanche 19 février.

Je suis vivement touché de vos bontés, Madame, et j'espère pouvoir aller bientôt vous en remercier de vive voix. Ce que vous me dites de votre santé m'afflige. De grâce, si le climat d'Hières, ou tout autre, pouvait contribuer à l'affermir, n'hésitez pas à user d'un moyen à tous égards préférable aux remèdes ordinaires de la médecine. Quelque pénible que soit pour eux votre éloignement, Madame, tous vos amis vous donneront ce conseil; car vous savoir, vous voir souffrante est une chose pour eux bien plus pénible encore.

Je serai charmé partout de rencontrer M. Mauguin [3] et M. Mignet, et particulièrement chez vous. C'est un plaisir auquel toutefois je dois renoncer en ce moment où mes forces affaiblies m'obligent à me confiner dans une sévère retraite. Lorsque je dîne en ville, je dors encore moins que d'habitude, et me trouve le lendemain mal disposé pour le travail. J'espère avoir plus tard, avec plus de loisir, une facilité plus grande de cultiver vos bontés, Madame.

Agréez, je vous prie, l'hommage de mon affectueux respect.

F. Lamennais.

1. N° 7 du ms. Adresse : M^me^ Z. Clément, rue d'Alger, 10.
2. N° 9 du ms. M^me^ Clément, rue d'Alger, 10.
3. Mort 4 juin 1854 (Note au crayon du ms.).

V

4 mars [1].

[2] Encore une fois, Madame, mille grâces de vos bontés. Ma santé n'est ni meilleure ni pire que lorsque j'eus l'honneur de vous voir la dernière fois. Il est vrai que depuis trois jours il n'y a rien de moi dans le journal [3]. Les Chambres absorbent tout l'espace, et je ne m'en plains pas: un peu de relâche me vient à propos.

Agréez de nouveau l'assurance de mon affectueux respect.

F. Lamennais.

VI

6 mars [4].

[5] Je vous écris ces deux mots, Madame, des bureaux du *Monde*, où je viens de trouver la lettre que je joins à ce billet. Je suis bien sûr dans les intentions de votre cœur, en ne perdant pas un instant pour vous l'envoyer.

Je désire bien vivement que vous ne souffriez pas de ce temps humide et froid. Recevez de nouveau l'assurance de mon respect aussi tendre que dévoué.

F. Lamennais.

VII

Paris, 15 mai 1837.

[6] Au moment où je me mettais à vous écrire hier matin, on vint m'interrompre pour affaires, toujours à l'occasion de ce malheureux journal, au sujet duquel rien n'est encore décidé jusqu'ici. Je prévois même que nous ne sortirons pas d'incertitude avant quelques jours. Il y a là de bien sales intrigues, et n'était l'intérêt de la cause à laquelle j'ai consacré ma vie, je n'hésiterais pas un instant à me retirer. Mais il faut savoir souffrir beaucoup de choses pour le bien, tant que le bien est possible.

Je serais fort inquiet de votre oppression, si vous ne m'assuriez qu'elle a beaucoup diminué, et si elle n'avait pas un caractère spasmodique. J'en ai souvent éprouvé de semblables, qui allaient jusqu'à une espèce d'agonie. Le mouvement de la voiture les ramenait presque immédiatement en voyage. Le vrai remède est le repos et très peu parler quand vous êtes en cet état, surtout lorsque l'estomac est vide. Après avoir mangé, le silence n'est pas si nécessaire, à beaucoup près. Ne vous exposez point à la fatigue de la route, avant que l'ébranlement ne soit tout à fait calmé. Je vous conseille ici contre moi, car j'ai un vif désir de vous revoir. Le temps humide et froid que nous n'avons

1. 1837, d'après le texte.
2. N° 8 du ms. Adresse : Mme Z. Clément, rue d'Alger, 10 bis.
3. Note au crayon du ms. : *Le Monde* 1837.
4. 1837.
5. N° 12 du ms.
6. N° 61 du ms. Adresse : Mme Z. Clément, rue Royale, 71, Amiens.

pas cessé d'avoir depuis votre départ a dû contribuer aussi à vos souffrances. Les personnes les plus fortes en sont indisposées. J'espère qu'une plus douce température vous rendra le retour moins rude que l'aller.

Veuillez dire à Madame votre sœur combien je suis touché de ses bontés. Je les dois à celles dont vous m'honorez, et c'est, parmi tant d'autres, un motif de reconnaissance de plus.

M. Clément vint m'annoncer, le surlendemain de votre départ, votre heureuse arrivée à Amiens. J'irai le remercier aujourd'hui de cette attention aimable.

J'embrasse notre cher petit Charles. Et moi aussi je serai heureux le jour où, plus rapprochés encore, nous pourrons habiter sous le même toit. Mille tendresses respectueuses.

F. LAMENNAIS.

VIII

Paris, 24 mai 1837.

[1] J'eus le plaisir de voir hier M. Clément; je le trouvai bien de santé, et tout joyeux de l'espérance de vous revoir bientôt. Il eut la bonté de souscrire pour nos pauvres amnistiés. Le temps que nous avons nous menace, pour l'an prochain, de misères plus grandes encore. La perspective de ce triste avenir formera un étrange contraste avec les fêtes somptueuses qu'on prépare.

Mon parti est pris de quitter le *Monde*; seulement il serait possible que je fusse contraint d'y rester encore jusqu'au 10 juin. Mais déjà, je n'y suis plus que d'une manière, pour ainsi dire, purement matérielle. Je vous raconterai les détails à votre retour. Ce que vous me dites à ce sujet est d'une justesse parfaite. Les actionnaires sont désolés à cause de leur argent. Mais qu'y puis-je faire?

Si vous n'étiez pas près de Madame votre sœur, il n'y aurait point de vie plus triste que celle que vous menez à Amiens, sans pouvoir sortir, et grelottant au coin de votre feu, à la fin de mai. M. Clément m'a dit que le pauvre Charles s'ennuyait beaucoup en Picardie. Vraiment, je le crois bien. Revenez-nous vite tous deux, et en bonne santé. Ce nous sera une annonce du printemps. Le mot de votre préfet est odieux. Et ce sont là les hommes sur qui l'on comptait, les coryphées, les chefs du parti national, comme il s'appelait! Égoïsme, envie, cupidité, sordide intérêt, badigeonné de patriotisme.

On m'interrompt. Adieu. Je vous quitte, mais pour penser encore à vous.

L.

[2] Mille remerciements de votre petit billet. Je suis heureux en partant de savoir que vous êtes mieux. Gardez-vous de toute imprudence.

1. N° 54 du ms. Adresse : M^me^ Clément, 71, rue Royale, Amiens.
2. Simple billet sans date. N° 16 du ms.

L'hôtel des Champs-Élysées me conviendra parfaitement s'il vous convient. Mille tendresses respectueuses.

F. L.

IX

Trémignon, 23 juin 1837.

[1] Me voici chez ma sœur, après avoir passé quatre jours chez la personne que j'étais venu voir. Je repartirai d'ici dimanche, suivant mon projet; et si, comme je l'espère beaucoup, je puis éviter de passer une nuit à Caen, j'arriverai à Paris mardi au soir. Je prends la liberté de joindre à cette lettre un mot pour mon jeune homme, afin qu'il se trouve à la maison et se prépare à me recevoir. Veuillez avoir la complaisance de lui faire remettre ce petit billet. J'aime à penser que vous aurez profité du beau temps pour faire quelques promenades; c'est le meilleur moyen de conserver et d'augmenter vos forces. Il n'y a point de remèdes qui vaillent le mouvement et le grand air. Pour moi je suis très fatigué, et je le serai encore plus après les deux dernières nuits passées en voiture; mais cette fatigue passera, et je me trouverai mieux après. Mes souvenirs affectueux à M. Clément et à Charles. Je me réjouis dans l'espérance de vous revoir bientôt. Agréez l'expression de mon tendre respect et de mon dévouement.

F. L.

Je reçois à l'instant votre si bonne et si tendre lettre du 17. Je regrette extrêmement que vous ne me disiez rien de votre santé, quoique j'aime à conclure de votre silence que vous n'en êtes pas trop mécontente. Ce que vous me dites de celle de M^me^ votre mère me fait bien plaisir. Je compterai les jours jusqu'à celui où je vous reverrai, et heureusement je ne les compterai pas longtemps désormais. Ce m'est une véritable joie de penser qu'au commencement du mois prochain nous serons bien tranquilles dans votre petit château, avec Charles et M. Clément, qui y trouvera, j'espère, des occupations de son goût. Vous y serez de toutes manières, bien mieux qu'à Paris, où vous ne pouvez guère faire d'exercice. Mercredi nous causerons de toutes ces choses. Je vous remercie beaucoup de l'intérêt que vous voulez bien prendre à Jacques. Il est assez soigneux et très fidèle, deux bonnes et rares qualités. Adieu, tout à vous de cœur.

X

Au Faite, le 1^er^ septembre 1837.

[2] Vos lettres de mardi et de mercredi, et surtout la dernière, m'ont tranquillisé beaucoup. Je vous remercie mille fois de m'avoir tiré de

1. N° 55 du ms. Adresse : M^me^ Z. Clément, rue d'Alger, 12.
2. N° 56 du ms. Lamennais vient de passer deux mois au château de Sans-Souci, chez M^me^ Clément. Il est maintenant en Bourgogne, chez sa cousine, M^me^ Champy-Boiserand.

l'inquiétude que me causait ce long accès de fièvre qui vous a tant fatiguée. Enfin, vous en voilà quitte, et vous pourrez bientôt aller reprendre sur les bords de la mer les forces dont vous avez besoin. Mais je ne saurais trop vous supplier de ne négliger pendant ce voyage aucune des précautions que nécessite votre santé délicate. Surtout, gardez-vous du froid qui commence à se faire sentir le matin et le soir, et même au milieu du jour, lorsque le vent vient du Nord. Je veux, quand je reviendrai, vous trouver vous et Charles, non seulement rétablis, mais plus forts que vous ne l'étiez avant cette malheureuse fièvre tierce.

Mille grâces de la bonté que vous avez eue de faire retirer ma clé. Nous serons à merveille dans le joli hôtel de la rue Marbœuf, et, comme vous le dites, en n'y entrant que le 15 octobre, vous aurez le temps de le faire disposer de la manière qui vous conviendra le mieux. Reste à savoir toutefois si les propriétaires seront raisonnables, car s'ils avaient des prétentions exagérées, il vaudrait mieux chercher autre chose, et après tout vous ne manquerez point de maison.

Je vous ai mandé quel était dans celle-ci notre genre de vie. Quoique le temps n'ait pas été beau, j'ai pu cependant sortir tous les jours. Hier nous allâmes dîner à une demi-lieue du Faîte, chez M. de Musigny. Nous revînmes vers dix heures en char découvert, par un vent très froid, et une pluie qui ne l'était pas moins. Personne ne s'en est ressenti. Il ne faudrait pas vous inquiéter ni vous étonner, si je ne vous écrivais pas très exactement. Nous avons le projet de faire plusieurs excursions assez longues. Aucune pourtant ne durera, je pense, plus de deux ou trois jours.

Ne grondez point Auguste, et laissez ce pauvre enfant s'amuser et vivre à sa guise pendant les quelques semaines qu'il doit passer à Sans-Souci. Il n'en retrouvera peut-être pas des pareilles d'ici longtemps.

Il me tarde de vous revoir, vous et notre si cher petit Charles. Ce sera pour la fin du mois, et quinze jours après nous serons, j'espère, établis dans la même saison (maison?).

Mille amitiés à M. Clément. Pour la vie, tout à vous.

F. L.

XI

Le Faîte, 3 septembre 1837.

[1] Deux mots seulement pour aujourd'hui, parce qu'on m'emmène à l'instant même je ne sais où. Je suis ravi d'apprendre que la fièvre vous a enfin quittée. Ne regrettez pas que votre voyage du Havre ait été retardé, et ne vous mettez en route que par un beau temps. Ici, depuis mon arrivée, nous avons eu une pluie presque continuelle. Ce serait insupportable en voyage. Nous devons aller à Autun, à Dijon, et en

1. N° 57 du ms. Adresse : M^me^ Z. Clément, rue d'Alger, 12.

d'autres lieux encore, mais rien ne m'empêche d'être de retour à Paris au plus tard à la fin du mois. Dites, je vous prie, à M. Clément, combien je suis touché de son affection, qui ne peut être plus *vraie* que la mienne. J'embrasse tendrement mon petit Charles. A vous de tout cœur et à jamais.

F. L.

XII

Au Faîte, le 6 septembre 1837.

[1] J'avais toujours oublié de vous dire avec combien de plaisir j'avais appris la guérison de Marie, et que vous l'aviez maintenant près de vous. Vous avez dû souffrir beaucoup d'être sans femme de chambre pendant votre fièvre. Puisque vous ne l'aviez pas ressentie le 3, j'espère que vous en êtes décidément quitte, mais vous ne sauriez trop vous précautionner contre son retour, surtout par un temps aussi humide que celui que vous avez. Il serait bien imprudent de songer au voyage du Havre pendant qu'il durera. Vous n'y auriez, du reste, aucun agrément, obligée que vous seriez avec Charles de garder la chambre presque sans discontinuation. En ce cas-là une auberge n'est guère plus amusante qu'une prison. Depuis mon arrivée ici, nous n'avons pas eu non plus un seul jour sans pluie. Au moment où je vous écris, il y a vingt-quatre heures qu'elle tombe, et rien n'en annonce la fin. Trois fois j'ai sorti (*sic*) en char découvert, et trois fois j'ai été plus ou moins trempé. Heureusement que je ne m'en suis pas ressenti le moins du monde. Nous partirons le 9 pour Autun, où il y a beaucoup de choses à voir. J'ignore combien de jours nous y resterons. Il est question aussi de plusieurs autres petits voyages, à Dijon, à Sainte-Reine près de Semur, et ailleurs. Hier nous nous mîmes en route pour un lieu nommé je crois, Arsilly, où se trouve le réservoir du canal de Bourgogne, ouvrage magnifique; la pluie, qui nous prit en chemin, nous obligea de revenir avant d'avoir atteint le but de notre promenade. On m'a fait mille instances pour prolonger jusqu'en octobre mon séjour au Faîte, mais il a été enfin convenu que je partirais le 28 septembre; ainsi j'arriverai à Paris tout juste à la fin du mois. Si vous avez conclu, comme vous pensiez que vous pourriez le faire, pour l'hôtel de la rue Marbœuf, vous aurez le temps de prendre d'avance tous vos arrangements, de manière à ce que rien ne vous empêche de l'occuper à la mi-octobre. Je serais heureux à mon retour, de vous épargner, si je puis, quelques soins. Le pauvre Charles doit s'ennuier, et j'en ai bien du regret. Ce qui peut le consoler un peu, c'est qu'en vérité il s'ennuierait également partout d'un temps semblable, et plus encore en voyage qu'à Paris; car je ne sache rien de si triste que d'être hors de chez soi, lorsqu'on ne peut ni aller ni venir, et qu'on en est réduit, pour tout divertissement, à regarder dans la rue les gens qui passent, à travers

1. N° 53 du ms.

les vitres d'une fenêtre d'auberge. L'année tout entière a été affreuse. Il faut espérer que la prochaine nous serons mieux partagés.

Votre Anglais qui veut bien tolérer la poésie de la Bible, est un homme fort curieux. Les Anglais, au reste, le sont presque tous plus ou moins.

Comme vous je compterai les jours jusqu'à la fin du mois.

Croyez bien à mon affection aussi tendre qu'inaltérable.

F. L.

XIII

Au Faîte, le 8 septembre 1837.

[1] Je vois par votre lettre du 5 que vous êtes encore très faible, mais j'espère que vos forces reviendront vite, maintenant que vous êtes délivrée de la fièvre. Vous aurez sûrement profité du retour du beau temps pour faire le voyage du Havre, et je pense que cette lettre vous y sera renvoyée de Paris. Je pars moi-même demain pour Autun. Ce sera une promenade de trois ou quatre jours. Sitôt que je serai de retour ici où je trouverai vos lettres, je vous rendrai compte de cette excursion. Il paraît qu'autour de la ville qui est très ancienne, il y a beaucoup de choses curieuses à voir. Toutefois, pour qui ne l'a pas vu encore, l'Océan, avec son flux et son reflux, a certainement plus d'intérêt. Le soleil est magnifique depuis avant hier, et la chaleur assez grande au milieu du jour. Cependant les matins et les soirs sont frais; il y faudrait bien faire attention, car vous savez combien le froid vous est contraire. Ayez dans votre chambre du feu en vous levant, ayez-en lorsque vous rentrez. Je charge particulièrement notre cher petit Charles de ce soin-là. Vous vous occupez beaucoup de ceux (ce) qui regarde(nt) l'hôtel de la rue Marbœuf, et je reconnais là, comme en toutes choses, votre bonté affectueuse qui me touche si vivement. Il me semble que M. Peyrat devrait avoir quitté ses Cévennes. Il devait y passer quinze jours au plus. Vous recevrez sûrement une lettre de lui, dès qu'il aura regagné ses pénates au pied des Pyrénées. Ses courses dans les rudes montagnes du Vivarais, par un temps pluvieux, ont dû être fort pénibles. Je vous ai mandé que je partirais le 28 pour revenir à Paris. J'irai auparavant à Dijon avec mes hôtes, qui m'accompagneront jusqu'à Semur, où je prendrai la diligence, ce qui m'épargnera une nuit de voyage. On m'assure que j'arriverai à Paris le 29 au soir. C'est du reste ce que je saurai plus exactement après des informations qu'on m'a promis de prendre. Didier m'a écrit qu'il avait eu le plaisir de vous voir. On l'attendait ici, mais ses occupations l'empêcheront d'y venir. Une partie de notre compagnie doit faire un petit voyage de dix jours au Mont-Blanc. Je n'ai pas été tenté d'en être. Voilà toute la chronique du Faîte. Vous aurez celle d'Autun la première fois. Mille

1. N° 59 du ms.

amitiés à M. Clément. J'embrasse tendrement Charles. Tout à vous de cœur et à jamais.

F. L.

XIV

Au Faite, le 12 septembre 1837 [1].

En revenant hier au soir d'Autun je trouvai votre lettre du 9 et du 10 à Arnay. C'est aujourd'hui que vous avez dû partir pour Rouen, et j'en suis charmé, car le temps est superbe, et tout annonce qu'il durera. Je suis convaincu que ce voyage vous fera beaucoup de bien ainsi qu'à Charles. Dans une quinzaine de jours, nous nous retrouverons à Paris, ce qui me sera une grande joie. Vous avez, je crois, parfaitement fait de vous en tenir au petit hôtel de la rue Marbœuf. Il est de la grandeur qu'il vous le fallait, bien distribué, en bon air, et à une distance de tout qui certainement n'a, quoi qu'on vous ait dit, rien d'incommode. Si, comme je l'espère, vous vous y trouvez bien, et M. Clément aussi, je m'y trouverai pour moi à merveille. Il me tarde que nous y soyons établis, afin d'être près de vous, et de me remettre à mon travail qui est fort en retard. Je vous parlerai de mon voyage d'Autun dans une autre lettre. On me presse de donner celle-ci, parce qu'on va partir pour Arnay. Je n'irai probablement pas à Dijon. Cela prendrait trop de temps. Vers le 22 nous irons voir un lieu qui se nomme Sainte-Reine et quelques autres dans les environs. Le 27 nous coucherons à Semur, d'où je partirai le lendemain, et le 29 je serai à Paris. Comptez-y certainement à moins de quelque événement tout à fait inattendu. Au reste, je vous écrirai plus d'une fois dans l'intervalle.

Une partie de notre société nous quitte jeudi pour aller à Genève, et de là au Mont-Blanc. Ils ne doivent être que dix ou douze jours dans leur excursion. C'est bien court, à ce qu'il me semble. N'oubliez pas ma recommandation de vous bien préserver du froid. On a dû nettoyer ma chambre de ces malheureuses punaises. Si je n'ai pas à les craindre, j'occuperai jusqu'au 15 mon petit logement où j'ai mon papier, mes effets, où j'aurai plusieurs dispositions à prendre : sinon j'occuperai le lit que vous voulez bien me proposer. Je pense qu'Alexis est toujours avec Auguste à Sans-Souci. Je vous prierai de lui faire dire d'être à Paris le 28 ou le 29. Adieu, on me presse; mille tendresses et mille respects. J'embrasse Charles,

F. L.

XV

[2] Votre lettre du 12 arrive à temps pour empêcher que l'incluse aille au Havre. J'attendrai la prochaine avec anxiété. Mon Dieu, quand donc

1. N° 51 du ms. D'abord adressée : Poste restante au Havre, puis rue d'Alger, 12, à M^me^ Z. Clément.

2. N° 52 du ms. Simple billet sans signature ni date. Le timbre postal porte. Arnay-le-Duc, 14 septembre 1837.

cesserez-vous de souffrir! Je n'ai qu'un instant. Demain je vous écrirai plus longuement. Je n'ai adressé qu'une seule lettre au Havre. Il pleut à verse, et le vent est très fort. Adieu encore une fois. Que je sache exactement de vos nouvelles.

XVI

Au Faîte, le 16 septembre 1837 [1].

Hier au soir, à huit heures, un commissionnaire qu'on avait eu la complaisance d'envoyer à Arnay pour cela, en rapporta la lettre que j'attendais si impatiemment. Je remercie mon bien-aimé petit Charles de m'avoir écrit et de vous avoir empêché de m'écrire. Mon Dieu, combien j'ai souffert en voyant tout ce que vous avez souffert vous-même! J'espère que le sulfate de quinine aura prévenu un second accès, ou que du moins il aura été beaucoup plus faible. Vous devez l'être extrêmement après une pareille épreuve. Il ne faut plus, quoiqu'il arrive, songer au voyage du Havre pour cette année. Ce serait une trop grande imprudence que de vous exposer un froid et à l'humidité dans la saison avancée où nous voilà. Nous avons ici de la pluie tous les jours, et du feu comme en hiver. Quand la fièvre vous aura quittée, vous aurez besoin pour en prévenir le retour, de soins et de ménagements extrêmes. Ne vous fatiguez point à m'écrire : Charles continuera de m'envoyer le bulletin de chaque jour. Je ferai prendre celui du 15 au soir à Arnay. M. Clément est-il près de vous?

Ma place est arrêtée pour le 28 à la diligence qui passe à Semur. J'arriverai à Paris le 29 à quatre ou cinq heures du soir. Faites-moi le plaisir de m'envoyer prendre aux messageries Lafitte, rue Saint-Honoré, 150. Si vous n'alliez pas mieux, je hâterais mon départ, en m'arrangeant toutefois de manière que vous soyez prévenue du jour. Vous savez que je vous ai écrit une fois au Havre. Nous nous occuperons à mon arrivée de nos arrangements de la rue Marbœuf. L'air y est bon, aucun bruit ne vous fatiguera, et vous y serez à tous égards beaucoup mieux qu'où vous êtes maintenant.

Je ne saurais aujourd'hui vous parler d'autre chose que de votre santé et de vous, car je ne saurais penser à autre chose, dans l'état de souffrance où vous vous trouvez. Adieu donc, et tout à vous de cœur.

F. L.

XVII

Au Faîte, le 17 septembre 1837.

[2] Je vois par votre lettre du 15 de mon bien aimable et bien-aimé petit Charles, que vous avez eu un second accès, mais sans frisson. Cette dernière circonstance me fait espérer que ce sera le dernier, or

1. N° 50 du ms. Adresse : Mme Clément, rue d'Alger, 12.
2. N° 60 du ms. Adresse : Mme Clément, rue d'Alger, 12.

c'est surtout le frisson qui caractérise les fièvres d'accès. Il me semble que M. Fouquier avait la même espérance, puisqu'il n'était pas encore décidé à vous faire reprendre du sulfate de quinine. Mon Dieu, que je serai heureux quand j'apprendrai que vous ne souffrez plus. Je compte beaucoup aussi sur l'influence du temps qui, depuis hier au soir, paraît se remettre au beau. Ce matin il n'y a pas un nuage. Si cela dure, M. Fouquier vous recommandera sans doute la promenade en voiture. Le grand air et le mouvement hâteront votre convalescence; mais ne vous exposez pas au froid, et ménagez vos forces à mesure qu'elles reviendront. Trop de fatigue pourrait en retarder le rétablissement.

Le jour de notre départ pour Autun, nous montâmes en voiture immédiatement après le déjeuner, par un temps assez chaud. Cela ou autre chose, j'ai depuis lors des douleurs d'estomac, qui augmentent quand je me courbe. Elles sont assez vives dans ce moment-ci, et c'est pourquoi je me bornerai pour aujourd'hui à ce peu de lignes. Ce n'est au reste qu'une légère indisposition sans conséquence aucune. N'y pensez donc pas du tout. Dans deux ou trois jours il n'en sera plus question. Il serait possible que je ne puisse pas vous écrire demain, parce que l'on partirait de bonne heure pour voir passer, à quelques lieues d'ici, une chasse au loup que projettent MM. de Mac-Mahon. Cela ne m'amusera pas beaucoup, je pense; mais ce petit voyage par un beau temps pourra me faire du bien. Mille vœux, mille tendresses, et mille respects. J'embrasse de tout mon cœur notre petit Charles.

F. L.

XVIII

19 septembre 1837 [1].

Je ne vous écrivis point hier. Ce n'est pas que j'aie été voir la chasse au loup à laquelle on voulait me mener. Mais dans la nuit du dimanche au lundi, les douleurs d'estomac que j'éprouvais depuis quelques jours, devinrent extrêmement vives, et le lendemain qui était hier, je fus hors d'état de sortir de mon lit. Ce que j'éprouvais, c'était de fortes tranchées, puis de l'assoupissement, malgré la fièvre. Le médecin que M^me^ Champy voulut absolument consulter, déclara que j'avais une inflammation des intestins. On m'a traité en conséquence, et je suis beaucoup mieux. Cependant je souffre encore de l'estomac et de la tête, mais d'ici à peu de jours, je serai parfaitement rétabli. Votre dernière lettre me donne l'espoir que vous ne tarderez pas non plus à l'être. Ne nous fatiguez pas à m'écrire vous-même, que vous ne soyez mieux. Charles continuera de me donner de vos nouvelles. Vous recevrez des miennes exactement. Votre tout dévoué.

F. L.

1. Timbre postal : Arnay-le-Duc, 19 septembre 1837. N° 46 du ms. Adresse : M^me^ Clément, rue d'Alger, 12.

XIX

Mercredi 20 septembre [1].

Vous voilà donc enfin délivrée de cette terrible fièvre. Prenez bien garde de donner lieu à son retour par quelque imprudence. Ménagez vos forces dans le commencement, elles reviendront plus vite. Pour moi, je vous écris de mon lit, après une très mauvaise nuit; de la fièvre, des brisements, et de vives douleurs dans les articulations, le tout accompagné de tranchées fréquentes, avec cela vous pensez bien que je n'ai pas fermé l'œil. Maintenant je me trouve beaucoup mieux. J'espère être tout à fait rétabli dans quelques jours, et que rien ne m'empêchera de partir le 28 suivant mon projet. Veuillez me faire le plaisir de faire dire à Alexis de se trouver à Paris au plus tard le 29 au matin. Je lui écrirais d'ici si je n'étais pas malade. Du reste, soyez tranquille, cette maladie ne sera rien, et votre guérison hâtera la mienne. J'embrasse bien tendrement mon petit Charles. Conservez-moi votre affection, et ne doutez point de la mienne.

F. L.

XX

Vendredi 22 [2].

M^me^ Champy voulut bien se charger de vous donner hier de mes nouvelles. Je n'aurais pu le faire pendant l'accès, et il n'a fini que ce matin vers six heures. Je me sens mieux en ce moment. Je n'ai presque plus de brisements ni de douleurs d'entrailles. J'espère que l'irritation cessant, la fièvre cessera aussi. Je viens de prendre un peu l'air en voiture. Cette promenade m'a fait du bien. Cependant je suis très faible, n'ayant pas mangé depuis cinq jours. Ne soyez pas le moins du monde inquiète; dans quelques jours je serai rétabli. La certitude de votre convalescence y aidera beaucoup.

J'espère que vous ne tarderez pas à revoir M. Clément, et que je le trouverai près de vous à mon arrivée. J'espère que l'époque n'en sera point retardée, et que la fièvre m'aura quitté avant le 27. C'est ce jour-là que je dois me rendre à Semur, pour en repartir le lendemain matin. Ce qui me contrarierait le plus dans ma maladie, ce serait qu'elle me retînt plus longtemps éloigné de vous. Votre bien dévoué.

F. L.

XXI

Samedi 23 [3].

Je n'ai point encore celle de vos lettres qui a dû arriver hier à Arnay. La mienne du même jour que vous recevrez ce matin vous

1. Timbre postal : Arnay-le-Duc, 20 septembre 1837. N° 44 du ms. Adresse : M^me^ Z. Clément, rue d'Alger, 12.

2. Timbre postal : Arnay-le-Duc, 22 septembre 1837. N° 45 du ms. Adresse : M^me^ Z. Clément, rue d'Alger, 12.

3. Timbre postal : Arnay-le-Duc, 23 septembre 1837. N° 47 du ms. M^me^ Z. Clément, rue d'Alger, 12.

tranquillisera sans doute. La nuit a été bonne, je me crois tout à fait délivré de la fièvre. J'ai recommencé à manger un peu, et j'espère être en état, sous deux ou trois jours, de reprendre mon régime ordinaire. Il ne me reste que l'ébranlement d'une si rude secousse. Elle n'a pas été le résultat des courses auxquelles vous l'attribuez et qui m'auraient au contraire fait du bien en toute autre circonstance. Il y a trois mois que cette espèce de crise se préparait sourdement. Enfin m'en voilà quitte, et, grâce à Dieu, nous nous retrouverons l'un et l'autre mieux portants que lorsque nous nous sommes séparés.

Je viens de m'apercevoir que votre dernière lettre étant du 21, je ne puis recevoir la suivante que ce soir assez tard ou demain matin.

Il est maintenant onze heures; je vais prendre quelque chose, puis monter en voiture pour profiter d'un temps superbe et qui paraît devoir durer. Je m'en réjouis pour vous surtout, car ce m'est une sécurité de plus contre le retour de la fièvre dont vous avez tant souffert.

J'embrasse mon petit Charles, et suis tout à vous du fond de mon cœur.

F. L.

XXII

Dimanche 24 [1].

Dans une heure j'accompagnerai Mme Champy à Arnay, où je laisserai cette lettre à la poste, et où je prendrai la vôtre du 22. Si elle exigeait absolument une réponse immédiate, ce que je ne présume pas, je vous écrirais de Musigny, où nous irons en sortant d'Arnay. Quoique je ne sois pas encore dans mon état ordinaire de santé, je regarde ma maladie comme finie; le temps et un bon régime feront le reste. Nous avons depuis deux jours un vent très froid, qui m'inquiéterait pour vous, si je ne comptais sur la promesse que vous m'avez faite d'éviter soigneusement toute imprudence. L'année sera dure, maussade et malsaine jusqu'à la fin. Espérons que la prochaine ne lui ressemblera pas. Je ne pourrai probablement pas vous écrire demain, devant coucher à Musigny, où je ne serai guère à moi-même. Ne m'écrivez plus vous-même après mardi; je ne pourrais recevoir vos lettres, partant pour Semur le 27, avant que le courrier de la veille puisse être apporté ici. Dans le cas très peu probable où je croirais à propos pour ma santé de retarder mon départ, vous en seriez prévenue à temps: mais je compte bien vous revoir dans cinq jours. On m'appelle — à bientôt.

Mille tendresses respectueuses.

F. L.

XXIII

Lundi 25 [2] (septembre 1837).

Je reçus hier au soir vos deux lettres du 22 et du 23. Que vous êtes bonne de vous être tant occupée de moi, mais combien je regrette en

1. Timbre postal : Arnay-le-Duc, 24 septembre 1837. N° 48 du ms. Adresse : Mme Z. Clément, rue d'Alger, 12.

2. N° 29 du ms. Ni le mois ni l'année ne sont de la main de Lamennais. Mais le timbre postal porte : 25 septembre 1837. Adresse : Mme Z. Clément, rue d'Alger, 12.

même temps que vous vous en soyez si tourmentée! Mon état n'a jamais eu rien de dangereux, et maintenant la crise est tout à fait passée. Plus de fièvre, plus de tranchées. Seulement, je sens bien que j'aurai besoin pendant un certain temps d'un régime approprié, qui détruise peu à peu ou qui affaiblisse au moins la cause primitive de la maladie. Ce soir je retourne au Faîte, j'y passerai la journée de demain, et le 27 M^me^ Champy me conduira jusqu'à Semur, où nous coucherons. Le lendemain à huit heures je monterai en voiture, et vendredi à quatre ou cinq heures j'arriverai à l'hôtel des Messageries Laffitte, rue Saint-Honoré, 150, et une demi-heure après je vous redirai de vive voix avec quel tendre dévouement je vous suis et vous serai toujours attaché.

F. L.

XXIV

Au Faîte, 26 septembre [1].

Je vous écrivis hier quelques mots de Musigny, et le soir je reçus votre lettre du 24. Celle-ci est la dernière que je vous écrirai. Vous la recevrez le jour même où je monterai en voiture pour vous aller rejoindre, et le lendemain je serai moi-même mon propre courrier. Croyez que je sens vivement tout ce que vous voulez bien me dire de bon et d'affectueux à ce sujet. J'ai été charmé d'apprendre que vous profitiez des beaux jours que nous avions de fois à autre pour faire quelques promenades en voiture. Je suis persuadé qu'elles vous feront du bien. Pour moi un régime convenable achèvera de me rétablir. Ne soyez pas inquiète de la route; elle n'aura de fatigant que la nuit, et une nuit est bientôt passée.

La diligence que je prendrai à Semur est celle de Dijon.

A bientôt; votre tout dévoué.

F. L.

Je me trompais, cette lettre vous parviendra le 27, c'est-à-dire le jour de mon départ d'ici, et non pas de Semur.

XXV

30 décembre [2].

On m'avait jusqu'ici fait espérer que mes affaires de librairie se termineraient de manière à ce que je pusse recouvrer une partie des sommes qui me sont dues. Cette espérance vient de s'évanouir, et il est maintenant certain que ma perte sera complète. Cet événement inattendu m'est pénible surtout en ce qu'il renverse forcément les projets que nous avions formés ensemble. Lorsque vous voulûtes bien me proposer d'occuper un appartement chez vous, j'acceptai avec joie cette offre

1. Timbre postal : Arnay-le-Duc, 26 septembre 1837. N° 49 du ms. Adresse : M^me^ Clément, rue d'Alger, 12.

2. N° 27 du ms. L'étude du ms. ne permet pas de douter que cette lettre ne soit de 1837.

affectueuse, dans l'intention d'entrer pour ma part dans les dépenses communes. Je n'aurais ni pu ni voulu accepter autrement. Ce qui m'eût été facile alors me devient impossible aujourd'hui. Je suis donc contraint de renoncer à un arrangement qui m'était si doux. Je sais d'avance tout ce que votre caractère généreux vous porterait à me dire à ce sujet. Aussi veuillez m'éviter le chagrin de résister à des instances qui seraient inutiles. Il y a des sentiments de délicatesse dont chacun est pour soi l'unique juge, et ceux qu'à cet égard je trouve en moi et que je ne saurais vaincre, rendent ma résolution absolument inébranlable. Du reste, il n'en résultera aucun changement dans nos relations. Je continuerai de vous voir, si vous me le permettez, le plus souvent possible, et jamais je ne sortirai avec autant de plaisir de ma solitaire retraite, que pour aller vous redire combien je serai toujours reconnaissant de vos bontés, et combien l'affection respectueuse que je vous ai vouée est inaltérable [1].

F. L.

XXVI [2]

Lamennais à M^me^ Clément.

19 janvier.

Je serai heureux, Madame, de vous recevoir demain à une heure, si cet instant vous est commode.

Agréez je vous prie l'assurance de mon respect.

XXVII [3]

J'irai vers deux heures vous remercier et m'informer de vos nouvelles; mais je ne pourrai pas avoir l'honneur de dîner avec vous avant mardi. Aujourd'hui je suis obligé de rester chez moi, et j'ai des engagements pour les autres jours. A bientôt; mille hommages affectueux.

L.

XXVIII [4]

2 février.

Ce n'est pas pour Alexis que vous pensez. Il aime la campagne et il craint Paris, et il a raison de le craindre. Là-dessus la pensée lui est venue que peut-être pourrait-il être utile à M. Marc, à quoi que ce soit qu'il veuille l'employer. Cette pensée m'a paru bonne, si elle est réalisable. Alexis est intelligent; je le crois capable de surveiller et de diriger en sous-ordre des ouvriers, de tenir des comptes, etc., de cette manière il se formerait, et pourrait se rendre plus tard capable de quelque chose. En attendant, il ne désirerait rien de plus que la nour-

1. Voyez les lettres inédites de Béranger au sujet de cet incident dans mon étude sur *Lamennais et Béranger* (*Quinzaine*, 16 avril et 1^er^ mai 1905).
2. N° 6 du ms.
3. N° 10 du ms.
4. N° 28 du ms.

riture et l'habillement. Son séjour près de moi ne le mène à rien, et ceci m'a souvent tracassé l'esprit. Je serais donc fort aise que le projet dont il a parlé à Charles pût s'effectuer, c'est-à-dire qu'il pût s'accorder avec les convenances de M. Clément.

Quant à moi, cela ne changerait aucunement ma position. Il ne s'agirait que de trouver un bon domestique, et je n'en verrais pas de meilleur que celui qui aurait les qualités que vous avez trouvées en Louis.

Mille respects affectueux.

XXIX

Lamennais à M. Clément.

6 février.

[1] C'est extrêmement peu de chose que cette pendule; ne m'en parlez donc plus. Il suffira que l'horloger la fasse prendre demain matin.

A ce soir avec M. Didier. Mille affectueux respects. J'espère que Mme Clément aura eu une meilleure nuit que la précédente.

XXX

Lamennais à Mme Clément.

Paris, 14 avril 1838.

[2] Je vous remercie de votre obligeance, Madame, et si ce n'est pas en abuser que d'accepter l'offre que vous voulez bien me faire, je serai bien aise de savoir ce que vous pensez du jeune homme qu'on propose. J'incline beaucoup à m'en tenir à ma femme de ménage. Cependant si l'enfant dont on vous a parlé vous paraissait avoir des qualités réellement attachantes, il est au moins très probable que je me déciderais à le prendre. Veuillez donc avoir l'extrême bonté de me faire savoir comment vous l'avez jugé; je me résoudrai d'après cela.

Je souhaite vivement que votre santé, comme celle de Charles, se trouve bien de votre voyage en Picardie, et je vous réitère l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

F. Lamennais.

XXXI

Paris, 25 avril 1838.

[3] La fièvre de Charles ne doit pas vous inquiéter, Madame, c'est une fièvre de saison qui cédera, si elle n'a déjà cédé, à quelques dozes (*sic*) de quinine. Tout le monde s'est plus ou moins ressenti de ce tardif hiver. Au moment même où je vous écris, il tombe de la grêle. Il paraît

1. N° 2 du ms.
2. N° 64 du ms. Adresse : Mme Z. Clément, 71, rue Royale, Amiens. Mme Clément était alors chez sa sœur.
3. N° 65 du ms. Adresse : Mme Z. Clément, 71, rue Royale, Amiens.

que, cette année encore, il faudra très peu compter sur les petits fruits.

Ne prenez pas la peine de venir chez moi, ce serait pour vous une trop grande fatigue. Si vous voulez bien me faire prévenir de votre arrivée, j'irai m'informer de vos nouvelles, de celles de Charles. J'espère que le climat plus doux de Cognac contribuera beaucoup à rétablir et à fortifier votre santé à l'un et à l'autre.

Je ne doute pas que je n'aie lieu d'être satisfait de Henri. Au reste, je ne m'attends pas à trouver en lui autre chose qu'un enfant, et cela n'en vaut que mieux, pourvu que les dispositions soient bonnes. En écrivant à M. Clément, veuillez me rappeler à son souvenir. Je remercie Charles du sien, et vous prie d'agréer de nouveau, Madame, l'assurance de mon respectueux attachement.

F. Lamennais.

XXXII

Paris, 30 avril 1838.

[1] Afin d'être plus sûr, Madame, que ma lettre vous parvienne avant votre départ, j'y réponds sur-le-champ, et un peu à la hâte, car le temps me presse.

Je ne serai pas libre jeudi, mais si vous l'êtes vous-même vendredi, et qu'il vous convienne que je dîne avec vous ce jour-là, je serai à vos ordres.

Henri pourra venir chez moi quand vous voudrez. Vous devez maintenant le connaître assez pour juger vous-même s'il répond aux recommandations qui l'ont introduit près de vous. S'il mérite réellement l'intérêt qu'on lui porte, il n'est pas douteux que je ne le garde, au moins à l'essai.

J'aime à présumer que Charles n'a plus la fièvre, et que votre santé à vous-même est meilleure. Nous avons ici un temps d'hiver.

Recevez, Madame, l'assurance de mon respectueux attachement,

F. Lamennais.

XXXIII

Paris, 17 mai 1838.

[2] Il ne me paraît pas douteux, Madame, que ce ne soit le froid de la nuit qui a ramené la fièvre. Heureusement, lorsque vous recevrez cette lettre, vos inquiétudes auront certainement cessé, et notre pauvre malade sera au moins en bonne voie de convalescence. L'exercice et le bon air achèveront de lui rendre ses forces. Je désire vivement que la campagne, si agréable en cette saison, produisent (*sic*) sur vous le même effet. Ici, les médecins se disent fort occupés en ce moment, et je le crois assez, car rien n'est pire pour la santé que les soudaines

1. N° 63 du ms. Adresse : Mme Z. Clément, 71, rue Royale, Amiens.
2. N° 66 du ms. Adresse: Mme Z. Clément, au château de Richemond, près Cognac, Charente.

variations de température que nous éprouvons depuis quelques semaines. Je n'ai cependant pas eu à m'en plaindre beaucoup personnellement. Dieu veuille que cela continue de la sorte.

Je conçois bien le regret que vous avez eu en passant à Tours de n'y pas rencontrer Béranger. Ce que vous m'avez dit de lui m'afflige extrêmement et m'inquiète. Si le désastre était moindre qu'on ne vous l'avait d'abord annoncé, je l'apprendrais avec une grande joie.

J'espère qu'en arrivant à Cognac vous avez trouvé M. Clément bien portant. Veuillez me rappeler à son souvenir. Il me semble que le parti qu'il a pris de vous établir dans ce vieux château de François Ier, contribuera à l'agrément de votre séjour dans le beau pays où vous allez passer l'été.

J'embrasse Charles, et je lui recommande de soigner sa santé et la vôtre. Recevez de nouveau, Madame, l'assurance de mon respectueux attachement.

F. Lamennais.

Je continue d'être content de Henri.

XXXIV

Paris, 2 décembre 1838.

[1] Ma santé, Madame, il est vrai, n'est pas bonne; cependant ce que j'éprouve n'est qu'une de ces indispositions communes à mon âge, et qui n'ont rien d'inquiétant. Beaucoup de personnes se ressentent de l'affreux temps que nous avons. Il pleut presque sans cesse, et à la pluie vient de s'ajouter une tempête qui dure encore.

J'allai avant hier chez M. Mauguin, mais je ne fus pas assez heureux pour le rencontrer. D'après ce que je lis dans les journaux, il aura bientôt à plaider contre Gisquet.

Ménagez votre santé, Madame, dans cette mauvaise saison, et surtout garantissez-vous de l'humidité, pire que le froid.

Respect et attachement bien sincère.

F. Lamennais.

XXXV

Paris, 22 décembre 1838.

[2] Je vous écris, Madame, deux mots à la hâte pour vous demander s'il vous serait possible de disposer de 50 francs pendant deux ans, pour aider à faire apprendre un état à un jeune homme à qui je m'intéresse beaucoup. Ce serait une bien bonne œuvre, et je ne doute pas que vous n'y concouriez, si vous le pouvez. Veuillez, je vous prie, me répondre à ce sujet, car le temps presse.

1. N° 68 du ms. Adresse : Mme Z. Clément, au château de Richemond, près Cognac, Charente.
2. N° 67 du ms. Adresse : Mme Z. Clément, au château de Richemond, près Cognac, Charente.

On m'a remis de votre part du vin de Lunel et de Malaga. Je vous en remercie. Nous ne sortons point des brouillards. Le temps ne m'est pas bon. J'ai été très souffrant ces jours derniers. Je commence à me trouver un peu mieux. Faites bon feu, et sortez dès que le soleil paraît. L'air extérieur préserve du rhume.

Mille respects affectueux. F. Lamennais.

XXXVI

Paris, 31 décembre 1838.

[1] J'ai reçu, Madame, vos deux lettres du 17 et du 25. Je vous remercie beaucoup de vouloir bien concourir aux frais d'apprentissage du jeune homme dont je vous ai parlé. Rien ne presse pour le payement. Vous choisirez le moment qui vous sera le plus commode.

Votre rêve ne vous trompait pas. Je quitte en effet mon appartement, et c'est même après-demain que j'ai promis de le céder à la personne qui me succède, de sorte que je me trouve en des embarras assez désagréables. Outre l'ennui d'un déménagement, je suis obligé de me caser provisoirement dans un hôtel garni, et de loger mes meubles dans une chambre louée à cet effet, car je n'ai point encore arrêté d'autre appartement. Tout cela n'est guère commode, pour le travail surtout. En attendant que j'aie une adresse à moi, veuillez m'adresser vos lettres chez M^me^ Champy-Boiserand, 30 rue de Lille.

Je suis bien aise d'apprendre que vous vous entourez de gens qui, formés par vous, vous conviendront sous tous les rapports. Rien n'est plus difficile, et je ne le sais que trop, que de trouver des domestiques sûrs dans Paris. Il vous faudra même bien des précautions pour empêcher que ceux que vous y amenez ne s'y perdent bien vite.

Les journaux sont remplis des détails du procès Gisquet. M. Mauguin s'y montre avec son talent ordinaire. Il est utile sans doute que ces turpitudes soient dévoilées, mais en soi c'est bien dégoûtant.

Depuis trois jours nous avons de la neige. Elle est rare, je crois, dans le pays que vous habitez. Cependant, sous une forme ou sous une autre, l'hiver est l'hiver partout.

Recevez, Madame, tous mes vœux pour l'année qui s'ouvrira demain. Je souhaite vivement qu'elle vous soit douce, et à Charles, et à M. Clément, et à toutes les personnes qui vous intéressent et vous sont chères. Je joins à ces vœux que je vous prie d'agréer avec bonté, l'expression de mon respect et de mon attachement bien sincère.

F. Lamennais.

1. N° 62 du ms. Adresse : M^me^ Z. Clément, au château de Richemond, par Cognac, Charente.

XXXVII

[1] Je crois que vous regretteriez beaucoup d'avoir cédé au mouvement de votre cœur qui vous porte à garder cet enfant. Dans peu de jours, il aurait oublié tout ce qui paraît l'affecter si vivement : et puis il serait très difficile au moins de le préserver de l'influence de ce M. de la Pylair. Le grand-père est prévenu de son retour; le retenir, ce serait prendre de nouveaux engagements, qui pourraient être une source d'embarras. Dites-lui plutôt que vous lui conserverez un souvenir bienveillant, et que vous chercherez à lui être utile, si vous apprenez qu'il se conduit bien en Bretagne. J'ai l'intime conviction qu'il sera mieux là que partout ailleurs, et qu'il se perdrait à Paris presque infailliblement. Le parti que j'ai pris me peine autant que personne, mais je le crois le seul sage, le seul qui soit dans les intérêts de l'enfant.

XXXVIII

Paris, 25 mai 1839.

[2] Je partage bien vivement, Madame, la peine que vous ressentez du cruel événement dont vous me faites part. Quoique on doive s'attendre à tout dans la vie, il y a des malheurs qui ne trouvent jamais préparés, et ce sont ceux-là mêmes dont chaque jour nous avons sous les yeux des exemples. Je crains comme vous l'effet d'une pareille douleur sur la santé de Madame votre sœur. Cependant j'espère aussi beaucoup de son courage et de sa tendresse pour ses fils à qui elle devient si nécessaire. Elle voudra se conserver pour eux, et cette pensée lui donnera les forces dont elle a besoin dans ces tristes circonstances. Ses fils, de leur côté, lui rendront, je n'en doute pas, facile et douce la tâche qui lui est maintenant imposée. Leur cœur sentira ce qu'ils doivent à leur mère, et il y aura encore du bonheur pour tous.

Madame votre sœur aura-t-elle droit à une pension proportionnelle aux émoluments de la place qu'occupait son mari? Ce serait une ressource. Peut-être aussi ses enfants pourraient-ils obtenir d'être admis gratuitement dans une école spéciale, et l'aîné surtout, qui se proposait, ce me semble, de suivre une carrière semblable à celle où son père s'était tant distingué.

Ménagez votre santé dans ces tristes moments. Nous avons un temps froid et pluvieux dont beaucoup de gens souffrent, un véritable temps d'hiver. Sauf quelques jours au commencement de Mai, rien jusqu'ici ne nous a encore rappelé le printemps.

J'espère que M. Clément trouvera enfin l'occasion de vendre avanta-

1. N° 26 du ms. Billet sans date. V. au sujet de l'incident dont il est ici question, *Béranger et Lamennais* (in-12, Paris, Meyrueis, 1862), p. 141-142.

2. N° 69 du ms. Adresse : M^me^ Z. Clément, au château de Richemond, par Cognac, Charente. La sœur de M^me^ Clément venait de perdre son mari.

geusement sa terre d'Ardissart. Pour lui comme pour vous, je souhaiterais qu'il conservât de préférence celle de Cognac. Je la crois, sous tous les rapports, de climat et de site, plus agréable, et vous y avez déjà vos habitudes, ce qui est beaucoup.

Mille respects affectueux. F. L.

XXXIX

Béranger à Mme Clément.

Tours, 1er décembre 1839.

[1] Vous ne devez pas être surprise, Madame, de l'intérêt que j'attache à ce qui vous concerne. N'avez-vous pas été une providence pour Peyrat, que j'aime tant, et n'êtes-vous pas l'amie d'un ami que je vénère[2]? Je suis heureux que vous soyez plus satisfaite des témoignages d'attachement de ce dernier. Quant à mon pauvre jeune sauvage[3], je suis désolé de son mutisme obstiné. Je crois que c'est un mal incurable. Vous êtes trop indulgente pour n'en pas prendre pitié. Vous me feriez croire cependant qu'il est moins silencieux avec ceux qu'il aime moins que vous et son élève, puisque tout Cognac le proclame un génie, et qu'il y accepte des entrevues de fiançailles. Mme Métivier a quelque baguette de fée, toute laide qu'il me l'a peinte, qui dénoue la langue. Sans quoi, il me paraîtrait difficile que notre muet se fût fait une réputation à Cognac, et qu'il y eût été jusqu'à craindre d'y avoir fait naître une passion. Ce n'en est pas moins une excellente créature, bien dévouée à ceux qui ont place dans son cœur, et vous devez être sûre, Madame, d'y être en première ligne. S'il ne vous en dit rien, il est moins discret avec moi, et je puis vous certifier qu'il serait heureux de pouvoir vous en donner la preuve.

Notre ami de Paris[2] est bien aussi un peu original; mais il en a le droit. Savez-vous qu'il habite au 5e rue de la Michodière, et qu'il s'est logé sous les toits pour n'avoir aucun bruit, au-dessus de sa tête, chose qui l'importune horriblement. Or, en prenant là son gîte, il ne s'est pas aperçu qu'une trape donnait passage dans un long et bas grenier qui couronne la partie qu'il habite. Tous les soirs 27 marmitons (le gourmand s'est logé chez un pâtissier fameux) se glissent là comme des rats, et Dieu sait quel bruit commence, que le sommeil n'interrompt pas toujours, et qui fait le tourment de notre ami, réduit à penser qu'il n'y a de repos à avoir qu'au séjour des anges et des séraphins.

Vous en avez trouvé, Madame, en allant moins haut, et grâce à votre nouvelle habitation, j'espère que votre santé et celle de Monsieur votre fils s'en ressentiront. Croyez que le calme dont vous jouissez vaut bien le bruit de Paris.

1. N° 4 du ms. Adresse : Mme Clément, à Fontenille, près et par Cognac, Charente.
2. Lamennais.

Recevez, Madame, l'assurance de ma respectueuse considération, et croyez-moi votre tout dévoué serviteur,

BÉRANGER.

Ayez la bonté de dire à Peyrat[1] que j'ai reçu son manuscrit.

XL

Lamennais à Mme Clément.

4 avril [2].

[3]Je n'ai personne près de moi qui puisse écrire. Vous ne pourrez donc pas recevoir de mes nouvelles aussi souvent que vous le désirez. Ne vous en inquiétez pas. Tout va mieux, il ne faut plus que de la patience. La fièvre diminue, l'irritation se calme. Le temps achèvera la guérison. Je ne puis prendre encore aucun aliment. De l'eau de gomme et de l'eau de riz, voilà mon régime. Cela ne donne pas beaucoup de force. En somme, comme je vous le disais, je suis beaucoup mieux. Ainsi, soyez parfaitement en repos.

F. L.

XLI

Paris, 6 avril 1840.

[4]Je suis beaucoup mieux depuis deux jours; la fièvre est presque nulle; je commence à manger, il n'y a plus de douleurs d'entrailles. Il ne faut donc maintenant qu'un peu de patience, et j'espère ne manquer ni de l'une ni de l'autre.

L'épreuve a été rude, mais enfin m'en voilà tiré. La saison hâtera la convalescence. Profitez aussi du beau temps pour fortifier votre santé; l'exercice y contribuera, mais un exercice modéré. Mille amitiés autour de vous. Votre bien dévoué,

F. L.

XLII

Paris, 8 avril 1840.

[5] J'ai reçu hier votre lettre du 4 pleine de bonté et d'affection. Je vous en remercie. La veille, c'est-à-dire le 6 au soir, j'éprouvai un accident assez grave, que rien n'avait préparé ni annoncé, et qui n'a eu non plus aucune suite. Étant debout près d'une table, ma tête se prend tout d'un coup, et je tombe sans connaissance sur le carreau. Mon domestique qui était là vient aussitôt à moi. Je rouvre les yeux, comme quand on se réveille, ne sachant d'abord où j'étais; puis je rentre dans ma chambre, et je me mets au lit. L'ébranlement dura quelques heures;

1. Napoléon Peyrat.
2. N° 71 du ms.
3. Timbre postal : Paris, 4 avril 1840. Adresse : Mme Z. Clément, au Grand Parc, par Cognac, Charente.
4. N° 70 du ms. Adresse : Mme Z. Clément, au Grand Parc, par Cognac, Charente.
5. N° 74 du ms. Adresse : Mme Z. Clément, au Grand Parc, par Cognac, Charente.

le reste de la nuit fut bon, et je ne me suis nullement ressenti de cette espèce de syncope imprévue et subite. L'estomac d'ailleurs est bien rétabli; je n'ai plus ni fièvre ni douleurs, et quoique les forces ne reviennent pas aussi vite qu'à vingt ans, elles reviennent chaque jour [j'ai] un peu. J'ai bien envie d'en avoir assez pour pouvoir me remettre au travail; mais la souffrance et 12 jours de diète absolue m'en ont ôté beaucoup. En somme je ne saurais me plaindre, et je suis maintenant aussi [tôt] bien qu'il soit possible de l'être après une si rude épreuve.

Mille amitiés à M. Clément et à Charles. Croyez, je vous prie, à mon attachement le plus respectueux et le plus dévoué.

F. L.

XLIII

Paris, 17 avril 1840.

. [1] Ma lettre d'hier venait d'être mise à la poste, lorsque j'ai reçu la vôtre du 12. Je ne suis pas surpris que le soleil vous ait causé des étourdissements; il produit aisément cet effet en cette saison. Plus tard, il n'a pas le même danger, parce que nous sommes habitués à son influence, et qu'aussi nos dispositions physiques ont changé. Il faut donc en ce moment de la prudence, et j'espère que Charles vous le rappellera.

La prémière (*sic*) fois que je suis sorti, c'était pour aller dîner chez M. Benoît qui demeure à ma porte. Le lendemain, j'allai voir M. de Vitrolles, et comme le temps était très beau, je voulus revenir par la Magdeleine. Cette course était un peu trop forte; les spasmes me prirent, et je craignis de rester en route. Cependant je parvins à regagner mon gîte, où je me trouvai heureux d'être rentré sans encombre. Sûrement un peu de campagne me serait bon en ce moment; mais il y a trop de difficultés, et je n'y pense en aucune façon. Il est vrai que mon régime a pu contribuer à me rendre malade. Aussi me suis-je décidé à renvoyer mon domestique et à prendre une femme de ménage. Je serai mieux sans dépenser plus. Je ne puis plus vivre comme à trente ans. L'âge amène des besoins que l'on ne saurait impunément refuser de satisfaire.

Vous m'avez paru désirer que nous puissions loger à Paris dans la même maison. De mon côté j'en serais charmé. Mais voici, à cet égard, quelle est ma position. Je ne tiens pas du tout à l'appartement que j'occupe, à cause des tracasseries de la propriétaire, et de celles des portiers, qui sont des gens détestables. Cependant je ne quitterai pas, si je n'ai d'autres raisons qui m'y déterminent, je suis trop las des déménagements. Vous viendrez ici en automne. Il s'agira de trouver une maison où il y ait à louer deux appartements, un plus grand pour vous, un plus petit pour moi, et dans un quartier qui nous convienne : première difficulté. Je suppose qu'on en sorte. Pour être libre alors, il

1. N° 83 du ms. Adresse : M^me^ Z. Clément, au Grand Parc, par Cognac, Charente.

faudrait que je donnasse congé avant le mois de juillet. Si j'attendais à le donner plus tard, cela me rejetterait en avril, c'est-à-dire à un an, car on ne peut pas songer à déloger au mois de janvier. Je sais par expérience tout ce qu'une pareille opération a de pénible en cette rude saison. Pour conclure, voici ce que je voulais vous demander : avez vous ici une personne en qui vous ayez assez de confiance pour la charger de vous arrêter un appartement pour le mois d'octobre? Si les affaires de M. Clément l'appelaient à Paris avant cette époque, c'est lui qui pourrait mieux que tout autre choisir ce qui vous convient, et même je ne vois pas qu'aucun autre que lui puisse prendre sur soi de faire ce choix. Dans ce cas-là donc je risquerais de donner congé de mon appartement, de manière à être libre en octobre. Autrement je passerai l'hiver où je suis. Ne vous gênez en rien. Ce qui vous sera bon me sera bon. Seulement j'ai cru devoir vous dire quelle est ma position, afin que vous puissiez vous régler là-dessus selon toutes vos convenances, que je vous supplie de considérer uniquement.

Mille choses affectueuses à M. Clément et à M. Peyrat. J'embrasse tendrement Charles. Votre bien dévoué.

F. L.

XLIV

Paris, 20 avril 1840.

[1] J'ai réfléchi à ce que vous m'avez écrit touchant le désir qu'a Charles de faire sa première communion. Il est très certain que l'absence de religion laisse dans l'homme un vide immense, et que le devoir ne se conçoit pas sans cette sanction nécessaire. Point de difficulté donc sur cette première question si grave en soi et si importante. Mais à l'époque où nous vivons, lorsque la vieille foi, affaiblie, presque éteinte, tend à se modifier profondément, il y en a une grande pour suppléer à ce que la société ne nous offre plus, je veux dire une croyance en harmonie avec les instincts impérissables de l'homme, et l'état général des esprits qui cherchent, sans l'avoir encore trouvée, la doctrine qui les satisfera, et dont ils sentent chaque jour plus vivement le besoin. Elle aura, je n'en doute nullement, sa racine dans le Christianisme, dont elle marquera une nouvelle phase. Mais jusqu'à ce qu'elle se soit produite, le catholicisme étant, comme je le crois, la communion chrétienne qui, sans aucune comparaison, a le mieux conservé l'esprit essentiel de l'institution de Jésus-Christ, je ne vois aucune solide raison de se priver de la satisfaction intérieure et de l'appui que l'on peut trouver dans l'accomplissement des rites religieux établis. Si donc vous aviez dans votre voisinage un prêtre vraiment évangélique, qui inspirât de la confiance à Charles et comprît que la droiture du cœur étant ce que Dieu demande avant tout, renferme, avec l'amour, avec la charité, toutes les dispositions qu'il exige pour s'approcher dignement

1. N° 75 du ms. Adresse : Mme Clément, au Grand Parc, par Cognac, Charente.

de lui, je penserais que Charles, non seulement peut suivre le désir qu'il éprouve, mais qu'il ne saurait rien faire de mieux. Les lieux où vous êtes présentent pour cela plus de facilité et de commodité que Paris. Le tout est de rencontrer un prêtre sensé, éclairé, bon et simple de cœur, qui écoute plus l'instinct naturel de sa conscience d'homme et de chrétien, qu'il ne défère aux règles d'une théologie absolue; mais ceux-là sont bien rares partout.

Nous avons habituellement une chaleur de 18° avec un temps sec désastreux pour la campagne; aussi le prix des grains augmente-t-il partout. Le peuple s'en émeut, et se lasse de souffrir; il trouve dur de mourir de faim. On l'emprisonne et on le tue pour lui faire prendre patience.

On m'apporta hier quatre pots de confitures de Bar, sans dire de quelle part. Je ne sais de qui ils me pourraient venir, si ce n'est de vous. C'est donc vous que j'en remercie.

Je voudrais sortir tous les jours, et j'en prends la résolution, mais pas assez ferme. Mes courses, au reste, ne sont pas longues. Au bout d'une heure et souvent moins, je me sens fatigué. Alors je regagne ma mansarde. L'accoutumance me la rend douce et c'est toujours avec joie que j'y rentre. D'ailleurs, les promenades de Paris ne me plaisent point; il y a trop de gens, trop de bruit, trop de mouvement, trop de poussière.J'aimerais bien mieux un petit sentier à travers les bois ou les champs, une pelouse naturelle le long d'une haie d'aubépine odorante et d'églantiers fleuris. Mais on ne choisit pas, et, comme dit la chanson,

Quand on n'a pas ce que l'on aime
Il faut aimer ce que l'on a.

Le conseil est fort sage, et trop sage pour moi, et pour bien d'autres, je crois. C'est avec un plaisir toujours nouveau que je vous réitère l'assurance de mon respect et de mon affectueux dévouement.

F. L.

XLV

Paris, 25 avril 1840.

[1] Je regreterais (*sic*) que vous ne vinssiez pas à Paris l'hiver prochain. Cependant je dois avouer que vous avez raison de prolonger encore votre séjour à Cognac, si les affaires de M. Clément n'étaient pas terminées à cette époque. Pour être quelque part agréablement, il faut d'abord de la tranquillité d'esprit. Je ne sais pas encore bien quel parti je prendrai pour mon logement; mais, dans tous les cas, je vous remercie de m'avoir mis à même d'en prendre un sans craindre de contrarier vos projets. Ne vous exposez pas trop au soleil durant les mois d'avril et de mai, et vos étourdissements deviendront plus rares, s'ils ne passent pas tout à fait.

1: N° 72 du ms. Adresse : M^me^ Z. Clément, au Grand Parc, par Cognac, Charente.

J'allai lundi à un concert non payant donné par Listz dans les salons d'Erard. J'y vis la princesse Beljoioso. Elle ressemble à un spectre. A ce sujet on me racontait qu'un homme du peuple la regardant passer, disait : Il faut que cette femme soit bien paresseuse, puisqu'elle ne s'est pas fait encore enterrer. Il y avait d'autres grandes dames russes, anglaises et de toutes nations. Ces gens-là sont partout, parce qu'ils s'ennuient partout.

Je reverrais M. Clément avec plus de plaisir, si je ne savais combien ce nouveau voyage, et dans cette saison, doit le contrarier. Paris, au reste, ne tardera pas désormais à se dépeupler. On commence même déjà à partir pour la campagne. Le beau temps y invite. Nous avons tous les jours 19° de chaleur. Il est à craindre que mai ne nous rejette en arrière, et pour moi, je m'y attends. La sécheresse, au reste, fait beaucoup de mal, en retardant la croissance des herbes. Les jardiniers aussi s'en plaignent, rien ne se développe, rien ne pousse, et les légumes sont hors de prix. On s'en consolerait assez aisément, s'il n'en était pas ainsi du pain.

Mille respects affectueux. F. L.

XLVI

Ste-Pélagie, 17 janvier 1841.

[1] Puisque vous voulez quelques détails sur mes petits arrangements et sur mon régime, je vous dirai que mes meubles consistent en un lit, une petite table à écrire, un guéridon et un fauteuil apportés de chez moi, et de plus une autre table sur laquelle je mange et quatre chaises fournies, moyennant loyer, par la maison. Entre huit et neuf heures, on m'apporte un petit pain et du lait; je fais moi-même ma tasse de café; vers une ou deux heures je mange un peu de pain et de beurre; à six heures on m'envoie d'un restaurant voisin deux plats, l'un de viande, l'autre de légumes ou d'œufs. Vous voyez que j'ai tout ce qu'il me faut. Mais je ne saurais disposer mon temps, coupé entre onze heures et midi par l'homme qui fait ma chambre, je ne saurais, dis-je, le disposer comme il faudrait pour le travail, et c'est ce qui me gêne le plus. On accorde assez facilement la permission de me voir. Ces visites, qui ne peuvent avoir lieu que dans l'après-midi, dérangent encore l'emploi de la journée. Aucun remède à cela. D'oiseaux, je n'en entends ni n'en vois d'aucune sorte. Ils fuient les grilles, et ils ont raison.

L'extrait de la lettre de Béranger que vous avez pris la peine de copier pour moi m'a fait beaucoup de plaisir, parce qu'en écrivant à un tiers il a dû dire ce qu'il pensait bien réellement. Il faut toutefois rabattre de la louange, à cause de l'amitié qui incline toujours à juger favorablement.

J'engage M. Clément à ne point oublier la pétition électorale. Il

1. N° 77 du ms. Adresse : Mme Clément, au Grand Parc, par Cognac, Charente.

importe de ne se point lasser; on ne réussit qu'avec de la persévérance.

Si mes lettres continuent à vous parvenir aussi tard que la dernière, ce sera une preuve qu'elles sont arrêtées et ouvertes, soit à Paris, soit à Cognac. Je refuse de recevoir aucune de celles qui me sont adressées ici, ne voulant pas donner la main à l'ignoble pratique établie de les porter d'abord à la police, où elles sont lues avant d'être remises.

Nous avons depuis trois jours un ciel couvert avec une température de printemps. Il paraît que les rivières débordent partout. Elles ont bien à monter encore avant d'arriver à mes soupiraux.

J'apprendrais avec beaucoup de joie que M. Clément a fini à son gré l'affaire d'Ardissart. Veuillez le remercier de ses sentiments pour moi, ainsi que M. Peyrat. J'embrasse Charles. Votre bien dévoué.

F. L.

XLVII

Ste-Pélagie, 31 juillet 1841.

[1] La triste nouvelle que vous me mandez m'afflige profondément. Que de malheurs vous frappent coup sur coup! Comme on ne peut compter en cette vie sur aucun homme ni sur aucune chose! J'ai cependant encore quelque espoir. Puisque votre débiteur veut tenir sa position secrète, il ne la juge donc pas définitivement sans remède? Peut-être n'est-ce qu'un embarras. Je veux l'espérer jusqu'au bout. Si cette affaire s'améliorait, si ce n'était qu'un retard, ou même une perte peu considérable, veuillez me le dire sur-le-champ, car je suis bien vivement touché de ce malheur imprévu. Votre projet d'acheter quelque terre en Bretagne demande des réflexions. Là comme ailleurs tout a bien augmenté de prix, et particulièrement les bois. Il n'en reste guère de vieux, et surtout de propres à la marine; mais la vie est généralement à bon marché. C'est un bon pays pour y vivre tranquille, mais je ne crois pas qu'il fallût y aller avec la pensée de faire des affaires.

Les médecins dont je vous ai parlé sont des amis qui me viennent voir; il n'y a point eu de consultation. En aucun cas je n'en voudrais; elles n'aboutissent jamais qu'à une plus grande incertitude. J'ai été dernièrement retenu au lit par une fièvre assez forte, accompagnée de violents maux de tête. La diète m'en a débarrassé, et depuis deux jours je me trouve bien. Après une courte interruption, la pluie a recommencé. Point de soleil, une température très variable. Aussi les maladies sont-elles nombreuses, et ce sera bien pis l'hiver prochain si la récolte se fait mal. Le pain a monté beaucoup : cependant la hausse des marchés s'est arrêtée, dit-on.

La maison où je dois loger, rue Tronchet, est à gauche en venant de la Madeleine. J'ai la vue du marché aux fleurs jusqu'au boulevard;

1. N° 76 du ms.

mais ce qui me touche le plus, c'est l'air et le soleil. Quant au nombre 13, il y en a bien d'autres dans Paris, un dans chaque rue, ou à peu près, sans compter les passages; ainsi, je ne serai pas le seul exposé. Toutefois je remercie mon bon petit Charles de sa sollicitude, où je vois une marque de son affection.

Dites, je vous prie, à M. Clément, combien je prends part à tout ce qui le regarde. Soignez votre santé qu'un chagrin nouveau a dû ébranler un peu. Il faut, en toutes choses, faire ce qu'on peut, et puis se fier à la Providence. Respect et dévouement.

F. L.

XLVIII

Ste-Pélagie, 18 octobre 1841.

[1] Des liens tels que ceux qui vous unissaient à celle que vous venez de perdre, ne se rompent point sans douleur, et lorsque le temps, qui transforme tout, a fermé la blessure, la cicatrice reste toujours. Souvenez-vous cependant que Mme votre sœur vous a été conservée bien au delà de vos espérances et de celles des médecins. En l'appelant à lui, Dieu lui a sans doute épargné beaucoup de souffrances. Telle est d'ailleurs notre triste vie, que ceux-là sont les plus heureux qui partent les premiers, et la pensée qu'on se rejoindra adoucit la séparation. Que vont devenir vos deux neveux? Ont-ils des moyens d'existence? Il me semble que vous m'avez parlé d'un emploi promis à l'aîné.

Nous entrons dans la saison rude, ménagez votre santé. Ici nous avons des tempêtes et des pluies continuelles. Puis, viendront les froids. Je tarde le plus que je peux à allumer mon poêle, car cette sorte de chaleur n'est rien moins que saine dans une chambre d'où l'on ne sort jamais. Mon neveu n'a plus que 25 jours à passer dans cette maison. Toutes les prisons regorgent maintenant de prisonniers, dont un grand nombre sont tenus au secret, supplice qui vaut bien l'ancienne question. On arrête à tort et à travers pour faire nombre. C'est le vieux scélérat de Pasquier qui dirige tout cela. On veut un procès monstre pour l'ouverture de la session, afin d'effrayer les imbéciles. Toutefois, ce moyen commence à être bien usé. A présent que Louis-Philippe a ses forts, il voudrait obtenir pour le duc de Nemours la vice-royauté de l'Algérie, qui lui tiendrait lieu de la dot refusée par la Chambre. Il veut en outre qu'on lui donne, à lui Louis-Philippe, *trente millions pour payer ses dettes*. La France apparemment n'en a pas assez, et le peuple est trop riche. Il faudra voir s'il se trouvera des députés assez infâmes pour conniver à un pareil vol. On compte au château sur M. Thiers pour les y amener.

Mes souvenirs affectueux à M. Clément et à Charles. M. Peyrat doit

1. N° 78 du ms.

être maintenant tout occupé à corriger ses épreuves. C'est une assez immense besogne. Combien son ouvrage aura-t-il de volumes?[1]

Votre bien dévoué.

F. L.

XLIX

Paris, 13 décembre 1842.

[2] Je conçois très bien vos préoccupations et vos hésitations au sujet de Charles. S'il persiste à se faire marin, il est difficile de s'y opposer, puisque enfin c'est une carrière, et que vous désirez vous-même, avec raison, qu'il en choisisse une. D'une autre part, vous séparer de lui serait certainement une chose dure. Le mieux, je crois est d'abandonner la décision à M. Clément. Il aime son fils, et fera sûrement ce qui paraîtra le mieux dans l'avenir, qui, dans la limite des calculs convenables, ne doit pas être sacrifié au présent.

Pour M. Peyrat, je le plains. C'est une triste position que la sienne, et je doute qu'il y tienne longtemps. Un élève imbécile, des parents pour le moins peu agréables, rien au bout de tout cela, il faut de la patience pour se résigner, Mais que fera-t-il, s'il quitte? Il sait maintenant que son consistoire n'est pas, à beaucoup près, merveilleusement disposé pour lui, et ne sait pas, en outre, à quel point il s'accommoderait des fonctions de ministre. Je crois qu'il est fâcheux pour lui, fâcheux de toutes manières, de s'être éloigné de Béranger qui l'en excuse, qui conserve pour lui le même attachement, et qui, je le crois, aurait fini, à l'aide de ses relations, par le caser convenablement et selon ses goûts, j'entends les goûts de M. Peyrat. Enfin vous le verrez, et vous saurez de lui où il en est et ce qu'il projette.

J'ai bien souffert de l'estomac. A présent, je suis mieux, et je peux travailler, non pas beaucoup, mais un peu du moins. Nous avons eu pendant dix jours un brouillard épais, très malsain. Ailleurs c'était le printemps, le plus beau soleil, une chaleur de mai. Nous verrons ce que sera le reste de l'hiver. Une fois en février, on vit d'espérance, les fleurs ont crû sensiblement, on voit venir les fleurs, la verdure, et tout cela, cependant, c'est la vie qui passe. Chaque année, et j'en compte soixante, je sens sa rapidité plus vivement.

J'allai voir, il y a quelques semaines, *M. Mauguin*, que je trouve on ne peut mieux portant. Il me parut qu'il se retirait de la politique pour s'occuper d'affaires. Peut-être aussi est-ce la politique qui se retire de lui. Avec beaucoup d'esprit et de talent, il s'y est toujours pris de manière à être seul; et seul que fait-on? que peut-on faire? Au reste, je ne sais à qui l'on pourrait s'unir aujourd'hui; triste époque, où, de tous côtés, on ne rencontre qu'égoïsme, bêtise et corruption.

Mes souvenirs les plus affectueux à M. Clément et à Charles. Vous

1. Il s'agit de l'*Histoire des Pasteurs du désert*, par N. Peyrat, 2 vol. in-8, Paris, Meyrueis.

2. N° 79 du ms.

connaissez mes sentiments depuis longtemps inaltérables d'attachement pour vous et de respect.

L

Paris, 8 janvier 1843.

[1] J'ai été pris, le premier de l'an, de maux de poitrine et d'estomac, accompagnés de fièvre; et, quoique un peu mieux, je ne suis cependant pas débarrassé de cette indisposition gênante, qui me condamne à ne rien faire, car je souffre, en outre, de la gorge et de la tête. C'est une espèce de catarrhe complet. Je souhaite bien vivement que vous ayez commencé la nouvelle année d'une tout autre manière. Ici presque tout le monde s'est ressenti plus ou moins de l'humidité froide survenue tout à coup après une sorte de printemps précoce. Heureusement que, ce mois passé, nous serons hors de la plus triste portion de l'hiver. Il y a de beaux jours en février, et les nuits deviennent moins longues. Cela fait prendre patience.

Béranger a reçu une lettre de M. Peyrat. Il lui peint, comme à vous, sa position mélangée d'avantages et d'inconvénients. Le plus grave est l'élève. Le pauvre précepteur est chargé, pour 2 000 francs, de faire d'une brute un homme. S'il réussit, ce sera une belle œuvre, que Dieu l'aide!

Je vous réitère tous mes vœux pour vous et les vôtres. Ils ne seront pas perdus si, pour être efficaces, il suffit qu'ils partent du cœur.

F. L.

LI

Paris, 12 juillet 1843.

[2] En arrivant ici hier au soir, j'y ai trouvé votre lettre du 6. Elle est empreinte d'une tristesse qui me peine. Je conçois la peine que vous ressentirez de votre séparation passagère d'avec Charles; mais vous devez penser qu'elle aura ses compensations, la joie plus vive de vous revoir après cinq ou six mois, et vous savez comme les mois passent vite, peut-être enfin une carrière ouverte à ce bon jeune homme que vous ne voudriez sûrement pas voir s'abandonner à une vie oisive. Le Brésil est un pays sain. De ce côté, point d'inquiétude. Et puis les voyages instruisent et forment. Je serai charmé que M. Mauguin soit votre hôte pendant quelques jours. Ce vous sera une douce distraction. La confiance qu'ont en lui les propriétaires de vignes, le soin de leurs intérêts, qu'ils paraissent, à Bordeaux surtout, être de plus en plus disposés à lui confier, pourra lui être utile, et je le désire vivement, car on dit que ses propres affaires sont très compromises, pour le moins. Si cela est vrai, comme je le crains

1. N° 38 du ms.
2. N° 80 du ms.

beaucoup, j'en serais sincèrement affligé. Mais un homme de ce mérite a heureusement toujours mille moyens de se relever.

Il pleut à Paris, et il a plu presque continuellement en Bourgogne pendant que j'y ai séjourné. A peine avons-nous eu huit beaux jours et chauds au commencement de ce mois. Toutefois, j'ai pu sortir, me promener un peu, et l'exercice m'a rendu quelques forces. La vie de Paris les usera bien vite, mais il fallait bien y revenir. Mes souvenirs affectueux à M. Clément et à Charles. Croyez à mon attachement bien dévoué.

F. L.

LII

Paris, 30 juillet 1843.

[1] Nous n'avons pas eu ici, tant s'en faut, les chaleurs dont vous vous plaignez en Saintonge. J'étais hier dans une maison où, de l'avis de tout le monde, on alluma du feu, et en vérité ce n'était pas de trop. De plus, pas un jour sans pluie. C'est le plus parfait contraste avec l'été dernier. Au reste, il m'importe assez peu, car à peine ai-je sorti quatre fois depuis mon retour de Bourgogne, et encore pour aller dîner presque à ma porte, sauf deux courses à Passy. Et à propos de Passy, j'ai dit à Béranger l'intérêt que vous preniez à lui. Il m'a chargé de vous en remercier. Sa santé maintenant est assez bonne; elle exige cependant toujours des ménagements, et les forces ne sont pas entièrement revenues. Je me réjouirais beaucoup que vous trouvassiez à vendre convenablement le Grand Parc. Vous pourriez alors ou revenir à Paris, ou au moins vous en rapprocher si vous préfériez la campagne à la ville. Je vous voudrais, dans le premier cas, à une distance qui permît de vous aller voir le matin et revenir le soir. Ce serait chose facile, avec les rapides moyens de communication qu'on a maintenant. Il existera, dans quelques années, des chemins de fer en presque toutes les directions. Je suis heureux que la pendule vous plaise. Elle a pourtant un inconvénient, c'est la difficulté du transport : mais puisqu'elle est allée sans encombre de Paris au Grand Parc, rien n'empêchera qu'elle en revienne de même. Y a-t-il quelque chose d'arrêté pour le voyage de Charles? J'en ferais très volontiers un semblable, si j'étais moins vieux. C'est une affaire de quelques mois, et quelques mois cela passe bien vite. Qu'il suive ou non l'état de marin, il lui sera certainement utile d'avoir vu le monde. Le P. de Bel. s'y promène, comme vous le dites, un peu singulièrement. Sa femme, pendant ce temps-là, fait de la théologie. On se lasse du roman. Recevez encore et toujours l'assurance de mon dévouement affectueux.

F. L.

1. N° 81 du ms.

LIII

Paris, 11 août 1843.

[1] Je ne sais si je dois me réjouir de la vente de votre terre, en voyant combien peu de chose il vous restera. Je comprends maintenant le désir de Charles de s'ouvrir une carrière et pour vous et pour lui. Celle de marin offre plus qu'une autre des chances de réussite, surtout aidé comme il le sera. J'espère comme vous que M. Maug. (Mauguin), pendant son séjour à Bordeaux, pourra lui en faciliter l'entrée. Mais M. Clément que fera-t-il? Sa rare intelligence et son expérience des affaires, jointes à tant d'honnêteté, doivent, ce me semble, lui procurer plus d'un moyen de refaire sa fortune. Il ne faut pas qu'il se laisse abattre par des revers qui peuvent se réparer. Je pense qu'il causera de son avenir avec M. Maug. qui se trouve, dit-on, lui-même dans une position semblable et plus triste encore. Il s'est ruiné dans une entreprise de desséchement de marais. Vous avez un an pour chercher quelque chose d'utile et de convenable, et cela doit se rencontrer. Il n'est rien que je désire aussi vivement.

Ce que vous m'apprenez de la P. Bel (princesse Belgioioso) ne m'étonne pas le moins du monde. Elle vit assez seule à Marly, plongée dans les livres, à ce qu'on assure. Il est pourtant étrange qu'elle ne vous ait pas envoyé le sien. Vous n'y perdez, au reste, que de l'ennui. J'ai dit à Béranger l'intérêt que vous preniez à lui. Il y a été très sensible. Sa santé est maintenant rétablie. Il va et vient à peu près comme auparavant. Toutefois il n'a pas encore entièrement recouvré ses forces.

Qu'est-ce donc que cette succession que M. P. (Peyrat?) voudrait aller recueillir à Lisbonne? Je souhaiterais beaucoup que ce ne fût pas une illusion. Dans tous les cas, avant de partir, il ferait bien d'avoir des renseignements un peu certains, car ce n'est pas un petit voyage, ni peu dispendieux, sans compter très probablement la perte de son emploi et des espérances qui s'y rattachent.

Mille choses affectueuses à M. Clément et à Charles, et croyez tous à mes sentiments les plus constants et les plus dévoués.

LIV

Paris, 12 mars 1844.

[2] Je persiste à penser que vous pouvez trouver en Espagne plus facilement que partout ailleurs, les moyens de vivre à l'aise avec une fortune médiocre, et d'augmenter cette fortune par des entreprises conçues avec intelligence et sagement conduites. Toutefois aussi, je manquerais à ce que je vous dois, si je ne m'expliquais pas avec vous

1. N° 82 du ms.
2. N° 84 du ms.

sur un point délicat avec une entière franchise, vous priant d'ailleurs que ce que je vais vous dire reste entre nous sous le sceau du plus rigoureux secret.

M. M. est à Paris. Il n'y peut-être que parce que le privilège attaché à la qualité de député le rend inviolable pendant la session, sans quoi il serait immédiatement saisi de sa personne. Il a pour près de deux millions de dettes, et le pis est que ces dettes sont, en partie, de la plus déplorable nature; tellement qu'il lui a fallu donner sa démission d'avocat en exercice pour éviter d'être rayé du tableau. Il paraît très certain que, depuis longtemps vendu au pouvoir, sans doute à cause de sa détresse, il était à Madrid l'agent de Louis-Philippe, ce qui, comme vous le pensez bien, ne le relève pas dans l'opinion. Je le dis avec un vif regret, c'est un homme perdu à jamais, et qui, ne pouvant désormais trouver de compensation que dans la fortune, cherche à refaire la sienne par tous les moyens possibles. N'ayant rien à risquer personnellement dans ce qu'il peut entreprendre, et d'ailleurs séduit par l'exaltation du désir, j'aurais peu de confiance dans ce que son imagination lui présente, sincèrement je crois, en fait de succès probables. Que M. Cl. y regarde donc de près avant de s'engager. Voilà ce que ma conscience m'obligeait à vous dire; à présent, je ne vous en reparlerai plus.

N'ayant jusqu'ici rien trouvé de mieux, il est vraisemblable que je garderai mon appartement. Je compte aussi ne pas quitter d'ici de tout l'été, seule saison où le travail soit possible. Partout la campagne est bonne pour la santé, et sous ce rapport j'en aurais besoin; mais on ne peut rien faire chez autrui. Je reste donc, et je me résigne à descendre et monter mes 118 marches, ce qui, à la vérité, me fatigue peu, car cela ne m'arrive pas souvent. On devient casanier et paresseux en vieillissant. Mille affectueux respects.

LV

Paris, 17 avril 1845.

[1] Ma santé est toujours à peu près en même état. Il faut beaucoup de temps pour se débarrasser de la grippe, et le froid humide que nous avons serait d'ailleurs plus propre à la donner à ceux qui ne l'ont pas qu'à l'ôter à ceux qui l'ont.

Je suis véritablement désolé de votre position incertaine. Une terre à gérer m'aurait paru convenir à M. Clément, parce qu'elle lui offrirait une ressource présente, sans compromettre ses capitaux. Mais je sais combien ces sortes d'emploi sont difficiles à trouver, et en supposant la réussite, peut-être faudrait-il l'attendre longtemps. Cependant vous pourriez avoir là-dessus l'avis de la famille Guestier qui connaît le pays. Personne ne saurait prendre sur soi de vous donner de conseil

1. N° 85 du ms.

sur votre retour en Afrique. C'est un parti extrême auquel vous ne devez vous résigner vous-même qu'après les plus sérieuses réflexions. J'aimerais mieux pour M. Clément une place quelconque, ne fût-elle que de 2 à 3 000 francs.

Avec cela et le revenu de vos fonds placés sûrement, vous vivriez en province mieux qu'à Paris avec le double. Si toutefois cette place ne se rencontrait pas, ou quelque autre chose semblable, et que vous prissiez définitivement le parti d'aller à Alger, prévenez-m'en, et je tâcherai de vous procurer une recommandation pour le M^al^ Bugeaud. Je ne suis pas sûr d'y réussir, mais je ferai tout ce que je pourrai.

L'ouvrage de Thiers vous ennuie donc? C'est aussi l'effet qu'il produit sur moi et sur presque tout le monde. Outre cela, et outre encore de très nombreuses inexactitudes, le sens des faits y est partout volontairement dénaturé. Renégat de la révolution, cet homme, pour rentrer aux affaires, s'attache à flatter l'étranger, et tout ce qui tient à l'étranger, et son livre n'est qu'un lourd factum en faveur de l'absolutisme. Jamais l'ambition vulgaire et lâche ne descendit plus bas.

Mille affectueux respects.

LVI

Paris, 3 juin 1846.

[1] Je reçois votre lettre du 30 mai, qui contient sur votre position des détails bien tristes. Je crois aussi qu'il faut gagner du temps le plus possible. L'état désespéré de M^me^ Denis vous crée des embarras nouveaux, car vous ne pouvez guère pousser beaucoup le mari dans des circonstances pour lui si pénibles. La dureté de M. votre père est bien odieuse. Espérons cependant que la Providence vous viendra en aide. Lorsque vous voudrez les 1 000 francs, écrivez-moi, je vous les enverrai aussitôt. Ne pouvant me rétablir, je me suis enfin décidé à m'en aller passer quelques semaines en Bretagne chez ma sœur. Je partirai le 5 et serai de retour au commencement de juillet, c'est-à-dire vers le 15, et peut-être avant. J'ai le projet d'aller voir quelques amis ici et là, de sorte qu'il sera difficile que les lettres me trouvent sûrement quelque part. Cependant, si vous aviez quelque chose de pressé à me mander, écrivez-moi à tout hazard (sic) chez M. A. Blaize, à Combourg, Ille-et-Vilaine. Votre lettre pourra être retardée, mais elle me parviendra.

Nous avons comme vous d'assez fortes chaleurs depuis quelques jours. Toutefois les chaleurs de Paris ne sont pas celles de la Provence.

Vous ai-je dit que je changeais d'appartement le mois prochain. Je regrette à tout prendre, celui que je quitte, mais ce déplacement est forcé. La maison où je vais est située tout près de la barrière de l'Etoile, dans le quartier Baujon. C'est bien loin, surtout en hiver.

Je vous renouvelle à tous l'assurance de mon dévouement le plus affectueux.

F. L.

1. N° 87 du ms.

LVII

29 septembre [1].

[2] Dans la colonisation qu'on va entreprendre, tout dépendra de la manière dont elle sera conduite. Or, on ne peut d'avance rien savoir là-dessus, ni par conséquent donner un conseil en chose si grave et si incertaine. Il faudrait, je crois, que Charles commençât par s'enquérir de l'organisation qui sera donnée à la colonie et des conditions qui seront faites à chacun selon son emploi. Évidemment il est nécessaire de savoir cela d'abord pour prendre un parti sage. Quant à présent il ne me paraît pas possible de se décider ni pour ni contre raisonnablement. Votre bien dévoué.

L.

LVIII

Paris, 7 octobre 1846.

[3] A ses douleurs si grandes, ma pauvre nièce oppose un courage résigné. Son enfant va mieux, et elle a près d'elle en ce moment son père et quelques-uns de ses frères et sœurs. La mort de ceux qui nous sont si proches est une terrible épreuve. Elle n'a d'adoucissement que la foi en une vie meilleure. Pour moi, j'ai beaucoup de peine à retrouver du sommeil. Les mauvaises nuits amènent des jours fatigants et inertes, on n'a de force pour rien.

A son retour de la campagne où elle a passé l'été pour se remettre d'une longue et très grave maladie, M^me^ de Mazèraville a trouvé ma lettre, qu'on ne lui avait pas envoyée, et elle est venue elle-même m'apporter la réponse. Le général Schwamm l'accompagnait. Tous deux m'ont paru n'avoir aucun doute sur la réalisation de la promesse faite à M. Clément, et le général en reparlera au général Cubières, dès que celui-ci, qui fait maintenant une tournée d'inspection, sera revenu à Paris. Malheureusement, les places ne peuvent être données que lorsque les travaux étant finis, ou à peu près, on s'occupera d'organiser le service.

Voilà M. de nouveau sur les rangs pour la députation. Abandonné des gens dont il s'était fait le plat valet, il n'inspire aux autres ni confiance, ni estime, ce qui rend fort douteux le succès de sa candidature, quoiqu'il ait jugé bon de se rapprocher en apparence de l'opposition. Cet homme est né vendu, tout le monde le sent, et c'est pourquoi personne ne croit à ses paroles.

Quelle que soit la sécheresse et la dureté de M. votre père, je pense qu'il serait bon de lui écrire de temps en temps, ne fût-ce que pour ôter à son égoïsme le prétexte qu'il tirerait de votre silence pour expliquer comment il ne fait pas davantage pour vous.

1. Timbre postal : 29 septembre 1846. Adresse : M^me^ Z. Clément, 1, rue de Dunkerque.
2. N° 88 du ms.
3. N° 86 du ms.

Je n'entends plus parler de... depuis son élection. Ce malheureux homme est trop décrié du côté du caractère pour se relever jamais dans l'opinion. Je n'espère pas même pour lui la ressource d'un de ces emplois dont le pouvoir dispose. Telle est sa vanité, qu'il jugera toujours au-dessous de lui ce qu'on pourrait lui offrir, se nourrissant d'ailleurs des plus folles illusions en fait d'entreprises où son imagination chimérique voit, mais voit seule des millions en perspective.

Le mariage Montpensier est la question du jour, on ne s'occupe guère que de cela. L. Ph. (Louis-Philippe) y gagnera trente millions, que la France payera au décuple en concessions à l'Angleterre, sans parler de la haine du peuple Espagnol. Nous sommes une bien patiente nation. Et...[1] l'avenir, la disette nous menace dans le présent. Mais ce n'est rien près de l'Irlande déjà en proie à la famine, à une famine qui ne peut que croître pendant dix mois encore. L'histoire n'offre pas un second exemple d'un peuple aussi misérable, et aussi constamment misérable.

Votre bien dévoué. F. L.

LIX

Le 15 janvier[2].

[3] Je ne saurais vous donner de conseil relativement à Charles, mais je l'engage à prendre ceux de Béranger, qu'il pourrait voir demain de bonne heure. Il convient en tout cas, je crois, de se décider sans trop de délai à refuser ou à accepter[4].

J'espère que votre santé se remettra par ce temps sec. La mienne n'est pas bonne en effet, sans que je sois précisément malade.

Recevez l'assurance de mon dévouement affectueux.

F. Lamennais.

LX

Jeudi 13 mai[5].

[6] Les bizarreries de M. votre père ne facilitent pas les soins que vous lui donnez. L'âge y est sans doute pour beaucoup, et c'est l'âge aussi qui rend plus grave la maladie dont il est atteint. Le meilleur remède, c'est l'air doux que nous commençons à respirer depuis quelques jours. Pour moi, je ne m'en ressens guère : je dors mal, et je suis très faible Il est vrai qu'il y a de ma faute, et que je me porterais mieux si je sortais habituellement.

Il faut espérer que M. Clément pourra se rapprocher de vous et de Charles. A mesure que les travaux des chemins de fer avanceront, les emplois se multipliant, tous les arrangements deviendront plus faciles.

1. Le ms. est déchiré ici. Il faut lire sans doute : « sans parler de »...
2. 1847 (d'après le texte).
3. N° 4 du ms. — Adresse : M^me^ Z. Clément, rue des Petits-Hôtels, 12.
4. On offrait à Charles Clément un emploi dans les chemins de fer.
5. Timbre : 13 mai 1847.
6. N° 89 du ms.

M. Peyrat m'est venu voir avant-hier. Il part demain, je crois, pour Bordeaux. Il paraît à peu près certain qu'il sera nommé.

Béranger est bien en ce moment il ne se plaint plus de ses yeux. Mille respects dévoués.

F. L.

LXI

14 juin.

[1] Ne vous exposez pas à la fatigue d'une aussi longue course que celle de la barrière du Maine à la barrière de Passy, et encore sans être sûre de me trouver, obligé que je suis de sortir quelquefois dès le matin. Sans être délivré de la goutte, que je conserverai désormais probablement toujours, je puis cependant marcher, et je n'en demande pas davantage.

Il est vrai que Béranger, suivant sa pension, va s'établir aux Champs-Élysées, près de l'Étoile. A la même époque, je quitterai aussi mon appartement pour en aller occuper un autre beaucoup moins cher au Palais National, où je pourrai vivre en garçon, conséquemment avec une économie notable, ayant à ma porte plusieurs restaurants, et un dans la maison même où je logerai. Je serai aussi moins loin de l'Assemblée, et pourrai me défendre plus aisément du froid en hiver.

M. Peyrat m'a écrit pour m'annoncer son mariage. Je n'ai pu lui répondre, n'ayant point son adresse. Je désire vivement que son mariage aide à lui trouver une place moins précaire que ne l'a été la sienne jusqu'à présent. Il va plus que jamais en avoir besoin.

Je vous renouvelle à tous l'assurance de mon inaltérable dévouement.

L.

LXII

ASSEMBLÉE NATIONALE

Dimanche 18.

[2] Je vous remercie de votre souvenir, et souhaite pour M. Clément et pour tout le monde une chaleur plus supportable. Ma santé ne serait pas mauvaise, n'était la fatigue des nuits. Voilà plusieurs semaines que je couche habillé sur le parquet, tantôt ici, tantôt là, sans pouvoir échapper aux punaises qui m'ôtent tout sommeil. Tout le Palais National est infecté de ces affreux insectes; nul moyen de s'en préserver. Cela me forcera de chercher l'année prochaine un autre logement. En attendant, patience. C'est le mot qui revient ou doit revenir le plus souvent sur les lèvres dans ce triste monde.

Mille choses affectueuses autour de vous. Votre bien dévoué.

L.

1. N° 91 du ms.
2. N° 90 du ms.

LXIII

Paris, 31 août 1848.

[1] Rien ne m'étonne de la part de celle dont vous me parlez, c'est une âme sèche et dure, une véritable âme de princesse. Ses colères, au reste, n'arrêteront pas le monde dans la voie où Dieu veut qu'il marche et où il marchera.

Je suis souffrant depuis plusieurs jours. Un peu de repos me rétablira. Tout ce qu'on voit dans le présent, tout ce qu'on prévoit dans l'avenir prochain attriste profondément, mais ne doit pas abattre. Plus la réaction est violente, plus elle sera entraînée à des folies et à des crimes qui la perdront. Confiance donc, et courage. Qui combat toujours et ne se lasse jamais, est sûr de vaincre; le moment seul est incertain. Votre bien dévoué.

F. L.

LXIV

13 avril.

[2] J'espère que les indispositions que vous avez éprouvées, viennent moins de la maison où vous demeurez, que de la saison, dont tout le monde s'est ressenti plus ou moins. Encore aujourd'hui, je ne vois que gens qui se plaignent des suites de la grippe. On est fort longtemps à se remettre de cette maladie cependant peu grave par elle-même. Je ne l'ai pas eue, mais j'ai payé mon tribut à l'hiver d'une autre façon. A présent je suis mieux, bien que je me ressente encore de l'ébranlement que m'a causé la mort de ma sœur[3], mère de mon neveu que vous connaissez. J'étais, depuis quelque temps, préparé à la perdre, mais toute prévue que puisse être une pareille séparation, quand le fatal moment arrive, le cœur n'en est pas moins déchiré.

Les vacances de huit jours que l'Assemblée s'est accordées, me donneront le loisir de m'occuper un peu de mes affaires, que, faute de temps, j'ai été contraint de négliger. En cela surtout elles me seront utiles. Si vous venez dans nos quartiers, quelque occupé que je sois, ne doutez pas du plaisir que j'aurai à vous voir, et croyez toujours à mon affectueux et inaltérable dévouement.

L.

LXV

3 décembre [4].

[5] Je n'ai pas un instant à moi, et c'est ce qui m'a empêché de vous répondre plus tôt. Malgré le froid et le travail, ma santé se soutient. Soignez bien la vôtre, vous savez que l'hiver ne vous est pas bon. Mille tendres respects.

L.

1. N° 93 du ms.
2. N° 92 du ms.
3. Mme Blaize.
4. 1849, d'après le texte.
5. N° 94.

On a saisi *La Réforme*; ainsi encore un nouveau procès. J'espère que le parquet ne gagnera pas celui-ci; il n'en est point auquel je me fusse moins attendu.

LXVI

1er janvier 1850.

[1] Me voilà hors d'une triste année, pour en commencer une nouvelle qui ne promet pas d'être meilleure. Puisse-t-elle au moins être douce pour vous! J'espère que Charles fera son chemin dans l'administration à laquelle il est attaché. Je savais déjà l'estime qu'on y fait de lui, et que ses chefs le regardent comme leur meilleur employé. Ce doit être pour lui, s'ils sont justes, ou seulement avisés à l'égard de leurs intérêts, une garantie d'avenir.

Malgré le froid, contre lequel j'ai de la peine à me prémunir, je me porte assez bien. A partir de ce jour même, je ne suis plus *à la Réforme*. Ce me sera une grande fatigue de moins. Cependant, ce n'est pas ce motif qui me l'a fait quitter.

Mille vœux pour vous, pour Charles et pour M. Clément. Je me recommande à votre souvenir à tous.

L.

LXVII

Paris, 5 septembre 1850.

[2] J'ai été souffrant, mais cela ne m'a pas empêché de vous répondre. Ainsi ma lettre aura été interceptée. Voilà où nous en sommes. Soyez donc sur vos gardes, car les hommes à qui nous avons affaire sont capables de tout. Sans être bien, je suis à peu près dans mon état ordinaire, mais surchargé de travail. Soignez votre santé, car voilà que nous allons entrer en hiver, et cette saison est rude pour vous comme pour toute les personnes délicates.

Votre bien dévoué L.

LXVIII

10 novembre [3].

[4] J'ai beaucoup souffert de maux d'estomac pendant les vacances. Depuis quelques jours je me trouve mieux. J'espère qu'avec des précautions, vous parviendrez à vous garantir des atteintes de l'hiver si rudes pour vous. Prenez garde surtout à l'humidité, pire que le froid même.

Rien n'a changé dans l'état des choses. La question est toujours entre les républicains et les monarchistes, entre ceux qui veulent la liberté au profit de tous, et ceux qui, par la violence et la destruction du droit, s'efforcent d'établir pour leur propre intérêt, un despotisme

1. N° 95.
2. N° 96 du ms.
3. 1851 (timbre postal).
4. N° 97. Adresse : Mme Clément, Boulevard des Fourneaux, 25.

semblable à celui dont la Russie, Naples et l'Autriche épouvantent l'Europe.

J'ai beaucoup regretté de ne pouvoir causer avec Charles, lorsqu'il est venu chez moi. J'étais en ce moment occupé d'affaires qui ne pouvaient se remettre.

Mille affectueux respects. L.

LXIX

[1] Recevez les vœux que je forme pour vous, pour Charles, pour M. Clément. Quelque sombres que soient les présages de l'avenir, il faut espérer dans la Providence, qui, à travers les plus épais nuages, laisse encore passer, comme un gage de jours plus sereins, quelques rayons de soleil.

Ma santé n'est pas bonne, mais vous savez qu'elle ne l'est jamais. Mille affectueux respects.

LAMENNAIS.

LXX

Dimanche 9 mars [2].

[3] Je conçois que vous regrettiez vos ombrages de Saint-Cyr, à l'approche de la belle saison. Il est vrai toutefois que la station de Paris est, comme vous l'a dit M. Baude, plus favorable pour l'avancement de Charles, qui aura plus d'occasions, et meilleures de se faire connaître.

Si le chemin est concédé à une compagnie, cette compagnie, trouvant un service établi, n'aura pas d'intérêt à le désorganiser. Je ne crois donc pas que vous ayez à vous inquiéter beaucoup de cet événement possible.

Comme vous et comme tout le monde je me suis ressenti de ces froids tardifs. Heureusement que nous pouvons en espérer la fin prochaine, et il vaut mieux pour la campagne qu'ils soient venus en mars qu'en avril. Je me réjouis que M. Clément soit enfin réuni à vous. Veuillez lui faire mes compliments, et de nouveau assurer Charles de ma bien sincère affection.

Agréez-en aussi l'expression pour vous-même.

L.

LXXI

Lundi 23 août.

[4] Depuis que je ne vous ai vue, j'ai souffert de la goutte et de maux d'estomac. Maintenant, je vais mieux et je commence à pouvoir sortir. Le froid me débarrassera des punaises, de sorte que, si je quitte mon

1. N° 98 du ms. — Aux environs du Coup d'État (note au crayon du ms.).
2. 1852 (timbre postal).
3. N° 99 du ms. Adresse : Mme Clément, à la gare des marchandises, Chemin de fer de l'Ouest, Chaussée du Maine.
4. N° 100 du ms. Adresse : Mme Clément, boulevard des Fournaux, 27.

appartement, ce ne sera pas avant le mois d'avril. Je n'aime point à déménager; ce sont des frais considérables, beaucoup d'ennuis et beaucoup de fatigue, et l'on n'est jamais sûr d'être mieux.

Ménagez votre vue, et n'usez point de verres, ou usez-en le moins possible; c'est ce qu'on me recommande pour la mienne, qui s'affaiblit aussi notablement d'une année à l'autre.

Le livre de Proudhon[1] fait en effet du mal; jamais cet homme fit-il autre chose? Mais sans cela le laisserait-on parler?

Mes compliments affectueux à M. Clément. J'embrasse Charles. Votre bien dévoué

L.

LXXII

Lamennais à M^me^ Clément[2].

24 septembre[3].

Je n'ai pas, par comparaison, à trop me plaindre de ma santé depuis quelques jours, et si je pouvais sortir plus souvent, elle serait meilleure encore; mais je suis retenu chez moi par mille petits liens, qui, s'enchevêtrant l'un dans l'autre, ne me laissent presque aucune liberté. Moins dépendante d'autrui, profitez de cet avantage pour prendre l'air, marcher, et gagner des forces avant l'hiver où nous allons bientôt entrer. Il vaudrait mieux sans doute le passer en Provence; mais qui vit où il voudrait vivre? Quelque chose de plus puissant que nous dispose de nous. Il n'y a qu'à se soumettre.

Je suis charmé d'apprendre que M. Baudes continue d'être attaché au chemin de l'Ouest. C'est, pour Charles, une garantie de stabilité et d'avancement. Cela assure le présent, et l'avenir, pour tout le monde, est si incertain, qu'il déconcerte tous les calculs et toutes les prévoyances. Ce que vous me dites de M. Peyrat me fait beaucoup de plaisir aussi. Il est toujours triste de voir se rompre les vieilles liaisons, et les siennes avec vous sont de celles que l'on doit conserver le plus religieusement.

Encore une fois, soignez votre santé pendant ces derniers beaux jours. Santé et paix, c'est à peu près tout ce qu'on appelle bonheur, et c'est pourquoi je vous souhaite ardemment l'un et l'autre[4].

L.

1. *La Révolution sociale démontrée par le Coup d'État?* (1852).
2. N° 3 du ms. M^me^ Z. Clément, 32, avenue du Maine.
3. 1834 (note au crayon du ms). Cette note est évidemment une erreur : le texte de la lettre et l'adresse de M^me^ Clément permettent de dater la lettre : 1852.
4. Je publierai prochainement une trentaine de billets inédits de Lamennais provenant du même ms., mais dont les dates ne peuvent être fixées d'une façon certaine.

COMPTES RENDUS

Édouard Herriot. **Madame Récamier et ses amis**, Paris, Plon-Nourrit et Cie. 1904, deux in-8 de LXXIX-357 p. et 430 p. et une héliogravure.

Nous connaissions la vie de Mme Récamier surtout par les publications de sa nièce, Mme Lenormant, en particulier par les *Souvenirs et correspondance tirés des papiers de Mme Récamier*, parus en 1859 et par le volume intitulé *Mme Récamier, les amis de sa jeunesse et sa correspondance intime* (1872). Mais on ne pouvait avoir dans ces ouvrages, d'ailleurs intéressants, qu'une confiance relative. Mme Lenormant, que Barbey d'Aurevilly appelait plaisamment le « chef de cabinet de sa tante », avait eu pour but de perpétuer le culte de Mme Récamier plutôt que celui d'écrire son histoire; elle avait pratiqué dans les lettres qu'elle publiait des « adoucissements » et des « suppressions », par souci des convenances, au détriment de l histoire. Nous n'avions donc pas de biographie vraiment critique de Mme Récamier. Cette biographie, M. Édouard Herriot a entrepris de nous la donner. Non content de profiter des travaux de ses devanciers, il a eu la bonne fortune de puiser dans les archives que M. Charles de Loménie, héritier des papiers de Mme Lenormant, a mis libéralement à sa disposition. Il en est résulté une étude en deux volumes, la plus exacte, la plus copieuse que nous possédions, sur Mme Récamier, et à laquelle on serait tenté seulement de reprocher quelque longueur et l'abondance extrême de l'information, derrière laquelle disparaît parfois la gracieuse figure de l'héroïne [1]. Elle disparaît aussi, — et c'était l'inconvénient d'un tel sujet — derrière la foule des personnages de premier et de second rang, qui lui font escorte. Comme on l'a fait spirituellement remarquer à l'auteur, son livre pourrait s'intituler : *Les amis de Mme Récamier... et Mme Récamier elle-même*. L'excuse de M. Édouard Herriot est qu'il était difficile d'éviter cet écueil. Mme Récamier, en effet, n'occupe une place dans l'histoire de notre littérature que parce qu'elle a été l'amie de personnages qui s'appellent Mme de Staël, Benjamin Constant, Ballanche, Chateaubriand; elle n'a elle-même rien écrit pour la postérité; elle s'est contentée d'être une personne bonne, gracieuse, célèbre par sa beauté, par les sentiments exaltés

1. Signalons, pour n'y plus revenir, quelques inexactitudes, inévitables dans un si long travail. — Page XXXIII, les *Dix années d'exil* de Mme de Staël ne sont pas publiées en *1818*, mais en *1821*, comme je l'ai établi dans l'édition que j'ai récemment donnée de cet ouvrage. — Pourquoi supprimer le tréma sur l'*ë* dans le nom de *Staël*? Ce tréma figure dans la signature autographe de Mme de Staël; il est de tradition dans la famille. — Page 42, en *avril* 1797, Mme de Staël n'a pu trouver Talleyrand aux affaires, puisqu'il n'est entré au ministère des Relations extérieures qu'en *juillet* 1797. D'autre part, c'est en *janvier* 1797 (et non en avril) qu'elle rentre à Paris, ou, plus exactement à Hérivaux où habite B. Constant. — Page 114, Mme de Staël ne peut p s être à Paris le *6 avril 1803*; elle est exilée alors et ne revient de Coppet qu'en septembre. Il faut se défier des lettres publiées par le baron Degérando : elles sont datées de façon arbitraire par l'éditeur. — Page 108 : « A la mort de M. de Staël, Benjamin Constant voulut épouser sa veuve. » Inexact. Suivant Rosalie de Constant, ils avaient tous deux une peur égale du mariage (Cf. lettre de Rosalie à Charles de Constant du 7 juillet 1802). — Tome I, page 147,

qu'elle a su inspirer autour d'elle. Comment s'étonner que, dans la première partie du récit de M. Édouard Herriot, ce soit la grande figure de Mme de Staël qui domine, et, dans la seconde, celle de Chateaubriand? Le joli visage de Mme Récamier pâlit auprès de ce voisinage illustre.

Dans le tome I, M. Édouard Herriot commence par étudier les origines lyonnaises de Juliette Bernard et l'histoire de son mariage avec le banquier Récamier. Dans une enquête particulièrement délicate, dont les conclusions sont vraisemblables, l'auteur fait justice d'une légende relativement récente concernant la prétendue impossibilité à ce que le mariage fût consommé. En réalité, le banquier Récamier, qui avait des raisons de se montrer reconnaissant envers Mme Bernard, n'avait probablement épousé sa fille, en 1793, que pour lui assurer la transmission de sa fortune à une époque « où la légalité était exposée à tant de dangers ». Âgé de vingt-six ans de plus que Juliette, Récamier, qui était homme léger et à bonnes fortunes, respecta, sans en souffrir beaucoup, les répugnances de sa jeune femme. Quant à croire qu'il fût le père de Juliette, nous rejetons plus nettement encore que M. Éd. Herriot cette hypothèse que, à notre avis, rien ne justifie. La situation de Mme Récamier, connue dans son entourage, reste assez singulière, sans qu'il soit nécessaire d'y ajouter cet élément romanesque.

Pendant le Directoire, Mme Récamier se tient un peu à l'écart. Ce ne fut que plus tard, à l'époque du Consulat et sous l'influence de Mme de Staël, que Juliette Récanier joua un rôle politique. Elle se contente, pour l'instant, d'être avec Mme Tallien, une des reines de beauté du Directoire. Ce fut à la fin de 1798 qu'elle rencontra pour la première fois Mme de Staël. M. Éd. Herriot a très justement noté que Mme Récamier fut initiée par son amie, déjà illustre, « à tout un ordre d'idées qui lui avaient échappé jusque-là » (p. 43); d'une part, Mme de Staël l'introduit dans la société littéraire du temps; d'autre part, elle l'associe à ses conceptions politiques et, en particulier, au rêve généreux qu'elle avait formé de fonder en France un gouvernement vraiment républicain. Il convient cependant de faire une réserve : Mme Récamier n'exerce pas à cette époque d'influence sérieuse; c'est sous le Consulat et surtout vers les années 1802, 1803, 1804 que son salon devient un centre d'opposition contre le Premier Consul; l'exil de Mme de Staël, en 1803, lui fit adopter une attitude très décidée contre Bonaparte et elle ne devait plus s'en départir. Elle n'eut d'ailleurs jamais l'ambition politique de Mme de Staël; son opposition est surtout une opposition de « sentiment » et de révolte contre les injustices dont ses amis étaient victimes.

C'est que Mme Récamier était réellement bonne et dévouée à ceux qu'elle aimait : ce point, M. Herriot l'a parfaitement mis en lumière. Les pages les plus délicates de son livre, celles qu'on lira avec le plus de plaisir, sont celles où il a analysé le caractère de son héroïne. Il a bien indiqué ce mélange de réserve discrète, de chaste coquetterie, d'exaltation parfois et de romanesque ;

M. Ed. Herriot, sur la foi de Mme Lenormant, cite une lettre de Mme de Staël à Mme Récamier du *17 novembre 1806*, datée de *Genève*. Or à cette époque Mme de Staël est en France, à Rouen. Cette prétendue lettre de 1806 est de *1805*. Cette date a son importance, parce que c'est à cette époque (et non dans l'hiver de 1806, comme le dit M. Herriot toujours d'après Mme Lenormant) qu'il faut placer la faillite du banquier Récamier, compromis dans la crise financière d'octobre *1805*, à la veille d'Austerlitz (Cf. Thiers, *Consulat et Empire*, t. VI, p. 199). — Tome II, p. 26, il faut lire sans doute Mlle *Randall*, amie de Mme de Staël et institutrice de sa fille Albertine, et non *Bindake*. — Page 39, Mme de Chateaubriand *naïve*? Cela s'accorde bien peu avec ce que nous connaissons de cette nature spirituelle et railleuse. — A signaler l'orthographe de certains noms propres, qui varie d'une page à l'autre : faut-il écrire *Catelan* ou *Catellan* (t. I, p. 271 et 276), *Degérando* (t. I, p. 114) ou *Gérando* (t. II, p. 256), M. de *Bœlck* (t. I, p. 235, note), ou de *Balk* (p. 249, 264)? etc. — Il manque une table alphabétique des noms propres.

tous ces traits épars dans son récit, il les a résumés dans sa conclusion et il y aurait peu de chose à reprendre au portrait qu'il trace de Juliette. Si elle a fait parfois souffrir autour d'elle, elle a beaucoup souffert elle-même, soufferte en particulier, de l'étrange situation dans laquelle elle se trouvait, jeune femme mariée sans l'être, exposée aux adulations dangereuses que lui attirait sa beauté. M. Éd. Herriot, quelle que soit la sympathie qu'il montre pour son héroïne, a dû avouer sa coquetterie, et il eût été bien difficile de la nier : « C'était sa seule défense, dit-il en manière d'excuse; elle s'en servit fort à propos. » Ajoutons qu'elle prit à ce jeu un sensible plaisir. La page la plus intéressante peut-être du livre de M. Éd. Herriot est le délicieux récit, complètement inédit, qu'il a trouvé dans les archives de M. Ch. de Loménie, où Benjamin Constant a raconté d'une plume légèrement ironique les amours de Mme Récamier et d'Adrien de Montmorency. « ... J'attendais, dit Juliette, M. de M. chez moi, quand je savais qu'il me désirait ailleurs. Je lui reprochais intérieurement de ne pas venir, ensuite je me reprochais de l'attendre; je me figurais des dangers pour avoir des terreurs. Je me créais des torts pour avoir des scrupules. Je supposais des luttes afin d'éprouver des agitations et je *parvins de la sorte à m'inspirer quelque chose qui ressemblait un peu au remords*[1]. » Il est difficile d'admettre qu'en agissant ainsi, Juliette se mît simplement en état de « défense ».

Elle a aimé cependant sincèrement au moins deux fois dans sa vie. On lira avec plaisir les intéressants chapitres (tome I, ch. VII et VIII), où M. Éd. Herriot a raconté d'après des documents inédits le roman de Mme Récamier et du prince Auguste de Prusse. On sait que la rencontre avait eu lieu en 1807 à Coppet, séjour favorable aux intrigues amoureuses et aux passions violentes. On savait que Mme Récamier avait eu la pensée de divorcer et d'épouser le prince de Prusse; on ignorait les serments exaltés que s'étaient faits par écrit les deux amoureux et qui montrent Juliette sous un jour quelque peu différent de celui où, généralement, on l'envisage. Il semble bien qu'elle ait connu cette fois la passion vraie et profonde, ou du moins elle crut la connaître. Comment n'épousa-t-elle pas celui à qui elle avait juré « sur le salut de son âme » de conserver intact son amour? M. Éd. Herriot a montré avec finesse qu'une fois sortie de ce milieu de Coppet, si propice à l'exaltation, Mme Récamier dut se ressaisir. Est-ce, comme il le croit, par égard pour M. Récamier? Peut-être; mais certainement aussi par considération pour elle-même et en réfléchissant à l'étrange situation où elle allait retomber, épouse morganatique d'un prince prussien, qui ne pouvait penser un instant à une vraie mésalliance.

La seconde et, à proprement parler, la vraie passion de Juliette Récamier fut pour Chateaubriand; c'est la crise décisive de son existence. L'histoire de sa longue liaison avec l'illustre écrivain et le spectacle qu'offrait l'Abbaye-aux-Bois forment le sujet du tome II de l'ouvrage de M. Ed. Herriot, C'est la partie la plus neuve de son livre, celle qu'on lira avec le plus de fruit et où il n'y aurait qu'à louer, si l'auteur ne s'était laissé parfois un peu envahir par l'élément « lyonnais », je veux dire Ballanche et J.-J. Ampère : le premier surtout tient une place débordante dans l'ouvrage, et la qualité de ses lettres est loin d'en compenser la prolixité. A quoi bon publier des « documents » qui n'offrent qu'un intérêt médiocre et qui ont le grand inconvénient de masquer le sujet principal, c'est-à-dire les relations de Chateaubriand et de Mme Récamier? Cette réserve faite, toute l'histoire de cette liaison célèbre est des plus intéressantes. On y voit comment Chateaubriand, avec sa puissance de séduction extraordinaire, s'empara de l'esprit et du cœur de Juliette Récamier, comme personne ne l'avait fait avant lui; ce fut, comme on l'a dit, l'épervier fondant sur la colombe. On connaissait déjà les lettres passionnées

1. Tome I, p. 71.

de Chateaubriand par les *Souvenirs et Correspondance de Mme Récamier* qu'avait publiés Mme Lenormant. Mais celle-ci, suivant son habitude, avait pratiqué des coupures; M. Éd. Herriot a été autorisé à rétablir le texte de ces lettres dans leur intégrité, et elles nous apparaissent maintenant dans toute la vérité et tout l'éclat de la passion. Ces lettres de 1822, ces rendez-vous dans la forêt de Chantilly montrent à quel point Juliette fut subjuguée: elle fut un peu dépitée plus tard, en s'apercevant que si l'amour de Chateaubriand était sincère, il n'avait cependant « rien d'exclusif ». Elle s'en consola en veillant sur la gloire des dernières années de l'illustre écrivain avec la piété que l'on sait. M. Éd. Herriot a renouvelé en partie l'histoire du salon de Mme Récamier à l'Abbaye-aux-Bois par les documents tirés des archives de M. Ch. de Loménie; il a montré qu'elle avait exercé en politique une action très certaine dans le sens libéral, et il a précisé l'influence discrète sur les jeunes écrivains, comme Sainte-Beuve, de ces réunions où l'on venait rendre hommage, dans la personne de Chateaubriand, à la plus haute gloire littéraire du siècle.

M. Éd. Herriot ne s'est pas contenté de nous présenter un nombre considérable de documents inédits; mais il a su joindre aux qualités de l'esprit critique le talent et l'agrément du style.

Paul Gautier.

Édouard Herriot. **Un ouvrage inédit de Mme de Staël. Les fragments d'écrits politiques (1799).** Paris, Plon-Nourrit, in-8 de 101 pages.

Cette étude de M. Édouard Herriot, présentée comme seconde thèse à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, concerne un ouvrage inédit de Mme de Staël dont le manuscrit a été légué à la Bibliothèque nationale en 1882 par Mme Ch. Lenormant, et que nous avions déjà analysé dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er novembre 1899. Cet ouvrage intitulé *Des circonstances actuelles qui peuvent terminer la Révolution et des principes qui doivent fonder la République en France* avait été composé par Mme de Staël à la fin du Directoire, et ce furent sans aucun doute les événements de Brumaire an VIII qui l'empêchèrent de le publier. Il prit place, nous ne savons comment, dans les papier de Mme Récamier, et c'est ainsi que l'héritière de ces papiers le légua à notre Bibliothèque nationale.

L'étude de M. Édouard Herriot est divisée en quatre parties qu'il intitule : 1° *Description du manuscrit* (c'est plutôt, à proprement parler, une *analyse*); 2° *Date de l'ouvrage*; 3° *De la collaboration de Benjamin Constant à l'ouvrage*; 4° *Originalité et valeur de l'ouvrage.*

Sur la question de la date de l'ouvrage, qui est la première qui se pose à notre attention, nous continuons à penser, comme nous le pensions en 1899, qu'il a été rédigé dans les derniers mois de l'année 1798 et les premiers de l'année 1799. M. Éd. Herriot a voulu préciser : « L'ouvrage, écrit-il, a été rédigé dans la première moitié de l'année 1799 (p. 57). » Mais la preuve qu'il donne de cette affirmation se retourne contre lui; la phrase qu'il cite (p. 57) fait allusion aux élections de germinal an VI (avril 1798), *il y a six mois*, dit Mme de Staël, ce qui prouve manifestement que cette phrase a été écrite vers le mois de novembre 1798. Il est exact d'ailleurs que d'autres parties du manuscrit ont été rédigées dans les premirs mois de l'année 1799 et que l'ouvrage dut être terminé dans l'état où il nous est parvenu vers le mois d'août 1799.

Sur la question du manuscrit en lui-même, nous ne sommes pas aussi sûr que M. Éd. Herriot que les 32 premiers feuillets soient des « notes en vue d'une introduction » de l'ouvrage; il y est question de toutes sortes de choses, et ces fragments d'écrits politiques, tombés entre les mains de Mme Récamier et

reliés avec le manuscrit *Des circonstances actuelles* n'étaient peut-être jamais destinés à en faire partie.

Quant au caractère de cet ouvrage, il n'est pas très exact de dire qu'il n'a « rien d'une œuvre de parti » (p. 2). Il est vrai que Mme de Staël y fait preuve d'une largeur d'esprit bien rare à cette époque, qu'elle y fait appel à la tolérance, à l'oubli des erreurs passées et des crimes; mais, ceci accordé, elle se rattache très nettement par cet ouvrage au parti *républicain* proprement dit ou parti *philosophique*, dont le chef reconnu, le théoricien est Sieyès et le publiciste le plus éminent Benjamin Constant; ce parti, auquel appartient Mme de Staël dès 1795 et dont les progrès incessants sont signalés dans la *Correspondance* de Mallet du Pan, prend place entre les *royalistes constitutionnels* d'un côté et les *terroristes* de l'autre, et il se grossit des déserteurs de ces deux derniers partis. Il est remarquable de voir comme, dans cet ouvrage, Mme de Staël fulmine contre ceux qui rêvent encore le rétablisement de la royauté, et les avances qu'elle fait aux démocrate de l'an II, que les modérés proscrivaient jusqu'alors. Constituer définitivement le grand parti *républicain*, destiné à lutter contre les intransigeants du royalisme et du jacobinisme, voilà le but de cet ouvrage.

Il aurait été intéressant de marquer plus fortement et de préciser le lien qui rattache cet ouvrage de Mme de Staël aux écrits de Benjamin Constant d'une part (aussi bien à ses brochures *De la force du gouvernement actuel et de la nécessité de s'y rallier* de floréal an IV et *Des suites de la Contre-Révolution de 1660 en Angleterre*, de messidor an VII, que M. Éd. Herriot ne cite pas, qu'à celle *des Réactions politiques* et *Des effets de la Terreur*), et, d'autre part, aux propres ouvrages de Mme de Staël elle-même, à ses *Réflexions sur la paix intérieure* de 1795, au livre *Des passions*, dont il ne me semble pas que M. Éd. Herriot ait tiré un parti suffisant, et enfin au livre *De la littérature* de 1800, où elle a inséré tout ce qu'elle a pu du livre non édité *Des circonstances actuelles*.

Mme de Staël était-elle « bien plus sincèrement républicaine que Sieyès »? Je n'en suis pas persuadé. La vérité est que son parti, qui était celui de Sieyès et de Chénier, fut victime de la fausse manœuvre de Brumaire; car il n'est douteux pour personne, à l'heure actuelle, que ce parti fut inconsciemment le principal artisan de l'élévation de Bonaparte; mais il ne prévoyait pas cette élévation et le despotisme qui en fut la suite.

M. Éd. Herriot a essayé (p. 64) de laver Mme de Staël des « calomnies » dont elle a été victime à propos du rôle qu'elle a joué au 18 fructidor. Je ferai remarquer simplement que les témoignages contemporains des amis comme des ennemis de Mme de Staël sont *unanimes* sur ce point : elle a poussé au coup d'État de fructidor; elle en proclame dans ce manuscrit même la *nécessité positive* (fol. 141). Il est vrai qu'elle regretta les proscriptions et les exils; ces regrets font honneur à sa sensibilité; ils en font moins peut-être à son sens politique et à sa prévoyance. Au fond, l'arbitraire était, à cette époque, tellement dans les mœurs que ceux-là mêmes qui gémissaient le plus de ces conséquences se résignaient, quand l'intérêt public leur semblait en jeu, à y avoir recours.

L'étude de M. Éd. Herriot est une utile contribution à l'histoire des idées politiques de Mme de Staël, et on la consultera avec fruit pour la période du Directoire.

Paul Gautier.

Mémoires de Madame Roland. Nouvelle édition critique contenant des fragments inédits et les lettres de la prison. Publiés par Cl. Perroud, recteur de l'Académie de Toulouse. Paris, librairie Alcan, 2 vol. in-8, 1905.

Dauban et Faugère avaient donné presque simultanément, en 1861, le texte intégral et à peu près exact des documents dont l'ensemble constitue ce qu'on appelle les *Mémoires de Madame Roland*. M. Perroud nous en offre une revision minutieusement correcte, avec vingt-quatre pages nouvelles tirées d'un manuscrit de la B. N. Il a, dans une étude critique qui est en tête du 1er volume, établi avec une méthode rigoureuse les dates de la rédaction de chacun des morceaux écrits par Mme Roland en sa prison, et son édition nous les présente dans une exacte succession chronologique. Les lettres seules sont rejetées à la fin : c'est une autre catégorie de documents qu'il ne fallait pas mêler à la première. La publication est complétée par un appendice qui rassemble diverses pièces intéressantes, actes d'état civil, documents judiciaires, lettres et fragments de mémoires. Plusieurs de ces pièces sont inédites : une lettre à Sophie Cannet du 15 avril 1767 (on n'en a point de plus ancienne) ; un fragment de journal de 1777, imprimé, il est vrai, il y a quelque trente ans en Angleterre, mais inconnu en France ; une dénonciation fondée sur le témoignage aussi stupide que méchant de la maîtresse de clavecin de la petite Roland ; un fragment des *Mémoires de Bosc*. M. Perroud a réimprimé, avec raison, à la fin de cet appendice les précieux *Souvenirs de Sophie Grandchamp*, jadis publiés par lui-même dans la *Révolution française*. Une annotation précise et instructive, mais sobre, donne au lecteur tous les éclaircissements désirables sur le texte de Mme Roland, sur les faits, les personnes, les ouvrages dont il y est fait mention. — P. 93. Le *Traité sur la tolérance* est de Voltaire, et de 1763. Le *Bon sens* est du baron d'Holbach, non de d'Argens : *Le bon sens, ou Idées naturelles opposées aux idées surnaturelles*. Est-ce une erreur de Mme Roland, ou une transposition fautive de l'éditeur ? je l'ignore : il faudrait s'assurer si le manuscrit ne porte pas : « le *Bon sens*, les *Lettres juives* du marquis d'Argens ». Peut-être quelque retouche, quelque surcharge explique-t-elle la faute de transcription. Jamais l'*Essai sur les mœurs* n'a été appelé *Les Mœurs* : il ne peut être question ici que du livre des *Mœurs*, de Panage, c'est-à-dire Toussaint, qui fit bruit et scandale en 1747. — P. 112. « Maupertuis qui fait des jérémiades même en décrivant les plaisirs des limaçons ». M. Perroud annote ainsi : « Marie Phlipon croyait que le *Système de la Nature* (de d'Holbach) était de lui. » Mais Madame Roland savait à quoi s'en tenir, et de quoi elle voulait parler. C'est bien d'un ouvrage de Maupertuis, de sa *Vénus physique*, et d'un passage qui avait déjà diverti ou choqué bien des lecteurs. On lit dans un examen des *Œuvres de M. de Maupertuis, Dresde, 1752, in-4°*, qui a paru dans la *Bibliothèque raisonnée* et que l'on a attribué à Voltaire : « Ce que personne n'avait jamais imaginé, c'est d'envier en amour le sort des crapauds et des *colimaçons* (renvoi, pour les colimaçons, aux p. 233-4 de l'in-4°). On s'en était tenu jusqu'ici aux moineaux et aux tourterelles. » — Au total, édition qui abolit les précédentes et ne laisse qu'un intérêt historique à celles de Bosc et de Champagneux. Après ses belles publications des *Lettres de Madame Roland* et des *Mémoires*, M. Cl. Perroud nous doit les lettres aux demoiselles Cannet avec les essais de jeunesse de Mlle Phlipon. Il rendrait par là un grand service à l'histoire littéraire : ces lettres aux demoiselles Cannet sont un des documents les plus précieux qu'on ait sur l'action réelle de la littérature du XVIIIe siècle.

Nous la constatons aussi dans les *Mémoires particuliers*, moins exactement détaillée et datée. Mais la vivacité et la chaleur des souvenirs que, dans sa prison même, Mme Roland garde de ses lectures de jeunesse, en atteste la force de pénétration. Elle a commencé toute petite par l'Ancien et le Nouveau

Testament, et les catéchismes. De cinq à sept ans, écriture, géographie, histoire; dessin, musique, danse; plus tard un peu de latin; cela, c'est l'éducation régulière. Lectures de curiosité : deux in-folios de *Vies des saints*; une Bible en vieux langage; une ancienne traduction des *Guerres civiles* d'Appien; un Théâtre de la Turquie; le *Roman comique* de Scarron; un traité de l'*Art héraldique*; un traité des *Contrats*. Les *Voyages* de Regnard; du théâtre de second ordre. A neuf ans, Plutarque. Puis *Télémaque*, la *Jérusalem délivrée*, et *Candide*! Le traité de l'*Éducation des filles* de Fénelon, et Locke, de l'*Éducation des enfants*. Au couvent, les poésies du P. du Cerceau, des ouvrages de mysticité. A douze ans, saint François de Sales, *Introduction à la vie dévote*, les *Soliloques* de saint Augustin, des ouvrages de controverse de Bossuet, Mme de Sévigné. Puis elle « coule à fond » par sa méthode d'extraits, Pluche, Rollin, Crevier, le P. d'Orléans, Saint-Réal, Vertot et Mezeray. Vers seize ans, l'*Histoire romaine* des PP. Catron et Rouillé, Maimbourg, Berruyer, l'abbé Banier; le chevalier de Folard, le P. André, Condillac, des poésies de Voltaire, les *Essais* de Nicole, les *Vies des Pères* de Désart, la *Vie de Descartes* de Baillet; l'*Histoire Universelle* de Bossuet; les *Lettres* de saint Jérôme; *Don Quichotte*; Diodore de Sicile et autres historiens anciens; l'abbé Velly, *Histoire de France*; Pascal, Montesquieu, Locke, Burlamaqui, nos principaux auteurs de théâtre. Vers dix-huit ou vingt ans, des apologistes de la religion : Gauchat, Bergier, Abbadie, Holland, Clarke, etc.; mais aussi Voltaire, d'Argens, d'Holbach, Diderot, Dalembert, Raynal, Toussaint. Port-Royal, les stoïciens; Descartes, Malebranche, Helvetius. Vers vingt ans, Buffon ; les sciences, Nollet, Réaumur, Bonnet, Maupertuis, Rivard, Clairaut. Mais aussi les odes de J.-B. Rousseau, Corneille. Le *Phaéton moderne* du P. Romain Joly. Les *Motifs de ma foi en J.-C.* et les *Lois criminelles* de Muyart de Vouglans. Vers vingt ou vingt-deux ans, Delolme, sur la Constitution d'Angleterre ; Puffendoff, l'*Histoire Universelle* et les *Devoirs de l'homme et du citoyen* ; la *Maison rustique*. Les vers de Bernis; une *Vie de Cromwell*. Boulanger. Elle est allée à seize ou dix-sept ans, une fois à l'Opéra, et une fois à la Comédie-Française, où l'on donnait l'*Écossaise*. A vingt et un ans, elle n'a encore lu de Rousseau que les *Lettres de la Montagne*. Elle lit alors la *Nouvelle Héloïse*. Les Prédicateurs : elle relit Bossuet, Fléchier; elle lit Bourdaloue, Massillon, pêle-mêle avec de Paw, Raynal et d'Holbach; le P. Lenfant, le P. Élisée; elle entend l'abbé de Beauregard, l'abbé de Besplas. Vers vingt-deux ans, Bayle, les *Mémoires* des Académies. L'*Éloge de Catinat* de la Harpe. Xénophon, *in-folio*. Mariée, elle suit un cours d'histoire naturelle et un cours de botanique à Amiens. Voilà, en suivant le cours des *Mémoires particuliers*, ce que l'on recueille des lectures et des études de Mme Roland. D'où, je crois, deux remarques à tirer. La première, qu'il ressort de là combien on est loin de la vérité quand on ne tient compte que des chefs-d'œuvre, et qu'on s'imagine que ce sont eux tout seuls qui façonnent les esprits : en réalité, les œuvres médiocres ont une part considérable dans cette formation; elles sont le grand nombre et agissent incessamment. Dans la vie littéraire d'un peuple elles comptent peut-être autant que les chefs-d'œuvre. La seconde remarque est que la culture littéraire est une partie tout à fait accessoire dans l'éducation de Mme Roland. Vers, éloquence, théâtre, ce n'est que l'amusement, la récréation, la lecture des jours de fête, des promenades dans les bois de Meudon. Elle s'est cultivée par l'histoire, et par les philosophes, moralistes, métaphysiciens, politiques, économistes, législateurs, etc. : les sciences sont à la fin et sans approfondir. Les lettres aux demoiselles Cannet, en rectifiant et complétant les souvenirs de Mme Roland, fourniraient de quoi préciser l'effet de chacune de ses lectures à l'époque la plus décisive de son développement, et la réaction personnelle qu'elle a donnée chaque fois.

GUSTAVE LANSON.

Le sens de la forme dans les métaphores de Victor Hugo, par Edmond Huguet. Paris, Hachette, 1904, in-8, VIII-392 p.

Depuis longtemps, M. Huguet a rassemblé les éléments d'un dictionnaire des métaphores de Victor Hugo. En choisissant, parmi ces matériaux, quelques exemples curieux et en essayant de les classer logiquement, il nous donne aujourd'hui un livre amusant et instructif. « Ce n'est pas autre chose qu'un musée », déclare modestement l'*avant-propos* : un musée d'une singulière richesse en tout cas, et que l'on parcourt avec plaisir. On l'a remarqué depuis longtemps : les métaphores de Victor Hugo, c'est Victor Hugo à peu près tout entier. Non pas que sa pensée soit aussi médiocre qu'il fut jadis de mode de le prétendre; mais parce que avec cette imagination toujours en éveil, avec cette faculté prodigieuse de vision, les idées, les sentiments, les impressions même les plus fugitives se traduisent en images concrètes.

De là, tant de vers évocateurs. Et peu nous importe, en somme, que ces transpositions, souvent, ne soient ni spontanées, ni naturelles, que l'on sente l'effort conscient, que le poète se travaille à saisir des analogies singulières, à voir ce qui n'est pas, « l'imagination disposée aux illusions volontaires » (p. 40) et aux visions de cauchemar : de cette recherche des images, de ce travail de mots jaillissent les idées. Des idées parfois contestables : « Quelques-unes des possessions de l'Espagne ne se liaient à la métropole que par le sillage de ses vaisseaux. Or qu'est-ce que le sillage d'un vaisseau? Un fil. Et combien de temps croit-on que puisse tenir un monde attaché par un fil?... » (p. 42); — ou naïvement prud'hommesques : « Ah! comme c'était beau sur les vagues cette cheminée altière, ce prodigieux cylindre, ce pilier au chapiteau de fumée, cette colonne plus grande que la colonne Vendôme, car sur l'une il n'y a qu'un homme et sur l'autre il y a le progrès... » (p. 49); — ou baroques : « L'âme immense de ce peuple a jeté sur la terre tant de lumière que, pour l'étouffer, il a fallu Torquemada; sur ce flambeau, les papes ont posé la tiare, éteignoir énorme... » (p. 89); — mais si souvent lumineuses et puissantes! Ce n'est pas par un simple caprice que M. Huguet consacre son dernier chapitre aux *antithèses* et aux *symboles*. Il y était logiquement conduit. Des métaphores aux symboles le passage est insensible, et la difficulté serait grande souvent de distinguer ce qui est rapprochement de mots ou rapprochement de pensées, analogie extérieure ou *correspondance* profonde. J'emploie ce mot à dessein et parce qu'il a, depuis, beaucoup servi. Victor Hugo, déjà, a poussé le système jusqu'à ses extrêmes limites, — jusqu'au ridicule. Il a songé le premier à certaines extravagances. Le fameux Sonnet des voyelles qui fit plus, pour la gloire d'Arthur Rimbaud, que ses réelles qualités d'artiste, sort directement de la lettre sur l'alphabet (p. 354).

Dans ce volume, annoncé comme le premier d'une série, M. Huguet a étudié seulement, dans les métaphores de Hugo, *le sens de la forme*. Il réunit ses exemples sous quelques titres assez généraux : *les formes géométriques; les animaux; le corps de l'homme et de l'animal; les difformités et les maladies; le vêtement, l'armure et la parure; la végétation; la mer, le cours d'eau, la montagne; l'architecture*.... Classification artificielle si l'on veut; mais quelle classification ne le serait pas? Celle-ci du moins est simple et commode; on s'y retrouve aisément. Peut-être aurait-il mieux valu laisser de côté certaines banalités, certaines métaphores courantes, certaines comparaisons qui, passées dans l'usage ordinaire, n'évoquent plus à la pensée aucune image pittoresque : la *collerette* des fleurs, les *panaches* de fumée, les rivières ou les routes courbées en *fer à cheval*, les villages tassés au fond d'une *cuvette*, ou l'*hydre* dévorante des incendies.... Une mer qui *moutonne* (p. 131), la *chevelure* des arbres (p. 175) : ce ne sont même plus des métaphores. Et pourtant... Ces banalités mêmes retrouvent, avec le poète, leur valeur expressive. Il faut

le voir pétrir cette matière commune. Il faut voir ces fleurs fanées renaître et s'épanouir entre ses doigts, fraîches comme si nul encore ne les eût cueillies. Sa rhétorique est une création perpétuelle. Et c'est pourquoi un livre comme celui-ci, en nous permettant de mieux connaître ses procédés, nous donne des raisons de l'admirer davantage.

JULES MARSAN.

PÉRIODIQUES

L'Amateur d'autographes et de documents historiques. — 15 janvier 1905 : *Une lettre inédite de Madame de Stael* (à don Pedro de Souza, duc de Palmella). — 15 février : Félix Chambon, *Les mésaventures d'un amateur d'autographes : Victor Cousin et Malebranche.* — 15 mars : Félix Bouvier, « *Monsieur Jules* » (un amour de Stendhal). — 15 janvier, 15 février, 15 mars : Raoul Bonnet, *Isographie de l'Académie française* (suite; avec fac-similés).

Athenaeum. — N° 4016 : Vizetelly, *Zola.* — N° 4018 : Brunetière, *Études critiques sur l'hist. de la litt. fr.*, VII.

Bühne und Welt. — 6, 24 : M. Langkavel, *Faust in Frankreich.*

Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire. — 15 janvier, 15 février, 15 mars 1905 : Henry Martin, *Les miniaturistes à l'exposition des « Primitifs français »* (suite). — Paul Cottin, *Lorédan Larchey* (1831-1902), *étude bio-bibliographique* (suite). — 15 janvier et 15 février : Louis Morin, *Les Adenet dits aussi « Maillet », imprimeurs, libraires et relieurs à Troyes, à Lyon, à Paris et à Sens.* — 15 janvier : Henri Monod, *Éditions originales et éditions primitives.* — 15 février : Paul Lacombe, *Flâneries bibliographiques : Quérard et ses continuateurs.* — 15 février et 15 mars : F. Meunié, *Bibliographie de quelques almanachs illustrés du XVIII^e^ et XIX^e^ siècles* (suite). — 15 mars : Ernest Jovy, *Quelques notes sur Pascal.* — 15 janvier, 15 février et 15 mars : Georges Vicaire, *Revue de publications nouvelles.*

Le Correspondant. — 25 janvier 1905 : André Pavie, *La tristesse d'âme de Sainte-Beuve* (Lettres inédites). — 10 février : Henry Bordeaux, *Études littéraires : M. Émile Gebhart.* — 25 février : H. de Lacombe, *Controverses du temps de Bossuet et de notre temps.* — Charles de Loménie, *Madame Récamier.* — 25 mars : Émile Faguet, *Catholicisme et romantisme.* — P. Imbart de la Tour, *Fustel de Coulanges.* — H. de Lacombe, *La science religieuse au temps de Bossuet.* — Léon Séché : *L'Elvire de Lamartine.* — 25 janvier, 25 février et 25 mars : Édouard Trogan, *Les œuvres et les hommes, chronique mensuelle du monde, des lettres, des arts et du théâtre.*

Deutsche Literaturzeitung. — N° 43 : Baldensperger, *Gœthe en France* (Haguenin). — N° 49 : Heymann, *Franz. Dialectwörter bei Lexicographen des 16-18 Jahrhunderts.*

Die neueren Sprachen. — XII, 6 : Livres scolaires (H. Bornecque). — 7 : Livres scolaires. — 8 : *Id.*

La Grande Revue. — 15 janvier 1905 : P. Fabreguettes, *Le théâtre et la magistrature.* — E. Ripert, *Frédéric Mistral : sa formation.* — J. de Coussanges, *Le criminel dans les derniers romans danois.* — Louis Madelin, *Metternich, Napoléon et Thiers.* — 15 février : Henri Robert, *Lachaud.* — Gabriel Syveton, *La femme d'un magistrat sous Louis XIV : La présidente Ferrand.* — Gilbert Stenger, *La Société française pendant le Consulat.* I. — J. Joseph Renaud, *Oscar Wilde et son œuvre.* — Louis Madelin, *Journalisme pittoresque.* — 15 mars : Paul Decori, *Les Plaideurs de Racine.* — Gilbert Stenger, *La Société française pendant le Consulat* (Fin). — 15 janvier, 15 février et 15 mars : Paul Dupray, *La Vie littéraire.* — Ch. Formentin et Marcel Myrtil, *Chronique dramatique.* —

Henri Chateau, *Revue des revues étrangères.* — Stéphane-Pol, *Revue des revues françaises.*

Journal des débats politiques et littéraires. — 4 janvier : Arvède Barine, *Femmes russes* (*Mémoires de la princesse Marie Wolkonsky*). — 5 janvier : Félix Chambon, *A propos du centenaire d'Eugène Sue.* — 7 janvier : Maurice Muret, *Notes de littérature étrangère : un humoriste italien, M. Luigi Pirandello.* — 8 janvier : Louis Estang, *L'appendicite de « Madame ».* — André Chaumeix, *Notes de littérature : Choderlos de Laclos.* — 9 janvier : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — 13 janvier : X., *L'éducation de Vigny.* — 14 janvier : G. D. F., *Bossuet fut-il marié?* — 16 et 23 janvier : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — 24 janvier : S., *Autour de « l'Encyclopédie ».* — 25 janvier : Augustin Filon, *Les poètes français à l'étranger.* III. — 28 janvier : Maurice Muret, *Notes de littérature étrangère : la poésie lyrique danoise.* — 30 janvier : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — 31 janvier : André Chaumeix, *Notes de littérature : M. Gabriel de La Rochefoucauld.* — 2 février : Antoine Albalat, *L'envers de la gloire* (par Adolphe Brisson). — 5 février : André Chaumeix, *Notes de littérature : « Sur la pierre blanche »* (par Anatole France). — 6 février : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — 8 février : Arvède Barine, *Autobiographie d'un journaliste américain.* — 10 février : Paul Ginisty, *L'aventure d'un moraliste* (l'abbé Joseph Roux). — G. Baguenault de Puchesse, *« La reine Margot ».* — 12 février : André Chaumeix, *Notes de littérature : M. Abel Hermant historien.* — 13 février : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — 14 février : E. Rodocanachi, *L'épilogue des contes de Boccace.* — 19 février : André Chaumeix, *Notes de littérature : Victor Hugo étudié par un poète.* — 20 février : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — 21 février : Pierre de Quirielle, *Remerciements à M. Gebhart.* — 22 février : Augustin Filon, *Maeterlinck et les Anglais.* — 24 février (supplément) : *Académie française : réception de M. Émile Gebhart.* — 25 février : Henri Chantavoine, *A l'Académie française.* — 26 février : G. D. F., *Le public à l'Académie.* — 27 février : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — 28 février : A. C., *Marcel Schwob.* — André Chaumeix, *Notes de littérature : Gérard d'Houville et l'amour platonicien.* — 2 mars : André Michel, *Eugène Guillaume.* — 5 mars : Maurice Muret, *Notes de littérature étrangère : sur la vie et l'œuvre de M. Auguste Strindberg.* — 6 mars : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — 8 mars : M. M., *Mme Éléonore Duse.* — 13 mars : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — 14 mars : André Chaumeix, *Notes de littérature : un roman politique, « l'Élection sentimentale ».* — 15 mars : Ernest Seillière, *La rupture entre Nietzsche et Wagner.* — 19 mars : André Chaumeix, *Notes de littérature : « le Serpent noir »* (par M. Paul Adam). — 20 mars : Émile Faguet, *Le semaine dramatique.* — 21 mars : Henri Welschinger, *Le roman de Madame Récamier.* — 22 mars : Augustin Filon, *Boileau anglais.* — 23 mars : Michel Salomon, *Charles Nodier et la Légion d'honneur.* — 26 mars : Z., *Jules Verne.* 27 mars : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — 31 mars : Émile Combe, *En l'honneur d'Albert Sorel.*

Literarisches Zentralblatt. — N° 48 : Davignon, *Molière et la vie.* — N° 49 : Du Bellay, *La Deffance*, p. Chamard. — N° 4 : Holzhausen, *Bonaparte, Byron und die Britten.*

Literaturblatt für germanische und romanische Philologie. — N° 12 : *Un dernier amour de René, correspondance de Chateaubriand avec la marquise de V.* (Von Wurzbach). — n° 1 : Stiefel, *Die Nachahmung italienischer Dramen bei einigen Vorläufern Molières* (Vossler).

Mercure de France. — 1er janvier 1905 : Alfred Vallette, *Le « Mercure de France » bimensuel.* — Aldolphe Retté, *Sainte-Beuve.* — Paul Verlaine, Edmond de Goncourt, Albert Glatigny, Poulet-Malassis, Ph. Burty, Baudelaire, *Lettres inédites à Félicien Rops.* — Rémy de Gourmont, *Les enquêtes littéraires.* — Paul Souchon, *Frédéric Mistral.* — 15 janvier : Féli Gautier, *Documents sur Baudelaire* (Lettres de Baudelaire, du général et de Mme Aupick, de Mme Théo-

dore de Banville, etc.). — Charlotte Charlier-Rieder, *L'entourage féminin de Schopenhauer*. — 1er février : Féli Gautier, *Documents sur Baudelaire*. — Francis de Miomandre, *Élémir Bourges et le culte des héros*. — E. Gomez Carrillo, *Les mémoires d'Echegaray*. — Maurice Boissard, *A la Comédie-Française*. — 15 février : Ricciotto Canudo, *La tragédie catholique de Gabriel d'Annunzio*. — Charles Morice, *Le texte de Rabelais et la critique contemporaine*. — Edmond Pilon, *Un centenaire oublié : Eugénie de Guérin*. — 1er mars : Péladan, *Les secrets des anciennes maîtrises : la clé de Rabelais*. — Ernest Gaubert, *Marcel Schwob*. — Adolphe Retté, *Gérard de Nerval*.

Modern Language Notes. — XIX, 7 : Crawford, *On the relations of Congreve's Mourning Bride to Racine's Bajazet*.

Nation (die). — 22, 4 : G. Mayer, *Der Briefwechsel Alfred de Mussets mit George Sand*. — 5-6 : M. Schwalb, *Racines Athalie*.

La Nouvelle Revue. — 1er janvier 1905 : Valentine de Saint-Point, *Lamartine inconnu* (Lettres inédites). — Raqueni, *Le centenaire de Pétrarque*. — 15 janvier : Emmanuel des Essarts, *Variations sur les Contes de Perrault*. — Marc Varenne, *M. Gabriel d'Annunzio*. — 1er février : Gilbert Stenger, *Le théâtre sous le Consulat*. — Gustave Kahn, *Le centenaire de l'année* (Auguste Barbier). — 15 février : Jean Canora, *La Harpe*. — Gustave Kahn, *Mme Récamier*. — 1er mars : Jean Tarbet, *Eugène Fromentin*. — Hermione de Poltoratzky, *Maxime Gorki*. — Gilbert Stenger, *Le théâtre de chant sous le Consulat*. — Gustave Kahn, *Petits Romantiques*. — 1er janvier, 1er et 15 février, 1er et 15 mars, Henri Austruy, *Revue dramatique*.

La Quinzaine. — 1er janvier 1905 : Louis de Nussac, *Un chef du mouvement régionaliste dans le Midi : Joseph Roux*. — Georges Graffe, *Sainte-Beuve*. — 16 janvier : Gilbert Stenger, *Les Salons pendant le Consulat*. — Raoul Narsy, *Art et littérature*. — 1er février : Émile de Saint-Auban, *Chronique dramatique : « le Roi Lear »*. — 16 février : comte J. de Plessis, *L'influence des femmes dans l'histoire de la littérature et de l'esprit modernes*. — Raoul Narsy, *Art et littérature : Maxime Gorki; les lettres d'Elvire*. — Messian, *L'authentique Bernardin*. — 1er mars : Henri de La Ville de Mirmont, *Les poésies chrétiennes de Charles Perrault*. — 16 mars : Angel Marvaud, *Savant, politique et poète : Don José Echégaray*.

La Renaissance latine. — 15 janvier 1905 : Angel Ganivet, *L'individualisme espagnol*. — 15 février : Marius-Ary Leblond, *Vigny inconnu*. — Maxime Leroy, *Stirner contre Proudhon*. — 15 janvier, 15 février, 15 mars : André Rivoire, *Les théâtres*. — Gaston Ragcot, *Les livres*. — *Le mouvement intellectuel : Italie* (Maurice Muret); *Espagne* (Boris de Tannenberg).

La Revue (Ancienne Revue des Revues). — 1er janvier 1905 : E. Faguet, *Les commérages de Sainte-Beuve*. — Paul et Victor Margueritte, *Élémir Bourges*. — Henry D. Davray, *Stephen Phillips et la renaissance du drame en vers en Angleterre*. — 15 janvier : Georges Pellissier, *La fin des écoles littéraires*. — Maurice Le Blond, *Un poète de la sentimentalité nouvelle* (M. Saint-Georges de Bouhélier). — 1er février : R. de Marmande, *Parmi les romanciers « sains et honnêtes »*. — Édouard Maynial, *Grazia Deledda*. — 1er mars : E. Faguet, *La simplification de l'orthographe*. — Paul Gsell, *La maison d'Anatole France*. — E. Seillière, *La méditation philosophique chez Nietzsche*. — 15 mars : Georges Pellissier, *Le socialisme d'Anatole France*. — H. Saint-Elme, *Don José Echegaray*.

Revue biblio-iconographique. — Janvier et février 1905 : René Descharmes, *« Saint-Julien l'Hospitalier » et « Pécopin »*. — Janvier, février et mars : Gustave Mouravit, *Napoléon bibliophile* (suite). — Janvier : Firmin Maillard, *Ombres et fantômes* (*Profils disparus*) : *Hippolyte Babou* (Fin). — Mars : A. M. Gossez, *« Saint-Julien l'Hospitalier » et « Pécopin »*.

Revue bleue (Revue politique et littéraire). — 7 et 14 janvier 1905 : Albert Sorel, *Sainte-Beuve : les Lundis et Port-Royal*. — 7 janvier : J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : Bernardin de Saint-Pierre*. — 14 janvier : J. Ernest-Charles,

La vie littéraire : Armand Marquiset. — 21 janvier : Bossert, *L'idée du « Retour éternel » de Nietzsche.* — J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : Ernest Tissot.* — Paul Flat, *Théâtres : Renaissance, « La Massière » de M. Jules Lemaître.* — 28 janvier : J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : Quelques silhouettes.* — Paul Flat, *Théâtres : Comédie-Française, reprise d' « Amphitryon ».* — Alphonse Séché et et Jules Bertaut, *Bocage.* — 4 février : Sully Prudhomme, *Pascal.* I. *Le Savant et le mystique.* — J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : Wells.* — Paul Flat, *Théâtres : L'Œuvre, « La Gioconda », de M. Gabriel d'Annunzio.* — Edmond Pilon, *Maxime Gorki.* — Alphonse Séché et Jules Bertaut, *L'homme à femmes au théâtre : de Bressant à Guitry.* — 11 février : Sully Prudhomme, *Pascal.* II. *Son caractère, sa politique, son esthétique.* — Marcel Boulenger, *Au sujet de l'orthographe.* — J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : Th. Ribot.* — Paul Flat, *Théâtres : Théâtre-Antoine, « L'Amourette », de M. Pierre Veber.* — 18 février : Sully Prudhomme, *Pascal.* III. *Son apologétique et la question religieuse.* — Michel Bréal, *La réforme orthographique.* — J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : Lucie Delarue-Mardrus.* — Paul Flat, *Théâtres : Théâtre Sarah-Bernhardt, « Angelo », de Victor Hugo; L'Œuvre, « La Fille de Jorio », de M. Gabriel d'Annunzio.* — 25 février : Gabriel Monod, *Michelet et son père* (documents inédits). — J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : Gérard de Nerval et l'Allemagne.* — Paul Flat, *Théâtres : Vaudeville, « La Retraite », de M. Beyerlein.* — Robert Dreyfus, *Gobinisme et nationalisme.* — 4 mars : Sully Prudhomme, *Les difficultés d'une simplification orthographique.* — Gabriel Monod, *Michelet et son père.* — J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : la culture littéraire de Mme Récamier.* — Paul Flat, *Théâtres : Théâtre Antoine, « Les Avariés », de M. Brieux.* — 12 mars : Louis Havet, *La simplification de l'orthographe.* — Michel Bréal, *Un dernier mot sur l'orthographe.* — J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : trois livres* (par Mme Michelet, par Gérard d'Houville, par le général Championnet). — 18 mars : C. Bouglé, *Une utopie de G. Tarde.* — J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : « Sur la pierre blanche », par Anatole France.* — Paul Flat, *Théâtres : Odéon, « Les Ventres dorés », de M. Émile Fabre.* — 25 mars : J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : Élisabeth Browning.* — Antoine Albalat, *Faut-il écrire simplement ce que l'on sent?*

Revue critique. — N° 49 : *Mme de Staël, Dix ans d'exil*, p. Gautier (F. Baldensperger). — N° 2 : Chardon, *Scarron inconnu et les types du Roman comique* (F. Hémon). — N° 3 : Pilon, *Portraits français* (L. R.). — George Sand, *Souvenirs et idées* (L. R.). — Renan, *Mélanges religieux et historiques* (L. R.). — N° 5 : Alengry et Cahen, *Condorcet* (A. Mathiez). — Ed. Champion, *Itinéraire du domestique Julien* (F. B.). — Blanchard, *Le théâtre de Hugo et la parodie* (F. B.). — Giroux, *La satire Ménippée* (L. R.). — François de Sales, Œuvres, XIII. — N° 6 : Griselle, *Bourdaloue* (A. Gazier).

Revue de Paris. — 1er et 15 janvier 1905 : Sainte-Beuve, *Lettres à Victor Hugo et à Mme Victor Hugo*, II et III. — 1er février : André Le Breton, *Les originaux de la « Comédie humaine ».* — 15 février : Sainte-Beuve, *Lettres à Victor Hugo et à Mme Victor Hugo* (Fin).

Revue des Deux Mondes. — 1er janvier 1905 : Léon Lefébure, *Montalembert : une âme de croyant au XIXe siècle.* — 15 janvier : René Doumic, *Revue littéraire : le vertueux Laclos.* — 1er février : René Doumic, *Les lettres d'Elvire à Lamartine.* — 15 février et 1er mars : Samuel Rocheblave, *George Sand et sa fille, d'après leur correspondance inédite.* — 15 février : René Doumic, *Revue dramatique « La Massière », à la Renaissance; « Le Bercail », au Gymnase; « La Conversion d'Alceste », à la Comédie-Française; reprise d' « Angelo », au Théâtre Sarah-Bernhardt.* — T. de Wyzewa, *Un homme de lettres allemand : Théodore Fontane.* — 1er mars : Victor Giraud, *L'Œuvre de Sainte-Beuve.* — 15 mars : René Doumic, *Revue littéraire : une histoire de 1815* (par M. Henry Houssaye).

Revue de études rabelaisiennes. — 1905, 1er fasc. Abel Lefranc, *Les dates du séjour de Rabelais à Metz* (1546-1547). — Le Dr de Santi, *Rabelais et Jules-*

César Scaliger. — Abel Lefranc, *Cours* (sur Rabelais) *professé au Collège de France en décembre 1904*. — Henri Clouzot, *Un ami de Rabelais inconnu : Hilaire Goguet*. — Georg Pfeffer, *Deux notices inédites de Johann-Gottob Regis*. — A.-F. Bourgeois, *Rabelais en Angleterre*. — Henry Grimaud, *La profession du père de Rabelais* (le fasc. est accompagné de la fin de la réimpression de *L'Isle sonante*).

La Revue latine. — 25 janvier 1905 : Émile Faguet, *Sainte-Beuve amoureux*. — Michel Salomon, *Trois billets inédits de Sainte-Beuve*. — 25 février : Émile Faguet, *L'apothéose de la rature* (Le travail du style enseigné par les corrections manuscrites des écrivains, par Antoine Albalat). — 25 mars : Émile Faguet, *Pétrone en France; — Post-scriptum à Sainte-Beuve amoureux; — Deux nouveaux romans de l'auteur d' « Amitié amoureuse »; — « Les rencontres de M. de Bréot »* (par Henri de Régnier). — Victor Giraud, *Poètes suisses*.

Le Temps. — 1er janvier : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : la Troisième République, ses historiens et ses archives*. — 8 janvier : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : une manifestation de poètes*. — 9 janvier : Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale*. — 10 janvier : Raoul Aubry, *Choses d'aujourd'hui : M. Le Roy n'est pas décoré*. — 11 janvier : Joseph Galtier, *Promenades et visites : Courteline chez Molière*. — 14 janvier : R. A., *M. Émile Faguet, l'Académie et l'orthographe*. — 15 janvier : Gaston Deschamps, *La vie littéraire* (Waldeck-Rousseau, M. Haraucourt, etc.). — 16 janvier : Adolphe Brisson, *Chronique dramatique*. — 22 janvier : Gaston Deschamps, *La vie littéraire* (M. Élémir Bourges, Rétif de la Bretonne, etc.). — 23 janvier : Adolphe Brisson, *Chronique dramatique*. — 27 janvier : *Les conférences de M. Brunetière*. — 29 janvier : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : l'idée de la vie dans la poésie contemporaine*. — 30 janvier : Adolphe Brisson, *Chronique dramatique*. — Raoul Aubry, *Mme Myriam Harry couronnée*. — 5 février : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : « Mme de Kolly », par Edmond Seligman*. — 6 février : Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale*. — 8 février : Joseph Galtier, *Promenades et visites : le Petit Carême de M. Brunetière*. — 12 février : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : « la Maison des danses », par Paul Reboux*. — 13 février : Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale*. — 14 février : Raoul Aubry, *Choses d'aujourd'hui : devons-nous apprendre une nouvelle orthographe?* — 16 février : Henry Roujon, *Souvenirs d'art et de littérature : Théodore de Banville*. — 19 février : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : « Sur la pierre blanche », par Anatole France*. — 20 février : Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale*. — 23 février : Joseph Galtier, *Promenades et visites : M. Émile Gebhart*. — 24 février (supplément) : *Académie française : réception de M. Émile Gebhart*. — 25 février : Nozière, *Académie française : réception de M. Émile Gebhart*. — 26 février : Gaston Deschamps, *La vie littéraire* (MM. J.-K. Huysmans, Gabriel de La Rochefoucauld, etc.). — 27 février : Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale*. — 28 février : *Nécrologie : Marcel Schwob*. — 1er mars : Joseph Galtier, *Promenades et visites : confidences de Mme Henri de Régnier sur Gérard d'Houville*. — 3 mars : Thiébault-Sisson, *Eugène Guillaume*. — 5 mars : Gaston Deschamps, *La vie littéraire* (MM. Pierre de Nolhac, Maxime Formont, etc.). — 6 mars : Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale*. — 9 mars : Joseph Galtier, *Promenades et visites : la Duse*. — 11 mars : *M. Paul Hervieu chez les étudiants*. — 12 mars : Gaston Deschamps, *La vie littéraire* (Gérard d'Houville, Paul Adam, etc.). — 13 mars : Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale*. — 16 mars : *Une proposition de M. Paul Hervieu*. — Adolphe Aderer, *La vertu de Mme Scarron*. — 19 mars : Gaston Deschamps, *La vie littéraire* (MM. Paul Adam, Paul et Victor Margueritte, etc.). — *Nécrologie : Hugues Rebell*. — 20 mars : Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale*. — 22 mars : Joseph Galtier, *Promenades et visites : M. Paul Hervieu répond à quelques objections*. — 23 mars : Jules Claretie, *Louis Depret*. — 25 mars : André Laurie, *Jules Verne*. — Gaston Deschamps, *La vie littéraire : « La Lueur sur la cime », par Jacques Vontade*. — 26 mars : Adolphe Brisson : *Chronique*

théâtrale. — 30 mars : Raoul Aubry, *Les miettes de Victor Hugo.* — 31 mars : *La fête offerte à M. Albert Sorel.*

Zeitschrift für franz. Sprache und Literatur. — XXVII, 6-8 : Melosch Triwunatz, *Guillaume Budé's De l'Institution du prince* (E. Bovet). — C. M. C. Wright, *Selections from Rabelais' Gargantua* (W. Küchler). — Léon Séché, *Les Annales romantiques* (J. Haas). — G. Doncieux, *Le Romancéro populaire de la France* (F.-S. Krauss). — Livres scolaires. — E. Stengel, *Briefe von Gaston Paris an Lemcke.* — Schultz-Gora, *Zur vermeintlichen Quelle von Chateaubriands Le dernier Abencerage.* — S. Haas, *Chateaubriands Anwesenheit in Jerusalem.*

Zeitschrift für franz. und englischen Unterricht. — III, 6 : Minckwitz, *Die franz. Akademie*, II. — Sorel, *Montesquieu* (Mahrenholtz). — Poppenberg, *Maeterlinck*; Miessner, *Maeterlincks Werke* (Thurau).

Zeitschrift für vergleichende Literaturgeschichte. — XV, 6 : H. Schnee-gans, *Molières Subjectivismus.*

LIVRES NOUVEAUX

Asselineau (Charles). — *L'Enfer du bibliophile. Paris, Carteret.* In-8 de 47 p. et 6 pointes sèches en noir et en coul. par Léon Lebègue.

Audebrand (Philibert). — *Romanciers et Viveurs du XIXe siècle. Paris, Calmann-Lévy.* In-18 jésus, de 353 p. Prix : 3 fr. 50.

Basset (Serge). — *Racine chez Arnauld.* A-propos. *Paris, Fasquelle.* In-18 jésus, de 36 p. Prix : 1 fr.

Bédier (Joseph) et Mario **Roques**. *Bibliographie des travaux de Gaston Paris. Paris, Bouillon.* In-8, de VI-203 p. et portrait.

Bellot (Étienne). — *Jean Lombard* : sa vie, ses œuvres. *Paris, Messein.* In-16 de 63 p. Prix : 1 fr.

Bergmans (Paul). — *Notes sur l'histoire de l'imprimerie et des imprimeurs belges. Besançon, imp. Jacquin.* In-8, de 11 p. (Extrait du *Bibliographe moderne.*)

Bernard (Cyprien). — *Un érudit bas-alpin* : Louis Feuillée, père minime. Discours prononcé le 30 octobre 1904, à l'Athénée de Forcalquier. *Forcalquier, imp. Crest.* Petit in-8 de 15 p.

Bernard (le R. P.). — *Bossuet apologiste et apôtre de la Croix* (extraits des œuvres complètes). *Paris, Bloud.* Petit in-8 de XVI-132 p. et grav.

Bethléem (Louis). — *Romans à lire et Romans à proscrire.* Essai de classification, au point de vue moral, des principaux romans et romanciers de notre époque (1800-1904), avec notes et indications pratiques. *Cambrai, imp. d'Halluin-Carion.* In-12, de 232 p.

Bossuet. — *Oraisons funèbres.* Texte revu sur l'édition de l'abbé Lebarq, par Alexandre Samouillan. *Paris, Poussielgue.* In-18 de 260 p. avec portraits.

Boulenger (Jacques). — *Rabelais et Victor Hugo. Paris, Champion.* In-8 de 24 p. (Extrait de la *Revue des études rabelaisiennes.*)

Bourrilly (V. L.). — *Guillaume du Bellay, seigneur de Langey* (1491-1543). *Paris, Bellais.* Grand in-8 de XVI-458 p. et portrait. Prix : 10 fr.

Briand (François). — *Noëls de 1512.* Publiés par Henri Chardon. *Paris, Champion.* In-8 de 71 p. avec plain-chant.

Briout (Edgard). — *L'Idée de paix perpétuelle de Jérémie Bentham* (thèse). *Paris, Giard et Brière.* In-8 de 137 p.

Broche (Gaston-E.). — *Une époque. Étude sur le XVIIIe siècle* (Conception générale de la vie; Montesquieu théoricien; Locke et Rousseau; Deux déclarations de droits : 1689-1789). *Paris, Société française d'imprimerie et de librairie.* In-18 jésus, de 176 p.

Brunetière (Ferdinand). — *Variétés littéraires. Paris, Calmann-Lévy.* In-18 jésus, de 315 p. Prix : 3 fr. 50.

Calmette (Joseph). — *Contribution à la critique des Mémoires de Commynes.* Les Ambassades françaises en Espagne et la Mort de D. Juan de Castille, en 1497. *Paris, Bouillon.* In-8, de 7 p. (Extrait du *Moyen Age.*)

Canfield (D. F.). — *Corneille and Racine in England. London, Macmillan.*

Capon (G.) et R. **Yve-Plessis**. — *Paris galant au XVIIIe siècle.* Les Théâtres clandestins. *Paris, Plessis.* In-8 de 288 p. et 8 planches. Prix : 15 fr.

Carlyle. — *Pages choisies.* Traduction et introduction par E. Masson. *Paris, Colin.* In-16 de XXVI-368 p. Prix : 3 fr. 50.

Catalogue *général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale.* Auteurs. T. 20 : Brophy-Budyznski. In-8 à 2 col., 4 p. et 1, 288 col. *Paris, Imp. nationale.*

Chambon (Félix). — *Jules de Chantepie* (1838-1904). *Paris, Leclerc.* In-8 de 15 p. (Extrait du *Bulletin du bibliophile*)

Chatelain (U. V.). — *Le Surintendant Nicolas Foucquet, protecteur des lettres, des arts et des sciences. Paris, Perrin.* In-8 de 602 p.

Choderlos de Laclos. — *Lettres inédites*, publiées par M. Louis de Chauvigny. *Paris, Société du Mercure de France.* In-18 jésus, de 334 p. Prix : 3 fr. 50.

Claretie (Léo). — *Nos grands écrivains racontés à nos petits Français.* Préface par M. G. Hanotaux. *Paris, Gedalge.* In-8 de 255 p. grav. et portraits.

Clouzot (Henri). — *Topographie rabelaisienne.* Poitou. *Paris, Champion.* In-8, de 55 p. (Extrait de la *Revue des études rabelaisiennes.*)

Cury (Léon). — *Regnard* (le Joueur; le Distrait; les Folies amoureuses; les Ménechmes; le Légataire universel). *Paris, Vanblotaque.* In-4, de xlvii-526 p. avec portrait. (*Chefs-d'œuvre du théâtre français.*)

Delisle (Léopold). — *Catalogue des livres imprimés ou publiés à Caen avant le milieu du XVI^e siècle*, suivi de recherches sur les imprimeurs et les libraires de la même ville. *Caen, imp. Delesques.* 2 vol. in-8. T. I^er (Notices des livres), de xvi-355 p.; t. II (Recherches sur les imprimeurs et les libraires), de cxxxi-179 p. et 27 planches (Extrait du *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. 23 et 24).

Delmont (T.). — *Bourdaloue et M. Brunetière. Paris, Sueur-Charruey.* In-8 de 11 p. (Extrait de la *Revue de Lille.*)

Delmont (Théodore). — *Trois illustres conquêtes de la foi* : François Coppée, Ferdinand Brunetière et Paul Bourget, avec une lettre de François Coppée. *Lyon, imp. Vitte.* In-8 de 95 p. (Extrait de l'*Université catholique.*)

Derocquigny (Jules). — *Charles Lamb* : sa vie et ses œuvres. *Lille, Le Bigot*, In-8 de 422 p. Prix : 12 fr. (*Travaux et Mémoires de l'Université de Lille.*)

Descostes (François). — *Joseph de Maistre inconnu* (Venise, Cagliari, Rome, 1797-1803), d'après des documents inédits. *Paris, Champion.* In-8 de 64 p. Prix : 2 fr. 50 (Extrait du *Correspondant.*)

Dumesnil (Georges). — *L'Ame et l'évolution de la littérature, des origines à nos jours. Paris, Société française d'impr. et de libr.* T. 2. In-16 de 356 p.

E. L. — *Une édition de Télémaque imprimée à Valenciennes en 1699. Valenciennes, imp. Mustelier et Cacheux.* In-8 de 23 p. avec fig. (Extrait des *Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes.*)

Fabre (Joseph). — *La Pensée chrétienne.* Des Évangiles à l'Imitation de Jésus-Christ. *Paris, F. Alcan.* In-8 de 660 p. Prix : 9 fr.

Faguet (Émile). — *Propos de théâtre.* 2^e série : Euripide; l'Abbé d'Aubignac : la Mise en scène du théâtre classique; Corneille; Racine; Molière, etc. *Paris, Société française d'impr. et de libr.* In-16 de 354 p. Prix : 3 fr. 50.

Fischmann (P.). — *Molière als Schauspieldirektor.* Dissertation de Halle, In-8 de 32 p.

Fitzmaurice-Kelly (James). — *Littérature espagnole.* Traduction d'Henry-D. Davray. *Paris, Colin.* Petit in-8 de xv-500 p. Prix : 5 fr.

Funck-Brentano (Frantz) et Paul d'**Estrée**. — *Les Nouvellistes. Paris, Hachette.* In-16 de viii-345 p. et 6 planches. Prix : 3 fr. 50.

Gaultier (Jules de). — *Nietzsche et la réforme philosophique. Paris, Société du Mercure de France.* In-18 jésus de 314 p. Prix : 3 fr. 50.

Gautier (Théophile). — *Jettatura. Paris, Romagnol.* In-8 de 202 p. avec compositions et grav. en couleur de François Courboin.

Gourmont (Rémy de). — *Promenades littéraires* (Renan, Huysmans, Barrès, Nietzsche et l'amour, Mérimée, Judith Gautier, les Décadents, Moréas, Régnier, etc.). *Paris, Société du Mercure de France.* In-18 jésus, de 385 p. Prix : 3 fr. 50.

Grabowski (T.). — *Petrarca i du Bellay. Cracovie.* In-8 de 48 p.

Gregh (Fernand). — *Étude sur Victor Hugo*, suivie de : Pages sur Verlaine; l'Humanisme; Schumann; Massenet; Claude Debussy; Maurice Maeterlinck. *Paris, Fasquelle.* In-18 jésus de 348 p. Prix : 3 fr. 50. (*Bibliothèque Charpentier.*)

Harmand (René). — *Le Dernier des Brébeuf* (1750-1790). *Caen, Delesque.* In-8 de 19 p. (Extrait des *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.*)

Hermant (Godefroi). — *Mémoires* (1630-1663). Publiés pour la première fois, sur le manuscrit autographe et sur les anciennes copies authentiques. Avec une introduction et des notes par A. Gazier. T. 1er (1630-1652). *Paris, Plon-Nourrit.* In-8 de xv-718 p.

Herriot (Édouard). — *Madame Récamier et ses amis*, d'après de nombreux documents inédits. *Paris, Plon-Nourrit.* 2 vol. in-8. T. 1er, de lxxxix-367 p. et héliogravure; t. 2, de 428 p. Prix : 15 fr.

Kiesgen (L.). — *Chateaubriand und die Neu-Romantik. Hamm, Breer und Thiemann.* 50 pfennigs.

Kennard (Joseph-Spencer). — *La femme dans le roman italien; les Confessions d'un octogénaire. Paris, Fischbacher.* In-8 de 200 p. Prix : 5 fr.

Laguérenne (René). — *Étude sur le poète limousin Jean Dorat. Limoges, Ducourtieux.* In-8 de 20 p.

Laurent (Gaston). — *Les Grands Écrivains scientifiques, de Copernic à Berthelot* (programmes de 1902, classes de seconde et de première B). Extraits, Introduction, Biographies et Notes. *Paris, Colin.* In-16 de xi-389 p. Prix : 3 fr.

Ledieu (Alcius). — *Les Fabliaux dans la tradition.* Conférence. *Cayeux-sur-Mer, imp. Maison-Mabille.* In-16 de 30 p.

Lefebvre (Léon). — *Histoire du théâtre de Lille, de ses origines à nos jours.* V : le Théâtre municipal (1880-1903). *Lille, imp. Lefebvre-Ducrocq.* In-8 de 384 p.

Levrault (Léon). — *L'Histoire.* Évolution du genre. *Paris, Delaplane.* In-18 de 155 p.

Ludwig (T.). — *Racines Verzicht auf die Bühnendichtung und sein Anteil an dem Giftmordprozess. Königsberg.* In-8 de 16 p.

Maigret (F.). — *Alfred de Musset. Notes de lecture. Paris, Sueur-Charruey.* In-8 de 16 p. (Extrait de la *Revue de Lille.*)

Mélanges *de philologie offerts à Ferdinand Brunot, professeur d'histoire de la langue française à l'Université de Paris, à l'occasion de sa vingtième année de professorat dans l'enseignement supérieur*, par ses élèves français et étrangers. *Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition.* In-8 de 458 p. avec fig. et planches.

Michaut (G.). — *Études sur Sainte-Beuve* (Sainte-Beuve et Michiels; Chateaubriand et Sainte-Beuve; le Tableau de la poésie française au xvie siècle; Port-Royal cours et Port-Royal livre). *Paris, Fontemoing.* Petit in-8 de vi-303 p. (*Collection Minerva.*)

Michaut (G.). — *Le Livre d'amour de Sainte-Beuve* (documents inédits). *Paris, Fontemoing.* Petit in-8 de vii-328 p.

Modesti (Numa). — *Trois scènes de l'« Iphigénie » de Racine commentées. Essai. Udine, Bardusco.* In-8 de 27 p.

Paitre (Fernand). — *Diderot biologiste* (thèse). *Paris, Storck.* In-8 de vi-107 p.

Portalis (baron Roger). — *Bernard de Requeleyne, baron de Longepierre* (1659-1721). Avant-propos de M. Stéphen Liégeard. *Paris, Leclerc.* In-8 de viii-223 p.

Rabelais. *Pantagruel, de Rabelais.* (Édition de Lyon, Juste, 1583.) Réimprimé, d'après l'exemplaire unique de la Bibliothèque royale de Dresde, par P. Babeau, Jacques Boulenger et H. Patry. *Paris, Champion.* In-8 de viii-124 p. (*Publication de la Société des études rabelaisiennes.*)

Ribot (T.). — *La Logique des sentiments. Paris, F. Alcan.* In-8 de x-200 p. Prix : 3 fr. 75.

Roland (Mme). — *Mémoires de Mme Roland.* Nouvelle édition critique, contenant des fragments inédits et les lettres de la prison publiés par Cl. Perroud, Paris, Plon-Nourrit. 2 vol. in-8. T. 1er, de cxxxv-340 p. et 2 portraits; t. II, de 519 p. avec 1 portrait et 1 gravure. Prix : 15 fr.

Sainte-Beuve et M. et Mme Juste **Olivier**. — *Correspondance inédite.* Publiée par Mme Bertrand. Introduction et notes de Léon Séché. *Paris, Société du Mercure de France.* In-18 jésus de 514 p. et portrait. Prix : 3 fr. 50.

Saint-Pierre (Bernardin de). — *Empsael et Zoraïde, ou les Blancs esclaves des noirs à Maroc.* Drame publié pour la première fois par Maurice Souriau. *Caen, Jouan.* Petit in-8 de xxx-315 p. Prix : 3 fr. 50.

Salles (Auguste). — *L'Abbé Follioley* : sa vie et son œuvre (1836-1902). *Niort, Clouzot.* In-8 de iii-250 p. et portrait.

Savigny de Moncorps (vicomte de). — *Précieux autographes d'Alfred de Vigny. Paris, Leclerc.* Petit in-8 carré de 15 p.

Séché Léon). — *Études d'histoire romantique. Sainte-Beuve*; t. Ier : Son esprit; Ses idées; Son père; Daunou, Dubois (du *Globe*), Victor Hugo, Guttinguer, Lamennais, Vinet, Chateaubriand (Documents inédits). *Paris, Société du Mercure de France.* In-18 de 391 p. Prix : 3 fr. 50.

Séché (Léon). — *Études d'histoire romantique. Sainte-Beuve* : Son esprit, ses idées. *Paris, Société du Mercure de France.* In-8 de 392 p. avec portraits et fac-similés d'autographes. Prix : 7 fr. 50

Souriau (Maurice). — *Bernardin de Saint-Pierre*, d'après ses manuscrits. *Paris, Société française d'imp. et de libr.* In-16 de lix-424 p.

Statue (La) *de Rabelais, d'Émile Hébert.* Relation des fêtes données à Chinon, les 1er, 2 et 3 juillet 1882, à l'occasion de l'inauguration du monument. *Montluçon, imp. Herbin.* In-8 de 32 p.

Stendhal. — *Essays aus dem franz. und mit Einleitung von.* Art. Schürig. *Berlin, Hüpeden et Merzyn.* In-8 de iv et 270 p.

Stenger (Gilbert). — *La Société française pendant le Consulat*; 3e série : Bonaparte; Sa famille; le Monde et les Salons. *Paris, Perrin.* Petit in-8 de ii-536 p.

Stern (Alfred). — *Charles-Engelbert Œlsner.* Notice biographique, accompagnée de fragments de ses mémoires relatifs à l'histoire de la Révolution française. *Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley-Gouverneur.* In-8 de 146 p. (Extrait de la *Revue historique.*)

Stiefel (A.-L.). — *Die Nachahmung italienischer Dramen bei einigen Vorläufern Molieres.* I, *D'Ouville. Berlin, Gronau.* In-8. Prix : 1 mark 40.

Stryienski (Casimir). — *Soirées du Stendhal Club.* Documents inédits; Préface de L. Bélugou. *Paris, Société du Mercure de France.* In-18 jésus de xx-352 p. Prix : 3 fr. 50.

Tilley. — *Literature of French Renaissance. London.* In-8 de 756 p.

Thuasne (Louis). — *Études sur Rabelais. Paris, Bouillon.* In-16 de xiii-454 p. Prix : 10 fr. (*Bibliothèque littéraire de la Renaissance*, t. 5).

Vanel (J.-B.). — *Ronsard, prieur de Mormant* (Rhône). *Lyon, imp. Vitte.* In-8 de 20 p.

Veuillot (Eugène). — *Louis Veuillot.* T. III (1855-1869). *Paris, Retaux.* In-8 de iv-606 p. et portrait.

Villars. — *Mémoires du maréchal de Villars*, publiés d'après le manuscrit autographe pour la Société de l'histoire de France et accompagnés de correspondances inédites par M. le marquis de Vogüé. *Paris, Laurent.* T. VI. In-8 de xxxiv-356 p. et plan.

Villermont (Charles de). — *La Société au XVIIIe siècle.* Les Rupelmonde à Versailles (1685-1784). In-16 de iv-339 p.

Vizetelly (E.-A.). — *Émile Zola, novelist and reformer, an account of his life and work. London. Lane.* In-8 de 574 p.

Wogue (Jules). — *La Comédie aux XVIIe et XVIIIe siècles. Paris, Paulin,* In-8 de vi-567 p.

Wogue (Jules). — *Le Théâtre comique aux XVIIe et XVIIIe siècles.* Scènes choisies. *Paris, Paulin.* In-18 jésus de vi-567 p. Prix : 4 fr.

CHRONIQUE

— L'étude que D. Ursmer Berlière, directeur de l'Institut historique belge de Rome, a consacrée à : *Un ami de Pétrarque, Louis Sanctus de Beeringen*, a le mérite d'identifier la personnalité d'un des correspondants de Pétrarque, que celui-ci désigne surtout sous l'appellation amicale de Socrate, et de donner quelques renseignements biographiques sur ce personnage inconnu, dont le véritable nom est en tête de la brochure. Il fut attaché à la personne du cardinal Jean Colonna en qualité de chantre de sa chapelle, suivit Jacques Colonna à Lombez, et c'est là qu'il fit la connaissance de Pétrarque, venu lui aussi à la suite du jeune évêque. Leur union fut immédiate et solide, la correspondance de Pétrarque en fait foi, et elle est confirmée, sur ce point comme sur d'autres, par les documents d'archives trouvés et publiés par l'auteur du présent travail, qui est un bon début aux futurs ouvrages de l'Institut historique belge à Rome.

— Dans sa dissertation sur *Les Dates du séjour de Rabelais à Metz* (1546-1547) (*Revue des études rabelaisiennes*, 1905, fasc. 1), M. Abel Lefranc fixe au 28 mars 1546 la lettre de Sturm au cardinal Du Bellay, dans laquelle il est fait allusion au séjour de Rabelais à Metz. Il suit de cette constatation que la publication du *Tiers* livre, sur lequel le nom de Rabelais paraissait pour la première fois, dut avoir lieu au plus tard au début de l'année 1546 et que ce n'est pas la mort de François Ier qui força l'auteur à quitter la France.

— M. le Dr de Santi propose, dans son étude sur *Rabelais et J.-C. Scaliger* (*Revue des études rabelaisiennes*, 1905, fasc. 1), l'identification de Rabelais avec le personnage désigné sous le pseudonyme de *Baryænus*, en tête de quelques poèmes acerbes de Jules-César Scaliger. La thèse est extrêmement vraisemblable, comme il l'est beaucoup aussi que Rabelais ait vu J.-C. Scaliger à Agen, lorsqu'il y passa soit avant 1530, soit encore en 1536 ou 1537.

— L'élégante brochure que M. Reinhold Dezeimeris a publiée sous ce titre : *Étude bibliographique et critique sur une version peu connue des « Moralia » de Plutarque, complément à la publication des Remarques d'Estienne de La Boétie sur le traité intitulé* Ἐρωτικός, signale l'existence d'une traduction qu'on croyait perdue : celle des *Moralia* de Plutarque par Hermann Cruserius (Bâle, Thomas Guarini, 1573, in-folio). M. Dezeimeris explique l'excessive rareté de cet ouvrage par ce fait qu'il parut après l'édition de Plutarque d'Henri Estienne et que personne dès lors ne fit plus cas du travail de Cruserius. Quoi qu'il en soit, l'exemplaire que M. Dezeimeris a eu la bonne fortune de trouver après quarante ans de recherches offre la double et piquante particularité d'avoir appartenu au trisaïeul maternel de Montesquieu, Antoine de Lasserre, et de provenir des collections d'un château du Médoc que La Boétie habita. L'examen de cet exemplaire a permis à M. Dezeimeris de constater que Cruserius a tenu compte, dans sa version, des corrections et interprétations sur le traité *De l'Amour* signalées par La Boétie à Arnaud de Ferron et publiées par celui-ci en 1557.

— Dans sa brochure sur *Les deux Bérenger de la Tour d'Aubenas*, M. A. Mazon (le Dr Francus) donne des détails précis sur deux personnages qui ont été trop souvent confondus. L'un était un avocat, bourgeois notable d'Aubenas, qui y a joué un rôle important pendant les guerres civiles et qui composa une histoire du Vivarais aujourd'hui perdue. L'autre est son homonyme et probablement parent, le poète Bérenger de la Tour, dont les quelques opuscules poétiques sont rares et recherchés. M. Mazon les analyse pour en tirer les renseignements biographiques qu'ils contiennent, et c'est à cela que se résume à peu près la vie de ce poète, qui mourut sans doute de bonne heure.

— La *Notice sur les emblèmes de Anne d'Urfé avec des stances de Loys Papon et un discours sur la vie de Anne d'Urfé*, publiée par M. l'abbé O.-C. Reure, est accompagnée de 11 planches en phototypie reproduisant les miniatures du manuscrit conservé à la bibliothèque municipale de Caen. Des vers de Loys Papon, de ceux qui commentent les emblèmes ou de ses stances, il n'y a rien à dire, car ils n'ajoutent rien à ce qu'on connaissait déjà des minces aptitudes de ce chanoine pour la poésie. Quant au *Discours* en prose *sur la vie d'Anne d'Urfé*, c'est une habile justification des actes de celui-ci pendant la Ligue et qui à ce titre peut avoir une valeur relative documentaire.

— Du même, M. l'abbé Reure, signalons une autre courte notice sur *Gaspard Paparin, poète forézien*, à qui il attribue deux volumes imprimés : *La Religieuse Sophie* (Lyon, 1617) et *De l'Amour* (Lyon, 1621), et un recueil manuscrit, mêlé de prose, de vers et de musique, conservé à la bibliothèque de Lyon (n° 755) et curieux pour l'histoire locale.

— Sous ce titre : *L'Appendicite de Madame*, M. Louis Estang signale et résume, dans le *Journal des Débats* du 8 janvier, un article de M. Laignel-Lavastine publié dans *La Presse médicale*, sur la maladie dont mourut subitement Madame, la première femme du duc d'Orléans, que Bossuet a célébrée et dont la fin parut si suspecte aux contemporains. Littré a démontré depuis longtemps que la princesse mourut d'une péritonite suraiguë, consécutive à un ulcère de l'estomac. M. Laignel-Lavastine croit que Madame est bien morte d'une péritonite suraiguë, mais qui fut causée non par la perforation de l'estomac, simplement par une appendicite.

— L'étude de M. Gabriel Syveton sur *La femme d'un magistrat sous Louis XIV : la présidente Ferrand*, est bien antérieure, comme composition, aux événements tragiques qui ont attiré l'attention générale sur le nom de l'auteur, bien qu'elle ait été publiée postérieurement (*Grande Revue*, 15 février 1905). Soumise en 1897 à la rédaction de ce recueil périodique, elle a seulement été imprimée quand des faits étrangers pouvaient lui donner un intérêt d'actualité. C'est une étude historique et littéraire sur la présidente Ferrand — Anne de Bellinzani, — bien connue pour ses lettres. A l'aide d'autres documents et grâce à l'analyse attentive de celles-ci, la vie de la présidente est reconstituée, une vie aventureuse et mouvementée, qui connut tous les troubles de la passion et tous les agréments de la bonne société littéraire et galante.

— Sous ce titre : *Fénelon métaphysicien*, M. l'abbé Eugène Griselle a publié, dans la *Revue de philosophie*, la première rédaction inédite de la troisième *Lettre sur divers sujets de métaphysique et de religion*. L'autographe de Fénelon est conservé au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale (F. Fr., n° 15,262), et il y a été injustement négligé par les éditeurs de Fénelon, car il présente de profondes différences avec le texte imprimé et définitif. Le manuscrit a pour titre : *Lettre à Mgr sur le culte intérieur et extérieur*, et il a

été mis au jour avec une conscience scrupuleuse par M. l'abbé Griselle, qui s'est borné, en le publiant, à en donner un texte fidèle, mais n'a pas cru devoir étudier en détail les idées de Fénelon sur cette question.

— M. Jules Mees vient de publier, dans la *Revue des bibliothèques et archives de Belgique* (t. III, fasc. 2), un article sur *L'Abbé de Guasco et les Lettres familières de Montesquieu*. Après avoir résumé l'état de la question, d'après le précédent article de M. Tourneux paru ici même (1894, p. 57) et l'ouvrage de M. Pierre de Ségur sur Mme Geoffrin (1897), M. Jules Mees publie, en les commentant, quelques lettres de l'abbé de Guasco, trouvées par lui dans la correspondance de Cobenzl et de Mercy-Argenteau, aux Archives royales de Belgique. Ces documents, quoique assez explicites, surtout les deux lettres de Guasco à Mercy-Argenteau, ne font cependant pas absolument le jour sur la question de savoir si Guasco provoqua ou nom la publication des *Lettres* de Montesquieu, s'il y donna lui-même ses soins ou s'il se borna à laisser faire. Les explications de Guasco à cet égard ne sont ni concordantes ni probantes. Il est seulement certain qu'il a largement contribué à la publication, et très vraisemblable qu'il n'a point falsifié les textes de Montesquieu, comme Grimm a voulu le faire supposer.

— La Commission du vieux Paris a publié comme annexe au procès-verbal de sa séance du 10 novembre 1904 un rapport détaillé de M. Lucien Lambeau sur *L'hôtel du marquis de Villette, maison mortuaire de Voltaire*. En même temps qu'une description complète des locaux, qu'accompagnent plusieurs reproductions héliographiques, c'est encore une étude circonstanciée sur le séjour qu'y fit Voltaire et sur les particularités de sa dernière maladie et de sa mort.

— M. Charles de Loménie, qui détient actuellement les papiers de Mme Récamier et qui les a communiqués fort libéralement à M. Herriot pour la thèse dont il a été question ci-dessus, a consacré lui aussi à cette femme célèbre un article qui a paru dans *Le Correspondant* (25 février). M. de Loménie insiste surtout sur les traits du portrait tracé par M. Herriot qui lui semblent les plus justes; mais parfois aussi, il rectifie, ou tout au moins il redresse quelques détails qui lui paraissent manquer de précision. C'est ainsi qu'on trouvera des renseignements nouveaux sur le mariage de Mme Récamier d'après son contrat de mariage, sur la faillite de son mari, victime des circonstances, et sur le propre caractère de la femme et des crises morales qui traversèrent son existence.

— On a trouvé dans un portefeuille à Saint-Point quatre lettres d'Elvire — Mme Charles — à Lamartine. Ce sont là quatre épaves d'une correspondance qu'on croyait entièrement disparue. Mais ces morceaux sont caractéristiques et ont été écrits à des dates particulièrement intéressantes : les trois premières lettres remontent aux derniers jours de 1816 et aux premiers jours de 1817, lorsque Lamartine et Elvire se rencontrèrent de nouveau à Paris, après s'être connus à Aix-les-Bains; elles sont débordantes de joie, tandis que la dernière lettre, écrite (10 novembre 1817) par Elvire avant sa mort est, au contraire, grave, résignée et chrétienne. M. René Doumic a publié ces quatre lettres dans la *Revue des Deux Mondes* (*Les Lettres d'Elvire à Lamartine*, 1er février 1905) et il en a pris occasion pour retracer le véritable caractère d'Elvire, les conditions exactes de son mariage avec le physicien Charles et aussi de sa liaison avec Lamartine.

— Signalons ici quelques études consacrées à Sainte-Beuve, à l'occasion de son centenaire.

L'article de M. Maurice Tourneux sur *Les Portraits et la bibliothèque de*

Sainte-Beuve a paru dans le « Livre d'or de Sainte-Beuve ». C'est une revue critique et bien informée de toutes les représentations graphiques du célèbre écrivain, depuis le portrait au crayon qu'en traçait un ami, le 15 septembre 1814, jusqu'à ceux qui parurent dans les journaux illustrés au moment de la mort de Sainte-Beuve. Quant aux détails recueillis et groupés par M. Tourneux sur la bibliothèque de Sainte-Beuve, ils ne sont pas moins précieux et fournissent des renseignements sur la belle collection de livres qui fut vendue après la disparition du critique.

Dans la dissertation de M. Louis Arnould sur *La Méthode biographique de la critique littéraire de Sainte-Beuve* (*Correspondant*, 25 décembre 1904), le nom de celui-ci est prononcé surtout pour servir à faire passer diverses idées particulières à l'auteur. L'analyse de quelques procédés critiques de Sainte-Beuve est faite à titre d'exemple et pour appuyer les conclusions de M. Arnould, qui préconise ce qu'il nomme la critique biographique, c'est-à-dire l'étude à la fois précise et vivante de la vie et de l'œuvre des écrivains.

L'étude de M. Victor Giraud sur l'*Œuvre de Sainte-Beuve* (*Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1905) est plutôt une analyse rétrospective de cette œuvre et de ce qu'elle eut de personnel et de nouveau, qu'un regard sur ce que peut donner encore, à l'avenir, la méthode de Sainte-Beuve. Celui-ci fut, véritablement, l'écrivain qui, par l'honnêteté et la conscience de son labeur, constitua la dignité de la critique; et c'est là l'enseignement que M. Giraud dégage autant de l'examen des conditions dans lesquelles s'exerçait auparavant la critique littéraire que de la détermination des éléments essentiels des procédés de travail de Sainte-Beuve et des ouvrages qui en sont issus, en particulier *Port-Royal*.

La *Revue de Paris* a publié également (15 décembre 1904, 1er et 15 janvier, 15 février 1905) les *Lettres de Sainte-Beuve à Victor Hugo et à Mme Victor Hugo*, qui ont été retrouvées et commentées par M. Gustave Simon. Ce sont des documents fort importants pour l'histoire des relations de Sainte-Beuve et de Victor Hugo et qui, en complétant les lettres de Victor Hugo qu'on connaissait déjà, servent à établir au juste le rôle de chacun d'eux : Sainte-Beuve insidieux et amer, Victor Hugo théâtral et généreux. Mais cette publication ne fait aucune lumière sur le fait des relations de Sainte-Beuve et de Mme Victor Hugo, et la question reste ce qu'elle était auparavant. A ceux que ce problème d'histoire psychologique intéresse, nous signalerons deux articles de M. Émile Faguet dans la *Revue latine* du 25 janvier (*Sainte-Beuve amoureux*) et du 25 mars (*Post-scriptum à Sainte-Beuve amoureux*), dans lesquels la question est envisagée avec tout le tact nécessaire et toute la pénétration d'une critique très avisée.

Les lettres inédites que M. André Pavie a insérées dans son article sur *La Tristesse d'âme de Sainte-Beuve* (*Le Correspondant*, 25 janvier 1905) sont adressées à Victor Pavie et elles complètent les lettres qui ont déjà vu le jour dans l'ouvrage intitulé : *Victor Pavie, sa jeunesse et ses relations littéraires*, et aussi dans différents autres endroits. Celles-ci sont plus intimes et c'est là sans doute ce qui les a fait tenir cachées jusqu'à maintenant. On y trouve des détails sur les contemporains de Sainte-Beuve : Hugo, Lamartine, Dumas, Vigny, etc., et surtout des documents précis sur les sentiments mêmes de Sainte-Beuve à des moments de son existence qui étaient tout particulièrement troublés.

Signalons enfin que *La Revue de Belgique* a consacré à Sainte-Beuve son numéro du 15 janvier tout entier, et énumérons ici ce que contient ce fascicule : G. Lanson, *Sainte-Beuve* (c'est la conférence faite à Liège le 18 décembre précédent); chevalier de Thier, *Sainte-Beuve à Liège*; Léon Séché, *Sainte-Beuve étudiant*; Gustave Abel, *Sainte-Beuve et le labeur de la prose*; Émile Gérard, *Sainte-Beuve intime*; M. Wilmotte, *La dernière pensée de Sainte-Beuve* (étude sur ses idées philosophiques et religieuses).

— Dans leur brochure intitulée : *Lyon contre Paris après 1830, le mouvement de décentralisation littéraire et artistique*, MM. M. Roustan et C. Latreille étudient et analysent les sentiments qui poussèrent toujours les Lyonnais — et en particulier à cette date — à se défendre contre la mainmise intellectuelle et administrative dont Paris menaça la province. Pour y réussir, ils groupent en un faisceau toutes les forces vives de leur vieille cité : la presse y travailla par *La Revue du Lyonnais*; l'Académie de Lyon, la Société littéraire, l'Institut catholique, la Faculté des lettres y collaborèrent aussi par des moyens divers qui tendaient tous vers ce même but. Le résultat de ce mouvement fut une production artistique assez personnelle dont MM. Roustan et Latreille dégagent les éléments caractéristiques. La poésie y trouva notamment un regain de force et le sentiment très vif de ses propres moyens. Il n'est pas douteux que les poètes lyonnais eurent alors des accents très personnels, une inspiration faite d'audace et de bon sens qui ne fut ni sans charme ni sans mérite. Pourquoi ce mouvement finit-il par échouer? Sans doute parce que les conditions de la vie moderne, dans notre pays, ne permettent plus à une ville de province de garder encore ses allures et ses tendances particulières.

— En étudiant, dans son article sur *George Sand et sa fille, d'après leur correspondance inédite* (*Revue des Deux Mondes*, 15 février et 1er mars), l'histoire des rapports de ces deux femmes de tempérament divers, M. Samuel Rocheblave a touché un point encore mal connu de la biographie de George Sand. Les lettres écrites par celle-ci à sa fille encore enfant, nous montrent comment la mère entendait et pratiquait ses devoirs d'éducatrice, c'est-à-dire avec une raison passionnée; mais la jeune fille était d'humeur assez opposée et résistait non moins passionnément. Le plus grave dissentiment s'éleva entre elles à l'occasion du mariage de Solange, qui, à la veille de se marier avec M. de Préaulx, veut épouser brusquement, malgré sa mère, le sculpteur Clésinger et se laisse enlever par lui. On devine ce que pouvait être une union ainsi contractée. Les lettres qui viennent d'être mises au jour en montrent les péripéties et font connaître les embarras de toutes sortes qui l'emplirent et rendirent trop souvent Solange sévère pour sa mère.

La fin de cette étude a paru dans le fascicule du 15 mai et s'étend jusqu'à la mort de Mme Clésinger-Sand.

— *A propos du centenaire d'Eugène Sue*, M. Félix Chambon a publié, dans le *Journal des Débats* du 5 janvier, une lettre inédite de Sue à Victor Cousin, de laquelle il résulte que le philosophe fit parvenir au romancier son introduction aux œuvres du père André et qu'Eugène Sue a eu recours à ce document pour la seconde partie de son *Juif Errant*.

— En mourant, Mme Michelet a légué au musée Carnavalet les manuscrits des œuvres publiées de son mari; mais elle a chargé M. Gabriel Monod d'examiner les manuscrits inédits avant de les remettre à un dépôt public. Il résulte d'une communication de M. G. Monod au journal *Le Temps* (21 mars) que les papiers de Michelet se composent actuellement de :

1° Quarante-trois liasses de journaux, journal intime et journaux de voyage;

2° Quatre liasses de papiers divers réunis par Mme Michelet pour servir à la biographie de son mari;

3° Douze liasses de notes réunies en vue des cours du Collège de France;

4° Quatorze liasses de notes sur l'histoire de France du xve et du xvie siècle et sur l'histoire de la Révolution;

5° Quatre liasses de notes sur l'histoire religieuse;

6° Trois liasses de notes d'histoire naturelle;

7° Neuf liasses de notes diverses sur la littérature, l'enseignement, les

femmes, etc., parmi lesquelles se trouve une série de notes très précieuses sur sa méthode et son enseignement et l'ébauche d'un roman de mœurs du XVIIIe siècle, *Sylvine*;

8° Enfin, une volumineuse correspondance : des lettres de Chateaubriand, Victor Hugo, Lamartine, Sainte-Beuve, Béranger, Montalembert, etc.

M. Gabriel Monod rassemble également les éléments de la correspondance de Michelet et sollicite les communications de ceux qui pourraient lui fournir des documents à cet égard.

— A l'occasion d'une étude de M. A.-M. Gossez que nous avons déjà signalée (1904, p. 187), M. René Descharmes rapproche *Saint Julien l'Hospitalier* et *Pécopin* et compare l'œuvre de Gustave Flaubert avec l'œuvre antérieure de Victor Hugo (*Revue biblio-iconographique*, janvier, février et mars). Il s'ensuit que le conte de Flaubert, auquel celui-ci pensa dès 1852, est moins différent du conte de Victor Hugo que Flaubert ne le croyait, sans qu'on puisse cependant dans les ressemblances voir autre chose que l'effet d'un sujet analogue, à certains égards, traité par deux écrivains fort différents de tempérament et d'inspiration.

— Parmi les très nombreux documents qu'a fait connaître jadis la revue dénommée *Le Cabinet historique* (1855-1883) et que dirigèrent successivement Louis Paris et Ulysse Robert, beaucoup intéressent l'histoire littéraire. Il n'est donc pas inopportun de signaler ici que *La Revue des bibliothèques* vient de publier, en supplément, une *Table des matières contenues dans « le Cabinet historique »*, par M. Paulin Teste, qui a fini de paraître avec le fascicule de mars dernier et qui rendra de très réels services aux chercheurs.

Le Gérant : **Paul Bonnefon.**

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

Revue
d'Histoire littéraire
de la France

DANTE ET LES ROMANTIQUES FRANÇAIS

A part quelques admirations restées sans grand écho, et des traductions qui ne sortaient pas toujours du tiroir de leurs auteurs, Dante n'avait rencontré chez les écrivains français que l'oubli, l'indifférence ou le dédain [1], quand le romantisme vint lui faire une gloire soudaine et bruyante. Et tel fut ce retour de faveur que la plupart des critiques du XIX^e^ siècle [2] n'ont pas été plus

1. Sur Dante en France jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle, voir H. Œlsner, *Dante in Frankreich bis zum Ende des XVIII Jhdts* (Berliner Beiträge zur germ. und roman. Philologie, XVI, Berlin, Ebering, 1898, 106 pp.) et les comptes rendus dans le *Bull. soc. dantesca*, n. s., VI, 24 (Hauvette), *Nuova Antologia*, 16 janv. 1899 (Scherillo); *Rev. des lettres françaises et étrangères*, 1899, XXI, p. 33-39 (Bouvy); Hauvette, dans les *Annales de l'Université de Grenoble*, XI (1899) et la traduction italienne, Enrico Hauvette, *Dante nella poesia francese del rinascimento* (trad. Agresta, *Bibl. crit. della lett. ital.*, 36, Florence, Sansoni, 1901); *Bull. soc. dant.*, n. s., VII, 325; *Giorn. stor. it.*, XXXVIII, p. 455-456; *Rassegna bibl.*, XI, p. 49; L. Auvray, *Les mss de Dante des bibl. de France* (Bibl. des éc. fr. d'Athènes et de Rome, 56, 1892); J. Camus, *La première version française de l'Enfer de Dante* (Giorn. stor. della lett. ital., 1900, XXXVII, p. 70 sqq.); C. Morel, *Une illustration de l'Enfer de Dante* (1896); *Id.*, *Les plus anciennes traductions françaises de la Divine Comédie* (Paris, Welter, 1897-95). M. Farinelli, comme il l'a annoncé et comme il me l'a écrit encore dernièrement, va reprendre le sujet traité par M. Œlsner; déjà il a publié un article sur *Dante e Margherita di Navarra* dans la *Rivista d'Italia*, fév. 1902 (c. r., *Bull. bibl. du Musée belge*, avril-mai 1904) et un autre sur D. et Christine de Pisan dans les Mélanges offerts à M. H. Morf. Les études de Abate, de Beaurepaire, Lowositz et d'autres se rapportant au culte de Dante en France sont mentionnées plus loin en leur lieu; toutes sont déjà groupées dans un chapitre de *La littérature comparée*, de Betz, 2^e^ éd. (Baldensperger), Strasbourg, 1904. — J'ai moi-même repris la question dans mon *Dante en France* (*Romanische Forschungen*, t. XXI, 1906, et 1 vol., Erlangen, Junge; Paris, Fontemoing).

2. Fauriel, Sainte-Beuve, Saint-René Taillandier, Lamartine, Hillebrand, et les critiques plus récents jusqu'à MM. Chatenet et Pacheu, ont tous, en parlant de Dante, examiné ce qu'on en avait dit en France jusqu'à leur époque.

frappés du caractère de la *Divine Comédie* que du sort qu'elle avait eu chez eux.

La traduction de l'*Enfer* par Rivarol, les critiques de Voltaire et de La Harpe, c'est à peu près tout ce qui pouvait, dans les dernières années du XVIII^e^ siècle, attirer l'attention du grand public sur le poète florentin. « Il me semble, écrit en 1805 L. Bridel[1], qu'un poète aussi célèbre que Dante devrait être plus connu en France. Il ne le sera que lorsqu'on l'aura traduit au moins passablement et en vers... Il y a dans les poèmes de Dante des morceaux terribles, des tableaux qui font dresser les cheveux d'horreur, comme la fin du XXXII^e^ chant de l'Enfer, et le XXXIII^e^ tout entier. Pour les imiter, pour les traduire, il faut une touche fière et terrible, un pinceau sombre, hardi, vigoureux. Selon moi, M. Delille est presque le seul des poètes vivants qui puisse nous indiquer le ton et la teinte. En prose, ce serait M. de Chateau-Briant. » Mais M. Delille n'était guère disposé à rendre ce service à l'auteur de la *Divine Comédie*, si l'on en juge par la note qu'il met au chant VI de l'*Enéide* : « Dante imite à sa manière dans son Enfer les belles fictions de Virgile; il place aussi les amants dans une plaine, où l'on n'entend que des soupirs, et qui est toujours agitée par l'orage. Il est bon d'observer qu'un des poètes les plus originaux de l'Italie moderne n'est le plus souvent qu'un imitateur bizarre de ce même Virgile, à qui certains critiques refusent le titre de poète original ». Il n'avait pas manqué toutefois de s'arrêter, dans son poème *l'Imagination*, au terrible génie de Dante, mêlé de splendeurs et de grands défauts :

> D'une affreuse beauté son style étincelant
> Est, comme son enfer, profond, sombre et brûlant,

vers que Chênedollé, en 1813, prit comme épigraphe de l'Ode enthousiaste où il célèbre Dante.

1. Louis Bridel, *Lettre à Carion de Nizas sur la manière de traduire Dante; suivie de la traduction en vers françois du 5^e^ chant de l'Enfer, par Mr. Bridel, et de celle de Mr. Carion de Nizas, avec des notes.* Basle, 1805, 8°, 64 p. J'ai examiné l'exemplaire de la Bibl. Nat., à Paris; un exemplaire de cet ouvrage fait également partie de la collection Willard Fiske, Cornell University Library, dont le catalogue, *Catalogue of the Dante Collection presented by Willard Fiske*, compiled by Theod. Wesley Koch, Ithaca, New-York, 2 vol., 1898-1900, constitue une riche bibliographie des ouvrages relatifs à Dante, et notamment à Dante traduit ou commenté en France (s. v. Lowositz, Massarani, Œlsner, Pacheu, Robillard de Beaurepaire, Texte, Topin). Je n'ai pu me procurer la dissertation de Murray (Chester), *The study of Dante in France during the nineteneth century*, Ithaca, N. Y., 1899; typewritten : « Thesis presented to the Faculty of Arts and Sciences, Cornell University, for the degree of Bachelor of Philosophy ». Elle n'a pas été publiée que je sache, et je me suis en vain adressé, pour l'obtenir, au secrétariat de la Cornell University.

Quant à Chateaubriand, il ne consacra pas au divin poème les soins et le travail qu'il devait plus tard accorder à Milton ; mais, par la rénovation esthétique qu'il accomplit, par la réhabilitation de l'art chrétien, par sa façon même de juger Dante, et en dépit des préjugés classiques dont il ne s'est pas tout à fait départi, il a indirectement contribué à faire naître l'admiration pour les sauvages beautés de l'*Enfer*. Il a naturellement trouvé en Dante un exemple, quoique incomplet et grossier, de sa théorie de l'art moderne ; et après avoir cité la célèbre inscription de la porte de l'Enfer, il ajoute[1] : « Toute oreille sera frappée de la cadence de ces rimes redoublées, où semble retentir et expirer cet éternel cri de douleur qui remonte du fond de l'abîme. Dans les trois *per me si va*, on croit entendre le glas de l'agonie du chrétien. Le *lasciate ogni speranza* est comparable au plus grand trait de l'enfer de Virgile[2] ». Chateaubriand, comme tous ses contemporains et compatriotes, d'ailleurs, n'a admiré que l'*Enfer* ; il dit que « l'ouvrage de Dante, étant de nature épisodique, soutiendrait mal une analyse régulière » : resté trop classique, il n'a pas su suivre jusqu'au bout l'amant de Béatrice ; il n'a pas laissé de sentir « le mauvais goût de l'auteur de cette production bizarre », et l'exaltation mystique du *Paradis* lui est restée fermée. Ce qu'il a surtout admiré, comme tous les Français, du reste, depuis Louise Labé, la belle cordière de Lyon, jusqu'à Musset, c'est l'épisode de Francesca[3] : « Virgile,

1. *Génie du Christianisme*, seconde partie, liv. IV, chap. XIV. Cf. U. Mengin, *L'Italie des romantiques*, pp. 3, 15, 44, 51 ; Des Essarts, dans l'*Hist. de la langue et de la litt. fr.* de Petit de Julleville, t. VII, pp. 24 et 26 ; Ch. de Beaurepaire, *De la récente admiration des Français pour Dante* (Acad. des sc., b.-l. et arts de Rouen, 1883), p. 8 ; Pacheu, *De Dante à Verlaine* (Paris, 1897).

2. Le dernier vers de l'inscription de l'*Enfer* était célèbre depuis longtemps, et Beaumarchais paraît bien y avoir déjà songé en écrivant : « Sitôt je vois, du fond d'un fiacre, baisser pour moi le pont d'un château fort, *à l'entrée duquel je laissais l'espérance* et la liberté » (*Le mariage de Figaro*, V, III), passage qui fait songer à la paraphrase du vers de Dante par Musset (*Une bonne fortune*) :

> Mettez bas le chapeau, vous qui venez ici,
> Mettez bas l'espérance.

L. Carnot a aussi paraphrasé les premiers vers du chant III (voir Teza, *Dantiana*, dans *Il propugnatore*, 1890, III, p. 232) et Chabanon avait déjà traduit dans sa *Vie du Dante* (1773) l'inscription de l'Enfer. — « Lasciate... » est encore le titre d'une poésie de M. Collière.

3. Le V^e^ chant de l'*Enfer* est même le seul qu'aient traduit L. Bridel (*o. c.*), malgré son intention de traduire tout l'Enfer, et Carion de Nizas (dans le *Moniteur universel*, n° 226, 6 mai 1805), et Ch. Bernard (*Plus deuil que joie, poésies*, Paris, 1832, pp. 135-148) et Vannoni ; c'est ce chant que lit Orso à miss Nevil (Mérimée, *Colomba*), et c'est celui qui a le plus préoccupé tous les auteurs français. Sismondi *De la litt. du midi de l'Europe*, 1813, t. I, p. 356) disait déjà : « Cet épisode est un de ceux dont la réputation a passé dans toutes les langues ; aucune cependant ne peut rendre le charme et la parfaite harmonie de l'original ». Sismondi (qui traduit à son tour en prose l'épisode, tandis qu'il traduit en vers l'inscription de *l'Enfer* et l'épisode d'Ugolin) songe à Chateaubriand en parlant de l'Enfer : « On

dit-il, a placé les amants au milieu des bois de myrtes et dans les allées solitaires; le Dante a jeté les siens dans un air vague et parmi des tempêtes qui les entraînent éternellement : l'un a donné pour punition à l'amour ses propres rêveries, l'autre en a cherché le supplice dans l'image des désordres que cette passion fait naître. Le Dante arrête un couple malheureux au milieu d'un tourbillon; Françoise d'Ariminio, interrogée par le poète, lui raconte ses malheurs et son amour :

Noi leggevamo...

Quelle simplicité admirable dans le récit de Françoise! Quelle délicatesse dans le trait qui la termine! » Les *Mémoires d'outre-tombe* nous montrent l'écrivain voyageur se souvenant des vers de Dante. Il se rappelle un passage du XVIII[e] chant de l'*Enfer* en faisant l'ascension du Vésuve, le 5 janvier 1804 :

... Arrivammo ad una landa
Che dal suo letto ogni pianta rimove
. . . . . .
Lo spazzo er' un' arena arida e spessa.

« Même en présence de ces débris calcinés, dit-il, l'imagination se représente à peine ces champs de feu et de métaux fondus, au moment des éruptions du Vésuve. Le Dante les avait peut-être vus, lorsqu'il a peint dans son *Enfer* ces sables brûlants où des flammes éternelles descendent lentement et en silence, *come di neve in Alpe senza vento*... » En 1828 encore, arrivant à Forli, Chateaubriand se détourne de sa route pour aller à Ravenne faire ses dévotions au tombeau de Dante[1]. Ému par un tel souvenir, il dédaigne de visiter la maison de lord Byron. « A Rimini, dit-il (notes des 3 et 4 octobre 1828), je n'ai rencontré ni Françoise, ni l'autre ombre sa compagne, *qui au vent semblaient si légères*.... » Se trouvant en 1833 à Venise, il s'écrie : « Que ne puis-je m'enfermer dans cette ville en harmonie avec ma destinée, dans cette ville des poètes où Dante, Pétrarque, Byron, passèrent! » En visitant l'ancien arsenal, il se rappelle la comparaison de Dante :

Qual nell arzaná dei Veneziani
Bolle l'inverno la tenace pece
A rimpalmar li legni lor non sani...

sait que M. de Chateaubriand, après avoir voulu épargner les tourments éternels aux justes du paganisme, en a ressenti du scrupule, et s'est lui-même reproché comme une faute, dans la troisième édition de ses *Martyrs*, un sentiment si pur, si doux et si conforme à la croyance en un Dieu de bonté » (p. 355-356).

1. U. Mengin, *L'Italie des romantiques*, p. 44.

« Tout ce mouvement est fini; le vide des trois quarts et demi de l'arsenal, les fourneaux éteints... attestent la même mort qui a frappé les palais. » L'auteur du *Génie* retient surtout, comme on voit, les passages descriptifs : « c'est en paysagiste qu'il aimait Dante » [1], et ce n'était pas si mal l'aimer si Delacroix, Gustave Doré et Ary Scheffer sont ceux qui ont le mieux fait honneur, en France, au peintre de l'enfer, si, comme on l'a dit [2], nous goûtons surtout du triple poème les décors éclatants, si enfin un juge récent admire en Dante « le plus sculpteur des poètes [3] ». Mais Chateaubriand devait être dépassé en plus d'un sens par les mouvements dont il avait été l'initiateur : et si d'obscurs commentateurs et traducteurs de Dante comme L. Bridel se trouvent, dans leur travail, pénétrés des pensées et de « l'éternelle mélancolie » de l'auteur de *René*, le jugement du *Génie du Christianisme* sur la *Divine Comédie* paraîtra bien froid et bien classique auprès des enthousiasmes dantesques de 1830. Il peut paraître bien faible et bien insuffisant aujourd'hui, si l'on songe à ce qu'ont dit sur le même sujet des écrivains étrangers et des critiques mieux informés; on ne s'étonnera pas que Dante n'ait pas plus fécondé l'œuvre du restaurateur de l'art chrétien, car « il ne faut pas supposer que M. de Chateaubriand, chrétien d'hier, et un peu par goût pour l'architecture ogivale, pourra être le Dante français [4] ». L'autre initiateur du romantisme français, M^me^ de Staël, a aussi rendu hommage au grand poète italien; mais il lui a fallu un certain temps pour le connaître, le comprendre et l'admirer [5]. Dante occupe bien peu de place, en 1800, dans le livre *De la littérature* [6] : « Le Dante ayant joué, comme Machiavel, un rôle au milieu des troubles civils de son pays, a montré, dans quelques morceaux de son poème, une énergie qui n'a rien d'analogue avec la littérature de son temps; mais les défauts sans nombre qu'on peut lui reprocher sont, sans doute, le tort de son siècle. Ce n'est que sous Léon X qu'on a pu remarquer un goût très pur dans la littérature italienne ». C'était plutôt là ignorance que prévention, et M^me^ de Staël jugea mieux quand elle fut initiée. Elle le fut par un Italien, Monti [7] : Dante a toujours été

1. U. Mengin, *L'Italie des romantiques*, p. 57.
2. Klaczko, Causeries florentines (*Revue des Deux Mondes*, 1880).
3. A. France, *Le lys rouge*, p. 186. (Dechartre parlait tout bas de Dante avec enthousiasme comme du plus sculpteur des poètes.)
4. E. Faguet, *Dix-neuvième siècle* (19^e^ éd.), p. 40.
5. Mengin, *o. c.*, p. 20, 28, 59; Dejob, *Madame de Staël et l'Italie* (Paris, Colin, 1890), p. VI, 26, 56, 58, 81-84, 120.
6. *De la litt.*, 1^re^ partie, chap. X (De la littérature italienne et espagnole).
7. *Corinne* (liv. VII, chap. II) dira : « L'Aristodème de Monti a quelque chose du terrible pathétique du Dante ». — La note 3 du t. I de *Corinne* (éd. de 1807) dit : « C'est véritablement un des plus grands plaisirs dramatiques que l'on puisse

bien servi, auprès des Français, par ses compatriotes, par Christine de Pisan, par Alamanni, par Corbinelli, et, trois siècles plus tard encore, par Fiorentino. « J'étudie le Dante avec ardeur, écrit le 23 juin 1805 Mme de Staël à Monti, pour qu'à votre arrivée à Coppet vous me trouviez plus avancée encore dans l'italien; je vais commencer aussi cet ouvrage sur l'Italie, qui doit me mériter votre pardon. » Cet ouvrage fut un chef-d'œuvre, *Corinne*, et l'improvisation de l'héroïne au Capitole fut un hymne éclatant à la gloire de Dante : « Le Dante, l'Homère des temps modernes, poète sacré de nos mystères religieux, héros de la pensée, plongea son génie dans le Styx pour aborder à l'enfer, et son âme fut profonde comme les abîmes qu'il a décrits. L'Italie, aux jours de sa puissance, revit tout entière dans le Dante. Animé par l'esprit des républiques, guerrier aussi bien que poète, il souffle la flamme des actions parmi les morts, et ses morts ont une vie plus forte que les vivants d'ici-bas ». On voit que Corinne songe surtout à Francesca et à ses paroles sur l'amertume des souvenirs : « Les souvenirs de la terre les poursuivent encore; leurs passions sans but s'acharnent à leur cœur; elles s'agitent sur le passé qui leur semble encore moins irrévocable que leur éternel avenir ». Il semble même que déjà Corinne veuille retrouver ses propres sentiments dans l'œuvre du vieux poète, et que, transportant, comme feront les romantiques, son lyrisme dans le passé, elle admire dans le grand banni florentin une sorte de frère aîné : « On dirait que Le Dante, banni de son pays, a transporté dans les régions imaginaires les peines qui le dévoraient. Ses ombres demandent sans cesse des nouvelles de l'existence, comme le poète lui-même s'informe de sa patrie, et l'enfer s'offre à lui sous les couleurs de l'exil.... Le Dante espérait de son poème la fin de son exil; il comptait sur la renommée pour médiateur[1]; mais il mourut trop tôt pour recueillir les palmes de la patrie. Souvent la vie passagère de l'homme s'use dans les revers; et si la gloire triomphe, si l'on aborde enfin sur une plage plus heureuse, la tombe s'ouvre derrière le port, et le destin à mille formes annonce souvent la fin de la vie par le retour du bonheur[2] ». Corinne comprend aussi bien et même mieux que Rivarol, comment « tout aux yeux du

éprouver, que d'entendre Monti réciter l'épisode d'Ugolin, de Francesca di Rimini... » (t. I, p. 423). Ces passages, et celui qu'a déjà cité M. Dejob, indiquent que Mme de Staël doit sa connaissance de Dante à Monti beaucoup plus qu'à Schlegel et Sismondi, comme l'a supposé M. Œlsner (p. 52); ces deux écrivains d'ailleurs ont de leur côté contribué à faire apprécier Dante en France.

1. Sur ces sentiments chez Mme de Staël, voir Paul Gautier, *Mme de Staël et Napoléon* et le compte rendu de A. Wahl, *Deutsche Litteraturzeitung*, 6 juin 1903, col. 1421.

2. *Corinne*, livre II, chap. III.

poète se revêt du costume de Florence [1] », et, allant plus loin que n'était allé Chateaubriand, elle a admiré la dernière *cantica* avec un sens qui ne se retrouvera guère en France avant Ozanam : « A sa voix tout sur la terre se change en poésie; les objets, les idées, les lois, les phénomènes, semblent un nouvel Olympe de nouvelles divinités; mais cette mythologie de l'imagination s'anéantit, comme le paganisme, à l'aspect du paradis, de cet océan de lumières, étincelant de rayons et d'étoiles, de vertus et d'amour. — Les magiques paroles de notre plus grand poète sont le prisme de l'univers... » Plus tard encore, parlant de littérature italienne et de tragédie, Corinne revient sur la profondeur de Dante : « Ce grand maître en tant de genres, possédait le génie tragique qui aurait produit le plus d'effet en Italie, si, de quelque manière, on pouvait l'adapter à la scène : car ce poète sait peindre aux yeux ce qui se passe au fond de l'âme, et son imagination fait sentir et voir la douleur [2] ». *Corinne* avait donc présenté Dante aux Français, et ce roman, que Chateaubriand relisait encore en 1833, à Venise [3], et dont Lamartine parla plus d'une fois avec transport, aurait pu propager l'étude du poète tant exalté. Mais les pages consacrées à Dante ne furent, semble-t-il, ni les plus admirées ni les plus écoutées : et, d'après un bon juge, c'est probablement un Français qui, dans un article du *Giornale Enciclopedico di Napoli*, après la publication de *Corinne*, exprimant son antipathie pour la personnne de M^me^ de Staël, se fait aujourd'hui reconnaître par « ses gallicismes et son jugement sur Dante, qu'il appelle *il Dante* [4] ». — Mais, de façon générale, M^me^ de Staël travailla énergiquement et efficacement à détruire « la grande muraille de Chine [5] » que le classicisme impénitent voulait élever autour de la France; et Dante fut, après Shakespeare [6], l'un des premiers à entrer par la brèche. Ce n'est sans doute pas un pur hasard qu'autour de M^me^ de Staël on trouve des hommes comme Chênedollé, à qui Rivarol avait recommandé l'étude de la *Divine Comédie*,

1. *Corinne*. — Quand Corinne, à Florence, visite l'église de Santa Croce, elle remarque « un tableau en l'honneur du Dante, comme si les Florentins, qui l'ont laissé périr dans le supplice de l'exil, pouvaient encore se vanter de sa gloire » (*Corinne*, liv. XVIII, chap. III). — Quittant l'Italie, M^me^ de Staël cite le vers de Dante : « Vegno di loco ove tornar desio » (Mengin, p. 59).

2. *Corinne*, livre VII, chap. II. A quoi Oswald, obsédé sans doute par l'idée de l'influence de la société sur la littérature, répond : « Lorsque le Dante vivait, les Italiens jouaient en Europe et chez eux un grand rôle politique... »

3. M. Mengin, *o. c.*, p. 41.

4. Dejob, *o. c.*, p. 120.

5. *Corinne*, livre VII, chap, II.

6. Sur celui-ci, voir J.-J. Jusserand, *Shakespeare en France sous l'ancien régime*, Paris, Colin, 1898. — Sur les préjugés classiques de 1818 à l'égard de Dante, voir entre autres Paul Albert, *Litt. française au XIX^e^ siècle*, pp. 28 et 133.

et qui célébra Dante en une ode enthousiaste[1], des lettrés comme Ginguené, qui vers 1811 présente la littérature italienne et son glorieux ancêtre au grand public, « aux gens du monde », comme il dit, des érudits comme Fauriel[2], qui beaucoup plus tard consacrera à Dante et aux origines de la littérature italienne un cours à la Sorbonne : la société de M^me^ de Staël, pour un peu, serait déjà devenue pour le culte nouveau la chapelle que sera le cénacle romantique. L'auteur de *Corinne* elle-même avait retenu du divin poème des vers et des détails qu'emploieront encore volontiers les romantiques; tel « le manteau de plomb » : « Je le voyais courbé maintenant sous ce manteau de plomb, que le Dante décrit dans l'enfer, et que la médiocrité jette sur les épaules de ceux qui passent sous son joug[3] ». Tout le monde connaît ces détails, et en 1817 les théories de Hegel font sur Victor Cousin l'effet des « ténèbres visibles » de Dante[4]. L'*Histoire de la littérature italienne* de Ginguené et surtout l'*Histoire des littératures du midi de l'Europe*, de Sismondi, recommandaient le grand poète aux Français, et en 1819 la *Panhypocrisiade* de Népomucène Lemercier « témoigne de la rapide influence qu'exerça le cours public de Ginguené[5] » : ce poème, en effet, était une imitation de la *Divine Comédie*.

Une bonne traduction aurait peut-être fait estimer Dante davantage. Mais celle de Grangier[6] était fort oubliée et était, d'ailleurs, après plus de deux siècles, devenue presque illisible; celle de Colbert d'Estouteville[7], que Sallior avait enfin imprimée en 1796, avait passé inaperçue; Moutonnet de Clairfons, en 1776[8], et Rivarol[9], en 1783, n'avaient traduit que *l'Enfer*, et encore l'entreprise de Rivarol, fort remarquée, avait-elle été très contestée. Puis les traducteurs du XVIII^e^ siècle n'interprétaient Dante qu'avec des pudeurs classiques : « Les pre-

1. Chênedollé, *Études poétiques*, livre II, ode III (écrite en 1813).

2. M^me^ de Staël rencontrait Chateaubriand et Chênedollé dans le salon de Pauline de Beaumont (Paul Gautier, Chateaubriand et M^me^ de Staël, *Revue des Deux Mondes*, 1^er^ octobre 1903).

3. *Corinne*, l. XIV, chap. I.

4. *Fragments philosophiques*.

5. Michiels, *Histoire des idées littéraires en France* (3^e^ éd.), I, 402, 391, et B. Jullien, *Histoire de la poésie française à l'époque impériale*, I, 392.

6. La comédie : de l'Enfer, du Purgatoire, et Paradis, mise en ryme françoise et commêtee par M. B. Grangier, Paris, 1596-97.

7. Voir Œlsner, *Dante in Frankreich*, p. 44.

8. La divine comédie, l'Enfer, traduction françoise accompagnée du texte, de notes historiques, critiques, et de la vie du poète, par Moutonnet de Clairfons. Ital. et franç. Florence et Paris, 1776. — Cf. de Beaurepaire, *o. c.*, p. 9-10.

9. Cette traduction a été très souvent rééditée, et a encore aujourd'hui ses admirateurs (voir Lebreton, *Rivarol*); Sainte-Beuve, à propos de la traduction de Mesnard, a salué en Rivarol l'initiateur de la critique dantesque en France.

mières traductions qu'on en donne en France à la fin du dernier siècle, dira Lamartine non sans beaucoup de sévérité, ne sont que des paraphrases enluminées ou affadies; il est impossible d'y trouver trace de l'original : ce sont des dentelles sur le corps d'Hercule[1]. » On peut en dire autant du V^e^ chant de l'Enfer traduit par Carion de Nizas dans la *Gazette nationale ou Moniteur universel* du 6 mai 1805; et L. Bridel, un Suisse qui, comme beaucoup de ses compatriotes, depuis M^me^ de Staël jusqu'à M. Ed. Rod, voulait faire comprendre aux Français les écrivains étrangers en général et Dante en particulier, n'avança guère le succès de Dante par l'ouvrage qu'il publia à Bâle en 1806, et où il donnait à son tour sa traduction du V^e^ chant et force remarques sur la manière de traduire. Il semble que l'*Enfer* reste seul connu en France, et encore paraît-il dévolu aux amateurs, qui se bornent à en traduire l'épisode de Francesca, ou bien celui d'Ugolin; ce dernier, c'est-à-dire le chant XXXIII, a été traduit par P. de Gassendi[2], par un Provençal, Étienne Masse[3], et par Sismondi[4]. H. Terrasson[5] en 1817, Delamathe[6] en 1823, J. C. Tarver[7] en 1824, publieront des traductions de l'*Enfer*. Mais le poème entier avait été l'objet d'un travail plus remarqué, sinon meilleur, d'Artaud de Montor. « Nous avons, écrit avec satisfaction celui-ci, dans sa troisième édition, publié une traduction de la *Divine Comédie*, 3 vol. in-8°, Paris 1811-1813 : le public a bien voulu accueillir cet essai avec quelque bonté. » Et ce qui fait croire à

1. Lamartine, *Souvenirs et portraits*, t. III, p. 162 (Hachette, 1872), chap. XXX : Traducteurs et commentateurs du Dante.

2. Gassendi, *Lettres sur la litt. et la poésie italiennes*, traduites de M. de P., dans l'*Enfer*, trad. Artaud de Montor, 1812, pp. 420-423 (cit. Koch, *o. c.*, I, 56).

3. Publié pour la première fois, *ibid.* : « traduit avec un grand et remarquable talent », dit Artaud.

4. *Hist des litt. du midi de l'Europe.*

5. *L'enfer, poème traduit en vers français*, avec des notes, suivies de traductions, imitations et poésies diverses, par H. Terrasson, Paris, 1817. « J'ai aussi, dit Artaud (3^e^ éd., p. XII), rendu justice à M. Terrasson, poète provençal, qui a traduit avec élégance plusieurs morceaux d'Alighiéri. » — Terrasson reproduit la riposte de Martinelli à Voltaire.

6. Traduction nouvelle en vers de l'*Enfer*, d'après le nouveau commentaire de Biagoli, avec le texte en regard, et enrichie d'un discours sur le Dante, de notes littéraires et historiques, et d'un plan géométral de l'Enfer, par B. Delamathe. Ital. et franç., Paris, 1823. — H. Topin, *Dante en France* (*Il Bibliofilo*, anno III, 1882, p. 118), donne 1825 comme date de cette trad. — En 1818, Biagoli avait dédié son édition de Dante à Louis XVIII. La librairie Didot avait en 1823 publié une édition de luxe des quatre grands poètes italiens (Topin, *ibid.*, n. 3).

7. *L'enfer, traduit en français*, accompagné de notes explicatives, raisonnées, et historiques, suivi de remarques générales sur la vie de Dante et sur les factions des Guelfes et des Gibelins, par J.-C. Tarver (ital. et franç.). Londres, C. Knight, 1824, 2 v. (dédié à la princesse Augusta); cet ouvrage fut imprimé à Windsor; il en parut une seconde édition en 1826 (P. Toynbee, dans *The Athenaeum*, 2 janv. 904, p. 17); il fut probablement plus remarqué des Anglais que des Français.

cette bienveillance du public, c'est la seconde édition, en 9 vol. in-12, 1828-1830, et la troisième en 1846, et encore plusieurs depuis ; c'est aussi le témoignage d'un poète peu suspect d'idolâtrie dantesque, Lamartine : « La première traduction sérieuse et les premiers commentaires compétents sont la traduction et les notes explicatives du chevalier Artaud. M. Artaud était un diplomate et un savant français, résidant tantôt à Florence, tantôt à Rome. Je l'ai beaucoup connu dans ma jeunesse ; j'ai été son disciple en diplomatie italienne et en intelligence des poètes de cette terre de toute poésie. C'est lui qui m'a fait épeler le Dante, c'est à lui que je dois le droit de le comprendre et d'en parler aujourd'hui [1]... Il avait transfusé son sang dans l'ombre du poète toscan. La figure même de M. Artaud avait pris quelque chose de la physionomie anguleuse, plombée, ascétique, que les peintres donnent au visage de Dante, allongé et amaigri sous son laurier.... J'avoue que jusqu'ici je n'ai pu lire avec une complète sécurité de sens le poème du Dante que dans l'édition en deux langues de M. Artaud, et en contrôlant à chaque instant le texte par le commentaire. M. Artaud n'était pas poète, j'en conviens ; mais il était savant. Dante était assez poète pour deux [2]. » Il l'était assez pour les novateurs, peintres et poètes, qui cherchaient des sources d'inspiration en dehors des modèles classiques. Dès 1813, alors précisément que Sismondi, après Ginguené, analysait et présentait aux Français le chef-d'œuvre de Dante, Guizot s'étonnait de ne pas trouver au début de la littérature classique en France une œuvre ayant cette sublimité terrible, cette sombre énergie également remarquables dans le *Paradis perdu* et dans la *Divina Commedia* [3]... : « Pourquoi n'avons-nous pas vu sortir, des désordres de la Ligue, ce qui est sorti des révolutions de l'Angleterre et des guerres civiles de Florence ? » Ne connaissant rien de tel dans leur passé littéraire, les Français de 1820 à 1830 vont s'adresser aux

1. Lamartine, *Souvenirs et portraits*, t. III, p. 162. — Artaud (3e éd., p. xxv) dit de lui-même : « J'ai commencé à lire la *Divine Comédie* avec le secours d'habiles Florentins, vers l'an 1805 ».

2. *Ibid.*, p. 165. Cf. le jugement de Lamartine sur Dante exposé tout au long dans *Trois poètes italiens* (extr. du *Cours de litt.*), et le travail, d'ailleurs incomplet, de Abate, *Dante dans les impressions de Lamartine* (Messine, 1878). Le jugement de Lamartine a provoqué bien des ripostes en Italie ; la dernière étude consacrée aux rapports de Lamartine avec l'Italie est celle de Gemma Cenzatti, *Alfonso de Lamartine e l'Italia* (Livourne, Giusti, 1903) ; Dante y tient peu de place ; Mlle Cenzatti n'a pas recherché d'ailleurs tout ce que Lamartine a pensé ou imité de chaque poète italien, comme on le voudrait avec M. Bouvy (*Bulletin italien*, III, 1903, p. 250).

3. F. Guizot, *Corneille et son temps* (2e éd., 1860, p. 9). Beaucoup plus tard, Sainte-Beuve (Les poètes français, dans les *Premiers lundis*) déplore aussi que la littérature française n'ait pas un Dante.

poètes étrangers. Ces derniers, on l'a remarqué plus d'une fois[1], ont agi, pendant la période romantique, autant sur les artistes que sur les écrivains : « On trouvait, raconte Théophile Gautier, Shakespeare, Dante, Gœthe, lord Byron et Walter Scott dans l'atelier comme dans le cabinet d'étude[2] » (c'est dans la même compagnie que se trouve Dante chez le Durand de Musset). Delacroix peignait avec son « balai ivre », et sa *Barque de Dante*, exposée en 1822, fut un événement artistique et romantique[3]. C'est sur l'art, en effet, plus que sur la pensée du XIXe siècle, que Dante devait agir : et s'il arrive à Joseph de Maistre de faire allusion à un vers de l'*Enfer*[4], si l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion* (1818-1823) est un fidèle de Dante et juge la papauté comme lui[5], en attendant qu'il le traduise, on ne peut pas conclure que les « prophètes du passé », comme les intitule Barbey d'Aurevilly et comme on a parfois qualifié Dante[6], aient rien pris de leurs conceptions religieuses et politiques au Gibelin catholique. Ce n'est que plus tard, et déjà après la première ferveur romantique, qu'Ozanam reconstituera avec enthousiasme la philosophie scolastique du poète; c'est plus tard encore que le brave Aroux, à la suite de Rossetti et surtout sous l'influence des événements de 1848, s'imaginera découvrir dans le chantre de Béatrice un franc-maçon socialiste. En 1822 on n'en est plus, comme au XVIe siècle, à invoquer le témoignage de Dante en matière politique : aussi bien, en cette matière, chacun ne trouve-t-il dans les auteurs que ce qu'il veut y trouver. Quant à la religion de Dante, Rivarol, parmi des vues très ingénieuses sur le rôle réservé à son poète, avait écrit : « Si jamais, ce qu'il n'est pas permis de croire, notre théologie devenait une langue morte, et s'il arrivait qu'elle obtînt, comme la mythologie, les honneurs de l'antique, alors le Dante

1. Notamment, G. Brandes, *Die romantische Schule in Frankreich.*

2. Th. Gautier, *Histoire du romantisme*, 3e éd., p. 205 (art. : Eugène Delacroix); cf. Jusserand, *Shakespeare en France*, p. 365.

3. « Aucun tableau ne révèle mieux l'avenir d'un grand peintre que celui de M. Delacroix représentant *le Dante et Virgile aux enfers* », écrivait Thiers (*Salon de 1822*, cit. Th. Gautier, *Hist. du rom.*, p. 209, n. 1).

4. *Enfer*, XIII, 25. « En vérité je crois qu'il croit que je le crois. » (Cf. *Hist. de la l. et de la litt. fr.* de Petit de Julleville, VII, p. 67, n. 2.)

5. Œlsner, *The influence of Dante on modern thought* (Londres, 1895), p. 50, fait ce rapprochement entre Lamennais et Dante. Les sympathies des romantiques catholiques pour Dante, qu'il fait remarquer, avaient déjà frappé Lowositz, *Dante und der Katholizismus in Frankreich* (Königsberg, 1848), qui se lance à ce sujet dans une dissertation décousue sur le sentiment religieux en France. — Derôme, *Les éditions originales des romantiques*, p. 72-73 et 387-8, considère au contraire la traduction de Lamennais comme marquant le passage de l'auteur au romantisme.

6. J. Klaczko, *Causeries florentines.*

inspirerait une autre espèce d'intérêt : ... on se ferait chrétien avec le Dante comme on se fait païen avec Homère ». Cette pensée a été prophétique, comme le remarque un critique étranger[1], mais elle s'est beaucoup moins réalisée à l'époque romantique que dans des temps plus récents, chez des esprits comme Taine[2] et M. Anatole France[3]. On verra seulement, dans une courte pièce de vers, Antony Deschamps décrire les progrès de l'idée religieuse dont Mozart, Dante et Jésus marquaient les trois étapes dans son cœur singulièrement troublé[4]; Brizeux, traducteur, songe avec mélancolie que « presque toutes les idées fondamentales de la *Divine Comédie*, qui devait être le code impérieux de toute vérité, sont aujourd'hui ébranlées ou détruites[5] ». Mais généralement, les principaux poètes français du temps ont aimé en Dante moins le penseur et le théologien que le poète et l'homme. Le poète avait le mérite d'être étranger, moyen-âgeux, étrange, horrible et suave tour à tour; et l'homme, sombre proscrit, errant et terrible, « rêveur, triste, exalté[6] », se présentait à merveille à l'imagination des modernes avec ses traits ascétiques et durs, son grand manteau, le prestige du malheur indompté, et le cortège des ombres évoquées et maudites. L'exemple de son œuvre, ou du moins ce qu'on en connaissait ou qu'on croyait en savoir, autorisait toutes les hardiesses de l'imagination dont on se serait effarouché autrefois ; et l'auteur du *Temple*

1. H. Œlsner, *The infl. of Dante on modern thought*, p. 48-50. — Cf. Lowositz, *Dante und der Katholizismus in Frankreich* (Kœnigsberg, 1849).

2. Taine a souvent parlé de Dante (cf. *Philosophie de l'art*, *Voyage en Italie*, et une note du t. I des *Orig. de la France contemp.*); il le considérait, avec Michel-Ange, Shakespeare et Beethoven, comme l'un des plus grands génies, l'une des « cariatides de l'humanité » (*Journal des de Goncourt*). Dans *Napoléon Bonaparte*, Dante, Michel-Ange et Napoléon forment la lignée des grands Toscans, pensée qu'avait déjà eue Lamartine (*Dante*, dans *Trois poètes italiens*), qui remarque, à propos de l'énergie de Dante, que Mirabeau et Napoléon sont d'origine toscane. Le 7 avril 1864, Taine écrit à sa mère : « J'ai trouvé là (à Assise, Pérouse et Sienne) du vrai moyen âge, celui de Dante et de l'Imitation. Je l'ai beaucoup admiré et aimé. Il est probable que jamais, en aucun temps, les hommes n'ont fait de plus touchants et de plus sublimes rêves. Si j'ai un éloignement contre le christianisme, ce n'est point contre celui-là; il est sincère et poétique et vaut dans son genre tout ce que la Grèce et la Renaissance ont fait de plus accompli ». (*H. Taine, sa vie et sa correspondance*, t. II, 1904, p. 288-289.)

3. *L'Humaine tragédie*, de M. Anatole France, représente, avec l'ironie et la psychologie d'aujourd'hui, l'esprit dantesque.

4. *Élégies*, XLII :

> Mozart dans mon été saisit mon âme ardente;
> Ensuite j'adorai l'impérissable Dante,
> Et maintenant Jésus, me prenant par la main,
> Me conduit doucement jusqu'au bout du chemin.

5. Notice sur Dante (en tête de sa trad. de la *Divine Comédie*).

6. Villemain, *Tableau de la littérature au moyen âge* (1828). (*Cours de litt. fr.*, nouvelle éd., 1890, t. I, p. 325).

romantique, Morel, en 1825, disait, croyant sans doute exprimer l'horreur la plus noire :

> Figurez-vous l'enfer de Dante
> Près de l'atelier de Callot[1].

Le mélange du sublime et du grotesque séduisait les poètes français, en attendant de devenir une théorie, et déjà la *Panhypocrisiade* de Népomucène Lemercier, d'inspiration dantesque, était un affreux mélange[2]. Et puis, l'exemple seul des littératures étrangères faisait songer aux romantiques que la France n'avait ni une *Divine Comédie*, ni un *Paradis perdu*; et, presque aussi entreprenants que jadis la Pléiade à la pensée des épopées antiques, Alfred de Vigny, Lamartine, Victor Hugo, et jusqu'à Alexandre Soumet, n'auraient pas demandé mieux que de donner à leur pays le chef-d'œuvre inconnu. Victor Hugo imaginait avec admiration — et bien à tort du reste — Dante écrivant de sa plume de bronze : *Divina Commedia*[3]; et les écrivains éprouvaient l'ambition des titres sonores : « Une des choses curieuses de notre époque, dit Alfred de Vigny, c'est l'orgueil des prétentions littéraires démesurées. L'un appelle son livre *la Divine Épopée*; l'autre, *la Comédie humaine*[4] ». De Vigny lui-même avait rêvé plus que le titre, et, dans *Eloa*, il entreprend la description de l'au-delà; Eloa aux ailes d'argent, le décor pariadisiaque,

> l'azur illimité,
> Coupole de saphirs qu'emplit la Trinité[5],

« les chérubins brûlants qu'enveloppent six ailes, les tendres Séraphins »,

> Tous, de leurs ailes d'or voilés en même temps,

1. Morel, *Le temple du romantisme*, Paris, 1825 (Petit de Julleville, *Hist. de la l. et de la litt. fr.*, VII, 188). Déjà, plus tôt, Dante était le type de l'horrible; et Ducis (qui avait intercalé l'épisode d'Ugolin dans son adaptation de *Roméo et Juliette*), remaniant en 1807 son adaptation de Shakespeare, écrit à Talma qu'il va tremper sa plume « dans l'encrier de Dante » (Lettre citée par Jusserand, *Shakespeare en France*).

2. Victor Hugo, parlant de Lemercier dans son discours de réception à l'Académie, a marqué le caractère dantesque de cette œuvre. — Cf. Michiels, *Histoire des idées littéraires en France* (3e éd.), I, p. 402, et surtout p. 391 : « Il ne reste à Népomucène d'autre originalité que d'avoir couru assez follement sur les traces du Dante ».

3. *Préface de Cromwell.* — Artaud de Montor a déjà relevé l'erreur de Victor Hugo.

4. A. de Vigny, *Journal d'un poète* (3e éd., 1882), p. 166. Ces titres ont encore été rapprochés récemment : « Balzac crée le roman-épopée, confrontant la Comédie humaine à la Divine Comédie ». (C. Mendès, *Rapport sur le mouvement poétique fr.*, p. 78).

5. *Eloa*, I. — *Purgatorio*, I, 13.

rappellent singulièrement le *Paradis* de Dante [1] — comme aussi, du reste, Milton et Klopstock [2]; les mots d'Eloa sont aussi purs

Que la neige en hiver sur les coteaux obscurs [3],

et dans la belle comparaison de l'aigle blessé — qui paraît avoir fourni à Heredia l'idée de *La mort de l'aigle* — l'oiseau décrit par le poète français, de même que l'amant de Béatrice,

Monte aussi vite au ciel que l'éclair en descend [4].

De Vigny connaissait assez la *Divine Comédie* pour s'en être souvenu [5], et Sainte-Beuve a déjà signalé l'influence de Dante sur le poète français [6]. L'*Enfer* qui devait faire suite à *Eloa* [7], et dont l'idée est analogue à celle de la *Divine Épopée* de Soumet, aurait sans doute présenté plus encore la trace de Dante; le *Chœur des réprouvés* notamment fait songer aux damnés de Dante dont parlait Corinne [8] :

Rendez-nous, rendez-nous nos faibles corps d'argile,
Le cœur qui souffrit tant et tout l'être fragile... [9]

Aimant l'italien, membre du Cénacle, ami d'Antony Deschamps, de Brizeux, puis de Louis Ratisbonne, et visant à la grande poésie, Vigny était bien fait pour avoir le goût de la poésie dantesque; il lui arrive de comparer l'âme à la Francesca de Dante [10], il commence *Servitude et grandeur militaires* en se rappelant — comme Musset dans *Souvenir* — les paroles du poète sur l'amertume des souvenirs : « S'il est vrai, selon le poète catholique, qu'il n'y ait pas de plus grande peine que de se rappeler un temps heureux

1. *Eloa*, I. Musset et Th. Gautier ont aussi parlé, le premier du « Séraphin de Dante » (*Les marrons du feu*, scène v), et le second des « longs anges blancs avec des nimbes jaunes » de Dante Alighieri.
2. Voir Schultz-Gora, *Zeitschrift f. franz. Spr. u. Litt.*, 1904, XXVII, p. 278-297 et, ici même, E. Dupuy.
3. *Eloa*, III. — Voy. aussi *Eloa*, II :

Bientôt il lui sembla qu'une pure harmonie
Sortait de chaque flamme à l'autre flamme unie.

4. *Ibid.* — Cf. *Paradiso*, I, 92 et 93.

Ma folgore, fuggendo il proprio sito,
Non corse, come tu ad esso riedi.

5. Voir G. Kurth, *La Divine Comédie* (article de *Durendal*, Bruxelles, 1902).
6. Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*, II, 62.
7. A. de Vigny, *Journal d'un poète*, p. 274 sqq.
8. A. de Vigny connaissait fort bien M^me^ de Staël et a même subi son influence (Dorison, *Alfred de Vigny poète-philosophe*, Paris, thèse, 1892).
9. *Journal*, p. 275. V. plus haut les paroles de Corinne.
10. Voir entre autres Paléologue, *Alfred de Vigny* (Coll. gr. écr.), p. 78; aussi p. 65, 138, 149.

dans la misère, il est aussi vrai que l'âme trouve quelque bonheur à se rappeler, dans un moment de calme et de liberté, les temps de peine ou d'esclavage ». Plus tard, en 1845, immédiatement après la mort de l'académicien Soumet, ses préoccupations se mêlent de façon comique à ses souvenirs dantesques : « Les vieux académiciens se pressent autour de ceux qui arrivent et sont dans l'âge de la force, comme les ombres du purgatoire autour d'Enée ou de Dante vivants, effrayés et surpris de la vue d'un corps réel [1] ». C'est d'après Dante aussi qu'il emploie la *terza rima* [2] dans les *Destinées*, comme l'indiqueraient, s'il en était besoin, ces vers de 1852 :

> Là, près d'un chêne, assis sous la vigne pendante,
> Des livres préférés j'assemble le conseil ;
> Là, l'*octave* du Tasse et le *tercet* de Dante
> Me chantent l'*Angelus* à l'heure du réveil.
>
> De ces deux chants naquit le sonnet séculaire.
> J'y songeais, comparant nos Français au Toscan [3].

Louis Ratisbonne, qui sera le légataire de Vigny, traduira Dante dans les années de leur meilleure amitié, et Alfred de Vigny s'inspire d'un vers du XXXIII[e] chant de l'*Enfer* pour s'adresser, en 1855, à Mme Ristori,

> Fille du beau pays où résonne le *si* [4].

On peut même se demander si l'idée de la *Mort du loup* a été suggérée par ce chant XXXIII, ou bien, comme on l'a dit, par Byron [5] ; en effet, dans le célèbre chant, Ugolin raconte le songe suivant :

1. *Journal*, p. 205 (année 1845). Sur la diffusion du *Nessun maggior dolore*, il faut ajouter ce passage à ceux qu'a groupés F. X. Kraus, *Essays* (Berlin, 1901), II, 337.

2. Sur la *terza rima* en France, v. Kastner, dans la *Zeitschrift für franz. Spr. u. Litt.*, 1903.

3. *Journal*, p. 302. — Dans *Stello*, chap. XXXIX, il dit : « Qui eut raison des Guelfes ou des Gibelins à votre sens? ne serait-ce pas la *Divina Commedia*? » Il se souvient encore de Dante à propos du poète élégiaque (*De Mademoiselle Sedaine et de la propriété littéraire*, à la suite de *Stello*, 5[e] éd., 1841, Charpentier, p. 331) : « Partout et toujours il se regarde et se peint, et jusques en enfer, quand il ira, il se regardera encore dans l'eau en passant la barque d'Homère ou celle de Dante ».

4. *Journal d'un poëte*, p, 303.

5. *Childe Harold*, IV, (v. Lanson, *Hist. de la litt. fr.*, 7[e] éd., p. 942, n. 5). On peut rappeler ici aussi *Les loups*, de Théodore de Banville, où « l'exilé farouche au front pensif » voit un cheval dévoré par les loups :

> Et Dante s'écria, l'âme en pleurs : « O Florence! »

Questi pareva a me maestro e donno,
Cacciando il lupo e i lupicini al monte
Per che i Pisan veder Luca non ponno.
Con cagne magre, studiose e conte,
Gualandi con Sismondi e con Lanfranchi
S'avea messi dinanzi dalla fronte.
In picciol corso mi pareano stanchi.
Lo padre e i figli, e con l'agute scane
Mi parea lor veder fender li fianchi [1].

C'est surtout par des traits isolés que la *Divine Comédie* marque son influence sur les grands romantiques français. Cinq ans après *Eloa*, que la nouvelle école, et Victor Hugo tout le premier, avait salué comme une révélation sublime du monde surnaturel et de la vraie poésie, les *Orientales* paraissaient, et plusieurs pièces [2] portaient des épigraphes tirées de la *Divine Comédie*; ce sont surtout des comparaisons pittoresques :

E come i gru van...

ou des passages descriptifs :

Lo giorno se n'andava, e l'aer bruno...

et il est possible que le souvenir de ce passage se retrouve dans une pièce datée du 22 juillet 1828 :

Le jour s'enfuit des cieux...
La nuit, pas à pas, monte au trône obscur des soirs;
Un coin du ciel est brun, l'autre lutte avec l'ombre [3].

Le nom et les beaux vers de Dante retentissent de plus en plus en France; Augustin Thierry parlant de Chateaubriand, Sainte-Beuve parlant de Victor Hugo [4], et d'autres, répètent les paroles du poète à Virgile :

Or sei tu quel Virgilio...

1. *Inferno*, XXXIII, 28-36.
2. *Orientales*, XVII, XXV, XXVIII, XXXVI.
3. *Feuilles d'automne*, XXXV, II. La pièce XXV des *Feuilles d'automne* a pour épigraphe les mots de Francesca :

Amor, ch'a nullo amato amar perdona,
Mi prese del costui piacer si forte
Che, come vedi, ancor non m'abbandona.

4. *Critiques et portraits*, III, 265.

Surtout le Cénacle est constitué, et Dante va y être honoré de la meilleure façon. Charles Nodier avait dans sa bibliothèque[1] les *Canzoni* et l'édition de Dante de Lyon (1551), et tandis que Victor Hugo, Sainte-Beuve et Musset étaient tous fort bien disposés pour le vieux poète,

Antony battait avec Dante
Un andante[2],

et célébrait ou paraphrasait dans tous ses propres vers le « divin exilé » : « On touchait alors à 1828. La fièvre romantique venait d'atteindre son paroxysme; les vers de M. Antony Deschamps arrivèrent encore à temps pour embellir les dernières fêtes du cénacle, et conquérir à leur jeune auteur le titre de poète *dantesque*. Ils furent lus partout, applaudis, admirés; ils coururent de salon en salon, de cheminée en cheminée[3] ». — Quels échos Dante avait dans l'âme des auditeurs, nous allons le voir à propos de chacun d'eux. Signalons ici une influence curieuse que l'auteur du *Purgatoire* paraît avoir eue sur un poète de l'époque, Auguste Barbier. Celui-ci ne faisait pas partie du Cénacle, mais il raconte lui-même[4] que par des amis, et plus tard personnellement, il a beaucoup connu les frères Deschamps. Il considère même Antony comme un initiateur supérieur à Victor Hugo[5]. Or, Antony Deschamps publie en 1829 sa traduction en vers de vingt chants de la *Divine Comédie*, choisis, comme représentant par essence l'esprit dantesque, dans l'*Enfer* surtout, dans le *Purgatoire* aussi, même dans le *Paradis*. « Ses vingt chants de Dante, que personne n'a surpassés comme expression du style et du caractère poétique du grand maître — dit Barbier[6] —, laisseront certainement trace dans la mémoire des vrais lettrés. » Ils ont probablement laissé trace dans le poème le plus célèbre de Barbier : ils contiennent en effet le chant VI du *Purgatoire* avec la célèbre apostrophe à Albert

1. *Catalogue de la bibliothèque de Ch. Nodier* (Paris, Techener, 1844), p. 96-97 Voir aussi G. Brandes, *Die romantische Schule in Frankreich*, p. 45.

2. Musset, à Charles Nodier (*Poésies Nouvelles*). Voir les vingt chants traduits, et les *Élégies* d'A. Deschamps, X, XXIV, XLI, XLII, etc.

3. H. Blaze, *Poètes et romanciers modernes de la France* (*Revue des deux mondes*, 1841, t. 3, p. 285).

4. Aug. Barbier, *Souvenirs personnels et silhouettes contemporaines* (1883), p. 255 : « Je n'ai connu les deux frères (Émile et Antony Deschamps) qu'après 1830; mais j'avais des amis qui les fréquentaient et me tenaient au courant de tout ce qui se faisait ou se disait chez eux avant cette époque. C'est par l'un d'eux, M. Brizeux, que j'ai appris en 1829 l'intronisation d'Alfred de Musset dans le monde poétique et son acclamation par le cénacle ».

5. *Ibid.*, p. 257.

6. *Ibid.*, p. 258.

de Habsbourg et à l'Italie, apostrophe connue de tous les patriotes, d'après Lamartine[1]; et la troisième partie de l'*Idole* paraît bien être une transposition des vers de Dante[2], appliquant au « Corse à cheveux plats » ce que le « vieux gibelin » disait à Albert de Habsbourg. Des deux côtés, un empereur est interpellé et finalement maudit, des deux côtés il est conçu comme le cavalier, et l'État comme une monture fougueuse, *indomita e selvaggia*, dit Dante, « indomptable et rebelle », dit Barbier. La bride, la selle, les éperons sont chez Dante comme ils se retrouvent dans le poème français, le « jardin de l'empire » (*Purgat.*, VI, 105) fait songer à « la terre », que le Corse donne pour champ de course à la France; l'apostrophe enflammée : *Vien, crudel...* (VI, v. 109) fait songer à : « Mais, bourreau, tu n'écoutas pas... », et on dirait qu'on a le plan de la pièce de Barbier sous les yeux quand on relit soit le texte de Dante qu'il avait certainement lu[3], soit la traduction d'Antony Deschamps qu'il admirait tant :

Che val, perché ti racconciasse *il freno*	Sans *frein* d'acier ni rêne d'or...
Giustiniano, se *la sella è vota?*	Jamais ses larges flancs n'avaient porté *la selle...*
Senz'esso fora la vergogna meno.	
Ahi gente, che dovresti esser divota	
E lasciar seder Cesar nella sella,	
Se bene intendi ciò che Dio ti nota!	
Guarda com' *esta fiera è fatta fella,*	Une *jument sauvage* à la croupe rustique...
Per non esser corretta dagli sproni,	
Poi che ponesti mano alla predella.	
O Alberto Tedesco ch' abbandoni	O Corse à cheveux plats, que ta France est belle...
Costei ch'è fatta indomita e selvaggia,	C'était une cavale indomptable et rebelle...
E dovresti inforcar li suoi arcioni,	Tu montas botté sur son dos...
Giusto giudicio dalle stelle caggia	
Sovra il tuo sangue, e sia nuovo ed aperto,	Je te maudis, Napoléon!
Tal che il tuo successor[4] temenza n'aggia!	
(*Purgatorio*, VI, 88 sqq.)	

1. *Trois poètes italiens* : Lamartine cite ce chant avec admiration (en 1856), et il était certainement goûté des romantiques, puisque A. Deschamps le met au nombre des chants « les plus dantesques ».

2. C'est ainsi que madame Tastu applique à la France les paroles que Dante adressait à Florence.

3. En effet, celui qui allait bientôt visiter l'Italie et écrire *Il Pianto*, vivant dans le mouvement littéraire de 1830, décrivant le moyen âge dans un roman, ne pouvait ignorer Dante dont il allait parler en termes vibrants.

4. Barbier aussi a encore eu l'occasion de parler du successeur de Napoléon, et pour flétrir Napoléon III il se souvient de l'image dont il avait fait jadis un si brillant emploi :

> Honte pour mon pays! Voilà qu'un fils de Corse,
> Une seconde fois, abusant de sa force,
> Lui met la botte sur le front,
> Lui bâillonne la bouche...
>
> (Mes impressions de poète, *Souvenirs personnels et silhouettes contemporaines*, p. 175.)

L'image de Barbier a été reprise par M. Sully Prudhomme dans *le Joug*, où le jeune homme est dompté et dirigé par la vie et la société. Voir Hugo, *Les feuilles d'automne* (Rêverie d'un passant), compare les rois à des cavaliers.

Les vers de la traduction de Deschamps ont déjà l'allure de ceux de Barbier :

> Albert de Germanie, en qui nous espérons,
> Toi qui dus là presser de tes durs éperons[1],
> Vois comme cette bête est aujourd'hui rétive
> Pour n'avoir pas sué sous une main active...

L'image dantesque, au surplus, avait déjà été utilisée par Antony Deschamps lui-même dans une de ses *Satires*, et appliquée à Napoléon dans des vers que Henri Blaze[2] considérait comme la source de l'*Idole* :

> Napoléon despote à la France sut plaire;
> Ce mitrailleur du peuple est toujours populaire :
> C'est que le peuple admire et craint les hommes forts,
> Et ne bronche jamais quand il sent bien le mors;
> C'est un cheval rétif au cavalier timide,
> Et docile à la main qui lui tient haut la bride[3]...

Il faut remarquer aussi que l'allégorie est développée par Barbier avec un empressement, une abondance de détails[4] qu'un poète original n'apporte pas d'ordinaire à une image qu'il a trouvée lui-même; il faut rappeler que cette pièce parut tellement extraordinaire de la part de Barbier qu'on se demanda s'il en était bien l'auteur. D'aucuns songeaient à Brizeux : il eût fallu songer au poète que Brizeux commençait à servir, à Dante. Barbier y songeait, et dans la pièce célèbre qu'il lui adresse, on voit que l'idée de la Révolution et celle du vieux gibelin s'associent dans son esprit :

> Dante vit *comme nous* les factions humaines
> Rouler autour de lui leurs fortunes soudaines;
> Il vit sur les bûchers s'allumer les victimes :
> Il vit pendant trente ans passer[5] des flots de crimes,

1. Cf. Barbier :

> Tu la pressas plus fort de ta cuisse nerveuse.

2. *Poètes et romanciers de la France*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1841, t. III, p. 285.

3. A. Deschamps, *Satires*, IV (A Alf. de Vigny, avril 1831.)

4. Il en met même trop et il appelle, dans l'une des rédactions, Napoléon « Centaure impétueux », qui dans l'autre rédaction est remplacé, comme n'étant évidemment pas conciliable avec l'idée du cavalier.

5. Cf. le vers de l'*Idole* :

> Quinze ans elle passa, fumante, à toute bride...

Il n'est pas impossible non plus que le symbole du « lion populaire » de la *Curée* se ressente du passage de Dante : *A guisa di leon...*

Et le mot de patrie à tous les vents jeté,
Sans profit pour le peuple et pour la liberté.

Il était bien naturel que dans une imagination romantique « toujours Napoléon éblouissant et sombre », et le sombre et éblouissant poète florentin se trouvassent assemblés; ils le sont chez Théophile Gautier, dans l'idée des gloires suprêmes [1], et Gautier, dans la *Comédie de la mort*, d'inspiration dantesque, fait discourir « l'homme à la redingote grise »; ils le sont peut-être dans la pensée épique et confuse d'Edgar Quinet; ils le seront, beaucoup plus tard, dans une pièce où M. Lucien Paté imagine Dante revenant pour guider un poète d'aujourd'hui aux enfers « jusqu'au fleuve de sang où sont les massacreurs de la famille humaine » :

C'est là que vous verriez, dans sa rage impuissant,
Napoléon encor tout souillé de sa gloire... :

il paraît bien que déjà Auguste Barbier a vu le Corse à travers une réminiscence dantesque. Leconte de Lisle a appelé l'auteur de l'*Idole* un agneau qui s'était affublé un jour d'une peau de lion; c'est Dante qui était le lion. — Il fournira de même, dans la suite, de brillantes images. « Lisez cela, avait dit Rivarol à Chênedollé. Il y a là des études de style qui formeront le vôtre et qui vous mettront des formes poétiques dans la tête. *C'est une mine d'expressions où les jeunes poètes peuvent puiser avec avantage* [2]. » Il appartenait aux romantiques de tenir plus d'une promesse faite par les écrivains de la seconde moitié du XVIII[e] siècle. Mais avant de suivre jusqu'au bout l'adaptation des expressions dantesques, il faut s'arrêter un instant à l'idée qu'on se faisait, vers 1830, du vieux poète de Florence, abstraction faite de sa poésie et de son œuvre. Lamartine disait : « *Dante semble le poète de notre époque* [3], car chaque époque adopte et rajeunit tour à tour quelqu'un de ces génies immortels qui sont toujours aussi des hommes de circonstance; elle s'y réfléchit elle-même, elle y retrouve sa propre image

1. Th. Gautier, *Poésies*, II, 86 (voir plus bas). De même, Victor Hugo (voir plus bas) réunit les deux noms dans son ambition : en effet on lit dans les *Feuilles d'automne*, XIII :

Il est beau de courir par la terre usurpée,
Disciplinant les rois du plat de son épée,
D'être Napoléon, l'empereur radieux,
D'être Dante, à son nom rendant les voix muettes...

2. Œlsner, *D. in Fr.*, p. 99. Cette idée a été développée par Rivarol dans sa Préface; cf. Lebreton, *Rivarol*.

3. Ce mot, souvent cité, sert d'épigraphe au travail de M. Micocci, *La fortuna di Dante nel secolo XIX* (l'Alighieri, 1890-91); voir Ch. de Beaurepaire, *o. c.*, p. 10.

et trahit ainsi sa nature par ses prédilections » ; et cette illusion serait déjà un événement littéraire, Dante n'eût-il même été que « ce grand nom que l'esprit harassé des landes du moyen âge attend avec impatience[1] ». « Caractère fort et passionné, caractère qui sert au génie et lui donne sa forme, vie agitée, errante, malheureuse, *comme l'imagination et la théorie cherchent de nos jours à la rêver pour le poète*, et comme les vicissitudes du moyen âge la faisaient sans peine, voilà ce que d'abord nous offre Dante[2]. » Villemain, après cette phrase, ajoutait immédiatement, en attendant de revenir au sujet dans la leçon suivante : « J'ai à peine esquissé confusément quelques traits de lui-même; je les laisse dans votre imagination, pour qu'elle les achève ». C'est ainsi que l'imagination des poètes les a souvent achevés, travaillant plus d'une fois sur de vagues données d'histoire littéraire, ou sur le souvenir d'une lecture plus ou moins attentive, ou même sur un tableau ou un buste de Dante — car la statuaire, et même, nous le verrons, la musique, ont eu, en ce point, une curieuse répercussion sur la poésie. Les poètes qui frémissent vers le temps de la révolution de Juillet admirent le poète vengeur, implacable, dont les traits mêmes paraissent faits pour ce terrible emploi; Barthélemy, dans sa seconde réponse à Lamartine, dans *Némésis*, se défend d'être agressif et intraitable comme « le démon du Dante »; Théophile Gautier met un passage de Dante en épigraphe à des vers où il se plaint du budget de Louis-Philippe[3]; Villemain, parlant de Fra Jacopone, s'était encore rappelé que « Dante flétrissait avec énergie les vices des papes et des princes, en mêlant cette âpre satire aux plus sublimes fictions de la poésie[4] » ; et c'est en cela que Lamartine verra plus tard la grandeur et la beauté de l'attitude de Dante — que dans un autre jugement il niera du reste — :

> Quand les pontifes-rois, distributeurs du monde,
> Marquaient du doigt les parts sur une mappemonde,
> Donnaient et retiraient les royaumes donnés,
> Citaient les fils d'Habsbourg au banc du Janicule,
> Et tendaient à baiser la poudre de leur mule
> A leurs esclaves couronnés,

1. Villemain, *Tableau de la littérature au moyen âge*, I, p. 303.
2. *Ibid.*, p. 312. Le jugement de Villemain sur Dante a été fort admiré par un Italien, T. Massarani, *Studi di letteratura e d'arte*, Florence 1873 (chap. : Gli studi danteschi, p. 52-73).
3. *Poésies*, sonnet VII (éd. Charpentier, 1889, t. I, p. 107).
4. *Tableau de la littérature au moyen âge*, II, p. 3.

Il était beau peut-être, avec Pétrarque ou Dante,
D'allumer son courroux comme une lampe ardente [1]...

C'est ainsi que déjà Barbier admire le poète vengeur :

Ah! le mépris va bien à la bouche de Dante,
Car il reçut le jour dans une ville ardente,
Et le pavé natal fut un champ de graviers
Qui déchira longtemps la plante de ses pieds [2]...

Le nom de Dante éveille généralement l'idée de fureur infernale et de génie épouvantable : « parmi ceux qu'on appelle les gens instruits, dira Ozanam, beaucoup ne connaissent du poème entier que l'Enfer, et de l'Enfer que l'inscription de la porte et la mort d'Ugolin. Et le chantre des douleurs résignées du Purgatoire, celui qui raconta les triomphantes visions du Paradis, leur apparaît comme une figure sinistre, comme un épouvantail de plus dans ces ténèbres fabuleuses du XIII^e^ siècle, déjà peuplées de tant de fantômes » [3]. C'est bien là, en effet, l'idée que se sont faite de Dante ceux qui en ont jugé d'après les romantiques français. Je me rappellle qu'un jour un philologue allemand, avec qui je parlais des lyriques du XIX^e^ siècle inspirés de Dante, me récita d'une voix sombre ces vers :

. . . . . .
Dass Kinder, die dich in Ravenna sahen,
Als über einen fernen Platz du gingst,
Und sie die finst're Stirn' erblickten, riefen :
« Da ist er, der zurückkehrt aus der Hölle! »

C'est tout ce qu'il se rappelait, me dit-il, d'un poème qui l'avait vivement frappé autrefois; il ne savait plus non plus quel Allemand lyrique avait composé ces vers, qui m'avaient un air de vieille connaissance. Je les ai retrouvés depuis : c'est tout simplement la traduction que Förster a donnée de la pièce de Barbier :

Que les petits enfants qui, le jour, dans Ravenne,
Te voyaient traverser quelque place lointaine,

1. *Jocelyn*, neuvième époque (Valneige, août 1801). La strophe qui suit rappelle l'image de Barbier :

Lorsque du cavalier la main rude et farouche
Tourmente un mors d'acier et fait saigner la bouche,
L'obéissant coursier peut parfois tressaillir.

2. *Dante* dans les *Iambes* (1831). — La rime de « Dante » et « ardente » se présente souvent à l'esprit des poètes romantiques.

3. *Dante et la philosophie catholique au XIII^e^ siècle*, Introduction.

Disaient, en contemplant ton front livide et vert :
Voilà, voilà celui qui revient de l'enfer [1].

Se représentant le poète vengeur « avec tant d'énergie » [2], on est porté à l'invoquer sans cesse : aussi, à part Jésus, aucun nom peut-être ne s'est attiré autant de prosopopées dans la littérature du temps :

Dante, vieux Gibelin !...
. . . . . .
O Dante Alighieri, poète de Florence [3]...
O divin exilé [4]...
Dante, pourquoi dis-tu...?
. . . . . .
Est-ce bien toi, grande âme immortellement triste... [5]
Oui, c'est bien là la vie, ô poète inspiré [6] !
O Dante Alighieri [7] !

Il n'y avait en cela, au reste, que matière à dithyrambes qui n'auraient guère illustré l'auteur de la *Divine Comédie* s'ils ne s'étaient présentés sous la plume de poètes sublimes et indignés. Mais plus d'un passa du poète à son œuvre, et prit la *Divine Comédie* pour modèle.

Théophile Gautier s'en est, notamment, inspiré dans sa *Comédie de la mort*. Il connaissait fort bien Dante, qui se présente à son esprit, on l'a vu, chaque fois qu'il faut exprimer une gloire surhumaine; et d'Albertus il dit déjà qu'

Il n'eût pas su duquel, de Dante ou de Mozart,
Dieu lui laissant le choix, il eût souhaité d'être [8],

et dans *Ambition* il songe à

Etre Napoléon, être plus grand encore !
Que sais-je ? être Shakspeare, être Dante, être Dieu [9] !

1. *Geisselhiebe für die grosse Nation*, von August Barbier, aus dem Französischen übersetzt von L. G. Förster (Quedlinburg und Leipzig, G. Basse, 1832), p. 89.
2. A. Barbier, *l. c.*
3. *Ibid.*
4. Antony Deschamps.
5. Musset, *Souvenir.*
6. V. Hugo, Après une lecture de Dante (*Voix intérieures*, XXVII).
7. *Id.*, *Châtiments.*
8. *Albertus*, LXVIII.
9. Th. Gautier, *Poésies* (éd. Charpentier), II, p. 86. De même V. Hugo, *Feuilles d'automne*, XIII.

Il lui arrive à tout instant de se rappeler ou Béatrice[1], ou la barque des ombres[2], ou « un damné du Dante[3] »; il emploie abondamment la *terza rima*, et il est allé jusqu'à entreprendre sa *Comédie*, qui fut la *Comédie de la mort*. De Dante il n'a goûté et voulu imiter que l'élément macabre, et il s'est expliqué là-dessus dans *La Péri* :

> Toujours les Paradis ont été monotones.
> La douleur est immense et le plaisir borné,
> Et Dante Alighieri n'a rien imaginé
> Que de longs anges blancs avec des nimbes jaunes[4].

Il aimait mieux sans doute la façon dont Dante Alighieri avait imaginé l'enfer, et, dans la *Comédie de la mort*, la mort dans la vie (V) présente un décor ressemblant singulièrement à celui du cinquième chant de l'*Enfer* :

> A travers les soupirs, les plaintes et le râle,
> Poursuivons jusqu'au bout la funèbre spirale
> De ses détours maudits.
> Notre guide n'est pas Virgile le poète,
> La Béatrix vers nous ne penche pas la tête
> Du fond du paradis.
> Pour guide nous avons une vierge au teint pâle.

Le chemin qu'il parcourt, l'interrogatoire des grandes ombres qu'il rencontre, rappellent le voyage dantesque : mais c'est là tout ce que Dante lui a transmis de son génie, avec la *terza rima* et les réminiscences de la *Divine Comédie* qu'on retrouve dans le *Triomphe de Pétrarque* et autres menus poèmes de Gautier :

> Il faisait nuit dans moi...
> Je marchais en aveugle et tâtant le chemin...
> . . . . . .
> Mon conducteur céleste avait quitté ma main...

1. *Poésies*, I, 209, 329, II, 115, 119, 195, 309.
2. I, 332.
3. *Albertus*, LXVI. — Cf. aussi la chape de plomb des damnés de Dante (*Poésies*, I, 119).
4. *Poésies*, II, 195. Une pensée analogue se retrouve dans la *Légende des siècles* :

> Les divins paradis, pleins d'une étrange sève,
> Semblent au fond des temps reluire dans le rêve,
> Pour nos yeux obscurcis, sans idéal, sans foi,
> Leur extase aujourd'hui serait presque l'effroi.
> (*Le Sacre de la Femme*, II.)

Th. Gautier est revenu sur la difficulté des paradis en rendant compte, dans la *Revue des Deux Mondes*, de la *Divine épopée* d'A. Soumet.

La noble dame à qui j'ai donné mon amour,
Hélas! m'avait ôté son appui tutélaire.

Béatrix dans les cieux avait fui sans retour,
Et moi, resté tout seul au seuil du purgatoire,
Je ne pouvais voler au lieu d'où vient le jour.

A coup sûr tu n'auras aucune peine à croire
Quel deuil j'avais au cœur et quel chagrin amer
D'être ainsi confiné dans la demeure noire[1].

La difficulté de l'entreprise ne devait pourtant pas décourager les auteurs de poèmes dantesques et les ambitions épiques « auxquelles le rameau de Dante même semblerait trop léger[2] », comme disait Sainte-Beuve à propos d'une nouvelle épopée avortée. Alexandre Soumet entreprit sa *Divine Épopée*, et il ne songe à rien moins qu'à être le successeur de Dante, de Milton et de Klopstock : « Pourquoi, s'écrie-t-il, le poète serait-il plus timide que le théosophe et le métaphysicien? En faisant de la muse une initiée mystique, j'ai rouvert pour elle les régions où le Dante, Milton et Klopstock l'avaient déjà conduite. Car, chose digne d'être remarquée, le merveilleux, qui n'est qu'un accessoire dans les épopées antiques, devient, presque toujours, pour le poète épique moderne, le sujet même de ses chants[3] ». Et il ajoutait avec confiance : « L'esprit du moyen âge avait suffi pour remplir les trois abîmes creusés par le Dante. Le réformateur Milton avait fait de son Satan *un factieux gigantesque armé contre la monarchie du ciel*. L'âme rêveuse de Klopstock avait pleuré avec Jean et Marie au pied de la croix; elle avait conduit, à l'heure suprême, la planète Adamida devant le soleil pour qu'il ne vît pas mourir le Sauveur des hommes. J'ai osé sonder de plus profondes ténèbres[4]! » Hélas! il y est resté, et nul ne le suit plus aujourd'hui dans ces profondeurs; mais, dans le récit de son voyage et dans son poème de la rédemption définitive des damnés, il s'était plus d'une fois souvenu de Dante, de son enfer, de son paradis avec son azur et ses extases :

Dante suivait, d'un sceau brûlant marqué,
Le laurier radieux du poète évoqué;
Nous, soyons attentifs à la voix infinie
Qui fait du cœur de l'homme un temple d'harmonie[5].

1. Th. Gautier, *Poésies*, t. I, p. 209 et sv.
2. *Critiques et portraits littéraires*, III, 472.
3. *La Divine épopée*, par Alexandre Soumet, Paris, Delloye 1841, p. 7 (Préface).
4. *Ibid.*, p. 11.
5. P. 14 (chant I).

A ce poète il associe toujours Milton :

> Milton ! toi qui plus grand, sus, dans ta force ardente,
> Lancer un drame au fond des abîmes de Dante [1].

La *Divine Épopée* reprend bien des traits de la *Divine Comédie*; elle parle

> Des lourds manteaux de plomb de nos préjugés blêmes [2],

et Virginia et son amant, au chant VI, ne sont guère qu'un pastiche de Francesca et Paolo, comme ils l'avouent d'ailleurs eux-mêmes :

> ... Des démons la ronde sépulcrale,
> Orage sulfureux, foudroyante spirale,
> Cortège nuptial envoyé des tombeaux,
> Prête à la douce nuit des spectres pour flambeaux ;
> Et berce notre hymen dans une trombe ardente
> Semblable au tourbillon des deux amants du Dante [3].

Tous les contemporains ont immédiatement songé à Dante à propos de la *Divine Épopée* : et il suffit pour s'en rendre compte de parcourir les critiques groupées complaisamment en tête de l'édition de 1841. Émile Deschamps, qui lui-même se ressentait des études dantesques chères à son frère, disait de l'ouvrage de Soumet : « Ce gigantesque ouvrage est véritablement l'Épopée de l'Infini. Il complète la grande époque poétique qui se déroule devant nous, et deviendra désormais une de nos gloires, car il faudrait désespérer de toute littérature en France, s'il ne prenait place, dans nos bibliothèques, entre le Dante et Milton ». C'est du moins la place qu'il prit dans la plupart des jugements du temps, qui du reste, à commencer par celui d'Antony Deschamps, n'étaient pas tous aussi exaltés que le dithyrambe d'Émile Deschamps. Si Théophile Gautier, dans la *Revue des Deux Mondes*, apprécie telle invention de Soumet, et trouve que « l'homme qui monte du fond d'un puits le long d'une chaîne dont chaque anneau représente un de ses crimes, est une invention digne du poète florentin », il ne laisse pas de juger, au fond, que le nouveau Dante a échoué dans son entreprise épique et

1. P. 34 (chant I).
2. P. 19.
3. P. 112. La comparaison du cheval dompté, admirée par Vinet et par d'autres, est peut-être aussi reprise à Dante, quoiqu'elle soit sensiblement transformée.

particulièrement dans son tableau paradisiaque. Antony Deschamps, dans la *France littéraire*, trouve surtout en Soumet la pureté classique, et il place Dante au-dessus des autres poètes épiques modernes « qui, malgré leur génie, ne sont que des fleuves sortis de la grande urne d'Homère ». Un critique moins connu, Xavier Eyma, rappelait les jugements injurieux de La Harpe sur Dante et Milton, et ajoutait : « Ce qu'il y a de consolant, c'est que la *Divine Épopée*, pas plus que la *Divine Comédie* et le *Paradis Perdu*, ne souffrirait d'un pareil jugement. Trop naturellement, les œuvres du Dante et de Milton devaient arriver sous notre plume pour ne pas les rapprocher de l'ouvrage de M. Alexandre Soumet : ces trois poèmes planent côte à côte dans les régions de l'éther comme trois colombes baignées de lumières; et dans ce beau paradis, où M. Alexandre Soumet fait si dignement entrer les grands poètes, nous voyons dans le même groupe, se donnant la main, ses deux frères aînés et lui ». En effet, dans *le Ciel* de Soumet (chant I),

> Au sein du firmament triomphent, à leur tour,
> Les œuvres de l'artiste, enfant d'un autre amour;
> Du poète puissant qui, sous son diadème,
> A ces honneurs du Ciel se prépare lui-même,
> Quand son génie ardent, d'avenir revêtu,
> A force de splendeur ressemble à la vertu;
> Du poëte, grand front à la voûte profonde,
> Qui ne se courbait point, quoiqu'il portât un monde,
> Et s'approchait déjà du paradis vermeil,
> En dédiant ses vers à l'ange du soleil[1].

Mais on se demande si Soumet comprenait vraiment la *Divine Comédie*, quand on le voit répondre comme suit à Vinet, dont la conscience protestante s'alarmait de l'hétérodoxie de la *Divine Épopée*, où le Christ rachète une deuxième fois les damnés : « Est-il orthodoxe, ce poème où le Dante a creusé un enfer pour y plonger ses ennemis et où il a déployé les pavillons du ciel pour en couvrir le front de sa maîtresse; ce poème tout divin dont il a fait l'exécuteur de ses vengeances et l'apothéose de ses amours[2]? »

L'imitation de Dante devait encore tenter d'autres poètes, et notamment Amédée Pommier voulut à son tour refaire la partie la plus célèbre de la *Divine Comédie*. « L'*Enfer*, de tous les volumes d'Amédée Pommier, dit Théophile Gautier, a été le plus

1. P. 30.
2. P. XXIV.

remarqué, et c'est en effet une œuvre des plus originales. L'auteur, trouvant qu'on spiritualisait un peu trop l'enfer, l'a épaissi, comme disait M^me^ de Sévigné à propos de la religion, par quelques bons supplices matériels, tels que chaudières bouillantes, jets de plomb fondu, cuillerées de poix liquide, lits de fer rougi, coups de fourche et de lanières à pointes, introduisant les diableries de Callot dans les cercles de Dante [1] ». Mais de tant d'essais il n'est rien resté de définitif, et malgré l'illusion que purent se faire un instant les contemporains de Soumet, il fallut bien renoncer à trouver le Dante français : l'historien du romantisme devait bien songer que « la Grèce a l'*Iliade* et l'*Odyssée*; l'Italie antique, l'*Énéide*; l'Italie moderne, *la Divine Comédie*, le *Roland furieux*, *la Jérusalem délivrée*... Mais maintenant, si nous n'avons pas encore le poème épique et régulier en douze ou vingt-quatre chants, Victor Hugo nous en a donné la monnaie dans *la Légende des siècles* [2] »...

A défaut d'une grande œuvre, Dante avait inspiré aux grands poètes français plus d'une pensée heureuse et plus d'une image brillante : nous allons retrouver le reflet de ses vers chez Alfred de Musset, chez Victor Hugo et même chez Lamartine.

Au temps où Musset commence à écrire, tous les poètes novateurs, on l'a vu plus haut, admiraient Dante, particulièrement le chant v de l'*Enfer* : Jules Lefèvre, énumérant les sujets à chanter, songe à

> Évoquer Francesca des tourbillons de Dante,

et Musset a partagé les goûts et les ambitions de l'époque. Il savait l'italien, l'ayant appris de bonne heure d'un précepteur que Paul de Musset, dans la *Biographie d'Alfred de Musset*, représente, on le sait, de façon avantageuse, et il a dit dans un sonnet des *Poésies nouvelles* :

> Lorsque j'ai lu Pétrarque, étant encore enfant,
> J'ai souhaité d'avoir quelque gloire en partage [3].

Il a dû beaucoup lire Dante étant jeune homme [4], et il a dit lui-

1. Th. Gautier, *Hist. du rom.*, p. 313.

2. *Ibid.*, p. 390. Cf. Lanson, *Histoire de la littér. fr.*, 7^e^ éd., p. 1039 : « Il faudrait les comparer (les épopées comme la *Légende des siècles*), plutôt à la *Divine comédie* ».

3. *Poésies nouvelles*, Le Fils du Titien.

4. Il resta fidèle au poète italien, car lorsqu'il « purgea sa bibliothèque », il garda parmi les livres qu'il appelait ses vieux amis « les quatre grands poètes italiens en un seul volume ». (*Biographie*, p. 134 et 135); cf. U. Mengin, *L'Italie des*

même avec quelle passion dans une page du *Poète déchu* que reproduit la *Biographie* : « Une nuit, ou plutôt un matin, car j'avais écrit jusqu'au jour, j'étais assis devant une table; je venais de finir un volume... Au dernier chapitre de mon livre se trouvait racontée la mort de deux amants, ébauchée à la hâte, comme le reste, et ce chapitre était devant moi. J'y jetai les yeux machinalement; un étrange souvenir me frappa. Je me levai à demi assoupi; j'allai prendre le poème de Dante dans ma bibliothèque, et je me mis à relire le récit de Françoise de Rimini. Vous savez que ce passage n'a guère que vingt-cinq vers; je les relus plusieurs fois de suite, jusqu'à ce que le sentiment pénétrât tout entier dans mon âme. Alors sans faire davantage attention à mes sœurs qui dormaient, je récitai les vers à haute voix. Lorsque j'arrivai au dernier, où le poète tombe comme un cadavre, je me laissai tomber à terre en pleurant. — Vingt-cinq vers, me disais-je, rendent un homme immortel! Pourquoi? Parce que celui qui lit ces vingt-cinq vers, après cinq siècles, s'il a du cœur, tombe à terre et pleure, et qu'une larme est ce qu'il y a de plus vrai, de plus impérissable au monde. Mais ces vingt-cinq vers, où sont-ils? Noyés dans trois poèmes. Ce ne sont pas les seuls beaux, il est vrai, et nul ne peut dire que ce soient les plus beaux; mais ils suffisaient à eux seuls pour préserver le poète du néant. — Eh bien, qui sait si ce qui les entoure, si ces trois longs poèmes, et tant de pensées, et tant de voyages, et la muse exilée, et l'ingrate patrie, si tout cela n'était pas nécessaire pour que ces vingt-cinq vers se trouvassent dans ce livre qui n'est pas lu tout entier par deux cents personnes par an? C'est donc l'habitude du chagrin et du travail, c'est donc l'infortune, sinon la misère, qui fait jaillir la source; et qu'une goutte en reste, c'est assez, n'est-ce pas[1]? » Des poèmes italiens qu'il goûtait si fort[2], qu'a-t-il tiré au point de vue de sa propre œuvre? Son goût pour l'Italie était général alors, et même, à l'apparition des *Contes d'Espagne et d'Italie*, « un journal de l'opposition demande avec un sérieux admirable d'où vient la prédilection de la nouvelle génération pour l'Espagne et l'Italie, ces contrées où il n'existe point de liberté et où la religion est déshonorée par les pratiques superstitieuses[3] ». Dante n'est pas la cause de l'italianisme de 1829, et on trouve aujourd'hui que

romantiques, p. 363). Le volume était : « Quattro Poeti italiani... Parigi, Lefèvre et Baudry, 1833, gr. in-8 » (Lafoscade, *Le théâtre d'A. de Musset*, p. 129, n. 2).

1. *Biographie d'Alfred de Musset*, p. 225-226.

2. Voir entre autres L. Lafoscade, *Le théâtre d'Alfred de Musset* (Paris, thèse, 1901), p. 129 et n. 3.

3. *Biographie*, p. 92.

Musset lui-même n'a pas su y trouver le secret des grandes œuvres : « Un homme intelligent comme lui, dit M. Faguet, et passionné pour le beau, devait avoir le goût du grand, bien sentir (il aime Dante) que la poésie digne de ce nom naît d'une forte émotion du cœur, mais grandit, se fortifie et s'élève dans une pensée forte, une grande conception générale des choses [1] ». A défaut de cette conception profonde, il garde de son poète de menus souvenirs, appliqués souvent de manière fort irrévérencieuse ; car

Italie,
Voyez-vous, à mon sens, c'est la rime à folie [2].

La poésie,
Voyez-vous, c'est bien. — Mais la musique, c'est mieux.
Pardieu ! voilà deux airs qui sont délicieux ;
La langue sans gosier n'est rien. — Voyez le Dante,
Son Séraphin doré ne parle pas, — il chante !
C'est la musique, moi, qui m'a fait croire en Dieu [3].

Et l'auteur de *Mardoche* devient moins grave encore dans sa façon d'évoquer deux grands noms chers aux romantiques :

Blonds cheveux, sourcils bruns, front vermeil ou pâli ;
Dante aimait Béatrix, — Byron la Guiccioli.
Moi (si j'eusse été maître en cette fantaisie),
Je me suis dit souvent que je l'aurais choisie
A Naples, un peu brûlée à ces soleils de plomb [4]...

Mais la musique qui faisait croire en Dieu le joyeux Rafaël, a soudain inspiré Musset et lui a rappelé Dante ; sous l'impression de l'*Othello* de Rossini (comme l'a raconté Paul de Musset) il composa *le Saule*, et miss Smolen associe les paroles de Francesca au souvenir de Desdémone :

A l'action, Iago ! Cassio meurt sur la place.
Est-ce un pêcheur qui chante ? est-ce le vent qui passe ?

1. E. Faguet, *Dix-neuvième siècle* (Alfred de Musset).
2. *Les Marrons du feu*, scène V. De même dans *Venise* (Premières poésies, éd. Charpentier, p. 5) :

Et qui, dans l'Italie,
N'a son grain de folie ?

3. Scène V (p. 55).
4. *Mardoche*, XIII (Premières poésies, p. 127). Musset a même placé Dante parmi les manies des novateurs, puisque son Durand dit (*Poésies nouvelles*) :

Je dévorais Schiller, Dante, Gœthe, Shakspeare.

Ecoute, moribonde ! Il n'est pire douleur
Qu'un souvenir heureux dans les jours de malheur [1].

Déjà, d'ailleurs, dans *Mardoche*, il avait repris la gracieuse comparaison du chant v de l'*Enfer* [2] :

La raison, révérend, hélas ! je l'ai perdue ;
Et si, par un miracle, elle m'était rendue
Vous me la verriez fuir, ou plutôt renvoyer
Comme un pigeon fidèle au toit du colombier [3].

Bientôt, dans *la Coupe et les lèvres* [4], le chœur des chevaliers dira à Frank :

La terre qui t'a vu chasse de sa mémoire
L'ombre de ses héros,
Pareil à Béatrix au seuil du purgatoire,
Tes ailes vont s'ouvrir vers des chemins nouveaux.

Musset aussi va changer de voie, et le souvenir de Dante l'accompagnera toujours. Il vit Florence, et nul en ce temps-là ne voyait cette ville sans songer au poète dont elle fut la mère ingrate [5]. Musset, dans le tableau qu'il en a tracé dans *Lorenzaccio*, se rappelle visiblement les anathèmes du poète exilé quand il fait dire aux bannis : « Adieu, Florence, peste de l'Italie ! Adieu, mère stérile, qui n'a plus de lait pour tes enfants ! — Adieu, Florence la bâtarde, spectre hideux de l'antique Florence. Adieu, fange sans nom [6] ! » Rentré en France, il a assez d'occasions de revenir à Dante, et rien qu'en étant chargé en 1836 du *Salon* dans la *Revue des Deux Mondes*, il était amené à s'arrêter à un Dante en robe rouge [7]. Il devait bientôt se souvenir de l'*Enfer* dans des vers immortels. Il se pourrait que déjà la comparaison du laboureur éprouvé par l'orage, dans la *Lettre à Lamartine*, ne fût pas étrangère à une comparaison analogue du chant XXIV de l'Enfer :

1. *Poésies nouvelles*, p. 153 ; Mengin, *o. c.*, p. 316. Cf. C. Bellaigne, *Dante et la musique* (Revue des deux mondes, 1903).
2. Voir 82-84 :
Quali colombe dal disio chiamate...
3. *Mardoche*, XXXV.
4. Acte III, scène I.
5. Voir par exemple Alexandre Dumas, *Impressions de voyage, Une année à Florence* (Lévy), p. 192-204.
6. *Lorenzaccio*, I, sc. VI. Peut-être faut-il rattacher à la même origine le pape (Clément VII) « qui à cette heure est en enfer » (I, 4), le terme de ruffian appliqué à Lorenzo (I, 4, III, 1), et la plainte : « Pauvre Florence ! Pauvre Florence ! » (IV, 8).
7. Mengin, p. 353.

Lo villanello, a cui la roba manca,
Si leva e guarda, e vede la campagna
Biancheggiar tutta, ond'ei si batte l'anca :
Ritorna a casa, e qua e là si lagna[1]...

En tous cas, lors du voyage à Bade, la maison de jeu lui rappelle l'inscription de la porte de l'*Enfer* (« Mettez bas le chapeau, vous qui venez ici, mettez bas l'espérance »), et dans le *Souvenir*, s'élevant plus haut que jamais, il s'exalte à la pensée du : *Nessun maggior dolore...* qu'il avait jadis traduit, et il s'écrie :

Dante, pourquoi dis-tu qu'il n'est pire misère
Qu'un souvenir heureux dans les jours de douleur ?
Quel chagrin t'a dicté cette parole amère,
Cette offense au malheur ?
. . . . . .
Est-ce bien toi, grande âme immortellement triste,
Est-ce toi qui l'as dit ?
Non, par ce pur flambeau dont la splendeur m'éclaire,
Ce blasphème vanté ne vient pas de ton cœur.
. . . . . .
Et c'est à ta Françoise, à ton ange de gloire,
Que tu pouvais donner ces mots à prononcer,
Elle qui s'interrompt, pour conter son histoire,
D'un éternel baiser[2] !

C'est donc le chantre de Francesca que Musset a aimé dans la *Divine Comédie* et a honoré dans ses plus beaux vers dantesques. C'est plutôt le poète vengeur, le sombre proscrit qu'admirera l'auteur de la *Vision de Dante*. Mais avant son exil, et les *Châtiments*, et la *Légende des siècles*, Victor Hugo goûtait aussi bien le célèbre récit de l'*Enfer*, et dans les *Feuilles d'automne*[3], comme on l'a déjà vu, il donne pour épigraphe à des vers amoureux :

1. *Inf.*, XXIV, vers 7-15.

2. *Souvenir.* — On s'attendrait à retrouver, entre Musset et George Sand, le souvenir de Francesca, comme entre Monti et Mme de Staël; mais les amants de Venise ont préféré songer à Héloïse et à Roméo et Juliette. George Sand, qui avait appris l'italien à seize ans, connaissait pourtant bien aussi Dante : et dans *Mauprat* (éd. Lévy, 1869, p. 120), le vieux Patience est initié à la poésie dantesque : « Peu à peu l'abbé, Edmée et moi-même par la suite, nous vînmes à bout de lui faire connaître Homère et Dante. Il était si frappé des événements, qu'il pouvait faire l'analyse de la *Divine comédie* d'un bout à l'autre sans oublier ni transposer la moindre partie du voyage, des rencontres et des émotions du poète : là se bornait sa puissance. Quand il essayait de ressaisir quelques-unes des expressions qui l'avaient charmé à l'audition, il arrivait à une abondance de métaphores et d'images qui tenait du délire ».

3. *Feuilles d'automne*, XXV (pièce datée du 12 septembre 1828).

Amor, ch' a nullo amato amar perdona,
Mi prese del costui piacer si forte
Che come vedi ancor non m'abbandona.

Dans *Notre-Dame de Paris* il cite : « Creatura bella bianco vestita », puis on dirait qu'avec les années sa conception de Dante devient de plus en plus austère, de plus en plus sombre; il aimera bientôt à se retrouver dans la vie de Dante; celui-ci devient l'idéal des grandeurs surhumaines qu'ambitionnait Hugo : en juillet 1843 (s'il faut en croire les dates qu'il donne à ses pièces), le futur auteur des *Contemplations* a décrit Dante comme ayant été d'abord montagne, puis chêne, puis lion, puis Dante[1]. On a déjà vu combien la *Divine Comédie* le préoccupait dans la préface de *Cromwell*; dans celle qu'il met à *Les Rayons et les Ombres*, il dit qu'un poète complet « aurait le culte de la conscience comme Juvénal... le culte de la pensée comme Dante, qui nomme les damnés « ceux qui ne pensent plus », *le genti dolorose ch'anno perduto il ben dell' intelletto* » ; et il se définit lui-même en ces termes : « Il (l'auteur) aime le soleil. La Bible est son livre. Virgile et Dante sont ses divins maîtres ». Effectivement les symboles du début de la *Divine Comédie* l'avaient vivement frappé, et dans *Les Voix intérieures*, la poésie sait

...que nos cœurs sont des arènes
Où les passions souveraines,
Groupe horrible en vain combattu,
Lionnes, louves affamées,
Tigresses de taches semées,
Dévorent la chaste vertu[2] !

1. *Contemplations*, livre 3e, I. (Écrit sur un exemplaire de la *Divina Commedia*) :

Un soir, dans le chemin je vis passer un homme
Vêtu d'un grand manteau comme un consul de Rome,
Et qui me semblait noir sur la clarté des cieux...

La façon dont V. Hugo a jugé Dante a déjà été rapidement examinée par H. Œlsner, *Infl. of Dante on Modern thought*, et, plus récemment, par M. Ang. Orvieto, dans *Il Marzocco* (de Florence) du 26 février 1902 (à l'occasion du centenaire de V. Hugo) et par Galletti, *Giornale Storico d. lett. ital.*, 1904.

2. *Voix intérieures*, II (Sunt lacrymae rerum, X), novembre 1836 (mort de Charles X). Il s'est toujours souvenu de ce triple symbole, et le *Post-scriptum de ma vie* (Calmann-Lévy, 1901), p. 27, dit encore : « L'orgueil est lion, l'égoïsme est tigre, la vanité est chatte ». — Peut-être faut-il rattacher au même souvenir « les forêts abritant des loups sous leurs rameaux » (*Contemplations*, livre 3e, XI), et « ces forêts vertes, fraîches, profondes... charmantes, où soudain l'on rencontre un lion ». (*Cont.*, I, XXVIII).

et à un autre endroit du même recueil Victor Hugo s'écrie :

> Dante vous eût faite ange et Virgile déesse [1].

La pièce XXVII est intitulée *Après une lecture de Dante* : la *Divine Comédie* apparaît au lecteur comme une œuvre consolante, où il voit, après les horreurs et les épouvantes qui sont la peinture de la vie,

> Le Virgile serein qui dit : Continuons !

Plus tard, en exil, se rappelant les plaisirs qu'il avait au pays, il met volontiers dans ceux-ci la lecture de Dante :

> Lorsque j'étais en France...
> Parfois je m'asseyais un livre en main, lisant
> Virgile, Horace, Eschyle, ou bien Dante, leur frère [2]....
> On vit, on parle, on a le ciel et les nuages
> Sur la tête; on se plaît aux livres des vieux sages ;
> On lit Virgile et Dante [3].

On sait que dans *William Shakespeare* il consacre des pages enthousiastes (et incompétentes) à Dante [4], et le place au nombre des poètes souverains qui perpétuent à travers l'humanité l'incarnation du génie. De même, dans les *Contemplations* et partout, il associe ce nom aux plus grands de l'histoire, et le place parmi *Les Mages* :

> Chacun d'eux écrit un chapitre
> Du rituel universel.
> . . . . . .
> Lysippe, debout sur l'Ithome,
> Fait sa strophe en marbre serein,
> Rembrandt à l'ardente paupière,
> En toile, Primatice en pierre,
> Job en fumier, Dante en airain [5].

C'est bien le sort le plus enviable à ses yeux : « Il convoite, a-t-

1. *Voix int.*, VIII.
2. *Contemplations*, livre 5e, XVI (Lueur au couchant).
3. Cette pièce (*Contemplations*, livre 4e, XI) a encore été écrite en France; elle est datée du 11 juillet 1846.
4. C'est à tort, d'ailleurs, qu'il dit (*William Shakespeare*, I, II, § XI) que « Dante fait loi pour Montesquieu » ; voir A. Counson, *Dante en France*, p. 90.
5. *Contemplations*, livre 6e, XXIII (janvier 1856).

on dit, la couronne de Dante, faute d'oser aspirer au sceptre de Napoléon[1] » ; en effet, il trouve qu'il est bien beau

D'être Napoléon, l'empereur radieux,
D'être Dante, à son nom rendant les voix muettes,

et on dirait qu'il songe à Dante autant qu'à lui-même en s'écriant :

Heureux l'homme occupé de l'éternel destin,
Qui, tel qu'un voyageur qui part de grand matin,
Se réveille, l'esprit rempli de rêverie,
Et, dès l'aube du jour, se met à lire et prie[3].

Dante brille parmi les splendeurs de l'esprit humain :

Je suis l'esprit, vivant au sein des choses mortes.
. . . . . .
Je m'appelle Shakspeare, Annibal, César, Dante;
Je suis le conquérant, je suis l'épée ardente,
Et j'entre, épouvantant l'ombre que je poursuis,
Dans toutes les terreurs et dans toutes les nuits[4].

Dante, grand justicier, martyr de la bonne cause, est tranquille et heureux, même frappé par le destin :

J'ai vu, dans cette obscure et morne transparence,
Passer l'homme de Rome et l'homme de Florence,
Caton au manteau blanc, et Dante au fier sourcil,
L'un ayant le poignard au flanc, l'autre l'exil;
Caton était joyeux et Dante était tranquille.

L'exil de Victor Hugo le fait ressembler à Dante, comme Théophile Gautier et Hugo lui-même, et tous les contemporains, le remarquent volontiers; et ce rapprochement était si bien dans

1. E. Dupuy, *Victor Hugo* (3e éd., 1894), p. 79.
2. *Contemplations*, I, XXIV. Voir aussi *Cont.*, liv. 3e, XX, liv. I, XXIX. Hugo aime même le bruit du nom de Dante :

Le mot fait vibrer tout au fond de nos esprits.
Il remue, en disant : Béatrix, Lycoris,
Dante au Campo-Santo, Virgile au Pausilippe.
(*Contemplations*, liv. I, VIII).

Il dit plus loin (liv. 3e, XX) :

... L'ode qui s'enfonce en deux profonds chemins,
Dans l'azur près d'Horace et dans l'ombre avec Dante;
Il faut dans ces labeurs rentrer la tête ardente.

3. *Légende des siècles*, t. II, XXVIII (Abîme).
4. *Contemplations*, liv. 5e, XXVI (*Les malheureux*, sept. 1855).

l'esprit de tous, que la représentation de la pièce de Henry de Bornier, *Dante et Béatrice*, fut interdite par la police impérale parce qu'on y aurait vu des allusions à Victor Hugo. Le proscrit de l'empire remercie le destin de lui avoir réservé une ressemblance si glorieuse :

> C'est le fier ornement de la guerre civile,
> Que tous ces grands bannis qui vont de ville en ville...
> Phidias expulsé rencontre Dante errant.
> Phidias dit : le vrai ! Dante répond : le grand !...
> Mais nous, pensais-je...
> Nous ne sommes pas faits pour les vastes combats,
> Et, comme ces proscrits aux têtes étoilées,
> Pour les rêves profonds près des mers désolées...
> Maintenant, ô destin, ô méduse, merci [1] !

En même temps que Dante hantait sa pensée, et réapparaissait dans toutes les listes de grands noms des *Contemplations*, de la *Légende des siècles* et surtout des œuvres séniles [2],

> Accouplant Rabelais à Dante plein d'ennuis,
> Et l'Ugolin sinistre au Grandgousier difforme [3],

l'auteur des *Châtiments* « ajoutait à sa lyre une corde d'airain », et la poésie satirique devenait pour lui « la Némésis chantante »

> Qui sema dans la nuit ce que Dante y trouva [4]....
> Et ce Dante effrayant devant qui tout s'enfuit,
> Fait d'une ombre qu'on sent de marbre dans la nuit [5],

est le modèle des sombres punisseurs [6]; c'est un Juvénal [7], un

1. *Les quatre vents de l'esprit*, III, Le livre lyrique, XI (Dieu ne frappe qu'en haut), pièce datée du 17 mars 1855. Cf. Th. Gautier, *Histoire du romantisme*, 3e éd., p. 127 (vente du mobilier de Victor Hugo en 1852). Sur *Dante et Béatrice* de Henry de Bornier (que M. Rostand a rappelé dans son discours à l'Académie), voy. Del Balzo, dans la *Nuova Antologia*, 1er juin 1903, p. 401.

2. Voir, par exemple, *L'Ane* (1880), p. 14, 80, 81, 158, etc.; aussi *Les quatre vents de l'esprit*, 1882, t. I, p. 10, p. 113; *Post-scriptum de ma vie*, p. 5, 47, 50, 80, 81-83, 97; et déjà dans la *Légende des siècles*, t. I (éd. Hetzel), p. 20, 68, 70 (à Dante l'exil triste et sa chape de plomb), et les *Chansons des rues et des bois*, liv. 2, L'ascension humaine.

3. *Contemplations*, liv. 1er, V.

4. Ce vers est du reste de beaucoup postérieur au sentiment dont il s'inspire (*La satire à présent*, 26 avril 1870, dans « Le livre satirique » des *Quatre vents de l'esprit*).

5. *Inde iræ* (*Les quatre vents de l'esprit*, I, Le livre satirique, éd. 1882, t. I, p. 16).

6. *Les quatre vents de l'esprit*; Le livre satirique, III (t. I, p. 21).

7. Dans *Les Grandes lois* (*Légende des siècles*, t. IV, p. 178-179), il méprise la

Tacite, un Isaïe, et c'est son nom qui vient aux lèvres du poète indigné, quand les termes vengeurs ne lui suffisent plus dans les *Châtiments* :

> Caves de Lille ! on meurt sous vos plafonds de pierre !
> J'ai vu, vu de mes yeux pleurant sous ma paupière,
> Râler l'aïeul flétri,
> La fille aux yeux hagards de ses cheveux vêtue,
> Et l'enfant-spectre au sein de la mère-statue.
> O Dante Alighieri [1] !

Ce sentiment devait trouver une expression très ample et plus dantesque quelques années plus tard, dans la *Vision de Dante* de la *Légende des siècles*, où le vieux poète, réveillé après plus de cinq siècles, et apparaissant dans un décor apocalyptique, est le porte-voix de Victor Hugo précipitant en enfer le pape Pie IX, et flétrissant Napoléon III, les rois, les capitaines et les juges. A part cette *Vision de Dante*, qui appartient à un genre byronien, on ne trouve pas trop d'influence de la *Divine Comédie* dans la *Légende des siècles*, malgré l'analogie de ces deux œuvres de forme épique et encyclopédique. On ne voit guère ce qu'il y a de dantesque dans la pièce intitulée *Dante*, la douzième du *Groupe des idylles*, et même en parlant du moyen âge italien il ne se sert guère de Dante, quoiqu'il ne se fasse pas faute d'évoquer les spectres d'Orcagna sous Othon III — par un anachronisme de quatre siècles — :

> Oh ! laissez-moi cacher mon front sous mon manteau.
> Quand me descendra-t-on dans le Campo-Santo,
> Avec les trépassés augustes qu'on oublie,
> Avec les chevaliers de la veille Italie,
> Loin des vivants, parmi les spectres d'Orcagna?
> Pourquoi faut-il qu'à ceux que la guerre épargna
> La mort vienne si tard, hélas ! menant en laisse
> Ces deux chiens monstrueux, la honte et la vieillesse [2] ?

science déterministe, et ajoute :

> J'aime mieux l'ignorance étoilée
> De Platon, de Pindare, âme et clarté d'Élée,
> Et de ce Dante errant qui baisse, factieux,
> Son œil farouche où tremble une lueur des cieux,
> . . . . . .
> J'aime mieux croire au bien, au juste, but final,
> Avec Tacite, avec Dante, avec Juvénal.
>
> (P. 180.)

1. *Les Châtiments*, liv. III.
2. *Les quatre jours d'Elciis* (*Lég. des s.*, t. II, p. 243). Peut-être Victor Hugo a-t-il

On dirait que vraiment Victor Hugo a mieux aimé en Dante l'homme que l'œuvre, tout en professant pour les deux une bruyante admiration, notamment dans la lettre qu'il écrivit à Florence à l'occasion des fêtes du sixième centenaire de Dante, en 1865. Dans l'œuvre, c'est surtout l'*Enfer* qu'il a goûté, se rendant parfaitement compte de la difficulté, « pour nos yeux obscurcis, sans idéal, sans foi », de comprendre « les divins paradis pleins d'une étrange sève » (*Légende des siècles*, I, p. 30). « Quand Dante, quittant l'enfer, entre et monte dans le paradis, le refroidissement qu'éprouvent les lecteurs n'est pas autre chose que l'augmentation de distance entre Dante et eux. C'est la comète qui s'éloigne. La chaleur diminue. Dante est plus haut, plus avant, plus au fond, plus loin de l'homme, plus près de l'absolu[1] ». Dans les images employées par Victor Hugo, il n'y en a qu'un nombre relativement très restreint qu'on puisse rattacher à Dante : nous avons vu les trois fauves auxquels sont comparées les passions, « l'exil triste et sa chape de plomb »; peut-être est-ce l'image dantesque illustrée déjà par Barbier qui se retrouve, sous forme de réminiscence, dans ces vers des *Feuilles d'automne*[2] :

> O rois, veillez...
> Ne faites point, des coups d'une bride rebelle,
> Cabrer la liberté qui vous porte avec elle.

Enfin il a repris et paraphrasé avec sa verbosité ordinaire la célèbre comparaison du ver devenant papillon, qui avait déjà frappé Diderot[3], et que Lamartine aussi devait utiliser :

> Non v'accorgete voi che noi siam vermi
> Nati a formar l'angelica farfalla,
> Che vola alla giustizia senza schermi[4]?

songé à Dante en faisant dire à Otbert, dans les *Burgraves* (1re p., sc. 3) :

> Dis au toscan sans maître
> Qu'il n'aime point sa ville....
> Mais ne me dis jamais que je ne t'aime pas!

1. *Post-scriptum de ma vie*, p. 84.
2. Rêverie d'un passant (pièce datée du 18 mai 1830).
3. *Jacques le Fataliste* (cf. Œlsner, *Dante in Frankreich*, p. 47). — Le Maître : Pour moi, je me regarde comme en chrysalide, et j'aime à me persuader que le papillon, ou mon âme, venant un jour à percer sa coque, s'envolera à la justice divine. — Jacques : Votre image est charmante. — Le Maître : Elle n'est pas de moi, je l'ai lue, je crois, dans un poète italien appelé Dante, qui a fait un ouvrage intitulé : la Comédie de l'Enfer, du Purgatoire et du Paradis.
4. *Purgatorio*, X, 124-126.

En effet, dans « Les malheureux « (*Contemplations*, liv. 5e, XXVI), après avoir vu passer Caton et Dante, Victor Hugo voit dans un brasier Savonarole, qui lui dit :

Créature plaintive,
Ne sens-tu pas en toi comme une aile captive?
Sous ton crâne, caveau muré, ne sens-tu pas
Comme un ange enfermé qui sanglote tout bas?
Qui meurt, grandit. Le corps, époux impur de l'âme,
Plein des vils appétits d'où naît le vice infâme,
Pesant, fétide, abject, malade à tous moments,
Branlant sur sa charpente affreuse d'ossements,
Gonflé d'humeurs, couvert d'une peau qui se ride,
Traîne un ventre hideux, s'assouvit, mange et dort.
Mais il vieillit enfin, et, lorsque vient la mort,
L'âme, vers la lumière éclatante et dorée,
S'envole, de ce monstre horrible délivrée [1].

En général, Victor Hugo désirait plus être Dante qu'être son disciple, et il aurait sans doute goûté l'éloge de tant d'écrivains contemporains qui, depuis Emilio Castelar jusqu'à MM. François Coppée, Léon Dierx, Gaston Deschamps, et combien d'autres, ne parlent pas de Victor Hugo sans remonter jusqu'à Dante pour lui trouver un égal.

Dans le temps même où Hugo était fasciné par le souvenir du grand exilé, Lamartine parlait de la *Divine Comédie* en des termes qui devaient susciter en Italie une profonde indignation, et apparaissait à certains fidèles du culte dantesque comme le Zoïle de l'Homère moderne [2]. Il ne méritait pourtant pas cette indignité, et s'il n'a pas su goûter Dante avec le sens d'un romantique exalté, il lui a pourtant payé son tribut d'admiration réservée. Il a appris l'italien de bonne heure, et ses voyages et séjours au delà des Alpes, et notamment à Florence, lui ont donné assez d'occasions de s'initier à la poésie dantesque; aussi en retrouve-t-on souvent la trace dans sa mémoire, même en dehors des études

1. Pièce datée de sept. 1855.

2. Abate, *Dante dans les impressions de Lamartine* (Messine, 1878) donne pour épigraphe à son travail, d'ailleurs fort incomplet et superficiel, des vers de V. Hugo disant que l'envie et la critique s'attaquent ici-bas à tout, à Homère, à Dante. Une foule d'Italiens ont d'ailleurs invectivé Lamartine à propos de Dante, comme antérieurement, à propos du *Dernier chant du pèlerinage d'Harold*. On a un jugement plus rassis dans G. Cenzatti, *Alfonso de Lamartine e l'Italia* (Livourne, Giusti, 1903); malheureusement Mlle Cenzatti, qui connaît bien les polémiques italiennes à ce sujet, n'a pas étudié tous les rapports entre Lamartine et Dante, comme on l'a déjà remarqué (*Bulletin italien*, 1903, n° 3, t. III, et *Bulletin bibliographique du Musée belge*, 1904).

qu'il a consacrées aux *Traducteurs et commentateurs de Dante* et à *Dante* lui-même. Nous l'avons déjà vu lire le *Dante* d'Artaud de Montor (il avouait d'ailleurs ne pouvoir déchiffrer Dante qu'à l'aide d'Artaud), et constater en entrant à l'Académie la vogue du vieux poète chez les nouveaux : il est assez curieux de constater que Voltaire, déjà, Lamartine, et plus tard Hugo, ont tous trouvé à parler du poète italien dans leur discours de réception. Pourtant, l'auteur des *Méditations* s'est inspiré de la *Divine Comédie* moins qu'on ne pourrait le supposer : les études platoniciennes, le spiritualisme et la douleur n'ont pas été pour lui, comme pour Marguerite de Navarre, une initiation à la poésie paradisiaque. Il a bien songé pourtant à rapprocher Elvire de Béatrice ; il dit dans la Préface des *Méditations* (p. xvi) : « Le retour à mes instincts naturellement religieux cultivés de nouveau en moi par la *Béatrice* de ma jeunesse, le dégoût des légèretés du cœur... puis enfin la mort de ce que j'avais aimé, qui mit un sceau de deuil sur ma physionomie comme sur mes lèvres; tout cela, sans éteindre en moi la poésie, la refoula bien loin et longtemps dans mes pensées. Je passai huit ans sans écrire un vers ». Comme en même temps il place Dante, entre Voltaire et Pétrarque, parmi les « poètes souverains, infatigables, immortels ou toujours rajeunis par leur génie », on serait tenté d'abord de voir une inspiration dantesque dans les strophes de l'*Isolement* :

> Mais peut-être au delà des bornes de sa sphère,
> Lieux où le vrai soleil éclaire d'autres cieux,
> Si je pouvais laisser ma dépouille à la terre,
> Ce que j'ai tant rêvé paraîtrait à mes yeux !...

On rapprocherait volontiers de ces vers et de ceux qui suivent, ce que Lamartine écrivait trente-cinq ans plus tard, en parlant de Dante : « Cette idée de s'ouvrir le ciel par l'amour et de voir Dieu par les yeux de la femme qu'il a tant aimée rappelle sans cesse l'amant dans le théologien[1]... L'âme de Dante quitta en quelque sorte la terre avec elle, et on ne peut douter que ce ne fût pour suivre et pour retrouver l'âme de Béatrice qu'il entreprit plus tard ce triple voyage[2]... » Seulement Lamartine nous dit lui-même tout au long que quand il écrivit ces vers qui font songer à Béatrice et au *Paradis* de Dante, il avait emporté seulement le *Canzo-*

1. *Dante* (*Trois poètes italiens*, p. 82). Lamartine, par un anachronisme hugotique, fait Dante antérieur à Abailard, quand il ajoute : « On pressent Pétrarque et bailard dans le philosophe et dans le poète toscan ».
2. *Ibid.*, p. 13.

niere, et que Pétrarque était son auteur et son idéal. Les aspirations platoniciennes et l'amour éthéré, il a demandé tout cela à l'amant de Laure[1] et non à celui de Béatrice. Il n'a pas laissé d'ailleurs de goûter celui-ci à ses heures, et s'il emportait sur la montagne le *Canzoniere*, il a lu parfois la *Divine Comédie* dans un décor fait à souhait : « La forêt de pins (*la pineta*) qui s'étend entre la mer et Ravenne était sa promenade habituelle (de Dante). J'y ai lu moi-même ses plus beaux vers, peut-être écrits sous les mêmes arbres, au bruit lointain des mêmes brises de l'Adriatique[2] ». De tout temps il lui est arrivé de songer au poète banni, et en s'embarquant pour l'Orient, il adressait à l'Académie de Marseille les vers suivants :

> Ce n'est pas qu'en nos jours la fortune du Dante
> Me fasse de l'exil amer manger le sel,
> Ni que des factions la colère inconstante
> Me brise le seuil paternel[3].

Ou bien, se souvenant de Florence où il a vécu, et où M. Antoir lui a si souvent cité, à la promenade, des vers de Dante, il dit de l'Arno

> Qu'il semble, au bruit flatteur de son onde plus lente,
> Murmurer les grands noms de Pétrarque et de Dante.

Mais l'Italie qu'il a aimée et retenue, c'est un pays d'amour, d'élégance et de grâce, de formes classiques et de goûts distingués, d'idées enfin auxquelles ne répond pas la rudesse géniale de Dante[4].

Toutefois, l'ambition lui vint aussi des épopées mystiques, et *Jocelyn* et la *Chute d'un ange* sont des fragments, on le sait, d'une œuvre de cette espèce. Peut-être songeait-il à Dante en même temps qu'à Homère quand il écrivait dans l'*Avertissement* de *Jocelyn* : « Nous sentons tous, par instinct, comme par raisonnement, que le temps des épopées héroïques est passé. C'est la forme poétique de l'enfance des peuples, alors que la critique

1. Voir notamment Zyromski, *Lamartine poète lyrique*.
2. *Trois poètes italiens*, p. 17.
3. *Recueillements poétiques* : Épîtres et poésies diverses, IX : Hommage à l'Académie de Marseille. Adieu (éd. Hachette, 1881, p. 257).
4. M. Baldensperger, *Gœthe en France*, définissant dans sa conclusion les différentes influences étrangères, et notamment celle de l'Italie, a déjà remarqué avec raison que la vogue de Dante est restée en dehors de l'influence italienne proprement dite. — Il a, m'écrit-il, fort remarqué ce phénomène en étudiant partiellement la vogue de Dante en France.

n'existant pas encore, il y a confusion entre l'histoire et la fable, entre l'imagination et la vérité, et que les poètes sont les chroniqueurs merveilleux des nations[1] ». Lamartine a appelé ailleurs (on le lui a assez reproché) la *Divine Comédie* « une chronique rimée », et l'auteur de *Jocelyn* a au moins pensé à la grandeur satirique de Dante, puisque, dans le passage cité plus haut, il trouve qu'

> Il était beau peut-être, avec Pétrarque ou Dante,
> D'allumer son courroux comme une lampe ardente,
> De jeter sur l'autel sa sinistre lueur,
> Et du temple avili déchirant les saints voiles,
> De montrer sa souillure au soleil, aux étoiles,
> Et de crier sur lui : Malheur[2] !

Mais le poète français trouve que les temps sont changés : les poètes ne le sont pas moins, et ce n'est que par-ci par-là qu'on retrouve dans l'aède mystique de 1835 le reflet d'une pensée ou d'une image dantesque. L'idée d'une épopée dantesque ne l'abandonne pourtant pas, et il va entreprendre à son tour, treize ans après Alfred de Vigny, de chanter l'au-delà. Dante occupait toujours les critiques, les traducteurs et les poètes, et l'année même de *la Chute d'un ange*, Le Dreuille publiait à Paris sa traduction de l'*Enfer*. Lamartine songeait aussi à Dante, et en répondant aux critiques, dans l'Avertissement de la nouvelle édition de son poème, il dira : « On m'a reproché de l'avoir peint [le monde de l'athéisme] avec des couleurs trop repoussantes et trop crues. On en a conclu que je pourrais bien être moi-même panthéiste, athée, matérialiste. Lorsque la *Divine Comédie*[3] du poète toscan parut, peut-être reprocha-t-on au Dante d'être un esprit satanique parce qu'il s'était complu à décrire les tortures et à remuer les immondices de son Enfer. Mais, après l'Enfer, le Dante publia le Purgatoire et le Ciel, et ces trois mondes merveilleux, s'expliquant et s'éclairant l'un l'autre, produisirent ce tout harmonieux

1. La preuve que Lamartine songeait volontiers à Dante à propos d'épopées, c'est qu'il dira dans son article *Dante*, VII (*Trois poètes italiens*, p. 19) : « Ce poème, c'était lui ! Le poète n'est-il pas toujours le sujet le plus vivant et le plus intéressant de tout poème ? Quels que soient les innombrables défauts de ce poème épique du Dante dans la fable, on ne peut nier que ce ne fût, à l'époque où il vivait, et *encore à la nôtre*, le seul véritable texte d'une vaste épopée qui restât à chanter aux hommes ». — Voyez aussi G. Cenzatti, *Alfonso de Lamartine e l'Italia* (Livourne, Giusti, 1903), p. 114.

2. *Jocelyn*, 9e époque (Valneige, août 1801). Cf. *Trois poètes italiens*, p. 23.

3. Lamartine (cf. *Trois poètes*) croit encore, comme Victor Hugo, que Dante a lui-même donné comme titre à son œuvre : *Divine comédie*.

et sublime où les horreurs des cercles infernaux, les purifications du séjour d'épreuves et les délices permanentes du ciel achevèrent sa pensée et justifièrent les prétendues aberrations de son génie. On sent assez que je ne prétends comparer ici que les choses et non les hommes. Dante a inscrit son nom en caractères de feu sur l'imagination des siècles; la pierre de nos sépulcres saura seule les nôtres ». Lamartine rapprochait donc la *Chute d'un ange* de l'*Enfer*, et en effet les deux poèmes chantent la punition de ceux qui sont déchus pour avoir aimé contre l'ordre divin[1]; mais quelle immense différence de l'un à l'autre! Les supplices qui punissent tous les crimes dans le poème italien trouvent à peine place dans l'œuvre de Lamartine; Daïdha, dans la quatrième vision, est, comme Ugolin, « dévouée à la tour de la faim », et l'esprit punisseur, à la fin, prend de l'enfer dantesque la division en neuf cercles : Cédar devra les parcourir, à moins que le Dieu de Lamartine ne se montre infiniment plus indulgent que celui du vieux poète chrétien :

> Et ton crime d'amour ne peut être expié
> Qu'après que cette cendre aux quatre vents semée,
> Par le temps réunie et par Dieu ranimée,
> Pour faire à ton esprit de nouveaux vêtements
> Aura repris ton corps à tous les éléments,
> Et, prêtant à ton âme une enveloppe neuve,
> *Renouvelé neuf fois ta vie et ton épreuve*;
> A moins que le pardon, justice de l'amour,
> Ne descende vivant dans ce mortel séjour[2].

Les réminiscences dantesques sont encore visibles dans les *Recueillements poétiques*, et l'*Entretien avec le lecteur* mis en tête de l'ouvrage montre combien l'auteur était frappé de la vogue de Dante : « Il y a des anniversaires d'idées dans la vie des siècles, comme il y a des anniversaires de naissance et d'événements dans la vie des individus. Dante a été oublié pendant trois siècles, et puis tout à coup l'Europe s'est aperçue qu'elle avait une grande épopée originale enfouie dans les traditions littéraires de la Toscane[3] ». Nous avons déjà vu qu'en s'embarquant pour l'Orient il se souvenait de « la fortune de Dante »; il y songeait peut-être aussi en écrivant, dans le même recueil :

1. Cf. Dudebout, *Le sentiment chrétien dans la poésie romantique*.
2. *La chute d'un ange*, quinzième vision (fin) éd. des *Œuvres complètes*, t. XVI (1861), p. 402.
3. *Recueillements poétiques*, éd. Hachette (1881), p. 29.

Et ces exils qui font à tant d'enfants sans mères
Des fleuves étrangers boire les eaux amères [1].

Surtout il parle, en la même année 1831, à Walter Scott comme Dante à Virgile :

Mes yeux comtempleraient ton large front d'Homère,
Palais des songes d'or, gouffre de la Chimère,
Où tout l'Océan entre et bouillonne en entrant,
Et d'où les flots sans fin sortent en murmurant.
. . . . . .
Mes lèvres garderaient le sel de tes discours,
Et je séparerais ce jour de tous mes jours :
Comme au jour où d'en haut les célestes génies,
Prenant du voyageur les sandales bénies,
Marchaient dans nos sentiers, les voyageurs pieux
Dont l'apparition avait frappé les yeux...
Marquaient du pied la place [2]...

Le « rude chemin [3] » où le maître vénéré laisse l'humanité, le vaisseau de l'humanité, qui oscille, et plus encore cette pensée :

Tous les royaumes veufs d'hommes-rois sont peuplés [4],

rappellent l'imagination dantesque, et particulièrement le VI[e] chant du *Purgatoire*, que Lamartine admira si fort dans son article *Dante*, et qui était familier, dit-il lui-même, à tous les patriotes. Au même chant il prend probablement l'image

Du mourant dans son lit retourné sans secousse [5],

que Polignac autrefois avait empruntée à Dante dans son *Anti-Lucretius*, et même dans les paroles qu'il prononça à son agonie.

1. *Recueillements poétiques*, XI (p. 84).
2. *Ibid.*, p. 255.
3. P. 251, 252; cf. aussi p. 255 : (si)

Mon navire inconnu, glissant sous peu de voile,
Venait à rencontrer sous quelque heureuse étoile...

A rapprocher de *Purgatorio*, I.
4. P. 252. Cf. *Purgat.*, VI, 124 et suiv. :

Che le terre d'Italia tutte piene
Son di tiranni....

Lamartine (*Trois poètes italiens*, p. 70) dira : « Une âpre et sublime imprécation à l'Italie, imprécation devenue immortelle dans la bouche de tous les patriotes, éclate tout à coup au 6[e] chant ».
5. P. 170 (*Rec. poét.*, XXV).

Lamartine dira encore, dans *La vigne et la maison* :

Quel fardeau te pèse, ô mon âme!
Sur ce vieux lit des jours par l'ennui retourné [1]?

Dans les vers à Delphine Gay (20 juillet), déjà les

lacs étoilés des feux du firmament,
Dont les vagues d'azur et de saphir mêlées
Se bercent doucement [2],

font songer au décor du premier chant du *Purgatoire*, sans qu'on puisse d'ailleurs affirmer qu'il y ait là imitation ou réminiscence, pas plus que pour une foule de pensées mystiques à propos desquelles on rapprocherait facilement les vers français des vers italiens. Par contre, *La vigne et la maison* est un poème d'inspiration bien dantesque. Le dialogue du poète et de son âme rappelle l'esprit du dolce stil nuovo,

Et l'amour dilaté dans toute créature,

dont parle Lamartine, rappelle la doctrine de Dante. Le « proscrit » à qui « tout foyer sera de glace » fait songer aux paroles célèbres du proscrit florentin, et le poète français exprime à son tour l'amertume des souvenirs heureux :

Des bonheurs disparus se rappeler la place,
C'est rouvrir des cercueils pour revoir des trépas.

Il y a surtout une expression et une image qui paraissent bien remonter à la *Vita nuova* et aux mots de Béatrice dans le x[e] chant du *Purgatoire* : le poète français dit à son âme :

Viens, reconnais la place où *ta vie était neuve*,
N'as-tu point de douceur, dis-moi, pauvre âme veuve,
A remuer ici la cendre des jours morts ?
A revoir ton arbuste et ta demeure vide,
Comme l'insecte ailé revoit sa chrysalide,
Balayure qui fut son corps [4] ?

En effet, à l'époque où furent écrits ces vers, Lamartine venait

1. P. 295 (Poésies diverses, XVII).
2. Poésies diverses, IV.
3. P. 304 (Épîtres et poésies diverses, à la suite des *Recueillements*).
4. *Rec. poét.*, p. 297.

de relire Dante pour lui consacrer un *Entretien* de son *Cours familier de littérature*, et s'était arrêté avec une immense admiration à « ces vers de diamant », comme il écrit lui-même, où l'âme est comparée au papillon.

On sait qu'en 1856 le poète, vieilli et désenchanté, s'attelant aux « travaux forcés littéraires », répandait dans son *Cours familier de littérature* ses idées et ses grandes phrases sur tous les écrivains et sur toutes les œuvres, depuis la Bible jusqu'à Musset. Dante ne pouvait manquer à une pareille revue, et il fut l'objet d'un chapitre très étendu, où s'étalent les préventions, les sympathies et parfois les incompréhensions de Lamartine. « Dante est puni par où il a péché : il a chanté pour le temps, la postérité ne le comprend pas[1] » : jugement bizarre qui se trouvera être aussi celui de Flaubert, pour qui Dante est trop particulariste, trop peu universel! « Nous ne faisons pas l'histoire, bien peu intéressante aujourd'hui, de ces agitations municipales de la vallée de l'Arno[2] ». Et que ne dit-il pas en arrivant au *Paradis*, qui est aussi incompréhensible pour lui que jadis pour Chateaubriand : « On entre ensuite dans les véritables ténèbres palpables du poème. On s'y éblouit de nuit en y regardant. Dante y fait parler tantôt saint Thomas, tantôt Béatrice. On ne croirait pas à ces fantasmagories du ciel scolastique si je ne les traduisais ici... Voilà sur quoi s'extasient les fanatiques déchiffreurs de ces quinze chants d'hiéroglyphes[3]! » Quand Dante rencontre Piccarda, « on croit lire l'*Imitation de Jésus-Christ*, qui allait paraître bientôt après, poème moral plus chrétien et plus pathétique que celui de Dante ». Toutefois, Lamartine ne laisse pas d'admirer d'abord, en romantique, « ce sombre proscrit, *à la taille haute et courbée, au visage long et pâle, à l'œil voilé par la réflexion intérieure*, comme ses contemporains le décrivent, errant de ville en ville et de mers en forêts, regrettant sa maison rasée par son peuple, et couvant deux choses immortelles dans son front cave : sa gloire et sa vengeance[4] ». Le critique trouve au « poète théologique, politique et némésien[5] » une « sonorité grave et surhumaine », un « timbre sépulcral[6] ». Puis il songe à lui-même et à la France, et pour un peu l'homme de la révolution de Février se mirerait dans le portrait du banni florentin : « Dante ne cesse

1. *Trois poètes italiens*, p. 25.
2. P. 14.
3. P. 85.
4. P. 17-18.
5. P. 17.
6. P. 14.

d'animer ce prince (l'empereur) contre sa patrie et de le pousser de la main à l'oppression de Florence. Triste sort des émigrés, condamnés à avoir souvent pour amis les ennemis de leur pays[1] ! » « Le peuple de Florence, ingrat et aveugle comme tous les peuples[2] », a chassé Dante, et celui-ci a trouvé une vengeance formidable dans son génie et par son poème. L'étude de Lamartine sur Dante souleva en Italie une tempête d'indignation et de protestations comparable à celle que le poète français avait excitée trente ans plus tôt en mettant dans la bouche de son héros d'amères paroles sur « la terre des morts ». Il n'y eut si obscure revue italienne qui ne lançât au contempteur du *gran padre* le reproche et l'anathème[3]; et Guerrazzi attaqua l'impie par la bouche d'un personnage de la *Torre di Monza*. Lamartine, en répondant plus tard aux critiques italiens avec une parfaite modestie, ne désarma pas les colères patriotiques et poétiques au delà des Alpes.

Il n'avait guère excité autant de trouble en France. Les beaux jours du romantisme étaient passés, et si Louis Ratisbonne, précisément à cette époque, traduit la *Divine Comédie* en vers français, si Brizeux, après l'avoir étudiée et traduite, reste à jamais pénétré de l'art toscan qui avait donné de l'élévation à ses *Ternaires*, si Fiorentino, le contemporain et le rival de Brizeux en traduction, se fait en France le champion patriotique de l'Alighieri, si enfin, au lendemain de 1848, on discute les théories fantaisistes d'Aroux faisant de Dante un franc-maçon socialiste, le temps est déjà loin où le nom du « divin exilé » faisait frémir toute une école poétique et surgir les immortelles prosopopées. Désormais, en France, Dante appartiendra à la critique et à l'histoire littéraire plus qu'à la poésie romantique. Ampère, déjà, qui avait suivi en Italie les traces du poète errant et les avait décrites, considérait comme un

1. P. 16.
2. P. 17.
3. Voyez G. Cenzatti, *A. de Lamartine e l'Italia*, p. 111. Nous traduisons, à titre de curiosité, un passage de la lettre de Giovanni Prati (*Rivista Euganea*, 15 janvier 1857) : « Je suis le dernier des miens qui mérite de me lever pour parler, au nom de l'Italie, à l'auteur des *Méditations*; mais songeant qu'il a goûté les plaisirs de la gloire et de la puissance et qu'il n'a pas souffert ensuite les exils du Gibelin, ni n'a donné à l'espèce humaine cet immortel bienfait qui a été et sera l'honneur de tous les temps, la *Divine Comédie*, je me sens le courage de lui demander s'il est permis à une créature intelligente de tisser, fût-ce d'un fil d'or, une tunique d'histrion pour la jeter, d'une main je dirais volontiers sacrilège, sur la terrible figure de Dante... Et vous ne craignez pas, Monsieur, en portant la main sur la plus belle et immaculée de nos gloires, que non seulement nous, mais les ombres de Corneille et de Bossuet, se dressent devant vous pour vous dire avec une sévère tristesse : « Enfant en cheveux blancs, jette aux flammes cette page que tu viens « d'écrire, car elle n'est pas née du christianisme, et il n'est pas le fils de la France, « celui qui la pense et l'écrit. »

malheur pour les vrais amis de Dante l'engouement dont il était l'objet; Ozanam étudiait en historien catholique *Dante et la philosophie catholique au XIII^e siècle*, et se plaignait, nous l'avons rappelé plus haut, que le vieux poète italien « apparût comme une figure sinistre, comme un épouvantail de plus dans ces ténèbres fabuleuses du XIII^e siècle, déjà peuplées de tant de fantômes ». Les fantômes et les charmes se dissipèrent et se rompirent en s'en allant avec l'exaltation lyrique. Dante avait projeté l'ombre de sa personne et de son œuvre sur l'imagination romantique, et il serait fastidieux d'en recueillir toutes les traces chez les moindres poètes d'alors. On a vu, au moins, comment le vieux Gibelin, le chantre de Francesca, l'auteur de l'épopée mystique et des tercets vengeurs, avait inspiré les plus grands des romantiques français, qui, pour la plupart, peuvent se réclamer, auprès de lui, d'un « grand amour » sinon d'une « longue étude ».

Albert Counson.

LES BANNIS

(Légende des Siècles, 2me série.)

Je me propose d'étudier, quant au sujet et quant au sens, le très beau poème de la deuxième *Légende* intitulé *Les Bannis* : où Victor Hugo a-t-il pris l'idée de ce poème? dans quelle intention l'a-t-il écrit? Il est nécessaire que le lecteur le relise avec nous.

Cynthée, Athénien proscrit, disait ceci :
Un jour, moi Cyntheus, et Méphialte aussi,
tous deux exilés, lui de Sparte, moi d'Athènes,
nous suivions le sentier que voici dans les plaines,
car on nous a bannis au désert de Thryos.
Un bruit pareil au bruit de mille chariots,
un fracas comme en peut faire un million d'hommes,
s'éleva tout à coup dans la plaine où nous sommes.
Alors pour écouter nous nous sommes assis;
et tout ce bruit venait du côté d'Eleusis;
or Eleusis était alors abandonnée,
et tout était désert de Thèbe à Mantinée
à cause du ravage horrible des Persans :
les champs sans laboureurs, les routes sans passants
attristaient le regard depuis plus d'une année.
Nous étions là, la face à l'orient tournée,
et l'étrange rumeur sur nos têtes passait;
et Méphialte alors me dit : — Qu'est-ce que c'est?
— Je l'ignore, lui dis-je. Il reprit : — C'est l'Attique
qui se soulève, ou bien c'est l'Iacchus mystique
qui parle bruyamment dans le ciel à quelqu'un.
— Ami, ce que l'exil a de plus importun,
repris-je, c'est qu'on est en proie à la chimère.
Et cependant le bruit cessa. — Fils de ta mère [1],
me dit-il, je suis sûr qu'on parle en ce ciel bleu,
et c'est la voix d'un peuple ou c'est la voix d'un dieu.

1. Cette locution détonne ici; un grec s'appelle « un tel, fils d'un tel »; seuls les bâtards sont « fils d'une telle ». La locution « fils de ta mère » suppose un droit matriarcal qui n'existait pas en Grèce. Mais il a existé en Lycie, nous le savons par Hérodote (I, 168); comme les *Bannis* sont inspirés d'Hérodote, on est en droit, peut-être, de retrouver ici une réminiscence du chapitre sur les Lyciens.

Maintenant comprends-tu ce que cela veut dire?
— Non. — Ni moi. Cependant je sens comme une lyre
qui dans mon cœur s'éveille et chante, et qui répond,
sereine, à ce fracas orageux et profond.
— Et moi, dis-je, j'entends de même une harmonie
dans mon âme, et pourtant la rumeur est finie.
Alors Méphialte s'écria : — Crois et vois :
nous avons tous les deux entendu cette voix;
elle n'a point passé pour rien sur notre tête;
elle nous donne avis que la vengeance est prête;
qu'aux champs où, jeune, au tir de l'arc je m'exerçais,
des enfants ont grandi qui chasseront Xercès!
Cette voix a l'accent farouche du prodige.
Si c'est la voix d'un peuple, il est pour nous, te dis-je;
si c'est un cri des dieux, il est contre ceux-là
par qui le sol sacré de l'Olympe trembla[1].
Xercès souille la Grèce auguste. Il faut qu'il parte! —
Et moi, banni d'Athène, et lui, banni de Sparte,
nous disions, lui : — Que Sparte invincible à jamais,
soit comme un lever d'astre au-dessus des sommets!
Et moi : — Qu'Athènes vive et soit du ciel chérie! —
Et nous étions ainsi pensifs pour la patrie.

I

M. Rigal dit dans son *Victor Hugo, poète épique* (ch. XI : Le mythe et le merveilleux, p. 312) : « Sans emprunter aucun fait précis à l'histoire positive ou légendaire, le poète peut inventer un trait merveilleux qui eût paru tout naturel au temps où il le place : ainsi *Les Bannis* grecs entendent dans le ciel du côté d'Eleusis une étrange rumeur qui annonce la défaite de Xerxès ».

En réalité, le sujet, le mythe des *Bannis* est emprunté d'Hérodote, comme celui des *Trois Cents*. M. d'Eichthal[2] l'a montré pour les *Trois Cents*, ce qui n'était pas difficile, car Hugo avait averti le lecteur par une épigraphe (la seule qu'on trouve dans la *Légende*) tirée du texte grec d' « Hérodote, *Polymnie* ». *Trois Cents* et *Bannis* forment, avec le *Détroit de l'Euripe* et la *Chanson de Sophocle à Salamine*, un ensemble consacré à la deuxième guerre médique, publié dans la deuxième *Légende*, composé

1. L'Olympe n'a pas tremblé sous l'armée de Xerxès. Je croirais volontiers que ce prodige, qui est de l'invention du poète, lui a été suggéré par l'un de ceux qui précédèrent la bataille de Salamine : σεισμὸς ἐγένετο ἔν τε τῇ γῇ καὶ τῇ θαλάσσῃ (Hérodote, VIII, 64).

2. *Revue des études grecques*, 1902, p. 119.

vraisemblablement à la même époque, à une date que l'on n'a pas recherchée et que je crois pouvoir déterminer. Qu'avait lu le poète pour écrire ces quatre pièces? Trois, *Les Bannis*, *Les Trois Cents* et même *Le Détroit de l'Euripe* sont inspirées uniquement d'Hérodote. Le dialogue du *Détroit de l'Euripe*, où le poète a prêté à Thémistocle un discours si lamentablement dénué de vérité historique[1], est la déformation des chapitres VIII, 58-63, qui racontent le conseil de guerre tenu sur la trière d'Eurybiade deux nuits avant la bataille de Salamine; on ne sait du reste pourquoi l'Euripe, où il n'y a pas eu de bataille, où les Grecs n'ont pas tenu conseil; à moins que Hugo n'ait identifié l'Euripe, dont il avait trouvé une ou deux fois la mention dans le livre VII, avec le détroit de Salamine? — Quant à la *Chanson de Sophocle à Salamine*, où Sophocle, éphèbe de seize ans, déclare à Pallas Athéné qu'il est prêt à mourir dans la bataille, « mais pas avant d'avoir aimé », c'est la déformation d'un renseignement qui provient d'Athénée et du Biographe anonyme de Sophocle, et que Hugo avait trouvé je ne sais où : « parvenu à l'adolescence, Sophocle fit partie du chœur des jeunes gens élus pour fêter, par le chant et la danse, la victoire de Salamine[2] », ce qui ne signifie point que Sophocle ait pris part à la bataille, tout au contraire; de cette donnée mal comprise est sortie la *Chanson de Sophocle à Salamine*, plus digne, hélas! des *Chansons des rues et des bois* que de la *Légende*.

Mais revenons au poème des *Bannis* et au chapitre d'Hérodote dont il est inspiré (livre VII, 65; le récit d'Hérodote a été répété deux fois par Plutarque, *Thémistocle*, 19 et *Phocion*, 31).

Pour bien comprendre ce chapitre, pour en sentir comme un ancien la forte mysticité, quelques mots d'introduction ne sont pas inutiles.

C'est la veille de la bataille. La nuit précédente, Thémistocle a décidé les chefs de livrer combat. A l'aube, un sisme a été ressenti sur mer comme sur terre, sur la flotte comme au camp; les Grecs ont compris que ce signe leur venait des dieux du pays où ils se trouvaient réunis, que les héros indigètes se déclaraient

1. M. Rigal admire beaucoup ce poème : « Hugo, écrit-il, a fait ressortir avec force le patriotisme de Thémistocle ». Pour qui se rappelle cette complexe figure de Thémistocle et ce qui s'est passé au conseil tenu sur la trière d'Eurybiade, les discours grandiloquents du *Détroit de l'Euripe* ne sont tolérables qu'à condition qu'il soit admis que ce n'est pas Thémistocle qui parle, mais Hugo lui-même. Là comme dans tant d'autres pièces de la *Légende*, le poète s'est substitué au personnage qu'il faisait parler.

2. Tournier, *Les Tragédies de Sophocle*, p. 19.

pour eux, qu'il fallait les appeler tous à l'aide, ceux de Salamine, Ajax, Télamon, et ceux d'Egine : une trirème est envoyée à Egine pour chercher Æaque et les Æacides, non leurs statues, mais leurs âmes. Hérodote trouve tout naturel que ce vaisseau ait ramené ces étranges passagers, et que les Invisibles aient pris part à la bataille côte à côte avec les vivants. Mais ce n'est pas seulement les dieux des îles qui la veille du combat se déclarent pour les Grecs et viennent à leur rescousse, c'est aussi les dieux de la terre ferme devant laquelle se trouvait la flotte, les grandes divinités de la plaine d'Eleusis, Déméter, Coré et leur pompe.

« L'Athénien Dicæos[1], fils de Théocydès, qui pour lors était banni d'Athènes et qui, passé aux Perses, occupait auprès du Roi un rang considérable[2], a depuis rapporté ce qui suit :

« L'Attique, déserte de ses habitants, avait été razziée par l'armée de Xerxès[3]. Se trouvant un jour avec Démarate de Sparte dans la plaine Thriasienne, Dicæos vit venir d'Eleusis un nuage de poussière[4], grand comme celui que ferait une troupe de trente mille hommes. Très surpris, ils se demandaient quels étaient les gens qui soulevaient cette poussière quand tout à coup ils ouïrent un cri : Dicæos comprit, c'était le cri « Iacchos! » des mystères d'Eleusis[5]. Démarate, qui n'était pas initié, demanda quelle était la voix qui parlait : « Démarate, répondit l'autre, sûrement un grand malheur menace l'armée du

1. Je traduis sur le texte de Stein, *Herodotos erklärt*, 4e édition.

2. Démarate avait été roi de Sparte, et Darius, quand il se réfugia auprès de lui, lui donna une ville avec son territoire (Hérodote, VI, 60). Dicæos devait être un homme politique athénien, un « orateur » qui, ayant été ostracisé, avait passé aux Perses, comme plus tard Thémistocle. On comprend que ces deux « amis du Roi » se trouvassent la veille de la bataille dans la plaine d'Eleusis : c'est qu'ils découvraient de là et observaient Salamine, le camp grec et la flotte; on comprend aussi que, comme il résulte de la fin du ch. LXV, ils n'y fussent pas seuls : c'étaient des personnages, ils avaient une suite.

3. Or Eleusis était alors abandonnée (*Les Bannis*, 11).

Il est fâcheux que Hugo ajoute :

et tout était désert de Thèbe à Mantinée

car Mantinée est au cœur du Péloponnèse, et les Perses n'ont point passé l'Isthme, ils ne sont même pas entrés en Corinthie. Les vers qui suivent :

les champs sans laboureurs, les routes sans passants
attristaient le regard depuis plus d'une année

seraient exacts avant Platées (479), mais sont faux avant Salamine (480).

4. On était en septembre (exactement le 20 Boédromion, qui correspond à peu près au 20 septembre). A cette époque de l'année, la sécheresse est extrême en Grèce, et la poussière épaisse sur les routes et dans les terres arables moissonnées depuis la fin de juin.

5. Je traduis aussi précisément que possible. Cf. Foucart, *Les grands mystères d'Eleusis : personnel, cérémonies*, et, du même, *Le culte de Dionysos en Attique*, p. 57. L'erreur de Hugo, qui fait d'Iacchos un dieu personnel, ne lui est naturellement pas reprochable.

Roi ; car évidemment, déserte comme est l'Attique, cette voix est celle des divinités qui d'Eleusis vont au secours des Athéniens et de leurs alliés. Oui ! si le nuage gagne le Péloponnèse, c'est que le danger est sur le continent et menace l'armée de Xerxès ; si le nuage se dirige vers Salamine et les vaisseaux grecs, c'est que le Roi est en danger de perdre sa flotte. Chaque année, à cette époque, les Athéniens célèbrent la fête des deux déesses, la Mère et la Fille ; qui veut, des Athéniens et des autres Grecs, se fait alors initier ; et le cri que tu as entendu, c'est le cri « Iacchos ! Iacchos ! » qu'ils poussent dans cette fête. — Silence sur tout ceci ! répartit Démarate. Ne parle à personne de ce que tu viens de me dire : ni moi, ni personne ne pourrait te sauver. Tiens-toi coi ; pour l'armée perse, c'est affaire aux dieux ! » Pendant que Démarate donnait cet avis à Dicæos, la poussière d'où sortaient les cris fut emportée à travers les airs comme un nuage, vers Salamine et le camp grec ; ce qui fit connaître aux deux bannis que la flotte de Xerxès touchait à sa perte.

« Voilà ce que racontait Dicæos, fils de Théocydès ; et il alléguait comme témoins non seulement Démarate, mais d'autres personnes encore. »

II

La première chose qu'on voit en comparant les deux textes, c'est que les noms des bannis diffèrent de l'un à l'autre. Nous nous demanderons tantôt pourquoi Hugo a changé ces noms. Mais allons plus au fond : Hugo n'a pas changé seulement les noms des bannis, il a changé leur caractère ; dans Hérodote, Dicæos et Démarate sont des transfuges au service de Xerxès ; dans Hugo, Cyntheus et Méphialte sont des patriotes qui, comme les nobles proscrits de Guernesey, s'intéressent passionnément au sort de leur pays. Le prodige qui dans le récit d'Hérodote était la chose importante passe au second plan dans le poème de Hugo, il ne sert plus qu'à introduire le dialogue des bannis. Dans l'entretien si curieux de Dicæos et de Démarate se mêlent à dose égale une religion superstitieuse et la crainte du despote : quelle différence avec le colloque grandiose de Cyntheus et de Méphialte, qui se meut dans le patriotisme le plus élevé ! Quand un personnage de Hugo dit des choses sublimes, il faut comprendre que c'est Hugo qui parle. L'un des bannis est donc Hugo, et le poème date de l'exil ; ainsi s'explique le passé défini du cinquième vers :

car on nous a bannis au désert de Thryos

qui paraît de prime abord inexplicable après l'imparfait du premier :

Cynthée, Athénien, proscrit, disait ceci.

Ainsi s'explique aussi le « désert de Thryos » : si Hugo a mis un désert en Grèce (où il n'y en a point), s'il l'a mis justement là où était cette fertile plaine Thriasienne dans laquelle Déméter fit mûrir les premiers épis, ce n'est pas du tout erreur involontaire, contre-sens, inattention : c'est que Hugo-Cyntheus songeait à son désert à lui, à l'île solitaire où il s'était exilé et où ces vers furent écrits.

Antérieurs à 1870, *Les Bannis* sont postérieurs à 1859, date de la publication de la première légende ; assez postérieurs même, si l'on fait attention à ces vers :

elle nous donne avis que la revanche est prête,
qu'aux champs où, jeune, au tir de l'arc je m'exerçais,
des enfants ont grandi qui chasseront Xercès.

Mais on peut préciser davantage.

Je crois que *Les Bannis* ont été écrits en novembre 1867, sous le coup de la nouvelle de Mentana [1] ; que Cyntheus et Méphialte s'appellent de leur vrai nom Hugo et Garibaldi ; qu'Athènes et Sparte signifient Paris et Rome : toutes deux esclaves de Xerxès, entendez de Napoléon III, car en 1867, sans les chassepots de Napoléon III, Garibaldi délivrait Rome.

Je vais prouver cela tantôt ; mais auparavant, je voudrais revenir aux noms que Hugo donne à ses bannis. Cyntheus, Méphialte, ce sont des noms de l'invention du poète : ils sont inconnus à l'onomastique grecque, on les chercherait vainement dans le répertoire de Pape-Benseler (*Griechische Eigennamen*). Qu'il ait dénommé l'un de ses proscrits Méphialte, c'est au premier abord surprenant, car le seul nom grec que Méphialte rappelle est celui du traître Ephialte qui indiqua aux Perses le moyen de tourner les Thermopyles. Voici ce qui se sera passé, non dans la réflexion du poète, mais dans l'inconscient de son invention verbale : Hugo, ayant lu dans Hérodote la deuxième guerre médique, en avait retenu entre autres choses le nom d'Ephialte ; puis, un épisode de cette guerre lui donnant l'idée d'un poème où le proscrit de Guernesey et le vaincu de Mentana dialogueraient sous des noms

1. 3 novembre 1867; c'est par erreur que Biré (*V. Hugo depuis 1867*, p. 204) date Mentana du 4 novembre.

antiques qu'il fallait trouver, le nom d'Ephialte, déformé en Méphialte par une mémoire incomplètement fidèle, s'offrit comme équivalent de Garibaldi (prononcez *Garibalde*, à l'italienne) : Méphialte, Garibalde, c'est à peu près le même trisyllabe, le même anapeste, et pour les finales, ce sont les mêmes voyelles, les mêmes consonnes, les mêmes sonorités. — Quant à Cyntheus, le nom convenait bien pour le poète, puisqu'il fait songer du Cynthe, et d'Apollon.

La preuve que *Les Bannis* ont été écrits sous le coup de la nouvelle du 3 novembre 1867 se trouve dans le poème intitulé *Mentana*, dans l'édition *ne varietur* (*Actes et Paroles*, t. II, *Pendant l'exil*, p. 407), mais qui parut d'abord sous le titre *La Voix de Guernesey* avec cette date : « Hauteville-House, 6 novembre 1867 ». J'en ai sous les yeux un exemplaire vénérable, l'un de ceux que répandit par milliers la propagande révolutionnaire. Celui-ci a été édité « à Genève, librairie Ghisletty, quai des Bergues, 1867 ». Au dos, la « liste des publications interdites en France, en vente chez les principaux libraires de Suisse, Londres et Bruxelles : Hugo, Schœlcher, Charras, Quinet, Barni, Sue, Renan... » — Que la République était belle, sous l'Empire !

Ouvrons *La Voix de Guernesey*, au § v (il s'agit de Garibaldi, à qui le poème entier est consacré) :

> Qu'il aille donc ! qu'il aille, emportant son mandat,
> ce chevalier errant des peuples, ce soldat,
> ce paladin, ce preux de l'idéal ! qu'il parte.
> *Nous, les proscrits d'Athène, à ce proscrit de Sparte* [1],
> ouvrons nos seuils : qu'il soit notre hôte maintenant;
> qu'en notre maison sombre il entre rayonnant.
> Oui, viens, chacun de nous, frère à l'âme meurtrie,
> veut avec son exil te faire une patrie !
> Viens, assieds-toi chez ceux qui n'ont plus de foyer,
> viens, toi qu'on a pu vaincre et qu'on n'a pu ployer !
> Nous chercherons quel est le nom de l'espérance ;
> *nous dirons : Italie ! et tu répondras : France !*
> *et nous regarderons, car le soir fait rêver,*
> *en attendant les droits, les astres se lever* [2].

1. *Et moi, banni d'Athène et lui, banni de Sparte* (Les Bannis, 44).

2. *Nous disions, lui* : — Que Sparte, invincible à jamais,
soit *comme un lever d'astre* au-dessus des sommets !
Et moi : — qu'Athènes vive et soit du ciel chérie !
Et nous étions ainsi pensifs pour la patrie (Id., 45-48).

Tout est pareil dans ces deux admirables finales, le symbole magnifique des astres qui se lèvent, et la contemplation silencieuse des deux proscrits après qu'ils ont prié chacun pour son pays.

La conclusion ne saurait faire doute : *La Voix de Guernesey* a été écrite à la même époque que *Les Bannis*, sous le coup des mêmes émotions.

Peut-être faut-il aller plus loin encore dans la précision. *La Voix de Guernesey*, qui est datée du 6 novembre, a dû être écrite avant *Les Bannis*. Elle renfermait, on vient de le voir, une invitation formelle à Garibaldi. Après Mentana, le héros italien s'était rendu à Londres ; Hugo se flatta de l'espoir d'attirer chez lui, dans son orbite, ce glorieux satellite ; il lui prépara une chambre, la fameuse « chambre de Garibaldi » dont nous ont parlé tous ceux qui ont décrit Hauteville-House[1]. C'est en l'attendant, après l'avoir invité, donc après *La Voix de Guernesey*, que Hugo dut écrire, par avance, le colloque grandiose qu'allaient avoir Cyntheus et Méphialte. Mais Méphialte ne vint point ; il se méfia : ces Italiens sont si fins !

Garibaldi devait bien, tout de même, un remerciement au poète de *La Voix de Guernesey*. Ce remerciement, il l'écrivit en vers, et en vers français : « Un mois ne s'était pas écoulé depuis la publication de la *Voix* que 17 traductions en avaient déjà paru, dont quelques-unes en vers[2]. Le déchaînement de la presse cléricale augmenta le retentissement[3]. Garibaldi répondit à Victor Hugo par un poème en vers, noble remerciement d'une grande âme » (*Actes et paroles*, II, p. 421). Ce poème existe, une copie en a été publiée par un anonyme dans le *Caffaro*[4], journal de Gênes, n° du

1. Gustave Rivet, *Victor Hugo chez lui*, p. 122; Lesclide, *Propos de table de V. Hugo*, p. 113; Biré, *V. Hugo après 1852*, p. 108; Larroumet, *La maison de V. Hugo*, p. 42; Bertaux, *V. Hugo artiste*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1903, II, p. 155.

2. Mon ami G. May me signale la suivante : *La voce de Guernesey | per | Vittor Hugo | versione italiana seguita | da altri versi del traduttore* | Messina | tipografia d'Amico | piazza del duomo | 1867. Brochure in-8, 32 pp., datée du 14 déc. 1867 et précédée d'une courte préface signée T. C. (*Bibl. Nat.*, pièce 8° Yd 5, don Schoelcher; sur le titre intérieur, cette dédicace : *A M. Victor Schoelcher, souvenir du traducteur italien, son visiteur en 1863*). — D'autre part, mon élève et ami A. Grenier, membre de l'École de Rome, a trouvé celle-ci à la Bibliothèque Victor-Emmanuel de Rome : *La Battaglia di Mentana, traduzione di M. Consigli con una lettera del generale Garibaldi e di V. Hugo*, brochure in-16, 24 pages, Milan, tipografia italiana, 1880. Cette traduction est bien antérieure à cette date, comme il résulte de la lettre de Garibaldi à l'auteur : la voici en entier : « *Caprera, 28 gennaio 1868. Mio caro Mario, grazie per la vostra dedica e leggero con piacere la vostra traduzione. Vostro G. Garibaldi* ». A la demande d'autorisation du traducteur, Hugo répond : « *Applaudissements et remerciements au noble et patriotique poète de Livourne, que j'autorise à traduire en italien la* Voix de Guernesey. *Victor Hugo* ». Quant à la lettre de remerciements de Hugo au traducteur, elle est encore plus laconique : « Eseguito la traduzione e mandato un exemplare a V. Hugo, questi me accuso ricevuto con altro biglietto portante queste parole : *A l'excellent poète, à l'excellent traducteur, Victor Hugo* ».

3. Je n'ai pu trouver à quels articles Hugo fait allusion.

4. Le poème de G. est précédé dans le *Caffaro* de cette introduction : « *La voce di Caprera.* — Abbiamo accenato ieri ad un componimento in versi francesi dettato

5 juin 1882, et un extrait copieux en est donné, d'après le *Caffaro*, par G. Gerzoni[1], *Garibaldi* (Florence, 1882 ; Bibl. Nat., 8° K, 836), t. II, p. 648. La pièce est datée de Caprera, décembre 1867 ; elle a 103 vers, qui ne sont pas tous conformes, tant s'en faut, aux règles de la versification et de la grammaire ; j'en cite quelques-uns, au hasard :

Si de l'Europe alors la phalange d'élite
avait de son appui encouragé de suite
les nouveaux Argonautes en leurs braves élans,
le Lucifer de Rome avait fini son temps...
Mais la liberté sainte, au sein de l'Amérique,
oh! n'est pas un vain mot et le sol du Mexique
sera longtemps fécond par le sang des Français.
L'Américain, de maître, il n'en voudra jamais...
Ton pays et le mien, par un vil servilisme,
sont courbés lâchement sous l'impérialisme...
Et de la liberté le soleil radieux
des nations trompées dessillera les yeux.

III

Deux critiques, à ma connaissance, ont parlé du poème des *Bannis* ; ni l'un ni l'autre ne l'avait bien caractérisé : « *Les Bannis*, écrit Paul de Saint-Victor (*V. Hugo*, p. 221), c'est la revanche grondant comme un sourd tonnerre à l'horizon... Des voix de peuples résonnent, des fracas d'armes se heurtent confusément dans les nues. Morceau fatidique, où la splendeur grecque flamboie des images extraordinaires de la Bible. On croit entendre les chars vivants d'Ezéchiel rouler dans le ciel d'Apollon. Le poète prophétise : *vates* est un de ses noms. » D'un autre style, M. Rigal écrit (*V. Hugo, poète épique*, p. 135) : « Faut-il conclure que le beau mot de fraternité ait fait oublier à Hugo le beau mot de patriotisme ? Non certes. Pour le passé le poète fait ressortir avec force le patriotisme de Thémistocle, et dans sa touchante pièce des *Bannis*, il montre deux Grecs exilés qui souffrent de l'entrée des Perses dans leur ingrate patrie. » Je ne crois pas,

dal generale Garibaldi e dedicato a Vittor Hugo. La referiamo ora dolenti di dover omittere alcuni versi, che non si leggono chiaramente tra le cancellature del primo getto posseduto da noi ».

1. Gerzoni dit que Garibaldi n'écrivait pas seulement en vers italiens mais en vers français (se rappeler qu'il était de Nice et avait longtemps servi sur un bâtiment français). Gerzoni en donne comme preuve l'hymne de guerre composé en France et récité durant l'assaut nocturne de Dijon.

pour ma part, que *Les Bannis* ressortissent à l'épopée ; c'est un poème d'inspiration personnelle, qui n'est mythique et épique que d'une façon formelle et extérieure ; par le fond, c'est un poème lyrique, l'un des plus graves de l'exil, l'un des plus forts et les plus saisissants ; dans la forme antique du mythe, le poète de Guernesey a versé les tristesses inconsolables et les espoirs fous du proscrit ; on songe du Dante en lisant ces vers :

> Ami, ce que l'exil a de plus importun,
> repris-je, c'est qu'on vit en proie à la chimère.

Hugo l'a répété ailleurs : « On a raison de dire que l'exil vit d'illusions » (*Pendant l'exil*, p. 316).

Paul Perdrizet.

UN THÈME FRANÇAIS DE CHATEAUBRIAND

Dans la conclusion des études curieuses et décisives qu'il a consacrées aux voyages de Chateaubriand en Amérique et aux sources « livresques » de ses descriptions, M. Joseph Bédier dit de Chateaubriand : « Il semble que pour créer, il ait souvent besoin de la suggestion d'une page déjà écrite[1] ». Nous apportons une modeste confirmation à cette thèse en l'appliquant à la page célèbre où Chateaubriand a tracé le portrait de Pascal.

Voici cette page :

« Il y avait un homme qui, à douze ans, avec des barres et des ronds avait créé les mathématiques; qui, à seize, avait fait le plus savant Traité des coniques qu'on eût vu depuis l'antiquité; qui, à dix-neuf, réduisit en machine une science qui existe tout entière dans l'entendement; qui, à vingt-trois, démontra les phénomènes de la pesanteur de l'air, et détruisit une des grandes erreurs de l'ancienne physique; qui, à cet âge où les autres hommes commencent à peine de naître, ayant achevé de parcourir le cercle des sciences humaines, s'aperçut de leur néant et tourna ses pensées vers la religion; qui, depuis ce moment jusqu'à sa mort, arrivée dans sa trente-neuvième année, toujours infirme et souffrant, fixa la langue que parlèrent Bossuet et Racine, donna le modèle de la plus parfaite plaisanterie, comme du raisonnement le plus fort; enfin qui, dans les courts intervalles de ses maux, résolut, par distraction, un des plus hauts problèmes de la géométrie, et jeta sur le papier des pensées qui tiennent autant du dieu que de l'homme. Cet effrayant génie se nommait *Blaise Pascal*[2]. »

Qu'est-ce que Chateaubriand avait sous les yeux quand il écrivit cette page ?

Tout d'abord la conclusion du *Discours sur la vie et les ouvrages de Pascal* que l'abbé Bossut avait placé en tête de son édition des œuvres de Pascal : « Tel fut cet homme extraordinaire, qui reçut en partage de la nature tous les dons de l'esprit : Géomètre du premier ordre ; dialecticien profond ; écrivain éloquent et sublime. Si on se rappelle que dans une vie très courte, accablé de souf-

1. *Études critiques*, Colin, 1903, p. 291.
2. *Génie du Christianisme*, liv. II, chap. VI : *Suite des moralistes.*

frances presque continuelles, il a inventé la Machine Arithmétique, les Éléments du calcul des Probabilités, la méthode pour résoudre les Problèmes de la Roulette ; qu'il a fixé d'une manière irrévocable les opinions encore flottantes des Savants, touchant la pesanteur de l'air ; qu'il a écrit un des ouvrages les plus parfaits qui existe dans la Langue Française ; que dans ses *Pensées*, il y a des morceaux d'une profondeur et d'une éloquence incomparables : on sera porté à croire que chez aucun peuple, dans aucun temps, il n'a existé de plus grand Génie[1] ». On le voit, Chateaubriand a récrit la page de Bossut ; mais il a respecté fidèlement son intention : concentrer dans une seule phrase les multiples aspects de la physionomie intellectuelle de Pascal, avec le souci d'opposer à la fécondité de son génie la courte durée de sa vie et la fragilité de sa santé. En un mot Chateaubriand a trouvé dans Bossut le « canevas » qui lui était nécessaire.

Mais sur ce canevas, il n'a pas « brodé ». Il aurait plutôt exécuté un travail de marqueterie, d'une singulière minutie, et dont nous allons donner le détail, en reprenant phrase par phrase la page du *Génie du Christianisme*. Sauf une ligne qui est le souvenir d'un jugement de Voltaire sur les *Provinciales*, jugement célèbre auquel Bossut avait déjà fait allusion, les formules de Chateaubriand se retrouvent, et presque mot pour mot, soit dans le *Discours préliminaire* de l'abbé Bossut, soit surtout dans la *Vie de Blaise Pascal*, par Gilberte Périer, qui accompagnait depuis 1684 toutes les éditions des *Pensées*.

1° « Il y avait un homme qui, à douze ans, avec des barres et des ronds avait créé les mathématiques. » Bossut avait fait remarquer que le petit Pascal « traçait sur le carreau des triangles, des parallélogrammes, des cercles, etc., sans savoir les noms des figures ». (*Discours*, p. 6.) Chateaubriand emprunte à Gilberte Périer une précision : « il appelait un cercle un rond, une ligne une barre » (*Vie*, apud *Pensées et opuscules de Pascal*, Hachette, in-16, p. 5), et cette conclusion : « par où l'on pouvait dire en quelque façon qu'il avait inventé les mathématiques » (p. 6).

2° « qui, à seize, avait fait le plus savant Traité des coniques qu'on eût vu depuis l'antiquité. » Phrase de Gilberte Périer : « Il y avançait tellement, qu'à l'âge de seize ans il fit un *Traité des Coniques* qui passa pour un si grand effort d'esprit, qu'on disait que depuis Archimède on n'avait rien vu de cette force » (*Vie*, p. 8).

1. *Œuvres de Blaise Pascal*, édit. Bossut, 1779, t. I, p. 117-118.

3° « qui, à dix-neuf, réduisit en machine une science qui existe tout entière dans l'entendement. » Gilberte Périer dit : *à dix-huit ans* (*Vie*, p. 8); mais l'abbé Bossut qui résume son récit, écrit: *à peine âgé de dix-neuf ans* (*Discours*, p. 13). Chateaubriand, d'ailleurs, à un mot près, reproduit une phrase de Gilberte Périer: « Cet ouvrage a été considéré comme une chose nouvelle dans la nature, d'avoir réduit en machine une science qui réside tout entière dans l'esprit » (*Vie*, p. 10).

4° « qui, à vingt-trois ans, démontra les phénomènes de la pesanteur de l'air, et détruisit une des grandes erreurs de l'ancienne physique. » Chateaubriand résume la *Vie* de Pascal : « Ce fut dans ce temps-là et à l'âge de vingt-trois ans qu'ayant vu l'expérience de Torricelli, il inventa ensuite et exécuta les autres expériences qu'on nomme ses expériences : celle du vide qui prouvait si clairement que tous les effets qu'on avait attribués jusque-là à l'horreur du vide sont causés par la pesanteur de l'air » (p. 10). On peut même dire qu'il résume trop : à l'examiner dans toute la rigueur scientifique, l'expression : *les phénomènes de la pesanteur de l'air* n'est peut-être pas tout à fait exacte. La pesanteur de l'air était généralement reconnue, et Pascal n'a pas eu à en étudier les phénomènes constitutifs ; il l'a fait seulement intervenir, après Torricelli, comme antécédent explicatif de phénomènes d'ordre tout différent : ascension des liquides dans les corps de pompe, etc. C'est ce que Gilberte Périer dit avec une parfaite netteté dans le passage que Chateaubriand a voulu résumer. C'est ce que laisse entendre également l'abbé Bossut, mais en termes plus vagues et qui ont pu tromper Chateaubriand, soit dans la conclusion du *Discours* que nous avons reproduite, soit dans des expressions telles que celles-ci : *Les recherches de Pascal sur la pesanteur de l'air*[1] (p. 30).

5° « qui à cet âge où les autres hommes commencent à peine de naître, ayant achevé de parcourir le cercle des sciences humaines, s'aperçut de leur néant et tourna ses pensées vers la religion ; qui, depuis ce moment jusqu'à sa mort, arrivée dans sa trente-neuvième année, toujours infirme et souffrant... ». Ici Chateaubriand s'émancipe un peu ; mais son récit n'est plus exact. Il ne fait pas

1. Notons que l'abbé Bossut, dans son exposé, se sert à diverses reprises (p. 28, p. 31) du mot de *phénomènes* qui appartient au langage scientifique de Pascal, dans le sens très strict de *fait à expliquer* et par opposition au mot d'*hypothèses*. Quant à l'expression de *démontrer*, que Chateaubriand y ajoute : *démontra les phénomènes de la pesanteur de l'air*, c'est celle qui selon l'abbé Bossut déterminerait techniquement le mérite propre de Pascal venant après Torricelli : « La vérité n'appartient pas à celui qui ne fait que la toucher en tâtonnant, mais à celui qui la saisit et la démontre » (p. 25).

mention de ce qu'on a appelé la période mondaine, ni du traité du *Triangle Arithmétique* que l'abbé Bossut rapporte expressément à 1654, année de la correspondance avec Fermat. La raison en est que Gilberte Périer et l'abbé Bossut ne font aux deux conversions et à la « distinction des temps » que des allusions brèves et obscures. Pour ne pas amortir l'*effet*, Chateaubriand rétablit la continuité ; il lui arrive ainsi de faire commencer à vingt-trois ans la retraite définitive dont Gilberte Périer, *dans la phrase même qu'il imite*, marque le point de départ à trente ans : « Il avait pour lors trente ans, et il était toujours infirme ; et c'est depuis ce temps-là qu'il a embrassé la manière de vivre où il a été jusqu'à la mort » (*Vie*, p. 15).

6° « ... fixa la langue que parlèrent Bossuet et Racine, donna le modèle de la plus parfaite plaisanterie, comme du raisonnement le plus fort. » Comme l'abbé Bossut, peut-être pour les mêmes raisons, Chateaubriand ne veut voir dans les *Provinciales* qu'un chef-d'œuvre littéraire. Comme lui, et avec plus de précision, il se réfère à Voltaire : « Le premier livre de génie qu'on vit en prose fut le recueil des *Lettres provinciales* en 1656. Toutes les sortes d'éloquence y sont renfermées... Il faut rapporter à cet ouvrage l'époque de la fixation du langage[1]. » Puis Voltaire cite le jugement de Bossuet, dont le nom vient immédiatement sous la plume de Chateaubriand.

7° « enfin qui, dans les courts intervalles de ses maux, résolut, par distraction, un des plus hauts problèmes de la géométrie. » Résumé du *Discours* de Bossut : « Il avait renoncé depuis longtemps aux Sciences purement humaines ; mais la beauté de ces problèmes, et la nécessité de faire quelque diversion à ses douleurs, par une forte application le plongèrent insensiblement dans une recherche qu'il poussa si loin, qu'aujourd'hui même les découvertes qu'il y fit sont comptées parmi les plus grands efforts de l'esprit humain » (p. 71). « Toutes ces recherches demandèrent une géométrie qu'on ne connaissait point encore. Pascal trouva en moins de huit jours, au milieu des plus cruelles souffrances, une méthode générale pour résoudre ces problèmes. » (p. 73).

8° «... et jeta sur le papier des pensées qui tiennent autant du dieu que de l'homme. » Expression de l'abbé Bossut : « En différents temps il avait jeté sur le papier quelques pensées qui devaient entrer dans son plan » (p. 70).

Nous n'avons pas à nous excuser d'être entré dans tous ces

1. *Siècle de Louis XIV*, ch. xxxii : des Beaux-Arts.

détails. Une fois admis le principe de la méthode, elle vaudra seulement par la précision qu'il sera possible d'apporter dans l'application. D'ailleurs, s'il est fâcheux pour Chateaubriand voyageur d'avoir interposé un livre entre son récit et la nature qu'il paraissait décrire ou découvrir, il en est tout autrement pour Chateaubriand, peintre de portraits historiques. En utilisant avec une fidélité presque constante un document de la qualité de la *Vie* écrite par Gilberte Périer, il a suivi son modèle d'aussi près que possible. La connaissance des moyens employés ne fait qu'augmenter notre admiration pour le résultat atteint. La page de Chateaubriand sur Pascal n'est que d'un artiste ; mais c'est le chef-d'œuvre d'un artiste.

Léon Brunschvicg.

LE THÉATRE DE REGNARD[1]
SOURCES DU COMIQUE

I

Scènes ridicules, lazzi, pantomimes, travestissements, féeries.

Le rire des comédies de Regnard n'est pas toujours intellectuel, car son théâtre devait se faire au goût d'un public pas trop différent de celui qui de nos jours fait ses délices des plaisanteries d'un saltimbanque ou des roulades d'une chanteuse fardée et parfois enrouée.

La *scène du Barbier* (*Divorce*) était évidemment une de celles qui avaient eu le plus de succès sur les scènes de l'Hôtel de Bourgogne. Nous la voyons reproduite depuis ce temps dans une foule d'autres pièces populaires, et on peut même en retrouver l'écho dans *Le barbier de Séville*. Arlequin, pour servir les amours de son maître, se présente à M. Sotinet sous prétexte de le raser. Sotinet n'est guère persuadé de l'habileté de ce grand gaillard qui déclare qu'il a été trois mois entiers après une barbe et tandis qu'il rasait d'un côté la barbe revenait de l'autre. Tout autre que notre bonhomme, après une pareille déclaration, l'aurait mis à la porte, mais Sotinet ne saurait faire tort à son nom, et d'ailleurs ce n'est pas certainement le cas de demander à ces scènes aucune sorte de logique.

Arlequin s'empare donc de sa victime, et nous avons ici un essai de la pantomime remplaçant le dialogue, un des traits caractéristiques à la comédie de l'art et que Regnard se prit garde de bannir de la sienne. Mezzetin, valet d'Arlequin, est chargé de repasser le rasoir. Il prend partant ce rasoir « et contrefaisant le remouleur, d'une jambe figure la roue de la meule, et avec la bouche il contrefait le bruit que fait le fer quand on le pose sur la meule, pour le repasser, et celui que font les gouttes d'eau, qui tombent sur la roue, pendant qu'on repasse ».

Cette opération finie, Arlequin pousse rudement dans un fauteuil son malheureux client et lui saisissant le nez, lui met des morailles, comme s'il s'agissait d'un cheval rétif. Il prend ensuite

1. Voir les *Études sur le théâtre de Regnard*, dans la *Revue d'Histoire littéraire de la France*, nos de janvier-mars 1903, p. 25, et janvier-mars 1904, p. 56.

un bassin fait en forme d'un pot bien intime et lave Sotinet, lui donnant de temps en temps, sur le compte, quelques soufflets. La savonnette est une grosse boule, qui après avoir servi à écorcher le visage du bonhomme tombe lourdement sur ses pieds, remède infaillible contre les cors. Mais ce qui devait surtout amuser le parterre, c'était ce grand rasoir, énorme comme un sabre, sous lequel le malheureux patient criait miséricorde.

Arlequin joue, lui aussi, sa scène de pantomime. « Il prend un cuir à repasser, et l'accroche par un bout au col de Sotinet, tenant l'autre bout de la main gauche; et pour avoir plus de force à repasser son rasoir, qu'il prend de la main droite, il lève un de ses pieds et l'appuie rudement à l'estomac de Sotinet, et puis tirant le bout du cuir de toute sa force, il y repasse dessus son rasoir, de manière qu'il étrangle Sotinet, qui peut à peine crier. » Cette scène est suivie par quelque chose de plus tapageux. Sotinet veut protester contre Arlequin, qui fouille ses poches, mais celui-ci « lui fait un collier de son bassin, qu'il lui casse sur la tête, et s'enfuit. Sotinet court après, en criant : arrête, arrête. »

Ces scènes de coups, de horions, d'injures et de tapages ne sont que trop fréquentes. Les maris battent leurs femmes, les femmes égratignent leurs maris, les zanni se rossent réciproquement ou se jettent sur quelque malheureux qui a bien de la peine à se tirer de leurs griffes. Parfois, l'intérêt est fondé sur l'ivresse d'un valet, qui, les jambes chancelantes, vient débiter un tas de sottises; d'autres fois encore on rit d'un vieillard auquel une jeune fille crache à la figure[1], ou d'Isabelle et de Colombine qui emportent les manches du justaucorps d'Arlequin[2]. Mais ce sont les *lazzi* et les pantomimes à plusieurs personnages qui l'emportent. La scène IV du *Divorce* est brièvement indiquée en peu de mots : « Pasquariel et Mezzetin font une scène de culbutes, où ils ne parlent presque point. Cette scène est toute dans le goût italien, c'est-à-dire point susceptible de raisonnement ». Ce n'est pas faire, à vrai dire, trop d'honneur à ce goût italien, que Gherardi prône si haut, mais il faut reconnaître aussi que devant ces plaisanteries la muse du comique n'a qu'à se voiler. Dans *Les Chinois*, la pantomime est encore plus complexe. Pasquariel est amoureux de Marinette et le lui dit : « Pierrot les surprend ensemble, veut battre Pasquariel, qui s'enfuit et se cache dans la bordure d'un tableau au-dessus de la porte de la salle. Pierrot prend un pistolet et tire.

1. *Les Folies amoureuses.*
2. *La Coquette.*

Pasquariel tombe, et ils s'en vont. » Même dans la comédie française de notre écrivain ces scènes tapageuses ne sont pas bannies. Le dénouement de la *Critique du légataire* n'est, par exemple, qu'un échange de coups et d'injures, et dans la *Sérénade* un valet entre deux vins trébuche et dit de gros-mots.

Les scènes sont égayées aussi par les tours des escrocs et des filous. Scaramouche, par exemple, voit un marchand qui vend du *ratafia* [1]. Il s'approche de lui, demande d'un air grave à déguster cette liqueur, en boit « un demi-septier », et puis s'en va sans lui donner un sou et le laissant avec un pied de nez. Le marchand court après. Ailleurs [2], Arlequin vole la bourse de Mezzetin et celle de Sotinet; ailleurs encore Scaramouche promet à Mezzetin de lui apprendre un fameux coup de dés, s'il ne veut pas jouer, il jouera bien pour lui, et, dans le seul but de le rendre riche et heureux. Sur ces entrefaites un troisième joueur paraît. Arlequin accepte alors la proposition de Scaramouche, et, puisque les deux coquins s'entendent comme larrons en foire, ils ont bientôt vidé la bourse de notre bonhomme. Toujours dans la même pièce, on vole à un provincial son épée, sans qu'il s'en aperçoive. Le valet du provincial voit le tour, mais il n'en dit rien, parce qu'il croit que c'est pour plaisanter.

PIERROT. — J'ai vu un grand homme habillé de rouge qui a pris le couteau avec la gaîne. J'attendais qu'il la remît, il n'est point venu la remettre.

LE MAÎTRE. — Comment, petit fripon, d'où vient que tu ne m'as pas averti?

PIERROT. — Il me faisait signe de n'en rien dire, et il tirait cela si drôlement, que j'étais ravi de le voir faire.

Toute l'intrigue de *La Sérénade* n'est qu'un tour de voleurs et dans *Le Bal*, Merlin profite de la méprise de certains marchands pour mangeret boire à leurs dépens.

Une autre source de ce rire populaire était le déguisement parfois ridicule et parfois étrange d'un ou de plusieurs personnages. *L'Homme à bonne fortune* endossait l'une sur l'autre toutes les robes de ses maîtresses, ce qui devait faire un joli magot. Dans *La Coquette*, des troupes de bohémiens, rappelant celles du théâtre de Molière, dansaient et disaient la bonne fortune. Mezzetin propose à Arlequin de le déguiser en femme. Le pauvre sot

1. *La Foire Saint-Germain.*
2. *Le Divorce.*

accepte; on lui apporte des seins énormes, qui donnent lieu à je ne sais quelles plaisanteries d'un goût fort douteux puis « deux sybilles, dont l'une tient un pot de rouge et l'autre un pot de blanc, barbouillent Arlequin des deux côtés du visage ». Le délire de tous ces déguisements atteint son plus haut degré dans *Les Folies amoureuses* où Agathe se présente en danseuse, en vieille, en soldat, etc., ce qui était fait aussi pour faire ressortir l'habileté aussi bien que les appas de l'artiste. Il en est de même du *Légataire*, où Crispin se présente successivement « en gentilhomme campagnard » et « en veuve », imitant les différents langages et les gestes de ces caricatures.

Parfois, outre les habits, on devait aussi transformer les personnes des acteurs. Mezzetin paraît, dans *Le Divorce*, habillé en naine, Pasquariel en géante, et il s'ensuit un duel que Regnard nous assure avoir été fort plaisant. Mais là où la fantaisie de l'artiste pouvait se donner libre essor, c'était dans les déguisements en princes imaginaires, que nous venons d'indiquer dans l'étude des sources. Arlequin ambassadeur du roi de la Chine, était suivi « d'un cortège d'instruments burlesques et de violons[1] »; le même personnage, dans une autre pièce[2], « se transformait en prince des curieux et s'entourait de toute sorte d'oiseaux; le docteur chinois d'une troisième pièce[3] montre les merveilles de son « cabinet roulant », ce qui permettait l'exhibition d'une foule de curiosités et de toute sorte de costumes. Dans *La Foire Saint-Germain* on voyait entre autres : « le sérail de l'Empereur du Cap-Verd. Plusieurs berceaux couverts de fleurs y paraissent gardés par des Eunuques habillés à l'Indienne, avec des Hallebardes à la main. Arlequin en Empereur du Cap-Verd est tout debout sur un trône de fleurs, soutenu par des singes, et entouré de perroquets, de serins, de canards, de geais, de paons et autres. Les violons jouent une marche au son de laquelle tous les Eunuques font leur revue devant Arlequin, qui après cela danse seul une entrée sur l'air de la marche ». Et cela ne suffit pas encore. Arlequin n'est pas seulement le souverain redoutable des canaries et de tous les oiseaux, il possède aussi un sérail renfermant toutes ses femmes, qu'il va vendre aux enchères. On peut comprendre tout l'effet d'une mise en scène pareille et de ce défilé « de blond, de brun et de roux ». A un certain moment l'Empereur fait un signe, les Ennuques s'agenouillent devant lui, et « les berceaux se changent en

1. *Le Divorce.*
2. *Arlequin.*
3. *Les Chinois.*

grands fauteuils, dans chacun desquels on voit une femme assise majestueusement ».

Ces transformations scéniques formaient un autre charme de ce théâtre. Dans L'*Homme à bonne fortune*, Arlequin présente, par exemple, des tableaux animés, si animés que les personnages qu'on y a peints sortent du cadre, chantent, dansent et jouent de divers instruments. Un singe, qui n'est autre chose que Pasquariel lui-même, fait plusieurs sauts périlleux et joue de la guitare, Mezzetin l'imite et fait, à son tour, des culbutes, un pot de bière à la main. Ailleurs [1], on assiste à une danse de statues; ces statues chantent et donnent probablement aussi des essais de leur agilité. Mais voilà la scène se transformant tout à coup en palais magnifique et enchanté. Le public devait être tout yeux, en attendant, Dieu sait, quelles merveilles! Un grand personnage s'avance lentement. C'est Polyphème suivi de ses chaudronniers « qui tiennent des poêles dorées, des enclumes et des marteaux », et qui à l'aide de ces instruments bizarres donnent un concert dans le goût de celui que les clowns de nos jours tirent du tintement des clochettes ou des verres. Regnard a soin de nous indiquer que ces chaudronniers jouent un air, sans accompagnement de chant, et ce spectacle musical est suivi par un autre plus ou moins gymnastique. Les compagnons de Polyphème se lancent des rochers (de carton sans doute) avec beaucoup d'adresse. Un de ces rochers, en forme de tonneau, frappe Acis, le couvre entièrement à la réserve de la tête, ce qui lui permet d'exprimer sa peine pour cette situation si incommode. Dans la même pièce, Mezzetin porte sur la tête un mortier, dans lequel est assis tranquillement un chat. Mezzetin chante et le chat frappe du pilon le mortier pour accompagner cette chanson. Ce chat était probablement un pantin automatique, ou Mezzetin frappait le mortier du pilon à l'aide d'un fil invisible.

Dans *Les Momies d'Egypte*, nous assistons à quelque chose encore de plus étonnant. Arlequin, transformé en Osiris, frappe le sol, « et le théâtre se change, et représente des buffets de cristal dans un jardin. Le tombeau de Marc-Antoine se change en table et des momies viennent servir ». La transformation du Zodiaque [2] était à la fois étonnante et légèrement satyrique. Un procureur remplaçait le Cancre, une épicière s'emparait de la balance de la Justice, un apothicaire jouait le Sagittaire, et il va sans dire que le Capricorne avait trouvé son digne représentant dans le Docteur.

1. *La Foire Saint-Germain.*
2. *Ibidem.*

Mezzetin déguisé en Temps se moque du vieil amoureux et agitant la faux inexorable, exhorte le bonhomme à renoncer pour toujours au mariage :

« Ne prends point de femme, car
Au lieu de sonner l'heure entière,
Tu ne sonnerais que le quart. »

La Naissance d'Amadis renferme, elle aussi, d'autres merveilles. Nous voyons tout d'abord le combat entre Perion et un lion; ensuite le bûcher sur lequel les deux amoureux doivent retrouver la mort se transforme « en feu de joie », et une ombre avance; une ombre terrible et fatale, qui remplit d'effroi tous les spectateurs. Le théâtre, dans *La Baguette de Vulcain*, représente une grotte obscure, défendue par un géant colossal. « Roger combat le géant au son des trompettes et des tambours, lui coupe la tête et les membres, et, lorsqu'il le croit entièrement défait, les membres et la tête viennent se rejoindre à ce corps colossal dans une autre attitude, qui donne matière à Roger d'un nouveau combat. » Ce prodige, que notre poète a puisé sans doute à l'Arioste, est suivi par la transformation de la caverne « en un jardin agréable, dans lequel on voit quantité de figures enchantées ».

Dans le théâtre français de Regnard, les fées, les enchanteurs et leurs merveilles disparaissent, mais nous les retrouverons encore dans son opérette *Le Carnaval de Venise*, où l'on assistait entre autres à des transformations scéniques et à une bataille « des castellans et de barqueroles avec le fifre et le tambourin ». L'auteur, qui avait voyagé l'Italie, était, cette fois, dans le vrai. « Les Castellans et les Nicolotes, dit-il, sont deux partis opposés dans Venise, qui donnent, pendant le carnaval, pour divertir le peuple, un combat à coups de poing, pour se rendre maîtres d'un pont. Le parti victorieux se promène dans toute la ville, avec des cris de joie et des acclamations publiques[1]. »

1. On peut consulter là-dessus ce qu'en disent MM. De Nolhac et Solerti dans leur *Viaggio in Italia di Enrico III*, etc., édit. Roux, etc., Turin, 1890, p. 150, 302, 307, etc. Ces luttes avaient lieu près des ponts les plus connus, Santa Barnaba, Santa Fosca, etc., où il n'y avait pas de défenses des deux côtés, de sorte que les vaincus devaient nécessairement tomber dans la *laguna*. Comme les choses étaient parfois trop poussées et que l'on devait déplorer des blessés et des morts, le *Consiglio dei dieci* défendit ces spectacles, ou ne les permit que par exception.

II

Rivalités entre comédiens. Musique et danse.

Dans le théâtre des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, on intéressait souvent le public à la vie intime des comédiens, à leurs querelles de familles et aux jalousies des troupes rivales. Molière, là aussi, avait donné maint exemple, et les acteurs-auteurs qui le suivirent, Hauteroche, Monfleury, etc., ne négligèrent point cette source d'inspiration comique. Il en est de même de Regnard, qui devait soutenir en outre les intérêts de la troupe italienne, menacée par une concurrence devenue de plus en plus formidable. Le théâtre d'Arlequin et de Colombine avait désormais perdu son importance; ses auteurs étaient français, ses acteurs francisés et ses sujets parisiens. Dans une grande ville, tout théâtre peut vivre pourvu qu'il ait un cachet particulier et une certaine force comique, mais puisque ce théâtre, à la suite d'un procédé évolutif, n'était plus étranger que de nom, puisqu'on y jouait des précieuses, des marquis, des traitants, dans le même langage et de la même manière qu'à la Comédie Française, puisqu'on y chantait et dansait comme à l'Opéra, il n'y avait presque plus de raison pour le considérer comme un genre à part, comme une forme particulière de l'art. En outre, avant Molière, la comédie italienne avait été une grande école de *brio*, de mise en scène, d'enjouement, mais le grand maître avait démontré que la muse française pouvait faire mieux encore, et la troupe de Gherardi n'était plus qu'un souvenir archéologique d'une gloire passée. C'est là l'état de ce théâtre italien que Goldoni lui-même ne sut galvaniser. Regnard, qui en fut le défenseur, finit par composer pour le théâtre français, et c'est à la *Comédie française* que Goldoni à son tour demanda son meilleur triomphe.

Ce qui formait encore le charme de ces troupes italiennes était surtout la valeur des artistes, et nous venons d'indiquer les ressorts que les auteurs devaient faire agir pour la mettre en évidence. « Un bon Arlequin, dit Regnard dans ses *Chinois*, est *naturae laborantis opus*, elle fait sur lui un épanchement de tous ses trésors; à peine a-t-elle assez d'esprit pour animer son ouvrage. Mais pour des comédiens français, la nature les fait en dormant; elle les forme de la même pâte dont elle fait les perroquets, qui ne disent que ce qu'on leur apprend par cœur; au lieu qu'un Italien tire de son propre fonds, n'emprunte l'esprit de personne pour

parler; semblable à ces rossignols éloquents, qui varient leur ramage suivant leurs différents caprices. » N'oublions pas que c'est un auteur du théâtre de Gherardi qui parle par la bouche d'un comédien italien, bien que les témoignages très nombreux réunis en partie par le regretté professeur Adolfo Bartoli dans la préface de ses *Scenari inediti de la commedia de l'arte* ne laissent pas de doute sur ce qu'il y a de vrai dans cette *tirade* du *Zanni*[1]. Des comédiens et des comédiennes italiens avaient reçu au delà des Alpes un accueil on ne pourrait plus enthousiaste. Martinelli (Arlequin) pouvait gratifier Henri IV et Marie de Médicis des titres peu respectueux de *compère* et *commère* et se faire tirer l'oreille pour réjouir la cour de France de sa verve inépuisable. Andreini, en sa qualité de *Capitan Spavento*, reçoit, lui aussi, des démonstrations d'estime dont il paraît bien flatté, et sa femme avait été célébrée en vers et en prose, et l'on était arrivé au point de frapper des médailles portant son nom et son portrait.

Mais en laissant de côté ici ce que nos lecteurs peuvent retrouver dans les ouvrages cités, rappelons plutôt que l'inanité de certaines scènes des *scenari* est la preuve la plus évidente de la valeur des acteurs qui les jouaient et qui savaient tirer de là de quoi faire rire leur public. Des comédiens médiocres auraient dû baisser la toile dès le début. Et ces scènes ne jouissaient pas seulement de la fortune d'une soirée. On les répétait, en les modifiant, vingt, trente fois, et des marquis et des comtesses avaient souvent bien de la peine à trouver une petite place à un prix assez élevé.

Il s'ensuit de là que les Italiens affectaient un air de supériorité sur les autres troupes, et ce mépris apparent augmentait à mesure que les troupes rivales devenaient plus redoutables. A l'époque de Regnard, cette suprématie des masques était bien secouée, et notre poète et ses gais confrères faisaient de leur mieux pour affermir le trône chancelant d'Arlequin. La musique faisait déjà une concurrence redoutable aux *lazzi* des *Zanni*.

Dès sa première comédie, Regnard charge Isabelle de critiquer les spectacles de l'*Opéra*. « J'y allai, dit-elle, dès deux heures, à la première représentation; j'eus tout le temps de m'ennuyer avant qu'on commençât, mais ce fut bien pis quand on eut une fois commencé[2]. » Dans *La Descente de Mezzetin aux Enfers*, c'est le tour de la *Comédie française*. Le poète de la troupe rivale, dit Colombine, loin de se fâcher de la désapprobation du public,

1. Voyez là-dessus l'ouvrage magistral de M. Baschet : *Les comédiens italiens à la cour de France*, et les études de Moland, de Maurice Sand, etc.
2. *Le Divorce*.

marque lui-même, dans ses rôles, les endroits où l'on doit siffler. « Ces sifflements si vifs et continués ajoute-t-elle forment la bénédiction des artistes, qui peuvent ainsi interrompre leur jeu et reprendre haleine. » Et Colombine n'épargne pas non plus l'*Opéra*. Là les coups de sifflets ne peuvent plus suffire. « On se sert présentement de sonnettes; cela est bien plus harmonieux. » Et quelles pièces, mon Dieu, ne joue-t-on pas sur ce théâtre si aristocrate! On tire de « l'histoire de France », source commune de ces grands spectacles, un drame terrible : *Les Aventures du Pont-Neuf*, où ce qu'il y a de plus surprenant c'est *un trio de pendus*, rendant en musique leur dernier soupir. Dans *La Foire Saint-Germain*, on exprime tout bonnement l'espérance que messieurs les comédiens français déclarent bientôt faillite; c'est au public de démontrer la supériorité incontestable des Italiens. Et dans toutes ces pièces que nous venons de citer, dans *Les Amours de Vénus et de Mars*, dans *La Mort de Lucrèce*, ou dans *Les Aventures de Roger ou d'Amadis*, il s'agit toujours de la parodie des spectacles que les troupes rivales donnaient de leur plus grand sérieux. Mezzetin, Arlequin, Scaramouche criaient, gambadaient, miaulaient, jouaient de tous les instruments et chantaient sur tous les tons, pour égayer le parterre aux dépens de leurs camarades. Il est évident aussi qu'ils devaient imiter parfois les acteurs les plus connus et les plus applaudis de l'Opéra et de la Comédie Française; c'était un secret que leur maître à tous, Molière, leur avait appris, et qui constituait en même temps une vengeance et une ressource. Même les comédiens de campagne, c'est-à-dire les acteurs de province qui cherchaient à s'établir à Paris, étaient combattus par les Italiens sans aucune pitié. On peut dire que l'Hôtel de Bourgogne, où ils jouaient, leur rappelait le monopole des derniers temps du moyen âge. Dans *Les Souhaits*, Poisson de la Thorillière et ses compagnons se présentent à Momus pour être admis :

> « Dans cette troupe de Paris
> Où l'on vit avec abondance ».

La vie agitée de la troupe peinte par Scarron a fini par les fatiguer, et ils demandent à la grande ville un accueil favorable et l'honnête récompense de leur travail. Mais Momus est inexorable, et il leur ordonne de reprendre le bâton de pèlerin et de se remettre en route.

Pour assurer leur triomphe, il n'y a sorte de cérémonies que les Italiens ne fassent au parterre, c'est-à-dire à ces bons bourgeois,

qui fréquentaient leur hôtel et qui trouvaient toute pièce bonne pourvu qu'elle fît rire. Un représentant de ces bourgeois s'écrie dans *La Critique du légataire* : « Je suis pour les Italiens, ils font rire, et le rire rend ma digestion plus aisée. » Et dans cette même pièce un comédien déclare bien haut : « C'est le public qui détermine le sort des ouvrages d'esprit et le nôtre, et lorsque nous le voyons venir en foule à quelque comédie nouvelle, nous jugeons que la pièce est bonne, et nous n'en voulons point d'autre garant. » Ce n'est pas l'immortalité que lui et l'auteur de la pièce demandent pour prix de leurs peines. « Quelque succès qu'ait notre pièce, nous n'espérons pas qu'elle passe aux siècles futurs; il nous suffit qu'elle plaise présentement à quantité de gens d'esprit, et que la peine de nos acteurs ne soit pas infructueuse. » Enfin, dans *Les Chinois* cités tout à l'heure, on appelle ce *Parterre* si souvent flatté à juger des mérites des Italiens. « Le théâtre s'ouvre et l'on voit une marche de comédiens, moitié héroïques, moitié comiques. Ceux qui suivent Colombine sont comiques, et ceux de la suite d'Arlequin sont héroïques. Voilà donc deux troupes rivales, celle des Italiens et celle des Français, prêtes à se combattre, pour les beaux yeux du public et pour le profit de la cassette :

Colombine. — Vous voyez devant vous Octave, Fidèle de nom, vénitien d'extraction, amoureux de profession et acteur sérieux de la troupe risible des comédiens italiens.

Arlequin (*parlant pour les comédiens français*). — Alte-là! Je m'oppose aux qualités; dites bande des comédiens italiens et non pas troupe; c'est un titre qui n'appartient qu'aux comédiens français. Vous êtes encore des plaisans comédiens.

Le débat devient vif et acéré; on craint même, à un certain moment, qu'Arlequin et Colombine ne viennent aux mains et qu'il n'y ait un échange de horions après cet échange d'injures. Mais voilà tout à coup un juge arriver, un juge devant lequel tout le monde doit baisser la tête. C'est Mezzetin, « représentant le Parterre, habillé de diverses façons, ayant plusieurs têtes, un grand sifflet à son côté, et plusieurs autres à la ceinture. « *Son excellence le Parterre* (c'est là le titre dont on le gratifie) s'assied sur une sorte de trône et écoute d'un air grave les raisons de l'un et de l'autre. Arlequin célèbre les équipages et le luxe des comédiens français, mais Colombine repartit que si les Italiens ne sont pas riches, c'est qu'ils se contentent de fort peu de chose pour amuser tout le monde. « Chez nous, dit la gentille soubrette, les bourses les plus modestes se trouvent à leur aise comme celles des

grands seigneurs. L'officier vient jusque sur le bord du théâtre étaler impunément aux yeux du marchand, la dorure qu'il lui doit encore. L'enfant de famille, sur les frontières de l'orchestre, fait la moue à l'usurier, qui ne saurait lui demander ni le capital ni les intérêts. Le fils, mêlé avec les acteurs, rit de voir son père avaricieux faire le pied de grue dans le parterre, pour lui laisser quinze sous de plus après sa mort. Enfin le théâtre italien est le centre de la liberté, la source de la joie, l'asile des chagrins domestiques, et quand on voit un homme à l'Hôtel de Bourgogne, on peut dire qu'il ait laissé tout chagrin chez lui, pourvu qu'il y ait laissé sa femme. » Comment résister à toute cette joie offerte à si bon marché? Le Parterre donne gain de cause à Colombine, et Arlequin, devenu malgré lui le représentant de l'art français, doit se retirer, humilié et sifflé. Cette humiliation ne durera pas longtemps; elle est même dans ce moment-là plus apparente que réelle, et celui qui contribuera le plus à lui faire obtenir sa revanche ce sera Regnard lui-même, qui vient de le condamner sans appel.

C'était l'époque du triomphe de Lulli et de Quinault, et notre poète dans ses poésies n'oublie pas le succès de l'un et de l'autre et tâche de les suivre. De même que les autres collaborateurs de Gherardi, de même que les poètes du théâtre de la Foire qui vont le suivre, il comprenait tout le profit que l'on pouvait tirer de la musique et des danses quand même elles auraient l'air d'une parodie de l'opéra. Mais il ne voulait pas pour cela asservir la poésie à la musique; l'auteur comique est toujours, chez lui, au premier rang, et les notes sont tirées, le plus souvent, des chansons de l'époque. Dans *La Baguette de Vulcain*, Roger chante sur l'air : *Réveillez-vous, belle endormie*, les consolations au mari de Mélisse. Cet air de *réveil* est parfaitement adapté à une scène où tout le monde sommeille. Le Druide, dans la même pièce, répond par des chansons; Roger, à son tour, célèbre le bon temps jadis, sur l'air : *O le bon vin, tu as endormi ma mère*, plaisanterie assez gaie ressortant du contraste entre cet âge de l'innocence que l'on loue et toute la malice de la chansonnette de l'époque. Enfin la pièce elle-même finit par aboutir à une opérette lorsque « toutes les personnes qui ont été désenchantées par la vertu de Roger, témoignent leur allégresse par leurs danses et leurs chansons ».

La Naissance d'Amadis présente, à son tour cette physionomie de vaudeville, bien qu'ici encore le récitatif l'emporte toujours. Le fond du théâtre s'ouvre tout à coup, et l'on voit Perron, le grand Perron, le chasseur aux lions, le défenseur des faibles, sur *un lit*

d'ange, botté, ayant son épée sous le bras, mais fort prosaïquement couvert d'une robe de chambre. On s'attend au bonnet de coton. Ce même contraste entre la poésie et la prose du sujet, paraît dans cette alternance de dialogue et de musique, car la musique dans ce moment est bien grave et solennelle. « La symphonie joue le sommeil d'Amadis. »

Le rôle de la musique et des chansons paraît plus borné dans les autres comédies que Regnard donna à la troupe de Gherardi. Toutefois elles ne sont pas bannies et remplissent parfois même des scènes tout entières. Dans *Les Chinois*, « plusieurs hautbois entrent sur le théâtre et forment une marche, en jouant un air de guerre ». Mezzetin, chante des couplets et plusieurs acteurs chantent, dansent et sonnent dans ce grand mélange de tous les genres qui s'appelle *La Foire Saint-Germain*. Évidemment ces comédiens de l'art devaient avoir plus qu'une habileté commune dans la musique et dans l'art de Terpsichore. Ici, par exemple, « les violons jouent une marche au son de laquelle tous les Eunuques font leur revue devant Arlequin, qui après cela danse seul une entrée sur l'air de la marche ». Cette danse, à elle seule, devait être quelque chose de plus que de simples gambades.

Mais Regnard ne s'est pas borné à ces intermèdes où Euterpe et Terpsichore viennent au secours de Thalie. Euterpe et Terpsichore ont des pièces où elles brillent d'un vif éclat; en d'autres termes notre poète compose de véritables opéras ou opérettes, savoir *Le Carnaval de Venise*, *Orphée aux Enfers*, *Le Mariage de la Folie*. *Le Carnaval de Venise* est, comme nous venons de l'indiquer ailleurs, une sorte de rêve fantastique, un épisode d'amour se développant au milieu de la joie bruyante de la saison; c'est l'amour qui passe entre les fleurs et les rires, sans se soucier de la mort qui le menace. La poésie est leste et agile, propre à ce genre de composition, et parfois l'auteur oublie son air goguenard, pour chanter la douceur passionnée de cet abandon d'amour. Quel élan dans les vers que Léandre adresse à Isabelle, en la serrant dans ses bras :

« Vous brillez à mes yeux d'une grâce nouvelle,
Et je brûle pour vous d'une nouvelle ardeur.
La mère des Amours ne fut jamais si belle;
Tout le feu de vos yeux a passé dans mon cœur. »

Et c'est dans les bras l'un de l'autre qu'ils défient les haines des jaloux :

« Goûtons, sans nous contraindre,
Les plaisirs les plus doux.
Ah! que pouvons-nous craindre,
Si l'amour est pour nous? »

Au milieu de tous ces plaisirs, le poète à qui le jeu avait rempli plus d'une fois la bourse, ne pouvait oublier la Fortune, qu'il fait entrer en scène « suivie d'une troupe de Joueurs de toutes Nations ». Cette scène des joueurs devait plaire beaucoup à notre poète, car, dans un *Divertissement à mettre en musique* laissé inachevé, il reproduit la même donnée et répète les mêmes vers. C'est là une rencontre échappée à ceux qui ont étudié l'œuvre de notre écrivain et qui est pourtant bien évidente.

Il suffit de rappeler ces vers, qui se trouvent de même dans les deux pièces.

(*la Fortune chante*) :

« Je suis fille du sort, inconstante et légère
Tout fléchit sous ma loi;
De tous les dieux que l'Univers révère
Aucun n'a plus d'autels ni plus de vœux que moi. »

Les couplets qui suivent sont aussi la reproduction littérale de ceux du *Carnaval de Venise* auquel l'auteur a puisé encore le débat entre l'Amoureux et le Joueur, où le premier déclare que sa belle l'emporte de beaucoup sur la *volubil dea*. Mais Regnard, en bon joueur et en épicurien sceptique, calme l'enthousiasme de l'amoureux par cette déclaration de la déesse :

« Rarement on est bien avec l'Amour,
Quand on est mal avec la Fortune ».

C'est là toute la moralité de la pièce.

III

Caractère éthique de ce théâtre. Licence des sujets et immoralité des personnages.

Voyons tout d'abord la scatologie et la pornographie. Le public des *Italiens* n'avait pas évidemment un goût trop délicat; mais il ne faut pas en vouloir beaucoup à ce public-là; les courtisans qui

écoutaient les pièces de Molière n'étaient pas, eux aussi, d'un goût plus difficile. D'ailleurs, si Regnard s'amuse à ces deux genres, ce n'est pas pour une simple concession au populaire. Au fond de son âme, il était aussi peuple que son auditoire, et, dans sa *Satire contre les maris*, il n'avait éprouvé aucune honte à décrire à une demoiselle ce bonhomme :

« Qui, tout pâle et défait, rejette sous la table
Les débris odieux d'un repas qui l'accable. »

Nous passons à nos lecteurs les autres détails édifiants de cette fin de débauche, qui dans ce cas ont au moins l'excuse de rendre le vice méprisable. Mais cette excuse ne saurait valoir pour le théâtre de notre écrivain. Certaines plaisanteries et certains *lazzi* visent à exciter seulement l'hilarité des spectateurs, et si c'était là ce que les spectateurs demandaient, cela signifie qu'on se trouvait alors, sous ce rapport, à un niveau bien bas. Le théâtre, même dans ce cas, est un miroir assez fidèle de la société. D'ailleurs, Regnard et les autres collaborateurs du recueil Gherardi sont relativement mesurés. Molière s'était permis, lui aussi, quelques facéties, quelques petites scènes libres, mais, dans son ensemble, sa muse avait été bien correcte, et elle avait marqué un véritable progrès, même sous ce rapport, sur le théâtre précédent. Son exemple n'est pas entièrement perdu. On n'a qu'à ouvrir au hasard un recueil de l'*arte*, précédant celui de Gherardi. Flaminio Scala nous fait, par exemple, assister à des scènes où des *Zanni* font des efforts pour *vomitare* et *far di corpo*, et l'*arnese* qu'on présente à tout moment au public est bien intime et de telle nature qu'on a recours de nos jours à des circonlocutions pour l'indiquer. Il y a telle scène où un mari renferme sa femme avec son amoureux dans une cabane. Un *zanni* a soin de nous expliquer ce qui se passe là-dedans, et la femme en sort toute échauffée, les joues en flammes. Ce bonhomme de mari pousse sa complaisance jusqu'à lui essuyer la sueur. Ces licences, dans une mesure plus bornée, se rencontrent aussi dans le théâtre de Regnard. Dans *Le Divorce*, l'auteur nous présente M. Sotinet qui se fait raser par Arlequin. « Arlequin prend un bassin fait en forme de pot de chambre et le met sous le menton de M. Sotinet, pour le laver.

Sotinet (*prenant le bassin*). — Qu'est-ce que cela?
Arlequin. — C'est un bassin à deux mains.

Mais il y a bien plus. Dans la même pièce, Arlequin rêve qu'il

a épousé, d'une manière quelconque, sa Colombine et qu'il est couché à son côté. Cette première nuit devait se prêter à des *lazzi*, que nos lecteurs peuvent deviner facilement. Arlequin se roulait sur le théâtre en s'écriant : « Ah, ma chère Colombine, que je t'embrasse, mon petit cœur, m'amour » et il interrompait ses ébats pour demander à Mezzetin le pot de chambre. « Mezzetin prend son bonnet, et le met auprès de la tête d'Arlequin. — Tiens, voilà le pot de chambre. Puisse-tu pisser la parole ! » Aujourd'hui, dans certains lieux où le nom de théâtre en cache un autre, on chante des chansonnettes bien libres, mais toutefois la licence des sujets est voilée au moins par l'équivoque. Moralité hypocrite bien entendue où ce qui fait peur c'est le nom et non pas la chose. Cette hypocrisie n'est certainement pas le fait de Regnard ni de ses gais confrères. Dans *L'Homme à bonne fortune*, Arlequin a pris un lavement, dont il ne cache ni le nom ni les suites. Une veuve, son admiratrice passionnée, lui chante fleurettes :

La Veuve. — Vous voilà fleuri comme un petit Cupidon.

Arlequin. — Je n'ai pourtant encore fait la conquête que d'un bouillon postérieur, qui me cause des douleurs horribles. Il faut que ma femme de chambre ne me l'ait pas donné de droit fil.

La Veuve ne se donne pas pour vaincue. Elle obsède le beau Cupidon, qui finit par déclarer qu'il n'en peut plus.

La Veuve. — Voilà l'effet de vos sermens?

Arlequin. — Madame, je vais tout rendre, si je ne sors.

La Veuve. — Scélérat!

Arlequin. — Madame, je ne réponds plus de la discrétion de mon derrière.

La discrétion n'est pas dans le mot.

Toujours dans la même comédie, Arlequin a un accident de ventre en scène et « insulte la doublure de sa culotte ». Sotinet explique clairement de quel insulte il s'agit : « Portant sa main devant son nez et il ajoute : Comment, impudent, je vous trouve bien hardi de vous approcher de moi, en l'état où vous êtes ! »

Dans la *Critique*, qui suit cette pièce, un chevalier s'adresse à une dame, qui se trouve en état intéressant, pour lui recommander de ne pas lui « servir son enfant sur la table », et dans *La Coquette*, Madame Pindaret récite au public le madrigal suivant :

Quoi pour avoir laissé sauver un prisonnier,
Qui n'a de voix que pour crier,

Votre cœur fait la pirouette,
Et se fait un nouvel amant?
On dira, volage Lisette,
Que ce cœur est si girouette,
Qu'il change au moindre petit vent.

Faut-il expliquer le sens profond et mystérieux de cette sorte de devinette et quel est ce prisonnier qui n'a de voix que pour crier? Que l'on remarque que ce madrigal s'adressait évidemment à la partie la plus choisie des spectateurs, car pour le populaire il aurait fallu quelque chose de plus facile à comprendre : les plaisanteries, par exemple, de Jésus-Christ dans *La Terre* de Zola. Des scènes aussi fort familières au public de Gherardi sont celles d'ivrognerie, et nous les retrouvons même dans la comédie française de notre auteur [1].

Dans *Le Distrait*, par exemple, Carlin a fait un long voyage à cheval, et il explique à Lisette comment il est pour cela « porteur d'une large écorchure », avec tous les détails de la position exacte, où commence et où finit cette sorte de « solution de continuité ». Toujours dans *Le Distrait*, Léandre déshabille sur la scène son valet, qui arrive heureusement à l'arrêter au justaucorps. L'équivoque obscène se mêle à la critique des modes. Agathe veut qu'on lui explique ce qu'on entend pour *souris*. « La souris, répond Pasquin, est un petit nœud de non-pareille qui se place dans le bois. *Nota* qu'on appelle petit bois un paquet de cheveux hérissés, qui garnissent le pied de la futaie bouclée [2] ».

Dans *Les Folies amoureuses*, Agathe « crache au nez de son tuteur » en s'écriant

Pouah! C'est un diésis que j'avais à la gorge,

et dans *Le Légataire universel*, cet accident de ventre dont nous avons parlé tout à l'heure vient interrompre les galanteries du vieux Géronte. Géronte se recommande à sa servante Lisette, de ne pas dire à sa fiancée le remède qu'elle vient de lui appliquer.

GÉRONTE. — Ne va pas leur parler, je te prie,
Ni de mon lavement, ni de ma léthargie.
LISETTE. — Elles ont toutes deux bon nez; dans un moment
Elles le sentiront du reste assurément.

Mais Géronte ne l'écoute pas. Il reçoit sa fiancée et sa future

1. *La Sérénade*,.
2. *Attendez-moi sous l'orme*.

belle-mère avec une assurance que des douleurs aiguës peuvent seulement troubler.

GÉRONTE (*bas à Lisette*). — Lisette, le remède agit à certain point...
LISETTE. — En dussiez-vous crever, ne le témoignez point.
ÉRASTE. — Mon oncle, qu'avez-vous? Vous changez de visage?
GÉRONTE. — Mon neveu, je n'y puis résister davantage.
Ah! ah!... madame, il faut que je vous dise adieu,
Certain devoir pressant m'appelle en certain lieu,

et Lisette déclare que c'est la beauté de la jeune fille « qui opère ». A quoi bon citer d'autres exemples de ce genre? C'était une source du rire de Regnard qu'il fallait indiquer, mais une source bien souillée sur laquelle ce n'est pas la peine d'insister. Il suffit seulement d'ajouter que le théâtre français de Regnard est même sous ce rapport plus correct que son théâtre *gherardesco* et qu'ici encore il faut tenir compte de l'influence salutaire du grand maître.

Il n'en est pas de même pour le caractère éthique. Sous ce rapport le théâtre italien et le théâtre français se trouvent malheureusement trop d'accord, et ce qui plus est, on s'aperçoit que cette légèreté morale forme le fond du caractère de l'écrivain lui-même. Pour le comprendre on n'a qu'à relire cette épître où il déclare :

Que le bien et le mal n'est qu'en opinion,

et où il appuie sa thèse par une foule de contradictions qu'il rencontre dans les mœurs des peuples, selon les temps et la latitude où ils vivent. Et il ne faut pas croire qu'il s'agisse là d'une simple boutade, d'un paradoxe avancé pour produire de l'effet sur l'âme de ses lecteurs, mais que lui-même ne saurait prendre au sérieux. Sa maxime sur le bien et le mal se trouve développée ailleurs, notamment dans *Les Voyages*, où il parle très simplement en prose et note au jour le jour ses impressions et ses sentiments. Lorsqu'il arrive chez les Lapons et qu'il y découvre le cocuage en honneur, il a l'air d'avoir retrouvé la démonstration la plus évidente de sa maxime. Ce que nous croyons mal, s'écrie-t-il, n'est que ce que les autres estiment le bien : en Turquie la polygamie est en grand honneur, tandis qu'en France on en veut à un pauvre mari, s'il se permet à la dérobée quelques échappées. Tuer son ennemi a été la gloire des anciens, et le sauvage de nos jours suspend encore au toit de sa hutte les têtes de ceux qu'il a vaincus. Le vol, qu'on punit si sévèrement en Europe, était jadis

récompensé chez les Spartiates comme une preuve d'adresse, et pour répéter les vers de Parini :

Sparta severo esempio
Di rigida virtude
Trasse a pugnar le vergini
In sull'arena ignude.

Vaut-il la peine de démontrer que cette différence de mœurs, même en laissant de côté le rôle joué par le christianisme, n'est que le résultat de la marche constante de la civilisation? L'esclavage, lui aussi, a été permis jusque de nos jours, mais la conscience moderne en a compris toute l'horreur et l'a combattu partout de toutes ses forces. L'homme est un animal perfectionnable, et qui en effet se perfectionne lentement, par une évolution constante, dans les sciences, dans les arts, dans les lois et dans les mœurs.

Outre ce scepticisme philosophique de son auteur, le théâtre de Regnard réfléchit aussi sous ce rapport la vie libre de la fin du XVII[e] siècle et la tradition de la comédie de l'art. On était à la veille des débauches de la Régence, de cette époque où la haute société française faisait bon marché de toutes les moralités de Bossuet et de Fénelon, dans la hâte de jouir de la vie, presque avec le pressentiment de la débâcle sous la révolution qui approche. Jouons et rions! s'écrie Figaro, qui sait si le monde durera jusqu'à demain! Tous ces marquis, tous ces comtes désœuvrés, vicieux, peuplant le théâtre de notre écrivain, corrompus dans leur jeunesse et ridicules dans leur vieillesse, annoncent une société en ruine; ils chantent, ils dansent, ils folâtrent et n'aperçoivent point le gouffre béant sous leurs pieds. Et là, à leur côté, le bourgeois éveillé; le tiers-état paraît déjà sous les traits d'Arlequin et de Scapin, âpre au gain, prêt à servir son maître en toute entreprise, quelque blâmable qu'elle soit, pourvu qu'il puisse se frayer un chemin à la fortune. D'un côté le plaisir et l'insouciance, de l'autre l'avidité et la ruse.

D'autre part, rien de plus corrompu pour les sujets et pour les personnages, que ce théâtre italien, qui avait été, jusqu'à un certain point, l'inspirateur de celui de notre poète. Le chef-d'œuvre de la comédie classique *La Mandragore* de Machiavel, a toute la moralité des contes les plus libres de Boccace : on y voit un mari idiot, un jeune homme qui n'a d'autre but que celui de « *darsi piacere* », et un moine se moquant de sa conscience et de celle des autres. Et qu'y a-t-il de mieux, sous ce rapport, dans les comédies du cardinal Bibbiena, de l'Arioste, de l'Arétin, du Caro, du Della Porta

et ainsi de suite? Le Rosso, un valet de *La Cortegiana* de l'Arétin, conçoit la bonne idée de s'enrichir en tuant son maître à coups de hache, et le poète n'a pas l'air de se scandaliser de cet expédient. La fortune est ce qui importe le plus et peut coûter notre vie aussi bien que celle des autres. Les valets du *Marescalco*, de *L'Ipocrito* et des autres pièces du même écrivain, ont été en galère ou méritent d'y aller. Pilucca et Marabeo des *Straccioni* du Caro violent une jeune fille et offensent toute loi humaine et divine, et pour ce qui est des personnages de Della Porta, il suffit de rappeler les noms bien expressifs de *Capestro* et de *Boia*, c'est-à-dire des héros de *La Turca* et de *La Carbonaria*. Et quelle noblesse de sentiments chez les jeunes gens de ce théâtre! Dans *La Talanta*, Marchetto s'écrie que les parents devraient mourir à l'âge de cinquante ans, pour que leurs enfants pussent jouir de leurs biens sans la moindre contrainte, et dans *La Fabrizia* du Dolce, il y a un excellent garçon qui entre tous les matins, dans la chambre de son père, poussé par l'espérance de le retrouver raide mort. Eugène de *La Turca* se désespère de ce que son cher papa ne se décide pas encore à faire le grand voyage, et Frédéric de *La Pinzochera* du Lasca, et les beaux amoureux du Cecchi répètent à l'envi les mêmes sentiments[1]. Tel est aussi, dans son ensemble, le caractère de la comédie française de la Renaissance depuis l'*Eugène* de Jodelle et *La Trésorière* et *Les Esbahis* de Grevin jusqu'aux *Corrivaux* de Jean de la Taille et aux pièces de Rotrou, et cette immoralité n'est pas sans faire sentir son écho même dans le théâtre de Molière. Mais ici, disons-le tout de suite, l'immoralité des enfants de *L'Avare*, de l'entourage de *Dandin* et du *Malade imaginaire*, trouve son contre-poison dans des conceptions d'un ordre supérieur, où le vice est présenté sous un aspect hideux et où la vertu triomphe au cœur du spectateur. On s'aperçoit que le poète est du côté des gens de bien et qu'il éprouve la satisfaction de l'honnête homme à conspuer Tartuffe aussi bien que les ridicules et les méchancetés de son temps. De même que dans la réalité, la vertu dans ce théâtre ne l'emporte pas toujours sur le vice, les méchants ne se repentent point au cinquième acte, mais leur victoire les rend encore plus haïssables. L'homme de bien sort de ce théâtre meilleur; le méchant éprouve le besoin de se cacher et l'école de l'expérience donne en tout cas d'excellentes leçons.

Regnard a justement ce tort de ne pas s'apercevoir de l'immora-

1. Voir là-dessus ce que j'en dis dans ma *Comédie française de la Renaissance*, *Revue d'histoire littéraire de la France*, 5 avril 1898.

lité profonde de ses sujets et de ses personnages. Il pardonne tout à ces héros pourvu qu'ils fassent rire. C'est ce que lui avaient appris les *Zanni* de Scala et de Gherardi, mais il oublie les bonnes leçons de son maître français.

Arlequin et Mezzetin se rencontrent dans *Le Divorce*. Il y a longtemps qu'ils ne se sont pas vus et le public, rien qu'à les voir paraître, éprouve déjà l'avant-goût d'entendre le récit de leurs tours de passe-passe.

MEZZETIN. — Je crois...
ARLEQUIN. — Il me semble...
MEZZETIN. — Que j'ai vu cet homme-là pendu quelque part.
ARLEQUIN. — D'avoir vu cette tête-là sur un autre corps.

Même dans leur accolade fraternelle, ils n'oublient pas les tours de leur métier. Mezzetin levant les bras pour embrasser Arlequin, laisse tomber son manteau; Arlequin, qui fait semblant d'embrasser Mezzetin, passe sous son bras, ramasse le manteau, et s'en va. Mais il revient bientôt, et c'est pour raconter à son cher collègue ce qui lui est arrivé pendant son absence. « Tu sais bien que j'ai toujours aimé les grandes choses. Dès le temps même que nous avions l'honneur de servir ensemble le roi sur les galères.... — MEZZETIN : Ne parlons point de cela. Je sais que tu as été toujours homme d'esprit. » — « Ayant quitté la rame, continue le joyeux compère, je me jetai malheureusement dans les médailles, et pour me désennuyer je m'amusais à mettre le portrait du Roi sur des pièces de cuivre, que je couvrais d'argent. C'était se montrer bon sujet, mais la Police étouffe toujours les industries naissantes. « Voilà donc notre Arlequin arrêté et condamné à être pendu et étranglé sans miséricorde. A cet exorde l'attention du public devait devenir de plus en plus vive. Comment aura-t-il pu se tirer d'affaire? Il est bien là sur la scène tout d'une pièce et son cou n'est pas plus long qu'à l'ordinaire; d'ailleurs Arlequin ne meurt jamais. Le public de l'Hôtel de Bourgogne sait bien que son héros favori ne saurait se trouver embarrassé devant un bout de corde. Cette lutte entre la ruse et la force, entre les fripons et les gendarmes, forme encore de nos jours les délices de l'auditoire de Guignol aux Champs-Élysées. Arlequin est mené à l'échafaud. Chemin faisant, il trouve le moyen de plaisanter sur son état : « Comme j'étais fort fatigué du voyage, j'avais soif, et je demandai à boire. On me proposa si je voulais de la bière; je dis que non et que cela pourrait par la suite me donner la gravelle ». Il demande plutôt de

boire à la fontaine. On le lui permet, et voilà notre héros s'élançant la tête en avant dans le tuyau de cette source bienfaisante. Les gendarmes crient, menacent; notre Arlequin, du tuyau arrive à la Seine, de la Seine au Havre, du Havre aux Indes, toujours gai, spirituel et le sourire sur les lèvres. Après de pareils exploits, comment ne pas applaudir ce héros, malgré ses vols et tout faussaire qu'il est! Ce sont là de petits défauts, mais il faut bien que tout le monde vive; il est voleur, débauché, meurtrier, au demeurant le meilleur fils du monde. Arlequin vole ensuite la bourse de M. Sotinet, avec une adresse digne de toute louange, et donne à Isabelle le conseil de se délivrer de ce bonhomme de mari : « En tout cas, nous avons la voie de la mort aux rats, qui ne nous peut manquer. Il n'y a rien qui assure plus promptement une séparation que cette procédure ». Son compère Mezzetin n'est pas moins expéditif. Dans *La Foire Saint-Germain*, il raconte comment sa femme mourut, « faute de complaisance de sa part ». Une fois, ajoute-t-il « je l'emmenai promener sur l'eau dans un petit bateau du côté de Charenton, et comme elle était assise sur le bord du bateau, je la poussai tant soit peu en passant, et elle tomba dans la rivière; la voilà qui commence à crier : A moi! miséricorde! au secours! Je n'eus jamais la complaisance de lui tendre la main. » Ce sont là les preuves d'amour des maris de ce théâtre. Ailleurs [1], pour citer un autre exemple du genre (il serait trop long de vouloir les citer tous), Mezzetin fait l'éloge de son caractère. « Je suis doux, pacifique, aisé à vivre, l'humeur satinée, veloutée. J'ai vécu six ans avec ma première femme, sans avoir le moindre petit démêlé. Une fois seulement, après avoir pris du tabac, je voulais éternuer. Elle me fit manquer mon coup. De dépit je pris un chandelier; je lui cassai la tête, et elle mourut un quart d'heure après. »

Pierrot, lui-même, l'innocent Pierrot, dont l'âme est plus naïve que celle de toutes les Colombines peuplant ce théâtre, trouve qu'on peut bien se débarrasser d'une femme, pourvu qu'on ne la fasse pas trop crier. « Hé le brutal, dit-il à un de ses amis qui donne des coups à sa douce moitié, que ne lui sanglez-vous un bon coup de bâton sur la tête sans vous amuser à la faire crier deux heures? »

Arlequin est en général le plus méchant de tous ces *zanni*, mais ce qui le distingue surtout de ses camarades, c'est cette vanité du crime, qu'on constate, en effet, chez la plupart des criminels.

1. *La Descente de Mezzetin aux Enfers.*

Il a besoin qu'on admire son esprit, les tours de force de son audace, les ressources inépuisables de sa ruse; il se vante d'avoir porté le bonnet vert, et tout crime ne lui paraît qu'une simple plaisanterie [1]. Dans le théâtre français de Regnard, les *zanni* changent de nom bien plus que de mœurs. Scapin de *La Sérénade* [2] est un fripon qui vole un collier de trois mille huit cents livres; Colombine lui assure qu'elle a « la main aussi bonne que la langue », et Champagne, toujours dans la même pièce, raconte « qu'une lettre de cachet du Châtelet » l'a forcé de voyager pour quelque temps. Tout le monde comprend de quels voyages il est question, dans cette sorte d'argot de galériens, et l'on comprendra aussi ses plaintes contre la justice qui empêche aux hommes comme lui de se livrer librement aux entreprises les plus glorieuses. Ailleurs [3], Merlin et Fijac rivalisent de friponneries.

LISETTE (*à Merlin*). — C'est un fourbe, un fripon, à peu près comme toi.

MERLIN. — Comme moi, des fripons? Fijac seul me ressemble.

Et cet excellent Carlin, du *Distrait*, où le laissons-nous? On l'a chargé de surveiller un oncle très riche, qui ne se décide pas encore de mourir :

CARLIN. — Le vieillard, par malice,
Malgré nos vœux ardens, n'a pas voulu mourir.
LISETTE. — Le trait est vraiment noir, et ne se peut souffrir.

Mais le valet ne se borne pas à ces vœux charitables, il cherche même d'empoisonner cet oncle entêté de vivre et lui donne un certain émétique :

J'y mettais double charge, afin que par mes soins
Le pauvre agonisant en languît un peu moins.

Enfin si le vieillard n'est pas encore mort, la faute n'est pas à lui, et il espère bien pouvoir le dépêcher au plus vite. Crispin, des *Folies*, est un *fripon glorieux*, de même qu'Arlequin, et il conte à tout venant ses exploits :

Certain jour, me trouvant le long d'un grand chemin,
Moi troisième, et le jour étant sur son déclin,
En un certain bourbier, j'aperçus certain coche;
En homme secourable aussitôt je m'approche;

1. *La Descente de Mezzetin aux Enfers.*
2. *La foire Saint-Germain.*
3. *Le Bal.*

Et pour le soulager du poids qui l'arrêtait,
J'ôtai du magasin les paquets qu'il portait.

Mais laissons de côté le *zanni* et les valets. On dira que ceux de la comédie ancienne et moderne, depuis les esclaves de Plaute jusqu'au Scapin de Molière, ne sont pas certainement des modèles de vertu. Passe donc pour les valets et pour les gens du peuple. Malheureusement leurs maîtres gardent souvent un degré encore plus bas dans l'échelle de la moralité. Que l'on se souvienne de ce que Balzac nous conte de *L'Héritier du Diable*. « A ces propos hérétiques, les uns disaient que le diable voulait sans doute se convertir, et les autres qu'il demouroyt en fasson de chanoine, pour se moquer des trois nepveux et héritiers de ce susdict brave confesseur, et leur faire attendre jusques au jour de leur propre trespas la sucception ample de cet oncle vers lequel ils se desportoyent tous les iours, allant resguarder si le bonhomme avoyt les yeulx ouverts; et de faict, le treuvoyent tousiours l'œil clair, vivant et aguassant comme œil de basilic, ce qui les divertissait beaucoup, veu qu'ils aymoyent très fort leur oncle, en paroles. » Tous les jeunes gens de ce théâtre se trouvent dans la situation des héritiers du diable, et en laissant de côté les vœux égoïstes, les souhaits de mort, et les malédictions même que les enfants de ce théâtre envoient à tout moment à leurs parents, on n'a qu'à se souvenir de ce *Légataire universel*, dont nous avons parlé, à propos de ses sources, et où la gaieté des ruses et de l'intrigue contraste péniblement avec le sujet si lugubre. C'était de la sorte que Regnard et ses camarades riaient aux éclats aux funérailles du prêtre lapon, au grand scandale de tout le monde, et c'est là aussi un autre trait caractéristique de la légèreté sceptique de notre écrivain. Bien souvent, lorsqu'on s'attend aux pleurs de ses personnages, on s'aperçoit qu'ils pouffent de rire, et cette joie à l'emporte-pièce ne s'arrête pas même devant les situations les plus pénibles et au chevet d'un mourant. C'est ainsi qu'un curieux de *La Foire Saint-Germain* rit, dans une sorte d'inconscience, de ses malheurs et de ceux des autres. Rions toujours! c'est la devise de Rabelais.

Qu'il tarde à mourir cet oncle que l'on déteste!

Crispin, Éraste, sa servante, l'entourent, pour épier attentivement les progrès que le mal marque sur son visage; ces progrès sont lents et incertains, parfois on le croit enterré, parfois il se lève et fait retentir la maison de ses accès de toux. De bon matin,

Crispin frappe déjà à la porte. « Mon maître, dit-il à Lisette, m'envoie, zélé collatéral,

Savoir comment son oncle a passé la nuit. »

Malheureusement, pas de changement pour ce jour. M. Géronte a eu une crise favorable et ne se décide pas encore à faire ce testament, qui n'est pas moins souhaité que son plongeon dans l'éternité. Lorsque M. Géronte paraît, son neveu Éraste court l'embrasser tendrement. Il le flatte, le caresse, arrange ses oreillers, lui donne son bras et trouve même la force de l'applaudir, lorsque le vieillard crache une déclaration d'amour et de mariage à la jeune fille qu'il aime. Un laquais apporte une chaise : Éraste proteste; c'est un bon fauteuil qu'il lui faut, pour cet oncle chéri :

Votre santé me touche, et me plaît davantage
Que tout l'or qui pourrait me tomber en partage.

Il la préfère même à sa passion pour Isabelle, et comme pour ces jeunes gens l'or est tout, on ne doit pas trop s'étonner si cette demoiselle s'apprête à oublier, elle aussi, ses serments et à épouser cette sorte d'agonisant. De côté et d'autre pas d'hésitation, pas de honte. Éraste comprend très bien, en homme raisonnable, que ce vieillard roulant sur l'or est un rival invincible, la jeune fille baisse à son tour la tête. Elle obéira à sa mère, quelle que soit la malpropreté dégoûtante de celui qui l'achète, argent comptant : un palais, des joyaux, des voitures, des domestiques valent bien toute la tendresse de son premier amour. D'ailleurs, le mariage célébré, on n'aura qu'à attendre. Le lit nuptial va devenir une bière et la jeune fille une veuve charmante. Tout cela est fait pour donner de la joie.

Malheureusement, voilà tout à coup que M. Géronte tombe en défaillance. S'il n'est pas mort, sa dernière heure approche. On la bénirait, cette heure si souhaitée, si l'oncle avait déjà fait son testament. Mais il s'en va *ab intestato*, et d'autres héritiers vont pleuvoir de toute part et réclamer leur part à la curée. On connaît toute l'intrigue du valet, s'affublant du bonnet du maître, se couchant dans son lit et dictant en son nom ses dernières volontés, mais nous n'avons pas encore dit qu'Éraste, avant le stratagème de Crispin, avait déjà parcouru la maison d'un bout à l'autre, fouillant partout, dévalisant le coffre-fort, et empochant l'argent de son oncle au préjudice des cohéritiers :

Mes soins ne seront pas infructueux et vains;
Quarante mille écus que je tiens dans mes mains,
Triste et fatal débris d'un malheureux naufrage,
Seront mis, si je veux, à l'abri de l'orage.

C'est Éraste qui insiste afin que Crispin trouve la manière de le faire déclarer héritier universel, c'est lui qui aplanit les difficultés, résout les doutes, c'est lui enfin qui se désespère, lorsqu'il s'aperçoit que cet oncle maudit n'est pas encore tout à fait mort.

La ruse, ou pour mieux dire la fraude, finit par triompher, sans laisser pas même au vieillard le mérite de se montrer généreux, car s'il cède, c'est pour ravoir l'argent qu'on lui a volé, et s'il ne punit pas le jeune homme, c'est qu'il n'a pas assez de sens éthique pour comprendre l'immoralité profonde du tour que celui-ci vient de jouer. Oncle, neveu, valet, servante, fiancée et belle-mère, tous sont bien dignes les uns des autres; profondément égoïstes, ils achètent ou ils vendent leurs soins, leur jeunesse, leur amour, et pourvu qu'ils remplissent leurs poches, tout tour est bon, et le vol même est considéré comme une simple plaisanterie. On s'aperçoit bien que le règne de Turcaret va commencer. Ce qui nous frappe le plus dans *Le Légataire universel* c'est de voir que son auteur se trouve à peu près dans les conditions d'esprit de M. Géronte, c'est-à-dire qu'il n'a pas l'air de comprendre que les personnages issus de sa fantaisie n'appartiennent d'aucune manière à la société des gens de bien. Il rit avec eux, applaudit à leurs tours, prépare et hâte leur succès; pas même un mot ne dévoile chez le poète des sentiments différents de ceux qui animent ses personnages et cette protestation d'une idéalité morale blessée, qui constitue le fond de la satire.

Et *Le Légataire* ne forme pas une exception. Tous les enfants de ce théâtre se moquent de leurs parents, et tous les parents sont indignes de l'amour de leurs enfants. On n'a pas même la pudeur des convenances, et les valets peuvent se moquer des pères sans que les fils protestent. Merlin, dans *Le Retour imprévu*, dit impunément à son maître : « Entre nous, ce n'est pas un grand génie que monsieur votre père; je l'ai mené autrefois par le nez, comme vous savez; je lui fais accroire ce que je veux. » Ailleurs [1], Arlequin dit à Colombine que son père est un idiot, et Pierrot déclare à Isabelle qu'il a de bonnes raisons pour supposer que celui qu'elle appelle son père ne l'est que de nom. Les jeunes filles, à leur tour, supportent avec impatience le joug maternel. Angélique [2], par

1. *L'Homme à bonne fortune.*
2. *La Baguette de Vulcain.*

exemple, voudrait bien le secouer! « Il n'y a plus moyen de durer avec cette femme-là. Elle veut que je vive dans la régularité », et le Druide, qui représente la sagesse, lui donne gain de cause :

....Mère qui gronde,
Qui tempête et qui fronde,
Fait son emploi dans le monde,
Quand elle est sur son retour.
Fille qui laisse dire,
Et qui n'en fait que rire,
Fait sa charge à son tour.

Même les sentiments délicats de la maternité sont méprisés dans ce théâtre. A quoi bon avoir des enfants? Ils ne donnent que des ennuis. Isabelle : dans *L'Homme à bonne fortune*, dit à sa sœur : « L'incommodité d'une grossesse! Non! quand il n'y aurait que la peur d'avoir des enfants, je renoncerais au mariage pour toute ma vie ».

Il en est de même des tendresses entre frères et sœurs et entre frères et frères. Le chevalier du *Distrait* dit à Clarice :

....L'on sait qu'une fille
Pour enrichir son frère, en faire un gros seigneur,
Doit renoncer au monde.
CLARICE (*sa sœur*). — On connaît ton bon cœur.

Et cet excellent chevalier fait de son mieux pour faire accroire au Distrait que sa sœur Clarice n'est plus digne de son amour, et lorsque Lisette défend et prouve la vertu de sa jeune maîtresse, le chevalier se fâche et s'écrie :

Voilà ce que me vaut ta légère cervelle,
Le maudit instrument qu'une langue femelle!
De ses soupçons jaloux pourquoi le guéris-tu?

L'autre chevalier, celui des *Ménechmes*, n'est pas certainement meilleur. Il dévalise son frère, trompe celle qu'il aime, fait un faux, qui, selon les lois, devrait le mener tout droit à la galère, et malgré tout cela, il est là, sur la scène, glorieux et applaudi, comme l'innocent des drames populaires, triomphant au dernier acte :

J'ai de tromper mon frère, au fond quelque scrupule,

dit-il quelque part, mais son valet Valentin sait que ce sont là des pudeurs de courtisane :

Quelle délicatesse et vaine et ridicule!

Il le connaît bien ce maître plus fripon que lui, ce maître qui a dû quitter brusquement son régiment en Flandre, déménageant à la cloche de bois de peur de la justice. Il l'a ramené maintes fois à sa maison ivre-mort, et l'a couché dans un état écœurant, tandis que les créanciers frappaient à sa porte. Il sait que, pour vivre, il est réduit à écouter les soupirs d'une vieille femme, Araminte, dont il exploite la sottise, et qu'il est prêt à tout faire pour remplir cette bourse que ses vices épuisent à tout moment :

> Assez souvent d'un vin bien pris et mal cuvé
> Je vous ai vu le chef plus lourd qu'à l'ordinaire ;
> J'ai même quelquefois prêté mon ministère
> Pour vous donner la main et vous conduire au lit.

Ce qu'il y a de pis encore, c'est qu'au dénouement tout le monde approuve les exploits du brillant chevalier. Et lorsque celui-ci, d'un air de grand seigneur, consent à donner à son frère ce qui lui est dû, sous condition qu'il épouse une vieille ridicule et dégoûtante, on applaudit à sa générosité, et le poète ne cache pas sa sympathie pour lui.

Glissons rapidement sur le type de Dorante, le héros de la pièce *Attendez-moi sous l'orme*. Ce Dorante tâche de séduire une jeune fille pure et naïve, qu'il calomnie ensuite et qu'il quitte alléché par une dot supérieure à la sienne. C'est un mari aux enchères ; mais ici le vrai amour triomphe, comme dans le jeu de Robin et de Marion. Glissons aussi sur un type de femme méchante, qui nous paraît dans *la Foire Saint-Germain*. Scaramouche se présente en asthmatique « avec un manteau fourré sur les épaules ». Le pauvre homme a bien de la peine à se tenir debout, mais sa tendre moitié ne le laisse pas reprendre haleine et le force de danser et de chanter. Le bonhomme invoque miséricorde, mais sa femme est inébranlable. « J'ai mes raisons pour cela. Mon mari m'a donné, par contrat de mariage, mille pistoles après sa mort. Depuis que nous sommes mariés, il m'a promis mille autres pistoles si je le guérissais de sa mélancolie asthmatique. J'ai affaire d'argent, il faut aujourd'hui qu'il danse, ou qu'il crève. »

Et Arlequin, juge du débat, s'écrie tranquillement : « Elle a raison. » Et en effet après tant de maris qui tuent leurs femmes celles-ci ont bien droit à la revanche !

Glissons de même sur tous les fourbes, sur les mondaines, les juges corrompus, les soldats chargés plus de dettes que de lauriers peuplant ce théâtre, pour arriver à cette pièce, qui représente sans contredit l'essai le plus moral de notre écrivain. *Le Joueur* ren-

ferme en effet une bonne leçon, et l'on s'aperçoit que l'école du grand maître a produit ici ses fruits, mais est-ce que cette leçon est vraiment complète? Le vice a couvert Valère d'opprobre, mais il ne se perd pas pour cela de courage. Pour Angélique qui lui échappe, il trouvera bien d'autres belles, et le jeu le consolera peut-être de l'échec reçu en amour. Que l'on compare cette pièce à *La Bottega di caffé* de Goldoni, et l'on verra ressortir toute la différence morale des deux conceptions artistiques. D'un côté un joueur effréné, qui restera toujours tel, qui finira probablement dans la misère, mais qui, au bout du compte, ne porte dommage qu'à lui-même, de l'autre un mari que la passion fatale arrache des bras de sa femme, causant le désespoir et la ruine de sa famille et que le repentir va ramener sur la bonne voie. Nous n'admirons pas trop, et nous venons de le dire, ces repentirs du dernier acte, parce qu'ils ne sont pas trop communs à la nature humaine, mais, dans la pièce de Goldoni, plutôt que d'un pécheur endurci il s'agit d'une brebis égarée. Et le public voit avec sympathie et avec profit la brebis égarée qui revient au bercail. D'ailleurs Valère, le héros de Regnard, est au même niveau de son entourage. L'auteur a beau vouloir nous présenter dans le père du jeune homme une copie de celui de Don Juan; la copie est décolorée, et le bonhomme non-seulement devient-il ridicule, mais il se montre avide des biens de la fiancée et animé de jalousie envers son frère. Angélique, la jeune fille, gagne de prime abord les sympathies du public, mais au dénouement, elle est, elle aussi, semblable aux autres demoiselles de ce théâtre. Puisque Valère la trompe, elle en épousera un autre; un mari est toujours un mari, quand même il ne serait ni jeune ni aimable. Ce qui domine la pièce, c'est toujours cette question d'argent, qui obsède l'esprit de tout ce monde de la fin du XVII^e^ siècle. Valère sera un mauvais mari, car il jette l'argent par la fenêtre; Angélique est au contraire un parti convenable, parce que sa dot est solide et le mari qu'elle choisit a cet argent qu'il faut pour la rendre heureuse et cet esprit facile et tranquille qui lui permettra de fermer un œil, tous les deux même, sur les équipées de sa femme.

En concluant, l'œuvre de notre auteur est bien inférieure, sous le rapport moral, à celle de Molière, et semble faite pour donner gain de cause à la thèse de Jean-Jacques Rousseau. Toutefois, son immoralité est tellement gaie et bouffonne qu'on finit par la lui pardonner, je dirai même par ne pas s'en apercevoir. Est-ce qu'on doit prendre au sérieux les plaisanteries de Colombine, les équipées d'Arlequin ou les vœux d'un héritier logeant le

diable dans sa bourse? Cette gaîté débordante réjouit l'âme humaine, tout autant que le spectacle de la vertu prônée et du vice abattu; elle rappelle certaines végétations de lierre ou de chèvrefeuilles couvrant, d'un beau vert frais et réjouissant la vue, les décombres d'un vieux château tombé en ruine. Ce château en ruine peut bien rappeler la société du siècle, dont notre poète venait de saluer l'aurore, et tout ce monde frisé, poudré, coiffé de perruques et couvert de rubans, représente un passé que des idées nouvelles feront disparaître pour toujours. De la corruption d'un siècle naît la moralité d'un autre comme une fleur poussant sur un fumier.

Pierre Toldo.

BOSSUET ET JOSEPH DE MAISTRE D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

(*Suite*[1].)

TROISIÈME PARTIE

Le caractère de Bossuet apprécié par Joseph de Maistre.

Après avoir défiguré le rôle historique de Bossuet dans ses rapports avec le gallicanisme et le jansénisme, J. de Maistre ne croyait pas sa tâche terminée. Il écrivait à G.-M. de Place :

Dans une de vos précédentes lettres, vous m'exhortiez à ne pas me gêner sur les opinions, mais à respecter les personnes. Soyez bien persuadé, monsieur, que ceci est une illusion française. Nous en avons tous, et vous m'avez trouvé assez docile, en général, pour n'être pas scandalisé, si je vous dis qu'on n'a rien fait contre les opinions tant qu'on n'a pas attaqué les personnes[2].

Les insultes, en effet, étaient dans la manière habituelle de J. de Maistre. Bossuet, certes, n'est pas ravalé aussi bas que Condillac ou Bacon qualifiés de *sot* ou de *stupide matérialiste*[3]; mais visiblement, J. de Maistre a voulu détruire l'admiration et le respect dont un adversaire de Bossuet ne saurait se départir, s'il est sincère.

Même lorsqu'il conserve des égards envers Bossuet, il ne rend pas justice à son caractère. A qui cette comparaison entre le caractère de Bossuet et celui de Fénelon paraîtrait-elle complètement juste aujourd'hui :

Voltaire a dit *l'aigle de Meaux*, le *cygne de Cambrai*. Comme les hommes sont trompés par les apparences, ou par quelques qualités partielles qui ne forment point l'essence des caractères! S'il faut absolument s'en tenir à la métaphore de Voltaire, il faut aussi qu'il nous soit

1. Voir la *Revue d'Histoire littéraire* d'avril-juin 1904, p. 268, de janvier-mars 1905, p. 84 et d'avril-juin 1905, p. 257.
2. Lettre du 28 septembre 1818.
3. Il disait aussi : « L'exagération est le mensonge des honnêtes gens ». *Soirées*, II, 49.

permis de dire *l'aigle prudent* et *le cygne intrépide*; car dans la distribution équitable des qualités, la prudence et la superstition du respect appartiennent incontestablement à Bossuet, comme l'intrépidité chrétienne et la sainte liberté distinguent éminemment Fénelon. On attribue cependant par habitude l'indulgence à ce dernier et la sévérité à son rival, mais c'est précisément le contraire qui est vrai, ce qui ne veut pas dire cependant (qu'on y prenne bien garde) que l'un ait manqué d'indulgence et l'autre de sévérité [1].

La critique moderne a ratifié en partie ces vues sur la douceur de Bossuet et sur la sévérité de Fénelon, qui va jusqu'à la dureté dans sa terrible lettre à Louis XIV [2]. Mais de quel côté sont en définitive l'*intrépidité chrétienne* et la *sainte liberté*? L'intrépidité de Fénelon était moins chrétienne qu'humaine, et sa liberté moins sainte que philosophique. En tous cas, la mesure et le tact de Bossuet recouvraient plus d'habileté que l'insolence de Fénelon : le premier pouvait être utile, le second manquait le but. Bossuet parle en termes plus respectueux; mais il blâme lui aussi, et à coup sûr plus efficacement, les impôts, l'orgueil, la licence, la débauche. Il sut dire : *Dieu vous ordonne... Il vous demandera compte... Non licet.* Au contraire, le *Télémaque*, par exemple, ne renferme pas une manière *chrétienne* d'instruire ceux pour qui on dit qu'il était fait : l'envie, la malice, la passion devaient y chercher des allusions, et c'est tout le bien qu'il a produit à l'époque où il parut.

Mais laissons Fénelon, dont le caractère est percé à jour depuis les admirables travaux de Crouslé, et défendons Bossuet contre certaines insinuations de J. de Maistre qui sont encore en crédit.

J. de Maistre, qui a l'horreur du *moi*, quand ce sont les autres qui l'étalent [3], dénonce, comme nous l'avons vu, une sorte de dictature exercée par Bossuet sur l'Église de France. Il ne manque pas une occasion — il en fait naître au besoin — pour la prouver. Ainsi Bossuet, proposant aux ultramontains une interprétation

1. *Église gallicane*, II[e] partie, ch. XII. — Nous citons le texte du manuscrit, bien plus intéressant que le texte imprimé, et contenant la véritable opinion de J. de Maistre, avant ses *repentirs*.

2. Lettres diverses, n° 24, édit. de Versailles, *Corresp.*, t. II, p. 333.

3. Pour lui, il ne craint pas de se mettre en avant, et même d'une manière très déplaisante. En voici un trait frappant, tiré du manuscrit de *L'Église gallicane* (II, VIII). Il vient de citer un passage de la lettre écrite en 1682 par les membres de l'assemblée à tous les évêques de France, et il en fait remarquer le *ton de victoire et de triomphe*, de *mépris affecté pour le Souverain Pontife*, *enfin je ne sais quel air d'allégresse rebelle*, et il termine : « Pour ma conscience il n'y a rien de si insolent. — Chacun a sa conscience, dira-t-on. — Je le sais, Dieu les jugera toutes. »

d'un passage de la Déclaration sur la nécessité d'attendre le consentement de l'Église pour rendre infaillible une décision du Pape, termine son explication par ces mots : « Id si Romae placeat, pacique profuturum sit, haud quidem contradixerim[1] »; J. de Maistre aussitôt de s'écrier : « On peut encore remarquer ici ce que j'ai déjà fait observer plus haut. Bossuet, sans y faire attention et de la meilleure foi du monde, ne pense pas seulement au sentiment des autres évêques. Toute l'Église est concentrée dans lui. *Il ne s'opposera pas*, etc.; tout est dit. Qui donc s'aviserait de prendre la parole? »

Que de choses dans cet inoffensif *haud contradixerim*? qui l'eût cru si orgueilleux? Pourquoi lui donner cette ampleur : *je ne croirai pas devoir m'y opposer*? Et surtout pourquoi l'isoler du passage dans lequel il se trouve, pour le charger d'une telle accusation? Dans ce qui précède, Bossuet avait pensé au sentiment des autres Évêques, et il avait dit : *nihil horum refugimus*. Six alinéas plus loin, il affirme encore cette communauté d'opinion : *neque aliud patres gallicani voluerunt*. Plus loin encore, il ajoute : *Hunc in sensum si accipi placet gallicanam declarationem, non ipsi gallicani patres, credo, refugient. Ego vero toto tractu sic egi*, etc. Ces verbes au singulier, comme le *haud contradixerim*, n'expriment, semble-t-il, qu'une plus grande condescendance personnelle. Mais J. de Maistre avait-il le *Corollaire* entre les mains? Cependant il a supprimé cette note parfaitement inexacte.

Ce despotisme de Bossuet, J. de Maistre l'a poursuivi en toute occasion, mais toujours avec le même insuccès. C'est ainsi qu'ayant cité le mot de Le Dieu sur les résistances que certains docteurs en théologie opposèrent à Bossuet dans l'assemblée de 1700 : « Comme ces docteurs abondent toujours en leur sens, M. de Meaux a eu besoin de toute sa modération pour recevoir leurs remontrances et écouter leurs remarques[2] », J. de Maistre le commentait ainsi :

On voit déjà à quel point le secrétaire confident était imbu de la suprématie de son maître. Dans ses idées, n'être pas de l'avis de Bossuet, c'était *abonder dans son propre sens*; il ne dit pas que ces docteurs aient manqué à l'illustre Prélat, qu'ils lui aient parlé trop vivement ou qu'ils se soient obstinés, seulement ils ont osé n'être pas de son avis, et lui présenter quelques remarques, ce qui n'était pas pardonnable, et *l'évêque de Meaux eut besoin de toute sa modération pour*

1. *Coroll. defens.*, § VIII.
2. *Église gallicane*, 2e partie, ch. IX, p. 264.

recevoir des remontrances et des remarques de la part des docteurs qu'il avait consultés.

Au reste, pour peu qu'on prête l'oreille, on entend distinctement, quoiqu'en abrégé, tout ce qui fut dit dans cette consultation. Les docteurs dirent : *Monseigneur! croyez-nous, laissez cela*, et c'était au moins une insigne témérité; il fallait dire : *Monseigneur, vous avez raison.*

La comédie est lestement enlevée, et fait songer à certaines scènes des *Provinciales*; il ne lui manque que d'être vraisemblable, et l'on se demande pourquoi J. de Maistre ignorait que ces docteurs étaient *d'entêtés jansénistes*[1], et que Bossuet leur résistait par orthodoxie[2].

La tyrannie de Bossuet s'étendait plus loin encore, et il avait la prétention, si l'on en croit J. de Maistre, de régenter non seulement l'épiscopat français, les docteurs de Sorbonne, l'Église gallicane tout entière, mais encore le chef suprême de l'Église. En 1682, Bossuet tenta, mais inutilement, de faire condamner les casuistes : le plan qu'il avait conçu prouve de noirs desseins; qu'on en juge :

Toute la finesse de Bossuet se manifeste dans une lettre antérieure écrite à la même personne (Dirois), le 6 mars de la même année (1682) : *Soyez certain*, dit-il, *que nous irons très modérément, tâchant de parler de sorte que le Saint-Siège puisse confirmer ce que nous faisons et changer en bulles les décrets de l'Inquisition*, c'est-à-dire les décrets de l'assemblée, ou pour mieux dire les miens qui répèteront ceux du tribunal romain, de manière que le Pape aît l'air d'être notre copiste et de consacrer mot à mot toutes nos décisions. — Mais Rome ne donne pas dans ces sortes de pièges[3].

Donc ce n'est pas trop de toute l'habileté, de toute la souplesse italienne, pour confondre la finesse de Bossuet; un prélat très loyal, et même à certains égards trop naïf, devient le plus retors des diplomates, quand l'imagination de J. de Maistre s'applique à démêler les fils mystérieux de ses adroites *combinazzioni*.

1. C'étaient Rouland, Neveu et Ravechet, dont Bossuet disait : « Je connais très bien M. Rouland : c'est un janséniste. Pour M. Neveu, c'est, ce me semble, bien peu de chose. M. Ravechet est un esprit de travers. M. Rouland une tête de fer, aheurtée à son sens. » (Le Dieu, *Journal*, I, 76).

2. D'après le ms., Joseph de Maistre s'acharnait à ridiculiser l'attitude de Bossuet dans l'assemblée de 1700. Il y prononça une allocution très vigoureuse contre la morale relâchée : « Tout connaisseur des temps et des hommes, dit J. de Maistre, rira de cette allocution ». Une proposition de Bossuet n'ayant pas été acceptée, il *consentit*, nous dit Le Dieu, que cette censure fût supprimée : « Il serait superflu de faire observer ici le maître qui parle : Il *consentit*! » s'écrie l'impitoyable censeur.

3. Chap. xi; ce paragraphe a disparu.

Ce portrait de Bossuet remet en mémoire les imputations odieuses de Fénelon : « M. de Meaux, disait-il, aussi faible quand il n'est pas le plus fort, qu'il est hautain et implacable quand il se sent appuyé[1] ». J. de Maistre, à son tour, n'a pas manqué d'insister sur cette *faiblesse*.

Il vient de rappeler plusieurs circonstances dans lesquelles Bossuet avait, d'après lui, manqué d'énergie, et il conclut : « Je ne veux point disserter sur le fond, mais je demande si dans ces interprétations favorables et dans ces timides condamnations, on reconnaît l'homme qui parlait tout à l'heure d'un style si haut et si décidé[2]?

« *J'ai appris de l'apôtre*, dit-il, *à ne point trahir la vérité, et aussi à ne point donner d'occasions de troubles à ceux qui en cherchent.*

« Saint Paul, qui craignait si fort de *tenir la parole captive* (II Thim., 2, 9), et qui résistait en face même à saint Pierre; saint Paul qui disait à tous les évêques dans la personne d'un seul : *Dieu ne nous a pas donné un esprit de timidité, mais un esprit de courage; reprenez, suppliez, menacez, annoncez la parole, pressez les hommes à temps et à contre-temps* (*Ibid.*, 4,2); saint Paul, dis-je, serait fort étonné s'il revenait au monde, de se trouver cité dans ce sens. Du reste on pensera ce qu'on voudra de cette crainte de *fournir des occasions de troubles à ceux qui en cherchent.* »

La phrase incriminée est tirée de cette lettre au maréchal de Bellefonds, dont nous avons parlé déjà. Bien souvent on a voulu y voir, comme J. de Maistre, une preuve de la faiblesse, pour ne rien dire de plus, de Bossuet. La date à laquelle cette lettre fut écrite n'est pas certaine; mais qu'on la place en 1671 ou en 1676, Bossuet l'écrivait à une époque où le roi, satisfait de l'*accommodement*, venait d'interdire jusqu'au nom de *janséniste* et de *demi-pélagien*; et où le pape lui-même, trompé comme les autres, défendait aussi de donner *des occasions de troubles à ceux qui en cherchaient*[3].

1. Lettre 497, t. IX, p. 573.

2. En 1700, quand il s'écriait : « Si, contre toute vraisemblance et par des considérations que je ne veux ni supposer ni admettre, l'assemblée se refusait à prononcer un jugement digne de l'Église gallicane, seul j'élèverais la voix dans un si pressant danger; seul je révélerais à toute la terre une si honteuse prévarication; seul je publierais la censure de tant d'erreurs monstrueuses » (*Hist. de Bossuet*, livre XI).

3. M^gr^ Freppel admirait l'à propos de cette lettre, « l'esprit de modération qui retient Bossuet sur la limite du devoir et de la vérité... Voilà, dit-il, ce bon sens admirable, également éloigné et des molles complaisances qui énervent la vérité, et du zèle intempestif qui la compromet. » (*Histoire de l'éloquence sacrée au* XVII^e^ *siècle*, t. II, p. 258.)

Il fallait s'attendre à ce que J. de Maistre recueillît sur Bossuet la calomnie courante, qui le représente comme indulgent aux désordres privés de Louis XIV. « C'est une chose bien remarquable, écrivait-il, que dans les œuvres immenses de Bossuet, ni dans les mémoires et anecdotes du temps qui formeraient à eux seuls une vaste bibliothèque, on ne trouve pas un mot de blâme ou de critique, pas le plus léger signe, je ne dis pas de désapprobation ou de mécontentement, mais de simple humeur sur tout ce qu'il voyait. Mme de Montespan put se moquer de lui au point de le rendre porteur de ses billets doux, sans pouvoir l'impatienter, du moins visiblement : c'est un phénomène unique[1] ».

Que des plumes féminines se soient égayées sur le rôle joué par Bossuet à l'égard de Mme de Montespan, cela se conçoit[2], l'intervention énergique du prélat suspendit pour un temps les désordres, mais au moment même où il croyait la cause de Dieu complètement gagnée, la passion du roi détruisit ces illusions, et la maîtresse un instant chassée reprit sa place aux côtés de Louis XIV. Mais si l'on peut accuser Bossuet de naïveté, il n'y a qu'un La Baumelle ou un écrivain de cette trempe qui ait cherché à faire croire que Bossuet portait bénévolement les billets doux de Mme de Montespan.

Est-il vrai qu'on ne trouve pas dans les écrits de Bossuet ou dans les mémoires du temps un mot de désapprobation? Et cette conférence de Bossuet avec Louis XIV, où le prélat consulté sur la décision du curé de Versailles relativement à Mme de Montespan représenta si vivement la vérité au roi qu'il consentit à congédier l'objet de sa criminelle passion; et cette visite de Bossuet à Mme de Montespan, dans laquelle il lui notifia la volonté du roi, et s'exposa à tout ce que peut dire une femme que la passion met en fureur[3]; et cette lettre du prélat au duc de Bellefonds dans laquelle, gémissant sur ce qu'il voit et se plaignant de sa position, il dit qu' « il faudrait être comme saint Ambroise, un vrai homme de Dieu, un homme de l'autre vie, où tout parlât, dont tous les mots fussent des oracles du Saint-Esprit, dont toute la conduite fût céleste »; et cette lettre à Louis XIV, qui présente ces paroles remarquables : « Jamais, sire, votre cœur ne sera paisiblement à Dieu, tant que cet amour violent qui vous a si longtemps séparé de lui, règnera »; et cette autre lettre sur le même sujet, dans

1. Chap. XII, *Ms*...
2. Mme de Caylus, *Mémoires* (Petitot, 2e série, 66, p. 387), et Mme de Sévigné, *Œuvres* (Montmerqué, t. III, p. 317).
3. « Elle l'accabla de reproches, dit Le Dieu; elle lui dit que son orgueil l'avait poussé à la faire chasser, etc. »

laquelle il dit : « Le trône que vous remplissez est à Dieu. Vous y tenez sa place, vous devez y régner selon la loi », etc. Les documents contemporains ne sont pas moins décisifs. On connaît cette lettre de Mme de Maintenon à la comtesse de Saint-Géran, où on lit : « La belle Madame s'est plainte au roi de ce qu'un prêtre lui a refusé l'absolution. Le roi n'a pas voulu le condamner sans savoir ce que le duc de Montausier.... et M. de Condom.... en pensaient. » Bossuet n'a pas balancé à répondre « que le prêtre n'avait fait que son devoir ».

On connaît aussi cette lettre d'Arnauld qui fait autant d'honneur à Bossuet que de honte à l'archevêque de Paris, et qui porte : « Il (le roi) demanda qu'on lui permît de la voir à l'ordinaire (Mme de Montespan), en donnant sa parole qu'il ne s'y passerait rien que d'honnête.... M. de Meaux qu'il consulta soutint fortement que cela ne se pouvait, que c'était s'exposer à un péril évident de retomber, et que rien n'était plus contraire à toutes les lois de l'Église que cette permission. Mais l'archevêque et le confesseur furent d'un autre avis, et ce qui en est arrivé, c'est qu'il est né deux enfants de cette belle amitié ».

Le P. la Rue, dans son oraison funèbre, n'a-t-il pas fait allusion à cette admirable page de la vie de Bossuet? Mais c'est trop nous arrêter sur une question, aujourd'hui si connue, après les solides réfutations du cardinal de Bausset, de Floquet, de l'abbé Pauthe (dans son livre sur Mlle de la Vallière), de Döllinger (*Encyclopédie*, art. Bossuet), du Père de la Broise, de l'abbé Bellon et de tant d'autres. L'inexorable Saint-Simon avait déjà rendu sur ce point complète justice à Bossuet : « Le prélat, dit-il, était entré dans cela en évêque des premiers temps; il parla souvent, là-dessus, au monarque, avec une liberté digne des premiers siècles et des premiers évêques de l'Église; il interrompit, plus d'une fois, le cours du désordre; il y porta tous les coups; enfin, il le fit cesser[1] ».

J. de Maistre, ébranlé par les judicieux avertissements de Guy Marie de Place, supprima ce honteux alinéa; pourtant il en laissa subsister la trace dans cette phrase, encore très inexacte et très passionnée : « Les souffrances du peuple, les erreurs du pouvoir, les dangers de l'État, la publicité des désordres ne lui arrachèrent jamais un seul cri[2] ». Laissons Rohrbacher applaudir à ces lignes, et en tirer une série d'injures grossières

1. *Mémoires*, édit. 1829, t. II, p. 136 (cité par Floquet, *Bossuet précepteur*... p. 485).
2. Ch. XII, p. 278.

à l'adresse de Bossuet; et rejetons avec indignation « une calomnie qu'on ne saurait qualifier trop sévèrement [1] ».

Aux yeux de J. de Maistre, Bossuet n'était qu'un prélat courtisan; qu'importent les témoignages de Le Dieu, sur l'ennui que Bossuet ressentait « de la nécessité qu'on lui imposait, d'aller et de paraître à la cour »; J. de Maistre ne veut pas en convenir, et il écrit cette phrase singulièrement passionnée :

> La cour était pour Bossuet un séjour magique qui le transportait hors de lui-même. La gloire de Louis XIV et son absolue autorité l'enivraient comme si elles lui avaient appartenu [2].

Enfin si l'on veut avoir le dernier mot de J. de Maistre sur Bossuet, c'est au manuscrit de *L'Église gallicane* qu'il faut le demander :

> S'il y a, lisons-nous au chapitre XI, quelque chose de certain dans le monde, c'est que Bossuet, malgré ses talents et ses vertus également incontestables, ne saurait cependant être pris pour un oracle sur la grande question que j'examine ici (le Jansénisme); parce que son caractère éminemment souple et politique le rendait flexible devant l'autorité et même devant la simple influence, autant pour le moins que les casuistes dont il se plaignait si amèrement avaient pu l'être dans un autre genre.
>
> Je lis ces mots dans l'histoire de M^me^ de Maintenon récemment publiée : « Bossuet, *habile homme en tout*, plaça dans l'oraison funèbre de *Madame* l'éloge de *Monsieur* lui-même; à cet endroit de la harangue il vit clairement que ses auditeurs n'étaient pas contents de lui [3] ».
>
> Ailleurs le même historien nous dit : *Bossuet décida que les époux clandestins n'étaient pas coupables des jugements scandaleux formés sur leur union* [4].
>
> Je ne voudrais pas répondre du jugement qu'on porterait sur cette décision, si elle se trouvait dans le livre d'un Jésuite; il peut se faire du reste que ces anecdotes ne soient pas d'une authenticité incontestable; cependant j'observe que M. de Bausset lui-même convient de cette flexibilité que j'attribue au caractère de Bossuet : « inflexible dans la défense de la vérité, Bossuet, dit son historien, *savait s'accommoder dans la conduite de la vie aux temps et aux hommes*, et c'est une preuve remarquable de la justesse de son esprit [5] ».

1. L'expression est de M^gr^ Freppel (*op. cit.*, t. II, p. 94).
2. Ch. XII, p. 276. Le texte imprimé a moins de couleur : « La cour était pour lui un véritable sanctuaire où il ne voyait que la puissance divine dans la personne du roi. La gloire de Louis XIV et son absolue autorité ravissaient le prélat, comme si elles lui avaient appartenu en propre ».
3. *Histoire de M^me^ de Maintenon*, par M. Lafont d'Aussone, t. I, ch. XXIV.
4. *Ibid.*, t. II, ch. XLVIII.
5. Liv. V, n° 3.

L'expression de l'illustre panégyriste est ce qu'elle doit être sans doute ; néanmoins, si l'on y regarde de près, le tout revient au même et le caractère se trouve parfaitement dépeint [1].

C'est ainsi que J. de Maistre a déprécié à la fois la doctrine et le caractère de Bossuet : à l'en croire, la postérité aurait tort dans son admiration pour le génie et pour les vertus de ce grand homme. Nous avons vu combien J. de Maistre était mal informé des faits, et combien sa critique âpre et injuste a défiguré la vie de Bossuet; a-t-il mieux pénétré dans ce fond intérieur de l'homme, où s'élaborent les pensées et les motifs de la conduite? Car parmi ceux qui nient la valeur scientifique de *L'Église gallicane*, il en est qui croient pouvoir invoquer le témoignage de son auteur quand il s'agit de scruter une âme, et de découvrir les mobiles secrets de nos résolutions. Sur ce point même, l'autorité de J. de Maistre doit être, il nous semble, absolument écartée : ses observations reposent, presque toutes, sur des faits controuvés; les traits qu'il a effacés dans son portrait primitif de Bossuet, n'étaient pas plus faux que ceux qu'il a conservés. Les uns et les autres provenaient de cette connaissance sommaire et erronée des actes, des œuvres et des idées de Bossuet, que nous avons cru devoir mettre en lumière. J. de Maistre, dont la divination tient parfois du prodige, a voulu, cette fois, résoudre un problème dont il ne possédait pas les données indispensables; constamment il s'est trompé; ses facultés remarquables de psychologue et de penseur ont été déviées par une erreur initiale : au lieu de la peinture exacte que nous étions en droit d'attendre, il nous a donné un pamphlet, fruit de ses préjugés, de son ignorance et de ses passions : les futurs historiens de Bossuet doivent donc écarter résolument un tel juge.

CONCLUSION

J. de Maistre, qui s'était engagé si vivement dans cette bataille contre Bossuet, ne pouvait s'empêcher de manifester quelque inquiétude sur l'impression que ferait son livre. Le 26 janvier 1818,

1. Quelques années auparavant, J. de Maistre ne pouvait contenir son indignation devant le mot de M. de Tréville, disant de Bossuet *qu'il n'avait pas d'os* : « Cette platitude sacrilège, s'écriait-il, est digne d'un athée sans goût ou d'un laquais sans religion. Les Français qui n'en font pas justice sont bien corrompus ou bien patients ». (*Observations critiques sur une édition des lettres de M^me^ de Sévigné* t. VIII, p. 17.) Mais en ce temps-là il n'avait pas encore passé à l'ennemi.

adressant son manuscrit du *Pape* et de *L'Église gallicane* à son ami l'abbé Vuarin, curé de Genève, il lui écrivait :

Qui sait comment ma hardiesse sera jugée? Mon duel avec Bossuet sera regardé comme un sacrilège. En tout cas, je l'ai attaqué en face après l'avoir averti; ainsi, je suis en règle suivant toutes les lois de l'honneur. Vous trouverez peut-être que j'exagère, mais je pense que les maximes gallicanes et l'autorité gigantesque de Bossuet sont devenues un des grands maux de l'Église.

L'abbé Vuarin demanda-t-il des adoucissements? Ou bien ses occupations absorbantes l'empêchèrent-elles de donner ses soins à la publication de l'ouvrage? Nous l'ignorons; mais si l'auteur craint que son ami le trouve excessif, que faudra-t-il en penser à notre tour? L'abbé Vuarin, en effet, directement mêlé aux polémiques religieuses, dans cette ville de Genève où ces questions sont débattues avec tant d'âpreté, devait être moins effarouché que le commun des lecteurs par la *hardiesse* de J. de Maistre.

Nous avons vu que le manuscrit était fait pour surprendre même les ultramontains les plus décidés. Quant au livre imprimé en 1820, nous savons que les atténuations y sont nombreuses, que les violences les plus caractéristiques ont été supprimées par l'influence de G.-M. de Place. Pourtant celui-ci, après toutes les corrections qu'il avait obtenues, était loin d'être satisfait; dans un jugement final sur *L'Église gallicane*, il s'exprimait ainsi :

Je sens aussi fortement que l'auteur de quelle importance il est de *détrôner* Bossuet (ceci ne s'applique qu'aux IV articles). Mais je ne suis pas tout à fait d'accord avec lui sur la manière de s'y prendre pour arriver au but. Je crois que pour y réussir *chez les Français*, il est essentiel de ménager la personne et de mettre toute la force, toute l'énergie de l'attaque dans l'exposé des faits et de leurs conséquences.

G.-M. de Place, avec sa probité d'historien, et la modération de son tempérament, répugnait à ces outrances, auxquelles se complaisait J. de Maistre. Volontiers il aurait souscrit à cette belle déclaration de M^gr^ Freppel, faite à propos de ceux qui blâmaient la tiédeur de Bossuet contre les Jansénistes :

Je sais qu'il se trouvera toujours des gens qui sous prétexte d'ardeur pour la vérité, traiteront cette indulgence de faiblesse. Mais pour peu qu'on veuille réfléchir au caractère que tracent à la polémique chrétienne les préceptes de l'Évangile et les exemples des Saints-Pères, on reconnaîtra sans peine que rien ne nuit plus au triomphe d'une bonne

cause que ce zèle aveugle qui enveloppe la personne et les doctrines dans une haine commune, que la vérité a d'autant plus de prise sur l'erreur qu'elle sait se contenir dans la modération de sa force et qu'enfin la justice n'accomplit tous ses devoirs que lorsque la charité conserve tous ses droits [1].

Cependant le pamphlet de J. de Maistre eut de l'écho dans l'opinion; les esprits excessifs, nombreux à toutes les époques, en admirèrent l'ordonnance et en adoptèrent les conclusions.

Jusque-là, les ultramontains eux-mêmes n'avaient avoué que timidement leurs préférences pour Fénelon, ce qui était immoler les principes de 1682 à l'infaillibilité. L'abbé Emery, peu zélé pour le gallicanisme, avait pourtant, dans ses notes aux *Nouveaux Opuscules de Fleury*, parus en 1807, très nettement défini le rôle conciliateur joué par Bossuet en 1682; l'année suivante, lorsque Bausset avait publié son *Histoire de Fénelon*, d'excellents esprits avaient été choqués que Bossuet y fût trop sacrifié à son rival, et leurs réclamations furent assez fortes, pour que Bausset, publiant en 1814 une *Histoire de Bossuet*, reconnût qu'il était allé trop loin dans sa justification de Fénelon et essayât de tenir la balance égale entre ses deux héros [2].

Si l'on veut estimer à sa juste valeur la nouveauté de la thèse soutenue par J. de Maistre, il suffit de mettre en regard de *L'Église gallicane* le jugement porté sur Bossuet, quelques années avant, par de Bonald. Celui-ci a défendu des doctrines analogues à celles de J. de Maistre, et a contribué au même mouvement d'idées religieuses; mais il est Français, et il est modéré; voici donc les réflexions que lui inspire la publication du cardinal de Bausset :

> C'est d'un heureux augure pour le siècle de la Restauration, que de voir ce siècle s'ouvrir en quelque sorte sous les auspices de Bossuet, son histoire commencer une nouvelle ère... Il ne nous appartient pas de discuter le mérite de Bossuet comme théologien, ou plutôt cette discussion n'appartient à personne. Bossuet est jugé. Les contemporains le proclamèrent, de son vivant, Père de l'Église, et ce titre, qu'il partage avec de si beaux génies, lui a été confirmé par l'assentiment de l'Europe chrétienne [3].

1. *Histoire de l'éloquence sacrée au* XVII^e^ *siècle*, t. II, p. 261.

2. Voir le *Supplément aux Histoires de Bossuet et de Fénelon* par le P. Tabaraud (1822). — Féletz louait Bausset d'avoir été impartial à l'égard de Bossuet : « Si cette justice, dit-il, n'était pas complète dans un monument élevé à la gloire de son rival, les mêmes mains lui ont dressé à lui-même un autre monument qui ne laisse plus rien à désirer à ses plus vrais et à ses plus justes admirateurs » (*Jugements historiques et littéraires*, p. 198).

3. *Mélanges littéraires*, t. II, p. 335 et 337.

Après 1820, les violences de J. de Maistre contre Bossuet sont à la mode. Lamennais, héritier de la fougue de J. de Maistre, montre Bossuet prisonnier des ennemis de l'Église : « Il leur fallait un prétexte, s'écrie-t-il; ils l'ont trouvé; ce sont les *libertés gallicanes*, devenues le cri de guerre de tous les ennemis du christianisme, de tous les hommes à qui Dieu pèse. Il leur fallait un nom pour opposer à l'autorité catholique; ils ont profané celui de Bossuet. Destinée lamentable de ce grand évêque[1] ».

En 1825, un périodique essaye de se fonder sous ce titre : *La France catholique, ou Recueil de nouvelles dissertations religieuses et catholico-monarchiques sur l'état actuel des affaires de l'Église selon les principes de Bossuet*; dès que la première livraison parut, le mot d'ordre des ultramontains, donné par le *Journal ecclésiastique de Rome*, fut de répandre que *La France catholique* était janséniste[2].

En 1840, dom Guéranger, abbé de Solesmes, devait reprendre dans ses *Institutions liturgiques* le combat, au point même où l'avait laissé J. de Maistre. C'est lui qui dira, répétant une leçon apprise à l'école de J. de Maistre : « Le jansénisme a été le protestantisme de notre pays, le seul qui ait su se faire accepter[3] ».

Deux ans après, Rohrbacher publiait son *Histoire universelle de l'Église catholique*, dans laquelle il s'est montré si dur, si outrageant pour Bossuet, que des ecclésiastiques eux-mêmes l'accusent « d'invraisemblable outrecuidance » et disent que « le dégoût vous prend à la feuilleter[4] ».

Cependant l'effet cherché était obtenu, et peu à peu Bossuet était tenu en suspicion par le clergé de France, si bien qu'un étranger voyageant dans notre pays, « était tout étonné de ce défaut de respect pour Bossuet[5] ».

A plusieurs dates mémorables de notre histoire, l'exemple de J. de Maistre semble avoir suscité des adversaires à Bossuet et tous sont animés de son esprit de dénigrement.

En 1869 surtout, ce fut une véritable levée de boucliers contre Bossuet : le P. Gazeau mena dans *Les Études des Pères* une campagne ardente et injuste contre le dernier Père de l'Église; le chanoine Réaume dénonçait avec emportement les quatre sources empoisonnées où Bossuet s'était abreuvé : les Parlements, l'Uni-

1. *De la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*, p. 103 (1825-1826).
2. La publication comprend 4 vol. in-8° (1825-1826).
3. Tome II, préface, p. IX.
4. Cf. le P. Ingold, p. 9.
5. Le P. Rozaven, d'après Ingold, p. 3, note 1.

versité, la Cour et le Jansénisme; un magistrat, M. Gérin, écrivait des *Recherches historiques sur l'assemblée du clergé de France de 1682*, et se plaisait à mettre plusieurs de ses chapitres sous le patronage direct de J. de Maistre[1].

Aujourd'hui encore, dans certains milieux ecclésiastiques, on accorde à J. de Maistre toute confiance, et l'on reprend volontiers contre Bossuet l'accusation d'avoir traité avec indulgence les doctrines de Port-Royal; surtout son gallicanisme reste *sa grande faute, son crime inexpiable* : « D'avoir été gallican, dit M. Brunetière, cela suffit pour effacer la mémoire de tant de services rendus, et fâché que l'on est, dans une question qui touchait l'indépendance des peuples, autant que celle des couronnes, de n'avoir pas pour soi ce grand chrétien, il n'est d'efforts que l'on n'ait faits pour affaiblir l'autorité de son opinion[2] ».

Quand donc la vérité reprendra-t-elle ses droits, même auprès des esprits excessifs? quand donc le clergé tout entier, celui de France particulièrement, acceptera-t-il la grande leçon de tolérance que lui donnait Léon XIII, lorsque s'adressant à M. Brunetière, après sa conférence *Sur la modernité de Bossuet* (janvier 1900), il disait : « S'il y a quelque chose de vieux dans Bossuet, c'est son gallicanisme, facile à excuser et facile à oublier, en considération de tant de génie et de tant de services rendus »?

Bossuet ne doit pas porter la peine d'avoir été un Français du XVII^e^ siècle : élevé dans les principes de la doctrine gallicane, il y est resté fidèle par honneur, par tradition, et par conviction raisonnée; car il aurait cru affaiblir son apologétique, s'il avait éveillé les inquiétudes de la société laïque par la menace d'un pouvoir spirituel infaillible et tout-puissant. Il ne voulut pas faire rétrograder l'esprit moderne jusqu'à la conception arriérée des théocrates du moyen-âge, et par là il a travaillé plus efficacement que J. de Maistre à la diffusion de l'idée religieuse. Son gallicanisme a subi l'irrémédiable défaite; et pourtant il n'est vaincu qu'en apparence; car aux sociétés modernes aspirant à vivre d'une vie indépendante, il offre un enseignement compatible avec toutes leurs aspirations; sa *Politique tirée de l'Écriture sainte* est plus libérale que la doctrine politique de J. de Maistre, esprit absolu et fanatique, *prophète du passé*, comme on a dit.

Ainsi ces deux grands athlètes de la religion ont suivi des voies très diverses et se sont trouvés en opposition l'un avec l'autre :

1. Chap. I, la Régale; ch. XI, Bossuet et l'assemblée de 1682; appendice G, mémoire de d'Estrées sur l'accommodement de 1693.
2. *Études critiques*, 6^e^ série, p. 210.

tous les deux ont soulevé les plus hautes questions dont l'intelligence humaine porte le poids obsédant; tous les deux ont parcouru en dominateurs ces vastes espaces où la pensée monte pour chercher l'énigme de l'univers; tous deux ont été les champions de la Providence, dont ils ont proclamé les droits avec une éloquence inspirée. Mais l'un, toujours exagéré, emporté par ses élans mystiques jusqu'aux sommets où l'intelligence ne trouve plus où se prendre, s'est égaré dans des rêveries surhumaines; l'autre, doué d'un bon sens supérieur, a su rester maître de lui-même et de sa pensée, et pour percer les obscurités mystérieuses des dogmes, il s'est aidé de la tradition et de l'histoire; aussi a-t-il marché avec sérénité dans sa foi, sans violenter les consciences, et en faisant aimer cette religion, que J. de Maistre croyait meilleur d'imposer, au risque de la compromettre. Le gallicanisme est mort, comme doctrine, mais l'esprit dont il était animé vit encore; l'Église de France actuelle trahirait son passé, si elle abandonnait quelque chose de l'héritage de Bossuet, en vain répudié par un adversaire qui préféra l'impertinence au respect, la violence à la vérité.

C. Latreille.

MÉLANGES

LE SONNET A CHARON

Peu de pièces de vers ont eu plus de succès en France au XVI^e^ siècle qu'un sonnet d'Olivier de Magny, le sonnet à Charon. Dès l'apparition des *Souspirs* (1567), Orlande de Lassus le mit en musique. Tous ceux qui parlent de Magny le citent. Colletet le jugeait délicieux. C'est un dialogue entre Magny et Charon :

M. — Hola, Charon, Charon, Nautonnier infernal!
Ch. — Qui est cest importun qui si pressé m'appelle?
M. — C'est l'esprit éploré d'un amoureux fidelle,
Lequel pour bien aimer n'eust jamais que du mal.
Ch. — Que cherches-tu de moi?
M. — Le passage fatal.
Ch. — Qui est ton homicide?
M. — O demande cruelle!
Amour m'a fait mourir.
Ch. — Jamais dans ma nasselle
Nul subget à l'amour je ne conduis à val.
M. — Et de grace, Charon, reçoy-moy dans ta barque.
Ch. — Cherche un autre nocher, car ny moi ny la Parque
N'entreprenons jamais sur ce maistre des Dieux.
M. — J'iray donc maugré toy, car j'ay dedans mon ame
Tant de traicts amoureux et de larmes aux yeux,
Que je seray le fleuve et la barque et la rame.

Le distingué historien de Magny, M. Jules Favre, avait cherché vainement si cette pièce n'était point imitée de quelque Italien. Moi-même, à plusieurs reprises, j'en avais cherché sans succès l'original chez divers poètes du *quattrocento*, après m'être convaincu que ce dialogue précieux était tout à fait dans la manière de Séraphin et de Pamphilo Sasso. On va voir s'il est étonnant que les recherches faites pour découvrir le modèle de Magny soient demeurées longtemps infructueuses.

Le sonnet à Charon est traduit littéralement, sauf l'amplification nécessaire pour transformer 8 vers en 14 vers, d'un *strambotto* de Marc' Antonio Magno di Santa Severina.

Dialogo tra un Amante e Caronte.

A. — Charon! Charon!...
C. — Chi è st'importun che grida?
A. — Gli è un amante fidel, che cercha il passo.

C. — Chi è stato sto crudel, quest'homicida,
Che talmente t'ha morto?
A. — Amore, ahi lasso!...
C. — Non varco amanti! Hor cercati altra guida.
A. — Al tuo dispetto, converrà ch'io passo;
C'ho tanti strali al cor, tant'acque a i lumi,
Ch'io mi faro la barca, i remi, è fiumi!

Ce *strambotto* était enfoui, avec un autre et avec quatorze madrigaux de Sannazar, de Bonifacio, de Friscarolo et de L. Tansillo dans le volume suivant : *Vocabulario di cinque mila Vocabuli Toschi non men oscuri che utili e necessarij del furioso, Bocaccio, Petrarcha e Dante novamente dechiaruti e raccolti da* Fabricio Luna *per alfabeta ad utilita di chi legge scrive e favella. Opra Nova et Aurea con privilegio di sua M et breve di S. S. per diec' anni.* M. D. XXXVI. (A la fin : *Stampato in Napoli per Giovanni Sultzbach Alemanno apreso alla gran corte dela Vicaria a di 27 di Ottobre 1536*).

L'éminent éditeur de Chariteo, M. Erasmo Percopo, a eu l'heureuse idée de rendre à la lumière les seize petits poèmes enterrés dans le *Vocabulaire* de Fabricio Luna et il les a réimprimés dans une élégante plaquette offerte au professeur Rodolfo Renier le jour de ses noces : *Nozze Renier-Campostrini. Madrigalisti Napolitani anteriori al MDXXXVI...* per cura di Erasmo Percopo. (Napoli, MDCCCLXXXVII.) Cette plaquette m'a été communiquée par M. Hugues Vaganay, à qui j'ai déjà tant d'obligations.

En citant le *strambotto* qui nous intéresse, l'auteur du *Vocabulaire* disait : « Non so come peró il buon Marc' Antonio Magno di Santa Severina disse in questo suo bel madrigale volgare ». M. Percopo ajoute : « De ce poète, je ne puis rien dire pour le moment, sauf qu'il pourrait bien être la même personne à qui Cosimio Anisio (*Poemata*, Napoli, *per Joannem Sultzbacchium*, 1533) adresse les trois épigrammes *Ad M. Antorium Magnum.* »

Le modèle d'Olivier de Magny est donc un poète très peu connu; mais son madrigal semble avoir eu du succès. Il n'est pas sûr que Magny l'ait lu dans le *Vocabulaire* de Fabricio Luna; il a fort bien pu l'entendre réciter ou chanter à Rome.

Il y a dans les *Souspirs*, disons-le en terminant, d'autres pièces qui sont dans la manière de *quattrocento*, et c'est ce qui donne une certaine importance dans l'histoire du pétrarquisme français à ce recueil, d'ailleurs si peu original. C'est sans doute avec les œuvres de Desportes (1573), puis avec les sonnets de Ronsard pour Hélène, où l'influence de Tebaldeo est si manifeste, que le pétrarquisme français se remet franchement à l'école de Chariteo, de Tebaldeo, de Seraphino, de Sasso, dont divers poètes, et notamment Angelo di Costanzo, avaient restauré le culte en Italie. Mais ce mouvement de retour aux quattrocentistes se dessine déjà chez nous dans la *Francine* de Baïf (1555), puis dans les sonnets de la *Bergerie* de Belleau (1565) et dans les *Souspirs* de Magny (1567). On voit, par suite, qu'il eut sa répercussion en France presque aussitôt après être né en Italie, puisque la grande vogue d'Angelo di Costanzo date du recueil de Ruscelli : *I fiori delle rime de' poeti illustri nuovamente raccolti et ordinati da Girolamo Ruscelli* (In Venetia, G. et M. Sessa fratelli, 1558). On voit aussi que Magny fut un des précurseurs de Desportes et du Ronsard des sonnets pour Hélène.

Joseph Vianey.

LES CORRESPONDANTS DU DUC DE NOAILLES

3 d'aoust 1710, Versailles.

Il n'est question ici, Monseigneur, que des exploits du Roi d'Espagne en Portugal [1] et de ses campemens en Arragon. Les triomphes de Miltiade ne permettent plus à Thémistocle de dormir; mais en vérité ce n'est ni l'ambition ni la jalousie qui nous réveillent, c'est la peur trop bien fondée d'une subversion totale, et qui paraît plus certaine en France, à mesure que le Roi d'Espagne s'établit davantage en son pays. Pour ce qui est de nous, il me semble qu'il en fait trop ou qu'il n'en fait pas assez, et que l'on devroit dans ce pays-ci, ou plustost s'être fait depuis longtemps, un capital de le déterminer à quelque prix que ce fust à l'un ou à l'autre. L'Espagne ne peut nous estre utile que par la paix avec le Portugal et l'expulsion totale de l'archiduc, ou par une évacuation totale. Le dernier seroit le plus sûr et le plus court, mais il n'est pas le plus facile. Il faudroit donc tenter l'autre, mais *à bon escient*, comme dit Amyot dans Plutarque. On va faire partir M. de Vendosme [2], et peu de temps après un ambassadeur à S. M. Catholique, mais j'aimerois mieux qu'on vous envoyât des troupes; car un ambassadeur qui ne porte que de bonnes intentions n'est pas ce qu'il faut à l'heure qu'il est. *Nec tali auxilio nec defensoribus satis.*

Voilà nos plénipotentiaires arrivés fort mal contents des Hollandais, comme les Hollandais le sont d'eux; tout s'est passé avec beaucoup d'aigreur et chacun, comme il arrive toujours, prétend avoir droit de se plaindre. Il y aura bientost des imprimés de part et d'autre, qui ne persuaderont personne que ceux qui les auront faits, et la paix est plus éloignée que jamais. On dit qu'il y a des hommes, de l'argent, de la bonne volonté, et qu'il n'y a qu'à en faire usage. Il est temps : car durant que l'on tient ces beaux discours-là, le royaume s'abisme d'un jour à l'autre, comme un vaisseau qui a un trou au fond de calle, et que la mer engloutit pendant que les matelots et les officiers disputent sur le pont pour savoir ce qu'il y a à faire [3].

1. L'expédition de M. de Montenegro à Miranda de Duero, la soumission de la province de Traosmontes.

2. Louis XIV envoya le 3 août un courrier à Philippe V demander s'il voulait toujours le duc de Vendôme pour commander ses troupes. Le duc d'Albe assurait qu'il serait le bienvenu. Mais la goutte retarda son départ. L'Espagne proposait une alliance offensive et défensive, et offrait d'envoyer des troupes, dès que le siège de Girone serait terminé.

3. L'abbé de Polignac et les autres plénipotentiaires revinrent à Paris le 29 juillet 1710.

Le Roi a réglé que M. Desmarets et M. Voisin travailleront tous les mardis ensemble, et en sa présence [1]. C'est une résolution très sage et très-utile, dans un temps où deux hommes, dont l'un est toujours forcé de demander de l'argent à un autre qui n'en a guère, ne sauroient être trop bien ensemble. Vale, etc.

Versailles, 4 août 1710.

Qualem ministrum fulminis alitem...

Il y aurait, jucundissime domine, de quoi vous réciter l'ode toute entière, car ce qu'elle contient vous convient *come de molde*, et il faut que vous ayez volé en l'air comme un aigle et aussi rapidement qu'un aigle pour arriver de si loin et aussi à propos que vous avez fait. Je ne say pas quelle récompense vous attend, mais vous avez certainement rendu à l'estat un service plus important qu'il ne paraît. L'attention que vous avez eue à n'en point parler et à tout mettre sur le compte de M. de Roquelaure n'est pas moins digne de louanges que le service; mais vous n'y perdrez rien [2]. Le public vous rend sur cela toute la justice que vous vous êtes refusée à vous-mesme, et je vous assure que l'on vous loue ici de très-bon cœur, quoiqu'il n'y ait rien que l'on fasse de moins bon cœur dans ce païs-cy que de louer son prochain. Mais en vérité, Monseigneur, il y a plus d'une chose à louer : le parti que vous avez pris de vous-mesme et sans ordre, la diligence, l'exécution, et ce succès qui n'est dû qu'à vous seul :

Te copias, te consilium et tuos
prœbente divos.

Je crois que *divos* en cette occasion-là se doit entendre de quelques petits diables, et même pas trop petits, qui vous ont servi à porter votre canon, sans quoi votre diligence estoit inutile; et voilà à mon avis la première fois que l'on emploie les diables à cet usage. Je me souviens d'avoir lu dans l'*histoire des quatre fils Aymon* que ce diable nommé Brugifer emporta l'un deux en une nuit à quarante ou cinquante lieues du lieu où il l'avait pris; mais ce fut sans canon et sans armée. Sérieusement monsieur, tous ceux qui vous sont attachés comme je le suis, et autant que je le suis, ne sauraient assez se réjouir de voir que vous trouvez moyen de faire quelque chose avec rien, pendant que tant d'autres ont fait rien, et moins que rien, avec quelque chose. Il serait à propos, encore moins pour vous que pour l'affaire générale, de vous donner une grosse armée : car nous ne pouvons plus imaginer le moyen de sauver le royaume que par l'Espagne; moyen qui sera ruineux et qui nous manquera si l'on ne s'en sert avec dili-

1. Ce système commença à fonctionner le mardi 29 juin à Marly.
2. Allusion à la défense de Cette par Roquelaure et Noailles, qui revint en toute hâte au secours du Languedoc et contribua à la prompte retraite et complète défaite des Anglais (Dangeau, XIII, 220).

gence. On voit que les affaires ou plutôt les esprits sont si aigris en Hollande qu'il n'y a plus de négotiation à espérer[1]. Mais nous n'avons guère d'argent, et l'espèce des hommes commence à manquer dans le royaume.

Le Roi a donné ordre qu'on allât à Cluny faire la même opération que l'on a faite à Saint-Denys sur les monuments de la vanité de M. le Cardinal de Bouillon[2]. On apprend par les lettres qui viennent de chez les ennemis qu'il n'y est guère moins méprisé qu'en France; et je crois que, si le Parlement l'eût déclaré fou par arrest, au lieu de le déclarer criminel de lèze majesté le procès aurait été bientôt fini.

M^me^ de Saint-Géran[3] dit qu'elle ne vous écrit point, parce qu'elle croit que vous avez fait un pacte avec le diable, pour arriver à Cette comme vous avez fait, et que, depuis qu'elle est dans la dévotion elle n'a point de commerce avec les sorciers. Je trouve qu'elle n'a pas trop de tort, et que je n'ai pas de raison de m'amuser comme je fais à vous escrire une grande lettre de huit pages; car, pendant qu'elle vous ira chercher en Roussillon, peut-être serez-vous en Chine ou en Moscovie. Plût à Dieu que vous fussiez en Flandres avec une armée de cent mille hommes et le titre de maréchal de France! Vale, etc.[4]

. . . . . .

Cependant il faut bien aller quand le maître l'ordonne et que le service le demande. Les bons esprits de ce païs-ci ne cessent de chercher toutes les occasions d'aigrir M. le cardinal de Noailles contre l'abbé de Mauleuvrier. Cela devient une affaire sérieuse de part et d'autre, et je suis assuré que si vous estiez icy, cela ne dureroit pas deux heures. C'est grand dommage que les hommes ne veulent pas comprendre la différence infinie qu'il y a entre « *être fâché* » et « *avoir raison* ».

J'oubliois de vous dire que le cardinal de Bouillon a écrit une grande lettre à M. de Vendosme qui l'a apporté au roi, et S. M. a répondu avec chagrin qu'il ne falloit aucun commerce avec cet homme-là. Comme S. E. peint aussi mal qu'elle pense de travers, elle avoit pris la sage précaution de joindre à l'original une copie lisible. Il est encore arrivé un courrier d'Hollande depuis vingt-quatre heures. Rien n'avance pour la paix. Vale, jucundissime domine.

On vient de m'assurer de bonne part que M. le maréchal d'Harcourt était mandé pour demeurer ici[5].

Versailles, 18 août 1710.

Je vous dois, Monseigneur, mille remerciments pour le détail que je viens de recevoir de votre expédition de Languedoc : mais je la sais par

1. Les États Généraux firent imprimer la lettre écrite par les plénipotentiaires français à Heinsius, avec une réponse tendant à rejeter sur la France la responsabilité de la rupture.

2. Cf. Reyssié, *op. cit.*

3. La dame opérée, d'une précédente lettre.

4. Il y a ici entre les folios 199 v° et 200 r° du manuscrit une lacune analogue à celle signalée plus haut. Le début du post-scriptum a évidemment disparu.

5. On a déjà vu que cette information était erronée.

des gens qui la content mieux que vous, car ils n'oublient pas, comme vous faites, toutes les particularités qui vous font le plus d'honneur. Toute cette province vous regarde et avec raison comme son libérateur, et si nous étions encore au temps des Romains ils auroient déjà inventé pour vous une couronne provinciale comme ils avoient inventé la couronne civique pour celui qui avait sauvé un citoyen.

Nous voilà rembarqués dans une longue guerre toute nouvelle, et dont il n'y a que Dieu qui puisse voir la fin :

O navis, referunt (*sic*) in mare te novi
Fluctus !...

On fait des manifestes qui seront beaux et qui nous prouveront que ces ennemis ne veulent pas la paix. Nous ne le savons que trop : mais qui est-ce qui nous donnera les moyens de faire la guerre? Quand David demande des aisles, c'est pour voler ou pour se reposer : *Volabo aut requiescam.* Mais nous ne pouvons faire ni l'un ni l'autre : la reine d'Espagne écrit icy des lettres fort touchantes et fort pleines d'esprit [1]. Cependant il y faut songer à deux fois avant que de renouveler un traité avec l'Espagne [2] : car s'il est une fois fait, il faut que les deux royaumes comptent de se sauver ou de périr ensemble. Il n'y aura plus moyen de se séparer, et cela nous oste toute espérance de profiter pour la paix des hasards qui peuvent arriver en Hollande, où le peuple la souhaitte comme le gouvernement la craint. — Je reçois dans le moment une lettre du lieutenant général de l'amirauté d'Agde, qui est un des plus honnestes hommes de la province et qui a le plus de sens. Il m'envoie la cinquiesme relation que j'ai déjà lue de votre expédition. Je savois déjà bien que vous estes adoré des officiers et des soldats et que vous leur faites faire l'impossible, mais il faut que vous vous soyez furieusement fait aimer des canons de 24 pour les faire courir après vous comme des chevaux de poste. Il faut pour cela une [3]

A S. Cloud, le 11 septembre 1710.

Il eut esté mieux, jucundissime Domine, que Madame la duchesse de Noailles vous eût donné un garçon, mais en cette matière il faut prendre pour mieux tout ce qui arrive, « *seu plures natas seu tribuit Jupiter ultimam* », et je ne dirai pas de celle-ci ce qu'on dit d'une autre *Hera filiam peperit, herus damno auctus est.* Vous avez dans votre propre famille [4], et dans votre propre personne, un exemple qui vous fait voir

1. Les contemporains sont d'accord pour constater son intelligence et ses qualités de caractère, qu'elle manifesta pendant le voyage de Philippe V dans le royaume de Naples.
2. L'Espagne proposait un traité d'alliance offensive et défensive.
3. La page est coupée ici. La fin de la lettre manque.
4. Le premier maréchal de Noailles, père de celui-ci, avait eu vingt et un enfants.

que, par la même mère qui a mis douze ou quinze filles au monde

Edi summos posse viros et summa daturos
Exempla.

Songez donc à revenir bientôt en ce païs-ci.

Aussi bien, par la faute ou par le malheur des Espagnols et par le nostre, je crains que votre présence ne leur soit plus guère utile, et il vous sera permis de dire en chemin *Edepol me uxori exoptatum, etc.* J'avais cru que ce mot *Ductu* pouvait signifier que celui qui dit ces vers dans Plaute avait mené en poste, aussi bien que vous, du canon de 24, et cela aurait rendu l'application tout à fait juste : mais je n'en ai rien trouvé dans tous les commentateurs, quoique je les aie tous lus avec grand soin. J'en suis fasché. Mais aussi, pourquoi faites-vous des choses qui n'ont pas d'exemple, ni dans les historiens ni même dans les poètes? Vale, etc.

S. Cloud, 12 novembre 1710.

Il faut, Monseigneur, se hâter de vous mander un peu des nouvelles qu'il y a de ce côté-ci, car dans peu il n'y en aura plus dans l'Europe que celles qui viendront de Catalogne.

Je reçois une lettre de M. le Maréchal d'Harcourt qui me mande qu'Aire [1] tiendra encore quelques jours. Elle est du 8. On dit cependant à Marly qu'il a formé quelque dessein, sur lequel on lui a envoyé des courriers en grande diligence.

J'ay d'autres lettres de Flandre, où l'on mande des nouvelles d'Angleterre. Ce sont tous les jours des combats dans Londres. La Malborough en a esté chassée. Les peuples détestent à haute voix la succession d'Hanovre, et veulent assurer au fils du roi Jacques la succession de la reine Anne. Elle-même paroist y consentir. On parle d'assurer à ce prince une grosse pension pour l'entretenir en France jusqu'à son retour en Angleterre (il en a bon besoin), et beaucoup d'autres choses pareilles, que je ne me haste pas de croire [2], parce que, si elles sont vraies aujourd'hui, elles le seront encore dans quinze jours.

Mais toutes ces bagatelles là ne sont rien auprès des deux affaires importantes qui partagent toute la cour [3]. La première est celle de Rousseau [4], qui devient un personnage par la protection des femmes, qui couchent au Parlement pour séduire les juges en sa faveur et pour protéger l'innocence opprimée et bastonnée. On dit qu'il s'est fait dévot, et je prévois qu'il fera une grande fortune s'il ne devient point janséniste. Et c'est à quoi je ne lui ai jamais vu beaucoup de disposition.

1. Aire était défendue par M. de Goësbriant, gendre de Desmaretz. Elle capitula le 8 novembre (et on le sut à la cour le 13) après une longue et vigoureuse résistance. Il fut fait chevalier de l'ordre avec 12 000 francs de pension.
2. Ces bruits étaient en effet fort exagérés.
3. Valincour connaissait bien les gens de la cour.
4. Le procès entre Rousseau et Saurin (de l'Académie des Sciences) fut jugé au Châtelet et Saurin fut déclaré innocent.

Or vous savez, jucundissime Domine, que nous avons tous en ce pays-ci, comme dit Rabelais, le cœur embrasé de l'amour de Dieu et de notre prochain, moyennant qu'il ne soit hérétique.

La seconde affaire importante qui se passe dans l'intérieur du Palais est l'expulsion de Courcelles, écuyer de madame la duchesse de Bourgogne, qui est contente de lui, qui a eu la bonté de le dire à lui-même et à tout le monde. Le roy, à qui les plus petites choses sont présentes aussi bien que les grandes, en a toujours esté très content. M. le maréchal de Tessé, avec qui j'ai esté obligé de traister cette affaire, parce que Courcelles est beau frère de M. d'Harcourt, m'en a dit tous les biens imaginables et en a parlé de même au Roi. Cependant, parce qu'il a eu le malheur de déplaire à quelques dames du palais, on lui fait quitter sa charge, à la vérité pour une meilleure : car on le fait intendant de Monseigneur le duc de Berry. Mais vous ne sçauriez croire avec quelle aigreur cela a esté traité, combien il a fallu importuner le Roy, comme s'il n'avoit rien autre chose à faire, combien Madame la Duchesse de Bourgogne a eu à écouter de lanterneries pour et contre, car les divinités de son palais ont été partagées : *Scilicet his superis hic labor est.*

Pour vous, jucundissime Domine, qui allez faire des tracasseries d'un autre genre à M. de Staremberg [1], les dames du palais ne s'en mettent pas tant en peine. Mais le reste de l'Europe y aura plus d'attention. C'est bien dommage que nous ne sommes plus au temps d'Amadis, où un seul chevalier prenoit une ville et détruisoit cent mille hommes sans avoir besoin d'armée, ni par conséquent de MM. de Baville et Le Gendre pour avoir des munitions. Prenez Girone, soyez maréchal de France, comme je le souhaitte et comme vous le méritez il y a longtemps. Mais pour comble de gloire puissent vos exploits en Catalogne assurer l'Artois, qui va estre bien exposé au printemps prochain. L'affaire de la Dixme Royale [2] va lentement. Vale [3].

1. Staremberg commandait pour l'archiduc en Catalogne. Noailles, après être venu rendre compte au roi de sa précédente campagne, était retourné en Roussillon à la fin d'octobre.

2. Il s'agit non du livre de Vauban, mais du projet de Desmaretz qui faisait examiner la possibilité et les conditions d'un impôt de ce genre par MM. de Nointel, de Bouville, de Vaubourg, conseillers d'État, son gendre Bercy, intendant des finances, et trois financiers La Croix, Pronde et Orry. Les travaux de cette commission n'aboutirent pas.

3. Au même retour de Noailles à l'armée de Catalogne se rapporte cette lettre de Le Verrier que, par je ne sais quelle inadvertance, j'ai omis de replacer à sa date dans sa correspondance. Les faits dont il y est parlé se répètent dans les lettres voisines, et n'ont pas besoin ici d'explication : « A Paris, ce 17 novembre 1710. J'ay été assez malheureux, Monseigneur, pour ne vous avoir point fait ma cour le dernier voiage que vous avez fait à Versailles. Ce n'est pas ma faute. C'est celle de M. l'abbé Renaudot qui m'avoit assuré que vous ne retourneriez point en Roussillon sans venir passer trois jours à Paris, et M. le Bailly m'a fait l'honneur de me dire que vous n'y estiez venu que pour voir M. le cardinal. Une autre fois je n'y serai pas attrapé. Je sçay que l'on vous donne de l'argent et un renfort de troupes. J'espère que vous ferez le siège de Gironne, et je le souhaite avec mille fois plus de passion que vous ne pouvez le croire. M. l'abbé Renaudot remit hier entre les mains de

Versailles, 1er décembre 1710.

Je reçois, Monseigneur, ce matin seulement la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire du 21. Nous avons icy des courriers de plus fraîche date qui ont apporté des nouvelles fort désirées [1]. L'archiduc se retire en désordre, ayant perdu près de trois mille hommes faute de vivres, n'ayant point d'argent pour payer le reste, ayant vingt journées à faire pour gagner l'Hèbre, poursuivi par M. de Vendosme, et dans l'espérance agréable de vous rencontrer en teste pour lui donner *el parabien de su venida*. Pendant ce temps là, on prépare ici des bals, des comédies [2], et toutes les autres réjouissances qui ont coutume de marcher après les bons succès. J'en accepte l'augure, et je voudrois, pour le faire avec plus de plaisir, que les affaires de Flandre fussent en aussi bon état que paroissent celles d'Espagne : car l'adage ou apophtegme politique « que la France doit se sauver par l'Espagne » et sur lequel il paroit que tout roule présentement me paraît bien plus aisé à retenir par mémoire qu'à pénétrer et à comprendre par le raisonnement.

M. le maréchal d'Harcourt est icy avec une teste et un esprit bien plus libre que sa parole et que ses jambes [3]. On attend M. de Villars qui trouverra les dames prestes à le mettre en pièces, tant elles ont pris à cœur l'affaire de d'Heudicourt [4]. Rousseau fait courir de grands factums pour justifier son innocence. M. le maréchal de Tallard revient ici en congé pour trois mois [5]. Dieu veuille qu'il apporte quelques commencements de négociation. Vale jucundissime Domine.

3 décembre 1710.

Vous voilà donc parti, Monseigneur, sans armée et sans vivres : c'est ainsi qu'en usoit autrefois Monseigneur Amadis. Je vous souhaiterois

M. le Cardinal la satire de l'*équivoque*. M. Despréaux souhaite fort de la faire imprimer, mais il ne le veut faire qu'avec l'approbation de S. E. L'Homère de Mme Dacier ne paraîtra que dans le premier jour de l'an. Ce retardement vient, Monseigneur, de la douleur mortelle qu'ils ont de la mort de leur fille. Ils ne sont point en estat de travailler avec une certaine liberté d'esprit. Cependant la préface sera achevée dans cette semaine. Et après cela il n'y aura plus rien à faire à cet ouvrage. M. Boivin est à Fresne, où il repasse avec M. le Procureur général sa traduction de l'Œdipe qu'il fera imprimer au plus tost.

1. C'est le courrier arrivé à Versailles le 29 novembre avec des lettres du 16, du camp de Caza Tejada, annonçant l'abandon de Madrid par l'archiduc et sa retraite vers l'Aragon.

2. Innovation, en l'absence de Monseigneur (Cf. Dangeau, XIII, 292).

3. D'Harcourt était revenu de Flandre à la fin de novembre 1710.

4. L'affaire d'Heudicourt est l'emprisonnement de cet officier par ordre de Villars. On attribuait à Villars des discours injurieux pour les dames de la cour. Villars en rejetait la responsabilité sur Heudicourt : il semble, d'après ce que dit Valincour, que les dames intéressées ne croyaient guère à la culpabilité d'Heudicourt.

5. Cette autorisation promise à Tallard finit par lui être retirée, au moins pour ce moment-là, sous des prétextes de politique intérieure.

de tout mon cœur une armure enchantée et la facilité qu'avaient lui et ses successeurs à vivre sans manger. Au défaut de cela, vous pouvez dire comme Pompée : « Il est nécessaire que je parte, mais il n'est pas nécessaire que je dîne ». Si cela n'est pas nécessaire, cela est pour le moins utile. On ne saurait cependant que louer le parti que vous prenez, et qui paroist absolument nécessaire dans l'estat des affaires. Toutes les nouvelles d'Italie portent que les 8 000 hommes attendus par les ennemis ne sont pas prests à partir et l'on mande d'Espagne, — vous devez le savoir mieux que moi, — que l'archiduc a mandé à Naples, dans des lettres interceptées par Vallejo, que, s'il n'avoit ce secours avant la fin de janvier, il estoit perdu[1]. M. le maréchal de Villars arriva hier[2] et fut très-bien receu du Roi : cela attiroit toute l'attention de la cour. Nous verrons ces jours-ci comment il sera reçu des dames. Le voyage du pauvre maréchal de Tallard est rompu. Les Anglais ont révoqué son congé et veulent jusqu'au bout mériter leur ancien nom, *Britannos hospitibus feros*. On a pris pour prétexte qu'un grand voyage dans un temps où l'Angleterre est divisée et en trouble donneroit lieu de soupçonner une négociation avec la France et feroit un très mauvais effet dans la nation[3]. Il est vray, et je le sais de bonne part, que les esprits sont fort aigris et fort divisés mais cela n'empesche pas qu'ils ne paraissent tous résolus également à prendre les moyens les plus extrêmes pour continuer la guerre avec plus de vigueur que jamais[4].

Les appartemens se tiennent comme en pleine paix, et les resjouissances au lansquenet sont de cinq et six cents pistoles. Jeudi toute la cour va à l'opéra, et on ne peut trouver pour ce jour là assez de rouge, ni de mouches ni d'habits neufs[5]. On compte beaucoup pour les finances sur l'établissement du dixième, qui sera réduit au dixième des terres et des maisons seulement. L'abbé de Saint-Pierre fait depuis deux mois la fonction de secrétaire de l'Académie françoise : cela avancera l'hyver de quinze jours. Vale, etc.

Versailles, 1er janvier 1711.

Je ne sais pas, jucundissime Domine, si vous recevrez ce matin quelque compliment fort gratieux de la part de M. Staremberg, mais vous me paraissez si occupé de lui donner *el mal ano* que je ne crois pas qu'il vous doive beaucoup de reconnaissance. Pour moi, qui ne suis pas tout

1. L'archiduc battait en retraite, et Staremberg allait abandonner Tolède (où il brûla l'Alcazar avant de partir) pour se retirer vers l'Aragon. Vallejo, colonel espagnol, était un de ses plus habiles adversaires.

2. Des eaux de Bourbonne, le 4 décembre 1710. Sa blessure au genou était en voie de guérison.

3. Cf. Dangeau, XIII, 290, qui donne la même raison au retard du *congé* de Tallard.

4. Ce trait de caractère persiste chez les Anglais.

5. Voir le détail précis de ces réjouissances dans Dangeau, XIII, 290-294, et p. 295. « Il y a presque tous les jours ici comédie ou appartement. »

à fait dans le mesme cas à votre égard, et qui ne puis marquer le temps qu'il y a que j'ai l'honneur d'estre connu de vous que par les obligations infinies que je vous ai et que je ne saurois jamais oublier, je serois honteux si je ne faisois pas pour vous par reconnoissance les mesmes vœux que tous les bons François se croient obligés de faire par interest et par devoir. C'est de vous que l'on attend, à l'heure qu'il est, ce que l'on aurait jamais osé espérer ou mesme souhaiter il y a trois mois : et vous vous estes conduit jusqu'à présent de telle sorte que si vous réussissez dans votre entreprise, le public vous en donnera tout l'honneur, et que si les ennemis vous échappent, on s'en prendra à la fortune. Ce qui est certain, c'est que jamais l'on n'a vu de poste plus brillant que le vostre ni rempli avec une approbation plus universelle, depuis le temps où Scipion à peu près à votre âge partit de Rome pour aller délivrer l'Espagne du joug des Carthaginois.

Mais, comme vous savez tout cela mieux que moy, je crois que je ne ferai pas mal de vous dire des choses moins importantes à la vérité mais dont vous n'estes pas instruit : telle est la retraite de Rousseau, à qui l'on a conseillé de se mettre à couvert, de peur que le Parlement ne confirmât la sentence du Châtelet *con alguna anadidura* [1]. Il faut dire à l'honneur de notre siècle et des dames, que ses patrones, — car il n'a point de patrons, — ne l'ont point abandonné dans son malheur : on en rencontre partout qui veulent faire pendre le Châtelet et le Parlement, et qui arracheroient les yeux à quiconque aurait l'audace de les contredire.

M. le maréchal d'Harcourt a déclaré qu'il n'estoit plus en estat de servir, et je crois qu'il compte de passer à Harcourt une partie de l'année [2].

Le Genest [3], ou plutôt Madame la Duchesse du Maine, a fait jouer à Paris *Joseph* [4] avec un succès douteux, par la faute des comédiens qui n'ont rien fait qui vaille dans les premières représentations. Cela commence à se rétablir.

M^lle^ Voisin épouse le fils de M. de Chatillon qui estoit premier gentilhomme de la chambre de M. le duc d'Orléans [5].

Les devises des jettons de cette année n'ont pas réussi. Jamais l'Académie des Inscriptions n'a fait de plus grands efforts, mais plus elle a

1. Rousseau se retira en Flandre, « ce qui le condamne plus que le jugement du procès » (Dangeau, XIII, 311).

2. Henri I^er^, duc d'Harcourt, maréchal de France (1654-1718), ne joua pas en effet de rôle actif dans les dernières campagnes du règne.

3. Genest (l'abbé Claude), Parisien (1639-1719), après une carrière assez accidentée, devint précepteur de M^lle^ de Blois (femme du régent) et ensuite l'un des familiers de la duchesse du Maine; c'est pour la cour de Sceaux qu'il composa ses médiocres tragédies. Valincour laisse entendre que sa protectrice y collaborait.

4. *Joseph* est, dit Voltaire, une de ces tragédies d'un style lâche et prosaïque que les situations font tolérer à la représentation.

5. La troisième fille de Voisin épousa le fils unique du comte de Châtillon, colonel de dragons (cf. Dangeau, XIII, 310, 313). Le mariage fut célébré le 21 janvier 1711.

voulu avoir d'esprit, moins elle a eu de sens. La vieillesse extrême de M. l'abbé Régnier[1] l'obligeant à songer à un successeur pour le pénible emploi de secrétaire perpétuel de l'Académie françoise, il a jeté les yeux sur l'abbé de Saint-Pierre[2] qui apprend à lire depuis ce temps là, mais qui ne montre pas beaucoup de disposition. Vale.

S. Cloud, 11 janvier 1711.

Je crois, Monseigneur,

Nisi quod tu, docte Trebati,
Dissentis,

que l'*imperatoria brevitas* pour les lettres se doit entendre activement et passivement, c'est-à-dire qu'il est permis à un général d'armée de n'escrire que des lettres très courtes, et qu'il n'est pas permis de lui en escrire de longues. C'est à quoi j'aurai une attention particulière pendant le reste de cette campagne, sachant que d'ailleurs vous estes assez informé de ce qui se passe à Paris et à la cour : permettez-moi donc seulement de me réjouir par avance de ce que Girone vous fera bientôt maréchal de France[3] et que vous serez de ceux

Qui rem publicam et privatam
Bene gessere patria procul.

Pour moi, qui me garde déjà comme présent à vostre triomphe, je crois estre en droit de faire comme les soldats romains à qui il était permis ce jour là de dire toutes sortes d'injures à leur général. Et le moyen de m'en empescher, quand je me souviens que ce mesme général qui prend Girone et qui rétablit le roi d'Espagne dans ses estats, est ce mesme marmot[4] qui n'avoit pas pour quatre jours de vie en santé il y a quinze ans, et qui paroissoit n'avoir d'autre passion ni d'autre occupation que la musique. Les Catalans seroient fort heureux si ce goût-là vous avait toujours duré, et si, au lieu de renverser leurs bastions[5] avec des bombes et des boulets, vous vous contentiez d'employer la lyre et la viole comme Amphion qui comme vous savez estoit

Doctus
Saxa movere sono testitudinis et prece blanda
Ducere quo vellet.

1. Régnier Desmarais (1632-1713), successeur de Cureau de La Chambre à l'Académie en 1670, était secrétaire perpétuel depuis 1684.

2. Castel, abbé de Saint-Pierre (1658-1743), successeur de Bergeret à l'Académie en 1695, premier aumônier de la duchesse d'Orléans (1702) fut exclu de l'Académie à la demande du cardinal de Polignac après la publication de son discours sur la Polysynodie, paru en avril 1718.

3. Noailles était arrivé devant Girone le 15 décembre, et avait investi la place dès le lendemain. Nous savons par Dangeau, XIII, 317, que le 8 janvier 1711, Louis XIV s'étonnait de n'avoir point de nouvelles de ce siège. Valincour célèbre ici *d'avance* la prise de la place. Né en 1678, Noailles n'était plus un marmot quinze ans plus tôt.

4. Je n'ai pas de détails sur la maladie grave dont se souvient ici Valincour.

5. Les bastions de Girone.

J'avois bien songé à vous proposer cet expédient dès qu'on a parlé du siège, et peut estre vous eussiez pu, si vous eussiez voulu (*quo vellet*) amené la ville de Girone entre Marly et Versailles, ce qui eut esté très beau à voir. Nous avons des exemples très surprenants de miracles à peu près pareils, et pour ne pas les prendre tous dans les fables, je me souviens d'un poète françois qui a fait la vie de saint François en vers et qui après avoir exprimé avec quelle grâce le saint chantoit les psaumes ajoute :

Les oiseaux ponr l'ouïr demeuroient attentifs
Et si il eût voulu, il les eût pris tout vifs.

Vale et vince.

18 janvier 1711.

Je reçois, Monseigneur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire du 3e [1]. MM. de Gironne seroient fort heureux si vous ne faisiez pas plus de diligence à leur égard que la poste n'en fait pour porter les lettres. Mais il me paroist que cela n'est pas de votre goust, et que vous aimez mieux faire sauter les pierres à coup de canon que de les faire danser au son de la lyre. De quelque manière que vous vous y preniez,

Seu tu querelas, sive geris jocos,

il est toujours fort glorieux et fort agréable pour vous de vous voir à votre âge employé à prendre une ville assiégée autrefois et prise par M. le maréchal de Noailles [2] et qui ne vous fera pas moins d'honneur qu'à lui. Si des vœux très-ardents et très-sincères pouvoient faire ce que faisoit autrefois la lyre d'Amphion, vous verriez un beau remue-ménage à Gironne, mais il y a des gens destinés à estre inutiles « Au nombre desquels on me range » [3], et qu'on ne laisse pas de garder comme des porcelaines [4] à cause de leur candeur et de leur simplicité. Et je vous assure, Monseigneur, que du moins en moi l'inutilité est remplacée par le respect et l'attachement inviolable. On a réconcilié M. le maréchal d'Harcourt et M. de Torcy. C'est M. le maréchal de Boufflers qui a fait cette bonne action-là.

6 février 1711. [5]

Nunc est bibendum, nunc pede libero
Pulsanda tellus.

Pour ce qui est de boire, je vous assure que demain il sera bu de très

1. Des lettres de Noailles du 3 et 4 janvier arrivèrent le 16 janvier à Paris : les assiégés avaient abandonné le Fort Rouge le 29 décembre.
2. Dans la campagne de 1694.
3. Citation de l'ode célèbre de Malherbe :

Et trois ou quatre seulement
Au nombre desquels on me range
Peuvent donner une louange
Qui dure éternellement.

4. Allusions aux porcelaines de Chine, dont la mode commençait à se répandre.
5. Comme c'est avec Despréaux et Renaudot qu'il s'agit de fêter Noailles, on peut

bon cœur et très largement à votre santé. Pour ce qui est de danser je ne vous en puis répondre, car il y a longtemps que j'ay quitté cet exercice. Mais je verrai si M. Despréaux et M. l'abbé Renaudot ne seroient point d'humeur à danser un menuet, auquel cas je leur donnerais les violons. Et il n'y a rien que je ne fasse pour célébrer comme je dois la prise de Girone [1] et la gloire de son vainqueur. Je voudrois seulement qu'on se hastast de tuer l'abbé Boutard [2] de peur qu'il ne vous fasse une ode, car si cela nous arrive par-dessus le froid horrible qu'il fait ici, nous ne reverrons jamais le printemps. En récompense je voudrais pouvoir ressusciter en votre faveur Horace et Virgile et Malherbe et Voiture, qui se trouveroient dignement occupés à vous donner toutes les louanges que vous méritez. Mais si par le malheur du siècle, il ne se trouve personne qui puisse vous donner des louanges dignes de vous, il y a un Roy de France capable de vous donner des récompenses dignes de vous et de lui [3]. Il y a trop longtemps que le malheur de ses affaires et la fortune de nos ennemis le réduisent à récompenser ceux qui ont retardé de quelques jours la perte des places qui leur estoient confiées [4]. J'espère que sa magnifience ne sera pas épuisée à l'égard de celui qui vient d'en prendre une si importante, et que l'impatience françoise de ce pays-ci commençoit à juger imprenable. Cependant, comme le mérite trouve toujours des envieux, et que les plus grands hommes ont souvent échoué à la cour après avoir triomphé dans les armées, je vous offre mon crédit et ma protection dans celle-cy et j'espère que cela ne vous sera pas inutile. Je dis du bien de vous à tout le monde. Je tâche à faire connoître pour tout ce que vous valez et il n'y a pas encore deux mois que je parlais de vous à M^me^ de Maintenon et à M. Voisin d'une manière qui me paraît avoir fait impression. Nous verrons ce que cela produira. Vale, jucundissime domine. Les Catalans doivent dire terribilissime, et ils en ont sujet.

Versailles, 15 mars 1711.

Je viens, Monseigneur, de perdre M. Despréaux [5] et il est inutile de vous dire combien j'ai de raisons d'en estre affligé ; la mort de M. Racine m'attira de vous une marque de bonté et de protection que je n'oublierai jamais, et j'espère que j'en aurois receu une pareille en cette occasion si vous aviez été icy. J'aurois pris le parti de ne rien dire et de n'employer personne en votre absence, si Monseigneur le Comte de

croire que Valincour s'est trompé de date : c'est le dimanche 8 que les amis ont dû se réunir à Auteuil.

1. Girone capitula le 23 janvier, après l'assaut et la prise de la ville basse.
2. L'abbé-poète ridicule déjà mentionné dans ces lettres.
3. La joie de Louis XIV à ce succès était grande : le brigadier Planque qui apporta la nouvelle de la prise de Girone fut fait maréchal de camp.
4. Allusion probable à Goesbriant.
5. Boileau mourut le 13 mars 1711. Cf. la lettre de Le Verrier, du 16 mars 1711 (*Ibid.*, VI, 636). Il fut remplacé à l'Académie le 23 avril 1711 par l'abbé d'Estrées.

Toulouse n'eust eu la bonté de me dire que cela n'estoit pas à propos, et qu'il vouloit parler lui-même. Il m'a ordonné de faire un mémoire à la haste sur le bout de la table, dont on n'a eu que le temps de faire une copie qu'il s'est voulu charger de donner au roi et une autre qu'il m'a ordonné de faire tenir à M^me^ de Maintenon. Il me semble, Monseigneur, que mon cœur me reprocherait quelque chose, si je faisois sur cela la moindre démarche (quoique ordonnée, quoique à 200 lieues de vous), sans avoir l'honneur de vous en rendre compte et sans vous demander votre approbation et votre protection. Permettez-moi donc de vous envoyer ma minute, toute brouillée qu'elle est, n'ayant pas le temps de faire faire une copie avant le départ de la poste. Il est neuf heures du soir. Vale.....

Placet au Roi. — Sire, M. Despréaux vient de mourir et m'a remis en mourant tous les papiers qui ont rapport à l'histoire de votre glorieux règne et à laquelle V. M. avoit trouvé bon que je travaillasse avec lui. Ses incommodités, qui duroient depuis longtemps, l'ont empesché d'y travailler beaucoup, et m'ont empesché aussi de rien faire parce qu'il m'avait dit que V. M. lui avait ordonné de tenir la plume. Il m'a recommandé en mourant de dire à V. M. qu'il estoit très fâché de ce que lui et M. Racine avoient été chargés d'un travail si contraire à leur génie qui n'estoit que pour les vers. Ajoutez qu'il voyait bien que tout ce qu'ils avaient fait n'estoit pas bon et que tout homme de beaucoup moins d'esprit qu'eux, mais plus accoutumé à écrire en prose, y aurait mieux réussi.

Il m'a dit plusieurs fois, et je l'ai éprouvé souvent avec lui qu'il est impossible que deux personnes puissent travailler ensemble à un ouvrage de cette nature, où il faut que tout soit pensé, disposé et exprimé avec une uniformité qui ne se peut jamais rencontrer en deux esprits différents, quelque rapport qu'il y ait entre eux pour tout le reste : nous en avons fait souvent l'expérience; et quoiqu'il n'y ait jamais eu de gens de lettres plus unis, par l'amitié et la conformité des estudes et des sentiments que nous l'avons été M. Racine, M. Despréaux et moi, et que, durant vingt-cinq ans que nous avons vescu ensemble, il n'y ait jamais eu entre nous ni la moindre aigreur dans la dispute ni la moindre divergence, jamais cependant nous n'avons pu convenir sur la manière d'exprimer un même fait ou un même raisonnement, et cela n'est pas en effet plus possible que ne le seroit à deux différents peintres de peindre en même temps la même figure dans un même tableau. Je reconnois, Sire, la distance infinie qu'il y a de moi à ces deux grands personnages; mais l'avantage que j'ay eu d'être instruit par eux et le soin que j'ay eu de profitter de leurs instructions, me fait espérer que V. M. aura la bonté de permettre que je demeure seul chargé de l'ouvrage qu'ils avoient commencé ensemble. Si V. M. daigne me faire cette grâce, je recommencerai l'histoire déjà commencée et supplie très humblement V. M. de trouver bon que tous les trois mois j'aye l'honneur de lui présenter mon travail. Au reste, Sire, je ne demandai

point à V. M. la pension de M. Racine lorsqu'il pleust à V. M. de me donner sa place ; je ne demande point non plus à V. M. celle de M. Despréaux : je n'ai encore mérité aucune grâce de V. M. et je serai trop heureux si elle permet seulement que je travaille à m'en rendre digne dans la suitte. J'ose seulement représenter à V. M. que j'aurois besoin de 1200 ou 1500 livres par an, que je donnerois à un commis habile pour faire mes extraits et tenir en ordre mes papiers et mes mémoires, qui sont en grand nombre et qui augmentent tous les jours.

Si après cela V. M., par une bonté et une libéralité digne d'elle, vouloit dès à présent donner à mon travail la seule récompense que je désire, et qui me mettroit en estat de ne lui en demander jamais d'autre, ce seroit, Sire, qu'il pleust à V. M. de m'accorder les entrées qu'elle accorde au garde de ses médailles ou au garde du Cabinet du Louvre. J'ai souhaitté, Sire, toute ma vie de pouvoir achepter une charge qui me rendît domestique de V. M., et qui me pust donner le moyen d'approcher de votre personne sacrée. Ma fortune, qui est encore meilleure que je ne mérite, ne me l'a point permis, et V. M. y suppléerait abondamment si elle avait la bonté de m'accorder cette grâce qui seroit le comble de mes souhaits. J'ose dire à V. M. que cette grâce est presque nécessaire à l'emploi dont j'espère que V. M. voudra bien m'accorder la continuation. Les peintres qui ont eu l'honneur de peindre V. M. ont eu le bonheur de la regarder autant qu'ils ont jugé nécessaire pour rendre son portrait ressemblant : il s'agit, Sire, dans l'histoire, de faire le portrait de toutes les vertus de V. M., et pour y bien réussir, il seroit à souhaitter que celui qui en est chargé pût estre assez heureux pour la voir et l'entendre à tous moments, et recueillir les moindres paroles qui sortent de sa bouche.

7 juillet 1716.

Je suis chargé, Monseigneur, par Monseigneur le comte de Toulouse d'avoir l'honneur de vous demander si vos affaires [1] vous permettroient de donner jeudi matin la conférence que vous aviez promise sur les affaires de Bretagne et si vous auriez agréable que ce fust à 8 heures du matin à cause du voiage de Petitbour [2]. Les députés et le procureur général syndic sont arrivés, et, s'il m'estoit permis d'ajouter un mot de moi-mesme, qui connois la Bretagne depuis 1695, j'aurois l'honneur de vous dire que l'affaire presse et est digne de toute votre attention parmi les plus importantes dont vous estes chargé. Permettez-moi, monseigneur, de joindre icy l'assurance de mes très humbles respects.

16 aoust 1716.

Il y a longtemps, Monseigneur, que je n'ay l'honneur de vous voir et de vous écrire, *ne in publica commoda peccem*, mais je pescherais bien

1. Les affaires du Conseil des finances, que le duc de Noailles présida avec le duc de Villeroy jusqu'à sa démission en 1718.
2. Maison près Paris, appartenant au comte de Toulouse.

davantage *in privata*, si je ne prenois la liberté de vous présenter le placet que vous trouverez ici [1] et par lequel vous verrez ce qui m'est dû pour un acquist latent et pour les gages de la charge de secrétaire du cabinet [2]. Je dois le prix de cette charge, et j'en paie les intérêts en argent comptant à l'échéance des quartiers; et vous jugez bien quel dérangement cela met dans une fortune très médiocre, et que bien des gens en ma place auraient faite très grande. Voilà une belle occasion de confirmer le titre de jucundissimus dominus. Il n'y a pas longtemps qu'on chantoit à l'introït de la messe : *accipite vocem jucunditatis*. Un mot que vous voudrez bien mettre sur mon placet sera appelé la voix de Jucundité. Je ne vous importunerais pourtant pas dans un temps comme celui-ci, si je n'estois cruellement tourmenté moi-mesme.

Paris, 12 septembre 1716.

Je me rendrai, Monseigneur, à votre retraite au jour et à l'heure qu'il vous plaira me faire l'honneur de me marquer pour l'affaire de Monseigneur le comte de Toulouse avec les fermiers généraux; et je puis vous assurer deux choses qui sont absolument certaines : 1° qu'en moins d'un demi quart d'heure à votre pendule je vous mettrai en état de décider; 2° que, quand tous les fermiers généraux seraient assemblés dans votre antichambre, il n'y en aura pas un qui puisse objecter rien de raisonnable contre ce que j'aurai l'honneur de vous proposer; et je souhaitterois fort pour votre repos que toutes les affaires dont vous estes accablé fussent aussi aisées à finir.

J'en ai une autre en vue, qui peut estre utile au Roi dans le temps présent, et qui ne sera point à charge au public et dont je serais venu à bout, si M. Desmaretz fût demeuré en place : c'est d'obliger les quarante fermiers généraux à acheter les quarante places de l'Académie Française, dont il n'y a, par ma foi, pas une qui ne soit à vendre. Je les mets à vingt mille écus chacune, savoir dix mille pour le roi et dix mille à chaque académicien par forme de remboursement : ce n'est pas, comme vous voyez, de quoi payer la moitié de la gloire et des lauriers dont nous les couvrirons.

Au reste, jucundissime domine, comme je suis bien résolu de ne vous point importuner de mes affaires particulières dans les audiences que vous aurez la bonté de me donner, permettez-moi d'avoir l'honneur de vous en dire un mot icy; non que je craigne que vous m'ayez oublié ou que je manque de confiance en l'ancienne bonté dont vous m'honnorez depuis, mais je sais que les gens qui vous tourmentent vous ostent malgré vous le moyen de penser à ceux qui ne vous tourmentent pas. M. de Callières, qui a plus en revenu que je n'ai en fonds, est payé. Il a eu sa charge pour rien, la mienne me coûte 200 mille livres dont je

1. Ce placet n'a pas été conservé avec les lettres de Valincour.
2. Il la vendit 200 000 francs en février 1719 à M. Bosc, procureur général de la cour des aides.

dois les intérests pour la plus grande partie. Je n'ai jamais cherché à faire pitié, mais il est vrai que je cherche très-sérieusement à vendre ma maison de Saint-Cloud et mes livres pour m'arranger. Cela seroit déjà fait si j'avais trouvé un achepteur. Mais vous avez si bien fait par vos journées qu'il n'y a pas un homme d'affaire qui ose à présent acheter ni maison de campagne ni bibliothèque. Il faudra que je vende tout cela à quelque colonel suisse (car il n'y a plus que ces gens-là qui aient de l'argent : *Barbarus haec tam culta*), si vous n'avez la bonté d'y donner ordre. Je vous avoue qu'une des choses qui me font le plus désirer d'estre hors de ce fâcheux embarras, c'est l'ennui de vous voir gouverner longtemps les finances, sans vous rien demander davantage, et de n'avoir qu'à vous dire : *Iam me jam tua benignitas ditavit nec si plura velim tu dare deneges*, mais certainement je ne voudrais jamais rien de plus.

Bourbon-l'Archambault [1].

J'allai, Monseigneur, à votre porte pour avoir l'honneur de prendre congé de vous la veille de mon départ. Vous estiez encore à La Motte. J'eus celui de voir Madame la Duchesse de Noailles, qui me parut dans un estat à ne pas attendre sa guérison des eaux de Bourbon : sans cela je lui en aurois proposé le voyage. Elle aurait été ravie de se retrouver dans un lieu qu'elle connoît déjà, et où il vient tous les jours des convoys de biscuits de l'abbaye de Sainte Menoult. M^me^ de Gondrin [2] y a apporté la plus belle santé du monde, mais non pas la meilleure. J'espère que les eaux la rétabliront.

Pour M. le Marquis de Noailles, tout ira à merveille, si nous pouvons l'empêcher de dormir; ce qui n'est pas chose aisée : Monseigneur le comte de Toulouse a établi pour cela une douzaine de réveilleurs qui se relèvent d'heure en heure, et qui ont ordre de le garder à vue. Celui qui est en fonction porte dans sa main droite une bougie allumée et dans sa gauche un camouflet, parce que les simples avertissemens ne suffisent pas. Monseigneur le comte de Toulouse, dont je suis assuré que la santé ne vous sera jamais indifférente, commence à boire aujourd'hui après avoir pris durant quatre jours des bains qui ne lui ont point fait de mal. Pour moi qui ne dois ni me baigner ni boire, je suis spectateur tranquille, et j'aurai de quoi exercer à loisir ma philosophie sur tout ce qui s'y passe.

J'ay déjà vu en arrivant que le temps, qui détruit toutes choses, a fait périr un des deux tableaux que je vous avois indiqués, lorsque vous vinstes ici. Il ne reste plus que celui de la femme, qui périra bientôt, si l'on n'y donne ordre. Je me suis informé adroitement du prix qu'on en voudroit avoir, au cas que vous voulussiez l'achepter, et je crois pou-

1. Lettre non datée.

2. Fille du premier maréchal de Noailles, femme en premières noces du marquis de Gondrin, fils du duc d'Antin, puis maîtresse et ensuite femme en secondes noces du comte de Toulouse, oncle de son premier mari.

voir vous en rendre maître pour moins de 600 louis. Il est aussi grand que le *Saint Jean* que Monseigneur le duc d'Orléans vient d'achepter de M. de Harlay[1]. A la vérité il n'est pas tout à fait si fini, mais aussi la différence du prix est grande. Si vous y songez, envoyez-moi de l'argent, car je n'en ai pas assez icy pour faire cette avance, et il faut payer comptant. Je me promenai hier autour des fontaines et ensuite dans l'allée des Capucins, qui commence à se remplir de malades de toutes espèces, et dont la plupart se croient en droit de trouver mauvais que des hommes, nés sujets à tant d'infirmités, soient aussi sujets à mourir. Je montai de là à la Sainte-Chapelle, qui tombe en ruine sur la carcasse du château et de la ville dont elle estoit accompagnée autrefois. Cela me fit souvenir de cette belle lettre de Sulpicius à Cicéron où il dit : « Heu nos homunculi indignamur si quis nostrum interiit aut visus est quorum vita brevior esse debet, cum uno loco tot oppidûm cadavera projecta jaceant! »

Vous voyez, jucundissime Domine, qu'on ne laisse pas de penser de belles choses à Bourbon, mais vous qu'avez-vous pensé à la Motte? N'y avez-vous point lu l'apologie d'Homère par M^me^ Dacier et les réponses que l'on y a faites? Je viens d'apprendre que M^me^ de Lambert se met aussi sur les rangs, et l'on m'a envoyé ici une grande lettre qu'elle écrit au R. P. Buffier où, après avoir dit beaucoup de gentillesse, *illepidas hercle et inelegantes*, elle se propose comme médiatrice pour accommoder cette querelle. Mais plust à Dieu qu'elle durast encore cent ans, et que celle de l'Église finît, comme les lettres qui viennent du pays où vous estes le font espérer! Vous devez en savoir plus de nouvelles que personne, et je vous supplie très instamment de me faire l'honneur de me dire ce qui en est.

On parloit quand je suis parti d'une espèce de trêve entre le Parlement et les ducs. *O utinam!* Mais cela me paroît aussi difficile à espérer que désirable pour tous les bons françois qui aiment le roi et l'estat. Si cela réussissoit et que vous y eussiez quelque part, comme vous en pouvez et devez avoir plus que personne, je vous ferois ériger une statue de marbre dans la place des Fontaines, à qui tous les buveurs seraient obligés de faire des libations en votre honneur, et je n'aurois pas de peine à obtenir sur cela une bulle de Rome, nonobstant celle qui vient d'être donnée sur les cérémonies chinoises. Vale.

J'ai lieu[3], Monseigneur, d'espérer que vous avez toujours pour moi la mesme bonté que vous avez toujours eue depuis trente ans, et c'est

1. Le conseiller au parlement Harlay, fils du premier président Achille de Harlay.
2. Il s'agit de l'ouvrage écrit par M^me^ Dacier en réponse à l'étrange *Apologie d'Homère*, où le bizarre P. Hardouin voulut donner du sujet et du but de l'Iliade une explication nouvelle et ridicule. Le titre exact est : *Homère défendu contre l'apologie du P. Hardouin* (1716).
3. Cette lettre non datée est sûrement antérieure au mois de mars 1717 puisqu'elle est écrite durant la dernière maladie de Callières, qui mourut le vendredi 5 mars 1717.

dans cette confiance que, sans vous rien demander en particulier, je vous supplie très humblement de trouver bon que j'aie l'honneur de vous rendre compte de la situation où je me trouve.

M. de Callière [1], secrétaire du cabinet, est malade à n'en pas revenir. Il faisait les quatre charges lui seul. On dit que M. le duc d'Orléans veut continuer le même usage par un homme dont il pût être sûr. Oserois-je espérer que vous voulussiez bien lui dire qu'il y a trente ans que j'ai l'honneur d'être connu de vous pour homme de bien et pas plus incapable de faire des lettres que mes confrères, qui ne sont pas diserts?

Vous savez, Monseigneur, et mieux que moi, les raisons que j'ai de ne pas faire parler Monseigneur le comte de Toulouse dans les conjonctures présentes d'une malheureuse affaire où je voudrois qu'il n'eût point à parler pour lui-même [2]. Ainsi je ne veux faire aucun usage de sa protection. Voulez-vous bien que la vostre en tienne lieu?

Ma charge me coûte 200 000 livres. M. le duc de Bourgogne me la fit achepter. J'en empruntai le prix dont je paye l'intérest : il m'est dû 28 000 livres de mes gages. Ayez la bonté de voir où cela me met.

Je regarderai comme un souverain bonheur pour moi de la pouvoir vendre, si je n'obtiens pas ce que je demande; et vous pouvez, en frappant du pied, me faire sortir de sous terre des achepteurs : je ne vous en demande qu'un.

Vous avez eu la bonté de me promettre il y a huit mois le paiement de ce qui m'estoit dû. Vous n'estes pas obligé de vous en souvenir.

Voilà mon estat, jucundissime Domine. Je ne vous demande rien, et j'ose vous en parler comme si j'avois l'honneur de vous voir encore à Saint-Cloud, ou dans le galetas de Versailles.

Voilà une lettre que Mme de Vaudreuil n'a pu parvenir à vous présenter.

Juillet 1717.

Vous n'auriez pas, jucundissime Domine, le chifon que je vous envoie, si un très mauvais usage n'en avoit fait une marque de respect, ou s'il m'estoit permis d'en supprimer quelqu'une à votre égard. J'aurois pris tout au plus le parti de remettre mon paquet à M. Ozon [3] et de lui dire :

Reddes signata volumina, Vini,
Si validus, si laetus erit, si denique poscet.

Mais puisque l'usage le veut, voilà la harangue de M. de Fréjus et la

1. Callières, diplomate et érudit (1645-1717).

2. Cette malheureuse affaire est celle de la déchéance des princes légitimés, qui commençait à occuper l'opinion et qui dura jusqu'au 6 et 8 juillet, jours de l'édit de publication.

3. Ce personnage impossible à identifier paraît être un des plus anciens familiers ou domestiques de la maison de Noailles.

mienne [1], et vous êtes pleinement dispensé de lire l'une et l'autre, car vous avez assez d'autres lectures à faire plus pressées et plus importantes, quoique peut-être pas plus agréables.

Je ne vous dispenserai pas si aisément de l'audience que vous m'avez promise à la Roquette [2] ou à Paris, lorsque vous aurez un peu de loisir : car rien ne presse. Mais vous ne devez pas l'oublier, quand ce ne seroit que par la curiosité de donner une audience où vous estes assuré qu'on ne vous demandera rien, car je crois que vous n'en donnez pas souvent de pareilles. Mais au lieu de demandes, je pourrai bien vous faire quelques questions, par exemple, si vous trouvez qu'on est plus à son aise à la Roquette avec tous les registres du Conseil Royal [3] et tous les financiers de Paris, qu'on ne l'étoit à Auteuil avec les épistres d'Horace, Racine, Despréaux, La Fontaine, et moi indigne? s'il est possible, ce que je ne crois pas, que l'élevation où vous estes vous fasse paroistre les hommes qui rampent sur la terre si petits que vous ne les reconnoissiez plus chacun dans leur juste proportion? si le plaisir de travailler nuit et jour, avec l'impossibilité de faire le bien que vous voulez et d'empescher le mal que vous ne voulez pas, dédommage du repos que vous avez perdu et des moments que vous donniez à la musique, aux lectures agréables, et même à jouer au trictrac à un escu le tour? Quand je vous aurai proposé tout cela, Monseigneur, avec un visage aussi sévère que celui de M. d'Argenson quand il interroge des prisonniers à la Bastille [4], j'en reprendrai un aussi grave que celui d'Horace et je dirai.

Atque hæc
Dicere te nobis, tibi nos accredere par est.

Vale bene, jucundissime et colendissime Domine.

27 juin 1718.

Il y a longtemps, Monseigneur, que je suis accoutumé à regarder comme des ordres bien respectables pour moi les moindres recommandations qui me viennent de votre part, et cela est trop profondément gravé dans mon cœur pour changer jamais. M. Lafitard, que vous honorez de votre protection, en feroit une expérience avantageuse

1. M. de Fréjus (Fleury) fut reçu à l'Académie française le mercredi 23 juin 1717, à la place de M. de Callières, par Valincour. « On dit que leur harangue à tous deux est fort belle. »

2. Maison de campagne du duc de Noailles.

3. Le duc de Noailles venait de terminer son travail sur la réorganisation des finances. La lecture en avait rempli plusieurs séances du conseil de régence en juin 1717. Marais (*Journal*, I, 234) le montre à une autre séance du 4 sept. 1717 « à une table avec beaucoup de registres, de comptes et de papiers ».

4. D'Argenson, lieutenant de police, que la Chambre de justice, instrument des rancunes parlementaires, avait récemment essayé d'atteindre à propos d'une exaction imputée à quelques subalternes (Cf. M. Marais, *Journal*, I, 213).

pour lui, *si quantum inferem possem quoque*. Mais vous savez, Monseigneur, que je ne suis qu'un prophane et un réprouvé à l'égard de tout ce qui a rapport au conseil de marine, et que si j'avais quelque chose à y demander, je serois obligé de chercher des protecteurs. Cependant j'ai fait le peu qui dépend de moi, qui est de lire ce matin à Monseigneur le Comte de Toulouse le mémoire de M. Lafitard, et je n'ai pas assurément oublié la bonté que vous avez pour moi, qui est assurément la meilleure recommandation qu'il pouvait avoir. Elle a produit l'effet qu'elle produira toujours, et a inspiré une grande envie de lui faire plaisir, et en même temps des réflexions fort tristes sur l'impossibilité de lui en faire aucun à présent. Il y a des commis à qui il est dû deux années de leurs appointements : comment faire des grâces quand on n'a pas de quoi payer les debtes [1] ? J'espère pourtant, Monseigneur, que le sieur Lafitard aura lieu d'être content, et je puis avoir l'honneur de vous assurer que je ne me tiendrai pas en repos que je n'aye trouvé le moyen de forcer en sa faveur la dureté des temps qui semble oster tout moyen de bien faire. Reposez-vous-en sur moi, s'il vous plaist, et comptez que je mourrai en la peine, ou que j'aurai l'honneur de vous en rendre bon compte. Comme toutes les voies ordinaires ne servent plus de rien et qu'il est inutile de donner des placets, de représenter ses besoins et ses services passés et ceux qu'on rend actuellement, j'avois imaginé de recourir à un moyen qui avait réussi du temps d'Orphée et d'Amphion : c'étoit d'amener le sieur Lafitard à la porte du conseil de la marine (je dis *à la porte*, car il ne m'est pas permis d'y entrer), et de le mettre là nud comme la main avec une simple mante volante comme on en donne une à Apollon pour la bienséance. Je lui aurais mis sur la teste une couronne de laurier et dans les mains la lyre de son père pour voir s'il ne pourroit pas attendrir le cœur de ses juges. Mais M. de Bonrepaux, à qui j'en parlai, me dit que cela ne réussira pas, et je me souviens que cela ne m'avoit pas réussi à moi-même à Saint-Cloud, dans une occasion moins importante : car ayant à bastir un angar qui me devait couster 500 livres que je n'avais pas, et m'estant souvenu de ces beaux vers *saxa movere sono*, etc., je pris une lyre sur laquelle je chantois des vers que l'on admire encore dans mon village, « *Ubi me quoque vatem Dicunt pastores* ». J'eus la consolation de voir les pierres s'attendrir; il y en eut même qui se fendirent de regret. Mais au diable l'une qui fist le moindre pas pour se placer où je le voulois! Et je fus obligé à la fin de prendre des massons comme aurait fait un simple bourgeois. Et ce qui me fit le plus de dépit, c'est que pendant ce temps-là, je voyais à droite et à gauche des palais de financiers qui s'élevoient comme par enchantement, et qui sont destinés à loger des maistres que je ne logerais que dans mon écurie s'ils venaient à Saint-Cloud.

1. Témoignage éloquent sur la situation déplorable des finances.

A S. Cloud, 7 octobre 1718.

Je suis icy, Monseigneur, avec un reste de fièvre double tierce qui m'empeschera de avoir l'honneur de vous escrire une longue lettre. J'ai vu le mémoire qui vous a été adressé par M. d'Andrezel, sur l'amirauté à établir en Roussillon, et sur les inconvénients qu'il y aurait à en laisser porter les appels au Parlement de Toulouse, quoique cela soit établi et ordonné par l'édit qui crée cette nouvelle amirauté. J'ai lu aussi avec attention ce que M. Ozon me mande de votre part sur ce mesme sujet : sur quoi j'aurai l'honneur de vous dire, qu'ayant été exclus, comme prophane, du Conseil de marine, je m'en suis encore plus exclus moi-même, et que je ne me mesle de ce qui s'y fait ni m'en approche, non plus que les Juifs de celui de l'Inquisition. Mais il y a assez longtemps que je suis instruit du fonds de toutes les matières qui y sont portées pour pouvoir vous dire mon avis sur celle-ci, et cela se réduit à deux points : 1° qu'il est impossible d'empescher l'établissement d'une amirauté en Roussillon : on en a établi une en Bretagne, et cette province était à cet égard dans le même état et dans la même possession que le Roussillon ; 2° qu'on ne peut refuser une déclaration qui ordonne, en conformité des privilèges de la province, que les appellations seront portées de ce nouveau tribunal au Conseil souverain et supérieur de Roussillon, qui tient lieu de Parlement dans la province. Si cet avis vous est agréable, j'en donnerai un mémoire à Monseigneur le Comte de Toulouse pour le faire rapporter au Conseil, où je me flatte qu'il sera trouvé raisonnable ; mais je ne ferai rien sans avoir de vos nouvelles.

Je croyais faire cette lettre fort courte, et je sens à ma main et à ma tête qu'elle est fort longue. Dieu veuille qu'elle ne vous paraisse pas encore plus longue en la lisant! Il faut pourtant que je l'allonge encore, pour ajouter que, n'estant pas exclus de l'église catholique comme du Conseil de marine, j'adhère de bon cœur aux deux appels que Monseigneur le Cardinal de Noailles vient de publier [1], et à celui de la Faculté de théologie. Et si j'estois à Rome, je répéterois au Pape ce qui lui fut dit, il y a quelques années, au sujet de cette faculté par un bon moine en qui il prenoit confiance : « Eh! Santissimo! Santissimo! di grazia non la pigliate con questi dottoroni che ne sanno piu di noi! » Vale, etc.

S. Cloud, 12 octobre 1718.

Je ferai, Monseigneur, ce que vous m'ordonnerez, dès que Monseigneur le Comte de Toulouse sera revenu de Rambouillet ; mais je puis avoir l'honneur de vous assurer par avance que l'affaire finira sur le pied de l'expédient que propose M. d'Andrezel, puisqu'il vous es agréable. Je suis ravi que vous ayez bien voulu recevoir mon appel :

1. « Aux horreurs de la Fronde a succédé la Bulle », disait Voltaire, et c'est à cette interminable querelle de la Bulle *Unigenitus* que se rapportent les appels de Noailles dont parle ici Valincour. L'appel, tenu secret depuis le 3 avril, ne fut publié que le 24 septembre 1718.

j'irai le renouveler entre vos mains dès que vous serez à Paris, car mon reste de fièvre ne me permettra d'aller à Saint-Germain.

Nous sommes dans un temps où l'on va devenir hérétique à bon marché, si Dieu ne nous assiste ; et il faut bien prendre garde comment on parlera, car je me souviens du pauvre Panurge [1] qui pensa estre déclaré tel pour avoir dit à frère Jean un peu trop inconsidérément, dans la chaleur de la dispute : « Les fièvres quartaines te puissent épouser! » car le pétulant moine s'écria aussitôt en s'adressant à lui : « Archidiable! protodiable! pantodiable! tu doncques veux marier les moines? Ho ho! Hu hu! hou hou! je te prens pour un hérétique! » Je crois que j'en dirois autant de tout mon cœur à quiconque viendroit me proposer de me marier à l'heure qu'il est, quoique je ne sois pas moyne. Vale, etc.

S. Cloud, 4 aoust 1723.

Permettez-moi, Monseigneur, et en même temps, jucundissime Domine (car vous le serez pour moi toute ma vie), permettez-moi, dis-je, de vous demander, (quand ce ne seroit que pour vous amuser un moment), de quel œil vous voyez dans votre tranquille solitude toutes les révolutions qui arrivent icy tous les jours? Sans compter celles qu'on veut qui soient sur le point d'arriver! Il semble que la fortune, qui jusqu'à présent s'étoit contentée d'estre volage, soit devenu folle ou ivre et qu'elle ait fait vœu de ne laisser personne en repos de tous ceux qu'elle avoit le plus favorisés [2]. Pour moi, qui n'ai jamais reçu d'elle aucune faveur que la liberté de pouvoir demeurer assez souvent dans mon hermitage, je meurs de peur qu'elle ne m'y trouve trop content, et que, pour dernière marque de sa folie, elle ne me vienne tenter quelqu'un de ces jours par l'espérance de quelque grande place. J'espère pourtant que cela n'arrivera pas, et, en tout cas, il me semble que je serais assez sage pour la refuser. Depuis deux mois que la cour est à Meudon [3], je me contente de la voir avec une lunette d'approche. Quand le roy passe pour aller à la chasse au Bois de Boulogne, je le regarde passer, et je songe que si j'avois l'honneur d'estre plus près de lui, je serais fasché qu'il ne m'eût pas regardé ou qu'il eût regardé plus que moi quelque autre de mon espèce. En récompense, je vois lever le soleil tous les matins, et pour celui-là je suis bien sûr qu'il me regarde, parce qu'il regarde également tous les hommes, et qu'il n'y en a pas un seul au monde qui ne se sente de ses influences. Je visite ensuite mes espaliers, à qui je n'ai point besoin de donner des placets, ni de faire des révérences pour obtenir ce que j'attends d'eux. Quand il commence à faire trop chaud, je reviens dans ma petite bibliothèque, où je suis toujours

1. Cette citation de Rabelais mérite d'être signalée, comme témoignage de la culture de Valincour, étendue et indépendante.

2. Allusion à la maladie du cardinal Dubois (un ulcère de la vessie) qui l'emporta en dix jours.

3. La cour y passait l'été, à cause de l'air plus vif qu'à Versailles.

assuré de trouver bonne compagnie, parce que je n'y ai mis rien que de bons livres. J'en ai par hasard ouvert un ce matin, où j'ai trouvé la vie des hommes d'aujourd'hui, si bien peinte qu'il semble que le portrait n'ayt été fait pour eux, et je vous supplie, Moneigneur, d'y jeter les yeux :

Quid tam sollicitis vitam consumimus annis
Torquemurque metu cœcaque cupidine rerum,
Aeternisque senes curis dum quœrimus ævum
Perdimus et nullo votorum fine beati
Victuros agimus semper, nec vivimus unquam, etc.

Dites la vérité, Monseigneur, n'aymeriez-vous pas mieux avoir lu ces vers-là que les odes de Boutard à la louange de M. Dangeau[1], et que les vers de M. Dangeau même, où sous une allégorie si ingénieuse, il représente les soldats du roi par un troupeau de moutons? Je laisse à votre mémoire fidèle à vous faire souvenir du reste. Ce ne sera pas sans rire. Mais pour revenir à notre poète latin, je vous donne en quatre à deviner qui il est, et cependant il vivoit du temps d'Auguste. Il falloit que les hommes de ce temps-là fussent bien semblables à ceux de ce temps-cy, car, si je ne savais le siècle où le poète a vécu, je croirais que par ces mots *hucusque rapinas*, il auroit voulu désigner tant de gens de condition de ce siècle, qui par les guains énormes qu'ils ont faits, croyent n'avoir acquis autre chose que la licence de se porter sans pudeur à toutes sortes de friponneries. Vous avez vu cela de plus près que moi, et vous vous savez bon gré tous les jours des témoignages que vous rend sur cela votre conscience aussi bien que tout le public. Jouissez-en avec plaisir, car avec un pareil témoignage et une bonne santé on peut se trouver bien partout. Vale, etc.

S. Cloud, 12 août 1723.

J'espérois, Monseigneur, que le premier évènement qui suivrait celui qui vient d'arriver [2] serait vostre retour en ce pays-ci [3], et je n'en ai point encore entendu parler. Je ne vous souhaite point une grande part dans le gouvernement des affaires, et je suis persuadé que vous ne le souhaittez plus vous-même, ayant éprouvé combien dans ces sortes de places, et surtout en ce temps-ci, il est difficile de faire le bien et d'empescher le mal[4]. Et cependant sans cela une grande place est un sujet continuel de chagrin pour un homme qui pense comme vous. Je ne vous

1. Louis de Courcillon, abbé de Dangeau, mort depuis quelques mois quand Valincour écrivait ceci (1643-4 janvier 1723), fut surtout un grammairien.
2. La mort du cardinal Dubois, survenue le 10 août 1723, sur laquelle l'honnête Valincour fait plus loin des réflexions éloquentes.
3. Au ministère ou à Versailles. Noailles était exilé en Auvergne (Cf. Marais, III, 38, 17 octobre 1723). Noailles ne fut pas rappelé au pouvoir. Le duc d'Orléans devint premier ministre et donna les affaires étrangères à M. de Morville. Le duc de Noailles revint « moins brillant... et plus circonspect dans ses conseils ».
4. Formule habituelle à Valincour.

souhaite donc que la liberté d'estre à la cour quand il vous plaira, afin de pouvoir estre plus souvent à Saint-Germain qu'à la cour.

Vous avez de grandes charges, vous estes très riche [1]; et votre conscience aussi bien que tout le public vous rendent tesmoignage que vous estes peut-être le seul grand seigneur du royaume qui vous trouviez riche sans être entré dans ces malheureuses adverses [2] qui semblent avoir banni de tous les cœurs l'honneur et la probité. Qu'avez-vous de plus à souhaiter, que de passer avec dignité et dans un plein repos le reste de votre vie que je vous souhaite très-longue et très-heureuse? De quelque manière qu'on passe sa vie en ce monde, il faut toujours qu'elle soit terminée par la mort, et le jour qu'elle arrive, il n'y a point d'homme qui n'aimast mieux avoir esté enfant de chœur que premier ministre.

En voilà un bel exemple dans la personne du cardinal [3],

Qui nimis notus omnibus
Ignotus moritur sibi.

Il s'est confessé la veille de l'opération [4], fort à la haste [5], au premier récollet que l'on a pu trouver, et, à ce qu'on dit, pour la première fois depuis quarante ans. Il a refusé de recevoir le viatique [6], voulant, disait-il, éclaircir auparavant un point de cérémonial particulier aux cardinaux et qui apparemment règle les rangs entre Jésus-Christ et eux. Le lendemain, n'ayant plus de connaissance, il se confessa encore par signes au même récollet, et, le cérémonial n'estant pas réglé, le viatique ne fut point apporté. C'est ainsi que meurt un prestre et un archevesque, au bout d'une maladie de deux ans qu'il savoit être mortelle. Je ne doute point que celui qui sera chargé de son oraison funèbre [7] ne prenne soin d'expliquer à fond le détail du cérémonial à quoi l'on astreint le viatique pour qu'un cardinal daigne le recevoir. Mais en attendant cette explication je crois qu'on peut dire.

Eheu! quam perfatuae sunt tibi, Roma, togæ.

N'allez pas croire que ce vers soit de Bèze [8], car il est de Martial. Vale, etc... Croyez-vous que M. le Cardinal de Noailles le jour de sa mort, que je souhaite qui soit fort éloignée, s'attache fort au cérémonial?

1. Par lui-même et son mariage avec M^lle^ d'Aubigné, à qui le roi avait fait un cadeau de 800 000 livres.

2. *Sic* pour affaires : les affaires de la Banque de Law et du Mississipi.

3. « Voilà ce grand cardinal, premier ministre de France, en plomb comme les autres » (Marais, *ibid.*, III, 3).

4. L'opération d'un abcès à la vessie. « Il n'a pas eu la consolation d'emporter ses pièces en l'autre monde, car on lui avait coupé tout, rasibus. » (*Ibid.*). Marais donne de cette opération d'autres détails non moins pittoresques.

5. « Il a été confessé tant bien que mal par un P. Récollet. » (*Ibid.*)

6. « Il ne s'est pas mis trop en peine des derniers sacrements. » (*Ibid.*)

7. « Son oraison funèbre est toute faite dans le discours de Fontenelle à l'Académie lorsqu'il y fut reçu. » (*Ibid.*, 5). Le temps manqua pour la faire le 27 août, jour de son service solennel.

8. Théodore de Bèze, le célèbre ministre calviniste.

S. Cloud, 20 novembre 1723.

J'avoue, Monseigneur, que puisque le gazetier de Hollande se mesle de régler les interrests de M. le Chancelier, on ne peut guère trouver mauvais qu'il entre dans le détail de ce qui se passe à l'Académie; et je crains sur cela que cet illustre corps ne lui fournisse plus de matière qu'il ne serait à désirer. M. l'abbé Bignon, directeur, s'excuse à recevoir les candidats : il allégue son âge, sa santé, qu'il a renoncé à la prédication; et la charge retombe de droit sur M. de Fréjus, chancelier, qui s'excuse sur ses occupations. Ainsi, selon les statuts, c'est au secrétaire Dubois à faire les harangues : mais il a trouvé dans les statuts qu'il devoit estre chargé des Harangues, quand le Directeur et le Chancelier ne les pouvoient pas faire, et non quand ils ne les vouloient pas faire : « Or, ajoute-t-il, il est évident que c'est icy manque de volonté et non de pouvoir. » Cela est subtil, et cependant l'Académie demeure muette. *O rem ridiculam, Cato, et jocosam.* Fontenelle, quoique homme d'un excellent esprit, propose sur cela un expédient peu raisonnable : c'est de laisser passer le trimestre et de charger les nouveaux officiers, qu'on fera au mois de janvier. Mais qui seront les gens qui voudront se charger d'un travail qui n'est pas de leur temps et que leurs prédécesseurs ont refusé? Ce qu'il y a de plus triste, ce sont nos quatre candidats qui sont comme des âmes en peine sur les bords du Styx, en attendant que Charon vienne les passer. Cela vous fendroit le cœur si vous les voyiez. Nous devons nous assembler extraordinairement sur une chose si importante, et je serais d'avis qu'on envoie six ou sept notaires au directeur et au chancelier pour les obliger de déclarer si c'est manque de pouvoir ou de volonté, afin de décider en pleine connaissance de cause sur le refus du secrétaire [1].

Je me réjouis, Monseigneur, de ce que vostre santé continue à être bonne. Vous avez tout le reste ou vous pouvez vous le donner : réflexion solide, tranquillité qui vient de la bonne et très-bonne conscience, livres à souhait, et bonne compagnie, parce que vous savez la rendre bonne par la manière gracieuse dont vous la recevez et l'esprit que vous lui donnez : car je me souviens que vous m'en avez donné à moi très-souvent, quoique je sois de l'Académie. Enfin je vois qu'il ne vous manque que des pesches et des figues, et je suis faché de ne vous en avoir point envoyé par la poste.

Je me souviens que la première année que j'allay à Toulon, m'estant trouvé à table chez M. de Peturni? auprès de la grande comtesse de Roussi, qui s'empiffrait de tartelettes qui étoient devant elle, je lui fis confidence du dessein que j'avois d'en porter deux douzaines à M. le maréchal d'Estrées, qui était parti avant moi. Comme c'était une femme d'un très grand sens, elle fut frappée d'abord des difficultés de l'entreprise et me dit qu'elles arriveroient toutes froides. Mais je la satisfis

1. Marais mentionne ce différend en novembre 1723 (III, 48).

en lui disant que je fairois mettre sur le devant de ma chaise de poste une petite banquette avec des réchauds à lampe; avec quoi mes tartelettes arriveroient à Toulon comme sortant du four.

Je suis persuadé, Monseigneur, que vous avez trouvé *Inès de Castro* [1] une pièce assez éloignée de la perfection, mais où il ne laisse pas d'y avoir de belles choses. Pour la farce d'*Agnès de Chaillot*, au milieu de quelques plates boufonneries, il y a des censures aussi judicieuses que celles de l'Académie sur *le Cid*.

Come je ne pourrai, Monseigneur, vous envoyer cet hiver ni pesches ni figues, je me prépare à vous envoyer toutes les fariboles qui pourront vous intéresser, tant bonnes que mauvaises, même les harangues de l'académie, s'il y en a; car vous voyez que cela est encore fort douteux.

S. Cloud, 2 novembre 1723.

Vous savez, Monseigneur, qu'il y a longtemps que

Pascitur in vestrum reditum votiva juvenca,

mais puisque vous aimez mieux un dindon, vous en aurez un; il est juste de vous laisser le choix de la victime aussi bien qu'au Dieu Faune :

Seu poscat agna, sive malit haedo.

Mais souvenez-vous que j'ai fait un autre vœu pour votre retour : c'est d'avoir ici votre portrait qui y sera plus honnoré et plus respecté que dans quelque lieu où vous le puissiez mettre; et puisqu'il s'agit de vœux aujourd'hui, je vous supplie, Monseigneur, de recevoir celui, que je ne fais que renouveler, d'estre toute ma vie attaché et dévoué à vous avec tout le respect, toute la tendresse et toute la fidélité que vous méritez, et je signerois de mon sang cette protestation s'il en estoit besoin.

Versailles, 26 novembre 1723.

Je passai, Monseigneur, encore hier à votre porte, parce que l'on m'avait assuré que vous estiez à Paris [2], mais ne vous ayant pas trouvé, je fus du moins consolé par le billet qu'il vous a plu me faire l'honneur de m'escrire. Je ne puis assez vous remercier du rendez-vous que vous voulez bien prendre à S. Cloud, mais c'est à vous, s'il vous plaît, d'en marquer le jour et l'heure : vous jugerez bien que je ne manquerai pas de m'y trouver, et que jamais mon pauvre hermitage ne m'aura été si agréable que ce jour-là. Peut-être aussi ne vous y trouverez-vous pas

1. Tragédie de La Mothe, imprimée en août 1723. Je n'ai pu trouver cette parodie dont parle ici Valincour non sans ironie mordante pour l'Académie.

2. Le duc de Noailles revint au Palais-Royal le 12 novembre (Cf. Marais, III, 45). « On lui a fait une grande réception à Saint-Germain-en-Laye dont il est gouverneur. »

trop mal pour vous y délasser de vos visites de princes, de princesses et de grands que vous êtes obligé de faire et de recevoir depuis que vous êtes à Paris.

J'ay fait enchanter le dindon comme on enchantait du temps d'Amadis les héros, qui se conservoient 14 ou 15000 ans sans remuer ni pied ni patte, sans se corrompre et sans qu'il leur tombast un cheveu de la teste; et dès que l'enchantement était rompu, ils se trouvaient frais et gaillards comme la rose, et en estat d'aller conquérir assez de royaumes pour en donner à leurs ecuyers. Dès que vous parroistrez, le dindon ira de lui-même se mettre à la broche, et sera aussi bon que s'il n'étoit ici que depuis huit jours. Il vous plaist que j'aie l'honneur de vous aller recevoir. Vale jucundissime Domine.

S. Cloud, 29 novembre 1723.

Vous pouvez compter, Monseigneur, que votre paquet a esté rendu à Paris hier avant cinq heures. Je joins ici les deux imprimés que vous m'avez fait l'honneur de me demander. Je ne puis imaginer quel est le troisième. J'oublioi hier, à l'occasion du parrein et de la marreine que l'on destine à M. le duc de Penthièvre [1], de vous faire souvenir qu'il y a une tradition canonique, fondée même sur quelques décrets, qui désapprouve qu'un mari et une femme tiennent ensemble un enfant sur les fonts; et cela servit, si je ne me trompe, au roi Childéric d'abominable mémoire pour répudier sa femme. Mais lorsque il n'y a que les cérémonies du baptême à suppléer, comme dans le cas dont il s'agit, il serait bien difficile de trouver une raison bien raisonnable de la règle et de l'exception.

S. Cloud, 23 juin 1724.

Je suis chargé, Monseigneur, d'avoir l'honneur de vous consulter sur la réception de Messeigneurs les princes à l'ordre de la Toison d'Or, à laquelle je, très indigne, fais la fonction de chancelier. Ce sera pour mardi à Versailles et vous estes supplié d'y assister. On a pris le parti de ne point inviter M. d'Aremberg, qui est de la façon de l'empereur. Mais comme le cérémonial de cet ordre est que les chevaliers prennent rang et séance du jour de la réception, on est en peine de voir si MMrs de Robeck et de Chimay ne feroient point d'incidents à Messeigneurs les princes le jour de la réception. Cela seroit bizarre. Mas come todo podria ser? On demande ce que vous en pensez, car en ce cas il ne faudrait pas les avertir.

Atque haec
Scribere te nobis, tibi nos accredere par est.

Souvenez, Monseigneur, que vous devez m'ordonner d'avoir l'honneur de vous recevoir icy quelqu'un de ces jours avec le Père général de l'Oratoire. Il est à Fresne.

Vale, etc. LÉON-G. PÉLISSIER.

1. Fils du comte de Toulouse et de Marie-Victoire-Sophie de Noailles, qui fut célèbre par sa bonté et sa piété pendant tout le XVIII[e] siècle.

UN PROJET DE « DICTIONNAIRE CRITIQUE » AU COMMENCEMENT DU XVIII[e] SIÈCLE

La seconde moitié du XVII[e] siècle a été marquée par une étonnante floraison de remarques de grammaire éparses dans une foule d'ouvrages, ceux de Vaugelas, de Ménage, du P. Bouhours, d'Andry de Boisregard, etc., pour ne citer que les principaux. C'est avec ces matériaux de valeur très inégale et de provenances très diverses que la grammaire classique allait se constituer peu à peu. D'où la nécessité de les grouper, de les confronter, de les accorder, de les « critiquer » en un mot, nécessité qui s'est fait sentir presqu'aussitôt.

La Touche s'en est inspiré dans la seconde partie de son *Art de parler françois*, 1[re] édit. 1696; mais son travail, simple compilation des grammairiens antérieurs, ne pouvait servir que provisoirement; le principal, c'est-à-dire la critique, restait à faire. Cette question a vivement préoccupé les grammairiens du XVIII[e] siècle, notamment d'Olivet et l'abbé Féraud; celui-ci l'a finalement résolue en publiant d'abord son *Dictionnaire grammatical*, 1[re] édit. Avignon, 1761, puis son grand *Dictionnaire critique* en 3 vol. in-4°, Marseille, 1787-1788. Bien avant cet ouvrage, le répertoire le plus riche et le plus complet qu'on possède sur la grammaire française à cette époque, on en voit surgir l'idée dès les premières années du XVIII[e] siècle. C'est ce qui ressort d'un prospectus de libraire conservé à la Bibliothèque Nationale (Rés. X, 1298, 1 f. in-4°) et que nous reproduisons ci-dessous. Cette pièce est intéressante à plusieurs titres; d'abord, ainsi qu'on vient de le montrer, comme l'annonce d'un précurseur de l'abbé Féraud; puis comme un écho des démêlés de l'Académie française avec Furetière. La célèbre compagnie nous y apparaît plus que jamais cramponnée à son privilège et refusant d'en abandonner la moindre parcelle, fût-ce au profit d'ouvrages qui n'avaient qu'un lointain rapport avec son *Dictionnaire* et dont l'auteur en tout cas ne pouvait encourir le reproche de plagiat. Enfin ce prospectus constitue un renseignement nouveau et important sur la carrière d'un grammairien dont on sait peu de chose (cf. F. Brunot, *Histoire de la langue française, de 1660 à 1700*, p. 738), mais dont l'activité a pourtant laissé quelques traces. Sa *Guerre civile des François sur la langue* (1688) et son édition des remarques posthumes de Vaugelas (1690), en témoignant d'une réelle érudition, laissent supposer qu'il eût été fort capable de mener à bien son entreprise, d'ailleurs intelligemment conçue, comme on peut s'en rendre compte par le prospectus. Il en aurait été empêché d'un côté par l'opposition irréductible de l'Académie, de l'autre par la guerre de succession d'Espagne, qui, en se prolongeant, ne lui permit pas de faire imprimer son travail dans une ville étrangère, soit à Trévoux, soit ailleurs. L'abbé Bignon, dont il est question dans le prospectus et qui peut servir à fixer la date approximative de ce document, avait été chargé par son oncle, le chancelier de Pontchartrain, de la librairie, c'est à dire de la direction des examinateurs auxquels étaient soumises les demandes de privilèges. Il abandonna cette fonction en 1714 (*Journal de Dangeau*, à la date du 14 juillet). L'ouvrage d'Alemand n'est pas mentionné dans ses registres manuscrits conservés à la Bibliothèque Nationale. Sa nomination de conseiller d'État d'Église est du 18 février 1701 (Archives Nation. O[1] 45, f. 31 v°. Cf le *Journal de Dangeau*, à la date du 17). Il était président de l'Académie des Sciences, lors de son renouvellement en 1699. Il le fut l'année suivante (Archives Nation. O[1]44, f. 10 v°) et probablement pus tard encore, mais sans qu'il soit possible d'articuler des dates précises.

« On sait qu'il y présidait ordinairement », se borne à écrire Mairan dans son *Éloge*, en parlant du rôle de l'abbé Bignon dans les séances publiques de l'Académie des Sciences. ALEXIS FRANÇOIS.

DICTIONNAIRE | GÉNÉRAL ET CRITIQUE | DE TOUS LES MOTS, | DE TOUTES LES PHRASES OU FAÇONS DE PARLER | ET DE TOUTES LES RÈGLES DE NOTRE | LANGUE QUI ONT SOUFFERT QUELQUE | CONTESTATION JUSQU'A PRÉSENT.

Ouvrage singulier et nécessaire aux Autheurs, aux Prédicateurs, aux Avocats, aux Critiques, et aux Amateurs de nôtre Langue François ou Étrangers : L'on y trouvera une infinité de dissertations sur Vaugelas, Ménage, et le P. Bouhours, sur les Dictionnaires de Richelet, de Furetière, de l'Académie, et sur les ouvrages de ceux qui ont le mieux écrit sur nôtre Langue ou en nôtre Langue ; On y verra encore l'Académie combatuë par l'Académie même, et enfin les Académiciens et nos meilleurs Autheurs entièrement opposés les uns aux autres.

Par M. ALEMAND *l'aîné Avocat au Parlement.*

Deux Tomes in-folio.

L'Essay de ce Dictionnaire a déjà été donné au public sous le titre de Guerre civile des François sur la Langue *in*-12. en 1688. chez Langlois au Palais à Paris, ce qui fût suivi du Vaugelas posthume du même Autheur chez Desprez Ruë S. Jaques à Paris *in*-12. en 1690. Les Journaux des Sçavans de France et de Hollande ont parlé assés avantageusement de ces deux Ouvrages et de plusieurs autres du même Autheur sur différentes matières : il est prêt encore à en donner quelques autres, particulièrement concernant sa Profession, en attendant que ce grand Dictionnaire puisse être Imprimé après la Paix en Dombes ou ailleurs, parce que l'Académie Françoise empêche qu'on n'en accorde le Privilège en France sous prétexte de la clause exclusive de 20. ans, du jour que son Dictionnaire a été achevé d'imprimer, insérée dans son Privilège : quoique le Dictionnaire du Sieur Alemand soit un Ouvrage entièrement différent de celui de l'Académie, comme il est aisé d'en juger par le Titre ci-dessus, et comme il eût l'honneur de le faire voir dernièrement à Paris à Monsieur l'Abé Bignon Conseiller d'État, Président de la nouvelle Académie Royale des Sciences, Commissaire Général nommé par Monseigneur le Chancelier pour tout ce qui concerne l'impression des Livres, qui en demeura convaincu ; ce qui n'empêcha pas que l'Académie Françoise ne persistât à son opposition, et le Sieur Alemand a mieux aimé céder, puisqu'il lui est aisé de faire imprimer son Dictionnaire ailleurs avec les mêmes avantages, que de s'exposer à un Procès aussi facheux que celui que la même Académie fit essuyer, quoiqu'injustement, au Sieur de Furetière : puis qu'on voit aujourd'hui que son Dictionnaire imprimé hors du Royaume n'est pas moins différent de celui de l'Académie, soit pour la matière, l'utilité et le débit, soit pour le profit et la gloire que l'Autheur en a remporté.

LE SÉJOUR DE SUARD EN SUISSE ET EN SOUABE

On sait que Suard a vécu à l'étranger pendant les deux dernières années du Directoire, du 18 fructidor au 18 brumaire. Mais Garat et Charles Nisard, qui ont écrit des livres sur Suard [1], et tous les auteurs de notices plus courtes, ont passé si rapidement sur cet épisode de sa vie, qu'ils en ont faussé le récit.

« Proscrit avec Camille Jordan, dit Garat, M. Suard pouvait être avec lui déporté. Madame de Staël, qui le sut tout de suite, toujours active à sauver ses amis en danger, le pressa de se rendre à Coppet, heureuse de lui donner un asile chez son père. M. Suard s'y rendit à l'instant. »

Le fait est qu'à la date du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), Suard se trouvait paisiblement établi à Coppet : preuve en soit la lettre qui suit, qu'il adressait à Meister à un moment où la nouvelle du coup d'État n'était pas encore arrivée au bord du lac Léman :

Coppet, 8 septembre [1797, = 22 fructidor, an V.]

« Je suis ici avec ma femme depuis huit jours, mon cher monsieur; l'espérance de vous y voir a été un des objets les plus intéressants de mon voyage : car j'ai malheureusement trop peu de temps pour satisfaire le désir que j'aurais, de faire connaître la jolie ville de Zurich à ma compagne, en nous procurant le plaisir bien plus attirant d'aller passer quelques jours avec vous. Mais nous donnons à M. Necker le plus de jours que nous pourrons; nous ne nous détournerons que pour aller voir M. de Garville; et ce détour s'accorde avec le projet de passer au retour par Besançon, ma patrie, que je n'ai pas revue depuis plus de quarante ans que je l'ai quittée.

« Si vos affaires ne vous permettaient pas de venir jusqu'ici, pourquoi ne me donneriez-vous pas un rendez-vous à Morat? J'aurais trop à regretter, si je quittais la Suisse sans avoir le plaisir de causer avec vous sur le déplorable état où sont en ce moment les affaires de cette malheureuse France que vous aimez ».

Comme l'indiquent ces derniers mots, Suard reconnaissait bien que le temps était mauvais et orageux; mais il n'avait pas vu l'éclair, et le bruit du tonnerre n'était pas encore arrivé jusqu'à Coppet. C'est le soir même, peut-être, ou le lendemain, qu'on y reçut la nouvelle des événements du 18 fructidor. Dès lors, il n'était plus question pour Suard de rentrer à Paris en passant par Besançon sa patrie : il était proscrit; il lui fallait un asile, il le cherche, et ses

1. Garat, *Mémoires historiques sur la vie de Suard, sur ses écrits, et sur le XVIII^e siècle*. Paris, 1820, 2 volumes. — Charles Nisard, *Mémoires et correspondances historiques et littéraires, inédits*, 1726-1816. Paris, 1858. C'est le dépouillement des papiers de Suard qui a fourni à Charles Nisard la plupart des matériaux de ce volume.

lettres à Meister nous permettent de suivre son itinéraire. Les 3 et 21 octobre, on le voit à Rolle, au bord du lac Léman; le 3 novembre, à Berne, où il sollicite et n'obtient pas l'autorisation de demeurer près de la frontière française; bientôt après, chez M. de Garville, à Greng, petit village voisin de Morat; il y passa les mois de décembre et janvier. L'entrée de l'armée française en Suisse le força à prendre la fuite. Le 5 février [1798] il écrit de Schaffouse à Necker :

« Je pars demain matin pour Rothenbourg, mon aimable et excellent ami. J'irai de là à Tubingue, où je compte être reçu avec M. de Narbonne. J'écrirai sur le champ à Jouffrain, pour savoir s'il m'est toujours possible d'être toléré près de lui. Si je trouve des difficultés à rester près de la frontière, je m'enfoncerai vers Anspach ».

Le séjour de Suard à Anspach est chose connue. Mais les notices biographiques qui le font aller tout droit de Coppet à Anspach, sautent à pieds joints sur dix-huit mois de sa vie. Suard passa à Tubingue une année toute entière, et c'est seulement en 1799 qu'il quitta la Souabe, afin de s'éloigner du théâtre de la guerre. Dans une lettre datée d'Anspach, 19 mars [1799], il écrivait à Meister : « Je suis parti de Tubingue le 5, et je suis arrivé ici le 8. »

Dans cette courte esquisse, nous n'avons fait que dresser l'itinéraire de Suard pendant la première moitié de son exil. Celui qui voudrait retracer sa vie et ses sentiments pendant cette période agitée et inquiète, et le suivre ensuite à son retour à Paris, trouvera d'abondants renseignements dans les lettres de Suard à Henri Meister, que possèdent les arrière-neveux de l'écrivain zurichois, MM. Reinhart, à Winterthour.

Paul Usteri et Eugène Ritter.

MOUNIER ET UNE TRADUCTION ALLEMANDE DE « L'HOMME INCONSIDÉRÉ » DU COMTE LOUIS-PHILIPPE DE SÉGUR

Dans le numéro de la *Revue*, du 15 janvier 1897, p. 126, j'ai publié deux lettres ou plutôt deux billets, adressés le 31 janvier et le 4 mai 1797 [1], par Gœthe à Mounier, l'ancien Président de l'Assemblée constituante, au sujet d'une pièce française que ce dernier se proposait de traduire en allemand, et qu'il aurait désiré faire jouer sur le théâtre de Weimar : quelle était cette pièce, dont le poète se demandait d'abord — billet du 31 janvier — « si ce chef-d'œuvre étranger pourrait être bien accueilli par un public tout différent », et qu'il déclarait plus tard — dans le billet du 4 mai — « ne pouvoir être représentée, sans de grands changements dans le fonds et la forme, sur la scène de Weimar ou même sur aucune scène allemande? » Rien dans les billets de Gœthe ne permet de répondre à cette question, et la liasse où ils se trouvent comme égarés ne renferme non plus aucun document qui fournisse la moindre indication à cet égard. Aussi n'avais-je point essayé de deviner cette énigme littéraire, quelque intérêt de curiosité qu'elle présente. Une découverte que j'ai faite récemment dans un manuscrit de la Société éduenne, qui ne m'avait pas été communiqué il y a huit ans, a changé l'état de la question, si elle n'en donne pas la solution certaine et définitive.

Dans la liasse X des papiers provenant de la succession du baron Claude-Philippe-Édouard Mounier, j'ai trouvé le manuscrit allemand d'une pièce traduite évidemment du français, comme permet de le dire, à première vue, le nom des personnages : Champagne, Finette, Angélique, etc. Quel est l'original de cette pièce, intitulée : *Der unbedachtsame Mann*? J'avais cherché en vain dans le théâtre de l'époque révolutionnaire une comédie dont le titre français correspondît à celui-ci, quand en parcourant dans Soleinne [2] les diverses œuvres des auteurs dramatiques de la fin du XVIII[e] siècle, j'ai rencontré, parmi celles du comte de Ségur, une comédie intitulée *L'Homme inconsidéré* [3], expression que traduit fort exactement le titre *Der undedachtsame Mann* de la pièce allemande. *L'Homme inconsidéré* ne se trouve pas dans le volume de *Mélanges*,

1. Vol. IV, p. 126. Je profite de l'occasion pour dire que, dans le billet du 31 janvier, on a imprimé *freylich* à la place de *fräglich*.

2. *Bibliothèque dramatique*. Catalogue rédigé par P.-L. Jacob, *Paris*, 1844, t. I, p. 202, n° 2337.

3. *L'Homme inconsidéré*, comédie en un acte, en prose par L.-P. de Ségur, ministre de France à la cour de Saint-Pétersbourg. T. II, p. 315-368. Le personnage principal de la pièce — *l'Homme inconsidéré* — est M. de Cœur-Franc, dont le valet de chambre dit : « Mon maître, élevé par un philosophe, ne connaît d'autre Dieu que la Vérité, la dit à chacun sans mesure, et déplaît par conséquent à tout le monde ». C'est ce travers qui fait l'intérêt de la pièce et amène le dénouement : « Je vois, dit à la fin Cœur-Franc, que Champagne a raison. La vérité effraie tout le monde par sa nudité; il faut la laisser au fonds du puits où on l'a placée... Ah ! j'apprends à mes dépens que *toute vérité n'est pas bonne à dire.* » Les autres personnages de la pièce sont le baron de Radotenville, Mme de la Minaudière, sa sœur, Angélique, sa fille, le vicomte de Sémillanville, amoureux d'Angélique, M. Coffre, intendant, enfin Champagne et Finette.

qui renferme les œuvres poétiques et dramatiques de Louis-Philippe de Ségur; — celles-ci n'y sont représentées que par la comédie d'*Adèle* et la tragédie de *Caius-Marcus Coriolan*[1] —; mais il figure, avec trois autres comédies ou proverbes[2] du même Ségur et son *Coriolan*, dans le *Théâtre de l'Hermitage*[3], publié l'an VII à Paris[4]. Le nom des personnages et la conclusion ne laissent pas de doute que les deux pièces sont identiques, et que partant *Der Unbedachtsame Mann* est la traduction de *L'Homme inconsidéré*.

Mais cette comédie du comte de Ségur est-elle la « nouvelle pièce, » dont Mounier avait parlé à Gœthe au commencement de l'année 1797, et qu'il traduisit quelques semaines plus tard? Il y a à cela une première difficulté; *L'Homme inconsidéré* n'était plus, en 1797, une pièce vraiment nouvelle, puisque cette comédie avait été écrite et jouée dix ans auparavant; il est vrai qu'elle n'était pas encore imprimée et que par suite on pouvait, dans une certaine mesure, la considérer comme nouvelle. On peut se demander aussi comment, n'étant pas imprimée, elle avait pu être connue à Weimar. Mais l'éditeur de l'an VII (1799) nous affirme que Catherine II avait fait faire plusieurs copies des pièces inédites jouées sur son théâtre, et il n'y a rien d'impossible à ce qu'une de ces copies soit venue en la possession de Mounier ou de quelque personne de son entourage. Une difficulté plus grande est que Gœthe met en question « que l'on puisse faire passer dans la prose allemande le charme des vers français », ce qui ferait supposer que la pièce, qui lui avait été communiquée, était écrite en vers et non en prose, comme *L'Homme inconsidéré*. Il y a là une objection à laquelle il est difficile de répondre. Gœthe a-t-il fait une confusion? Faut-il voir dans son affirmation une erreur de mémoire? Je ne le saurais dire. Mais en supposant qu'il s'agisse dans les deux billets du poète d'une autre pièce que *L'Homme inconsidéré*, il n'en reste pas moins que cette comédie a été traduite en allemand.

Une question se pose maintenant : la traduction est-elle bien de Mounier? L'écriture ne permet pas de répondre affirmativement; autant que j'ai pu en juger dans un examen rapide, elle ressemble plutôt à l'écriture de Du Vau[5]

1. « Tragédie en cinq actes et en vers », dit le titre.

2. Ces trois pièces sont : *Crispin Duègne*, comédie en trois actes et en prose; *Le Sourd et le Bègue*, proverbe, et *L'Enlèvement*, comédie-proverbe, en un acte, en prose.

3. Comme cette publication est aussi curieuse que rare, je ne crois pas inutile d'en donner ici le titre complet. *Théâtre de l'Hermitage de Catherine II, impératrice de Russie; composé par cette princesse, par plusieurs personnes de sa Société intime et par quelques ministres etrangers.* « Ces pièces ont été composées en langue française et représentées par des acteurs français sur le Théâtre particulier de l'Impératrice, appelé l'Hermitage, devant cette Princesse et sa Société intime, à la fin de 1787 et dans l'hiver de 1788. » A Paris, chez F. Buisson. An VII de la République, 2 vol. in-8.

4. Comme l'indique le titre complet, Catherine II était le premier des auteurs du *Théâtre de l'Hermitage*, il renferme d'elle cinq proverbes : *Le Tracassier*, *La Rage aux Proverbes*, *Le flatteur et les flattés*, *Les voyages de M. Bontemps*, *Il n'y a point de mal sans bien* et une *Imitation de Shakespeare*, *tirée de la vie de Rurik*. Les autres collaborateurs du *Théâtre* sont M. d'Estat, attaché au cabinet de Catherine, le comte de Cobentzel, ambassadeur de l'empereur, Alexandre Momonof, favori de Catherine, le Prince de Ligne, auteur de *L'Amant ridicule*, M. de Schwalof, grand chambellan, le comte Strogonof et Mlle Aufrène, fille du directeur de la troupe.

5. Du Vau (Auguste), né à Tours en 1771, émigra dès les premiers temps de la Révolution; il se retira d'abord à Gœttingue, puis de là à Erfurt ensuite à Weimar; il se lia avec Wieland, Knebel, Böttiger, et traduisit les *Dialogues des Dieux* du premier (Zurich, 1796, in-8). Il s'était également exercé à traduire des *Nouvelles* de La Fontaine, mais il ne les fit pas paraître. En 1798, il publia une traduction de *L'Art de prolonger sa vie* de Hufeland (Iéna, 2 vol. in-8). Du Vau s'était aussi occupé de sciences et en particulier de botanique; il a consacré à celle-ci plusieurs mémoires

qu'à celle de Mounier; mais cette objection, même en la supposant fondée, ne saurait guère arrêter; le manuscrit aurait bien pu être copié et même revu par Du Vau, intimement lié avec Mounier, et qui, professeur à l'Institut du Belvédère, possédait à fond l'allemand; il n'y a donc pas de raison pour que la traduction de *L'Homme inconsidéré* ne soit pas vraiment de Mounier. Quant à la pièce, elle est assez « jolie et spirituelle », comme Gœthe le dit de celle qu'il avait lue; mais on peut douter qu'elle eût été bien comprise, même à Weimar, et qu'elle eût réussi sur une scène allemande; on s'explique dès lors qu'elle soit restée manuscrite et que l'existence en ait même été ignorée jusqu'ici.

CHARLES JORET.

et avait entrepris d'en faire l'histoire. Il rentra en France en 1802 et fut, vers 1810, attaché au cabinet de l'Empereur, comme chef du bureau des traductions. Il est mort en 1834.

UN INTERROGATOIRE DE CHARLES NODIER (PARIS, AN XII)

On connaît la boutade d'Henri Heine : « Nodier a été si souvent guillotiné qu'il n'est pas étonnant qu'il ait perdu un peu la tête ». Les nombreux démêlés que l'ingénieux écrivain eut avec la police de son pays tenaient en effet, dans sa conversation et dans ses écrits [1], une place que jugeaient indiscrète tous ceux qui s'imaginaient mal le bibliothécaire de l'Arsenal dans ce rôle de conspirateur. Dans un article du *Correspondant*, M. de Vaissière a étudié la question et tâché de démêler quelle part de fiction — autosuggestion, fantaisie humoristique, mémoire romanesque — s'ajoutait à un fond de vérité incontestable [2]. La pièce ci-dessous, la plus importante de celles que conservent les Archives Nationales sur la « conspiration projetée » où Nodier fut impliqué (F⁷ 6457 [n° 9740]) n'a été publiée qu'en partie dans cet article.

PRÉFECTURE DE POLICE

Paris, le trente frimaire an douze de la République.

Nous, Conseiller d'État, Préfet de Police, avons fait comparaître par devant nous le ci-après nommé lequel nous a paru avoir la taille d'un mètre quatre-vingt-huit centimètres; les cheveux bruns foncés [3], le front haut, les sourcils bruns, les yeux gris bruns, le nez gros, la bouche petite, le menton pointu, le visage ovale.

Et avons procédé à son interrogatoire ainsi qu'il suit :

D. Quels sont vos noms, prénoms, âge, lieu de naissance, profession et domicile actuel?

R. Je m'appelle Charles-Emmanuel Nodier, âgé de vingt-trois ans [4], natif de Besançon, homme de lettres, demeurant à Paris, hôtel Bernard [5], rue des Frondeurs.

D. Quels sont vos moyens d'existence?

R. Mon père a de la fortune; il est juge à Besançon et il ne me laisse

1. Cf., outre les *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire* (*les Prisons de Paris sous le Consulat*; *Suites d'un mandat d'arrêt*), les nombreuses mentions éparses dans les œuvres de Nodier : « En 1800, j'étais dans les prisons d'une ville de province, et je n'y étais pas pour la première fois » (*Œuvres complètes*, t. XI, p. 93); « Maison d'arrêt du département de l'Aube, juillet 1803 » (à la suite de *Babouk*, *ibid.*, p. 389); etc.

2. *Nodier conspirateur* (*Le Correspondant*, 25 octobre 1896).

3. Jules Janin ne manqua pas de faire, de ce long garçon brun, un « petit jeune homme tout blond » (en tête de *Franciscus Colonna*, Paris, 1844).

4. Mme Mennessier-Nodier le fait naître, en effet, le 29 avril 1780; Quérard et d'autres en 1783.

5. Il y a là une erreur de transcription ou de copie : c'est à l'hôtel de *Berlin* que logeait Nodier.

manquer de rien, quand mes ouvrages ne peuvent subvenir à mon entretien.

D. Depuis quand êtes-vous à Paris?

R. Depuis le 10 brumaire dernier.

D. Quel motif vous a amené dans cette ville?

R. Le désir d'y faire imprimer un ouvrage que je venais d'achever.

D. Quel est le titre de cet ouvrage?

R. *La biographie des Suicides.*

D. N'avez-vous pas composé quelques autres ouvrages?

R. Oui.

D. Qui sont-ils?

R. Une dissertation sur les organes des insectes [1]; une bibliographie entomologique [2]; une traduction des *Pensées* de Shakespeare [3], un roman intitulé *Les Proscrits* [4]; un autre intitulé *Le Peintre de Salzbourg* [5]; un autre intitulé *Le Dernier Chapitre* [6]; tous ces ouvrages sont imprimés par Moutardier, Maradan, et Barba [7]. J'ai une tragédie en cinq actes et en vers qui allait être mise à la lecture et qui porte pour titre *Dina* [8].

D. *La biographie des Suicides* est-elle imprimée?

R. Non, elle ne s'imprimera point, parce j'ai changé d'opinion sur le fond et je ne veux point avancer une chose qui n'est point suivant ma pensée [9].

D. N'avez-vous point fait encore quelques autres écrits?

R. J'ai fait des vers, des couplets, des chansons qui circulent, c'est à n'en pas finir.

D. Mais parmi ces pièces fugitives, n'en avez-vous point de plus marquantes les unes que les autres?

R. Je ne crois pas qu'il en existe qui ayent produit une grande sensation.

1. *Dissertation sur l'usage des antennes dans les insectes, et sur l'organe de l'ouïe dans ces mêmes animaux.* Besançon, an VI, in-4.

2. *Bibliographie entomologique, ou Catalogue raisonné des ouvrages relatifs à l'entomologie et aux insectes, avec des notes critiques et l'exposition des méthodes.* Paris, Moutardier, an IX, in-8.

3. *Pensées de Shakespare, extraites de ses ouvrages.* Besançon, Métoyer, 1801, in-8.

4. Quérard et la *Grande Encyclopédie* donnent à tort la date de 1808 pour la première édition de *Stella, ou les Proscrits.* C'est en 1802 que parut d'abord ce roman werthérien, écrit depuis longtemps déjà par Nodier sous le simple titre de *Stella.* Son éditeur lui imposa celui des *Proscrits.*

5. *Le Peintre de Salzbourg*; *Journal des émotions d'un cœur souffrant, suivi des Méditations du cloître.* Paris, Maradan, 1803, in-12.

6. *Le Dernier Chapitre de mon Roman.* Paris, Mad. Cavanagh, an XI, in-12.

7. Cf. une lettre de Nodier à Ch. Weiss (*Correspondance inédite de Charles Nodier*, 1796-1844, publiée par A. Estignard, Paris, 1876, p. 8) : « Les libraires de ce pays-ci sont des corsaires, des arabes, des juifs comme on n'en voit pas. J'excepte Maradan... »

8. Il s'agissait d'une pièce construite sur un sujet biblique. « Je ne sais quel poète, écrit Nodier à Weiss, a traité le beau sujet de Dina : j'ai pensé vingt fois à l'écrire. J'ai toujours aimé la Bible; depuis quelque temps la Bible est devenue mon livre. » (*Corr. inéd.*, p. 14.)

9. L'ouvrage parut cependant : *Les Tristes, ou Mélanges tirés des tablettes d'un suicide*, publiés par Charles Nodier. Paris, Demonville, 1806, in-8.

D. Cependant il existe de vous une pièce assez marquante.

R. Oui, *La Napoléone* est de moi [1].

D. Quel motif a pu vous porter à composer une pareille pièce?

R. Il y a environ deux ans que venu à Paris pour y faire imprimer un ouvrage [2], des circonstances particulières, dont je ne puis rendre compte, me montèrent l'imagination et dans un moment d'humeur je composai *La Napoléone*. Le lendemain, plus calme et plus tranquille, je ne l'aurais point faite. Mais cependant soit par un sentiment d'amour-propre ou autrement, croyant qu'il y avait quelques belles choses dans cette pièce, je la montrai à une personne et bientôt les copies s'en multiplièrent à l'infini; je retournai ensuite dans mon pays; en arrivant à Paris dernièrement, je n'y retrouvai plus un objet de bonheur que j'y avais laissé; excessivement malheureux alors, et ayant entendu dire assez vaguement que quelques personnes étaient détenues pour cause de *La Napoléone*, je crus qu'il était indigne de moi de laisser souffrir des innocens; j'écrivis au Premier Consul et me dénonçai moi-même comme auteur de cet ouvrage [3].

D. Mais enfin pourquoi aviez-vous composé cette pièce?

R. Je serais bien embarrassé de le dire moi-même; c'était un moment d'exaltation et sans motif. Je sens que c'est une mauvaise action et que l'on ne doit jamais se permettre d'écrire contre le Gouvernement sous lequel on vit, lors même qu'on ne l'aimerait point [4].

D. A qui avez-vous montré cette pièce?

R. Comme l'homme à qui je l'ai montrée en a abusé d'une manière horrible, ce serait une sorte de récrimination que le nommer et je ne le ferai pas.

D. N'avez-vous jamais distribué d'autres copies de cette pièce soit à Paris, soit ailleurs?

1. Notons que Nodier, dans ses *Prisons de Paris sous le Consulat*, parlant d'un interrogatoire que lui aurait fait subir, après quinze jours de détention, M. Bertrand, chef de la première division de la police, commente ainsi sa réponse : « J'abrégeai beaucoup mon interrogatoire, qui menaçait de tirer en longueur, en allant droit au fait à la confession duquel on voulait m'amener par une suite d'inductions. Comme je m'attendais à un dénouement sérieux, je cherchais à me montrer digne de mon rôle, au moins à la dernière tirade; et je n'avais pour cela d'autre moyen de me faire valoir que cette ingénuité un peu fière qui n'est ni sans abandon ni sans audace. » (*Souvenirs de la Révolution et de l'Empire*, nouv. édit., Paris, 1850, t. II, p. 20.)

2. Cf., sur ce séjour à Paris en l'an X, M^me^ Mennessier-Nodier, *Charles Nodier, épisodes et souvenirs de sa vie*, Paris, 1867, p. 41.

3. Par une note du 29 frimaire an XII, la division de police secrète prescrit au citoyen préfet de police de faire rechercher l'auteur d'une lettre adressée au Premier Consul, « qui prend le nom de Nodier ». Une indication ajoutée en marge donne son adresse, hôtel de Berlin, rue des Frondeurs. Comme il fut arrêté dès le lendemain (et non le 1^er^ nivôse, comme l'écrit M^me^ Mennessier-Nodier), il est peu probable qu'il se soit tenu « caché sous le nom de « Novilars » emprunté à la maison qui avait abrité son adolescence ». *L'Ambigu* de Peltier publie à Londres, dans son numéro 7 (10 oct. 1803), le poème incriminé, et refuse d'y voir l'œuvre de Lebrun, à qui « on l'attribue généralement ».

4. Une lettre de Nodier à sa sœur Elise, 2 nivôse, conservée dans le même dossier, contient un passage enthousiaste sur Bonaparte, aperçu à la parade.

R. Jamais. Je n'en ai donné qu'une copie de mon écriture. C'est un véritable mouvement de vanité et de faiblesse.

D. Reconnaissez-vous le paquet qui vous est représenté?

R. Oui, il a été scellé ce matin en ma présence et il renferme tous mes papiers.

Ouverture faite de ce paquet, nous y avons trouvé nombre de pièces insignifiantes, nous en avons extrait une seule lettre qui a été cottée et paraphée par l'interrogé et nous avons continué l'interrogatoire ainsi qu'il suit :

D. Quels (*sic*) sont les causes du malheur que vous dites éprouver en ce moment?

R. J'étais lié intimement ici avec une demoiselle Lucile Franck, peintre d'histoire, et Maurice Quaï, également peintre d'histoire [1]. Ils sont morts tous deux peu de temps avant mon retour à Paris, et cet événement m'a été extrêmement pénible; je devais emprunter ce matin trois ou quatre louis à quelqu'un de mon pays et partir de suite pour retourner auprès de mon père?

D. Quelles sont ici vos connaissances habituelles?

R. Je n'ai ici que des relations très vagues; je n'ai point une connaissance intime. Je vois de loin quelques hommes de lettres, notamment les chansonniers [2].

D. De qui est la lettre que nous vous représentons et par laquelle on vous parle de *La Napoléone*?

R. Cette lettre est, je crois, d'un nommé Plantes, qui s'est dit de Grai, près Besançon; il a été, m'a-t-il ajouté, commissaire de police à Lyon [3]. Il m'a demandé des secours, et quand je l'ai pu, je lui en ai donné. J'ai gardé cette lettre pour m'en servir dans le cas où il voudrait me faire du mal. J'ai vu cet homme au Palais du Tribunal, je lui donnai mon adresse et il est venu me voir deux ou trois fois et m'a écrit autant.

D. N'avez-vous exercé autrefois aucune profession?

R. J'ai été bibliothécaire adjoint à Besançon et n'ai point exercé d'autres fonctions publiques.

Lecture faite de l'interrogatoire, l'interrogé a déclaré qu'il contenait vérité, qu'il y persistait et a signé avec nous; signé à la minute Charles Nodier et Dubois.

Pour copie conforme :
Le Conseiller d'État Préfet de Police,
DUBOIS.

1. Si les lettres de Nodier à Weiss sont muettes sur M^lle^ Lucile Franck, elles sont d'autant plus enthousiastes pour Maurice Quaï, un des « Méditateurs de Passy », poète, peintre, prophète, homme sublime (*ouv. cité*, p. 25 et 28).

2. Nodier s'était lié en effet, dans son précédent séjour à Paris, avec des vaudevillistes et des chansonniers, Martainville, Georges Duval, Désaugiers, et plus particulièrement avec Armand Gouffé.

3. On trouve, parmi les neuf commissaires de police en fonctions à Lyon en l'an X, un nommé Planty, division de l'Ouest, rue Trion, n° 110.

On connait les suites de cet interrogatoire : Nodier est écroué à Sainte-Pélagie le 1er nivôse, où il reste jusqu'au 6 pluviôse « en dépôt jusqu'à nouvel ordre[1] ». Dans l'intervalle, on s'informe à Besançon : le maire et le préfet dépeignent le jeune homme comme un exalté, « léger, inconséquent, sans jugement[2] », mais pas dangereux. Et c'est le 5 pluviôse que le Grand Juge décide son élargissement et son renvoi à Besançon.

F. Baldensperger.

1. Mme Mennessier-Nodier, *ouv. cité*, p. 55, donne l'extrait des registres de Sainte-Pélagie.
2. Le maire de Besançon au Préfet du Doubs, 14 nivôse an XII (même dossier).

LES TROIS ÉDITIONS DE LA « SOPHONISBE » DE MONTCHRESTIEN ET LA QUESTION DE LA MISE EN SCÈNE DANS LES TRAGÉDIES DU XVI[e] SIÈCLE

Mon étude sur *la Mise en scène dans les tragédies du XVI[e] siècle*[1] contient, à propos de la *Sophonisbe* de Montchrestien, la note suivante : « Je n'ai pu voir l'édition de 1596, et Petit de Julleville, dans son volume de la *Bibliothèque elzévirienne*, ne tient compte que de l'édition de 1604, qu'il reproduit, et de celle de 1601, dont il donne quelques variantes. — Il y a tout lieu cependant d'admettre que, Montchrestien ne retouchant dans ses tragédies que le style, le texte de 1596 ne nous apprendrait rien de vraiment utile pour notre étude ».

Il m'a paru après coup que je ne devais pas m'en tenir à cette conjecture. Je me suis procuré la *Sophonisbe* de 1596, que possède la bibliothèque de l'Arsenal[2], et le premier recueil, paru en 1601, des tragédies de Montchrestien[3]; j'en ai comparé les textes à celui du recueil de 1604, et voici les réflexions que cette comparaison m'a suggérées.

***

Les trois éditions diffèrent notablement par la langue et le style; peu de vers sont passés intacts de l'une à l'autre; et l'on peut dire que le poète a écrit trois fois sa *Sophonisbe*. Comme son goût était fort loin d'être sûr, ses remaniements n'ont pas toujours eu pour effet — et il s'en faut bien — d'améliorer ce qu'il avait écrit. Cependant il a fait la chasse à certaines incorrections, et en voici deux, prises dans la même page de l'édition de 1596 (p. 39, acte II), qui ont disparu en 1601 et en 1604 :

LELIE.

Ie m'en vois droit a luy. Bon-iour mon Massinisse,
Et bien que dit le cœur?

MASSINISSE.

Hé! que veux-tu qu'il *disse*?...

LELIE.

Il faut aider l'ami,
Et quand est pour mon chef ie *n'aimes* a demi.

1. *Revue d'hist. litt. Fr.*, avril-juin 1905, p. 212.

2. SOPHONISBE || TRAGEDIE PAR || A. MONTCRETIEN. || A MADAME DE LAVERVNE. || A CAEN || PAR LA VEVFVE DE IAQVES LEBAS, || IMPRIMEVR DV ROY. || M. D. XCVI.

3. *Les* || *Tragedies* || *de Ant.* || *de Montchrestien sieur* || *de VASTEUILLE* || *Plus* || *vne Bergerie et vn Poeme de Susanne.* || *A Monseigneur* || *le Prince* || *de* || *Condé.* || *A Rouen* || *chez Iean Petit dans* || *la Court du Palais Auec* || *Priuilege* || *du Roy.*

Ce qui est remarquable surtout, c'est combien, de 1596 à 1601, le jeune poète s'est détaché des traditions de Ronsard et des procédés de Du Bartas. On trouve, par exemple, dans la *Sophonisbe* de 1596 un grand nombre de composés et de juxtaposés :

Acte I, p. 4 :

Le sort *maitrise-tout* est le seul *guide-dance*,
Qui fait nos actions tomber à sa cadence.

Acte I, p. 9 :

L'auril *enfante-fleurs* fait sortir la verdure.

Acte I, p. 12 :

Mais l'ennuy *ronge-cœur* m'est ores de saison...
Ie ne l'eu si tost veu que la peur *gele-veines*
M'exhorte à me soustraire aux griffes inhumaines
Du farouche animal.

Acte I, p. 14 :

Ja l'Astre *guide-iour* de Titon son époux
Quittoit la froide couche, et ramenoit sur nous
Le char *donne-clarté*.

Acte II, p. 21 :

... la fleche empennée
De l'archer *tire-droit*...

Acte II, p. 22 :

Parfumer vos autels d'vn encens *doux-fumeux*.

Acte II, p. 24 :

Tu te peux *doux-cruel* montrer en mon endroit.

Acte II, p. 26 :

C'est elle (la Fortune) qui nous fait le changement diuers,
Qu'on voit *tourne-bouler* tout ce bas vnivers.

Acte II, p. 27 :

Plustóst le bras puissant de Iupin *lance-foudre*
Broie tous les Romains plus menu que la poudre.

Acte III, p. 36 :

Vn cheval *pié-sonnant*...

Acte III, p. 37 :

O poison *douce-amere*! o dangereuse flame,
Qui t'allumes aux rais des beaux yeux d'une femme!

Acte III, p. 42 :

Ainsi de ton beau nom la *loin-volante* gloire
Voltige par les airs....

Acte IV, p. 48 :

Ce n'etoit pas asses que d'encourir la haine
Des dieux hospitaliers et de la gent Romaine,
De mepriser ainsi le Senat *donne-loy*.

Acte IV, p. 55 :

Tu sçais bien que Syphax étant le prisonnier
Du peuple *porte-loy* lon ne pourrait nier
Que sa femme, ses biens, ses cités, et sa terre,
Retournent aux Romains par le droit de la guerre.

Acte V, p. 62 :

Or accorde moi donc, ô *tout-pouuant* Iupin,
Que m'amour et ma vie ayent semblable fin.

Acte V, p. 64 :

Il cache son venin sous l'emmiellé propos
D'un discours *doux-amer*....

Acte V, p. 65 :

Pleuue plútót sus moy le feu qui les Geans
Cendroya *terre-nés*, sur les champs Phlegreans.

Acte V, p. 66 :

Razerois-ie le dos de la mer *porte-voiles*?...
Grand Dieu *roule-vniuers* qui d'vn seul tréct de l'œil
Perces les sombres lieux, que iamais le soleil
N'éclaira de ses raiz.....
Le fils *porte-brandon* de la folle Ciprine.

Acte V, p. 70 :

Ta femme Sophonisse
Accepta de bon cœur le present *donne-mort.*

Acte V, p. 71 :

Ou les feux que la nuit nous ramene a son tour,
Quand elle etend sur nous ses *noires-brunes* ailes.

De ces vingt-cinq emplois, un seul est resté, le moins caractéristique : *O poison douce-amere* (1596 : p. 37; 1601 : p. 88; 1604, Petit de Julleville, p. 135).

On lit aussi dans la *Sophonisbe* de 1596 :

Acte I, p. 13 :

Vne nef vagabonde
Dedans l'air *flo-flotant.*

Acte, I, p. 16 :

Du grand hot ennemi l'œil découure soudain
S'écarter vn heraut la trompete en la main,
Qui *fanfa-fan-farant* s'approche de la porte.

Ces deux redoublements ont disparu en 1601 et en 1604.

*
* *

On m'excusera sans doute d'avoir donné ces indications, que mon sujet propre ne comportait guère, mais qui intéressent l'histoire de la grandeur et de la décadence de l'École de Ronsard et qui peuvent suggérer à d'autres l'idée d'une étude plus complète.

Je m'écarterai moins de mon dessein en remarquant que le prolixe poète a eu le courage de réduire les monologues et les discours de ses personnages. Il disait dans l'avis *Au lecteur* de 1596 (p. 15)[1] : « Quand a ce que les personnages introduits en la mienne (tragédie) parlent longuement, sans entrerompre le fil de leur discours; sçache que ie ne l'ay fait sans exemple. Au reste i'ourdis céte tragedie en vn âge qui peut a peine recevoir aucun iugement, qui doit accompagner telles compositions ». De 1596 à 1601 et à 1604, Montchrestien a eu le temps de « recevoir un jugement » plus sûr; et, en dépit des « exemples » qui l'avaient encouragé, il a eu le mérite de retrancher force vers et force sentences. Au premier acte, Sophonisbe, qui débutait par prononcer 168 vers en 1596, s'est contentée de 120 en 1601 et de 104 en 1604. Le récit du songe et la discussion qui le précède ont formé successivement 198, 186, et 178 vers; le monologue de Massinisse au début du second acte : 94, 78, 62; les supplications de Sophonisbe à Massinisse : 148, 114, 98; le discours de Scipion à l'acte IV : 190, 137, 87; le monologue de Massinisse à l'acte V : 234 134, 132. — Le chœur aussi s'est piqué de sobriété, d'une sobriété toute relative. Il a sacrifié, d'abord 4 vers, ensuite 12 au premier acte; 15 et 20 au second; 6 au troisième; 18 et 24 au quatrième.

1. Il y a deux paginations dans l'édition de 1596 : l'une qui va de 1 à 16 pour la dédicace, les pièces liminaires, l'avis au lecteur, le prologue; l'autre qui va de 1 à 72 pour la tragédie.

A ces suppressions la pièce a gagné d'avoir une allure moins lente ; et l'on peut, si l'on veut, supposer que la représentation à laquelle avait assisté Mme de la Vérune avait été utile au poète en lui faisant sentir le danger des tirades par trop longues. Lui avait-elle aussi appris quelque chose en ce qui concerne la construction même et la mise en scène de sa tragédie ?

*
* *

Dans les trois éditions, l'ordre et la teneur des scènes sont absolument semblables ; les mêmes personnages paraissent et disparaissent aux mêmes moments La Nourrice de Sophonisbe parle plus tôt au 5e acte dans les éditions de 1601 et de 1604 (p. 114 et 154), mais elle était déjà sur la scène, même en 1596. Quant à la *Furie* du 3e acte, si elle prend un nom moins général et si elle devient *Mégère* en 1604, cela ne change rien à son rôle et ne le rend pas plus utile.

Mais l'indication des lieux ou du lieu où se passe l'action se fait-elle plus nette ? Écrit pour une représentation, est-ce au contraire le texte de 1596 qui est pour nous le plus révélateur ?

Au premier acte, la mention du *chasteau* de Sophonisbe et l'arrivée du messager qui vient annoncer la prise de Cirta ne diffèrent dans les trois éditions que par des variantes sans importance.

Le second acte est partout muet sur l'endroit où Massinisse vainqueur se laisse vaincre par les beaux yeux de Sophonisbe. Partout la reine aborde Massinisse de la même façon brusque : « Ie te salüe, ô Roy » (1596 et 1601), « Grand Roy, ie te salüe » (1604).

Au troisième acte, Lélie, qui ne nous dit pas où il est, *voit venir* Massinisse dans les trois éditions, et, s'il ne *va droit à lui* qu'en 1596, c'est sans doute que, par la suite, ces mots ont gêné le poète, occupé à supprimer, dans le distique où il se trouvait, le solécisme « hé ! que veux-tu qu'il disse ? » Faut-il d'ailleurs attribuer une portée à cet hémistiche : « Ie m'en vois droit à luy » (p. 39) ? Si oui, il en faut plutôt conclure que Lélie n'est pas sous sa tente, mais dans un endroit impossible à déterminer.

Et Sophonisbe non plus n'est pas dans un lieu distinct. Quand Lélie et Massinisse ont convenu qu'ils iraient trouver « l'empereur » Scipion, Massinisse dit, en 1596 (p. 43) :

> Ie vois en avertir ma plus chere moitié :
> Sur tout souvenés vous d'auoir de moi pitié.

(Même texte à peu près en 1601 ; le trait a disparu dans les remaniements de 1604.) L'occasion serait belle de changer de *mansion*, s'il y avait des *mansions* sur la scène. Mais, pendant que Massinisse s'attarde à invoquer les dieux, c'est la reine elle-même qui arrive :

> Bon-iour mon grand ami,

dit-elle en 1596 ;

> Mais la voicy venir, bons dieux quelle merueille !

dit-il en 1601 (p. 94) et, presque dans les mêmes termes, en 1604 (p. 140).

Les actes IV et V sont ceux où les divergences des éditions ont pour nous le plus d'intérêt, et pourtant elles n'ont rien de bien caractéristique.

Mais voi-ie pas Siphax qu'on m'améne lié?

dit Scipion dans les trois textes. Puis, quand il a accablé Syphax de reproches, quand il l'a fait débarrasser de ses fers, quand le vieux roi captif l'a plus ou moins longuement remercié, celui-ci se retire, et Massinisse entre. Le passage d'une scène à l'autre est on ne peut plus maladroit en 1596 : Syphax, remerciant le Romain, entasse sentences sur sentences; et brusquement, sans que rien indique son départ, le dialogue suivant s'engage (p. 51) :

SCIPION.

Vous venés fort a tens. Bon-iour, mon Massinisse;
Comme vous portés vous?

MASSINISSE.

Pour vous faire seruice,
O grand duc des Romains.

SCIPION.

Je vous fusse allé voir
Si ne fussiés venu; mais allon nous assoir.

— Il n'est pas dit non plus que Syphax s'en aille en 1601; mais la chose est plus facile à supposer, puisque Scipion monologue en 14 vers avant de s'écrier (p. 102) :

Qu'il suruient à propos. Ça ça, mon Massinisse...

— Enfin, la sortie de Syphax est nettement indiquée en 1604 (p. 145) :

Remene le, soldat, et sans luy faire tort.
Infortuné Siphax! certes ie plain ton sort.
Mais hélas! c'est vn mal, ie ne puis que le plaindre.

Suit le monologue et l'apostrophe à Massinisse.

Rien n'a été changé au fond de la scène; mais, d'édition en édition, le texte en est devenu plus précis. Notons cependant que les deux chefs ne s'asseyent plus après 1596, et que, ne parlant plus de *s'asseoir*, Scipion n'a plus besoin de mettre à la rime cette politesse :

Je vous fusse allé *voir*
Si ne fussiés venu.

Au cinquième acte, « accosté » dans les trois éditions par Hiempsal, Massinisse lui demande de se charger pour Sophonisbe d'un message funeste. Après quoi, l'édition de 1596 nous donne les vers suivants (p. 68-69) :

HIEMPSAL.

Sire, me voila prest. Commandés seulement :
I'executerai tout, voire aussi prontement
Que l'aurés commandé.

MASSINISSE.

Allons donc en ma tente.
Ha! faut-il que si tót de mon bien ie m'absente.
Faut-il, hélas! faut-il qu'vn si cruel trépas
Envoye en son mi-iour Sophonisbe la-bas!

SOPHONISBE.

Iusques a quand tiendront l'esperance et la crainte
Mon esprit en suspens? he! que ne suis-ie attainte,
Sans languir plus lon-tens, du dard sous qui la mort
Fait tomber sans respect et le foible et le fort?
L'espoir me tient au monde, et la peur m'y tourmente;
De l'vn l'apast trompeur tant soit peu me contente;
De l'autre la rigueur fait ma face blémir,
Et presque a tous momens me contraint de gemir
Mais a Dieu, cher soucy : car le cœur me presage,
Que bien tót sur mon chef se creuera l'orage.

HIEMPSAL.

Ie vien a vous madame, enuoyé de la part
Du Roy votre mari, bien fáché du départ
Que si tót d'avec vous il est contraint de faire..
Il est contraint, helas! d'enuoyer au tombeau
Celle dont le soleil ne voit rien de plus beau.

La « tente » de Massinisse figure-t-elle sur la scène, dont elle forme un des compartiments? et Sophonisbe est-elle en son palais, où Hiempsal vient la trouver quand Massinisse lui a remis le poison? Ce passage, à coup sûr, permet de le supposer; mais une telle hypothèse s'accorde-t-elle avec le reste de la pièce? et surtout n'est-elle pas démentie par les remaniements postérieurs du cinquième acte?

Si la « tente » de Massinisse était une indication vraie de mise en scène, il était naturel que Montchrestien la conservât avec grand soin. Or, on ne la retrouve plus à partir de 1601.

Sire, me voila prest, commandés seulement,
L'effet suivra de pres vostre commandement,

dit Hiempsal (p. 114); et aussitôt Sophonisbe (p. 115) :

Mon esprit est suspens entre esperance et crainte...

Elle se plaint en 16 vers, car, par exception, ce passage est allé se développant après 1596; sa nourrice essaie de la réconforter, puis, avisant Hiempsal :

Mais ie vois Hiempsal, adressons nous à luy,
Il pourra de vostre Ame effacer cest ennuy :
Car il vient de la part de vostre Espoux fidelle,
Pour vous en apporter quelque bonne nouuelle.

L'édition de 1604 fait accueillir Hiempsal avec la même formule traditionnelle (p. 154) :

Voyez-vous Hiempsal, adresson nous à luy;

elle laisse à peu près le même langage à la nourrice et à Sophonisbe mais entre les paroles d'Hiempsal à Massinisse et les plaintes de Sophonisbe elle intercale un petit chœur de quatorze vers.

Pourquoi ?

Si Massinisse et Hiempsal étaient dans un compartiment du théâtre, Sophonisbe et sa nourrice dans un autre, il n'y aurait aucun inconvénient, il n'y aurait même que des avantages, à opposer brusquement les deux époux et à faire se suivre sans transition les deux scènes où ils figurent. Le chant du chœur serait donc inexplicable, et d'autant plus, que, dans une décoration réaliste, les compagnes de Sophonisbe ne peuvent entendre et commenter les confidences de Massinisse à Hiempsal. — Si, au contraire, le théâtre ne représente qu'un lieu vague et conventionnel, où tous les personnages ont droit de se trouver, il y a quelque chose de choquant à faire entrer des personnages d'un côté pendant que d'autres personnages sortent de l'autre. Montchrestien (on l'a vu tout à l'heure) a deux fois modifié son acte IV, pour que Massinisse n'entrât pas au moment où sortait Syphax. Ici, il a séparé les deux scènes par un chant insignifiant, et en soi fort inutile, du chœur.

Une autre précaution toute semblable a été prise par Montchrestien en 1604. Le chœur de *La Reine d'Escosse*, qui, au troisième acte, commente les paroles de Davison, a ce défaut grave qu'il force Davison à révéler à des ennemies ce qu'il devrait à peine se révéler à lui-même; mais il a été tardivement conçu pour séparer les deux monologues distincts de Davison et de Marie Stuart.

*
* *

Ainsi, quelques menus détails, qui nous paraissent curieux, de l'édition de 1596 ont disparu dans les deux éditions suivantes, parce que Montchrestien n'y attachait, lui, aucune importance. De 1596 à 1604, le poète a abrégé ses scènes et en a quelquefois mieux marqué la liaison ou la séparation, de façon à rendre sa tragédie moins lente et plus claire. Mais, ni en 1596 ni plus tard, rien ne permet de supposer que Montchrestien ait voulu voir et montrer les divers lieux où devrait se transporter l'action. Si le jeune poète a tiré quelque profit de la représentation de Caen, ce n'est certes pas de ce côté que le progrès s'est accusé.

J'ajoute que la représentation de *Sophonisbe* à Caen paraît de plus en plus, à qui compare les éditions de 1596, 1601 et 1604, avoir été un événement exceptionnel et, dans la vie de Montchrestien, un événement unique. Le petit volume de 1596 commence par une dédicace à M^me^ de la Vérune, où la représentation est rappelée avec une humilité orgueilleuse : « Il vous pleut prendre la peine d'asister à la representation de céte Tragedie, vous la prendrés encor', s'il vous plaist, de la lire. Peut estre qu'elle ne vous contentera tant à la seconde fois comme elle fist à la premiére (si vous peustes prendre contentement en chose de si peu de goust) d'autant qu'elle a déia perdu en vótre endroit la grace de la nouueauté. » — L'avis *Au Lecteur* revient sur cette représentation : « Tu me pardonneras si i'ay mis la main a céte tragedie ayant déia été faite en prose par Melin de Saint Gelais. Car ie n'en ay rien sçeu qu'elle n'ait été preste à representer. » — Et voici enfin un *Prologue* :

. . . . . .

Mettes nous seulement, Messieurs, au rang de ceux
Que ne tient engourdis vn repos paresseux...
Nous reciterons donc les mal'heurs d'vn grand Roy,
Qui viola sa foy, pour conseruer sa foy :
Et les maux qu'endura la belle Sophonisse,
Pour s'être mariée au braue Massinisse....
Mais oyés les regrets qu'ils font en patience,
Comme requiert de vous leur auguste presence.

Alors que Montchrestien n'a à son actif qu'une seule tragédie, il a donc soin de dire sous trois formes différentes que cette tragédie a été représentée. Mais, quand il en publie cinq en 1601, quand il en publie six en 1604, ni dans ses *épîtres* dédicatoires, ni dans ses *avis au lecteur*, ni dans ses *stances à luy-mesme*, ni dans ses *épigrammes*, il ne glisse plus aucune mention des représentations dont ses pièces ont pu être honorées. Est-ce par discrétion qu'il se tait, ou par indifférence? Indifférence et discrétion me paraissent en ce cas également invraisemblables.

Eugène Rigal.

COMPTES RENDUS

Miss Grace Norton. **Studies in Montaigne.** *Early writings of Montaigne and other papers.* Deux volumes, New-York, 1904.

C'est toujours avec plaisir que nous accueillons les travaux sur Montaigne qui nous viennent d'au delà des mers. Les amis des *Essays* aiment toujours à constater que la faveur dont leur auteur a joui parmi les lettrés anglais du XVII^e^ siècle, faveur manifestée par tant d'éditions, de traductions, et surtout d'imitations, s'est transmise à leurs descendants, aussi bien en Amérique qu'en Grande-Bretagne; et les études critiques qu'il suscite aujourd'hui, après avoir inspiré, selon les temps, les tragédiens et les philosophes, venues de si loin, apportent aux psychologues et aux historiens de notre littérature le moyen de contrôler et d'élargir leurs impressions par celles d'érudits formés dans des milieux différents. Miss Norton ne se contente pas de rechercher l'influence de Montaigne sur la littérature anglaise; elle l'étudie pour lui-même; elle se propose de fixer des points d'érudition, des questions de chronologie, des particularités de composition. Les deux volumes qu'elle nous envoie de New-York se composent de sept ou huit études distinctes; encore qu'on n'y trouve la solution d'aucun des grands problèmes qui semblent se poser actuellement sur Montaigne, ils méritent cependant d'être signalés aux lecteurs de cette *Revue*, pour quelques indications et quelques hypothèses intéressantes.

Une partie de ces études a pour objet de faire connaître au public de langue anglaise les résultats des travaux principaux faits sur Montaigne, pendant la dernière partie du XIX^e^ siècle, en France et en Italie. C'est ainsi que, dans l'article sur la famille de Montaigne, passe la substance du livre que M. Malvezin nous a donné, voilà trente ans; l'article sur Montaigne voyageur met largement à contribution la si copieuse et si diligente édition du *Journal des voyages* que nous devons à M. Alessandro d'Ancona; celui sur les hommes de lettres de Bordeaux au XVI^e^ siècle tire la plupart de ses renseignements des préfaces que MM. Bonnefon et Dézeymeris ont préposées à leurs éditions de La Boétie et de Pierre de Brach; enfin miss Norton fait connaître à ses lecteurs les inscriptions qui ont été relevées sur les travées de la librairie du philosophe, inscriptions singulièrement intéressantes pour expliquer sa psychologie. Ici je n'ai qu'à louer l'auteur pour ses qualités de vulgarisateur : il choisit les questions intéressantes, expose les résultats avec sobriété et clarté; surtout, il est bien au courant de l'état de la science et semble connaître la plupart des travaux importants qui ont paru sur Montaigne. Regrettons seulement, pour l'étude sur les inscriptions de la librairie, que l'article donné ici même en 1895 par M. Bonnefon, lui ait échappé : ses recherches en auraient été facilitées. Car miss Norton apporte sa contribution aux études qu'elle vulgarise : c'est seulement en tant que résumé succinct que l'article sur la famille de Montaigne peut nous être utile à consulter; mais nous trouverons dans celui qui traite de Montaigne voyageur des listes intéressantes, pour l'étude de sa curiosité d'esprit, tant des hommes qu'il a interrogés, que des objets qui ont attiré son attention; dans celui qui est consacré aux inscriptions de la librairie,

des références et des indications précises, en particulier sur les sentences extraites de la Bible.

Il me faut m'arrêter davantage sur un article qui est bien encore la mise en œuvre de travaux antérieurs, mais dont le sujet est particulièrement important, et où la contribution de l'auteur est par suite plus intéressante : je veux parler de l'article intitulé « *Montaigne as a reader* ». L'intérêt de la question est de connaître les lectures faites par Montaigne et de peser l'influence qu'elles ont exercé sur sa pensée. On sait que, depuis M^lle^ de Gournay, les commentateurs se sont efforcés de rechercher à quelles sources Montaigne a puisé les citations et exemples qui sont si nombreux dans son livre; les résultats de ces enquêtes se trouvent dans quelques éditions modernes, en particulier celle de MM. Motheau et Jouaust. Miss Norton a eu l'heureuse idée de nous donner une sorte d'index à ces notes des commentateurs : elle compte combien d'emprunts Montaigne fait à chaque auteur, afin de voir dans quelle mesure il l'a pratiqué. Elle fait plus : savoir quels auteurs Montaigne a eus entre les mains est insuffisant; il faut savoir à quelle époque il a surtout cultivé chacun d'eux. On sait que l'histoire de la composition des *Essays* se divise pour nous en trois périodes : la première va jusqu'à la première édition, donnée à Bordeaux en 1580; la deuxième s'étend de cette date jusqu'en 1588, époque de la cinquième édition donnée à Paris; les résultats de la dernière se trouvent dans l'édition posthume de 1595. Miss Norton a soigneusement séparé les emprunts faits à chaque auteur en trois classes, indiqué combien ont été signalés par les commentateurs dans la première édition, en 1580, combien paraissent seulement dans celle de 1588, combien enfin ne se rencontrent qu'en 1595. Elle a pensé déterminer ainsi dans quelle mesure, aux différents moments de sa vie, Montaigne a lu les différents auteurs et subi leur influence. Un moyen analogue d'appréciation lui était encore fourni par le lexique de MM. Royer et Courbet, qui relève avec soin toutes les mentions des noms propres. Miss Norton indique combien de fois, aux diverses époques, Montaigne nomme les auteurs qu'il lit, quels jugements il porte sur eux. Il est clair que le tableau ainsi constitué est un utile moyen d'études; il rassemble et permet d'embrasser des renseignements qui étaient trop disséminés; pour chaque auteur, à chaque époque : 1° jugements que Montaigne porte sur lui; 2° nombre de fois qu'il le nomme; 3° nombre de citations ou d'exemples qu'il lui emprunte. Les considérations qui accompagnent le tableau font bien ressortir les principales indications qu'on en peut tirer. On y voit, par exemple, que beaucoup de poètes latins, comme Gallus, Juvénal, Perse, Properce, Tibulle, ne sont devenus familiers à Montaigne qu'après la publication de sa première édition; que Cicéron, si fort maltraité par lui, n'en a pas moins été mis à contribution presque à toutes les époques; que Platon n'a vraiment été étudié que dans la dernière période; et, sans doute, tous ceux qui ont coutume de pratiquer les éditions originales des *Essays* savent ces choses-là, mais il était bon de les mettre en évidence. Nous regrettons seulement que Miss Norton s'en soit trop souvent tenue au travail de ses devanciers, qu'elle n'ait pas, plus qu'elle ne l'a fait, complété les résultats de leurs recherches. Il y avait lieu de préciser : les annotateurs, rencontrant un exemple, se sont le plus souvent contentés, et c'était leur rôle, d'indiquer un auteur qui allègue le même fait ; ils ne se demandent pas, en général, si Montaigne n'a pas pu le trouver ailleurs, dans un ouvrage contemporain et de seconde main par exemple; lorsqu'il leur est arrivé de citer plusieurs sources possibles, ils ne choisissent pas entre elles, bien que la comparaison des textes permette parfois de le faire. Miss Norton ne le fait généralement pas plus qu'eux et lorsque parfois ses résultats diffèrent de ceux de ses devanciers, elle omet d'indiquer et de justifier ses modifications. On ne peut les vérifier, et celui qui voudra aller plus avant sera obligé de refaire le travail pour son compte. Ce n'est pas, assurément, qu'il importe de savoir si c'est 23 ou 25 emprunts que Montaigne a faits à Pline dans sa première édition : une appro-

ximation suffit ; ce qui importe, c'est que tel exemple, retranché du compte de Pline, peut nous mettre sur la voie de découvrir une lecture nouvelle faite par Montaigne. Surtout, il y avait lieu de compléter : les annotateurs s'en sont tenus à la partie aisée de la tâche : ils n'ont recherché les sources que des exemples et des citations. Mais ce qui nous intéresse bien davantage, c'est de connaître les sources de la pensée de Montaigne, de savoir comment ses idées se sont formées ; c'est encore d'entrevoir comment il a été conduit à concevoir cette forme très originale des *Essays* dans laquelle il a coulé sa philosophie. Tout l'intérêt des recherches faites pour les exemples et les citations n'est même que de nous donner des indications sur les lectures de Montaigne et, par conséquent, de nous guider dans ces autres recherches plus importantes. La culture intellectuelle au XVI^e^ siècle étant très ample et très variée, ces enquêtes sont délicates et pénibles, je dois le reconnaître, j'en puis parler pour les avoir entamées depuis quelque temps déjà ; je voudrais espérer qu'elles ne seront pas infructueuses [1]. Quoi qu'il en soit, si, comme je le crois, l'auteur des études sur Montaigne a laissé de côté un travail qui semble devoir être capital pour l'intelligence des *Essays*, nous ne devons pas moins le remercier de ce qu'il a fait ; le soin qu'il a eu de distinguer les trois éditions essentielles des *Essays* rend son tableau utile à consulter ; et s'il n'avait pas négligé l'appareil scientifique, s'il avait expliqué et justifié ses chiffres, il aurait rendu des services plus grands encore.

Mais à côté de ces études de vulgarisation, il en est d'autres où l'auteur nous apporte les résultats de ses recherches et de ses réflexions personnelles. Voici d'abord deux hypothèses qui portent sur des points d'histoire assez obscurs. L'une au moins me paraît vraisemblable : il semble bien que ce n'est pas à la femme du futur Henri IV, Marguerite de Navarre, comme on inclinait à le penser, mais à la sœur de ce prince, Catherine de Bourbon, la princesse bien connue de la cour de Nérac, que l'apologie de Raimond Sebond est adressée. Vu les dates où elles ont été écrites, certaines phrases de Montaigne s'appliquent peut-être mieux à elle : son souci de la chronologie a, là encore, bien servi Miss Norton. Toutefois cela reste incertain, et d'ailleurs il nous importe assez peu de savoir à laquelle des deux belles-sœurs Montaigne adresse son hommage ; tout au plus un historien des mœurs relèverait avec intérêt la liberté de certains traits de Martial que Montaigne, dans cette hypothèse, insérerait dans une œuvre dédiée à une jeune fille de vingt ans. L'autre hypothèse serait plus intéressante pour l'histoire de la littérature ; malheureusement, elle est encore plus incertaine. Miss Norton estime que Bacon a connu Montaigne à Poitiers en 1577. Bacon dit avoir rencontré là un Français qui devint célèbre par la suite, fort enclin à critiquer la vieillesse et à établir une corrélation entre ses défauts physiques et ses défauts moraux. « Ce doit être Montaigne », dit miss Norton, et elle apporte des citations des *Essays* pour le démontrer. Nous restons sceptique. Ce qu'elle nous présente et ce qu'on peut trouver dans les *Essays* n'a qu'un rapport trop lointain avec les souvenirs de Bacon pour qu'on en puisse rien conclure. Il reste improbable que Bacon ait connu ailleurs que dans les *Essays* le « moi » de Montaigne.

Il y a des articles qui concernent plus directement Montaigne. Un appendice très court, mais très substantiel, sur la crédulité de Montaigne, pour la première fois à ma connaissance, réunit les textes essentiels sur la question, les replace à leur date, les commente judicieusement ; avec la clarté de l'évidence, on en voit se dégager la conclusion que naturellement Montaigne avait la crédulité de son temps ; sa raison peu à peu lui a appris à douter. On trouvera aussi dans l'article sur les premiers écrits de Montaigne, auquel on pourrait reprocher de se composer surtout d'analyses et de ne pas marquer l'intérêt psychologique de premier ordre de la lettre sur la mort de la Boétie, une

1. M. Villey prépare une thèse sur les *Essais*.

étude intéressante sur l'influence exercée par la *Théologie naturelle* de Raimond Sebond sur son traducteur Montaigne. Peut-être on pourrait marquer plus nettement l'opposition radicale qui sépare le théologien du XV^e^ siècle et l'humaniste du XVI^e^ : c'est le contraste de la conception chrétienne, qui fait de l'homme, créature la plus parfaite de Dieu, la raison d'être de toutes choses ; de la terre, le centre du monde, à la conception rationaliste, qui remet l'homme à sa place dans la chaîne des êtres et qui conduit à l'hypothèse de Copernic. Le point de vue nouveau chez Montaigne est si accusé qu'il s'exagère jusqu'à dénier toute valeur à la raison humaine, suivant le penchant de toute idée nouvelle qui se pose en antithèse en face du préjugé reçu. Mais ce que nous apprend le travail de miss Norton, c'est qu'en dépit de ce désaccord radical, Montaigne n'en a pas moins mis à profit l'ouvrage qu'il avait traduit ; il a subi son influence. Des idées de détail de la *Théologie naturelle* reparaissent dans les *Essays* ; d'autres ont seulement attiré l'attention de Montaigne sur certains sujets et l'ont aidé à prendre conscience de sa manière de voir personnelle par la contradiction ; ailleurs, ce sont des images qu'il reprend en les détournant à des applications différentes. Cela n'est pas sans intérêt pour montrer combien Montaigne sait faire son profit de tout.

Mais les deux études de beaucoup les plus importantes de miss Norton portent sur la manière de composer de Montaigne. Deux chapitres ont attiré son attention à ce point de vue, l'un de 1580 : « L'Apologie de Raimond Sebond », l'autre de 1588 intitulé « De la Vanité ». Sachons gré à l'auteur d'avoir abordé cette question avec plus de précision qu'on ne l'a fait avant lui : elle est singulièrement complexe et délicate.

Dans l'Apologie, Miss Norton aperçoit deux essais distincts, placés par Montaigne à la suite l'un de l'autre. Le premier, de beaucoup le plus long, est la défense de Sebond, tant contre ceux qui lui reprochent d'avoir appliqué la raison aux choses de la foi, que contre ceux qui trouvent ses arguments insuffisants ; le second pourrait s'intituler « de l'insuffisance de nos propres moyens pour saisir la vérité ». Le premier est un tissu d'exemples et de témoignages empruntés ; le second est plus personnel : la substance en est prise dans l'expérience quotidienne. La dédicace à la princesse Catherine de Bourbon, marque la séparation entre les deux. Cette opinion me semble infiniment vraisemblable. Relisant après coup son Apologie, Montaigne a éprouvé le besoin d'étendre et de fortifier son argument de la faiblesse de la raison humaine, qui, avec le temps, avait poussé dans son esprit de plus profondes racines, et de là le second essai. On pourrait peut-être discuter certaines des preuves alléguées par miss Norton ; néanmoins je pense que tous ceux qui sont familiers avec l'Apologie accepteront cette conclusion que l'Apologie n'a pas été écrite dans son entier en une seule fois : ils savent que ce que nous appelons le second essai de l'Apologie revient sur des idées déjà mises en œuvre dans le premier, ce qui s'expliquerait difficilement si tous deux avaient été écrits d'une même venue ; ils savent surtout combien le ton, le style sont différents dans ces deux morceaux ; c'est une impression plutôt qu'une raison, mais elle est très forte. Toutefois la question est plus complexe que ne le croit miss Norton : le premier de ces essais pourrait ne pas faire un morceau indissoluble, et je pourrais y indiquer tel passage qui est certainement une addition. Mais surtout il me semble que l'auteur exagère le contraste entre les deux essais pour le faire sentir, et méconnaît par là l'intérêt psychologique du premier. A entendre miss Norton, ce serait un accident dans la vie littéraire de Montaigne, sans lien profond avec le cours ordinaire de sa pensée ; les circonstances l'auraient amené à traiter des matières qui ne lui étaient pas familières ; ce serait un amas indistinct de témoignages ; et, conséquemment, comme elle place, avec toute vraisemblance, la composition du second essai aux dernières années de la première période, entre 1577 et 1580, elle est amenée à rejeter l'autre aux années où

Montaigne fait son apprentissage comme écrivain, en 1569. Mais cette date est inexacte : l'Apologie n'est pas antérieure à l'année 1573, et il y a de bonnes raisons pour la reporter plus loin encore : presque toute l'argumentation est empruntée aux opuscules de Plutarque; c'est dans la traduction d'Amyot que Montaigne les lit; des inexactitudes commises par Amyot et répétées par lui le prouvent; or la traduction d'Amyot ne paraît qu'à la fin de 1572. Laissons à Montaigne le temps de la recevoir et de se l'assimiler comme il la possède. Une date n'est rien; mais loin d'être un accident dans le développement de la pensée de Montaigne, c'est, à mon sens, le résumé de lectures philosophiques suivies; la pensée lui en est si vraiment familière que beaucoup des idées exprimées là sont les conclusions d'autres chapitres des *Essais*, et que l'Apologie apparaît plutôt, à mon avis, comme l'aboutissement d'une partie de son activité intellectuelle. Il est vrai que, dans le parallèle entre l'homme et les animaux, Montaigne emprunte beaucoup de puérilités à Plutarque : cela prouve qu'il est crédule, aucunement qu'il les a admises sans réflexion. Nous avons peine à nous mettre dans l'état d'esprit d'un homme du XVI^e^ siècle : sera-t-il moins crédule même en 1588, lorsqu'il parlera des Indes Nouvelles? Peut-être une idée juste a-t-elle rendu miss Norton injuste pour une partie de l'œuvre qu'elle étudiait.

Dans le chapitre de la Vanité, qui parut seulement en 1588, l'auteur distingue encore deux essais; mais cette fois, au lieu d'être mis à la suite l'un de l'autre, ils sont entremêlés de manière à dérouter le lecteur. Montaigne aurait composé un essai sur les voyages, puis, près de deux ans après, un autre sur la vanité et en particulier sur la vanité de ses essais; il aurait ensuite découpé ce dernier en cinq tranches, qu'il aurait introduites en cinq endroits différents du premier, de manière à exagérer par artifice ce décousu et cette « embrouillure », qui fait l'originalité de sa composition. C'est la raison d'une telle « farcissure » qu'il exprimerait par des déclarations du goût de celle-ci : « Puisque je ne puis arrêter l'attention du lecteur par le pois; manco male s'il advient que je l'arrête par mon embrouillure ». Vérifier une pareille hypothèse serait fort intéressant; mais est-elle bien vraisemblable? Sur quoi la fonde miss Norton? Il est certain que deux allusions datent la charpente du chapitre de l'année 1586; une digression, qui traite de la vanité des essais, date non moins certainement de 1588. C'est donc nécessairement une addition au texte primitif. Miss Norton trouve quatre autres digressions sur le même sujet des *Essais*; si elle les détache de l'ensemble et les rapproche entre elles, elle se trouve en présence d'un chapitre très suffisamment composé pour du Montaigne. Il est probable, conclut-elle, que ce n'est pas un hasard, que ces divers morceaux ont effectivement constitué un chapitre d'abord, puis que Montaigne les a éparpillés. On trouvera dans son livre le texte des deux chapitres qu'elle reconstruit ainsi. Cela est possible, et j'accorde que, pour du Montaigne, le chapitre reconstitué est suffisamment cohérent; mais pour du Montaigne seulement : c'est-à-dire qu'il n'y a aucune transition, aucune particule de liaison qui nous assure que tel membre doit effectivement suivre tel autre; c'est-à-dire qu'il n'y a au début aucune division, à la fin aucun résumé, en aucun endroit aucun mot qui nous permette de pressentir la teneur du chapitre, qui nous aide à discerner si telle ou telle idée pouvait ou devait y entrer. Dès lors n'y aurait-il pas une autre hypothèse possible, moins séduisante, mais plus simple? Séparons de nouveau ces tronçons, puisqu'ils ne nous semblent pas faire un tout indissoluble, replaçons-les où miss Norton les a trouvés dans le texte de Montaigne : il est vrai que la fin de chacun d'eux est marqué par une brusque solution dans le sens; mais leur point d'origine me semble être parfaitement en place : par exemple la digression où Montaigne redoute que sa mémoire lui fasse répéter plusieurs fois une même chose vient à propos de considérations politiques souvent touchées par lui. Elle écarte la pensée du sujet; mais elle y a sa source. Or c'est la forme que les additions revêtent souvent chez lui : elles

jaillissent sous la plume de Montaigne à propos de l'idée qu'il rencontre en se relisant ; aussi leur point d'attache ne fait pas hiatus; au contraire, il ne se donne pas la peine d'en relier l'extrémité au sujet du chapitre dont il s'est écarté. Soit, dira-t-on, il y a chance que ce soient des digressions distinctes; mais comment en avons-nous cinq sur le même sujet? C'est que Montaigne, lorsqu'il se relit, a parfois dans l'esprit des préoccupations tout autres que celles qu'il avait lors de sa première rédaction ; ces préoccupations nouvelles, se faisant jour, font entrer une note différente, pour certains chapitres même discordante, dans la trame primitive. On pourrait le montrer pour plusieurs essais. En particulier, dans tout le troisième livre, très préoccupé de sa gloire littéraire, il revient sans cesse à juger son ouvrage. Je crois donc, comme miss Norton, que nous avons là comme un second chapitre qui court à travers le premier. Il y a bien un sujet nouveau introduit dans le premier. Mais, à mon sens, jamais il n'a été écrit d'ensemble par l'auteur; c'est une série d'additions distinctes, probablement contemporaines, quoique ce soit incertain, en tout cas qui ont jailli séparément, et que lie entre elles uniquement l'unité de la pensée qui les a produites. L'étude comparée des autres chapitres de la même époque me confirme dans cette opinion. En tout cas, que l'hypothèse de miss Norton soit ou non fondée, elle est bien présentée, ingénieuse et fort intéressante. Son mérite est surtout d'avoir, par les deux articles que je viens d'analyser, abordé l'étude de la composition chez Montaigne par la méthode qui s'impose, en faisant des monographies. Montaigne se fait un jeu de son désordre : le chapitre des Coches en a souvent été donné comme témoignage; mais le même Montaigne déclare que, s'il pouvait être clair, il préférerait cette qualité à toute autre. Des études précises sur les différents chapitres, comme en fait miss Norton, peuvent seules éclaircir ces contradictions.

P. Villey.

Histoire de l'Imprimerie en France au XV^e^ et au XVI^e^ siècle (tome III). Imprimerie nationale, 1904, in-folio.

Le troisième volume de la magistrale publication de M. A. Claudin est à la hauteur des deux précédents. Il contient les débuts de l'imprimerie lyonnaise (1473-1500), dont il nous offre d'admirables fac-similés. La méthode de M. A. Claudin est rigoureuse et précise. Il utilise toutes les indications biographiques que les documents d'archives et autres peuvent fournir; et il réussit ainsi parfois à éclairer la carrière de certains imprimeurs, à rectifier de fausses données qui avaient cours. Mais la partie la plus délicate de sa tâche consistait à identifier les livres eux-mêmes, à attribuer ou refuser à tel ou tel atelier des ouvrages qui ne présentaient ni nom ni marque connue d'imprimeur. La méthode consiste à reconnaître les caractères employés, et à rechercher s'ils ne se retrouvent pas dans des impressions signées et certainement attribuées. Il y a longtemps qu'on recherche ces ressemblances et ces identités. Le mérite de M. Claudin est d'apporter dans cette comparaison une rigueur extrême, de pousser l'observation aussi loin que possible sur les plus menus détails, et surtout d'employer des mesures précises : avec le compas, il fait apparaître des différences où l'œil aurait constaté une identité. Ce procédé est tout à fait intéressant et fécond en résultats.

L'imprimerie lyonnaise paraît avoir eu un caractère assez particulier, du moins en face de l'imprimerie parisienne. Elle publie surtout des livres de piété et de dévotion et des livres populaires. Naturellement aussi des livres scolastiques de théologie, de philosophie, de grammaire. Très peu d'auteurs anciens, et très peu de modernes humanistes : sans parler du traditionnel

Caton, je ne trouve qu'un Térence et un Juvénal, et un dictionnaire latin de Reuchlin. Mais ce qui est caractéristique de l'imprimerie lyonnaise, ce sont les livres français. Regardez des ateliers comme ceux de Guillaume Le Roy et de Mathieu Husz : les impressions françaises paraissent avoir formé la production principale et comme la spécialité de ces maisons. M. Claudin l'a justement noté.

« Presque toutes les impressions de Le Roy sont des livres en français, et l'on peut dire avec assurance que ceux en latin sont l'exception. Tandis qu'à Paris on s'attardait aux livres de théologie et de scolastique, Lyon sortait de l'ornière et, prenant les devants sur la capitale, mettait en lumière les romans de l'époque féodale, les récits merveilleux, les histoires légendaires, les tirades de nos vieux poètes, nos contes populaires pleins de gauloiserie; en un mot, tout ce qui constituait la littérature nationale de la France à cette époque. »

Je voudrais seulement corriger l'expression et l'idée : *à Paris on s'attardait.* A Paris, l'imprimerie naît et se développe à l'ombre de l'Université, qui lui fournit une vaste clientèle, des débouchés assurés et permanents. Les imprimeurs n'ont pas besoin de s'adresser ailleurs pour avoir du travail. A Lyon, il faut s'ingénier, atteindre et former une autre clientèle. Paris ne s'attarde pas pour cela : M. Claudin nous a montré qu'on y imprimait autre chose que les manuels et répertoires de la vieille pédagogie scolastique : Laurent Valla, Érasme, les classiques latins, la Renaissance enfin s'introduisent par les impressions parisiennes. Elles sont latines, il est vrai : mais il y a plus d'avenir dans les *Élégances* de Laurent Valla ou les *Adages* d'Erasme, que dans le *Fierabras*, ou la *Destruction de Troye*. Ces livres français sont la littérature du passé : l'esprit du siècle prochain est dans des livres latins.

Cependant pour faire l'histoire de la culture française, pour se faire une idée un peu précise de ce qui est passé de la science et de l'imagination du moyen âge dans notre Renaissance, il faut prendre note des impressions françaises : ce qui restera manuscrit sera perdu; seulement de ce qui a été recueilli par l'imprimerie naissante, quelque chose sera transmis à la littérature moderne. Je relèverai donc, comme je l'ai fait pour l'imprimerie parisienne, les titres d'ouvrages français que M. Claudin nous apprend avoir été imprimés à Lyon à la fin du xv[e] siècle.

Atelier de Barthélemy Buyer : 1476, *Légende dorée*, trad. par Jean Bathalier; 1477, le *Miroir de vie humaine* de Rodriguez, évêque de Zamora, *translaté de latin en françois par frère Julien;* les *Histoyres de la vie des saincts des Festes nouvelles*, s. d.; le *Nouveau Testament* traduit par Julien Macho et Pierre Farget; 1478, le *Livre appelé Guidon de la practique en cyrurgie*, par Guy de Chauliac, trad. par Nicolas Panis; le *Roman de Baudoyn comte de Flandres;* 1479, le *Livre du Mirouer historial;* 1480, le *Livre nommé Mandeville, parlant moult autentiquement du pays et terre d'Oultremer.*

Atelier de Guillaume Le Roy : 1475, les *Merveilles du monde*, puis un *Lapidayre*, puis les premiers livres de la *Bible en français* traduits par Julien Macho et Pierre Farget; des dizains contre la peste; vers 1480, le *Livre de Clamades fils du roy d'Espaigne et de la belle Clermonde fille du roi Carnuant;* le *Trésor de Sapience par Jehan Jarson*; les *Quinze joyes de Mariage; Paris et la belle Vienne; Mélibée et Prudence; Pierre de Provence et la belle Maguelone;* 1481, *L'arbre des batailles*, l'*Histoire du chevalier Oben*, ou *Voyage de Saint Patrix;* 1483, l'*Énéide* traduite en roman de chevalerie; 1485, le *Mystère de la destruction de Troye la Grant*, par Jacques Milet; les *Proprietez des choses*, de Barthélemy l'Anglois, traduit par Jehan Corbichon; le *Doctrinal de Sapience*, de Guy de Roye; le livre des *Saincts Anges;* 1487, *Fierabras*; non datés : *Boëce de consolation, en françois*, de la traduction de Jehan de Meung; *Ponthus et la belle Sidoyne;* les *Mistères de la saincte messe;* les *Quatre Filz Aymon*; *Maistre Pierre Pathelin;* le *Testament de Tastevin, roy des Pions* (poème); la

1. P. 112.

Confession générale de frère Olivier Maillart; la *Comparation faicte des douze moys de l'année aux XII eages de l'omme;* le *Chapellet de Vertus; Melusine*, de Jean d'Arras; le *Roman de la Rose*; la *Danse des aveugles*, de Pierre Michault; *Bertrand du Guesclin;* le *Prestre Jehan.*

Atelier de Nicolas Philippe, de Bernsteim, et Marc Reinhart de Strasbourg : la *Destruction de Troye en prose*; les subtiles *Fables de Esope*, traduites par Julien Macho, avec celles d'*Avian* et d'*Alphonse*, et la *Matrone d'Ephèse*; la *Légende dorée;* les *Fais de Jason*, roman de Raoul Le Fèvre; 1482, le *Mirouer de la vie humaine;* 1487, la *Vie des anciens Pères hermites; Mandeville;* les *Dictz et authoritez des saiges Philosophes.*

Atelier de Martin Husz : 1478, le *Mirouer de la Rédemption de l'umain lignage*, traduit par Julien Macho; le *Livre des vertus et des vices*; puis l'*Exposition et la vraye déclaration de la Bible tant du viel que du nouvel Testament*; le *Psautier:* 1481, l'*Ecclésiastique;* le *Mirouer de Mort* d'Olivier de la Marche; les *Joyes et douleurs de la Vierge Marie*, poème; le *Livre d'Aldobrandin* (médecine); *Caton en François*; le *Procès de Bélial à l'encontre de Jésus*, traduit par Jacques Farget; l'*Arbre des batailles.*

Atelier de Jean Syber : 1483, *Vie de Monseigneur saint Albain roy de Hongrie et martyr*, trad. du latin; le *Roman de la Rose*, le *Propriétaire des choses*, trad. par Corbichon.

Atelier de Perrin le Masson, Boniface Jehan et Jean de Villevieille : point de livres français connus.

Atelier de Mathieu Husz : 1482, le *Mirouer et la rédemption de l'umain lignage*; le *Propriétaire des choses;* 1483, le *Procès de Bélial à l'encontre de Jésus;* le *Fardelet des temps* (Fasciculus temporum); la *Légende dorée*; le *Livre de la ruyne des nobles hommes et femmes*, de Boccace; le *Dialogue des créatures*; 1484, les *Fables d'Esope*; 1485, *Valère Maxime*, traduit par Simon de Hesdin et Nicolas de Gonesse; le *Pèlerinage de la vie humaine* de Guillaume de Guilleville; 1486, la *Destruction de Troye par personnages;* 1487, la *Grant Vita Christi* de Ludolphe le Chartreux, trad. par Guill. Lemenaud; de plus la *Belle dame qui eust merci* (poème); la *Dyète de salut*, de Pierre de Luxembourg; 1492, la *Cyrurgie de maistre Guillaume de Salicet dit de Placentia*, trad. par Nicole Prévost; la *Confession et sentence des usuriers; Pierre de Provence et la belle Maguelone*; vers 1494, *Mélusine*; le *Livre des Connoilles* (l'évangile des quenouilles); 1499, le *Pélerin de la vie humaine*, de Pierre Virgin; 1499, la *Danse macabre.*

Atelier de Pierre Hongre : pas de livres français.

Atelier de Jean Schabeler : pas de livres français.

Atelier de Jean Neumeister : 1483, le *Livre du Procès entre Bélial et Jésus.*

Atelier de Gaspard Ortuin : *Mélusine;* 1484, l'*abuzé en court*, attribué au roi René; le *livre intitulé Vita Cristi;* le roman de *Ponthus et la belle Sidoyne;* 1489, le *saint voyage et pèlerinage de la cité saincte de Hierusalem* (du doyen de Mayence Bernard de Breydenbach et de Jean, comte de Solms), trad. de Jean de Versin; l'*Ospital d'amours;* la *vie du mauvais Antecrist;* le *roman de la Rose*; 1481, *Boèce*; 1489, *Valentin et Orson; Fierabras;* 1491, *Jason et la belle Médée; Baudoin comte de Flandre;* 1494, la *Destruction de Jérusalem et la mort de Pilate.*

Atelier de Pierre Bouthelier : 1488, les *Demandes d'amours;* 1489, le *Doctrinal de sapience*, de Guy de Roye; le *Cordial* (sur la mort et l'autre vie); le *Cathon en françois;* la *Destruction de Jherusalem et la mort de Pilate;* la *Belle Maguelone*; les *XV joyes de mariage*; le *Doctrinal des femmes mariées*, en quatrains; les *Souhaits de dames*, en quatrains; l'*Art de bien mourir*, de Mathieu de Cracovie; le *Chapellet de Virginité.*

Atelier de Janon Carcain : le *Livre et ordonnance de la dévote Confrairie de la glorieuse Vierge Marie.*

Atelier de Jean du Pré : 1489, *Pierre de Provence et la belle Maguelone*;

1490, la *Passion de Nostre Seigneur Jhesu Crist;* 1491, l'*Éternelle consolation* (Imitation de J. C.); 1491, la *Mer des hystoires;* le *Champion des Dames*, de Martin Franc; le *Livre des quatre choses;* les *Ditz joyeux des oiseaulx.*

Atelier de Guillaume Balsarin : 1491, la *Grant nef des folz du monde*, paraphrase en prose par Jean Drouin; 1504, le *Roman de la Rose*, vulgarisé en prose par Jean Molinet; 1502, la *Nef des princes* (de S. Champier) et *des batailles de Noblesse* (de Robert de Balsac); le poème de Molinet sur la naissance de Charles Quint; le *Compost et kalendrier des Bergiers.*

Atelier de Jean de La Fontaine : 1488, *Clamades et la belle Claremonde;* les *Expositions des Évangiles en françois;* l'*Enfance de Nostre Seigneur;* le *Prêtre Jean;* 1490, *Alanfranc en cyrurgie;* 1490, *Pierre de Provence et la belle Maguelone.*

C'est-à-dire, des romans, quelques poèmes, beaucoup des livrets populaires, des ouvrages de piété, quelques ouvrages de morale, de voyages; çà et là un ouvrage spécial de médecine ou de chirurgie.

Gustave Lanson.

PÉRIODIQUES

Allgemeine Zeitung, Beilage. — N° 280 : F. Friedrich, *Molière und das Leben.* — N^{os} 294-295 : M.-J. Minckwitz, *Zu Sainte-Beuve's hundertjähriger Geburtsfeier.*

L'Amateur d'autographes et de documents historiques. — 15 avril : *Une lettre inédite de Beaumarchais.* — 15 mai : Maurice Tourneux, *Un plaidoyer de Mérimée en faveur d'Auguste Mariette.* — J. K., *Mommsen et l'entente franco-allemande.* — C. L., *Une lettre de Pierre de Boissat.* — 15 avril, 15 mai et 15 juin : Raoul Bonnet, *Isographie de l'Académie française* (suite; d'Empis à Giry; avec fac-similés).

American Journal of philology. — XXV, 2 : *Kastner's history of French versification.*

Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen. — CXIII, 3 et 4 : C. Haag, *Ant. de La Sale* (fin). — H. Dübi, *Cyrano de Bergerac, sein Leben und seine Werke, ein Versuch*, I. — P. Sakmann, *Voltaire als Kritiker Montesquieus.* — O. Klingler, *Die Comedie Italienne in Paris nach der Sammlung von Gherardi* (H. Schneegans). — P. Bonnefon, *La société française du XVII^{e} siècle* (H. M.). — E. Rigal, *La comédie de Molière, l'homme dans l'œuvre* (H. M.). — Bertha Schmidt, *Le groupe des romanciers naturalistes, Balzac, Flaubert, Daudet, Zola, Maupassant* (P. Bastier). — CXIV, 1-2 : H. Dübi, *Cyrano de Bergerac* (suite). — Huguet, *Les métaphores et les comparaisons dans l'œuvre de Victor Hugo* (E. Rigal). — Baldensperger, *Gœthe en France* (H. M.). — Grammont, *Le vers français* (A. Tobler). — H. Hauvette, *Alamanni, sa vie et son œuvre* (E. Bovet). — Livres scolaires. — CXIV, 3-4 : H. Dübi, *Cyrano de Bergerac*, III. — Grojean, *Ant. de La Sale* (C. Haag). — David Engländer, *La X^{e} satire de Boileau comparée à la VI^{e} de Juvénal* (Bastier). — Grein, *Studien über den Reim bei Théodore de Banville* (Vossler).

Athenaeum. — N° 9048 : Tilley, *The literature of the French Renaissance.*

Atti del r. Instituto Veneto. — LXIV, 1 : F. Flamini, *Roberto Gaguin e l'umanismo italiano.*

Aus romanischen Sprachen und Literaturen, Festschrift Heinrich Morf zur Feier seiner fünfundzwanzigjährigen Thätigkeit von seinen Schülern dargebracht (Halle, Niemeyer, in-8° de 4 et 428 p.) : E. Bovet, *La préface de Chapelain à l'Adonis.* — M. Langkavel, *Blaze's Uebertragung des zweiten Teils von Gœthes Faust.* — M.-J. Minckwitz, *Ein Scherflein zur Gesch. der franz. Academie von 1710-1731.* — K. Schirmacher, *Der junge Voltaire und der junge Gœthe.* — Betz, *Bibliographie der Werke J.-H. Meisters.*

Bausteine zur romanischen Philologie, Festgabe für Adolfo Mussafia zum 15 Februar 1905 (Halle, Niemeyer, XLVII-717 p., in-8°, 20 mark) : C. Luick, *Zur Auszprache des Französischen im XVII Jahrhundert.*

Biblioteca delle scuole italiane. — X, 19 : E. Teza, *V. Alfieri et A. Chénier.* — X, 20 : E. Teza, *Le opere toscane dell' Alamanni e il governo di Firenze.*

Bühne und Welt. — N° 9 : H. Stümcke, *Die Brüder Goncourt und das Theater.*

Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire. — 15 avril : Alfred Morel-Fatio, *Un faux autographe de Cervantes.* — Ernest Jovy, *Quelques notes sur*

Pascal (fin). — Paul Cottin, *Lorédan Larchey* (1831-1902), *Étude bio-bibliographique* (fin). — 15 avril, 15 mai et 15 juin : Henry Martin, *Les miniaturistes à l'exposition des « Primitifs français »* (suite). — 15 mai et 15 juin : F. Lachèvre, *Estienne Durand, poète ordinaire de Marie de Médicis* (1585-1618). — 15 mai et 15 juin : F. Meunié, *Bibliographie de quelques almanachs illustrés des XVIII^e^ et XIX^e^ siècles* (suite). — 15 juin : *Recueil de vers sur différents sujets de piété.* — 15 avril, 15 mai et 15 juin : Georges Vicaire, *Revue de publications nouvelles.*

Le Correspondant. — 10 avril : H. de Lacombe, *Les commencements de Gratry.* — Paul Acker, *Maladies littéraires d'aujourd'hui.* — 25 avril : Charles Loiseau, *Strossmayer.* — 10 mai : M. André, *Le centenaire de Schiller : la formation du poète et la portée morale de son œuvre.* — 25 mai : Paul Gaultier, *Le comique de la caricature.* — 10 et 25 juin : Charles de Loménie, *Trois années de la vie de Chateaubriand* (1814-1816). *La Première Restauration*, I et II. — 10 juin : Eugène Dufeuille, *Le journal du comte d'Haussonville pendant la guerre* (1870-1871). — Étienne Lamy, *Le duc d'Audiffret-Pasquier.* — 25 juin : Maurice Talmeyr, *Comment on fabrique l'opinion.* — 25 avril, 25 mai et 25 juin : Édouard Trogan, *Les œuvres et les hommes, chronique mensuelle du monde, des lettres, des arts et du théâtre.*

Deutsche Literaturzeitung. — N° 47 : Desgranges, *La comédie et les mœurs sous la Restauration et la monarchie de Juillet* (Haguenin). — N° 1 : *Académie française, rapport du secrétaire perpétuel sur les concours de l'année 1904* (Haguenin). — Pascal, *Pensées*, par Brunschwicg (Ransohoff). — N° 5 : Séché, *Vigny et son temps, Sainte-Beuve* (Haguenin). — *Corresp. de Sainte-Beuve avec M. et M^me^ Olivier*, par M^me^ Bertrand (Haguenin). — N° 6 : Diderot, *Briefe an Sophie Voland*, par Wygodzinsky (Ransohoff). — N° 10 : Barat, *Le style poétique et la Révolution romantique* (Haguenin). — N° 15 : H. Landsberg, *Die moderne Literatur* (H. Lichtenberger). — H. Bordeaux, *Les écrivains et les mœurs, 1 et 2, Vies intimes* (Haguenin). — N° 17 : Saintsbury, *A history of criticism and literary taste in Europa* (R.-M. Meyer). — N° 18 : Leykauff, *Habert und seine Uebersetzung der Metamorphosen Ovids* (Suchier). — N° 20 : Souriau, *Bernardin de Saint-Pierre, d'après ses manuscrits* (Counson).

Deutsche Revue. — Mai : G. Claretie, *Die Comédie française.*

Die neueren Sprachen. — XII, 9 : C. Pitollet, *Moderne Strömungen im franz. Roman u. Drama.* — Livres scolaires. — XII, 10 : Livres scolaires. — XIII, 1 : Quayzin, *Au seuil de la littérature et de la vie littéraire* (M. Goldschmidt). — XIII, 2 : Livres scolaires. — Zünd-Burguet, *A propos des appareils de phonétique pratique.* — H. Schmidt, *Zu Brunetières Styl.* — H. Heine, *Die Academie française und die Reform der franz. Orthographie.* — XIII, 3 : Livres scolaires. Eloesser, *Literarische Portraits aus dem modernen Frankreich* (Strecker). — XIII, 4 : Livres scolaires.

L'Ermitage (nouvelle série). — 15 janvier 1905 : Remy de Gourmont, *L'importance de Sainte-Beuve.* — Michel Arnaud, *La sagesse de Gœthe : culture et génie.* — Henri Ghéon, *Le Roman : le prix Goncourt, l'Art social et M. Léon Frapié.* — 15 janvier et 15 février : Fernand Caussy, *Les méthodes de la critique littéraire.* — 15 février : Jean de Gourmont, *Le Livre d'amour de Sainte-Beuve.* — 15 mars : Paul Léautaud, *Le Stendhal-Club.* — 15 avril : Remy de Gourmont, *Les légendes de la littérature : Sainte-Madeleine.* — 15 avril et 15 mai : A. Van Bever, *Un capitaine poète du XVI^e^ siècle : Marc Papillon de Lasphrise.* — 15 mai et 15 juin : Edmond Pilon, *Madame d'Aulnoy ou la Fée des contes.* — 15 mai : Fernand Caussy, *Le style et la pensée.* — 15 juin : René Boylesve, *Hugues Rebell.*

Fanfulla della Domenica. — XXVI, 41 : G.-B. Pellizzaro, *Sopra un' opinione di Voltaire e di Manzoni.*

Festschrift Adolf Tobler zum siebzigsten Geburtstage dargebracht von der Berliner Gesellschaft für das Studium der neueren Sprachen (Brunswick, Westermann, in-8°, de 477 p.) : O. Driesen, *Zum Wortschatze der*

Pariser Lumpensammler. — W. Mangold, *Ungedruckte Verse von Gresset an Friedrich den Grossen.* — F. Rosenberg, *Der Estherstoff in der germ. u. roman. Literatur.* — W. Speettstösser, *Alfieri's Agamemnone und Oreste.* — G. Thurau, *Ein bretonischer Barde.*

Gegenwart. — N° 5 : M. Messer, *Diderot's Liebesbriefe.*

Giornale storico della letteratura italiana. — XVI, 1 : A. van Bever et E. Sansot-Orland, *Œuvres galantes des conteurs italiens, XV^e^ et XVI^e^ siècles.* — O.-M. Barbano, *Leopardi e Maurice de Guérin.* — (Supplément 7) : A. Galletti, *L'opera di V. Hugo nella letteratura italiana.* — 2-3 : H. Hauvette, *Alamanni* (F. Flamini). — Ricci, *Sophonisbe dans la tragédie classique italienne et française.*

Giornale storico e letterario della Liguria. — V, 7-8 : A. Neri, *L'Olimpia del Voltaire in Italia.*

La Grande Revue. — 15 mai : Maurice Henriet, *La magistrature forestière de La Fontaine.* — Léon Séché, *Sainte-Beuve conspirateur.* — Pierre de Lacretelle, *La première candidature de Lamartine à l'Académie française.* — 15 juin : Gilbert Stenger, *La Société française pendant le Consulat : la magistrature.* — Jorys, *Les étapes de M. Maurice Barrès.*

Hochland. — 2, 3 : T. Kellen, *Sainte-Beuve.*

Journal des débats politiques et littéraires. — 2 avril : Antoine Thomas, *La réforme de l'orthographe : les vrais coupables.* — 3 avril : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — 7 avril : Paul Ginisty, *Les « projets » d'Auguste Barbier.* — 8 avril : G.-D.-F., *Lamennais, Napoléon et « les Débats ».* — 10 avril : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — S., « *La route s'achève* » (roman par Jean Saint-Yves). — 11 avril : Henry Bidou, *La Duse et le drame français.* — 12 avril (supplément) : Maurice Muret, *Les drames patriotiques de M. Ernest de Wildenbruch.* — 16 avril : André Chaumeix, *Le métier d'auteur.* — 17 avril : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — S., *Autour de Victor Hugo.* — 19 avril : Augustin Filon, *Le réveil de l'âme celtique.* — 24 avril : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — S., *A propos de lyrisme.* — 25 avril : René Doumic, *Un nouveau livre sur Balzac.* — Maurice Muret, *Le centenaire de la mort de Schiller.* — 28 avril : A. C., « *Brichanteau célèbre* » (par M. Jules Claretie). — André Hallays, « *Au service de l'Allemagne* » (par M. Maurice Barrès). — 29 avril (supplément) : Louis Gillet, *La Passion à Nancy.* — 30 avril : André Chaumeix, *Escales au Japon* (par Pierre Loti). — 1^er^ mai : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — 4 mai : Maurice Muret, *Nietzsche et la pensée française.* — 7 mai : André Chaumeix, « *Le passé vivant* » (par M. Henri de Régnier). — 8 mai : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — S., *Les mémoires de M^me^ Roland.* — *Académie des jeux floraux.* — 10 mai : Émile Gebhart, *De la popularité universelle du « Don Quichotte ».* — 11 mai : Antoine Thomas, *La réforme de l'orthographe : la brèche.* — 12 mai : Z., *Curiosités académiques.* — E. V., *M. Edmond Rousse : l'écrivain.* — 13 mai : Maurice Muret, « *En prison* », *par M. Maxime Gorki.* — 14 mai : Fernand Bournon, *Les archives littéraires de M. de Lovenjoul.* — 15 mai : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — 17 mai : Arvède Barine, « *Rose Bernd* », *par Gerart Hauptmann.* — 19 mai : Ernest Seillière, *Le petit-fils d'Émile.* — 22 mai : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — S., « *La Force du passé* » (par M^me^ Daniel Lesueur). — 24 mai : Augustin Filon, *L'histoire de la critique* (par George Saintsbury). — 26 mai : Henry Bidou, *La question de l'entr'acte.* — André Hallays, *M. Pierre de Nolhac.* — 28 mai : André Chaumeix, *Pierre de Querlon.* — 29 mai et 5 juin : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — 5 juin : Francis Charmes, *Le duc d'Audiffret-Pasquier.* — S., *Albert Samain.* — 10 juin : G.-D.-F., *Un roman d'exil* (La princesse Charlotte de Rohan et le duc d'Enghien, par J. de la Faye). — Charles Malo, *Les souvenirs de guerre du général Faverot de Kerbrech.* — 12 juin : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — 13 juin : René Doumic, *Une idée saugrenue* (un monument à Lamartine et à Elvire). — 16 juin : Paul Ginisty, *La rue Champfleury.* — 17 juin : G.-D.-F.,

Les navigations de Pantagruel (par M. Abel Lefranc). — 19 juin : Émile Faguet, *La semaine dramatique*. — S., *Une princesse d'autrefois* (la femme du Grand Condé). — 23 juin : Henry Bidou, *Catholicisme et romantisme* (par l'abbé Delfour). — 25 juin : André Chaumeix, *Un romantisme nouveau*. — 29 juin : Émile Faguet, *La semaine dramatique*.

Kritischer Jahresbericht über die Fortschritte der romanischen Philologie. — VI, 3 : K. Sachs, *Französische Lexicographie*. — A. Doutrepont, *Littérature wallone*. — Geddes, *Canadian-French*. — Poupardin, *Géographie historique et ethnographie de la France*. — A. Schultze, *Romanische Kulturgeschichte, Romanische Kuntsgeschichte*.

Literarisches Zentralblatt. — N° 9 : Young, *Michel Baron, acteur et auteur dramatique*. — N° 12 : Huguet, *Le sens de la forme dans les métaphores de V. Hugo*. — N° 13 : Collignon, *Pétrone en France* (E. Thomas). — N° 16 : Canfield, *Corneille and Racine in England*. — N^{os} 17-18 : Saran, *Der Rhythmus des franz. Verses* (Stengel); Clément, *Le poète courtisan de Joachim du Bellay*.

Literaturblatt für germanische und romanische Philologie. — N° 2 : Klöpper und Schmidt, *Franz. Stylistik* (Glöde). — Henry Lecomte, *Alex. Dumas* (Von Wurzbach). — N^{os} 3-4 : Bouvier, *L'œuvre de Zola* (Haguenin). — Mügge, *Edmond Rostand als Dramatiker* (Glöde). — N° 5 : *Mélanges de philologie offerts à Ferd. Brunot* (Tobler). — Gohin, *Les transformations de la langue française pendant la 2^{e} moitié du XVIII^{e} siècle* (Herzog). — N° 6 : J.-J. Olivier, *Les comédiens français dans les cours d'Allemagne au XVIII^{e} siècle* (Schneegans). — N° 7 : Langheim, *De Visé, sein Leben und seine Dramen* (Mahrenholtz); Cagnac, *Fénelon* (Mahrenholtz).

Mercure de France. — 1er avril : Léon Séché, *Études d'histoire romantique : l'Elvire de Lamartine : Julie Bouchaud des Hérelles* (d'après des documents inédits). — 15 avril : Henri Mazel, *Hugues Rebell*. — Henri de Régnier, *Commentaires du lecteur : « le Serpent noir »* (par M. Paul Adam). — Émile Magne, *Scarron et la Fronde*. — 1er mai : Jacques Morland, *Gobineau romancier : « les Pléiades »*. — C. A. S. de Gleichen, *La foi esthétique de Schiller*. — Charles Méré, *Le théâtre poétique*. — 15 mai : Léon Séché, *Études d'histoire romantique : les derniers jours d'Aloysius Bertrand*. — 1er juin : Louis Thomas, *La maladie et la mort de Maupassant*. — 15 juin : Henry-D. Davray, *Oscar Wilde, posthume*. — Gaston Cronier, *Littérature sylvestre*.

Modern Language Notes. — XX, 1 : Klingler, *Die Comedie Italienne in Paris nach der Sammlung von Gherardi* (Schinz). — XX, 3 : Gautier, *M^{me} de Staël et Napoléon;* M^{me} de Staël, *Dix années d'exil* (Koren). — XX, 4 : Foulet, *English words in the lais of Marie de France*. — XX, 5 : Schinz, *Is French literature going back to naturalism?* — XX, 6 : Livres scolaires.

Modern Language Quarterly. — VII, 2 : H. Jerningham, *Alex. Dumas*. — VII, 3 : De V. Payen-Payne, *Jersey-French*. — Comptes rendus : Saintsbury, *A history of criticism and literary taste in Europe*; Tilley, *The literature of the French Renaissance*; Mantzius, *A history of theatrical art*.

Museum. — XII, 7 : Paul, *George Sand und ihre Auffassung von Liebe und Ehe* (A. Bourquin).

Napoli nobilissima. — XIII, 11 : F. N., *L'abate Galiani fornitore di donne di teatro*.

Nation. — XXII, 17 : E.-B. Russell, *Paul Bourget*.

Neue philologische Rundschau. — N° 3 : Grein, *Ueber den Reim bei Theodor de Banville* (B. Röttgers).

Neuphilologische Mitteilungen. — 1-2 : Nyrop, *Gaston Paris* (A. Wallensköld).

Neuphilologisches Centralblatt. — XIX, 1, 2, 3 : Kluth, *Jodelle considéré comme précurseur des classiques*.

La Nouvelle Revue. — 1er avril : Gilbert Stenger, *Le clergé sous le Consulat*. — Gustave Kahn, *Les romans nietzschéens*. — 15 avril : Eugène Morel, *Jules*

Verne. — Gustave Kahn, *Le jeune critique.* — 15 mai : Émile Roca, *Chroniques chantées du XVII^e siècle.* — J. de Boijolin et G. Mossé, *Quelques meneuses d'hommes au XVIII^e siècle.* — Gustave Kahn, *Thespis et Clio.* — 1^er juin : Léon Gambetta, *Lettres à un ami.* — 15 juin : Jules Claretie, *La Censure.* — J. de Boijolin et G. Mossé, *Quelques meneuses d'hommes au XVIII^e siècle* (M^me de Puysieux; Sophie Volland; M^mes d'Épinay et d'Houdetot). — Gustave Kahn, *Une biographie d'Albert Samain.*

La Quinzaine. — 1^er avril : Émile de Saint-Auban, *Chronique dramatique.* — 16 avril et 1^er mai : Christian Maréchal, *Lamennais et Béranger* (documents inédits). — 16 avril : Raoul Narsy, *Art et littérature : les origines de la Réforme.* — 1^er mai : Jean Lionnel, *Chronique littéraire : à propos du « Serpent noir ».* — 16 mai : Raoul Narsy, *Art et littérature : le troisième centenaire de Cervantes.* — Émile de Saint-Auban, *Chronique dramatique.* — 16 juin : L. Devismes de Saint-Maurice, *Les Rosati et le patois picard.* — George Fonsegrive, *Étienne Lamy.*

La Renaissance latine. — 15 avril : Gaston Rageot, *Le Don Juanisme des jeunes femmes; les livres.* — Maurice Muret, *Deux livres nouveaux : « l'Idioma Gentile », par M. E. de Amicis; « Quidam », par M. E. Boutet.* — Boris de Tannenberg, *M. José Echegaray et la jeune Espagne.* — 15 mai : Miguel de Unamuno, *En marge du Don Quichotte.* — André Rivoire, *Les Théâtres.* — Gaston Rageot, *Maurice Barrès.* — Maurice Muret, *Un maître de la critique : Bonaventure Zumbini.* — Boris de Tannenberg, *Nécrologie : Don Juan Valera.* — 15 juin : Maurice Muret, *Les projets de M. d'Annunzio et de M^me Serao; « Roveto ardente », par M^me Tartufari.* — Boris de Tannenberg, *Les études hispaniques en France; Un jésuite en Sorbonne, le P. Mariana.* — (*La Renaissance latine cesse sa publication*).

Revue bleue (Revue politique et littéraire). — 1^er avril : Casimir Stryienski, *La comtesse Potocka et le second empire.* — J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : Abel Hermant.* — Paul Flat, *Théâtres : Odéon, « Hippolyte couronné », par M. Jules Bois.* — 8 avril : Alfred Fouillée, *La psychologie des passions selon Nietzsche.* — Edmond Pilon, *Le centenaire d'Auguste Barbier.* — J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : les historiens, Henry Houssaye.* — Paul Flat, *Théâtres : Théâtre-Antoine, « Le meilleur Parti », de M. Maurice Maindron; Gaîté, « Scarron », de M. Catulle Mendès.* — 15 avril : J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : la critique de Barbey d'Aurevilly.* — Paul Flat, *Théâtres : M^me Éléonora Duse; Comédie-Française, « Shylok », d'Alfred de Vigny.* — 22 avril : J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : « Visages », par Francis Chevassu; « Bonne Fortune », par Gustave Guiches.* — 29 avril : Stendhal, *Le Roman de Métilde* (Pages inédites avec préface et commentaires de M. Paul Arbelet). — J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : livres d'histoire.* — Paul Flat, *Théâtres : Comédie-Française, « le Duel », de M. Henri Lavedan.* — 6 mai : J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : François Fabié.* — 13 et 20 mai : Alfred Poizat, *Figures de la Renaissance : les amours de Lucrèce Borgia et de Pierre Bembo.* — 13 mai : J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : « Au service de l'Allemagne », par M. Maurice Barrès.* — 20 mai : Paul Flat, *Théâtres : Théâtre-Antoine, « Le Rêve », de M. Jean Thorel.* — J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : livres de critique.* — 27 mai, 3, 10 et 17 juin : M^me de Staël, *Lettres à Nils von Rosenstein* (Correspondance inédite avec préface et commentaires de M. Lucien Maury). — 27 mai : J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : Blasco-Ibanez.* — 3 juin : Alfred de Vigny, *Lettres à Auguste Barbier* (Correspondance inédite avec commentaires de M. Alfred Rébelliau). — J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : livres de femmes.* — 3 et 10 juin : Alfred Rébelliau, *Auguste Barbier et ses amis, d'après des lettres inédites de Brizeux et Laprade.* — J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : Albert Samain.* — 17 juin : J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : « La vraie religion selon Pascal », par M. Sully Prudhomme; « La philosophie de Renouvier », par M. Gabriel Séailles.* — 24 juin : Michel Salomon, *Le bâtonnier de demain : M^e Charles Chenu.* —

J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : les Poètes* (Charles Guérin et Léo Larguier.)

Revue Bossuet. — Supplément I, 25 juin 1905 : E. Lévesque, *Bossuet conseiller d'État ordinaire.* — J. Thomas, *Lettres et écrits de Bossuet de la collection de Mme de Saint-Seine.* — *Correspondance de Bossuet* (lettres inédites, revisées ou omises dans sa correspondance générale). — *Notes et documents :* I. *Sommaire du panégyrique du B. François de Sales.* — II. *Bossuet curieux du microscope.* — III. *Lettre de Le Dieu sur la mort de Bossuet.* — IV. *Bossuet à Lunéville.* — V. *Un témoignage de l'abbé Fleury.* — VI. *Panégyrique de Sainte Bertille.* — VII. *Bossuet et les Bénédictins de Saint-Maur* (J.-B. Vanel). — VIII. *Bossuet et la réforme de l'orthographe.* — *Variétés bibliographiques :* I. *Notes sur l'édition Lebarq des œuvres oratoires de Bossuet.* — II. *L'édition Deforis des œuvres de Bossuet.*

Revue critique d'histoire et de littérature. — N° 7 : Michaut, *La comtesse de Bonneval* (A. G.). — Frantz Funck-Brentano, *Les nouvellistes* (J. Chavanon). — Bouvier, *L'œuvre de Zola* (F. Baldensperger). — N° 8 : Lintilhac, *Le théâtre sérieux du moyen âge* (A. Jeanroy). — Huguet, *Les métaphores et comparaisons de Hugo* (F. Baldensperger). — N° 9 : Jeanroy, *Les origines de la poésie lyrique en France* (E. Bourciez). — Tilley, *La littérature de la Renaissance française* (E. Delaruelle). — N° 11 : Chérot, *Iconographie de Bourdaloue* (A. Gazier). — Giraud, *Chateaubriand* (L. R.). — N° 12 : Mignon, *Adam Billaut* (L. R.). — Dacier, *Le Musée de la Comédie-Française* (H. de C.). — N° 13 : Julia Cartier, *Gérard de Nerval* (F. Baldensperger). — Boekemann, *Les euphémismes français* (E. Bourciez). — N° 14 : Canfield, *Corneille et Racine en Angleterre* (Ch. Bastide). — N° 15 : Mme Roland, *Mémoires*, par Perroud (A. C.). — Stryienski, *Les soirées du Stendhal-club* (A. C.). — J. Boulenger, *La Supplicatio pro apostasia de Rabelais* (L.-H. L.). — N° 16 : Plan, *Bibliographie rabelaisienne* (J. Boulenger). — N° 17 : Duc de Choiseul, *Mémoires*, par F. Calmettes (G. Lacour-Gayet). — N° 18 : Stiefel, *D'Ouville* (L. R.). — Dufour, *Les institutions chimiques de Rousseau* (L. R.). — J. Boulenger, *Hugo et Rabelais* (L. R.). — N° 19 : Del Calzo, *L'Italie dans la littérature française* (Ch. Dejob). — N° 20 : Herriot, *Mme Récamier et ses amis* (F. Baldensperger). — Chambon, *Notes sur Mérimée* (A. C.). — N° 21 : Descostes, *Joseph de Maistre inconnu* (F. B.). — N° 22 : Gosse, *Profils français* (F. Baldensperger). — Latreille, *Chateaubriand* (F. B.). — N° 23 : Haraszti, *Le drame français de la Renaissance* (J. K.). — Gulyas, *La réforme métrique de Baïf* (J. K.). — G. Sand, *Histoire de ma vie*, par Carette (S.). — N° 24 : Michaut, *Sainte-Beuve et le Livre d'amour* (L. R.). — N° 25 : *Le Pantagruel de 1533*, par Babeau, Boulenger et Patry (Z. Tourneur). — N° 26 : W. Mangold, *Voltaire et le juif Hirschel* (L. R.). — Dard, *Laclos* (Ty). — N° 27 : Valentin Esterhazy, *Mémoires*, par E. Daudet (A. C.) — Brunetière, *Hist. de la litt. fr.*, I, 1 et 2 (H. Hauvette). — N° 32 : Le Breton, *Balzac*; Merlant, *Le roman personnel;* Leblond, *La société d'après les romanciers contemporains* (F. Baldensperger). — N° 33 : Du Bled, *La société française du XVIe au XXe siècle* (L. R.).

Revue de Paris. — 15 avril : Porel, *Où en est le Théâtre aujourd'hui.* — 1er mai : M. Jullemier, *Voltaire capitaliste.* — 15 mai : F. de Lamennais, *Lettres à Madame Yéméniz*, I. — C. Bouglé, *Un sociologue individualiste : Gabriel Tarde.* — Louis Hourticq, *Les débuts de la critique d'art.* — 1er juin : F. de Lamennais, *Lettres à Madame Yéméniz*, II. — 15 juin : Albert Sorel, *Pour le pavillon de Flaubert.* — Ernest Dupuy, *Les origines et la jeunesse d'Alfred de Vigny*, I.

Revue des Deux Mondes. — 1er avril : Le marquis de Ségur, *Julie de Lespinasse* : I, *Les années de jeunesse.* — Charles Boulard, *La vocation de Lamennais.* — 15 avril : Hippolyte Taine, *Lettres* (la Commune). — Le marquis de Ségur, *Julie de Lespinasse* : II, *Le couvent de Saint-Joseph.* — René Doumic, *Revue dramatique* : « *Scarron* », *à la Gaîté*; « *Monsieur Piégois* », *à la Renaissance*; « *l'Age d'aimer* », *au Gymnase*; « *les Ventres dorés* », *à l'Odéon*; « *la*

Retraite », *au Vaudeville*. — T. de Wyzewa, *Deux ouvrages anglais sur Shakespeare*. — 1er mai : René Doumic, *Revue dramatique* : « *le Duel* », *à la Comédie-Française* ; « *l'Armature* », *au Vaudeville*. — 15 mai : Samuel Rocheblave, *George Sand et sa fille, d'après leur correspondance inédite* : III, *Après le deuil ; dernières lettres* (1855-1873). — René Doumic, *Revue littéraire* : *autour de Mme Récamier*. — T. de Wyzeva, *A propos du centenaire de la mort de Schiller*. — 15 juin : Le marquis de Ségur, *Julie de Lespinasse* : *le salon de la rue Saint-Dominique*. — René Doumic, *Revue littéraire* : *le roman personnel*.

Revue des études rabelaisiennes. — 1905, 2e fasc. : Pietro Toldo, *Rabelais et Honoré de Balzac*. — J. Barat, *L'influence de Tiraqueau sur Rabelais*. — Henri Clouzot, *Les amitiés de Rabelais en Orléanais et la lettre au bailli du bailli des baillis*. — Dr Paul Dorveaux, *Notes pour le commentaire*. — Hugues Vaganay, *De Rabelais à Montaigne : les adverbes terminés en* ment (fin). — Abel Lefranc, *Les plus anciennes mentions du* « *Pantagruel* » *et du* « *Gargantua* ». — Supplément : réimpression de *l'Isle sonante*, Introduction (par Jacques Boulenger).

Revue germanique. — Janvier-février 1905 (1re année, n° 1) : Ernest Lichtenberger, *Le* « *Faust* » *de Gœthe* : *esquisse d'une méthode critique impersonnelle*. — André Chevrillon, *La jeunesse de Ruskin* ; *Trois lettres inédites de Fr. Nietzsche à Hugo von Senger* (publiées par Mme E. Foerster-Nietzsche). — Mars-avril : Gabriel Monod, *Michelet et l'Allemagne*. — Henri Lichtenberger, *Les dernières années de Gœthe* ; *Lettres inédites de Schenkendorf* (publiées par F. Baldensperger). — A. Koszul, *Quelques sources inconnues des romans de Shelley*. — Mai-juin : Dr Kaethe Schirmacher, *Le féminisme allemand*. — Ernest Lauvrière, *L'idéalisme américain d'après le professeur Barrett Wendell*. — J. Lescoffier, *Une œuvre inédite d'Ibsen* : « *la Nuit de la Saint-Jean* ». — Charles Andler, *Interprétation nouvelle de la scène de la* « *Profession de foi* » *dans le* « *Faust* » *de Gœthe*. — P. Perdrizet, *L'Académie celtique et Jakob Grimm*.

Revue latine. — 25 avril : Émile Faguet, *Les Dieux* (La critique des traditions religieuses chez les Grecs, par M. Paul Decharme). — P. de Labriolle, *Un poète canadien* : *Octave Crémazie*. — 25 mai : Émile Faguet, *La philosophie de Victor Hugo* ; *Post-scriptum à* « *Chateaubriand amoureux* ». — 25 mai et 25 juin : Paul Bonnefon, *Un poète oublié* : *Jacques Delille*. — 25 juin : Émile Faguet, « *Le passé vivant* », *par M. Henri de Régnier* ; « *Hommes nouveaux* », *par M. G. Fantou* ; « *Sur la pierre blanche* », *par M. Anatole France* ; « *Variétés littéraires* », *par M. Ferdinand Brunetière*. — Georges Le Gentil, « *La Cathédrale* », *par M. Blasco Ibanez*.

Revue universelle. — 1er janvier 1905 : Charles Le Goffic, *La comtesse Mathieu de Noailles*. — Fernand Bournon, *Le centenaire de Sainte-Beuve*. — *Le comte d'Haussonville*. — 15 janvier : Charles Le Goffic, « *La Bretagne* », *par M. Gustave Geffroy*. — Édouard Lepage, *Le centenaire d'Eugène Sue*. — 1er et 15 février : B.-H. Gausseron, *Revue littéraire* : *Angleterre* (1901-1904). — 15 février : Jean Jullien, *Théâtre* : « *la Massière* » ; « *Petite Peste !* » ; « *le Gioconda* ». — 1er mars : Jean Jullien, *Théâtre* : « *Angelo, tyran de Padoue* » ; « *la Fille de Jorio* » ; « *les Manigances* » ; « *les Experts* » ; « *l'Amourette* ». — 15 mars : *Académie française, réception de M. Émile Gebhart*. — Jean Jullien, *Théâtre* : « *la Retraite* » ; « *les Avariés* ». — 1er avril : *Nécrologie* : *Eugène Guillaume* ; *Marcel Schwob* ; *Hugues Rebell*. — Jean Jullien, *Théâtre* : « *les Ventres dorés* » ; « *la Belle Marseillaise* ». — 15 avril : *Les Charmettes*. — Jean Jullien : *Théâtre* : « *le Meilleur Parti* » ; « *le Talisman* ». — Charles Le Goffic, *Les livres* : *la poésie*. — *Nécrologie* : *Jules Verne*. — 1er mai : Jean Jullien, *Théâtre* : « *Scarron* » ; « *l'Age d'aimer* » ; *Mme Duse*. — 15 mai : Jean Jullien, *Théâtre* : « *le Duel* » ; « *l'Armature* ». — 15 juin : Péladan, *Le Songe de Poliphile*. — Jean Jullien, *Théâtre* : « *la Race* » ; « *M. Lambert, marchand de tableaux* » ; « *la Variation* » ; « *M. Piégois* ».

Rivista critica della letteratura italiana. — IX, 9-12 : H. Hauvette, *Un exilé florentin à la cour de France, L. Alamanni* (E. Proto).

Romagna (La). — I, 6 : I. Panella, *Il Caio Gracco del Monti ed il Caio Gracco di Chénier.*

Studien zur vergleichenden Literaturgeschichte. — V, 1 : P. Besson, *Heines Beziehungen zu Victor Hugo.* — J. Hertel, *Eine indische Quelle zu Lafontaine, Contes et nouvelles*, I, 11. — V, Supplément : F. Baldensperger, *Die franz. Uebersetzung des Don Carlos durch Lezay-Marnezia.* — V, 2 : O. Fischer, *Don Juan und Leontius.* — V, 3 : Holl, *Das politische und religiöse Tendenzdrama des XVI Jahrhunderts in Frankreich* (Pillet). — Baldensperger, *Gœthe en France* (Martinsen).

Studier i modern Sprakvetenskap utgifna af Nyfilologiska Sallskapet i Stockholm. — III : C. Wahlund, *Un acte inédit d'un opéra de Voltaire publié d'après deux anciennes copies manuscrites de la bibliothèque royale de Stockholm avec des facsimilés.* — P.-A. Gejer, *Gaston Paris.*

Studi medievali. — I, 2 : A. Thomas, *Jacques Milet et les humanistes italiens.*

Le Temps. — 1er avril : *Académie française : simplification de l'orthographe.* — 2 avril : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : « Fleur-de-Mai », par Blasco Ibanez.* — 3 avril : Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale.* — 5 avril : Raoul Aubry, *Choses d'aujourd'hui : M. Sorel poète et musicien.* — 7 avril : Jules Claretie, *La vie à Paris : le centenaire d'Auguste Barbier.* — 9 avril : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : voyage d'agrément et d'études aux Antipodes.* — 10 avril : Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale.* — — 11 avril : *La Censure.* — Raoul Aubry, *Choses d'aujourd'hui : la querelle orthographique.* — 12 avril : Maurice Dumoulin, *Un Mécène du Grand Siècle : le surintendant Nicolas Fouquet.* — 16 avril : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : l'épopée d'Afrique, « Prisonniers marocains »*, par M. Hugues Le Roux. — 17 avril : Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : Éléonora Duse.* — Paul Adam, *Du cardinal de Richelieu au maréchal de Mac-Mahon* (M. Gabriel Hanotaux). — 20 avril : E. H., *« En prison », par Maxime Gorki.* — 23 avril : Gaston Deschamps, *La vie littéraire* (romans de MM. André Maurel, Maurice Montégut et Henri de Régnier). — 24 avril : Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale.* — 27 avril : A. Mézières, *Le Pape et l'Empereur* (par M. H. Welschinger). — 30 avril : Gaston Deschamps, *La vie littéraire* (romans par M. Henri de Régnier et Pierre Loti). — 1er mai : Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale.* — 7 mai : Gaston Deschamps, *La vie littéraire* (ouvrages sur le Japon). — 8 mai : Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale.* — 9 mai : *Le centenaire de Don Quichotte.* — 14 mai : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : histoire de la Littérature française classique, par M. Ferdinand Brunetière.* — 15 mai : Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale.* — 17 mai : Joseph Galtier, *Promenades et visites : la nouvelle tragédie de d'Annunzio.* — 18 mai : Albert Sorel, *La vieillesse de Valmont* (Choderlos de Laclos). — 19 mai : Jules Claretie, *La vie à Paris : à propos des entr'actes. — A propos d'un portrait d'Alfred de Musset.* — 21 mai : Gaston Deschamps, *La vie littéraire* (H. Taine : le comte d'Haussonville). — 22 mai : Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale.* — 24 mai : Joseph Galtier, *Promenades et visites : idées et projets de d'Annunzio.* — 28 mai : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : Albert Samain.* — 29 mai : Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale.* — 30 mai : Alfred Mézières, *Anecdotes curieuses de la cour de France* (par Toussaint, publiées par M. Paul Fould). — 4 juin : Gaston Deschamps, *La vie littéraire* (ouvrages sur la littérature espagnole). — 5 juin : Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale.* — A. Mézières, *Le duc d'Audiffret-Pasquier.* — 7 juin : *M. Paul Bourget et les théories du roman moderne* (lettre à M. Maurel). — 8 et 9 juin : Henry Roujon, *Souvenirs d'art et de littérature : Eugène Spuller.* — 10 juin : Raoul Aubry, *Choses d'aujourd'hui : une élection académique* (M. Étienne Lamy). — 11 juin : Gaston Deschamps, *La vie littéraire.* — 12 juin : Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale.* — 14 juin : Raoul Aubry, *Choses d'aujourd'hui : Un déjeuner chez M. Edmond Rostand.* — 18 juin : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : « La Domination », par la comtesse Mathieu de Noailles; « En lisant Nietzsche », par Émile Faguet*, etc. —

19 juin : Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale.* — 21 juin : Joseph Galtier, *Promenades et visites : deux prix de l'Académie* (Mme Daniel Lesueur et M. Paul Adam). — 25 juin : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : histoire et mémoires. — M. Le Bargy conférencier.* — 26 juin : Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale.* — 28 juin : Joseph Galtier, *Promenades et visites : le marquis de Massa et la Revue mondaine.*

Verhandlungen des elften deutschen Philologentages in Cöln am Rhein. (Cöln, Neubner, in-8°, 290 p.) : Scheman, *Ueber Gobineau.* — Schneegans, *Molieres Subjektivismus.*

Zeitschrift für französischen und englischen Unterricht. — IV, 1 : Brun, *Le mouvement intellectuel en France durant l'année 1904.* — Herrig und Burguy, *La France littéraire* (Engel). — IV, 2 : Von Wiecki, *Rousselot über Koschwitz.* — Seydel, *Die Revue Bleue unter ihrer gegenwärtigen Leitung.* — IV, 3 : Rigal, *Le Misanthrope de Molière.* — Paul Meyer, *Pour la simplification de notre orthographe* (Münckwitz). — Jaëde, *Henry Becque* (Hippke). — Brun, *Le mouvement intellectuel en France durant l'année 1904.* — IV, 4 : Rigal, *Le Misanthrope de Molière.* — Brun, *Le mouvement intellectuel en France durant l'année 1905.* — P. Loti, *Vers Ispahan* (Engel).

Zeitschrift für französische Sprache und Literatur. — XXVIII, 1 : W. Martini, *Victor Hugo's dramatische Technik nach ihrer historischen und psychologischen Entwicklung,* II. — XXVIII, 2-4 : Rajna, Bédier, M. Croiset, Atkinson, Jenkins, *Gaston Paris*; *Société amicale Gaston Paris* (M.-J. Minckwitz). — Höppfner, *E. Deschamps, Leben und Werke* (Vössler). — Saran, *Der Rhythmus des franz. Verses* (Stengel). — Mennung, *Sarazin* (P.-A. Becker). — Canfield, *Corneille and Racine in England* (Mahrenholtz). — Duhren, *Neue Forschungen über den marquis de Sade und seine Zeit.*; Barat, *Le style poétique de la révolution romantique*; Spoelberch de Lovenjoul, *Bibliographie et littérature, la Genèse d'un roman de Balzac, les Paysans, lettres et fragments inédits* (J. Haas). — H. Vaganay, *Un ami de Rabelais, H. Salel, son épitaphe par Ronsard.* — *La correspondance de Chateaubriand.* — XXVIII, 5-7 : H. Droysen, *Unvorgreifliche Bemerkungen zu dem Briefwechsel zwischen Friedrich dem Grossen und Voltaire.* — W. Mangold, *Noch einige Actenstücke zu Voltaires Frankfurter Haft.* — W. Küchler, *Sainte-Beuve Studien,* I. *Sainte-Beuve und die deutsche Literatur.* W. Martini, *Victor Hugos dramatische Technik nach ihrer histor. u. psychol. Entwicklung* (fin). — C. Friesland, *Franz. Sprichwörterbibliographie.* — L.-E. Kastner, *A neglected French poetic form.*

Zeitschrift für romanische Philologie. — XXIV, 1 : L. Foulet, *Marie de France et les lais bretons.* — H. Vaganay, *Le vocabulaire français du XVIe siècle.* — XXIV, 2 : O. Dittrich, *Ueber Wortzusammentsetzung auf Grund der neufr. Schriftsprache.* — H. Vaganay, *Le vocabulaire français du XVIe siècle.* — XXIV, 3 : O. Dittrich, *Ueber Wortzusammensetzung,* etc. (suite). — L. Foulet, *Marie de France et les lais bretons* (fin). — XXIV, 4 : E. Deschamps, *Œuvres complètes,* par G. Raynaud (Höppfner).

LIVRES NOUVEAUX

Adam (Mme). — *Mes premières armes littéraires et politiques. Paris, Lemerre.* In-18 jésus, de 471 p. Prix : 3 fr. 50.

Ader (G.). — *Poésies de Guillaume Ader.* Publiées avec notice, traduction et notes. I, lou Gentilome gascoun, par A. Vignaux; II, lou Catounet gascoun, par A. Jeanroy. *Paris, Picard.* In-8, de xlviii-231 p. Prix : 5 fr.

Ancien *théâtre scolaire normand.* Pièces recueillies et publiées, avec une notice, par P. Le Verdier. *Rouen, imp. Gy.* Petit in-8 carré, de LVI-16 p. (*Société des Bibliophiles normands*).

Anglade (Joseph). — *Le Troubadour Guiraut Riquier.* Étude sur la décadence de l'ancienne poésie provençale (thèse). *Paris, Fontemoing.* In-8, de xviii-352 p.

Aubry (G.-J.). — *Essai sur Jules Tellier.* Précédé d'une préface de Francis de Miomandre. *Paris, Sansot.* In-16, de 59 p. Prix : 2 fr.

Ballanche (P. S.). — *Œuvres inédites.* Inès de Castro. Avec une introduction et des annotations de Gaston Frainnet. *Paris, Storck.* Petit in-16, de 93 p. et grav.

Barbey d'Aurevilly (J.). — *Romanciers d'hier et d'avant-hier. Paris, Lemerre.* In-18 jésus, de 355 p.

Basch (Victor). — *La Poétique de Schiller. Paris, F. Alcan.* In-8, de 299 p. Prix : 4 fr.

Benoist-Hanappier (Louis). — *Le Drame naturaliste en Allemagne. Paris, F. Alcan.* In-8, de 391 p. Prix : 7 fr. 50.

Benoît (Marcel). — *Rabelais accoucheur* (thèse). *Montpellier, imp. Delord-Bœhm et Martial.* In-8, de 55 p.

Biré (Edmond). — *Biographies contemporaines* (xixe siècle); (Chateaubriand, Joseph Fouché, Georges Sand, H. de Balzac, Balzac et George Sand, Ponsard, Léon de La Sicotière, Gustave Le Vavasseur, Mme Julie Lavergne, etc.). *Lyon, Vitte.* In-8, de 381 p.

Bocquet (Léon). — *Albert Samain* : sa vie, son œuvre. Préface de Francis Jammes. *Paris, Société du Mercure de France.* In-18 jésus, de 283 p. avec un portrait et un autographe. Prix : 3 fr. 50.

Bonnaffé (Pierre). — *Pitre-Chevalier. Paris, Leroux.* Grand in-8, de 35 p. et plan.

Bourilly (V. L.). — *Jacques Colin, abbé de Saint-Ambroise* (14..?-1547). Contribution à l'histoire de l'humanisme sous le règne de François Ier. *Paris, Bellais.* In-8, de 143 p. Prix : 4 fr. 25.

Bout (A). — *Une Abbevilloise célèbre.* Mlle Mélanie de Boileau, dame de la Légion-d'Honneur et publiciste : sa famille, sa vie, ses œuvres. *Abbeville, Paillart.* In-8, de vi-20 p. (Extrait du *Bulletin de la Société d'émulation d'Abbeville* (n° 4, 1904.)

Boutard (Charles). — *Lamennais; sa vie et ses doctrines.* La Renaissance de l'ultramontanisme (1782-1828). *Paris, Perrin.* Petit in-8, de viii-392 p.

Brillat-Savarin. — *Les Aphorismes de Brillat-Savarin.* Illustrations par Robida. *Paris, Blaizot.* Suite de 21 planches grand in-8.

Brisson (Adolphe). — *L'Envers de la gloire.* Enquêtes et Documents inédits

sur Victor Hugo, E. Renan, Émile Zola, Edgar Quinet, le P. Didon, etc. *Paris, Flammarion.* In-16, de 368 p. avec fac-similés. Prix : 3 fr. 50.

Brunetière (Ferdinand). — *Histoire de la littérature française classique* (1515-1830). T. Ier : De Marot à Montaigne (1515-1595). Deuxième partie : la Pléiade. *Paris, Delagrave.* Petit in-8, de 231 à 485 p. Prix : 2 fr. 50.

Brunot (Ferdinand). — *Histoire de la langue française, des origines à 1900. Paris, Colin.* T. Ier : De l'époque latine à la Renaissance. In-8, de XXXVIII-547 p. Prix : 15 fr.

Brunot (Ferdinand). — *La Réforme de l'orthographe.* Lettre ouverte à M. le ministre de l'instruction publique. *Paris, Colin.* In-8, de 76 p. Prix : 1 fr.

Cagnac (Moïse). — *Le respect de l'enfant.* Place de Fénelon dans l'histoire de la pédagogie. Conférence. *Paris, Poussielgue.* In-16, de 48 p. Prix : 1 fr.

Catalogue *général de la librairie française.* Continuation de l'ouvrage d'Otto Lorenz. (Période de 1840 à 1885 : 2 volumes). T. 16 (Table des matières des tomes 14 et 15, 1891-1899), rédigé par D. Jordell. 1er fascicule (A-Clovis). *Paris, Per Lamm.* In-8 à 3 col., de 240 p.

Catalogue *général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale.* (Auteurs). T. 21 (Bue-Bzowski). *Paris, Impr. nationale.* In-8 à 2 col. de 625 p.

Caussy (Fernand). — *Laclos* (1741-1803), d'après des documents originaux, suivi d'un mémoire inédit de Laclos. *Paris, Société du Mercure de France.* In-18 jésus, de 367 p. Prix : 3 fr. 50.

Chardon (Henri). — *Nouveaux documents sur les comédiens de campagne.* La Vie de Molière et le Théâtre de collège dans le Maine : T. 2 : Dernières découvertes sur Molière; Monsieur de Modène et Madeleine de l'Hermite. *Paris, Champion.* Grand in-8, de VII-204 p.

Christian (Arthur). — *Débuts de l'imprimerie en France;* l'Imprimerie nationale; l'Hôtel de Rohan. Préface de M. Jules Claretie. *Paris, Imp. nationale.* In-4, de XXIV-351 p. avec grav.

Cirot (Georges). — *Études sur l'historiographie espagnole.* Les Histoires générales d'Espagne entre Alphonse X et Philippe II (1284-1556). *Paris, Fontemoing.* In-8, de XI-181 p. Prix : 10 fr.

Cirot (Georges). — *Études sur l'historiographie espagnole.* Mariana, historien (thèse). *Paris, Fontemoing.* In-8, de XIV-482 p. et portrait.

Claudin (A). — *Histoire de l'imprimerie en France au XVe et au XVIe siècle. Paris, Imp. nationale.* T. III. Grand in-4, de 556 p. avec grav. et planches.

Compayré (Gabriel). — *Montaigne et l'éducation du jugement. Paris, Delaplane.* In-18, de 123 p. Prix : 0.90 cent.

Corrozet (Gilles). — *Hécatomgraphie de Gilles Corrozet, libraire parisien* (1540), *chez Denys Janot.* Préface et notes critiques de Ch. Oulmont. *Paris, Champion,* Petit in-16, de XXVII-214 p. avec grav.

Cresson (André). — *Le Malaise de la pensée philosophique. Paris, F. Alcan.* In-16, de 204 p. Prix : 2 fr. 50.

Cuypert (Gisbert). — *Lettres inédites de Gisbert Cuypert* (Cuper) *à P. Daniel Huet et à divers correspondants* (1683-1716). Mises en ordre et publiées par Léon G-. Pélissier. *Caen, imp. Delesques.* In-8, de 311 p. (Extrait des *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.*)

Cyrano de Bergerac. — *Lettres d'amour de Cyrano de Bergerac.* Publiées d'après le manuscrit inédit de la Bibliothèque nationale, avec une introduction par G. Capon et R. Yves-Plessis. *Paris, Plessis.* Petit in-8, de 98 p. et portrait.

Dard (Émile). — *Un acteur caché du drame révolutionnaire.* Le général Choderlos de Laclos, auteur des « Liaisons dangereuses » (1741-1803). *Paris, Perrin.* Petit in-8, de IX-317 p. et portrait par Carmontelle.

Delmas (Jacques). — *Pétrarque et les Colonna. Marseille, imp. marseillaise.* In-8, de 43 p.

Delmont (T.). — *Le Prêtre dans la littérature du XIXe siècle. Paris, Sueur-Charruey.* In-8, de 187 p. (Extrait de *la Revue de Lille.*)

Dessignolle (Émile). — *La question sociale dans Émile Zola. Les Rougon-Macquart : les Trois Villes* (Lourdes, Rome, Paris). *Paris, Clavreuil.* In-18 jésus, de 422-IV p.

Dezeimeris (Reinhold). — *Étude bibliographique et critique sur une version peu connue des Moralia de Plutarque.* Complément à la publication des Remarques d'Estienne de la Boëtie sur le traité intitulé Ἐρωτικός. *Bordeaux, impr. Gounouilhou.* In-8, de 73 p. et 2 planches. (Extrait des *Actes de l'Académie des Sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.*)

Dhalcine (L.). — *N. Hawthorne : sa vie et son œuvre* (thèse). *Paris, Hachette.* In-8, de 514 p.

Du Bellay (Joachim). — *La Défense et Illustration de la langue française*; avec une notice biographique et un commentaire historique et critique par Léon Séché. *Paris, Sansot.* In-18 jésus, de 237 p. avec portrait et fac-similé du titre de l'édition de 1549. Prix : 3 fr. 50.

Epinat (Marguerite). — *Le lyrisme espagnol aux* XVI^e^ *et* XVII^e^ *siècles. Toulouse, impr. Douladoure-Privat.* In-8, de 40 p. (Extrait de la *Revue des Pyrénées.*)

Ernest-Charles (J.). — *Les Samedis littéraires.* 3^e^ série. *Paris, Sansot.* In-18 jésus, de XIX-411 p. Prix : 3 fr. 50.

Faguet (Emile). — *Propos littéraires.* 3^e^ série. *Paris, Société française d'impr.* In-16, de 387 p. Prix : 3 fr. 50.

Fouillée (Alfred). — *Le Moralisme de Kant et l'Amoralisme contemporain. Paris, F. Alcan.* In-8, de XXIII-377 p. Prix : 7 fr. 50.

Gaffarel (Paul). — *Jacques Gaffarel* (1601-1681). *Digne, imp. Chaspoul et Ve Barbaroux.* In-8, de 102 p. (Extrait du *Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.*)

Gobineau (de). — *Pages choisies.* Précédées d'une étude sur le comte de Gobineau par Jacques Morland. *Paris, Société du Mercure de France.* In-16, de 360 p. Prix : 3 fr. 50.

Gockler (Louis). — *La Pédagogie de Herbart* (thèse). *Paris, Hachette.* In-8, de XI-405 p. Prix : 10 fr.

Gourmont (Jean de). — *Jean Moréas.* Biographie critique, illustrée d'un portrait-frontispice et d'un autographe, suivie d'opinions et d'une bibliographie. *Paris, Sansot.* In-18 jésus, de 71 p. Prix : 1 fr.

Harrisse (Henry). — *Le Président de Thou et ses descendants.* Leur célèbre bibliothèque, leurs armoiries et les traductions françaises de « J. A. Thuani Historiarum sui temporis », d'après des documents nouveaux. *Paris, Leclerc.* In-8, de 282 p. avec planches et portrait.

Hayem (Fernand). — *Un tailleur d'Henri IV : Barthélemy de Laffemas. Paris, Guillaumin.* In-8, de 36 p. Prix : 2 fr. (Extrait de la *Revue du commerce, de l'industrie et de la banque.*)

Hébertot (Jacques). — *Le Sonnet*; son évolution à travers les âges et les pays. *Paris, d'Espie.* In-18 jésus, de 33 p. et 1 grav. Prix : 1 fr.

Hémon (Félix). — *Cours de littérature.* XXVI-XXVII : Alfred de Vigny; Alfred de Musset. *Paris, Delagrave.* In-18 jésus, de 158 p.

Hervé de Rauville. — *Jules Verne. Paris, imp. P. Dupont.* In-8, de 2 p. (Extrait de *la France de demain* du 5 avril 1905.)

Hugo (Victor). — *Œuvres complètes* (Théâtre), III; Marie Tudor; Angelo; la Esmeralda; Ruy Blas; les Burgraves. *Paris, Ollendorff.* In-8, de 667 p. et grav. Prix : 10 fr.

Isambert (Gaston). — *Les idées socialistes en France, de 1815 à 1848;* le Socialisme fondé sur la fraternité et l'union des classes. *Paris, F. Alcan.* In-8, de 430 p. Prix : 7 fr. 50.

Jacquot (Albert). — *Essai de répertoire des artistes lorrains.* Les Comédiens, les Auteurs dramatiques, les Poètes et les Littérateurs lorrains. *Paris, Plon-Nourrit.* In-8, de 45 p. et planches.

Laborde-Milaà (A). — *Fontenelle. Paris, Hachette.* In-16, de 176 p. et portrait. (Les grands écrivains français.)

Lachèvre (Frédéric). — *Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700.* T. III (1662-1700) : Recueils de Robert Ballard, de Claude Barbin, de Pierre Le Petit, de Pierre Marteau, d'Adrien Moëtjens, de Gabriel Quinet, de Jean Ribou, etc., etc., et Pièces non relevées par les éditeurs de Charleval, Claude Le Petit, François Maynard, Montplaisir, Racan, Théophile et Tristan. *Paris, Leclerc.* In-4 de XIX-817 p.

La Fontaine (J. de). — *Fables choisies de J. de La Fontaine (Fabulæ selectæ J. Fontani)* traduites en prose latine par F. de SALIGNAC-FÉNELON. Nouvelle édition critique, collationnée sur le manuscrit autographe, précédée d'une introduction et suivie de documents inédits relatifs à l'éducation du duc de Bourgogne, par l'abbé J. BÉZY. *Paris, Picard.* In-8, de XXIV-159 p. et fac-similés d'autographes.

La Mennais. — *Lettres inédites de La Mennais,* publiées par F. DUINE. *Paris, Champion.* In-8, de 16 p. (Extrait de *la Revue de Bretagne.*)

Lamouzèle (Edmond). — *Un petit bourgeois toulousain, auteur de mémoires, au* XVIII^e^ *siècle* : *Pierre Barthès. Tulle, imp. « la Gutenberg ».* In-8, de 18 p.

Leblond (Marius-Ary). — *La Société française sous la troisième République, d'après les romanciers contemporains* (l'Enfant; les Officiers; les Financiers; la Noblesse; les Anarchistes et les Socialistes). *Paris, F. Alcan.* In-8, de XVI-316 p. Prix : 5 fr.

Le Braz (Anatole). — *Le Théâtre celtique. Paris, Calmann-Lévy.* In-16, de VIII-548 p. Prix : 3 fr. 50.

Le Breton (André). — *Balzac : l'homme et l'œuvre. Paris, Colin.* In-16, de 301 p. Prix : 3 fr. 50.

Lecigne (C.). — *H. Taine, d'après sa correspondance. Paris, Sueur-Charruey.* In-8, de 35 p. (Extrait de la *Revue de Lille.*)

Lecomte (L.-Henry). — *Histoire des théâtres de Paris* (1402-1904). Notice préliminaire. *Paris, Daragon.* Petit in-8, de 64 p. Prix : 3 fr.

Lecomte (L.-Henry). — *Histoire des théâtres de Paris.* La Renaissance (1838-1841-1868-1873-1904). *Paris, Daragon.* Petit in-8, de 155 p. et grav. Prix : 6 fr.

Lecomte (L. Henry.). — *La Montansier; Ses aventures; Ses entreprises* (1730-1820). *Paris, Juven.* In-16, de 290 p. Prix : 3 fr. 50.

Lefébure (Léon). — *Portraits de croyants au* XIX^e^ *siècle* (Montalembert, Augustin Cochin, François Rio, A. Guthlin). *Paris, Plon-Nourrit.* Petit in-8, de VIII-355 p. Prix : 3 fr. 50.

Lhumanité (Jean). — *Un martyr de la raison : Étienne Dolet* (Sa vie; Son œuvre; Considérations). *Brest, imp. Bizien.* In-16, de 33 p. avec grav.

Lichtenberger (Henri). — *Henri Heine penseur. Paris, F. Alcan.* In-8, de 254 p. Prix : 3 fr. 50.

Lionnet (Jean). — *L'Évolution des idées chez quelques-uns de nos contemporains;* 2^e^ série : Ferdinand Brunetière, Taine et Renan, Paul et Victor Margueritte, Jean Deuzèle, Lucien Muhlfeld, Léon Bloy et J. K. Huysmans, etc. *Paris, Perrin.* In-16, de 244 p.

Livre (le) *d'or de Sainte-Beuve,* publié à l'occasion du centenaire de sa naissance (1804-1904). *Paris, Fontemoing.* In-4, de XXI-471 p. et portrait.

Luxembourg (Jean de). — *Le Triomphe et les Gestes de Mgr Anne de Montmorency, connétable, grand-maître et premier baron de France.* Publié d'après le manuscrit original de l'ancienne librairie de Chantilly, appartenant à M. le marquis de Lévis. Préface de L. DELISLE. *Paris, Impr. nationale.* In-4, de XXVI-65 p.

Maillard (Firmin). — *La Cité des intellectuels.* Scènes cruelles et plaisantes de la vie littéraire des gens de lettres au XIX^e^ siècle. *Paris, Daragon.* In-16, de 526 p. Prix : 3 fr. 50.

Mainor (Yves). — *M. Édouard Schuré. Angers, imp. Germain et Grassin.* Grand in-16, de 30 p.

Merlant (Joachim). — *Le Roman personnel de Rousseau à Fromentin. Paris, Hachette.* In-16, de xxxv-427 p.

Merlant (Joachim). — *Bibliographie des œuvres de Sénancour.* Documents inédits. *Paris, Hachette.* In-8, de 87 p.

Merlette (Germaine-Marie). — *La vie et l'œuvre d'Élizabeth Barrett Browning. Paris, Colin.* Grand in-8 de x-364 p. Prix : 8 fr.

Michaut. — *L'Amour d'un saint laïque*; Un crime d'Hippolyte Taine (études psychologiques). *Paris, Gougy.* In-8, de 23 p.

Moisant (X.). — *Deux philosophes : Hippolyte Taine et F. Ravaisson-Mollien. Paris, Sueur-Charruey.* In-8, de 15 p. (Extrait de *la Science catholique.*)

Mollière (Antoine). — *Une famille médicale lyonnaise au* XVIII^e *siècle* : Charles et Jacob Spon (thèse). *Lyon, imp. Rey.* In-8, de 91 p. avec grav. et portraits dans le texte. Prix : 3 fr.

Montalembert et Léon **Cornudet.** — *Correspondance* (1831-1870), faisant suite aux « Lettres à un ami de collège ». *Paris, Champion.* In-8, de VII-359 p.

Monteuuis (Léon). — *Lacordaire à Saint-Clément. Paris, Sueur-Charruey.* In-8, de 7 p. (Extrait de la *Revue de Lille.*)

Mont-Gaillard (de). — *Les Gaillardises du sieur de Mont-Gaillard, Dauphinois.* Suivies d'autres poésies du même auteur. Publiées, d'après l'édition originale de 1606, avec une préface et des notes, par Ad. VAN BEVER. *Paris, Sansot.* In-18 jésus, de 120 p. Prix : 3. fr.

Morice (Charles). — *Les Textes de Rabelais et la critique contemporaine. Poitiers, imp. Blais et Roy.* In-8, de 15 p. et portrait. (Extrait du *Mercure de France.*)

Picot (Georges). — *Théophile Roussel.* Notice historique, lue en séance publique de l'Institut de France, le 10 décembre 1904. *Paris, Hachette.* In-18, de 80 p.

Poinsot et **Normandy.** — *Le Roman et la Vie* (Évolution du roman moderne; Roman social; Roman populaire; le Romancier dans la vie). *Vannes, impr Lafolye.* In-8, de 20 p.

Poupé (Edmond). — *Documents relatifs à des représentations scéniques en Provence du* XV^e *au* XVII^e *siècle. Paris. Imp. nationale.* In-8, de 20 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique.*)

Reibel (Charles). — *Du nom commercial artistique et littéraire,* en droit français. *Paris, Pichon.* In-8, de II-314 p.

Répertoire *bibliographique de la librairie française pour l'année 1904.* (5^e année), rédigé par D. JORDELL. *Paris, Nilsson.* In-8 à 2 col. de 261 p. Prix : 7 fr. 50.

Répertoire *méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France pour l'année 1902* (5^e année) rédigé sous la direction de Gaston BRIÈRE, Pierre CARON, Henri MAISTRE, et publié par la Société d'histoire moderne. *Paris, Bellais.* In-8 à 2 col. de XXXVI-255 p. Prix : 12 fr.

Rétif de la Bretonne. — *Les plus belles pages.* (Monsieur Nicolas; Souvenirs d'enfance; Jeannette Rousseau; Madame Parangon; Zéphyre; Rose Bourgeois, etc.) Avec une notice et un portrait. *Paris, Société du Mercure de France.* In-18 jésus, de VIII-360 p. Prix : 3 fr. 50.

Ricault d'Héricault (Jean de). — *Notes sur les idées politiques de Rivarol. Paris, libr. des Saints-Pères.* In-8, de 27 p. Prix : 60 cent.

Ripert (Émile). — *Frédéric Mistral. Mayenne, imp. Colin.* In-8, de 27 p. (Extrait de la *Grande Revue.*)

Ronce (P.). — *Frédéric Bastiat : sa vie, son œuvre Paris, Guillaumin.* In-16, de IV-320 p.

Roustan (M.) et C. **Latreille.** — *Lyon contre Paris après 1830.* Le Mouvement de décentralisation littéraire et artistique. *Paris, Champion.* In-8, de 71 p. Prix : 2 fr. 50.

Ruinat de Gournier (Jean). — *Amour de philosophe.* Bernardin de Saint-

Pierre et Félicité Didot. *Paris, Hachette.* In-16, de 225 p. avec grav. et portraits. Prix : 3 fr. 50.

Saint-Simon. — *Mémoires.* Nouvelle édition, collationnée sur le manuscrit autographe, augmentée des additions de Saint-Simon au Journal de Dangeau et de notes et appendices par A. de Boislisle, avec la collaboration de L. Lecestre. *Paris, Hachette.* T. XVIII. In-8, de 567 p.

Saint-Vinebault (P. G.). — *La Presse sous l'Assemblée constituante*; la Liberté de la presse; Un procès de Marat. *Paris, Michalon.* In-8, de 63 p. Prix : 2 fr.

Sales (F. de). — *Lettres de direction.* Introduction et notes par Moïse Cagnac. Préface du marquis Costa de Beauregard. *Paris, Vᵉ Poussielgue.* In-18 jésus, de IV-332 p. Prix : 3 fr. 50.

Sand (George). — *Histoire de ma vie*; par George Sand. Choix de mémoires et écrits des femmes françaises aux XVIIᵉ, XVIIIᵉ et XIXᵉ siècles, avec leurs biographies, par Mme Carette, née Bouvet. *Paris, Ollendorff.* In-16, de XII-355 p. Prix : 3 fr. 50.

Schmidt (Charles.) — *La Réforme de l'Université impériale en 1811. Paris, Bellais.* In-8, de 138 p.

Souriau (Maurice). — *Bernardin de Saint-Pierre; Son caractère. Paris, Société française d'impr. et de libr.* In-8, de 23 p.

Stapfer (Paul). — *Victor Hugo à Guernesey.* Souvenirs personnels. *Paris, Société française d'impr.* In-18 jésus, de 256 p. avec nombreuses reproductions de photographies inédites et fac-similés d'autographes.

Taine (H.). — *H. Taine : sa vie et sa correspondance.* T. III : l'Historien (1870-1875). *Paris, Hachette.* In-16, de 370 p. Prix : 3 fr. 50.

Tillier (Claude). — *Les Variantes de « Mon oncle Benjamin ».* Texte intégral, publié par Marius Gerin. *Nevers, imp. Vallière.* In-8, de 61 p. Prix : 1 fr. 50.

Troubat (Jules). — *Sainte-Beuve*, conférence faite le 11 décembre 1904 à la mairie du IXᵉ arrondissement pour la Société de lecture et de récitation. *Besançon, imp. Jacquin.* In-8, de 15 p. (Extrait de *la Chronique des livres.*)

Truffier (Jules). — *Léon Valade*, conférence faite au Grand-Théâtre de Bordeaux. *Paris, Lemerre.* Petit in-16 oblong, de 27 p.

Vingtième (le) *Siècle littéraire.* Biographies illustrées de portraits hors texte et d'autographes suivies d'opinions et d'une bibliographie. T. 1ᵉʳ : *F. Brunetière*, par L. R. Richard; *François de Curel*, par Roger Le Brun; *Jean Lorrain*, par Ernest Gaubert. *Paris, Sansot.* In-18 jésus, de 71 p.

Vogüé (E. M. de). — *Maxime Gorky* : l'œuvre et l'homme. *Paris, Plon-Nourrit.* In-16 de 80 p. Prix : 1 fr.

Waldor (Mélanie). — *Lettres inédites.* Précédées d'une notice biographique par le baron Gaëtan de Wismes. *Nantes, impr. Biroché et Dautais.* In-8, de 39 p.

CHRONIQUE

— Signalons deux publications de M. Ad. Van Bever concernant Agrippa d'Aubigné.

C'est d'abord un volume d'*Œuvres poétiques choisies*, publiées d'après les éditions originales et les manuscrits, avec une notice biographique très complète, des notes et des variantes. Le choix des morceaux y est fort judicieux. On y trouvera de copieux extraits du *Printemps*, des *Tragiques* et des *Œuvres mêlées*, et partout le texte a été examiné avec soin : des efforts souvent heureux ont été faits pour l'établir d'une façon satisfaisante. Le recueil se termine par treize pièces inédites, publiées d'après un manuscrit appartenant à la Société de l'histoire du protestantisme français, et qui, négligées jusqu'à ce jour, semblent avoir été destinées par l'auteur à faire partie de son *Printemps*.

La seconde publication de M. Van Bever est un *Essai de bibliographie d'Agrippa d'Aubigné, suivi de cinq lettres inédites de Prosper Mérimée*. Cet essai bibliographique passe successivement en revue les différents manuscrits connus des ouvrages de d'Aubigné, puis il énumère les éditions diverses de ces ouvrages et se termine par un relevé des livres et articles à consulter sur l'auteur et son œuvre. Quant aux cinq lettres de Prosper Mérimée qui sont imprimées à la suite, elles ont trait à d'Aubigné et sont adressées à Charles Read.

— En réimprimant la *Préface de Chapelain à l'* « *Adonis* » du chevalier Marino, M. Ernest Bovet l'a fait précéder d'une substantielle étude dans laquelle il examine successivement la genèse et l'histoire de cette préface, en dégage les principales pensées et détermine les idées littéraires de Chapelain en 1620, ainsi que les sources où il les puisa. M. E. Bovet conclut qu'en 1620 Chapelain connaissait certainement la *Poétique* d'Aristote dans le texte grec et commentée par plusieurs Italiens ; il était donc au courant de la règle des trois unités et se trouve ainsi avoir une priorité de dix ans sur Mairet qui livra la première bataille, en 1630, à ce sujet, avec la *Silvanire*. Mais Mairet avait certainement été influencé par Chapelain. M. Bovet termine ainsi : « Chapelain prend ses idées en Italie, sans doute; mais quiconque a lu un seul des commentateurs d'Aristote, verra l'immense progrès accompli par Chapelain : les subtilités, les divisions et subdivisions qu'on blâme chez lui sont bien peu de chose, comparées à celles de ses sources; il a négligé ce qui est accessoire et concentré tout l'essentiel, sous l'autorité suprême de la raison universelle. L'*Art poétique* de Boileau est la forme définitive du système classique, par sa clarté et sa simplicité; mais la nationalisation de la Renaissance et la structure essentielle du classicisme, c'est bien l'œuvre de Jean Chapelain. »

— Le volume que M. Georges Doublet a étudié sous ce titre : *Le Keepsake d'Antoine Godeau, évêque de Vence*, est un recueil manuscrit conservé actuellement aux archives de la cure de cette ville et contenant un assez grand nombre de pièces manuscrites à l'usage de ce prélat. Le choix qui a été fait de ces pièces, tant latines que françaises, en vers et en prose, n'est ni bien

heureux ni bien caractéristique; il n'en est pas moins instructif de connaître quelles pouvaient être les préférences littéraires d'un académicien fort en réputation au temps de la Fronde et de la jeunesse de Louis XIV.

— Les *Quelques notes sur Pascal* publiées par M. Ernest Jovy dans le *Bulletin du bibliophile* (15 mars et 15 avril) contiennent plusieurs documents tirés du manuscrit n° 2271 de la bibliothèque municipale de Troyes. Ce sont deux lettres du chartreux dom Boué à Florian Périer, beau-frère de Pascal, pour être informé des dispositions de celui-ci dans les persécutions contre les Jansénistes; deux lettres au même Florian Périer concernant *les Provinciales* et qui semblent être de Pascal lui-même; enfin, diverses autres lettres touchant à l'opportunité de la publication de la vie de son frère par Mme Périer (Gilberte Pascal) et à la distribution aux amis de la première édition des *Pensées*.

— Signalons également que la reproduction phototypique du manuscrit original des *Pensées* de Pascal (Bibl. nat., F. Fr., n° 9202), entreprise par la librairie Hachette, a paru en un album in-folio de 258 planches. C'est la photographie exacte et sans retouche, page pour page, de l'original de Pascal, et on comprend toute l'utilité que peut avoir pour les travailleurs la mise à leur portée d'un document aussi précieux, sauvegardé ainsi à l'avenir des risques de destruction qui peuvent menacer l'original.

A cette reproduction intégrale de l'œuvre de Pascal sont jointes, en appendice, trois séries de deux planches chacune et donnant : 1° une lettre de Pascal à Huygens (6 janvier 1659); 2° une lettre de Gilberte Périer au médecin Vallant (1er avril 1670); 3° deux folios de la copie des *Pensées* que Marguerite Périer avait donnée au bénédictin Jean Guerrier.

En face de toutes ces reproductions photographiques a été placé un texte imprimé qui sert de guide au lecteur. C'est M. Léon Brunschvicg qui l'a établi et il est l'impression pure et simple, sans discussion et sans commentaire, des lignes manuscrites qu'il exprime à l'œil plus nettement mais non moins exactement.

— Le *Lexique sommaire de la langue du duc de Saint-Simon* que M. E. Pilastre vient de publier n'est, ainsi que le titre l'indique, qu'un relevé succinct des principales expressions de Saint-Simon, dont il note les tours de langage les plus caractéristiques. Il ne dispensera pas du lexique étendu et complet qui doit terminer la grande édition actuellement en cours de publication sous les auspices de M. de Boislisle; mais il permettra de l'attendre plus patiemment et donnera une idée suffisamment juste de la langue de Saint-Simon, si personnelle à la fois et si énergique. Les exemples recueillis par M. Pilastre sont d'ordinaire bien choisis et typiques.

— Dans son article sur *Voltaire capitaliste* (*Revue de Paris*, du 1er mai), M. H. Jullemier a mis en œuvre les lettres de Voltaire publiées, en 1899, par M. Sackmann, et conté les relations financières du vieux philosophe avec le duc Carl Eugène de Wurtemberg. Il résulte de ce récit que Voltaire ne fut pas l'homme d'argent qu'on s'est plu d'ordinaire à représenter. Berné par son débiteur princier, il ne lui consent pas moins de nouvelles et considérables avances, souscrit aux arrangements même les moins avantageux et ne craint pas de placer ainsi, à fonds perdus, une somme totale de 456 000 livres, dont il ne parvint jamais à toucher régulièrement les intérêts. Pourquoi Voltaire, en dépit de tous ces inconvénients et de ces déboires, consentit-il à placer ainsi ses capitaux, qu'il eût pu mieux faire fructifier ailleurs? Sans doute parce qu'il ne voulait les laisser ni en France, ni en Prusse, ni en Suisse et qu'il lui agréait d'avoir pour débiteur un petit prince allemand, prodigue et mauvais payeur, mais dont on pouvait, à la rigueur, venir à bout.

— M. Charles Hettier a publié *Une lettre inédite de Voltaire*, c'est-à-dire un fragment de 2 feuillets in-4°, d'une lettre que Voltaire écrivit à Thiriot, en anglais, à la fin de 1726 ou au commencement de 1727. Une traduction accompagne le texte original, qui contient des renseignements intéressants sur le séjour de Voltaire en Angleterre et sa sympathie pour les Anglais.

— M. Lucien Maury a publié dans la *Revue bleue* (27 mai, 3, 10 et 17 juin) *Une correspondance inédite de Mme de Staël : lettres à Nils von Rosenstein*, d'après les originaux conservés à la bibliothèque de l'Université d'Upsal. Rosenstein fut à la fois le confident du baron de Staël et de sa femme et il a gardé les lettres de tous les deux. Aussi cette correspondance n'offre pas seulement un intérêt littéraire; elle sert encore à pénétrer les causes diverses des dissidences fameuses qui éclatèrent entre les deux époux. Grâce à ces témoignages, M. Lucien Maury s'efforce d'être plus juste qu'on ne l'est d'ordinaire pour le baron de Staël, et il semble qu'il ait raison. Mais c'est toujours Mme de Staël qui nous intéresse dans sa propre correspondance et ses déboires conjugaux ne nous touchent que par l'influence qu'ils eurent sur le développement de son caractère et de son esprit.

— Sous ce titre : *Cacault écrivain*, M. Charles Joret a donné des détails précis et intéressants sur les voyages et sur les travaux littéraires d'un homme qui est bien connu comme diplomate, mais tout à fait ignoré comme écrivain (extrait des *Annales de Bretagne*, juillet 1905). Cacault se rendit en Italie à la fin de 1769 et y séjourna dix-huit mois. Puis il monta en Allemagne où il visita Leipzig et y connut Engel, Weisse, Zollikofer; il alla à Berlin, s'y lia avec Ramler dont il traduisit les odes, traduction qui vit seulement le jour, sans nom de traducteur, en 1777. Cacault connut encore Knebel, Nicolaï et Mendelssohn; il alla trouver Lessing à Wolfenbüttel et traduisit sa *Dramaturgie* (publiée en 1785 et revue par Junker). Puis il séjourna plus ou moins longuement à Hanovre, à Gœttingen, à Weimar, pour gagner ensuite la Hollande et l'Angleterre. Cette docte odyssée méritait d'autant plus d'être retracée qu'elle est un épisode curieux de l'histoire des rapports intellectuels de la France et de l'Allemagne au XVIIIe siècle.

— L'étude que M. Georges Gazier a faite d'*Un manuscrit autobiographique inédit de Charles Nodier* contient plusieurs passages d'un fragment de manuscrit autographe ignoré jusqu'ici et conservé à la bibliothèque de Besançon. Nodier l'écrivit dans la seconde moitié de l'année 1799, alors qu'il avait dix-neuf ans seulement, et ce début de confession contient, comme on le devine, nombre de détails sur sa vie de jeunesse, plus ou moins authentiques, mais qui n'ont pas trouvé place dans le travail que nous signalons.

— Sous ce titre : *Manuscrit et éditions du « Père Goriot »*, M. Mario Roques a étudié, grâce aux libérales communications du vicomte de Spoelberch de Lovenjoul, les principales modifications que Balzac a fait subir à son œuvre, depuis le premier manuscrit autographe jusqu'à l'édition de 1843 dont l'auteur avait gardé et annoté un exemplaire en vue d'une publication nouvelle. L'énumération de ces états successifs est déjà fort instructive par elle-même, mais elle l'est rendue encore davantage par le relevé des remaniements qui en furent la conséquence. Comme on le sait, Balzac modifiait et retouchait beaucoup ses œuvres. L'examen attentif des éditions successives du *Père Goriot* confirme cette constatation, mais il permet aussi de constater que le travail d'épuration auquel Balzac se livra longuement ne donna guère de résultats qui eussent mérité un pareil labeur. M. Roques a publié les corrections et les variantes principales de la première centaine de pages du roman et cette suite fournit une occasion excellente, surtout pour les premières pages, de saisir sur le vif les procédés et les façons de travailler de Balzac.

— L'étude de M. Ernest Dupuy sur *Les origines et la jeunesse d'Alfred de Vigny, d'après des documents inédits* (*Revue de Paris*, 15 juin et 1er juillet), contient de nombreux renseignements inconnus. D'abord, sur les ancêtres paternels et maternels du poète, les Vigny et les Baraudin, dont la généalogie est dressée pour les premiers jusqu'à huit générations. C'est une indispensable mise au point des prétentions nobiliaires d'Alfred de Vigny. Pour l'ascendance maternelle, on trouvera, dans cette étude, des indications précises sur le chef d'escadre Didier de Baraudin, grand-père du poète. Quant à Alfred de Vigny lui-même, M. Ernest Dupuy apporte de nouveaux témoignages sur son éducation et sur la part qu'y prirent ses parents. — Ils le choyèrent et sa mère surtout veilla toujours sur lui avec un soin jaloux. — Grâce aux dossiers du ministère de la guerre, M. Dupuy a pu préciser très exactement ce que fut la carrière militaire d'Alfred de Vigny et ces indications complètent heureusement ce que l'écrivain lui-même en a dit dans des mémoires encore inédits et qui ont été consultés pour la présente étude.

— Sous ce titre : *la Clef de « Volupté »*, M. Christian Marechal a consacré un important travail au fameux roman de Sainte-Beuve, travail par lequel il a tenté de soulever le voile qui cachait les secrets mobiles des conversions de Sainte-Beuve et de ses attitudes si diverses entre 1827 et 1836. Sa vie intellectuelle ne fut alors que le reflet de sa vie sentimentale et son roman n'est qu'une sorte d'autobiographie plus ou moins transparente, dont il n'est pas malaisé de découvrir à coup sûr les personnages. La chose est facile en ce qui regarde Victor Hugo et son entourage direct; elle l'est moins en ce qui concerne Lamennais et c'est à quoi M. Marechal s'est tout spécialement employé. Sa conclusion est, à cet égard, sévère pour Sainte-Beuve qu'il accuse de duplicité à l'égard de Lamennais. Et l'étude attentive des faits, une appréciation sincère ne contredit certes pas ce jugement.

— La brochure de M. Oscar Grojean sur *Sainte-Beuve à Liège* contient des lettres et des documents inédits tirés des Archives royales de Belgique et du cabinet de M. de Spoelberch de Lovenjoul, qui permettent de se faire une idée complète des conditions dans lesquelles Sainte-Beuve songea par deux fois à aller à Liège.

La première fois, ce fut le 31 mai 1831 que Sainte-Beuve obtint d'être chargé d'enseigner la littérature française à Liège, par un arrêté qu'il avait sollicité d'une façon pressante et pour lequel il avait promis au préalable de se faire naturaliser belge. Mais, d'atermoiement en atermoiement, Sainte-Beuve finit par ne point accepter et, le 4 septembre 1831, il donnait sa démission d'une fonction qu'il n'avait jamais remplie. Il y renonçait pour des « motifs précis et tout individuels », c'est-à-dire parce que ses intrigues avec Mme Victor Hugo, un moment interrompues, venaient de se renouer.

La seconde fois que Sainte-Beuve voulut aller à Liège ce fut après la révolution de février 1848 et pour un motif aussi « individuel », mais moins délicat. Cette fois-ci encore il obtint d'être nommé, mais sa désignation souleva de telles protestations, on fit à sa personne une opposition si déclarée, que si le nouveau professeur n'en fut pas décontenancé, il en fut du moins découragé. On trouvera le récit de cette guerre de plume dans le travail de M. Oscar Grojean, ainsi que des détails sur la façon dont Sainte-Beuve employa son temps à Liège et renonça à une chaire qu'il avait occupée pendant un an.

— Les conclusions de l'article de M. Léon Séché sur *Sainte-Beuve conspirateur* (*Grande Revue*, 15 mai), ne sont pas très nettes. Il y est cité un fragment d'une romancière ignorée, Claire Brunne, qui fut en relations avec Sainte-Beuve et à qui celui-ci aurait fait confidence qu'il aurait été de ceux qui organisèrent un complot contre le roi Louis-Philippe (attentat Bergeron, no-

vembre 1832). Cette allégation n'est guère vraisemblable et M. Séché lui oppose des présomptions qui, pour être plus vraisemblables, n'en sont pas mieux prouvées.

— L'article de M. Pierre de Lacretelle sur *la Première candidature de Lamartine à l'Académie* (*Grande Revue*, 15 mai) contient des lettres et des documents inédits qui font un jour nouveau sur cet épisode. Le jeune poète, — il venait d'avoir alors trente-quatre ans, — avait posé sa canditature, le 11 novembre 1814, sur les instances de son père, au fauteuil de Lacretelle aîné et était venu à Paris pour défendre ses droits. Pour les faire valoir, il comptait beaucoup sur l'autorité de Lacretelle, l'historien, frère du mort, qui se trouvait au contraire engagé vis-à-vis de Joseph Droz, le concurrent qui fut finalement élu. Lamartine en fut froissé et ne s'en cacha pas à l'égard de Lacretelle, d'autant que Mme de Lamartine avait cru devoir faire dans l'intervalle auprès de l'académicien une démarche à l'occasion et à l'insu de son fils. Cinq ans après, le 5 novembre 1819, Lamartine prenait sa revanche et les premiers déboires étaient oubliés.

— On a commémoré le centenaire d'Auguste Barbier sur l'initiative de la *Revue bleue*, qui a publié quelques documents concernant l'auteur des *Iambes*.

Les *Lettres d'Alfred de Vigny à Auguste Barbier*, que M. Alfred Rébelliau a mises au jour avec un commentaire (3 juin 1905), vont de 1847 à 1862. Deux d'entre elles, au moins, sont importantes : l'une, du 11 mars 1849, contient des réflexions critiques sur le *Jules César* de Shakespeare; l'autre, du 23 mars 1853, exprime des sentiments sur le besoin d'immortalité de l'âme qui préoccupe si souvent Vigny. Le reste de cette correspondance amicale n'est ni sans intérêt ni sans attrait.

Le même M. Alfred Rébelliau a consacré aussi dans le même recueil (3 et 10 juin) une étude neuve et documentée sur *Auguste Barbier et ses amis*. Le douloureux Brizeux et le mystique Laprade sont les premiers de cette série qui se prolonge jusqu'à M. Sully Prudhomme, dont on publie aussi une fort belle lettre, qui est une contribution importante à l'histoire morale et littéraire de la fin du siècle passé.

— Dans la séance de l'Académie des Sciences morales et politiques du 15 avril, M. Lair a donné lecture d'une étude sur *le Coup d'État académique de 1855 et les circonstances qui l'ont provoqué et qui l'ont suivi*. L'élection d'Odilon Barrot à l'Académie des Sciences morales et politiques (10 février), la double élection à l'Académie française de Legouvé et du duc Victor de Broglie (1er mars), avaient vivement mécontenté le gouvernement et particulièrement le ministre de l'Instruction publique, Fortoul, qui avait combattu de toutes ses forces la candidature d'Odilon Barrot. Le 14 avril 1855, paraissait un décret impérial qui n'était qu'une réponse à cette triple élection. Il créait à l'Académie des Sciences morales et politiques, sous le titre « Politique, administration, finances », une section nouvelle dont il nommait d'office les dix membres. Puis, par une série de dispositions qui s'appliquaient à l'Institut tout entier, il modifiait profondément les règles du jugement des concours, donnait au ministre de l'Instruction publique le droit de fixer la date des séances solennelles, d'y distribuer les places et d'y exercer la police, et lui attribuait la nomination des bibliothécaires et des divers agents de l'Institut.

Toutes les Académies protestèrent contre ces mesures qui les atteignaient à la fois dans leur organisme et dans leur dignité. L'Académie des Sciences morales et politiques fit aux membres nommés par décret, qu'on baptisa du nom de *decemvirs*, un accueil des plus réservés. L'Académie française, usant de son privilège, alla droit à l'empereur et lui porta ses doléances. Plus sage et plus libéral que son ministre, l'Empereur déclara qu'il entendait respecter l'indépendance académique : il intervint et fit atténuer dans une large mesure

les dispositions primitives. Le décret ne fut pas rapporté, mais l'exécution en fut réduite à rien ou à peu près, jusqu'au jour où Victor Duruy (9 mai 1866), puis Jules Simon (12 juillet 1872) en firent disparaître les dernières traces.

— M. Massis a examiné les manuscrits donnés par Mme veuve Zola à la Bibliothèque nationale et en a tiré les éléments d'une étude qui a été publiée dans *la Revue* (15 juin et 1er juillet), sous ce titre : *Comment Zola composa ses romans*. La méthode de travail de Zola a déjà été maintes fois analysée et décrite. M. Massis le montre à l'œuvre en compulsant le dossier de *l'Assommoir* et cet exemple est tout particulièrement caractéristique, car Zola a appliqué à cette œuvre toute sa volonté d'être exact et bien informé. M. Massis a tiré des papiers du romancier d'abord une ébauche de l'œuvre en préparation, puis des portraits des personnages, des notes sur les milieux, les quartiers et les métiers, et un choix d'extraits recueillis par Zola dans les ouvrages spéciaux, par exemple dans *le Sublime* de Denis Poulot. On constate ainsi tout l'effort de documentation du romancier, qui notamment dessinait pour lui-même les quartiers dans lesquels il voulait faire mouvoir ses personnages, tout ainsi qu'il dressait la suite de leur ascendance pour expliquer leur caractère.

— Le volume de *Mélanges de Philologie offerts à Ferdinand Brunot, professeur d'histoire de la langue française à l'Université de Paris, à l'occasion de sa vingtième année de professorat dans l'Enseignement supérieur, par ses élèves français et étrangers*, renferme quelques études qui nous intéressent directement et qu'il convient de signaler ici.

Dans son *Étude sur le dictionnaire de J. Nicot* (1606), M. Oscar Bloch donne le relevé des vocables employés dans les définitions et exemples des mots commençant par la lettre A et non signalés à leur ordre alphabétique. Ces termes sont au nombre de plus de 300 pour la partie ainsi étudiée et il est certain que, poursuivi et mené à bout, ce relevé donnera un copieux et très utile complément de Nicot lui-même.

M. Edgar Brandon veut qu'on fasse remonter la *Date de la naissance de Robert Estienne* au mois d'octobre 1499, d'après le témoignage de son fils Henri.

M. Joseph Buche essaie de démontrer, en attendant de s'étendre davantage sur ce sujet, que *Pernette du Guillet et la « Délie » de Maurice Scève* sont une seule et même personne.

En étudiant *le Vers libre de Molière* dans « Amphitryon », M. Henri Chatelain a voulu déterminer quelques-unes des habitudes rythmiques de Molière : ses conceptions métriques et rythmiques sont simples et remarquablement sûres, mais si elles sont très nettes, elles ne sont pas systématiques.

Sous ce titre : *Un professeur italien d'autrefois, étude sur le séjour à Milan d'Aulo Giano Parrasio*, M. Louis Delaruelle, en même temps qu'il évoque une physionomie significative de rhéteur du commencement du XVIe siècle, donne des détails instructifs sur la condition et les passions des professeurs d'alors.

Dans son essai sur *J.-Jacques Rousseau et la grammaire philosophique*, M. Paul Fouquet montre que si, comme grammairien, Rousseau ne fit pas servir sa puissance intellectuelle à modifier les idées de ses contemporains, du moins il est certain qu'il sut se défendre contre l'influence de la pensée des autres et qu'il n'en fut pas écrasé.

La *Note sur le « Quinte-Curce » de Vaugelas*, par M. Alexis François établit que cette traduction fameuse, entreprise pour servir à corroborer les *Remarques sur la langue française*, fut rajeunie postérieurement par son auteur, sous l'influence de Perrot d'Ablancourt, ce qui lui « ôte une partie de l'intérêt qui s'attache à l'œuvre d'un chef d'école ».

M. E. Frey a étudié *la Langue de J.-K. Huysmans* et fait l'analyse de son vocabulaire et de ses procédés de style : au demeurant, une dissection amusante

et juste des moyens employés à bon escient par un écrivain soucieux de paraître rare et recherché.

Sous ce titre : *Un drame sur « les Remplaçantes » en 1771 : « la Vraie Mère » de Moissy*, M. F. Gaiffe fait connaître une pièce qui ne fut pas jouée, mais qui reflète quelques-unes des idées de Jean-Jacques sur l'allaitement des enfants et dont l'auteur, Mouslier de Moissy, est un personnage singulier et intéressant à connaître.

La question du français dans les inscriptions au XVIII^e *siècle* a fourni à M. F. Gohin la matière d'une étude dans laquelle il passe en revue toutes les manifestations littéraires — favorables ou défavorables — qui se produisirent jusqu'à ce qu'un décret de la Convention, sur un rapport de l'abbé Grégoire, choisît la langue française comme langue officielle des inscriptions publiques.

L'*Histoire du mot « idylle »*, par M. C. Kattein, est aussi une histoire du genre pastoral, qui, éclos sous des noms bien divers au temps de la Renaissance, triompha enfin sous le nom d'idylle grâce à Boileau, à Longepierre et à Gessner.

L'étude de MM. C. Latreille et L. Vignon sur *les Grammairiens lyonnais et le français parlé à Lyon à la fin du* XVIII^e *siècle* est surtout consacrée à Étienne Molard, auteur d'un *Dictionnaire du mauvais langage* qui est une collection précieuse pour déterminer l'état du français tel qu'on le parlait à cette époque dans ce milieu provincial.

Les *Notes sur François de Callières et ses œuvres grammaticales* (1645-1717), par M. Roques, contiennent d'utiles renseignements non seulement sur les idées grammaticales de Callières, mais encore sur la bibliographie de ses ouvrages et sur leur portée.

Dans son *Essai sur V. Conrart grammairien*, M^lle Samfiresco a recueilli quelques observations de celui-ci sur les façons de parler ou d'écrire en usage de son temps; mais elles ne sont pas assez nombreuses pour qu'on puisse tirer une conclusion générale de ces fragments.

M. J. Trénel a comparé *le Psaume* CX *chez Marot et d'Aubigné* et il a constaté que Marot a su garder plus fidèlement à sa traduction une couleur vraiment biblique, tandis que d'Aubigné est plus soucieux de l'accompagnement musical de ses psaumes en vers mesurés que de leur valeur littéraire.

En dissertant *Sur une herborisation de Jean-Jacques Rousseau*, M. Armand Weil analyse successivement le vocabulaire, la syntaxe et les procédés de style de l'écrivain dans ce morceau fameux où il raconte un épisode de sa vie dans le Jura, et cet examen s'achève par un rapprochement avec des passages de Chateaubriand et de Daudet.

La *Liste des dictionnaires, lexiques et vocabulaires français antérieurs au « Thrésor » de Nicot* (1606), dressée par M. Charles Beaulieux, est très importante et rendra de signalés services. Elle comprend aussi quelques grammaires, des ouvrages spéciaux renfermant des listes de mots techniques et enfin les dictionnaires des rimes et les principaux livres où l'on traite de l'étymologie française.

Les *Quelques notes sur un chapitre de Michelet : la « Tempête d'octobre 1859 »*, publiées par M. Marcel Brunet font connaître ce que Michelet inscrivit sur ses carnets, sous le coup de l'événement, et, en le rapprochant du chapitre de *la Mer* qu'il en a tiré, montrent que l'auteur a usé, de ses impressions premières, avec autant d'indépendance que d'habileté.

— Nous avons reçu la lettre suivante :

« Monsieur, je viens de lire dans votre n° 2 l'article de M. G. Rudler : *Un portrait littéraire de Sainte-Beuve*, et je m'empresse de rectifier une petite erreur qui s'est introduite dans la note sur la p. 192 et que vous aurez sans doute corrigée vous-même.

« Il ne pouvait alors — c'est-à-dire en 1788 — exister à Bâle une M^lle Heyne,

qui, mariée à Georges Forster, l'avait quitté pour suivre Huber. Thérèse Heyne, née le 7 mai 1764, était mariée avec Forster depuis 1785. — Benjamin Constant se trompe en parlant dans la lettre du 28 février 1788 d'une *Mademoiselle.* — Elle n'a pas quitté son mari, Forster mourut à Paris le 10 janvier 1794 et Louis-Ferdinand Huber, introduit dans la famille par Forster lui-même pendant son séjour à Mayence, accompagna Thérèse et ses enfants en novembre 1793 à Neuchâtel, où la famille de Rougemont l'avait invitée; là il se vouait tout entier à la petite famille, dont il fut le soutien; et, après la mort de son ami Forster, il épousa la veuve. Cf. *Goedeke Grundriss*, 2e édit. vol. V, p. 481; VI, p. 243, et l'article de R. Elvers, dans *Allgemeine deutsche Biographie*, 13, 240 fl.

« Votre dévoué,

Dr H. Weber,
Bibl. de la bibl. cant. de Zurich.

Le Gérant : **Paul Bonnefon.**

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

Revue
d'Histoire littéraire
de la France

CHARLES PERRAULT LITTÉRATEUR ET ACADÉMICIEN
L'OPPOSITION A BOILEAU

Aussitôt libre de toute attache administrative, Charles Perrault, rendu aux belles-lettres, tourna son activité du côté de l'Académie. Il l'avait assez négligée, sur ces derniers temps, lui qui s'était montré jadis si zélé et si exact. Nommé directeur de la compagnie, le 2 janvier 1681, il manqua aux séances et à ses devoirs, et ne reçut pas même, en cette qualité, le Premier Président de Novion, élu en remplacement de l'avocat Patru. Le fait est digne de remarque et peut servir à montrer ce que fut, pour Perrault, la liquidation de son emploi auprès de Colbert[1]. Ensuite, il ne se sentit que plus heureux de s'abandonner à ses goûts et de mener de front ses obligations de père de famille et ses occupations académiques. C'est ainsi que sa vie s'écoulera désormais, à son foyer ou au Louvre, parmi ses enfants ou parmi ses confrères, et si partout il apportait les mêmes qualités d'honnête homme bienveillant et éclairé, il n'éprouva pas partout le même contentement sans mé-

1. Il est malaisé de déterminer la date à laquelle Perrault abandonna cet emploi. Lui-même n'en parle qu'avec une certaine indécision dans ses mémoires. Comme on le sait, Colbert voulait laisser la survivance de la surintendance des bâtiments à son fils, Jules-Armand (1662-1704), d'abord marquis d'Ormoy, puis de Blainville. Le roi avait, dès 1672, acquiescé à ce désir, et, en 1679, Armand Colbert, marquis d'Ormoy, s'occupait des travaux de Versailles. Au début (20 octobre 1679 et août 1680), on voit Perrault travailler avec lui; mais postérieurement on ne trouve plus le nom de celui-ci ni dans les instructions de Colbert à son fils, ni dans les réponses de d'Ormoy. C'est à cette époque que Perrault renonça à son office et il mettait dès lors ordre à ses affaires administratives. En tout cas l'éloignement était complet lorsque Colbert mourut le 6 septembre 1683. (Pierre Margry, *Un fils de Colbert*, 1873, in-8°, p. 4, 40 et 44.)

lange. Tandis que l'accomplissement de son rôle d'éducateur familial lui a valu — presque contre son gré — la renommée universelle et incontestée, ses idées littéraires lui causèrent surtout des ennuis et des disputes, la confusion finale d'une quasi-défaite. Mais Perrault était sans amertume, et il avait assez pratiqué les lettres pour savoir qu'elles sont elles-mêmes le propre réconfort des blessures qu'elles font.

Une lacune de deux ans dans les registres de l'Académie, qui sont perdus pour la période écoulée entre le 1er juillet 1681 et le 31 juillet 1683, nous empêche de préciser quand et comment Perrault, après sa retraite, recommença à se montrer assidu aux réunions de ce corps savant. La première trace que nous retrouvons de l'activité du littérateur est un opuscule de circonstance : *Le Banquet des Dieux pour la naissance de Monseigneur le duc de Bourgogne*[1]. C'est là une de ces compositions allégoriques dont Perrault a abusé et dont le procédé paraît chaque fois plus factice. Dans cet opuscule adressé à Mme Tallemant, l'auteur lui dit qu'elle a sans doute reçu bien des descriptions des réjouissances faites sur terre à l'occasion de la naissance du jeune prince, mais qu'elle ignore assurément ce qui s'est passé dans le ciel. Et il en prend prétexte pour le raconter. Comme on le voit, cette idée est renouvelée du *Parnasse poussé à bout*. Elle n'est pas suffisamment rajeunie. Je n'y relève que ces détails :

Pendant que la Muse se coiffait, elle me dit cent nouvelles des affaires du Parnasse. Elle me rapporta le jugement qu'Apollon avait fait des auteurs de ce temps et de leurs ouvrages, un peu différent de celui des prétendus connaisseurs de ce bas monde ; elle m'expliqua toutes les intrigues de la cabale, et ensuite elle s'étendit sur le grand désordre de n'avoir qu'une troupe de comédiens à Paris, chose dont Melpomène se plaignait fort ; elle me dit encore cent choses curieuses qui méritent que je vous en envoie une relation particulière ; je vous dirai seulement par avance qu'elle me parla avec une grande estime du prieur de Sausseuse et de notre bon ami M. Boyer. Quand elle fut habillée, je ne la reconnaissais plus tant elle était belle et magnifique. Ce n'était que perles et pierreries de toutes sortes, les plus grosses et les plus brillantes que j'aie jamais vues ; il me sembla, en considérant le petit cabinet où nous étions, que j'étais avec la Molière ou la Champmeslé dans la loge où elles s'habillent ; si ce n'est que toutes les pierreries de la Muse étaient fines, contre son ordinaire, mais elle

1. A Paris, chez Jean-Baptiste Coignard, imprimeur et libraire ordinaire du roi, rue Saint-Jacques, à la Bible d'or, 1682. In-4°, de 24 p., plus 1 f. pour le titre et 1 f. final pour le permis d'imprimer (15 novembre 1682). L'opuscule est signé Perrault. Bibliothèque nationale, Lb37 n° 3770.

me dit que quand elle et ses sœurs se parent pour faire honneur à Louis-le-Grand, elle n'y emploient jamais rien qui soit faux.... (p. 4) Mais, madame, il n'est pas croyable combien les choses perdent de leur beauté en passant de la bouche des dieux en celle des hommes. Pour les remettre à peu près en leur premier état, j'ai donné les vers [1] à l'excellent M. Oudot [2], qui travaille présentement à les mettre en musique. Vous savez, madame, comment il réussit à notre petit opéra de *l'Aurore*. J'eus peine à reconnaître le prologue que j'avais fait, tant la musiqne lui avait donné de grâce et de majesté. Il fait son compte de faire chanter cette espèce de petit opéra devant madame la Dauphine à Versailles. Je crois qu'il en aura satisfaction et que la chose réussira pour peu que le terrain soit préparé (p. 24).

Je n'ai pas trouvé trace de ce dernier ouvrage. Mais il résulte surtout de tout ceci que Perrault s'était parfaitement remis au travail et qu'il cherchait à se concilier, par ses vers ou par sa prose, l'appui de quelque haut personnage. La tentative n'était pas inutile, car ses deux adversaires, Boileau et Racine, étaient alors fort bien en cour et savaient donner à leurs compliments une franchise piquante qui plaisait au roi chaque jour davantage. Il fallait donc essayer de lutter sur ce point, mais les positions étaient prises, l'habileté de Boileau et de Racine était si consommée que Perrault ne put jamais regagner le terrain qu'il avait perdu. Après M^me^ de Montespan, M^me^ de Maintenon protégeait ouvertement Racine, dont la Muse voluptueuse allait se faire biblique sans rien perdre de son charme. Et Boileau lui-même, le sincère Boileau, avait trouvé le moyen de séduire par sa brusquerie un prince que les flatteurs avaient blasé. Il était donc fort difficile de l'emporter à cet égard sur de tels avantages, d'autant que les deux écrivains étaient maintenant attachés à la personne royale et chargés de retracer l'histoire du règne. Malgré tout, Perrault voulut faire tête à ses contradicteurs littéraires, et il y travailla de son mieux, sans y parvenir jamais.

Le terrain était plus sûr à l'Académie qu'à la cour; aussi est-ce là que Perrault fit une résistance plus acharnée, sinon plus heureuse. Ce n'est pas que l'action royale ne s'y fît sentir comme partout, puisque le roi donnait son agrément aux choix de la Compagnie pour les rendre définitifs. Mais l'ingéniosité des gens de

1. Les vers que les Dieux déclamaient successivement, au cours de leur banquet, dans cet opuscule.

2. On voit maintes fois figurer Oudot dans les registres de l'Académie (I, 228, 1684) jusqu'à la page 328 (1693), comme auteur des compositions musicales exécutées dans la chapelle du Louvre pour la messe de la compagnie à la Saint-Louis. On trouve aussi la trace de diverses sommes payées à cet effet à Oudot, dans les comptes des bâtiments du roi jusqu'en 1690.

lettres savait se faire jour, et trouver parfois des candidats moins agréables au prince. Une espèce d'opposition, très anodine assurément, pouvait donc se produire ainsi, et ce fut toujours là un des jeux préférés de l'Académie. La combinaison du moment était, semble-t-il, d'opposer La Fontaine à Boileau et de se servir de l'un pour écarter l'autre. Les académiciens parlaient de La Fontaine, dont la cour ne voulait pas, et ne paraissaient pas songer à Boileau, que le roi avait désigné pour son historiographe. Une première fois, en 1682, à la mort de l'abbé Cottin, La Fontaine aurait été élu, s'il n'avait pas dû s'écarter devant l'abbé de Dangeau, sur l'injonction du président Rose, secrétaire de Louis XIV et sans doute son porte-parole en cela. Les académiciens trouvèrent le procédé étrange, et l'un d'eux tout au moins, Benserade, s'en plaignit non sans esprit[1]. Mais à la fin de l'année suivante, une place vint à vaquer par la mort de Colbert. La Fontaine était donc tout désigné pour la remplir, et, de fait, il fut admis par 16 suffrages, contre 13 en faveur de Boileau. C'était justice absolue. Sans parler du génie littéraire, qui pourtant devait se compter en première ligne, La Fontaine était sexagénaire, tandis que son concurrent n'avait guère que 47 ans et pouvait attendre encore.

Le roi ne l'entendit pas ainsi. Il ne voulait pas qu'on parût ignorer ses propres choix et ordonna à l'Académie de surseoir à la réception de La Fontaine. Ce veto ne fut levé que cinq mois plus tard, lorsque, à la mort de Bezon, Boileau eut été désigné pour le remplacer. Auparavant, l'Académie avait fait faire une démarche auprès du monarque, et celui-ci, tout en laissant la compagnie jouir de ses anciens privilèges, n'avait pas manqué d'indiquer ce qu'il pensait personnellement. Louis XIV avait une antipathie pour La Fontaine, dont il ne comprit jamais la poésie si naturelle et si humaine. Il eût voulu un commentaire à ses vers profondément français, tandis que l'esprit d'ordre du prince allait de soi à l'imagination régulière de Boileau. Il ne lui déplaisait pas que le satirique, en frondant ses confrères, eût servi à établir cette belle tenue dont se piquaient les lettres d'alors et mêlé à sa causticité quelques grains d'un encens d'autant plus doux qu'il était plus rare. Mais, cette fois, emporté par son humeur personnelle, le roi n'avait pas vu juste. L'Académie avait raison contre lui, et il importait de le montrer, pour faire comprendre l'état des esprits au moment où Perrault revenait à la littérature.

1. Émile Roy, *La Fontaine candidat à l'Académie française en 1682, d'après de nouveaux documents* (dans *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1895, p. 419).

Quels étaient les membres de l'Académie à cette époque, et que peut-on savoir de leur caractère? Benserade va nous le dire. Lui qui s'était avisé un jour de rimer une pièce pour mettre ses confrères de l'Académie aux pieds de M^me^ Deshoulières, eut une idée plus inattendue quand il donna lecture, le 2 janvier 1685, à la séance de réception de Thomas Corneille et de Bergeret, d'une liste en vers des Académiciens qui vivaient alors, avec leur portrait sommaire[1]. Benserade se vantait d'avoir la rime facile; il le prouva sur ce sujet délicat. Mais laissons-lui passer sa revue. Voici d'abord le doyen Jean Doujat, jurisconsulte, historien et traducteur, académicien depuis le 20 août 1650; il marchait en tête de la compagnie, lorsqu'elle allait en corps :

L'on suit toujours sa personne
Et son avis quelquefois,
Selon qu'il est bon à suivre,

disait Benserade. Après Doujat venaient les 39 autres académiciens, que nous énumérerons ici sans souci de leur ordre d'entrée, à peu près comme ils se trouvent sous la plume de Benserade. C'étaient le conseiller d'état Renouard de Villayer (1659); le poète dramatique Michel Le Clerc (1662); François Honorat de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, bel-esprit et poète (1663); le « tonnant » Charpentier (1650), le contradicteur perpétuel de Boileau; l'abbé de la Chambre (1670); Armand du Cambout, duc de Coislin (1651), petit-fils du chancelier Séguier et peu assidu aux réunions de l'Académie, à ce que nous dit Benserade :

Coislin est un des élus ;
Et quoique n'y venant plus
Ou n'étant que sur la liste,
Les confrères qu'il attriste
En sont comme dédaignés.

Puis, ce sont encore Paul Pellisson (1653),

Pellisson dont l'âme est belle
Comme son esprit est beau ;

l'abbé Claude Boyer (1666), prédicateur, poète, auteur dramatique,

Boyer, le seul qui manie
L'argent de la compagnie,

1. *Liste de MM. de l'Académie française en 1684*, dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1864, p. 110.

Retenu quoique fougueux,
Gascon, trésorier et gueux ;

l'abbé Régnier-Desmarais (1670), secrétaire perpétuel de la compagnie (1683),

Plus sérieux que folâtre,
Régnier, d'un commun aveu,
Sage, froid et tant soit peu
En humeur opiniâtre;

les deux Tallemant, le traducteur de Plutarque, François Tallemant (1651) et son cousin Paul Tallemant (1666), « l'orateur »,

A qui parole ne coûte
Et sur quiconque l'écoute
Est d'un crédit surprenant ;

l'abbé Jacques Testu (1665), fort enclin lui aussi à la discussion,

Testu brille en opinant
De mille étincelles vives
Plus promptes que décisives ;

l'évêque de Dax, Paul-Philippe de Chaumont (1654), garde des livres du cabinet du roi; Jean-Jacques Colbert (1678), second fils du grand Colbert, évêque *in partibus* de Carthage et coadjuteur de l'archevêque de Rouen; enfin un prélat dont le nom brille tout à coup dans cette suite de noms obscurs, Bossuet (1671), qui, académicien depuis plus de dix ans, ne semble pas avoir joué un rôle actif dans la compagnie, trop absorbé qu'il était sans doute par sa charge et par ses devoirs épiscopaux.

Mais laissons Benserade poursuivre son énumération :

Là pêle-mêle est pourtant
Perrault (1671), qui rend à la Muse
En bel esprit qui s'amuse
Tout le temps que, par malheur,
Il perdit en contrôleur.
Quinault (1670), de qui la parole
Fait que les petits amours
En chantant vont à l'école
Et s'attendrissent toujours.
Despréaux (1684) le satyrique
Et Racine (1673) le tragique,
D'un meilleur emploi saisis,
Le roi les ayant choisis

Pour écrire son histoire ;
Quel fardeau, mais quelle gloire !
Quoiqu'il en soit, tout est beau
Et la gloire et le fardeau.
Dangeaux ont d'heureux talents :
L'ainé (1668) fait des vers galants,
L'autre (1682) est de la vraie étoffe
Dont on fait un philosophe.
Comme apôtre Fléchier (1673) prêche,
Comme apôtre Fléchier pêche.
Le sous-précepteur Huet (1674),
Dont, fameux Caen, tu te vantes ;
Que les oreilles savantes
Perdraient s'il était muet !
Segrais (1662), qui, d'un privilège
Spécial et mal aisé
Virgile a dépaïsé
Et retiré du collège.
Harlay (1671), nom d'un double éclat ;
D'Estrée (1656), éminent prélat ;
Tous deux sur quelque matière,
Au-dessous et vis-à-vis
De l'abbé de Furetière (1662)
Qui n'est pas de leur avis.
Là tombent ces rangs suprêmes
Et Novion (1681) et de Mesmes (1676) ;
L'un ni l'autre cependant
A cette fameuse école,
Pour juger de la parole,
Ne vont point en descendant ;
Et chacun d'eux s'y renomme,
De guères moins empêché
Soit qu'il faille pendre un homme
Ou qu'un mot soit retranché.
Lavau (1679) qui raisonne juste
Et n'est point de sang illustre,
Mais ce qu'il dit porte coup.
Benserade (1674) ayant beaucoup
Moins de flegme que de bile.
Rose (1675) n'est pas malhabile,
Et qui remplit mieux que lui
Sa place et celle d'autrui.
D'Aucourt (1685) loua fort son maître
Lorsqu'il fut reçu d'abord ;
Mais les morts ont toujours tort ;
C'est grand'pitié que de l'être.

Gallois (1673) à qui le destin
N'a pas permis d'être riche,
Fameux par l'aigle d'Autriche,
Par ses emplois importants,
Qui font que, de temps en temps,
Se rassure et s'inquiète
Ratisbonne et sa diète.
Verjus (1679), entraînant Crécy,
Et le comte de Bussy (1665),
Qui vaincu par La Rivière
Injustement, mais aussi
Qui, d'une âme noble et fière,
N'en veut point suivre le char :
Depuis Pompée et César
On n'avait point vu s'entendre
Plus mal beau-père ni gendre.
La Fontaine (1684), à qui longtemps,
Malgré ses droits éclatants,
La fortune fut contraire.
Le jeune Corneille (1684) vient
De succéder à son frère :
Grande est la place qu'il tient.
Pour avoir celle qui vaque
On fait une rude attaque.
Les cartes se brouillent fort ;
Il faut un grand personnage
Qui puisse mettre d'accord
Et Bergeret (1684) et Ménage.
Le nombre va l'accomplir :
Qu'on dira de belles choses !
Tous les métaux seront or,
Toutes les fleurs seront roses,
Si Louvois la veut remplir.
Il me semble qu'on se moque
D'employer là ce grand nom
Et c'est contre une bicoque
Faire marcher le canon...

Ces vers durent sembler étranges, lorsque Benserade les lut publiquement, après les discours des deux récipiendaires, Thomas Corneille et Bergeret, surtout après que Racine eut répondu à ceux-ci avec l'éclatant succès qu'on connaît. Il n'est pas étonnant que Benserade ait quelque peu scandalisé ses auditeurs, mais nous y trouvons, à distance, ce qu'il faut pour juger ce milieu si divers et ses tendances du moment. En somme, à cette époque comme

pendant presque toute son histoire, la compagnie était formée de petits groupes, grands seigneurs, prélats et beaux-esprits, parmi lesquels les gens de lettres n'avaient qu'une influence secondaire. Et ceux d'entre les auteurs qu'on y écoutait le plus volontiers n'étaient pas toujours ceux qui avaient le plus de talent littéraire, mais le plus d'habileté, et ces hommes de bonne compagnie sentaient plus de goût pour les bienséances que pour les nouveautés. En un mot, en dépit des grands noms qu'on y trouve, l'Académie représentait mieux la fine fleur de la société que des lettres françaises, et ceux qui symbolisent pour nous maintenant le mouvement intellectuel du temps n'y furent admis que tardivement ou n'y jouirent que d'une action restreinte. Molière n'en fut pas; La Fontaine faillit n'en pas être; quant à Racine, qui y fut admis d'assez bonne heure, il eut moins l'esprit de corps que le souci de ses propres convenances. N'est-ce pas lui qui se fit le porte-parole lorsque le duc du Maine, âgé seulement de quatorze ans, manifesta le désir d'obtenir un fauteuil que le roi lui refusa? Ces considérations servent à expliquer pourquoi Perrault put faire à l'Académie nombre de manifestations littéraires qui partout ailleurs eussent semblé plus intempestives.

Et d'abord, il se remit à accomplir ses devoirs académiques avec ponctualité, comme jadis : les registres l'attestent. Il s'entremet pour l'exécution des médailles de la compagnie (19 août 1683), lit des vers à la séance publique suivante (25 août), assiste (28 août) aux compliments de condoléance qu'une députation de l'Académie va porter au roi à Fontainebleau, à l'occasion de la mort de la reine. On le voit prendre intérêt à tous ces menus détails qui sont la vie même d'une confrérie littéraire et les conter à son tour avec une complaisance visible à ceux qui ne les connaissent pas. Écoutons-le parler à Huet, après quelques détails domestiques vite expédiés, de la réception de La Fontaine sur laquelle il s'étend.

M. de La Fontaine vint prendre séance dans l'Académie le 2 mai, qui était un mardi, l'Assemblée ayant été remise à ce jour-là à cause de la fête du jour précédent. L'Assemblée n'était pas si nombreuse qu'à l'ordinaire en de pareilles rencontres, parce que le public n'eut pas le temps d'en être averti et que la Cour n'était plus à Paris. Sa harangue me parut fort spirituelle et me plut beaucoup, quoiqu'il la lut assez mal et avec une rapidité qui ne convient nullement à une harangue. Après que M. l'abbé de La Chambre lui eut répondu avec beaucoup de gravité et de dignité, il lut une pièce de vers en forme d'épître qu'il adresse à Mme de La Sablière, où il fait une description de sa vie et de

ses mœurs, en un mot une confession générale fort naïve qui fut fort bien reçue et qui venait bien après ce qui s'était passé sur la réception. M. Quinault lut une espèce de poème qu'il a fait contenant la description de Sceaux, dont, je crois, monsieur, que vous lui avez entendu lire la première partie. Il lut cette première partie et une seconde qu'il a faite depuis. Il y a de la poésie dans cet ouvrage. M. de Benserade lut une version en vers du *Miserere* fort belle et fort exacte; c'est un endroit des Heures qu'il a faites pour le roi. Il lut ensuite une épître en vers sur la pénitence, qu'il lut fort mal, et qu'on ne laissa pas de trouver supportable. Je vous l'aurais envoyée, monsieur, n'était qu'on la réimprime avec les harangues dont je viens de parler, et que j'aurai l'honneur de vous envoyer le tout ensemble. Ainsi, monsieur, la séance fut bien remplie et reçut assez d'applaudissements. Pour ce qui est du dénouement de l'aventure de M. de La Fontaine, il s'est fait fort naturellement par le moyen de l'obligation qu'on a eue de demander l'agrément de M. Despréaux, car en le demandant le roi dit de lui-même qu'il fallait recevoir M. de La Fontaine et qu'il lui donnait son agrément. Mais sur le fait de M. Despréaux, il y eut quelque mouvement et quelque petite chaleur dans la compagnie, sur ce que quelques-uns de MM. les Académiciens de la cour voulaient, soit pour obliger M. Despréaux, soit pour donner des marques de leur pouvoir, que le second scrutin se fît le jeudi d'après le premier, contre l'usage ancien qui a toujours mis une huitaine entière entre les deux scrutins, afin, disaient-ils, qu'il fût reçu avant le départ de la cour et que le roi le sût avant que de partir. Cela parut ne devoir point être fait, n'y ayant aucun sujet ni aucune nécessité d'enfreindre les règlements de la compagnie, et il fut dit que le second scrutin se ferait à l'accoutumée, c'est-à-dire le lundi d'après : ce qui a été fait et a été trouvé bien fait. Vendredi dernier, M. Charpentier, accompagné de MM. l'abbé Tallemand le jeune, Quinault, Cordemoy, La Fontaine et moi, alla par ordre de la compagnie chez M. le duc de Richelieu lui faire compliment sur la mort de Madame son épouse. Le compliment fut fort beau et reçu avec beaucoup d'honnêteté [par le duc] qui avait fait ranger tous ses domestiques chacun en leur poste pour nous recevoir et nous reconduire. Il nous reçut dans son lit et M. l'abbé Testu fut l'introducteur qui nous fit voir ensuite le cabinet des tableaux de M. le duc. Trois jours après, M. le duc est venu [chez] M. Charpentier pour le remercier et toute l'Académie, et M. l'abbé Testu nous a fait des compliments de sa part. (Par nous, j'entends seulement ceux qui accompagnèrent M. Charpentier.) M. Despréaux fait présentement ses visites pour sa réception et je vins hier céans pour cela. Je ne sais point encore quand il fait état de venir prendre séance[1]...

1. *A travers les papiers de Huet*, documents littéraires inédits publiés par Léon-G. Pélissier. Paris, 1889, in-8°, p. 25. On a omis de faire état de cette lettre dans l'annotation des *Registres de l'Académie française*.

Il en fut de même pour la réception de Boileau. Perrault écrit encore à Huet à ce sujet :

Hier, M. Despréaux vint prendre séance à l'Académie, où l'Assemblée se trouva très belle et très nombreuse. M. le maréchal de Vivonne y était. La harangue de M. Despréaux me sembla bien faite et il la prononça fort bien. Il se fit assez justice en parlant de lui sur l'étonnement où il se trouvait de se voir reçu dans l'Académie, après les obstacles de toute nature qui s'y rencontraient. M. l'abbé de La Chambre, quoique régulièrement son directoriat fût fini, lui répondit, n'y ayant point encore de nouveaux officiers élus, ce qui doit se faire demain.

M. Boyer lut quatre sonnets qui eurent beaucoup d'applaudissements, un sur Luxembourg, un pour M. le Chancelier, un autre pour M. de Louvois et le quatrième pour M. Pelletier. Cet attelage de sonnets est fort du temps pour ces personnes et c'est dommage que ces personnes-là n'aient pas toutes le goût qu'il serait à souhaiter pour ces sortes de choses. M. Le Clerc lut un sonnet sur la mort de Mme la duchesse de Richelieu, qui eut assez de succès. Vous savez qu'il prononce les vers à ne rien leur ôter de leur beauté. Il lut aussi un distique latin de M. Doujat, avec la version en vers français, sur la prise de Luxembourg.

M. de Benserade lut deux psaumes des *Heures* qu'il fait pour le roi, et M. de La Fontaine ferma toutes ces lectures par une nouvelle fable de sa façon, qui reçut aussi beaucoup d'applaudissements. On doit imprimer incessamment toutes ces choses et joindre cette séance à celle de la réception de M. de La Fontaine. J'ai impatience que cela ne soit fait pour vous l'envoyer (2 juillet 1684)[1].

Perrault revient encore sur tout cela dans une nouvelle lettre à Huet du 30 juillet 1684 :

Si la plupart de nos messieurs sont incompréhensibles dans leurs manières, la Compagnie en corps me semble l'être encore davantage. Ceci soit dit entre nous. Quand M. le président de Mesmes fut reçu, on lui dit qu'il fallait que sa harangue fût imprimée avec la réponse du directeur et tout ce qui se lut le jour de sa réception, que c'était un usage inviolable de la Compagnie et même le règlement en fut renouvelé à cette occasion et pleinement exécuté.

Le jour ou le lendemain que M. de La Fontaine fut reçu, sa harangue fut par lui remise entre les mains de M. l'abbé de La Chambre pour être imprimée. Il prend fantaisie à M. l'abbé de La Chambre de faire imprimer sa réponse toute seule, sans la harangue de M. de La Fontaine, et de la faire imprimer non point par M. Le Petit, qui est l'imprimeur

1. *L'Amateur d'autographes*, 1867, p. 125, et aussi catalogue des autographes de la collection Bovet, nº 686.

naturel de ces sortes de choses, mais par le sieur Martin, son imprimeur ordinaire. Quand on lui a demandé raison de ce procédé, il a dit de si belles choses pour sa défense que l'avis le plus fort de la Compagnie a été qu'il avait raison, qu'on était libre, etc. Je m'étais imaginé qu'en faisant imprimer la séance de la réception de M. Despréaux on imprimerait celle de M. de La Fontaine, mais on ne parle plus de tout cela et je me vois hors d'espérance de vous régaler de toutes ces harangues, comme je me l'étais proposé. Je fais ce que je puis, qui est de vous envoyer l'épître que je lus le jour que M. de La Fontaine fut reçu. Je souhaite qu'elle vous agrée et qu'elle se trouve de votre goût.

Vous m'avez fait la grâce de me demander des nouvelles du poème dont j'ai eu l'honneur de vous parler ; j'ai eu bien de la joie que vous vous en soyez souvenu. Il est fort avancé, mais j'aurais bien besoin de vos bons avis sur une infinité de choses, particulièrement pour les noms des personnages que je ne trouve point bien distinctement dans l'histoire de ces temps-là, qui sont très obscurs, et pour y insérer quelques traits historiques de ces mêmes temps, ce qui fait une des plus grandes beautés de ces sortes d'ouvrages. J'espère, monsieur, qu'à votre retour vous m'aiderez de tous les secours dont j'ai besoin. L'ouvrage est d'une étendue plus grande que je me l'étais proposé, car il ira jusqu'à deux mille vers distribués en six chants, au lieu que je m'étais proposé d'abord qu'un seul chant de huit à neuf cents vers. Je ne sais si je me trompe, mais le sujet me semble beau et je crois y avoir apporté de la variété suffisamment à l'égard de la versification. Il y a beaucoup à y refaire, mais rien ne me presse et le portefeuille y donnera de lui-même petit à petit une partie du policement qui lui manque. L'aide que j'attends de vous me fait souhaiter [votre retour] ; consolez-moi, s'il vous plait, par quelques-unes de vos lettres[1]...

Toutes ces nouvelles successives sont intéressantes et exactes. Le discours de l'abbé de La Chambre en réponse à La Fontaine, un morceau fameux pour son incroyable maladresse, fut en effet publié séparément, par un autre imprimeur que celui de l'Académie. J'ai sous les yeux, en écrivant ceci, la rarissime brochure in-4° de 8 pages mise au jour par Gabriel Martin et qui contient cette œuvre si médiocre. Quant au poème de lui dont Perrault parle si abondamment, c'est, on l'a deviné, son *Saint-Paulin*, qui ne devait être livré au public que dix-huit mois après. Dans la préface de son poème, Perrault déclare que ce sont les éloges de Bossuet à l'épitre dont il donna lecture dans la séance de réception de La Fontaine qui l'engagèrent à composer une œuvre chrétienne

1. Inédite pour la plus grande partie. L'original fait partie de la collection Dériard, de Lyon.

de plus longue haleine. C'est possible, mais, en ce cas, Perrault ne tarda pas à se mettre au travail et poussa son poème avec une vivacité qu'il eût été préférable de contenir. Quant à l'*Épître chrétienne sur la Pénitence*, lue à l'Académie le 2 mai 1684, c'est une de ces productions dont le vertueux dessein n'a pas rehaussé l'expression. Ce sont des vers honnêtes, faciles et sans relief, ainsi, d'ailleurs, que l'*Ode aux nouveaux convertis* qui date de la même époque et procède du même esprit. Celle-ci pourtant semblerait plus aisée, sinon plus poétique, s'il n'était pas téméraire de prononcer entre d'aussi médiocres compositions.

Le sujet de *Saint-Paulin*[1] est l'héroïsme de ce personnage, qui se voue à l'esclavage chez les Vandales, devenus maîtres des côtes d'Afrique, pour délivrer le fils d'une veuve. Y a-t-il matière, en cela, à un poème en six chants et de près de 2 000 vers? En tout cas, Perrault n'est parvenu à le remplir qu'à l'aide de nombreux épisodes et de descriptions superflues. La description des jardins du prince des Vandales, les conseils que Paulin donne à celui-ci pour bien gouverner, le songe de ce prince qui se voit, en rêve, jugé par une assemblée de graves vieillards lui demandant compte de ses actes, tous ces morceaux ne sont pas sans mérite, mais factices et mal rattachés au sujet principal; ils nous semblent aujourd'hui bien languissants. Perrault n'a pas su les orner de ces trouvailles d'expression qui relèvent les idées. Sa versification est négligée, et lui-même en convient, en s'excusant sur l'intention d'exciter les maîtres de l'art à traiter de pareils sujets. Sans doute que Perrault comprenait qu'ils allaient être de mise sous le règne de Louis XIV vieillissant et soumis à l'influence de M^me^ de Maintenon. En les développant lui-même, il cherchait évidemment à se mettre bien en cour, comme il cherchait un appui en dédiant son poème à Bossuet, par une épître fort élogieuse qui exposait ses idées personnelles sur le merveilleux chrétien. Consulté, l'évêque de Meaux avait, d'ailleurs, approuvé l'exécution

1. *Saint-Paulin, évesque de Nole, avec une Épistre chrestienne sur la Pénitence et une ode aux nouveaux convertis.* Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1686. In-8, de 18 ff. lim. non chiffr. pour la dédicace à Bossuet et la préface, 103 p., plus 1 f. pour le privilège. Celui-ci est daté du 18 octobre 1685 et l'achevé d'imprimer du 20 novembre suivant. Chaque chant, ainsi que la dédicace du poème, est précédé d'une vignette en taille-douce de Sébastien Le Clerc.

Le manuscrit original de Perrault est conservé á la Bibliothèque nationale, F. Fr., n° 25,459. Il contient tout le poème, sauf la dédicace. Les différences avec le texte imprimé sont peu nombreuses et peu importantes : par exemple, quelques vers omis ou changés dans le discours de Paulin, au 2^e^ chant; un passage sur les méchants, développé dans le 3^e^ chant imprimé (v. 67-96); une vingtaine de vers biffés (chant 5), après le v. 194 :

Son utile compagne et son aide fidèle,

et l'idée, car il écrivait ce qui suit à Perrault, le 25 septembre 1685, c'est-à-dire quelques jours avant que le poème ne fût envoyé à l'imprimeur : « J'ai reçu le poème de Saint-Paulin et je vous rends grâces de l'honneur que vous me faites de me le vouloir dédier. La lettre dédicatoire que vous rendez utile en la faisant servir de préface à tout l'ouvrage, est pleine de bon sens et de modestie. Le poème est plein de grandes beautés et sera fort estimé des esprits bien faits. Le reste se dira quand on aura l'honneur de vous voir. »

Ce langage, qui ne fait qu'à moitié honneur à la sûreté du goût de Bossuet, pouvait donner des illusions à Perrault sur la valeur de son œuvre. Mais, lorsqu'il fut imprimé, le poème fut accueilli fort différemment, et Perrault en convient dans un passage inédit de ses mémoires. « Pour me donner quelque occupation dans ma retraite, dit-il, je composai le poème de *Saint-Paulin*, qui eut assez de succès, quoique quelques personnes très considérables par leur esprit et par leur réputation s'y opposassent en toute rencontre. Il est vrai qu'il y avait quelques vers un peu faibles, et c'était ceux-là seulement que ces personnes mal intentionnées savaient par cœur et débitaient dans les compagnies. » On devine aisément quelles étaient ces personnes et les sarcasmes que pouvaient trouver sur ce point Boileau et Racine, épris tous deux du même idéal. Toutes les bonnes intentions de Perrault n'avaient pas suffi, en effet, à rendre ses vers moins plats ni à lui donner plus de talent à lui-même. Ce moyen de plaire en haut lieu sur lequel il avait compté lui échappait ainsi et allait réussir au contraire à l'auteur d'*Esther* et d'*Athalie*, autant que le délicat génie du poète dramatique l'emportait sur la faconde de l'auteur de *Saint-Paulin* et des œuvres de ce genre qui devaient l'accompagner.

C'est aussi du même désir de plaire au roi que procède à coup sûr un autre poème de Perrault qui fit grand bruit quand il le lut en pleine Académie. Celle-ci venait de traverser une crise qui durait encore : il lui avait fallu entrer en lutte contre l'un de ses membres, l'abbé Furetière, pour défendre son privilège et empêcher la publication d'un dictionnaire fait en fraude du sien. Il ne semble pas que Perrault ait eu un rôle essentiel dans le démêlé ; mais il était un académicien trop soucieux de ses devoirs pour n'avoir pas défendu comme il convenait les prérogatives de la compagnie. Il fut des premiers à reprocher à Furetière l'incorrection de sa conduite, ce qui lui valut dans la suite les représailles de celui-ci : Perrault fut au nombre des membres désignés par l'Académie pour examiner le manuscrit du dictionnaire de

Furetière et qui s'efforcèrent d'amener leur confrère à résipiscence. Il fut aussi de ceux qui, en fin de compte, votèrent, le 21 janvier 1685, l'exclusion de Furetière. Mais celui-ci n'était pas homme à se rendre sans avoir épuisé les ressources de sa chicane. Il contesta donc le plus qu'il put et rendit de son mieux coup pour coup et sarcasme pour sarcasme. Il serait trop long de marquer ici tous les incidents. Disons seulement que Furetière revint à la charge en avril 1687 pour obtenir l'autorisation de publier un dictionnaire des termes d'art et de science. Mais la tentative ne réussit pas, peut-être à cause de Furetière lui-même, dont la santé était fort ébranlée, peut-être à cause de l'Académie, qui se défendit encore énergiquement. Et cette fois-ci, Perrault semble avoir pris une part assez active au débat. Il se mêla aux négociations, fit valoir les raisons de la compagnie, la poussa surtout à mener à bien le plus rapidement possible son propre dictionnaire pour justifier le privilège qu'elle avait obtenu. Le 3 juillet 1687, il faisait prendre une délibération décidant que l'impression de ce dictionnaire serait désormais poursuivie comme elle avait été commencée, et surtout le plus rapidement qu'il se pourrait.

Tel était l'état des esprits à l'Académie, au moment où l'on dut prendre parti sur la question soulevée par Perrault lui-même, à propos de la prééminence des anciens et des modernes. A vrai dire, il l'avait déjà posée, nous l'avons vu, dans le petit poème qu'il lut à la séance de réception de Huet. Mais la déclaration n'avait pas alors soulevé de tempête, tandis qu'il en fut tout autrement lorsque Perrault donna connaissance, le 27 janvier 1687, de son poème sur *le Siècle de Louis le Grand*. L'Académie tenait séance ce jour là « pour marquer publiquement sa joie de la parfaite guérison du roi », après l'opération qui lui avait été faite, et on y dit, avec quelques discours de circonstance, des vers de Régnier-Desmarais, de Saint-Aignan et de Perrault. Ceux-ci eurent, suivant Furetière, « quelque applaudissement ». « Il est vrai que l'impression à fait perdre à ce poème, ajoute Furetière, beaucoup des agréments qu'on y trouva par la lecture qu'en fit excellemment l'abbé de Lavau... Il y a de plus à craindre pour lui que les maximes qui servent de fondement à cet ouvrage n'attirent sur lui les anathèmes du Parnasse; elles scandalisèrent tellement M. Despréaux qu'il ne put entendre cette lecture sans éclater et faire des protestations publiques de leur fausseté. Il promit hautement d'écrire contre, sitôt que son emploi lui en laisserait le loisir. Toute l'assemblée donna plus volontiers son applaudissement à cette protestation qu'elle n'avait fait au poème. »

C'est bien ainsi que les choses se passèrent, et nous en avons Perrault lui-même pour garant. En entendant de telles hérésies littéraires, Despréaux gronda longtemps tout bas, puis « il s'éleva dans l'Académie et dit que c'était une honte qu'on fît une telle lecture qui blâmait les plus grands hommes de l'antiquité ». Huet intervint et dit « qu'ils n'étaient là que pour écouter ». Quant à Racine, plus malicieux et plus habile, il se comporta tout différemment, il loua beaucoup le poème et complimenta Perrault, comme si celui-ci n'eût fait qu'un jeu d'esprit et développé des idées auxquelles il ne croyait pas. Ce procédé parut plus injurieux encore à Perrault que la brutale franchise de Boileau. D'ailleurs, ce dernier avait promis de réfuter toutes les théories du *Siècle de Louis le Grand* ouvertement et par principes; mais il ne put attendre jusque-là pour dégorger sa bile et il distilla contre Perrault quelques-unes de ces épigrammes cruelles dans l'art desquelles il était si expert. Les coups de Boileau sont fameux et il les a avoués. Racine, lui aussi, se mêla à la querelle, mais sournoisement, à son habitude, et les traits qu'il décocha, s'ils sont moins connus, n'en sont pas moins acérés.

Grand Dieu, conserve-nous ce roi victorieux
. . . . . .
Empêche d'aller jusqu'à lui
. . . . . .
Toute langueur, toute fièvre ennemie
Et les vers de l'Académie.

Perrault avait donc affaire à forte partie, à deux adversaires dont il serait malaisé d'avoir raison, car ils étaient bien armés pour l'attaque et jouissaient de plus de l'estime du roi. Il l'essaya pourtant et tenta de se servir contre eux des mêmes armes, mais plus malhabilement, car il était bon homme.

Dans le corps de l'Académie
Où l'on ne dit point d'infamie
Chacun pense comme il lui plaît;
Elle est sans passion, et, sans prendre intérêt
Dans les ouvrages qu'on lui montre,
Écoute avec plaisir et le pour et le contre.
Elle laisse un auteur travailler tout son saoûl
Et le sujet qu'il a pris pour sa tâche,
Et sans s'inquiéter regarde comme un fou
Tout homme qui s'en fâche [1].

1. Bibliothèque nationale, manuscrits, F. Fr., n° 19, 148, f° 339.

C'était bien anodin et peu fait pour gagner les rieurs. Il est vrai que Perrault changea plus tard de tactique et essaya de rendre à ses adversaires des coups plus rudes et mieux appliqués. Mais le mot de la situation fut dit par quelque rimeur anonyme qui vit plus juste et parla plus net.

Perrault, tu t'es fait une affaire
Avec deux cruels ennemis;
L'un est satyrique et colère,
L'autre dévot, c'est encor pis [1].

Perrault avait-il donc avancé dans son poème des énormités capables de soulever ainsi contre lui des réprobations aussi bruyantes? L'excellence du siècle de Louis le Grand, qui en faisait le sujet, l'auteur l'avait déjà proclamée, en pleine Académie, sans exciter de murmures, dans des vers qui ne manquaient ni d'éloquence ni de justesse. Il est vrai que la compagnie était alors plus pacifique et que le poète n'avait pas mêlé à sa thèse l'intention de rabaisser l'antiquité. C'est là ce que ne lui pardonnèrent point tous ces esprits nourris de la moelle des anciens; et toute cette effervescence eut pour centre la grande conviction de Boileau. L'âge l'attiédissait sans le refroidir, et s'il s'était réconcilié avec Quinault et avec Boursault, il gardait assez d'ardeur pour disputer avec Charpentier et ridiculiser Perrault, son ancien adversaire. « Il me semble que vous avancez furieusement dans le chemin de la perfection, disait Racine à Boileau, dans un de ces compliments ironiques dont il était coutumier; voilà bien des gens à qui vous avez pardonné. » Perrault n'était pas du nombre et on voulait lui montrer qu'il avait inutilement blasphémé.

Il y a donc une large part de mauvaise humeur personnelle dans le mécontentement de Boileau, et Perrault eut le tort de donner beau jeu à son contradicteur en faisant des déclarations de principes dans un style négligé, qui semble le langage ordinaire de sa muse à cette époque. Pour mieux combattre l'antiquité, il eût été à coup sûr plus habile de prouver qu'on l'avait pratiquée et de le faire sous une forme sobre et châtiée. Perrault ne le comprit pas et ce fut une faiblesse de son argumentation. Car ce qu'il disait l'était maladroitement, en des vers qui semblaient agressifs et qui prêtaient trop à la critique. C'est surtout au début de son poème que Perrault fait ses déclarations les plus tranchantes, et c'est là aussi que ses vers sont les plus mauvais. Plus tard, pour tracer

1. Bibliothèque de l'Arsenal, ms. n° 6541, f° 90.

une image du progrès qui n'est pas sans grandeur, sa verve sait trouver des accents plus justes et plus éloquents. Alors ses arguments deviennent plus pressants, ses descriptions s'animent, ses raisons sont plus convaincantes. Le tableau qu'il peint ainsi en suivant le développement des arts et des sciences ne manque certes pas de justesse ; il marque plus de confiance dans les aspirations de l'esprit humain, en lui laissant voir le présent sous des couleurs bienveillantes, que l'admiration trop étroite du passé dont se piquent les fervents de l'antiquité. Aussi le poème s'achève par une sorte d'invocation au progrès qui serait excellente de sentiment si Perrault, pour vanter son héros, ne faisait au roi un mérite d'avoir vaincu l'hérésie et usé de sa puissance pour ramener à lui les dissidents. C'est là une discordance dans ce langage serein, heureusement contenu en des vers mieux frappés que ceux du début.

Mais Perrault n'avait apparemment pas prévu l'accueil qu'on fit à son poème, car il eût adouci sans doute les mots qui sentaient la lutte et attiraient la riposte. La chose eût été facile sans changer l'allure du poème; au lieu de cela, Perrault se trouva engagé dans un débat qu'il ne devinait peut-être pas et qui devait le conduire fort loin. Six mois après, le 25 août 1687, il revenait à la charge par un nouveau poème, qui fut communiqué au public dans des circonstances analogues aux précédentes. « M. Perrault, lit-on à cette date sur les registres de l'Académie, M. Perrault a prié ensuite l'abbé de Lavau de lire une épître au roi touchant l'avantage que Sa Majesté fait remporter à son siècle sur les autres siècles ; elle a été extrêmement applaudie, et pour la beauté des vers et la richesse des pensées, aussi bien que par le sujet. » Cette réflexion est à noter, car elle montre ce qu'était le sentiment de l'Académie sur ce point. Mais, fort habilement, Perrault se garde, cette fois-ci, de mêler les considérations étrangères à son propre sujet : il imagine que le siècle de Louis le Grand ne doit qu'au roi lui-même la supériorité qui l'élève au-dessus des autres siècles, et vient proclamer cette vérité. Le raccourci très sommaire des âges précédents servait seulement à faire valoir les mérites de celui-ci et nul trait incisif ne perçait dans l'enthousiasme du poète. Il en est de même de la pièce sur *le Génie* que Perrault adressait peu après à Fontenelle et qu'il lut encore en pleine Académie, le 12 juillet 1688, à la réception de La Chappelle. L'épître est ingénieuse et aimable; elle dénote un véritable sens poétique, et c'est un des meilleurs morceaux de Perrault. Mais il était malaisé, à propos du neveu de Corneille et de l'auteur des

Dialogues des morts et des *Réflexions sur la poésie et sur l'églogue*, de ne pas retourner au débat sur les anciens et les modernes. Perrault termine donc par un pompeux éloge de Pierre Corneille,

Délices de la France et de tout l'univers,

qui prenait toute sa signification par le silence gardé à l'endr it de Racine. Et Fontenelle lui-même était un motif suffisant de répandre quelques idées sur lesquelles il fallait revenir.

En vain quelques auteurs dont la muse stérile
N'eut jamais rien chanté sans Homère et Virgile
Prétendent qu'en nos jours on se doit contenter
De voir les Anciens et de les imiter,
Qu'en leurs doctes travaux sont toutes les idées
Que nous donne le Ciel pour être regardées,
Et que c'est un orgueil aux plus ingénieux
De porter autre part leur esprit et leurs yeux;
Combien sans le secours de ces rares modèles
En voit-on s'élever par des routes nouvelles;
Combien de traits charmants semés dans tes écrits
Ne doivent qu'à toi seul et leur être et leur prix?
N'a-t-on pas vu des morts aux rives infernales
Briller de cent beautés toutes originales,
Et plaire aux plus chagrins sans redire en françois
Ce qu'un aimable Grec leur fit dire autrefois?
De l'Églogue en tes vers éclate le mérite
Sans qu'il en coûte rien au fameux Théocrite,
Qui jamais ne fit plaindre un amoureux destin
D'un ton si délicat, si galant et si fin.
Pour toi, n'en doutons pas, trop heureux Fontenelle,
Des nobles fictions la source est éternelle.
Pour toi, pour tes égaux, d'un immuable cours
Elle coule sans cesse et coulera toujours.

C'est pure justice de saluer ainsi Fontenelle, car il avait été, dans le démêlé, un allié pour Perrault. C'est même lui qui, avant le *Siècle de Louis le Grand*, avait soulevé des objections contre la suprématie mal entendue des anciens et indiqué quelques-unes des phases de l'idée de progrès. Mais, souple et insinuant, convaincu sans être intolérant, Fontenelle avait plaidé sa cause sans chaleur, sinon sans habileté, par des aperçus plutôt que par des arguments. D'ailleurs, depuis que le débat était ouvert, Fontenelle avait porté secours à son allié par une *Dissertation sur les anciens et sur les modernes*, pleine d'agrément et d'esprit, qui

enlevait à la thèse ce qu'elle avait d'agressif et d'absolu. Malgré son manque de parti pris et d'ardeur, un pareil auxiliaire était d'un bon concours, car les défenseurs des anciens n'avaient pas tardé à entrer en lutte et à prendre le public pour juge de leurs sentiments. Un homme du monde qui se piquait d'être helléniste, le baron de Longepierre, avait publié un *Discours sur les anciens* plus rempli d'urbanité que de savoir. C'était d'ailleurs à Fontenelle qu'il en avait surtout, et leur manœuvre consistait principalement à s'empêcher l'un l'autre d'atteindre à l'Académie. Un autre écrivain amateur, François de Callières, diplomate et bel esprit, intervint au débat par une *Histoire poétique de la guerre des anciens et des modernes*, pour essayer de partager les deux camps, et il y réussit assez bien pour y gagner promptement un siège académique. Si bien que la mêlée s'étendait, mais, en devenant plus générale, elle perdait de son acrimonie et les nouveaux adversaires ne se ripostaient pas avec la verve acérée qu'employaient Boileau et Perrault.

C'est alors que Perrault songea à exposer ce qu'il pensait sur la question des anciens et des modernes. D'aucuns — Racine, Longepierre, — avaient cru ou feint de croire que son poème initial n'était qu'un jeu d'esprit et que les autres vers qui l'avaient suivi servaient surtout à soutenir cette gageure contre le sentiment général. Perrault composa un *Parallèle des anciens et des modernes en ce qui regarde les arts et les sciences*, qui parut à la fin de 1688 et qui coordonnait sa doctrine sur la matière. Pour l'exposer, Perrault avait fait choix de cette forme du dialogue que ses frères Pierre et Claude et lui-même avaient parfois employée plus ou moins heureusement, et, en particulier, dans l'examen de l'opéra d'*Alceste*. Trois personnages : un Président, féru de l'antiquité; un Abbé, admirateur des modernes, et un Chevalier, insouciant et enjoué, qui penche, lui aussi, de ce côté-là. Tous trois échangent leurs idées avec une bonne grâce qui n'est pas exempte de malice et sait donner du charme à leur entretien. L'auteur débute par exposer l'état de la question.

Le premier des dialogues que je donne présentement, dit Perrault lui-même, traite de la prévention trop favorable où on est pour les Anciens, parce que j'ai cru devoir commencer par détruire autant qu'il me serait possible, ce qui empêchera toujours de porter un jugement équitable sur la question dont il s'agit. Le second dialogue parlera de l'Architecture et de ses deux compagnes inséparables, la Sculpture et la Peinture. L'Architecture est un des premiers arts que le besoin a enseigné aux hommes, et il était presque impossible que ceux que

j'introduis dans mes dialogues, habiles au point que je le suppose, dans tous les beaux arts, pussent voir les bâtiments de Versailles sans parler de l'Architecture.

Faut-il ajouter que, parmi les trois interlocuteurs, c'est l'Abbé qui a le plus de verve; c'est lui qui traite les questions avec le plus d'ampleur et le plus de raison, tandis que son adversaire le Président ne riposte que pour donner occasion de fournir contre lui des arguments nouveaux, et que le Chevalier s'échappe en boutades malicieuses qui agrémentent le débat sans le faire dévier. L'Abbé est le porte-parole de Perrault; aussi est-ce dans sa bouche qu'il faut chercher ce que veut prouver celui-ci. Pour l'Abbé comme pour Perrault, l'admiration des anciens ne va pas jusqu'à l'idolâtrie, et elle ne saurait nous éblouir au point de nous aveugler sur les progrès qui ont été faits partout dans les temps modernes. Et Perrault reprend en prose le tableau, qu'il avait déjà traité en vers, des découvertes et des perfectionnements du savoir humain. Il semble même exagérer la portée de ces perfectionnements, méconnaître les premiers efforts pour mieux vanter les derniers, négliger les débuts de la connaissance humaine pour admirer son épanouissement. Le désir de secouer l'autorité en art et en littérature, d'échapper sur ces points aux préjugés et aux préventions le pousse lui-même à un préjugé contraire : à laisser croire trop souvent que postérité est synonyme de supériorité. C'est la faiblesse de sa thèse. Elle se montre moins dans son premier volume, qui roule sur des matières où Perrault était bon expert et avait à dire des choses ingénieuses.

Ce n'est pas, en effet, sans habileté que Perrault, pour appuyer son opinion d'un exemple topique, conduit ses interlocuteurs à Versailles. C'est là que se déroule le second dialogue, au milieu des nouvelles merveilles pour lesquelles les admirateurs des anciens n'ont pas de sympathique curiosité. C'était la plus adroite illustration qu'on put mettre au *Siècle de Louis le Grand*. Ainsi Perrault promène ses personnages avec complaisance dans les appartements et dans les jardins, au milieu des richesses que l'art moderne a su y créer. L'excursion à leur suite est vraiment intéressante, car, en outre de leur discussion esthétique où l'Abbé a naturellement toujours le dessus, quelques détails particuliers lui donnent véritablement l'allure d'une visite au temps du Grand Roi. Le Président en sort ébloui et à moitié convaincu. Perrault crut sans doute qu'il en serait ainsi des lecteurs de son dialogue et il pensa apparemment avoir gagné la partie auprès du public et auprès du prince.

Ce calcul réussit partiellement, et le premier volume des *Parallèles* souleva moins de clameurs que n'en avait produit la lecture, en pleine Académie, du *Siècle de Louis le Grand*. Les esprits s'étaient-ils calmés? Il ne le semble pas; mais la prudence de Perrault opérait, et visiblement il essayait de ne pas rompre trop nettement en visière avec ses adversaires. De plus, en dissertant sur les arts, Perrault traitait un sujet moins irritant et dont il pouvait parler en parfaite connaissance. Mais si Perrault se montra avisé, il fut en même temps fort actif. Jamais sa production littéraire n'avait été aussi abondante qu'en ces années-ci. Nous allons voir si la qualité répondit à la quantité. D'abord, Perrault redevint l'académicien diligent qu'il avait été jadis et se plut à rendre à la compagnie les services pratiques dans lesquels il excellait. On le voit ainsi se préoccuper de la publication du dictionnaire qu'il était plus que jamais nécessaire de remettre au jour après les démêlés avec Furetière. On le voit encore, à la même époque (18 août, 25 et 29 septembre 1687), servir d'intermédiaire dans la désignation d'un nouveau libraire de l'Académie, choix fort important, puisque c'est le libraire qui devait mettre en vente, avec les autres publications de l'Académie, le fameux dictionnaire qu'elle préparait. C'est avec Jean-Baptiste Coignard que Charpentier, Perrault et l'abbé de Lavau eurent mission de traiter, et c'est ce nom bien connu qui allait désormais figurer sur le titre des œuvres académiques.

Mais Perrault se montra plus retenu dans les lectures qu'il fit aux séances publiques de la compagnie. Il comprit qu'il ne devait pas compromettre le corps par ses propres témérités, et il se tint à cet égard sur une sage réserve. D'ailleurs, on s'était préoccupé de ces communications, à la séance du 13 mars 1688, et il semble bien qu'on ait cherché à éviter à l'avenir l'émotion de la lecture du *Siècle de Louis le Grand*, en décidant, ce jour là, que chaque membre serait toujours libre de lire ou de faire imprimer ce qui lui conviendrait, « mais que chacun était exhorté de conférer avec deux ou trois de ses amis lorsqu'il voudrait donner au public ce qu'il avait prononcé ou lu dans la compagnie ». Partageant ces appréhensions, Perrault s'abstint donc de communiquer quoi que ce fût qui pût être prétexte à discussion littéraire. Le jour de la Saint-Louis 1688, il lisait dans la séance solennelle une paraphrase en vers du 2e chapitre de la *Sagesse* de Salomon, qui ne paraît pas avoir été jamais imprimée, et l'année suivante, en pareille circonstance, il faisait connaître encore une paraphrase versifiée du 5e chapitre du même livre. Ce morceau, au contraire, a été publié,

et on le trouve dans le recueil de l'Académie, où il suffit de signaler sa présence. On rencontre aussi dans le même endroit une *Ode à Monseigneur le Dauphin sur la prise de Philisbourg*, qui semble avoir été lue à la séance du 7 février 1689, jour de la réception de l'abbé Renaudot et de Callières. C'est une pièce de circonstance, assez anodine, et le sujet n'a guère inspiré Perrault. Mais on voit par cette nomenclature quels étaient les objets ordinaires de ses communications académiques qui alternaient entre les vers d'occasion et les traductions pieuses. C'est à celles-ci qu'il faut rattacher la traduction de l'*Hymne de saint Nicolas, extraite du recueil des hymnes de M. de Santeuil de Saint-Victor*, que Perrault publia, en 1690, en une brochure de 12 pages dans laquelle la version française figure en face du texte latin. Quant aux pièces de circonstances, si elles ne sont pas plus nombreuses, nous pourrons du moins les énumérer au fur et à mesure des événements qui les produisirent, et nous nous en tiendrons, pour le moment, à l'examen des vers religieux de Perrault.

C'est en effet à cette époque de sa vie qu'il semble en avoir composé le plus, et presque tous sont demeurés inédits et même ignorés. Dès 1685, au sortir des déboires qui marquèrent la fin de sa carrière administrative et sans doute pour s'en consoler, Perrault commençait un *Recueil d'hymnes, nouvellement faites pour être insérées dans l'office particulier de plusieurs saints*. Les poésies latines sont de l'abbé Claude Santeuil, et Perrault les a transcrites de sa main, en face de la traduction qu'il essayait d'en faire. Son brouillon est actuellement conservé parmi les manuscrits de la bibliothèque Mazarine[1]. Il contient des hymnes à l'honneur de saint Eloi, de saint Eustache, de sainte Agnès, de la Véronique, de saint Nicolas, de sainte Apolline, de saint Germain l'Auxerrois, de saint Borromée et de saint Michel. Perrault, peu satisfait de sa version, l'a beaucoup retouchée, et, quelques années après, il y revenait encore en recopiant ces diverses pièces de vers dans un manuscrit beaucoup plus soigné, qui est une véritable mise au net et qui nous est parvenu également. Ce manuscrit, conservé comme le précédent dans les collections de la bibliothèque Mazarine[2], contient tout ce que celui-ci renferme et, en plus, une hymne sur

1. Ms. n° 3925. Volume de moyen format, composé de 6 feuil. lim. et 177 p. Il se termine par une épître « aux très sérénissimes princesses, Louise-Benoiste de Condé et Marie-Anne de Monmoranci, filles de monseigneur le duc d'Enguien », dont le latin semble être de Santeuil et le français de Perrault.

2. Ms. n° 3926. « Hymnes de M. l'abbé Santeuil, frère de M. Santeuil, religieux de Saint-Victor. MDCLXXXX ». Volume de moyen format, de 168 p.; il se termine par la même épître que le précédent.

la résurrection de Lazare. En outre, il est précédé d'un frontispice illustré, sans doute par Perrault lui-même, formé de dix médaillons des saints en aquarelle, et s'ouvre par une intéressante notice sur Claude Santeuil, que nous reproduisons ici parce qu'elle donne des détails sur un personnage dont la vie et le caractère sont fort mal connus.

Il y a peu de personnes dans le monde qui n'aient ouï parler des hymnes de M. Santeuil, religieux de Saint-Victor, et qui même ne les aient admirées; mais peu de gens savent qu'un de ses frères en faisait aussi de très excellentes. Cette inégalité de réputation ne vient pas tant de la différence de leurs ouvrages que de la différence de leur humeur. Autant que l'un se donnait de mouvement pour se montrer partout et pour faire valoir ses poésies, autant l'autre prenait de peine à se cacher et à étouffer le bruit des moindres choses qu'il avait faites. L'hymne de la résurrection de Lazare, qui est assurément une des plus belles et des plus élégantes qui aient jamais paru, a été chantée dans plusieurs églises de Paris pendant quatre ou cinq ans sans qu'on ait su que M. l'abbé Santeuil en fût l'auteur. On ne peut avoir une marque plus certaine du soin qu'il avait de n'être pas connu. Aussi puis-je assurer qu'il ne composait des hymnes que par le pur amour qu'il avait pour la gloire des saints.

Lorsque je traduisais ses hymnes et que je lui conseillais d'en retrancher quelque strophe, il le souffrait aussi impatiemment que si je lui ensse proposé de s'arracher un œil de la tête. « Comment, disait-il, ôter cette strophe où je parle de son humilité? comment retrancher celle-ci où je parle de sa charité envers les pauvres? Dieu m'en garde! » La vérité est qu'il faisait des vers pour les saints avec la même ardeur qu'un amant en fait pour sa maîtresse.

C'était un homme d'une vertu très singulière et surtout d'une humilité sans pareille. Il n'a jamais été que simple clerc tonsuré, quoiqu'il eût toute la science d'un docteur, mais d'un docteur très docte et très habile. Il assistait en surplis tous les dimanches et toutes les fêtes au service de l'église dans sa paroisse. Sa joie était d'assembler, de fois à autre, dans sa chambre, tous les pauvres enfants de son voisinage, de leur faire de petites instructions chrétiennes, et de terminer ces instructions par une distribution de bas, de souliers et d'autres choses semblables, qu'il faisait à tous ces enfants, en les appelant chacun par leur nom, car il les connaissait tous. Cette charité dans un homme d'un esprit aussi beau et aussi éclairé qu'il était a, selon moi, quelque chose de bien chrétien et de bien héroïque.

Son frère a peut-être donné plus de soin et plus d'harmonie à ses hymnes; mais pour la force et la beauté des pensées et surtout pour l'onction et la tendresse des sentiments je crois la chose assez égale de part et d'autre. C'était le même feu, le même génie qui animait les

deux frères, mais avec cette différence que l'un en était le maître absolu et que l'autre lui était entièrement soumis, que l'un possédait l'art de la poésie et que l'autre en était possédé.

On savait que Jean-Baptiste et Claude Santeuil ne s'étaient pas toujours trouvés en parfaite harmonie, et on n'ignorait pas que Claude servit au moins une fois d'intermédiaire auprès de son frère pour le déterminer à mieux sauvegarder les convenances de sa position, démarche que le Victorin prit fort mal. Désormais, on saura aussi, grâce au témoignage de Perrault, ce que valait le caractère de Claude Santeuil, plus mal connu encore que ses œuvres. En traduisant celles-ci, Perrault prit goût à cette besogne édifiante, car il ne s'en tint pas là. Nous pouvons mentionner d'autres recueils de lui contenant ainsi des pièces de vers inédites. L'un est un manuscrit de la bibliothèque Mazarine composé de 106 hymnes et de 22 proses mises en vers français du latin de saint Ambroise, de Sédulius, de Prudence, du P. Pétau, de Fortunat, de saint Thomas, de Jean-Baptiste Santeuil, chanoine de Saint-Victor, de Paul Diacre, d'Elpide, d'Habert et d'autres encore. Le second recueil, moins volumineux que le précédent, est conservé à la Bibliothèque Nationale et comprend la traduction en vers des hymnes du bréviaire du diocèse de Paris, dont Perrault est encore le translateur convaincu. Son activité littéraire, sa facilité à produire s'employaient avec empressement à ce travail qu'il jugeait méritoire et dont le résultat n'est certainement pas contenu tout entier dans les volumes indiqués ci-dessus, pour si amples qu'ils soient. On voit d'autres fragments de traduction de Perrault figurer ailleurs : tantôt c'est la prose de saint Frambaud, qu'on trouve égarée et écrite dans un recueil de la Bibliothèque Nationale; tantôt c'est un court manuscrit autographe comprenant cinq hymnes et une prose traduite par Perrault qu'on voit apparaître dans les catalogues de ventes. Et ce n'est pas là tout ce qu'on pourrait retrouver. Mais vaut-il la peine de chercher davantage? A qui veut se faire une idée exacte de la manière de Perrault traducteur, ce qu'on connaît peut amplement suffire. Pour nous, nous nous bornerons à en donner ici un échantillon. C'est la première hymne de saint Nicolas, évêque de Myre, mise en français d'après le latin de J.-B. Santeuil, de Saint-Victor, et le récit de quelques actions miraculeuses de ce personnage fameux dès sa naissance.

On connaît tes vertus du Midi jusqu'à l'Ourse
Et pour elle le monde à peine est assez grand;
Le soleil est témoin, durant toute sa course,
Des honneurs qu'on te rend

Combien de saintes voix te chantent des cantiques?
De combien de présents tes autels sont couverts?
Et combien sous ton nom de temples magnifiques
Honorent l'univers?

A toi-même cruel dès le sein de ta mère
Tu donnas de ta foi des signes évidents;
Elle t'obtint du ciel par sa vive prière,
Par mille vœux ardents.

Enfant, à certains jours on te vit te soustraire
Ton unique aliment et jeûner au berceau;
Quand tu seras pasteur que ne dois-tu point faire
Pour sauver ton troupeau!

Combien est ton amour en adresses fertile!
Combien à te cacher tes soins sont diligents!
Toi des vierges l'appui, toi le commun asile
De tous les indigents!

Un père malheureux, qu'un peu d'or va séduire
De ses filles lui-même expose la pudeur,
L'aise d'un prompt secours qu'en l'or il voit reluire
L'entraîne en ce malheur.

Tes dons faits en secret relèvent son courage
Et ton or rompt soudain l'engagement fatal;
Tu sauvas la pudeur prête à faire naufrage
Par le même métal.

Pour garder les vertus par le vice tentées
A perdre des trésors tu cours avec ardeur;
Et tes riches présents de ces vierges dotées
Conservent la pudeur.

Seigneur, fais que notre âme insensible à la gloire
Aime à cacher les biens que produit ton amour;
Ce qu'elle aura couvert de la nuit la plus noire
Sera mis au grand jour.

Une lettre inédite de Perrault à Huet nous permet de recueillir quelques détails sur sa vie de famille et sur ses préoccupations littéraires à cette époque. Grâce à ces confidences, nous avons des renseignements précis sur l'état d'esprit de Perrault alors. Écoutons-le :

Je ne sais, monsieur, comment m'excuser auprès de vous d'avoir tardé si longtemps à vous remercier de votre livre, après avoir pris

tant de plaisir à le lire. Un voyage que j'ai fait à Verneuil pour mettre un de mes enfants estropié du bras par une chute entre les mains d'un Monsieur du Boulay, admirable pour remettre les membres rompus et disloqués, m'en a empêché quelque temps; d'autres affaires en suite m'ont fait différer, à quoi s'est joint un peu de cette paresse qui ne fait rien le jour où on est et qui doit tout faire le lendemain.

Je suis, monsieur, de votre avis touchant la philosophie de Descartes; elle n'est point telle que ses disciples nous la vantent et il n'est pas croyable combien ces disciples font voir la petitesse de leur esprit en exaltant si fort la grandeur de la doctrine de leur maître, qui a quelque chose de beau et d'estimable, à la vérité, mais qui est, comme toute autre philosophie humaine, très imparfaite et très courte quand elle veut expliquer la manière incompréhensible et ineffable dont Dieu a créé l'Univers. Cette témérité odieuse m'a toujours mis en colère et, autant que j'aime ceux qui marchent respectueusement et pas à pas dans la découverte des merveilles de la nature et qui après avoir avancé aussi loin qu'il se peut à la faveur de leur faible lumière, telle que l'est la plus grande que les hommes puissent avoir, viennent enfin à adorer Dieu quand ils cessent de voir à cause des ténèbres épaisses dont il a plu au Créateur d'envelopper tous ses ouvrages, *ut non cognoscat homo opus Dei quod fecit ab initio;* autant, dis-je, que j'aime ces philosophes respectueux qui reconnaissent également et leur faiblesse et la grandeur de Dieu, autant ai-je d'aversion pour l'orgueil de ces hommes qui par parenthèse méprisent tous les autres et qui semblent vouloir se passer de Dieu, sinon dans la création de la matière, du moins dans la composition des êtres qui en ont été formés. Je dirai quelque chose de cela dans mes dialogues, quand j'en serai à la philosophie. Mon dialogue de l'éloquence est achevé; je le revois et me dispose à le faire imprimer incessamment.

Je voudrais bien, monsieur, pouvoir vous mander quelques nouvelles de l'Académie, mais il n'y a rien de nouveau à son égard. Demain expirera la magistrature de M. Corneille, le plus débonnaire de tous les directeurs qu'a jamais eus l'Académie, et celle de M. Rose, le plus rigoureux et le plus rigide des chanceliers qu'elle aura jamais. On travaille à la S dans un bureau, et on fit hier le mot de *sien* et *sienne*, pronom possessif et relatif, et dans l'autre on travailla au mot de *tâche*. On a beau faire, le travail ne va pas plus vite qu'à l'ordinaire et il ira toujours de même. La difficulté et le retardement sont dans la chose qui demande du temps, et même à proportion de l'habileté des ouvriers, qui nuit plus à l'accélération de l'ouvrage qu'elle n'y sert. Je suis avec passion, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

PERRAULT.

Ce premier juillet 1689 [1].

1. Inédit. L'original fait partie des portefeuilles de la bibliothèque Victor Cousin, à la Sorbonne. (Communication de M. Félix Chambon.)

L'exposé de ces idées philosophiques pourrait surprendre ceux qui ne connaissent Perrault que superficiellement. Ce n'était cependant que le résultat des réflexions métaphysiques et des méditations dans lesquelles son esprit se complaisait. Ces problèmes avaient au contraire pour lui un attrait singulier, et il n'est pas malaisé d'en fournir ici une autre preuve plus manifeste encore. Un jour, en 1687, Perrault écrivait le morceau suivant à l'intention de son collègue à l'Académie, Philippe de Chaumont, évêque de Dax, l'auteur des *Réflexions sur le christianisme*, morceau dans lequel est agitée avec conviction la question métaphysique de la distinction entre les effets surhumains et les effets surnaturels. Dissertation assez stérile, sans doute, mais qui n'en est pas moins bonne à noter comme symptôme des préoccupations d'un esprit éclairé d'alors.

Je vous envoie, monseigneur, quelques réflexions que j'ai faites pour confirmer la distinction que vous avez établie entre les effets surhumains et les effets surnaturels.

Tout ce qui est au monde est ou créé ou produit, c'est-à-dire ou tiré du néant ou formé par l'assemblage de diverses choses qui ont été créées. Le pouvoir de créer appartient à Dieu seul, parce que la distance qu'il y a de l'être au néant étant infinie, il faut une puissance proportionnée à cette distance, c'est-à-dire infinie, pour tirer quelque chose du néant. A l'égard du pouvoir de produire, qui est borné et limité, il a été remis aux agents subalternes, aux causes secondes et à ce qu'on appelle ordinairement la nature. D'un côté, comme il n'y a que Dieu qui puisse anéantir, c'est-à-dire remettre les choses dans le néant dont il les a tirées, le pouvoir de détruire a été pareillement remis aux agents subalternes. De sorte que tout le pouvoir que Dieu a communiqué aux créatures se réduit à assembler ou à séparer, ce qui va à donner ou à ôter aux choses une certaine sorte d'être qu'elles commencent ou qu'elles cessent d'avoir suivant qu'on les assemble ou qu'on les sépare, sans qu'elles puissent donner ou ôter absolument l'être à quelque chose que ce soit. Ainsi la production d'une pierre, d'une plante ou d'un animal n'est autre chose que l'assemblage de plusieurs corps différents propres pour les former, de même que sa destruction n'est autre chose que la séparation de ces mêmes corps. On peut remarquer la même chose dans les choses spirituelles. Il n'appartient qu'à Dieu seul de créer les premières idées, et l'esprit des créatures les plus parfaites, c'est-à-dire des anges et des hommes, ne peut aller qu'à assembler ces idées ou à les séparer sans qu'ils puissent jamais en créer de nouvelles.

Des choses qui se peuvent faire par des causes naturelles, il y en a qui excèdent le pouvoir de l'homme, il y en a qui ne l'excèdent pas. Exciter une tempête, faire pleuvoir, faire tonner et autres choses sem-

blables sont des effets qui sont produits tous les jours par des causes purement naturelles, mais qui excèdent le pouvoir de l'homme. Ainsi quand un magicien fait tonner ou pleuvoir, on peut dire que cela est surhumain, mais non pas surnaturel, puisque la nature le fait tous les jours sans qu'il y ait du prodige ni du miracle et qu'il n'y a aucun inconvénient qu'un être naturel, mais plus puissant que l'homme, c'est-à-dire les anges, bons ou mauvais, produisent ces effets extraordinaires par la connaissance parfaite qu'ils ont des ressorts de la nature et par la puissance qu'ils ont de les mouvoir.

Il n'en est pas ainsi lorsqu'on voit ressusciter un mort qui commence à pourrir et rendre la vue à un aveugle-né. On est obligé d'avouer que ce prodige est non seulement surhumain, mais qu'il est surnaturel, parce qu'il ne suffit pas d'assembler ou de séparer des corps, mais qu'il faut en créer de nouveaux ou faire quelque chose d'équivalent pour rendre la vie ou la vue, quand les organes sont entièrement gâtés ou pourris. Il faut alors que la main toute puissante du premier ouvrier intervienne et se serve de ce même pouvoir dont il a tiré du néant toutes choses. Cela se peut expliquer par la comparaison d'une montre : celui à qui elle appartient n'a besoin que de son industrie pour la faire aller; que si elle vient à s'arrêter par quelque accident, comme, par exemple, si la corde se rompt, un ami intelligent en ces sortes de choses peut y mettre une corde et la remettre en mouvement; mais si le ressort principal qui fait mouvoir toute la machine vient à se rompre, il faut avoir recours à l'ouvrier qui l'a faite, et il n'y a que lui seul qui y puisse remédier. Le maître de la montre représente l'homme; cet ami intelligent représente les puissances au-dessus de l'homme, mais naturelles; et l'ouvrier est l'image du créateur.

Perrault se retrouve tout entier dans cette dernière comparaison. Il semble que l'exposé de ces pensées assez ardues l'ait un peu fait sortir de lui-même; mais il y rentre bien vite par cette voie, comme il revient aux sujets qui, d'ordinaire, occupent son esprit. On l'a vu par sa lettre à Huet : Perrault allait donner une suite prochaine à son *Parallèle*. Mais, au lieu de faire, ainsi qu'il l'avait voulu tout d'abord, un dialogue sur les sciences, Perrault consacrait celui-ci à l'éloquence. C'était revenir au cœur même du débat, reprendre le sujet de la controverse. Pourtant les passions n'en furent pas très excitées. La suprématie des orateurs modernes était sans doute de moindre importance que celle des poètes aux yeux de leurs contemporains, et, de plus, Perrault continuait à traiter la matière avec une modération soutenue qui n'excluait pas la fermeté. Il disait dans une épigramme :

L'agréable dispute où nous nous amusons
Passera sans finir jusqu'aux races futures :
Nous dirons toujours des raisons;
Ils diront toujours des injures.

Aussi s'efforçait-il de développer ses arguments sans attaquer personne. Pour lui, les anciens philosophes ont manqué de méthode : on ne sent pas assez dans leurs ouvrages ce qu'ils veulent ni où ils vont. Platon, Aristote et Sénèque sont tout particulièrement, à son avis, sujets à ce reproche. Aux historiens, Thucydide et Tite-Live, il fait un grief de leurs harangues superflues et du vague de leur chronologie. S'il loue Cicéron et Lucien, qui, à son sentiment, réussirent dans les dialogues, c'est pour prononcer aussitôt le nom de Pascal et de ses *Provinciales*. « Tout y est, dit Perrault : pureté dans la langue, noblesse dans les pensées, solidité dans les raisonnements, finesse dans les railleries et partout un agrément que l'on ne trouve guère ailleurs. » Mais on voit d'ores et déjà une des faiblesses — et non la moindre — de la thèse de Perrault : tandis qu'il met en ligne de compte pour les modernes le charme du style et la convenance de l'expression, il ne s'en préoccupe guère pour les anciens, qu'il juge dans les traductions ou dont le sens intime lui échappe.

Pourtant Perrault sait trouver et dire des remarques justes sur l'éloquence antique, en la comparant à la moderne. Pour lui, la condition des orateurs d'autrefois était bien plus favorable que celle des orateurs de son temps, et l'ampleur de l'Agora ou du Forum préférable à l'étroitesse d'une cour de justice. Malgré cela, l'éloquence judiciaire a su trouver des accents dignes de ses plus grands triomphes et l'avocat Lemaître semble à Perrault pouvoir être mis en parallèle avec Démosthène et avec Cicéron. Puis Perrault énumère, par l'entremise de l'Abbé, les circonstances qui favorisent l'éloquence moderne. Toutes ces raisons ne sont pas également bonnes; mais il est certain que ce que Perrault dit des progrès de l'analyse psychologique, de la connaissance des passions et des besoins humains, de la nécessité de l'ordre et de la méthode dans le discours, enfin des conditions nouvelles dans lesquelles les orateurs s'exercent dans la chaire et au barreau, témoigne d'un sens avisé et judicieux des particularités de l'existence de son temps.

Pour appuyer son opinion, Perrault avait eu la pensée d'imprimer à la fin de son volume et de mettre en présence « quelques morceaux des plus belles pièces d'éloquence des anciens et des

modernes, pour avoir le plaisir d'en faire la comparaison ». Il y avait du Thucydide et du Pline, de l'Isocrate et du Lysias, du Cicéron rapproché de morceaux de Bossuet, de Fléchier, de Bourdaloue, de Voiture et de Balzac. Assurément c'était là un argument direct et qui aurait dû piquer au jeu les contradicteurs. Mais l'éloquence est moins chatouilleuse que la poésie; elle éveille moins de suceptibilités, et il semble que cette fois-ci Perrault en fut pour ses frais. Pensa-t-il avoir partie gagnée? Peut-être; mais, dans ce cas, il devait être détrompé quand il arriva *in medias res*, à l'examen des conditions de la poésie et de ceux qui la pratiquèrent en divers temps.

Perrault n'en vint pas là sans faire quelque digression, bien qu'il eut hâte de toucher au but et de clore sa démonstration. Jamais son activité littéraire ne fut plus grande, et elle se fait jour à peu près de tous côtés, tandis qu'il travaille à poursuivre la composition du troisième tome de son *Parallèle*. Et d'abord, il n'est pas tellement absorbé par sa thèse qu'il ne voie que ce qui s'y rapporte et qu'il ne sache pas en détourner son regard. Au contraire, Perrault garde son humeur enjouée et curieuse, ouverte à tous les sentiments littéraires et artistiques; il s'intéresse toujours à ce qui lui agréait auparavant, et même il manifeste d'autres goûts qu'on ne lui connaissait pas encore. Il se prend pour la nature champêtre d'une affection qui n'étonne point chez celui qui embellit « l'agréable maison de Viry », mais qu'il ne convient pas moins de signaler et de mettre en valeur. Perrault avait toujours eu pour la décoration de Versailles, de ses bosquets et de ses eaux, une sympathie qu'il a maintes fois exprimée et de bien des façons. Dans son poème de *Saint-Paulin* lui-même, il est manifeste que les jardins du roi des Vandales ressemblent beaucoup à ceux du Grand Roi. On ne saurait donc être surpris que Perrault ait chanté, en vers, les mérites de l'homme qui créa Versailles et ses jardins fruitiers, La Quintinye, directeur des potagers du roi, dans une idylle qui parut, en compagnie des vers latins de Santeuil, en tête de *l'Instruction pour les jardins fruitiers et potagers*, résumé de l'expérience horticole de La Quintinye. Les vers de Perrault sont élégants et convaincus. D'aucuns ont prétendu que cette pièce était, avec le poème de *la Peinture*, le meilleur ouvrage poétique de Perrault. Je ne le pense pas. En outre d'un excès de mythologie qui rend la composition un peu contrainte, on y sent trop la majesté, la froideur de Versailles, et le poète y manque visiblement d'abandon.

Combien je préfère l'ode que Perrault adressait *à l'Académie*

française, le 3 octobre 1690, « de Rosières, proche de Troyes en Champagne », où le poète villégiaturait. Le tour en est aisé, l'inspiration charmante, et un véritable sentiment de la nature champêtre anime Perrault quand il fait part à ses confrères des plaisirs qu'il goûte.

Dans le beau climat où la Seine
N'est encor qu'un jeune ruisseau
Qui parmi les prés se promène
Et les embellit de son eau ;
Dont les campagnes fortunées
Se couvrent toutes les années
Des plus abondantes moissons,
Et dont les brûlantes collines
Donnent aux cabanes voisines
La plus exquise des boissons.

Le tableau de la campagne est tout à fait charmant et respire la sincérité et la fraîcheur. Écoutons un instant Perrault nous dire son contentement :

Quand l'astre du jour se rallume
Et que sur le haut des sillons
J'aperçois la terre qui fume
Au premier feu de ses rayons ;
Lorsque cette vapeur grossière
Se confond avec la lumière,
Il me semble voir un encens,
Qui des plaines, montant par ondes,
Vers le Ciel qui les rend fécondes
Lui porte leurs vœux innocents.

Les habitants des forêts sombres,
De mille couleurs émaillés,
Aussitôt qu'en chassant les ombres
L'aurore les a réveillés,
Ne cessent par reconnaissance
De chanter sa magnificence
Et de l'en faire souvenir,
Par la beauté de leur plumage
Et par la douceur du ramage
Qu'il leur donne pour le bénir.

Ici les sillons reverdissent
Des grains qu'ils retenaient cachés ;
Plus loin j'en vois qui se nourrissent
Sous le soc qui les a tranchés ;

De tous côtés les granges pleines
De la riche toison des plaines
Rendent cette agréable odeur,
Qu'au frais d'une belle soirée
Exhale la moisson dorée
D'un champ qu'a béni le Seigneur.

Ici sous un toit de feuillage
Le traître chant de l'oiseleur.
Contraint les hôtes du bocage
D'y venir chercher leur malheur.
Là sous un saule qui le cache,
Le pêcheur que l'espoir attache
Jette ses trompeurs hameçons;
Mais en tous ces lieux la malice
Ne déçoit par son artifice
Que les oiseaux et les poissons.

Le poète tourne alors vers les événements du présent et termine par une dizaine de strophes consacrées au roi. C'était, pour ainsi dire, une clause du protocole littéraire. Mais les sentiments intimes de Perrault étaient dirigés alors, pour quelque temps, vers la vie rustique, et c'est de la même époque que date un autre court poème consacré à *la Chasse* et composé évidemment sur les mêmes impressions. — Il est dédié à M. de Rozières. — C'est une vive peinture des plaisirs cynégétiques et telle que la tracerait un chasseur enthousiaste. Le lever et le départ dans le frais du matin, la quête du gibier, perdrix ou lièvre, sont contés avec allégresse par le poète, qui n'oublie ni la chasse au marais ni même la chasse à courre. Tout cela est peint d'abord sous des couleurs riantes et Perrault commence par n'en voir que les beaux côtés. Puis, en face de ces scènes plaisantes, il place les épisodes désagréables, les fatigues, les déconvenues, qu'amène la la passion de la chasse. Et la même verve préside à cette description.

On ne s'est couché qu'à minuit,
On est las, l'aube à peine luit,
Mais cet ami peu s'en informe
Il veut, parce qu'un lièvre en forme
L'attend, dit-il, dans un buisson,
Que l'on se lève, et sans façon.
D'une main faible et languissante,
De somme encore trop pesante,
On chausse ses bas à l'envers,
On se boutonne de travers,

On baille, on se gratte l'oreille,
Et puis enfin l'on se réveille.
Ainsi vêtu diligemment
Et sans inutile ornement,
Il faut se mettre sur l'épaule,
Non pas une légère gaule,
Mais un fusil long et pesant,
Qui mis de travers et posant
Sur l'os qui joint la clavicule,
A moins qu'on soit fort comme Hercule,
Se fait cruellement sentir
Et cause un secret repentir.
Mais est-il chasseur qui refuse
De se charger d'une arquebuse?

Bref, ce jour-là, on manque tout et on rentre bredouille, si on ne revient pas estropié. Mais qu'importe? On s'est livré à sa passion.

Moi, qui n'aimant chasse ni chiens
M'acharne sur les Anciens,
Puis-je alléguer une folie
Plus bizarre et plus accomplie?
Que sert et qu'importe en effet
Que Virgile ait bien ou mal fait?
Qu'Horace ait su dans sa satire
Adroitement ou non médire?
Mille gens, et fort à propos,
Sur tout cela sont en repos.
Pourtant, quand au gré de ma rate
Je puis donner un coup de patte
Ou serrer un peu le bouton
Au mielleux et divin Platon,
Ou quand mon Abbé téméraire
Fait voir le bec jaune d'Homère,
Je ressens des plaisirs bien doux,
Et peut-être non moins que vous,
Quand même d'une seule balle
Vous troussez un chevreuil en malle
Ou lorsque dans un traquenard
Vous poussez quelque vieux renard.
Poursuivez-donc, et de la chasse
Qui jamais ne vous embarrasse
Goûtez bien toutes les douceurs,
Vous, le plus sage des chasseurs.
Bonsoir, puisse cette folie
Par endroits vous sembler jolie.

Ainsi Perrault revient à sa préoccupation principale, essentielle. Car, s'il se répand dans de nombreux ouvrages divers, il ne perd pas de vue sa thèse favorite et ne cesse pas de la soutenir. Ce souci se fait jour dans les petites compositions dramatiques que l'auteur n'a pas publiées et qui n'étaient sans doute pour lui que de simples délassements : les *Fontanges* (1690) et l'*Oublieux* (1691), simples ébauches dialoguées, mais pleines de détails ingénieux sur les mœurs du temps. En particulier, dans l'*Oublieux*, c'est-à-dire le marchand d'oublies, la plus complète de ces saynètes, Perrault a mis de la verve à tracer en opposition les ridicules du pédantisme et de la frivolité, en incarnant un type amusant de diseur des plus récentes nouvelles et un amateur féru de l'antique. Évidemment, Perrault comptait sur ce moyen pour mieux dauber sur ses adversaires, et les coups d'épingle qu'il donne à « tous les auteurs en *ius*, soit d'Allemagne, soit de Hollande », étaient destinés à des contemporains que nous connaissons. C'est une plaisante glose aux livres savants échangés pendant la querelle. Il en est de même de la petite pièce sur les *Fontanges*, signée, elle aussi, pour ainsi dire, par Perrault, car on y trouve des quolibets sur les anciens et sur les modernes qui sont dans son goût et dans le ton de ses railleries. C'est une piécette sans importance et sans prétention, dans laquelle le valet d'un jeune homme qui manque d'argent sait lui en procurer, en bernant le propre père du jeune besoigneux et en faisant acheter et payer deux fois, à cause du bon marché, les livres du fils. L'intrigue est brève, simple et assez usée. On y trouve cependant quelques traits de mœurs amusants et qui peuvent nous servir à pénétrer les façons de vivre d'alors. Quant à une troisième pièce, l'*Officieux intéressé*, dont on a également attribué la paternité à Perrault, je ne crois pas qu'elle soit de lui. C'est un pur marivaudage, fort différent des deux autres ouvrages et bien plus adroit et plus raffiné qu'eux.

Un livre important de Perrault, publié à la même époque, procède de la même pensée qui le hantait : la glorification du siècle présent au détriment du passé. C'est le *Cabinet des beaux-arts ou recueil d'estampes gravées d'après les tableaux d'un plafond où les beaux-arts sont représentés, avec l'explication de ces mêmes tableaux*[1]. L'idée est de Perrault, qui a écrit le texte de l'ouvrage et en a signé la dédicace au chancelier Boucherat. Le plan général était ingénieux et bien exécuté. Sur le plafond d'un cabinet de

1, MDCXC (1690). Se vend à Paris chez G. Edelink, rue Saint-Jacques, au Séraphin, avec privilège du roi. In-f° oblong de 42 p., plus 5 pour le titre et la dédicace et 14 planches. Le texte est gravé en taille douce.

travail, on imaginait de placer huit allégories peintes, consacrées à huit arts différents, à cause des dimensions mêmes du plafond. D'un côté on voyait l'Éloquence, la Poésie et la Musique; de l'autre l'Architecture, la Peinture et la Sculpture; aux deux bouts, l'Optique et la Mécanique. Trois médaillons occupaient le centre : Apollon, placé au milieu entre Mercure et Minerve. Enfin, onze peintres différents et onze graveurs avaient exécuté ces œuvres sous leurs formes diverses. On a prétendu que cet ensemble décorait le propre cabinet de Perrault. Je l'ignore. Ce qui est certain, c'est qu'en faisant connaître au public ces compositions, Perrault n'avait pas manqué d'exposer une fois de plus ses sentiments sur l'excellence du temps présent, et que son ouvrage est, à cet égard, un résumé synthétique du *Parallèle des anciens et des modernes*. Perrault disait :

Comme l'intention principale de celui qui a conçu ce dessein a été de faire honneur à son siècle, il n'a pas fait représenter les ouvrages que ces beaux-arts ont produit dans l'Antiquité, mais ceux qu'ils ont faits depuis le commencement de ce siècle. On n'a pas mis dans le tableau de l'Architecture le Panthéon ni le Colisée, mais le Devant du Louvre et l'Arc de Triomphe du faubourg Saint-Antoine. Dans celui de la sculpture, on n'y voit point l'Apollon, la Vénus ou l'Hercule, mais les figures de la grotte de Versailles et quelques autres de ce même palais. On en a usé de la même sorte dans les autres tableaux, non que l'on manque de vénération pour les monuments admirables de l'Antiquité, mais parce qu'on aime le siècle présent et que d'ailleurs on ne le croit pas inférieur, pour ce qui est des beaux-arts, ni à celui d'Alexandre ni à celui d'Auguste.

Et Perrault ajoutait fort judicieusement que cette glorification des beaux-arts n'avait jamais été plus aisée, parce que jamais la gravure n'avait été pratiquée si habilement, constatation qui est d'une absolue vérité. Le travail des graveurs donne aujourd'hui presque tout son prix à l'œuvre de Perrault, et c'est moins pour rechercher ses propres idées que pour regarder les planches qui les accompagnent qu'on consulte maintenant ce beau livre. Nous nous plaçons ici à un tout autre point de vue, et, sans décrire les allégories qu'elles inspirèrent, nous mentionnerons simplement que l'Éloquence est figurée par une séance de l'Académie française complimentant son protecteur; la Poésie, par une scène du *Cinna* de Corneille; la Musique, par le décor d'un opéra. La Peinture représente le tableau de Le Brun, la *Famille de Darius*; l'Architecture, le Louvre et Versailles; la Sculpture, des marbres de

Sarrazin et d'Anguier, tandis que l'Optique est symbolisée par les recherches astronomiques de l'Observatoire, et la Mécanique par diverses machines élévatoires de l'eau et des matériaux de construction, toutes choses qui donnent, en effet, une idée exacte des mérites du XVII^e^ siècle dans les arts et dans les sciences.

La question de la suprématie poétique de ce temps, à peine effleurée dans cet ensemble, allait bientôt faire l'objet d'un examen approfondi de la part de Perrault, qui lui consacra le troisième tome entier de son *Parallèle*. Et même ce volume ne renfermait pas tout ce que l'auteur avait à dire sur la question : il y cherchait à démontrer que « si les poètes anciens sont excellents, comme on ne peut pas en disconvenir, les modernes ne leur cèdent en rien et les surpassent même en bien des choses » ; mais, dans un autre volume, il aurait voulu établir cette proposition par des exemples et par l'examen du détail. Il n'en eut pas le loisir, car les passions soulevées par son nouveau volume l'obligèrent à des publications défensives qu'il n'avait pas prévues. Perrault avait-il donc énoncé quelque énormité de plus? Il poursuivait son dessein, franchement, loyalement, avec une netteté plus grande, mais aussi avec une inaltérable bonne grâce. Il examine d'abord les conditions de la Poésie, et c'est là une première occasion de se séparer de Boileau, qui, dans son *Art poétique*, avait recommandé de ne pas mêler de fictions à l'austérité des mystères chrétiens. Perrault n'est pas de cet avis, et son opinion est judicieuse. Puis, il passe au jugement des poètes qui ont le plus excellé dans la pratique de leur art, ce qui lui permet de témoigner son sentiment successivement à Homère, à Virgile, à Horace, à Ovide et à bien d'autres, c'est-à-dire une sympathie fort relative. En s'exprimant ainsi, Perrault met surtout en évidence combien sa préparation d'humaniste, son goût classique et son jugement esthétique étaient insuffisants; mais ceci était surtout affaire « de savants chagrins », comme disait Perrault, et il est probable que les écrivains modernes ne s'en fussent point souciés si l'auteur du *Parallèle* n'avait pas parlé des contemporains et fait, pour les besoins de sa cause, des allusions qui échauffèrent les esprits.

Sur ce point, Perrault se montrait plus audacieux et ne craignait pas de battre en brèche quelques-uns des aphorismes les plus connus de Boileau. Sans le nommer, il reproche à celui-ci d'avoir imprimé dans ses satires les noms de ceux qu'il prétendait ridiculiser. Et Perrault entreprend avec conviction l'apologie de quelques-uns des écrivains bafoués par Boileau : Quinault, Chapelain, l'abbé Cottin et l'abbé de Cassaigne, Saint-Amand. Il ne

craint pas de vanter Scarron et son burlesque en opposition avec celui du *Lutrin*; il s'attarde à prôner La Fontaine et ses fables sur lesquelles l'*Art poétique* est muet. Il n'est pas jusqu'au *Discours sur le style des inscriptions* qui ne reçoive en passant quelque trait aiguisé, et cette persistance à contredire Boileau montrait bien chez Perrault un état d'esprit particulier, un désir évident de recommencer la discussion sur de nouveaux frais. Toutes ces chicanes agaçaient Boileau, mais il ne semble pas que tout d'abord il les ait prises bien à cœur. En publiant son livre, Perrault le lui avait envoyé avec une lettre fort courtoise, que Boileau lui demanda de rendre publique. On trouve, en effet, à la fin de quelques rares exemplaires du tome III du *Parallèle* une *Lettre à M. Despréaux en lui envoyant le présent livre*, dont il ne paraît pas qu'on ait fait état jusqu'ici et qui est cependant nécessaire à l'intelligence du débat. La voici :

Monsieur, quelques-uns de mes amis qui ont lu le livre que je vous envoie ont cru y voir quelque chose qui pourrait vous déplaire, et moi j'ai soutenu que non, connaissant votre amour pour la vérité. Je dis en parlant des poètes satiriques de notre temps qu'ils eussent mieux fait d'imiter Martial qui n'a nommé aucune personne effective dans ses épigrammes, que d'imiter Horace qui nomme par leurs noms ceux qu'il maltraite. Je suis persuadé, monsieur, que dans la chaleur de la composition vous avez cru de bonne foi ne pouvoir manquer en imitant Horace et que pour remplir le caractère d'un véritable satirique vous deviez le prendre pour votre modèle en toutes choses; mais je suis assuré que dans la suite vous avez changé de sentiment et que vous avez blâmé en vous-même plus d'une fois les licences que vous vous êtes données. Après que vos ouvrages vous ont acquis toute la gloire que vous pouviez en attendre, on ne saurait penser qu'il vous reste aucune aversion contre ceux qu'ils ont eus pour objet, et que même vous ne soyez bien aise qu'on prenne soin d'effacer quelques taches que vos satires leur ont faites. Ces réflexions ont assez contenté mes amis; cependant ils m'ont dit qu'étant votre confrère, je devais, pour plus grande sûreté, vous montrer mon livre avant que de le donner à l'imprimeur. Je l'aurais fait suivant leur avis, sans l'embarras où je me serais jeté et que je vais vous dire. Je soutiens dans mon *Parallèle* que les choses qui sont de vous dans vos satires valent mieux que les morceaux d'Horace que vous y avez insérés et que votre versification est meilleure et plus agréable que la sienne. La persuasion où vous êtes, monsieur, qu'homme vivant ne peut approcher d'Horace et la droiture inflexible dont vous faites profession vous auraient porté à vouloir absolument que j'ôtasse cet endroit; moi qui trouve que cet endroit fait infiniment au bien de ma cause, j'aurais voulu absolu-

ment le conserver. Pour ne point m'exposer à la terrible nécessité ou de vous désobéir ou de prévariquer à la défense des modernes que j'ai entreprise, j'ai pris le parti de manquer à l'honnêteté qu'on m'avait conseillée plutôt que de perdre un si grand avantage. Je suis avec passion, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

PERRAULT.

Le 25 novembre 1692.

C'était là un langage modéré et plein de dignité, qui eût été parfait de tous points, si un détail n'avait donné à la lettre de Perrault l'allure d'un expédient imaginé pour les besoins de la cause. On lit au bas la date du 25 novembre 1692, tandis qu'à la page suivante l'achevé d'imprimer du volume porte celle du 20 septembre précédent. Cette constatation enlève évidemment à la lettre de Perrault le caractère de spontanéité qu'elle eut dû avoir, et loin d'atténuer les insinuations du livre, elle semblait les souligner au contraire en les commentant.

Aussi on ne tarda pas à se quereller. Le premier reproche qui se fit entendre aux oreilles de Perrault lui vint de son ami Huet. Mais Huet était indulgent et homme de bonne compagnie; la passion ne l'aveuglait pas. Il jugea avec équité le nouveau livre de Perrault, qu'il avait emporté avec lui en Normandie et fit connaître son sentiment à l'auteur avec une réserve de bon ton. « Votre livre m'a donné un extrême plaisir, lui disait-il; l'esprit, l'élégance, l'érudition polie et digne d'un honnête homme, l'observation exacte des caractères de vos personnages, tout cela m'a charmé; mais plus que cela encore, un air de probité qui y éclate, dans le soin que vous avez pris de défendre courageusement, contre la malignité de la calomnie, des gens dont nous avons connu le mérite. » Mais cette concession une fois faite, Huet n'hésitait pas à blâmer Perrault de son intransigeance. « J'ai déjà osé vous dire plus d'une fois, ajoutait-il, que si vous aviez pris ce parti un peu plus exactement que vous ne paraissez avoir fait, vous auriez gagné tous les suffrages; et que j'appréhendais que vous ne vous laissassiez flatter à la nouveauté de votre opinion, et aux applaudissements d'une infinité de gens qui, ne connaissant point l'antiquité et désespérant de la connaître, pour la longueur et la difficulté du travail, et la rareté des talents qu'il y faut apporter, trouvent que c'est plus tôt fait de la mépriser que de l'étudier, par un effet de l'amour-propre, qui ne permet guère à l'homme d'estimer que ce qu'il possède. » Et Huet passait ensuite au crible de sa critique toutes les assertions de Perrault pour les examiner et les rejeter,

mais sans se départir jamais de la courtoisie qui convenait à un pareil débat. D'ailleurs, Huet se contenta d'adresser directement sa dissertation à Perrault, sans la faire connaître au public. Elle ne fut imprimée que plus tard [1], et, par égard pour ce bon procédé, Perrault ne répondit pas aux reproches de son contradicteur.

Au surplus, Perrault était tout occupé à son démêlé avec Boileau. Sur ce point, les choses se passaient moins en douceur. On n'avait pas tardé à disputer, et maintenant on se battait à coups d'odes. Pour mieux couvrir son adversaire de confusion, Boileau avait eu l'idée assez inattendue de composer une ode *pindarique* et de venger ainsi Pindare des mauvais traitements de Perrault. C'était imprudent et maladroit, et on ne manqua pas de le faire voir à Boileau. Il est vrai que celui-ci avait mis à la tête de son ode un discours où Perrault est pris à partie avec vigueur, et menacé d'être traité encore plus vertement dans quelque autre ouvrage *ad hoc*. Mais tout ceci ne diminuait pas la témérité de l'auteur de l'ode française et ne cachait ni son manque de souffle, ni son défaut d'enthousiasme. Il avait beau se donner à lui-même, à la fin de son ode, un témoignage de satisfaction, le public ne le ratifia pas.

Pour moi, que Phébus anime
De ses transports les plus doux,
Rempli de ce dieu sublime,
Je vais, plus hardi que vous,
Montrer que, sur le Parnasse,
Des bois fréquentés d'Horace
Ma muse dans son déclin
Sait encor les avenues
Et des sources inconnues
A l'auteur de Saint-Paulin.

L'auteur de Saint-Paulin ne fut pas convaincu de cette déclaration, et pensant à bon droit que, tout comme Boileau, il pouvait réussir à mal faire une ode, c'est ainsi qu'il se vengea. Perrault avait déjà lu à la séance de réception de Fontenelle à l'Académie (5 mai 1691), en ce jour où les partisans des modernes crurent triompher, « une lettre familière en vers au président Rose sur les alarmes où l'on était à Paris de ce que le roi s'exposait tous les jours pendant le siège » de Mons. C'est une pièce assez anodine, bien qu'elle ait excité la verve railleuse de Racine. Mais Boileau

1. Parmi les *Dissertations sur diverses matières de religion et de philologie* recueillies par l'abbé de Tilladet (1712, t. I, p. 477), et, plus tard, à la suite des mémoires de Huet, traduits par Charles Nisard (1853, p. 255). L'autographe de Huet a passé récemment en vente avec les collections de feu M. Lormier.

ayant cru devoir chanter Namur sur le mode lyrique, Perrault en fit de même pour célébrer les conquêtes du roi en Flandre, et il lut une ode sur ce sujet à l'Académie française, dans la séance solennelle de la Saint-Louis de 1693. C'était mal calculer et se donner le même ridicule qu'on reprochait à son rival. Car les vers de Perrault ne valaient pas ceux de Boileau, et sa poésie n'eut jamais les qualités de sa prose. Mais lui aussi avait fait précéder son ode d'une courte préface, plus alerte et plus vive que celle de son contradicteur, et là, suivant son habitude, Perrault reprenait ses avantages. Citons ce morceau de fine raillerie.

On me trouvera peut-être bien hardi de faire imprimer une ode qui ne ressemble point à l'ode *pindarique* qu'on vient de donner au public, comme l'unique modèle de cette sorte de poésie; mais j'ai cru que ce manque de conformité ne devait pas m'empêcher de la faire paraître, puisque l'ode pindarique ne ressemble pas aux odes de Pindare. Le principal caractère de ce poète grec, c'est de s'emporter souvent hors de son sujet; son prétendu imitateur suit le sien pas à pas sans le quitter, contre le précepte qu'il en a donné dans son *Art poétique*. Pindare est toujours élégant et soutenu; l'auteur de l'ode pindarique s'est servi en plusieurs endroits d'expressions triviales et populaires, qui ont sauté aux yeux de tout le monde. Pindare ne goguenarde point dans ses odes; le réformateur ne fait autre chose dans la sienne et croit le faire agréablement, comme quand il dit :

A couvert d'une rivière
Venez, vous pouvez tout voir,
Considérez, etc.

ou quand il dit :

Et désormais gracieux...
Porter les humbles nouvelles.

L'ancien Pindare ne mêle point de traits satiriques dans ses odes, et le Pindare moderne finit la sienne par un trait de satyre contre l'auteur du *Saint-Paulin*. Cet auteur doit être bien glorieux qu'un si grand poète quitte les louanges du roi pour parler de lui. Il est vrai que c'est pour se louer soi-même, mais pourquoi n'observe-t-il pas le précepte qu'il donne dans la première de ses satires, et de quoi s'avise-t-il de mêler ses louanges à celles d'un héros?

Il est donc vrai que l'ode prétendue pindarique n'est point composée à la manière de Pindare, mais à la manière de M. Despréaux. C'est le même style de ses autres ouvrages, et toute la différence qu'on y peut remarquer, c'est que dans celui-ci il a tâché de faire mieux qu'il ne pouvait. L'ode qu'on va voir est à la manière de l'auteur du *Saint-Paulin*, qui ne prétend nullement donner des leçons aux autres ni avoir trouvé des *sources* qui leur soient inconnues. Pour peu qu'elle ait le bonheur de

plaire, il sera content et ne s'opposera jamais à l'approbation dont le public voudra honorer les ouvrages qui l'auront méritée.

Il semblerait à propos de dire ici quelque chose de l'avis au lecteur qui précède l'ode pindarique ; mais cet avis est si *étrange*, qu'il mérite une réponse à part, ou point du tout.

Telle fut la riposte de Perrault, comme toujours pleine de réserve et de dignité. Nous l'avons citée en entier, d'abord pour sa valeur propre et ensuite parce que, en faisant le récit de la querelle, on a surtout laissé jusqu'ici la parole à Boileau. On ne saurait s'étonner que nous nous placions à un autre point de vue, d'autant que les arguments de Perrault méritent d'être reproduits. Il ne s'en tint pas là, en effet, et ne tarda pas à faire, comme il l'avait promis, l'examen détaillé et pertinent des assertions de Boileau. Ce fut dans une *Lettre à monsieur D*** touchant la préface de son ode sur la prise de Namur, avec une autre lettre (à monsieur P***) où l'on compare l'ode de monsieur D*** avec celle que monsieur Chapelain fit autrefois pour le cardinal de Richelieu*[1]. Perrault y proteste avec chaleur, mais sans se départir jamais de son extrême courtoisie, contre le langage que Boileau lui prête : s'il a dit du bien de quelques-uns de ses contemporains, ce n'était pas pour les opposer aux grands noms de l'antiquité, mais seulement pour leur rendre une justice qu'on voulait leur dénier. Et venant assez vite, après quelques remarques littéraires d'ordre général, à ce qu'il y avait de particulier dans la discussion, Perrault s'exprime ainsi :

Vous dites que je ne suis pas fort convaincu du précepte qu'on a invoqué dans l'*Art poétique* à propos de l'ode, et ensuite vous citez ces deux vers de votre façon :

> Son style impétueux souvent marche au hasard,
> Chez elle un beau désordre est un effet de l'art.

Ne vous apercevez-vous point, monsieur, des airs que vous vous donnez en supposant que tout le monde doit avoir devant les yeux votre *Art poétique*, que vous appelez absolument et comme par excellence l'*Art poétique*, et ne voyez-vous point qu'il n'est pas de l'exacte modestie de se citer soi-même? Vous avancez comme une chose constatée que je suis *un homme sans aucun goût* ; c'est de quoi il s'agit et on ne vous en croira pas sur votre parole. Est-il possible qu'un homme dont les ouvrages ont reçu de l'applaudissement plus d'une fois dans l'Académie française n'ait point de goût? J'ai honte de parler de moi si avantageu-

[1] S. l. n. d., in-4° de 38 p. Bibl. nat. *Invent.* Ye 1515.

sement, mais vous m'y contraignez. Le jour qu'on y lut le poème du *Siècle de Louis le Grand* (cet ouvrage vous blessa trop pour l'avoir oublié), vous le blamâtes hautement et même d'une manière un peu scandaleuse, pendant que l'assemblée composée des académiciens et de ce grand nombre de gens d'esprit qui ont accoutumé de s'y rendre dans les jours de cérémonie, témoignait en être satisfaite ; voulez-vous qu'on croie qu'il n'y avait là que vous seul qui eût du goût et que toute la Compagnie n'en avait point, non plus que l'auteur de l'ouvrage? Par où avez-vous jugé, monsieur, que *je crois que la Clélie et l'opéra sont les modèles du genre sublime?* La *Clélie* est, en son genre, un des plus beaux ouvrages que nous ayons, et l'illustre personne qui l'a composé est d'un si grand mérite que vous serez éternellement blâmé d'avoir tâché à lui nuire par vos plaisanteries. J'estime fort les opéras de M. Quinault pour l'art et le beau naturel qui s'y rencontrent; mais je n'ai point dit que ni les opéras ni la *Clélie* fussent des modèles du genre sublime auquel ils n'ont jamais visé, si ce n'est en de certains endroits où le sujet le demandait et où ils l'ont attrapé très heureusement. Souffrez, monsieur, que je vous avertisse en passant que vous écrivez *les opéras*, et qu'il faut écrire *les opéra*; c'est peut-être une faute de l'imprimeur, mais si c'est vous qui l'avez faite, vous auriez besoin de venir plus souvent à l'Académie. Vous m'accusez d'avoir dit *que Térence est fade, que Virgile est froid et Homère de mauvais sens.* On ne trouvera pas un seul mot de tout cela dans mes *Parallèles.* Il est vrai que j'ai rapporté plusieurs endroits d'Homère qui ont pu ne lui pas faire honneur ; mais ce n'est pas ma faute, puisque je n'ai rien cité de ce grand poète qui ne fût traduit fidèlement. Vous dites que cela vient *d'une bizarrerie d'esprit qui m'est commune avec toute ma famille.* Cet endroit, monsieur, est trop fort et excède toutes les libertés et toutes les licences que les gens de lettres prennent dans leurs disputes. Ma famille est irréprochable, et elle l'est à un point que je lui ferais tort si je me donnais la peine de la justifier de votre calomnie. On n'y trouvera que des gens de bien, des gens de bon sens, officieux, bienfaisants et aimés de tout le monde. De quatre frères que j'ai eus et dont je suis le moindre et le dernier en toutes choses, vous n'avez connu que celui qui était médecin et de l'Académie des sciences. Par où avez-vous pu reconnaître de la bizarrerie dans son esprit? est-ce par ses ouvrages?...

Et Perrault part de là pour faire l'éloge de son frère Claude et de ses travaux divers. Son argumentation tourne même, à ce propos, tout à fait à l'apologie personnelle. Ce n'est plus seulement son frère dont il vante les bons procédés à l'égard du satirique, c'est lui-même qui a eu l'occasion d'obliger successivement deux frères de Boileau, qui, d'ailleurs rétorquera l'argument. Mais voici qui est plus en situation et d'ordre plus général :

Vous ajoutez, monsieur, que la bizarrerie qui m'est commune avec toute ma famille *me rend insensible à tout ce qui frappe ordinairement les hommes*. A la réserve de certaines beautés de Pindare et de quelques endroits des anciens qui ne me plaisent pas, à quelles belles choses trouvez-vous que je sois insensible? Il ne vous sied pas bien, monsieur, de me faire ce reproche, vous qui n'avez de sensibilité, à ce qu'on dit, que pour la Poésie, sensibilité que je vous disputerai toujours; vous qui connaissez si peu l'Architecture, la Sculpture et la Peinture, qui n'avez presque point de commerce avec la Philosophie et les Mathématiques, ni avec mille autres choses semblables qui font le plaisir des honnêtes gens, comment pouvez-vous m'accuser d'insensibilité sur *ce qui touche ordinairement les hommes*, moi qui à la vérité ne suis pas fort habile dans toutes les sciences et tous les arts que je viens de nommer, mais qui suis connu pour les aimer avec passion et pour n'avoir point donné sujet de me reprendre toutes les fois que j'ai eu occasion d'en écrire? Quelques personnes ont cru que, quand vous parlez de la *bizarrerie de ma famille*, vous n'avez voulu dire autre chose sinon que mes frères étaient dans le même sentiment que moi touchant les anciens et les modernes. On a eu sujet de le croire ainsi, car vous n'avez aucune raison de l'entendre autrement; mais quand on parle de famille dans un écrit public, il faut y apporter plus de précaution que vous n'avez fait, parce que ces sortes de choses s'expliquent toujours au plus criminel; c'est par cette raison que j'ai cru devoir répondre à tout ce qu'on pourrait entendre par cet article.

Perrault arrive sur un excellent terrain et il y demeure pour conclure.

Parlons, monsieur, à visage découvert : mon vrai crime est d'avoir dit dans le troisième tome de mes *Dialogues* que les satiriques modernes eussent mieux fait d'imiter Martial, qui n'a point nommé de personnes effectives dans ses épigrammes médisantes, que d'avoir suivi l'exemple d'Horace, qui nomme par leur nom les personnes qu'il maltraite dans ses satires. Je ne comprends pas pourquoi cette remarque vous a tant irrité contre moi, de même que l'apologie que j'ai faite de six de nos confrères que vous avez défigurés dans vos satires, puisque c'est une chose louable en soi et qui était essentielle à mon dessein; car, ayant entrepris de faire valoir notre siècle en ce qui regarde la Poésie, je ne pouvais pas me dispenser de relever le mérite des poètes qui lui ont fait honneur par leurs ouvrages, et on ne peut pas dire que je vous aie attaqué de gaieté de cœur. J'ai assaisonné ma remarque et mon apologie de tout ce qui pouvait les faire agréer ; j'ai dit que ce qui était de vous dans vos ouvrages était meilleur que les morceaux d'Horace que vous y avez insérés, et que votre versification était plus agréable que celle des satires de ce grand poète. Tout cela n'a pu vous empêcher de faire tomber sur moi une grêle d'épigrammes. J'avoue que ce

procédé me surprit extrêmement après ce qui s'était passé entre nous; car, lorsque je vous envoyai le troisième tome de mes *Parallèles* avec une lettre pleine d'honnêteté, vous me dites à l'Académie, en me remerciant de mon livre, que je vous y avais un peu maltraité, mais que ma lettre vous avait désarmé et que vous seriez content pourvu que je la fisse imprimer et insérer dans mon livre. Ce sont vos propres paroles, et Messieurs de l'Académie des inscriptions à qui vous les redites mot à mot, en leur racontant notre entrevue, peuvent en rendre témoignage. La lettre fut aussitôt imprimée et insérée dans le troisième tome de mes *Parallèles* où tout le monde la peut voir. Je crus que nous nous étions séparés bons amis et j'en eus de la joie. J'espérais même que vous regarderiez mon livre comme une voie aisée que je vous ouvrais à la satisfaction que vous devez faire à tant de personnes que vous avez offensées. Je crus que vous prendriez le parti de passer condamnation sur tout ce que j'ai remarqué, et que vous y ajouteriez ce que vous croiriez nécessaire pour une pleine et entière réparation. Si vous aviez pris cette route, vous auriez achevé de vous combler de gloire; vous vous êtes rendu célèbre autant qu'il se peut dans le genre de poésie qui vous est propre; il ne vous restait plus qu'à faire cette action de justice, plus précieuse mille fois que toutes vos poésies, quelque excellentes qu'elles soient. Je suis persuadé, monsieur, que vous auriez fait toutes ces choses sans le conseil de quelques faux amis, spectateurs cruels, qui sont ravis de vous voir donner des scènes en public. Ils ont rallumé votre colère; ils vous ont mis dans l'esprit que vous ne deviez pas être content et qu'il fallait vous venger. Ils vous ont fait faire des épigrammes peu dignes de vous, et enfin la préface de votre ode où vous aller jusqu'à vouloir déshonorer ma famille. Je ne sais si vous voyez bien quelle est cette démarche. Cependant, monsieur, il ne tiendra qu'à vous que nous ne soyons amis, comme nous sommes confrères, pourvu que vous ne croyez pas que je vous craigne. Les traits de votre satire ne sont pas aussi mortels que vous le pensez....

Pareil défi était aussi téméraire que brave, mais Perrault était homme à le tenir. Confiant en la valeur de ses raisons, il ne redoutait pas pour lui-même la rudesse d'une main qui maniait si bien la satire et l'épigramme. Et pourtant ceux de ses contemporains que terrassa la verve railleuse de Boileau gardent encore, aux yeux de la postérité, l'allure de vaincus ployés sous le genou de leur vainqueur. Perrault lui-même, malgré son bon sens et son humeur charmante, n'a échappé qu'à moitié à cette mauvaise fortune : la contradiction de Boileau semble encore l'opprimer, tandis qu'il eut maintes fois l'avantage et pour la forme et pour le fond. Afin de mieux combattre son adversaire en la circonstance, Perrault eut l'idée d'imprimer une lettre qui lui était

censément adressée, mais dont il était à coup sûr l'auteur, dans laquelle l'ode de Boileau est comparée à celle que Chapelain avait faite jadis pour le cardinal de Richelieu. Est-il besoin d'ajouter que la comparaison n'est pas à l'avantage de Boileau? « Dieu est juste, s'écrie plaisamment l'auteur de la lettre, et il a permis que M. Despréaux ait fait une ode ! Jusque-là on pouvait le croire capable de composer autre chose que des satires; mais il vient de nous montrer que son talent ne s'étend pas plus loin. Jusque-là on ne pouvait le comparer avec M. Chapelain; car quel rapport d'une satire avec une ode? Mais, Dieu merci, nous avons de quoi les mettre aux mains l'une contre l'autre ! » Et c'est un tour de bonne guerre, auquel il serait maladroit de s'attarder plus qu'il ne convient, car s'il atteignit Boileau, il ne sauva pas Chapelain.

Pour l'emporter, Perrault était bien déterminé à se défendre sur tous les points avec autant de fermeté que de constance. On l'avait accusé de malmener Homère aussi bien que Pindare et il avait le reproche à cœur. Il voulut s'en justifier à la première occasion, et, le mardi 31 mars 1693, tandis que l'Académie tenait une séance publique pour la réception de Fénelon, Perrault lut une pièce de vers intitulée : *Dialogue d'Hector et d'Andromaque, tiré du VI^e^ livre de l'Iliade.* C'était apparemment un de ces morceaux choisis dans les anciens auteurs et traduits par Perrault qui devaient composer un volume du *Parallèle.* Celui-ci était précédé d'un court avertissement, qui fut lu avant les vers et qui en donnait l'explication.

J'avais cru, disait Perrault, que l'exemple d'Horace qui a dit que le bon Homère sommeillait quelquefois pouvait m'autoriser à rechercher les endroits qui lui ont donné lieu de s'expliquer de la sorte; mais ce qui ne devait être regardé que comme le travail louable d'un grammairien a été relevé comme une entreprise audacieuse digne de tout le mépris et de toute l'indignation du Parnasse. J'avoue sincèrement que ce mépris et cette indignation ne m'ont pas beaucoup mortifié, mais parce que j'ai intérêt qu'on ne me croie pas d'assez mauvais goût pour être insensible aux beautés de cet excellent poète, et pour ne l'admirer pas dans les endroits où il est admirable, voici une traduction que j'ai faite d'un de ses plus beaux morceaux de l'Iliade. J'ai cru que si les protestations que j'ai faites tant de fois d'honorer l'auteur de ce poème autant qu'il le mérite n'avaient pu en persuader tout le monde, cette traduction pourrait en venir à bout, puisqu'il est certain qu'on ne se donne point la peine de traduire en vers français une longue poésie grecque à moins qu'on ne l'estime extrêmement. Cette traduction aurait été beaucoup meilleure si elle avait été faite par quelqu'un de

ceux qui ne mettent pas de borne à la vénération qu'ils ont pour Homère, et même aurait eu plus de grâce dans leur bouche que dans la mienne. Mais toute l'estime et tout l'amour qu'ils ont pour les ouvrages de ce grand homme, non seulement n'ont pu les engager à cette sorte de travail, mais ne leur ont pas même inspiré le courage de faire voir l'injustice de mes critiques. Ce n'est donc pas la peine qu'on s'est donnée de me désabuser qui m'a porté à cette traduction ; ce n'est, comme je l'ai dit, que la seule estime que j'ai toujours eue pour tout ce qu'il y a de beau dans Homère.

Et le poème suivait, donnant une idée assez exacte en ses vers faciles et légèrement archaïques des mérites de l'inspiration homérique. En le traduisant, Perrault n'avait pas trahi Homère, non plus que la thèse qu'il soutenait. Il voulait surtout déclarer son admiration pour le vieux poète publiquement et dans l'endroit où avaient retenti déjà les prétendus blasphèmes dont on l'accablait. Il voulait aussi prendre à témoin une fois de plus l'Académie de ses sentiments et se faire de ses confrères des auditeurs indulgents sinon des alliés. Mais l'Académie avait changé et on ne s'y passionnait plus sur de semblables questions. Ses choix, ainsi que la faveur royale, allaient de l'un à l'autre camp, accueillant plutôt les individus qu'encourageant les idées et s'exerçant déjà à ce jeu de bascule qui devait être la raison de sa force et de sa durée. En mai 1691, on avait admis Fontenelle et les partisans des modernes purent croire ce jour-là qu'ils gagneraient la partie. Mais deux ans après, le 15 juin 1693, on recevait La Bruyère et les admirateurs des anciens retrouvèrent à cette occasion tous leurs avantages, encore que Racine et Boileau fussent absents. Ce sont choses trop fameuses pour qu'il soit utile de s'y arrêter. Aussi passerons-nous à la suite du débat de Perrault et de Despréaux, qui, portant sur une autre question, va se poursuivre et s'aggraver.

Revenant à la satire, qu'il négligeait depuis vingt-cinq ans, Boileau s'était décidé à donner au public son *Dialogue ou satire contre les femmes*. C'était une âpre censure des mœurs du temps, et le poète, peu préparé pour juger la chose, n'avait pas craint de se montrer sans indulgence sur un sujet que, par état, il devait connaître assez mal. Comme La Bruyère, cet autre célibataire impénitent, Boileau est sans pitié pour un sexe qu'il n'appréciait guère. Mais c'était là un moyen pour lui de payer en même temps quelques dettes de rancune arriérée et de rattraper nombre de gens sur lesquels il aimait à revenir. A ce compte, Perrault devait avoir son coup de boutoir et il l'eut. A propos d'une Précieuse

qu'on suppose avec vraisemblance être M^lle^ L'Héritier, on lisait ces vers à l'adresse de Perrault. La Précieuse

> S'étonne cependant d'où vient que chez Coignard
> Le *Saint-Paulin*, écrit avec un si grand art
> Et d'une plume douce, aisée et naturelle,
> Pourrit, vingt fois encor moins lu que *la Pucelle*.
> Elle en accuse alors notre siècle infecté
> Du pédantesque goût qu'ont pour l'antiquité
> Magistrats, princes, ducs et même fils de France,
> Qui lisent sans rougir et Virgile et Térence;
> Et toujours pour Perrault plein d'un dégoût malin,
> Ne savent pas s'il est au monde un *Saint-Paulin*.

C'était l'expression fort peu rajeunie d'un grief déjà ressassé et Perrault aurait eu tort de s'en émouvoir outre mesure. Il ne le fit pas; mais la satire de Boileau exprimait d'autres sentiments qui ne pouvaient laisser Perrault indifférent. Excellent père et époux, celui-ci savait goûter la poésie de la vie de famille, et ce sont ces joies intimes qui l'inspirèrent le mieux, à l'occasion. Il ne voulut pas laisser passer sans protester les noirceurs que la verve atrabilaire de Boileau avait peintes, et à côté du tableau trop sombre, semble-t-il, il chercha à placer une autre toile moins sévère et non moins vraie. L'*Apologie des femmes* n'est pas tant l'expression de la société du temps que le récit, en vers agréables et sains, des avantages ordinaires du mariage. L'œuvre de Perrault manque de couleur locale, et son esprit n'avait pas assez de causticité pour saisir des travers, que, d'ailleurs, sa plume n'aurait rendus que mollement. Aussi, n'est-ce pas dans l'*Apologie* elle-même qu'il faut chercher les raisons invoquées contre Boileau. Elles se trouvent dans la préface, et quelques-unes d'entre elles méritent d'être signalées. Perrault disait de son adversaire :

> Comme on sait que l'auteur de cet ouvrage et moi ne sommes pas de même avis sur bien des choses, je crus qu'on ne serait pas fâché de me voir encore opposé à lui sur un sujet de cette nature, où il s'agit de la défense, non seulement de la vérité, mais encore des bonnes mœurs et de l'honnêteté publique. L'auteur de la satire agit toujours sur un principe qui est bien faux et capable de faire faire bien des fautes. Il s'imagine qu'on ne peut manquer en suivant l'exemple des anciens, et parce qu'Horace et Juvénal ont déclamé contre les femmes d'une manière scandaleuse et en des termes qui blessent la pudeur, il s'est persuadé être en droit de faire la même chose, ne considérant pas que les mœurs d'aujourd'hui sont bien différentes de celles du temps de ces deux

poètes, où l'on avait, comme ils le disent, divers moyens de se passer du mariage, qui n'étaient parmi eux que des galanteries, mais qui sont des crimes parmi les chrétiens et des crimes abominables. Sur le même principe, il croit toujours qu'il peut maltraiter dans ses satires ceux qu'il lui plaira. La raison a beau lui crier sans cesse que l'équité naturelle nous défend de faire à autrui ce que nous ne voulons pas qui nous soit fait à nous-même ; cette voix ne l'émeut point et il lui suffit qu'Horace en ait usé d'une autre manière. Il est étrange comment lui si sensible à la repréhension, qui est si alerte pour aller au-devant des moindres railleries qu'on lui prépare et qui a prévenu tant de fois les tribunaux où l'on voulait se plaindre de ses satires, continue toujours sur le même ton, et comment dans le même temps qu'il faut défendre à tout le monde de l'attaquer, il se donne la permission d'attaquer tout le monde.

Comme on le voit, c'était là un langage très direct et très fort à l'adresse de Boileau. Perrault revient à lui, en effet, avec vigueur et ne lui fait grâce d'aucun des reproches qu'il croit fondés : la satire, comme le sermon, n'est salutaire qu'autant qu'elle attaque les vices en général et les peint sous des traits communs, non pas particuliers. Boileau a eu d'autant plus tort de procéder autrement qu'il a souvent frappé à faux sur des personnes dignes de son estime et Perrault semble faire allusion à ce propos à M^me^ de La Sablière, malmenée, dit-on, dans la satire. Enfin, car il faut toujours en venir-là, si Boileau invoque les anciens, c'est pour leur faire dire ce qu'il veut et non ce qu'ils ont dit, et Perrault cite comme preuve l'usage qui a été fait ainsi d'un passage de Juvénal. Tout cela était topique et présenté d'une façon pressante. Ce que Perrault dit encore de lui-même ne l'est pas moins. Ecoutons-le.

Il (Boileau) se trompe encore quand il croit m'avoir beaucoup mortifié, en disant que le poème de *Saint-Paulin* pourrit chez Coignard. (N'est-il point las de dire qu'un livre pourrit chez l'imprimeur, qu'il s'y roussit par les bords, qu'il va chez l'épicier, chez le chapelier, chez la beurrière, et cent autres choses semblables déjà usées du temps d'Horace et de Juvénal?) Le poème de *Saint-Paulin* ne pourrit point chez Coignard, il se débite autant qu'un autre livre de dévotion en vers et qui, étant rempli de sentiments de piété, n'est pas de nature à être recherché avec autant d'empressement que des satires pleines de médisances. Il a beau se glorifier du grand débit que l'on a fait de ses satires, ce débit n'approchera jamais de celui de *Jean de Paris*, de *Pierre de Provence*, de *la Misère des clercs*, de *la Malice des femmes*, ni du moindre des Almanachs imprimés à Troyes au Chapon d'or. Il me fait dire en cet endroit des choses que je n'ai point dites, ou que j'ai

dites tout autrement qu'elles ne sont exprimées; mais c'est la manière dont il en use ordinairement à mon égard.

Puisqu'il paraît avoir une si grande soif de réputation et qu'elle va jusqu'à ne pouvoir souffrir le peu que j'en ai (car l'auteur de *Saint-Paulin* lui tient au cœur, quelque mal qu'il en dise de tous côtés), que ne compose-t-il un ouvrage purement de lui, où il n'y ait point de médisance et qui plaise par la seule beauté de son génie. Pourquoi, au lieu de se renfermer, comme il le fait, dans la peinture de ce qu'il y a de laid dans les hommes, ne s'occupe-t-il à célébrer les vertus que le ciel leur a données? Au lieu de voler toujours terre à terre, comme un corbeau qui va de charogne en charogne, que ne s'élève-t-il comme un aigle vers les grandes et les hautes matières. Le ciel, la terre, les enfers, les anges et les démons, celui même qui a fait toutes choses peuvent être le digne objet de ses travaux et de ses veilles; car tant qu'il ne fera que des satires comme celles qu'il nous a données, Horace et Juvénal viendront toujours revendiquer plus de la moitié des bonnes choses qu'il y aura mises. Chapelain, Quinault, Cassaigne et les autres qu'il aura nommés prétendront aussi qu'une partie de l'agrément qu'on y trouve vient de la célébrité de leurs noms, qu'on se plaît à y voir tourné en ridicule. La malignité du cœur humain qui aime tant la médisance et la calomnie, parce qu'elles élèvent secrètement celui qui lit au-dessus de ceux qu'elles abaissent, dira toujours que c'est elle qui fait trouver tant de plaisir dans les ouvrages de M. Despréaux, et que s'ils étaient lus avec les yeux que donnent la charité, il s'en faudrait beaucoup qu'on y trouvât les mêmes charmes, pour ne rien dire de plus. Il est vrai qu'il a si peu réussi quand il a voulu traiter des sujets d'un autre genre que ceux de la satire, qu'il pourrait y avoir de la malice à lui donner ce conseil.

On comprend, après cela, que Boileau ait été piqué au vif de tous ces reproches dont plusieurs l'atteignaient au bon endroit. Il affectait de ne pas mêler sa propre justification à des sujets d'ordre plus général, et pourtant chacun de ses ouvrages contenait maintenant quelque trait, plus ou moins en situation, destiné à l'adversaire qui ne craignait pas de lui résister. Mais toutes ces escarmouches répétées ne suffisaient pas à sa mauvaise humeur. Sous couleur de commenter et de défendre Longin qu'il avait traduit avec assez peu de scrupule, il écrivit des *Réflexions critiques sur quelques passages du rhéteur Longin, où, par occasion, on répond à plusieurs objections de Monsieur Perrault contre Homère et contre Pindare.* Tous ces Grecs n'étaient qu'un prétexte, et leur apologie un thème à déblatérer contre Perrault. Boileau ne craignit pas de ramasser les racontars qui traînaient contre son adversaire et de se faire l'éditeur des plus risqués. Il imprima ce

que quelques envieux disaient, que les travaux d'architecture réputés sous le nom de Claude Perrault n'étaient pas de celui-ci, et il insinua même que Claude Perrault l'avait calomnié jadis en prétendant trouver « des choses dangereuses qui regardaient l'État », dans les premiers vers de Despréaux. Il est probable que ce sont là des griefs grossis et rassemblés pour les besoins de la cause et fort possible que la bonne foi de Boileau ait été surprise sur ces points. Nombre de contemporains, en tout cas, ne croyaient pas à la réalité de ces imputations téméraires que Boileau avait faites siennes. Quant au relevé des bévues philologiques reprochées à Charles Perrault, il n'offre plus guère d'intérêt à nos yeux, et, d'ailleurs, celui-ci ne manqua pas de riposter et se défendit fort pertinemment.

Peu après, Perrault publiait une *Réponse aux réflexions critiques de M. Despréaux sur Longin*. Il s'y tenait exclusivement à l'argumentation philologique, et aucune allusion n'y était faite à tout ce que Boileau avait avancé de personnel à son adversaire. Ce silence pouvait sembler passer condamnation sur tout cela; il était plutôt une leçon de dignité et de réserve sur un sujet trop particulier pour intéresser autre chose que la médisance. La seule digression que Perrault se soit permise est de citer un passage d'une lettre de Bayle, qui, suivant de loin la querelle, y prenait quelque intérêt. Le voici :

M. Bayle a mandé à un de mes amis qu'on avait réimprimé mes *Parallèles* à Amsterdam. Je crois que vous ne serez pas fâché de voir ici l'extrait de cette lettre. Elle est écrite à M. Pinsson, avocat, homme de mérite et très connu. En voici les termes : « Je suis tout à fait du sentiment de M. Perrault, et je remarque que ses adversaires ne se défendent jamais par des raisons; ils ne font que déclamer et ne viennent jamais au fait. Ses *Parallèles* ont été réimprimés à Amsterdam depuis quelques mois et plaisent beaucoup à nos curieux. Sa lettre à M. Boileau est tout à fait judicieuse et polie, et je ne vois pas ce qu'on y pourrait répondre. J'en ai fait part à M. de Beauval, qui, quoique grand ami de M. de Fontenelle, ne veut pas se trop ouvertement déclarer pour aucun parti. » Cette lettre est datée du 19 novembre 1693. Cet extrait peut donner lieu à faire trois remarques. La première, que mon livre n'est pas si peu lu que le prétend M. Despréaux. La seconde, que la louange qu'il donne à un grand prince de lire jusqu'à mes livres n'est pas si forte qu'il le veut faire entendre; et la troisième, que M. de Beauval, autrement dit M. Basnage, qui est de mon sentiment, n'oserait se déclarer. J'ai été surpris qu'on craignît encore M. Despréaux et les traits de sa satire. Cette circonstance était pardonnable il y a vingt-cinq ans; mais aujourd'hui pourquoi le craindre? La satire lui avait

donné de la réputation, la satire la lui a ôtée, et il a été puni par où il avait péché.

Perrault avait raison de se parer du suffrage d'un tel esprit, quoique l'opinion de Bayle fût assez enveloppée et sujette à varier en pareille matière : elle est encore moins nette dans ses écrits imprimés que dans cette lettre particulière. Perrault ne s'en montra pas moins très heureux de ce secours inattendu, qui pouvait être d'une grande autorité dans le monde littéraire d'alors, et il s'empressa de remercier Bayle par une lettre qui a été récemment mise en lumière. Il lui disait :

Monsieur, je n'ai pu voir les choses obligeantes que vous dites de moi, dans la lettre que vous avez écrite à M. Pinsson, sans former le dessein de vous en marquer ma reconnaissance et la joie que j'ai d'avoir, sur le fait des anciens et des modernes, des sentiments conformes aux vôtres. Rien ne pouvait, monsieur, me confirmer davantage dans mon opinion, qui apparemment deviendra un jour l'opinion commune, que d'apprendre que vous ne la désapprouvez pas, et qu'elle est du goût de vos messieurs les curieux, comme vous le mandez à M. Pinsson. Je prends la liberté de vous envoyer, par son moyen, l'échantillon des réponses que je prépare aux observations critiques de M. Despréaux. Je puis dire que cet essai a été ici très bien reçu, et que les meilleurs amis de M. Despréaux sont convenus qu'il était malaisé d'y faire une réplique. Je souhaite, monsieur, qu'il ait le même bonheur auprès de vous. Je ne sais ce que c'est que la critique de Griselidis dont vous parlez. Il est vrai que, dans le temps que je fis ce petit ouvrage, il en parut une en manuscrit; c'était une chanson de soixante ou quatre-vingts couplets, sur le chant de : *Réveillez-vous, belle endormie*, mais cela fut trouvé si mauvais que personne ne voulut en faire faire de copie, et que de ceux qui en commencèrent la lecture, il n'y en eu pas quatre qui l'achevèrent. Si c'était autre chose que cette mauvaise chanson, vous me feriez, monsieur, un extrême plaisir de me donner les moyens de la pouvoir voir. Je vous demande pardon, monsieur, d'en user si librement, mais il n'est pas moins naturel à un auteur de vouloir savoir ce qu'on dit contre lui que ce qu'on dit à son avantage. Faites-moi la grâce, monsieur, d'être bien persuadé que, parmi le nombre infini de personnes qui vous estiment, il n'y en a peut-être point qui vous honore plus que moi et qui soit plus pénétré de votre mérite. Je suis, etc.

PERRAULT [1].

Ce 3 août 1694.

1. *Choix de la correspondance inédite de Pierre Bayle* (1670-1706), publié par Emile Gigas. Copenhague et Paris, 1890, in-8, p. 603.

On se battait maintenant à coups de textes, et, quoiqu'en dise Perrault, les partisans de Boileau l'abandonnaient fort peu, Toujours fidèle à son amitié et à son culte littéraire, Racine portait à Boileau le secours de sa rare culture intellectuelle et lui signalait, en même temps que ses propres exagérations, les *impertinences* de Perrault. Il soulignait les assertions extravagantes ou les endroits mal compris par celui-ci et s'écriait : « M. Perrault ne peut-il pas avoir quelque ami qui lui fournisse des mémoires? » Hélas! Perrault n'avait pas, en effet, à ses côtés, l'aide éclairée de quelque dévoûment qui, en lui montrant ses propres fautes, lui eût fourni les éléments philologiques de ses réponses. Ce n'est pas qu'il n'eût cherché à se documenter de la sorte. Le billet suivant en est la preuve; mais de pareils concours sont toujours malaisés à rencontrer.

Je suis en peine de savoir si parmi les odes de Pindare il y en a une qui soit estimée plus belle que les autres, et quelle est l'ode d'Horace que Scaliger aurait aimé mieux avoir composée que d'avoir un royaume ou une principauté. Vous jugez bien, monsieur, pourquoi j'ai besoin de cela et que c'est pour les opposer à quelques odes des modernes. C'est pourquoi si vous pouviez me dire aussi laquelle des odes de Malherbe est la plus estimée, vous me feriez un singulier plaisir, comme aussi quelles sont les plus belles épigrammes de l'*Antologie* (*sic*). J'en use librement avec vous, monsieur, mais à qui voulez-vous que je m'adresse? Je suis avec passion, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

PERRAULT.

Le 19 décembre.

Sans doute que cet appel est adressé à Huet, mais Huet ne se souciait apparemment pas de fournir à Perrault des armes pour une cause si aventureuse et qui, en se prolongeant, agitait de plus en plus les esprits. Ce n'est pas que ces disputes pour ou contre l'antiquité, engagées sur le texte de Longin, intéressassent beaucoup le public : il n'y aurait pris aucun goût si d'autres questions ne s'y fussent mêlées.

Mais, dans sa satire sur les femmes, Boileau avait touché à un sujet toujours passionnant et toujours actuel, et c'est là ce qui piqua l'attention. Boileau fut pris à partie pour cela par les faiseurs d'épigrammes anonymes, qui, en ce temps-là surtout, faisaient profession de dire leurs vérités aux gens en vue. Il est regrettable que, pour des raisons qu'on devine, pareilles attaques

soient difficilement publiables[1]. Nous nous contenterons de citer ici trois pièces que les contemporains attribuent à Perrault, et qui, comme la plupart de celles qu'il fit, ne sont guère bien aiguisées.

Despréaux, criant comme un sourd,
Furieux dans la ville court
Et comme un scandale exagère
Le mépris que l'on fait d'Homère.
Mais les malins disent tout haut
Que sa véritable colère
Est que dans son livre Perrault
A son gré ne l'encense guère
Et qu'il loue un peu trop Quinault[2].

Boileau, de quoi te mêles-tu?
On croyait, te voyant languissant, abattu,
Par un long repentir ta Muse convertie;
Mais tu nous rends garants du livre de Perrault.
Si ce livre a quelque défaut,
Faut-il nous insulter et nous prendre à partie?
Ton ami Furetière était un grand fripon
Et tu t'es attiré quelques coups de bâton;
Tout le corps de l'Académie
Qui vous reçut tous deux et que vous déchirez
Devait-il se charger de toute l'infamie
De deux membres déshonorés?

Racine, je me rends et c'est de bonne foi;
Aux modernes auteurs les anciens je préfère :
Ils valent mieux que toi, que moi
Et que l'Académie entière.
Mais reconnais aussi sans chagrin, sans colère,
Amateur de la vérité
Que Lully, Corneille et Molière
Ont surpassé l'antiquité

1. En voici deux qui donneront le ton et que nous croyons inédites.

Le censeur du siècle où nous sommes
A toujours bien fait sur les hommes;
Soit que l'âge le rende incapable d'efforts,
Ou bien qu'il ait perdu ses forces naturelles,
Toutes les dames sont d'accord
Qu'il ne fait rien qui vaille en travaillant sur elles.

Quand Boileau répand son venin
Contre le sexe féminin,
Il est intrigué dans l'affaire;
Car tout le monde est convaincu
Qu'on a souvent repris sa mère
D'avoir fait son mari ...

2. Bibliothèque nationale, cabinet des manuscrits, Fonds français, n° 19148, f°s 339 et 347.

Pour la pièce d'*Aspar* du sieur de Fontenelle
Elle est mauvaise et je la soutiens telle.
Du chemin du bons sens l'auteur s'est fourvoyé;
Mais quand je vois tes vers tomber sans harmonie,
Que je vois dans *Esther* dépérir ton génie,
Hypocrite rimeur, historien payé,
Avec tout l'univers ma langue se délie
Et je dis : O juste loi,
Faut-il voir un si grand roi
Entre les mains de l'auteur d'*Athalie*.

Comme on le voit, c'est encore plus mauvais que méchant, mais est-ce de Perrault? C'est plus vraisemblablement l'œuvre de quelque auteur anonyme qui a supposé la réponse de celui-ci à ses adversaires.

Quoi qu'il en soit, on en pourrait dire autant de toutes les pièces de circonstances, en vers ou en prose, que ce débat inspira. Et elles furent nombreuses, comme si la verve satirique de Boileau en s'éveillant avait tiré du sommeil celle des autres faiseurs de vers malins. Pradon rentra en lice avec sa *Réponse à la satire X*; le sieur Renard, trésorier de France, fit des vers contre les maris et prit ainsi le contre-pied de ceux de Boileau. La province elle-même se mêla au débat, et Gacon à Lyon et Pierre Henry à Lille, voulurent y dire leur mot; si bien que maintenant il est assez malaisé de se reconnaître dans tout ce fatras et qu'il faudrait quelque loisir pour le débrouiller.

Mais, dans la mêlée, Boileau eut une aide inattendue et puissante, telle qu'il pouvait la souhaiter. Ce fut celle d'Arnauld, le grand janséniste, réfugié en Flandre depuis près de quinze ans, qui ne craignit pas de prendre part à la discussion et de donner à l'un des combattants le secours de son ardente logique. Perrault avait envoyé un exemplaire de son *Apologie des femmes* à l'exilé, que son frère Nicolas, le docteur de Sorbonne, avait jadis si courageusement défendu, et cet envoi avait mis Arnauld dans l'embarras. Il ne voulait pas méconnaître la gratitude qu'il devait aux Perrault, et d'autre part il trouvait Despréaux, son ami, injustement traité dans l'*Apologie*. Aussi Arnauld fut-il gêné pour en accuser réception à l'auteur. Tout d'abord, il s'arrêta à un moyen terme; pour ne pas envenimer les choses, il voulut envoyer à l'un de ses correspondants ordinaires, Willard, une lettre qui devait être montrée à quelques personnes seulement et dans laquelle serait exprimé son sentiment sur la satire X et sur l'*Apologie*. Mais

Arnauld ne se tint pas à cette idée, et, peu après, il écrivit à Perrault lui-même une lettre à ce sujet[1].

L'embarras d'Arnauld ne cessa pas pour cela, car, lorsque sa lettre fut composée, il se demanda encore s'il l'adresserait au destinataire. Auparavant, Arnauld voulut la faire examiner par quelques personnes de confiance, et il la soumit à Willard, à Racine, au chanoine Le Noir, confesseur de Boileau, à l'archidiacre Ameline. Généralement on trouva qu'Arnauld se laissait aveugler par sa complaisance pour le satirique. Le médecin Dodart fut d'avis que la lettre devait être supprimée, les torts de Boileau étant incomparablement plus grands que ceux de son adversaire, et ce fut aussi le sentiment de Varet de Fonteny, qu'Arnauld voulut charger de remettre sa lettre aux mains de Perrault et qui n'y consentit pas. Mais Arnauld ne se rendit pas aux raisons de ceux qui croyaient son honneur intéressé à la suppression de la lettre : « Que si on s'opiniâtre à la retirer, on ne gagnera rien par là, leur déclarait-il; en ayant le brouillon, j'en ferai faire une copie, et on me ferait plaisir de m'épargner cette peine ». Pourtant Arnauld fit une concession à ses amis : il consentit que sa lettre fût soumise au jugement de Bossuet. « N'en soyons pas juges ni vous ni moi, leur dit-il; prenez la peine de la faire voir à M. de Meaux, et j'en passerai par ce qu'il me dira. » C'est ce qui fut fait, et Bossuet prit connaissance de la lettre d'Arnauld, tandis que lui-même achevait l'impression de ses *Maximes et réflexions sur la Comédie*.

L'évêque fut moins rigoriste que le prêtre exilé et son sentiment fut : « 1° Qu'il est impossible d'entrer dans un aussi grand détail (que le faisait la lettre d'Arnauld) sans se commettre et sans descendre au-dessous du degré où il a plu à Dieu de mettre l'auteur; 2° que les avis sont trop forts et trop poussés pour ne pas blesser celui à qui ils sont adressés; 3° que sur certains articles, il pourrait se défendre, et plus probablement avec avantage. » Bref, Bossuet ne désapprouvait pas les sentiments d'Arnauld, mais il ne blâmait pas la discrétion de ceux qui avaient voulu les taire : « Il est donc d'avis qu'on compose une lettre du commencement et de la fin de celle-là, marquant seulement dans le corps qu'on aurait souhaité voir dans la préface (de l'*Apologie*) une improbation nette de l'opéra et des romans, au lieu de ce qu'on y

1. Sur toute cette affaire, il faut consulter la correspondance d'Arnauld dans ses œuvres, éd. de *Lausanne*, 1783, in-4°, t. III, p. 771 et t. IV, p. 6-73, et aussi l'article de M. l'abbé Ch. Urbain sur *La Lettre d'Arnauld à Ch. Perrault, appréciée par Bossuet*, dans la *Revue Bossuet*, 1903, p. 38.

a mis, et d'autant plus qu'il est clair, par la cinquième page de l'*Apologie*, que l'Opéra est compté parmi les lieux dangereux, où on voit cent coquettes pour une honnête femme, etc. Mais tout fort en général, sans y mêler aucune apologie applicable à la satire, ni aucune défense des endroits prétendus indécents, ni des railleries excessives, parce que cela ne se peut faire sans descendre dans un détail qui ne manquerait pas de commettre. »

En somme, Bossuet, qui connaissait Perrault et qui l'appréciait, puisqu'il avait accepté la dédicace du *Saint Paulin*, rendait justice, dans la circonstance, aux bonnes intentions de son confrère à l'Académie. D'ailleurs, le sentiment du prélat sur Boileau et sur sa satire se fit jour autre part que dans une conversation. Après avoir pris à partie, on sait avec quelle éloquente vigueur, Molière et Racine dans les *Réflexions sur la Comédie*, l'évêque fit une allusion aussi directe que ferme à Boileau et à sa satire dans le traité de *la Concupiscence*, composé à la même époque. Il y disait : « Pourvu qu'avec de beaux vers il sacrifie la pudeur des femmes à son humeur satirique et qu'il fasse de belles peintures d'actions souvent fort laides, il est content ». Et nul ne pouvait se tromper à ce langage. On verra, au moins, par cette citation, combien l'opinion de l'évêque à ce sujet était assurée. Arnauld ne put pas la savoir, car il mourut deux jours après qu'eût été écrite la lettre qui la lui annonçait. On ignore donc ce qu'eût été son attitude, s'il eût déféré aux observations de Bossuet ou cédé aux instances de Boileau. Celui-ci avait connu la teneur de la lettre d'Arnauld, bien avant que Perrault, à qui elle était adressée, ne la connût lui-même. Elle avait été communiquée à Boileau par la permission expresse d'Arnauld, et celui-ci montrait de la sorte comment il pratiquait l'impartialité.

Aussi Perrault se plaignait-il à juste titre qu'on parlât d'une lettre à lui destinée et que bien des gens avaient vue, tandis qu'il ne la connaissait pas encore. Pour se justifier, Arnauld disait que dans une autre lettre il avait fait entendre à Boileau combien étaient regrettables certains écarts de sa plume à l'égard de Perrault. — C'est assurément le fragment de lettre imprimé à tort comme adressée à Perrault, dans les œuvres d'Arnauld (t. IV, p. 57), et qui, de toute évidence, est destiné à Boileau et a trait à ses œuvres. — Mais cette concession à la vérité n'enlevait rien au triomphe de Boileau, qui possédait une copie de la lettre d'Arnauld et demandait qu'on la mît au jour. Pour l'obtenir, il écrivit lui-même cette lettre fameuse, tour à tour habile et pressante, dans laquelle il glissait impunément toutes ses ironies à l'adresse

de Perrault à la faveur de ses éloges enthousiastes d'Arnauld. « La vérité est pourtant, disait Boileau à celui-ci, que, pour rendre ma gloire complète, il faudrait que votre lettre fût publiée. Que ne ferais-je point pour obtenir de vous le consentement! Faut-il se dédire de tout ce que j'ai écrit contre M. Perrault? Faut-il se mettre à genoux devant lui? Faut-il lire *Saint-Paulin*? Vous n'avez qu'à dire : rien ne nous sera difficile. »

Mais voilà que la mort d'Arnauld avait empêché ce consentement et aussi de connaître la dernière décision du vieux janséniste sur la question. Ceci ne faisait pas l'affaire de Boileau, qui tenait tant, comme on vient de le voir, à se parer publiquement de la lettre d'Arnauld. Boileau et ses amis cherchèrent alors à mettre quand même au jour ce témoignage qui leur agréait si fort et ils y seraient assurément parvenus, si le disciple fidèle du grand mort, Pasquier Quesnel, qui vivait depuis longtemps à ses côtés en Flandre et connaissait toutes ses intentions, ne se fût opposé avec chaleur à cette violation des volontés d'Arnauld. Il le fit par une lettre très nette, écrite à Achille de Harlay, conseiller d'État, futur procureur général et premier président, lettre que nous reproduirons ici en entier, bien qu'elle ait été récemment publiée, parce qu'elle importe grandement à la connaissance de ce démêlé.

Monsieur, après un silence de dix ou douze ans à votre égard, j'espère que vous voudrez bien me permettre de le rompre pour un moment. Ce n'est pas pour mon intérêt particulier, mais pour celui de deux personnes que vous avez honorées de votre estime et de votre amitié durant leur vie et dont je suis assuré que la mémoire vous est chère, et d'un troisième qui est encore vivant et au mérite duquel je ne doute point que vous ne soyez bien aise d'avoir beaucoup d'égards.

On m'a écrit que l'on sollicitait auprès de Monseigneur le chancelier une permission d'imprimer deux lettres de feu M. Arnauld, l'une à M. Du Bois [1], l'autre à M. Perrault. J'ai été fort surpris de cette nouvelle, ne pouvant comprendre comment des copies de ces lettres ont pu tomber entre les mains de ceux qui les veulent rendre publiques, et étant bien informé que ce n'a jamais été l'intention de feu M. Arnauld de les faire imprimer. Vous jugez bien, monsieur, par la seule nature de ces deux lettres, qu'elles n'ont point été faites pour le public. C'est un ami qui s'ouvre bonnement à ses amis sur quelques endroits de leurs ouvrages qu'ils avaient eux-mêmes soumis à son juge-

1. L'académicien Philippe Goibaud du Bois, qui avait traduit les œuvres de saint Augustin et les avait fait précéder d'une préface qu'Arnauld combattit. Goibaut du Bois mourut le 1er juillet 1694, peu de temps avant Arnauld.

ment. Et il le fait avec d'autant plus de franchise et de liberté qu'il croyait ne parler qu'à eux, et qu'il était assuré qu'il leur faisait plaisir d'en user ainsi avec eux dans le secret d'une lettre particulière. Cependant ce secret, qui devait être inviolable, comme faisant en quelque façon partie du droit des gens, ayant été, je ne sais comment, pénétré par des personnes que je ne connais pas, va être produit au grand jour et prêché sur les toits, si vous n'avez, monsieur, la bonté de détourner ce coup, en représentant à Monseigneur le chancelier les inconvénients qui peuvent naître de la publication de ces sortes de lettres. Car ce n'est pas seulement une injustice que l'on fait aux auteurs de livrer au public ce qu'ils ont dit à l'oreille de leurs amis, mais c'est ravir aux amis la liberté du commerce qu'ils ont droit d'avoir les uns avec les autres, et qui est si nécessaire pour la perfection de leurs ouvrages; c'est envier à la société humaine une des plus grandes douceurs qu'elle puisse avoir dans la vie; c'est jeter des semences de division entre les meilleurs amis, puisque quelques-uns de ceux-ci pourraient s'imaginer que la publication de leurs fautes, qui ne viendrait que de l'avidité d'un libraire ou de l'indiscrétion d'un autre particulier, ne se serait pas faite sans la participation de l'auteur. De là les soupçons de collusion et de trahison à l'égard des amis; d'où il est aisé de passer au chagrin, à l'inimitié, à la vengeance. Et enfin chacun se croira obligé de se tenir resserré et de vivre avec ses amis dans la plus grande réserve, de peur de voir ses lettres les plus secrètes courir les rues et d'avoir la douleur d'apprendre, par les affiches publiques, le sort bizarre des avis qu'ils croyaient ne donner qu'à un ami. Mais vous voyez, monsieur, mieux que personne, combien cette conduite est contraire aux bonnes mœurs, à l'équité naturelle et au droit des gens [1].

Ce langage sincère eut gain de cause en dépit des difficultés qu'on suscita. Le passage suivant d'une lettre de Bourdelot à l'abbé Nicaise montre que les amis de Boileau ne désarmèrent pas aisément sur ce point. « Je ne sais si je vous ai mandé qu'un mois ou deux avant sa mort, il (Arnauld) avait écrit deux lettres, l'une à M. Perrault, sur son démêlé avec Despréaux, et l'autre à M. du Bois sur sa préface de sa belle traduction des sermons de saint Augustin; qu'on était sur le point de faire imprimer ces lettres, mais que M. de Harlay l'a empêché pour l'honneur de son ami. M. l'archevêque de Reims, excité par M. Racine et quelques autres, proteste que M. de Harlay en aura le démenti. Nous verrons ce qui en arrivera. J'ai vu sur ce démêlé une lettre du P. Quesnel qui assure que ce n'a jamais été l'intention de M. Arnauld que ces deux lettres fussent publiques et que ce serait

1. La lettre est datée du 3 septembre 1694. *Correspondance de Pasquier Quesnel*, publiée par M^me^ Albert Le Roy, t. I (1900), p. 323.

violer le droit des gens que de les faire imprimer[1]. » Elle ne fut pas imprimée, du moins pour le moment, mais Boileau garda sur le cœur son triomphe incomplet. Quelques mois plus tard, le 29 avril 1695, il mandait à Maucroix, entre autres choses, les renseignements suivants au sujet de la lettre d'Arnauld : « J'ai l'honneur que c'est par mes louanges que ce grand personnage a fini, puisque la lettre qu'il a écrite sur mon sujet à M. Perrault est son dernier écrit. Vous savez sans doute ce que c'est que cette lettre qui me fait un si grand honneur; et M. Le Verrier en a une copie qu'il pourra vous faire tenir quand vous voudrez, supposé qu'il ne vous l'a pas déjà envoyée ». La copie de Le Verrier ne devait pas demeurer sans emploi, et, quelques années plus tard, Boileau, qui s'était jadis plaint si fort qu'on réveillât à son détriment des querelles assoupies, Boileau, dis-je, ne craignait pas de joindre à ses propres ouvrages, dans son « édition favorite », la lettre d'Arnauld, que, d'ailleurs, le public, paraît-il, avait fini par connaître[2].

Il est vrai qu'à cette date Perrault et Boileau étaient réconciliés depuis longtemps. Tous deux, au fond, étaient peu satisfaits de cette querelle, qui, en se prolongeant, avait si fort tourné à l'aigre et qui avait valu à chacun d'eux plus de blessures que de satisfactions d'amour-propre. Dès le début, Perrault avait fait entendre à son adversaire qu'il souhaitait son amitié, et voilà que maintenant Boileau la lui faisait offrir sous la même condition de demeurer en paix l'un à l'égard de l'autre. C'est Racine et l'abbé Tallemant qui furent chargés des négociations. Au dire de Boileau, Perrault d'abord n'y voulut pas acquiescer. C'est possible, car la situation n'était pas nette à son égard. On ne lui avait pas remis la lettre d'Arnauld, dont tant de gens parlaient, et cette singularité valait d'être expliquée. C'est Racine qui se chargea de le faire entendre à Perrault et il réussit avec sa souplesse ordinaire.

Il (Perrault) demanda à M. Racine l'explication d'un bruit qui courait d'une lettre qui lui a été écrite et qu'il n'a pas reçue. M. Racine lui dit que, s'étant informé de cette lettre, il avait su que c'était une lettre de remerciements et d'honnêteté, dans laquelle, après avoir loué sa famille et ses vers, on lui témoignait désirer qu'il eût nettement condamné l'opéra et les romans dans sa préface, et on l'exhortait à la paix, comme on y avait exhorté M. Despréaux, après lui avoir témoigné qu'on aurait désiré qu'il n'eût attaqué ni la famille ni les per-

1. Bibliothèque nationale, cabinet des manuscrits, F. fr., n° 9360, p. 163; cité par M. Ch. Urbain dans son article.

2. Pour se disculper, Boileau assure qu'elle avait déjà paru deux fois dans les ouvrages d'Arnauld; mais je n'ai pu retrouver en quels endroits.

sonnes, et qu'il eût réparé ce qu'il avait dit contre M. le médecin; de quoi M. Perrault parut content.

En somme, Perrault ne fit guère de difficultés sur un incident qui aurait pu le blesser davantage, surtout s'il avait connu les démarches pour mettre au jour la lettre d'Arnauld et le rôle qu'on y prêtait à Racine. Boileau, lui aussi, accueillit l'événement avec une satisfaction bourrue, et il s'empressa de publier l'épigramme fameuse qui annonçait au public cette réconciliation. Elle s'était faite encore au Louvre, et la confraternité académique y avait servi. Fut-elle bien sincère? En apparence peut-être, mais il restait au fond des causes de discorde entre les deux adversaires rapprochés. L'abbé Dubos écrit à Bayle, le 19 décembre 1695, à propos de Perrault : « Il vit à présent en bonne intelligence avec M. Despréaux, que je trouvai chez lui la dernière fois que je le fus voir. Mais, en vérité, si la plaie est fermée, il reste encore une grande cicatrice, et vous avez eu grande raison de dire que la haine d'érudition était implacable ».

Les apparences étaient sauves ainsi, et le public ne connut plus les tiraillements qui se produisirent entre Perrault et Boileau. Mais il y en eut, cela est certain, et nous pouvons les indiquer. Faut-il ajouter que Perrault montra en ceci plus de générosité que Boileau? On s'en doute et nous allons essayer de le prouver. En appréciant la situation des deux adversaires, Arnauld avait écrit : « Pour moi, si j'étais à la place de M. Perrault, je me condamnerais à ne jamais faire réimprimer la préface de *l'Apologie;* et si j'étais M. Despréaux, je retrancherais dans une nouvelle édition ce qui est dit dans les *Réflexions critiques* contre l'honneur du médecin ». C'est en effet sur des concessions mutuelles que l'apaisement pouvait se faire. Perrault s'y prêta volontiers et sans arrière-pensée. Outre que ses opuscules contre Boileau sont fort rares — sauf l'*Apologie des femmes*, — et c'est pour cela que nous n'avons pas craint d'en citer ici de longs fragments, ils n'ont pas été réimprimés. L'auteur songeait pourtant à réunir en un recueil tous ces travaux épars et à grouper dedans les pièces concernant la querelle. Le volume était prêt; il allait paraître, mais il ne vit pas le jour, sacrifié évidemment au goût de tranquillité qui dominait son auteur[1]. C'était une preuve manifeste de bonne volonté. Au

1. Je connais deux exemplaires de cette édition : l'un à la Bibliographie nationale (Inventaire, Z, 20, 180), auquel manquent le titre et le dernier feuillet et qui porte la mention manuscrite suivante : « Ce livre a esté supprimé au moment de paroistre »; — et l'autre à la bibliothèque de l'Arsenal (BL., 12, 118), avec un titre refait postérieurement.

contraire, Boileau ou ses amis s'efforçaient, pendant ce temps, de divulguer la lettre d'Arnauld pour enlever à la réconciliation cet air de concession mutuelle qu'elle devait garder et lui donner l'allure d'une défaite.

Ceci n'est pas fait pour fournir une bonne idée des sentiments généreux de Boileau. S'il voulait bien qu'on cessât de l'attaquer, il était moins disposé à se taire lui-même et à rien perdre des traits qu'il avait lancés déjà. Perrault le savait et il essaya d'obtenir sur ce point un peu plus de ménagement. Il en fit faire la proposition par l'entremise de l'abbé Boileau dans un petit mémoire que nous ne connaissons pas. Mais Despréaux se rebiffa avec tant de vivacité, dans un écrit qui nous est parvenu et qui témoigne tant de complaisance pour soi et un tel désir de représailles[1], que Perrault se tint coi devant cet avertissement. Il fit bien. Sur ces entrefaites, il avait écrit le petit livre qui allait donner à sa renommée la consécration dont elle avait besoin, et le mettre en parallèle, aux yeux de la postérité, avec les plus vantés de ses contemporains. Qu'importait maintenant la dispute, pour l'un comme pour l'autre? Et quand une nouvelle édition des œuvres de Boileau parut, en 1701, avec toutes les malices de jadis, avec la lettre d'Arnauld, en plus, et une autre lettre à Perrault commentant le débat passé d'une façon singulièrement partiale, si ce recueil de tant de choses désobligeantes qu'il pouvait croire oubliées dut contrister Perrault, il n'ôta rien à la considération que son nom avait désormais acquise. Boileau eut la naïveté de s'étonner que Perrault n'ait pas subi avec une sérénité parfaite ce dernier coup de sa part. « Pour ce qui est de M. Perrault, mandait-il à Brossette, je ne vous ai point parlé de sa mort, parce que franchement je n'y ai point pris d'autre intérêt que celui qu'on prend à la mort de tous les honnêtes gens. Il n'avait pas trop bien reçu la lettre que je lui avais adressée dans ma dernière édition, et je doute qu'il en fût content. J'ai pourtant été au service que lui a fait dire l'Académie, et M. son fils m'a assuré qu'en mourant il l'avait chargé de me faire de sa part de grandes honnêtetés, et de m'assurer qu'il mourait mon serviteur. » Ce trait ferait à lui seul juger de la différence du caractère des deux hommes, quand même nous n'aurions pas d'autres témoignages pour l'accentuer davantage.

PAUL BONNEFON.

1. *Réponse de Boileau à un mémoire de C. Perrault* dans la *Correspondance entre Boileau-Despréaux et Brossette*, publiée par Laverdet, p. 369.

NOTES ROMANTIQUES

Augustin Thierry journaliste, d'après des documents inédits (1819-1820)

Avant de devenir un de nos plus grands historiens, Augustin Thierry fut un remarquable *journaliste*. Il avait accepté en 1817, — au sortir de sa courte *crise* saint-simonienne, — les offres de Comte et Dunoyer qui lui demandaient des articles pour le *Censeur européen*. Sa collaboration continua après la fusion du *Censeur* avec le *Courrier français*; et c'est dans cette dernière feuille qu'il publia ses *Lettres sur l'histoire de France*. Il recueillit lui-même en 1834, sous le titre de *Dix ans d'Études historiques*, un certain nombre des articles parus dans le *Censeur européen*. Mais il a soin de nous avertir, dans sa Préface, qu'il a fait « une part à l'oubli ». Et, dans les éditions successives de ses *Dix ans* comme de ses *Lettres*, il devait opérer des suppressions nouvelles, ou des mutilations.

Il resterait donc à faire aujourd'hui : 1° une *bibliographie* exacte de tous les articles écrits par A. Thierry de 1817 à 1834, analogue au travail de M. Michaud sur Sainte-Beuve, et à celui de M. Giraud sur Taine; 2° une édition critique des *Dix ans* et des *Lettres*, contenant les articles qui, depuis la date de leur apparition, dorment dans la collection du *Censeur européen*. Le moment serait opportun, puisque, en 1906, les œuvres d'Aug. Thierry tombent dans le domaine public.

Je voudrais seulement montrer, par quelques exemples et quelques citations, que, parmi les morceaux non recueillis par Thierry, il y a des pages intéressantes et qui nous le font connaître plus exactement, avec toutes ses qualités et tous ses défauts. Nous allons le voir d'abord s'essayant à la critique d'art, et n'y apportant guère (sauf exceptions) que des formules sociales ou libérales, — puis touchant à des sujets littéraires qu'il fait dévier vers l'histoire et la politique, — enfin se *spécialisant* dans les questions d'histoire, mais pour les orienter d'abord vers la polémique, avant de les traiter scientifiquement.

I

Comme Thiers dans le *Globe* quelques années plus tard[1], Aug. Thierry a fait dans le *Censeur européen* de la critique d'art. Comme lui, et plus que lui assurément, il se préoccupe assez peu des qualités esthétiques ou techniques; il cherche surtout à expliquer l'état de l'art par des considérations sociales et politiques.

C'est ainsi qu'à propos du concours pour le prix de Rome en 1819, il accuse le despotisme impérial d'avoir « anéanti l'école française, fille de la liberté et des grandes situations où le cœur humain s'est trouvé, au milieu des espérances et même de la terreur que la Révolution a enfantées ». Et voici son ingénieux raisonnement : « L'homme paraissait alors dans son rôle d'homme. Mais avec l'Empire sont venus les costumes; on a paru dans le rôle de sa place, de son grade, de son rang, de son métier; l'artiste a eu sous les yeux les caractères du despote, du satrape, du général, du courtisan, du donneur de places ou de l'aspirant aux places; le caractère de l'homme avait disparu.... Dès lors, il n'y eut plus d'expériences possibles que sur les habits et sur l'air qu'ils donnent. On put étudier et représenter la mine fière de celui qui commande, la mine basse de celui qui obéit; apprendre qu'un empereur se tient droit, et qu'une impératrice parle peu; qu'un ministre a l'air affable et un postulant l'air honteux; mais les passions originales, mais les affections purement humaines se cachèrent dans l'intérieur des familles; il ne fut pas facile d'aller les chercher; et on les oublia, parce qu'elles ne furent plus en spectacle ». Sans doute, il y a du vrai dans ces observations; l'*étiquette* contribua à effacer les *caractères*, et le *costume* intéressa le peintre plus que l'*expression*. Mais peut-être faut-il surtout accuser de cette raideur et de cette uniformité, le retour, dans l'enseignement officiel de la peinture, à une antiquité de convention que les Delacroix et les Decamps devaient bientôt battre en brèche et renverser.

Aug. Thierry tombe tout à fait dans le sophisme, quand, se demandant pourquoi les jeunes peintres sont inhabiles à donner de l'expression aux figures de leurs tableaux, il écrit : « Nous croyons qu'on peut attribuer ce défaut à l'absence totale d'études

1. *Globe*, 1824. (Huit articles, signés Y, consacrés au Salon de 1824, du 17 septembre au 24 octobre.)

classiques. Les jeunes peintres manient la brosse dès l'âge de treize ans et, durant leur vie d'atelier, ils sont étrangers à toute espèce de travail littéraire. Raphaël et le Poussin ne sont pas les seuls peintres; Homère et Virgile l'étaient, et les grands poètes, les grands historiens, les grands romanciers le sont aussi. La peinture est la représentation de la vie humaine; pour faire des tableaux, il faut donc non seulement savoir tracer des lignes et mêler des teintes, mais savoir encore ce que ces lignes et ces teintes doivent figurer, c'est-à-dire qu'il faut avoir à un haut degré la science de la vie humaine. Il y a des études à faire sur l'homme moral comme sur l'homme physique[1].... » Et le jeune critique, qui sent encore son École normale, recommande aux peintres la lecture d'Homère et de Plutarque, la fréquentation des *cours* au Collège de France et à la Faculté des Lettres....

Ses jugements sur la musique sont, en général, empreints des mêmes préoccupations « littéraires » et « morales ». — Rend-il compte d'un opéra de Paër, *Agnese*, il fait une analyse minutieuse de l'action, et il loue ainsi la musique : « Il y a un sentiment admirable de ce qu'est l'humanité et de ce qui peut parler à l'âme humaine. Il n'y a ni bruit d'orchestre, ni airs de bravoure, ni accompagnements péniblement calculés; c'est la simplicité, c'est la mélodie elle-même. Une teinte de tristesse vague domine dans tout l'ouvrage de M. Paër; quand il ne vous remue pas jusqu'au fond de l'âme, il vous jette dans une rêverie douce : c'est un tableau de Raphaël[2] ». — Compare-t-il le *Barbier* de Paesiello à celui de Rossini, il met l'ancien compositeur bien au-dessus du nouveau, parce que, selon lui, Paesiello est supérieur dans l'*expression*, en particulier dans celle de l'amour; Rossini n'a cherché que les scènes brillantes, les incidents, les surprises, les fracas... « La hardiesse de ses modulations bizarres, la singularité originale de ses mouvements d'orchestre peuvent divertir; mais rien de tout cela n'attache[3].... » Aujourd'hui, la préférence d'A. Thierry peut nous sembler singulière, tant le *Barbier* de Rossini a fait oublier celui de Paesiello. Mais, en 1819, on représentait fréquemment celui du vieux maître italien, et A. Thierry exprimait certainement l'opinion moyenne sinon du public, au moins de la critique, et d'une critique *traditionaliste* qui reprochait surtout au jeune maître de ne pas ressembler à l'ancien. On pourrait, sur ces deux articles, estimer assez peu le sens musical de leur auteur. Fort

1. Le *Censeur européen*, 16 juillet 1819.
2. *Id.*, 27 juillet 1819.
3. *Id.*, 28 novembre 1819.

heureusement, il y a quelque chose de mieux : A. Thierry a écrit, sur les *Noces de Figaro* de Mozart, quelques lignes excellentes. Il soutient très justement que, tout en suivant le canevas de Beaumarchais, Mozart a profondément modifié la pièce : « Sous les mêmes noms, dit-il, les personnages ont pris un caractère plus décidé, plus passionné; ce ne sont plus des goûts frivoles et fugitifs qui les amusent, ce sont des émotions fortes qui les agitent; et au lieu d'une *folle journée*, le château d'*Aguas frescas* voit un jour de peines et de bonheur. Le comte Almaviva fait plus que désirer Suzanne, il l'aime; les tourments de jeunesse du petit page, gracieusement indiqués dans l'original, sont développés dans l'opéra; ils y paraissent sous toutes leurs nuances, avec toutes leurs expressions possibles. Les ressentiments de Rosine, trahie et délaissée, ne sont plus seulement du dépit mêlé d'un peu de tristesse, c'est la douleur vive et profonde d'une grande affection blessée; ses regrets sont amers, son découragement est sans bornes; elle demande au ciel ou ses jours passés ou la mort ». A. Thierry analyse très finement l'*air* du page, celui que Chérubin chante non pas à la comtesse, mais à Suzanne. Et il conclut par cette observation digne du meilleur critique musical : « Que si quelques personnes se plaignent de ne pas retrouver dans cet opéra la pièce française telle qu'elle est, avec ses quatre actes de galanterie et d'épigrammes, qu'elles ne se hâtent pas d'accuser le compositeur; Mozart n'a pas voulu et n'a pas pu les reproduire... Il était incapable de badiner avec l'amour[1] ». Cette jolie formule, ne pourrait-on l'appliquer également à Gounod et à Massenet? Et de même que Mozart ramenait à la *sensibilité* germanique toute la spirituelle intrigue de Beaumarchais, est-ce que Gounod, dans son *Faust*, et Massenet, dans son *Werther*, n'ont pas réduit au seul amour la complexité des modèles allemands?

A. Thierry fait encore de la bonne critique relative, quand il recherche, en rendant compte d'une *méthode* écrite par Massimino de Turin, les causes qui retardent le progrès de la musique française. Il signale, avec une juste sévérité, la rigueur des monopoles usurpés par « l'Académie royale de musique » et par le « théâtre royal de l'Opéra-Comique ». — « Deux théâtres de Paris, dit-il, sont la seule carrière ouverte au génie des artistes et au talent des virtuoses. Le jeune compositeur s'effraie de descendre dans cette arène étroite, tout encombrée déjà par la foule des auteurs vivants, et par la foule aussi nombreuse des héritiers des auteurs

1. Le *Censeur européen*, 8 octobre 1819.

morts. Le jeune chanteur est rebuté par l'aspect de partitions composées pour douze ou quinze voix extraordinaires : ni la science, ni le sentiment, ni un organe agréable ne lui ouvriront le théâtre : il faut, avant tout, un *diapason* d'une étendue surnaturelle : il oublie donc et la science et le sentiment pour ne songer qu'à son *diapason*. S'il ne réussit pas à modeler exactement sa voix sur celle de l'acteur qu'il aspire à remplacer, il aura perdu en vain son temps et ses heureuses dispositions; s'il réussit, il contribuera lui-même à perpétuer l'abus et à rétrécir encore la carrière[1]. » Chacun sentira la justesse de ces observations; mais le critique profite de la circonstauce pour railler les Français de leur goût pour la musique italienne : or, il aurait dû reconnaître que, dans un pays à traditions et à monopoles comme la France, c'est toujours par les *petits théâtres* et par les *théâtres étrangers* que se préparent les réformes dramatiques et musicales. *A-côté*, on ose tout; et *à-côté*, le public le plus collet-monté tolère tout; peu à peu, le goût de ce public se modifie, parce qu'il a pu juger combien certaines innovations d'*à-côté* étaient heureuses; et il finit par admettre ces innovations, et même par les réclamer, dans des genres jusqu'alors intangibles et dans des théâtres qu'il s'était habitué à considérer comme des sanctuaires. On ne peut nier que les représentations italiennes, si brillantes entre 1801 et 1870, n'aient été pour beaucoup dans la transformation de notre musique française sous la Restauration, la monarchie de Juillet et le second Empire, — et que les grands chanteurs et grandes cantatrices de la salle Ventadour n'aient contribué à nous débarrasser de ce qu'il y avait de raide et de froid dans la méthode française. Il est vrai que, sous cette influence italienne, d'autres défauts se sont développés, qu'il a fallu combattre à leur tour par l'influence germanique.

Tels sont les quelques articles consacrés par A. Thierry à des questions d'art et de musique. On a pu voir que sa critique, historique et sociale, plutôt qu'esthétique et technique, était d'un théoricien formé par le saint-simonisme, et d'un jeune érudit en quête de systèmes, plutôt que d'un philosophe idéaliste ou d'un amateur qui cherche à légitimer ses « impressions ».

1. Le *Censeur européen*, 9 août 1819.

II

A. Thierry a fait très peu de critique *littéraire*; on pourrait même soutenir qu'il n'en a point fait du tout. Parfois, sans doute, il rend compte d'un ouvrage dont le sujet n'est pas proprement historique ou politique; mais il en dégage toujours la politique ou l'histoire. Ainsi Lemaire, professeur à la Faculté des Lettres, et éditeur d'une célèbre *collection* de classiques latins, avait eu une assez singulière idée, et l'avait exprimée en vers latins. Ce Vadius courtisan suppose « que les classiques latins ayant envie de faire leur cour au roi (Louis XVIII), et de renouveler avec lui une vieille connaissance, se présentent aux portes du palais; c'est le nouvel éditeur qui se charge d'ordonner la cérémonie; il range en files le docte bataillon, *doctam phalangem*.... » On entend donc César, Virgile, Juvénal, Claudien, Cicéron, parler l'un après l'autre ou tous ensemble, et faire assaut d'esprit et de flatteries. Mais deux écrivains sont exclus du cortège, Pétrone à cause de ses obscénités, Lucrèce pour son impiété : cependant, à la prière de Virgile et d'Horace, ce dernier vient à résipiscence et est admis à « faire sa cour ». Cet exercice d'écolier, cet enfantillage de vieux latiniste, inspire à A. Thierry d'assez justes railleries; il y ajoute quelques traits de légitime sévérité : « M. Lemaire, dit-il, est le même dont, il y a peu d'années, la muse latine ébranlait les cloches, pour annoncer aux cités françaises l'auguste hyménée de Sa Majesté Napoléon Ier... On dirait que la poésie semble à M. Lemaire une sorte de contribution qui se paye toujours au pouvoir de fait : *vectigales versus*, comme il le dit lui-même[1] ».

A propos d'une *Épître* de P. Lami sur l'*Institution du jury en France*, A. Thierry ne pouvait manquer d'esquisser le développement de ce genre de tribunal; et l'on prévoit, dans les lignes suivantes, le futur auteur de l'*Histoire du Tiers-État* : « Toute nation libre a eu le jury sous des noms différents, sous des formes différentes, et nulle part aussi cette garantie de la liberté n'a survécu à la liberté. Le Gaulois, après sa défaite, fut jugé par des Romains; le Romain, après sa défaite, fut jugé par des Barbares.... En obtenant l'affranchissement, les vaincus, qu'on appelait *serfs*, recouvrèrent la juridiction sociale et le jury fut la première loi des

1. *Censeur européen*, 22 juillet 1819.

communes ». Mais, à la fin de cet article, Thierry veut donner quelques conseils aux jeunes poètes ; il le fait, en homme qui ne sent pas plus la beauté propre de la poésie qu'il ne soupçonnait, en art, la valeur esthétique ou technique ; tout, pour lui, se ramène à la politique et à une sorte d'utilitarisme social. « Pourquoi, dit-il, la France est-elle encore si pauvre en poésies patriotiques? Cinq années d'une existence civile qui n'est pas sans liberté, qui en promet beaucoup pour l'avenir, et qu'ont déjà honorées de beaux caractères et de beaux exemples, n'ont guère inspiré aux muses libérales qu'un petit nombre de satires.... Le siècle est grave, il faut être grave comme lui ; il faut laisser la raillerie pour dédommagement aux esclaves, et s'élever au-dessus du langage aigre et dur et des vues étroites des partis. Les intérêts des factions s'abaissent aujourd'hui devant l'intérêt du genre humain, et les nations elles-mêmes disparaissent devant la grande nation des hommes libres, répandue sur la surface du globe, dispersée dans l'espace, mais unie par les liens de la raison et de la volonté.... C'est pour elle qu'il faut écrire ; c'est son langage qu'il faut parler. Elle promet à ceux qui veilleront pour sa gloire cette universalité de renommée que jusqu'ici le génie même n'a pu attendre que du temps[1]. »

L'idée est généreuse ; mais quelle utopie! une poésie dont le principal mérite serait d'être *libérale*! Ce mérite, d'ailleurs, était bien celui des *Messéniennes* de Casimir Delavigne, dont le succès brillant et éphémère fut l'œuvre des libéraux. Mais le romantisme allait bientôt prouver, avec les *Méditations*, avec les *Odes*, avec *Éloa*, que la vraie poésie plane très haut au-dessus des partis, qu'on l'adore précisément parce qu'elle repose l'homme de ses querelles quotidiennes, en lui parlant du passé, de l'avenir et de l'au-delà.

L'historien et le sociologue se retrouvent encore, plus que le critique, mais cette fois sur un terrain solide, dans un article consacré à la *Revue encyclopédique*. Cependant, il est curieux de voir comment et à quel point A. Thierry confond la politique et la science : là est bien l'intérêt relatif de ces écrits de jeunesse qui peuvent nous aider, je l'ai dit, à reconstituer l'histoire de sa pensée. « Quand le patriotisme, dit-il, n'a pas la science pour base, il est flottant et sujet à s'égarer ; de même, la science est

1. *Censeur européen*, 2 octobre 1819. Cf. l'article inséré dans *Dix ans d'étude* (éd. Garnier, p. 131) et consacré aux mélodies irlandaises de Thomas Moore. La date donnée par l'édition est fausse ; ce n'est pas le 27 mai 1820, mais le 28 février 1820 que cet article fut publié par le *Censeur*. Plusieurs autres dates sont à rectifier.

stérile et vaine quand elle ne se rattache pas aux sentiments patriotiques : les fureurs du civisme ignorant ont désolé la France, les lâchetés académiques l'ont avilie : espérons que désormais l'étude calme réglera l'effervescence des passions libérales, et que l'amour de la liberté se fera sentir aux savants. » Ce langage est un peu énigmatique ; ou, du moins, on y sent l'influence de la phraséologie des idéologues. Cependant, pour qui connaît l'œuvre postérieure d'A. Thierry, il est aisé de deviner que le jeune historien se proposait, dès cette époque, d'établir exactement, sur pièces authentiques, les droits et les devoirs des différentes classes sociales; il était, quoique très *libéral*, presque honteux des arguments employés chaque jour par des polémistes auxquels importait bien moins la vérité que le triomphe de leur parti; et, s'il répudiait la légèreté et la mauvaise foi chez les *ultras*, il ne les admettait pas davantage chez ses amis. Aussi louait-il les fondateurs de la *Revue encyclopédique* de « s'être établis entre la science pure et la politique, aux confins de l'une et de l'autre, pour attirer sur un terrain commun les amis des connaissances humaines, quel que soit l'objet de leurs travaux, et les amis du bien-être des hommes, quel que soit leur secte ou leur patrie ». Cette *Revue*, d'ailleurs, devait intéresser fort peu les politiques; et les querelles, issues le plus souvent de malentendus volontaires, allaient continuer à diviser la France. Les historiens, les critiques, les philologues, tous ceux en un mot qui manquaient alors, pour leurs recherches désintéressées, de bons instruments de travail, purent au contraire trouver dans la *Revue encyclopédique* un utile auxiliaire. A. Thierry le sentait bien, et il a raison d'écrire : « Il n'est personne qui ne comprenne qu'il est indispensable, pour l'homme qui travaille, d'être informé fréquemment et avec exactitude des travaux des autres hommes : souvent, une pensée utile, sur le point d'être abandonnée par son auteur, incertain de lui-même, a repris de la force et s'est produite, encouragée par un exemple ; souvent un esprit trop vif, engagé témérairement dans une fausse route, s'en est retiré quand il l'a vue déserte ». Mais bientôt l'utopiste reparaît. De ce que la *Revue encyclopédique* fera une large part aux publications et aux découvertes étrangères, il en conclut qu'elle peut aider à hâter la paix universelle : « Quand viendra, s'écrie-t-il, le temps où les peuples s'embrasseront au nom de la science et de la liberté? Quand viendra le temps où il n'y aura plus ni conquérants ni esclaves, où le monde habité ne paraîtra plus une proie pour le plus fort, mais un vaste lieu de travail, où toutes les forces

seront mises en commun pour la prospérité commune? Puisse l'âme des citoyens, dans tous les pays, s'agrandir et planer au-dessus de ces passions étroitement haineuses, qu'une fausse sagesse appelle encore patriotiques[1]!... »

III

Mais où l'on voit surtout se former les idées directrices d'A. Thierry, et en particulier son système de l'antagonisme des races, c'est évidemment dans ceux de ces articles qu'il consacre à des ouvrages exclusivement historiques. Là, peut-être, aurions-nous moins à prendre et à citer, puisque les articles réunis dans *Dix ans d'études* contiennent l'essentiel de ces théories. Toutefois, A. Thierry a dédaigné de recueillir bien des pages que leur date rend, à distance, très intéressantes et qui, animées par l'ardeur de la polémique, nous découvrent quelques nuances nouvelles.

Ainsi, pourquoi, en composant son volume, A. Thierry a-t-il exclu un article écrit sur la *Description des États-Unis* de Warden? Ceux qui voudront bien se reporter au n° du *Censeur européen* du 2 avril 1820, et lire en entier ces trois colonnes, feront peut-être quelques restrictions sur une théorie aujourd'hui presque abandonnée, mais admireront l'éloquent emportement du style; un souffle passionné emportait le jeune libéral, au moment où il écrivait ces lignes; il les aura jugées trop ardentes, pour figurer dans un livre; mais à nous, aujourd'hui, d'en sentir et d'en louer la beauté.

« Nous croyons, dit-il, être une nation, et nous sommes deux nations sur la même terre, deux nations ennemies dans leurs souvenirs, inconciliables dans leurs projets; l'une a autrefois conquis l'autre, et ses desseins, ses vœux éternels sont le rajeunissement de cette vieille conquête énervée par le temps, par le courage des vaincus, et par la raison humaine.... L'Amérique a rejeté hors de son sein la nation qui s'y prétendait maîtresse, et c'est depuis ce jour qu'elle est libre. Nos pères ont plus d'une fois médité la même entreprise; plus d'une fois, la vieille terre des Gaules a tremblé sous les pieds de ses vainqueurs; mais, soit que la fatigue de ces luttes ait surpassé les forces de nos aïeux, soit que la violence ait répugné à leur caractère doux et paisible, ils ont bientôt suivi d'autres voies. Au lieu de repousser la conquête

1. *Censeur européen*, 3 septembre 1819.

ils l'ont niée, croyant qu'en l'oubliant eux-mêmes, ils le feraient oublier à d'autres. La servitude, fille de l'invasion armée, fut imputée par eux à une civilisation encore imparfaite; vainqueurs et vaincus, maîtres et sujets, ils n'ont vu dans tous qu'un même peuple, dont les uns étaient arrivés de meilleure heure à la liberté et au bonheur, afin de frayer et de montrer la route.... » Mais, ajoute Thierry, les nobles se sont chargés, à plusieurs reprises, de rappeler aux roturiers qu'ils étaient issus de races différentes, et qu'il en résultait un antagonisme irréductible. « Après de si longs avertissements, continue A. Thierry, il est temps que nous nous rendions, et que de notre part aussi nous revenions aux faits. Le ciel nous est témoin que ce n'est pas nous qui les avons attestés les premiers, qui avons les premiers évoqué cette vérité sombre et terrible, qu'il y a deux camps ennemis sur le sol de la France. Il faut le dire, car l'histoire en fait foi, quel qu'ait été le mélange physique de deux races primitives, leur esprit constamment contradictoire a vécu jusqu'à ce jour dans deux portions toujours distinctes de la population confondue. Le génie de la conquête s'est joué de la nature et du temps; il plane encore sur cette terre malheureuse. C'est par lui que les distinctions des castes ont succédé à celles du sang, celles des ordres à celles des castes, celles des titres à celles des ordres. La noblesse actuelle se rattache par ses prétentions aux hommes à privilège du XVI^e^ siècle; ceux-là se disaient issus des possesseurs d'hommes du XIII^e^ qui se rattachaient aux Francs de Karl le Grand, qui remontaient jusqu'aux Sicambres de Hlôt-Wig. On ne peut contester ici que la filiation naturelle, la descendance politique, est évidente. Donnons-la donc à ceux qui la revendiquent; et nous, revendiquons la descendance contraire. Nous sommes les fils des hommes du Tiers-État, le Tiers-État sortit des communes, les communes furent l'asile des serfs, les serfs furent les vaincus de la conquête. Ainsi de formule en formule, à travers l'intervalle de quinze siècles, nous sommes conduits au terme extrême d'une conquête qu'il s'agit d'effacer. Dieu veuille que cette conquête s'abjure elle-même, jusque dans ses dernières traces, et que le combat de Syagrius n'ait pas besoin de se renouveler. Mais, dans cette abjuration formelle, n'espérons rien de ce qui rend le séjour de l'Amérique si heureux et si digne d'envie; les fruits que porte cette terre ne croîtront jamais sur un sol où resteront empreints des vestiges d'envahissement. »

Ne croirait-on pas lire non un article de journal, mais un discours parlementaire, une véhémente réplique, prononcée dans une

de ces magnifiques séances comme en connut la Restauration, où tous les partis, fortement attachés à leurs principes, les formulaient en style hautain et enthousiaste?... Enfin, la conclusion de cet article s'opère sur un dernier *mouvement* plein de mélancolie, de fierté et de grandeur.... « Tous, tant que nous sommes, l'Amérique est notre asile commun. De quelque partie du vieil univers que nous fassions voile, nous ne serons point étrangers dans le nouveau : nous y retrouverons notre langue, nos compatriotes, nos frères. Si, ce que la destinée ne permettra pas sans doute, la barbarie des vieux temps prévalait contre l'Europe nouvelle; si ceux qui ont frappé les communes du nom d'*exécrables*, et qui nous jurent encore la guerre au nom de leurs aïeux ennemis des nôtres, l'emportaient sur la raison et sur nous, nous aurions un recours que n'eurent pas nos aïeux : la mer est libre, et un monde libre est au delà. Nous y respirerons à l'aise, nous y retremperons nos âmes, nous y rallierons nos forces :

Nos manet Oceanus circumvagus; arva, beata
Petamus arva[1].... »

Ailleurs, nous pouvons trouver des allusions à la politique contemporaine, mais toujours plus ou moins rattachées à ces principes. C'est ainsi que le Commentaire de Destutt de Tracy sur l'*Esprit des Lois* inspire à A. Thierry des réflexions sur « les gouvernements au profit de qui les nations existent »[2].

A propos de *l'Allemagne et la Révolution* de Gœrres, Thierry s'élève avec véhémence contre les « ministres de despotes », les Decazes, les Hardenberg, les Castlereagh, etc. « Ces barbares, sortis des bureaux, comme les autres sortirent des forêts, lâches et serviles, comme les autres étaient libres et braves, inondent peu à peu les terres civilisées d'une légion de même couleur.... » Il reproche à ces ministres d'avoir voulu asservir le clergé « pour faire adorer, au nom de Dieu, des décisions ministérielles ». Et voici, à cette occasion, l'opinion d'A. Thierry, assez *actuelle*, on en conviendra, sur les rapports de l'Église et de l'État : « La religion, dit-il, appartient aux individus; les magistrats religieux, comme citoyens, appartiennent à eux-mêmes; comme magistrats, ils appartiennent aux individus à qui appartient la religion. La doctrine qui travestit les évêques et les prêtres en commissaires du pouvoir exécutif, en agents supplémentaires de la police géné-

1. *Censeur européen*, 2 avril 1820.
2. *Id.*, 7 septembre 1819.

rale, livre aux mains d'un ministre ce pouvoir inquisitorial que les siècles ont brisé dans la main des papes.... Les concordats sont des actes absurdes; mais ce n'est pas seulement parce que les papes y interviennent, c'est parce que les rois s'en mêlent. *Le roi et le pape se sont vendu mutuellement ce qui ne leur appartenait point*; tel fut l'arrêt porté par l'opinion de nos pères contre le premier concordat fait pour la France. Avant ce concordat, qu'y avait-il? Le droit du peuple de choisir lui-même ses *syndics* religieux, aussi bien que ses *syndics* civils, droit consacré alors par la prescription de huit siècles, de huit siècles pendant lesquels les papes et les rois ne purent se disputer ou se vendre autre chose que le vain privilège d'investir par l'anneau, ou d'installer les élus du peuple[1] ».

La définition exacte du titre de *roi* l'amène, dans un autre article[2], à écrire une vraie page de critique historique; là, il revient sur l'antagonisme des deux races, et il aboutit à des *prédictions* qui sont aussi des *menaces* : c'est le ton violent et oratoire que nous avons signalé et admiré plus haut : « Que le pouvoir y songe bien, dit-il; si la compassion humaine consent à se retenir devant la misère des hommes que les geôliers séquestrent ou que les bourreaux massacrent au nom des lois,... c'est qu'il y a au dedans de chaque homme une raison qui prononce que quiconque a violé le droit sacré d'autrui, soit dans son être, soit dans ses biens, est coupable et digne de punition.... Il n'y a rien d'inviolable que ces droits et que la raison qui les proclame; quiconque y porte atteinte et méprise cette raison, juge suprême des actes humains, se met lui-même au ban de l'humanité, et déchire de ses propres mains son titre à la protection des hommes, dans ses souffrances et dans ses détresses. »

Le ton est encore plus violent, dans un article consacré aux *Révolutions de Constantinople*[3]. Là, il commence par poser, en une formule qu'il devait développer par l'exemple de l'Angleterre et du Tiers-État, le principe suivant : « Ouvrez l'histoire au point où vous voudrez, prenez au hasard le climat et l'époque, si vous rencontrez une peuplade d'hommes soit éclairés, soit encore sauvages, vivant sous un régime de servitude, soyez sûr qu'en remontant plus haut vous trouverez une conquête, et que ces hommes sont des vaincus. Pareillement, si vous remarquez une population

1. *Censeur européen*, 6 décembre 1819.
2. Écrit à propos d'un livre de M. de la Serve : *De la royauté selon les lois divines révélées, les lois naturelles et la charte constitutionnelle* (24 déc. 1819).
3. Ouvrage de A. de Juchereau de Saint-Denys (7 février 1820).

située dans des lieux peu accessibles qui l'ont défendue contre l'invasion d'une race étrangère, soyez sûr qu'en la visitant vous y trouverez de la liberté. Cette distinction perpétuelle est la clef de l'histoire sociale. » Puis A. Thierry fait un tableau de la société turque, et arrive à soutenir, en journaliste cette fois plutôt qu'en critique et en historien, que les Turcs vivent sous un régime plus libéral que les Français. Cette conclusion paradoxale, il faut en convenir, lui est suggérée par sa haine des *fonctionnaires*. Déjà, une brochure de M. de Salvandy, *Dangers de la situation présente*, lui avait inspiré de sévères réflexions à l'adresse de ceux qui « embauchent » les jeunes gens de quelque talent pour en faire peu à peu, et presque malgré eux, les esclaves du pouvoir. Ici, A. Thierry est moins violent; il développe avec une énergique lenteur ses portraits et ses comparaisons[1].

Le rétablissement de la censure, en mars 1820, devait arracher au jeune libéral un de ses plus beaux articles. Thierry constate surtout que la polémique va être bannie des feuilles quotidiennes, que dès lors elle se réfugiera dans les livres, et que, des livres, la science sera exilée : « C'est sans doute, dit-il, ce que l'on désire; c'est à la science qu'on en veut, car elle est inflexible et ses arrêts n'admettent pas de recours. Elle épargne les hommes, mais elle brise les abus qui rendent les hommes heureux et riches aux dépens du bonheur d'autrui.... » Il déplore le rétablissement de cette loi, au moment où la France commençait à se reposer de trente années d'agitation; il frémit, surtout, à la pensée qu'il se trouvera des hommes pour s'en faire les agents. Admirez la vigueur et l'éloquence de cette conclusion : « ... La honte la plus grande, c'est qu'il se lèvera du sol de la France des hommes qui brigueront la mission d'exécuteurs de cette loi dégradante; des hommes qui, moyennant deux mille écus par année, feront le métier de faussaires publics, et appliqueront leurs mains sur les yeux de la nation, afin que quiconque voudra la frapper puisse à loisir marquer la place. On raconte qu'un des agents de Louis XIV disait un jour à son maître qu'il ne devait pas craindre de créer des charges, parce que Dieu créait des sots pour les acheter; nous pourrions dire un peu moins joyeusement, que quand nos ministres créent une fonction infâme, Dieu crée un lâche pour la remplir »[2].

1. *Censeur européen*, 10 janvier 1820.
2. *Id.*, 20 mars 1820.

IV

Cette *témérité* de polémiste attira un jour à Thierry une « petite affaire » assez désagréable, — et assez amusante.

Le 27 janvier 1820, il avait fait l'éloge, dans le *Censeur européen*, d'une traduction des *Discours choisis de Cicéron*, par Guéroult. Bien entendu, la question littéraire et même la question historique n'avaient pas longuement arrêté A. Thierry qui avait fait dévier son article vers la politique. Or, Guéroult avait été directeur de l'École normale, lorsque Thierry y était élève. Le successeur de Guéroult, Guéneau de Mussy, déplaisait fort aux libéraux. Thierry ne manqua pas cette occasion.... « Les anciens élèves de cette école aiment à se rappeler, dit-il, le régime doux et libre dont ils ont joui sous l'administration de M. Guéroult, régime que ses lumières jugeaient le plus convenable à la discrétion de leur âge et au développement spontané de leurs facultés de jeunesse. Leurs successeurs n'emportent point de pareils souvenirs.... » Ici une critique très vive du régime nouveau, et des traits fort amers à l'adresse de Guéneau de Mussy. S'il s'en fût tenu là, Thierry n'eût point outrepassé son droit. Mais il eut l'imprudence de vouloir mettre dans son jeu un homme qui, dès cette époque, n'entendait pas qu'on le compromît ou qu'on lui dictât ses opinions, — Victor Cousin. Le Directeur de l'École, selon Thierry, empêchait les élèves d'assister aux leçons publiques de M. Cousin...; et Thierry entreprenait un éloge lyrique de Cousin.

Mais V. Cousin répliqua vigoureusement aux éloges suspects du parti libéral; et voici la lettre, aujourd'hui fort peu connue, qu'il fit insérer dans le *Censeur* du 2 février suivant : « Votre article du 27 de ce mois sur la nouvelle traduction de M. Guéroult, à la suite des justes éloges que vous donnez à la personne et aux talents de cet ancien et respectable directeur de l'École Normale, contient, sur l'état actuel de cet établissement, des assertions qui, en blessant les élèves, ont affligé profondément plusieurs de vos anciens camarades, aujourd'hui professeurs à cette même école. Ils se croient donc obligés de réclamer publiquement contre une accusation publique, et j'ai voulu prendre moi-même l'initiative et me charger de cette tâche pénible, dans l'espérance qu'un langage un peu sévère aura pour vous moins d'amertume de la part d'un homme dont vous connaissez le cœur et les sentiments.

« Je ne réfuterai point votre article en détail; je me contenterai

d'une simple dénégation, mais d'une dénégation formelle. Il n'est pas vrai que, sous l'administration actuelle, l'École Normale ait dégénéré ; il n'est pas vrai qu'elle gémisse sous un régime avilissant, dont nous serions les instruments et les complices ; il n'est pas vrai que les idées philosophiques, les sentiments patriotiques, les opinions honorables, soient proscrits d'un établissement dont plusieurs de vos amis consentent encore à faire partie ; il n'est pas vrai, il ne sera jamais vrai, que la première école de France ait abjuré ses destinées, et qu'elle ait cessé de bien mériter de la science et de la patrie.

« Sans doute, l'École Normale souffre de cet état provisoire qui fatigue depuis longtemps et, s'il dure, finira par accabler l'instruction publique ; sans doute, elle attend des améliorations importantes que lui promettent celles qu'elle tient déjà des lumières de l'homme respectable qui la dirige ; les élèves et les professeurs ont besoin pour leur avenir, pour la sécurité de leur enseignement et de leurs études, de garanties et de protection légales ; mais la même équité qui a déjà institué le concours pour l'admission à l'école, y introduira peu à peu, je n'en doute point, les perfectionnements qui lui sont nécessaires et que réclament les lumières et l'esprit du siècle.

« Vous pensez bien, mon cher ami, que ce n'est pas moi qui repousserai d'un établissement public le contrôle salutaire de l'opinion publique. Mais est-ce à vous aussi, loyal défenseur de la liberté, sage propagateur des lumières sociales, est-ce à vous qu'il faut rappeler que la censure publique perd sa plus grande force en perdant sa modération?

« Voilà, mon cher Thierry, ce que j'avais à vous dire dans l'intérêt de la vérité et de l'École. Il est superflu d'ajouter que cette explication nécessaire ne peut altérer les rapports qui nous unissent et les sentiments que je vous ai voués. Je ne crois pas que l'on doive, à la première apparence d'un dissentiment ou même d'un tort, rejeter l'estime et l'amitié comme des fardeaux incommodes. Je vous blâme et vous reste fidèle ; mais, avant tout, je devais l'être à l'École. Je vous salue. — « V. Cousin. »

On ne lira pas sans intérêt, je pense, cette lettre à la fois habile et hautaine d'un homme qui devait exercer, par la suite, la plus grande influence sur l'organisation et sur l'esprit de l'École Normale.

Deux jours après, le *Censeur* insérait encore une lettre par laquelle Guigniault, Larauza, de Flers et Patin, anciens élèves et maîtres de conférences à l'École Normale, déclaraient s'associer aux observations présentées par M. Cousin.

V

Il s'est donc produit, dans l'esprit d'Augustin Thierry, une évolution contraire à celle que Michelet a subie. Tandis que celui-ci est devenu, par suite des circonstances, assez tardivement homme de parti et polémiste, A. Thierry a commencé par le libéralisme aigu, genre Paul-Louis Courier, et sa plus originale théorie historique, — l'antagonisme persistant des races, — il semble l'avoir inventée pour les besoins de sa cause. En même temps, il écrivait en un style emporté, enthousiaste, vrai style de journaliste contemporain des temps héroïques de la presse française. Peu à peu, il devait s'assagir, gagner en gravité et en prudence; et d'édition en édition, il allait retoucher ses livres pour en faire disparaître ce qui les datait. A nous donc de retrouver, dans les feuilles oubliées où s'épancha le premier jet de sa verve éloquente, le Thierry de la Restauration, le jeune redresseur de torts, dont la belliqueuse attitude forme un si curieux contraste avec le calme de ses dernières années....

Ch.-M. des Granges.

« HERMANN ET DOROTHÉE » EN FRANCE

I

C'est entre les années 1794 et 1797 que furent publiées les deux grandes œuvres de Gœthe, le roman de *Wilhelm Meister* et le poème de *Hermann et Dorothée*. Si *Wilhelm Meister* dut attendre assez longtemps des conjonctures favorables pour pénétrer à l'étranger, *Hermann et Dorothée* fut admiré à la fois en France et en Allemagne; critiques et traducteurs popularisèrent rapidement au dehors la petite épopée.

On sait qu'elle affronta la publicité dans les derniers jours d'octobre 1797 sous la forme d'un *Taschenbuch* ou Almanach pour 1798. Il semble que Gœthe, aidé par les conseils de Schiller et de Guillaume de Humboldt, ait eu la conscience de la grandeur du travail qu'il venait de terminer, soit par le soin qu'il apporta à la disposition matérielle du livre, soit par le prix élevé qu'il demandait pour son manuscrit[1]. Néanmoins, six ou sept mois après sa publication, *Hermann et Dorothée* était connu en France et dans les pays de langue française.

C'est en Alsace et dans les environs de Strasbourg qu'il fut lu dans l'original. Nous sommes au tournant de la route qui met en communication la France avec l'Allemagne; aussi la littérature et les idées des deux pays trouvaient-elles un public empressé et éclairé dans les rangs de la haute société, moitié française, moitié allemande par les habitudes, les sympathies ou les préjugés. Dans une lettre du 4 juin 1798[2] adressée à Joseph Jordan, Mademoiselle Anna de Rathsamhausen, la future baronne de Gérando, nous apprend que si sa connaissance de la langue allemande n'égale pas l'enthousiasme qu'elle professe pour les ouvrages allemands, « l'attrait de la lecture a vaincu en partie son ignorance ». Quoiqu'elle ne parle l'allemand qu'avec difficulté, elle aime les « génies profonds, énergiques, souvent pleins de grâce, de la Germanie »; beaucoup d'ouvrages français lui paraissent de la *crême fouettée* en comparaison. Elle donne à son correspondant un plan de lectures dans lequel figurent les romans fort oubliés aujourd'hui d'Auguste

1. *Gœthe et Schiller*, par A. Bossert, Paris, 1895, chap. XII, p. 231; — *Études de littérature allemande*, par Arthur Chuquet, I^re^ série, Paris, 1900, p. 176.
2. *Lettres de Madame de Gérando*, Paris, 1880, p. 78-79.

Lafontaine (1758-1831) qui eurent une grande vogue en leur temps et dont quelques-uns traduits en français devaient charmer encore assez avant dans le dix-neuvième siècle les loisirs d'un lettré tel que Doudan, lecteur assidu de *Werther*, de *Wilhelm Meister*, d'*Hermann et Dorothée* et des *Affinités électives*. Notons en passant qu'une des premières œuvres dramatiques d'Auguste Lafontaine, *Antonie oder das Klostergebäude* (1789) est une sorte d'imitation de l'*Euphémie* de Baculard d'Arnaud dont les vues littéraires et poétiques se ressentent des écrivains anglais et allemands contemporains, qu'il étudiait avec soin. M^lle^ de Rathsamhausen ne s'en tient pas à Auguste Lafontaine, dont le tour d'esprit peut trahir par endroits les origines françaises et qu'en France on appellera le *Berquin allemand*; elle conseille en outre les ouvrages de Richter, de Schiller, dont elle cite le *Don Carlos*, de Voss, le traducteur d'Homère, « le meilleur helléniste que possède aujourd'hui la littérature » et l'auteur de *Louise*, de Gœthe dont elle veut qu'on lise l'*Iphigénie en Tauride* et *Hermann et Dorothée*. Elle est bien préparée par ses lectures antérieures pour goûter ce dernier poème : « Je m'abandonne délicieusement, écrit-elle, aux douces rêveries qu'inspirent la muse champêtre de Gessner et celle de Voss; on ne se lasse jamais du charme et de la variété de leurs tableaux ».

A Strasbourg même, *Hermann et Dorothée* avait attiré déjà l'attention d'un helléniste autrement qualifié que Voss pour apprécier les mérites d'une œuvre où le goût de l'antique se montrait à chaque page. En mars 1798, Gœthe envoyait à Schiller quelques revues françaises dont l'une contenait l'annonce de son épopée. C'était une livraison du *Magasin encyclopédique*, comme nous le savons par une lettre sans date de Guillaume de Humboldt à Gœthe; l'annonce, disait-il, n'est pas mal. Elle est due à la plume du jeune Jean Gottfried Schweighäuser, le fils du célèbre philologue de Strasbourg. Mais Gœthe s'en montra d'abord peu satisfait, paraît-il; dans une lettre à Schiller, il traite l'article de lieux communs et de bavardages. Son ami porta un jugement plus modéré. « Cet article sur *Hermann et Dorothée*, lui répondit-il, vous toucherait pour plus d'une raison, si vous saviez qu'il venait d'un Français pur sang (von einem recht leibhaften Franzosen). » A un examen plus attentif, Gœthe se rendit à l'avis de Schiller, assurant toutefois savoir de science certaine que l'auteur était un Allemand[1].

1. Gœthe Jahrbuch, 1902, *Ein französischer Aufsatz über Hermann und Dorothea*, p. 206-208.

Faut-il admettre que l'original allemand eût déjà suscité une traduction qui aurait trouvé des amateurs? C'est du moins ce que l'on pourrait inférer d'une lettre écrite en 1798 par le romancier suisse Mme de Charrière, l'auteur de *Caliste*, à son amie Caroline Sandoz. « Ce poème, dit-elle, est encore très passable en français. Il vaut mieux que l'Homme des champs (de Delille) et que tout ce que font les Staël et les Genlis. Je les prête à nos jeunes villageoises. C'est un livre bien fait pour elles; aussi en ai-je fait venir deux exemplaires pour les leur prêter[1]. » Selon toute probabilité, il ne s'agit que d'exemplaires allemands. La connaissance de la langue allemande ne pouvant qu'être généralement répandue dans une province relevant d'un souverain prussien, cette supposition devient plausible, car à la date de 1798, il n'existait pas encore de traduction fraçaise complète et mise en librairie de *Hermann et Dorothée*. M. Süpfle[2] mentionne un article de Schweighäuser sur l'épopée idyllique paru dans le *Journal Encyclopédique* de 1798 (t. XVII, p. 216-218). L'auteur alsacien attirait l'attention sur le poème allemand comme une épopée d'un genre nouveau dont il relevait la haute valeur morale; il en donnait un extrait qu'il faisait suivre d'une traduction du commencement du sixième chant; c'est sans doute ce fragment que Mme de Charrière aura lu et qui lui aura paru « très passable en français ». Rattachant en outre à son travail quelques observations sur l'usage de la forme épique appliquée à des sujets modernes, sans le secours du merveilleux, Schweighäuser s'exprimait en termes favorables sur la *Louise* de Voss, mais il se demandait si la langue française était bien propre à un poème de ce genre. Nous sommes encore avec lui dans les préjugés courants de la poétique qu'on professait en plein XVIIIe siècle, tels qu'on les trouve, par exemple, dans l'*Essai sur la poésie épique* de Voltaire. « Il faut avouer, écrit ce dernier, qu'il est plus difficile à un Français qu'à un autre de faire un poème épique; mais ce n'est ni à cause de la rime, ni à cause de la sécheresse de notre langue. Oserais-je le dire? C'est que de toutes les nations polies, la nôtre est la moins poétique », et quelques lignes plus loin, se retranchant derrière le poète de cour, Malezieux, il résumait sa pensée dans le mot devenu fameux : « les Français n'ont pas la tête épique[3] ». Les assertions de Schweighäuser sont, il est vrai, moins absolues; enthousiaste de la création de Gœthe, il est con-

1. *Musée Neuchâtelois*, 23, p. 216 et suiv.; *Gœthe Jahrbuch*, 1902, *op. cit.*, p. 208.
2. *Geschichte des deutschen Kultureinflusses auf Frankreich*, Gotha, 1898; II Bd., p. 141-142.
3. Brunel, *Voltaire, Extraits en prose*, Paris, Hachette, 1898, p. 231.

vaincu que le bonheur de la société et la moralité publique ne pourraient que gagner si les circonstances de la vie domestique étaient plus souvent traitées et ennoblies par les poètes : hérésie littéraire qui aurait étrangement sonné aux oreilles d'un contemporain de Louis XV et n'eût pas manqué de provoquer les récriminations et les railleries de l'auteur de *la Henriade* et de *la Pucelle*. Voltaire s'est égayé quelque part aux dépens d'un *garçon pâtissier qui avait l'insolence d'aimer son pays*[1]; quelle indulgence aurait-il témoignée à Hermann, fils d'un aubergiste, qui se sent capable d'héroïsme en voyant le sol de sa patrie foulé par l'ennemi? Mais le temps et les idées avaient marché; dans une note de la rédaction du *Journal Encyclopédique*, on se félicitait de pouvoir offrir aux lecteurs des productions aussi élevées venant d'hommes tels que Gœthe et, en 1799, le même périodique parlait de *l'Essai esthétique sur Hermann et Dorothée*[2] de Guillaume de Humboldt et donnait en français quelques extraits, tirés du premier volume[3].

Une année après, en 1800, paraissait à Paris et à Strasbourg la traduction française de *Hermann et Dorothée* par Bitaubé.

Indépendamment de la valeur littéraire que les contemporains attribuèrent à cette tentative qui passait alors pour une hardiesse, la renommée dont jouit le traducteur doit être rapportée à des causes plus générales. Tandis que depuis 1750 un immense travail de pensée s'était accompli au delà du Rhin, vers la même époque on revenait en France avec ferveur aux anciens dont le prestige avait diminué depuis les dissensions qu'avait semées entre les lettrés la querelle des Anciens et des Modernes. Mais l'esprit qui présidait à ces investigations s'était transformé. Ce n'étaient plus tant des leçons d'humanisme et d'élégance qu'on demandait à l'antiquité; on y cherchait un intérêt plus sérieux, plus scientifique, soutenu par l'essor que commençaient à prendre les études paléontologiques. En 1723, Jussieu, dans un mémoire présenté à l'Académie des Sciences, découvrait l'âge de pierre; en 1758, d'autres travaux donnaient des bases solides à l'ethnographie préhistorique[4]; parallèlement les progrès de l'archéologie, les fouilles et les exhumations dépouillaient peu à peu les Grecs et les Romains de l'image trop apprêtée que s'en était formée le siècle précédent, tandis que des ouvrages de vulgarisation entretenaient les gens du monde des explorations et des voyages faits en Italie et en Grèce.

1. X. Doudan, *Lettres*, Paris, 1879, t. I, p. 176.
2. *Aesthetische Versuche über Gœthe's Hermann und Dorothea.*
3. Süpfle, *op. cit.*
4. *Les Encyclopédistes*, par Louis Ducros, Paris, 1900, p. 318.

Le *Voyage du jeune Anacharsis*, dont la publication suivit de près celle de *Paul et Virginie* (1788), avait obtenu un succès qui stimulait les amateurs de beaux-arts et les esthéticiens de profession, tels que le comte de Caylus, à puiser dans Homère et dans Virgile des sujets de compositions et de tableaux. Dans cette seconde renaissance de l'Antiquité qui s'étend jusqu'à la Révolution et s'épanouit sous le premier Empire, on s'est repris de passion pour la vie pastorale. Bien qu'on ne voie pas encore sous leur vrai jour les mœurs champêtres et leurs plaisirs, du moins le goût de l'agriculture se généralise-t-il, propagé par l'école des physiocrates. En littérature le grand engouement pour la nature procède de Rousseau; mais d'autres que lui, à des degrés divers, furent aussi sous le charme. Son grand rival, Voltaire, l'homme le moins romantique, le moins accessible à la poésie des champs et des bois, cédait à l'entraînement de la mode. « A Ferney, il empruntera, dit M. Bordeaux [1], à l'air vif qui vient de la montagne ou du lac la limpidité de ses divertissements. » Banni de la capitale, il s'en dédommage en suivant d'un œil attentif les embellissements de ses domaines de Genève et de Ferney jusqu'à refuser les propositions de Marie-Thérèse qui lui offre l'hospitalité.

« J'adore de loin, je n'irai point à Vienne, je me trouve trop bien de ma retraite et de mes Délices. Heureux qui vit chez soi avec ses nièces et ses livres, ses jardins, ses vignes, ses chevaux, ses vaches, son aigle et son renard et ses lapins qui se passent la patte sur le nez! » écrit-il le 9 août 1755. Assurément son langage n'atteindra jamais jusqu'au lyrisme de certaines descriptions de *La nouvelle Héloïse*; mais qu'on parcoure les lettres de Voltaire à son ami le conseiller François Tronchin et l'on y lira des détails amusants sur son ardeur à jardiner, à combiner des aménagements agrestes. Il célèbre ses occupations dans des vers qui égaient les beaux-esprits de Paris et valent au poète une réplique méchante de Voisenon. Il laisse dire et écrit en 1759 à M^me^ du Deffand que « tous les poètes ont raison de faire l'éloge de la vie pastorale, que le bonheur attaché aux soins champêtres n'est point une chimère »; aux Délices, il trouve même « plus de plaisir à labourer, à serrer, à planter, à recueillir qu'à faire des tragédies et à les faire jouer [2] ».

C'est le temps aussi où Homère, Théocrite et Virgile se voient

1. *Les écrivains et les mœurs* (1900-1902), Paris, 1902, p. 175.

2. Voir sur ce sujet : *La vie intime de Voltaire aux Délices et à Ferney*, par Lucien Perey et Gaston Maugras, Paris, 1885; — *Le Conseiller François Tronchin*, par Henry Tronchin, Paris, 1895; — *Shakespeare en France*, par J. Jusserand, Paris, 1898.

reproduits en prose et en vers ainsi que les étrangers qui se rapprochent de ces modèles par ce qu'on appelle, sans s'entendre nettement là-dessus, le sentiment de la nature. Sébastien Mercier place au-dessus d'un ancien Gessner[1], dont les imaginations bucoliques avaient si vite fait de tourner en France toutes les têtes. Les revues littéraires exaltent les idylles et les bergers du poète Zuricois. « Leur vertu, leur bienfaisance généreuse dans sa simplicité arrachent des larmes de tendresse, d'admiration et de plaisir », lit-on dans le *Journal des Savants* du mois de juin 1765 et, en 1763, un réformateur pédagogique inscrivait au programme de sa classe de troisième « les églogues de Gessner qui sont dans un genre nouveau et excellent;... elles méritent d'être apprises par cœur et récitées tous les jours, par la délicatesse des sentiments dont elles abondent[2] ». Quelques années encore et avec André Chénier, en pleine Révolution, surgissent des sources d'inspiration inconnues qui infusent une sève plus forte à la littérature de cette époque dont on a dit qu'elle fut outrageusement classique aussi bien avec Delille qu'avec les représentants de l'art dramatique, les Chénier, les Arnault et les Legouvé[3].

Dans ces conditions, *Hermann et Dorothée* devait bénificier du retour enthousiaste à la peinture des mœurs simples et patriarcales. Il arrivait d'ailleurs précédé de nombreuses productions traduites des poètes allemands et anglais que, dès 1781, un littérateur allemand établi à Paris, Junker[4], regardait comme les créateurs de la poésie descriptive. La traduction que donnait Bitaubé lui-même du poème allemand n'était point son premier essai dans ce genre. En 1764 il avait traduit l'*Iliade* et l'*Odyssée*, et ces deux versions réimprimées en 1780 et 1785 avaient éclipsé l'œuvre de M^me^ Dacier qu'on lisait encore généralement. Quelque médiocre que nous paraisse aujourd'hui l'entreprise de Bitaubé, une place lui demeure acquise cependant dans une phase de l'histoire littéraire où des poèmes tels que *Les Saisons* de Saint-Lambert ou *Les Mois* de Roucher ne laissèrent pas les lecteurs indifférents. Mort en 1808, Bitaubé, qui descendait d'une famille de réfugiés français, était né en pays allemand, à Kœnigsberg, en 1732; il avait exercé le ministère évangélique à Berlin, sans se désintéresser des lettres et de la poésie. Dès 1770, fixé à Paris, il fut nommé membre de

1. Léon Béclard, *Sébastien Mercier*, 1903, p. 424; — Revue d'histoire littéraire de la France, juillet-septembre 1903 : *Gessner en France*, par Fernand Baldensperger; — *La poésie d'André Chénier*, par Jules Haraszti, Paris, 1892.
2. Baldensperger, *op. cit.*, p. 443 et 444.
3. *L'évolution des genres*, par F. Brunetière, Paris, 1890, p. 170.
4. *Zeitschrift für vergleichende Litteraturgeschichte*, II Bd., p. 1-8.

l'Académie des Inscriptions, et, sans mécontenter Frédéric II qui se l'était attaché en lui conférant le titre de membre de l'Académie de Berlin, Bitaubé passa le reste de ses jours en France. Il se trouve donc avoir vécu chez deux peuples assez étrangers l'un à l'autre; s'il lui a manqué la largeur de vues et le don de vulgarisation nécessaires pour prendre le rôle d'intermédiaire intellectuel, si le style de ses écrits trahit une plume qui déconcerte les délicats, son éducation protestante le préparait, comme Jean-Jacques Rousseau ou Mme de Staël, à satisfaire certaines curiosités d'esprit dépassant les horizons français. Son poème en prose, *Joseph* (1786), compte au nombre des ouvrages qui visent à l'intention édifiante et moralisante, puisée aux sources bibliques; avec d'autres productions germaniques, il eut le succès d'attendrissement qui avait fait la fortune de la *Mort d'Abel*, le modèle du genre. Mais Bitaubé n'a pas encore secoué le joug des partis pris; il ne va pas jusqu'à l'indifférence des formes traditionnelles et appartient en définitive à la classe des gens de lettres d'une culture moyenne auxquels on ne demande qu'une demi-vérité dans l'imitation des œuvres venues de l'étranger. Les amateurs sentaient en lui un naturel et une simplicité qu'ils attribuaient à la connaissance plus approfondie de l'état moral et social des pays que les événements ou la distance avaient rendus moins dépendants de l'influence française. Aussi la version de *Hermann et Dorothée* fut-elle accueillie avec empressement par la petite élite qui ne persistait pas à voir dans la disposition du public à applaudir certains drames allemands « une preuve de la corruption du goût », pour employer l'expression familière à quelques critiques de la *Décade philosophique*. Vers la fin du siècle, cette revue accorde une large place à la traduction et insiste sur les qualités que l'on doit attendre d'un traducteur compétent. Le numéro du 10 frimaire an IX (27e vol., p. 414) émettait des vues sympathiques sur les œuvres des étrangers et l'Allemagne n'était point l'objet d'un dédain superficiel et systématique. Un critique, réclamant des traducteurs l'intelligence et la fidélité, rappelait à propos de Klopstock, « le plus distingué des poètes allemands », qu'au lieu de « se perdre en vains raisonnements sur des modèles qu'on connaît à peine, il serait bien plus sage aux uns de se mettre en état de les faire revivre dans de bonnes et fidèles traductions, afin qu'on parvienne à les mieux connaître, et qu'avant de se disputer, on soit au moins sûr de s'entendre ». Ailleurs on vante dans les productions allemandes « une énergie mâle, une mélancolie profonde »; ce qui déplaît en elles, c'est « l'enflure, l'exagération, l'affectation

de la singularité »; si « elles excitent l'étonnement, c'est parce qu'elles sortent de la nature ».

Dans sa correspondance avec Gœthe, Guillaume de Humboldt, résidant à Paris, bien placé pour observer l'action et la réaction des modes littéraires, semble se défier de l'engouement subit des Français pour la littérature allemande; à son avis, « ils sont encore trop éloignés de nous (Allemands) pour être en état de nous comprendre sur des points où nous aussi nous commençons à avoir notre originalité : si éloignés que la différence de langue, comparée aux autres obstacles, semble petite ». Il ajoutait à titre de renseignement que Marie-Joseph Chénier avait même transformé *Werther* en une tragédie qui n'était pas encore imprimée. « Mais, continue-t-il, il suffit d'écouter un peu pour savoir à quoi s'en tenir sur cette connaissance et cet amour. Je me suis fermement promis de ne jamais faire connaître ici, pour ma part, une ligne d'allemand (à moins qu'il ne s'agit d'érudition[1]). » En 1802, après que, grâce à Bitaubé, la petite épopée jouit en France d'une certaine popularité, Humboldt écrivait encore à son ami dans le même sens. « Les gens ont ici plus que jamais la bouche pleine de noms allemands... La traduction d'*Hermann et Dorothée* a trouvé un public assez nombreux. Cependant, en pareil cas, il ne faut pas juger les applaudissements d'une façon trop favorable pour eux et pour leur goût. Ce qui est bon leur plaît souvent en vertu d'une vue fausse. Dans la dernière séance de l'Institut national, on a mentionné publiquement cette traduction, et, à cette occasion, il fut question de vous-même, de Schiller et de Klopstock[2]. » En effet, deux ans avant que Humboldt eût renseigné Gœthe, la traduction de Bitaubé avait, en 1800, fourni à un journal l'occasion d'apprécier sympathiquement l'œuvre de Gœthe. « Ce petit livre, lisait-on, sera un manuel de morale et de philosophie, de sentiments doux et tendres, il sera aussi un modèle de poésie noble et élevée, sans prétention et sans enflure[3]. »

Il importe toutefois de se tenir en garde contre les illusions. Humboldt ne se trompait guère, alors même que, suivant lady Blennerhasset, grâce à la Révolution, le contact entre l'esprit français et l'esprit allemand s'était effectué par l'intermédiaire d'une élite de lettrés et d'hommes politiques qui se réfugièrent en Allemagne depuis le mois d'octobre 1789 jusqu'au 18 fructidor.

1. Lady Blennerhasset, *Madame de Staël et son temps*, trad. Dietrich, Paris, 1890, t. II, p. 559 et 560.
2. Lady Blennerhasset, *op. cit.*, p. 560.
3. Süpfle, *op. cit.*, p. 142.

En 1801, un enthousiaste de la culture allemande, ami de M^me^ de Staël, Charles de Villers, dont la constante préoccupation fut de préparer la réconciliation de la France et de l'Allemagne par la pénétration des idées plus encore que de la langue, écrivait les réflexions suivantes à propos de son propre ouvrage *La Philosophie de Kant* qui venait de paraître à Metz. Elles commentent assez heureusement la pensée du correspondant de Gœthe pour qu'on les cite ici : « Un bel esprit nourri sur le pavé de Paris, peut raisonner et déraisonner à perdre haleine sur les produits de la littérature allemande; il peut extraire, analyser, discuter et ne pas dire un mot qui convienne à la chose, parce que pour juger une chose, il faut être placé dans son point de vue et que le Parisien est dans un point de vue étranger, où il voit louche et confus, ainsi qu'un tableau qu'on regarde sous un faux jour. On a beau même traduire, imiter, paraphraser, on ne traduit que la lettre morte; l'esprit vivant que l'interprète n'a pu saisir reste caché, et l'ouvrage n'est au fond guère mieux compris ni du traducteur, ni des lecteurs que s'il était resté dans la langue originale[1] ».

Bien des années auparavant, Mercier, dans son *Tableau de Paris*, n'avait pas assez d'indignation sur la plate servilité et l'imbécillité d'esprit du grand nombre, toujours prêt à s'effaroucher des nouveautés. Le critique que Voltaire appelait de ses vœux, l'artiste qui, exempt de préjugés et d'envie, unirait à beaucoup de science beaucoup de goût, semblait-il ne devoir jamais venir? Il s'en est rencontré heureusement un qui, à propos d'une œuvre étrangère, tout en formulant quelques réserves, a jugé avec goût et bon sens. L'appréciation la plus éclairée et la plus consciencieuse que la critique du temps nous a laissée du poème de Gœthe, vu par la traduction de Bitaubé, se lit dans deux articles fort étendus de la *Décade philosophique* de l'an IX[2]. Il faut les étudier tout d'abord et en indiquer les conclusions.

II

Des réflexions sur la peinture des scènes ordinaires de la vie comme motifs de poésie ouvrent ce travail où le nom et l'ouvrage

1. *Charles de Villers, Sein Leben und seine Schriften*, par O. Ulrich, Leipzig, 1899, p. 14.

3. An IX, n° 2, 1^er^ trimestre, 20 vendémiaire, 1^er^ extrait, p. 69-77. An IX, n° 3, 1^er^ trimestre, 30 vendémiaire, 2^e^ extrait, p. 161-168.

de Gœthe sont associés au nom de Voss et à l'œuvre principale de ce poète, l'idylle de *Louise*. L'auteur, qui ne nous est pas autrement connu que par les initiales D. G., n'ignore pas les objections qu'on peut élever à propos des difficultés du genre; mais il lui importe surtout de se placer au point de vue des mœurs et du pays dont on veut réfléchir l'image. Il convient qu'à cet égard l'Allemagne et la France présentent des différences notables qui entraînent diverses manières de sentir dans les questions d'art et de poésie. « Nous n'oserons point, dit notre critique, décider si les mœurs des conditions moyennes en France sont moins propres que celles de la Germanie à recevoir les formes poétiques, mais nous croyons pouvoir assurer que le public éclairé paraît, en général, moins bien disposé parmi nous à sentir le prix d'une semblable production. *Hermann et Dorothée* fait les délices de l'Allemagne. Un poème dont le sujet serait tiré d'une petite ville de France et ne ferait que décrire l'existence d'une de ses familles, ne serait pas lu à Paris. N'approfondissons pas un raisonnement dont le résultat serait peu à l'honneur de notre morale; mais posons en principe que le genre d'*Hermann et Dorothée* ne peut devoir son succès qu'aux mœurs de la nation à laquelle on le destine. »

Idées neuves assurément pour l'époque : envisager non pas tant la somme de beautés contenues dans l'œuvre d'art que les conditions et les milieux dans lesquels elle a pris naissance, n'était-ce pas instituer déjà le parallélisme des perfectionnements moraux et politiques et du progrès littéraire? Et c'est bien aussi la base des théories romantiques. Avant que Victor Hugo eût débattu cette thèse dans la *Préface de Cromwell*, M^me^ de Staël en avait fait l'objet de son livre *De la littérature*. Elle visait surtout le théâtre, cherchant à mettre les caractères des personnages dans un rapport plus étroit avec les institutions sociales. Les pièces de Joseph Chénier avaient été pour elle un prétexte pour énoncer des principes émis déjà par un adversaire de la tradition classique, Sébastien Mercier. « Elle citait le *Fénelon* de Chénier comme un exemple de ce que pouvait être la tragédie adaptée aux institutions et aux mœurs d'un grand peuple républicain » et elle ajoutait les réflexions suivantes qui résument bien l'opinion qu'elle défendait : « L'esprit philosophique qui généralise les idées, et le système de l'égalité politique doivent donner un nouveau caractère à nos tragédies : *ce n'est pas une raison pour rejeter les sujets historiques, mais il faut peindre les grands hommes avec les sentiments qui réveillent pour eux la sympathie de tous les cœurs, et*

relever les faits obscurs par la dignité du caractère[1] ». A la suite de Mme de Staël, Guillaume Schlegel allait reprendre et développer ces vues dans son *Cours de littérature dramatique* traduit dès 1814, affirmant à son tour que ce serait une vaine prétention que celle d'établir le despotisme en fait de goût et qu'aucune nation ne pourrait jamais imposer à toutes les autres des règles qu'elle a peut-être arbitrairement tracées[2].

Ces manières de voir flottaient confusément dans les esprits et il semble que le poème de *Hermann et Dorothée* ait été un des premiers grands produits des littératures étrangères dont l'apparition ait soulevé un ordre de questions qui sortiraient des discussions ordinaires relatives à la forme et au style. Le critique de la *Décade* aborde le problème si souvent agité depuis, devenu banal aujourd'hui, de la décentralisation littéraire en Allemagne, tendant à faciliter l'éclosion d'œuvres locales dans lesquelles les écrivains, interprètes de la province ou de la petite capitale, ne voient dans la littérature qu'un « luxe aimable ».

« Qu'avait-on alors en France, se demande-t-il ensuite, à opposer à l'Allemagne en fait de peintures de la vie agreste et provinciale? » C'était le temps où Delille était sacré grand poète; or il n'y a pas d'illusion possible sur la distance qui sépare l'inspiration de Gœthe de l'élégance et de la correction voulues du poète français. Mme de Charrière l'avait donné à entendre et l'auteur que nous commentons y revient tout au long. « La comparaison d'*Hermann et Dorothée* de Gœthe avec *l'Homme des Champs* de l'abbé Delille nous paraît bien propre à faire sentir la différence qui existe à cet égard entre le caractère de la nation allemande et celui de la nation française. L'un et l'autre ont choisi le lieu de la scène à peu près dans le même séjour. Mais l'abbé Delille s'attache à décrire l'existence de l'homme de la ville, transporté par goût et par réflexion à la campagne. Gœthe décrit celle de l'homme qui y est né et y vit dans une modeste aisance. Le premier transporte dans les champs le fruit de notre éducation, l'effet de nos usages; il fait le détail des jouissances de l'homme opulent; ses jeux, ses promenades, son cabinet, ses lectures, ses bienfaits même, tout cela n'appartient qu'à lui seul; nous habitons un château, tout nous le rappelle. Le second nous place sous le toit modeste d'un simple bourgeois; son caractère, ses idées, ses actions, sa vie

1. A. Liéby, *Étude sur le théâtre de Marie-Joseph Chénier*, Paris, 1902, p. 315; *De la littérature*, partie II, ch. 1.

2. Maurice Souriau, *La Préface de Cromwell*, Paris, 1897, p. 23; — Paul Gautier, *Madame de Staël et Napoléon*, Paris, 1903, ch. xv, p. 215.

entière, l'homme en un mot, et non les ornements factices de son existence nous sont offerts en spectacle. On voit que l'abbé Delille, en écrivant se rappelait Paris; il était sûr de plaire en reconduisant le Parisien dans ses terres, en lui retraçant les agréments qu'il a coutume d'y goûter et ceux qu'il pourrait y joindre. On voit que Gœthe s'adressait à sa nation, qu'il avait besoin d'aller chercher dans chaque canton, qu'il voulait rappeler au grand nombre la vie qu'ils mènent pour la leur rendre plus respectable encore. »

Mais ces sortes de détails qui font beauté sont perdus dès qu'ils passent la frontière du pays qui les goûtait pleinement; il faut compter avec les habitudes et les préjugés du langage qui marquent d'une teinte de ridicule tel tour, telle expression pittoresque et poétique. Une hôtellerie comme lieu de l'action serait à sa place en France dans une comédie, mais non dans un poème épique; le mot d'apothicaire sonnerait étrangement à des oreilles françaises, le personnage du pasteur ne se conçoit pas si aisément que celui du curé chez un peuple catholique et le soin donné aux chevaux fort intéressant pour l'Allemand paraîtrait à son voisin brutal et rebattu. « Le naïf dans les ouvrages de l'esprit ressemble à la pudeur des belles; la plus légère atteinte suffit pour l'altérer. » Si le critique français concède encore quelque chose aux conventions et à l'étiquette de son pays, il appelle d'autre part l'attention sur les heureux contrastes qu'avaient suggérés à Gœthe les événements politiques, sur les scènes attendrissantes et majestueuses dont l'invasion française fut l'occasion et sur le jugement que Gœthe a porté sur la Révolution de 1789. « Gœthe s'est attaché dans ce poème à faire sortir du cadre le plus simple des tableaux du plus grand effet; écartant toujours à la fois les formes didactiques et les ressorts du roman, il ne sort point de la parfaite vérité de la nature, il ne nous arrache jamais à la douce illusion qu'il a voulu produire... Il n'y aurait pas là, sans doute, de quoi composer un seul acte d'un drame qu'on pût entendre sur nos théâtres et sans doute le poète était bien éloigné de vouloir établir une intrigue. Mais de ce fonds qui paraît pauvre, il a su tirer des situations du plus magique effet. » Aussi après l'auteur faut-il remercier le traducteur « d'avoir cherché à dissiper la trop injuste indifférence que nous témoignons aux productions de l'Allemagne, en nous faisant connaître un de ses plus célèbres chefs-d'œuvre », et le critique ajoute en terminant qu'on reconnaît toujours en Bitaubé le traducteur d'Homère; « quant à M. Gœthe, il ne partagera pas les plaintes des écrivains de l'Allemagne qui

prétendent ne pouvoir être jugés par les Français, parce qu'ils n'ont jamais obtenu une traduction qu'ils puissent avouer ».

L'étude de la *Décade* trahit un esprit familier avec la pensée et la poésie allemande ; aussi ne sommes-nous pas éloignés de l'attribuer au baron de Gérando, qui répandit en France le kantisme dans son *Histoire comparée des systèmes de philosophie* (1803) et qui avait traduit les *Prolégomènes* de Kant. Quoi qu'il en soit, opposons à ces considérations les pages que Mme de Staël a consacrées à la littérature d'imagination en Allemagne. Dans le passage cité plus haut du livre *De la littérature*, toujours en quête des moyens à exploiter pour réformer le théâtre, elle observait avec raison que « si la circonstance la plus vulgaire sert de contraste à de grands effets, il faut employer assez de talent à la faire admettre pour reculer les bornes de l'art sans choquer le goût ». Il est à regretter qu'elle n'ait pas généralisé ses idées et qu'elle se soit confinée trop étroitement dans la littérature dramatique. Elle a vu moins juste pour l'épopée et le roman ; qu'on relise l'appréciation que dix ans plus tard, en 1810, elle donnait du poème allemand dans son ouvrage *De l'Allemagne* [1] ; elle nous paraît retarder de cinquante ans et nous ramener à l'époque où l'on croyait à l'efficacité des règles pour la composition d'une épopée. Sans doute *la Henriade* est encore présente à son souvenir lorsqu'elle écrit que les personnages et les événements choisis par Gœthe sont de trop peu d'importance ; « le sujet suffit à l'intérêt quand on le lit dans l'original ; dans la traduction, l'intérêt se dissipe. En fait de poème épique, il me semble qu'il est permis d'exiger une certaine aristocratie littéraire ; la dignité des personnages et des souvenirs historiques qui s'y rattachent peut seule élever l'imagination à la hauteur de ce genre d'ouvrages ». Il est aisé de retourner ici la critique contre l'auteur *De l'Allemagne* elle-même et de lui opposer l'exemple de Gœthe. Un historien littéraire contemporain, M. Cahen, n'y a pas manqué. Il donne à entendre combien le roman de *Delphine* eût gagné si, au lieu de l'action « tout idéale » dans laquelle sont engagés tous les personnages, elle les eût rattachés aux grandes crises de l'histoire qui s'accomplissaient autour d'elle. Les circonstances, sinon les plus vulgaires, du moins les plus simples, les plus ordinaires lui auraient fourni de grands effets de contraste pour peu qu'elle eût médité ceux qui lui étaient présentés dans *Hermann et Dorothée*. Contemporaine des mêmes faits dont Gœthe sut tirer parti, elle

1. IIe partie, ch. XII.

aurait prêté à ses caractères quelque chose de l'époque à laquelle ils appartenaient ; mais il semble qu'elle ait écarté l'actualité comme incompatible avec « l'aristocratie littéraire » qu'elle exige pour l'épopée domestique ainsi que pour le récit imaginaire que veut être le roman ; encore celui-ci doit-il puiser aux sources de l'expérience et de la vie. M. Cahen note avec justesse que, quoique la pensée de la Révolution soit partout présente dans *Delphine*, « l'action du roman se déroule au milieu d'avril 1790 à la fin de septembre 1792 ; et certes les événements de l'histoire n'enferment pas l'arrière-fond, vivant, épique, comme il arrive, par exemple, dans le poème d'*Hermann et Dorothée* [1] ». Elle eût appris du même coup « à s'arracher aux ivresses du salon, à se mêler à la vie de la grande foule, à voir de près les humbles et les « misérables », comme le dit encore un autre critique littéraire, M. Le Breton [2]. Seule, elle eût été capable d'écrire l'œuvre de large et féconde pitié que nous regrettons de ne pas rencontrer parmi les romans de l'Empire et de la Restauration ; » Gœthe seul, prétendrons-nous à notre tour, a su retracer avec sympathie les souffrances des petits et des faibles en les confondant avec celles de tout un peuple [3].

Poussons cette assertion jusqu'à l'extrême et nous serons bien près de découvrir en *Hermann et Dorothée* une de ces œuvres qui répond à un article du credo romantique. Les passes cruelles d'un petit groupe de malheureux mises en regard de celles d'une nation entière, qu'est-ce autre chose que ce que les novateurs de 1830 allaient appeler l'antithèse, fond de toute réalité et de toute poésie, comme le démontrait la *Préface de Cromwell*? D'autres avant Victor Hugo en eurent le pressentiment, mais nul autre que

1. Petit de Julleville, *Histoire de la langue et de la littérature française*, 57e fascicule, p. 91.

2. *Le roman français au XIXe siècle*, Ire partie, Paris, 1901, p. 134.

3. L'impression produite en Allemagne par les événements de la Révolution française a été bien rendue dans le langage que Gœthe fait tenir au juge ; aussi ce passage a-t-il été souvent cité par les critiques français ; voir, par exemple, l'étude *France et Allemagne* dans les *Études de littérature et d'histoire* de Joseph Reinach, Paris, 1889, p. 14 et 15. — Parmi les Allemands fanatiques de la Révolution, il faut nommer cet Adam Lux dont M. Chuquet a raconté l'émouvante histoire ; il nous intéresse à un autre titre dans une étude sur *Hermann et Dorothée*. « Gœthe pensait-il à Adam Lux lorsqu'il imagina que l'héroïne de son idylle épique *Hermann et Dorothée* aimait, avant de rencontrer le fils de l'aubergiste, un jeune révolutionnaire allemand? » Comme Lux, ce premier fiancé de Dorothée a été « poussé à Paris par l'amour de la liberté et le désir d'agir dans un ordre de choses transformé » : comme Lux, il « n'a trouvé en France que la prison et la mort » ; comme Lux, il « n'estime pas la vie plus qu'un autre bien ». (*Études d'histoire*, 2e série, p. 91 ; cf. encore du même auteur, *Études de littérature allemande*, 1re série, p. 215 et 261).

lui, comme l'affirme M. Mabilleau [1], n'en peut revendiquer l'honneur, « ni Schlegel, ni Gœthe, ajoute-t-il, qui dès 1797 dans *Hermann et Dorothée* cherchait partout une voie nouvelle à la poésie. Cette voie nouvelle, Challemel-Lacour l'avait signalée, lorsqu'il reconnaissait que le poème entier était édifié sur un conflit d'éléments opposés : « la conservation difficile de l'intégrité morale et de la force native au milieu des tempêtes sociales, l'harmonie du développement individuel qui relève de la volonté, avec le cours impétueux des choses que la fatalité régit [2] ». Mais Gœthe n'apporta dans sa création ni l'esprit systématique de Hugo, ni les préocupations psychologiques d'un moraliste; il se souciait peu d'ériger en théories ou en manifestes ses inspirations. Sa petite épopée n'en marquait pas moins dans le domaine de l'art un progrès que la génération suivante ne manquerait pas de soumettre à l'examen.

III

Le critique de la *Décade* louait dans la traduction de Bitaubé « cette simplicité élégante qui caractérise l'original », tout en admettant que « quelques négligences, quelques obscurités, quelques fautes peuvent avoir échappé à l'auteur ». Quarante ans plus tard, le ton a changé et les réserves succèdent aux enthousiasmes de la première heure. En 1839, *La France littéraire* de Quérard reprochait au traducteur d'avoir dépouillé *Hermann et Dorothée* de son principal mérite, « un style plein de charme et d'élégance ». A cet estimable répertoire nous empruntons quelques renseignements qui nous amènent à parler des appréciations de juges vraiment compétents, à mesure que, traversant le romantisme, nous nous approchons de la fin du XIX^e^ siècle.

« On doit, dit la *Biographie des contemporains*, citée par la *France littéraire* à l'article *Gœthe*, une meilleure traduction de cet ouvrage (*Hermann et Dorothée*) à M. le baron de Humboldt, frère du savant naturaliste, mais nous ne l'avons trouvée citée nulle part. M. Boulard a donné en outre une traduction interlinéaire de ce poème. » Il s'agit ici de l'exécuteur testamentaire de La Harpe qui, à ce titre et comme dépositaire de ses manuscrits, publia la dernière partie du *Cours de littérature* consacrée à la philosophie du XVIII^e^ siècle. Boulard mourut en 1825; quant à sa

1. *Victor Hugo*, Paris, 1893, p. 53.
2. *La philosophie individualiste*, Paris, 1864.

traduction du poème allemand, nous n'avons pu nous la procurer; on chercherait en vain celle de Humboldt qui n'a jamais existé. Il y a sans doute ici une confusion avec l'*Essai esthétique* que Humboldt a donné sur *Hermann et Dorothée*, mentionné précédemment et qui fut toujours fort estimé en France. Chacun peut le lire avec fruit ainsi qu'un autre important ouvrage du même auteur écrit en français et publié dans la livraison de 1799 du *Magasin encyclopédique*, revue dirigée par Millin, l'ami de Humboldt. Humboldt fit réimprimer son écrit dans les circonstances suivantes que notre sujet nous oblige à rappeler ici brièvement.

Un an après la publication de son *Essai esthétique sur Hermann et Dorothée*, il écrivait de Paris à Gœthe, en date du 30 mai 1800, une lettre dans laquelle il lui annonçait l'envoi d'un ouvrage de M^me^ de Staël. « Je joindrai à son livre, continue-t-il, une dissertation française que j'ai écrite ici pour faire connaître à M^me^ de Staël et à quelques autres les principales idées de mon livre allemand; elle est imprimée dans le *Magasin* de Millin. Ce travail m'a intéressé parce qu'il m'a appris comment il faut louvoyer quand on veut faire voile avec le vent français dans une direction allemande, et mon intention a été d'écrire dans un français aussi pur qu'il me sera possible. » On voit que Humboldt ne désarmait pas et persistait dans sa défiance à l'égard de l'engouement des Français pour la littérature allemande.

Le 1^er^ juin de cette même année 1800, Gœthe recevait, en même temps que l'ouvrage de M^me^ de Staël (qui ne peut être autre que le livre *De la littérature*), trois exemplaires de l'écrit français de Humboldt. M. Albert Leitzmann[1], à qui nous nous référons sur ce point, ajoute qu'il est intéressant de voir à quelles transformations la clarté facile et l'élégance de la langue française contraignirent l'expression du système d'idées de Humboldt, lorsqu'on compare cette seconde dissertation avec la première, l'*Essai esthétique sur Hermann et Dorothée*. Humboldt a encore en vue la petite épopée ou du moins sa pensée s'y reporte sans cesse, quoiqu'il ne la mentionne pas; mais les opinions qu'il émet sur l'art de la traduction, sur le pouvoir des expressions qui, « pour faire effet, doivent d'abord se graver dans l'esprit » pour passer dans l'usage journalier, sur les mérites respectifs des deux langues allemande et française, tout cela prouve assez qu'aux yeux de Humboldt, *Hermann*

1. Zeitschrift für vergleichende Litteratur, *Ein vergessener französischer Aufsatz W. von Humboldt's*, VII Bd., 1894, p. 268 et suiv.

et Dorothée était un de ces chefs-d'œuvre dont la perfection de forme marquait une étape décisive dans le développement de la poésie allemande. Il l'avait dit dans son ouvrage allemand et lorsque la version de Bitaubé lui aura été connue, il aura pu y trouver un auxiliaire utile qui confirmât la justesse de ses réflexions sur le génie et la langue des deux nations. Exprimées par un Allemand érudit dans un français excellent, elles constituent un document de valeur pour l'histoire des littératures comparées.

Lorsque Humboldt informait Gœthe de l'accueil qu'avait rencontré son poème à Paris et à l'Institut, avant de donner suite à son projet d'imprimer sa dissertation, avait-il peut-être échangé avec des littérateurs français quelques propos qui l'auraient orienté dans ses idées? Rien ne nous autorisant à admettre ou à rejeter cette supposition, on est réduit à regretter qu'il ne nous ait pas entretenus de l'impression que l'Institut emporta du poète allemand et de son traducteur. Nous nous bornons, faute de mieux, à extraire de l'écrit français de Humboldt les passages suivants dans lesquels on saisirait quelques indices de comparaisons et de rapprochements nés de discussions ou d'entretiens avec des lettrés.

« Nulle autre poésie (que la poésie française) ne tient aussi fortement à son langage dont il est souvent impossible de la détacher par une traduction satisfaisante; nulle autre nation peut-être n'a une manière de sentir aussi délicate, aussi raffinée, une délicatesse aussi difficile à saisir, et c'est là peut-être pourquoi les nations étrangères, dès qu'elles sont parvenues à se former un caractère particulier, traitent si souvent même les chefs-d'œuvre des Français avec injustice[1]... Parmi les nations modernes, il semble que les Français aient plus imité la poésie latine; et c'est ce qui donne, je crois, à leur poésie, un caractère particulier qui la distingue à la fois de la grecque et de celle de leurs voisins[2]... On doit nécessairement s'apercevoir de l'étude approfondie que Gœthe a faite, non pas précisément des formes de convention, mais du génie véritable des anciens. En marchant sur leurs traces, il n'est jamais occupé qu'à rendre son sujet; et, rejetant tout ornement étranger, il ne songe qu'à nous en offrir le tableau le plus fidèle, frappant par sa sévérité et sa simplicité même. Néanmoins c'est lui qui nous représente les situations les plus extraordinaires, les caractères les plus étonnants; et l'on peut douter si, pour n'en citer que ces exemples-ci, nul autre poète a su jamais nous donner une idée

1. Leitzmann, *op. cit.*, p. 270.
2. *Id.*, p. 285.

aussi profonde et aussi élevée de l'amour, une peinture aussi neuve et aussi intéressante du caractère des femmes[1]. » Nous ne croyons pas nous méprendre sur les intentions de Humboldt; ces dernières lignes s'appliquent particulièrement au dessein poétique que se proposait Gœthe dans *Hermann et Dorothée*.

La docte assemblée de l'Institut comprit-elle ce qu'il y avait d'original dans cette tentative; songea-t-elle à l'utiliser pour essayer de rendre son ancien prestige à la poésie épique; regarda-t-elle ce genre comme frappé de mort ou tout au moins de caducité et menacé tôt ou tard de disparaître du Parnasse français? Le fait est qu'en 1809, dans une séance publique du 7 juillet[2], Dacier, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions, contestait à Bitaubé le droit d'appeler épopée sa traduction, en s'autorisant d'Homère. « Il paraîtra peut-être étonnant qu'un homme si rempli des beautés de ces poèmes (l'*Iliade* et l'*Odyssée*) n'ait pas voulu apercevoir que la simplicité de mœurs et les détails en quelque sorte domestiques, dont ils présentent ces tableaux si vrais et si intéressants, n'auraient vraisemblablement jamais enchanté les Grecs, si Homère n'avait mis en scène que des personnages vulgaires; que ces peintures naïves qu'on aime dans la Pastorale, ne peuvent plaire dans l'Épopée que par le contraste de la grandeur et de la simplicité, et en raison de l'élévation des personnages que le poète fait agir... Peut-on sans confondre les genres et sans blesser les principes du goût, vouloir élever à la dignité de l'Épopée, et mettre en parallèle avec l'*Iliade* ou l'*Énéide* un ouvrage dont les éléments et l'ensemble sont si roturiers? » Vers le même temps, on s'en souvient, M^me^ de Staël recommandait au poète épique de ne pas se départir d'une certaine aristocratie littéraire.

C'est trente ans plus tard que Sainte-Beuve abordait directement la question, lorsqu'il se demandait « s'il est possible, en français, de faire un poème de quelque étendue, un poème sérieux et qui ne soit pas ennuyeux » et dans le domaine de la poésie épique, il ne trouvait que *Jocelyn* et *les Bretons* qui remplissent les conditions du genre[3]. Il suivait lui-même la destinée du « genre idyllique » de Nausicaa à *Hermann et Dorothée*, aux héroïnes de Gessner et de Léonard en passant par Virgile, le Tasse, Camoëns et Milton. De 1835 à 1840, le moment était propice pour toucher à ces problèmes; en 1800, il n'est guère probable que l'Institut ait vu

1. Leitzmann, *op. cit.*, p. 290.
2. *Gœthe en France*, par Fernand Baldensperger, Paris, 1904, p. 251-252.
3. *Portraits contemporains*, III vol., 1841, p. 324; *Portraits littéraires*, II, p. 329.

là une matière à débats contradictoires. Dans le sein de ce corps, l'opposition philosophique comptait un certain nombre de représentants trop respectueux des traditions littéraires nationales pour être ouverts au libre spiritualisme qu'apportait avec lui l'esprit germanique. Les causes qui président à l'évolution et à la modification des genres n'étaient point encore entrées dans le champ de la critique et les connaisseurs eux-mêmes ne se doutaient pas alors que *Hermann et Dorothée* prendrait un jour rang avec *Iphigénie en Tauride* parmi les purs chefs-d'œuvre de Gœthe. Épopée et tragédie sont caractéristiques du tour d'imagination tout hellénique de l'écrivain allemand qui, jusque dans son extrême vieillesse, se délectait et se retrempait à la lecture des idylles et des petites compositions épiques où le tableau de genre vient se placer naturellement. Le peuple allemand affectionna de tout temps cette forme littéraire et Gœthe l'a aussi vivement goûtée. Il était même porté à exalter plus que de raison l'âge d'or de la Grèce, suivant la remarque de Sainte-Beuve, et s'il ne retrouva pas dans la littérature française des peintures originales de paysages et de mœurs, les traductions françaises d'œuvres antiques le charmèrent et l'aidèrent à sentir l'affinité du génie grec avec le génie français. L'épopée rustique de *Daphnis et Chloé*, telle qu'il la lut dans le texte français de Paul-Louis Courier eut en 1831 tous les suffrages de l'auteur d'*Hermann et Dorothée*. « Il y règne le jour le plus limpide, disait-il à Eckermann dans une conversation du 30 mars. On ne croit voir partout que des tableaux d'Herculanum, et ces tableaux réagissant à leur tour sur les pages du livre viennent en aide à notre imagination pour la lecture [1]. »

Peuple de conteurs, les Allemands ont toujours montré une prédilection marquée pour Homère, à l'interprétation duquel ils ont fait une large place dans l'enseignement classique. En France, Virgile, au dire de Sainte-Beuve, est un poète qui n'a pas cessé d'être dans l'usage et l'affection de tous; une des conséquences de ce culte trop exclusif fut peut-être de reléguer au second rang le père de la poésie grecque. Si l'on est peu à peu revenu de cette ferveur, si l'on a été plus juste à l'égard d'Homère, faut-il admettre que cette réaction du goût est due en partie à l'étude des œuvres de Gœthe inspirées de l'antique? Ce serait de parti pris opposer une thèse à une autre et accorder implicitement à un écrivain étranger une influence exorbitante sur les tendances de l'esprit français. Que l'exemple de l'Allemagne ait entraîné ses voisins à remonter

1. Nouveaux lundis, t. IV, *Daphnis et Chloé*, p. 96.

aux origines de la culture grecque, c'est ce qu'on ne saurait nier. Nous entendons par là que nombre de travaux philologiques et archéologiques d'outre-Rhin ont eu pour résultat d'inculquer aux lettrés le sens du primitif opposé à l'admiration des beautés d'ordre et de plan que professaient les critiques du dix-huitième siècle. Renan a rappelé dans l'*Avenir de la Science* ce que les Français doivent aux savants allemands tels que Wolf, Niebuhr, Strauss; pour ce qui touche à notre sujet, nous répéterons avec lui que « les idées de Wolf sur l'épopée ou plutôt celles qu'il a amenées sont devenues du domaine public », et il ajoute que « la grande poésie panthéiste de Gœthe, de Victor Hugo, de Lamartine suppose tout le travail de la critique moderne dont le dernier mot est le panthéisme littéraire. Mais l'action de Gœthe ne s'imposant en définitive qu'à une très petite minorité n'a pu tenir en échec des habitudes séculaires de discipline intellectuelle. On n'en a pas moins attribué à Gœthe des responsabilités étonnantes. En 1885, un critique dont la fantaisie fut trop souvent l'unique règle de ses jugements, Barbey d'Aurevilly, repoussait l'allégation de Sainte-Beuve en affirmant que les Français ne témoignent à Virgile que de l'indifférence. « Nous plions, disait-il, sous l'influence de Gœthe qui a replacé, prétend-on, les anciens sous leur vraie lumière[1] », et par anciens, l'auteur, qui d'ailleurs savait l'allemand, ne pouvait avoir en vue que les Grecs, les poésies de Gœthe inspirées de la mythologie et ses deux œuvres les plus populaires dont la connaissance a été entretenue par un nombre respectable de travaux, *Hermann et Dorothée* et *Iphigénie en Tauride*.

Si Guillaume de Humboldt commentait le premier de ces ouvrages avec la vénération que les Grecs mettaient à interpréter Homère, un autre après lui transformait en personnages symboliques les deux héros du poème. Ballanche, l'ami de J.-J. Ampère et de Chateaubriand, tenait de l'un l'infatigable ardeur à pousser des pointes dans les mondes lointains, de l'autre la fidélité immuable aux convictions spiritualistes et chrétiennes. « Instruit par des exemples étrangers, ceux de Vico, de Herder et de Creuzer, mais cédant surtout aux suggestions de son génie original, généreux et doux, Ballanche a pu, le premier, donner au public français par des livres estimables et qui n'ont rien de vulgaire, l'idée et le goût d'une certaine manière d'écrire et de concevoir les choses dont l'ancienne littérature n'offrait point de modèle[2]. »

Inconsciente ou réfléchie, l'action de l'âme germanique est en

1. *XIX^e siècle. Les hommes et les œuvres. Sainte-Beuve*, Paris, 1885, p. 46.
2. Petit de Julleville, *op. cit.*, 63^e fascicule, p. 590.

effet visible chez le penseur lyonnais. La morale kantienne paraît dès 1801 n'avoir pas laissé indifférent un auteur déjà porté aux spéculations transcendantes, aux synthèses un peu téméraires plutôt qu'à l'examen patient des faits et des déductions logiquement conduites. « C'est un rare phénomène, écrivait-il, que la fermentation excitée dans l'Europe par cet homme dont les livres sont à peinec onnus par des extraits ou des analyses de journaux[1], » et ailleurs il convient que, « de tous les écrivains modernes, Kant est celui dont les ouvrages sont le plus capables d'opérer une révolution dans les idées ». Si Ballanche a dû quelque chose à Vico, il ne demeura pas non plus étranger aux travaux des historiens allemands dont il admirait les « belles méthodes critiques et constructives qui sont l'honneur de l'Allemagne et qui font l'effet d'une révélation parmi nous[2] ». Dans l'art, il annonce que des sources nouvelles s'offrent aux modernes pour rajeunir les traditions nationales; il aspire à une poésie plus accessible au sentiment, plus populaire. « Les Muses dédaigneuses de la Grèce ne voulaient s'occuper que de royales douleurs, d'éclatants revers. Les larmes de l'homme obscur exciteront aussi nos larmes[3]... » Hermann et Dorothée, Eudore et Cymodocée sont des types nouveaux pour le poète auquel incombera désormais la tâche de combiner « le génie romantique et le génie pittoresque, deux frères qui viennent succéder au génie statuaire et au génie classique[4] ». Il n'est pas jusqu'à la forme et à la composition des ouvrages de Ballanche qui ne suggèrent des rapprochements avec le tour d'imagination des écrivains allemands. Esprit indépendant, peu soucieux d'enfermer ses vues dans des formules arrêtées et définies, il ne les envisage que comme des conquêtes provisoires; on sent chez lui ce quelque chose de mobile et d'inquiet qui donne la sensation de la pensée sans cesse occupée à se penser elle-même. Que les écrits de Ballanche ne soient pas comme ceux de Gœthe une sorte de confession générale, ils n'en restent pas moins « fragmentaires et mal distribués », comme par exemple *Wilhelm Meister* et *Faust*. Suivant le témoignage d'Eckermann, Gœthe possédait les œuvres de Ballanche. Y retrouva-t-il quelque affinité avec son propre génie? Fut-il frappé, comme nous le sommes aujourd'hui, de la prédilection de l'auteur à revêtir d'une forme concrète ses conceptions morales? Se rendit-il compte du goût de Ballanche pour l'épopée et de la tour-

1. *La Vie et les œuvres de Ballanche*, par C. Huit, Paris, 1904, p. 348.
2. Huit, *op. cit.*, p. 221.
3. Huit, *op. cit.*, p. 147.
4. Huit, *op. cit.*, p. 147.

nure idyllique de son esprit qui l'amena à une délicatesse de sentiments devenue chez lui un principe et une condition de beauté? Autant de questions auxquelles on ne saurait répondre, quoiqu'il soit plausible d'admettre que dans *Antigone* l'épisode d'Hémon et d'Antigone et dans *Orphée* l'entrevue d'Eurydice et d'Orphée aient reporté la pensée du poète allemand sur son *Hermann et Dorothée*, œuvre à la fois antique et moderne comme celles de Ballanche. Avec tous ses contemporains l'auteur de *Du sentiment* lut *Werther* et fut sous le charme; il lut aussi la petite épopée et il n'est pas hors de propos de constater que le dessein d'un ouvrage analogue le poussait à rompre avec les habitudes du genre épique. « Elevé au milieu des terreurs de la Révolution et témoin de l'héroïsme de mes concitoyens, lit-on dans la *Préface générale* de ses œuvres, j'imaginai de raconter dans une sorte de composition épique toutes les circonstances de l'insurrection lyonnaise de 1793, du siège qui en fut la suite, des effroyables malheurs qui pesèrent sur ma ville natale. Pour avoir la liberté de donner à mon récit la forme et les couleurs du genre que j'avais adopté, je m'étais transporté à quinze siècles de l'événement que je peignais pour le revêtir à mon gré de tout le prestige de l'antiquité[1]. »

Ce projet n'a pas abouti; mais l'idylle de Gœthe ne s'égara pas dans ses souvenirs. En 1808, sous le coup d'épreuves douloureuses, Ballanche écrivait des *Fragments* dont Sainte-Beuve disait que « s'ils étaient en vers ce qu'ils sont en prose, M. Ballanche aurait ravi à M. de Lamartine la création de l'élégie méditative ». Dans une ce ces effusions mélancoliques, il empruntait à Gœthe les deux acteurs principaux de son poème pour retracer sous un voile assez transparent une des grandes déceptions de sa vie[2].

« Hermann est conduit par sa rêverie au bord d'un limpide ruisseau. Là il s'assied et contemple avec un charme secret l'onde qui fuit en murmurant. Il roule dans sa tête les années écoulées et les souvenirs bien récents encore de sa fugitive adolescence. Il repasse dans sa mémoire ses propres impressions, ses premiers plaisirs, ses premières peines; car déjà il n'est plus étranger aux ennuis, déjà il a connu la douleur. Son avenir cependant s'offre à lui revêtu du voile magique de l'illusion. Il conçoit l'idée du bonheur, et cette idée vient se lier en même temps au désir de partager son existence avec celle d'une femme selon son cœur. Il

1. Huit, *op. cit.*, p. 33.
2. Huit, *op. cit.*, p. 51.

se plaint doucement en lui-même de n'avoir pas encore trouvé celle qui doit réaliser les enchantements de sa jeunesse.

« Pendant qu'il se laisse entraîner à ces pensées, il aperçoit dans le miroir des eaux une figure charmante qui vient se placer à côté de la sienne. Cette apparition merveilleuse lui rappelle d'une manière confuse, et sans le faire sortir de sa rêverie, la surprise de notre premier père, si bien décrite par le poète d'Albion. Il ne sait s'il veille réellement, ou s'il n'est point abusé par un songe aimable; et dans la crainte de commettre la même imprudence que le chantre des Géorgiques ramenant Eurydice à la lumière, il n'ose tourner la tête. Il reste donc sans mouvement, les yeux attachés sur cet objet ravissant.

« Ce n'était point un songe. L'attrait de la solitude avait conduit Dorothée dans ce lieu. Elle s'était trouvée près du jeune rêveur sans l'apercevoir; ensuite elle avait craint de troubler la méditation profonde dans laquelle il semblait plongé. Elle avait été retenue immobile, d'abord par l'étonnement, et ensuite par une sorte de curiosité qui s'était changée en un autre sentiment. Les deux charmantes créatures ne se voyaient point; le ruisseau seul les montrait l'un à l'autre. L'image d'Hermann semblait sourire à Dorothée et lui dire en tremblant ces premières paroles de l'amour, si bien comprises, quoique si mal articulées : « Aimable fille, n'es-tu point un ange du ciel; ou Dieu me montre-t-il en toi l'épouse qui embellira ma solitude, comme autrefois dans l'Éden, il présentait à Adam sa belle compagne? » L'image de Dorothée semblait sourire à l'heureux Hermann et lui dire avec l'expression naïve de l'amour sanctifié par la pudeur : « Noble jeune homme, je te choisis dès ce moment pour mon époux; je quitterai, quoiqu'en pleurant, la maison paternelle, pour être dans ta demeure la mère fortunée de tes enfants ». Tel fut le muet langage que durant cette douce extase les deux amants lurent sur le visage l'un de l'autre, reflété dans le cristal de la fontaine. Mais la scène enchantée que je viens d'esquisser si faiblement n'était qu'une vaine illusion, car ces aimables présages ne se sont point réalisés; et une rencontre qui paraissait devoir être la source de tant de félicité n'a produit que des larmes.

« Je sais que le poète qui a célébré l'histoire d'Hermann et Dorothée lui a donné un autre dénouement que celui qu'on vient de lire; mais faut-il toujours croire les poètes, artisans de gracieux mensonges? Ils se jouent sans remords de notre imagination, si facile à se laisser séduire, et notre cœur s'abandonne sans méfiance à l'harmonie de leurs concerts. Habiles, quand ils le veu-

lent, à mêler l'or et la soie au fatal tissu des Parques, ils savent prodiguer des trésors qui ne leur coûtent rien. Dieu, qui leur donne une lyre d'or, pour chanter les merveilles de la création, leur permit de s'en servir pour endormir les ennuis des hommes[1]. »

Les fictions sont soumises à d'incessantes métamorphoses en se répercutant dans les imaginations poétiques. De 1835 à 1837, George Sand était entrée en relations avec Lamennais; encore émue des *Paroles d'un Croyant*, elle écrivait le *Poème de Myrza*, où elle retrace, comme Ballanche, la rencontre paradisiaque de l'homme et de la femme « en un style alternativement mystique et voluptueux ». Plus tard, en 1855, « sollicitée par les rêveries dalingénésiaques de Ballanche », elle invente un mythe analogue à celui d'Adam et d'Ève qui s'intitula les *Amours de l'âge d'or*[2]. Nous ne pouvons supposer qu'elle a connu l'élégie en prose de Ballanche; c'est en tout cas celle-ci qui mérite d'être retenue. Écrite en 1808, six ans après la publication du *Génie du Christianisme*, on y voit poindre l'idéal littéraire que la génération romantique allait adopter en s'aidant des ressources offertes par les étrangers à la poésie nationale. En Ballanche se rencontrent, déjà unis et confondus, Virgile, Milton, Gœthe et Chateaubriand.

Quant à l'Allemagne de ce temps, on en était encore aux premiers enchantements de la découverte; elle se présentait, comme aux jours où Gessner remportait ses premiers succès de larmes, sous un aspect de candeur et de pureté auquel les revanches de la politique infligeraient tôt ou tard un cruel démenti. Un généreux optimiste, dont les débuts littéraires avaient été gracieusement accueillis par Gœthe, Edgar Quinet, séduit par Herder, depuis l'âge, disait-il, où il avait commencé à être ému par le génie, se plaignait, dans sa correspondance avec M. de Gerando de 1826 à 1827, du peu de crédit de la littérature allemande auprès de ses compatriotes[3]. Mais, avec le temps, il épiait, ainsi que d'autres, les symptômes de fermentation intellectuelle et sociale qui faisaient passer un peuple de la pensée à l'action. En 1841, la brillante riposte d'Alfred de Musset à la chanson du *Rhin allemand* de Nicolas Becker accusait la tension des rapports entre les deux pays. Toutefois encore, en 1848, Renan, reprochant à ce qu'on

1. *Mélanges littéraires*, par J.-J. Ampère, Paris, 1877, II[e] vol., p. 20 et suiv.
2. Albert Le Roy, *George Sand et ses amis*, Paris, 1903, p. 381 et 481.
3. Revue Bleue, 31 janvier 1903, *Edgar Quinet, Correspondance avec M. le baron de Gérando*. Sur l'idée que la France se faisait alors de l'Allemagne, relire une page intéressante d'un article de M. Gabriel Monod dans la même revue du 12 mars 1904 : *Michelet en 1842*.

appelle la société d'être « défavorable au développement des jolies mœurs et des beaux caractères », lui opposait les mœurs et le caractère allemands dans le type de Hermann qui « en société est d'une insoutenable bêtise et condamné au mutisme par le tour entier de la conversation qui ne lui permet pas d'y insérer un mot... Il y a en lui un monde de pensée et de sentiment que ne sauraient comprendre ni la grossière stupidité ni le scepticisme frivole. C'est l'homme vrai et sincère, prenant au sérieux sa nature et adorant les inspirations de Dieu dans son propre cœur[1] ». Et Doudan, qui recommandait au lecteur de se placer au point de vue démocratique pour bien goûter le poème, n'approuvait pas « que cet excellent Hermann n'allât pas aux informations sur Dorothée parce qu'il l'a rencontrée la veille et qu'il trouvât tout d'abord qu'elle serait une excellente mère de famille. Son curé devrait lui représenter qu'il est bien vif et qu'il faut écrire au maire de la commune pour avoir des renseignements. Cette prudence pourrait être homérique, comme le reste[2] ».

En 1870, la nation tant idéalisée se montrait peu semblable à son portrait; de l'admiration des vertus patriarcales auxquelles certaines figures féminines de Gœthe donnaient un si puissant relief, il ne restait plus de trace. « Les illusions perdues ne se retrouvent jamais, dit M. Mézières[3] à propos d'une création du poète devenue populaire. Une de celles que nous a enlevées pour toujours la dernière guerre, c'est notre croyance à la candeur germanique. Marguerite ne nous paraît plus si naïve depuis que nous nous imaginons que, si Faust avait été un soldat prussien, elle lui eût demandé d'attacher à son cou et à ses oreilles quelques bijoux français. » L'auteur de *Pernette*, Laprade, écrit alors ses *Poèmes civiques*, et, dans la pièce *Bons Allemands*, déclare qu'il n'ose pas redire, même en latin, tous les exploits des Allemands, car les Gretchens, les chastes Dorothées n'y croiraient pas... Qu'on relise enfin les *Lettres d'Hermann à Dorothée*, correspondance fictive et sanglante ironie à l'adresse du vainqueur que la *Revue des Deux Mondes* prit sous son patronage en 1872[4]. On ne les a pas oubliées en France. En 1903, dans une étude sur *Madame de Staël et le duc de Rovigo*[5], M. Léonce Pingaud, racontant les angoisses de l'auteur *De l'Allemagne* à la vue de son pays occupé par les

1. *L'Avenir de la Science*, p. 467-468.
2. X. Doudan, *Lettres*, t. I, 15 mai 1840, p. 176.
3. *W. Gœthe*, Paris, 1895, II[e] vol., p. 350.
4. 15 février 1872, l'auteur signe P. Albane; sous ce pseudonyme se cache le nom de M[me] Caro.
5. *Revue de Paris*, 15 décembre 1903.

ennemis qu'elle avait trop vantés, comparait son état d'âme à celui « de la femme de cœur qui, pendant l'invasion de 1870, rouvrait l'*Hermann et Dorothée* de Gœthe et, saisie par le contraste, entre l'idylle d'autrefois et la tragédie présente à ses yeux, traçait de ce poème en prose, sous le décalque ironique du titre, comme une parodie accusatrice et vengeresse ».

III

C'est dans la seconde moitié du XIX[e] siècle qu'il faut aller pour retrouver *Hermann et Dorothée* mêlé au courant littéraire issu du romantisme. J.-J. Weiss publia en 1856 une étude approfondie sur ce poème[1]; il s'y range aux mêmes conclusions que Humboldt et salue l'avènement de l'épopée bourgeoise en France. Une année auparavant, M. Montégut avait publié dans la *Revue des Deux Mondes*[2] un travail non moins suggestif sur le fameux roman de Gœthe et son héros, *Werther*. Le critique s'attache à relever le côté social du personnage; ce ne sont plus les douleurs aristocratiques de René, d'Adolphe ou d'Oberman, encore moins les nobles figures des chefs-d'œuvre de l'âge classique qu'il recommande à l'imitation des romanciers et des dramaturges. Joseph Delorme avait déjà initié le public à ses humbles souffrances, et ce qui plaît dans Werther, c'est l'entrée du bourgeois dans la littérature.

Tel est aussi le point de vue auquel se place J.-J. Weiss en parlant de *Hermann et Dorothée*, lorsqu'il réclame pour la poésie le droit de descendre des régions élevées où elle a été reléguée jusqu'alors dans la foule pour y rencontrer des hommes comme nous. « Assez longtemps nous avons demandé aux âges reculés et aux chefs des nations les seuls types parfaits que l'art sait créer. Assez longtemps, lorsque nous avons voulu tirer de nous-mêmes une poésie nouvelle, nous avons été victimes de nos illusions, nous avons livré nos cœurs aux désirs sans frein, aux espérances vides, aux dégoûts du présent, comme s'il n'appartenait qu'aux privilégiés de ce monde de réaliser dans leur existence quelque partie du beau idéal et qu'à nous, plébéiens, il ne restât d'autre ressource, pour atteindre à la poésie, que de nous arracher violemment au joug de notre état par une agitation insensée de l'âme et de l'esprit! Nous aussi, nous sentons que notre carrière, si bornée

1. *Essai sur Hermann et Dorothée de Gœthe.*
2. 15 juillet 1855.

et si aride qu'elle soit, n'est point complètement dépourvue de joie et d'intérêt. Ce que chacun de nous, profanes, ne peut que sentir confusément, c'est à celui qui plane sur les hauteurs divines, c'est au poète de l'exprimer. » Seize ans auparavant, un homme dont la sûreté de goût ne fait pas question, quoi qu'il soit loin d'être un professionnel, s'était prononcé dans le même sens. X. Doudan, le correspondant de la vicomtesse d'Haussonville et de nombre de personnes marquantes dans les lettres, ne connaît la littérature allemande que de seconde main et par des traductions. *Les Affinités électives* et *Wilhelm Meister* lui demeurent, dit-il, étrangers par l'esprit; mais *Werther* est pour lui le grand roman allemand et, sur *Hermann et Dorothée*, son jugement est à citer en entier. « Il m'est tombé sous la main, l'autre jour, une traduction nouvelle de l'*Hermann et Dorothée* de Gœthe. Cette pompe de langage homérique appliquée aux relations les plus simples, dans les conditions les plus humbles, a son ridicule assurément; mais pourquoi cette poésie sérieuse ne serait-elle pas dans l'âme d'un aubergiste, d'une servante et d'un apothicaire, et d'un curé de village, comme dans l'âme de madame de Clèves? Quand les sentiments sont simples et primitifs, quand c'est le respect pour son père, l'affection pour sa fiancée, la tendresse pour son fils, le dévouement pour ses amis, je ne vois pas pourquoi les choses ne se passeraient pas, sauf le raffinement des nuances, avec la même émotion sérieuse, et poétique par conséquent, chez un apothicaire que chez un grand prince? C'est dans la région moyenne, dans les nuances de la société qu'est la différence, et alors, si un aubergiste parle comme le prince de Ligne, on fait tort à la vérité; mais, pour aller combattre l'ennemi à la frontière, pour secourir ses amis dans la détresse, l'élan est le même, et le langage peut s'élever très bien sans contraste avec la condition. C'est une dernière insolence de l'aristocratie de ne vouloir pas que le fils d'un cordonnier mourant sur le champ de bataille parle le même langage qu'un prince de Saxe-Hausen, Holstein, etc... Relisez *Hermann et Dorothée* sous ce point de vue démocratique[1]. »

L'étude comparative des littératures a relevé bien des erreurs d'optique et des investigateurs compétents ont vanté avec autant de justesse que de sympathie la tentative faite pour créer un genre de poème dont la conception s'écartait de celle de la majorité des lettrés. Esthéticiens, critiques et penseurs s'accordent tous aujourd'hui sur les qualités de forme et de fond de *Hermann et Dorothée*.

1. X. Doudan, *Lettres*, Paris, 1879, t. I, 15 mai 1840, p. 175-176.

En 1870, M. Heinrich, dans son *Histoire de la littérature allemande*[1], lui consacrait un de ses meilleurs chapitres et louait Gœthe d'avoir réussi à peindre « l'exquise sensibilité des races du Nord s'épanouissant dans la pure et suave lumière du Midi ».

Dans un attrayant volume paru en 1882[2], M. Paul Stapfer a relevé la poésie du sujet, l'art de la composition, la vérité des caractères et le fini de l'exécution. « C'est, dit-il, un principe de composition, en poésie comme en architecture, qu'aucune partie de l'ouvrage, pas même celles qui semblent de pur ornement, n'ait en elle-même sa raison d'être, mais que chaque détail soit motivé par ce qui précède ou par ce qui suit et concoure à l'effet de l'ensemble. L'auteur de *Hermann et Dorothée* n'a point failli à cette grande règle de l'art grec et de l'art français qui doivent à la logique leur perfection exemplaire. *Athalie* ou le *Parthénon* n'est pas mieux construit que ce poème en neuf chants[3]. » Plus récemment, dans la *Première série* de ses *Études de littérature allemande*, publiées en 1900, M. Chuquet a donné sur la genèse et le plan du poème, les sources auxquelles a puisé l'auteur, le style et la versification une étude à laquelle il n'y a rien à ajouter. Il répète avec Platen que *Hermann et Dorothée* est l'orgueil de l'Allemagne et la perle de l'art. « C'est, conclut-il, la plus belle manifestation de cette poésie qui représente sur un fond politique et national les destinées particulières, les modestes vertus, l'héroïsme obscur... L'ouvrage n'inspire que des émotions honnêtes et généreuses...; il satisfait les doctes et les délicats de l'esprit ainsi que les ignorants, ceux-ci parce qu'il est si facile, si clair, si compréhensible, ceux-là parce qu'ils trouvent une exquise jouissance à une œuvre où les sentiments sont rendus avec une telle justesse et dans leur sincérité originelle[4]. »

On ne saurait mieux dire. Ces émotions pures et généreuses sur lesquelles insiste M. Chuquet, et qui contribuent à donner à une œuvre d'art sa valeur, sont, comme on sait, un des critères de l'esthétique formulée en 1865 par M. Taine dans sa *Philosophie de l'art*; il reconnaît l'œuvre supérieure dans le degré de bienfaisance qui se dégage de la production artistique, quand à l'échelle des valeurs morales correspond l'échelle des valeurs littéraires. Aussi, lorsque dans un nouvel écrit, *De l'intelligence dans l'art* (1867), il revient sur la question et cite les écrivains qui « de parti pris ont

1. T. II, Paris, p. 547.
2. *Gœthe et ses deux chefs-d'œuvre classiques*, Paris, 1882.
3. Stapfer, *op. cit.*, p. 215.
4. Chuquet, *op. cit.*, p. 286.

mis en scène les beaux sentiments et les âmes supérieures », il n'a pas oublié, à côté de Shakespare et de ses contemporains, de Corneille, de Richardson et de George Sand, les noms de Gœthe et de Tennysson qui, « dans *Hermann et Dorothée* et surtout dans *Iphigénie*, dans les *Idylles du roi* et *la Princesse*, ont essayé de remonter au plus haut ciel de l'idéal[2] ».

Cependant, malgré une nouvelle version que Xavier Marmier a donnée en 1837 et quoique la traduction de Bitaubé n'ait pas disparu de la librairie[2], le petit chef-d'œuvre de Gœthe n'a pas suscité d'imitations directes; comme à *Wilhelm Meister*, à *Faust* et à d'autres ouvrages, on ne lui a fait que des emprunts partiels. Aussi faut-il renoncer à voir dans *Jocelyn* l'action du poète allemand sur Lamartine. Si quelques ressemblances de détails ne peuvent être que des rencontres fortuites, si l'ordonnance et les contours de l'œuvre française n'ont rien qui rappelle l'effort de Gœthe et le sentiment de l'art auquel il était parvenu, on conviendra sans peine que çà et là des réminiscences provenant de fréquentes lectures aient pu se glisser dans le tissu de la fable. Ainsi *Faust* paraît avoir hanté les souvenirs de Lamartine; les *Méditations* en portent des traces. Lorsque le docteur recherche la solitude et lève les yeux au ciel pour en pénétrer les mystères, il tient un langage dans lequel, dit M. Mézières[3], on croirait entendre quelques vers de Lamartine; l'inspiration est la même et la douce harmonie du langage ajoute au charme de la poésie :

Mais peut-être au delà des bornes de la sphère,
Lieux où le vrai soleil éclaire d'autres cieux,
Si je pouvais laisser ma dépouille à la terre,
Ce que j'ai tant rêvé paraîtrait à mes yeux.

Là je m'enivrerais à la source où j'aspire,
Là je retrouverais et l'espoir et l'amour,
Et ce bien idéal que toute âme désire,
Et qui n'a pas de nom au terrestre séjour.

De même Jocelyn, dans ses lettres à sa sœur, se représente veillant, agité, lisant à la fois les livres saints et les auteurs où il pressent un état d'âme pareil au sien. La comparaison avec Faust

1. Taine, *op. cit.*, p. 104.
2. En 1880 parut chez Garnier un *Werther et Hermann et Dorothée*, traductions de Sevelinges et de Bitaubé soigneusement revues par Ernest Grégoire, avec une préface de Sainte-Beuve. — Consulter le *Gœthe Jahrbuch* pour le mouvement de traductions.
3. *W. Gœthe*, 1895, II[e] vol., p. 337.

s'imposerait spontanément à l'esprit, quand même le héros de Lamartine ne nous viendrait pas lui-même en aide :

> Dans mes veilles sans fin, je ressemble, ô ma sœur,
> A ce Faust enivré des filtres de l'école.

Ce passage n'avait pas échappé à Sainte-Beuve. A quelqu'un qui s'étonnait que Jocelyn cherchât encore, il répondait : « Ce Jocelyn du commencement n'est pas arrivé et fixé encore : il n'a pas encore trouvé son calme, ni peut-être trouvé toute sa foi, il n'a pas enseveli Laurence ». Joseph Delorme, que M. Guizot traitait si cruellement de Werther *jacobin* et *carabin*, avait passé lui aussi par les mêmes expériences et pouvait suggérer des réflexions analogues à celles de Jocelyn. Sainte-Beuve, toutefois, n'a pas poussé plus loin le parallèle ; il constatait seulement que la poésie du curé de campagne, neuve en France, existait depuis longtemps en Allemagne et en Angleterre surtout. « Chez Lamartine, ajoutait-il, chez celui que je voudrais saluer comme l'Homère d'un genre domestique, d'une épopée de classe moyenne et de famille, de cette épopée dont le bon Voss a donné l'idée aux Allemands par *Louise*, que le grand Gœthe s'est appropriée avec perfection dans *Hermann et Dorothée*, et dont Beattie, Gray, Collins, Goldsmith, parmi nous l'auteur de *Marie*, sont des rhapsodes soigneux et charmants, d'inégale haleine ; — chez Lamartine, le plus abondant de tous, on pourrait noter quelque chose de l'habitude homérique, dans la reprise fréquente des mêmes beautés, des mêmes images et quelquefois des mêmes vers[1] ». Nous sommes devenus plus exigeants ; ce que nous admirons chez Lamartine, c'est moins l'ensemble et la disposition du tout que les parties détachées formant autant de gracieux ou émouvants tableaux ; la prolixité, l'allure inégale du récit nous frappent d'autant plus en regard de la netteté du dessin et de la plasticité des figures et des paysages qui restent les qualités maîtresses de Gœthe. Cependant la lecture du poème allemand n'a pas été sans effet sur le poète français ; ses pensées s'y reportaient du moins deux ans avant sa mort, lorsque, retiré à Saint-Point, malade et solitaire, il recevait en 1867 la visite de M. Edouard Grenier[2] à qui il confiait « qu'il avait en tête de faire un poème ou plutôt un roman dans le genre de *Hermann et Dorothée* ».

D'autres rapprochements ont été faits de *Hermann et Dorothée*

1. Revue des Deux Mondes, 1836, t. V, *Jocelyn*, p. 610.
2. *Souvenirs littéraires*, Paris, 1894, p. 30.

avec l'épopée rustique de Victor de Laprade, *Pernette*, parue en 1868. M. Süpfle[1] avait attiré l'attention sur le choix des circonstances qui forment le cadre du récit et sur la peinture de quelques caractères qui rappellent ceux du poème allemand. Cet historien littéraire ignorait un passage d'une des œuvres de Laprade[2] lui-même qui ne laisse pas de doute sur l'intention de ce dernier d'imiter Gœthe qu'il admire, sans se dissimuler les difficultés d'une pareille entreprise. Convenons néanmoins que Pernette, l'héroïne résolue et aimante, fiancée avec un jeune homme qui succombe dans une attaque contre les troupes des alliés en 1814, est une digne sœur de Dorothée; le curé et le médecin ont aussi un air de famille avec le pasteur et le pharmacien. M. Süpfle mentionne encore un poème du même genre, l'idylle *Parthénais* du poète danois Bagghesen, traduite en français en 1810 sous le même titre *La Parthénaïde*, par Fauriel. Les allusions à la Révolution française dans l'œuvre allemande pourraient bien avoir encouragé Bagghesen à traiter un sujet analogue. N'écrivait-il pas en 1794 à Klopstock « qu'il ne cessait de lire, avec le duc de Holstein-Augustenburg et le ministre Schimmelmann, les journaux de Paris dont « les lignes brûlantes effrayaient les Balthazar de l'Europe »[3]?

De l'avis des connaisseurs, l'œuvre de Gœthe reste toujours unique. Dans son étude citée plus haut, M. Chuquet convient que *Pernette* offre de beaux endroits; « mais les personnages de Laprade n'existent pas; ils sont, de même que les personnages de Voss, vertueux, fort édifiants et se ressemblent tous; ils parlent une langue pure, parfois éloquente, presque toujours dépourvue de couleur et de relief ».

En France comme en Allemagne, la critique a opposé l'une à l'autre la *Louise* de Voss et *Hermann et Dorothée*. *Louise*, antérieure de deux ans à notre épopée, fut connue presque en même temps qu'elle par une traduction française parue en 1801 et que M. Süpfle regarde comme fort imparfaite. Il est surprenant que, parmi les juges éclairés de la poésie allemande, Benjamin Constant, lors de son séjour à Weimar, consignant dans son *Journal intime*[4] les impressions qu'il recevait sur les lieux mêmes et admis dans l'intimité du maître, ait passé sous silence une de ses œuvres capitales. Il n'a parlé que de celle de Voss dont il vante « la sim-

1. *Op. cit.*, II, p. 143 et 144.
2. *Le sentiment de la nature chez les modernes*, Paris, 1868, ch. v, p. 327 et 328.
3. Arthur Chuquet, *Études d'histoire*, II[e] série, Paris, Fontemoing; *Klopstock et la Révolution*, p. 121.
4. 1804, 12 pluviôse an XII, p. 5.

plicité admirable, la peinture des mœurs pures et simples des ministres de campagne (*Landesprediger*) qui contibuent à répandre les lumières sur la classe agricole ». On sait aussi combien ce libre esprit aimait le théâtre allemand sans méconnaître les qualités de celui de son pays; mais à ce moment ses préoccupations le ramenaient à d'autres sujets. Dans cet éloge des pasteurs philosophes, c'est le futur publiciste qui se trahit déjà, absorbé par la question de la portée des croyances sur les institutions; avec sa manière grave et froide d'envisager l'instinct religieux, il a voulu en faire un soutien intérieur plutôt qu'un enchantement de l'imagination; le penseur a pris le pas sur le poète un instant réveillé au contact de Gœthe. Après *Adolphe*, écho bien affaibli de *Werther* et qui date de 1816, la politique devint de plus en plus sa pensée dominante, si l'on excepte encore l'adaptation de *La mort de Wallenstein*. Il semble néanmoins impossible qu'un délicat appréciateur soit resté insensible aux charmes d'une fiction aussi neuve que celle de Gœthe. On se plaît à croire que l'infériorité de *Louise* ne lui a pas fait illusion et qu'après une lecture attentive des deux poèmes, il se fût peut-être rencontré avec tel critique autorisé venu après lui, qu'il eût déclaré avec M. P. Stapfer, par exemple, que « *Louise* n'a plus aujourd'hui d'autre intérêt que de nous fournir un terme de comparaison pour apprécier la merveilleuse création de Gœthe ». Rapprochant *Paul et Virginie* de l'idylle de Voss, M. Stapfer regrette que Bernardin de Saint-Pierre se soit arrêté à moitié chemin et ait relégué son action dans une sorte d'Atlantide. Quoique Voss ait été moins timide que l'auteur français, M. Stapfer est d'avis qu'il a échoué « d'une manière piteuse et ridicule ». Ce n'est pas en effet dans *Hermann et Dorothée* que la journée se passe à boire et à manger, sans parler d'une plate phraséologie religieuse entremêlée de conseils à prendre contre le chaud et contre le froid. Si *Louise* eut un très grand succès de son temps, c'est « parce que cette idylle sage et honnête présentait sa propre image à la majorité du bon public; l'Allemagne bien pensante, bien priante, bien nourrie s'y mirait elle-même dans la fleur de sa bêtise[1] ».

IV

Si, par les justes proportions, l'ordonnance et la sobriété du dessin autant que par la vie et le mouvement des personnages,

1. Stapfer, *op. cit.*, p. 164, 166.

l'idylle épique de Gœthe compte au nombre des productions les plus achevées, elle n'en prête pas moins le flanc à de sérieuses objections sur lesquelles les avis sont partagés. La conception esthétique de Gœthe, telle qu'elle ressort de son poème, a été discutée en France et dans ce domaine son nom rejoint celui d'André Chénier; leur poétique à tous deux provoque le même ordre de réflexions. « A seize ans, écrivait Lerminier, A. Chénier savait le grec, il lisait Homère et les lyriques. C'est ainsi qu'il se préparait à écrire ces pièces ravissantes qui n'ont à craindre aucune comparaison avec ce que Gœthe nous a laissé de plus antique, l'*Aveugle*, le *Malade* et le *Mendiant*[1]. »

Lorsque, pénétré des théories classiques, Gœthe composait *Hermann et Dorothée*, il n'avait qu'à suivre son penchant, sans s'embarrasser de principes et de modèles qui pussent limiter sa spontanéité d'artiste. La leçon qu'il en retirait, c'était d'apprendre à ses confrères à réprimer la vigueur mal assurée dont ses devanciers et lui-même dans ses œuvres de jeunesse avaient donné l'exemple. Chénier, épris lui aussi des anciens, remontait aux sources, mais il s'en tenait aux Alexandrins et aux poètes de l'Anthologie. Il avait en outre à lutter contre une tradition séculaire consacrée par des noms imposants, à rompre avec les imitations des imitations pour revenir à une inspiration plus fraîche et plus conforme à la nature. Comme Gœthe, il avait étudié à l'école de Winckelmann dont les travaux, déjà connus en France dès 1756 par le *Journal étranger*[2], avaient été dès lors traduits et commentés. Les premiers objets exposés à ses regards d'adolescent furent des médailles antiques, des estampes et des scènes d'Italie; par les mêmes moyens et dans la maison paternelle, Gœthe fut aussi dès son enfance initié aux choses de l'art. L'épopée de Voss ne fut sans doute pas sans portée sur le dessein qu'il se proposait d'entreprendre une peinture idyllique de la vie allemande; mais la question homérique telle qu'elle était débattue dans les *Prolégomènes* de Wolf ne le préoccupait pas moins. Dans une lettre du 26 septembre 1796[3] adressée au célèbre philologue, il donne à entendre qu'il ambitionne de jouer le rôle d'un homéride. Il était toujours arrêté, disait-il, par la haute idée qu'il se faisait de l'unité et de l'indivisibilité des écrits homériques. « Mais maintenant que vous attribuez ces œuvres splendides à toute une famille de chanteurs,

1. Revue des Deux Mondes, 1846, *La poésie allemande et l'esprit français*, p. 1007.
2. Süpfle, *op. cit.*, II[e] vol., p. 28.
3. *Gœthe's Briefe an Friedrich August Wolf*, hersgb. von Michel Bernays, 1868; — *Journal des Débats*, 6 et 8 sept. 1868, article de Laboulaye cité par Mézières dans *W. Gœthe*, II[e] vol., p. 71.

il y a moins de témérité à se risquer en nombreuse compagnie, et à suivre le chemin que Voss nous a montré si bien dans sa *Louise*. » Et, comme André Chénier, il a pu se convaincre de la vérité du mot de Winckelmann que, « si le génie des modernes est pittoresque, le génie des anciens est sculptural »[1]; de là à admettre que les anciens doivent demeurer nos maîtres, mais les maîtres de notre forme et non plus de notre cœur et de notre esprit, il n'y a qu'un pas. Un autre trait leur est commun. « Pour Chénier comme pour Gœthe, création est délivrance, dit M. Louis Bertrand[2]. La liberté souveraine du poète s'atteste non seulement par l'économie parfaitement intelligente et harmonieuse de son œuvre, mais par la facilité avec laquelle il la quitte et la reprend. Voilà une idée éminemment classique. Ç'a été celle de Racine et de Gœthe, l'un qui pouvait écrire en prose des plans développés de ses tragédies, l'autre qui était capable de revenir à son *Iphigénie en Tauride* et d'en changer la prose en vers. » Ces réflexions s'appliquent également bien à *Hermann et Dorothée* qui fut l'objet d'un travail opiniâtre et joyeux, comme l'a montré M. Chuquet.

Une question s'impose cependant. Dans ce labeur sans hâte où l'auteur se sent en possession de ses moyens et de lui-même, jusqu'à quel degré le mélange de l'antique et du moderne est-il admissible dans l'œuvre d'art; dans quelle mesure la forme peut-elle être distincte du fond? N'est-ce pas déroger à l'esprit classique qui exige un accord et même une dépendance étroite entre la pensée et l'exécution sous peine de ne produire qu'un pastiche? Nous touchons ici à la contradiction qui ressort de la poétique d'André Chénier résumée dans les vers fameux qui contiennent aussi la poétique de Gœthe :

> Changeons en notre miel leurs plus antiques fleurs;
> Pour peindre notre idée empruntons leurs couleurs,
> Allumons nos flambeaux à leurs feux poétiques.
> Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques.

Nous pensons aujourd'hui autrement sur ce point; pour Gœthe comme pour Chénier, la réponse est la même. « Le style n'est pas l'ornement; il n'est pas l'enveloppe ou le vêtement de l'idée; il en est l'efflorescence, il est l'épanouissement naturel de ce qu'il y a de plus intime, de plus profond, de plus involontaire ou de plus inconscient dans notre façon de concevoir et d'entendre les

1. *André Chénier*, par Faguet, Paris, 1902.
2. *La fin du classicisme et le retour à l'antiquité dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, Paris, 1897, p. 252.

choses dont nous parlons. On ne sépare pas *la forme* d'un grand écrivain du fonds d'idées qu'elle exprime : ils font corps, ils ne sont que l'envers et l'endroit l'un de l'autre[1]. » Et cela éclate avec évidence dans les imitations de la poésie antique : la poésie obtenue par ce procédé devient alors littéraire ou plutôt livresque ; le poète ne sera ni un ancien, ni un classique, mais un alexandrin, un descripteur de vases ou de figurines.

Si Gœthe échappa à l'erreur sur laquelle reposent les théories de l'école néo-classique des Legouvé, des Delille et d'autres, c'est à la fois par une heureuse inconséquence, grâce à la souplesse d'un esprit qui répugnait à tout dogmatisme littéraire, grâce aussi à la sûreté d'un goût qui ignore les écarts d'imagination et les fausses élégances. Mais il était naturel que, dans la patrie d'André Chénier, le poète allemand fût pris à partie. Doudan, dont nous avons déjà invoqué le témoignage, était d'avis que « cette pompe, ce langage homérique appliqué aux relations les plus simples, dans les conditions les plus humbles, a son ridicule assurément » ; il ne contestait du moins ni la noblesse, ni l'élévation morale des personnages et de l'action. Un autre critique, plus familier avec les idées germaniques, mais trop blasé sur les destinées de la poésie, Edmond Schérer, n'a pas caché son désappointement sur le mélange d'antique et de moderne mis en usage par Gœthe. « Il est certain, écrivait-il en 1882, que le plaisir double en voyant à chaque pas la difficulté vaincue. Mais tout cela ne fait pas que l'effort soit bien employé, ni le genre vrai, sain et digne. *Hermann et Dorothée* reste un jeu spirituel, une gageure gagnée, mais avec tout cela un tour de force. Il n'est pas bien sûr que les sociétés modernes conservent une poésie, mais, à coup sûr, si elles en ont une, ce sera à la condition que cette poésie soit de son temps par le langage autant que par le sujet. A-t-on remarqué que le procédé de Gœthe est au fond celui de la parodie, et que, pour un rien, le lecteur se mettrait à rire de ces chevaux de ferme, transformés en coursiers, de ces aubergistes et de ces apothicaires de village qui parlent avec la magniloquence d'un Ulysse ou d'un Nestor ? Il faut avoir le courage de le dire, ce n'est pas là de la poésie sincère, mais seulement le produit d'un dilettantisme exquis, et en définitive une œuvre factice[2] ».

En 1897, M. Louis Bertrand passant en revue les imitations de l'antiquité dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, n'a pas,

1. F. Brunetière, *Études critiques sur l'histoire de la littérature française*, Paris, 1896, p. 280.
2. *Études sur la littérature contemporaine*, t. VI, p. 395.

en abordant le sujet qui nous occupe, répondu autrement que Edmond Schérer. Avec ces emprunts aux générations dont on abandonne le fond de pensée, avec ces combinaisons artificielles, « ces idées et ces mœurs modernes costumées à la grecque ou à la romaine, ou quelquefois les deux ensemble, ont quelque chose de faux et de grimaçant. On en arrive, comme Gœthe, dans *Hermann et Dorothée*, à célébrer dans le style d'Homère les amours d'un aubergiste de village, ou comme André Chénier lui-même, on en est réduit à de ridicules périphrases pour exprimer des choses que l'accoutumance nous a rendues triviales ou familières[1] ».

Il était réservé à Chateaubriand de montrer par son exemple qu'on peut allier l'esprit du classicisme avec les civilisations diverses. Combien peu il fut compris au début, c'est ce dont on se convaincra en relisant les pages que Marie-Joseph Chénier[2] consacrait à *Atala* et aux productions allemandes telles que *Werther* et *Wilhelm Meister*, révélatrices de symptômes nouveaux en poésie. La critique venue de l'étranger pouvait encore moins devancer le temps où, embrassant l'œuvre entier de Gœthe, elle en démêlerait les éléments pour discerner en lui une physionomie à part très caractérisée. Le drame de *Clavijo* était connu à Paris avant la Révolution, celui de *Stella* était adapté à la scène et joué pendant la Révolution; à côté de *Gœtz de Berlichingen*, ces pièces figuraient dans le recueil dramatique que le traducteur Friedel offrait aux lecteurs français de 1782 à 1785; avec *Wilhem Meister* et *Hermann et Dorothée*, elles rentraient par bien des côtés dans les habitudes littéraires du XVIII[e] siècle. La prophétie que Grimm avait faite en 1769 semblait se réaliser. « Si l'on avait parlé à Paris, il y a douze ans, d'un poète allemand, écrivait-il, on aurait paru bien ridicule. Ce temps est bien changé. » *Werther* et *Faust* allaient déplacer l'horizon littéraire; ils ouvraient aux traducteurs, aux imitateurs et aux penseurs des régions encore mal connues; en scrutant les motifs de ses aversions et de ses sympathies, l'esprit français devait prendre une conscience plus nette de lui-même et de la vie intellectuelle et morale telle que l'avaient conçue deux siècles de littérature classique[3].

LOUIS MOREL.

1. Bertrand, *op. cit.*, p. 250.

2. *Tableau historique de l'état et des progrès de la littérature française depuis* 1789.

3. Au moment de livrer cette étude à l'impression, je prends connaissance du livre de M. Philippe Godet, *Mme de Charrière et ses amis*, Genève, 1906, qui contient quelques renseignements auxquels je ne puis que renvoyer le lecteur : T. II, p. 98, 99, 343, 344.

MÉLANGES

UNE LETTRE AUTOGRAPHE DE PIERRE FORCADEL, LECTEUR DU ROI EN MATHÉMATIQUES, A JEAN DE MOREL

Dans son excellente étude sur Michel de L'Hospital[1], M. E. Dupré Lasale parle longuement des amis et protégés[2] de cet éminent écrivain et homme d'État. Nous assistons au défilé des plus beaux esprits de la dernière moitié du XVI[e] siècle : le cardinal Du Bellay, Guillaume Aubert, Jean de Morel[3], les membres de la Pléiade, Montaigne et une foule d'autres.

Parmi les personnages moins connus se trouve Pierre Forcadel[4], lecteur du roi en mathématiques, et, dans une demi-douzaine de pages, l'habile critique résume les éléments essentiels de la vie de l'auteur de l'*Arithmétique entière et abrégée*.

Vers la fin de ses remarques sur Forcadel, M. Dupré Lasale traite la question des poursuites qu'il a dû subir pendant les guerres de religion. « Pendant les troubles précédents, dit-il, Forcadel paraît avoir été assez compromis pour interrompre ses cours et quitter Paris[5]. Ce qui confirme ce soupçon, c'est qu'en 1564, dans le même volume où il offrait au roi le premier livre d'Euclide, il adressait les cinq autres à Coligny, à Téligny, à Lanoue, à Mondoré, au Dr Guétauld, tous chefs ou fauteurs de l'insurrection calviniste, et leur témoignait sa reconnaissance de l'avoir secouru et reçu dans leurs maisons. Il n'y avait pas

1. *Michel de l'Hospital avant son élévation au poste de chancelier de France.* Première partie, Paris, Ernest Thorin, 1875, in-8. Deuxième partie, Paris, Albert Fontemoing, 1899, in-8.

2. Deuxième partie, chapitre I.

3. On sait l'importance de Jean de Morel dans l'histoire littéraire du XVI[e] siècle. Né à Embrun en 1511, il alla de bonne heure en Suisse, où il devint le disciple d'Érasme. Après un séjour en Italie, il revint à Paris, et fut par la suite valet de chambre et maître d'hôtel du roi, maréchal des logis et gentilhomme de la reine. Morel était toujours prêt à accorder sa protection aux jeunes auteurs, et sa maison à Paris devint le premier des salons littéraires. Il mourut en 1581.

4. Pierre Forcadel, frère d'Étienne, naquit à Béziers vers 1500. Après avoir visité les principales villes d'Italie il vint à Paris, où il faisait des cours publics de mathématiques en français, ce qui n'avait pas été fait auparavant. En 1560 il succéda à Jean de Pena, un des deux professeurs de mathématiques au Collège Royal. Les lettres patentes citées par M. Abel Lefranc dans l'*Histoire du Collège de France* (p. 349) prouvent que Forcadel mourut avant le 16 février 1574. Pour plus de détails sur sa vie et une liste complète de ses œuvres, voir Goujet, *Mémoire historique et littéraire sur le Collège Royal de France*, Paris, 1758, in-4, seconde partie, p. 23-26.

5. Il n'y a guère de doute que Forcadel était protestant; néanmoins, le 8 juillet 1568, avec sept autres professeurs royaux, il prêta le serment de catholicité. Cf. Lefranc, *Histoire du Collège de France*, p. 220, note 1.

là un motif d'exclusion aux yeux de L'Hospital, alors chancelier, et il n'est pas douteux qu'il a dû prendre une grande part à la promotion de Forcadel[1] ». Nous avons eu la bonne fortune de découvrir à la Bibliothèque Nationale[2] la lettre suivante qui sert de complément aux observations de M. Dupré Lasale et éclaircit un peu la biographie des dernières années d'un homme qui a joué un rôle notable dans l'avancement des sciences en France.

RICHMOND-LAURIN HAWKINS.

Monsieur, au commencement de cez derniers troubles Dieu me sucita pour amy monsieur Baldouin[3], qui me secoureut de telle façon que moy, ma femme et famille, ayans le cousteau sur la gorge, fumes délivrez de ce danger-là. Mais aprez je fus contrainct de me retirer prez de Monseigneur le conte de Brisac[4], lequel me feist un recueil et traictement treshumain, et me feit avoir une sauvegarde du roy adressante au cappitaine de mon quartier; mais voiant que le cappitaine en tint peu de compte, pour avoir esté mon imprimeur[5] et ne l'estant plus, et ensemble estant solicité de Misser Angelo[6] qui a despuis esté cause de m'avoir faict voler mon logis, comme je feray tresbien apparoir, je fus contraint de me retirer avec ma famille en la maison d'un dez parans de ma femme que le présent porteur vous nommera, là où ce pendant j'ay faict un livre de la sphère du monde[7], un livre de l'usage de l'Astrolabe[8], et ay augmenté mes estudes de beaucoup. Maintenant craignant de faire par trop d'empeschement là où je suis, et n'aiant autres moiens que de demeurer ou de m'en aler, affin que ne me puisse repentir, faisant les choses sans conseil, je n'ay pas voulu passer plus oultre sans premièrement vous supplier de me donner vostre advis s'il sera bon que je demeure, ou s'y je m'en dois aller, vous suppliant en premier lieu, monsieur, de ne faire chose pour moy

1. Dupré Lasale, *ouvr. cité*, p. 39.

2. Cabinet des manuscrits, fonds latin 8589, fol. 61.

3. Il s'agit de François Baudouin, jurisconsulte, théologien et historien. Il eut des relations avec Calvin et Melanchton à Genève, et enseigna successivement le droit à Bourges, à Angers, à Paris, à Strasbourg et à Heidelberg. On dit que Baudouin était calviniste à Genève, luthérien à Strasbourg et à Heidelberg, et catholique à Paris. Haag l'a cru digne d'un long article dans *la France protestante*.

4. Timoléon de Cossé, comte de Brissac, tué en 1569 à la bataille de Mucidan en Périgord. Guillaume Aubert, ami intime de Forcadel, publia des *Vers funèbres sur le trespas du trèsgénéreux et tresmagnanime comte de Brissac*, Paris, 1569, in-8 (B. N. Ye 55489).

5. Avant 1568, date de cette lettre, tous les ouvrages de Forcadel avaient paru chez Guillaume Cavellat et Charles Périer; cependant nous n'avons pas trouvé d'autre mention du rôle de « cappitaine » que l'auteur prête à son ancien imprimeur.

6. Ce personnage, évidemment italien, n'a pas laissé d'autre trace dans l'histoire du temps.

7. *Deux livres d'Autolice, l'un de la sphère, et l'autre du lever et coucher des étoiles non errantes; ensemble le livre de Théodose, des habitations, traduits par P. Forcadel*, Paris, Hiérosme de Marnef, 1572, in-4.

8. *La description d'un anneau solaire convexe, descritte et démontrée de l'invention de P. Forcadel, Lecteur du Roy ès mathématiques*, Paris, Guillaume Cavellat et Hiérosme de Marnef, 1569, in-4. La Croix du Maine fait mention d'une édition de cet ouvrage parue chez Mathurin Prévost, 1568.

par laquelle ny vous ny aucun de ceux qui vous appartiennent en puisse recepvoir dommage. Vous suppliant aussi de faire mez treshumbles recommendations envers Monseigneur le Chevalier[1], et envers monsieur le conseiller Bonaud, je me recommande aussi treshumblement à ma damoiselle de Morel[2] et à mes damoiselles vos filles[3], et vous supplie d'estre tousjours maintenu en vostre bonne grâce, priant Dieu qu'il vous donne l'accomplissement de vos désirs.

Ce troisiesme de mars 1568, par vostre treshumble et trèsobéissant serviteur.

P. Forcadel.

[Au dos] : A Monsieur
Monsieur de Morel.

1. Henri d'Angoulême, bâtard de Henri II, dont Jean de Morel fut gouverneur. Il fut d'abord destiné à l'Église et porta les titres de Monseigneur le protonotaire, abbé de la Chaise-Dieu. Plus tard, on le fit entrer dans l'ordre de Malte; il devint ensuite grand prieur de France. Dans une épître datée du 10 novembre 1564, Forcadel lui dédia sa traduction du *Premier livre d'Archimède des choses également pesantes*, Charles Périer, 1565, in-4.

2. Antoinette de Loynes, veuve de Lubin Dallier, avocat au Parlement, épousa en secondes noces Jean de Morel. Voir P. de Nolhac, *Lettres de Joachim Du Bellay*, p. 24, note 1, pour quelques poésies de sa plume.

3. Les trois filles de Jean de Morel, Camille, Lucrèce et Diane, étaient des prodiges d'intelligence précoce. Elles savaient le grec, le latin, l'espagnol et l'italien. On n'a qu'à parcourir les poésies de Buchanan, de Michel de L'Hospital, de Dorat et de Utenhove pour se rendre compte de l'estime dont ces demoiselles jouissaient.

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE

Dernières correspondances de Bernardin avec Désirée. Son portrait par un peintre américain. Notice de sa vie écrite par lui-même. Cumul de ses pensions. Virginie quitte Écouen; lettre de félicitations qui lui est adressée par Mme Campan. Lettre de Désirée à Virginie. Mort de Bernardin; ses obsèques. Discours de M. de Parseval. Appréciation de sa personne et de ses œuvres par les grands écrivains contemporains.

Les lettres connues, — publiées ou non, — des dernières années de la vie de Bernardin de Saint-Pierre sont relativement peu nombreuses; celles qu'il adressa à Désirée dans cette ultime période, ne se ressentent ni de l'âge, ni de la fatigue, il y règne une douce mélancolie, mais elles sont toujours aussi tendres, aussi affectueuses. L'âme de Bernardin semble s'être réfugiée tout entière dans celle de sa femme et de ses chers enfants. Ces dernières lettres ressemblent aux rayons encore brillants du soleil couchant.

Dans une lettre sans date, nous lisons :

Je me hâte, chère amie, de répondre à ta lettre que tu m'as fait l'amitié de m'écrire hier, samedi : c'est une étoile qui a illuminé mon ciel mélancolique, depuis que j'ai quitté mon Paul studieux, ma fille d'Écouen et ma femme, unique pour toutes sortes de vertus et de charmes.

Il lui parle de divers travaux qu'il a ordonnés pour l'entretien de sa maison, de l'arrangement de sa bibliothèque pour lequel il compte sur le concours intelligent de sa fille, et il termine ainsi :

Songe, ma belle et ma chère, que le plus doux fruit que je me suis proposé en entreprenant ces travaux, est ton propre bonheur et celui de nos enfans. Si vous devez un jour être heureux dans cet asile de ma vieillesse, je le suis dès à présent. Je vous recommande tous à Celui qui n'a commencé ma fortune que depuis que tu es ma femme, et qui vous servira un jour de père. Je t'embrasse de tout mon cœur, ainsi que ta petite troupe chérie. Mes enfans, contentez bien votre bonne maman [1].

Dans une autre lettre, également sans date, il raconte qu'il a mené Mme de Pelleporc à Franconi, où elle s'est fort amusée, mais qu'elle en revient toujours à sa chère fille, à son cher Éragny, où elle se trouve aussi heureuse qu'en Suisse [2].

La fin de cette lettre est charmante :

1. *Correspondance*, lettre 19.
2. On sait que Mme de Pelleporc était originaire de la Suisse, qu'elle habitait au moment de son mariage.

J'ai baisé les fleurs que tu nous a envoyées; elles sont fraîches comme si tu venais de les cueillir, surtout les roses, ton emblème[1].

Jusqu'à l'âge de dix ans, Paul avait reçu des leçons de sa mère adoptive; mais d'une nature molle et, disons-le de suite, d'une intelligence très ordinaire, malgré les illusions que se faisait son père à cet égard, Paul faisait peu de progrès. A l'automne de 1808, Bernardin résolut de le placer dans la pension de M. Lemoine, aux Champs-Élysées, en attendant qu'il fût en état d'être admis dans un lycée. Cette position des Champs-Élysées convenait en outre à Bernardin, comme étant sa promenade favorite et voisine de son habitation de la rue Bellechasse. « Je l'aurai tous les dimanches à dîner avec moi, écrit-il à Robin. Je suis dans la nécessité de vivre maintenant pour lui et non de le faire vivre pour moi[2]. »

Dans une lettre du 4 juillet 1809, faisant suite à une ou plusieurs autres que nous n'avons pu trouver, il est encore question de Paul. C'est en outre un véritable journal de l'existence de Bernardin à Paris, journal qui se termine, comme à son habitude, par un madrigal un peu libre à Désirée.

Délices de ma vie, je vais te continuer mon journal. Vendredy et samedy ont été employés à écrire à ma chère femme, à M. Le Danois, qui m'avait envoyé une traduction; à M. de Normandie, qui m'avait demandé un rendez-vous, et du reste à me reposer, car j'étais exténué de la chaleur et du voyage. Dimanche, Paul, toujours aimable, est venu manger avec moi ma perdrix aux choux, parfaitement bien conservée : il m'a apporté de sa pension un paquet de livres et sa cassette, parce que, m'a-t-il dit, le soir aux approches des vacances, on est sujet à être volé. Je l'ai ramené à sa pension où j'ai payé son quartier, et j'ai appris que les vacances commencent vers les premiers jours de septembre; sur quoi, Paul, tout réjoui, m'a promis pour dimanche prochain un nouveau déménagement de livres, sans que cela diminue en rien ses études. Il compte bien cette année sur un accessit.

Envoie-moi donc une bourriche pour dimanche prochain; fais-y mettre poulets ou poules pour remplacer la perdrix; on les a à meilleur compte à Pontoise.

Hier, lundi, j'ai été voir la reine d'Espagne qui m'a très bien reçu; il y avait madame Rœderer qui a admiré ta jolie figure sur ma tabatière[3], de là, j'ai été dîner chez notre ami Toscan qui m'a très bien traité.

Aujourd'hui, mardi 4, rendez-vous chez M. de Normandie, dîner chez Henri Didot. Je commence la récolte de mon argent.

Occupons-nous maintenant de toi. Tu as donc été malade, chère brebis, Diane t'a persécutée. Si tu avais fait usage du remède que je t'ai tant de fois proposé, tu t'en serais bien trouvée, ce sera pour mon retour; je ne peux au juste le déterminer; mais ce sera le plus tôt possible, car, pour te dire la vérité, je sens que tu me manques

1. *Correspondance*, lettre 20.
2. *Id.*, lettre 15 à Robin.
3. Nous avons le regret de ne pas connaître l'heureux possesseur du souvenir de l'aimable femme que fut Désirée de Pelleporc.

comme Eurydice à Orphée, au lever du soleil et encore plus à son coucher.

Prends bien soin de toi, chère amie et de mon jardin. Mille amitiés à ta mère, je vous recommande bien l'une à l'autre [1].

Au mois d'août 1809, Bernardin est en pourparlers pour la vente de sa maison d'Essonnes qu'il n'a plus habitée depuis la mort de sa première femme; il voudrait en avoir mille louis; elle lui a coûté, dit-il, plus de 30 000 livres.

Il raconte à Robin comment il a été amené à faire faire son portrait par un peintre américain et à écrire une notice sur sa vie.

Un peintre de Philadelphie, appelé M. Piale, est venu, l'année passée, avec une lettre de M. Jefferson, président des États-Unis, adressée à quelques-uns de mes confrères de l'Institut, ainsi qu'à moi, pour nous engager à nous laisser peindre par le porteur de cette circulaire. Je m'y suis prêté d'autant plus volontiers que les portraits qu'il m'a montrés étaient du plus grand effet. Le mien a réussi au delà de mon attente, mais l'amour de la patrie a déterminé l'artiste à retourner tout à coup au sein de sa famille. Il y a trois mois, le père de M. Piale m'a écrit une lettre pour me remercier d'avoir bien voulu servir de modèle à son fils, et il y a huit jours que j'en ai reçu une de M. Warden, consul-général des États-Unis à Paris sur le même sujet. Il me marque que mon portrait est à l'exposition du musée américain, que M. Piale désire y ajouter une notice de ma vie, afin de me faire mieux connaître à ses compatriotes. C'est ce que j'ai cru devoir faire. Cette complaisance m'a occupé plusieurs jours, et a été un surcroît de travail qui m'a obligé de négliger d'autres études. Ma notice, qui ne contient guère plus d'une feuille de grand papier à lettre, est si remplie de ratures, qu'il a fallu la recopier, et c'est à quoi ma femme est actuellement occupée.

Vous me direz, mon ami, il y a un peu de vanité dans toutes ces complaisances; je vous assure que je ne m'y suis laissé aller que par le plaisir de penser que des étrangers m'avaient élevé un petit monument d'amitié dans leur pays; puisque je suis quelquefois piqué par les épines de l'ancien monde, irais-je refuser les roses du nouveau [2]?

La notice dont il est question dans la lettre ci-dessus est, en effet, des plus concises; cependant, tous les principaux événements de la vie aventureuse de Bernardin y sont relatés. Cette notice est intéressante, non seulement à ce point de vue, mais aussi à cause des réflexions que lui suggère chaque période de son existence; il arrivait au déclin de sa vie et il portait ainsi un jugement définitif sur toutes les phases qu'il avait traversées. Nous citerons particulièrement les lignes qu'il consacre à la Révolution, pour ce qui le concerne, ainsi que l'expression de ses sentiments de reconnaissance envers l'Empereur et le roi Joseph.

1. Bibliothèque du Havre.
2. *Correspondance*, lettre 16 à Robin.

Je commençais à être heureux, lorsque la Révolution que j'avais prédite arriva : elle m'enleva ma place, mes pensions et presque toutes mes économies.

Ainsi j'ai passé dans cette navigation du monde comme la plupart des hommes, à travers toutes les tempêtes de la vie, les préjugés, la mauvaise fortune, les maladies, les guerres, les procès, les calomnies, les contrefaçons et les banqueroutes, tant publiques que particulières.

Cependant, l'étoile de notre illustre empereur Bonaparte a dissipé pour moi tous ces orages. Il a rétabli une partie de ma fortune par diverses pensions, et il y a joint la croix d'honneur. Son frère Joseph, roi d'Espagne, y a mis le comble par une pension de six mille francs. Je dois ces bienfaits, non sollicités, au simple mouvement de bienfaisance naturel à ces deux grands princes.

Nous reproduisons également ce qu'il dit de ses enfants et des deux femmes qu'il a successivement épousées.

Je suis aussi heureux du côté de la nature. J'ai deux aimables enfants : ma fille Virginie, élevée à Écouen par ordre de l'Empereur, et mon fils Paul, âgé de onze ans, qui étudie dans mon voisinage. J'ai perdu leur mère de bonne heure, mais j'ai recouvré dans une seconde épouse, une femme rare, qui a élevé leur enfance et qui prend soin de ma vieillesse avec la même affection. J'ai soixante-douze ans et je jouis d'une santé sans infirmités.

Cette notice paraît avoir été reproduite pour la première fois, en tête de l'édition de *Paul et Virginie*, publiée en 1823 par le libraire Janet.

Elle figure également dans une autre édition de *Paul et Virginie* de l'éditeur Quantin, en 1878[1].

Bernardin avait publié en 1808 une de ses meilleures œuvres, la *Mort de Socrate*. Il semble avoir espéré un moment que ce travail consciencieux et d'une philosophie élevée, serait appelé à concourir pour l'un des prix décernés par l'Académie, il n'en fut rien et, à ce propos, il écrivait, le 28 novembre 1810, à son ami et collègue François de Neufchâteau :

Personne ne s'est avisé de mettre sur les rangs ma *Mort de Socrate*, quoiqu'elle eût les conditions requises pour paraître au deuxième rang. Je suis très content de cet oubly, car c'est une chose trop chatouilleuse d'être jugé soi présent, et d'être caressé ou pincé tout vif. Quand je dis jugé, je me trompe, nous ne sommes que des conseillers ou plutôt de simples avocats, malheureusement un peu trop colériques pour la plupart. Notre vrai juge doit être notre empereur, et son grand sens qui gouverne l'Europe suffira bien à redresser nos opinions. Je n'aime point celle de la multitude. Sully dit dans ses Mémoires que si la sagesse descendait sur la terre, elle irait se loger dans une seule tête,

1. *Paul et Virginie*, préface de Jules Claretie, eaux-fortes de Fr. Régamey, variantes et bibliographie.

et non dans celles d'une compagnie. Rappelons-nous la *Phèdre* de Pradon, si longtemps préférée à celle de Racine. Heureux qui n'est point ballotté dans ces luttes académiques[1].

Un décret impérial du 15 mars 1811 nommait élève du gouvernement à *trois quarts de pension*, au Lycée Napoléon de Paris, Paul de Saint-Pierre, alors âgé de douze ans et demi[2]. C'était une nouvelle faveur du gouvernement impérial, dont Paul ne profita guère, ainsi que nous le constaterons par la suite.

On a fait grand bruit de la pension de 3400 francs concédée à Bernardin par un décret impérial du 19 octobre 1811; on l'a considérée comme une faveur nouvelle, alors que ce n'était que la régularisation des pensions qui lui avaient été déjà accordées, ainsi que le constate le rapport du ministre du Trésor, Mollien, à la suite duquel le décret fut rendu. Voici ce document :

La loi du 4 messidor an III avait fixé à trois mille francs le maximum des pensions. La direction du Grand-Livre de la Dette publique avait dû conclure de cette disposition que le titulaire de plusieurs pensions ne pouvait pas dépasser, pour le montant cumulé de ses pensions, le maximum de trois mille francs.

Depuis cette époque, Votre Majesté a élevé le maximum des pensions à six mille francs. Elle a même élevé cette proportion pour les services rendus dans des places éminentes. Il doit résulter de cette nouvelle disposition que le cumul de plusieurs pensions est maintenant admissible jusqu'à la concurrence de six mille francs.

Je mets sous les yeux de Votre Majesté le petit nombre de savants et de gens de lettres, à l'égard desquels Votre Majesté n'a pas formellement décidé qu'ils cumuleraient leurs pensions avec d'autres traitements, et dont les seules pensions cumulées excèdent trois mille francs.

Je propose à Votre Majesté de décider que chacune de ces pensions sera payée dans sa consistance actuelle au titulaire, dont la quittance sera en conséquence admise dans les comptes du payeur.

La proposition du Ministre fut acceptée et le décret ci-après rendu :

Amsterdam, 19 octobre 1811.

Napoléon, Empereur des Français, roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération suisse, etc., etc., etc.

Sur le rapport de notre Ministre du Trésor impérial.

Vu les lois des 14 et 24 messidor an III, l'arrêté du Directoire exécutif du 3 prairial an VII; les lois du 28 fructidor an VII et 15 germinal an XI et notre décret impérial du 27 février 1811.

Notre Conseil d'État entendu.

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Notre Ministre du Trésor fera payer dans leur consistance actuelle les sept pensions portées dans l'état joint au présent décret, et dont le

1. Bibliothèque du Havre.
2. Archives nationales.

montant se compose *de la réunion qui a été faite en exécution de notre décret impérial du 27 février 1811, des pensions déjà inscrites sur le Grand Livre des pensions et de celles qui avaient été accordées sur les fonds du Ministère de l'Intérieur.*

ANNEXE AU DÉCRET.

État nominatif des savants et gens de lettres dont les pensions inscrites au Trésor s'élèvent au-dessus de trois mille francs.

MM.	Bernardin de Saint-Pierre	3,400
	Gaillard	4,000
	Morellet	4,708
	De Ximené	4,800
	Gratry	4,000
	De Vitry	4,333
	Mentelle	3,800 [1]

On remarquera que Bernardin, dans cette liste, a le cumul le moins important.

En résumé, à cette époque de sa vie, il possédait donc les pensions ci-dessus..... 3 400 fr.

La pension que lui faisait le roi Joseph..... 6 000 fr.

Et son traitement de membre de l'Institut.

Il était donc largement à l'abri du besoin; mais il convient de considérer que ces pensions ainsi que son traitement s'éteignaient avec lui; qu'il était alors dans sa soixante-quinzième année, et qu'il laisserait après lui une veuve et deux enfants dont la situation était loin d'être faite. Il n'y avait donc rien d'excessif ni d'exceptionnel dans les faveurs qui lui étaient accordées et que justifiaient son talent d'écrivain et sa position de fortune des plus modeste.

Nous donnons ci-après une des rares lettres parvenues jusqu'à nous, de Désirée à Bernardin, et la réponse qu'y fit celui-ci. Ces deux lettres sont des 17 et 19 novembre 1811. Bernardin est dans sa soixante-quinzième année; installé dans son appartement de la rue Bellechasse, sa femme vient de le quitter pour se rendre par le mauvais temps à leur propriété d'Éragny, elle lui écrit :

Mon bon enfant, malgré la pluie, le vent et une place dans un cabriolet où l'on n'était garanti ni de l'un ni de l'autre, me voilà arrivée, séchée et réchauffée. Je regarde autour de moi, afin d'expédier et de retourner bien vite au colombier. Tout me paraît étrange quand je ne suis plus sous ton aile : celles de ma mère ont beau s'étendre, j'ai perdu l'habitude de leur abri. Je ne puis m'endormir d'un bon sommeil si je n'ai ton doux respir auprès de moi. Aujourd'hui dimanche, je vais terminer avec les locataires des deux arpents; demain, je verrai s'il y a moyen de traiter avec le maire et la commune; je te rendrai compte de tout avant de rien arrêter. La santé de ma mère n'est point excellente. Après avoir tout rangé dans la maison, nous y établirons Louis, puis nous repartirons ensemble. Je t'en con-

1. Archives nationales.

jure, prends soin de toi, ne sors pas à pied par un temps si affreux, couvre-toi bien; enfin songe que tu es notre père, notre soutien, notre ami, et que si nous venions à perdre ta protection, tout ce que tu as de cher au monde serait dispersé et livré au vent de l'adversité, comme les aigrettes légères d'un pissenlit sur lesquelles souffle un jeune enfant. Tu penseras que voilà des tendresses bien intéressées; si la mienne est de ce nombre, c'est que je me suis fondue toute en toi. Ta santé, ton repos, ton bonheur, voilà ce qui compose l'agrément de ma vie, et si quelquefois je me jette dans l'avenir avec une sorte de souci, le sort de tes enfants est toujours ce qui m'occupe et m'inquiète. Pour moi, l'avenir n'est rien, aucun lien ne m'y rattache; j'existe toute entière dans le présent; j'y use l'âge des espérances et des illusions : végéter ou mourir, c'est ce qui m'attend, et c'est aussi ce qui ne vaut pas la peine d'être considéré autrement qu'avec la plus parfaite indifférence. Si tu m'aimes un peu, aie donc sérieusement soin de ta santé, prolonge ma vie, qui est raccourcie de toutes les années que tu as de plus que moi, puisque je ne veux exister que pour toi seul.

Adieu, mon bon enfant, je t'enverrai demain du raisin. J'irai te rejoindre le plus tôt possible. Si tu es trop accablé d'affaires, fais-moi écrire par Collette; que je sois tranquille sur ta santé, ou je brouillerai tout ici pour en avoir plus tôt fait. Je t'embrasse et je t'aime de toutes les affections de mon âme.

Ma mère te fait ses compliments. Embrasse Paul, mais cela viendra trop tard pour cette semaine[1].

Cette lettre nous paraît bien caractériser la femme qu'était Désirée de Pelleporc. On y voit, avec le dévouement le plus absolu, l'affection tendre qu'elle portait au grand écrivain à qui elle avait donné sa jeunesse et la grâce de ses vingt ans, et le souci qu'elle avait de sa santé. La note mélancolique s'y trouve aussi : le souci de l'avenir, non pour elle-même, mais pour les deux enfants qu'elle avait adoptés et qui la considéraient comme leur véritable mère.

Bernardin répond le surlendemain :

Mon bon ange, enfin te voilà arrivée, malgré les tempêtes. Ta lettre, que je viens de recevoir, mériterait d'être encadrée. Je l'ai reçue ce lundi après-midi, en sortant de chez la reine d'Espagne où je suis allé et d'où je suis revenu en cabriolet. J'ai été fort content de ma visite, quoique j'aie attendu plus d'une heure; mais quel dédommagement d'inquiétude sur la santé de mes deux enfants, de ma femme et sur la mienne. J'y ai trouvé le bon M. James qui m'a demandé mon portrait gravé. Ce sera ton affaire de lui en choisir un. Mais ta lettre m'attendait, c'est le bouquet du feu d'artifice. Tu ne t'y occupes que de mon vieux individu, et sur un si mince sujet, tu fais briller des chiffres, des sentiments d'amour, des sentences philosophiques qui l'emportent sur tout ce qu'a produit l'aimable Sévigné.

Accomplis ton vœu, ma tourterelle, donne tes ordres pour l'établisse-

1. Bibliothèque du Havre.

ment de ton colombier, et ramène ta mère qui deviendrait bientôt, seule, un pigeon sauvage. Quant à l'avenir, laisse-toi aller à nos destins. J'espère que les miens te seront favorables comme les tiens me l'ont été. La Providence a soin du moineau comme de l'aigle. Pour moi, je me regarde comme un orme qui a accru son feuillage de celui de la jeune vigne qu'il a supportée, et qui en fait encore son principal ornement, lorsque les années l'ont rendu stérile.

De mardi. Enfin, je viens de recevoir ton panier de raisin. Je suis fâché de te dire qu'il a été au pressoir. Il est essentiel de couvrir ces petits paniers de petits brins de fagots qui s'entrelacent au-dessus, sans quoi il est abîmé par d'autres paniers.

Paul te désire ardemment ainsi que ta mère. Ton absence le rendait fort triste la dernière fois. Il était le septième de sa classe; mais c'était en thème. Il espère cette fois remonter, en version sur sa bête.

Je me porte aussi bien qu'il est possible. Mon nez n'a presque plus d'écorchure. Je mène ton ménage de mon mieux.

Je t'embrasse, chère amie, de tout mon cœur. Ma santé revient à vue d'œil et mes jambes se raffermissent. Adieu, ma Désirée. Pour toujours ton ami [1].

Le 16 août 1812, Virginie de Saint-Pierre ayant terminé ses études, quittait l'établissement impérial d'Ecouen. Elle avait été brillante élève. Son père le constate avec un légitime orgueil, dans une de ses lettres à Désirée [2]. « Je l'ai trouvée, dit-il, pleine de joie et de santé. Elle avait remporté le grand bulletin de contentement de sa classe; il ne s'obtient de madame la directrice que tous les trois mois, car pour ceux de chaque semaine, elle en a de quoi faire une brochure. »

Dans une lettre à sa fille, il lui dit qu'il a appris par le cardinal Maury que ce dernier a été témoin de ses *grands succès* à Ecouen, dans un exercice d'instruction [3].

Enfin, au moment où Virginie allait quitter la Maison Impériale, M^me^ Campan lui écrivait :

Madame la Surintendante de la Maison Impériale Napoléon d'Écouen, à Mademoiselle Virginie de Saint-Pierre.

Son Excellence, Monseigneur le Grand Chancelier, donne encore une nouvelle preuve de ses sentiments paternels pour les élèves des Maisons Impériales. Il accorde, aux jeunes personnes qui ont terminé leur éducation dans ces maisons, un brevet qui leur conserve pour toujours un titre qu'elles doivent aux bontés de notre Auguste Souverain. Son Excellence a bien voulu charger les dames surintendantes de lui présenter la liste des élèves qui, pendant le cours de leur éducation, ont annoncé par leur piété, par leur soumission, par leur goût pour le travail, et par leur reconnaissance pour le plus grand des monarques,

1. *Correspondance,* lettre 21.
2. *Id.*, lettre 15.
3. Laverdet, *Collection d'autographes,* vente du 20 avril 1855.

qu'elles seront toute leur vie dignes de porter les noms de leurs estimables parents, et qu'elles ont répondu à tous les soins qui leur ont été donnés pendant le cours de leur enfance et de leur première jeunesse.

Croyez, mademoiselle, au bonheur que j'ai éprouvé en plaçant votre nom sur une liste aussi recommandable. En vous rendant simplement justice, j'ai satisfait aux tendres sentiments que je vous ai voués et dont je vous prie d'agréer la sincère assurance.

GENET CAMPAN [1].

Virginie allait devenir l'auxiliaire de Désirée pour les soins à donner à son père et pour embellir les derniers jours que la Providence accordait à celui-ci. Elle ne manqua pas à cette tâche, et, dans le cours de son existence, nous la retrouverons femme accomplie, pleine de cœur, de dévouement et animée des sentiments les plus nobles et les plus élevés.

Au mois d'août 1813, Mme de Saint-Pierre ayant été obligée de se rendre à Paris pour le règlement de quelques affaires, écrivait à Virginie.

Paris, ce mercredi, à 3 heures.

Ma chère petite, j'espère avoir une lettre de toi demain matin. Je suis ici comme une âme en peine; la santé de ton père me donne une continuelle inquiétude. Mon voyage ici était pourtant bien nécessaire. J'ai couru toute la matinée. Je ne verrai M. Dunquel que demain, aujourd'hui il était à la campagne. J'ai vu ton frère, je lui ai donné les abricots de ta part; il m'a chargé de t'en remercier. Demain, je dois voir plusieurs libraires qui ont besoin de *Paul et Virginie*, entr'autres M. Détinville. Il paraît que M. Michot, auteur du *Printemps d'un proscrit*, réunira les voix de l'Académie [2]. On fait des vœux pour M. Ginguené. J'ai écrit un mot à M. Morellet, pour excuser ton père de n'être point venu. Je crois, en vérité, qu'il serait mort en route, car nous avons horriblement souffert de l'extrême chaleur. Je te recommande, chère petite, d'être toute attention pour lui; s'il a parfois un peu d'humeur, pense que cela lui est bien pardonnable, puisque ceux qui se portent bien sont eux-mêmes très sujets à cette sorte de maladie. Lis auprès de lui, et tâche de lire de manière à lui être agréable. J'espère que ta tête ne te fait plus de mal et que ma mère se porte bien; embrasse-la pour moi, ainsi que ton petit père; je vous reverrai tous, au plus tard, vendredi matin [3].

La Correspondance de Bernardin de Saint-Pierre avec sa seconde femme ne nous donne que trois lettres de juillet 1812 à 1814. Il est à peu près certain cependant que, dans cet intervalle, il a dû en écrire un certain nombre

1. Bibliothèque du Havre.

2. Michaud avait publié cette poésie en l'an XIII. Il fut effectivement nommé membre de l'Institut, en remplacement de Cailhava. L'Empereur donnait à Dresde, le 29 août, son approbation au choix de l'Institut.

3. Lettre autographe en notre possession. La suscription porte : « Mademoiselle Virginie de Saint-Pierre, à Éragny, près Pontoise. Remettre cette lettre ce soir chez M. Guiltot qui est prié de l'envoyer demain matin, *de bonne heure* ».

d'autres qu'il eût été intéressant de connaître. Peut-être celles-ci figurent-elles dans des collections particulières, peut-être ont-elles été détruites; mais par les trois lettres publiées, on peut constater que Bernardin a possédé jusqu'à la fin de sa vie, la même tendresse de sentiments pour sa femme et pour ses enfants.

Nous citerons pour exemple le début de la lettre 23. On sent que, malgré les années, Bernardin a conservé la jeunesse et la vivacité de l'intelligence.

Vite, vite du papier pour répondre à ta lettre charmante, avant le départ de la poste. Rien n'est plus doux que le plaisir que tu viens de me donner par ta description et tes sentimens. Ton cœur en fait plus que la tête de madame de Sévigné.

Tu viens de m'inquiéter en me mandant que tu étais enrhumée comme moi. Au nom de Dieu! mon amie, ménage-toi, quitte des travaux qui peuvent être dangereux.

La dernière lettre insérée dans la *Correspondance* est presque entière consacrée à ses enfants. Il a, au sujet de Paul, des illusions que l'avenir ne devait pas justifier.

Demain, s'il fait beau, j'irai voir les tableaux du musée avec mon ami Paul qui m'y donnera le bras; mais je doute que j'y voie pour moi rien d'aussi intéressant que le portrait de ma chère fille dont s'occupe ton aimable amie. Embrasse pour moi le sujet et l'auteur du portrait.

Aujourd'hui dimanche, enfin Paul est arrivé. Il se porte à merveille. Son nouveau répétiteur consent à se charger de lui depuis un mois. Il se charge de ses progrès. Il est étonné lui-même de ceux qu'il a déjà faits. Il sait déjà lire et écrire le grec. Il est déjà le vingt-cinquième de sa classe composée de deux cents élèves, où il n'est plus que caporal à cause que dans le nouveau changement il s'en trouve de plus anciens que lui. Il est fort inquiet de ne te pas voir. Il me prie de te présenter ses amitiés, à sa sœur et à mademoiselle Élisabeth. Je vous renouvelle mes baisers à tous [1].

Cette dernière lettre est comme le testament de Bernardin de Saint-Pierre. Désirée avait raison de s'inquiéter de la santé du grand écrivain dont elle était fière de porter le nom et dont elle embellissait et charmait la vieillesse. Bernardin allait encore assister à la chute des feuilles, mais il ne devait pas voir le renouveau de cette nature qu'il avait tant étudiée et qui lui avait toujours souri; il ne devait pas résister aux frimas de cet hiver. Déjà, il avait été frappé de plusieurs attaques d'apoplexie, auxquelles sa robuste constitution, aidée des tendres soins de sa femme, avait pu résister; se sentant devenir de jour en jour plus faible, il quitta Paris en novembre et vint s'établir dans sa maison d'Eragny qu'il ne devait plus quitter.

Aimé-Martin, son disciple, nous a laissé un récit touchant des derniers jours du grand homme qui l'honorait de son amitié.

Quelques promenades dans la forêt de Saint-Germain et sur les bords de l'Oise, dit-il, furent ses derniers plaisirs... Sa douce philosophie ne

1. Cette lettre et la précédente ne portent comme date que l'indication du jour où elles ont été écrites. On peut supposer qu'elles appartiennent à l'année 1813.

le rendait point insensible à l'idée de se séparer d'une femme qu'il aimait et dont il disait avec attendrissement : Je la vois sans cesse occupée à retenir mon âme prête à s'échapper.

... La dernière fois qu'il se fit porter dans son jardin, il remarqua un rosier de Bengale tout chargé de fleurs, mais dont une partie des feuilles étaient jaunies par le vent. Il le regarda un instant, et le montrant à sa femme, il lui dit : Demain, les feuilles jaunes n'y seront plus! Et comme il vit que ces paroles lui faisaient répandre un torrent de larmes, il ajouta doucement : « Pourquoi te livrer à d'inutiles regrets? ce qui t'aime en moi, vivra toujours... Je me suis approché de la nature et de Dieu, et voilà que mon âme est prête à se rejoindre à lui. Tu le vois, la fin d'une période a toujours été le commencement d'une autre, comme la fin du jour est l'annonce d'une nouvelle aurore. Ainsi la mort est suivie d'une existence immortelle. Mais toi, chère amie, toi qui n'as pas été ici-bas la compagne de mes beaux jours; mais qui as supporté les infirmités de ma vieillesse, ne te laisse point abattre : ta tâche ne finit pas avec moi : je te confie en mourant ma gloire, mes ouvrages et le sort de mes enfants. »

Ces paroles restèrent profondément gravées dans la mémoire de sa femme et de sa chère Virginie.

... Il mourut dans sa maison d'Iragny, entre les bras de sa femme et de sa fille, le 21 janvier 1814. La terre était couverte de neige; un vent froid agitait quelques arbrisseaux placés sous sa fenêtre, tout était triste dans la nature. A midi, le soleil parut à travers les brouillards; un de ses rayons tomba sur le visage décoloré du mourant, qui prononça le nom de Dieu, et rendit le dernier soupir [1].

Ainsi s'éteignit le grand homme que Désirée avait sincèrement aimé, dont elle avait embelli les dernières années. Nous verrons par la suite de ce récit, qu'elle fut fidèle à son souvenir et qu'elle n'oublia aucune des obligations qu'il lui avait imposées en mourant.

S'il est une chose encore plus triste que la mort, c'est d'avoir à s'occuper des mille détails que nécessite une inhumation. Il faut être passé par cette triste épreuve pour en comprendre toute l'amertume. La douleur se renouvelle à chaque instant et il faut une force d'âme extraordinaire pour remplir les tristes devoirs que la civilisation rend à ceux qui ne sont plus et que nous avons tendrement aimés.

Malgré les graves soucis de l'époque, il fut décidé que le corps de Bernardin de Saint-Pierre serait transporté à Paris, dans son logis de la rue de Bellechasse, n° 15, et que ses obsèques religieuses seraient célébrées avec la solennité et les honneurs dus à sa vie irréprochable, à ses convictions religieuses, à ses travaux littéraires, et enfin, à ses titres de membre de l'Institut et de la Légion d'Honneur.

Les funérailles eurent lieu le mardi 25 janvier 1814, à 11 heures du matin, à l'église Saint-Thomas-d'Aquin [2].

1. Aimé-Martin, *Essai sur la vie et les œuvres de Bernardin de Saint-Pierre*. Voir l'acte de décès aux pièces justificatives.

2. L'autorisation de transporter le corps à Paris, *pour y être inhumé au lieu destiné aux hommes célèbres*, fut donnée le 23 janvier par Groüesy, adjoint au maire de la commune d'Eragny. (Bibliothèque du Havre.)

En exécution de l'arrêté pris dans sa séance du 23 frimaire an VII, l'Institut Impérial assistait à la cérémonie funèbre. M. de Parseval, président de la classe de la langue et de la littérature française, à laquelle appartenait Bernardin, prononça un discours.

Avant de quitter la tombe de Bernardin de Saint-Pierre, et après le magnifique éloge de ses œuvres et de son caractère, nous voulons encore une fois, — après Aimé-Martin, — défendre sa mémoire contre les calomnies, contre certaines attaques, aussi passionnées qu'injustes, portées contre lui après sa mort, et qui trouvent parfois un écho regrettable parmi nos contemporains[1].

On lui a reproché son amour du gain, une sorte d'âpreté dans la revendication de ses droits, une préoccupation constante de se procurer des ressources, surtout dans les premières années de sa vie indépendante. Nul cependant n'a pu mettre en doute son extrême honnêteté. Toutes les sommes que des amis à l'étranger lui ont prêté dans sa détresse, il les a ponctuellement rendues[2]. Si trop souvent, peut-être, nous le reconnaissons, il s'est montré solliciteur impatient, c'est qu'il était talonné par la nécessité, et encore dans ses sollicitations répétées, il a toujours su garder une dignité poussée même quelquefois jusqu'à l'exagération[3]. On chercherait vainement dans sa vie un trait d'apparente indélicatesse. Certes, il a lutté avec énergie contre les contrefacteurs de ses œuvres; il s'est efforcé de tirer de ses ouvrages le meilleur parti possible, sans y avoir toujours réussi[4]; mais qui pourrait songer sérieusement à lui en faire un reproche. A son époque, les gens de lettres étaient loin d'être protégés efficacement par la législation, comme ils le sont aujourd'hui. Plus le succès d'un auteur, comme Bernardin de Saint-Pierre, s'affirmait, plus il devait lutter pour garantir sa propriété et ses droits, tant à l'intérieur qu'à l'étranger. Les œuvres de Bernardin de Saint-Pierre ont enrichi la plupart de ses éditeurs et de ses contrefacteurs, et depuis que *Paul et Virginie* est tombé dans le domaine public, combien de libraires ont réalisé des fortunes par les éditions, illustrées ou autres, de cet admirable chef-d'œuvre toujours demandé, toujours lu!

Sous l'Empire, qu'il aimait, Bernardin a connu ses meilleurs jours; mais sans méconnaître qu'à cette joie d'une certaine aisance, grâce à la vente de ses ouvrages et surtout aux libéralités de l'Empereur et de son frère le roi Joseph, le chiffre total de ses revenus à cette époque n'est pas tel qu'il doive exciter l'envie; ils suffisaient à l'existence modeste qui convenait à ses goûts, et lui permettaient une petite installation à Paris, et une assez large installation à sa campagne, à Éragny, où, au milieu de sa famille, il aimait à recevoir ses amis sans cérémonie.

Quant à son caractère, à cette réputation d'homme dur et méchant, que

1. C'est ainsi que nous avons dû relever une calomnie rééditée dans le numéro de *la Nouvelle Revue* du 15 mars 1899. Grâce à l'obligeance et à l'impartialité de la directrice, l'honorable madame Adam, notre réponse, prouvant la fausseté de l'accusation portée contre Bernardin, a été insérée dans le numéro du 1er mai suivant.

2. Voir à ce sujet les lettres écrites, par Bernardin de Saint-Pierre, à M. Duval, qui l'avait obligé. Ces lettres, au nombre de treize, ont été reproduites par Sainte-Beuve dans ses *Causeries du Lundi*. Lire notamment les lettres 7, du 24 novembre 1767; 10, du 29 juillet 1772; 11, du 7 janvier 1786; 12, du 10 juin 1786, et 13, du 23 décembre de la même année. On verra le soin scrupuleux que Bernardin apporte à rendre les sommes qui lui ont été prêtées. Sainte-Beuve constate qu'il fut « ami reconnaissant et fidèle ».

3. En 1780, il refuse de recevoir une gratification qu'il a sollicitée et qui lui est accordée, si elle n'est *offerte et annoncée comme un bienfait du Roi, qui lui est honorable. Correspondance,* lettre 85 à M. Hennin.

4. Témoin la belle édition de *Paul et Virginie*, de 1806, faite à ses frais et qui, loin de lui donner le moindre profit, lui causa une perte assez sérieuse.

lui a faite Andrieux, ces appréciations malveillantes ne sont justifiées par aucun fait; elles sont, au contraire, démenties par ceux des contemporains de Bernardin qui l'ont connu et pratiqué. Il se montra intransigeant dans ses appréciations scientifiques; mais peut-on lui imputer à crime d'avoir défendu ce qu'il croyait être la vérité? A une époque, où il était de bon ton de se montrer athée, il a proclamé hautement sa croyance en un Être suprême, et dans toutes ses œuvres, il a tenu à affirmer cette croyance. Esprit religieux, il a vivement pris à partie ceux qui s'enorgueillissaient de ne rien croire; de là, des haines tenaces qui n'ont point pardonné. La lutte qu'il a soutenue dans ces occasions fait partie de sa gloire; il a déployé contre ses adversaires une vigueur de raisonnements, une indignation qui font le plus grand honneur à sa mémoire. Il serait à souhaiter que la vérité fût toujours soutenue avec l'éloquence et la conviction qu'il a apportées dans ses discussions avec ses contradicteurs.

On a pu dire que, sur la question de Dieu et de l'immortalité de l'âme, il se montrait implacable. Il proclamait avec raison qu'« il n'y a que la Religion qui donne à nos passions un grand caractère; elle répand des charmes ineffables sur l'innocence et donne une majesté divine à la douleur ». Il conclut que « la terre serait un paradis si la religion chrétienne y était observée[1] ».

Si Bernardin a été beaucoup attaqué, il est néanmoins juste de reconnaître qu'il a été bien défendu et justifié par les écrivains impartiaux, admirateurs de son talent.

Nous lisons dans la *Biographie des contemporains* par Jay, Jouy, Nervins, etc.

La jalousie ne devait pas épargner sa renommée, ni la malice sa sensibilité ombrageuse; sur sa tombe même, l'envie n'a pas expiré. Mais l'homme qui a écrit *Paul et Virginie*, celui qui a consacré sa vieillesse à l'instruction de ses enfants; celui qui, séparé de ses créanciers par des mers immenses, ne vécut que de riz et de maïs pour les satisfaire; celui qui, pressé par le besoin, et dans le pays où l'esclave est une propriété, aima mieux affranchir un nègre que de le vendre, cet homme, si bizarre qu'il fût, ne peut avoir été méchant. Avec un amour-propre très irritable, il irrita beaucoup d'amours-propres : cela explique tout.

Ces biographes donnent aussi sur la physionomie de Bernardin de Saint-Pierre, une description que les portraits du temps confirment :

« Cet homme célèbre avait la physionomie noble, douce, antique; ses beaux cheveux, blonds dans la jeunesse, blancs dans un âge avancé, le faisaient paraître un esprit angélique à vingt ans; un apôtre ou un philosophe platonicien à soixante. »

M. Meaume, président de l'Académie de Nancy, écrivait en 1855 :

« S'il était vrai, comme on s'est plu à le dire et à le répéter, que l'auteur de *Paul et Virginie*, de la *Chaumière indienne* et des *Etudes de la nature*, a été un homme dur, avare, processif, sans cesse en guerre avec sa famille et ses amis,... éprouverions-nous le même charme à la lecture de ces chefs-d'œuvre de pureté, de douceur et de grâce, où la sensibilité la plus exquise se mêle à la magie du style? Serions-nous captivés par le charme des descriptions, par la révélation des sentiments les plus purs et les plus élevés, si l'auteur avait été un méchant homme? Que les admirateurs de Bernardin de Saint-Pierre se rassurent : sa vie, quoi qu'on en ait dit, ne dément pas ses ouvrages.

. . . . . .

« Combien de fois mon père ne m'a-t-il pas aussi parlé de l'auteur des *Études de la nature*; il lui était moins connu qu'à ses deux amis, MM. Calais de Jouy et Robin (qui ont passé de longues années entre Bernardin et Ducis); mais ils lui ont toujours affirmé que, sauf une susceptibilité de sensitive, et,

1. Septième *Étude de la nature*.

à part quelques accès de maussaderie qui duraient peu, Bernardin était ordinairement le plus aimable des hommes [1]. »

Patin, dans l'*Éloge de Bernardin de Saint-Pierre*, auquel l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de la ville de Rouen décerna le prix d'éloquence, s'exprime ainsi :

« C'est à l'étude des beautés de la nature que Bernardin se livre tout entier : la contempler, l'admirer, la peindre, fut l'occupation de sa vie. La nature, — il nous l'apprend lui-même, — fit de lui tout ce qu'il fût. Hors d'elle il ne vit rien; sans elle, il ne sentit rien. C'est elle qui lui conserve ses sentiments religieux dans un siècle où l'homme, ébloui de ses propres lumières, méconnut trop souvent le Dieu qui se montrait à lui de toute part; c'est elle qui lui inspira des goûts si simples, et des principes si purs, au milieu des raffinements d'une société corrompue; c'est elle qui donna à ses écrits le charme du naturel et les grâces touchantes dont ils sont parés.

. . . . . .

« Heureux celui qui, mettant son âme à découvert, n'en laisse voir dans ses écrits que de nobles images; qui s'y montre partout tel qu'il est, bon, sensible, religieux, ami de l'innocence et de la vertu; qui, pour consoler l'infortune, lui fait entendre, dans un langage plein de charmes, la douce voix de la nature. »

Aignan, appelé à occuper le fauteuil de Bernardin à l'Académie française, fait ainsi l'éloge de son illustre prédécesseur.

« ... Ses écrits, dès mon enfance, ont fait mes délices; sa personne, depuis que je l'ai connu, m'a inspiré la plus tendre vénération : de telles dispositions sont préférables à l'éloquence, si c'est avec de tels sentiments qu'il convient de louer celui dont la sensibilité fut aussi originale que profonde, et qui s'était composé des mots de tous, un langage que nul autre n'a parlé.

Il a senti longtemps d'avance et vu d'un œil serein les approches de la mort. Tous ses soins avaient pour objet d'en dérober la connaissance aux alarmes de ses enfants et à la tendresse d'une femme dont les grâces et les vertus ont répandu sur ses dernières années le charme le plus doux. Aussi avait-il coutume de dire, en songeant à son bonheur présent et à ses chagrins passés : « Ah! le chemin de la vie est plus difficile à monter qu'à descendre! »

M. de Parceval, qui avait déjà prononcé l'éloge de Bernardin à ses obsèques, répondait à Aignan :

« La place que vous venez remplir était occupée par un de ces hommes dont les rares talents ne laissent que peu d'espoir de réparer leur perte. Ses ouvrages, où partout un style enchanteur représente, par sa variété, celle de la riche nature qui fut l'objet de ses méditations profondes; son attachement pour ses confrères, et l'éclat de sa renommée qui se réfléchissait sur eux; tous ces titres à notre estime, à notre attachement et à nos regrets, nous ont fait éprouver, en le perdant, l'impression d'une vive douleur.

« S'il fut heureux par le choix de sa compagne, il ne le fut pas moins par celui de ses amis, dont les noms seuls font son éloge [2]. »

Dans son cours de littérature française, Villemain apprécie ainsi Bernardin et son œuvre :

« Bernardin appartient à l'école de ces sublimes penseurs qui, de tout temps, ont souhaité l'amélioration et le bonheur du genre humain. Il est disciple de Pythagore et de ces sages de Sicile, disciple de Platon, dans sa *République*, de Xénophon, dans sa *Cyropédie*, de Thomas Morus, dans son *Utopie*, de Fénelon, enfin. Il est tourmenté des mêmes idées, épris des mêmes espérances.

. . . . . .

« Un moraliste qui, comme Bernardin, avait plus d'imagination que de force

1. Meaume, *Étude sur la vie privée de Bernardin de Saint-Pierre.*
2. Séance de l'Académie du 18 mai 1815.

d'esprit, se trouvant au XVIII^e siècle, a dû mêler les diverses théories du bonheur. Séduit par les rêves poétiques de l'antiquité, il voyait en même temps poindre devant lui les systèmes nombreux de réforme sociale ; poète, il aimait à se reporter vers ces images de bonheur, d'innocence, réalisées, supposées dans la vie patriarcale et dans les masses des nations primitives. Philosophe du XVIII^e siècle, il revivait cet âge d'or de la perfectibilité qui doit naître du raisonnement et de la science.

. . . . . .

« Avec sa belle imagination et son coloris nouveau, Bernardin de Saint-Pierre soutenait l'existence de Dieu et la spiritualité de l'âme, qui en est le corollaire; mais il se faisait, pour ainsi dire, le commentateur le plus enthousiaste et le plus minutieux de la Providence. Tandis qu'autour de lui, les sciences naturelles semblaient se passer de Dieu, à force de bien analyser le monde matériel; de Saint-Pierre entreprend de replacer partout Dieu, de montrer sans cesse l'action d'une Providence ingénieuse, infatigable, qui pourvoit à tout, qui prépare tout, qui a disposé le nid de la colombe, comme elle soutient les soleils au milieu de l'immensité.....

« Enfin, sa plus grande puissance de poète et d'homme éloquent, il la reçoit du sentiment religieux, si rare dans son siècle. Dans ces pages si rêveuses et si touchantes, de Saint-Pierre n'est pas seulement théiste, spiritualiste ; il avait quelque chose de plus dans l'âme. Parmi les écrivains du XVIII^e siècle, il est le seul qui aime à citer les livres hébraïques et l'Évangile[1]. »

Sainte-Beuve, tout en rappelant les travers de caractère reprochés à Bernardin, reconnaît qu'il avait de l'attrait, du charme, une ingénuité touchante, des trésors de sensibilité et de cœur, quand sa susceptibilité n'était pas en jeu[2].

Analysant l'œuvre de Bernardin, il dit encore :

« Nous tous, nous avons été une fois ses disciples, ses fils; tous, nous avons été baignés, quelque soir, de ses molles clartés, et nous retrouvons ses fonds de tableaux embellis dans les lointains déjà mystérieux de notre adolescence. Oh! que son rayon de mélancolique et chaste douceur, s'il faiblit en s'éloignant, ne se perde pas encore, et qu'il continue de luire longtemps, comme la première étoile des belles soirées, au ciel plus ardent de ceux qui nous suivent[3]! »

Nous pourrions multiplier ces éloquentes citations. Les appréciations de Sandeau et de Prévost-Paradol mériteraient d'être reproduites; elles n'ajouteraient rien à l'éloge de Bernardin de Saint-Pierre et de son œuvre. Si, à l'heure actuelle, une partie de celle-ci est quelque peu oubliée, il reste un joyau, *Paul et Virginie*, dont le succès ne s'est pas amoindri.

Lamartine a dit de cette œuvre admirable que c'était « un livre qui semble une page de l'enfance du monde, arrachée à l'histoire du cœur humain, et conservée toute pure et toute trempée de larmes contagieuses pour les yeux de seize ans...[4]

Demande d'un secours au Ministre de l'Intérieur. Décret impérial pour une pension de 2 000 francs à la veuve de Bernardin de Saint-Pierre. Convention pour la publication des « Harmonies de la Nature ». Dédicace à la duchesse d'Angoulême. Lettres de Désirée et d'Aimé-Martin à Fouché.

Nous avons dit que, grâce aux générosités de l'Empereur et du roi Joseph, auxquelles venaient se joindre le produit de la vente de ses ouvrages, pen-

1. Villemain, *Cours de littérature française*, 46^e leçon.
2. *Causeries du Lundi*, 30 août 1852.
3. *Paul et Virginie*, préface de l'édition Curmer, 1838.
4. Graziella.

dant les dernières années de sa vie, Bernardin connut l'aisance pour lui et les siens. Sa mort, survenant au milieu des tristes événements qui se déroulaient au commencement de 1814, devait profondément modifier la situation de sa femme et de ses deux enfants.

Après avoir réglé les obsèques, acheté un terrain au Père-Lachaise, et rempli les tristes devoirs que tout deuil comporte, Désirée, autant femme de tête que femme de cœur, dut sans retard, s'occuper du règlement des affaires les plus urgentes. Le 27 janvier, elle écrivait à M. Châteaubourg, rue des Bonnetiers, 9, à Paris, qui devait prendre possession, comme locataire, de la maison d'Essonnes, la lettre ci-après :

Monsieur, j'arrive à Paris où je trouve la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Sans doute, la voix publique vous aura appris mon affreux malheur. Les scellés sont chez moi. J'ai été obligée de descendre dans un hôtel garni, rue Jacob, 9, avec ma famille. Si vous avez la bonté de venir m'y trouver, nous prendrons les mesures nécessaires pour que vous vous mettiez en jouissance de la maison d'Essonnes. Je serais flattée, monsieur, que cette jolie habitation, créée par mon cher et respectable mari, soit entre les mains d'une personne qui trouve quelque plaisir à l'habiter et à l'entretenir. Je resterai chez moi aujourd'hui et demain toute la journée [1].

Le 1er février, un conseil de famille se réunissait, sous la présidence du juge de paix du Xe arrondissement de Paris. Ce conseil décidait l'émancipation de Virginie de Saint-Pierre, alors dans sa vingtième année, nommait Henry Didot, curateur à cette émancipation, et lui confiait en même temps la tutelle de Paul de Saint-Pierre.

Le 3 mars, Désirée adressait à M. de Montalivet, ministre de l'Intérieur, la supplique suivante :

Monseigneur,

Au milieu du malheur général, je n'oserais point vous importuner des miens, si je ne savais que votre surveillance paternelle s'étend sur chaque individu, et que, d'ailleurs, le nom que je porte m'attirera plus particulièrement votre intérêt. Ce nom, Monseigneur, est le seul appui qui me reste dans le monde. Tous les revenus de mon mari étaient des bienfaits de l'État; ils ont fini avec lui. Le peu de fortune qu'il laisse appartient à des enfants mineurs issus d'un premier mariage. Ces chers enfants sont véritablement les miens par notre mutuelle tendresse; mais leur minorité les empêche de me donner d'autres preuves d'affection que leurs touchantes caresses. Je me vois à la veille d'être éloignée sans espoir d'une maison où, pendant plus de dix ans, je me suis vue chérie et honorée.

Je resterai cependant dépositaire des nombreux manuscrits que mon mari nous a laissés. Ces écrits sont le fruit de trente ans de travaux, ils doivent augmenter la réputation de leur auteur, et inspirer, à tous ceux qui les liront, le goût de la vertu et l'amour du genre humain. Ces

1. Communiqué par M. Th. Lhuillier, le savant érudit et intelligent collectionneur.

deux sentiments remplissaient le cœur de mon respectable mari, et toujours ils guidaient sa plume.

Pour que ces ouvrages voient le jour, il faut du temps et un peu de tranquillité pour s'en occuper. Si le Gouvernement me continue ses bienfaits, ce sera en partie les continuer à mon illustre époux. Ces bienfaits ne seront ignorés de personne; ils rendront témoignage à nos ennemis eux-mêmes, que notre Auguste Souverain veille du sein des alarmes, sur tous les intérêts chers à la nation.

Un mot de vous, Monseigneur, m'attirera l'attention de l'Empereur, qui aimait mon cher mari, et qui a voulu que vous soyez auprès de lui le protecteur éclairé des beaux-arts, et surtout celui des lettres, dont la gloire se lie si étroitement à celle du héros.

Permettez, Monseigneur, que je présente à Votre Excellence les sentiments de ma parfaite considération, et ceux de la profonde reconnaissance avec lesquels j'ai l'honneur d'être

De votre Excellence,
La très humble et très obéissante servante,

Veuve de Saint-Pierre.

Paris, ce 3 mars 1814, rue de Bellechasse, n° 15.

En marge est écrit : (probablement de la main du ministre) Urgent. Faire pour lundi soir un rapport qui conclura à 1500 francs de pension, avec un projet de décret.
Et en accolade : Fait le 9 mars 1814 [1].

Le 5 mars, elle adressait une nouvelle supplique :

Monseigneur,

Mon illustre et respectable mari a laissé pour toute fortune, à ses enfants et à sa veuve, l'appui de son nom. Ses ouvrages ont consolé les hommes malheureux et enrichi les libraires contrefacteurs. Si mon mari avait seulement recueilli le prix des nombreuses éditions de *Paul et Virginie*, nous ajouterions au bonheur de lui avoir appartenu, celui de n'importuner personne de nos demandes. Celle que j'ose vous adresser, Monseigneur, est de vouloir bien nous conserver provisoirement la pension de deux mille francs que Sa Majesté l'Empereur avait accordée à mon mari sur les journaux. Aussitôt que des intérêts moins généraux permettront à cet Auguste Souverain de rattacher les yeux sur ceux des particuliers, je me flatte qu'il ne les détournera pas d'une famille que sa glorieuse protection a toujours honorée et soutenue depuis qu'il occupe le trône de France.

A la suite de cette pétition, le Ministre adressait le rapport suivant à l'Empereur.

1. Pièce originale en notre possession.

Sire,

Bernardin de Saint-Pierre, autour de *Paul et Virginie*, des *Études de la Nature*, etc., est mort, ne laissant d'autre fortune à sa femme et à ses enfants qu'un nom recommandable dans les lettres.

Votre Majesté avait accordé à Bernardin de Saint-Pierre une pension de deux mille francs sur le produit des journaux; sa veuve en sollicite la continuation pour le soutien de sa famille.

J'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté un projet de décret relatif à cette demande, si toutefois elle daigne l'agréer.

Le 9 mars, était rendu le décret ci-après :

Napoléon, etc.

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

La dame veuve de Bernardin de Saint-Pierre continuera à jouir sur le produit des journaux de la pension de deux mille francs accordée précédemment à son mari, et ce, à dater du jour de son décès [1].

On peut donc dire que l'un des derniers actes du gouvernement de l'Empereur, fut en faveur de la veuve de l'écrivain que le Souverain avait honoré et estimé pendant son règne et dont les œuvres devaient adoucir quelquefois l'amertume de son dernier exil [2].

Les armées alliées entraient à Paris le 31 mars, et, le 3 avril, le Sénat, oubliant ses serments et les protestations de dévouement et de fidélité que, récemment encore, il déposait humble et soumis au pied du trône, prononçait la déchéance [3].

Le 6 avril, Napoléon, après la défection du corps de Marmont à Essonnes, abandonné par ses maréchaux, abdiquait le trône qu'il avait si brillamment occupé. Le 20, il partait pour l'île d'Elbe, qui lui était donnée en toute souveraineté, accompagné de quelques centaines de ses braves et valeureux soldats.

Ces graves événements et ceux qui les suivirent n'étaient pas de nature à faciliter la liquidation de la succession de Bernardin et la publication de ses œuvres. Désireuse cependant d'arriver à ce double but, la veuve de Bernardin passait, avec l'éditeur Méquignon-Marvis, un traité pour la publication des *Harmonies de la Nature*, manuscrit inédit.

La quittance d'un à-compte de l'éditeur sur cette publication montre la position de la veuve de Bernardin de Saint-Pierre et de ses enfants. On y voit pour la première fois l'intervention de l'écrivain Aimé-Martin.

Voici cette pièce, établie sur papier timbré, et que nous possédons en original.

Les soussignés :

Madame Marguerite Charlotte Désirée Lafitte de Pelleporc, veuve de

1. Archives nntionales, F. 4227. Cette décision remplaçait celle mentionnée d'autre part, d'une pensiòn de 1 500 francs.

2. *Mémorial de Sainte-Hélène.*

3. Après la funeste campagne de Russie, le Sénat présentait à Napoléon, le 27 décembre 1812, une adresse où il disait « qu'établi pour la conservation de la quatrième dynastie, la France et *la postérité* le trouveraient *fidèle à ce devoir sacré* et que tous ses membres seraient toujours prêts à périr pour la défense de ce *palladium* de la prospérité nationale. Le Sénat terminait en demandant le sacre du roi de Rome, afin de lier les Français par un nouveau serment.

M. Jacques Bernardin Henry de Saint-Pierre, demeurant à Paris, rue et maison de Sorbonne[1].

Monsieur Henry Didot, graveur en caractères, demeurant à Paris, rue du Petit Vaugirard, n° 13.

Agissant tant en qualité de curateur à l'émancipation de mademoiselle Virginie de Saint-Pierre, que comme tuteur de Paul de Saint-Pierre, tous deux enfants mineurs et seuls héritiers dudit feu de Saint-Pierre; mais sous bénéfice d'inventaire seulement.

Et mademoiselle Virginie de Saint-Pierre, demeurant à Paris, avec madame veuve de Saint-Pierre; cette demoiselle, encore mineure, mais émancipée d'âge, agissant sous l'assistance dudit sieur Didot, son curateur.

Reconnaissons avoir aujourd'hui reçu en espèces ayant cours, de M. Augustin Claude François Méquignon-Marvis, libraire, demeurant à Paris, rue de l'École-de-Médecine, n° 9.

La somme de mille francs, en déduction des trois mille francs stipulés, payables aussitôt après la mise en vente de l'ouvrage dont sera ci-après parlé, et fesant partie de la somme des quinze mille francs formant le prix principal, moyennant lequel les soussignés ont vendu audit sieur Méquignon-Marvis la première édition seulement d'un ouvrage inédit de M. Bernardin de Saint-Pierre ayant pour titre : *Des Harmonies de la Nature*, lequel formerait cinq volumes in-8° de chacun trente à trente-cinq feuilles environ.

Le tout, aux termes d'un acte sous signatures privées, en date à Paris du treize octobre dernier, fait triple entre les soussignés et ledit sieur Méquignon-Marvis.

La somme de mille francs qui vient d'être payée par M. Méquignon-Marvis, a été retirée à l'instant par madame veuve de Saint-Pierre, seule, qui le reconnaît, pour être par elle payée, aussi à l'instant, ainsi qu'elle s'y oblige, à M. *Aimé-Martin*, homme de lettres, éditeur de l'ouvrage dont est ci-dessus question, pour le remplir d'autant de ses honoraires réglés à raison de cinq cents francs par volume dudit ouvrage, conformément à la délibération de famille desdits mineurs de Saint-Pierre, reçues par M. le juge de paix du dixième arrondissement de Paris, le onze octobre dernier, enregistrée. Au moyen de quoi, madame de Saint-Pierre retirera quittance de M. Aimé-Martin.

Fait à Paris, ce quatre novembre mil huit cent quatorze.

Le 31 décembre 1814, la convention du 13 octobre précédent était modifiée, au consentement mutuel des parties, l'édition des *Harmonies de la Nature* ne devant fournir que trois volumes au lieu de cinq. Cette erreur provenait de ce que plusieurs cahiers du manuscrit faisaient double emploi, n'étant que des mises au net des précédents cahiers. Par suite le prix de l'ouvrage était réduit à neuf mille francs.

1. Mme de Saint-Pierre avait obtenu un logement à la Sorbonne.

Déduction faite de deux mille francs que Mme de Saint-Pierre déclare avoir reçus comptant, les sept mille francs restant devaient être payés en treize échéances d'inégale importance, du 31 mai 1815 au 31 juillet 1816. Cinq mille huit cents francs seraient payés à Mme de Saint-Pierre et mille deux cents francs à M. Henry Didot, comme tuteur de Paul de Saint-Pierre.

Les 7 800 francs reçus ou à recevoir par Mme de Saint-Pierre étaient destinés aux paiements ci-après :

1° Trois mille francs pour la pension des enfants de M. de Saint-Pierre, pour l'année 1815	3 000
2° Trois cents francs pour le dessin du portrait de Bernardin de Saint-Pierre, mis en tête de l'ouvrage des *Harmonies de la Nature*	300
3° Quinze cents francs à M. Aimé-Martin, éditeur de cet ouvrage	1 500
4° Et trois mille francs à valoir sur les droits et créances de Mme de Saint-Pierre contre la communauté qui a existé entre elle et M. de Saint-Pierre, et la succession de ce dernier	3 000
Total	7 800
La somme de mille deux cents francs devant être remise à M. Henry Didot, serait employée en acquisition de rentes sur l'État	1 200
Total général	9 000[1]

Les *Harmonies de la Nature* furent publiées en 1814, avec un préambule d'Aimé-Martin, éditeur rétribué de l'œuvre, comme nous l'avons vu dans les documents ci-dessus.

Se souvenant sans doute de son origine aristocratique paternelle, et désireuse de se rendre favorable le gouvernement royal, Désirée adressait l'ouvrage posthume de son mari à la duchesse d'Angoulême, par la lettre ci-dessous insérée en tête du premier volume.

A. S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême.

Je viens déposer à vos pieds un livre dont mon mari, s'il eût vécu, se fût empressé de vous faire hommage.

La France eût vu ce vieillard vénérable se présenter devant votre Altesse, et lui offrir cet ouvrage, où il fut si souvent l'interprète sublime de la Providence. Ému à l'aspect de la Fille des Rois, il eût dit à ces incrédules dont il a si souvent flétri les erreurs : « Voyez cette auguste Princesse, que nos larmes appelaient en vain ; ses longues souffrances n'ont servi qu'à dévoiler des vertus. Il y a quelques mois son retour nous eût paru un prodige ; toute la puissance des hommes n'aurait pas suffi pour nous la rendre ; sa présence, comme celle d'un ange, annonce la fin de la colère céleste ; vous voyez bien qu'il existe une Providence.

Je suis avec le plus profond respect,

Madame,

De votre Altesse Royale,

La très humble et très obéissante servante.

« de Saint-Pierre »

née de Pelleporc[2].

1. Pièce originale en notre possession.

2. Malgré la signature de Mme de Saint-Pierre au bas de cette dédicace, il est douteux que ce soit elle qui l'ait rédigée ; il convient plutôt d'en attribuer la rédaction à Aimé-Martin, éditeur de l'œuvre et fervent royaliste. Quant au langage pro-

Le *Moniteur universel* du 18 août 1815 nous apprend que Désirée a été admise à présenter les *Harmonies* à la duchesse d'Angoulême, « que S. A. R. a daigné dire les choses les plus agréables à Mme Bernardin de Saint-Pierre sur les talents de son mari, et lui promettre sa protection pour ses enfants ».

Le devoir de l'écrivain impartial, quelque sympathie qu'il éprouve pour les personnages dont il écrit la vie, est de mettre en lumière non seulement ce qui doit leur attirer les louanges; mais aussi leurs faiblesses et leurs défaillances; c'est pourquoi nous n'hésitons pas à placer sous les yeux du lecteur deux suppliques adressées par Mme de Saint-Pierre et par Aimé-Martin au traître Fouché, après la seconde chute de Napoléon, pour obtenir la continuation d'une pension et sa protection. Les expressions louangeuses dont se servent les pétitionnaires étaient celles employées par les ultra-royalistes de l'époque : ils considéraient comme le sauveur de la France le régicide Fouché, que Louis XVIII n'hésitait pas à admettre dans son Conseil.

Nous ajouterons que l'éloge et la recommandation d'Aimé-Martin, sous la plume de Mme de Saint-Pierre, paraissent un peu choquantes, quels que soient d'ailleurs les services que son protégé lui ait rendus pour la publication des œuvres de Bernardin. Nous pensons qu'elle n'a fait que signer ce panégyrique et que c'est Aimé-Martin qui l'a rédigé. La similitude des expressions et des idées dans la lettre de Mme de Saint-Pierre et dans celle d'Aimé-Martin, démontrent suffisamment, il nous semble, qu'il n'existe qu'un seul rédacteur pour ces deux pièces que nous reproduisons intégralement.

A. S. E. le duc d'Otrante.

Monseigneur,

Hier au soir, vous avez eu la bonté de me promettre de me faire payer ce qui est échu, sur la pension de deux mille francs qui m'a été accordée par le Roi.

« Vous avez bien voulu me promettre aussi de vous occuper de M. Aimé-Martin. J'ai eu l'honneur de dire à V. E. les raisons particulières que j'avais de m'intéresser à ce jeune littérateur, qui est l'éditeur des œuvres posthumes de mon mari. J'ose assurer à V. E. que ce jeune homme est plein de zèle, de mérite et d'un talent distingué. Il désirerait être nommé censeur d'un journal ou d'un spectacle, et préférerait cependant à l'un de ces emplois, celui de commissaire du Roi auprès de quelque ville révoltée; si V. E. pensait que son zèle et son dévouement bien connus puissent avoir une heureuse influence auprès d'une multitude égarée. Bernardin de Saint-Pierre a laissé un nom illustre qui, dans un temps plus tranquille, aurait assuré des protecteurs à sa famille; mais pourquoi le duc d'Otrante *qui nous a rendu notre Roi, qui a sauvé la France*, ne serait-il point le patron de cette famille, en plaçant les individus de manière à ce qu'ils soient eux-mêmes utiles au bien général? Je prie S. E. de croire qu'elle n'obligera pas des cœurs sans reconnaissance, ni des personnes indignes de concourir avec lui au salut de la France. »

blématique mis dans la bouche de Bernardin, *s'il avait vécu*, nous devons croire qu'il n'aurait pas parlé de la *fin de la colère céleste*, à propos du retour des Bourbons, car, nous l'avons prouvé, il était partisan sincère de l'Empereur, dont il n'avait reçu du reste que des bienfaits.

Paris, ce 24 juillet 1815.
Rue de Sorbonne, à la Sorbonne.

Monseigneur,

Ayant publié les *Lettres à Sophie* sur la physique, la chimie et l'histoire naturelle, cet ouvrage qui est à sa 4e édition me valut une exemption de la conscription de Buonaparte (*sic*), demandée et obtenue par trois classes de l'Institut. Depuis, j'ai été successivement professeur de littérature française à l'Athénée de Paris, et rédacteur au *Journal des Débats*. Au retour de Buonaparte, on ne s'est plus occupé de littérature ni de sciences, et il ne me convenait plus de m'occuper de politique; je suis donc resté sans place. Je demande aujourd'hui à V. E. celle de censeur d'un théâtre ou d'un journal, ou enfin toute autre place qui conviendrait à mes faibles talents. C'est au *Sauveur de la France*, à un homme qui sait approprier les hommes aux choses, que je demande avec confiance une place. *Le duc d'Otrante doit avoir part à la reconnaissance de tous les cœurs français.* Permettez, Monseigneur, que je joigne à ce sentiment, celui du profond respect avec lequel, etc.

L. Aimé-Martin,
rue Saint-Hyacinthe (hôtel du Brabant) [1].

Le 31 juillet 1815.

Admission de Désirée et de Virginie, comme Dames à la maison d'éducation de la Légion d'honneur. Leur démission. Liquidation de la succession de Bernardin de Saint-Pierre. Quatre lettres de Désirée à Mme Grimaldi.

Le 25 février 1816, Mme Bernardin de Saint-Pierre adressait au Grand Chancelier de la Légion d'honneur une lettre par laquelle elle sollicitait son admission et celle de Virginie de Saint-Pierre dans le personnel enseignant de l'établissement d'instruction, rappelant qu'elle était veuve d'un homme de lettres, qui lui avait laissé pour seul héritage l'éclat de son nom et le soin de Paul et Virginie, ses deux enfants.

Cette demande fut immédiatement accueillie. Le 20 mars, Virginie de Saint-Pierre entrait à la Maison de Saint-Denis avec le titre de *novice*; le 22 avril suivant, elle était nommée *dame de 2e classe*.

Quant à Désirée, dès le 26 mars, elle était pourvue de l'emploi de *dame dignitaire* [2].

Mais Virginie et Désirée n'occupèrent pas longtemps les emplois qui leur avaient été concédés. Le 10 mai 1816, elles donnaient, de concert, leur démission [3].

On conçoit très bien les motifs qui les avaient portées à solliciter ces positions honorables à la Maison d'éducation de la Légion d'honneur; on s'explique moins qu'elles les aient ainsi brusquement quittées. Aucun document, aucune correspondance n'a pu apporter de lumière sur les causes de leur détermination.

1. Archives nationales.
2. Le *Moniteur* du 1er avril 1816 mentionnait cette dernière nomination faite avec l'approbation du Roi, en même temps que celle de cinq autres dames.
3. Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. le Grand Chancelier de la Légion d'honneur.

La liquidation de la succession de Bernardin de Saint-Pierre marchait lentement; elle était compliquée du fait de la minorité de Paul. Par excès de prudence, cette succession n'avait été acceptée que sous bénéfice d'inventaire. Désireuses d'en terminer, Mme de Saint-Pierre et Virginie, celle-ci devenue majeure, demeurant ensemble à la Sorbonne, introduisirent une instance le 14 juin 1817, afin qu'il soit procédé :

1° Aux compte, liquidation, partage ou licitation des biens, meubles ou immeubles dépendant de la communauté qui avait existé entre Mme veuve de Saint-Pierre et son mari;

2° A la liquidation des dot, reprises et conventions matrimoniales de Mme veuve de Saint-Pierre;

3° Enfin, aux compte, liquidation, partage ou licitation des biens dépendant de la succession de M. de Saint-Pierre, et toutes opérations en dépendant.

Ces conclusions étaient adoptées par jugement de la 3e chambre du tribunal civil de la Seine, en date du 21 juin 1817. Le notaire Desprez était désigné d'office pour procéder à cette liquidation.

Nous voyons par ce jugement, qu'outre son habitation d'Éragny, Bernardin possédait une maison de jardinier et dépendances, en face de la maison principale, et de plus, une pièce de terre contenant trois hectares vingt-cinq ares onze centiares, au lieu dit : *Le bois d'en haut* [1].

La liquidation de cette succession ne devait être définitivement terminée, par le notaire Desprez, que le 26 février 1821.

Nous avons eu communication, grâce à l'obligeance de M. Th. Lhuillier, le distingué collectionneur, de quatre lettres écrites en 1817 et 1818, par Désirée à son amie, Mme de Grimaldi. Ces lettres aimables, spirituelles, parfois un peu tristes, et empreintes d'une douce philosophie, donnent bien la physionomie de l'existence que menait à cette époque la veuve de Bernardin de Saint-Pierre, entre ses deux enfants adoptifs et l'écrivain Aimé-Martin, installé en tiers dans leur société. Il s'occupait alors de la publication des œuvres de Bernardin, des manuscrits laissés par lui, de la nombreuse correspondance; il était donc en rapports constants avec la veuve et les enfants. Cette fréquentation presque journalière avec Désirée établissait une sympathie qui, quelques années plus tard, se transformait en un sentiment plus tendre et plus durable. Le disciple devait épouser la veuve du maître; ils allaient conserver en commun le souvenir du grand homme qu'ils avaient aimé.

Voici ces lettres :

A madame de Grimaldi, rue de Richelieu, chez Ravrio, Paris
(timbre postal du 13 mars 1817).

Madame,

M. Vial est trop aimable et vous êtes trop bonne de vous souvenir si souvent des ermites de la Sorbonne; elles peuvent si peu pour l'agrément de ceux qui ne les oublient pas, qu'elles devraient peut-être

1. Extrait de l'expédition authentique du jugement, en notre possession.

La maison d'Éragny fut vendue le 23 mai 1820, par les héritiers Bernardin de Saint-Pierre, à Benjamin Richard, médecin à Paris (Étude de Me Ragon, notaire à Pontoise).

Le 20 février 1833, Richard la vendit à un M. Le Gendre (Étude de Me Millet, notaire à Pontoise).

Enfin, le 12 février 1836, les héritiers Le Gendre l'ont vendue à leur tour à la commune d'Éragny qui y a installé la mairie et le presbytère.

(La fin d'une légende, par M. Seré-Depoin.)

n'accepter qu'avec une extrême discrétion leurs obligeantes invitations; mais il est bien difficile, madame, de se défendre des vôtres et de celles de M. Vial, qui a toujours l'air si heureux du plaisir qu'il fait aux autres. Ma Virginie est toute reconnaissante qu'on ait bien voulu danser avec elle; elle l'est aussi beaucoup, madame, des bontés que vous lui témoignez.

Nous avons fait part hier, au spectacle, à M. Aimé-Martin, de votre aimable billet; il nous a dit qu'il ferait tous ses efforts pour rompre un ancien engagement qui le retient tous les lundis, et qu'il espérait nous accompagner, sans toutefois nous le promettre; mais que, dans tous les cas, il aurait l'honneur de vous présenter ses hommages dans la soirée.

J'espère que nous aurons à féliciter M. Vial de l'heureux accouchement de madame sa nièce. Veuillez bien permettre, madame, qu'il trouve ici l'assurance du sincère intérêt que nous prenons à tout ce qui le touche, et recevoir pour vous même, Madame, l'expression sincère de nos plus tendres sentiments [1].

« Bernardin de Saint-Pierre, née de Pelleporc »,

Paris, ce jeudi matin.

II

Aimable amie, vous m'aviez dit dans votre avant-dernière, que vous ne seriez pas libre de toute la semaine; j'ai donc eu la maladresse de m'engager pour aujourd'hui. Serez-vous assez bonne pour me dédommager jeudi prochain? J'y compte, et je me fais une fête de passer quelques moments avec vous. Vous avez raison de m'aimer un peu; il y a mille tons dans mon cœur qui répondent au vôtre. Vous êtes toute aimable et vous avez raison d'être infiniment heureuse; mais vous le savez mieux que personne, le bonheur n'est pas de ce monde. Le grand secret pour y être au moins tranquille, est de se résigner froidement aux caprices de ceux qui nous environnent et de n'en point avoir soi-même. Je suis sûre que nous poserons à merveille les principes de cette philosophie; il est vrai que la pratique en est quelquefois fort difficile, mais que ne fait-on pas avec un bon esprit? Répondez-moi que vous viendrez jeudi, et croyez que c'est bien sincèrement que je vous aime.

Mes compliments à ceux que vous aimez et ne vous tourmentez pas.

1. Joseph-Esprit Vial avait été consul de France en Morée, sous l'Empire; il était le frère du général de division baron Vial (Honoré), tué à Leipzig, le 18 octobre 1813. La nièce dont il est question dans cette lettre est Anne-Marie-Pauline Gazan, épouse d'Antoine Revel, alors lieutenant-colonel du régiment du Nord, grand-père et grand'mère de la femme de l'auteur de cette étude. L'enfant qui naquit de cette union le 12 mars 1817 reçut les prénoms d'Ernestine-Marie-Thérèse-Clémentine : elle fut baptisée à Paris le lendemain de sa naissance, à l'église Saint-Séverin. Vial fut le parrain et Mme de Grimaldi la marraine.

III

Je ne puis vous dire, très aimable dame, combien je suis chagrine et contrariée de ne pouvoir accepter votre aimable invitation. Je me faisais une fête de présenter dimanche à M. Vial, un brave marin de sa façon, avec un perroquet sur le poing; mais une fluxion assez grave retient ma fille dans sa chambre, et nous ne pouvons en conscience lui donner la douleur d'aller à Asnières sans elle. Monsieur Aimé me charge de vous dire, madame, que pour vous seule, il aurait abandonné son cabinet tout un jour, et que, s'il ne va dimanche vous présenter ses respects, il ne laissera pas passer la belle saison sans se donner cette joie.

« Voilà Jacquot qui semble deviner que j'écris à sa future maîtresse; il siffle, il chante, il caracole. Oh! pauvre Calicot, quelle jalouse rage prépare ce charmant rival!

Il est beau, brillant, leste et volage,
Aimable et franc, comme on l'est au bel âge.

« C'est à vous, belle Clémentine, à former et à préserver de tout danger ce cœur ingénu. Jacquot est doux, poli, caressant; il baise, il donne la patte; il possède en un mot tous les charmes de Vert-Vert, sans en avoir les ridicules, ni les travers. Il n'est ni trop dévot, ni trop effronté; c'est un jeune innocent plein de confiance, qui mangera dans votre belle main et sur votre jolie bouche, et qui répondra à vos caresses en répétant les gentillesses que vous daignerez lui apprendre. Je vous préviens que la cage de Jacquot est une vraie cabine de matelot; j'aurais voulu la changer, pour vous l'offrir, en un brillant palais; mais Jacquot adore la liberté, il se révolte contre toute espèce de contrainte, il ne voudrait pas même d'une chaîne d'or, et on lui promet, sous vos auspices, le sort le plus digne d'envie. Mais comment puis-je faire parvenir jusqu'à vous, mon beau pensionnaire? La timidité un peu rustique de notre marin ne lui permet pas d'aller l'offrir lui-même; pour moi, je ne puis quitter ma Virginie. Cette pauvre enfant présente bien tristement aux aimables habitants d'Asnières, à leurs fêtes, à leurs bosquets, ses plus tendres regrets; elle gémit et je gémis avec elle de notre réclusion forcée, par cet admirable temps; mais je regrette surtout, madame, de ne pas vous voir, et d'avoir toujours manqué M. Vial, après lequel j'ai cependant beaucoup couru.

Paris, le 12 juin [1], à la Sorbonne.

IV

Aimable dame, soyez l'interprète de mes regrets auprès de M. Vial et auprès de vous-même. A peine ma fille commençait-elle à reprendre

1 1818.

ses belles couleurs et sa santé, que son frère est tombé malade, par la même raison qu'elle, c'est-à-dire par ses dents de sagesse [1]. Le pauvre enfant a un abcès dans l'oreille; il a horriblement souffert; il commence d'aujourd'hui à aller un peu mieux, mais il se trouve condamné à avoir encore la tête enveloppée pendant bien des jours. Vous voyez que l'état de mère de famille est continuellement mêlé de soucis, d'inquiétude et de privations; celle d'être si longtemps sans vous voir, nous est de toutes la plus sensible. Ma Virginie qui a une grâce charmante à être garde-malade, murmure cependant tout bas contre les médecins et les dents de sagesse, qui nous empêchent de visiter Asnières par un beau jour.

Nous espérons néanmoins que vous profitez du bon air et de la tranquillité des champs, pour être bien heureuse, pour vous délasser des plaisirs de l'hiver, et pour nous rapporter avec vos grâces accoutumées, une excellente santé. Nous fesons les mêmes vœux pour M. Vial, et nous vous prions tous deux d'être bien persuadés de notre tendre attachement.

Paris, le 3 juillet 1818, à la Sorbonne.

Lieutenant-colonel Largemain.

1. Virginie, à cette époque, était dans sa vingt-quatrième année et Paul dans sa vingtième.

UN AUTOGRAPHE DE COLLÉ

La Bibliothèque municipale de Poitiers possède sous le numéro 4924 un volume in-12, formé par la réunion sous une même reliure des deux tomes de l'ouvrage suivant : *Choix de petites pièces du théâtre anglais, traduites des originaux.* Londres et Paris, 1756.

Ce volume a appartenu à Collé, comme en fait foi une mention autographe sur le titre du tome premier :

A Collé ce livre appartînt,
Auparavant qu'il te parvînt.

C'est à une des pièces de ce recueil que l'auteur de *La Partie de Chasse de Henri IV* a emprunté le sujet de sa comédie. A la page 51 du tome Ier, sur le faux-titre de la pièce intitulée *Le Roi et le Meunier de Mansfield, conte dramatique*, il a résumé en quelques lignes l'histoire de son œuvre. Voici ces notes, dont l'intérêt est d'ailleurs affaibli par les nombreux détails que Collé nous a laissés de lui-même dans son *Journal historique*. Je respecte en les transcrivant l'orthographe de l'auteur.

J'ay fait une comédie en deux actes, et en prose, imitée de la pièce suivante, en juillet 1760. C'est dans cette comédie que j'ay introduit notre grand Roy henry quatre.

LE ROI
ET
LE MEUNIER
DE MANSFIELD
CONTE DRAMATIQUE

représenté chez Mgr le duc d'Orléans en deux actes, le 3 juillet 1762. Grandval joüoit le rolle de henri-quatre.

Seconde représentation en deux actes le 6 janvier 1763.

En trois actes, représenté le 25 décembre 1764. M. le Vicomte de La Tour Dupin joüoit le rolle d'henri-quatre ces deux *dernières* (?) fois.

La pièce a parû imprimée le 15 février 1766.

Edmond Estève.

NOTES LEXICOLOGIQUES

(*Suite.*)

Fabricant, au sens actuel :

1604. Les ouvriers et *fabricans* de futaines de la ville de Rouen.

(*Doc. hist. inédits*, III, 165, Champollion-Figeac.)

Fabricien, fabricier :

1569. M. Bourd, *fabricien*.

(*Inv. du trésor de la cathédrale d'Auxerre*, 65, Molard.)

1615. Le prieur ou maistre de la maison Dieu et procureur *fabricier*.

(*Lomineau, Jurisprudence françoise*, 134.)

Fabrique :

XIII^e^ s. Ou Troie fu apert l'antique *fabrique*, et non pas la ou elle est maintenant.

(Aimé du Mont-Cassin, *Yst. de li Norm.*, 35, Delarc.)

1361. Et y despendi moult grant tresor tant en frais comme en gages de souldoiers, et de maisonnemens et de *fabriques* d'engins.

(Jeh. Le Bel, *Chron.*, II, 139, Polain.)

Fabuleux :

XIV^e^ s. Menteries *fabuleuses* ou poétiques.

(Raoul de Presles, *Cité de Dieu*, XVIII, 16, édit. 1531.)

Fâcherie :

XV^e^ s. Aux lours, les grandes *facheries*
Dont on dit : ce ne sont que veaulx

(Coquillart, *Œuvres*, II, 185, bibl. elz.)

Id. Les *fascheries* et tribulations de ce glorieux prevost.

(Guill. Tardif, *Facélies de Poge*, 32, Montaiglon.)

1504. La facetie sans *fascherie*.

(J. Le Maire, *Œuvres*, IV, 103. Stecher.)

Facheusement :

XVI^e^ s. Il appella sa chambriere tout *fascheusement* pedisseque, laquelle entendit bien à l'accent de son maistre qu'elle auroit quelque leçon.

(Bon. des Périers, *Nouv.* XIV^e^.)

Fâcheux :

XV^e^ s. On porte corsetz de fierté
Et pieces de *fascheux* maintien.

(Coquillart, *Œuvres*, I, 77, bibl. elz.)

1526. Faifeu ne ryt, mais faint *fascheuse* chere.

(Bourdigné, *Lég. de Faifeu*, 63, Jouaust.)

Facile :

1441. Celle fille qui n'estoit encore habituee que a petites et *faciles* œuvres.

(*Livre de la vie active*, ap. Coyecque, Hôtel-Dieu de Paris, I, 79.)

Facilement :

Vers 1330. Il estendoit *facillement* entre ses mains les quatre fers d'un cheval.

(Jeh. de Vignay, *Mir. hist.*, XXV, 1, édit. 1531.)

Facilité :

Avoir *facillité* de langue et splendeur de parolle.

(Id., *Mir. hist.*, XX, 86.)

Faciliter :

XV^e^ s. Il estoit expedient pour *faciliter* et abbreger la conqueste Susmentionnee, de separer et mectre en deux parties la dite armee.

(Jean Chartier, *Chron.*, II, 119, bibl. elz.)

Factice :

1687. Ce sont de ces mots que l'on appelle *factices*, et dont on se sert pour mieux exprimer les choses.

(Th. Corneille, dans les *Rem. de Vaugelas*, II, 168, Chassang.)

Faction :

1330. La mauvaistié de la dyabolique *faction*.

(Jeh. de Vignay, *Mir. hist.*, XX, 114, édit. 1531.)

Factorerie :

1587. Le poyvre deschargé en la *facturerie*.

(*Hist. de Portugal d'Osorius*, 534 v°.)

1. *Facture* :

XIII^e^ s. Saiges, bieaus, eguas de *facture* et de visaige.

(*Amis et Amiles*, Nouv. du XIII^e^ s., bibl. elz.)

Faculté :

XII^e^-XIII^e^ s. Et ses mestrez tant le prisoit
Que tout par vérité disoit
De toutes *facultez* savoit
Tant com il, ki apris l'avoit.

(*Dolopathos*, 1815, bibl. elz.)

1261. L'estude des estudians es dittes *facultez*.

(*Doc. hist. inédits*, II, 69, Champollion-Figeac.)

1350. De toute *facultez* troeve on la la maistrie.

(Gilles Li Muisis, *Poésies*, I, 258, Kervyn.)

Fadement :

1548. L'opinion de deux gringuenaudiers aussi follement interprétée comme *fadement* inventée.

(Rabelais, Liv. IV, *Ancien prologue*, 10, Burgaud.)

Fagot :

XII^e^ s. Chascune fame doit avoir XXI *fagot* de buche appelée buche honteuse.

(*Statuts de léproseries*, 187, Le Grand.)

Faillite :

1566. Le premier qui se fit nommer riche (Crassus) fit *faillite* et banqueroute.

(Du Pinet, *Pline*, XXXIII, 10.)

Fainéant :

1321. In quodam clauso... in quo moratur Radulphus *faitnient*.

Fainéantise :

(*Charte du Cart. de Lisieux*, f° 18.)

1539. Son travail doit esveiller nostre mollesse et *faineantise*.

(Cl. Gruget, *Leç. de P. Messie*, 697, édit. 1610.)

Faisable :

Vers 1350. Li entendemens practikes est por fin de chose *faisable* eu ouvrable.

(*Li Ars d'Amour*, II, 138, Petit.)

Falciforme :

1766. On a souvent vu des retardements ou des suppressions du cours de la bile, causes des ictères périodiques, des polypes dans les grandes artères près du cœur, dans les sinus veineux du foie, dans les *falciformes* du cerveau.

(Raulin, *Traité des fleurs blanches*, I, 371.)

2. *Falot* :

XV^e^ s. Aproche, mon gentil *fallot*.

(*Viel Testament*, 22410, A. T.)

Id. ..... Ce *falot*
Craint que ses coups on lui retourne.

(H. Baude. *Œuvres*, 28, Quicherat.)

Falsification :

1369. Exceptez cas de crimes de lèse majesté ou faiz touchanz nos monnoies, et la *falsification* de nostre seel.

(Cité ap. Giry, *Etablissements de Rouen*, 367.)

Falsifier :

1330. Et autres folz qui *falsifient* les sainctes escriptures.

(J. de Vigny, *Mir. hist.*, II, 93, édit., 1531.)

Fanfan :

1525. S'on luy disoit : « Caillette, où est l'enfant? »
Il respondoit tout à coup : « Il est mort,
La teste et tout, ha! le petit *fantfant* ».

(*Vie et Trépass. de Caillette*, Anc. Poés. fr., X, 382.)

Fanfaronnade :

1598. J'ay bien vu ses *fanfaronnades*, lorsque le vent luy donnoit en poupe.

(Marnix de Sainte-Aldegonde, *Différends des religions*, I, 253, Quinet.)

Fanfaronnerie :

Dieu jugera le monde selon la parolle de l'Évangile, et non pas selon nos *fanfaronneries*.

(Id.. I, 351.)

Farce, au sens 2 :

XIV^e^ s. Compains, enten bien ceste *farse* ;
Considere bien la malice
Et l'estat du feminin vice.

(J. Le Fèvre *Matheolus*, II, 574, Van Hamel.)

Farcineux :

XIII^e^ s. *Farsineus* est, s'a le relais,
Il est mauvais, et plus est lais.

(Le *Dit du cheval à vendre*, Romania, XXIV, 450.)

Farineux :

1539. Galleux, rongneux, *farineux*, puans.

(*Triomphe de dame Verolle*, Anc. Poés. fr., IV, 280.)

1550. Matières *farineuses*.

(Hervé Fierabas, *Méthode chirurgicale*, Liv. I.)

Fascé :

Vers 1220. Tot cil a ces escus *fassiés*
De plusors tains entreseignés
Sont o lui et de sa mainie.

(*Durmart le Galois*, 8503. Stengel.)

1360. Armes *fessees* d'or et de sinople a une bordure de guelles.

(*Juv. du duc d'Anjou*, 68, Labordo.)

XV^e^ s. Les anciennes armes de Pressigny que les heraulx blasonnent d'or et d'asur, *faissié*, contrefaissié.

(Ant. de La Sale, *Des anciens tournois*, 217, Prost.)

Fascinateur :

1550. Pensez qu'a telz *fascinateurs* arrogantz et malins Dieu revele de beaux secrets.

(Hervé Fierabras, *Méthode chirurgicale*, Liv. II.)

1576. Espritz... *fascinateurs* et enchanteurs.

(Ronsard, *Œuvres*, VIII, 167, bibl. elz.)

Fascination :

XIV^e^ s. De ceste maniere de *fascination* se peult encores veoir a plain par Guillermum parisiensem en son livre De Universo.

(Raoul de Presles, *Cité de Dieu*, VII, Expos. sur le chap. 21, édit. 1531.)

Faséole :

1371. I. boisseaul froment, I. boisseaul *fasole.*

(*Juv. mobiliers,* I, 232, B. Prost,)

1. *Faste* :

1554. Je m'esbahis qu'une telle isle regne si longtanps... sans estre corrompue par le *fast*, l'arrogance.

(Thével, *Cosm. du Levant*, 44.)

1558. Aucuns prelatz... adonnez a *faste*, mondanité et charnalité.

(Sperit Rotier, *Antidotz contre la peste d'hérésie*, 57.)

Fastes :

1512. Ovide en son livre des *Fastes* dit autrement de la mort d'iceux freres.

(J. Le Maire, *Illust.*, II, 41, Stecher.)

1544. Ceulx qui emploient leurs œuvres et sollicitudes en toute leur vie... a ce qu'ilz soient mis ès *fastes* et calendriers.

(René Fama, *Trad. de Lactance*, 128 v°.)

Fastueux :

1537. La *fastueuse* insectation de Périclès à l'encontre de Symon.

(Selve, *Vie d'Alcibiade*, édit. 1547.)

1555. Homme superbe, *fastueux* et mal traitable.

(Heret, *Sentences de Platon*, 108.)

1560. C'estoit user de parolles ornees, involues, perplexes et *fastueuses.*

(Poldo d'Albenas, *Antiquitez de Nismes*, 71.)

Fauchable :

1700. Il y a pourtant des climats et des fonds assez heureux pour rapporter du sainfoin *fauchable* dès la première année.

(Liger, *Nouv. maison rustique*, I, 680, édit. 1775.)

L'historique de ce mot dans Godefroy commence au XIII^e^ s. et finit en 1418. Littré l'a recueilli dans le Supplément à son Dictionnaire avec un ex. de 1869.

Fauchaison :

XII^e^ s. Clamer se vindrent li vilain
Al duc de lor prez lendemain,
Que tuit lor *falcheison* a tire
E sie e maumet e empire.

(Benecit, *Ducs de Norm.*, 17608, Michel.)

Faufilure :

1348. Un quart de soie vermel pour les dites *fourfilures* keudre.

(*Hist. de l'art en Flandre*, I, 366.)

1. *Faune* :

1372. *Faunes* sont bestes monstrueuses et contrefaictes qui ont visaige d'homme.

(Corbichon, *Propr. des choses*, XVIII, 46, édit. 1522.)

Fautif :

XV^e^ s. Lors qui veut bien mourir, bien vive...
Congnoisse sa vie *fautive,*
Et prende tout en patience.

(Chastellain, *Œuvres,* VI, 59, Kervyn.)

Favoriser :

1330. Milon evesque de la dicte cité (de Beauvais) estoit tenu pour suspect pour ce qu'il avoit *favorisé* les petis.

(J. de Vignay, *Mir. hist.*, XXXI, 137, édit. 1531.)

1336. J'en ai rechupt une grande masse de florins pour y *favorisier.*

(*Récit d'un bourgeois de Valenciennes,* 248, Kervyn.)

Fébricitant :

1330. Là où furent guéris aveugles,... *febricitans* innombrables.

(J. de Vignay, *Mir. hist.*, XXV, 5, édit. 1531.)

XIV^e^ s. Les aucuns ethicques, les autres ytropiques, les autres *febricitans.*

(*Hôtel-Dieu de Paris,* I, 66, Coyecque.)

Fèces :

1314. Il est VI. boiaus. La cause de leur creation fu que les *feces* fussent mises hors par eulx.

(Mondeville, *Chirurgie,* I, 101, Bos.)

Fédération :

1330. Pour perpetuelle *federation* et amour, il lui envoya la main du precieux martyr Sainct-Denys.

(J. de Vignay, *Mir. hist.*, XXV, 63, édit. 1531.)

Fédéré :

1521. Il est entre les mains de ses ennemys. et toy au meillieu de tes *federez* et amys.

(*Violier des hist. romaines,* 38, bibl. elz.)

Feinte :

1617. Pour chascune charge ou somme d'alloses et *fintes,* III. d.

(*Vicomté de l'eau de Rouen,* 287, Beaurepaire.)

Sans ex. dans Littré.

Fendeur :

1403. Jehan Christofle, *fendeur* de late et voiturier.

(Cité dans le *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure,* 343, T. IX, 3^e^ livraison.)

Fente :

1332. Autre tache bailliee au dit Raoul et à son compagnon, lesquiex doivent renfourmer toutes les *fentes* qui sont en la toureille.

(*Actes normands de la Chambre des comptes,* 13, Delisle.)

Féodal :

1328. Dismes *feodaus* qu'il ont acquis.

(*Cart. de Flines.* I, 541, Hautcœur.)

1386. La seigneurie *feodale* du dit chastel.

(*Preuves de l'hist. de Bourgogne*, III, 94, édit. 1748.)

XVI^e^ s. Si vostre couchant et levant est homme *feodal*.

(Bouteiller, *Somme rurale*, 6 r°, édit. 1537.)

Féodalement :

1483. Se aucun tient ung heritaige a vie ou à temps prefix par louage, par terme ou autrement, et non pas *feodallement* ne hereditablement.

(*Const. de Normandie*, 116 r°, édit. 1534.)

Féodalité :

1515. Quand il est question de droit féodal ou dépendent de *féodalité*.

(*Le Stille de procéder de la Court du Parlement de Norm.*, 52 v°, édit. 1534.)

Féodation :

1700. C'est à présent une jurisprudence reçue en France, en Espagne et en Allemagne, que le souverain seul a le droit primitif de chasse; en sorte que tous les autres le tiennent de lui par *féodation*, par concession ou par privilège.

(Liger, *Nouv. maison rustique*, II, 724, édit. 1775.)

Fermentation :

1555. Digestion, *fermentation*.

(*Trésor de Evonime*, 67.)

Fermier :

1207. Il fu jugié que li *fermiers* Milessent de son doere ne l'agrieve de riens par aler en Angleterre.

(*Arrêté de l'échiquier de Normandie*, 113, Marnier.)

1232. Il me randi XX livres por cele disme, et por une autre de que il estoit mes *fermiers*.

(*Ibid.*, 93.)

1. *Ferrailleur* :

Vers 1630. L'adieu des trois *ferailleurs* et le retour à Paris.

(*Var. hist. et litt.*, V, 37, bibl. elz.)

Ferron :

XII^e^ s. Granz et hideus et contrefez
Et noirs a guise de *ferron*.

(Chrétien de Troyes, *Cher. au lion*, 710, Foerster.)

Ferronnier, ère :

1332. Pour la souppeçon de laquelle bateure nous tenons nostre prisonniere, Marote la *ferronnere*.

(*Reg. criminel de Saint-Martin des Champs*, 20, Tanon.)

Ferrugineux :

1610. L'esprit qu'on extrait du vitriol romain... a beaucoup plus de parties *ferrugineuses* que l'autre.

(Jan Duval, *Thresor des préservatifs*, 1324.)

1612. Une couleur jaunâtre et *ferrugineuse*.

(Jacques Duval, *Traité des Hermaphrodites*, 189, Liseux.)

Ferrure :

XII^e-XIII^e s. Si delaça la sereure
Del frein tant que la *fereure*
Lui avala desuz les denz.

(*Guill. le Maréchal*, 1291, Meyer.)

1225. Cil qui vant *ferreure* de charrete doit II. derniers dou vandre.

(*Péages de Sens*, 36, L. de La Marche.)

Férulacé :

1566. L'un et l'autre (l'ellebore blanc et noir) produisent une tige *férulacée*.

(Du Pinet, *Pline*, XXV, 5.)

Fesser :

1489. Bon cueur n'a cure qu'on le *fesse*;
Il est prest avant qu'on le preuve.

(Rob. Gaguin, *Passe-temps d'oysiveté*, Anc. Poés. fr., VII, 282.)

Festin :

1382. Ceulx qui soy y mectent davant disner sont bastonnyers au premier *festin*.

(Cité dans l'*Histoire de la baronne de Craon*. 225, Joubert.)

1526. Mais des aultres ell' fu la plus hastive
Lui demander qu'il leur fist un *festin*
Pour son retour.

(Bourdigné, *Faifeu*, 48, Jouaust.)

1539. Il va mal volontiers aux *festins* d'autruy.

(Cl. Gruget, *Leç. de P. Messie*, 666, édit. 1611.)

Festiner :

1380. Pour ce, la feste bien gardee
De saint Liennart et *festinee*
Doit estre de tout vostre affaire.

(Jeh. Le Petit, *Le miracle de Basqueville*, 2296, Le Verdier.)

1529. La relevee, vismes force bonites et albacores faire de grands saults sur l'eau,... et crois que Cupidon les avoit emus a *festiner*.

(Journal de J. Parmentier, dans les *Navigateurs normands*, 250, Estancelin.)

Peut-être faut-il lire « festivee » dans le premier ex.

Fétide :

XIV^e s. Chose *fétide* et horrible.

(Jeh. de Vignay, *Mir. hist.*, IX, 91, édit. 1531.)

Fetton :

1700. Vrilles, martinets ou *fettons* sont les petits sions tendres qui naissent le long des sarments pour s'accrocher et se soutenir par leurs circonvolutions.

(Liger, *Nouv. maison rustique*, II, 188, édit. 1775.)

Feudataire :

1387. Nobles et *feudataires*.

(*Preuves de l'hist. de Bourgogne*, III, 125, édit. 1745.)

1511. Rogier *pheudataire* de l'église de Rome.

(*Vies des Sainctz Pères*, 239 r°, édit. 1551.)

Feuillade :

1520. Incontinent que toute la brigade
Son armonie ouyt soultz la *feuillade*,
Pan se teut coy.

(Marot, *Poésies*, II, 90, Jaunet.)

Ce mot était encore usité au XVII^e^ s. Voir l'article « feuillée » dans le Dict. général.

Feuilleter :

XIII^e^ s. Et portoit son escu demaine
A I. quartier d'or *foilleté*.

(Huon de Méry, *Tournoiement de l'Antechrist*, p. 57, Tarbé.)

2. *Feuillette* :

1387. Autant de la pipe, poinçon, du baril,... de la *fillette* ou du demy callequin comme du tonnel.

(*Mém. sur le Commerce maritime de Rouen*, II, 165, Fréville.)

Ficoïde :

XVII^e^ s. *Ficoïdes*, plante très rare, dont toutes les espèces veulent beaucoup de chaleur.

(Liger, *Nouv. maison rustique*, II, 284, édit. 1775.)

Fidejusseur :

1330. Et Jehan se enclina a terre et a son *fidejusseur* avec plantureuse effusion de larmes rendit graces.

(J. de Vignay, *Mir. hist.*, XXVII, 42, édit. 1531.)

XIV^e^ s. Tant que le principal a de quoy, on ne se peut ne doit traire au *fidejusseur*.

(Bouteiller, *Somme rurale*, 325 v°, édit. 1537.)

Fidejussion :

XIV^e^ s. Une plesgerie ou *fidejussion* qu'il avoit faicte pour ung sien amy.

(Raoul de Presles, *Cité de Dieu*, Exp. sur le chap. 18, édit. 1531.)

1520. Il est inhibé et deffendu aux lieuxtenans generaux et particuliers... de non avoir participation ou communication de prouffit ou de dommage, *fidejussion*, expromission ou autre intelligence avecques les ditz greffiers.

(*Ord. royaulx*, 68 r°, édit. 1534.)

Fidèle :

X^e^ s. De pan et vin sanctificat
Tos sos *fidels* i saciat.

(*Passion*, 77.)

Toz sos *fidels* ben engarnid.

(Ibid., 112.)

Fiduciaire :

1593. Par la loy des douze tables, le père estoit appellé à la succession de ses enfans, et préféré du tout à leur mère, voire mesmes que les enfans fussent emancipez, *modo contracta fiducia esset*, laquelle necessité *fiduciaire* fut depuis abrogee et ostee par Justinien.

(*Pratique de Mesver*, 604, Fontanon, édit. 1603.)

Fier-à-bras :

1584. Il (Albuquerque) enduroit fort courageusement les vieillaqueries de cet outrecuidé Coutin qui enfin, pour s'estre mis trop avant en presse, apprit à ces *fiersabras*, par sa miserable desconvenue, combien en valoit l'aune.

(Thévet, *Vies des hommes illustres*, 421 v°.)

Id. Ces *fierabras* qui mangent des charrettes ferrées.

(J. Duret, *Cont. du Bourbonnois*, 172.)

Fifre :

1507. Reposez-vous, *fiffres* et gros tabours,
Tous instrumens de belliqueux effroy.

(J. Le Maire, *Œuvres*, IV, 294, Stecher.)

1510. *Fifres*, flagolz, orgues, trompes et cors.

(*Épitaphe de Triboulet*, Anc. Poés. fr., XIII, 10.)

Filable :

1604. Des matières *filables*, comme fleuret, cotton, laine, lyn et chanvre.

(*Doc. hist. inédits*, IV, 276, Champollion-Figeac.)

Filanderie :

1335. Le dit abbé pour disme que il prent sur la *filanderie*.

(*Actes normands de la Chambre des comptes*, 127, Delisle.)

Ex. unique dans Godefroy à la date de 1604. Littré donne ce mot avec une autre acception.

Filandreux :

1603. ... La femme Clothon
Acheva de mes jours le *filandreux* coton.

(Champ-Ropus, *Œuvr. poét.*, 63, édit. 1864.)

Filatier :

1615. Tainturiers, drappiers drappans, *filatiers*, tisserands.

(Montchrestien, *Economie politique*, 266, Brentano.)

Filetage :

1587. Cinq chapperons, quatre robbes de *filletage*.

(*Bull. de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, T. X, 303.)

Filial :

1330. Et par apres est paour *filiale* ainsi comme de filz a pere.

(J. de Vignay, *Mir. hist.*, II, 52, édit. 1531.)

XIV^e^ s. Ceulx qui ont la craincte de Dieu *filiale*.

(Raoul de Presles, *Cité de Dieu*, XVIII, 35, édit. 1531.)

Filoselle :

1544. Pour le regard de la *filloselle* et chassetz de bazane, seront tenuz de prendre lettres.

(*Métiers de Blois*, I, 170, Bourgeois).

Filou :

1564. Celuy qui gagne (au jeu) y sent sa perte,
S'il n'est pipeur a descouverte,
Mais on en foette les *filous*.

(*Chron. bordelaise*, I, 125. Delpit.)

Financer :

1544. Suivant la taxe faicte au conseil de sa majesté, ils ont esté contraints de *financer* pour parvenir à la maistrise du dict art.

(*Métiers de Blois*, I, 86, Bourgeois.)

Finesse :

1330. La fraude et la *finesse* du dyable.

(J. de Vignay, *Mir. hist.*, XXXI, 21, édit. 1531.)

1414. Et sy lui faisant, je t'en pry,
Si nous pouons quelque *finesse*.

(*Myst. de la passion d'Arras*, 18, J. Richard.)

Fisc :

XIV^e^ s. Procureur du *fisc*.

(Bouteiller, *Somme rurale*, 189 r°, édit. 1537.)

Fisque... est proprement à dire saccus regius.

(*Id.*, 189 r°.)

Fiscal :

1330. Choses *fiscalles*.

(J. de Vignay, *Mir. hist.*, XXV, 51, édit. 1531.)

1401. Messire Jacques de Saint-Germain procureur *fiscal* du Dauphiné.

(Nic. de Baye, *Journal*, I, 5, Tuetey.)

Fissile :

1566. Et alors y revient d'autres feuilles fendues et myparties comme les précédentes, dont aussi cest oignon a pris le nom de *fissile*.

(Du Pinet, *Pline*, XIX, 6.)

Fixer :

1330. Jamais l'auctorité de l'influent ne sera efficace se l'effect de son œuvre ne la *fixe* au cueur de l'auditeur.

(J. de Vignay, *Mir. hist.*, XX, 84, édit. 1531.)

XIV^e^ s. En laquelle sphere sont les estoilles qui s'appellent les estoilles *fixées*.

(Raoul de Presles, *Cité de Dieu*, VII, Exp. sur le chap. 15, édit. 1531.)

XV^e^ s. Le roy Latin pensif et soulcieux.
Baisse la face, et lors *fixe* les yeux.
En contre terre et remaint immobile

(Oct. de Sainct-Gelays, *Enéide*, 63 r°, édit. 1540.)

Ex. de Montaigne dans Littré, Godefroy et dans le Dict. général.

Flache :

XIII^e^ s. Et cil meismes (les chevaux) estoient si *flasches* et si megre que povrement s'en pooit l'en aidier.

(*Trad. de Guill. de Tyr*, I, 144, P. Paris.)

Flagellant :

1598. Ou est-ce que nos freres *flagellans* et nos Jesuites ont apprins de se fouetter.

(Marnix de Ste-Aldegonde, *Différends de la religion*, II, 339, Quinet.)

Flambée :

1320. Plusieurs vins et autres choses, par cas fortunables et piteables furent arses et en *flambecs* mises.

(*Hôtel-Dieu de Paris*, I, 163, Goyecque.)

1504. Nous avons en l'air veu *flambees* patentes,
Estoilles choir, planettez scintiller.

(J. Le Maire, *Œuvres*, IV, 208, Stecher.)

Flamiche :

XII^e^ s. Ils doivent avoir touz ensemble une *flamiche* du poys du pain.

(*Statuts de léproseries*, 186, Le Grand.)

1. *Flammette*, au sens 2 :

1587. Il y a (dans ce lac) de grandes tortues et des *flammettes*.

(Fumée, *Hist. des Indes*, 36 r°.)

Flâner :

1645. C'hest pourquay je te dis sans *flanner* davantage,
Adieu, men poure fieux, ma lessive s'enfit.

(David Ferrand, *Muse normande*, II, 177, Héron.)

Flâneur :

XVI^e^ s. Pensez-vous qu'il faille faire gran cas des louanges que vous donnent les escornifleurs et *flaneurs*, pour avoir des repas francs.

(G. Chappuis, *Misaule*, 13 r°.)

Flanquant :

1601. Bons remparts haults et larges et quatre boulevers bien *flancquans*.

(Jean Le Petit, *Hist. de Hollande*, II, 412.)

Flegme :

Vers 1250. La parole fait aceptable
A home qui l'a (l'émeraude) et qui l'aimme,
Et sel garde d'un malvais *flaimme*.

(*Lapidaires en vers*, p. 240, Pannier.)

Fleureté :

Vers 1235. L'escu a une passerose
Assise sur or *fleureté*

(Huon de Méry, *Tornoiement de l'Antechrisl*, 52, Tarbé.)

Fleuretis :

1223. *Fleurtys* et deschant.

(Mic. Le Vestu, *Hist. des Palinods*, II, 287, Tougard.)

1547. Le chroma ou *fleuretiz*

(Jean Martin, *Vitruve*, 74 r°.)

Flexion :

XV^e^ s. Aux princes est demonstree toute liberalité de Dieu, liberalité de fortune..., et liberalité de humaines *flections* et ployement, tant que humilité en peut.

(Chastellain, *Œuvres*, VII, 393, Kervyn.)

Flections et reverences :

(*Id.*, VII, 394.)

Flexuosité :

1541. La *flexuosité* ou curvature.

(Jeh. Canappe, *Tabl. anatomiques*, III r°.)

Florée :

1337. Pour 1. quarteron de *flouree*, XII. deniers.

(Cité ap. J. Richard, *Contesse Mahaut*, 341.)

Florencé :

1515. Au regard des croix... nous trouvons que ce sont croix *florencees* jusques au nombre de sept.

(*Doct. inédits sur Commynes*, 197, Fierville.)

Flottant :

1387. Deux courtes houppelandes larges et *flottans*, a chevauchier.

(*Nouveau recueil des comptes de l'Arg. des R. de Fr.*, 141, Douet-d'Arcq.)

XIV-XV^e^ s. ... Et leur gonnelle
Qui est dessoubz blanche et comme noif nouvelle,
Large *flottant*, ceinte, soutz la mamelle.

(*Christ de Pisan*, II, 175, A. T.)

Dans le *Complément* de Godefroy, *flottant*, p. présent, et *flottant*, adj., sont confondus.

Floueur :

1771. Empoisonnement par les cavaliers de la brigade de Feurs de deux *floueurs* nommés Antoine Duris et Claude Roux.

(Cité ap. Desmaze, *Curiosités des anciennes justices*, 38.)

On ne dira plus que le mot est un néologisme.

Focile :

1314. Le bras a. 2. os du coude dué à la main, c'est le grant *focille* et le petit *focille*.

(Monneville, *Chirurgie*, I, 79, Bos.)

Foirer :

1576. Tel *foire* de peur qui menasse.

(Baïf, *Mimes*, 45, Blanchemain.)

Folâtrer :

XV^e^ s. Pamphile n'est-il pas icy
Follatrant avecque Glycere?

(*Térence en françoys*, 66 r°, édit. 1539.)

Folâtrerie :

XV^e^ s. Aorer te fault par batterie,
Car tu songeas *follaterie*.

(*Viel Testament*, T. II, Var. 1844.)

Fomentateur :

1613. Fauteurs et *fomentateurs* du schisme.

(*César Nostre-Dame, Chron. de Provence*, 545, édit. 1624.)

Châteaubriand a repris ce mot. V. Littré.

Fonceau :

1535. Un coustau qui ne s'elevoit point a mont d'une venue, ains avoit premier que de venir au sommet plusieurs *fonceaulx*.

(George de Selve, *Vie de Plutarque*, Camille, édit. 1547.)

Foncièrement :

XIV^e^ s. Place ou terre.... hypothequee *foncièrement*.

(Bouteiller, *Somme rurale*, 26 r°, édit. 1537.)

Fonction :

1539. Leur varietez (des membres), differences et *functions*.

(Cl. Gruget, *Leçons de P. Messie*, 715, édit. 1610.)

1566. *Function* ecclesiastique.

(Paradin, *Annales de Bourgogne*, 136.)

Fondant :

1572. Ceste beste rendoit par sa morsure la chair plus tendre et plus *fondante*.

(Amyot, *Œuvr. morales de Plut.*, II, 60, édit. 1616.)

Fondateur :

1330. Gaultier evesque de Laon, *fondateur* de moult d'abbayes.

(J. de Vignay, *Mir. hist.*, XXX, 2, édit. 1531.)

1370. Clerembault *fondateur* d'une chapelle.

(*Comptes de Macé Darne*, 13, Joubert.)

Fondation :

XIII^e^ s. La ditte carthe de la *fundacion* del eglize dist que ele fu fundee l'an XXVI^e^ don regne Henri le roy.

(*Doc. hist. inédite*, III, 450, Champollion-Figeac.)

1. *Forban* :

1247. Nul vavassor ne doit fere *forban*, ne ne puet fere a homa forjurer chastelerie sans l'assentement du baron en qui chastelerie il sera.

(*Cont. d'Anjou et du Maine*, I, 82, B. Beaupré.)

Forçat :

1533. Puis fut amené le dit Saint Pere et les dits sieurs cardinaulx montez en XXII. galleres.... si pompeusement parees que mieulx ne povoient, jusques aux *foreatz*, acoustrez de couleurs.

(*Doc. hist. inédits*, III, 516, Champollion-Figeac.)

1534. Anthoine Courtois... condempné au fouet, aux galeres, a la rame et rant des *forsaz* durant sa vie.

(Cité ap. Desmaze, *Penalités anciennes*, 116.)

Foret :

XIII^e^ s. On a commandai qua nus makelares ne soit sour l'estaple, s'il n'a son hanap et son *foret*.

(*Bans de Saint-Omer*, ap. Giry, Hist. de Saint-Omer, 526.)

Vers 1530. Ne covient-il mie ke li carpentiers, a ce qu'il soit carpentiers, sache faire et fache ses estrumens, si con ses *forès*, ses tareres, sa coingnie.

(*Li Ars d'amour*, I, 157, Petit.)

Formaliser :

1539. Il dira ce qu'il luy plaira, je ne m'en *formaliserai* point d'avantage.

(Gl. Gruget, *Dialogues de P. Messie*, 717, édit. 1610.)

Formalité :

1425. Les nobles Cieulx....
Plains et dotez d'activitez
Et de belles *formalitez*.

(Oliv. de La Haye, *La grande peste*, 2, Guigue.)

Formateur :

1414. La dampnable transgression
Tost apres sa creacion
Faicte encontre son createur,
Son Dieu et son vray *formateur*.

(*Myst. de la Passion d'Arras*, 3, J. Richard.)

Formidable :

1507. Telles œuvres rudes et malles,
Formidables a referer.

(Nic. de La Chesnaye, *Condamnation de Banquet*, 301, Jacob.)

Formulaire :

XIV^e^ s. Lettres de constitution de baillifz par maniere de *formulaire*.

(Bouteiller, *Somme rurale*, 18 r°, édit. 1537.)

Forniquer :

XIV. s. On voit que femme qui *fornique*
Seult faire a son mari la nique.

(J. Le Fèvre, *Matheolus*, II, 1095, Van Hamel.)

Id. Bonne chose n'est aherdre ou adjoindre a Dieu, non pas aller loing ne *forniquer* par plusieurs choses.

(Raoul de Presles, *Cité de Dieu*, X, 25, édit. 1531.)

1537. Je sçay charpenter, *forniquer*.

(*Maistre Hambrelin*, Anc. Poés. fr., XIII, 173.)

Fortuit :

XIV^e^ s. La cause de la grandeur de l'empire romain n'est *fortuite* ne fatale.

(Raoul de Presles, *Cité de Dieu*, V, 1, édit. 1531.)

Fouette, le même que serfouette :

1700. Béquiller, bécheter ou biner, en fait de jardinage, c'est faire avec la *fouette* ou la houlette un léger labour.

(Liger, *Nouv. maison rustique*, II, 31, édit. 1775.)

Fouge :

XIV^e^ s. Et quant le glant et la faine ont passé leur sayson, lors doit aler en queste aux *fouges* pour les racines qu'ilz (les sangliers) mangent et de l'esperge.

(G. Phébus, *Chasse*, 149, Lavallée.)

Fouille :

1578. Defendant a toutes personnes, gens de guerre et austres, sur peine de la hart, de mettre feu, faire *fouille*, sacq, pillage... ou hostilité quelconque.

(Ord. de don Jehan, ap. Marnix de Ste-Aldegonde, *Ecrits politiques*, 60, Quinet.)

Fouquet :

1547. Quand le plongeon tost de la mer revient
Criant au bord, et le *foulquet* s'arreste
Au sec gravier : l'un et l'autre se tient
Tout asseuré de pluies ou de tempestes.

(Ant. Mizauld, *Mirouer du temps*, 62 r°.)

Fourbandé, gâté :

1730. Visiteront pareillement tous les grains et graines..., et en cas qu'il s'en trouve de *fourbandés*, germés ou contraires au dit règlement, les dits sindics feront approcher les contrevenants devant la police.

(*Statuts des grenetiers*, Anc. corporation de Rouen, 676, Ouin-Lacroix.)

Je n'ai rencontré ce mot dans aucun dictionnaire, bien qu'il soit encore employé en Normandie, au Havre surtout.

Fourmilière :

1530. Pisenyre hill, *formiliere*.

(Palsgrave, *Eclairc. de la langue française*, 254, Génin.)

Fournée :

1238. Tous les fourniers... jureront que justement les *fournees* assoicheront.

(*Recueil d'actes*, 98, Tailliar.)

Fournisseur :

1415. Et pour garder le droit tant de vendeur comme de l'acheteur, esliront quatre des plus suffisans d'entre eulx pour l'office de *fournisseur*.

(*Ord. royaulx*, 42 r°, édit. 1528.)

Fourniture :

1393. Item fault ung seul dormant a la teste du trebuchet lequel avera deux toyses de long et un pié et plaine paume de *forniture*.

(Fagniez, *Industrie aux XIII^e^ et XIV^e^ s.*, 347.)

1415. Osier cueilli en saison sans aucune *fourniture* de sec ne de houdry.

(*Ord. royaulx*, 47 r°, édit. 1528.)

Fouteau :

1512. Et autres fois s'occupoit a entailler sa devise a tout cousteau sur l'escorce des *fouteaux* et autres arbres.

(J. Le Maire, *Illust.*, I, 202, Stecher.)

1254. Ourme ou *fousteau*, herable ou chesne.

(*Le pionnier de Sudre*, Bull. du bibliophile, 15 avril 1896, p. 164.)

Fracture :

XIII^e^ s. Emplastre oxiracroceum vaut a *fracture* d'os.

(*Antidotaire de Nicolas*, 18, Dorveaux.)

Frai :

1340. Arrester le poisson lequel en temps *de fri* monte amont la ryviere et part d'icelui estanc.

(*Actes normands de la Chambre des comptes*, 256, Delisle.)

Fraternellement :

XIV^e^ s. Que tout l'heritage soit party *fraternellement*.

(Bouteiller, *Somme rurale*, 103 r°, édit. 1537.)

Fraudeur :

XIV^e^ s. ...Le mauvais deable,
Tricheur, *fraudeur* et decevable.

(J. Le Fèvre, *Matheolus*, II, 3921, Van Hamel.)

Fréquent :

XIV-XV^e^ s. Lors nous fautil garde *frequent*
Que sensualité no vie
Par son pouoir ne dominie.

(Eust. Deschamps, *Œuvres*, IX, 229, A. T.)

XV^e^ s. Labeurs *frequentes*, ensonniances continues.

(Chastellain, *Œuvres*, VII, 15, Kervyn.)

1509. Par longue et frequent detraction des mesdisans.

(J. Le Maire, *Œuvres*, IV, 393, Stecher.)

Fréquentatif :

XV^e^ s. Aussi en est mon cueur meditatif
De luy donner forme *frequentative*.

(Alain Chartier, *Œuvres*, 804, édit. 1617.)

1530. Hoften, *freqentatif*.

(Palsgrave, *Eclairc.*, 315, Génin.)

Friandise :

XIV^e^ s. Comme glout le vin boit et hume.
Par *friandise* qui le blesce.

(J. Le Fèvre, *La Vieille*, 1104, Cocheris.)

XIV-XV^e s. Il n'y a bossu ne mesel,
Se barguignoit sa marchandise,
Qui n'en eust quelque *friandise*.

(Eust. Deschamps, *Œuvres*, IX, 119, A. T.)

Friche :

1251. Dimidium arpentum de *friche* et d'aunai.

(*Cart. de Notre-Dame de la Roche*, 66, Moutié.)

Frigidité :

1330. Quant le divorce est celebré par raison de *frigidité*, licence n'est point donnee à l'homme qu'il prengne autre (femme). — Impotence... *frigidité* en l'homme.

(J. de Vignay, *Mir. hist.*, IX. 86, édit. 1531.)

Frime :

XV^e s. Mais tout portoit paciamment.
Sans en faire semblant ne *frime*.

(Martial, *L'amant rendu cordelier*, 1015, *A.* T.)

Ibid. ...Or va bon erre;
Qu'ilz soient ostez et mis en terre,
Et que plus on n'en face *frime*.

(*Viel Testament*, 46571, A. T.)

1595. Le page d'Alexandre se laissa brusler d'un charbon sans faire *frime* aucune.

(Charron, *Sagesse*, III, 22.)

Aucun ex. de cette forme moderne dans les Dictionnaires avant Cotgrave.

Fringueneur :

1775. Figaro le barbier, beau diseur, mauvais poète, hardi musicien, *fringueneur* de guitare.

(Beaumarchais, *Lettre sur la Critique du Barbier de Séville.*)

Je laisse à d'autres à expliquer exactement ce mot, et à en trouver l'origine.

2. *Frise* :

1294. VI. colliere d'or avec. VI. campanes pour mettre ès robes de *frize* noire de la livree de Monseigneur.

(*Inv. des princes d'Orléans-Valois*, 107, Roman.)

Friser :

1504. Polir l'or pour oter l'aspresse,
Friser, graver ou esmailler.

(J. Le Maire, *Œuvres*, IV, 53, Stecher.)

Frisoir :

Vers 1640. Les cheveux frisez se frisent avec un *frisoir*.

(Trad. de la *Janua aurea* de Comenius, 138, édit. 166 9.)

Frisquette :

1584. Et abattant la *frisquette* colée de parchemin qui couvre le blanc de la fueille, il fait rouller le train de la presse appuyee sur tenchons.

(Loys Le Roy, *Vicissitude des choses*, 41 r°.)

Frissonnant :

XVI^e^ s. Il eut dit, et soudain une horreur *frissonnante*
Une froide tremeur dans mes veines se plante.

(Rob. Garnier, *Cornélie*, p. 108, Foerster.)

Ibid. Au séjour éternel du *frissonnant* hyver.

(Du Bartas, *2^e^ jour de la Semaine*, 65 v°, édit. 1583.)

Fronde :

XIII^e^ s. Li *Jovencel*... qui portoient fronde et arc pour traire.

(Aimé du Mont-Cassin, *Yst. de le Normant*, 138, Delarc.)

Frottement :

XIV^e^ Par le *frotement* de adultere ma pensee estoit corrompue.

(J. de Vignay, *Mir. hist.*, XIX, 60, édit. 1531.)

Fructification :

XIV^e^ s. Par la discretion des saintz concilles et grace de Dieu a esté ordonné que la disme et toute *fructification* seroit et appartiendroit aux curez et vicaires de Dieu.

(Bouteiller, *Somme rurale*, 180 r°, édit. 1537.)

Fruitier, s.m. :

1220. Willemus, le *fruitier*.

(*Cart. de Notre-Dame de Bon-Port*, 56, Andrieux.)

Fruste :

XV^e^ s. Ne doit avoir un noble prince riens *frustre* en luy, riens cassé, riens vains.

(Chastellain, *Œuvres*, VII, 313, Kervyn.)

Frustrer :

1330. Ilz seroient *frustrez* de leurs gaiges acoustumez.

(Jeh. de Vignay, *Mir. hist.*, XXIII, 18, édit. 1531.)

1402. Ainsy furent *frustez* les diz des Comptes, et aussy la cause plaidee longuement et finee.

(Nic. de Baye, *Journal*, I, 24, Tuetey.)

Fugue :

1598. Une *fugue* musicale de harmonieuse melodie.

(Marnex de Sainte-Aldegonde, *Différends de la religion*, II, 281, Quinet.)

Fuite :

XII^e^ s. Natanabus li conte de mer la purfondor,
Des poissons dont il vit l'agait et le trestor,
Au fort mangier le foible, le petit au grignor,
Cembians, agais et *fuites* prendre l'encaucheour.

(*Rom. d'Alex.*, Ms. Bibl. imp., 1108, Meyer.)

1205. Quar metre m'estuet a la *fuite*.
Et tote joie clamer cuite
Qui m'a nori dusques a ore.

(J. Bodel, *Congés*, Romania, IX, 240.)

Fulgurant :

1555. Lumiere de feu d'eclystre *fulgurant*.

(Nostradamus, *Prophéties*, Préface, édit. Delarue.)

Fuligiène :

XIII^e^ s. Pernez le test de grand nois e metez en pudre od *fuligine* et ad crote de cheifre.

(Cité dans la *Romania*, XXXII, 94.)

Fuligineux :

1549. Esprit vaporeux, ou fumeux ou bien *fuligineux*.

(Tagault, *Chirurgie*, 362, édit. 1645.)

Fulminant :

XIV^e^ s. L'horrible face du ciel *fulminant*.

(Jeh. de Vignay, *Mir. hist.*, IX, 110, édit. 1531.)

Fumat :

1566. La torpille est mise au rang des poisçons plats et cartilagineux, comme sont la raie, la lende ou *fumat*.

(Du Pinet, *Pline*, II, 15.)

Fumure :

1327. Pour VII. mesures et demie de fiens de demie-*fumure* acaté a Robert Lambert.

(Cité ap. J. Richard, *Thierry d'Hireçon*, 24.)

Funèbre :

XIV^e^ s. Les jeux des corps qui s'appellent *funebres* a funere.

(Raoul de Presles, *Cité de Dieu*, VIII, 26, édit. 1531.)

Funérailles:

XIV^e^ s. Varron... fait mention des jeux ou des *funerailles* ou obseques.

(*Id.*, VIII, 26.)

Funéraire ;

1565. La dite testatrice a substitué et substitue en ses dits biens les pauvres de l'Aumosne generale de cette ville de Lyon, a la charge de payer et acquitter ses dettes, legats et frais *funeraires*.

(Testament de Louise Labé, *Œuvres*, T. I, 174, Ch. Roy.)

Funestement :

1613. Tous les ravages dont les champs et les hommes sont *funestement* désolés.

(César Nostredame, *Hist. et chron. de Provence*, 825, édit. 1624.)

Furibond :

XIII^e^ s. Li hons *furibondes* tient a sentence tot ce que a lui plaist.

(Brun. Latin, *Trésor*, 307, Chabaille.)

Furole :

1512. En ce temps cy on l'appelle une *furolle*, et dit on qu'elle meisne les gens noyéz.

(J. Le Maire, *Illust.*, II, 235, Stecher.)

1530. Hagge a flame of fyre that shyneth by night, *furolle.*

(Palsgrave, *Eclair.*, 228, Génin.)

Furtif :

1370. Gieffroy le Routier est morz sans hoir, et avant son trespassement se parti du païz comme *furtif*, et mourut par povreté.

(*Recettes et dépenses du roi de Navarre*, 435, Izarn.)

Fusilier :

1589. A lui encore pour son droit de premier *fusilier*, 35 autres payes, revenant à 70 ecus.

(Texte cité par Anquez, *Henri IV et l'Allemagne*, 221.)

Fusion :

1554. Les chirurgiens aussi usent d'icelles *fusions* fort deseichantes pour mondifier les ulceres.

(*Trésor de Evonima*, 33, édit. 1557.)

Fustiger :

XIV^e^ s. Les deux d'iceulx soyent premierement *fustigez* partout l'ost et puis occis.

(J. de Vignay, *Mir. hist.*, XXXII, 44, édit. 1531.)

Futile :

XV^e^ s. Laissons toutes ces choses...
Futiles et peu necessaire.

(*Térence en francoys*, 142 v°, édit. 1535.)

1550. Opinion... *futile* et sotte.

(Michel Roté, *Apologie de Marus Equicolus*, sans pagination.)

1561. Leur *futil* rapport et temeraire presumption.

(Collange, *Polygraphie*, 251 v°.)

1584. Fuyons ces glorieux qui... se bravent d'inventions et raisons vaines, desraisonnables, *futiles* et du tout impertinants.

(Simon Goulart, *Les Devins de Pencer*, 541.)

Fuyant :

XIII^e^ s. Fuiez et despisiez le monde,
Tant par est faus et decevables,
Fuiant, glaçanz et variables.

(G. de Coincy, *Miracle de Notre-Dame*, 724, col. 2, Poquet.)

XIV^e^ s. Quant un cerf s'entremarche, c'est signe qu'il soit cerf errant, legier et bien *fuyant*.

(Phébus, *Chasse*, 145, Lavallée.)

(*A suivre.*) A. DELBOULLE.

COMPTES RENDUS

Le mystère de la Passion en France du XIV^e^ au XVI^e^ siècle, étude sur les sources et le classement des mystères de la Passion, accompagnée de textes inédits, par M. Emile Roy, professeur à l'Université de Dijon, Dijon, 1903, in-8° de VIII-123*-512 p.

M. E. Roy, à qui l'on doit la publication de la *Comédie sans titre*, et du mystère du *Jour du jugement*[1], nous présente aujourd'hui en même temps qu'une étude d'ensemble sur les diverses *Passions* du XIV^e^, du XV^e^ et du XVI^e^ s. et leurs rapports de filiation, plusieurs textes, entre autres un extrait du sermon de la Passion de J. de Lenda, la Passion *secundum legem debet mori*, déjà imprimée par Denis Rou à la fin du XV^e^ siècle.

Le principal texte inédit est la *Passion N. S. J.-C.* copiée à Semur, la seule des Passions jouées en Bourgogne qui nous soit parvenue. Elle est divisée en deux journées, et compte 9 584 vers. Le système de M. Roy a été de reproduire le texte du manuscrit unique « intégralement, sans autres corrections que celles qui ont paru imposées par le sens ou la mesure ». Il a poussé le scrupule jusqu'à indiquer en note les cas où il a séparé des groupes de mots écrits d'une traite dans le manuscrit, ajouté des apostrophes, substitué une majuscule à une minuscule. Cependant bien des corrections ne s'expliquent que par le souci de rendre plus régulières, soit les rimes, soit la graphie, et qui voudra examiner la valeur phonétique des rimes, par exemple, pourra regretter d'avoir à chercher sans cesse aux notes la graphie originale, seul document utilisable pour l'étude de la prononciation[2].

Les notes mentionnent en outre les vers trop courts, trop longs, sans rime, rimant à trois ou quatre ensemble; mais le relevé n'a pas été fait partout avec le même soin[3] : l'*Errata* qui comble pourtant beaucoup de lacunes pourrait lui-même être complété.

C'est une question secondaire aussi que celle de la numérotation des vers; mais on se demande comment la coupe bizarre — excusée par la présence des portées de musique — des vers 2737-2739 n'a pas été rectifiée sur le modèle des strophes suivantes; il semble qu'il faille compter là quatre vers et

1. *La comédie sans titre et les miracles de N.-D. par personnages*, *Revue bourguig. de l'ens. sup.*, Dijon, t. XI, 01, 8°. CCXVIII-366 p.; *Le jour du jugement*, Paris, (E. Bouillon), 02, 8°, VIII-268 p.; cf. pour la discussion des interprétations historiques de M. R., le *Journal des savants*, 03, pp. 677-686 (M. Noël Valois), et *Romania*, t. XXXII, 03, p. 636.

2. Les corrections ou non corrections des vers 3801, 4386 et 4561, 4033, 4159, 4166, 4428, — exemples pris sur quelques pages, — ne s'expliquent pas par un système unique et cohérent de raisons « graphiques » ou « phonétiques ».

3. Exemples (pris entre les vers 500 et 1000) de vers sans rimes non signalés : 507, 537, 791; de 3 vers rimant ensemble : 522-4, 592-4, 654-6, 685-7, 702-4, 876-8, 961-3. — Les vers 5738-5740 ne riment pas ensemble comme le dit M. Roy : *pesant* termine un sixain, *maintient*, *soutient* en commencent un autre (le type est *aab aab*). Ailleurs le vers 644 signalé comme sans rime peut rimer avec 643, etc.

non trois[1]. Ailleurs (2490, 2495, 2500, etc.), un refrain de quatre vers est compté pour un vers chaque fois qu'il se représente. Avec un texte si étendu, et des difficultés de toute sorte à trancher, il ne faut ni s'étonner, ni se lamenter que çà est là se rencontrent des inadvertances ou des imperfections typographiques[2]. M. Roy n'a pas cru utile — ou peut-être possible — de prendre des alignements respectivement différents pour les différents mètres : ce qui déroute l'œil du lecteur [3]; l'exécution n'est donc pas rigoureuse, mais elle est probe, et ces vétilles s'oublient quand on considère quels services peuvent rendre les références aux sources (Evangiles) placées au bas des pages.

Pour l'étude de la langue, on trouvera quelques observations générales pp. 113*-114*, et un glossaire qui, sous des dimensions restreintes (pp. 193-203), a l'avantage d'indiquer pour un certain nombre de mots la rime correspondante. Enfin dans ses remarques sur la versification (pp. 107*-112*), M. Roy n'a pas désigné (p. 107*) par les noms techniques les diverses formes lyriques et curiosités métriques rencontrées, ni étudié le rapport entre ces formes et le caractère de la scène (sauf pour les tirades d'alexandrins) ; il n'entrait pas dans son dessein d'étudier par le détail la versification de ce mystère en elle-même, ni de la comparer soit à celle des mystères antérieurs ou postérieurs, soit aux règles des *Arts de seconde rhétorique*.

A ce texte inédit s'ajoute, dans le même volume, une étude sur les sources des principales *Passions* et sur les rapports d'influence des plus anciennes aux plus récentes. C'était un livre difficile à faire. On peut, après une première lecture, sinon mesurer exactement, au moins se figurer quelle somme de travail ont exigée et les recherches nouvelles dans un champ pourtant plusieurs fois exploré, et le souci — d'ordonner clairement dans le texte, sans trop surcharger les notes, l'énoncé des problèmes qui restent à résoudre pour tant de questions connexes, les analyses nouvelles, les citations de documents inconnus, ou de passages encore inutilisés de documents connus, les discussions sur ces analyses, — de définir enfin avec précision les conclusions qui en sortent. On peut être très reconnaissant à M. Roy d'avoir entrepris et réalisé avec tant de conscience et d'érudition ce gros travail.

Ayant tantôt à rapporter telle œuvre dramatique à ses différentes sources, tantôt à considérer telle de ces sources dans ses diverses fortunes, l'auteur est amené à faire çà et là des allusions plus ou moins développées à ce qui a été dit ou sera dit dans des chapitres voisins. Ces rappels fréquents, presque inévitables dans un sujet si complexe, et qui ne sont ni des redites ni des digressions véritables, brouilleraient la mémoire qu'on doit garder de toutes ces démarches, n'étaient la fin de l'avant-propos et la conclusion qui dessinent un schéma net du chemin parcouru.

Le plus intéressant en cela, c'est la méthode de classement des mystères. Celle qu'ont suivie MM. Wilmotte et E. Stengel reposait sur des dénombrements incomplets et tendait à faire croire à des affinités là où il n'y a que des coïncidences; le théâtre allemand, par exemple, a subi l'influence de l'ancien théâtre français, mais il a pris aussi aux légendes populaires et aux commentaires théologiques répandus dans toute l'Europe; c'est ce départ qui est délicat à faire dans l'état présent de nos connaissances.

1. Remarque analogue pour les vers 3133-3134.

2. Les références aux vers ne sont parfois exactes qu'à une unité près (ex. p. 109); c'est peut-être que les chiffres ne sont pas toujours placés au niveau des vers qu'ils doivent désigner; il y a une quinzaine de fautes typographiques dans l'*Errata*.

3. Des vers 2569 à 2571 qui sont de huit, dix, douze syllabes sont rangés l'un sur l'autre comme des vers de même mètre; inversement, ne sont pas à l'alignement ordinaire des octosyllabes : 2283, 2708, 4695, 5175, 7693, 8108, 9064, etc.

Où les auteurs des *Passions* lisaient-ils la vie de J.-C. au XIVe et au XVe siècle? Dans les livres qu'indiqua autrefois l'abbé Douhaire (cf. E. Roy, *Avant-propos*, p. 111), et auxquels il faut ajouter les poèmes de bateleurs et les *Meditationes vitae Christi* du XIIIe siècle. Il faut se reporter aux œuvres des théologiens, de Thomas d'Aquin, de Nicolas de Lire, de quelques sermonnaires qui se groupent autour de Gerson et de S. Vincent Ferrier.

A la lumière de ces comparaisons, bien des chapitres de l'histoire dramatique de la Passion avant et pendant le XIVe siècle deviennent plus nets, on définit mieux — en la limitant — la véritable originalité du *Paaschspel* de Maëstricht, par exemple; on découvre les modèles de la *Nativité Sainte Geneviève*, du *Jeu des Trois Rois*, du *Roman de l'Annonciation Nostre Dame*. A voir seulement deux manuscrits de la *Passion des Jongleurs*, on constate comment s'amplifient déjà les légendes qui reparaîtront dans les mystères. D'une copie de cette Passion, copie faite par Geoffroi de Paris, on voit des souvenirs dans les trois manuscrits de la *Passion d'Autun* (fin XIIIe s.), dont M. Roy ne prétend pas déterminer maintenant la véritable origine et le dialecte, mais dont il publiera le texte avec l'aide de M. Bédier. D'une comparaison de textes aussi entre, d'une part, la *Passion* dite de Sainte Geneviève, d'autre part les fragments des mystères de Saint Pierre et Saint Paul et la *Passion de Semur*, on peut inférer que cette *Passion* a été imitée à Paris ou en province, et conjecturer qu'elle a fait partie du répertoire de la Confrérie de la Passion; — et voilà, par la *Passion de Semur*, la transition trouvée entre les mystères dits de Sainte Geneviève et les grandes compositions dramatiques du XVe siècle. C'est un point acquis, neuf et solide.

En même temps, la *Passion de Semur* ouvre une série de certains renouvellements, par des emprunts aux *Meditationes* et au Dialogue apocryphe de Saint Anselme. Nous retrouverons ces *Meditationes* à propos de Greban (p. 243-248), de la *Passion* dite de 1398, et de la *Vie de J.-C.* imprimée en 1485. On peut dès lors vérifier les sources de la *Passion* d'Arras (271), son influence — concourant avec d'autres influences — sur les *Passions* inédites de Valenciennes (274, 310), sur celle de Greban (97, 275, 280), les emprunts de la *Passion* de Jehan Michel (281, 282), et son originalité (283), déterminer les fortunes respectives des œuvres de Mercadé, Greban, Michel, et leurs « refaçons » (307-309).

Aux mystères du Nord, les mystères du Midi se relient par un chaînon intermédiaire, la *Passion d'Auvergne*, qui a connu — la versification suffit à le prouver — des pièces françaises, et qui remonte d'autre part aux mêmes sources manuscrites que les mystères rouergats : c'est *l'Évangile de Nicodème* en vers provençaux imité soit à travers une traduction en prose française désignée sous le nom de *Passion selon Gamaliel*, soit en dehors de cette traduction. M. Jeanroy l'avait indiqué; M. Roy complète la démonstration, et par l'indication d'une source nouvelle (la traduction française par le P. Ferget, 1481, du *Procès de Belial* de Jacques Palladini), essaie de corriger un peu l'incertitude de la date.

Ces exercices pratiques de méthode critique appliquée à des questions particulières comportent un enseignement général. On verra çà et là comment, à une interprétation même très précise comme celle de M. E. Stengel (pp. 384 et suiv.), on peut opposer une solution plus juste et plus vraie. C'est une leçon bonne à retenir.

M. Roy a relevé de page en page les emprunts que la *Passion* de Greban a faits aux Évangiles, aux *Postilles* de Nicolas de Lire, et les a catalogués p. 207-239; mais il faut chercher à la note de la page 97 les emprunts aux *Meditationes*; peut-être eut-il été utile au lecteur qui aura besoin de consulter le livre, de trouver à la fin un tableau-index des sources trouvées, tant pour ce mystère que pour d'autres?

P. 75*-76*, M. Roy estime que la ville de Semur où la *Passion* a été *copié* est plutôt en Auxois qu'en Brionnois, parce que S. en A. est moins éloignée

de l'Yonne; le mystère, en effet, a dû être *composé* près de l'Yonne, à ce que le vers 2238 laisse entendre. Mais composition et copie sont deux. M. Roy ajoute lui-même (p. 76*) que « les manuscrits originaux des mystères se prêtaient assez facilement d'une ville à l'autre de la Bourgogne ».

HENRI CHATELAIN.

Des FRANÇOIS RABELAIS weiland Arznei-Doktors und Pfarrers zu Meudon **Gargantua** verdeutscht von Engelbert HEGAUR und Dr OWLGLASS; *Munich, Albert Langen*, 1905, 200 p.

Rendre Gargantua accessible au grand public allemand auquel le texte original de Rabelais est fermé, tel est le but que se sont proposé MM. Hegaur et Owlglass. Leur traduction n'a pas la prétention de se substituer à l'œuvre magistrale de Regis. Elle est suffisamment exacte, sans être littérale, vivante, légèrement teintée d'archaïsme, et parvient à rendre avec aisance, souvent avec bonheur les difficultés multiples du texte. Certains chapitres, la harangue de Maistre Ianotus de Bragmardo par exemple, donnent une idée de la richesse, de l'originalité, de la souplesse du style rabelaisien. Ce n'est pas une traduction « ad usum Delphini ». Les auteurs ont cru devoir abréger certaines descriptions, la liste interminables des jeux de Gargantua, supprimer les chapitres IX et X; par contre, ils ont maintenu les « Fanfreluches antidotées » et l'énigme finale, qu'ils se contentent de paraphraser. Peut-être aurait-il mieux valu supprimer ces vers ou les traduire littéralement en prose. Des contre-sens assez nombreux se sont glissés dans la traduction; le plus grave se trouve dans la description de Thélème où, par une inadvertance fâcheuse : « lequel ilz nommoyent honneur » devient « darin besteht ihr Glück » (bonheur pour honneur). Ce petit volume est soigneusement imprimé; mais pourquoi lui donner l'aspect d'un livre du XVII^e^ ou du XVIII^e^ siècle?

F. ED. SCHNEEGANS.

ALBERT COUNSON. **Malherbe et ses sources**, Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, in-8° de 239 p.

« Pour donner à la poésie de Malherbe le nom qui lui convient, écrivait Godeau, il faut considérer s'il imite, quelles sont les choses qu'il imite et de quelle imitation il s'est servi. » Personne cependant n'avait encore songé à dresser un inventaire des choses que Malherbe a imitées. Cet inventaire, M. Counson vient de le faire, et il l'a très bien fait. Il recherche successivement ce que Malherbe doit à la Bible, aux Grecs, aux Latins anciens et modernes, aux Italiens, aux Espagnols, aux Français. Chacun de ses chapitres apporte des conclusions précises, et qui sont intéressantes même quand elles sont négatives, c'est-à-dire quand il constate que chez tel auteur plus ou moins en vogue au temps de Malherbe, Malherbe n'a rien pris. Particulièrement intéressantes sont les pages sur les Italiens, où il est montré ce que Malherbe doit à l'*Aminte* du Tasse; les pages sur les sources françaises, dont les lecteurs de cette revue ont eu la primeur, et où il est montré, entre autres choses, ce que la pièce la plus fameuse de Malherbe doit à une complainte de Desportes; enfin les pages sur Sénèque : non qu'on ignorât, certes, que Malherbe s'était nourri du philosophe latin, mais on n'avait point encore montré que l'influence de celui-ci sur celui-là s'était étendue aussi loin. Précis et méthodique, complet autant que peut l'être un travail de ce genre, le livre de M. Counson sera indispen-

sable à tous ceux qui étudieront désormais Malherbe et les poètes de son temps.

J'ai seulement quelques regrets à exprimer.

Le premier est que M. Counson n'ait pas cru devoir comprendre dans son plan la versification de Malherbe. De l'avis de tout le monde, c'est peut-être surtout par sa versification que Malherbe occupe une place considérable dans l'histoire de notre poésie. Or, cette versification, n'a-t-elle pas, elle aussi, ses sources? Si le principal mérite du poète est, d'après Boileau, d'avoir fait le premier tomber les stances avec grâce, l'harmonie de ses strophes n'est-elle pas due en partie peut-être à l'étude des stances du Tasse? N'est-ce pas surtout par sa versification que Malherbe est le débiteur de Desportes? A-t-il, en effet, inventé les plus fameuses de ses strophes? Ne s'est-il pas borné à prendre dans l'œuvre de ses prédécesseurs, et en particulier dans les *Psaumes* de Desportes, les types les meilleurs, à les corriger en plaçant mieux le petit vers mêlé aux grands, à mettre plus d'harmonie entre la strophe choisie et la pensée exprimée? etc. Voilà des questions que je m'attendais à voir posées et résolues dans un livre sur les sources de Malherbe.

Un autre regret, c'est que M. Counson n'ait pas mieux dégagé quelque part les conclusions générales vers lesquelles nous conduisent les divers chapitres de son ouvrage : si l'on fait abstraction des *Larmes de Saint Pierre*, Malherbe inaugura vraiment chez nous l'ère de l'imitation originale. — Il résulte d'abord des recherches de M. Counson que l'érudition de Malherbe est très restreinte. Il ne connaît ni les Grecs, ni les Espagnols, ni même la Bible, à l'exception des *Psaumes*. Des Italiens, il ne fréquente guère que les contemporains, le Tasse et Guarini. Si son œuvre amoureuse relève encore de l'influence italienne, c'est surtout indirectement, parce qu'on était italien alors, simplement en parlant le jargon amoureux employé par Ronsard et Desportes. Tous ces poètes qui étaient si familiers à Desportes, les Costanzo, les Veniero, les Molza, les Tebaldeo, les Sasso, etc., Malherbe les connaît à peine : la preuve, c'est que malgré son désir d'être désagréable à Desportes il trouve très rarement l'occasion, dans son *Commentaire*, de lui reprocher un plagiat; encore lui est-il arrivé de se tromper. Il ne connaît bien que les Latins, ou plutôt certains Latins. — Il résulte encore des recherches de M. Counson que Malherbe, sauf dans les *Larmes de Saint Pierre*, n'emprunte jamais, à la manière de Desportes, toute une pièce pour la refaire. Il ne lui arrive même pas, comme à Régnier, d'intercaler dans une pièce originale des morceaux entiers qui ne sont que des traductions. Ce qu'il prend, c'est une idée, un tour, une image... M. Counson dit sans doute à l'occasion tout cela, mais nulle part peut-être assez nettement, et sans faire une étude d'ensemble pour montrer « de quelle imitation s'est servi Malherbe », pour reprendre le mot de Godeau.

Enfin, je regrette, après d'autres, que les deux premiers chapitres n'aient qu'une solidité relative. M. Counson y étudie chez Malherbe l'influence de la race normande, puis celle du moment et du milieu. De nombreux textes y sont cités et ingénieusement rapprochés, mais sans que cet amas de preuves parvienne à convaincre. On voit mal comment les qualités signalées chez Malherbe comme purement normandes se distinguent des qualités françaises. En tout cas, l'influence de la race normande est bien exagérée en comparaison de celle du milieu et du moment. Malherbe fut ce qu'il fut beaucoup moins pour être né à Caen que pour avoir vécu sous Henri IV dans un milieu social et littéraire que je trouve insuffisamment décrit par M. Counson.

Exprimerai-je un dernier regret? C'est que M. Counson ait un peu trop étalé, par ses nombreuses citations, la connaissance qu'il a des écrivains français et des critiques qui les ont étudiés. Mais je dois ajouter que cette connaissance est précise et étendue, et que l'auteur de *Malherbe et ses sources* est tout à fait au courant des travaux dont notre littérature a été l'objet. Et il

n'est pas moins bien au courant de tout ce qui s'est publié d'intéressant en Italie sur la poésie de la Renaissance.

JOSEPH VIANEY.

Une lettre inédite de Voltaire, par CHARLES HETTIER, Président de l'Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres de Caen. Extrait des Mém. de l'Acad. nationale des Sciences, Arts et Belles Lettres de Caen. *Caen*, 1905, 16 p.

Ce n'est qu'un fragment, mais un long fragment, et tout à fait intéressant: il vaut la peine d'indiquer ce qu'il nous apprend.

Disons d'abord qu'on n'en peut pas suspecter l'authenticité, quoique M. Hettier n'en indique pas assez précisément l'origine. Il tient ce texte d'un ami anglais : mais d'où cet ami l'a-t-il tiré?

Ce n'est pas un autographe, et c'est un brouillon. Des corrections « semblent être de la main de Voltaire ». (P. 4). Faudrait-il donc croire que Voltaire avait un secrétaire ou un ami anglais qui rédigeait ces belles lettres à Thieriot, où M. Ballantyne trouvait la preuve d'une admirable possession de la langue anglaise? Je pose seulement la question.

La lettre ne peut avoir été adressée qu'à Thieriot : c'est bien lui qui à cette date s'occupe de traduire des ouvrages anglais. (Voyez la correspondance de Voltaire, ed. Moland, t. 33, p. 165, 167, 171, etc.)

Elle a dû être écrite après les 15 ou 16 octobre, car dans la correspondance nous trouvons à ces dates des lettres sur la mort de sa sœur, dont il s'excuse ici de n'avoir rien dit à son ami. Peut-être se placerait-elle entre la lettre française du 2 février 1727 et celle du .... mars 1727, toutes les deux adressées à Thieriot. Elle doit être postérieure à la première où Voltaire écrit : « Vous savez *peut-être* que les banqueroutes sans ressources que j'ai essuyées en Angleterre... » Ce *peut-être* prouve qu'il n'a pas encore envoyé le récit détaillé de ses infortunes qu'il donne ici. Ou bien on placera notre fragment entre les deux lettres du .... mars et du 27 mai.

Je ne crois pas que les *ennuyeux livres anglais* qu'il *demande* à Thieriot de traduire fassent allusion à *Gulliver*, dont il conseillait au contraire à son ami de traduire sinon le tout, du moins le 1er volume (T. 33, p. 165, lettre du 2 février 1727) : il estimait Swift infiniment. La boutade de Voltaire se rapporte plutôt à des ouvrages comme cet *Improvement of Human Reason* qu'il qualifie d'*absurdités très ennuyeuses*.

La lettre est intéressante par un jugement sur Pope, et par une certaine énergie républicaine et philosophique qui n'est pas sans amertume. Elle semble promettre les *Lettres anglaises* : « One day I will acquaint you with the character of this strange people ». (P. 10.)

Elle met hors de doute le voyage secret que fit Voltaire en France au milieu de 1726, et confirme la lettre du 12 août 1726 (t. 33, p. 159), en fixant à la fin de juillet la date de son retour en Angleterre.

Elle rectifie et éclaircit l'histoire de la banqueroute qu'essuya Voltaire. Dans *un chrétien contre six juifs* (en 1777), il appelle le juif D'Acosta. Dans un article de 1771, qui fait aujourd'hui partie du *Dictionnaire philosophique* (Juifs, sect. IV), il l'appelle Médina. Dans les deux cas, il parle de 20 000 francs qu'il aurait perdus. Ici, il ne s'agit plus que de 8 ou 9 000 livres françaises; le juif en déconfiture s'appelait bien Médina, et non D'Acosta; et c'est en rentrant en Angleterre après son voyage secret (fin juillet 1726), non en mai à sa première arrivée, que cette mésaventure lui advint.

Nous apprenons qu'un *gentilhomme anglais*, inconnu de lui, l'a aidé en l'absence de milord et milady Bolingbroke, et l'a forcé d'accepter son argent. Est-ce le futur roi George II, comme suppose M. Hettier? Rien ne l'indique,

mais c'est possible, malgré le dégoût républicain des rois et des cours qu'il marque plus bas. En revanche, l'hypothèse de Ballantyne (P. 43 de son livre), que c'est après sa seconde arrivée en Angleterre que Voltaire fut accueilli à Wandsworth par Falkener, est ici pleinement confirmée : c'est bien lui « l'autre habitant de cette cité » qui a emmené Voltaire à sa maison de campagne. Il nous apprend qu'il l'avait vu une fois en France.

Un passage enfin montre qu'il était encore en pleine confiance avec l'abbé Desfontaines : il lui avait écrit avec une liberté dont Thieriot s'était inquiété.

En un mot, ce fragment est un des plus beaux morceaux de la correspondance anglaise de Voltaire, et il fixe quelques détails de sa biographie.

Gustave Lanson.

PÉRIODIQUES

L'Amateur d'autographes et de documents historiques. — 15 juillet : Paul Bonnefon, *La présidente Ferrand et l'abbé de Lannion.* — 15 juillet, 15 août-septembre : Raoul Bonnet, *Isographie de l'Académie française* (fac-similés; de Godeau à l'abbé Houtteville, inclus). — *Les livres d'histoire.*

Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire. — 15 juillet, 15 août-septembre : Eugène Griselle, *Supplément au Prédicatoriana.* — Henry Martin, *Les miniaturistes à l'exposition des « Primitifs français »* (suite). — F. Meunié, *Bibliographie de quelques almanachs illustrés des XVIII^e et XIX^e siècles* (fin). — 15 juillet : F. Lachèvre, *Estienne Durand, poète ordinaire de Marie de Médicis* (1585-1618) (fin). — Henri Monod, *Éditions originales et éditions primitives.* — Georges Vicaire, *Revue de publications nouvelles.*

Le Correspondant. — 25 juillet : Antoine Redier, *Tocqueville.* — 10 août : Alfred Mézières, *L'Université avant 1850 : l'École d'Athènes.* — Eugène Gilbert, *La littérature française dans la Belgique actuelle.* — Victor Giraud, *Chateaubriand à vingt-deux ans.* — 25 septembre : Félicien Pascal, *Le patriotisme de Taine.* — 25 juillet, 25 août et 25 septembre : Edouard Trogan, *Les œuvres et les hommes, chronique mensuelle du monde, des lettres, des arts et du théâtre.*

La Grande Revue. — 15 juillet : Gilbert Stenger, *La société française pendant le Consulat : la Magistrature* (suite et fin). — Georges Lecomte, *Une époque littéraire . Paul Alexis et le naturalisme.* — J.-Joseph Renaud, *Oscar Wilde posthume.* — 15 août : Louis Maigne, *L'œuvre de M. Henri Lavedan.* — Henry D. Davray, *Oscar Wilde posthume.* — 15 septembre : A. Douarche, *Le barreau de Paris et les tribunaux civils de la Révolution.* — Paul Gaultier, *La caricature contemporaine et les mœurs.* — Fernand Rome, *Notes sur l'éloquence judiciaire* (1re partie). — Jorys, *Séverine.* — Gabriel Ferry, *Un projet de fortune de Balzac.* — 15 juillet, 15 août, 15 septembre : Paul Dupray, *La vie littéraire.*

Journal des débats politiques et littéraires. — 3 juillet : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — 6 juillet : X., *Élisée Reclus.* — 8 juillet : J. Bourdeau, *Pascal et les pascalisants.* — 10 juillet : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — S., « *Le crime de Clodomir Busiquet* » (par M. Edmond Frank). — 12 juillet : Pierre de Quirielle, *La correspondance d'Hippolyte Taine.* — 14 juillet : Paul Ginisty, *L'abbé Michon* (supplément). — Henri Quillard, *Un prologue inédit de Molière.* — 17 juillet : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — 19 juillet : Émile Gebhart, *François Rio.* — 20 juillet : Frédéric Clément, *Madame Taine.* — 22 juillet : E.-M. de Vogüé, *Madame Taine.* — 24 juillet : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — 25 juillet : André Chaumeix, *Deux conteurs* (MM. Emile Pouvillon et Jules Lemaître). — 27 juillet : Michel Salomon, *Au pays de Labiche* (l'Aulnaie, près de Souvigny). — 28 juillet : Paul Ginisty, *Le Jury du Conservatoire.* — 31 juillet : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — 2 août : Arvède Barine, *Un roman de Swinburne.* — 3 août : Henri Chantavoine « *En marge de vieux livres* » (par M. Jules Lemaître). — 7 août : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — 10 août : Antoine Thomas, *La Fontaine et les céréales.* — 13 août : Z., *Un grand homme en voyage* (Chateaubriand en Amérique). — 14 août : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — 18 août : André Hallays,

En flânant : Racine, la Du Parc, la Champmeslé. — 21 août : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — 25 août : André Hallays, *En flânant : Nicolas Foucquet et le château de Vaux.* — 28 août : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — 29 août : G. Baguenault de Puchesse, *Mariana historien.* — 30 août : Emmanuel des Essarts, *L'évolution du style poétique au XIX^e siècle.* — 1^er septembre : Maurice Muret, *Notes de littérature étrangère : un roman sur la jeunesse allemande.* — 4 septembre ; Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — 7 septembre : D^r G. Daremberg, *Le médecin dans le théâtre antique.* — 9 septembre : Pierre de Quirielle, *La correspondance d'Hippolyte Taine.* — 11 et 18 septembre : Émile Faguet, *La semaine dramatique.* — 17 septembre : Henry Bidou, *Balzac à Manchester.* — 21 septembre : D^r G. Daremberg, *Le médecin dans le théâtre moderne et contemporain.* — 22 septembre : André Hallays, *En flânant : les mémoires de Fléchier sur les Grands Jours d'Auvergne.* — 23 septembre ; Germain Lefèvre-Pontalis, *Le renouveau de François Villon.* — 25 septembre : *Le monument Taine à Vouziers.* — Émile Faguet, *Sainte-Beuve critique dramatique.* — 28 septembre : D^r G. Daremberg, *Le médecin dans le théâtre contemporain.* — 29 septembre : André Hallays, *En flânant : les mémoires de Fléchier sur les Grands Jours d'Auvergne, II.*

Journal des savants. — Avril : L. Deliste, *Les « Heures » du duc de Berry.* — A. Babeau, *Le comte de Rambuteau.* — Mai : C. Bellaigue, *Dante et la musique.* — Juin et juillet : L. Leger, *L'œuvre littéraire de Catherine II.* — Juillet : F. Picavet, *Les éditions de Roger Bacon.* — H. Omont, *La bibliothèque de Pedro Galès chez les Jésuites d'Agen.* — Août : M. Roques, *Méthodes étymologiques.* — — H. Omont, *La publication des « Notices et extraits des manuscrits » par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à la fin du XVIII^e siècle.* — Septembre : H. Hauvette, *Les Ballades du Décaméron.*

Mercure de France. — 1^er juillet : Rémy de Gourmont, *Baudelaire et le Songe d'Athalie.* — F. Caussy, *Laclos et Champfort.* — 15 juillet : Jean Seré, *Un clérical athée : M. Jules Soury.* — P. Lafond, *A propos du dénouement de Paul et Virginie.* — 1^er août : Ernest Gaubert, *Maurice Barrès.* — 15 août : Chateaubriand, *Lettres inédites* (publiées par M. Louis Thomas). — 1^er septembre : M. Wilmotte, *Un congrès original* (à Liège, pour la culture et l'extension de la langue française). — 15 septembre : Léon Séché, *Les sources littéraires des Méditations.* — Émile Magne, *Du théâtre populaire.* — Charles Verrier, *Le poète Léonard.*

La Nouvelle Revue. — 1^er juillet : Armand Charpentier, *La censure sous Napoléon III.* — Gustave Kahn, *Le caractérisme des dessinateurs.* — 15 juillet : Slawski, *La princesse Lieven.* — Gustave Kahn, *La jeune fille des derniers romans.* — 1^er août : J. de Boisjoslin et G. Mossé, *Quelques figures du XVIII^e siècle.* — Gustave Kahn, *Poètes nouveaux.* — 15 août et 1^er septembre : Georges de Lauris, *M. Maurice Barrès.* — 1^er septembre : Gustave Kahn, *Un congrès littéraire.* — 15 septembre : Charles Méré, *Camille Desmoulins poète.* — Gustave Kahn, *La littérature et la guerre.*

La Quinzaine. — 1^er juillet : L. Arnould, *De la patience féminine dans l'éducation.* — 1^er et 16 juillet : J. Wilbois, *L'utilisation du positivisme, à propos d'un livre récent.* — 16 juillet : C. Latreille, *Les derniers jours de Joseph de Maistre, racontés par sa fille Constance de Maistre.* — M. Hélys, *Femmes de lettres suédoises contemporaines : Selma Lagerlof.* — 1^er août : Abbé D. Sabatier, *Le centenaire d'un philosophe : Alphonse Gratry.* — Marc Hélys, *Femmes de lettres suédoises contemporaines : Ellen Key et ses œuvres.* — 16 août : Louis Sonolet, *L'éducation d'un dandy* (d'après des lettres inédites de Barbey d'Aurevilly). — Émile de Saint-Auban, *Les Théâtres de la nature : à Champigny-la-Bataille.* — 1^er septembre : Henri Brémond, *Un romancier catholique : la baronne de Hendel-Mazzetti.* — 16 septembre : Guy Jouanneaux, *Les « petites feuilles » de M^me du Montet.* — Victor Glachant, *Mgr Parisis et le ministère de l'Instruction publique.* — Émile de Saint-Auban, *Chronique dramatique.*

Revue biblio-iconographique. — Avril : Pierre Dauze, *La définition des éditions originales.* — Paul Eudel, *Livres et auteurs.* — Gustave Mouravit, *Napoléon bibliophile* (fin). — Mai-juin-juillet-octobre : Le comte de Girardin, *Un essai iconographique de J.-J. Rousseau.* — Juin : Jules Brivois et Rémy de Gourmont, *Les éditions originales et pré-originales.* — Juillet-octobre : Nauroy, *Cinquante ans d'une maison célèbre : les Didot* (1780-1820) (suite). — Firmin Maillard, *Ombres et fantômes, profils disparus : Félicien Mallefille.* — Novembre : Jules Lemaître, *Les vieux livres.* — Novembre et décembre : Henri Jadart, *A travers les autographes de la bibliothèque de Reims.* — Décembre : Léon de La Sicotière, *Q. S. Trébutien.*

Revue bleue (Revue politique et littéraire). — 1er juillet : Casimir Stryienski, *Les dernières années de la comtesse Potocka.* — J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : les poètes.* — 8 juillet : A. Bossert, *Schiller devant l'opinion allemande.* — J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : Waldeck-Rousseau, par M. Gaston Deschamps.* — 15 juillet : Emmanuel des Essarts, *Deux romantiques oubliés : Jules Le Fèvre-Deumier, Evariste Boulay-Paty.* — J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : Jules Lemaître conteur.* — 22 juillet : Péladan, *La renaissance de la Tragédie : d'Orange à Champigny.* — J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : romanciers* (MM. Pierre Valdagne ; André Lichtenberger ; Édouard Ducoté ; Antoine Albalat). — 29 juillet, 5 et 12 août : F. de Lamennais, *Lettres inédites à Alexis Gérard* (1848-1852) (publiées avec préface et notes par MM. Édouard Champion et Louis Thomas). — 29 juillet : J. Ernest-Charles, *La vie littéraire* : MM. Édouard Ducoté ; Abel Chorgnon. — 5 août : Marcel Boulanger, *Les lettres de nos amies.* — J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : Frédéric Bastiat.* — 12 août (jusqu'au 4 novembre) : le chevalier de Boufflers, *Journal inédit du second séjour au Sénégal* (3 décembre 1786-25 décembre 1787) (publié avec préface et notes par M. Paul Bonnefon). — 12 août : J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : M. Alexandre Ribot, orateur politique.* — 19 août : Arthur Schurig, *Une amie allemande de Stendhal* (Mlle de Griesheim). — J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : les Mémoires de Mme Adam;* — 26 août : *la Roumanie contemporaine;* — 2 septembre : *la Critique catholique;* — 9 septembre : « *le Partage de l'enfant* », *par M. Léon Daudet.* — 16 septembre : Voltaire, *Lettres inédites à Turgot* (avec commentaire de M. Louis Thomas). — J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : Guglielmo Ferrero.* — 23 septembre : Casimir Stryienski, *Au bord du lac Léman, souvenirs littéraires.* — Virgile Rossel, *La littérature contemporaine de la Suisse française.* — J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : quelques romans.* — 30 septembre : Gustave Lanson, *Questions universitaires : XVIIe siècle ou XVIIIe.* — Virgile Rossel, *La littérature contemporaine de la Suisse française.* — J. Ernest-Charles, *La vie littéraire : rapports au Congrès pour l'extension et la culture de la langue française.* — Paul Flat, *Théâtres : Vaudeville,* « *la Belle Madame Héber* », *par M. Abel Hermant.*

Revue de Paris. — 1er juillet : Ernest Dupuy, *Les origines et la jeunesse d'Alfred de Vigny.* II. — 1er août : Louis Gilet, *Eugène Fromentin et* « *Dominique* ». — 1er et 15 septembre : Gustave Flaubert, *Lettres à ma nièce.* I et II.

Revue des Deux-Mondes. — 1er juillet : le marquis de Ségur, *Julie de Lespinasse : les amis de passage; la vie intime.* — Émile Ollivier, *La liberté de la presse au Corps législatif.* — 15 juillet : René Doumic, *Revue littéraire : le véritable Bernardin de Saint-Pierre.* — T. de Wyzewa, *Revues étrangères : un livre nouveau de Robert Stevenson.* — 1er août : Victor Giraud, *Pascal et les* « *Pensées* ». — 15 août et 1er septembre : René Doumic, *Le mariage de Lamartine : lettres inédites du poète à sa fiancée* (août 1819-juin 1820). I et II. — 15 août : T. de Wyzewa, *Revues étrangères : une victime de Gœthe, Jeanne Eckermann.* — 1er septembre : le marquis de Ségur, *Julie de Lespinasse : le marquis de Mora.* — 15 septembre : René Doumic, *Revue littéraire : les* « *plagiats* » *des classiques.*

Revue des études rabelaisiennes. — 1905 : 3e fasc. : Abel Lefranc, *Picrochole et Gaucher de Sainte-Marthe.* — J. Barat, *L'influence de Tiraqueau sur*

Rabelais (fin). — Julien Vinson, *Rabelais et la langue basque.* — Paul Barbier fils, *Ce que le vocabulaire du français littéraire doit à Rabelais.* — W. F. Smith, *Notes pour le commentaire.* — Henry Grimaud, *Rabelais et le poète Robbé.* — Dr de Santi, *Le cours de Rabelais à la Faculté de Montpellier.* — Paul Barbier fils, *Diamerdis.* — Abel Lefranc, *Nouveaux documents sur la famille de Rabelais.*

Revue illustrée. — 15 janvier 1905 : Hippolyte Buffenoir, *Madame Lardia de Musset.* — 1er février : Paul Marion, *Adolphe Brisson, homme de lettres.* — 15 mars : Ch. Ponsonailhe, *L'appartement de Madame Récamier.* — 15 avril : E. Gaubert et G. Casella, *La nouvelle littérature* : I, *les Poètes*; II (1er mai), *Les Prosateurs.* — 15 mai : Georges Casella, *Madame Lecomte du Nouy.*

Revue latine. — 25 juillet : Émile Faguet, « *Le Serpent noir* » (par M. Paul Adam); « *la Domination* » (par la comtesse de Noailles); « *la Route s'achève* » (par M. Jean Saint-Yves); « *Esclave* » (par Gérard d'Houville). — Albert Sorel, *Sur Chateaubriand amoureux en 1829.* — E. Martinenche, « *El Abuelo* », *de M. Perez Galdos.* — Lionel Dauriac, *Les questions esthétiques contemporaines.* — Edmond Lefebvre, *Le style des tragédies de Voltaire.* — 25 août : Émile Faguet, *Corneille amoureux.* — 25 août et 25 septembre : Gustave Michaut, *Lettres inédites de Sainte-Beuve à Madame Du Gravier.* — 25 septembre . Émile Faguet, « *Les Destinées rivales* » (par Cardeline); « *Le chêne sage et les roseaux fous* » (par M. Raymond Clauzel) : « *Le Double Jardin* » (par M. Maurice Maeterlinck); « *Des passions de l'amour* » (par M. Saint-Georges de Bouhélier); « *L'amant et le médecin* » (par M. Gabriel de La Rochefoucauld); « *la Maison des danses* » (par M. Paul Reboux). — Maurice Muret, *Le socialisme de M. de Amicis.* — Lionel Dauriac, *Une traduction nouvelle de la Critique de la raison pure.*

Revue universelle. — 1er juillet : Marius-Ary Leblond, *Le gobinisme.* — *Nécrologie : le duc d'Audiffret-Pasquier.* — 15 juillet : Jean Jullien, *Théâtre* : « *Ces messieurs* » (par M. Georges Ancey). — 1er août : *Nécrologie : Élisée Reclus.* — Louis Ernault, *Ernest Jaubert et son œuvre.* — 1er septembre : *Les Livres* (critique littéraire et roman). — 15 septembre : Charles Brun, *Le mouvement régionaliste français* (1898-1905). — P. Beurdeley, *L'imagerie populaire.* — Ernest Gaubert, *La jeunesse littéraire en province.*

Le Temps. — 2 juillet : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : M. Fernand Gregh.* — 3 juillet : Michel Delines, *Le théâtre russe.* — 5 juillet : A. Mézières, *Edgar Poë.* — 6 juillet : Joseph Galtier, *Promenades et visites : le nouveau bâtonnier, Me Chenu.* — 9 juillet : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : MM. Léo Larguier, André Joussain.* — 10 juillet : Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale.* — 11 juillet : Victorien Sardou, *Hommes et choses de théâtre.* — 15 juillet : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : M. Gaston Rouvier.* — 17 juillet : Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale.* — 19 juillet : Raoul Aubry, *Choses d'aujourd'hui : M. Ribot, le Parlement et l'Académie.* — 21 juillet : Jules Claretie, *Le dernier logis de Victor Hugo*; *un livre unique.* — 23 juillet : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : M. André Chevrillon.* — Dauphin Meunier, *Autour de Mirabeau : Mme de Nehra.* — 24 juillet : Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale.* — 29 juillet : Raoul Aubry, *Choses d'aujourd'hui : la croix de Mme Bartet.* — 30 juillet : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : M. Morton Fullerton.* — 31 juillet : Adolphe Brisson, *Les concours de tragédie et de comédie.* — 3 août : Albert Sorel, *1815 : la seconde abdication*; *la Terreur blanche.* — 5 août : Raoul Aubry, *Choses d'aujourd'hui : Mounet-Sully dramaturge.* — 6 août : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : M. Léon Daudet.* — 7 août : Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale.* — 8 août : A. Mézières, *La femme du grand Condé.* — 12 août : Raoul Aubry, *Choses d'aujourd'hui : M. Huysmans écrit sur Lourdes.* — 13 août : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : MM. René Bazin, Pouvillon.* — 14 août : Adolphe Brisson, « *Jules César* » *à Orange.* — 16 août : Gabriel Monod : *Un moraliste : Henri Michel.* — 18 août : Jules Claretie, *Un monument à Alphonse Karr.* — 19 août : Paul Stapfer, *La déformation de la langue française.* — 20 août : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : histoire contemporaine.* — 21 août : Fritz Maultner,

La scène allemande. — 24 août : Raoul Aubry, *Choses d'aujourd'hui : une soirée chez Sully-Prud'homme.* — 27 août : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : M. Michel Corday.* — 28 août : A. B. Walkley, *L'année théâtrale à Londres.* — 31 août : Maurice Dumoulin, *Les mémoires de Mme Roland.* — 2 septembre : Maurice Dumoulin, *L'affaire du chevalier de La Barre.* — 3 septembre : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : Nietzsche, Gobineau et le gobinisme.* — 4 septembre : B. Zuckerkandl, *Le théâtre de Vienne.* — 7 septembre : *Le monument de Pierre Bayle.* — 10 septembre : Gaston Deschamps : *La vie littéraire : Gobineau.* — 11 septembre : Maurice Grau, *L'art dramatique américain.* — 13 septembre : Georges Loiseau, *Claude Tillier.* — 17 septembre : Gaston Deschamps, *La vie littéraire* (Ouvrages sur l'Amérique). — 18 septembre : Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale.* — 19 septembre : Paul Stapfer, *La déformation de la langue française.* — 24 septembre : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : un dernier mot sur Gobineau.* — 25 septembre : Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : les deux troupes de la Comédie Française.* — *A la mémoire d'Hippolyte Taine.* — 29 septembre : Jules Claretie, « *Pro domo* » (la Comédie-Française)

LIVRES NOUVEAUX

Artus (Maurice). — *Le Théâtre Montmartre. Tours, impr. Arrault.* In-8, de 84 p. (Extrait du *Bulletin de la Société du vieux Montmartre.*)

Baldensperger (Fernand). — *Paul de Krüdener en Lorraine et en Alsace* (1812-1813), d'après des documents inédits. *Saint-Dié, impr. Cuny.* In-8, de 28 p. (Extrait du *Bulletin de la Société philomathique vosgienne.*)

Balzac (Honoré de). — *Les Proscrits. Paris, Ferroud.* Petit in-8, de 85 p., avec 19 compositions dessinées et gravées à l'eau-forte par Gaston Bussière.

Barbano (O.-M.). — *Giacomo Leopardi e Maurice de Guérin. Turin.* In-8, de 120 p.

Barine (Arvède). — *Louis XIV et la Grande Mademoiselle* (1652-1693). *Paris, Hachette.* In-16, de VIII-392 p. et portrait. Prix : 3 fr. 50.

Beaulieu (Henri). — *Les Théâtres du boulevard du Crime* (Cabinets galants, Cabarets, Théâtres, Cirques, Bateleurs). De Nicolet à Déjazet (1752-1862). *Paris, Daragon.* In-8, de 180 p., avec 3 planches et plan du boulevard du Temple. Prix : 8 fr.

Bellier-Dumaine (C.). — *Alexandre Duval et son œuvre dramatique* (thèse). *Paris, Hachette.* In-8, de 580 p.

Bellier-Dumaine (C.). — *Notes et Documents pour servir à l'histoire de la vie et de l'œuvre d'Alexandre Duval* (thèse). *Paris, Hachette.* In-8, de 7-CXX p.

Benrubi (Isaak). — *J.-J. Rousseau's ethisches Ideal.* In-8, de 141 p. Dissertation de Leipzig.

Bonnefon (Paul). — *La Société française du XVIII^e^ siècle.* Lectures extraites des mémoires et des correspondances. Programme de 1902 (classe de première). *Paris, Colin.* In-16, de XXIV-418 p. Prix : 3 fr.

Bourdaloue. — *Sermons choisis* (Providence; Médisance; Pensée de la mort.) Edition critique, d'après les copies contemporaines (Mss. d'Abbeville, Montausier, Phelipeaux), par Eugène GRISELLE. *Paris, Beauchesne.* In-18 jésus, de XIV-295 p.

Bourgeois (A. F.). — *Rabelais en Angleterre. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.* In-8, de 4 p. (Extrait de la *Revue des études rabelaisiennes* 3^e^ année, 1^er^ fascicule).

Bourgeois (E.). — *La Collaboration de Saint-Simon et de Torcy.* Étude critique sur les « Mémoires » de Saint-Simon. *Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.* In-8, de 29 p. (Extrait de la *Revue historique*, t. 87.)

Bourgeois (Émile). — *Une nouvelle édition des « Mémoires » de Choiseul. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.* In-8, de 9 p. (Extrait de la *Revue historique*, t. 87.)

Boutet de Monvel (Roger). — *Les Variétés* (1850-1870). *Paris, Plon-Nourrit.* In-16, de 197 p. Prix : 3 fr. 50.

Brunschvicg (Léon). — *L'Idéalisme contemporain. Paris, F. Alcan.* In-16, de 194 p. Prix : 2 fr. 50.

Catalogue *des ouvrages de Buffon conservés au département des imprimés de la Bibliothèque nationale. Paris, Impr. nationale.* In-8 à 2 col., de 27 p. (Extrait du t. XXI du *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale.*)

Chardon Henri. — *Robert Garnier : sa vie, ses poésies inédites*, avec son véritable portrait et un fac-similé de sa signature. *Paris, Champion.* In-8, de 284 p.

Clouzot (Henri). — *Un ami de Rabelais inconnu : Hilaire Goguet. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.* In-8, de 7 p. (Extrait de la *Revue des études rabelaisiennes*, 3e année, 1er fascicule.)

Cottin (Paul). — *Lorédan Larchey* (1831-1902). Souvenirs; Bibliographie. *Paris, Leclerc.* In-8, de 117 p. et portrait. (Extrait du *Bulletin du bibliophile.*)

Daniel (Louis). — *Ernest Hello et son œuvre. Paris, Sueur-Charruey.* In-8, de 27 p. (Extrait de la *Revue de Lille.*)

Deschamps (Gaston). — *Waldeck-Rousseau, orateur et homme d'État. Paris, Fasquelle.* In-18 jésus, de 341 p. Prix : 3 fr. 50.

Des Granges (Charles-Marc). — *La Comédie et les Mœurs sous la Restauration et la monarchie de Juillet* (1815-1848). Préface de Jules Lemaitre. *Paris, Fontemoing.* Petit in-8, de XXIII-268 p.

Doublet (Georges). — *Le Keepsake d'Antoine Godeau, évêque de Vence. Nice, impr. Malvano.* In-8, de 32 p.

Dreyfus-Brisac (Edmond). — *Plagiats et Réminiscences, ou le Jardin de Racine.* Études littéraires comparées. *Coulommiers, impr. Brodard.* In-18 jésus, de 473 p.

Dumas (Georges). — *Psychologie de deux messies positivistes* : Saint-Simon et Auguste Comte. *Paris, F. Alcan.* In-8, de 322 p. Prix : 5 fr.

Duvernoy (Émile) et René **Harmand**. — *Le Tournoi de Chauvency, en 1285.* Étude sur la société et les mœurs chevaleresques au XIIIe siècle. *Paris, Berger-Levrault.* In-8, de 51 p.

Fehse (E.). — *Sprichwort und Sentenz bei Eustache Deschamps und Dichtern seiner Zeit.* In-8°, de 51 p. Dissertation de Berlin.

Ferrez (Pierre). — *Le Poète Louis Le Cardonnel.* Évolution d'une âme. *Lyon, Vitte.* In-8, de 23 p. (Extrait de l'*Université catholique.*)

Fischer (W.). — *Gustave Flauberts Versuchung des heiligen Antonius nach ihrem Ursprung, ihren verschiedenen Fassungen und in ihrer Bedeutung für den Dichter.* In-8°, de 100 p. Dissertation de Marbourg.

Fowler (Mlle R. Elfreda). — *Une source française des poèmes de Gower* (thèse). *Paris, Picard.* In-8, de X-206 p.

Folghera (J.-D.). — *L'Apologétique de Lacordaire. Paris, Bloud.* In-16, de 64 p.

François (Alexis). — *La Grammaire du purisme et l'Académie française au XVIIIe siècle.* Introduction à l'étude des commentaires grammaticaux d'auteurs classiques. *Paris, Bellais.* In-8, de XV-280 p. Prix : 5 fr.

Gaiffe (Félix). — *Un dramaturge bisontin au XVIIIe siècle : Arnould-Mussot. Besançon, impr. Dodivers.* In-8, de 12 p. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.*)

Gazier (Georges). — *Les Maisons natales de Fourier et de Proudhon*; une page inédite de Proudhon. *Besançon, impr. Dodivers.* In-8, de 16 p. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, t. VIII).

Gazier (Georges). — *Un manuscrit autobiographique inédit de Charles Nodier. Besançon, impr. Dodivers.* In-8, de 11 p. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.*)

Geoffroy (Georges). — *Étude historique et critique de la législation française sur la propriété littéraire. Paris, Giard et Brière.* In-8, de 102 p.

Gilbert (Eugène). — *France et Belgique.* Études littéraires; Lettre-préface de M. Paul Bourget. *Paris, Plon-Nourrit.* In-16, de X-413 p. Prix : 3 fr. 50.

Grellety (Le Dr). — *La Cure de Mme de Sévigné à Vichy. Mâcon, impr. Protat frères.* In-8, de 16 p.

Guyot (Joseph). — *L'Abbé Henri Perreyve* (Souvenirs personnels d'un ami). *Paris, impr. Levé.* In-8, de 29 p.

Hagen (Dr). — *Alexis Pirons Dramen.* In-8, de 79 p. Dissertation de Leipzig.

Hettier (Charles). — *Une lettre inédite de Voltaire. Caen, impr. Delesques.* In-8, de 16 p. (Extrait des *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.*)

Hirschberg (Eugen). — *Die Encyclopädisten und die französische Oper im XVIII. Jahrhundert.* In-8, VIII-142 p. Dissertation de Leipzig.

Holländer (F.). — *Maupassant. Berlin, Bard, Marquardt et Co.* Prix : 1 mark 25.

Joret (Charles). — *Cacault écrivain. Paris, Picard.* In-8, de 24 p. (Extrait des *Annales de Bretagne.*)

Jovy (Ernest). — *Quelques notes sur Pascal. Paris, Leclerc.* In-8, de 31 p. (Extrait du *Bulletin du bibliophile.*)

Kling (J. O.). — *Nichtakademische Syntax bei Voltaire.* In-8, de 79 p. Dissertation de Marbourg.

Knoblauch (R.). — *Das Verhältnis der Croniques admirables zu den Chroniques inestimables und zu Rabelais.* In-8, de 74 p. Dissertation de Würzbourg.

Lasteyrie (Robert de) et Alexandre **Vidier**. — *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France.* T. IV, 4e livraison. (Nos 80 354 à 83 818.) *Paris, Leroux.* In-4 à 2 col., de XXIV-593 p. à 725.

Lefebvre (Léon). — *Les Origines du théâtre à Lille aux XVe et XVIe siècles. Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq.* In-8, de 47 p.

Lefranc (Abel). — *Cours professé au Collège de France sur Rabelais* (Résumé des deux premières leçons). *Paris, Champion.* In-8, de 22 p. et 1 grav. (Extrait de la *Revue des études rabelaisiennes*, 3e année, 1er fascicule).

Lefranc (Abel). — *Les Dates du séjour de Rabelais à Metz* (1546-1547). *Paris, Champion.* In-8, de 13 p. (Extrait de la *Revue des études rabelaisiennes*, 3e année, 1er fascicule.)

Lefranc (Abel). — *Les Navigations de Pantagruel.* Étude sur la géographie rabelaisienne. *Paris, Leclerc.* In-8, de 332 p. et planches. Prix : 12 fr.

Longhaye (G.). — *XIXe siècle, Esquisses littéraires et morales.* Troisième période (1850-1900) : Positivisme ; Naturalisme (l'Époque ; Sainte-Beuve : Renan ; Taine ; la Poésie ; le Drame). *Paris, Retaux.* In-18 jésus, de 452 p.

Mangold (W.). — *Voltaires Rechtsstreit mit dem kgl. Schutzjuden Hirschel. 1751. Processacten des kgl. preuss. Hausarchivs. Mit einem Anhange ungedruckter Voltairebriefe. Berlin, Frensdorff.* In-8, de XXXVI-138 p.

Marcilhacy (Maurice). — *De la collaboration en matière théâtrale* (thèse). *Laval, impr. Barnéoud.* In-8, de 164 p.

Maréchal (Christian). — *La Clef de Volupté. Paris, Savaète.* In-8, de XXIII-119 p. Prix : 1 fr. 50.

Marivaux (De). — *Le Jeu de l'amour et du hasard*, comédie en trois actes : *Paris, Ferroud.* In-8, de 105 p., avec illustrations de Maurice Leloir, gravées à l'eau-forte par E. Pennequin.

Maurras (Charles). — *L'Avenir de l'intelligence* (Auguste Comte ; le Romantisme féminin ; Mlle Monk). *Paris, Fontemoing.* Petit in-8, de 304 p.

Mellottée (Paul). — *Histoire économique de l'imprimerie.* Tome Ier : l'Imprimerie sous l'ancien régime (1439-1789). *Paris, Hachette.* In-8, de 537 p. et grav. Prix : 7 fr. 50.

Montchrestien (Antoine de). — *La Reine d'Écosse*, tragédie. Texte critique, établi d'après les quatre éditions de 1601, 1604, 1606, 1627, par les élèves de seconde année de l'École normale, sous la direction de G. Michaut. *Paris, Fontemoing.* Petit in-8, de III-141 p. Prix : 2 fr. 50.

Ossip-Lourié. — *La Psychologie des romanciers russes du XIXe siècle. Paris, F. Alcan.* In-8, de XV-445 p. Prix : 7 fr. 50.

Parnasse (Le) *satyrique du XVe siècle.* Anthologie de pièces libres, publiée par M. Marcel Schwob. *Paris, Welter.* Petit in-16, de VIII-340 p. Prix : 25 fr.

Pascal. — *Original des Pensées de Pascal.* Fac-similé du manuscrit 9202

(fonds français) de la Bibliothèque nationale. Texte imprimé en regard et notes par Léon Brunschvicg. *Paris, Hachette.* In-fol., de VIII p. et planches. Prix : 200 fr.

Peisert (P.). — *Molières Leben in Bühnenbearbeitung*, in-8, de 67 p. Dissertation de Halle.

Pellissier (Georges). — *Études de littérature et de morale contemporaines. Paris, Cornély.* In-16, de 326 p. Prix : 3 fr. 50.

Pilastre (E.). — *Lexique sommaire de la langue du duc de Saint-Simon. Paris, Firmin Didot.* In-8, de v-133 p.

Pilon (Edmond). — *Paul et Victor Margueritte.* Biographie critique. *Paris, Sansot.* In-18 jésus, de 72 p., avec 1 portrait-frontispice d'Henry Nocq et autographe, suivie d'opinions et d'une bibliographie. Prix : 1 fr.

Polain (M.-Louis). — *Bibliographie rabelaisienne.* Les Éditions de Rabelais de 1532 à 1711. Catalogue raisonné, descriptif et figuré, par Pierre-Paul Plan. *Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.* In-8, de 6 p. (Extrait de la *Revue des études rabelaisiennes*, 3e année, 1er fascicule.)

Poplawsky (Th. A. von). — *L'influence d'Ossian sur l'œuvre de Lamartine.* In-8, de 112 p. Dissertation de Heidelberg.

Répertoire *général de bio-bibliographie bretonne*, par René Kerviler, bibliophile breton. Avec le concours de MM. A. Apuril, X. de Bellevue, Ch. Berger, F. du Bois Saint-Sévrin, R. de L'Estourbeillon, A. Galibourg, etc. *Vannes, impr. Lafolye.* T. XV. Livre Ier : les Bretons, 43e fascicule (Gau-Ger). In-8, de 323 à 482. (Fin du 15e volume.)

Reure (L'abbé). — *Gaspard Paparin, poète forézien. Montbrison, impr. Brassart.* In-8, de 17 p. (Extrait du t. XIV du *Bulletin de la Diana.*)

Reure (O.-C.). — *Notice sur les emblèmes d'Anne d'Urfé, avec des stances de Loys Papon et un discours sur la vie d'Anne d'Urfé. Montbrison, impr. Brassart.* Petit in-8, de 35 p., et 11 planches en phototypie.

Reure (l'abbé). — *Simple conjecture sur les origines paternelles de François Villon. Paris, Champion.* In-8, de 16 p.

Richter (R.). — *Lafontaine et Lamotte.* In-8, de 31 p., programme d'Elbogen.

Roger. — *L'Enseignement des lettres classiques d'Ausone à Alcuin.* Introduction à l'histoire des écoles carolingiennes (thèse). *Paris, Picard.* In-8, de XVIII-459 p.

Rossé (Ch.-A.). — *Les théories littéraires de Victor Hugo, essai de classification, d'analyse et de critique.* In-8, de 122 p. Dissertation de Berne.

Roth (Th.). — *Der Einfluss von Ariost's Orlando furioso auf das französische Theater. Leipzig, Deichert.* In-8, de XXII-236 p. Prix : 5 mark 80. (34e fascicule des Münchener Beiträge zur romanischen und englischen Philologie.)

Sakmann (P.). — *Voltaire als Philosoph*, I. (Tiré à part de l' « Archiv für Geschichte der Philosophie », XVIII, p. 166-215.)

Sakmann (P.). — *Voltaire als Politiker. Tubingue.* In-8, de 55 p. (Tiré à part de la « Zeitschrift für die gesamte Staatswissenschaft ».)

Sand (George). — *François le Champi.* Couverture illustrée et 31 compositions par A. Robaudi, gravées au burin et à l'eau-forte par Henri Manesse. *Paris, Carteret.* In-8, de XX-192 p.

Sandars (Mary F.). — *Honoré de Balzac, his life and writings. London, Murray.* In-8 de 412 p. 12 sh.

Santi (De). — *Rabelais et J.-C. Scaliger. Paris, Champion.* In-8, de 35 p. (Extrait de la *Revue des études rabelaisiennes.* 3e année, 1er fascicule.)

Schopenhauer (Arthur). — *Écrivains et Style* (la Langue et les Mots ; la Lecture et les Livres ; les Belles-Lettres ; le Jugement ; etc.) Première traduction française, avec préface et notes par Auguste Dietrich. *Paris, F. Alcan.* In-16, de 197 p. Prix : 2 fr. 50.

Soulacroix (J.-A.). — *Rabelais en français moderne. Paris, librairie universelle.* T. Ier. Petit in-16, de 96 p. avec illustrations de Félix Jobbé-Duval et de R. de la Nézière.

Spatzier (M.). — *Der Abbé Desfontaines, ein Kritiker Voltaires.* In-8, de 71 p. Dissertation de Leipzig.

Teste (Paulin). — *Table des matières contenues dans le Cabinet historique. Paris, Bouillon.* In-8, de 200 p. (Extrait de la *Revue des bibliothèques.*)

Tobler (Adolf). — *Mélanges de grammaire française.* Traduction française de la 2e édition par Max Kuttner, avec la collaboration de Léopold Sudre. *Paris, Picard.* In-8, de xxi-372 p.

Wack (Henri Wellington). — *The romance of Victor Hugo and Juliette Drouet. Londres, Putnam's sons.* In-8, de 170 p.

Weiske (H.). — *Les comparaisons dans les poèmes de Frédéric Mistral.* In-8 : de 71 p. Programme de Cottbus.

Wenderoth (G.). — *Estienne Pasquiers poetische Theorieen und seine Tätigkeit als Literarhistoriker.* Dissertation de Marbourg (parue dans les « Romanische Forschungen », xxi, 1.)

Wienhold (W.). — *Lemierres Tragödien.* In-8, de 159 p. Dissertation de Leipzig.

CHRONIQUE

La Société d'histoire littéraire de la France a tenu son assemblée générale annuelle le 14 décembre courant, à cinq heures, au Collège de France, salle n° 5.

M. Gustave Lanson, l'un des vice-présidents de la Société, qui préside en l'absence de M. Arthur Chuquet, ouvre la séance par une allocution dans laquelle il exprime les souhaits de tous pour le rétablissement de la santé de notre président, actuellement très souffrant, et aussi les regrets de la Société pour les membres qu'elle a perdus.

Il est ensuite donné communication des chiffres suivants concernant l'exercice financier écoulé.

RECETTES

Excédent de recettes au 31 décembre 1903 (après achat de 60 francs de rente 3 p. 100).	266	30
227 cotisations à 20 francs.	4540	»
Cotisation de M. Hyde à New-York, membre perpétuel.	480	»
93 abonnements à 19 francs net.	1767	»
Plus 41 abonnements réservés sur le compte de 1903.	779	»
106 numéros à 4 fr. 75.	503	50
1 numéro à 50 p. 100 (2 fr. 75).	2	75
26 années au prix réduit de 15 francs (net 12 francs). .	312	»
3 tables à 3 francs net.	9	»
Coupons encaissés.	90	»
Montant total des recettes. . . .	8749	55

DÉPENSES

Travaux divers (frais accessoires de bureau). . . .	218	45
Papeterie	34	10
Publicité	17	25
Affranchissements	322	70
Papier	361	90
Impression et brochage	3227	70
Collaboration.	2162	25
Frais de recouvrement de 227 cotisations	113	50
Montant total des dépenses. . . .	6457	85
Excédent de recettes.	2291	70
	8749	55

Ces chiffres, mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité.

M. Paul Bonnefon, secrétaire, présente en ces termes le rapport annuel sur l'état de la Société.

Messieurs, nous avons voulu, cette année, essayer de changer la date de notre réunion publique annuelle, espérant qu'en la transportant du début de l'été à celui de l'hiver elle pourrait offrir quelques commodités nouvelles aux membres de la Société. Je ne sais si cette tentative aura pour vous des avantages : elle n'en a pas eu pour le bureau. Comme vous le remarquez, notre président est absent et notre premier vice-président vous a dit, en ouvrant la séance, la cause de cette absence et combien nous la regrettons tous. En m'annonçant qu'il devait gagner Menton pour tâcher d'y rétablir sa santé, M. Chuquet m'a prié de l'excuser auprès de vous et m'a envoyé, pour vous les lire, les lignes suivantes qui vous prouveront qu'il songeait à nous.

« Malade et obligé de m'éloigner, vous me permettrez d'être court et de laisser comme d'ordinaire notre excellent secrétaire général vous exposer longuement la situation de la Société. Je me contenterai de vous parler brièvement de deux de nos membres que nous avons perdus, M. de Margerie et M. de Chantepie. M. de Margerie avait enseigné à Nancy, puis à Lille; il joignait à de vastes connaissances philosophiques un goût littéraire très fin, et il avait été des premiers à s'enrôler dans notre société. Il était membre du Conseil d'administration, et nous avons vu une ou deux fois au milieu de nous, avec autant de joie que de respect, ce vieillard au sourire aimable et aux façons élégantes. La première fois que je vis et entendis Chantepie, ce fut un après midi de 1871, à la bibliothèque de l'École normale supérieure. Accoudé à une table, entouré de plusieurs jeunes gens, ce gros homme en veston parlait avec une vitesse et une volubilité qui me paraissaient prodigieuses. Il savait tout; il citait Homère, Lucrèce, Virgile, Corneille, Voltaire; il énumérait et appréciait les meilleures éditions de l'étranger, Munro, Orelli, Lachmann; il semblait avoir parcouru tous les coins et recoins de l'antiquité classique et du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle; il avait lu Gœthe. Je le regardais avec terreur. C'était en effet et il resta un puits de science bibliographique. A cet immense savoir il unissait une extrême bienveillance, une remarquable délicatesse du cœur, et le courage, l'héroïsme de l'âme : ses derniers jours furent attristés par de cruelles souffrances; il supporta tout, de même que Bersot, avec un beau stoïcisme et presque en souriant. »

Ainsi s'exprime M. Chuquet. Nos morts ont eu, grâce à lui, un double hommage aujourd'hui, et vous avez eu, vous, une double allocution présidentielle. Il est seulement à regretter que vous n'ayez pas entendu la dernière de la bouche même de celui qui devait la prononcer.

Et maintenant, messieurs, après vous avoir parlé pour d'autres, il faut que je vous entretienne en mon nom personnel. Je lisais récemment cette phrase dans le journal que le chevalier de Boufflers, alors gouverneur du Sénégal, adressait ponctuellement à son amie M^me^ de Sabran; je lisais, dis-je, cette phrase, dans laquelle Boufflers se plaint d'être obligé de suffire à tout dans son gouvernement lointain : « Je ressemble à M. Tessier qui lisait si bien des comédies, et je joue tous les rôles dans mon petit théâtre ». Certes, je ne prévoyais pas que le cas de Boufflers pût si tôt être le mien et je ne pensais guère que je dusse avoir tant de rôles à remplir devant vous. Vous voudrez bien m'excuser de tant me produire aujourd'hui, et sans autre préambule je vous parlerai de ce qui m'incombe et de ce qui vous intéresse.

Vous l'avez vu, la situation de notre société est satisfaisante : elle n'autorise pas plus les témérités pour l'avenir que les craintes pour le présent. Nous vivons de cette vie patiente et industrieuse qui est trop souvent celle des sociétés savantes françaises. Nos réserves augmentent même, mais cet accroissement est plutôt encore le résultat de notre économie que celui des ressources

nouvelles de la société. Cependant ces ressources ont crû. Lors de la dernière assemblée générale, en juin 1904, il y a dix-huit mois, nous étions 227 sociétaires et 115 abonnés, soit au total 342 adhérents à des titres divers. Nous sommes actuellement, au 1er décembre de cette année, 233 sociétaires et 132 abonnés, au total 365 adhérents, 23 de plus que l'an passé. Durant ce laps de temps nous avons subi 11 pertes, 3 décès et 8 démissions, qui ont été amplement compensées par le gain de 6 sociétaires et de 17 abonnés nouveaux, qui forment le total de 23 adhérents nouveaux, dont les noms figurent maintenant sur nos listes. Ce résultat, pris ainsi en bloc, paraît tout à fait excellent. Au risque de vous sembler pessimiste et de redire toujours la même chose, je vous ferai remarquer que c'est toujours le nombre de nos abonnés qui augmente, tandis qu'il serait préférable que ce fût le nombre des sociétaires. Mais je n'insiste pas et je vous ai trop souvent déjà signalé le danger de cette situation pour avoir rien à ajouter.

Il serait naturel de se préoccuper de l'emploi de ces ressources, si des avantages aussi restreints autorisaient les pensées ambitieuses. Mais vous estimerez sans doute qu'en de telles circonstances une pareille préoccupation n'a rien d'urgent pour nous. Les quelques variations légères qui peuvent se produire dans le nombre de nos adhérents — tantôt en plus et tantôt en moins — ne peuvent guère affecter le fonctionnement ordinaire de notre association. Il serait aussi imprudent de s'exagérer l'aubaine de quelques gains qui nous arrivent que de se laisser abattre par quelques défections qui pouraient se produire. Si votre comité estime, après examen, qu'il y ait lieu d'employer immédiatement le léger bénéfice dont nous disposons, il pourra se prononcer en parfaite connaissance de cause et dans la plénitude de son droit. Les moyens ne lui manqueront pas pour cela, soit qu'il s'agisse de mettre en train une publication nouvelle ou de donner quelque supplément à la *Revue*, table analytique ou répertoire bibliographique plus complet. Il est vrai qu'il pourra aussi, s'il est prudent et avisé, décider de garder ce petit bénéfice pour faire face à des besoins éventuels et à des embarras ultérieurs, s'ils venaient à se produire.

Je ne vous cacherai pas, messieurs, que cette dernière manière de voir est la mienne. Je ne parle sur ce point qu'à titre particulier, mais je vous dirai toute ma pensée. Que la Revue soit ou non le meilleur moyen qu'aurait pu trouver la société pour manifester son activité au dehors, il est désormais superflu de le rechercher. Elle dure depuis douze ans accomplis et elle a, sur tous les autres moyens, l'avantage énorme d'exister et de répondre à un besoin réel de l'érudition contemporaine. Quand la Revue a été fondée, il n'existait en France aucun recueil périodique similaire et qui donnât, comme elle se proposait de le faire, l'hospitalité à tous les travaux concernant notre histoire littéraire, sous la seule réserve qu'ils fussent personnels et bien informés. Il me semble que nous n'avons pas failli à ce programme et que si on peut disputer sur les détails de son accomplissement, on ne saurait méconnaître que l'ensemble a été scrupuleusement suivi. Depuis lors, il est vrai, aux côtés de la nôtre, plusieurs revues sont nées qui ont essayé de traiter, dans le même esprit que nous-mêmes, une partie plus ou moins déterminée du terrain que nous avions destiné à nos efforts. Mais consacrées à un homme ou à son œuvre, tout au plus à ses tenants et à ses aboutissants immédiats, à son temps, elles sont trop délimitées pour répondre à des besoins généraux.

Loin d'y voir pour nous des raisons de ralentir notre activité coutumière, j'y trouve au contraire des encouragements à persévérer. Tant mieux pour la science si quelques parties de notre domaine sont fouillées plus profondémens et avec plus d'ardeur; mais notre histoire littéraire est assez vaste pour qu'on persiste à vouloir en maintenir l'ensemble, pour qu'on s'attache à l'étudier tout entière successivement, au fur et à mesure des investigations indi-

viduelles et des trouvailles, pour que ceux qui travaillent enfin soient assurés de trouver où publier les résultats de leurs études, indépendamment du sujet qu'elles traitent, pourvu qu'elles touchent à l'interprétation de notre littérature nationale et qu'elles soient conçues dans le sentiment large et impartial qui préside à nos choix.

Il me paraît donc, messieurs, plus utile que jamais de maintenir les grandes lignes d'un programme dont nous ne voulons rien abdiquer. Il est vrai que, pour y réussir, nous pourrions employer la publication de travaux séparés. Mais outre que de semblables publications sont fort onéreuses et semblent, dans l'état de nos finances, fort peu compatibles avec l'impression d'un recueil périodique aussi volumineux que le nôtre, voilà qu'une jeune Société, jeune et ardente, — comme tout ce qui débute dans la vie, — vient à notre secours sur ce point et allège nos scrupules de tout le zèle de son effort personnel. A cela encore la science ne peut que gagner et nous en sommes tous satisfaits, comme nous le serons plus encore si les résultats futurs répondent à cette attente. Mais nous verrons surtout au voisinage de nos sympatiqnes rivaux un motif de plus de bien cultiver notre jardin, de lui mieux consacrer ce que nous avons de force et de vitalité.

Nous pourrions, et c'est ce qui me semble préférable, — mais encore une fois, ceci n'est que l'expression d'un sentiment personnel — essayer surtout d'accroître l'ampleur de notre Revue. Vous avez dû remarquer que c'est vers ce but que nous tendons insensiblement et que nos fascicules croissent petit à petit : ils ont presque tous maintenant douze feuilles d'impression, au lieu des dix feuilles qui furent pendant longtemps notre maximum. Nous pouvons encore aller au delà et faire paraître tous les trois mois des livraisons plus copieuses. Je dis tous les trois mois, car décidément c'est bien la période de temps nécessaire pour préparer et mettre au jour des numéros qui ne soient pas indignes de figurer dans notre collection. Ne l'oublions pas, nous sommes une Société, et nous ne disposons pas à l'égard des collaborateurs qui sont avant tout nos confrères, des moyens coercitifs dont peut user la direction d'une revue ordinaire. C'est ce qui nous explique, en partie, le retard habituel de nos apparitions, retard fâcheux évidemment et dont on se plaint à bon droit, mais qui est inhérent, je crois, à la nature même de notre constitution. Il s'explique encore par ce fait qu'il nous faut adresser souvent à des collaborateurs qui habitent l'étranger des épreuves que les auteurs doivent revoir à tout prix.

Nous tenons beaucoup à ces précautions et nous nous y conformons de notre mieux, car sans elles notre recueil perdrait bien vite le caractère qu'il doit avoir avant tout : la précision et la correction. Malgré tout, malgré la vigilance que nous essayons d'apporter, il se glisse des inadvertances qui seraient bien plus regrettables encore si nous n'y prenions garde. Messieurs, il dépend surtout de ceux qui nous envoient des articles de les éviter. Les auteurs sont les premiers intéressés à ce que l'article qui paraît sous leur signature puisse leur faire honneur : ils doivent être pour eux-mêmes les premiers et les meilleurs censeurs. C'est une des raisons d'être de notre société de développer ainsi chez ses adhérents l'esprit critique pour eux-mêmes et que le chercheur doit être avant tout le juge impartial de ses découvertes.

Quant à nous, nous les accueillons surtout avec courtoisie, heureux de leur donner le moyen de se produire publiquement et d'être discutées. Si nous essayons de vous adresser à l'avenir des fascicules plus amples, nous vous demandons en échange une collaboration plus constante et plus assurée. Faites-nous part sans hésiter de vos propres travaux, quand vous les jugez dignes de voir le jour, et ne craignez pas de nous signaler ceux des autres quand ils méritent d'être connus. C'est seulement grâce à cette entente, que notre bonne volonté peut être tout à fait efficace et que nous pouvons remplir pleinement le cadre que nous nous sommes tracé et dans lequel nous

nous maintenons depuis douze ans, à l'aide de la confiance et du concours que vous voulez bien nous conserver.

Il est procédé au dépouillement du scrutin. Sont élus membres du comité : MM. Gaston Boissier, Émile Faguet, A. Gazier, E. Lenient, Eugène Rigal, Maurice Tourneux.

La séance est levée à 6 heures.

— Le livre de Gaston Paris sur *la Littérature française au moyen âge* (XI^e^-XIV^e^ siècle), qui devait inaugurer un *Manuel d'ancien français* demeuré inachevé et qui est depuis longtemps classique, vient de reparaître sous la forme d'une troisième édition à laquelle MM. Paul Meyer et Joseph Bédier ont donné leurs soins. Les corrections et additions qui ont été faites au texte proviennent de Gaston Paris lui-même, qui marquait sur un exemplaire spécial ce qu'il voulait changer. Seules les notes bibliographiques ont été remises au point par M. Meyer et d'après un système un peu différent de celui de l'auteur. Tel qu'il est maintenant, ce manuel ne peut que rendre au public lettré de nouveaux et signalés services pour la période de notre histoire littéraire qui s'arrête à peu près à l'avènement des Valois (1329), car on sait que c'est là le terme un peu arbitraire que Gaston Paris avait assigné à son travail.

— L'étude de MM. Émile Duvernoy et René Harmand sur *le Tournoi de Chauvency en 1285* contribue à faire mieux connaître la société et les mœurs chevaleresques du XIII^e^ siècle. Après avoir exposé et expliqué les conditions mêmes dans lesquelles le tournoi eut lieu, cette brochure fournit des renseignements sur les preux qui luttèrent à Chauvency et qui étaient pour la plupart Lorrains, Barrois et Luxembourgeois, mais dont quelques-uns étaient venus d'ailleurs, jusque d'Angleterre. Et, des actions de tous ces personnages, de leur langage, comme de celui des dames qui les entourent, se dégage un profond sentiment de l'honneur qui enveloppe toutes les scènes rapportées ici pour fournir une juste idée de la vie féodale.

— La question des sources de Rabelais continue d'occuper les érudits. Les *Études sur Rabelais* que vient de faire paraître M. L. Thuasne (dans la *Bibliothèque littéraire de la Renaissance*) se composent essentiellement de trois études sur les emprunts de Rabelais à Erasme, à Folengo et à Colonna, le pédantesque auteur du *Songe de Poliphile*. Le travail de M. Thuasne sur *Rabelais et Erasme* doit être rapproché de l'article qui a été publié ici même par M. Delaruelle sur le même sujet. Le livre et l'article ont paru presque simultanément et les deux chercheurs ont procédé séparément à leurs investigations : il n'en est que plus curieux de voir la similitude des résultats auxquels est arrivé chacun d'eux. A vrai dire, M. Thuasne s'est exclusivement attaché à mettre en lumière les rapports d'idées qui existent entre l'œuvre d'Erasme et celle de Rabelais : à ce point de vue son étude complète avantageusement celle de M. Delaruelle. On y trouvera beaucoup de rapprochements nouveaux et suggestifs et l'on saura gré à M. Thuasne d'avoir réimprimé en entier les passages d'Erasme sur lesquels il faisait porter sa comparaison. Les études à propos de Folengo et de Colonna se recommandent par les mêmes mérites : elles ajoutent beaucoup à ce que nous savions des obligations de Rabelais envers ces deux écrivains. Dans les *Mélanges* et les *Appendices* on trouvera réunis plusieurs textes qui n'avaient pas encore été mis en lumière ou qui étaient perdus dans des ouvrages peu communs. Le tout compose un volume très digne d'attention et forme un recueil de documents indispensables pour la connaissance approfondie de Rabelais.

— La vaste *Bibliographie des recueils collectifs de poésie publiés de 1597 à 1700*, à laquelle M. Frédéric Lachèvre a donné ses soins avec un zèle si méri-

toire, s'achève aujourd'hui par un quatrième volume qui contient, en supplément, des additions, des corrections et des tables générales. Ce répertoire est maintenant complet et nous possédons, pour le XVII^e^ siècle — c'est-à-dire pour la période de l'histoire de notre littérature qui en manquait le plus — un instrument de travail de premier ordre. On ne rend pleine justice à de pareilles collections bibliographiques qu'en les consultant beaucoup, et celle-ci contient trop de renseignements de toutes sortes pour qu'on n'y ait pas fréquemment recours.

Nous relèverons ici que M. Lachèvre a inséré dans ses additions le texte de quatre notices inédites de Guillaume Colletet, d'après les copies qu'en avaient prises Taschereau et Edouard Tricotel. Ce sont celles de Béroalde de Verville, François de Champflour, Jacques de La Fons et Claude de Trellon.

— L'étude consacrée par M. Frédéric Lachèvre à *Estienne Durand, poète ordinaire de Marie de Médicis* (1585-1618), contient, d'abord, la notice inédite que Guillaume Colletet a consacrée à ce poète, puis des renseignements biographiques et bibliographiques qui font connaître son existence et ses œuvres. Il mourut sur la roue, en juillet 1618, pour avoir composé quelque libelle contre le connétable de Luynes, après avoir été contrôleur ordinaire des guerres et le poète attitré de Marie de Médicis. Il a composé un roman : *les Épines d'amour*; des ballets ; et surtout un fort rare volume de *Méditations* qui donne le récit poétique de ses amours avec sa cousine, Marie de Fourcy, marquise d'Effiat, et que M. Lachèvre se propose de réimprimer.

— Dans une communication au Comité des travaux historiques et scientifiques sur *Le Théâtre au monastère de Lérins sous Louis XIV* (*Bulletin historique et philologique*, 1904, p. 525), M. Georges Doublet a fait connaître une tragédie sur *Saint Honorat* qui y fut jouée en 1668 et qui sans doute avait été composée bien antérieurement.

— Nous avons analysé déjà (1901, p. 506) les mérites de l'excellente monographie consacrée à *Bossuet* par M. Alfred Rébelliau, dans la collection : *Les grands écrivains français*. Nous nous bornerons à signaler aujourd'hui qu'il vient de paraître une seconde édition de ce petit livre, revue et corrigée autant que le permettait le cadre déterminé de la collection. En outre des additions bibliographiques disséminées un peu partout, on trouvera quelques corrections dignes de remarque aux pages 101-102, 153-154, 196, 199, 201-204, qui précisent l'information de l'œuvre sans lui enlever son caractère originel.

— Sous ce titre : *Un prologue inédit de Molière*, M. Henri Quittard a signalé, dans le *Journal des Débats* du 14 juillet (supplément), une forme primitive du prologue du *Malade imaginaire* intitulée *la Couronne de fleurs* et conservée dans les manuscrits du musicien M. A. Charpentier, à la Bibliothèque nationale.

— Si on connaît assez bien les incidents de la passion qui anima la présidente Ferrand et le baron de Breteuil, on ignorait quel était le personnage qui vint en tiers entre eux et qui est désigné sous le sobriquet du *Pédant*, dans *les Amours de Cléante et de Bélise*. C'était un certain abbé de Lannion, mathématicien et membre de l'Académie des sciences, dont la vie aventureuse a été résumée par M. Paul Bonnefon, dans un article intitulé : *La Présidente Ferrand et l'abbé de Lannion* (*Amateur d'autographes et de documents historiques*, 15 juillet).

— Dans ses *Notes inédites sur Jean-Baptiste de La Fontaine, seigneur de Fontenai et de Savoie* (*Bulletin historique et philologique*, 1904, p. 538), M. Roger Drouault montre que les mémoires publiés en Hollande, à la fin du XVII^e^

siècle sous le nom de ce personnage et attribués à Gatien de Courtilz, sieur de Sandras et du Verger, ne sont pas imaginaires et que tout le fond des aventures de M. de La Fontaine est de l'histoire vraie.

— Une partie du journal du chevalier de Boufflers au Sénégal, en qualité de gouverneur de cette colonie, a été insérée à la suite de sa correspondance avec Mme de Sabran. Mais la plus grande partie (3 décembre 1786-25 décembre 1787) était demeurée inédite. Elle vient d'être publiée dans la *Revue bleue* (à partir du 12 août jusqu'au 4 novembre), par M. Paul Bonnefon, grâce à une libérale communication de M. Gaston La Caille. On trouve dans ce journal toutes les qualités d'esprit et de cœur qui ont fait la réputation du nom de Boufflers.

— Nous avons signalé déjà (voy. ci-dessus, p. 357) la trouvaille faite à Saint-Point de quatre lettres de Mme Charles à Lamartine et leur publication par M. René Doumic dans la *Revue des Deux Mondes*. Cette étude vient de reparaître sous ce titre : *Lettres d'Elvire à Lamartine*, en un élégant petit volume, orné de deux fac-similés des autographes conservés à Saint-Point. On y trouvera aussi quatre lettres inédites qui sont publiées là pour la première fois :

Une lettre de Bonald adressée le 21 septembre à Mme Charles, au sujet des vers que Lamartine avait composés pour lui (22e méditation, *le Génie*);

Quatre lettres du docteur Alin, consacrées à donner à Lamartine des nouvelles de la maladie et de la mort de Mme Charles;

Deux lettres d'Aymon de Virieu, l'une sur les derniers moments de la même Mme Charles et l'autre contenant des conseils au poète.

— Mentionnons encore deux articles de M. René Doumic sur *le Mariage de Lamartine* dans la *Revue des Deux Mondes* (15 août et 1er septembre). Cette phase de la vie du poète est assez mal connue, mais les lettres de son fiancé que Mme de Lamartine avait gardées précieusement permettent d'y faire la lumière; et c'est à quoi servira l'étude de M. Doumic. Prenant Lamartine à la mort de Mme Charles, elle raconte la rencontre que le jeune homme fit à Aix-les-Bains de la jeune fille anglaise qui devait être sa femme après bien des péripéties. Bien des considérations séparaient, en effet, les deux jeunes gens — différence de religion, divergences de vues entre les familles, mauvais procédés de quelques amis — et il fallut, pour surmonter ces difficultés, du temps et de la patience. Mais tous les deux s'aimaient et leur constance vint à bout de tout. Ce qui y contribua le plus, c'est que Lamartine publia, au début de mars 1820, le premier recueil de ses vers et l'accueil que ceux-ci reçurent, outre qu'il raffermit la santé chancelante du poète, ne contribua pas peu à faciliter son entrée dans la diplomatie, nécessaire à son mariage. Il eut lieu à la fin de mai, et les lettres publiées par M. Doumic servent à bien faire connaître toutes les circonstances qui le précédèrent, ainsi que le véritable caractère des personnes qui eurent un rôle à y jouer.

— MM. Édouard Champion et Louis Thomas ont publié, dans la *Revue bleue* (29 juillet, 5 et 6 août), des *Lettres inédites de F. de Lamennais à Alexis Gérard* (1848-1852), qui contiennent d'utiles renseignements sur une période de la vie de l'écrivain, pour laquelle on manquait de documents. On pourrait croire que ses amis avaient abandonné Lamennais ou bien qu'il s'était éloigné d'eux et avait passé en égoïste les dernières années de son existence. Ces lettres montrent qu'il n'en est rien et que le cœur du vieillard demeura sensible et dévoué, même quand l'âme du citoyen fut attristée et pleine de dégoût.

— Le dimanche 1er octobre dernier, on a inauguré à La Rochelle un monument à Eugène Fromentin, peintre et écrivain. Nous signalerons ici quelques travaux publiés dans les revues à cette occasion.

La *Revue de Paris* du 1er août a inséré un article de M. Louis Gillot sur *Eugène Fromentin et « Dominique »*, juste, d'ailleurs, et bien informé, mais qui donne plus de détails sur la formation même de la nature de Fromentin que sur la genèse de son roman. On y trouvera aussi quelque documents inédits intéressants à connaître.

Les *Lettres de jeunesse d'Eugène Fromentin* (1842-1848), publiées par Jacques André Mérys dans la *Revue des Deux Mondes* (1er octobre), sont extraites d'un volume qui doit paraître ultérieurement et contenir l'ensemble de la correspondance de Fromentin. Le choix est judicieux et il aide à comprendre les préventions que le jeune homme eut à vaincre — surtout de la part de son père — avant de pouvoir s'abandonner à ses penchants naturels.

— Notons ici deux publications diverses dont Sainte-Beuve a fait récemment l'objet.

La première est une étude de M. Eugène Ritter sur *le Centenaire de Sainte Beuve*, extraite de la *Zeitschrift für franzōsische Sprache und Litteratur* et qui présente un tableau exact des différents travaux dont la vie et l'œuvre du critique ont fourni la matière depuis quelques années. Ils sont analysés, critiqués et parfois complétés à l'aide d'une information abondante, qui sait faire un usage excellent des documents.

L'autre est un recueil de lettres inédites de Sainte-Beuve à Mme Du Gravier, dont les originaux sont conservés par M. de Spoelberch de Lovenjoul et que M. G. Michaut a publiés dans la *Revue latine* (août et septembre). Ce sont vingt-quatre lettres, dont quelques-unes importantes, écrites par Sainte-Beuve de 1846 à 1866 et adressées à une dame d'Orléans, qui se piquait de littérature et avait su gagner les bonnes grâces des critiques.

— Il ne saurait être inutile de donner ici le relevé du *Livre d'or de Sainte-Beuve*, recueil d'articles divers publiés à l'occasion du centenaire de sa naissance.

Discours prononcé à la cérémonie du centenaire de Sainte-Beuve par M. Brunetière.

M. Gaston Boissier, *L'étude sur Virgile de Sainte-Beuve* (accompagnée d'une lettre inédite de Saint-Beuve à Edouard Thierry à ce sujet).

M. Paul Bourget, *Sainte-Beuve poète.*

M. Jules Claretie, *Sainte-Beuve et la Comédie Française* (d'après le journal inédit d'Édouard Thierry et quelques lettres inédites).

M. G. Michaut, *La confession de Sainte-Beuve*, — recherche et mise en valeur des quelques traits essentiels que nous révèle, sur Sainte-Beuve, sa confession explicite et volontaire.

M. Jules Lemaitre, *Sainte-Beuve fut-il envieux?* Non, pas envieux, mais souvent agacé; parfois bon homme, quoique rigoureux par instants, impartial et modéré.

M. J. Bourdeau, *La psychologie et la philosophie de Sainte-Beuve.* Cette philosophie, fondée sur l'empirisme, est évolutionniste; soumise à un déterminisme absolu, elle aboutit à l'agnosticisme.

M. Philibert Audebrand, *Les critiques de 1830.*

M. Léon Dorez, *Sainte-Beuve et la Bibliothèque nationale.* Lettres à Jules Ravenel, (1845-1865), l'érudit et complaisant bibliothécaire, qui, à force d'être consulté par Sainte-Beuve sur ses travaux, était devenu son ami.

M. Charles Malo, *Sainte-Beuve critique militaire.*

M. André Chaumeix, *Sainte-Beuve et le « Journal des Débats »*. (Liste des articles de Sainte-Beuve parus dans ce périodique.)

M. Firmin Roz, *Sainte-Beuve à Lausanne.* (Quelques documents inédits sur la nomination.)

Le chevalier Charles de Thier, *Sainte-Beuve à Liège*, d'après des documents

nouveaux et aussi d'après les souvenirs de l'auteur, qui fut alors élève de Sainte-Beuve.

M. Albert Lefranc, *Sainte-Beuve professeur au Collège de France*, met en œuvre, avec d'autres documents plus ou moins connus, les renseignements tirés des archives de cet établissement.

M. Emmanuel des Essarts, *Sainte-Beuve professeur à l'École Normale* (1859-1861).

M. Louis Thomas, *Sainte-Beuve et madame Lemercier* (deux lettres inédites de Saint-Beuve à la veuve de Népomucène Lemercier).

Mlle E. Sakellaridès, *Lettres de Sainte-Beuve à Prosper Enfantin* (3 lettres ou billets).

M. Félix Chambon, *Quelques lettres* (6) *inédites de Sainte-Beuve à Villemain* (communiquées par les héritiers de celui-ci).

Lettres boulonnaises (4 lettres inédites de Sainte-Beuve se rattachant à Boulogne).

M. Jules Troubat, *Sainte-Beuve intime* (détails nouveaux et précis sur l'existence et sur le labeur quotidien de Sainte-Beuve, dans la dernière période de sa vie).

M. Fernand Bournon, *Les origines : les premières années de Boulogne.*

M. E.-T. Hamy, *Le premier maître de Sainte-Beuve : Louis Blériot* (1813-1818).

M. Alphonse Lefebvre, *Premières amours de Sainte-Beuve au pays natal.*

M. André Hallays, *Sainte-Beuve et Ondine Desbordes-Valmore.*

M. Fernand Bournon, *Les logis parisiens de Sainte-Beuve.*

M. Maurice Tourneux, *Les portraits de Sainte-Beuve. — Sa bibliothèque.* (Nous avons déjà analysé cette double étude.)

Bibliographie (très complète), avec quelques lettres inédites.

Le volume est orné de plusieurs illustrations documentaires, portraits, fac-similés, vues de monuments, etc.

— La publication du *Manuel de l'amateur des livres du XIXe siècle*, par M. Georges Vicaire, se poursuit régulièrement. Le fascicule n° 16, qui vient de paraître, entame la lettre N et poursuit jusqu'à la lettre P (*Parnasse contemporain*, *Parnasse satyrique*). On trouve, dans l'intervalle, le relevé des ouvrages de plusieurs auteurs, plus ou moins connus : Nadar, Gustave Nadaud, Naigeon, Napoléon Ier et Napoléon III, Gérard de Nerval, Nisard, Nodier, Pierre de Nolhac, Jules Noriac, Jacques Normand, Georges Ohnet, Henri Omont, Philothée O'Neddy, Edouard Ourliac, Frédéric Ozanam, Edouard Pailleron, Paulin, Louis et Gaston Paris; sans parler du relevé de quelques collections, dont l'analyse — celle du *Panthéon littéraire*, par exemple, — rendra des services signalés.

— Nous avons reçu la lettre suivante :

« Monsieur et très honoré collègue, l'identification que nous venons de lire dans le dernier numéro de la *Rev. d'hist. litt.* du sonnet de Magny et du *strambotto* italien n'est pas nouvelle. Le fait était connu depuis longtemps; je l'ai même mentionné dans mon *Manuel de la littérature française de la Renaissance* (1898), p. 172, en citant une note de Percopo du *Giornale storico della lett. ital.*, XII, 55, n. que je n'ai pas, pour le moment, à ma disposition. On est revenu depuis sur le même sujet dans la *Rassegna bibliografica* (marzo 1900, p. 89), et, à cet article de Solerti, la page 172 de la même année apporte un petit supplément de Salza.

« Veuillez agréer l'expression de mes sentiments très distingués.

« Votre bien dévoué,

H. Morf. »

Ce 24 novembre 1905.

Nous avons communiqué la lettre qui précède à M. Joseph Vianey, qui nous a adressé les remarques ci-dessous :

Dans la note du *Giornale storico della litt. it.* (XII, 55), M. Percopo cite le premier vers du *strambotto* à Charon sans faire aucune espèce d'allusion à Magny. C'est donc probablement M. Morf qui le premier a identifié le sonnet de Magny avec le *strambotto* italien, et il est de toute justice que nos lecteurs le sachent. M. Morf a eu, d'ailleurs, je ne sais comment, une singulière distraction. Après avoir cité (*Das Zeitalter der Renaissance*, Strassburg, 1898, p. 172) le sonnet de Magny, il ajoute : c'est une simple refonte du *strambotto* de Fabrizio Luna. Mais le *strambotto* n'est pas de Luna : il est cité dans le *Vocabulaire* de Luna et attribué par celui-ci à Marc' Antonio Magno di Santa Severina.

JOSEPH VIANEY.

QUESTION

Un exemplaire du « Cromwell » de Victor Hugo. — Le Feuilleton des *Affiches d'Angers*, 31 mai 1829, après avoir annoncé que M. de Bescow, « un des premiers poètes de la Suède », a fait pour le théâtre royal de Stockholm une traduction du *Cromwell* de Victor Hugo, signale une version allemande du même drame. « Le baron de Pfaffenhofen vient d'en faire une pour Vienne et Stuttgart, sur un exemplaire dans lequel Victor Hugo a marqué lui-même les réductions qu'il ferait subir à son drame pour l'adapter aux proportions de la scène. » Le rôle de Cromwell serait confié, au Grand Théâtre de Vienne, à l'acteur Handschitz.

Si l'on songe que le Feuilleton des *Affiches d'Angers* avait comme principal rédacteur Victor Pavie, l'intime de David d'Angers, on n'est nullement tenté de refuser créance à cet écho littéraire. La précision des détails fournis est, elle aussi, une garantie; car si le « baron de Pfaffenhofen » ne semble pas avoir laissé de trace dans la littérature, il est facile de reconnaître, sous le nom de Handschitz, le fameux H. Anschütz, qui fut de 1824 à 1865 une des célébrités du Burgtheater de Vienne. La direction du théâtre de Stuttgart n'a pas répondu à une demande concernant ce prétendu projet de représentation. M. Paul Schlenther, directeur du Hofburgtheater, me répond qu'aucune trace ne se trouve d'un autre *Cromwell* ayant été donné sur cette scène que celui de Raupach.

Comme il serait fort intéressant de voir comment Hugo entendait, en 1829, ramener aux possibilités scéniques les vastes proportions de son drame, je fais des vœux pour qu'un hasard heureux fasse retrouver l'exemplaire sur lequel il aurait marqué les réductions proposées.

F. BALDENSPERGER.

TABLE DES MATIÈRES

E. Rigal. La mise en scène dans les tragédies du XVI^e siècle..... 1 et 203
Maurice Masson. La composition d'une « Méditation » de Lamartine : « Le Passé ». Étude critique d'après les manuscrits et la correspondance..... 51
C. Latreille. Bossuet et Joseph de Maistre d'après des documents inédits..... 84, 257 et 453
G. Rudler. Un « portrait littéraire » de Sainte-Beuve. Notes historiques et critiques..... 177
Mario Roques. La composition de la fable de La Fontaine : « Le vieillard et les trois jeunes hommes »..... 227
Paul Laumonier. Chronologie et variantes des poésies de Pierre de Ronsart (*suite*)..... 233
Albert Counson. Dante et les Romantiques français..... 361
Paul Perdrizet. « Les Bannis » (*Légende des siècles*, 2^e série)..... 409
Léon Brunschvicg. Un thème français de Chateaubriand..... 419
Pierre Toldo. Le théâtre de Regnard : sources du comique..... 424
Paul Bonnefon. Charles Perrault littérateur et académicien : l'opposition à Boileau..... 549
Ch.-M. des Granges. Notes romantiques. Augustin Thierry journaliste, d'après des documents inédits (1819-1820)..... 611
L. Morel. « Hermann et Dorothée » en France..... 627

Mélanges.

Max. Egger. Correspondance de Sainte-Beuve avec les helléniste Dehèque et Egger..... 107
A. Delboulle. Notes lexicologiques (*suite*)..... 137 et 693
H. Omont. Projet de saisie des papiers de Voltaire au début du règne de Louis XVI..... 282
Christian Maréchal. Un correspondant inconnu de Lamennais : lettres inédites de Lamennais à M^me Clément..... 293
Joseph Vianey. Le sonnet à Charon..... 467
Léon-G. Pellissier. Les correspondants du duc de Noailles (*fin*)..... 469
Alexis François. Un projet de « Dictionnaire critique » au commencement du XVIII^e siècle..... 496
Paul Usteri et Eugène Ritter. Le séjour de Suard en Suisse et en Souabe.... 498
Charles Joret. Mounier et une traduction allemande de « l'Homme inconsidéré » du comte Louis-Philippe de Ségur..... 500
F. Baldensperger. Un interrogatoire de Charles Nodier (Paris, an XII)..... 503
Eugène Rigal. Les trois éditions de la « Sophonisbe » de Montchrestien et la question de la mise en scène dans les tragédies du XVI^e siècle..... 508
Richmond-Laurin Hawkins. Une lettre autographe de Pierre Forcadel, lecteur du roi en mathématiques, à Jean de Morel..... 663
Lieutenant-colonel Largemain. Bernardin de Saint-Pierre (*suite*)..... 666
Edmond Estève. Une lettre autographe de Collé..... 692

Comptes rendus.

Victor Giraud. Chateaubriand. Études littéraires (Maurice Masson)..... 150
Henri Chamard. Édition critique de « La Deffence et illustration de la langue françoyse » de Joachim du Bellay (Edmond Huguet)..... 158
Edouard Herriot. Madame Récamier et ses amis (Paul Gautier)..... 336
Edouard Herriot. Un ouvrage inédit de Mme de Staël : les fragments d'écrits politiques (1799) (Paul Gautier)..... 339
Claude Perroud. Mémoires de Mme Roland : nouvelle édition critique (Gustave Lanson)..... 341
Edmond Huguet. Le sens de la forme dans les métaphores de Victor Hugo (Jules Marsan)..... 343
Miss Grace Norton. Studies in Montaigne. Early writings of Montaigne and other papers (P. Villey)..... 517
A. Claudin. Histoire de l'imprimerie en France au xv^e^ et au xvi^e^ siècle (tome III) (Gustave Lanson)..... 522
Emile Roy. Le mystère de la Passion en France du xiv^e^ au xvi^e^ siècle (Henri Chatelain)..... 714
Rabelais. Gargantua, traduit par E. Hegaur et le D^r^ Owlglass (F. Ed. Schneegans). 717
Albert Counson. Malherbe et ses sources (Joseph Vianey)..... 717
Charles Hettier. Une lettre inédite de Voltaire (Gustave Lanson)..... 719
Question. Un exemplaire du « Cromwell » de Victor Hugo (F. Baldensperger). 740

Périodiques..... 161, 345, 526 et 721

Livres nouveaux..... 167, 351, 535 et 724

Chronique..... 172, 355, 541 et 731

Le Gérant : **Paul Bonnefon.**

SHL
WITHDRAWN

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

1991 – 1